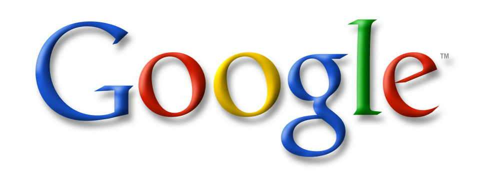



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06828485 4

103 Bk
Ami
ZLF

L'AMI
DE LA RELIGION,
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE,
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.



TOME SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME.

Chaque volume 9 francs et 11 francs franc de port.

PARIS.
LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE D'AD. LE CLERE ET Cie,
IMPRIMEURS-LIBRAIRES, QUAI DES AUGUSTINS, n° 35.

1833.

TABLE

DU SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME VOLUME.

Fin du soixante-dix-septième volume.

JEUDI 1er AOUT 1833. (N° 2135.)

L'AMI DE LA RELIGION.

OEuvres de Massillon, évêque de Clermont. (1).

Au premier coup-d'œil, c'étoit un problème assez difficile à résoudre que d'essayer de renfermer en deux volumes in-8° tout ce qui remplit les quinze volumes de la 1re édition de Massillon : on y est parvenu cependant, sans que le lecteur ait à se plaindre ni de l'excessive exiguité des caractères, ni de l'extrême grosseur des volumes. L'ouvrage est bien imprimé, en grand in-8°, à deux colonnes, en bon caractère. Le premier volume n'a que 768 pages, et le second en a même un peu moins.

L'éditeur a suivi fidèlement l'édition de 1745, qui est fort estimée ; il en a même reproduit les diverses préfaces que quelques éditeurs subséquens ont eu la maladresse de supprimer, et qui sont cependant intéressantes. Le premier volume contient l'Avent, le grand et le petit Carême, et les Oraisons funèbres, avec les analyses de l'Avent et du grand Carême. Dans le second volume sont les Sermons sur les mystères, les Panégyriques, les Discours pour des professions religieuses, les Conférences, les Discours synodaux, les Mandemens, les Paraphrases des Psaumes et les Pensées. On pourroit regretter seulement de ne pas trouver ici de notice sur Massillon ; l'éditeur s'est contenté d'ajouter à la grande préface de l'édition de 1745 un quart de page sur les principales époques de la vie de Massillon et sur le succès de ses discours. Les autres notices publiées successivement sur l'illustre orateur sont ou inexactes ou incomplètes : elles renferment très-peu de faits, et contiennent, à la place, des anecdotes assez suspectes et des réflexions

(1) Deux volumes grand in-8° à deux colonnes, sur papier fin, ornés d'un beau portrait de Massillon. Prix : 17 fr., et 22 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere et Ce, au bureau de ce journal ; et chez Gaume frères, rue Pot-de-Fer.

plus ou moins judicieuses sur le talent de Massillon : leurs auteurs n'ont même pas pris la peine de consulter ceux des ouvrages de Massillon où ils auroient trouvé des détails sur sa vie. C'est ce qui nous a engagé à suppléer à leur négligence, et à essayer de faire mieux connoître un homme qui a été un des ornemens de la chaire chrétienne et de notre Eglise. Nous avons cru que ce travail, pour lequel nous n'avons point épargné les recherches, ne pourroit paroître déplacé dans un journal consacré à la religion et au clergé.

Notice sur Massillon, évêque de Clermont. (1)

Jean-Baptiste Massillon naquit le 24 juin 1663, à Hières en Provence; son père étoit notaire en ce lieu, et sa mère se nommoit Anne Marin. Il fit ses études au collége que l'oratoire avoit à Hières. Il entra le 10 octobre 1681 dans cette congrégation, et étudia en théologie sous le père Quiqueran de Beaujeu, depuis évêque de Castres. On l'envoya, suivant l'usage, professer en divers colléges, à Pezenas, à Montbrison, à Juilly. En 1689, il écrivoit au Père de Sainte-Marthe, général de sa congrégation, que *son talent et son inclination l'éloignoient de la chaire*, et qu'il *croyoit qu'une philosophie ou une théologie lui convenoient mieux*. Heureusement on ne s'en rapporta point à cet égard à sa modestie, et ses supérieurs l'engagèrent de bonne heure à prêcher. Dès 1691 Massillon s'étoit apparemment fait connoître, puisqu'Arnauld, le docteur, écrivoit le 10 avril de cette année à Boileau, qui lui avoit envoyé *Athalie : Ce ne sont pas les scrupules du père Massillon qui ont été cause que j'ai tant différé à vous écrire de l'Athalie.*

(1) On a consulté, pour rédiger cette notice, la préface qui est à la tête du *Petit Carême*, et les autres préfaces qui se trouvent dans divers volumes de cette édition; le *Moreri* de 1759, l'*Eloge de Massillon*, par d'Alembert, avec les notes; le *Journal de l'abbé Dorsanne*, le *Dictionnaire des Hommes illustres de la Provence*, par Achard, tome III, pag. 494; la *Bibliographie universelle*, la *Notice* publiée à la tête de l'édition de Beaucé, en 1817; celle que l'on trouve dans l'édition de Raymond, 1821, 13 vol. in-8°, et qui est signée Mast*****; et enfin celle qui est à la tête du *Petit Carême* de Massillon, chez Delestre-Boulage, 1825, in-8°. L'auteur de cette dernière notice est l'abbé Tabaraud, ancien membre de la congrégation de l'Oratoire. Il y a plus de réflexions que de faits dans sa notice, qu'il commence ainsi : *Tout a été dit sur la personne et les sermons de Massillon.* Il est possible que tout ait été dit sur les sermons de Massillon; mais sa personne est beaucoup moins connue, et les faits les plus importans sont omis dans presque toutes les biographies. Nous ferons quelques autres observations sur cette notice, où il y a des choses judicieuses, mais qui offre peu de recherches, et qui laisse trop voir la prédilection de l'auteur pour un parti auquel Massillon fut toujours étranger.

Massillon étoit à Vienne, et il s'y livroit à la prédication, lorsque l'archevêque de cette ville, Henri de Villars, mourut le 28 décembre 1693. On le chargea de prononcer l'oraison funèbre du prélat, et c'est le premier discours de lui qui soit imprimé; mais il avoit déjà prêché, puisque dans son exorde il dit : *Le ciel n'avoit-il donc permis que je vinsse être le témoin de sa vie que pour me ménager, ce semble, de loin un si triste et si lugubre ministère? Contraint tant de fois par sa modestie à supprimer ses louanges dans la chaire évangélique, falloit-il que je ne fusse autorisé à les publier que par sa mort?* Dans la suite de son discours, l'orateur parle de M. de Villars comme l'ayant beaucoup connu et ayant joui souvent de ses entretiens : *J'ai vu mille fois ses entrailles s'ouvrir au récit des misères publiques*... Massillon paya aussi un tribut d'hommages à la mémoire d'un autre prélat; il fut chargé de prononcer l'oraison funèbre de Camille de Villeroy, archevêque et gouverneur de Lyon, mort le 3 juin 1693, et, par conséquent, quelque mois avant M. de Villars. Néanmoins ce discours ne se trouve qu'à la suite du précédent; il fut prononcé dans l'église des Carmélites, où l'archevêque fut enterré, comme on le voit par le texte même du discours et par la *Vie de M. de Villeroy* (1695, in-12), page 182; une petite-nièce du prélat, Madeleine de Villeroy, étoit religieuse chez les Carmélites de Lyon.

Dans une notice publiée à la tête d'une édition des *OEuvres de Massillon*, chez Beaucé, 1817, 4 vol. in-8°, on trouve sur la jeunesse de cette orateur des particularités qui paroissent aussi peu sûres que peu honorables. Ces particularités ne s'accordent point avec les habitudes constantes de Massillon, qu'on voit toujours occupé d'études graves, et qui vivoit dans la retraite et dans les pratiques de la piété. Ce goût pour la retraite le porta même à prendre l'habit religieux à Septfonts, monastère qui avoit été réformé à peu près dans le même temps que la Trappe, et où la règle n'étoit pas moins austère. Cette démarche de Massillon a été contestée par quelques-uns; mais le père Bougerel en parle dans ses manuscrits, et la tradition s'en étoit conservée dans l'oratoire. Seulement on n'est pas bien d'accord sur l'époque de cette démarche, et tout ce qu'on en dit est un peu confus. D'Alembert a même chargé son récit de circonstances tout-à-fait invraisemblables. Il est permis de se défier beaucoup de ses petites histoires et des broderies qu'il y ajoute. L'auteur d'une autre notice qui a paru récemment explique d'une manière différente la sortie de Massillon de Septfonts. Le père de la Tour, dit-il, ayant été élu général de l'oratoire en 1696, le novice de Septfonts lui écrivit pour lui faire compliment, et le père de la Tour ne négligea rien pour le faire rentrer dans la congrégation. Il n'étoit pas trop d'usage que les novices, à la Trappe ou à Septfonts, écrivissent des lettres de compliment, et il nous semble plus probable que Mas-

sillon, déjà âgé de trente-trois ans à l'époque où on place le fait, aura eu peine à soutenir les austérités de Septfonts, et aura préféré de rentrer dans sa congrégation.

Il revint donc à Paris, et fut placé comme troisième directeur au séminaire Saint-Magloire. C'est là qu'il fit ses premières conférences ecclésiastiques, qui peuvent rivaliser avec ses autres discours. On y retrouve cette élégance, cette noblesse, cette onction, cette solidité, cette connoissance du cœur humain, qui brillent dans toutes les productions de Massillon. En 1698, on l'envoya prêcher le Carême à Montpellier, et il se fit applaudir dans cette ville, où Bourdaloue avoit prêché quelques années auparavant. De retour à Paris, Massillon fut chargé de prêcher le Carême en 1699 dans l'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré. C'est alors que sa réputation commença à jeter un plus grand éclat. Bourdaloue tenoit le sceptre de l'éloquence évangélique. Il avoit rempli dix stations à la cour; et, quoique déjà il ne fût plus jeune, il continuoit à se faire entendre dans les grandes églises de la capitale, et à y attirer la foule. Massillon, en entrant dans la carrière, se fit un genre nouveau qui ne l'a pas moins illustré. Le jésuite avoit quelque chose de grave et d'austère; l'oratorien, sans affoiblir la sévérité de la morale évangélique, parut l'insinuer avec plus d'art. Sans négliger les raisonnemens, il chercha surtout à parler au cœur; il descendit dans la conscience de ses auditeurs, leur dévoila leurs secrets les plus intimes, et les confondit par des peintures où chacun fut étonné de se reconnoître.

La réputation de Massillon le fit appeler à la cour, et il y prêcha l'Avent de 1699; le jour de la Toussaint il prononça cet exorde magnifique, un des chefs-d'œuvres de l'éloquence moderne. L'auditoire de Versailles, dit d'Alembert, tout accoutumé qu'il étoit aux Bossuet et aux Bourdaloue, ne l'étoit pas à tant d'art, de grâces et de noblesse. Aussi le neveu de Massillon rapporte (*préface du Petit Carême*) qu'après la station de l'Avent, Louis XIV dit au prédicateur : *Mon père, j'ai entendu plusieurs grands orateurs dans cette chapelle, j'en ai été fort content; pour vous, toutes les fois que je vous ai entendu, j'ai été très-mécontent de moi-même* (1). Massillon prêcha encore depuis deux sta-

(1) On cite, dans la *Notice* de Tabaraud, un extrait du journal de l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet, où il paroît que ce prélat fut peu content du premier discours de Massillon à la cour, discours qui étoit contre les libertins. Ce discours ne se trouve point dans le volume de l'Avent, ni même dans la collection des sermons de Massillon; peut-être celui-ci l'avoit-il supprimé pour en mettre à la place un plus parfait. Apparemment Bossuet n'avoit pas entendu le sermon de la Toussaint qui dut pourtant être prêché en 1699, puisque Massillon ne prêcha pas d'autre station de l'Avent devant le Roi. Quoi qu'il en soit, le journal de Ledieu nous apprend que Bossuet ayant entendu, le 4 mars 1701, le sermon de Massillon sur la Samaritaine en fut très-content.

tions devant le même prince; ce furent les carêmes de 1701 et de 1704. C'est dans cette dernière année que la France fut privée à la fois de Bossuet et de Bourdaloue; c'est alors aussi que nos armes commencèrent à perdre cette supériorité qu'elles avoient eue long-temps. Massillon fait plusieurs fois allusion aux malheurs publics. Son sermon sur l'aumône, entre autres, est une vive peinture des calamités qui pesoient sur la France; mais il paroît que ce sermon ne fut prononcé qu'en 1709, à l'époque où nos désastres sembloient au comble.

Il est bon de remarquer que le Grand Carême, tel que nous l'avons, n'a point été prêché à une seule station; il offre quelquefois deux sermons pour un seul jour. Les quatre volumes de ce Grand Carême contiennent en tout 42 sermons, tandis que la station de la cour n'étoit que de 21. Ainsi, on doit croire que l'éditeur a réuni dans ces volumes tous les discours que Massillon avoit prêchés à la cour en 1701 et 1704, ou dans les stations qu'il remplit les autres années en différentes églises de la capitale. Le sermon sur l'Aumône fut prêché, dit-on, à Notre-Dame; celui sur le petit nombre de Élus paroît l'avoir été à Saint-Eustache. C'est dans la seconde partie de ce beau discours que se trouve l'éloquent et énergique passage qui produisit tant d'effet sur l'auditoire : *Paroissez, maintenant, justes; où êtes-vous? Restes d'Israël, passez à la droite; froment de Jésus-Christ, démêlez-vous de cette paille destinée au feu. O Dieu! où sont vos élus, et que reste-t-il pour votre partage?*

Ce n'est point ici le lieu de rappeler les plus beaux morceaux qui charment dans les discours de Massillon; ces morceaux sont gravés dans la mémoire des ames pieuses comme dans celle des gens de goût. Voulant nous borner ici à ce qui est historique, nous ne nous arrêterons que sur la péroraison du discours pour le jour de Pâque, dans le Grand Carême; les vœux de l'orateur pour la famille royale y sont exprimés de la manière la plus noble. Il y est parlé de la duchesse de Bourgogne, alors enceinte, et qui accoucha de son premier enfant le 25 juin 1704, ce qui montre que le discours fut prononcé dans le carême de cette année; mais en même temps il y a erreur dans une autre note de l'éditeur sur ce même discours; il y parle du duc d'Anjou, *depuis roi d'Espagne*. Or, en 1704, le duc d'Anjou étoit déjà reconnu pour roi d'Espagne, puisqu'il fut proclamé à la fin de 1700.

Le 22 février 1709 mourut le prince de Conti, François-Louis de Bourbon, qui fut assisté à la mort par le père de la Tour, général de l'Oratoire. Massillon fut chargé de faire son oraison funèbre, qu'il prononça devant le duc de Bourbon, fils du grand Condé, et dans un service où officioit M. de la Berchère, archevêque de Narbonne. Ce discours est l'unique que Massillon ait donné lui-même au public; il le fit imprimer en 1709, in-4°. On

trouve dans les journaux de 1705 et de 1706 des lettres de lui, pour désavouer les éditions de ses Sermons en quatre et en six volumes. En 1711, le même orateur prononça à la Sainte-Chapelle l'oraison funèbre du dauphin, fils de Louis XIV, mort le 14 avril. Ce discours fut aussi imprimé, et il est, ainsi que le précédent, dans le volume des Oraisons Funèbres. C'est là que se trouve ce bel éloge de Bossuet, trop connu pour être cité ici. On peut remarquer que ce morceau est suivi d'une allusion honorable à Fénelon.

Dans les dernières années du règne de Louis XIV, Massillon ne prêcha plus à la cour. D'Alembert laisse croire que l'on calomnia les mœurs de l'orateur; et l'auteur d'une autre notice dit que le vertueux oratorien fut compromis dans un vaudeville avec madame de l'Hôpital. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que Massillon étoit fort au-dessus de pareilles imputations: sa conduite étoit aussi pure que sa doctrine, et sa piété étoit aussi solide que son éloquence étoit persuasive. On a voulu trouver une autre cause de l'espèce de disgrâce où on suppose qu'étoit Massillon, et on a dit qu'il avoit été éloigné de la chaire de Versailles comme membre d'une congrégation suspecte d'attachement au jansénisme. Il est très-vrai que depuis le père Maure (1), qui prêcha l'Avent à la cour en 1704, il ne parut plus d'oratorien dans la chaire de Versailles, pendant le reste du règne de Louis XIV. Cela tient-il à une détermination fixe et à une exclusion arrêtée? C'est ce que nous n'oserons décider. On a vu pourtant que Massillon avoit été chargé de prononcer l'oraison funèbre de deux princes; et, dans le même temps, il prêcha fréquemment dans les grandes églises de la capitale. Il faut sans doute rapporter à la même époque la demande que fit le duc de Lorraine, suivant le père Bougerel (2), que Massillon vînt prêcher à sa cour; les auditeurs, ajoute-t-il accouroient en foule de trente lieues à la ronde pour avoir le bonheur de l'entendre. Parmi les sermons de Massillon, il en est plusieurs que quelques circonstances indiquent avoir été prêchés dans les premières années du XVIIIe siècle. Ainsi le discours pour la fête de l'Assomption fut prêché chez les dames de la Visitation à Chaillot, entre la mort de Jacques II et celle de Guillaume III, c'est-à-dire entre le mois de septembre 1701 et le mois de mars 1702; c'est là qu'on trouve ce portrait de Guillaume, dont l'énergie a déplu à quelques modernes. Le panégyrique de saint Jean-Baptiste fut prêché, à Sceaux, devant le duc et la duchesse du Maine, et celui de saint François-de-Paule devant le cardinal de Noailles.

(1) Jean-Joseph Maure, né à Arles en 1663, entra dans l'Oratoire en 1680, et mourut à Paris le 27 janvier 1728.

(2) Voyez les *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence*; 1752, in-12.

Louis XIV étant mort le 1er septembre 1715, Massillon fut chargé de prononcer son oraison funèbre à la Sainte-Chapelle. Le début de ce discours est fort remarquable : *Dieu seul est grand, mes frères*... L'orateur parla avec beaucoup de circonspection des troubles de l'Eglise, et loua le zèle du roi. Quant à lui, toujours sage et modéré, il sut se garantir de l'extrême agitation qui régnoit alors dans les esprits. Cette réserve lui fait encore plus d'honneur, si on admet qu'il fût tombé, sous le règne précédent, dans une sorte de disgrâce. Dans sa propre congrégation se manifestoit une opposition très-vive, et il avoit à se tenir en garde contre l'exagération de ses amis. Il ne céda point à ces diverses influences, et resta toujours le même au milieu du mouvement qui entraînoit tant d'hommes d'ailleurs bien intentionnés : aussi la réputation de Massillon s'en accrut. Le régent avoit à faire oublier quelques choix peu heureux qui attristoient les amis de la paix; il étoit sûr des suffrages de l'opinion publique, en élevant aux honneurs de l'épiscopat celui dont la voix avoit retenti si long-temps dans la chaire, et dont la conduite avoit été honorable. Le 6 novembre 1717, il nomma Massillon à l'évêché de Clermont, sur le refus de l'abbé de Louvois. Les bulles du nouveau prélat n'eussent certainement souffert aucune difficulté à Rome; mais il n'en étoit pas de même pour quelques autres ecclésiastiques nommés par le régent à différens siéges, et la cour ne vouloit pas permettre que le pape fît quelque distinction entre les sujets. Elle refusoit les bulles que Clément XI offroit, à moins qu'il ne les accordât toutes. Ce fut l'objet d'une négociation, dont on peut voir les détails dans les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclesiastique pendant le dix-huitième siècle*, année 1718. Enfin, le 11 mai de cette année, Massillon fut préconisé à Rome, et il fut sacré le 21 décembre suivant, dans la chapelle des Tuileries, en présence du jeune roi, par M. de Fleury, ancien évêque de Fréjus et précepteur du prince, assisté de MM. de Tressan et de Caumartin, évêques de Nantes et de Vannes. Il prêta serment de fidélité le 3 janvier 1719, entre les mains du roi, et en présence du duc d'Orléans.

Il avoit donné cette année même une nouvelle preuve de la flexibilité de son talent. Choisi pour prêcher le carême devant Louis XV, il composa exprès pour la circonstance une suite de discours où il s'efforça de se mettre à la portée d'un enfant, en même temps qu'il traitoit des sujets analogues aux devoirs d'un roi. Le *Petit Caréme* est composé de dix discours, qui sont comme un cours de morale pour les grands, et dont la réputation s'est toujours soutenue, même parmi les gens du monde. On y retrouve la brillante facilité de l'orateur, et en même temps un choix de sujets assortis au goût du siècle. Cependant, nous sommes fort éloigné de dire comme quelques-uns, que Massillon, dans son *Petit Caréme*, se montra le précurseur des idées philosophiques.

Dans le même temps, Massillon fut élu membre de l'Académie française, à la place de l'abbé de Louvois, mort le 5 novembre 1718. Il fut reçu le 23 février de l'année suivante, et l'abbé Fleury le complimenta comme directeur. Le discours de Massillon se trouve à la suite des Conférences et Discours synodaux. Celui de Fleury est digne de la sagesse comme de la piété du respectable vieillard. En louant les talens et les productions du récipiendaire, il lui donna indirectement des conseils déguisés avec adresse, sous la forme de regrets. *Nous prévoyons avec douleur*, dit-il, *que nous allons vous perdre pour jamais, et que la loi indispensable de la résidence va vous enlever sans retour à nos assemblées; nous ne pouvons plus espérer de vous voir que dans les momens où quelque affaire fâcheuse vous arrachera malgré vous à votre église*. Si l'âge et les services de Fleury, alors presque octogénaire, lui donnoient le droit de tenir ce langage, Massillon prouva aussi qu'il étoit digne de l'entendre, et, dans son discours de remercîment, il témoigne le regret qu'*appelé ailleurs par les devoirs de l'épiscopat, il ne puisse long-temps jouir de l'honneur qu'il reçoit.*

(*La suite à un Numéro prochain.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. l'abbé Bridan-Renaud, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, a succombé, le lundi 29, à la maladie dont il étoit atteint depuis plusieurs mois. La perte d'un pasteur si laborieux et si zélé laissera un grand vide dans une paroisse qu'il dirigeoit depuis plusieurs années.

— Encore une *conspiration* découverte; celle-là ne menaçoit point le repos de l'état, n'appeloit point la république ou les étrangers; elle n'en vouloit qu'à l'église française, ce qui au fond est un peu moins effrayant. Cette *conspiration*, c'est l'abbé Châtel qui l'a découverte et qui la signale dans son journal en des termes dictés par la colère. Il dénonce donc le *jésuitisme* comme *conspirant* contre lui. Ne pouvant l'attaquer par le raisonnement, on a voulu, dit-il, le vaincre par la violence et la corruption. Ainsi il nous apprend qu'on lui a offert près de 300,000 fr. qu'il a refusés avec indignation; 300,000 fr., c'est un peu cher, et nous voudrions bien savoir qui a pu mettre M. Châtel à un si haut prix. Les *lâches* n'ayant pas réussi par ce moyen, en ont tenté un autre. Un misérable s'est présenté chez le primat pour l'effrayer par le poignard, heureusement celui-ci s'en est débarrassé à coups de chaise, et il annonce qu'il recevra de même quiconque viendra chez lui dans le même but. Il nous semble qu'en cela M. Châtel pousse trop loin la modération et la charité. Ce n'est pas à coups de chaise qu'il doit se débarrasser des assassins, il doit

prendre ses mesures pour les livrer à la justice, la société est intéressée à ce qu'un tel guet-apens ne soit pas impuni. N'ayant pu triompher du chef de l'église française, on l'a attaqué dans ses associés et ses agens. On lui a enlevé successivement trois de ses apôtres, MM. Blachère, Auzou et Journiac, qu'il appelle des *traîtres*. Mais M. Châtel oublie qu'il a *trahi* lui-même l'église catholique et qu'il a engagé à la *trahir*; par conséquent il n'a point droit de trouver mauvais qu'on le *trahisse* à son tour. Il suppose que MM. Blachère et Journiac se sont vendus, mais il faut bien qu'il se persuade que tout le monde n'a pas abjuré sa conscience. On peut donner dans l'erreur; mais la foi retrouve ses droits dans un cœur qui n'est pas profondément corrompu; et quand d'heureuses occasions font briller la lumière, on ouvre les yeux et on voit avec effroi le précipice où on s'étoit jeté. C'est ce qui est arrivé il y a deux ans à M. Blachère, c'est ce qui vient d'arriver à M. Journiac. Un prêtre respectable, inspiré uniquement par le zèle et par l'amitié, n'a eu besoin que de lui montrer dans quel abîme on l'avoit entraîné. Il a réveillé dans le jeune prêtre des sentimens de religion qui n'étoient qu'assoupis. Il n'y a eu là ni *or*, ni *corruption*, ni *infamie*. On n'est point *lâche*, parce qu'on tend la main à un ami qui se noie. On n'est point *infâme*, parce qu'on se tire d'un bourbier. M. Châtel en veut beaucoup à son administrateur qui l'a quitté; mais falloit-il pour ses menus plaisirs que son administrateur se ruinât? Au reste, le primat annonce qu'un procès va bientôt commencer et que les *traîtres* seront mis au grand jour. Le procès, s'il a lieu, fera éclater en effet bien des *trahisons* et bien des turpitudes dans un parti déjà jugé par tous les honnêtes gens.

— M. l'évêque d'Orléans est allé le 23 juillet à Beaugency, pour y donner la confirmation. En arrivant, sa voiture fut suivie par une foule de peuple qui témoignoit son respect et sa joie. Le prélat, en descendant de voiture, donna sa bénédiction à cette multitude, qui s'étoit jetée à genoux pour la recevoir. Le lendemain, à sept heures du matin, M. l'évêque administra la confirmation à trente-deux élèves du pensionnat des Dames ursulines. De là il se rendit à l'église paroissiale, où étoit réuni un grand nombre de fidèles. Les paroisses des environs étoient venues, conduites par leurs pasteurs. Malgré l'affluence, il y eut beaucoup d'ordre et de recueillement dans l'église, où il y eut mille à douze cents personnes confirmées. Les autorités civiles n'ont pas jugé à propos de prendre part à la joie publique; et le maire, qui étoit invité à dîner chez M. le curé avec le prélat, a eu l'exquise politesse de ne faire aucune réponse à cette invitation, sans même alléguer aucune excuse.

— La *Gazette du Maine* raconte qu'un maire des environs du

cureur du Roi de Vitré, qui déclare ne point s'opposer à l'inhumation de Gilles Salmon, *assassiné* dans la nuit du 17 juin. Peu de jours après, on lisoit publiquement aux soldats du 33e, à Vitré, un ordre du jour où on les félicitoit de n'avoir aucun reproche grave à se faire, et d'avoir su mériter les regrets de toute la population. *L'Auxiliaire breton*, qui a rendu compte de la mort de Salmon, l'appelle un *furieux*, et parle de Poirel avec les plus grands égards.

— D'après un journal ministériel, il y avoit un complot organisé pour le 28 juillet. Si les cris, *à bas les forts*, avoient eu un degré d'intensité suffisant pour jeter du trouble dans les rangs de la garde nationale et de l'armée, ils auroient été le signal d'un nouveau 5 juin. Les diverses sections de la *Société des Droits de l'Homme* étoient consignées dans le voisinage des lieux ordinaires de leurs réunions; des provisions d'armes et de munitions étoient faites sur différens points; de fausses nouvelles, entre autres celle de la mort de Louis-Philippe, devoient se propager par toute la ville avec la rapidité de l'éclair. Enfin tout étoit préparé pour le combat. On commençoit à imprimer des appels aux citoyens et à l'armée; la plupart ont été saisis sous presse. La police a arrêté des meneurs et découvert les dépôts et fabrications d'armes.

— Dix-huit jeunes gens ont été arrêtés successivement chez la dame Chavot, passage du Caire, dont la maison passe pour un des lieux de réunion de la *Société des Droits de l'Homme*.

— Pendant la revue de la garde nationale on a arrêté sur différens points, parmi les curieux, des individus qui crioient: *A bas les Forts! à bas Louis-Philippe!*

— Le *National* et la *Tribune* assurent que Louis-Philippe a répondu aux cris *plus de Bastilles*, poussés dans certaines compagnies de la garde nationale: *Oui, mes amis, plus de Bastilles, c'est convenu.*

— On a remarqué, pendant la revue, d'anciens artilleurs de la garde nationale qui se promenoient avec leur uniforme.

— L'effectif de la garde nationale sous les armes à la revue du 28 août étoit de 49 à 50 mille hommes, d'après une note de l'état-major.

— Lundi 29 juillet, 3e jour des anniversaires, Louis-Philippe a posé la première pierre de l'entrepôt projeté place des Marais, de la galerie de minéralogie au Jardin des Plantes et du nouveau pont de la Cité. A une heure, il y a eu spectacles gratis, joûte sur la Seine, et des divertissemens publics aux Champs-Elysées et à la barrière du Trône. Louis-Philippe s'est rendu le soir à la fête qui a suivi le banquet donné à l'Hôtel-de-Ville. Les édifices publics ont été illuminés comme la veille.

— On ne connoît encore d'autre amnistie, pour l'anniversaire de la révolution, que dix-neuf commutations de peine à des condamnés pour vols, détenus dans le ressort de la cour royale de Caen. Il n'y en a point pour délits politiques.

— Sont nommés maires MM. Rolland à Toulouse, Legard à Privas, Viger à Bergerac, Mauvesin à Nerac, Noël-Agnès à Cherbourg, Joly à Gannat (Allier),

Escaillet à Murat (Cantal), Dufau à Mont-de-Marsan, Barjavel à Carpentras, Ebaudy-Defresne à Vesoul.

— M. Magnan, directeur de l'enregistrement et des domaines à Versailles, est nommé sous-directeur de l'administration des domaines en remplacement de M. Bordes.

— M. Lavocat, lieutenant-colonel de la 12e légion de la garde nationale, est nommé administrateur de la manufacture royale des Gobelins en remplacement de M. le baron Des Rotours.

— Le maréchal Soult ne reviendra à Paris qu'à la fin du mois d'août.

— Une rencontre a eu lieu le 30 juillet, au bois de Vincennes, entre M. Cadet-Gassicourt, apothicaire, maire du 4e arrondissement, et M. Viguier, son adjoint. Après deux coups échangés de chaque côté sans résultat, les témoins ont déclaré que l'*honneur étoit satisfait*. C'est M. Viguier qui, quoique protestant, proposa dernièrement de faire réclamer par les officiers de la garde nationale l'ouverture de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. M. Cadet, moins tolérant apparemment, y a toujours été chaudement opposé.

— Le général Dommanget, et un certain nombre de membres de la Légion-d'Honneur, ont prié le grand-chancelier de cet ordre de former opposition à l'envoi en possession du domaine d'Ecouen en faveur du duc d'Aumale ou de la dame de Feuchères, légataires du prince Condé, attendu que la Légion-d'Honneur avoit acquis cette propriété à titre onéreux sous l'empire, et que c'est la restauration qui l'en a dépossédée.

— M. Dieudé, l'un des gérans de la *Quotidienne*, a été traduit le 30 juillet devant la cour d'assises, pour avoir inséré une lettre de M. le comte de Kergorlay au président du conseil des ministres, démentant la grossesse et l'accouchement de madame la duchesse de Berry. On s'est gardé de mettre en cause M. de Kergorlay, dont on se rappelle encore les dures observations qu'il fit entendre devant la cour des pairs, et devant la cour d'assises de Montbrison. M. Berryer, qui a plaidé pour la *Quotidienne*, a fait remarquer cette circonstance. La défense a triomphé d'ailleurs de l'accusation, et le jury a fait prononcer l'acquittement de M. Dieudé.

— On s'est empressé de faire connoître dans les départemens, par le télégraphe, le résultat de la revue du 28, qui donnoit lieu à des inquiétudes. Le soir même, les autorités des différentes villes ont publié la dépêche télégraphique.

— De nouveaux désordres ont affligé la ville de Nîmes les 20 et 21 juillet. Des bandes de patriotes, armés de stylets ou de pierres, ont attaqué les légitimistes sur différens points, et les ont poursuivis ou laissés pour morts; trois d'entre eux sont grièvement blessés des coups de stylet qui leur ont été portés. Le préfet du Gard, qui étoit à la foire de Beaucaire, est revenu à la hâte à Nîmes. La cour royale a évoqué la connoissance de ces crimes et des faits qui s'étoient passés le 15.

— Il y a eu quelques désordres, le 15 juillet, à Cette. Le maire a publié une proclamation à ce sujet, et ordonné la fermeture de la société de l'Harmonie, dont les membres avoient lancé des projectiles sur la force armée.

— Les changemens de préfets ont mécontenté les patriotes en plusieurs départemens. L'arrivée, à Limoges, du nouveau préfet de la Haute-Vienne, M. Scipion Mourgues, a été le signal de graves désordres; on ne s'en est pas tenu à un charivari. Des pierres ont été lancées; les vitres de la voiture de M. Mourgues ont été brisées; un vieillard et des dames qui s'y trouvoient ont été insultés. La fille du préfet, âgée de 12 ans, a été frappée par un des perturbateurs. La justice a commencé des poursuites sur ces scènes, qui ont duré deux jours, et ont motivé deux proclamations du maire.

— Quelques fonctionnaires ayant offert un banquet à M. Devaux, député du Cher, à son arrivée à Bourges, le 21 juillet, les patriotes sont venus le troubler par un épouvantable charivari.

— M. le comte Frottier de Bagneux, ancien député et ancien préfet, poursuivi pour attentat dans l'Ouest, et qui s'est constitué prisonnier, a été acquitté le 23 juillet, à Bourbon-Vendée, avec le chef de Chouans Gaboriau, sur la déclaration du jury.

— Le même jour les jurés d'Orléans ont fait acquitter M. Souesme, propriétaire et chef de bataillon de la garde nationale de Villemandeur, prévenu d'avoir, dans un banquet offert aux réfugiés polonais, parlé contre le chef du gouvernement et crié *vive la république.*

— Une descente de police a eu lieu à Nantes dans une maison où l'on confectionnoit des bagues sur lesquelles étoit écrit : *Vive Henri V! vive la duchesse de Berry!* On a saisi les bagues.

— M. l'abbé de Lucheux, qui avoit établi, il y a deux ans, un pensionnat à Sibiville (Pas-de-Calais), a quitté cet établissement, et en a formé un autre à Frévent, tout près de là. M. l'abbé Lamiot, frère du missionnaire de la Chine, dont nous avons parlé, avoit eu autrefois une maison d'institution qui avoit prospéré, et que Buonaparte supprima dans un accès d'humeur. M. de Lucheux a été accueilli par les autorités. Déjà plusieurs parens lui ont confié leurs enfans; il espère s'adjoindre prochainement un ecclésiastique de mérite. La maison est commode et bien située; le mode d'éducation y est tout-à-fait religieux, et le régime y est doux : on n'y est sévère que contre les mauvaises mœurs.

— Des ordres ont été transmis, par le télégraphe, dans les ports du Nord, pour soumettre à des mesures sanitaires les provenances de la Hollande, où le choléra reprend de l'extension.

— Le gérant de la *Gazette du Languedoc*, poursuivi pour avoir reproduit un article de la *Voix de la Vérité*, de Modène, où l'on attribuoit au gouvernement des intentions malveillantes sur madame la duchesse de Berry, a été condamné à un mois de prison, 4,000 fr. d'amende, et à l'affiche du jugement en cent exemplaires.

— Des habitans de Marseille ont fait demander, par le télégraphe, la permission de rétablir le buste de Buonaparte, premier consul, sur la promenade qui portoit le nom de Cours-Buonaparte.

— La cour d'assises d'Angers a condamné aux travaux forcés à perpétuité une femme accusée d'avoir empoisonné successivement trois maris qu'elle a eus.

— Le congrès scientifique de Caen a élu M. l'abbé Delarue pour son président; et MM. Aug. Prévost, de Rouen, et Julien, de Paris, vice-présidens.

— La frégate *la Résolue*, qui, dans la nuit du 22 au 23 juin, avoit été entraînée par les courans et les vents contraires sur les rochers du cap Lévi, a été relevée et mise à flot le 21 juillet. Cette opération a été fort pénible et fort difficile; encore il est à craindre qu'on ne puisse faire franchir à *la Résolue* les écueils dont elle est entourée, et qu'il faille la démolir sur le lieu même.

— M. le baron de Barante, ambassadeur près la cour de Sardaigne, est arrivé à Turin le 20 juillet.

— M. Francisque Michel vient d'être chargé par le ministre de l'instruction publique d'une mission pour l'Angleterre, à l'effet de visiter les archives et les bibliothèques de ce pays, et d'y prendre note ou copie de tout ce qui peut avoir rapport à l'ancienne histoire de la France et à la littérature romaine.

— L'acte de naissance du fils du roi des Belges a été inscrit sur les registres de l'état civil et dans le style simple usité pour tous les citoyens. Le bourgmestre de la commune de Laeken, qui l'a dressé, s'est seulement transporté au palais. Les témoins étoient MM. F. de Mérode et Lebeau, ministres; le comte d'Aerschot, grand-maréchal du palais, et le marquis de Chastelier, grand-écuyer. Léopold a signé l'acte avec eux. Il y a un grand contraste avec l'acte de mariage qui a été dressé à Compiègne avec la formule dont la royauté citoyenne n'auroit plus dû faire usage. Les expressions de très-haut et très-puissans seigneurs ont fort étonné à cette époque.

— Il a été présenté à la chambre des représentans de la Belgique un projet de loi, tendant à autoriser le gouvernement de ce pays à livrer aux gouvernemens étrangers, qui s'engageront à user de réciprocité, tous les individus poursuivis pour crimes de toute espèce, à l'exception des crimes et délits politiques et pour désertion militaire.

— La seconde chambre du duché de Hesse-Darmstadt a résolu : 1° de demander au gouvernement l'exécution de l'art. 35 de la constitution (à l'unanimité); 2° de déclarer la censure contraire à la constitution (17 voix contre 13); 3° de demander la suppression de la censure, conformément à la proposition du député Glaubrech (34 voix contre 6).

— Sur la motion faite par le député Werk, au sujet des arrestations par mesures de police, la seconde chambre des Etats de Bade a résolu que le grand-duc sera prié de présenter un projet de loi pour garantir la liberté individuelle, et

déterminer les formes et les conditions des arrestations de police et de l'instruction qui les suivra.

— Le choléra diminue à Lisbonne. Le 11 juillet il n'y a eu que 52 cas. Il restoit 167 personnes atteintes gravement de la maladie, 195 légèrement malades, et 173 convalescentes. Depuis l'apparition du fléau, on comptoit 6,770 cas, dont 3,280 suivis de mort, et 3,480 de guérison.

— Un décret du conseil d'administration de la Pologne, publié au nom de l'empereur Nicolas par le maréchal Paskewitsch, le 18 juin, ordonne la mise sous séquestre des biens de toutes les personnes éloignées du royaume de Pologne depuis le 1er janvier 1831.

— Le choléra s'étend dans le sud et dans l'ouest des Etats-Unis. Partout, et surtout à Mobile et à Natchez, il enlève principalement les noirs. A la Nouvelle-Orléans et à Palmyre, les effets sont d'une promptitude effrayante. Des habitans de Pulaski, au Kentuckey, et ceux de Lexington, ont abandonné leurs maisons. Le port Gibson est, dit-on, abandonné.

On a vu que, par suite des deux instructions faites sur les troubles de Lèves, dix-sept individus avoient été renvoyés en police correctionnelle pour outrages et menaces envers l'adjoint et le préfet, et que trente-deux autres avoient été renvoyés en cour d'assises. Ceux-ci ont été acquittés, moins un; sur les premiers, six ont été renvoyés de la plainte et onze autres ont été condamnés à cinq mois de prison. Ils en ont appelé au tribunal de Versailles, et le procureur du Roi à Chartres a appelé aussi *à minimâ*. La cause a été plaidée à Versailles le 25 juillet. Les prévenus ont d'abord plaidé l'incompétence qui a été rejetée par le tribunal. M. Doublet, leur avocat, a prétendu, comme la première fois, que c'étoit l'administration qui étoit coupable par son incurie et son imprévoyance. M. Salmon, procureur du Roi, a soutenu la prévention et a refuté le système de l'avocat. L'appel *à minimâ* n'a pas été soutenu. Après une heure de délibération, le tribunal a adopté les motifs des premiers juges, et a néanmoins réduit la peine à trois mois de prison.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du* 31 *juillet* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 déc., ouvert à 77 fr. 20 c., et fermé à 77 fr. 00 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 104 fr. 45 c., et fermé à 104 fr. 30 c.
Actions de la Banque. . . . . 1740 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e.

Réponse aux Etudes religieuses.

Nous ne lisons point habituellement les *Etudes religieuses*, et c'est par la province que nous avons appris que l'auteur de ce recueil avoit bien voulu s'occuper de nous, et nous avoit mis en scène d'une manière ridicule. Nous ne nous croirions point tenu de répondre à des déclamations ou à des injures; mais on allègue des faits, on cite des paroles, et il ne nous est pas permis de passer ces attaques sous silence. Avant d'en venir à l'objet précis de notre réclamation, il est bon de faire connoître l'esprit qui préside à la rédaction des *Etudes religieuses*. Ce recueil paroît depuis le mois de décembre dernier, et ne peut manquer de servir merveilleusement la cause de la civilisation. Le présent et le passé doivent être le domaine de ce journal, et le rédacteur ajoute modestement qu'*en embrassant le passé et le présent il s'ouvre évidemment une route nouvelle; car le présent seul est l'ornière commune suivie par tous les autres journaux*. Le rédacteur justifie très-bien cette annonce; car dans un de ses numéros il y a des détails tout-à-fait neufs et pleins d'intérêt sur l'empereur Caracalla, sur Macrin, sur Aurélien, sur Maxime et Balbin. C'est une bien heureuse idée que de sortir ainsi de *l'ornière du présent* pour aller fouiller dans l'histoire de ces tyrans, qui précipitèrent, il y a plus de mille cinq cents ans, la chûte de l'empire romain. C'est *évidemment s'ouvrir une route nouvelle* que d'aller déterrer ces vieilleries.

Toutefois, il ne faut pas croire que l'auteur néglige le présent : il donne des notices charmantes sur les prélats et ecclésiastiques qui meurent successivement; dans son premier numéro, par exemple, il annonce la mort de M. Borderies, évêque de Versailles. Cette notice n'est pas longue; mais elle est admirable pour la sagacité; il faut la citer : *Le 4 août dernier, est mort Etienne-Jean-François Borderies, prélat de cour et d'intrigue et homme peu instruit, selon quelques-uns; mais, au contraire, vertueux, savant et illustre, selon les autres : l'histoire, exempte de passions, prononcera sur des prétentions si opposées*. Voilà toute la notice. Le rédac-

teur n'a pas osé se prononcer lui-même sur le mérite d'un prélat universellement estimé. M. Borderies un *prélat de cour et d'intrigue*, lui qui resta vingt ans vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin, et qui borna long-temps son ambition à bien faire le catéchisme aux enfans et à former la jeunesse à la piété! Et quand, plus tard, son talent et sa réputation le portèrent à une place plus relevée, et ensuite à l'épiscopat, il est notoire que les honneurs vinrent le chercher, et qu'il ne sollicita rien. La *courtisanerie* et *l'intrigue* étoient à cent lieues du caractère et des habitudes de cette ame élevée, et il ne sera pas donné sans doute à un étourdi de flétrir un si beau nom, ni à une misérable envie de jeter son venin sur une vertu si pure.

Il paroît que cette notice a valu à l'auteur quelques reproches; car, dans le numéro suivant, il revient sur ce sujet. Ecoutons son apologie : *Quant à M. Borderies, nous n'avons entendu préjuger en rien la question élevée entre ses nombreux amis et ses adversaires : nous n'avons parlé ni pour ni contre, parce que nous n'étions pas suffisamment instruit de ce qui le concernoit.* Misérable défaite : comme si le doute seul n'étoit pas ici une injure! Que diroit l'auteur si on parloit de lui comme il a parlé d'un si digne évêque, si on laissoit entrevoir qu'il est intrigant ou ignorant, ce qui d'ailleurs n'est point l'objet d'un doute? Quoi! vous faites un journal religieux, et vous n'êtes pas *suffisamment instruit* sur le mérite d'un prélat qui a rempli la capitale du bruit de ses prédications et de ses services! Vous êtes *neutre*, dites-vous ailleurs, sur le compte de cet évêque : eh bien! tant pis pour vous; car M. Borderies ne peut avoir eu pour adversaires que des ennemis de la religion, ou des esprits étroits et jaloux.

Après la notice sur M. Borderies, en vient, à la page suivante, une autre sur le père Tabaraud; et ici l'auteur ne doute plus : il étoit apparemment *suffisamment instruit*. Il proclame donc M. Tabaraud *un des écrivains ecclésiastiques les plus distingués par l'étendue et la variété des connoissances; le nombre de ses productions ni ses talens n'avoient pu l'élever aux premiers rangs de la hiérarchie ecclésiastique, soit que sa modestie s'y fût opposée, soit que la médiocrité jalouse lui ait fermé la voie.* Ainsi, on exalte un homme de parti en même temps qu'on déprécie un grand évêque, et on croit en être quitte pour déclarer, dans un numéro suivant, que c'est *par erreur* que l'on a fait l'éloge de

M. Tabaraud. Mais comment auroit-on pu se méprendre sur le compte d'un homme si bien connu pour être en France le coryphée d'un parti? Si le rédacteur n'avoit pas lu les ouvrages de Tabaraud, il étoit impossible qu'il ne sût pas quelle étoit sa réputation; et cependant il en fait un éloge sans restriction. C'étoit là qu'il convenoit d'appliquer les formules du doute, et de parler des jugemens divers qui avoient pu être formés sur le dernier patron du jansénisme.

L'auteur, qui s'est montré si réservé sur M. Borderies, et qui a craint de se compromettre en louant absolument un évêque aussi éloquent que vertueux, est bien moins timide sur deux personnages vivans. A propos d'un mandement des grands-vicaires de Beauvais, il prodigue des éloges à M. l'abbé Alouvry, chanoine de Beauvais, et affirme qu'*il est peu de prêtres qui soient autant que lui au fait de tous les détails de l'administration épiscopale*, et que *le clergé en général le regarde comme un administrateur distingué*. Ce n'est point assez, le rédacteur demande que l'on fasse M. Alouvry évêque; il croit qu'*on ne pourroit mieux choisir pour Tarbes ou pour tout autre siége*, que *ce choix seroit agréable au clergé et à tous les bons esprits*, que *M. Alouvry mérite de fixer l'attention du gouvernement*, qu'*il est ami de l'ordre et du bien public*. Je ne sais ce que M. Alouvry pensera de ces complimens qu'on lui jette ainsi à la tête. Si j'étois à sa place, j'en voudrois un peu à un ami si maladroit et à un prôneur si indiscret. M. Alouvry a sans doute trop de modestie et trop de tact pour avoir de si hautes prétentions. Un tel choix, il faut le dire, exciteroit plus que de la surprise. Heureusement, nous ne croyons pas que l'auteur de la proposition ait assez de crédit pour la faire adopter, et il ne lui restera que le ridicule de s'être mêlé étourdiment de ce qui ne le regardoit pas.

Dans le même endroit, il sollicite un évêché pour un ecclésiastique un peu plus connu du moins que M. Alouvry. Il s'étonne que l'on ne songe point à M. l'abbé Guillon pour un siége, et même pour un des premiers siéges. *Qu'a-t-on à lui reprocher*, dit-il? *est-il quelqu'un dans le sanctuaire qui soit plus soumis que lui aux saintes règles de la discipline?* M. l'abbé Guillon ne pourroit-il pas se plaindre aussi d'une bienveillance si gauche et d'un patronage si hors de propos? Il y a réellement des avocats qui gâtent les causes dont ils se

chargent. Pourquoi aller remuer des choses qui ne demandent qu'à être oubliées? M. l'abbé Guillon avoit été nommé à un siége; il a renoncé à sa nomination : pourquoi le lancer encore malgré lui dans cette carrière? pourquoi, s'il se contente des honneurs de l'épiscopat, vouloir encore lui en imposer le fardeau? pourquoi l'arracher à sa retraite studieuse et à ses travaux d'affection pour l'appliquer à un genre de soins et d'occupations auxquels il a toujours été étranger? C'est ainsi, nous le présumons, que M. l'évêque de Maroc gourmanderoit le journaliste indiscret qui s'est avisé de le prôner si fort à contretemps.

Dans un dernier numéro, l'auteur des *Etudes* revient encore avec affectation sur l'éloge de M. Guillon et de M. Alouvry, qu'il semble vouloir assommer de sa protection fatale. Il censure l'administration de M. l'évêque actuel de Beauvais, qui a en effet un grand tort; c'est celui d'avoir renvoyé de son diocèse un prêtre qui s'y étoit glissé pendant la vacance du siége, et qui y occupoit une cure en même temps qu'il faisoit un journal à Paris. C'est là ce qui est intolérable.

Actuellement, nous en venons à ce qui nous concerne personnellement dans les *Etudes religieuses*. Nous sommes nommé dans trois ou quatre articles des dernières livraisons. Presque tous ces articles ont rapport aux affaires du diocèse de Dijon. On nous reproche d'avoir attaqué M. l'évêque de Dijon, tandis que nous n'avons fait que rapporter ce qui étoit malheureusement trop constant, et que nous avons cédé à cet égard à des instances très-pressantes et à des considérations très-graves. Sans revenir en ce moment sur les affaires du diocèse de Dijon, nous devons répondre à un dernier article des *Etudes religieuses*. L'auteur de ce recueil, après de tristes plaisanteries sur le rédacteur de *l'Ami de la Religion*, continue en ces termes dans sa première livraison de juillet :

« Rien n'égale son audace dans les invectives dont il a voulu flétrir M. l'évêque de Dijon, sans respect pour l'auguste caractère dont il est revêtu, et sans égard pour ses cheveux blancs. Indigné d'un tel dévergondage, M. l'archevêque de Besançon a, dit-on, fait appeler M. P. pour lui témoigner toute l'horreur que lui ont inspirée ses indignes procédés à l'égard d'un évêque qui a besoin de la considération pour opérer le bien dans son diocèse. « Quel motif, monsieur, lui auroit-on dit, peut vous porter à appeler la

défaveur sur un prélat qu'il ne dépend de qui que ce soit d'éloigner du diocèse confié à ses soins ? Quel est votre but? Je n'y vois que le plaisir de diffamer. » A cela, M. P. auroit articulé quelques excuses, et promis une belle palinodie. »

A ce beau récit, il n'y a qu'une réponse à faire : c'est que c'est un mensonge d'un bout à l'autre. M. l'archevêque de Besançon a trop de tact et d'équité pour nous avoir *témoigné de l'horreur de nos indignes procédés*, et nous ne lui avons point *promis une belle palinodie*. Comment ose-t-on rapporter les paroles du prélat comme si on les avoit entendues, tandis que les entretiens que nous avons pu avoir avec lui ont été secrets, et qu'aucun étranger n'y étoit présent? Ce n'est certainement pas le vénérable archevêque qui a rendu un compte si infidèle de notre conversation; un prélat si connu par sa droiture et son aménité est incapable d'avoir parlé sur ce ton à un homme qui a l'honneur de le connoître depuis long-temps, et qui n'a point perdu tout droit à son estime. Qui a donc pu inventer cet entretien? Qui a rapporté à l'auteur des *Etudes religieuses* ces paroles qu'on nous donne comme textuelles, et que le journaliste a guillemettées? Qui a entendu que nous n'étions mû que par *le plaisir de diffamer*? Nous donnons le démenti le plus formel à toute cette fable, que repoussent également et le caractère de M. l'archevêque de Besançon, et, nous osons le dire, le nôtre. Cependant on ne s'est pas contenté de faire insérer ce récit mensonger dans les *Etudes*, on l'a reproduit dans le *Journal de la Côte-d'Or*, dont le rédacteur est, dit-on, un prêtre marié, ordonné autrefois par Volfius, et dont les opinions irréligieuses sont assez connues. On ne pouvoit jouer un tour plus perfide à un évêque que de consigner son apologie dans un tel journal. Si ce sont ses amis qui lui ont rendu ce mauvais office, il devroit les prier de lui épargner de tels affronts. C'étoit déjà trop pour lui d'être universellement blâmé par les amis de la religion ; mais être loué par ses ennemis, il y a de quoi l'achever.

Il nous est parvenu de nouveaux renseignemens sur l'état du diocèse de Dijon ; nous n'en parlerons pas en ce moment, quoique d'autres journaux s'en soient occupés. La *Spectateur* de Dijon a signalé des actes récens de l'administration épiscopale. La *Gazette de Bourgogne* du 27 juillet reproche de nouveau à M. l'évêque de suivre la fausse route où on l'a engagé.

Il est remarquable que ces deux journaux appartiennent à des opinions très-différentes, et portent cependant le même jugement de la ligne suivie par M. Rey. Tous deux lui crient que ce ne sont ni son long séjour à Paris, ni ses audiences au château, ni la décoration qu'il a obtenue qui répareront le mal fait au diocèse. Il ne pourroit d'ailleurs dissimuler les désagrémens qu'il a essuyés à Paris, et lui-même s'est plaint de l'isolement où on le laissoit, de la répugnance que ses collègues montroient à coopérer avec lui à une pieuse cérémonie, des humiliations qu'on lui avoit fait essuyer. Telle est notre *palinodie*.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. On a beaucoup disputé sur l'application de l'art. 6 de la loi organique de 1802, qui porte qu'il y aura recours au conseil-d'Etat, en cas d'abus de la part des ecclésiastiques. Conformément à cet article, les plaintes contre les ecclésiastiques étoient portées au conseil-d'Etat, et la cour de cassation a constamment maintenu cette jurisprudence. Mais, depuis la charte de 1830, les ennemis du clergé prétendent que la législation a changé, et que l'article ci-dessus est abrogé. Cependant la charte de 1830 n'a pas dérogé aux lois anciennes relatives aux cultes, les mêmes règles existent à l'égard de la religion et de ses ministres. Les libéraux qui plaident si souvent pour la légalité ont mauvaise grâce à rejeter une loi parce qu'elle les contrarie, et à la rejeter sous prétexte qu'elle est implicitement contraire à un principe vague, et que chacun entend comme il le veut. On allègue que l'art. 6 constitue une exception, un privilége pour le clergé; mais n'y a-t-il pas d'autres exceptions? Il y en a pour les pairs, pour les militaires, pour les écrivains. Il faut donc s'en tenir ici à la lettre de la loi, à une loi formelle et non abrogée. La question vient de se présenter au tribunal correctionnel de Libourne. M. Magnac, curé de Sainte-Terre, étoit accusé d'avoir insulté ses paroissiens en chaire; on l'a attaqué devant les tribunaux. L'affaire ayant été portée à l'audience du tribunal de Libourne, du 6 juin, M. Brun, avocat du curé, a soutenu l'incompétence du tribunal; il a donné de très-fortes raisons pour renvoyer au conseil-d'Etat un procès suscité uniquement pour vexer un prêtre et causer du scandale. L'avocat du plaignant a soutenu la thèse contraire, et M. la Case, procureur du roi, a adopté le même système. Mais leurs argumens n'ont guère été que des déclamations empruntées aux journaux révolutionnaires. Le tribunal, par son jugement, a fait une distinction assez subtile, et qui mérite d'être examinée plus tard. Voici le texte du jugement :

« Attendu que la Charte de 1830 n'a pas modifié la convention du 8 avril 1802,

reconnue *loi de l'Etat*; qu'ainsi, il y a lieu d'examiner aujourd'hui, comme avant 1830, si l'art. 6 de cette convention est applicable à l'espèce; attendu que cette loi est une loi exceptionnelle, dérogatoire au droit commun, qui ne peut et ne doit recevoir d'application que dans les seuls cas qui s'y trouvent déterminés; *Qu'aux termes de cette loi*, il importe de distinguer dans les actes du prêtre les *entreprises* ou *procédés*, commis dans l'exercice de ses fonctions, qui *n'étant ni crimes ni délits*, peuvent néanmoins avoir pour effet, *de compromettre l'honneur des citoyens, de troubler les consciences, de dégénérer en oppression ou en injures, et d'exciter le scandale*, et les actes qui, ayant un tout autre caractère, pourroient être qualifiés *crimes* ou *délits*; que, dans le premier cas, les actes du prêtre ne sont que des abus de son autorité qui doivent être déférés au conseil-d'Etat; telle seroit, par exemple, *l'entreprise* par laquelle un prêtre feroit, sans motif, sortir un citoyen de son église; tel seroit le *procédé* par lequel il refuseroit la communion à celui qui se présenteroit pour la recevoir, ou par lequel il refuseroit d'admettre telle ou telle personne pour tenir un enfant sur les fonts baptismaux; que ces faits ou autres semblables pourroient être, de la part du prêtre, des *entreprises* ou *procédés* de nature à compromettre *l'honneur d'un citoyen*, *à troubler sa conscience*, *à dégénérer en oppression*, *en injure ou en scandale public*, encore bien que ces faits ne constitueroient pas un *délit* dans le sens de la loi; mais, que dans le cas où le prêtre commet un fait susceptible d'être considéré comme *crime* ou *délit*, et d'entraîner l'application d'une peine, il rentre nécessairement dans le droit commun, et doit être soumis à ses dispositions; attendu, en fait, que les demandeurs ont formé plainte contre le sieur Magnac, et l'ont accusé d'avoir commis à leur égard le délit *d'injure publique*; qu'il ne peut dès-lors se dispenser de comparoître, comme tout autre citoyen, devant le tribunal de police correctionnelle; le tribunal se déclare compétent, et renvoie sur la demande des parties la cause au mois. »

— Un jeune protestant de Rosières, près Orléans, a fait abjuration, le 26 juillet, à Coulmiers, paroisse d'où Rosières dépend pour le spirituel. Depuis deux mois, ce jeune homme venoit plusieurs fois par semaine à Coulmiers, pour y être instruit par M. le curé : ni le temps, ni la distance, ni ses travaux ne l'arrêtoient. Le jour de l'abjuration arrivé, il se rendit à l'église de Coulmiers, et, après les prières ordinaires, il déclara publiquement que c'étoit de son plein gré et dans la seule vue de faire son salut qu'il vouloit être catholique. Il lut avec assurance la profession de foi. M. le curé lui adressa une courte et touchante exhortation, après laquelle ce jeune homme signa son abjuration et renouvela ses promesses de baptême. Le pasteur célébra la messe, à laquelle assistoit le jeune homme, ainsi qu'une jeune fille à laquelle il devoit se marier. Tous deux approchèrent ensemble de la sainte-table. On remarquoit le recueillement et l'air pénétré du jeune homme. Ils reçurent ensuite la bénédiction nuptiale. Les assistans étoient tous émus, et le

père du jeune homme, bien que protestant zélé, ne pouvoit retenir ses larmes. Après la cérémonie, les deux époux sont allés remercier le jeune et digne pasteur, qui avoit conduit cette affaire avec tant de zèle et de charité. L'*Orléanais*, auquel nous empruntons ce récit en l'abrégeant, ne nomme point le protestant.

—L'*Album de la Creuse* dénonce un fait qui lui paroît scandaleux. La fabrique de l'église d'Aubusson avoit en caisse une somme de 2,300 francs. Les marguilliers furent convoqués pour délibérer sur l'emploi qu'il convenoit d'en faire. Là, il fut convenu de remettre la somme à M. le curé pour qu'il l'employât en achat d'ornemens. Eh bien! une chose si simple choque beaucoup l'*Album*. Cependant ce qui s'est fait à Aubusson se fait très-communément dans beaucoup de fabriques, où on a le bon esprit de sentir que c'est le curé qui connoît le mieux les besoins de son église, et qui peut le mieux diriger l'emploi des fonds. Les plus grands ennemis du parti-prêtre seroient obligés de convenir que s'il y a un lieu où l'influence d'un curé soit toute naturelle, c'est son église et sa sacristie.

— Le *Journal des Flandres*, et après lui la *Tribune catholique*, publient une notice sur un pieux ecclésiastique mort dans la force de l'âge. François-Xavier de Ridder étoit né le 11 février 1800, à Demerary, dans la Guyane, aujourd'hui colonie anglaise. A l'âge de neuf ans, son père l'envoya à Londres pour y être élevé dans la religion catholique; mais on le mit dans un pensionnat protestant, où il prit les préventions communes de cette secte. En 1815, son père le plaça à Roterdam, chez des catholiques. Le jeune homme y connut M. Van Bommel, aujourd'hui évêque de Liége, qui dirigeoit alors le séminaire d'Hageveld, près Haarlem. Touché de la grâce, il finit par entrer dans ce séminaire en 1817, et y fit ses études, qu'il acheva au séminaire de Gand. Il fut ordonné prêtre à Malines, le 8 mars 1825, et célébra sa première messe le 19 du même mois, dans la chapelle des Filles de l'Instruction chrétienne, à Gand. Peu après, il partit pour l'île de la Trinité, aujourd'hui occupée par les Anglais, et il se consacra à cette mission; mais les contradictions qu'il y eut à essuyer et sa mauvaise santé l'engagèrent à se rendre en Europe. Il se proposoit d'aller à Rome, et d'y faire connoître l'état de la mission; mais en arrivant à Bristol, sa maladie fit des progrès, et il mourut dans cette ville le 16 juillet. Ce prêtre pieux et fervent est fort regretté de ses amis.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. La *Gazette du Périgord*, du 21 juillet, parle des changemens survenus à Prague dans l'éducation de M. le duc de Bordeaux. Elle fait l'éloge de M. Barande, et regrette qu'il ait pris une résolution extrême et qu'il ait cédé à un

mouvement de dépit. Ce journal paroît beaucoup mieux informé que ceux qui à cette occasion ont parlé d'intrigues chimériques et qui ont supposé que M. Barande avoit été congédié par les manœuvres d'un parti. Le même journal dit avec beaucoup de raison, qu'il est affligeant de voir des royalistes se hâter de se prononcer sur une affaire dont ils ne peuvent connoître les circonstances, et exprimer des plaintes dont l'amertume ajouteroit de nouveaux chagrins à ceux d'une illustre famille. Quelques journaux se sont en effet expliqués sur ce sujet de la manière la plus déplacée. Ils ont parlé du départ de M. Barande comme d'une injustice révoltante et presque comme d'une calamité, et ils semblent à ce sujet plutôt dicter des ordres qu'émettre un vœu. Le dévouement n'autorise pas à prendre ce ton vis-à-vis de ceux que l'on doit respecter, et ce seroient d'étranges royalistes que ceux qui voudroient imposer leurs idées et même leurs préventions aux princes qu'ils prétendent servir. Le *Journal du Bourbonnois* a reproduit les réflexions de la *Gazette du Périgord.*

— Il n'y a pas bien long-temps encore que M. de Lafayette entreprenoit des tournées de trois cents lieues pour assister à des banquets patriotiques. Les libéraux n'avoient qu'un signe à faire pour le posséder aux quatre coins de la France; il se rendoit à toutes leurs invitations; et vraiment ils en abusoient quelquefois pour le faire courir de tous côtés comme un jeune homme. Ceux de Lyon et du Dauphiné ne pouvoient se mettre à table sans lui. Enfin il étoit connu de tout le royaume pour le plus fort improvisateur de toasts patriotiques; et tout le monde vouloit l'avoir pour président..... des festins. Il paroît que cette réputation de bon convive lui est restée. Les patriotes continuent de songer à lui quand ils ont *quelque grand* banquet à organiser. Ceux de Nantes lui ont adressé une invitation par ambassadeurs pour leur aider à célébrer leur anniversaire de juillet. Car point de bonne fête sans lui, nulle part. Mais le zèle de M. de Lafayette pour ces sortes de cérémonies commence à se refroidir. Lorsqu'il y avoit une branche aînée des Bourbons à détrôner en France, à la bonne heure; tout le feu du patriotisme lui revenoit; rien ne lui coûtoit, et l'on ne s'apercevoit de ses soixante-quinze ans d'alors, ni à la longueur de ses voyages, ni à la chaleur de ses toasts. Aujourd'hui qu'il nous a donné la meilleure des républiques, c'est bien différent. Il n'a plus personne à détrôner. Il est content comme un roi, et nous comme lui. N'ayant donc plus de vœux à former, ni rien à entreprendre pour le bonheur public, il a remercié MM. les patriotes de Nantes de leur gracieuse invitation. On dit qu'ils en sont bien étonnés. Cela doit être; c'est la première bonne fête qu'il manque.

— Il y a eu, le 24 juillet, à Marseille, une séance remarquable du conseil municipal. Après une discussion financière assez importante, quelques conseillers, croyant la séance finie, s'étoient retirés, quand le maire a communiqué une pétition où on demandoit que le buste de Buonaparte fût rétabli sur la colonne d'où il avoit été renversé en 1814. Cette demande, a dit le maire, ne sembloit devoir rencontrer aucun obstacle dans le conseil. Plusieurs conseillers l'ont, en effet,

appuyée. Un autre, M. Clapier, conseiller fort libéral, a demandé si c'étoit de la république ou de l'empire qu'il s'agissoit, et a déclaré qu'il ne vouloit ni de l'un ni de l'autre. Un des adjoints a désiré savoir quel étoit le nombre des signataires de la pétition; et, sur ce qu'on lui a répondu 400, il a fait cette question si simple: *Les a-t-on comptés?* ce qui a excité un grand orage. Je m'étonne, a dit le maire, d'une telle discussion au sujet d'un homme qui a porté la gloire de la France à son comble. Et la misère de Marseille à son dernier degré, a répliqué tout de suite un conseiller royaliste, M. A., le seul qui ait pris la parole dans ce débat. Enfin, une majorité de 3 voix a décidé que le buste de Buonaparte seroit rétabli, et que l'on effaceroit le nom de Cours Bourbon. Ainsi, dit la *Gazette du Midi*, Marseille aura relevé le monument en l'honneur de celui qui l'a ruinée.

— Le ministre de l'instruction publique a adressé le 18 juillet une circulaire aux recteurs pour leur demander les renseignemens les plus étendus sur l'état actuel de l'instruction primaire dans chaque commune. C'est surtout sous le rapport moral que le ministre veut être mieux informé. Il désire connoître le régime intérieur des écoles, l'aptitude, le zèle, la conduite des instituteurs, leurs relations avec les élèves, les familles et les autorités locales. Pour que ces renseignemens soient plus exacts, M. Guizot recommande une visite attentive de toutes les écoles. Si les inspecteurs des académies ne suffisent pas pour cette tournée, il déléguera ce soin aux professeurs qui lui seront désignés.

— M. Cadet-Gassicourt, maire du 4e arrondissement, et M. Viguier, son adjoint, qui se sont battus en duel, ont donné leur démission. On n'a accepté que celle du second.

— Les ambassadeurs ont refusé d'assister aux différentes cérémonies des fêtes de juillet; il n'y a que le ministre de Belgique qui s'y soit rendu.

— Le garde-des-sceaux a mandé devant lui M. Bordeaux, juge à Evreux, qui passe pour légitimiste, attendu qu'il a refusé d'assister à la conclusion d'une affaire à laquelle cinq audiences avoient déjà été consacrées. M. Bordeaux avoit déclaré que, venant de donner sa démission, il n'avoit plus à continuer son service.

— M. Castan, ci-devant employé dans les bureaux du ministère de la guerre, a comparu le 31 juillet devant la cour d'assises, sous la prévention d'avoir fait parvenir aux chouans, par l'intermédiaire de MM. Petit-Jean et Thomassin, des avis sur les dispositions que l'on prenoit contre eux au ministère, et d'avoir communiqué des pièces à la *Quotidienne*. Ces faits ayant paru constans, il a été condamné à cinq ans de détention. La veuve Jacob, qui avoit été mise en cause comme ayant transporté des dépêches, a été acquittée.

— L'entrepôt-général de la place des Marais sera construit à 6 pieds de distance du quai du canal. On dressera, pour élever et distribuer les marchandises des machines dans le genre de celles du dock nouveau de Sainte-Catherine de Londres.

— Cinq des élèves de l'Ecole Polytechnique arrêtés à la veille des fêtes de juillet ont paru assez coupables pour être mis au secret dans la prison de Sainte-Pélagie.

— Parmi les individus arrêtés le jour de la revue, les journaux ministériels citent deux individus trouvés cour des Fontaines, porteurs, l'un d'un fusil, l'autre d'un pistolet chargé; un autre perché sur un arbre des Tuileries, et proférant des cris séditieux; et un jeune homme qui parcouroit le faubourg Montmartre en criant : *Vive la république!*

— On dit qu'il circule à Paris des pièces de 50 cent. à l'effigie de Henri V.

— On continue à recevoir à Paris des protestations collectives contre les forts autour de Paris. Nous ne croyons pas devoir citer les noms de toutes les villes où il en a été signé : on a remarqué que la mairie de Vesoul avoit légalisé les signatures sur une semblable réclamation.

— Le maire de Nantes, d'après le désir de quelques patriotes de cette ville, avoit invité le duc d'Orléans et le général Lafayette à venir au banquet préparé pour l'anniversaire de la révolution. Le premier a répondu qu'il étoit obligé de rester aux cérémonies de Paris, et ne se rendroit à Nantes qu'en faisant un voyage dans l'Ouest. Le second a envoyé seulement une lettre pleine de vœux pour le succès de la révolution de juillet.

— A Rouen, il y a eu quelque désordre pendant les fêtes anniversaires de la révolution. Au théâtre, lorsqu'on chanta *la Parisienne*, les jeunes gens ne voulurent pas laisser passer le couplet où il est question de Louis-Philippe. Un rassemblement considérable s'est porté devant la maison du maire de Rouen, pour réclamer la mise en liberté des jeunes gens arrêtés. Des vitres de cette maison ont été brisées à coups de pierres. La troupe de ligne a dispersé les perturbateurs.

— L'affaire de MM. de La Roche et Mornet-Dutemple a été portée le 29 juillet à la cour d'assises, à Orléans. On se rappelle qu'ils devoient être jugés à Nantes; mais, les témoins entendus, la cause fut renvoyée sous un prétexte, et peut-être parce qu'on trouva les jurés trop favorables. Traduits à la cour d'assises à Rennes, ils furent condamnés à la déportation; mais la cour de cassation, ayant cassé cet arrêt, a saisi de l'affaire la cour d'assises du Loiret. M. de La Roche a refusé de répondre aux interrogatoires, parce qu'il n'étoit pas devant ses juges naturels. Après l'audition des témoins, M. l'avocat-général, de Sainte-Marie, a soutenu l'accusation. M. Hennequin, défenseur des accusés, a plaidé pendant trois heures avec chaleur et talent. L'avocat-général a répliqué, et M. Hennequin a aussi répliqué. Le jury a déclaré les accusés non coupables sur toutes les questions. Le président ayant prononcé leur acquittement, des applaudissemens sont partis de tous les côtés, et les accusés ont reçu les plus touchantes félicitations.

— Le gouvernement a renoncé à vexer les paysans de l'Ouest qui ont conservé l'usage de porter des boutons fleurdelysés. Le général Mylius, comman-

dant le département du Morbihan, a publié un ordre du jour qui prescrit de tolérer ces boutons et défend aux soldats d'engager à ce sujet des rixes.

— M. Enouf, député ministériel, vient d'éprouver une défaite dans sa ville même. Il vouloit se faire nommer chef de bataillon de la garde nationale de Carentan; il n'a pu obtenir que 6 voix sur 38 au premier tour de scrutin : il n'en avoit plus que 3 au second tour.

— Il existe dans l'arrondissement de Parthenay une femme nommée Lamory—Dara, qui aura 108 ans révolus au 2 septembre. Elle reçoit du conseil-général une pension de 100 fr. Un exemple plus remarquable encore de longévité se trouve dans la commune de Beauvoir, près Niort; c'est une fille qui est maintenant dans sa 113e année.

— Une ordonnance du 21 juillet autorise la formation d'une caisse d'épargnes et de prévoyance à Saint-Etienne (Loire),

— Lord Londonderry a encore parlé, le 30 juillet, à la chambre des pairs d'Angleterre, contre la notification du prétendu blocus de Lisbonne. Il s'est plaint de la conduite du gouvernement anglais envers le Portugal, et a soutenu que don Miguel est aussi bien roi dans ce pays par la volonté du peuple, que Louis-Philippe en France. Après avoir entendu lord Grey et lord Wellington, le marquis de Londonderry a ajourné sa motion, afin que le ministre eût le temps d'examiner s'il peut satisfaire à ses interpellations.

— Des journaux anglais annoncèrent il y a quelques jours la prise de Lisbonne par les troupes constitutionnelles et l'entrée d'un corps d'armée espagnole en Portugal. Ces bruits ne se sont point confirmés.

— La *Gazette officielle* de Madrid contient le décret adressé, le 14 juillet, par don Miguel, à M. le comte de Bourmont, pour lui conférer le commandement suprême de l'armée portugaise. Le prince donne au maréchal le titre d'ami et lui écrit de la manière la plus affectueuse. Le comte de Barbacena, qui commandoit l'armée, est élevé au grade de maréchal, et invité à reprendre son poste de ministre de la guerre. Par un autre décret, don Miguel promet une amnistie entière à tous les habitans d'Oporto qui livreront leurs armes à l'approche de son armée.

— Le général Solignac publie dans les journaux une lettre pour expliquer les causes qui l'ont engagé à quitter Porto; c'est qu'il s'étoit opposé à l'expédition des Algarves, qu'il regardoit comme une imprudence, cette diversion devant affoiblir la garnison de Porto, et exposant cette ville à une attaque qui eût compromis la cause de Dona Maria.

— M. Berkmann, curé protestant d'Einseltheim, dans la Bavière rhénane, a comparu devant le tribunal de police de Kaiserslautehn, comme ayant attaqué l'année dernière le gouvernement dans ses sermons. Le procureur du roi a conclu à cinq ans de prison; mais le tribunal a acquitté le prévenu.

— Pierre Guérin, célèbre peintre d'histoire, est mort à Rome le 16 juillet, à

la suite d'une longue maladie, après avoir reçu les secours de la religion. Ses principaux tableaux d'histoire sont Marcus-Sextus, Phèdre et Hippolyte, Andromaque, Didon, Clytemnestre, etc. M. Guérin avoit été directeur de l'Académie de France à Rome. Il étoit membre de l'Institut et chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Les événemens d'Orient peuvent être considérés comme terminés. L'aide-de-camp russe, M. de Lieven, a apporté à Constantinople, le 6 juillet, la nouvelle que l'armée égyptienne avoit achevé son mouvement rétrograde au delà du Taurus. En conséquence les troupes russes ont quitté le 10 la rade de Bujukdéré pour repasser la mer Noire. Le général comte Orloff est parti également de Constantinople. L'escadre anglaise de l'amiral Malcolm s'est retirée à Samos.

— Un nouvel incendie a ravagé, à Jassy, presque toutes les maisons que les flammes avoient épargnées la dernière fois. Une grande partie de la ville étoit construite en bois.

— Un bâtiment anglais a rencontré en mer un navire américain, allant de Mobile à Liverpool, tout en proie au choléra. Le capitaine, le contre-maître, et neuf hommes de l'équipage en étoient morts. Il ne restoit que quatre matelots, qui, ne sachant pas diriger le navire, erroient en mer depuis sept jours sans savoir ce qu'ils deviendroient. Le capitaine anglais leur a donné son second contre-maître pour les conduire au premier port américain.

Hymnes et Proses du saint Sacrement, traduites en vers français; dédiées à la Fille de Louis XVI, en exil, par M. le comte de Marcellus (1).

Les hymnes et la prose de la fête du saint Sacrement sont dues à saint Thomas-d'Aquin, théologien célèbre, profond philosophe et docteur de l'église. M. de Marcellus, dont la piété et le talent se sont exercés avec succès sur les psaumes et les cantiques de l'église, a traduit avec le même bonheur les hymnes : *Sacris solemniis, Pange lingua, Verbum supernum* et *Adoro te supplex*, et la prose *Lauda, Sion*. A ces pièces l'auteur a joint des traductions du *Dies iræ*, du *Victimæ Paschali*, de l'*Ave, maris stella*; et des psaumes 26, 64, 83 et 115. Plusieurs de ces traductions ont déjà enrichi les pages de notre journal. Le volume est terminé par une idylle intitulée : *les Petits Savoyards*, et par une ode sur l'Encyclique de Grégoire XVI, du 15 août 1832. Le pieux auteur a accompagné ses vers de préfaces aussi instructives qu'élégamment écrites. Parmi les pièces de vers nous citerons l'ode imitée du psaume 26, *Dominus illuminatio mea*; elle parut dans quelques journaux en novembre dernier; elle étoit dédiée à une princesse captive. L'*auteur* nous fit alors l'honneur de nous l'envoyer, mais les débats des chambres

(1) In-18. Prix : 1 fr. 75 c., et 2 fr. franc de port. Chez P. Méquignon, rue Bellechasse, n. 6; et au bureau de ce journal.

qui venoient de s'ouvrir ne nous permirent pas alors de l'insérer. Nous saisissons aujourd'hui l'occasion de dédommager le lecteur :

Ode sacrée tirée du Psaume XXVI : Dominus illuminatio mea, etc.

Dieu me protége : en vain éclate la tempête;
Du déluge de maux suspendu sur ma tête
En vain autour de moi j'entends mugir les flots :
Le Seigneur est ma force; il m'éclaire, il me guide.
Je marche à sa lumière, et d'un monde perfide
Je brave les complots.

Que vois-je?... Les méchans triomphent... ils m'entourent...
Avides de mon sang, mes ennemis accourent...
Hélas! de tant d'horreurs qui peut me délivrer?
Ils écument de rage; ils tressaillent de joie :
Leur sanguinaire main s'ouvre, et saisit sa proie...
Ils vont me dévorer...

C'en est fait!... Mais, Seigneur, votre main protectrice,
Prompte à me secourir, s'arme pour leur supplice :
Déjà la mort se peint dans leurs yeux effrayés.
Je vois tourner contre eux leurs projets sacriléges.
Interdits, confondus, arrêtés dans leurs piéges,
Ils tombent à mes pieds.

Oui, je verrois sur moi s'élancer une armée
Terrible, menaçante, à ma perte animée;
Si je marche avec vous, fidèle à mon devoir,
Seigneur, tant d'ennemis n'ébranlent pas mon ame.
Leur puissance au combat m'aiguillonne, m'enflamme,
Et double mon espoir.

Mais que m'importe, ô ciel! une victoire vaine,
Des mortels insensés la faveur ou la haine,
Gémissant ici-bas, captif dans ma prison;
Si, consolé du moins à mon heure suprême,
Je vois alors pour moi s'ouvrir du Dieu que j'aime
La céleste maison?

O palais du Seigneur! enceinte radieuse!
Quand pourrai-je goûter ta paix délicieuse,
Dire à ce monde injuste un éternel adieu,
M'enivrer au torrent de tes voluptés saintes (1),

(1) *Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ : et torrente voluptatis tuæ potabis eos.* (Ps. LXXVII, 9.)



Oublier mes travaux, mes douleurs et mes craintes
Dans le sein de mon Dieu?

Déjà, quand les méchans accablent ma foiblesse,
Quand l'enfer déchaîné me poursuit et me presse,
Dieu, m'offrant dans son temple un repos sûr et doux,
A leurs traits enflammés oppose sa puissance (1),
Me cache sous son aile, et met mon innocence
A l'abri de leurs coups.

Délivré des dangers que leur fureur m'apprête,
Les palmes du triomphe environnent ma tête;
Dieu m'a rendu vainqueur de ceux qui m'ont bravé.
Aussi je vais partout, lui rapportant ma gloire,
Par des chants solennels publier la victoire
Du Dieu qui m'a sauvé.

Il prévient mes désirs, il entend ma prière;
Dans mes obscurités son ordre est ma lumière:
Si je marche en tremblant, sa grâce est mon appui.
Mes yeux cherchent les siens; son regard m'encourage.
Mon cœur pour lui palpite; et son secret langage
Ne s'adresse qu'à lui.

Je lui dis: « O mon Dieu, c'est en vous que j'espère!
Que la pitié pour moi parle au cœur de mon père;
Ne fermez pas l'oreille à la voix du malheur.
Je n'ai d'autre soutien que le Dieu que j'adore:
Ah! ne méprisez pas un fils qui vous implore
Au jour de sa douleur.

Seigneur, vous le savez: né parmi les alarmes,
Mon berceau fut toujours arrosé de mes larmes.
Par un monde barbare à souffrir condamné,
Les auteurs de mes jours auroient pris ma défense.
Hélas! ils ne sont plus!... Dès ma plus tendre enfance
Ils m'ont abandonné.

Mais Dieu daigna me tendre une main secourable.
Puis-je assez exalter votre nom adorable,
Seigneur, assez bénir vos utiles secours?
Ployez sous votre joug mes volontés rebelles:
Et dans l'étroit sentier de vos lois immortelles
Que je marche toujours.

(1) *Tela nequissimi ignea.* (Eph. VI, 16.)

Ah! ne me livrez pas à ces hommes perfides
Dont les subtils détours, les fraudes homicides
Portent à l'innocent d'inévitables coups.
En vain ils pensent fuir la justice divine:
Le méchant, ô mon Dieu! conspire sa ruine
En s'armant contre vous.

Enfin, pour couronner ma fidèle espérance,
Au jour de votre gloire et de ma délivrance
Mes yeux contempleront la terre des vivans.
Loin d'un monde, séjour du crime et du blasphème,
Je jouirai des biens que la main d'un Dieu même
Prépare à ses enfans. »

O mon ame, arme-toi de zèle et de courage.
Affronte les périls, et fais face à l'orage:
Ton Dieu veut avec toi partager son bonheur.
Ne crains plus une mort d'un si grand bien suivie:
Et sache, en supportant les maux de cette vie,
Attendre le Seigneur.

Le comte de MARCELLUS.

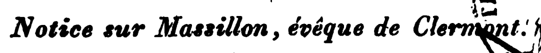
Le Père Marie-Joseph de Geramb, après avoir traversé la mer Rouge, a visité les monts Horeb et Sinaï. Il a vu les sites les plus remarquables du désert où Moïse conduisit les Hébreux, et est retourné au Caire vers la fin de mars. Il en est reparti quelques jours après pour la Haute-Egypte, où il vouloit reconnoître les vestiges des anciens solitaires de la Thébaïde. Il se trouvoit, le 29 avril, à Thèbes; et, malgré les fatigues du voyage et l'excessive chaleur, il y jouissoit d'une bonne santé. Ses yeux étonnés ne se lassoient pas de mesurer l'immensité des ruines dont il étoit entouré. Il devoit partir pour visiter les cataractes du Nil, et pour la Nubie, où il reste beaucoup de vestiges de christianisme.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS.—*Bourse du 2 août* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 déc., ouvert à 77 fr. 05 c. et fermé à 77 fr. 20 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 104 fr. 75 c. et fermé à 104 fr. 85 c.
Actions de la Banque. . . . . 1735 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP[e].



Notice sur Massillon, évêque de Clermont. (1)

(Suite du N° 2135.)

Toutefois l'évêque de Clermont ne put suivre aussitôt son désir de se rendre au milieu de son troupeau, et les troubles qui agitoient l'Eglise de France le retinrent encore à Paris. Sa sagesse, son esprit conciliant, son éloignement de tout excès, le firent juger propre à réussir dans quelque négociation pour la paix de l'Église. On crut qu'il pourroit amener le cardinal de Noailles à quelque tempérament, et le père de la Tour, général de l'Oratoire, fut bien aise de s'étayer d'un tel appui. On trouve dans le *Journal de l'abbé Dorsanne* les détails de ces négociations, qui n'eurent pas tout le succès qu'on s'en étoit promis. On y voit, tome I, page 487, édition in-4°, que Massillon alla dans son diocèse vers le mois de juillet 1719, pour en prendre possession, et qu'il fut rappelé peu après pour suivre un projet d'accommodement. L'abbé Dubois, l'abbé Couet et le père de la Tour y travailloient avec l'évêque. Celui-ci fut chargé d'aller, le 25 octobre, chez le cardinal de Noailles pour le détourner de sacrer MM. de Castries et de Lorraine pour Tours et Bayeux; mais il échoua dans cette tentative. En janvier 1720, il communiqua au cardinal de Noailles un projet de lettre pour amener un rapprochement, et il eut beaucoup de part au corps de doctrine qui fut adopté alors par un grand nombre d'évêques. L'abbé Dubois ayant été nommé à l'archevêché de Cambrai, Massillon, qui étoit lié avec lui, devoit d'abord lui imposer les mains, et alla pour cela, le 14 février, demander le *licet* au cardinal de Noailles; mais le cardinal l'ayant refusé, l'ordination se fit à Canteleu, près Triel, avec le *licet* de l'archevêque de Rouen, et ce fut M. de Tressan, évêque de Nantes, qui conféra les ordres à l'abbé Dubois. Peu après, l'évêque de Nantes et celui de Clermont furent témoins dans l'enquête d'usage sur la vie et les mœurs de l'archevêque nommé de Cambrai, et les mêmes furent les prélats assistans à son sacre. Au lieu de tirer de ces faits des inductions défavorables à Massillon, ne seroit-il pas plus raisonnable de penser que le témoignage d'un évêque si généralement respecté pourroit atténuer l'opinion défavorable qu'on est accou-

(1) Deux volumes grand in-8° à deux colonnes, sur papier fin, ornés d'un beau portrait de Massillon. Prix : 17 fr., et 22 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere et Ce, au bureau de ce journal; et chez Gaume frères, rue du Pot-de-Fer.

tumé à se former de Dubois? Nous demandons la permission de renvoyer le lecteur à une notice que nous avons donnée sur ce cardinal, tome XXXII, page 289.

Cependant les négociations pour la paix de l'Eglise continuoient toujours, et l'évêque de Clermont y étoit engagé plus que jamais. Il avoit dressé un projet d'acceptation, et étoit en rapports habituels avec les cardinaux de Rohan et de Noailles, et même avec le régent. L'évêque de Bayonne (de Dreuillet), et l'abbé Couet, chanoine de Notre-Dame, furent ceux qui, avec Massillon, eurent le plus de part à l'accommodement de mars 1720; voyez les *Mémoires* ci-dessus cités. Cependant la paix ne fut pas encore rendue à l'Eglise : le cardinal de Noailles et quelques autres évêques de ce parti suscitoient des difficultés que les négociateurs s'efforçoient de lever. Nous voyons dans le *Journal de Dorsanne* de nouvelles conférences de Massillon avec les cardinaux et les évêques. Le 12 septembre, il sollicita vainement le cardinal de Noailles de céder. Il avoit été nommé, vers ce temps, membre d'un conseil de conscience dont étoient aussi les cardinaux de Rohan et de Bissy, l'archevêque de Cambrai et l'ancien évêque de Fréjus. Ce fut probablement comme membre de ce conseil qu'il fut pourvu, le 8 janvier 1721, de l'abbaye de Savigny, ordre de Citeaux, diocèse d'Avranches.

Les affaires importantes dans lesquelles Massillon se trouvoit engagé ne l'empêchoient pas de songer à ses obligations envers son troupeau : il exprime ses sentimens à cet égard dans un mandement du 31 octobre 1720, pour ordonner des prières à l'occasion de la contagion qui désoloit Marseille, et qui menaçoit les pays environnans. *Eloigné de vous*, dit-il, *Dieu seul connoît la tristesse qu'une si longue séparation met dans notre cœur. La seule consolation qui adoucit nos peines, c'est que l'ordre lui-même de la providence nous arrête, que la même main qui nous a donné à vous nous en sépare, et que les temps que Dieu a marqués pour nous rendre à notre cher troupeau paroissent enfin s'approcher.* La suite prouva bien que ces sentimens n'étoient point feints dans l'évêque de Clermont. Quand le cardinal de Noailles eut enfin donné son mandement d'acceptation, et que les évêques qui lui étoient unis eurent suivi cet exemple, Massillon songeà à retourner dans son diocèse, où, depuis plus de deux ans qu'il étoit sacré, il n'avoit fait qu'un très-court séjour en 1719. Il partit de Paris le 12 février 1721, et fut remplacé au conseil de conscience par l'archevêque de Rouen. Toutes ces particularités ont été inconnues aux biographes qui ont écrit sur Massillon, et ils ont négligé de consulter le *Journal* prolixe et partial, mais néanmoins assez curieux, de l'abbé Dorsanne.

Dès que Massillon se vit enfin rendu à ses fonctions pastorales, il s'occupa sur-le-champ de l'administration de son diocèse. Par

un mandement du 9 avril 1721, il annonça une visite générale : *Des raisons supérieures*, dit-il, *et qui nous paroissoient dans l'ordre de Dieu, avoient jusqu'ici éloigné le pasteur du troupeau. Dans cette triste séparation, nous vous portions, à la vérité, dans notre cœur; mais nous ne pouvions ni vous consoler dans vos peines, ni vous éclairer de vos doutes, ni remédier aux abus qui peuvent s'être glissés parmi vous*. Cette visite générale d'un diocèse qui comptoit huit cents paroisses occupa Massillon plusieurs années, et il rendit compte du résultat de cette visite dans son mandement du 1er février 1730, où il en annoncoit une seconde. Celle-ci fut même suivie d'une troisième, que le prélat annonça par un mandement du 5 mars 1733. Massillon étoit alors presque à la fin de sa soixante-quinzième année; aussi disoit-il dans son mandement : *Nous pouvons ajouter que ce sera ici la dernière fois que nous aurons la consolation de passer par vos églises. La patience divine n'a que trop prolongé la durée de notre épiscopat et différé de vous donner à notre place un pasteur qui répare nos fautes....*

Cette sévérité du prélat à se juger lui même est le caractère des prélats les plus appliqués à leurs devoirs. Massillon étoit tout entier consacré au soin de son troupeau; il veilloit surtout sur son clergé, et ne négligeoit aucune occasion de l'exhorter et de l'instruire. Il faisoit des conférences à ses curés; ces conférences sont distinctes de celles qu'il avoit données autrefois à Saint-Magloire. Celles-ci, qui sont au nombre de huit, forment le premier volume des conférences dans l'édition de 1745. Les conférences qui suivent ont été prononcées par Massillon, évêque; elles sont adressées, soit à de jeunes séminaristes, soit à des curés dans des retraites que le prélat leur donnoit; il y a huit conférences qui traitent des devoirs et des qualités des ecclésiastiques.

Il ne faut point confondre ces conférences avec les discours synodaux que Massillon prononçoit annuellement. Ces discours sont au nombre de vingt pour toutes les années de l'épiscopat de Massillon, depuis 1723 jusqu'en 1742. Le prélat parloit toujours après le promoteur, et ajoutoit quelque chose à ses instructions. Tantôt il fait voir les avantages des retraites et des conférences cantonnales; tantôt il recommande l'observation des statuts et ordonnances du diocèse; tantôt il s'élève contre les abus et déplore les scandales; tantôt il montre la nécessité de la prière, et remet devant les yeux des prêtres l'esprit et les devoirs de leur vocation. Ces discours sont pleins de douceur et d'onction; ce n'est point un chef qui gourmande, c'est un père qui exhorte avec bonté. Le zèle y est toujours tempéré par la sagesse, et la sollicitude pastorale y paroît sous les traits de la charité la plus tendre. On trouve surtout ce caractère dans le vingtième discours, en réponse à la réquisition du promoteur, contre des abus qui s'étoient glissés dans le clergé.

Massillon donna, en 1732, un nouveau bréviaire à son diocèse, et l'année suivante il publia un rituel en deux volumes in-4°. En 1736, il supprima quelques fêtes, à l'exemple de plusieurs évêques. En 1739, il annonçoit qu'il feroit rédiger un nouveau recueil des statuts et ordonnances du diocèse. On a de lui plusieurs mandemens sur des jubilés, et on trouve à la suite des conférences une instruction assez étendue sur cette matière. L'évêque de Clermont appela le père Brydayne dans son diocèse. La mission fut annoncée par un mandement du prélat du 1er mars 1740 (1), qui faisoit un juste éloge des missionnaires. Elle s'ouvrit le second dimanche de carême, et finit le premier jour de mai, qui étoit le second dimanche après Pâque. L'évêque assista régulièrement à tous les exercices. Deux ans après, il annonça des missions pour tout le diocèse; le mandement est du 20 janvier 1742, et est le dernier que l'on trouve à la suite des conférences. En général, toutes les pièces qui remplissent les volumes des conférences méritent d'être consultées; elles offrent même des détails sur l'administration du prélat, et il est étonnant qu'elles n'aient pas été lues par les auteurs de notices sur Massillon, qui y auroient trouvé des renseignemens propres à faire connoître le vertueux évêque. Ces renseignemens authentiques sont un peu plus intéressans que les anecdotes et les épigrammes dont d'Alembert a rempli son éloge, et l'historiette du grand-vicaire qui se trouve mal en montrant la chambre où Massillon est mort a été réfutée par l'abbé Grosier dans ses *Annales de littérature*.

Depuis 1721, Massillon sortit très-peu de son diocèse; on ne le voit assister à aucune assemblée du clergé, quoiqu'il fût assez d'usage que les évêques de chaque province ecclésiastique y fussent nommés chacun à leur tour. Seulement, en 1723, il prononça l'oraison funèbre de Madame (Charlotte-Elisabeth de Bavière), mère du régent, morte le 8 décembre 1722, en sa soixante-dixième année. On dit que cette princesse honoroit Massillon d'une bienveillance particulière. L'oraison funèbre fut prononcée dans l'église Saint-Denis, le 5 février 1723.

La conduite de Massillon dans les contestations de l'Eglise fut pendant son épiscopat ce qu'elle avoit été auparavant. Il se tint toujours uni à l'autorité, et faisoit signer le formulaire. Dans son premier synode, il renouvela l'ordonnance de son prédécesseur pour l'acceptation de la bulle *unigenitus*, et la défense de lire le livre des *Réflexions morales*. Il rappela cette défense dans la conférence ecclésiastique de Riom en 1724. Dans une lettre du 19 novembre 1724, il se félicite de ce que son diocèse est devenu le plus paisible du royaume : *J'en ai fait sortir tous les réappelans*, dit-il,

(1) Ce mandement n'est pas dans les éditions ordinaires.

et le petit nombre d'appelans qui restent sont venus se soumettre à moi, et m'ont témoigné être disposés à faire tout ce que j'exigerois d'eux. Du reste, il ne faisoit pas trophée de son zèle, et un religieux cordelier, le père Mercier, fort zélé contre le jansénisme, lui ayant écrit pour lui demander à cet égard des détails qu'il vouloit envoyer en cour, Massillon se moque un peu de son obligeance dans la même lettre du 19 novembre, et lui déclare qu'il ne cherche point à être prôné. Lorsque Soanen, évêque de Sens, eut été exilé à l'abbaye de la Chaise-Dieu, qui étoit du diocèse de Clermont, Massillon, apprenant qu'il étoit indisposé, lui offrit de venir passer quelque temps à Beauregard, sa maison de campagne. Il renouvela son offre dans une lettre au prélat exilé, en date du 19 janvier 1729 (1). Il y joignit des avis où l'on retrouve l'art et la sagacité de Massillon : *Il est triste*, dit-il à son confrère, *de souffrir, et de souffrir en vain.* Il l'avertit de se mettre en garde contre la singularité et l'amour-propre ; il lui fait sentir qu'il est seul, et seul contre toute l'église, et lui reproche de calomnier ses confrères en les représentant comme des déserteurs de la vérité. Cette lettre est pleine d'adresse et de mesure : tel étoit pourtant l'esprit de douceur et de modération de Massillon qu'il craignit de n'avoir point observé assez de ménagement envers un homme dont l'âge et le caractère commandoient des égards, alors même que sa foiblesse ou son entêtement l'exposoient à de justes reproches. Le 14 février suivant, il lui écrivit une plus longue lettre, dans laquelle il s'excuse en quelque sorte d'avoir traité ces matières, et l'exhorte de nouveau à repousser les louanges des factieux, et à se réunir avec ses collègues. *Je ne voudrois*, lui dit-il, *pour me défier de la bonté de votre cause, que lire les écrits odieux que vos apologistes répandent tous les jours dans le public.* Soanen, dans sa réponse du 18 avril 1729, évita de répondre aux sages observations de son collègue ; voyez le Recueil de ses lettres, in-4°, tom. I, pag. 321.

Une autre lettre de Massillon à M. de Tourouvre, évêque de Rodez, est dans le même sens. M. de Tourouvre avoit, ainsi que quelques-uns de ses collègues, adressé au roi, en octobre 1727, une lettre en faveur de M. Soanen. L'évêque de Clermont lui avoue qu'il n'auroit point été d'avis de cette démarche. Il lui fait un portrait des appelans : « Je connois assez, comme vous sa-

(1) Ces lettres sont de 1729 et non de 1728, comme il est marqué ordinairement dans les copies imprimées ; la réponse de M. Soanen, dans le Recueil de ses lettres, le prouve. De plus, Massillon dit dans la lettre du 19 janvier : *Il est vrai qu'ayant appris, il y a six ou sept mois, que vous étiez indisposé à la Chaise-Dieu....* Or, M. Soanen n'arriva à la Chaise-Dieu que le 21 octobre 1727, et par conséquent Massillon n'auroit pu écrire au mois de janvier suivant : *Ayant appris il y a six ou sept mois....*

vez, les appelans, et c'est parce que je les connois que, dans aucun temps, il ne m'a point été possible de les goûter : orgueil, amour de la singularité, mépris pour ceux qui ne pensent point comme eux, quelque rang que l'on puisse tenir dans l'Eglise ; parti extrême sur tout, hardiesse à décider et à revenir sur tout ce qu'il y a de mieux établi ; nulle règle, nul amour de la paix, une intrigue et une cabale éternelles ; les laïcs, les femmes, les dévotes, les mondains, tout leur est bon. Si vous les connoissez, les voilà ; je les ai vus tels de mes propres yeux pendant près de 30 ans que j'ai été à Paris. » Un peu plus loin, Massillon lui parle de Soanen : « Ce bon vieillard n'entend rien, il ne perd point de vue son fantôme ; ses correspondans abusent de sa simplicité, et le lui grossissent sans cesse avec des éloges si pompeux sur sa fermeté, qu'il est surpris que nous ne donnions pas tous dans un piége si usé. »

L'évêque de Clermont avoit un neveu du même nom que lui, Joseph Massillon, aussi prêtre de l'Oratoire. Les supérieurs l'envoyèrent à Clermont, pour qu'il y fût près de son oncle ; mais le neveu s'écarta bientôt de la ligne de sagesse dont l'évêque lui avoit donné l'exemple ; il se lia avec le parti janséniste, et entretenoit des rapports avec M. Soanen, à La Chaise-Dieu. Un article des *Nouvelles ecclésiastiques*, du 13 juin 1740, qui contenoit des réflexions fort méchantes contre une mission de Brydayne à Clermont, indisposa l'évêque contre son neveu, qu'il crut avec quelque fondement avoir envoyé ces détails ; il s'ensuivit un refroidissement entre eux, et Joseph Massillon étoit absent lorsque le prélat mourut. Enfin, les *Nouvelles ecclésiastiques* montreroient seules l'éloignement de l'évêque de Clermont pour le parti janséniste. Le prélat y est fort maltraité, comme tous les évêques qui ne se livroient pas aveuglément aux intérêts de cette cause.

L'abbé Tabaraud, dans la *Notice* déjà citée, a cherché à donner une autre idée de Massillon. Le prélat, dit-il, *avoit pris par politique des grands-vicaires constitutionnaires*. Mais quelle opinion faudroit-il avoir de Massillon, s'il avoit suivi par politique une ligne de conduite contraire à sa conscience ? C'étoit donc aussi *par politique* qu'il faisoit signer le formulaire, et qu'il avoit renouvelé dans son premier synode l'ordonnance de son prédécesseur en faveur de la bulle et contre le livre de Quesnel ? Etoit-ce aussi *par politique* qu'il engageoit l'évêque de Senez à se réunir à ses confrères, et qu'il traçoit à M. de Tourouvre un portrait si bien frappé des appelans ? Tabaraud a prudemment évité de rapporter les passages des lettres que nous avons citées, et qui prouvent que si ce prélat étoit plein de modération et de charité pour les personnes, il étoit plein aussi d'attachement à la saine doctrine et à l'unité, et d'éloignement pour tout esprit de secte.

D'Alembert, dans les notes de son *Eloge*, cite une lettre de l'évêque de Clermont au cardinal de Fleury ; cette lettre, sans date,

expose la misère des habitans de l'Auvergne, et réclame pour eux des secours du ministre; on l'a insérée à la fin du dernier volume de l'édition de M. Méquignon. Cette lettre est forte et respectueuse, et, quoique nous ne soyons pas bien assuré de son authenticité, nous inclinons à la croire vraie; elle est digne du caractère et de la charité de Massillon. Les pauvres eurent toujours en lui un protecteur et un père. En 1740, il envoya 4,000 fr. à l'Hôtel-Dieu de Clermont; l'année suivante, il y fit porter secrètement 15,000 fr. En 1742, il donna au même établissement un contrat de 52,000 fr. sur le clergé, et enfin, par son testament, il l'institua son légataire universel, et donna sa bibliothèque à la cathédrale. C'est le père Bougerel qui nous a conservé ces détails.

L'évêque de Clermont mourut d'apoplexie dans sa ville épiscopale, le 18 septembre 1742, étant dans sa 80e année. L'abbé David, chanoine de la cathédrale, prononça son oraison funèbre; il y en eut une autre en latin, par le professeur de rhétorique du collége de Riom. On prétend qu'on trouva dans les papiers du prélat, après sa mort, beaucoup de lettres, dont les unes furent envoyées à M. Couturier, supérieur-général de Saint-Sulpice (1), et les autres enlevées par ordre de M. Boyer, ancien évêque de

(1) Nous avons sous les yeux une lettre autographe écrite par Massillon, en 1732, à M. Couturier; elle montre les sentimens du prélat pour cette congrégation, et nous la joignons ici :

« J'ay lhonneur de vous envoier Monsieur la lettre que vous souhaitez pour Mr. le comte de St Florantin par laquelle je le supplie de nous obtenir des lettres patentes pour nostre petit seminaire. Vous scavez les raisons qui m'avoient obligé de différer jusqu'ici.

» Ce n'estoit pas je vous assure faute d'empressement pour donner une forme solide à un establissement si utile. J'en connois trop tous les jours les avantages pour mon diocese et je suis trop content des soins et du zele de Mr. Gigot. Vous aurez la bonté Monsieur de faire dresser vous mesme ces *lettres de manière qu'elles vous assurent pour toujours sous mes successeurs la direction* de ce petit séminaire. Nous penserons ensuite à l'union du prieuré de Montferrand et je me flatte que Mr. le cardinal de Rohan ne me refusera pas son agrément.

« A l'egard de nostre grand séminaire il n'y en a pas en France de mieux gouverné. La santé de nostre cher superieur ne répond pas à toutes ses autres excellentes qualités, mais j'espère que nous le conserverons s'il veut devenir un peu plus docile sur les menagemens dont il a besoin. Mr. de Monti a esté incommodé d'une inflammation de gorge, heureusement elle n'a point eu de suite, mais son zele et son application continuelle pourroient en avoir s'il n'en rabbat pas un peu. Vous me recommandez Monsieur d'avoir toujours la même amitié pour eux c'est me demander que j'aime ce qui fait toute ma consolation et à quoi je dois

Mirepoix. Voyez les *Nouvelles ecclésiastiques* du 9 janvier 1758; il y est parlé de lettres de Massillon au cardinal de Fleury et au cardinal de Bissy. La lettre au cardinal de Fleury étoit à l'occasion de l'exil du parlement, et décida, dit-on, le ministre à rappeler cette compagnie. Il est probable que cet article des *Nouvelles* avoit été fourni par Joseph Massillon.

Les Sermons publiés sous le nom de Massillon à Trévoux, en 1705, 1706 et 1714, avoient été désavoués comme contenant des pièces tronquées, ou même faussement attribuées à l'auteur; quelques-unes furent réclamées par M. Ponçet de La Rivière, évêque d'Angers, et d'autres par l'éditeur des sermons du père Bretonneau. Joseph Massillon commença en 1745 une bonne édition des Sermons de son oncle, en 14 vol. in-12; elle comprend l'Avent, le Grand Carême en 4 vol., le Petit Carême, les Discours pour les mystères, les Panégyriques et Oraisons funèbres, les Conférences ecclésiastiques, Mandemens et Discours synodaux, et des Paraphrases sur les Psaumes. On doit regretter que l'éditeur n'y ait pas joint une notice historique sur son oncle. On trouve bien à la tête du volume du Petit Carême, qui devoit être le premier de la collection, quoiqu'il n'ait paru qu'un des derniers; on y trouve, dis-je, une préface intéressante de l'éditeur; mais cette préface contient très-peu de faits, et est plutôt un jugement sur le talent et les ouvrages de Massillon. On croit que cette préface et les analyses des Sermons sont du père Massillon, le neveu (1). Le *Moreri* de 1759 le dit formellement, et l'autorité de ce dictionnaire, rédigé sous les yeux de l'abbé Goujet, qui connoissoit si bien l'histoire littéraire de son temps, nous paroît l'emporter sur la *Biographie universelle*, qui attribue cette préface au père Jannart, bibliothécaire de l'Oratoire. Le volume des Pensées, qui termine cette édition, est de l'abbé de La Porte.

On dit que l'abbé Goujet conservoit le manuscrit d'une vie du

tout le bon ordre de mon diocese. Je ne doute pas que vous n'ayiez toujours quelq bonté pour le petit Abbé de Simiane pour le frère de M[r]. Morin mon aumonier. Je suis Monsieur avec touts les sentimens de veneration que vous meritez vostre tres humble et très obeissant serviteur

† J. B. Eveq. de Clermont

Ce 28 xbre.

(1) Joseph Massillon fut renvoyé de l'Oratoire en 1746, et mourut à Paris le 30 décembre 1780. Voyez les *Nouvelles ecclésiastiques* du 24 juillet 1781. L'évêque avoit un autre neveu, Jean-Baptiste Massillon, qui étoit chanoine et grand-vicaire de Clermont, et qui fut membre de l'Assemblée du clergé de 1740. On ne connoît point l'époque de sa mort.

Corrège, écrite par Massillon. Les *Mémoires de la Minorité de Louis XV*, publiés par Soulavie sous le nom de Massillon, sont indignes de ce grand évêque, et ne sauroient lui être attribués. Voyez à ce sujet les *Mélanges de philosophie*, chez Leclere, 1806, tom. 1er, pag. 249. On a mis au jour, en 1818, un *Discours sur le danger des mauvaises lectures*, attribué à Massillon. L'éditeur, M. l'abbé d'Auribeau, y a joint des jugemens sur cet orateur, et des notes tirées de divers ouvrages. Nous avons rendu compte de ce volume dans notre journal, n° 454.

Nous ne donnerons point ici de jugement général sur Massillon; nous aimons mieux renvoyer au *Cours de littérature* de La Harpe, tomes VII et XIV. L'orateur y est apprécié avec autant de sagesse que de goût.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La fabrique de fausses nouvelles est en pleine activité, et s'occupe surtout d'en répandre de défavorables pour la religion. Ainsi, des journaux annoncèrent dernièrement que l'infant duc de Lucques, qui est en ce moment en Allemagne, y avoit embrassé la religion protestante. La légation de Lucques à Paris fait démentir cette nouvelle, qui n'a pas le moindre fondement. Ce n'est pas l'usage des Bourbons de se faire apostats, et le prince de Lucques, qui a un état très-catholique, et qui a épousé une princesse très-catholique, s'est toujours montré lui-même attaché à la religion catholique. Des journaux répandoient dernièrement que trois *prêtres avoient été arrêtés* à Rome, et avec eux un neveu du cardinal Galanti. Cette nouvelle est aussi fausse que la précédente. Il n'y a point de cardinal Galanti, et le sacré collége, au moins depuis plus de cent ans, n'a eu aucun membre de ce nom.

— Une nouvelle église vient encore d'être bâtie dans le diocèse de Verdun; c'est à Ornes, arrondissement de Verdun. M. l'évêque a bien voulu s'y rendre pour la bénédiction de l'Eglise. Il y a reçu l'accueil le plus respectueux. Le conseil municipal en corps et la garde nationale s'étoient portés à sa rencontre, et beaucoup d'ecclésiastiques des environs étoient venus contribuer à l'éclat de la cérémonie, qui a été remarquable par l'affluence des fidèles. Le prélat a officié pontificalement, et a adressé une pieuse exhortation aux enfans qui se présentoient en grand nombre pour recevoir la confirmation. Après la cérémonie, M. l'évêque a voulu parcourir la paroisse, où, de tous côtés, parens et enfans se pressoient autour de lui, sollicitoient sa bénédiction et lui donnoient des marques de respect. Un journal remarque que ce même peuple, il y a trois ans, chassoit son curé, fouilloit le presbytère, menaçoit d'en brûler les meubles, fermoit l'entrée du sanctuaire, etc. Ce moment de délire fut partagé dans d'autres communes qui en

rougissent sans doute aujourd'hui. Le peuple doit avoir appris à connoître ses amis et ses ennemis; et d'un côté la patience des prêtres, et de l'autre les excès et les violences dont on a usé envers eux, sont une leçon faite pour frapper les plus inattentifs.

— Nous avons vu, n° 2118, qu'il n'y avoit pas eu de procession de la Fête-Dieu à Toulon, le maire de cette ville ayant cru que la présence d'un oratoire protestant suffisoit pour interdire les cérémonies extérieures du culte catholique. Après avoir *prié* par lettre M. le curé de l'église Majeure de s'abstenir de faire la procession, il prit un arrêté pour donner à l'interdiction un caractère légal. Dans cet arrêté il se fondoit uniquement sur l'article de la loi organique du concordat, et n'alléguoit aucune crainte de troubles. Sa défense, il faut le dire, excita un mécontentement général, et l'improbation fut si vive, qu'un journal de l'autorité demanda le maintien des processions. Le préfet du Var, auquel l'arrêté municipal devoit être soumis, fut d'avis que la loi organique du concordat ne pouvoit être applicable à Toulon, et que les processions devoient y continuer, lorsqu'il n'y avoit pas d'autres motifs d'ordre public pour les interdire. Le ministre des cultes avoit répondu dans le même sens. M. le curé de Toulon avertit donc le maire qu'il étoit dans l'intention d'user de son droit; et le maire, qui venoit aussi de recevoir les décisions des autorités civiles, promit toute protection à l'exercice légal du culte. Une occasion s'offroit sur-le-champ de profiter de cette liberté. Il existe à Toulon une association de femmes sous l'invocation de Notre-Dame du Mont-Carmel, et elle est dans l'usage de faire une procession le dimanche après la fête patronale. Le dimanche étoit le 21 juillet, et l'évêque diocésain, M. de Fréjus, étoit à Toulon. Le bruit s'étant répandu que la procession alloit sortir, on accourut à l'église Majeure qui se trouva remplie en un instant. La procession sortit après vêpres et parcourut l'espace accoutumé, sans autre protection que le respect des fidèles. M. l'évêque de Fréjus suivoit le cortége, et sa présence, ainsi que l'affluence des spectateurs, ajoutoient plus d'éclat à cette fête d'une modeste association. Ainsi voilà donc les droits des catholiques reconnus par l'autorité civile, et reconnus sans doute après un examen et une discussion provoqués par l'arrêté du maire. Il sera bon de se rappeler en temps et lieu ce retour à la légalité véritable, qui est fondé entre autres sur une circulaire du ministre Chaptal, en germinal an XI, portant que la disposition de l'article 45 de la loi organique du concordat ne s'applique qu'aux villes où il y a une église protestante consistoriale.

— Le diocèse de Cahors a fait cette année une perte sensible dans la personne de M. l'abbé Solacroup, grand vicaire, décédé

le 15 mars. Jean-Baptiste-Vincent Solacroup étoit né le 22 janvier 1746 à Belmontet, paroisse du diocèse. Il montra de bonne heure des dispositions pour l'état ecclésiastique, et les succès de ses premières études attirèrent sur lui l'attention de ses supérieurs qui, pour lui fournir les moyens d'acquérir plus d'instruction, l'envoyèrent à Paris, où il fit son cours de théologie. De retour dans son diocèse, après avoir pris ses grades, il fut promu au sacerdoce, et chargé successivement de plusieurs vicariats. Son zèle et sa conduite édifiante lui méritèrent la confiance de M. de Nicolaï, évêque de Cahors. En 1781, M. Solacroup fut pourvu de l'archiprêtré de Saint-André à Cahors, et il occupoit ce poste honorable lorsque la révolution éclata. Sa conscience répugnoit au serment; il aima mieux s'expatrier et se réfugier en Espagne, où dix-neuf ans d'exil ne furent pas perdus pour son instruction. De retour en France, il ne voulut d'abord accepter aucun emploi; bientôt cependant on le choisit pour supérieur du séminaire qu'on étoit parvenu à rétablir, et qu'il dirigea pendant plus de dix ans. Les prêtres formés à son école se rappellent avec reconnoissance les leçons et les exemples de vertu que leur donnoit le sage supérieur. En 1814, il prit place parmi les chanoines de la cathédrale, et ne tarda pas à se démettre des fonctions de supérieur du séminaire. Sa modestie lui fit refuser le titre de vicaire-général; mais il fut ensuite forcé de l'accepter malgré son grand âge, et il a continué d'occuper cette place sous M. d'Hautpoul, évêque actuel, qui l'honoroit de sa confiance. On a toujours reconnu dans l'abbé *Solacroup* une foi vive, une piété tendre, une humilité sincère, un grand désintéressement. Les habitans de Cahors, dont il avoit toute l'estime, ont payé à sa mémoire un juste tribut de regrets. Ses obsèques furent célébrées dans la cathédrale; le clergé de la ville et le séminaire se joignirent au chapitre; M. l'évêque célébra la messe pontificalement, et fit l'absoute. Le concours des fidèles étoit considérable, et attestoit les sentimens unanimes de la population à l'égard du défunt.

— On vient d'ériger à Flangebouche, diocèse de Besançon, un monument en l'honneur du savant abbé Bergier, un des hommes les plus distingués de la province et un des meilleurs apologistes de la religion dans le dernier siècle. Nicolas-Sylvestre Bergier, né en 1718, occupa pendant seize ans la cure de Flangebouche, devint ensuite chanoine de Notre-Dame à Paris, et mourut le 9 avril 1790 à Versailles, où il étoit confesseur de Mesdames, tantes de Louis XVI. C'étoit un homme aussi pieux et aussi modeste que laborieux et instruit. Ses ouvrages sont assez connus. Le monument qui lui a été élevé est dans l'église de Flangebouche; c'est un marbre fort simple, mais ce modeste monument fait honneur au zèle du successeur de Bergier dans cette paroisse.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Dans les thèses politiques que le gouvernement fait soutenir contre l'anarchie par ses journaux, on remarque presque toujours d'excellens raisonnemens auxquels il semble qu'il n'y ait rien à répondre. Il reproche à ses adversaires qu'ils veulent du désordre, du pillage et du sang, et que cela n'est pas bien de leur part. Il a raison. Il leur dit qu'on ne peut pas espérer de repos au milieu de leurs manœuvres souterraines, de leurs menaces, et de leurs continuelles tentatives d'insurrection. Il a raison. Il remarque que ce qui se passe dans leurs sociétés secrètes n'est bon qu'à compromettre la tranquillité publique, et que leurs nouveaux rêves de barricades sont une mauvaise chose. Il a raison. Il leur rappelle que les conspirations sont défendues, et, qu'après avoir travaillé eux-mêmes avec tant d'ardeur à établir le régime sous lequel *nous avons le bonheur de vivre*, ils ne devroient pas être les premiers à vouloir le renverser. Il a encore raison. Mais il leur dit cela dans un moment où il célèbre par des fêtes et des réjouissances publiques la gloire et les triomphes de l'insurrection. Il leur dit cela en dotant les fils et les filles des héros de l'insurrection. Il leur dit cela du haut d'un piédestal élevé par l'insurrection. Il leur dit cela entouré d'hommes qui sont les images vivantes de l'insurrection; qui ont aussi manœuvré et conspiré dans les souterrains des sociétés secrètes. Enfin il leur dit cela en présence des décorés et des pensionnaires de l'insurrection. Les raisons alléguées contre l'anarchie et la révolte n'en sont pas moins bonnes, sans doute; mais elles ont l'inconvénient de faire naître la tentation, et de montrer aux conspirateurs d'aujourd'hui ce qu'on feroit pour eux, s'ils avoient le bonheur, comme ceux d'hier, de remporter le prix de l'insurrection.

— Nous avons pour habitude de nous en tenir moins aux paroles qu'aux actes de la révolution de juillet, quand il s'agit d'étudier son naturel et sa tendance. Nous savons que les promesses ne lui coûtent rien, et que, si l'on se contentoit de la juger par là, il n'y auroit pas le mot à dire; ce seroit la perfection et le modèle des révolutions. Mais, jusqu'à présent, avec elle, les faits n'ont pas beaucoup répondu aux paroles. Dans toutes les occasions où elle s'est vue maîtresse d'agir selon ses inclinations, elle a fait comme les autres. Elle a saccagé, pillé, assommé ses ennemis aussi brutalement qu'elle a pu. Après tout ce que nous lui avions déjà vu exécuter de choses odieuses contre les personnes et les propriétés, nous l'attendions néanmoins à une dernière épreuve pour juger jusqu'à quel point les mœurs brutales de sa mère avoient pu lui être transmises. Nous venons de le voir dans ce qui s'est passé à Limoges envers la famille du nouveau préfet, M. Scipion Mourgues. On donnoit un charivari à ce magistrat. C'étoit déjà bien assez pour un homme qui arrivoit, et que l'on ne connoissoit encore par aucun acte d'administration dans le département où il venoit s'installer. Cependant les zélés de la révolution de juillet ne s'en sont pas tenus là. Après avoir attaqué à coups de pierres et de bâtons tout ce qui se trouvoit dans la voi-

ture de M. Mourgues, hommes, femmes, enfans, ils en sont venus jusqu'à porter rudement la main sur la figure d'une jeune demoiselle, âgée de douze ans, et fille de M. le préfet. Il est vrai qu'un jour le tribunal révolutionnaire de Paris alla encore plus loin envers les jeunes personnes que l'histoire a nommées *les nobles vierges de Verdun*. Mais, du moins, elles avoient trois à quatre ans de plus. Or, il est de fait que, depuis leur mort et depuis le soufflet donné à la tête de Charlotte Corday, nous n'avions pas entendu parler d'une brutalité révolutionnaire plus forte que celle qui vient d'être exercée à Limoges sur une jeune personne de douze ans. Il est bon de prendre note de ces choses-là pour savoir à quelle révolution nous avons affaire.

— Quelque journaux ont publié une protestation rédigée par madame la duchesse de Berry à Blaye, et confiée par elle à M. le marquis de Dampierre pour la publier. Dans cette pièce, datée du 7 juin, la princesse proteste contre sa captivité, remercie les personnes qui lui ont témoigné de l'intérêt, et réclame les droits de son fils. La *Quotidienne* n'a point inséré cette déclaration, qu'elle regarde comme sans importance, et elle annonce une autre déclaration, qui a dû être faite à Palerme.

— La reine est partie le 2 pour Bruxelles avec le duc de Nemours et la princesse Clémentine. Le duc d'Orléans est allé à Compiègne pour prendre le commandement du camp que l'on y a formé.

— Au moyen des augmentations de crédits que le ministère est parvenu à obtenir des chambres, une ordonnance du 25 juillet porte que les traitemens des premiers présidens et procureurs-généraux des cours royales seront, à Paris, de 24,000 fr.; à Lyon, Rouen et Bordeaux, de 20,000 fr.; à Toulouse et à Rennes, de 15,000 fr.; et dans la plupart des autres siéges, de 12,000 fr. Les traitemens de beaucoup d'autres magistrats sont élevés aussi à leurs anciens taux.

— M. Fabry fils est nommé conseiller à la cour royale d'Aix; M. Laignel-Lavastine est nommé président du tribunal de Bernay, et M. Geoffroy-Château procureur du Roi au même siége.

— Le ministre de l'instruction publique vient de prendre en conseil royal un arrêté sur les brevets de capacité et les commissions d'examen pour l'instruction primaire élémentaire et supérieure. Ce réglement indique les différentes parties sur lesquelles les aspirans seront interrogés et examinés avant d'obtenir le brevet. M. Guizot l'a adressé aux recteurs, avec des instructions.

— Les prétentions de M. Mie, imprimeur, contre le cumul des peines ont été définitivement rejetées le 2 août. Malgré les observations de M. Crémieux, avocat, qui a invoqué la jurisprudence de M. le procureur-général Bellart, la cour de cassation a maintenu la décision de la cour d'assises de Paris. Elle a établi que le cumul des peines n'est prohibé que lorsqu'il s'agit de peines d'une nature différente; mais qu'elles peuvent être cumulées quand il s'agit de peines de diverses natures, pourvu que leur réunion n'excède pas le *maximum* de la plus forte.

— La cour royale a confirmé le jugement qui condamne à un mois de prison et 200 fr. d'amende M. Dupont, imprimeur, pour avoir publié sans formalité des extraits de journaux qu'il faisoit crier dans les rues.

— A la suite de la revue, il y a eu, entre des officiers de la garde nationale et entre des gardes nationaux, des duels occasionnés par les cris de : *A bas les forts* blâmés par les uns et soutenus par les autres.

— Le gouvernement a autorisé l'impression aux frais de l'Etat, à l'imprimerie royale, de la traduction que nous a laissée M. Sedillot du traité d'*Aboul-Hassan* sur les instrumens astronomiques des Arabes, et qui mérita en 1810 l'un des grands prix décennaux. Cette publication sera faite par les soins de M. *Sedillot*, fils, professeur d'histoire au collége de Henri IV, membre de la Société asiatique, et adjoint au bureau des longitudes pour l'histoire de l'astronomie chez les Orientaux.

— Depuis quelques jours, d'anciens partisans de Buonaparte viennent jeter une quantité de couronnes d'immortelles au pied de la colonne de la place Vendôme.

— En réponse à l'assertion de quelques journaux, le *Moniteur* déclare de nouveau que le gouvernement n'a nullement l'intention de dissoudre la chambre des députés, qui lui prête un concours si efficace.

— Malgré la défense des autorités de Marseille, on a voulu déraciner, dans la nuit du 25 au 26 juillet, l'arbre de la liberté pour le peindre à *neuf* et le décorer. Un poste de la garde nationale refusa d'empêcher cette opération. Ce n'est qu'avec le concours de la gendarmerie que l'on a éloigné les *patriotes* qui ne se sont toutefois retirés qu'en murmurant et en poussant des cris séditieux.

— La tranquillité a été troublée à Marseille les 28 et 29 juillet. Les autorités ont été assaillies sur leur passage par les cris : *A bas les forts! à bas les renégats de juillet!* Les gardes nationaux, qui avoient déjà manifesté leur improbation des distributions de croix d'honneur, ont jeté, à la revue, et foulé aux pieds des étoiles en fer blanc, qu'ils avoient fait confectionner, pour représenter de ces décorations. Des patriotes, assistés de quelques gardes nationaux, *ont planté* sur la Place-Royale un arbre de la liberté, surmonté d'un coq gaulois. Le préfet a ordonné d'abattre cet arbre, et a défendu de porter l'uniforme de la garde nationale hors des exercices. Deux compagnies de cette garde ont été dissoutes.

— Le maréchal Soult a quitté le Mont-d'Or. Il se rend dans le département de la Lozère, chez le général Brun de Villeret, d'où il ira à Beaucaire, à Montpellier et dans le Tarn.

— Suivant les feuilles de départemens, les cris *à bas les forts* se sont fait entendre pendant la revue dans quantité de villes, notamment à Strasbourg, à Lyon, à Nancy, à Metz, à Toulouse.

— Les fêtes de juillet ont été troublées dans plusieurs endroits. A Lyon, des individus revêtus de l'uniforme de la garde nationale ont parcouru *les rues en*

chantant la *Carmagnole* et le *Ça-ira*, et en criant : *Vive la république ! à bas le juste milieu !* Il y a eu aussi une petite émeute parmi les garçons boulangers. A Seurre (Côte-d'Or), le maire, en voulant faire cesser des cris séditieux, a failli être massacré. Les cris : *A bas les forts !* se sont fait entendre dans une quantité de villes. Le préfet de la Côte-d'Or s'en est plaint dans un ordre du jour.

— M. Jaubert, député ministériel, a reçu un charivari à Saint-Amand et à Dun-le-Roi.

— M. Demeufre, député ministériel, a reçu un charivari à Nogent sur-Seine. Cette musique étoit exécutée par 200 personnes, de sorte qu'elle pouvoit être comparée, sauf l'harmonie, au concert-monstre des Tuileries.

— La *Gazette du Rouergue*, du 24 juillet, a été saisie à l'occasion d'un article de cinq lignes sur la circulaire de Louis-Philippe aux évêques de France.

— Il y a eu le 30 juillet une rixe d'ouvriers à Amiens, à l'occasion d'une demande d'augmentation de salaire : plusieurs individus ont été blessés.

— Le chef de chouans Guyet, dit *le Capitaine*, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, le 27 juillet, par la cour d'assises de la Vendée.

— Le tribunal civil de Bordeaux a rejeté la demande de M. de Curzay, ancien préfet de la Gironde, tendant à être indemnisé, conformément à la loi de vendémiaire an IV, des dégats qu'ils a éprouvés lors des événemens de 1830.

— M. Asselin de Villequier, député, premier président de la cour royale de Rouen, est mort à Villequier, auprès de Rouen.

— Les dames d'Avranches s'occupent des moyens de soulager les nombreux détenus légitimistes du Mont-St-Michel. Avec des étoffes qu'elles ont achetées, elles leur confectionnent des chemises, des blouses, et des pantalons d'hiver. Elles font fabriquer aussi des chaussures pour ces prisonniers. Ceci rappelle qu'au mois de janvier dernier de jeunes personnes de douze à quinze ans de la ville de Rennes, ayant appris que des prisonniers politiques manquoient des choses les plus nécessaires, établirent une loterie d'objets confectionnés par elles ou sollicités de la générosité, et réunirent une somme de 2,400 fr. pour ces détenus. On annonce que les dames de Rennes et celles d'autres villes de la Bretagne vont suivre ces exemples.

— L'état sanitaire de l'équipage de la frégate *la Melpomène*, à Toulon, est aujourd'hui satisfaisant : il n'y a plus de cholériques.

— L'entreprise commerciale de la ligne télégraphique de Paris à Rouen, avoit commencé à faire afficher, dans cette dernière ville, le cours de la Bourse de Paris à cinq heures du soir. L'autorité locale s'est opposée à cette publication, attendu que l'usage des télégraphes particuliers est interdit, et qu'il n'appartient pas à des spéculateurs de donner un caractère officiel à des nouvelles d'intérêt général.

— Le marquis de Loulé, beau-frère de don Pédro, est arrivé à Brest, et a apporté la nouvelle que la ville de Lisbonne a été occupée, le 25 juillet, par les troupes constitutionnelles, et que le maréchal Bourmont, qui attaquoit le même jour Porto, a été repoussé. Cette dernière action, dont on a quelques détails par les journaux anglais, a été très-chaude. M. de Bourmont a été plusieurs fois sur le point d'être maître de la ville; mais l'arrivée d'un bâtiment pédriste dans le Douro, et quelques circonstances locales, ont soutenu les constitutionnels dans la ville. Le maréchal ne s'est retiré qu'avec l'intention de recommencer l'assaut; il est accompagné de M. le général Clouet, qui étoit l'année dernière en Vendée. On n'a pas encore de détails sur la reddition de Lisbonne, que l'on n'a apprise que par le télégraphe, et qui auroit été précédée de la prise de Saint-Ubès.

— Le bill de la réforme de l'église d'Irlande a passé en troisième lecture à la chambre des pairs d'Angleterre, le 30 juillet, à la majorité de 135 voix contre 81. Plusieurs orateurs avoient combattu de nouveau ce bill. Lord Wellington a consenti à la troisième lecture dans l'espoir que des améliorations seront apportées par la suite à ce bill.

— Le choléra reparoît à Bristol, en Angleterre.

— Le grand conseil de Lucerne a résolu d'envoyer des députés à la conférence médiatrice qui s'ouvrira le 5 août, afin de mettre un terme aux divisions qui affligent la Suisse. La députation du canton, à la diète ordinaire, a été chargée de prendre part à cette conférence.

— Le roi de Prusse est passé le 25 juillet à Dresde pour se rendre à Tœplitz; D'autres souverains et des hommes d'Etat sont attendus dans cette ville.

— La régence de l'archiduché d'Autriche a publié une circulaire au sujet de l'association révolutionnaire dite de la *Jeune Italie*. Cette secte étant reconnue aussi dangereuse que celle des carbonari, la régence lui déclare applicables les dispositions prises à l'égard de ces derniers.

— La seconde chambre des Etats du duché de Bade a adopté une loi qui autorise le gouvernement à défendre et à dissoudre les associations susceptibles de compromettre la sûreté de l'Etat au dehors. En général, les individus qui continueront à faire partie d'associations défendues seront passibles d'un emprisonnement de 4 semaines ou d'une amende de 25 florins.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du 5 août* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 déc., ouvert à 77 fr. 00 c., et fermé à 75 fr. 80 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 104 fr. 85 c., et fermé à 104 fr. 75 c.
Actions de la Banque. . . . . 1732 fr. 50 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e.

Sur le cours de M. l'abbé Frere en Sorbonne.

L'Homme déchu. (Suite.) — *Autres effets du péché sur la nature de l'homme; existence des démons, leur funeste influence.*

(Leçons des 2 et 9 mai.)

L'homme, en violant les rapports qui l'unissoient à Dieu, a créé les maux qui l'accablent; à une vie d'intelligence et d'amour, il a fait succéder les ténèbres épaisses qui couvrent son passage sur la terre, et le livrent ensuite à la profondeur de la mort; et encore, combien n'a-t-il pas fallu se débattre, s'agiter, et lutter contre le malaise durant sa misérable existence! Intelligent et heureux lorsqu'il étoit uni à Dieu, l'homme jouissoit d'une nature parfaite; son bonheur étoit le résultat de l'ordre, qui, au dire de Saint-Augustin, donne une paix profonde : *Pax est tranquillitas ordinis.* Et cela se conçoit. Dieu est le véritable objet de l'homme; il est sa force, sa perfection : en le perdant, il se jette donc dans le chaos de ses passions et des misères produites par leur mouvement. Voyez seulement ce malaise, cet ennui qui consument et dévorent ses jours : plus de contentement, plus de calme; l'ame est insatiable de changemens : la séparation de Dieu a laissé notre cœur, comme la terre maudite, en proie à l'inutile ronce et aux épines cuisantes du chagrin. Tel est le résultat de la perte de la paix en Dieu, et vous savez que ce bien-être étoit produit par la loi de l'ordre. L'homme fixé dans une vérité invariable, immuable, la loi éternelle de Dieu, possédoit une règle de sa volonté, ne voyoit les créatures qu'en Dieu, n'agissoit que pour le bien. Admirez cet être fixé ainsi à cette même règle, ne trouvant toujours que les mêmes effets, parce qu'il existoit toujours une même cause pour les produire, l'union avec Dieu! Mais l'homme se sépare de cette règle de vérité, et alors quelles déviations, quelles chutes! L'ame, séparée de Dieu, avions-nous dit, tombe sur elle-même; voyons-la descendue bien plus bas encore, dans la boue de son corps qui la domine.

Vous n'avez point oublié comment cette ame dégradée est

soumise à l'action organique, à la force vitale qui est dans le sang; nous rencontrons les mêmes effets dans l'organisme. L'action organique est une action véritable que produit cette force vitale par laquelle nous sommes dominés dans l'instant de la passion. L'organe est un assemblage de parties qui s'entr'aident pour produire un certain acte. Tous les fluides convenables pour passer à l'acte concourent, en vertu de l'union intime qui existe entre le corps et l'ame, et entraînent celle-ci vers l'objet de la passion. Un autre siége des passions est l'organisation; car, avons-nous dit, l'amour-propre, c'est-à-dire l'ame séparée de Dieu, privée de la loi divine, étoit livrée à l'action de la triple concupiscence, qui produisoit ses passions différentes. Maintenant, vous apercevez l'organe qui sollicite cette pauvre ame privée d'appui à s'unir à la créature; vous allez voir la cause de l'entraînement qui s'ensuit. Toutes ces forces vitales, cette action organique qui asservissent l'ame séparée de Dieu, sont aidées, influencées par tous les agens extérieurs et intérieurs de l'organisation. L'électricité, le calorique, l'alimentation surabondante, et l'action alimentaire, l'air dans ses variétés de densité, de raréfaction ou de mouvement; l'air ambiant surtout, qui nous enveloppe; la situation, le lieu que nous occupons : tout cela entretient, aide, influence cette action terrible des organes, de la force vitale qui entraîne à la jouissance. Voulez-vous voir cette action manifeste? Le sang se dilate ou se resserre, et vient produire contre les parois du crâne une action par le moyen des vaisseaux qui y sont renfermés. De là le malaise, la douleur, la sensation vive que nous éprouvons en raison de l'action extérieure qui agit sur le système nerveux et sur toute l'économie animale.

Rappelez-vous que nous avons vu que toute action extérieure qui agit sur l'organisation, c'est-à-dire sur les nerfs, se transporte au cerveau. C'est l'imagination qui représente à l'ame, vers le cerveau, l'objet qui a frappé les sens; et les images y égalent en nombre toutes vos sensations, je ne dis pas seulement actuelles, mais de toute une vie peut-être; et vous ne sauriez maîtriser le réveil de ces images funestes. Cela tient au mouvement sanguin et à toutes les causes extérieures que j'ai indiquées. Et concevez-vous l'homme ainsi livré au caprice de tous ces êtres, dont l'action est si peu régulière? Tantôt l'air est trop chaud, tantôt froid; l'humidité ou l'électricité le chargent tour à tour; la nourriture que vous prenez est irri-

tante ou astringente, la quantité en est excessive ou insuffisante, de sorte qu'il en résulte au cerveau une multitude d'images à l'infini. N'avez-vous pas expérimenté ces effets de l'imagination lorsque vous avez voulu vous recueillir pour concevoir une vérité et vous établir dans un état purement spirituel? Eh bien! voyez les suites par une correspondance établie entre l'organe et les images, il se fait une réaction du cerveau aux membres, à l'organe; et là un *influx* de fluide nerveux qui va les exciter de plus en plus, et entraîner à l'acte criminel. La résistance est dans l'union à Dieu, qui est le seul point d'appui, l'unique moyen de conserver l'équilibre; et telle est la cause de l'inconstance, de l'esclavage de l'homme. Dans cet état, tout le cerveau tremble, agité par toutes ces images qui y affluent : ainsi que ces plantes mobiles, au moindre souffle, que l'on entend bruire et se courber sans cesse sur la surface des lacs et des marais dont elles ont si inutilement envahi l'étendue. Eh quoi donc! seroit-ce là notre nature première? Non certes : Dieu nous avoit donné des facultés pour une fin parfaite; mais depuis le péché, toutes ces créatures se présentent à nous pour exciter la concupiscence, l'amour-propre ou la vaine gloire, l'intérêt ou le plaisir. Vous comprenez maintenant les effets du péché sur l'homme lui-même. Voilà ce qu'on appelle la vie animale, la vie *des sens*, la source des ennuis, des dégoûts, de la tristesse. La cause vous doit paroître claire, sensible, physique et phisiologique; car nous avons remonté aux origines vraies. Ce n'est point là un système, une invention; c'est l'expérience fondée sur l'Ecriture sainte, sur l'enseignement de l'Eglise catholique, dont la vérité n'a rien d'égal sur la terre. Voyez la triste description de l'homme livré à l'imagination dans l'*Ecclésiaste*, chap. x, v. 1 jusqu'au 8e.

A cet empire de la chair vient encore se joindre la domination du démon sur l'homme séparé de Dieu; cet esprit rebelle règne sur le monde; il fait de l'homme son jouet, sa victime : vérité importante qu'il faut proclamer de nos jours. On veut tout expliquer par des causes naturelles, comme si ces causes étoient autres que les lois par lesquelles Dieu régit les êtres auxquels il communique la force que nous y remarquons! Vous admettez les lois, les causes, les effets dans les végétaux et les animaux; pourquoi nier celles qui agissent par l'influence de certains esprits dont vous ne pourriez sans folie récuser l'exis-

à cet appel, et est arrivé à Boulogne le dimanche 4 août, avec une escorte mobile qu'il tient en réserve, dit-on, pour les occasions importantes. Il a fait les honneurs de cette fête sacrilége, et a prononcé un discours plein d'onction, où les mots de *traître Auzou*, de *carlistes*, de *jésuites*, de *fanatiques* ont dû singulièrement édifier l'auditoire. Il n'a pas manqué de conter comme quoi on avoit voulu l'acheter; mais cette fois il a réduit l'offre prétendue à 200,000 fr., ce qui est beaucoup plus modeste que dans son journal, où il avoit parlé de 300,000 fr. Le soir, le vénérable évêque et son digne associé ont promené dans les rues de Boulogne leurs enfans ornés de bandelettes tricolores. Ce charlatanisme ne les a pas relevés l'un et l'autre aux yeux de la population.

— Le service du 27 juillet a été en plusieurs lieux l'occasion de désagrémens et d'avanies pour le clergé, ou même d'insultes à la religion. A Brest, on avoit demandé un service dans l'église Saint-Louis, et le curé, M. Graverend, y avoit consenti sans difficulté, se conformant en cela aux instructions qu'il avoit reçues de M. l'évêque de Quimper. En conséquence tous les préparatifs furent faits, et un catafalque fut dressé dans l'église. Mais les autorités n'ayant point paru, le service n'a point eu lieu. Quelques journaux s'en sont étonnés. Mais, qu'est-ce qu'un service où il n'y auroit eu personne? Car on sait que les fidèles n'ont pas beaucoup d'empressement à se rendre à ces sortes de cérémonies. Si on a à se plaindre de quelqu'un dans cette circonstance, c'est des fonctionnaires publics qui ont dédaigné de paroître à un service réclamé par le gouvernement. A Saint-Servan, la musique de la garde nationale exécuta la *Parisienne* en entrant dans l'église, et à la fin du service fit taire le chœur qui vouloit chanter le *Libera*, et exécuta la *Marseillaise*. Le clergé se retira, à l'exception de M. le curé qui crut devoir rester. Hé bien! on lui a donné un charivari deux jours de suite, sans que l'autorité ait rien fait pour y mettre ordre. Il a fallu que les habitans de Saint-Servan, qui aiment leur curé et qui ne pouvoient souffrir de le voir insulté, se soient réunis pour en imposer à quelques factieux dirigés par des hommes bien connus. Environ six cents personnes passèrent la soirée sous les fenêtres du curé pour faire respecter son domicile, et le pasteur les invita lui-même à aller se reposer. Le maire, qui voulut venir sur les lieux, s'entendit très-nettement reprocher son peu de soin de faire respecter le domicile d'un habitant qui, pour être curé, n'en a pas moins droit à la protection des lois. A Estaires, arrondissement d'Hazebrouck, la musique a joué aussi des airs patriotiques malgré les réclamations du curé. A Valence, les autorités ont refusé d'assister au service, parce qu'on n'avoit pas mis sur le catafalque des drapeaux tricolores.

— La *Gazette de Picardie*, qui a donné dernièrement le bref du pape à M. l'archevêque de Toulouse, y a joint quelques réflexions sur la censure des évêques, qui a provoqué le bref. Les propositions censurées, dit-elle, portoient sur les points suivans: 1° Le système de M. de La Mennais, concernant l'impossibilité où est l'homme d'arriver à la certitude, s'il ne s'appuie toujours, et par rapport à toute espèce de vérités, sur l'autorité générale; 2° Le système théologique du même auteur, concernant l'adhésion universelle du genre humain, dans les temps antérieurs à Jésus-Christ, aux vérités fondamentales du christianisme; 3° Le droit d'insurrection consacré par l'*Avenir* contre les gouvernemens légitimes qui abusent ou sont censés abuser de leur autorité; 4° Les concordats que le même journal déclaroit non-obligatoires. Tels sont les principaux points de la doctrine condamnée par les évêques.

— La mort prématurée de M. l'abbé Mauger, supérieur du grand séminaire de Coutances, chanoine titulaire de la cathédrale, et vicaire-général, vient de jeter la désolation dans un grand diocèse, qui perd à la fois un saint prêtre, un homme versé dans toutes les parties de la science ecclésiastique, et un habile administrateur. Tous ceux qui ont connu M. Mauger conviendront qu'il n'y a rien d'exagéré dans cet éloge. M. Jacques Mauger étoit né en 1787, à Ger, diocèse d'Avranches. On peut dire qu'il n'eut point de jeunesse; dès son bas âge, sa gravité, sa modestie, sa douceur, annonçoient les plus heureuses inclinations. *Entré en 1809* au séminaire de Coutances, il a été constamment attaché à cette maison, et en a successivement rempli tous les emplois. Son désir auroit été de s'associer d'abord à une congrégation respectable, puis à un corps religieux célèbre; mais M. l'évêque de Coutances ne put se résoudre à se priver des lumières d'un sujet si distingué. Il le nomma supérieur de son grand séminaire, à la place de M. l'abbé Lesplu-Dupré, devenu vicaire-général. M. Mauger justifia ce choix par sa sagesse. Nul n'avoit plus le talent de se concilier l'affection, la confiance et le respect de ses élèves. L'esprit d'ordre et de régularité dirigeoit toutes ses actions; un zèle éclairé le tenoit en garde contre toute innovation : dans les affaires, un coup d'œil juste lui indiquoit sur-le-champ la marche à suivre. Ayant enseigné avec succès toutes les parties de la science ecclésiastique, il en avoit contracté une admirable facilité à traiter toutes sortes de sujets. Ses conférences sur l'Ecriture sainte, ses instructions pour les retraites et pour d'autres circonstances eussent obtenu le suffrage des meilleurs juges. Tout en lui captivoit son auditoire; son extérieur étoit à la fois plein de grâces et de dignité, son élocution facile et brillante; l'élévation et la force se joignoient chez lui à la clarté et à la simplicité. Ces avantages prenoient leur source dans une qualité que nous aurions

dû remarquer avant tout, dans une piété tendre qui animoit ses moindres paroles, et qui donnoit à ses discours une onction toute particulière. Aussi son mérite étoit universellement reconnu dans le diocèse, et nous savons qu'il avoit été question de lui pour l'épiscopat. Heureux le clergé et les fidèles qui eussent eu un tel guide! Mais le ciel en avoit ordonné autrement; une maladie violente a enlevé M. Mauger le mardi 30 juillet, jour où l'on célébroit dans le diocèse de Coutances la fête de saint Ignace, dont il avoit adopté la devise. Au milieu de ses souffrances, on l'a toujours vu calme et résigné, et sa mort a été digne de sa vie. On ne sauroit peindre la désolation de ses amis et de ses confrères. M. l'évêque, à peine remis, comme par miracle, d'une longue maladie qui avoit alarmé son troupeau, a partagé bien vivement la douleur commune, et a déploré le vide que laissoit pour lui-même une telle perte.

— Il est peu de villes qui eussent autrefois autant d'églises, d'hôpitaux et d'établissemens de piété et de charité que Douai en Flandre. Cette ville avoit 2 collégiales, Saint-Pierre et Saint-Amé; 2 abbayes de filles; 16 couvens d'hommes, dont 2 de jésuites (les Wallons et les Ecossais); 2 de récollets (les Wallons et les Anglais); 2 de dominicains 2 de carmes, les bénédictins anglais, etc.; 10 séminaires; 7 colléges, dont celui des Anglais et celui des Irlandais; 12 communautés de femmes et 18 hôpitaux ou établissemens de charité sous divers noms et pour divers objets. La ville étoit remplie d'églises et de chapelles, monumens de la piété des anciens temps. La plupart ont été détruites. Douai n'a plus aujourd'hui que 3 paroisses, Saint-Pierre, Notre-Dame et Saint-Jacques. On démolit en ce moment le monument le plus vieux de la ville, si on en excepte l'église Notre-Dame; c'est l'ancienne chapelle des Chevaliers du Temple, entre la porte Morel et la Sortie des Eaux. Elle avoit été bâtie en 1155 par Thierri d'Alsace, 15e comte de Flandre.

— On vient d'avoir à Forli un exemple éclatant de repentir et de retour à la religion. La révolution qui eut lieu en Italie sur la fin du dernier siècle fut funeste à plusieurs. Un prêtre, Laurent Montanari, se laissa séduire par l'esprit de vertige de ce temps-là, quitta son état, et donna dans toutes sortes d'écarts. Ses désordres furent un triste exemple des excès où peut tomber celui qui a violé les engagemens les plus sacrés. Dieu permit qu'il descendît successivement au dernier degré de la misère; il quitta son pays pour chercher fortune, et revint ensuite dans l'état le plus déplorable, sans asile, sans pain, chargé d'ans et d'infirmités. L'autorité le fit renfermer. Le carême dernier, il avoit témoigné le désir de rentrer en lui-même; mais on voulut l'éprouver, et lui donner occasion de servir d'exemple à ses compagnons de malheur. Une hy-

dropisie, qui se déclara il y a quelques mois, étant devenue grave, il a demandé et obtenu les secours de la religion en présence de personnes respectables qui ont été touchées de ses sentimens. On le fit transporter à l'hôpital public, afin qu'il jouît d'un meilleur air, et là, il mourut le 15 juillet dernier, en donnant des marques réitérées de repentir, en regrettant que les témoins de ses égaremens ne le fussent pas de sa douleur, et en demandant pardon à Dieu, à son prince et à tous ses concitoyens.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Il est curieux d'entendre aujourd'hui des plaintes sur la licence de la presse dans la bouche de ceux qui ont contribué, à cet égard, à amener les choses au point où nous les voyons. « Nous gémissons, dit le *Journal des Débats*, sur l'humiliation de la presse... La presse, naguère si pleine d'élévation et de courage, si forte par sa modération même, si sévère à garder les convenances, la presse qui par-là s'étoit acquis un immense crédit, qui la reconnoîtroit aujourd'hui hurlant comme une furieuse, les yeux hagards et l'écume à la bouche ? Cent mille procès perdus et dix années de censure ne lui feroient pas tout le mal qu'elle se fait à elle-même par cette violation ouverte de toutes les règles du bon sens et de toutes les convenances... Tant de déclamations furibondes, tant d'injures et de dévergondage, commencent à inspirer au public un dégoût pour la presse et une défiance funeste... Nous le disons avec douleur, la presse use son crédit. Ses ennemis, si cela continue, n'auront bientôt plus à regretter la censure et les procès de tendance. » Le journaliste a parfaitement raison sur les excès de la presse actuelle ; mais la presse méritoit-elle des éloges pour *sa modération*, lorsqu'il y a quatre ou cinq ans elle attaquoit avec violence l'ancienne dynastie ? Etoit-elle *sévère à garder les convenances* lorsqu'elle s'écrioit sous Charles X : *Malheureuse France ! malheureux roi !* ou lorsqu'elle faisoit entendre cette menace fameuse : *Les baïonnettes sont intelligentes aujourd'hui !*

— De tous les points de la France, il arrive des renseignemens fâcheux sur l'anniversaire ; de sorte qu'on peut dire qu'il est très-mal noté. En mille endroits, il a donné lieu à des mouvemens d'effervescence et à des saturnales révolutionnaires. Il faut croire que le gouvernement lui-même en avoit eu le pressentiment, et qu'il ne s'étoit pas trompé sur la nature des fêtes qu'il avoit commandées partout. Car ses télégraphes n'ont cessé de jouer pour rassurer les provinces, d'heure en heure, sur ce qui se passoit à Paris, et comme pour les engager à être bien sages à l'exemple de la capitale. On ne leur disoit pas précisément d'avoir de l'enthousiasme ; mais on leur annonçoit que c'étoit là ce qui se passoit ici, pour leur donner à entendre qu'elles feroient très-bien d'en faire autant. Tout cela sembloit indiquer qu'on n'étoit pas tranquille à Paris sur les dispositions présumées des provinces, et que les provinces n'étoient pas tranquilles non plus sur les dispositions présumées de Paris. On s'étudioit, on s'ob-

servoit, on se demandoit des nouvelles de part et d'autre comme gens qui se méfient de ce qui peut arriver. Or, ce n'est point une situation à donner des fêtes ; ce n'est point là un état de choses auquel on puisse attacher des réjouissances publiques et des idées de plaisir. Le dernier anniversaire est un avertissement dont on profitera pour n'y pas revenir, si l'on est sage.

— Tous nos hommes de juillet sont dans la joie. On leur annonce que la légitimité de la fille de don Pédro vient de triompher en Portugal de l'usurpation de son oncle don Miguel. Ce mauvais oncle avoit eu la perfidie d'abuser de sa qualité de régent du royaume pour se laisser donner le trône de sa nièce par le peuple et les Cortès. Susceptibles comme nous le sommes en France sur ces choses-là, nous n'avons cessé de nous récrier contre ce manque de délicatesse ; et l'indignation nous en étoit venue au point qu'un de nos ministres, dans un beau mouvement de tribune, n'avoit pu trouver de nom applicable à don Miguel, que celui de *monstre de Lisbonne*. Aussi, depuis un an, avons-nous beaucoup travaillé sous main et ostensiblement à rétablir le principe de la légitimité portugaise. La révolution de juillet, et en particulier les amis de la branche cadette des Bourbons, l'avoient pris chaudement sous leur protection. Enfin, grâce aux patriotes français et polonais qui se sont mêlés de l'affaire, pour maintenir l'ordre de succession des couronnes, le *monstre* d'oncle qui s'étoit emparé du trône de sa nièce se voit menacé dans ce moment de servir d'exemple aux usurpateurs. Il ne faut pas demander qui s'en réjouit à Paris; c'est la cour, c'est la ville; c'est le peuple souverain des barricades, celui-là même à qui on donnoit, ces jours derniers, de belles fêtes d'anniversaire pour le remercier d'avoir détruit en France ce qu'on désire tant de voir rétablir en Portugal.

— Le procureur du Roi, ayant appelé du jugement rendu en police correctionnelle dans l'affaire de M. de Naylies, ancien magistrat, chez lequel on avoit saisi quelques écrits et gravures légitimistes, l'affaire a été portée vendredi dernier à la cour royale. Le tribunal, comme nous l'avons dit, n° 2125, avoit renvoyé M. de Naylies de la plainte, et avoit ordonné la restitution des objets saisis. Devant la cour royale, M. de Naylies a persisté à soutenir qu'il n'avoit point de cabinet de lecture; il loge chez sa mère. Le local n'est point sur la voie publique, et aucun signe extérieur n'annonce le cabinet littéraire. Je ne reçois, a-t-il dit, que la *Gazette de France*, la *Quotidienne* et l'*Ami de la religion*. Je possède une bibliothèque assez considérable, que je tiens à la disposition de quelques amis, ruinés comme moi par la révolution ; c'est ce qui a pu faire croire au cabinet littéraire. M. Fontaine a plaidé pour le prévenu, qui a été condamné à 100 fr. d'amende et aux frais. Le *Journal des Débats*, rendant compte de cette affaire, dit que, *vu les circonstances atténuantes*, la cour a *seulement* condamné à 1,000 fr. d'amende et aux frais. Ce *seulement* est d'une singulière bienveillance; c'est déjà beaucoup qu'une amende de 100 fr. pour un tel délit. Mais, supposer que cette amende est de 1,000 fr., et avoir l'air de trouver qu'elle est bien

modique, et qu'on a eu égard aux *circonstances atténuantes*, ce seroit un peu brutal, si nous ne devions croire qu'il y a ici une faute d'impression.

— M. Freteau de Pény, avocat-général à la cour de cassation, est nommé conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Ollivier, mis à la retraite. Il a pour successeur M. Martin, député, avocat à la cour royale de Douai.

— M. Hébert, avocat à Rouen, est nommé procureur du Roi près le tribunal de cette ville.

— Louis-Philippe partira le 10 pour Cherbourg. Tous les préparatifs sont faits pour ce voyage.

— Une ordonnance du 4 août prescrit aux maîtres d'esclaves dans les colonies de fournir, chaque année, un état très-détaillé du personnel de leurs esclaves, sous peine d'une amende de 300 fr. à 3,000 fr. Ils sont tenus en outre de faire dans les 24 heures la déclaration des décès de ces individus, et leur inhumation n'aura lieu que 24 heures ensuite, et avec autorisation de l'autorité. Les naissances et les mariages des esclaves devront être déclarés dans les cinq jours.

— Les sieurs Enfantin et Chevalier, chefs des saint-simoniens, qui avoient encore quelque temps de prison à subir, ont été mis en liberté à l'occasion de l'anniversaire de la révolution de juillet.

— On prétend que l'octroi de Paris a fait une recette de 4 millions pendant les fêtes de juillet.

— Un lieutenant de grenadiers de la 6e légion de la garde nationale de Paris, M. Boucher-Lemaistre, a été arrêté à la revue, et conduit à la prison de Sainte-Pélagie.

— Un double suicide a eu lieu le 5 dans une maison de la rue Folie-Méricourt: un jeune homme de vingt-deux à vingt-trois ans, nommé Perret-des-Issarts, qui s'étoit fait remarquer par l'exaltation de son esprit, et la dame Claire Demar, qui a publié quelques écrits saint-simoniens, se sont simultanément donné la mort. Pour mieux réussir, ils avoient allumé du charbon dans la chambre, et se sont tiré un coup de pistolet. On a trouvé dans les papiers du jeune Perret une lettre à M. Guérin, curé de Saint-Nazaire, diocèse de Grenoble, dans laquelle ce jeune homme énuméroit avec humeur les reproches que la société lui paroissoit mériter, et qu'il terminoit en annonçant le projet de mettre un terme à sa vie, comme le jeune Escousse et son compagnon, dont il exaltoit le courage et la vertu. C'est un nouvel exemple des tristes résultats des doctrines d'indifférence et d'impiété.

— Le sieur Tiberghien, artisan à Croix (Nord), a été traduit devant le tribunal correctionnel de Lille, comme ayant prêté sa maison pour l'exercice du culte protestant, sans la permission de l'autorité, délit prévu par l'art. 294 du Code pénal. Sur les conclusions du procureur du Roi, le tribunal s'est déclaré incom-

pétent, attendu que l'affaire devoit être considérée comme politique, et être portée à la cour d'assises.

— La célébration des fêtes de juillet ne pouvoit se passer à Nîmes sans quelques nouveaux excès de la part des patriotes. M. Gilles, commissionnaire de roulage, assailli par un groupe de ces individus, a reçu une violente blessure à la tête, et on traînoit déjà son corps renversé, lorsque la troupe de ligne, toute occupée à maintenir les libéraux, est venue délivrer cet honnête citoyen.

— Outre la querelle des garçons boulangers, et les désordres qui ont signalé à Lyon les journées anniversaires de juillet, il y a eu des rixes sanglantes entre les ouvriers menuisiers; plusieurs de ces individus ont été blessés grièvement : on a arrêté quelques-uns des combattans.

— Le maire de Limoges a donné sa démission à la suite des désordres qui ont signalé l'arrivée du nouveau préfet, M. Mourgues.

— On a mis il y a quelques jours le feu à la maison de M. Gougis, adjoint du maire de Lèves, près Chartres. Le bâtiment a été presque entièrement détruit. On croit qu'il y a de la malveillance dans ce fait. M. Gougis avoit été déjà fort maltraité lors des troubles de Lèves, il y a trois mois, et il étoit fort odieux au parti du schisme.

— Des troubles ont éclaté à Aurillac, à l'occasion de l'ordre donné par le préfet d'enlever un transparent placé aux fenêtres du Cercle patriotique. On n'en a pas moins persisté à illuminer les transparens.

— Dans la nuit du 28 au 29 juillet, des malfaiteurs se sont introduits, par la toiture, dans l'église de Romanèche, près Bourg (Rhône). Ils ont brisé le tabernacle, enlevé l'ostensoir, la custode et le ciboire, contenant des hosties consacrées : ces vases étoient en argent. Ensuite ils ont fracturé la porte de la sacristie, et ont pris un calice et deux gloires. Ils ont enfin arraché trois troncs. La valeur des objets volés est portée à 850 francs.

— Un assassinat a été commis, pendant la nuit du 30 au 31 juillet, sur la personne de la demoiselle Delmex, ancienne religieuse, retirée dans la commune de Mont-en-Prévelle. Quand l'autorité locale est arrivée, elle étoit expirante, et n'a pu donner aucun renseignement sur les auteurs et la cause du crime.

— Dans la nuit du 28 au 29 juillet, un drapeau blanc a été planté sur la place de la commune d'Arudy (Basses-Pyrénées).

— Le maire de Vannes a fait rétablir le nom de *place Napoléon-le-Grand* à la principale place de cette ville.

— *Le Luxor*, qui apporte en France l'obélisque, dont une imitation a figuré sur la place de la Concorde, et le bateau à vapeur *le Sphynx*, qui remorque ce bâtiment, ont relâché à La Corogne le 20 juillet.

— Le marquis de Loullé, beau-frère de don Pedro, qui est arrivé à Brest porteur de la nouvelle de la prise de Lisbonne, n'est point venu à Paris comme

on l'a annoncé. Il a été astreint à faire quarantaine avant son débarquement. Mais le gouvernement vient d'envoyer par le télégraphe l'ordre de lever cette entrave.

— L'occupation de Lisbonne par les troupes constitutionnelles, commandées par le duc de Terceira (Villaflor), a eu lieu à la suite de la défaite d'un corps de 6,000 hommes sortis de la ville, après la prise de Saint-Ubès (Setuval). Le général Jordao, qui commandoit ce reste de troupes fidèles, a péri dans l'action. Le duc de Cadaval a quitté alors la capitale, et s'est retiré avec 4,000 hommes vers le Douro, pour rallier le corps du maréchal Bourmont, rappelé d'Oporto. La confusion qui a éclaté à Lisbonne a facilité l'entrée des constitutionnels. Des hommes du peuple et des anglais ont ouvert les portes des prisons, d'où se sont évadés des détenus politiques qui ont pris les armes pour la cause libérale. Une espèce de garde nationale s'est organisée. Villaflor a fait son entrée à Lisbonne le 25 au matin. Le pavillon de Dona Maria et celui de l'Angleterre ont été arborés sur les forts, qui s'étoient rendus, et sur les édifices publics. Napier a franchi avec son escadre la barre du Tage. Villaflor et Palmella ont adressé au peuple une proclamation, pour proclamer le gouvernement de l'infante Dona Maria; ce dernier a pris le titre de gouverneur civil provisoire. Don Pedro a été informé aussitôt de cet événement, et est parti dès le 26 d'Oporto pour Lisbonne, laissant le commandement de cette première ville au général Saldanha.

— Le bill relatif à l'émancipation des Juifs a été rejeté, le 1er août, au moment de la seconde lecture, par la chambre des lords, à la majorité de 104 *contre* 50. Deux évêques l'ont combattu et deux autres l'ont défendu. Lord Wellington a opiné avec les premiers. C'est un nouvel échec pour le ministère anglais qui soutenoit la mesure.

— A Berlin, on avoit imaginé de mettre un impôt sur les chiens. Les murmures du public ont forcé à retirer cet impôt.

— Le prince royal de Suède a commencé ses fonctions de vice-roi de Norwège.

— La veille du départ de Constantinople de la flotte russe, le sultan a réuni les généraux russes et leur a fait des présens. Il a remis au comte Orloff une lettre pour l'empereur Nicolas, dans laquelle il exprime toute sa gratitude pour les secours qu'il lui a envoyés.

— M. Salomon, négociant anglais à Saint-Hélène, est nommé agent consulaire de France dans cette île.

Nous recevons la lettre suivante de Solesme; nous nous faisons un devoir de l'insérer au plus tôt. On remarquera que, lorsque l'auteur l'a écrite, il n'avoit point encore eu connoissance de l'article qui a paru dans notre numéro de mardi

30 juillet. Les sentimens qu'il montre dans sa lettre nous font espérer qu'il voudra bien ne point se montrer blessé de ce qu'il pouvoit y avoir de désagréable pour lui dans l'article. Nous le félicitons de sa déclaration sur l'Encyclique, et nous faisons des vœux pour qu'il dissipe de plus en plus, par la sagesse de sa conduite, les préventions qu'on pouvoit avoir conçues sur lui, par rapport à certaines opinions.

Du prieuré de Solesme, diocèse du Mans, ce 1er août 1833.

« Monsieur le Rédacteur, placé à la tête de l'établissement qui vient de se former à Solesme, diocèse du Mans, sous la règle de Saint-Benoît et les statuts de la congrégation de Saint-Maur, je viens vous prier de vouloir bien donner place dans votre journal, l'un des organes du clergé, aux réclamations suivantes, que j'ai l'honneur de vous adresser, tant en mon nom qu'en celui de mes frères.

» L'établissement de Solesme ne s'est formé qu'avec l'autorisation et les encouragemens de Mgr l'évêque du Mans. C'est de lui que nous tenons tout ce que nous sommes, et un seul acte de sa volonté pourroit dissoudre notre réunion, sans que pour cela il nous vînt en pensée d'opposer la plus légère résistance.

» Notre but principal, en nous réunissant à Solesme, a été d'y établir une maison de retraite et de prières, où pût refleurir quelque ombre des anciennes vertus du cloître, et d'offrir un asile aux ames qui, appelées à la vie religieuse, ne trouvent point en France les secours nécessaires pour suivre leur vocation.

» Notre but secondaire a été de nous livrer à l'étude de la science ecclésiastique, considérée tant en elle-même que sous ses rapports avec les autres branches des connoissances humaines. L'Ecriture sainte, l'antiquité chrétienne, le droit canonique, l'histoire enfin seront les principaux objets de nos travaux. Du reste, nous sommes loin de nourrir des prétentions incompatibles avec la foiblesse d'une institution qui ne fait que de naître : nous voulons seulement consacrer fidèlement au service de l'Eglise tous les instans que nous laisse libres la célébration des divins offices.

» Nous ne sommes point une école, et n'entendons appartenir à aucune école. Avant d'admettre un homme dans notre société, nous ne nous enquérons point de sa façon de penser sur des questions que la souveraine autorité de l'Eglise a cru devoir laisser libres.

» Toutefois, nous exigeons de tous nos frères une entière soumission à toutes les décisions et à tous les enseignemens du Siége apostolique, et en particulier à la lettre encyclique de N. S. P. le pape Grégoire XVI, en date du 18 des calendes de septembre 1832, laquelle lettre encyclique est pleinement expliquée, dans ses intentions, par le bref apostolique récemment adressé à Mgr l'archevêque de Toulouse.

» Quant aux affaires du jour et aux questions personnelles de la politique, nous

ne saurions avoir la pensée d'y prendre part. Cette prétention nous sembleroit ridicule dans des moines, et coupable dans des hommes qui doivent tout leur temps à la prière et à l'étude.

» Nous déposons avec confiance cette protestation dans votre Journal, monsieur le Rédacteur, et nous espérons que, par ce moyen, elle pourra parvenir jusqu'à ces personnes qu'on nous a dit avoir pris de notre réunion une occasion de scandale. Nous le leur pardonnons de grand cœur, et les prions de croire que, pas plus qu'elles-mêmes, nous ne connoissons d'autre parti que celui de Jésus-Christ et de son Eglise, et d'autre docteur infaillible que celui auquel seul la prière du Fils de Dieu a mérité *une foi qui ne manquera jamais*.

» Veuillez agréer, M. le Rédacteur, les sentimens respectueux de votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» F. Guéranger, prêtre. »

Vies des Pères, des Martyrs et autres principaux Saints, traduites de l'anglais d'Alban Butler, par l'abbé Godescard. Nouvelle édition revue et augmentée. Premier volume (1).

Il n'est plus besoin aujourd'hui de faire l'éloge d'un livre dont le mérite est universellement reconnu, et dont les éditions se sont si multipliées depuis plusieurs années. Il suffira de faire remarquer les améliorations de cette édition. On y a ajouté une notice sur Alban Butler, qui ne se trouve point dans les autres éditions françaises ; le Martyrologe romain, intercallé jour par jour, et qui forme le complément d'une Vie des Saints ; un Traité sur le culte et la canonisation des Saints ; deux cents Vies nouvelles de saints français, et un supplément.

Malgré ces additions, l'ouvrage ne formera que 10 vol. grand in-8°. Chaque volume est de 4 francs. Ainsi l'édition ne coûtera que 40 francs. L'impression est agréable, les caractères sont neufs, et le papier est fort et satiné. Un volume paroîtra chaque mois, à dater du 1er août.

Télémaque à Ithaque, ses nouvelles aventures; suite du *Télémaque* de Fénelon; par Alexandre Lemarié. (2)

C'est un hardi projet que de continuer l'ouvrage d'un écrivain tel que Fénelon. Naturellement, le lecteur compare la suite avec le livre du premier auteur,

(1) In-8°. Prix : 4 fr., et 6 fr. franc de port. Rue Cassette, n° 20 ; et au bureau de ce journal.

(2) In-8°. Prix : 7 fr. 50 c., et 9 fr. franc de port. Chez Pesron, rue Saint-André-des-Arts ; et au bureau de ce Journal.

et plus celui-ci offre de beautés, plus on est exigeant pour le continuateur : on le chicane sur tout, sur l'ordonnance et les détails du poème, sur les fictions et sur le style. M. Lemarié s'est soumis à cette terrible épreuve, et n'a cherché à adoucir ses juges par aucune des formules en usage. Il n'y a à son livre ni préface, ni rien qui y ressemble. On est tout de suite à Ithaque : on est avec Ulysse et Télémaque. Une suite d'aventures commence. L'auteur a eu soin d'y faire entrer presque tous les personnages qui figurent dans le *Télémaque* de Fénelon. Télémaque voyage dans différentes coutrées pour y apprendre à faire le bonheur de ses sujets. Il perd encore Ulysse, le retrouve, et le perd enfin pour toujours. C'est dans l'ouvrage même qu'il faut voir ses travaux, ses combats, ses voyages, ses tendres soins pour son père, tout ce qu'il fait pour les habitans d'Ithaque. Les événemens sont nombreux dans ce livre, et sont racontés dans un style dont la simplicité n'est pas sans élégance. Nous reviendrons sur cette production littéraire, si d'autres matériaux nous en laissent le loisir.

Chants sacrés, ou nouveaux Airs de cantiques à l'usage des paroisses et des écoles; par M. Poisson.

Nous avons annoncé quatre livraisons de ce recueil. L'auteur poursuit avec zèle son entreprise : il a déjà publié sept livraisons. Cette musique est, comme on sait, destinée à remplacer tous ces airs profanes adaptés aux belles paroles des cantiques de nos églises. Ces nouveaux airs sont à une ou plusieurs voix, comme on veut, et avec ou sans accompagnement de piano ou d'orgue. La huitième livraison paroîtra le 15 août. L'auteur a cédé aux demandes qui lui ont été faites, et a laissé encore la facilité de souscrire en s'adressant à lui, rue des Cinq-Diamans, n. 18. Le prix de la souscription, pour les dix premières livraisons, est de 15 fr. pour Paris, et de 15 fr. 75 c. pour les départemens. Les livraisons se vendent séparément 2 fr., et se trouvent aussi chez Henri Lemoine, marchand de musique, rue de l'Echelle, n. 9; et chez Adrien Le Clere et Ce, quai des Augustins, n. 35.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

Cours des effets publics.—*Bourse du* 7 *août* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 déc., ouvert à 76 fr. 60 c. et fermé à 76 fr. 90 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 104 fr. 95 c. et fermé à 105 fr. 00 c.
Actions de la Banque. . . . . 1730 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMPe.



Les vrais Principes opposés aux erreurs du dix-neuvième siècle, par M. V. de B. (1)

(Suite des N°s 2111, 2113 et 2123.)

Dans les articles qu'a donnés précédemment notre Journal sur cet ouvrage, on s'est presque arrêté sur un seul point, savoir sur la définition de l'homme, et on s'est attaché à la combattre avec force, mais en même temps avec tous les égards dûs à un illustre auteur. Toutefois il est juste de remarquer que cette définition ne forme que la moindre partie du livre des *Vrais Principes*, et que l'ouvrage offre, sur beaucoup de questions, des principes sûrs et des raisonnemens solides. L'auteur traite tour à tour de Dieu, de l'homme, de l'entendement et des idées, de la philosophie et de ses caractères, de quelques doctrines nouvelles, et enfin de la philosophie moderne, de ses erreurs, de ses prétentions et de ses attaques contre le christianisme. On remarque dans tout cela des vues élevées, des jugemens sains, l'habitude des méditations philosophiques, et, par dessus tout, un vif attachement à la religion et un sentiment profond de la foiblesse et des dangers des systèmes qui la combattent. Quelques passages justifieront l'idée que nous nous sommes faites du livre de M. V. de B.

« On veut être *progressif*, c'est la manie du siècle. Nul doute qu'on n'ait fait des progrès dans les sciences matérielles ou physiques; mais ce ne sont pas là des progrès de la raison. On peut être très-avancé dans les sciences, et être très-peu raisonnable. La raison ne se perfectionne réellement que dans l'étude des sciences morales, et ses progrès consistent bien moins dans de nouvelles lumières, que dans une adhésion plus éclairée et plus ferme aux anciennes doctrines, fondées sur des principes d'éternelle vérité..... »

« La philosophie moderne détruit l'influence salutaire du christianisme sur l'individu et sur la société. Elle tend à ramener les hommes à l'état d'ignorance et d'aveuglement où ils étoient sous le paganisme, lorsque, « s'enfonçant de plus en plus dans l'erreur,

(1) In-8°. Prix: 3 fr. 50 c., et 4 fr. 50 c. franc de port. A Avignon, chez Seguin; et au bureau de ce Journal.

ils sembloient, dit Bossuet, avoir entièrement perdu la raison et n'être plus que des bêtes brutes. » On fait peu d'attention à cette dégradation morale, parce qu'elle s'allie passagèrement avec une certaine civilisation matérielle, avec la culture des sciences et des beaux-arts; mais ce n'est qu'une corruption polie et lettrée, qui est la pire de toutes, et qui aboutit à la ruine de tout ce qui honore l'esprit humain, et à l'anéantissement de la société. »

L'auteur examine quelques opinions et théories modernes sur la liberté d'enseignement, la liberté des cultes, la liberté de la presse; et, sur ces questions délicates, où tant de gens habiles d'ailleurs ont complętement divagué, il se tient dans la ligne qu'indiquent le bon sens et l'expérience. Voici ce qu'il dit d'une de ces libertés :

« La liberté de la presse est surtout dangereuse à cette époque de la société où les esprits amollis sont disposés à accueillir avec bienveillance tout ce qui porte l'empreinte du talent, tout ce qui brille, tout ce qui remue l'imagination; où quelques parcelles de clinquant au milieu d'un fumier, ravissent, éblouissent, et semblent ôter le jugement. Où sont aujourd'hui ces indignations vertueuses qui ne transigent jamais avec les principes; qui blâment avec franchise ce qui doit l'être; qui ne se laissent pas désarmer par des qualités frivoles? Dans les siècles de bon sens, on ne marchandoit pas là-dessus. Il faut voir avec quelle énergie l'homme le plus doux, le plus poli, le plus éclairé, le plus saint de son temps, saint François de Sales qualifioit, par exemple, un de ces auteurs, « que les cervelles foibles admirent, disoit-il, à cause de certaines vaines subtilités qu'elles y hument. » Et vraiment nous humons bien autre chose dans les écrivains de notre siècle. On prétend que dans l'état actuel de la société, et sous nos formes nouvelles de gouvernement, cette liberté est nécessaire. Plaignons les gouvernemens qui avoueroient une telle nécessité. Mais plutôt, ouvrons les yeux, et voyons si, avec une pareille liberté, aucun gouvernement est possible. Les personnes offensées, les familles déshonorées, la religion et les mœurs outragées, les royaumes renversés, en est-ce assez pour convaincre des dangers de cette liberté, et de l'insuffisance des remèdes? Qu'ils sont profondément blessés les esprits qui ont besoin qu'on insiste sur ces vérités! »

Les partisans d'une nouvelle doctrine philosophique ont souvent cherché à s'appuyer du nom et de l'autorité de M. de Bonald, le père. L'auteur des *Vrais Principes* a voulu leur ôter cet appui. Il s'attache, en plusieurs endroits, à réfuter le nouveau système :

« Disons un mot de ce singulier paradoxe philosophique d'après lequel il faudroit admettre qu'on « ne peut être certain d'aucune vérité, pas même de sa propre existence, si auparavant on n'est

suré qu'il y a un Dieu. » Mais comment supposer qu'il y ait un moment où un homme sain d'esprit et de corps ne soit pas sûr d'exister? Celui qui n'auroit pas cette assurance pourroit-il avoir aucune autre certitude? il ne seroit pas même certain de penser. Si la croyance en Dieu devoit nécessairement précéder toute autre croyance, comment feroient ceux qui auroient le malheur de ne pas croire? Incertains de leur propre existence et de celle des autres objets extérieurs, l'Ecriture sainte pourroit-elle les blâmer de ne s'être pas servis de la vue des créatures pour s'élever au Créateur? La connoissance de Dieu n'est donc pas, à la rigueur, la première de nos connoissances, et ne peut être, en philosophie, notre point de départ. Nous avons déjà vu que saint Augustin vouloit que l'on commençât par s'assurer de sa propre existence. Il dit ailleurs : « C'est par la connoissance de moi-même que je mélèverai à Dieu..... »

« Nous verrons facilement encore ce que l'on doit penser de quelques autres opinions singulières que l'on émet dans de nouveaux ouvrages de philosophie. « L'homme, dit-on, ne sauroit découvrir par lui-même aucune vérité intellectuelle, morale ou religieuse; tout son pouvoir se borne à étudier les croyances sociales, à recueillir ce que les jugemens individuels ont de semblable : la faculté de juger ne se développe qu'en société et par la société. » Langage bizarre, insolite, propre à brouiller toutes les idées. La société ne fait que développer davantage les principes qui sont en nous antérieurement à elle-même, antérieurement à toute instruction; mais elle ne les transmet pas. Tout ce que nous apprenons ou de nous-mêmes ou des autres a pour base ces principes primitifs, et n'en est qu'une extension, comme la géométrie n'est que le développement de certains axiomes fondamentaux. La société développe bien ou mal ces principes; l'instruction que nous en recevons est bonne ou mauvaise; mais la lumière qui est naturellement en nous, nous rend juges de cette instruction. En sorte que l'erreur est presque toujours coupable, parce que la faculté de discerner le bien et le mal est en nous indépendamment de la société..... »

« Le consentement général peut être sans doute invoqué à l'égard de ces idées primitives, qui sont le fond même de la raison, et par conséquent communes à tous les peuples. Il peut l'être encore à l'égard des vérités révélées aux premiers pères du genre humain, où elles ont pu se répandre parmi leurs descendans. Mais à l'égard de ces vérités qui ont été l'objet de révélations postérieures, qui n'ont pas été faites à tout le genre humain à la fois; qui, destinées à se répandre successivement chez les divers peuples de la terre, pouvoient aussi s'effacer chez les uns, tandis qu'elles se répandoient chez les autres, il est évident que ces révélations ne peuvent être attestées par un témoignage général, et qu'ainsi on ne doit pas chercher, par exemple, les traces des principaux

dogmes de la révélation, chez les Chinois, les Indiens, les Arabes, ni parmi tous les peuples à qui ces vérités n'auroient pas été primitivement confiées, et qui ne se trouveroient pas dans la ligne directe de leur transmission.

» Et quant aux vérités pour lesquelles le consentement général pourroit être admis, il faut remarquer qu'elles ont été promptement défigurées par la corruption des peuples. C'est donc inutilement qu'on invoque un consentement général pour reconnoître la vraie religion, et qu'on fouille chez les païens et les barbares, *qui ne connoissoient d'autres dieux que les idoles*. Etrange pensée, que d'espérer un accord unanime sur les vérités les plus essentielles, parmi des hommes « qui s'enfonçoient de plus en plus dans l'erreur, et qui sembloient avoir entièrement perdu la raison et n'être plus que des bêtes brutes..... »

« Soutenir d'une manière générale que *le consentement commun est le seul fondement de la certitude;* n'établir ainsi qu'une seule et même règle de certitude dans les choses humaines et dans les choses divines : c'est tout réduire à une croyance purement humaine; c'est anéantir la foi qui exclut l'examen, et effacer toute différence entre les moyens qui nous conduisent à la croyance des faits historiques, et ceux qui nous ont conduits à la croyance des mystères de la religion. Tel est pourtant le système que l'on décore du beau nom de philosophie catholique. Mais c'est abuser des termes. L'autorité dans l'Eglise ne repose pas sur le même principe, que l'autorité dans la société humaine. Ici, ce sont des témoignages qui deviennent *naturellement* plus imposans à mesure qu'ils sont plus unanimes; mais là, c'est l'assistance même de la divinité qui préserve de toute erreur. Remarquons encore que la religion use de la voie d'autorité, parce que la foi est au-dessus de la raison, et qu'il faut croire sans comprendre. Mais dans les choses humaines, où l'on ne croit en général qu'après avoir compris, la philosophie ne peut faire *uniquement* usage ni de l'autorité de tous, ni de celle de quelques-uns : elle a des preuves appropriées à chaque espèce de vérités. »

M. V. de B. combat ainsi plusieurs parties du système de l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence*, il fait l'éloge des écrits de M. l'abbé Flottes sur cette matière. Enfin, il signale aussi les idées fort téméraires de quelques jeunes écrivains qui, emportés par l'esprit de leur siècle, veulent arranger la religion à leur manière, et se perdent dans de vaines théories :

« Qu'on est affligé d'entendre aujourd'hui, en parlant du christianisme, ces expressions odieuses de *rénovation*, de *régénération*, de *rédemption*, de *transfiguration !* On rétablit la piété et la discipline, mais on ne régénère pas le christianisme. C'est brouiller toutes les idées. Pourquoi nous dire : « Que la société religieuse se

transfigurera comme son divin Chef, sa source et son symbole ; qu'elle retournera à l'obscurité des cryptes ; qu'elle se replongera dans le tombeau de son Sauveur pour y rallumer son flambeau (1)? » De quel flambeau s'agit-il? Ce ne peut être de celui de la foi, qui, ne devant jamais s'éteindre, n'aura jamais besoin d'être rallumé. L'Eglise catholique sera toujours brillante de clartés. Les siècles ne lui apporteront ni taches, ni rides ; et c'est ce qui fait l'éternel désespoir de ses ennemis. Mais cette *transfiguration*, mais ce flambeau qui se rallume, mais toutes ces profanes nouveautés de paroles, ne peuvent qu'égarer les esprits. Si on ne veut parler que de la puissance temporelle, on avouera que cette puissance qui est utile, n'est pas absolument nécessaire ; qu'elle peut avoir ses vicissitudes. Mais sur quel fondement peut-on nous annoncer *sa fin prochaine ?* Que peuvent ici les prévisions humaines ? A moins d'une révélation particulière, le plus habile ne peut rien conjecturer touchant le plus ou moins de durée, l'éclat plus ou moins grand qu'il plaira à Dieu de donner à cette puissance. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle substistera tant qu'elle sera utile, et que rien ne démontre qu'elle ne le soit pas aujourd'hui, autant qu'elle l'a été dans les siècles précédens. On aura beau nous montrer *un pauvre vieux pape paralytique,* entouré *de princes de l'Eglise sans éclat ;* rien de tout cela n'annonce *la fin prochaine d'une puissance temporelle qui civilisa le monde* (2). Il faudra admirer, au contraire, qu'au milieu de tant d'infirmités et de foiblesse apparente, cette puissance se soutienne encore ; qu'elle se conserve depuis tant de siècles, et parmi tant d'orages. On y reconnoîtra une main divine qui protége et soutient ce *pauvre vieux pape* contre de jeunes et puissans philosophes, et qui se sert de ce qu'il y a de plus foible pour confondre ceux qui se croient forts. *Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia.* »

On ne peut que conseiller la lecture de ce livre à la portion de la jeunesse qui cherche de bonne foi la vérité ; elle y trouvera un enchaînement de vérités et de conséquences qui plairont aux esprits droits. Il n'y a point là de charlatanisme, de paradoxes plus ou moins brillans, mais un ton de conviction, de gravité et de sagesse qui entraîne l'assentiment de quiconque aime à réfléchir et sait peser la valeur des raisonnemens.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 23 juillet, Sa Sainteté a visité l'église et le séminaire de Saint-Apollinaire, qui est le séminaire romain. Sa Sainteté, après avoir fait sa prière dans l'église, passa dans le séminaire, où elle reçut les hommages des professeurs et des jeunes gens. Deux de

(1) *Revue Européenne* du 15 décembre 1831. (2) *Ibidem.*

ceux-ci lui adressèrent des complimens, l'un en italien, l'autre en latin. Le saint Père assista ensuite à la messe célébrée par le prélat Mezzofante, premier garde de la bibliothèque du Vatican.

— M. le cardinal Laurent, duc Mattei, est mort le 24 juillet au soir, dans sa 86ᵉ année. En lui s'éteint une des plus anciennes et des plus illustres familles de Rome. Il remplit plusieurs charges, et fut pendant 62 ans chanoine de Saint-Jean-de-Latran. En 1822, il reçut le titre de patriarche d'Antioche. Il étoit aussi secrétaire de la Visite apostolique. Léon XII l'avoit nommé à l'archevêché de Ferrare; mais le modeste prélat refusa, en disant qu'il n'étoit plus capable à son âge de remplir une si grande charge. Grégoire XVI le fit cardinal le 15 avril dernier. A toutes les époques, la simplicité de ses mœurs ne fut pas moins remarquable que son zèle pour les fonctions ecclésiastiques. Le cardinal s'est éteint insensiblement, ayant pourtant eu le temps de recevoir les secours de la religion. Il étoit né à Rome le 29 mai 1748.

— Le saint Père a nommé nonce, près la cour de Sicile, M. Gabriel Ferretti, évêque de Rieti.

— On vient de publier à l'imprimerie de la Propagande les *Opuscules spirituels* de M. le cardinal Lambruschini, en 2 vol. Cette édition comprend les *Opuscules spirituels*, *Sainte Thérèse* (1), et la *Dévotion au Cœur de Jésus*, ouvrages déjà connus; et de plus, deux autres qui étoient encore inédits : savoir, une *courte Méthode pour bien faire l'oraison mentale*, et *un petit Traité sur l'Avarice*. La réputation de doctrine et de piété de l'illustre auteur ne peut que recommander ce Recueil.

Paris. Il y a en ce moment à Paris deux églises construites récemment, et dont toute la maçonnerie et la toiture sont terminées, et où cependant le culte divin ne s'exerce pas; ce sont les nouvelles églises de Notre-Dame de Lorette et St-Denis du St-Sacrement. Ces églises sont pourtant bien nécessaires à la population. L'ancienne église de Notre-Dame de Lorette n'est qu'une petite chapelle qui dépendoit autrefois de Saint-Eustache, et qui, bâtie dans un temps où le faubourg Montmartre étoit peu habité, ne suffit plus, à beaucoup près à une population qui s'accroît sans cesse. Il faudroit donc se hâter de disposer l'intérieur de la nouvelle église pour y établir la paroisse; mais on ne paroît pas y songer, et on a employé beaucoup d'argent à mettre sur le fronton des statues certainement moins nécessaires et moins pressées. Il étoit plus naturel de commencer par élever des autels, faire un chœur, orner enfin l'église à l'intérieur et la mettre en état de recevoir les paroissiens qui sont relégués et entassés dans un local extrêmement exigu. Au Marais, l'église Saint-Denis, bâtie sur l'emplacement de l'église des Filles du Saint-Sacrement qui tomboit en ruines, est achevée au moins

(1) Ce dernier ouvrage a été traduit en français. Nous en avons rendu compte il y a six ans, nº 1396, tome LIV.

pour l'essentiel; mais la partie nouvellement construite est encore entourée de planches, et on ne paroît pas s'occuper des dispositions intérieures à faire. Le clergé et les fidèles ne jouissent que de la partie anciennement bâtie, et qui, outre qu'elle est insuffisante pour la population, n'est même pas décente et présente un aspect qui choqueroit, même dans la campagne la plus pauvre. Cette partie n'est même pas pavée. Que ne travaille-t-on à daller l'intérieur, au lieu de faire un trotoir extérieur qui n'étoit pas aussi pressé, à beaucoup près? Le nouveau préfet de la Seine honoreroit son administration en terminant tout-à-fait ces deux églises et en les livrant à leur destination. Il rempliroit le vœu de la population de deux quartiers, et contribueroit à l'embellissement de la capitale, où ces édifices inachevés blaissent les yeux des amis des arts et des étrangers qui visitent nos monumens.

— La commission nommée par M. l'évêque de Marseille pour la construction de l'église Saint-Lazare vient de terminer ses travaux. Elle avoit désiré acheter un autre emplacement. Ses efforts ayant été inutiles, elle a acheté le terrain situé en face de celui qui est destiné à l'église projetée. Il y aura, sinon une place, au moins une avenue en face de l'église entre la rue des Siffleurs et les Treize-Escaliers. La commission avoit mis au concours le plan de l'église, et avoit promis un prix de 500 fr. à l'architecte dont le plan aura été approuvé. Le terme du concours expire le 31 août.

— La retraite pastorale s'est terminée au Mans le 25 juillet par une messe solennelle, qui a eu lieu à la cathédrale. Les trois cents prêtres qui avoient suivi les exercices se sont rendus processionnellement à l'église, en chantant l'hymne : *Quàm pulchrè graditur*, et répétant à chaque strophe : *Ergo nunc tua gens*. A l'offertoire, tous renouvelèrent les promesses cléricale. Ils reçurent la communion des mains du célébrant et retournèrent au séminaire, en chantant le *Te Deum* et le *Benedictus*. C'est M. Chaignon, du clergé de Vannes, qui a prêché; il a parfaitement rempli l'attente de l'auditoire.

— Nous avons déjà cité des réclamations contre le projet de supprimer des siéges épiscopaux. Dans le diocèse de Luçon, à Marseille, etc., on a protesté publiquement contre un changement funeste à la religion, et qui blesseroit les affections et les intérêts de nombreuses populations. Les habitans de Pamiers viennent aussi de faire entendre leurs plaintes. Sans distinction de classes et d'opinions, ils ont adressé une requête au Roi, pour lui exprimer la douleur que leur cause l'amendement introduit par la chambre des députés dans la dernière loi du budget. Ils laissent à d'autres à relever ce que cet amendement renferme de contraire à la Charte et à des traités solennels; ils envisagent seulement les suites de cette mesure sous d'autres rapports :

« Quel sera, en effet, le sort de tant de monumens auxquels l'établissement de

ces évêchés a donné naissance? Il n'est pas de diocèse où il n'existe jusqu'à quatre et cinq de ces édifices construits ou restaurés, et meublés à grands frais, à l'occasion de l'érection des siéges dont on demande aujourd'hui la suppression. La plupart de ces monumens sont remarquables sous le rapport de l'art; tous extrêmement intéressans pour l'ornement de nos cités, qui, privées de ces belles institutions, redeviendront tristes et solitaires. Un évêché, un chapitre, plusieurs séminaires, bien d'autres établissemens religieux qui s'étoient formés sur toute l'étendue des diocèses, et ne subsistoient qu'à l'ombre de l'institution principale, tout cela leur donnoit du mouvement, de la vie. De là, cette vie se communiquoit à toutes les autres parties du diocèse, qui, par contre-coup, auront aussi leur part au deuil et à la douleur.

» Mais ce n'est là encore que la moindre partie des maux qu'entraîneroit la mesure projetée, si elle venoit jamais à être mise à exécution.

» De combien de familles et de milliers d'individus ne compromettroit-elle pas l'existence? Tous les membres de ces établissemens étant célibataires, adoptoient en quelque sorte les pauvres et les indigens, et partageoient avec eux leurs modiques ressources. Non contens de cela, ils sollicitoient le riche et l'opulent en leur faveur, et en obtenoient des secours immenses pour consoler toutes les infortunes. Ce n'est point assez, ils fournissoient du travail à l'ouvrier, augmentoient les bénéfices du débitant, encourageoient l'artiste. On ne peut dire tous les avantages qui résultoient, pour les populations, de la présence de ces établissemens. Il faut le voir, non en passant, mais pendant des années entières, pour en être bien convaincu. Eh bien! toutes ces sources de bien-être et de prospérité seront taries par la mise à exécution de cette mesure.

» Venons-en à ce qui touche de plus près à la religion. On veut supprimer trente siéges épiscopaux. Hélas! qu'un pareil vœu annonce ou de la préoccupation, ou peu de connoissance des besoins de l'Eglise catholique en France! Pour nous, nous ne craignons point de le dire; si ces siéges n'existoient point, il faudroit les créer, tant les devoirs des évêques sont multipliés, tant leur vigilance embrasse d'objets, tant cette vigilance deviendroit difficile dans une aussi vaste étendue qu'étoit celle des siéges établis en vertu du Concordat de 1801. Pour ne citer qu'un exemple, l'ancien diocèse de Toulouse, d'où nous dépendions, comprenoit trois départemens. Dans l'espace de vingt-ans que ce Concordat a été en vigueur, l'archevêque n'a pu visiter qu'une fois le département de l'Arriége; il est même des cantons où il n'a pas du tout pénétré : aussi à peine sa visite laissa-t-elle des traces.

» L'assemblée constituante, qu'on n'accusera pas d'avoir été favorable à la religion, avoit elle-même décrété un siége épiscopal par département, et avoit cru qu'on ne pouvoit en accorder moins. Eh bien! le Concordat de 1817, aujourd'hui l'objet de tant d'attaques, n'atteint pas même ce nombre. Sur quatre-vingt-six départemens, nous n'avons que quatre-vingts évêchés...

» Nous devons ajouter que le vœu de la France catholique, c'est-à-dire de trente millions de Français, selon l'expression de votre ministre, est contraire à

la suppression, et que ce vœu mérite d'être respecté. Quelques centaines, quelques milliers même de contradicteurs doivent-ils faire pencher la balance de leur côté, au détriment d'une aussi immense majorité? Ce ne seroit ni juste, ni politique; d'ailleurs, parmi ceux-là même qui regardent l'existence de ces évêchés comme inutile sous le rapport religieux, combien n'en est-il pas qui en désirent le maintien pour le lustre de nos cités et le bien-être matériel des peuples? Ainsi le nombre des opposans devient tellement réduit, qu'il ne sauroit causer la moindre inquiétude.

» On mettra peut-être en avant, comme on l'a fait à la tribune de la chambre des députés, le besoin d'économies dans les dépenses de l'Etat. Nous ne pouvons guère comprendre que le Trésor soit surchargé, le crédit public gravement compromis par une dotation qui se réduit à quelques centaines de mille francs. Si cependant ce devoit être là un motif pour presser la destruction des trente siéges épiscopaux, nous sommes résolus pour notre part, de concert avec nos vénérables pasteurs, d'ôter tout prétexte à la suppression, et d'alléger, au prix de tous les sacrifices, le fardeau de l'Etat. Nos vœux ainsi présentés pourroient-ils n'être point accueillis? S'ils ne l'étoient point, nous craindrions qu'il n'y eût au fond de tout cela autre chose qu'une question d'argent. »

Cette adresse est datée de Pamiers, le 24 juin dernier; elle est suivie d'une adresse du clergé de Pamiers au même prince. Le clergé dit dans cette adresse qu'il n'a pu se refuser aux vœux des catholiques, qui l'ont prié de joindre ses réclamations aux leurs. Ces adresses se couvroient de signatures lorsqu'on a eu connoissance de la protestation du ministre des finances contre l'amendement, devant la chambre des pairs, et du rapport de la commission de cette chambre. Mais on n'en a pas moins cru devoir publier ces adresses, pour montrer combien l'amendement blessoit les vœux et les besoins des catholiques.

— Nous avons déjà rapporté des cérémonies dérisoires de la religion : comme la procession scandaleuse du maire de la Péruse, la procession du sieur Carrette à Boulogne, la sacrilége facétie des jeunes gens d'Ymerai, etc. Un fait semblable vient d'avoir lieu à Châteauneuf, diocèse de Bourges. Des misérables ont promené par la ville une espèce de cercueil, couvert d'un drap mortuaire, et dans lequel un de leurs camarades s'étoit couché. On simuloit les prières de l'église pour les morts. On a affecté de s'arrêter devant les maisons des habitans les plus attachés à la religion. La *Gazette du Berry* dit qu'on a osé crier : *Vive l'enfer! à bas le bon Dieu!* C'est le cas de se rappeler le mot de saint Augustin : *Patiens quia æternus*. La population de Châteauneuf a témoigné son horreur pour cette monstrueuse impiété.

—Dernièrement la cour d'assises du Doubs a condamné à dix ans de travaux forcés avec exposition le nommé Charles Péney, enfant naturel, sorti de l'hospice des Enfans-Trouvés de Besançon, con-

vaincu d'un vol de vases sacrés dans l'église de Gennes, près Besançon. Il s'étoit introduit dans l'église et s'étoit, à ce qu'on croit, caché dans la chaire. Puis la nuit, il avoit forcé le tronc de la fabrique et le tabernacle, et pris dans l'un 80 fr. et dans l'autre l'ostensoir et le ciboire. Il brisa et aplatit ces deux pièces le mieux qu'il put; et, muni de ces objets et des candelabres d'argent qu'il avoit pris également, il eut l'indiscrétion d'entrer chez un logeur à Besançon, de faire sonner son argent et de commander un bon dîner. On entrevit l'ostensoir caché sous ses habits, et son refus de dire son nom au logeur le rendit encore plus suspect. Cependant on ne l'arrêta point encore, et ce n'est que plus tard qu'il a été pris, sur les dénonciations du maire et du curé de Gennes qui le soupçonnoient du vol, attendu qu'il avoit habité la commune, qu'il avoit une mauvaise réputation et qu'on l'avoit vu la veille du vol rôdant autour de l'église. Lorsqu'on le trouva, il n'avoit plus les vases sacrés et on n'a pu savoir ce qu'il en avoit fait. Mais il a été parfaitement reconnu par ceux qui l'avoient vu dans l'auberge, et d'autres indices sont venus fortifier les preuves que l'on avoit contre lui.

— Dernièrement, le conseil de fabrique de Loché, diocèse de Tours, avoit chargé le curé de la paroisse de rédiger une délibération pour demander à toucher 700 fr., montant de la vente de l'église d'Aubigny, ancienne paroisse supprimée, et réunie à Loché. Cette délibération étoit fondée sur deux décrets de 1806, et sur les besoins de l'église de Loché; mais elle étoit opposée à une délibération du maire et de son conseil municipal, qui demandoient non-seulement le prix de cette église et de son emplacement, mais encore la moitié du mobilier, et même la cloche. Le curé et la fabrique destinoient les 700 fr. à réparer et lambrisser l'église. Le maire soutenoit que cette dépense étoit inutile; car, comme il hante peu l'église, il ne lui importoit guère qu'elle fût propre, saine et décente. De plus, le curé s'étant trompé de date dans la délibération, le maire en a profité pour l'accuser de faux. Il l'a dénoncé de nouveau au sous-préfet de Loches, qui n'a pas accueilli sa plainte, et qui a écrit à M. le curé pour l'engager à faire délibérer derechef le conseil de fabrique sur ce point, afin de réparer l'erreur commise: ce qui s'est fait au grand désappointement du maire, lequel s'étonne qu'on n'ait pas plus d'égard à ses dénonciations répétées. Au service du 27, il a été mécontent de la solitude de l'église, et il l'a témoigné tout haut à la fin de l'office, par quelques paroles que le curé n'a pas voulu interrompre, de peur de scandale.

— Le 29 juin, un cérémonie édifiante a eu lieu dans la cathédrale de Camerino, Etat de l'Eglise. On y a vu l'abjuration d'un jeune protestant, Firmin Maire, de Neuchâtel, soldat dans la compagnie de chasseurs actuellement en garnison dans cette ville. Eclairé de

la grâce, il y a fidèlement répondu, et dès les premiers jours de son arrivée à Camerino, il témoigna, avec quatre de ses camarades, le désir de se réunir à l'Eglise catholique. Les quatre militaires, ne sachant assez bien ni l'italien ni le français, ont été envoyés à Rome, où on pourra plus aisément les instruire en allemand. Quant à Firmin Maire, M. Baldini, archevêque de Camerino, le fit venir, et le confia aux soins de M. le chanoine Fabiani, ecclésiastique zélé, qui l'instruisit et l'éprouva. Le maire se montra ferme dans la volonté d'abandonner la voie de l'erreur, et rédigea même un petit catéchisme où il réfutoit les erreurs de la réforme. M. Fabiani l'a préparé à son abjuration, et l'a confessé. Le jour de la fête de saint Pierre, Firmin Maire a fait son abjuration. M. l'archevêque lui a donné le sacrement de confirmation; il l'a admis à la sainte table. Le chapitre, le clergé, la compagnie entière de soldats et un grand concours de peuple assistoient à la cérémonie, qui a été terminée par un discours du prélat adressé au nouveau catholique pour lui faire sentir la grandeur du bienfait qu'il avoit reçu, et l'exhorter à la persévérance.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le parti pris par le gouvernement de conserver la chambre actuelle des députés jusqu'à la fin de son bail, rencontre beaucoup de contradicteurs. Nous ne serons pas du nombre. A notre avis, il y auroit de l'ingratitude de la part du gouvernement à vouloir se séparer de cette chambre avant d'y être forcés par l'ordre naturel de la légalité. En quoi lui a-t-elle donné sujet de se plaindre d'elle? Que lui a-t-elle refusé pour faire marcher la révolution de juillet? Dans quelle occasion a-t-elle manqué de complaisance et de sympathie pour lui? En tout il faut savoir se montrer reconnoissant et aimer ceux qui nous aiment. Nous voudrions bien qu'on nous dît sur quoi on pourroit motiver une ordonnance de dissolution à l'égard d'une chambre comme celle-là. Ceux qui blâment la résolution qu'on a prise de garder la chambre actuelle se fondent sur ce qu'il vaut mieux avoir cinq bonnes années assurées devant soi, que de se laisser réduire à une seule et dernière session, sans savoir ce qu'on deviendra ensuite. Sans doute; mais une bonne année qu'on tient, et dont on est bien sûr, vaut peut-être beaucoup mieux que les cinq autres après lesquelles on chercheroit à courir. Dans ce temps-ci, il faut se contenter de ce qu'on a, et suivre le conseil qu'on dit avoir été donné par M. le maréchal Soult, depuis qu'il a pris l'air des départemens. Il paroît que, tout bien considéré, il est d'avis que la chambre actuelle des députés est encore ce que le trône de juillet peut trouver de mieux.

— Les hommes qui ont des révolutions à organiser ou à faire marcher ne se trompent point dans leurs calculs en comptant toujours, comme ils le font, sur la niaiserie et l'ignorance des peuples souverains. On ne se fait pas d'idée de ce qu'on peut leur faire accepter d'absurdités. Depuis quelque temps, on s'est mis à

renchérir dans l'art de faire des dupes, en joignant aux contes populaires, q. se débitent par les rues, de grandes images grotesques qui servent à faire ent dans les yeux de la multitude ce qu'on craint de ne pas bien faire entrer da son intelligence. Ordinairement ce sont des scènes de poignards, des tableaux dérision ou d'obscénité contre les choses et les personnes qu'on veut sacrifier a passions populaires. Tout cela prend dans les esprits avec une facilité merve leuse; et, si énorme que soit une absurdité, rien ne lui résiste quand on la v accompagnée d'une image burlesque, et d'une notice en style du Pont-Neuf, q lui sert d'explication. Dans ce moment, c'est don Miguel qui fait les délices peuple de Paris. On le lui montre pendu en effigie sur les monceaux de cadavr qu'il se plaisoit à entasser jusque dans sa chambre à coucher. Quel ogre que don Miguel! Toutes les horreurs réunies de l'*Histoire des douze Césars* n sont rien en comparaison des siennes. Après ce que l'on raconte de ses boucheri d'hommes, de ses carnages de prisonniers, de la quantité d'exils et d'exécution par lui ordonnés, on ne sait pas où son frère et sa nièce pourront prendre de sujets. Car on ne compte ses victimes et ses proscrits que par dixaines de mille et, il y est revenu si souvent, que le bourreau et lui n'y doivent plus rien con noître. Mais n'importe, ce sont autant d'articles de foi pour le bon peuple pari sien; et, comme c'est là l'effet qu'on veut produire, on peut répondre à ceux qu dépensent leur argent à ce métier qu'ils ne le sèment pas en mauvaise terre.

— Ce n'est que du 20 au 25 août que Louis-Philippe partira pour Cherbourg. Il sera accompagné du maréchal Soult et de M. de Rigny. Demain dimanche 11, il se rendra à Compiègne, où la reine le rejoindra à son retour de Bruxelles.

— Une ordonnance royale autorise les caisses d'épargnes à recevoir à la fois jusqu'à 300 fr. par semaine, sous la condition que chaque déposant ne pourra avoir à son compte plus de 2,000 fr. Le trésor public continuera à recevoir les fonds recueillis par les caisses d'épargnes, et à leur en servir les intérêts sur le pied de 4 pour cent.

— Le contre-amiral Latreyte est nommé au commandement de la division navale qui stationne au Brésil et dans la mer du Sud.

— M. Legagneur, avocat-général à la cour royale de Metz, est nommé président de chambre à ladite cour. M. Mourot, conseiller à la cour royale de Nancy, y devient président de chambre, et est remplacé par M. Pierson, avocat-général à la même cour. Ce dernier a pour successeur M. Bresson.

— Le conseil-général du département de la Seine a nommé président, pour la troisième fois, M. Besson, et pour secrétaire M. Cochin.

— La cour de cassation a décidé qu'un acte notarié n'est pas nul, lorsque le notaire en second n'a fait qu'apposer sa signature sans être présent à sa rédaction.

— M. Faultrier, tenant une maison de santé rue de l'Oursine, avoit été condamné en police correctionnelle à trois jours de prison et 500 fr. d'amende, pour avoir laissé évader M. Guerin, l'un des condamnés dans l'affaire de la rue des

ouvaires. Sur son appel, la cour royale a supprimé l'emprisonnement, et borné punition à l'amende.

— La cour d'assises s'est occupée, ces jours derniers, d'un assassinat, suivi vol, commis, le 19 janvier, sur la veuve Idate, domestique de madame Dupuytren. Les nommés Lemoine et Gillard, convaincus de ce crime, ont été condamnés, le premier à la peine capitale, et l'autre aux travaux forcés à perpétuité. Ils ont persisté à soutenir qu'ils étoient innocens, et n'ont été aucunement émus de leur condamnation. MM. Pinard et Bethmont s'étoient chargés de leur défense. Gillard, qui avoit été domestique chez madame Dupuytren, avoit fait quelques vers sur sa position.

— On a fait de nouvelles perquisitions au domicile de M. Pérardel, rue des Trois-Couronnes, chez qui il a été saisi des munitions pendant les journées anniversaires. Deux de ses ouvriers ont été arrêtés à la suite de cette opération.

— Une rencontre a eu lieu le 8 entre M. Pélicier, chef de bureau au ministère de l'intérieur, et M. Tobriant, ancien officier de la garde royale. Le premier, atteint d'une balle au front, n'a pas survécu à sa blessure.

— L'infante dona Maria et sa belle-mère, la duchesse de Bragance, femme de don Pedro, quitteront Paris ce mois-ci pour se rendre en Portugal. On a donné congé de l'hôtel pour le 1er septembre.

— Il y a en ce moment 130 généraux de division, 195 maréchaux-de-camp, 28 colonels et 25 lieutenans-colonels d'état-major, 121 chefs d'escadron d'état-major, et 288 capitaines d'état-major. Sont portés en outre, aux cadres de réserve, 21 généraux de division et 61 maréchaux-de-camp.

— Le ministre de l'intérieur, reconnoissant la nécessité de ne donner qu'avec discernement des secours aux condamnés politiques sous la restauration, a écrit circulairement aux préfets pour avoir des renseignemens précis sur leur situation de fortune et leur charge de famille, et surtout sur leur moralité et leur conduite politique.

— M. Courvoisier, qui étoit garde-des-sceaux sous le ministère Polignac, a été élu président du conseil-général du Doubs.

— Les fêtes de juillet n'ont pas été fort gaies à Cahors. Pour leur donner de l'intérêt, on a imaginé de tirer des fusées sur la terrasse de l'Hôtel-de-Ville; mais, peu d'instans après, le feu s'est manifesté à l'hôtel du Palais-Royal et aux écuries de la Poste. Quatre chevaux ont péri. Un postillon et un enfant n'ont pas reparu, et un Polonais, en portant secours, a eu les mains brûlées.

— Les patriotes ont troublé à Morlaix (Finistère), les fêtes de juillet. Ils ont voulu substituer un signe républicain au coq gaulois qui surmonte le drapeau de la garde nationale. Les toasts du banquet ont été accueillis par les cris : *Point de bastilles!* Dans la soirée, un charivari a été donné au sous-préfet, qui n'avoit pas voulu consentir à ce que la santé de Louis-Philippe fût portée après celles de la nation et des combattans de juillet. Enfin, les cris : *A bas les rois! nous ne voulons plus de rois!* se sont fait entendre dans la soirée, et la force armée a été obligée d'intervenir.

— La tranquillité a été troublée à Aurillac le 29 juillet, à l'occasion du chant de la *Marseillaise* que l'on a exigée au théâtre. Le maire a été obligé de faire évacuer la salle du spectacle.

— La garde nationale de Gap a refusé de se rendre à la revue du 28 juillet.

— Des troubles ont eu lieu, le 30 juillet, dans le pays de Schwytz, en Suisse, par suite des dissentimens politiques. Cinq ou six cents hommes, commandés par le colonel fédéral Abyberg, sont entrés de vive force à Kussnacht, ont désarmé les habitans et ont exercé des violences envers eux. Le grand conseil de Lucerne s'est réuni aussitôt et a adressé un rapport à la diète. Celle-ci a arrêté sur-le-champ que les cantons non dissidens mettroient à sa disposition la moitié ou la totalité de leur contingent fédéral, et que des mesures seroient prises pour le maintien de l'ordre. On apprend qu'un corps de 4,000 hommes s'est concentré le 3 août à Zurich, et qu'il a marché aussitôt sous les ordres du colonel Bontems, pour reprendre Kussnacht.

— L'événement du district de Schwytz a été presque aussitôt suivi d'un autre dans le canton de Bâle. Les habitans de *Bâle-Ville* ont fait une excursion contre les habitans de *Bâle-Campagne*. Ceux-ci ont riposté vigoureusement; et, à la suite d'un combat qui a duré quatre heures, les habitans de la ville ont été repoussés avec une perte considérable, et sont rentrés en désordre dans leurs murs. La diète fédérale a adressé une proclamation au peuple helvétique au sujet de ces deux commencemens de guerre civile. La principale cause des différens, qui agite en ce moment la Suisse, est la désapprobation du nouveau pacte fédéral et la séparation qu'il tend à maintenir de plusieurs districts.

— Don Pedro est arrivé à Lisbonne le 28 juillet, et en a pris possession au nom de sa fille dona Maria. Le gouvernement de don Miguel a évacué la ville, et s'est retiré à Torrès-Vedras, où le duc de Cadaval a concentré un corps de six mille hommes.

— On ne sait pas encore précisément où s'est retiré don Miguel, on croit qu'il est passé en Espagne.

— Le *Globe* anglais croit que la régence de Portugal sera donnée à l'infante dona Marie-Anne, une des sœurs de don Pédro (l'infante Isabelle-Marie étant malade à Coïmbre), en vertu de l'art. 12 de la Charte de don Pédro. Le ministère et le conseil de régence seroient composés de Saldanha, Palmella, Porto, d'Almeida, Margiochi et Valença.

— La nouvelle de l'occupation de Lisbonne par les troupes de don Pédro est parvenue le 28 juillet à Madrid. Les ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie ont eu aussitôt des entretiens avec M. Zéa, et des courriers extraordinaires ont été expédiés pour différentes directions.

— Suivant les journaux anglais, M. de Cordova, ministre d'Espagne à Lisbonne, a été pris se battant avec les troupes de don Miguel. Aussitôt qu'il a été reconnu, il a été mis en liberté par le général Villaflor.

— M. O'Connel a interpellé le ministère anglais le 5, pour savoir si, après les événemens qui viennent de se passer en Portugal, l'intention du gouvernement

et de reconnoître dona Maria comme reine légitime de ce pays. Lord Althorp a déclaré qu'il ne pouvoit s'expliquer pour le moment à cet égard.

— Le gouvernement anglais a donné le 6 l'ordre de se procurer en toute hâte des navires de transport. Cet ordre a été affiché à Lloyds, et a excité quelque agitation dans la cité. Le bruit s'est répandu qu'il s'agissoit de faire passer trente mille hommes de troupes en Portugal.

— Le général français Desprez, qui avoit été chef d'état-major de l'armée d'Alger, et qui, depuis un an, étoit devenu chef d'état-major de l'armée belge, est mort à Bruxelles le 7 août.

— Le *Globe and Traveller* dit qu'il vient d'être conclu, entre la Russie et la Turquie, un traité, qui place, en quelque sorte, celle-ci sous la dépendance de la première, et qui fait présumer que la Turquie aura quelque jour le sort de la Pologne.

Mélanges religieux, par mademoiselle Natalie P***, deuxième édition (1).

La première édition de ces *Mélanges* parut en 1828, et nous en rendîmes compte, n° 1437. Nous ne pûmes lire sans un vif intérêt l'histoire de cette famille moissonnée si jeune, ni les épanchemens de sensibilité et de piété d'une jeune personne, à qui son âge et son esprit sembloient promettre de brillantes destinées. Elle avoit compris de bonne heure les illusions du monde, et ne vivoit plus que pour Dieu, pour une famille où elle étoit tendrement aimée, et pour les bonnes œuvres. Elle avoit rédigé des instructions et des avis pour des enfans, et des élévations à Dieu pendant sa maladie. Ces pensées sont pleines d'ame et de foi; la date de chacun de ces jours, dit l'éditeur, marque un pas de plus vers l'éternité. Nous remarquons entre autres un fragment du 18 mai 1822, où elle recommande à Dieu, de la manière la plus touchante, un de ses frères qui alloit partir pour occuper une place au loin. Elle prie Dieu de toucher son cœur, de ramener cette brebis au bercail. Dieu exauça cette prière autrement que ne l'entendoit mademoiselle P***. Il envoya une maladie à ce jeune homme, qui étoit alors à Naples, et qui n'attendit pas l'extrême danger pour mettre ordre aux affaires de sa conscience.

On a fait à cette seconde édition une heureuse addition relative au même jeune homme; c'est la relation du voyage de sa mère en Italie, pour le rejoindre et lui donner des soins. A la nouvelle du danger de son fils, madame P*** partit de Paris le 14 mai 1825, et voyagea sans s'arrêter. Elle arriva à Rome le 2 juin; le peu qu'elle en dit peint bien la douleur d'une mère : *J'étois comme saisie d'effroi de me trouver seule au milieu de Rome ; les beautés qui s'offroient à mes yeux, le chant des processions qui parcouroient les rues, l'air de fête répandu dans la ville éternelle, formoient un contraste déchirant avec la*

(1) Un vol. in-8° de 425 pages, sur papier fin satiné, orné d'un beau portrait. Prix : 5 fr., et 6 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere et Cie., au bureau de ce journal.

profonde tristesse de mon cœur. A Naples, où elle retrouve son fils, on lui conseilla de le ramener en France. Elle voulut, avant de partir, puiser dans les sacremens la force dont elle alloit avoir besoin. Elle se confessa et communia ; il y a encore là un trait touchant. *Je quittai l'autel, le visage couvert de larmes. Une bonne religieuse, qui me vit, vint à moi pour m'embrasser. Je la serrai fortement dans mes bras ; elle ne parloit pas français, je ne savois pas l'italien, mais nous nous entendîmes.*

Madame P*** et le jeune Arthur partirent de Naples le 11 juin pour revenir en France. La route fut lente et pénible. Ils furent obligés de s'arrêter près de Sestri di Levante, dans l'Etat de Gênes. Arthur se mouroit ; il expira à Sestri le 21 juillet 1825, à l'âge de 24 ans, après avoir reçu du curé du lieu tous les secours de la religion. Le tableau de ses derniers momens, son affection tendre pour sa mère, le mélange de sa résignation et de ses regrets, tout cela est pénétrant. Quelle situation que celle d'une mère perdant le dernier de ses enfans à cet âge, loin de sa patrie, loin de toute espèce de consolation! Au moment fatal, *ma raison s'égara ; des paroles de désespoir m'échappèrent*, m'a-t-on dit ; *je ne me les rappelle pas.* De bien tristes soins apportèrent pourtant quelque diversion à la douleur d'une mère si éprouvée.

Madame P. reprit seule le chemin de la France. A Suses, une rencontre inattendue vint lui apporter quelques consolations. M. l'archevêque de Paris passoit par cette ville en revenant de Rome. Madame P. demanda à le saluer, lui raconta ses malheurs et l'attendrit par le tableau de ses peines. Le prélat lui présenta les grandes pensées de la religion et de la foi, et calma son extrême agitation par des paroles pleines d'onction. Les grands-vicaires qui l'accompagnoient, MM. Desjardins et Borderies, ne pouvoient eux-mêmes retenir leurs larmes. Avant de remonter en voiture, M. l'archevêque de Paris voulut lui-même visiter cette mère affligée, et lui promit de prier pour son fils. La résignation, dit-elle, se fit sentir dans mon ame pour la première fois.

Ce touchant épisode ajoute un nouvel intérêt à ces *mélanges*, où l'on trouve des réflexions et instructions sur les Evangiles, des instructions sur les commandemens de Dieu et de l'Eglise ; des conseils à un frère, des pensées détachées et des élévations à Dieu dans les maladies. Ces divers morceaux annoncent dans la pieuse Natalie autant de talent naturel et de goût, que de vertu et de ferveur.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du 9 août 1833.*

Trois pour 100, jouissance du 22 déc., ouvert à 76 fr. 90 c., et fermé à 77 fr. 10 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 105 fr. 00 c., et fermé à 105 fr. 00 c.
Actions de la Banque. . . . . 1730 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e.

Sur le livre des Pèlerins polonais.

On se rappelle qu'il y a deux ans tous nos journaux retentissoient de vœux en faveur de l'insurrection polonaise. L'*Avenir*, entr'autres, avoit épousé cette cause avec une chaleur extraordinaire : il l'appeloit une *sainte révolte*, une *sainte insurrection*; les Polonais qui succomboient dans cette lutte étoient tous des *martyrs*; la Pologne étoit notre *sœur*, et ne pas se déclarer pour elle étoit une bassesse et une lâcheté insignes. Les rois étoient des *barbares*, des *impies*, des *oppresseurs* dont les trônes devoient crouler. Ces pompeuses déclamations furent répétées dans vingt numéros du journal, et cependant ne l'empêchèrent pas de tomber avant les rois dont il pronostiquoit la chute. Depuis, l'Encyclique, en s'élevant contre les nouvelles opinions soutenues dans l'*Avenir*, signala particulièrement les appels à la liberté et les imprécations contre les princes. Le pape s'y plaignoit des *écrits semés parmi le peuple, et proclamant des doctrines qui ébranlent la fidélité et la soumission dues aux puissances, et qui allument partout les flambeaux de la révolte. Toutes les lois divines et humaines*, dit-il, *s'élèvent contre ceux qui s'efforcent d'ébranler, par des trames honteuses de révolte et de sédition, la fidélité aux princes, et de les précipiter du trône.* Le saint Père caractérisoit de la manière la plus forte la coupable audace des partisans d'une liberté effrénée. Les rédacteurs de l'*Avenir* parurent disposés à se soumettre à l'Encyclique; ils déclarèrent, le 10 septembre 1831, qu'ils ne vouloient pas se mettre en opposition avec le chef de l'Eglise, et engagèrent leurs amis *à donner le même exemple de soumission chrétienne*. On étoit donc fondé à espérer que des hommes religieux s'abstiendroient désormais de ces hymnes à la liberté et de ces homélies en l'honneur de la révolte, qui avoient scandalisé les vrais chrétiens. Toutefois il a paru, il y a peu de mois, un petit volume sous ce titre : *Le livre des Pèlerins polonais, traduit du polonais d'Adam Mickiewicz par le comte Ch. de Montalembert; suivi d'un Hymne à la Pologne, par F. de Lamennais*, in-12. Le traducteur y a joint un *avant-propos* de 75 pages, signé de lui et daté du

21 avril 1833. On voudroit pouvoir croire qu'il y a ici quelque faute d'impression, et que cet *avant-propos* a été écrit le 21 avril 1832; car comment expliquer que des écrivains soumis à l'Encyclique eussent osé, huit mois après qu'elle avoit paru, répéter ce qu'elle avoit si formellement blâmé, qu'ils vinssent encore nous parler des insurgés polonais comme de petits saints et des *martyrs*, et qu'ils appelassent la haine et le mépris sur tous les princes? L'*avant-propos* du traducteur est absolument dans le même genre et le même style que les articles qui avoient paru dans l'*Avenir* sur la Pologne, et il ne faut pas s'en étonner, si la plupart de ces articles étoient de la même main que l'*avant-propos*. On diroit que l'auteur a voulu nous montrer jusqu'à quel degré dégarement peuvent conduire l'exaltation et l'enthousiasme.

L'auteur paroît épris de la révolution de juillet, qui, en effet, a été la mère de celle de Pologne. *Dans l'intervalle*, dit-il, *qui s'écoula entre les gloires de Paris et celles de Varsovie*.... La maison de M. de Lafayette est à ses yeux *le plus illustre domicile de France*, et il s'indigne qu'on l'ait violé pour y chercher un Polonais réfugié. Il épuise pour parler de la Pologne toutes les formules de l'admiration. *La Pologne, ce n'est pas seulement la France, c'est l'Europe, c'est l'humanité toute entière. Elle est le type de toutes les causes vaincues, de toutes les croyances opprimées, de toutes les gloires trahies, de toutes les espérances étouffées. Elle est plus que cela, elle est la victime choisie d'en haut pour laver de son sang les fautes de la société moderne, et pour acheter cette liberté dont le monde a soif*; ce qui place tout simplement la Pologne à côté du Sauveur du monde. *L'esprit de foi et de piété s'est emparé de tout ce peuple comme d'un seul homme, et a éclaté dans chacune de ses actions, dans chacune de ses paroles*; et en preuve on nous cite le général Skrzynecki qui portoit un scapulaire, comme si un scapulaire rendoit la révolte plus innocente! On nous cite des dominicains qui étoient au premier rang des insurgés, qui plantoient des drapeaux, qui crioient aux armes; des bernardins arrivant à cheval, le sabre au côté, pour mourir à la tête de leurs ouailles. M. de M. trouve cela admirable, et remarquez en passant que dans l'*Avenir* on s'étoit élevé avec chaleur contre toute intervention du clergé dans la politique. On se moquoit des discours religieux en faveur du trône et de la monarchie; on nous re-

prochoit, à nous personnellement, de soutenir un système *déplorable* en prêchant la fidélité à la dynastie; et puis voilà que l'on applaudit à des religieux qui se battent pour la république. Vous souvenez-vous d'une petite prière prononcée, dit-on, dans les églises de Varsovie le 25 mars 1831, et qui fut répétée, dans le temps, par plusieurs de nos journaux? Cette prière n'a rien assurément de merveilleux : eh bien! *l'histoire s'en glorifie comme de la plus pure parole qui soit montée vers le ciel depuis trois siècles.* Enfin, partout la Pologne et les Polonais sont des *martyrs*, et ce nom leur est donné presqu'à chaque page. Il n'y a entre eux et les premiers chrétiens qu'une légère différence, c'est que ceux-ci ne se révoltoient pas et se laissoient tuer, au lieu que les Polonais se sont insurgés, et tuoient le plus qu'ils pouvoient de leurs ennemis. M. de M. n'a pas cru devoir parler de leurs cruautés, qui auroient gâté son roman; il a habilement passé sous silence les pillages, les vengeances et les assassinats qui signalèrent la première nuit de l'insurrection, le 17 novembre 1830. Le sang, dit-on, coula dans les rues, et le carnage se prolongea toute la nuit. Est-ce ainsi que commencent les *saintes* insurrections? Les auteurs de ces excès étoient-ils animés de l'*esprit de foi et de piété?* S'ils ont péri depuis, faut-il absolument les regarder comme des *martyrs?* Le 15 et le 16 août 1831, on vit des excès plus grands encore. Les clubistes, car cette pieuse Pologne avoit aussi des clubs, les clubistes forcèrent le château, égorgèrent des prisonniers russes, des agens de l'ancien gouvernement, et jusqu'à des femmes. L'*Avenir* même du 2 septembre avoua ces horreurs, que M. de M. a dissimulées.

Mais, en revanche, il raconte les *infernales cruautés* de Nicolas, et on peut croire qu'il ne les atténue pas. Assurément nous ne nous faisons point l'apologiste des cruautés; mais le ton de M. de M. nous autorise à croire qu'il y a beaucoup d'exagération dans ses plaintes. Il nous assure que la politique de ce prince présente *un ensemble d'atrocités qui dépasse tout ce que la race humaine a jamais subi ou seulement imaginé*. Il appelle Nicolas un *infâme*, un *monstre : Périsse dans notre ame*, dit-il, *tout souvenir avant celui de ses attentats! périsse toute espérance avant celle d'un prompt et terrible châtiment pour leur auteur!... Tout ce sang, toutes ces larmes, toutes ces malédictions sont montées vers le*

trône du vengeur éternel; elles en retomberont en pluie de feu sur les trônes d'ici-bas. Ces sentimens de vengeance ne sont-ils pas bien chrétiens? ces souhaits ne sont-ils pas bien édifians? Et vous voyez que l'auteur n'appelle pas seulement un châtiment terrible sur la Russie. Non, il en veut à tous *les trônes*. Ce qui s'est passé en Pologne *n'est qu'un épisode atroce d'un vaste système qui enlace dans ses réseaux l'Europe entière... Chaque nation est restée en proie à son gouvernement, c'est-à-dire à des hommes héréditaires ou élus, peu importe, qui ont tué dans leur ame toute foi sociale, détrôné et baffoué toute morale publique et transformé tous liens qui constituent une nation en un mécanisme de fer glacial et tranchant.* Là, il passe toutes les nations en revue :

«Voyez, dit-il, l'Irlande, cette Pologne de l'Océan, sortir, après d'inouis efforts, du cachot.... Voyez l'Allemagne vexée, trompée, garottée par ces princes parjures..... Voyez tous ces indignes souverains de l'Italie, qui ont réussi à faire un enfer politique et intellectuel de ce paradis des nations..... Voyez l'Espagne et le Portugal tombés de si haut pour s'éteindre sous l'étreinte de deux dynasties chargées de montrer au monde l'union hideuse de tous les crimes publics avec tous les vices de la vie privée..... Voyez enfin l'Autriche, cette grande prêtresse de l'oppression..... Et ce qu'il y a de plus hideux dans ses raffinemens de cruauté et de tyrannie, c'est que ces violateurs de tout ce qu'il y a de saint dans cette vie et dans l'autre, se font une parure de la religion, et osent flétrir son nom en l'affichant à la tête de leurs traités et de leurs lois. Cet empereur d'Autriche se décore du nom d'apostolique, et se fait appeler par le Vatican le fils de prédilection du saint Siége.... Ce Nicolas, dont le nom seul est un outrage à la religion et à l'humanité.... Lui, prier! Ah! certes, quand la Convention décrétoit l'abolition de tout culte, la majesté divine, la conscience du genre humain, étoient moins outragées que lorsque ces assassins de peuples mettent Dieu de moitié dans leurs crimes, et lui lancent, du sein de leur orgie sanglante, une sacrilége prière. Ces hommes-là crucifient une deuxième fois le Christ en l'appelant roi.... »

« Partout, dit-il ailleurs, une inénarrable oppression a pesé sur les peuples, partout le lâche a trôné sur le brave, le plus vil sur le plus noble, le cœur esclave sur le cœur libre; et l'on a vu s'accroupir, comme des vampires sur leur proie, la Russie sur la Pologne, la Prusse sur le Rhin, la diète de Francfort sur l'Allemagne, l'Angleterre sur l'Irlande, l'Autriche sur l'Italie, et le juste-milieu sur la France. Or, lorsque dans un siècle pareil une nation se dé-

cide à faire de ses chaînes un glaive, et qu'elle l'aiguise sur la tombe insultée de ses pères, quand elle s'appuie sur la croix du Christ pour mourir dans sa simplicité..... alors le cœur de l'homme bondit dans sa poitrine, et il est fier de sentir dans ses veines un sang qui est rouge comme le sang que prodiguent ses frères.... »

Ce dernier trait a l'air d'une caricature, *être fier d'avoir un sang rouge*, il n'y a pas de quoi. Mais nous demanderons s'il est possible d'accumuler plus d'outrages contre les princes, si l'on pouvoit mieux travailler à les faire mépriser et haïr, à exciter des mécontentemens, à exaspérer des peuples déjà d'eux-mêmes assez portés à briser tout joug. Que dire de cette accusation contre *tous les indignes souverains de l'Italie?* Quelle est cette affectation de les avoir enveloppés *tous* dans le même anathême? Comparez ce langage hautain avec ces magnifiques protestations de respect et de dévoûment pour le saint Siége, avec ces belles promesses de *soumission chrétienne*. On se *retiroit de la lice*, disoit-on, et on y rentre. Des éloges ampoulés de la révolte, des imprécations contre les rois, des souhaits de révolution et de vengeance, c'est ainsi qu'on est soumis à l'Encyclique, tel est l'exemple qu'on donne à ses frères. Ne pourrions-nous plaindre aussi de ce mélange de style chrétien et même mystique avec le langage et les idées révolutionnaires, et de cette espèce de profanation des expressions et des images de l'Ecriture pour flétrir ceux que Dieu ordonne de respecter, et pour canoniser la licence et la révolte?

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le pape a tenu le 29 juillet, au Quirinal, un consistoire où ont été préconisés 14 évêques. Le seul évêque français est M. Louis-Guillaume Dubourg, transféré de Montauban à l'archevêché de Besançon. Il paroît que les informations des autres prélats nommés pour la France n'étoient pas encore arrivées. Dans le même consistoire, S. S. a créé deux cardinaux, savoir: M. Jacques Monico, patriarche de Venise, né à Riese, diocèse de Trévise, le 26 juin 1778; et M. Philippe Giudice Caracciolo, des ducs de Gesso, de la congrégation de l'Oratoire, archevêque de Naples, né à Naples le 28 mars 1785.

— Nous sommes heureux d'avoir à annoncer la mort édifiante d'une personne qui avoit eu quelque célébrité dans sa profession; c'est mademoiselle Bourgoin, ancienne actrice du Théâtre-Français. Elle étoit retirée du théâtre depuis plusieurs années, quand

elle tomba malade. Sa maladie a été longue et douloureuse. Il est assez remarquable que c'est un ancien acteur, renommé aussi pour son talent, qui lui a parlé le premier de la religion, et qui l'a engagée à recourir aux consolations de la foi. La malade fit demander M. le curé de Saint-Roch, qui la visita plusieurs fois. Le zélé pasteur fit part à M. l'Archevêque de cet heureux retour, et prit ses instructions. Le mardi 30 juillet, mademoiselle Bourgoin reçut les sacremens, et avec des marques sensibles de componction. Depuis, elle a souhaité plusieurs fois voir son pasteur, et a manifesté les mêmes dispositions. Elle est morte dans ces sentimens le dimanche 11, à trois heures. Dès-lors, la sépulture chrétienne ne pouvoit souffrir aucune difficulté. Le service aura lieu à Saint-Roch le mardi 13.

— Il a plu à l'abbé Châtel de répandre et d'imprimer que M. Journiac, qui l'a quitté, s'étoit *vendu*, tandis qu'au contraire celui-ci a sacrifié quelques intérêts temporels pour sortir de ce bourbier. Voici comment la chose s'est passée : Un ecclésiastique de province, qui s'étoit trouvé quelquefois avec M. Journiac dans son diocèse, étant venu à Paris, alla à l'église Châtel et demanda M. Journiac, qui ne le reconnut point. Il eut l'air de vouloir prendre des informations sur son église, et se convainquit que dans la nouvelle secte au fond on ne croyoit à rien ; il fit quelques objections qui embarrassèrent un peu le partisan de l'erreur. Mais vous trompez donc le peuple, si vous pratiquez des cérémonies qui dans votre système ne peuvent avoir aucun sens. M. Journiac fut ébranlé, et consentit à aller voir l'ecclésiastique chez lui ; et là, on lui représenta vivement et ses premiers sentimens, et l'absurdité, et l'impiété de la nouvelle secte. Comment lui, prêtre, pouvoit-il rester avec des gens qui faisoient de la religion un jeu, et qui en imposoient au public? Ces considérations présentées avec force, et appuyées de tout ce que le zèle, l'amitié, la franchise pouvoient y ajouter de persuasif, trouvèrent accès dans un cœur que l'orgueil et la passion n'avoient pas encore perverti. Mais que de liens pouvoient encore retenir une foi chancelante ! Qu'il falloit de courage pour les rompre ! On lui doit la justice de publier que des motifs d'intérêt temporel ne parurent faire aucune impression sur lui. Il se résigna courageusement à tous les sacrifices. Il ne se *vendit* point; on ne lui promit ni place, ni argent. Celui dont Dieu se servit pour le toucher avoit des vues trop droites et une ame trop élevée pour descendre à de pareils moyens de succès. L'un et l'autre ne virent que le bonheur de tirer de l'abîme celui que de déplorables circonstances y avoient précipité. M. Journiac se sépara sur-le-champ du parti de l'erreur; il se mit en retraite, il fit de profondes réflexions sur ses égaremens, il rencontra de charitables samaritains qui pansèrent ses blessures. La franchise et la sincérité de son repentir frappèrent tous ceux qui

le virent. Il rédigea une déclaration et rétractation, et il témoigna le désir qu'elle fût au plus tôt rendue publique. Nous remplissons ses intentions en en donnant ici le texte :

« Séduit par une fausse philosophie et par le désir insensé d'une coupable indépendance, ayant eu le malheur d'abandonner l'unité catholique et d'être associé en qualité de vicaire primatial honoraire au culte schismatique et à la secte sacrilège de M. Châtel, chef de l'église dite *catholique française ;* je soussigné, Jean-Auguste Journiac, déclare sans aucune contrainte, que, touché de la grâce, j'ai reconnu comme je reconnois et déplore mon criminel égarement. Mon premier soin, comme mon premier devoir, a été d'en remercier le Seigneur, de me retirer ensuite dans la retraite pour y chercher les moyens de mettre ordre à ma conscience, me réconcilier avec Dieu, et préparer la rétractation publique des erreurs dans lesquelles j'ai trop long-temps vécu.

» Je déclare donc en ce moment, à la face du ciel et de la terre, que je crois et professe purement, et sans aucune restriction, tout ce que croit et enseigne notre sainte mère l'Eglise catholique, apostolique et romaine, que je reconnois être la seule vraie église de Jésus-Christ, hors de laquelle il n'y a point de salut, et dans laquelle, avec la grâce de Dieu, je veux désormais vivre et mourir. J'exprime en ce moment le repentir sincère de l'avoir affligée par ma désertion et mon infidélité. Je voudrois que la sincérité de mon retour à la véritable foi pût désabuser les ames que j'ai égarées. Je conjure avec larmes mes collaborateurs dans l'œuvre d'iniquité d'abjurer à mon exemple le joug honteux des passions et de l'erreur, pour rentrer dans la voie de la vérité et de l'obéissance dues aux pasteurs légitimes, notre saint père le Pape, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, chef visible de l'Eglise catholique, et les évêques canoniquement institués par lui. Je prie Mgr. le cardinal-archevêque de Rouen, au diocèse duquel j'appartiens, de vouloir bien recevoir l'humble aveu de ma faute, l'expression de mon repentir, et l'assurance de mon inaltérable soumission.

» Que Mgr. l'archevêque de Paris, dont j'ai aussi contristé le cœur pastoral, en cherchant à égarer le troupeau confié à sa vigilance et à ses soins, veuille bien aussi agréer l'hommage de mes regrets, de mon respect et de ma reconnoissance pour l'intérêt qu'il a daigné prendre à mon triste sort.

» Mon cœur ne me permet pas non plus de passer sous silence les charitables prêtres, et en particulier M. l'abbé Dubois, vicaire d'Yvetot, qui ont travaillé avec tant de zèle et de patience à ma conversion, et qui m'ont aidé si puissamment à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique.

» Je les supplie, ainsi que tous les fidèles qui liront cette présente déclaration, de m'accorder le secours de leurs prières, afin de m'obtenir le don de la persévérance, et la grâce de pouvoir devenir un sujet d'édification, après avoir été pour mes frères un sujet de scandale. Je fais la présente déclaration en quadruple, en présence des témoins soussignés, pour être envoyées : la première, à notre saint père le Pape ; la seconde, à Mgr. le cardinal prince de Croï, archevêque de

Rouen; la troisième, à Mgr. l'archevêque de Paris; la quatrième, pour servir à la publicité.

» Paris, 18 Juillet 1833. Jouanne, prêtre du diocèse de Rouen; Dubois, vicaire d'Yvetot; Gillis, missionnaire apostolique en Ecosse. »

— Nous empruntons à la *Gazette de Picardie* le récit d'un fait qui ne nous étonne point, après tous les moyens qu'on a pris pour égarer le peuple des campagnes sur le compte des prêtres, et après toutes les calomnies et absurdités qu'on a répandues sur eux :

« Un événement déplorable vient de se passer aux environs de Camps-en-Amiénois. Deux ecclésiastiques s'étant égarés, se sont engagés dans un chemin fréquenté, et dont on ne pouvoit leur contester le passage que pour un espace de quelques toises. En effet, ce chemin tournant autour d'un champ de manière à former un angle, les gens du pays ont tracé un sentier pour éviter ce léger détour. Les deux voyageurs y sont passés d'après l'indication d'un individu auquel ils ont demandé leur route. Des moissonneurs, probablement haineux de l'habit ecclésiastique, n'ont pas manqué une si belle occasion de satisfaire à leur injuste antipathie. Après avoir plusieurs fois crié *à bas la calotte*, le plus animé de la bande s'est porté à la bride du cheval de l'un des deux voyageurs, et a voulu lui barrer le passage. Celui-ci, impatienté par les insultes dont il étoit l'objet, et par le retard qu'il éprouvoit, s'est oublié jusqu'à donner un coup de canne à l'assaillant. Les autres moissonneurs, excités par leur camarade, sont accourus, et ont poursuivi les deux ecclésiastiques. Celui qui n'avoit point frappé s'est arrêté le premier, et avant qu'il se fût expliqué, il a été l'objet des plus mauvais traitemens; son confrère est accouru pour le défendre, et, outré de la manière brutale dont on traitoit un homme inoffensif, il a repoussé la force par la force. Les moissonneurs ne bornèrent point leur vengeance à accabler de coups et d'outrages les deux ecclésiastiques; celui qui avoit pris la bride du cheval court à Hornoy à toutes jambes, et fait un appel aux passions populaires. Il assure que deux assassins, déguisés en prêtres, ont attenté à ses jours et à ceux de ses camarades. Une émeute s'organise aussitôt, et, à l'entrée du village, les deux prêtres sont accueillis par une populace exaltée, qui leur prodigue les insultes et des mauvais traitemens de toute espèce. L'un d'eux est gravement malade, et obligé de garder le lit. M. Dompierre d'Hornoy parvint à grande peine à les arracher à ces furieux, et à les faire conduire à Molliens. Nous ne pouvons nous empêcher de signaler ici un autre genre de brutalité. Les gendarmes ont mis les fers aux mains des deux prêtres, quoique l'un d'eux ne fût pas accusé, même par ceux qui l'avoient frappé, et que l'autre eût été provoqué par des insultes, et n'eût fait un peu plus tard que céder au désir naturel de défendre un compagnon de voyage, victime d'une coupable voie de fait. »

— La presse départementale a profité en quelques endroits de l'anniversaire de juillet pour molester le clergé. A Grenoble, le *Dauphinois* a commenté malignement la lettre de M. l'évêque

pour le service du 27. Elle s'étonnoit que le prélat eût annoncé des prières *pour tous les chrétiens morts dans le sein de l'Eglise*, comme si l'Eglise ne devoit pas prier pour tous ses enfans, et comme si elle devoit des prières à d'autres qu'à ses enfans. Il n'y a ni *subterfuge* ni *jésuitisme* dans la circulaire de M. l'évêque de Grenoble; il y a le véritable esprit de la religion qui ne fait point acception de vainqueurs et de vaincus. Le *Dauphinois* a l'air de dire qu'il auroit mieux aimé un refus de la part du clergé, et en effet il y a des gens qui n'en auroient pas été fâchés, afin d'avoir occasion de crier contre les prêtres. A Toulon, quelques jours avant le service, l'*Eclaireur* paroissoit douter si le clergé y consentiroit; et le service ayant eu lieu, il a cherché d'autres prétextes. L'autel n'étoit pas assez orné, il n'y avoit pas assez de cierges, le clergé étoit trop peu nombreux, etc. Toutes ces chicanes sont bien puériles et bien malveillantes. Ce n'est pas lorsque les prêtres oubliant tout ce qu'ils ont souffert depuis trois ans viennent de prier pour tous les chrétiens morts dans les trois journées, qu'il convenoit de les poursuivre avec tant d'acharnement. L'*Eclaireur* trouve mauvais qu'on n'eût pas mis un drapeau tricolore sur le catafalque; mais il avoit dit lui-même que l'*Eglise devoit demeurer étrangère aux discussions politiques et aux haines des partis*. Et c'est précisément parce que l'Eglise est *étrangère aux discussions politiques et aux haines*, qu'elle doit voir avec douleur des signes de parti. Ceux qui veulent arborer partout ces signes, même dans l'église, veulent donc éterniser ces haines et les étendre jusqu'aux lieux où elles ne devroient pas entrer.

— Nous n'avons pas nommé toutes les villes où le service du 27 juillet a été l'occasion d'insultes ou d'exigences déraisonnables. A Châtellerault, la musique a fait entendre en entrant la *Parisienne*, à l'élévation *On lui percera le flanc*, et en sortant la *Marseillaise*. Quelles prières que celles qui sont accompagnées de cris de guerre, de vengeance et de mort! A Castellane, diocèse de Digne, les autorités avoient fait placer sur le catafalque des drapeaux tricolores et des inscriptions patriotiques. Le curé jugea que tout cela étoit fort déplacé dans l'église, et le fit retirer. Les autorités revinrent pour replacer ces emblêmes. Le pasteur allégua vainement qu'il étoit le maître dans son église, et que personne n'avoit d'ordres à y donner. Voyant qu'on n'avoit aucun égard à ses représentations, il se retira, et laissa les autorités faire seules le service. Grand fut leur désappointement! quelques employés chantèrent, tant bien que mal, un *Libera*, et c'est à quoi se réduisit le service. Le peuple n'a pris aucune part ni à ces exigences, ni à ces simulacres de religion.

— Quand le sacerdoce chrétien est en butte à tant de préventions et de haines, c'est rendre service à la société que de le venger des outrages et des calomnies qui le poursuivent. C'est ce

que vient de faire avec succès à Arpajon, à l'occasion de la fête patronale de l'église, un jeune ecclésiastique du diocèse de Versailles, M. l'abbé Hanck, curé de Lardy, canton de la Ferté-Aleps. Il a prouvé que le sacerdoce, même à ne le considérer que dans ses rapports avec la vie présente, est la plus précieuse des institutions sociales, et que son extinction chez un peuple seroit une terrible calamité. De là il conclut que se déclarer les ennemis du sacerdoce, c'est se déclarer ennemis du bonheur public et du repos de la société. L'orateur l'a fait sentir par un mémorable et récent exemple. M. l'abbé Hanck a successivement prêché trois stations de Carême à Arpajon. Pour prix de son zèle, on l'a accusé, sinon d'être jésuite, au moins d'être fauteur du jésuitisme; ce qui ne forme pas un crime moins grand. Après les trois grandes journées, on découvrit qu'il avoit caché dans les caveaux de son église des caisses d'armes qu'il devoit faire passer aux chouans. C'est là une des mille impostures qui courent les campagnes. Par malheur il se trouva que l'église de Lardy n'a pas de caveaux, d'où il suit que les caisses et les armes, qui devoient y être entassées, se sont en allées en fumée. Qu'importe? Après cette sottise on en imaginera une autre, et il y aura encore des imbécilles pour y croire.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Si l'éducation de M. le duc de Bordeaux n'est pas bien faite, ce ne sera la faute de personne; car tout le monde s'en mêle. Il n'est pas jusqu'au corps diplomatique et à l'empereur de Russie que les journaux ne fassent intervenir dans le choix des maîtres du jeune prince. Il y a peu de petites intrigues dont on ne s'avise pour tâcher de faire peur à ses augustes parens, et de leur forcer la main. On va jusqu'à falsifier l'histoire pour cela, et à vouloir ramener aux intérêts matériels de la politique les pensées religieuses qui s'étoient attachées à la naissance du duc de Bordeaux. Jusqu'à présent, vous aviez entendu dire que la France l'avoit salué du nom *d'enfant du miracle*, et qu'il étoit considéré comme une goutte du sang de David échappée au poignard de Louvel. Ce n'est plus cela; il y auroit trop de religion là-dedans pour les mœurs politiques de la jeune France constituante et régénérante. Le seul nom sous lequel le duc de Bordeaux lui paroisse maintenant présentable est celui de *fils adoptif de l'Europe*. C'est un titre bien meilleur que l'autre, parce qu'on tient à faire voir que les desseins de la Providence n'entrent plus pour rien dans les affaires de ce monde, et qu'il faut matérialiser tout cela pour se mettre en harmonie avec les idées du siècle. Il seroit très-beau, assurément, si la chose étoit vraie, d'être nommé *fils adoptif de l'Europe*, et réclamé comme tel par le corps diplomatique. Mais, tout bien considéré, nous croyons que le nom *d'enfant du miracle*, généralement donné, dès le principe, à M. le duc de Bordeaux, est encore pour lui de meilleur présage que l'autre.

— On prétend que la France de juillet a beaucoup favorisé sous main l'en-

treprise de don Pedro. Cela ne doit pas être vrai. Sans nous engager dans les disputes qui font une question très-subtile et très-compliquée des droits actuels de la branche aînée de la maison de Bragance, nous partirons du point allégué par les révolutionnaires de France et les *constitutionnels* de Portugal, savoir : Que don Miguel, qui représente la branche cadette, a indignement abusé de son titre de régent du royaume pour usurper le trône de ses aînés. Il s'agit donc uniquement d'un conflit entre l'usurpation et la légitimité. Nous ne prétendons pas qu'il y ait plus de mal à prendre parti pour le gouvernement de droit que pour le gouvernement de fait. Nous voulons dire seulement que la France de juillet n'a point à se mêler de ces choses-là ; et que, probablement, elle se sera récusée dans la question qui s'agite entre la branche aînée et la branche cadette du Portugal.

— Nous ne savons que trop combien l'appétit des révolutions s'ouvre facilement. Aussi ne sommes-nous pas surpris de la manière dont nos patriotes de juillet taillent déjà en Espagne, et dévorent ce royaume des yeux, depuis qu'ils voient Lisbonne au pouvoir de leurs frères. Ils n'attendent pas que les choses soient finies d'un côté pour recommencer de l'autre. Ils annoncent hautement que le tour de l'Espagne est venu, et que, placée entre deux révolutions, elle ne peut manquer d'y passer. Mais c'est peut-être là ce qui fera son salut ; car, s'il est aussi évident pour tout le monde que les révolutions enfantent les révolutions, et que personne ne peut vivre en sûreté dans leur voisinage, cette évidence doit naturellement finir par faire ouvrir les yeux aux parties intéressées ; et, au lieu de se laisser incendier de proche en proche, on trouvera peut-être plus avantageux d'*abattre* les maisons qui brûlent.

— Louis-Philippe est parti dimanche 11 pour Compiègne, où va arriver la reine Amélie. Il est accompagné de madame Adélaïde, de ses fils le prince de Joinville, les ducs d'Aumale et de Montpensier, et du maréchal Gérard.

— Le *Moniteur* annonce que Louis-Philippe partira le 26 août pour visiter le port de Cherbourg. Il arrivera dans cette ville le 31 août, et y séjournera le 1er, le 2 et le 3 septembre. Il sera de retour à Saint-Cloud le 10 septembre.

— Un remaniement vient d'avoir lieu dans les sous-préfectures. Vingt-deux sous-préfets sont changés de résidence, dix-huit sont révoqués, et quatre autres, MM. Thomas, Mercier, Romieu et Marchand-Dubreuil, ont été nommés aux préfectures de la Corrèze, de Vaucluse, de la Dordogne et de l'Ain. Ce dernier étoit le sous-préfet de Blaye.

— Les sous-préfets dont les noms suivent sont tranférés, savoir : MM. Bourdon, de Savenay à Louhans ; Darthey, de Sisteron à Savenay ; Ailhaud, de Barcelonnette à Sisteron ; Boissier, du Vigan à Condom ; Caladon, de Largentière au Vigan ; Peraldi, de Brignolles à Moissac ; Dulac, de Moissac à Pamiers ; Féburier, d'Espalion à Saverne ; Brackenhoffer, de Saverne à Remiremont ; de Grouchy, de Bayeux à Montargis ; Lefebvre, de Montargis à La Palisse ; Desvernois, de La Palisse à Saint-Claude ; Poultier, de Saint-Claude à Toul ; de Courcelles, de Toul

à Briey; de Normandie, de Boulogne à Blaye; Delobelle, de Rochechouart à Sédan; Enlart, de Montreuil à Civray; Bretagne, de Vouziers à Ambert; Loyson, de Saint-Quentin à Fontenay; Badou, de Bellac à Ruffec; l'Allemand de Collion, de Gien à Corbeil; Gaspard, de Dunkerque à Saint-Omer.

— Sont nommés sous-préfets : MM. Gautherin, à Château-Chinon; Lafon, à Castres; E. Boulage, à Barcelonnette; Aug. Menard, à Alais; Boncourt, à Largentières; V. Fournier, à Brignolles; Doumerc, à Espalion; de La Bergerie, à Bayeux; Launay-le-Provost, à Boulogne; Doll, à Altkirch; Moreau, à Beaugé; de Verteillac, à Rochechouart; Devaux, à Montreuil; de Ladoucette, à Vouziers; Constant Leroy, à Pont-Audemer; Rebut de La Rhoellerie, à Louviers; Villers, à Saint-Quentin; d'Hésecque, à Saint-Séver; d'Espinassy de Fontanelle, à Gien; Randouin, à Dunkerque; de Bonnault, à Gannat; Lucas-Lagane, à Nontron.

— M. Viguier, qui étoit adjoint au maire du 4[e] arrondissement, vient d'être nommé conseiller référendaire à la cour des comptes.

— M. Eude, président de chambre à la cour royale de Rouen, est nommé premier président de ladite cour, en remplacement de M. de Villequier, décédé.

— Chose remarquable, les fonds de l'emprunt de don Miguel, qui étoient vendredi dernier à 37 fr., ont remonté le lendemain à la Bourse jusqu'à 45 fr. Il paroît que l'on n'a pas confiance dans le succès complet de l'entreprise de don Pedro.

— A la suite d'une querelle violente, un duel a eu lieu, dimanche dernier, entre le colonel Gallois et M. Nestor Roqueplan, directeur du journal ministériel le *Figaro*. Les combattans ayant reçu chacun plusieurs coups d'épée, les témoins les ont séparés.

— M. Charles Léon, fils naturel de Buonaparte, qui a tué en duel le capitaine anglais Hesse à la suite d'une querelle suscitée par le jeu, a été traduit le 10 août, sur la plainte de la veuve Hesse, à la cour d'assises. La déposition du général Gourgaud, commandant de l'artillerie de Vincennes, qui a affirmé que le combat avoit eu lieu avec loyauté de part et d'autre, a diminué les charges de l'accusation d'homicide, et les jurés ont renvoyé absous le jeune Léon, qui a été défendu par M. Dupin jeune. M. l'avocat-général Aylies s'est élevé, dans son réquisitoire, contre l'usage funeste du duel, qui reproduit les premiers temps de barbarie.

— M. J. Laffitte comparoissoit, samedi dernier, devant le tribunal du commerce, pour prêter un serment d'affirmation au sujet d'une créance contestée. Le débiteur étant Belge, M. Legendre, qui plaidoit pour lui, a insisté pour que le serment fût prêté, selon la formule de ce pays, en ces termes : « Je jure et affirme, Dieu et ses saints m'étant en aide, etc. » M. Girard, agréé de M. Laffitte, s'est d'abord opposé à l'emploi de cette formule. Il prétendoit que M. Laffitte pouvoit affirmer purement et simplement sans aucune mention de Dieu ni des saints, attendu que le serment judiciaire, a-t-il dit, ne doit pas être un acte religieux. M. Laffitte l'a interrompu, et a dit en souriant qu'il ne *demandoit pas mieux*

que Dieu et ses saints lui fussent en aide. Nous ne voulons point voir là une plaisanterie qui seroit fort déplacée. Le tribunal a décidé que l'ex-banquier prêteroit le serment dans la forme demandée, et M. Laffitte a répondu : *Je le jure*, à la formule indiquée.

— D'après l'ordre du ministre des travaux publics, on excepte de la démolition des simulacres dressés pour les fêtes de juillet, les obélisques égyptiens simulés sur la place de la Concorde et sur l'esplanade des Invalides, ils ne seront retirés qu'à la fin de l'automne.

— Le testament de M. Boursaint, administrateur de la marine, décédé dernièrement, est assez remarquable. Après avoir rendu hommage dans cet acte à la religion catholique, il déclare laisser à sa famille le bien qu'il a reçu de ses parens, et vouloir partager en bonnes œuvres les 240,000 fr. qu'il a acquis par son travail. Il donne 100,000 fr. à l'hôpital de Saint-Malo, sa ville natale, pour que l'on y fonde douze lits de matelots, originaires autant que possible de cette ville; 5,000 fr. à M. le curé de Saint-Malo pour distribuer aux pauvres de la ville, 2,000 fr. aux deux prêtres les plus pauvres du même lieu, à la charge de dire pendant 4 ans 100 messes pour le repos de son ame; enfin 10,000 fr. à la caisse des invalides de la marine, dont il a été long-temps l'administrateur, pour être employés en secours aux marins, et, notamment, à dix veuves pauvres de matelots de Saint-Malo. Quelques-unes de ces dispositions sont assurément bien étonnantes de la part d'un homme qui a fini comme M. Boursaint.

— Une ordonnance du 7 convoque au port de Brest un conseil de guerre pour juger M. Lemaitre, capitaine de vaisseau, sur le fait de la perte de la frégate *la Résolue* qu'il commandoit.

— Plusieurs journaux attribuent la destitution de M. Aroux, député, procureur du Roi à Rennes, et de M. Tranchard, son substitut, au refus de ces deux magistrats d'assister au service funèbre du 27 juillet. Le *Moniteur* dément cette assertion, en disant que le gouvernement n'a pas intention de porter atteinte à la liberté de conscience. On annonce aujourd'hui la démission de M. Daviel, premier avocat-général à la cour royale de la même ville. Les patriotes ont donné une sérénade à MM. Aroux et Tranchard, et ont tenté un charivari devant l'hôtel du procureur-général.

— La *Gazette de Flandres et d'Artois* du 30 juillet, qui contenoit une proclamation de madame la duchesse de Berry, a été saisie le jour même.

— Le journal *l'Indépendant d'Anjou* a ouvert une souscription pour offrir une médaille d'or à M. de Dreux-Brézé.

— Les habitans des villages dans lesquels doivent être cantonnés les régimens de cavalerie destinés à faire partie du camp de Saint-Omer, ayant représenté que le séjour de ces troupes au milieu d'eux, pendant les travaux de la moisson, seroit très-préjudiciable à leurs intérêts, le maréchal Gérard a consenti à ce que la cavalerie ne se rendit à Saint-Omer que le 1er septembre prochain.

— M. Calomarde, ancien chef du cabinet espagnol, congédié par la reine d'Es-

pagne, après avoir séjourné quelque temps à Toulouse et à Orléans, vient d'arriver à Paris.

— On a fait célébrer avec éclat à Ancône l'anniversaire de la révolution de juillet.

— Le consul de don Miguel à Bayonne a fait sa soumission au nouveau gouvernement constitutionnel portugais, établi sous le nom de Dona Maria.

— M. Bulwer a interpellé le ministère anglais, à la chambre des communes, sur la destination des transports, dont le gouvernement a ordonné le nolissement. Lord Althorp a répondu que cette mesure n'avoit pas, comme on le disoit, rapport à l'attitude qu'auroit prise l'Espagne par suite des derniers événemens du Portugal. Il a assuré que jusqu'alors rien n'annonçoit un projet d'intervention de la part de l'Espagne.

— Le bill, relatif à l'abolition de l'esclavage dans les colonies, a été lu, le même jour, pour la troisième fois, à la chambre des communes d'Angleterre, et adopté sans opposition.

— M. Murray a fait à la chambre des communes d'Angleterre une motion tendant à annuler l'acte qui empêche les enrôlemens des étrangers. M. Cobett a combattu cette proposition dans l'intérêt d'avoir un plus grand nombre de défenseurs de l'Etat. Un autre membre a représenté que l'on ne devoit se battre que pour la défense de sa famille, de son pays ou de sa religion. La motion a été fortement appuyée, et a passé sans division.

— Le nombre total des volumes contenus dans la bibliothèque de Londres, connue sous le nom de *Muséum britannique*, étoit en 1821 de 115,925, et en 1832 de 218,957. L'année dernière on y comptoit 21,604 manuscrits et 19,093 chartes ou documens originaux.

— L'administration des postes de Londres a annoncé officiellement qu'à compter du 15 août le transport des dépêches pour la France auroit lieu tous les jours, excepté le dimanche.

— Tous les cantons suisses, qui ne font pas partie de la ligue de Sarnem, ont répondu à l'appel de la diète fédérale. En peu de jours les contingens ont été mis sous les armes. Les Zurichois sont arrivés le 3 août dans le canton de Schwytz, et le 4, Kussnacht, évacué par le colonel Abyberg, a été occupé par les troupes fédérales, sans qu'il y ait eu de sang répandu. M. Feyerabend, curé de cette ville, s'étoit retiré à Berne pendant le désordre. La tranquillité n'est pas rétablie à Bâle, les habitans de la campagne ont poussé leurs avant-postes jusqu'aux murs de la ville, où l'inquiétude règne depuis la défaite des bourgeois qui ont eu plus de trois cents hommes mis hors de combat dans l'engagement du 3 août. Des commissaires fédéraux sont arrivés à Bâle, et cherchent à calmer les esprits. Les troupes fédérales vont occuper à la fois la ville et le canton rural, afin de prévenir de nouvelles collisions.

— Dans la Hesse Electorale, le gouvernement a déclaré aux Etats le 1er août, en séance secrète, qu'il regarde comme inconstitutionnelle l'accusation portée de

vant le tribunal suprême d'appel contre le ministre Hassenplug, attendu que le gouvernement interprète autrement que les Etats les articles de la constitution, qui forment la base de l'accusation, et qu'ainsi il faut tenter d'abord la voie de l'arbitrage.

— Le gouvernement des îles Ioniennes a renoncé enfin au monopole de l'importation des blés dont il jouissoit jusqu'à présent. Cette mesure a satisfait la population. On croit qu'elle a été déterminée par l'accroissement de l'agriculture en Grèce.

— Le *Globe* anglais prétend que les amis et partisans de don Pedro au Brésil se donnent beaucoup de mouvement, afin de former un parti puissant en sa faveur, et d'assurer son retour dans ces contrées, ainsi que sa réinstallation sur le trône.

Itinéraire de l'Artiste et de l'Etranger dans les églises de Paris, ou *Etat des objets d'arts commandés depuis* 1816 *jusqu'à* 1830, *par l'administration de cette ville* (1).

En 1816, l'administration de la ville de Paris, dont M. de Chabrol étoit le chef, voulut faire disparoître les traces de la révolution qui avoit détruit tant de monumens religieux, et qui avoit entièrement dépouillé les autres. On appela des artistes distingués, et on créa une commission chargée de surveiller les travaux. Cette commission étoit présidée par M. de Chabrol, et composée d'artistes. Un grand nombre de tableaux et de statues fut commandé pour différentes églises. La liste de l'*Itinéraire* nomme en tout 119 tableaux et 58 statues dont il indique soigneusement l'auteur, les dimensions, le prix et l'emplacement. Ces tableaux et statues ont été répartis entre 32 églises et 11 chapelles. L'église qui a obtenu le plus de ces ornemens est Saint-Sulpice, où on a exécuté des peintures à fresque dans trois chapelles, celle de saint Roch, celle de saint Maurice et celle de saint Vincent-de-Paul, et on a placé 6 tableaux et 5 statues. Après cela, les églises les plus favorisées ont été Saint-Gervais, où on a exécuté une belle chaire qui a coûté 30,000 fr., et où on a placé plusieurs tableaux et statues; Saint-Germain-des-Prés, où on a élevé aussi une chaire sur les plans de M. Quatremère de Quincy (elle a coûté 33,000 fr.); l'église Sainte-Elisabeth, où on a peint un devant d'autel en émail, avec cinq médaillons, et où on a exécuté des peintures sur verre; Saint-Etienne-du-Mont, où on a décoré la chapelle de la sainte Vierge, qui a aussi une peinture sur verre; Saint-Ambroise, Saint-François, etc.

Il y a six paroisses qui, par différentes raisons, n'ont rien reçu : Saint-Antoine aux Quinze-Vingts, Saint-Denis ou le Saint-Sacrement, les Missions-Etrangères, l'Abbaye-aux-Bois, le Gros-Caillou et Sainte-Valère. Saint-Denis n'est pas terminé, comme nous le disions dernièrement; le Gros-Caillou a été construit il y a quelques années; Sainte-Valère n'est qu'une grande salle basse; les Missions-

(2) In-8°. Chez l'auteur, rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 41; et au bureau de ce Journal.

Etrangères et l'Abbaye-aux-Bois qui, dans l'origine, n'avoient pas été destinées à être paroisses, sont des églises tout-à-fait insuffisantes. L'auteur de l'*Itinéraire* a compris dans sa liste la peinture de la coupole de l'église de Sainte-Geneviève, qui n'a cependant point été faite aux frais de la Ville, mais aux frais du ministère de l'intérieur, qui a payé pour cela 100,000 fr. Il y a fait entrer aussi des travaux faits au fronton de la nouvelle église de Notre-Dame de Lorrette, dont on néglige, malgré toutes les réclamations, de terminer l'intérieur.

Tous les travaux en peinture et en statues, dont nous avons parlé, ont coûté à la ville de Paris plus de 600,000 fr. Doit-on regretter une telle dépense pour décorer le lieu Saint, pour honorer la religion et réparer tant de dévastations monstrueuses? On peut aussi compter pour quelque chose les intérêts des arts, les encouragemens qu'ils méritent, et l'avantage d'embellir une grande capitale, où des églises mesquines et dénuées de tout sont un contraste avec le luxe des autres édifices, et même des maisons particulières. A l'époque de la révolution de 1830, il restoit pour 330,000 fr. de tableaux et statues commandés et en train d'exécution, et qui étoient destinés à l'embellissement de divers édifices. On pense bien que tout a été suspendu. Le bureau des cultes et des beaux-arts, qui existoit à la préfecture de la Seine, a été supprimé. L'auteur de l'*Itinéraire* étoit sous-chef dans ce bureau. Cet écrivain paroît fort exact, et on peut considérer ses renseignemens comme officiels.

L'édition des *Vies des Saints* en vingt volumes, qu'a annoncée M. Lefort, imprimeur-libraire à Lille, est sous presse, des formats in-12 et in-8°, et les premiers volumes de chacune de ces éditions seront mis en vente en octobre prochain, avec la quatrième livraison de la *Bibliothèque catholique*.

Cette édition des *Vies des Saints* sera augmentée *du Martyrologe romain, traduit par deux ecclésiastiques, et approuvé par M. l'archevêque de Paris, de tous les supplémens, d'un grand nombre de Vies nouvelles, d'articles refondus, de notes importantes, etc.*

Chaque volume in-8° est du prix de 2 fr. 25 cent., et l'in-12 de 1 fr. 50 cent. L'impression en sera faite, avec caractères neufs, sur carré fin satiné.

On souscrit, sans rien payer d'avance, à Lille, chez L. Lefort, imprimeur-libraire; et à Paris, chez Adrien Le Clere et Ce. quai des Augustins, n° 35.

Les deux éditions seront terminées dans le courant de l'année 1834.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS.—*Bourse du* 12 *août* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 déc., ouvert à 77 fr. 00 c. et fermé à 77 fr. 15 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 105 fr. 00 c. et fermé à 105 fr. 00 c.
Actions de la Banque. . . . . 1727 fr. 50 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e.

Sur l'état de l'Eglise catholique en Ecosse.

L'Écosse est aujourd'hui partagée, pour l'administration spirituelle, en trois districts, du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Chacun de ces districts est gouverné par un vicaire apostolique qui a un titre d'évêché *in partibus*. Les évêques sont dans ce moment M. André Scott, évêque d'Erétrie, vicaire apostolique de l'Ouest, résidant à Glasgow; M. James Kyle, évêque de Germanicie, vicaire apostolique du Nord, résidant à Aberdeen, ou plutôt à Preshome, et M. André Carruthers, évêque de Ceram, vicaire apostolique de l'Est, résidant à Edimbourg. Les deux premiers ont été sacrés en 1828, le dernier l'a été le 13 janvier de cette année. M. le vicaire apostolique de l'Ouest étoit dernièrement à Paris pour les affaires de la mission d'Ecosse; c'est un prélat qui a autant de prudence et de capacité que de piété et de zèle. Les évêques d'Ecosse ont sous eux une soixantaine de missionnaires dispersés sur un vaste territoire. La plupart, outre la congrégation qu'ils dirigent, visitent des congrégations environnantes.

Nous avons donné l'année dernière, dans notre N° 1957, des détails consolans sur les progrès de la religion catholique en Ecosse; ils étoient tirés d'une lettre de M. le docteur Scott, évêque résidant à Glasgow, lettre qui fut alors publiée par quelques journaux étrangers. Nous trouvons de nouveaux renseignemens sur le même sujet dans une lettre insérée également dans des journaux d'Amérique. Cette lettre paroît être d'un prélat écossais, et confirme ce que nous avons dit de l'accroissement du nombre des catholiques dans ce pays. L'accroissement s'est surtout fait sentir dans le midi de l'Ecosse. A Glasgow seulement, où c'étoit une rareté autrefois de rencontrer un catholique, il y a, dit la lettre que nous abrégeons, plus de 4,000 communians régulièrement, et nous apprenons même par une autre voie que le nombre des communians à Pâque 1832 a été de 5,600. On voit par l'état des baptêmes qu'il n'y a dans cette mission pas moins de 40,000 personnes qui ne sont rien autre que catholiques, et à qui il ne manque que l'instruction et des circonstances favorables pour devenir membres réguliers de l'Eglise. Dans le nord, les accroissemens

continuent, quoique plus lentement. A Preshome, par exemple, où réside le docteur Kyle, vicaire apostolique du district du Nord, il y a maintenant plus de communians qu'il n'y en avoit il y a soixante ans dans une étendue de vingt-cinq lieues. De grands efforts ont été faits dans les vingt dernières années pour ériger des chapelles, et le résultat est prodigieux quand on considère le peu de moyens qu'avoient les catholiques. Outre les magnifiques chapelles de Glasgow et d'Edimbourg, qui rivalisent en grandeur et en décoration avec les autres édifices de cette espèce dans les trois royaumes, si même elles ne les surpassent, il s'en est élevé de belles à New-Abbey, à Dalbeattie, à Dumfries, à Dundee et à Perth, dans le district d'Edimbourg; et dans celui de l'Ouest, à Ayr, à Greenock, à Paisley, à Dumbarton et dans le Wigtonshire. Dans le nord, on n'a pas moins édifié. L'héritier du nom des Lovat a élevé une belle chapelle dans le style saxon sur ses terres à Strathglass. D'élégantes chapelles dans le goût gothique existent maintenant à Fochabers, à Portsoy et sur les bords du Livet. Une chapelle d'une belle architecture a été bâtie pour l'ancienne mission d'Anchindown, dans le nouveau village de Dufftown, qui s'est peuplé si rapidement. Une autre, dans le style grec, et bien ornée au dedans et au dehors, est placée avantageusement dans un *square* de la ville de Kéith. M. Macpherson bâtit, il y a environ trois ans, à ses frais, une chapelle avec la maison du prêtre et d'autres dépendances, sur les bras du Glenlivet, à environ un mille de Scalan.

Malheureusement, les moyens d'encouragement pour les vocations ecclésiastiques ne répondent pas à ces développemens. Le nouveau séminaire établi à Blairs pour les trois districts rendra, on l'espère, de grands services à la religion; mais en ce moment il n'est pas aussi utile qu'on le voudroit, étant grevé d'une dette contractée pour la construction des bâtimens, qui sont considérables. Il n'y a en ce moment que trente étudians; mais on a tout disposé pour en recevoir près de cent. La dernière révolution, en France, a dispersé les jeunes gens qui étoient alors élevés à Paris pour l'Eglise d'Écosse; il n'en reste plus aujourd'hui que deux. Dix autres sont élevés sur les fonds écossais existant en France; ils sont à Douai, dans la maison des bénédictins anglais. Il n'y a plus que quatre étudians dans l'ancien établissement de Valladolid, sous MM. Alexandre et Jean Cameron : les revenus de cette maison ont été consacrés

en grande partie, pendant quelques années, à réparer les bâtimens. Il y a huit étudians à Rome. Un nouvel établissement s'est formé il y a deux ans pour l'éducation en faisant revivre le séminaire attaché précédemment au couvent des bénédictins de Ratisbonne : six jeunes gens y ont été envoyés en 1830, avec un prêtre, M. Mac-Kattie.

Il s'est établi depuis plus d'un an un journal catholique à Edimbourg; ce journal a pour titre : *Catholic Magazine*. Il a commencé à paroître en avril 1832; on en publie un numéro par mois. Il se compose de discussions de controverse, de recherches historiques, de remarques critiques, de nouvelles et de notices biographiques. Ce que nous en avons vu nous a paru rédigé avec exactitude et talent. Au surplus, l'éditeur, M. Smith, a reçu un témoignage d'approbation bien supérieur au nôtre : les vicaires apostoliques d'Écosse, MM. Scott, Kyle et Carruthers, réunis à Edimbourg au mois de janvier dernier, lui ont adressé en commun une lettre de satisfaction et de remercimens pour son zèle et ses efforts. Ces prélats estiment qu'un journal étoit devenu en quelque sorte nécessaire pour repousser les attaques des ennemis de la religion, et ils félicitent l'éditeur de réunir la logique, l'exactitude et la précision au ton de la modération et de la charité. La lettre des trois évêques se trouve dans le numéro de mars dernier. L'éditeur de l'*Edimbourg Catholic Magazine* a bien voulu nous envoyer plusieurs numéros de son recueil; nous y avons déjà puisé quelques faits, et nous en profiterons avec empressement pour mettre nos lecteurs au courant de ce qui intéressera la religion dans ce pays.

On publie en outre chaque semaine à Edimbourg un numéro du *Penny Orthodox Journal*, qui a bour but d'entretenir parmi le peuple la connoissance de la religion. L'auteur est M. Eusèbe Andrews, auteur de divers écrits, et qui rédigeoit, il y a quelques années, l'*Orthodox Journal*. Il a voulu contrebalancer l'effet d'une foule de petits imprimés à bas prix qu'on répand dans le peuple, et qui y portent trop souvent des idées fausses et des principes dangereux. M. Andrews travaille aussi au *Catholic Magazine*.

Ce dernier journal rend compte d'une controverse qui eut lieu il y a trois ans à Aberdeen, entre un prêtre catholique et quelques ministres protestans. Ce prêtre étoit M. Fraser, qui, après avoir fini ses études chez les jésuites, à Clougowes en

Irlande, revint à Aberdeen, sa patrie, et y exerça le ministère sous M. Gordon, respectable pasteur de cette congrégation. M. Fraser prêche bien, et les protestans accouroient, dit-on, pour l'entendre; il arriva même, dit-on encore, qu'une centaine d'entr'eux se firent catholiques. Les ministres protestans en furent effrayés, et écrivirent à la société de la réforme de Londres de leur envoyer quelque renfort. Le docteur Kidd, professeur de langues orientales à Edimbourg, écrivit, le 9 novembre 1830, à M. Fraser pour lui proposer une discussion publique des doctrines controversées. M. Fraser accepta le défi, mais demandoit que la dispute eût lieu, non devant une foule ignorante et en langue vulgaire, mais en latin, et devant les professeurs de l'université d'Edimbourg et des prêtres catholiques. M. Kidd n'accepta point ces conditions. Cependant la société de réforme de Londres envoya deux de ses membres à Aberdeen pour y former une société affiliée. Ces membres tinrent à Aberdeen des réunions pour cet objet : on invita les prêtres catholiques à s'y rendre; mais ceux-ci refusèrent de paroître dans cette cohue. Dans une des réunions, le docteur Kidd accusa M. Fraser d'avoir dit en chaire qu'on ne pouvoit prouver par la Bible qu'il y eût un Dieu, et qu'on ne pouvoit prouver que la Bible fût la parole de Dieu. Or, M. Fraser n'avoit pas dit cela de lui-même; mais il avoit lu ces propositions comme extraites d'un protestant anglais très-célèbre, Chillingworth. M. Fraser se justifia dans une lettre imprimée; un autre ministre protestant, M. Thornburn, l'attaqua avec violence dans trois lettres, à chacune desquelles M. Fraser répliqua. Il y eut dans cette controverse treize écrits en tout; ils ne montrent pas, dans les ministres presbytériens d'Edimbourg, ni beaucoup de modération, ni beaucoup d'habileté.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le saint Père a tenu le 29 juillet un consistoire, où ont été proposés aux siéges qui suivent, savoir : à l'archevêché de Besançon, M. Louis-Guillaume Dubourg, transféré de Montauban; à l'évêché de Rieti, M. le cardinal Benoît Capelletti; à l'archevêché de Seleucie *in part.*, M. Gabriel Ferretti, transféré de Rieti; à l'archevêché de Béryte *in part.*, M. Gabriel della Genga, prélat, chanoine de Saint-Jean de Latran; à l'évêché de Fano, M. Louis Carsidoni, transféré de Bagnorea; à l'évêché de Cordoue, M. Jean-Joseph Bonel y Orbe, transféré de Malaga;

à l'évêché de Bagnorea, M. Gaetan Baluffi, grand-vicaire et chanoine d'Ancône; à l'évêché de Bovino, M. François Jovinelli, de la congrégation de la mission; à l'évêché d'Oria, M. Jean di Guida, de la congrégation de la mission; à l'évêché de Belgrade et Semendrin, M. Michel-Jean Waguer, chanoine de Javarin; à l'évêché de Malaga, M. Joseph Gomez y Navas, définiteur général des franciscains du tiers-ordre; à l'évêché de Lamego, M. Joseph de l'Assomption, profès des missionnaires apostoliques de Saint-François dans le séminaire de Saint-Antoine de Varatojo; à l'évêché de Quito, en Amérique, M. Nicolas de Arteta, doyen de la cathédrale de Quito; et à l'évêché de Magida *in part.*, M. Bonaventure Cano y Torrente, vicaire-général en Italie de l'ordre de la Merci.

— La ville d'Albano, près Rome, augmentant chaque jour en population par suite de la fertilité du sol, des progrès de l'industrie et de la beauté du site qui y attire beaucoup d'étrangers, on a senti la nécessité d'augmenter la cathédrale. Les pauvres et les riches ont offert pour cela d'ajouter à l'impôt de la mouture une surtaxe qui seroit appliquée à la construction d'une nef ajoutée à la cathédrale. M. le cardinal Falzacappa, aujourd'hui évêque d'Albano, a encouragé ce zèle par son exemple, et on a résolu d'un commun accord de commencer les constructions qui sont déjà à une assez grande hauteur. Mais la nouvelle nef étant bâtie sur le terrain du cimetière, il falloit trouver un autre local pour y enterrer les morts. On a choisi pour cet effet un terrain contigu à l'église de la sainte Vierge, sous l'invocation de Sainte-Marie de l'Etoile, qui est desservie par les religieux Carmes. Grâces à l'activité des travaux, ils ont été terminés en une année. Le bâtiment est à la droite de l'église par laquelle il a son entrée; il contient 24 portions sépulcrales, toutes enceintes de murs et couvertes de voûtes en pierres. La façade est la continuation de celle de l'église contiguë. Elle est ornée de deux colonnes tirées des magasins du Vatican et données par le pape. Sous une inscription latine, placée entre les colonnes, est une ouverture carrée avec des barreaux de fer, qui laisse voir l'intérieur du cimetière, et au milieu un autel de la sainte Vierge. On a pris des mesures pour exempter les pauvres des droits de sépulture. Le dimanche 7 juillet, M. le cardinal Falzacappa bénit le cimetière où il se rendit processionnellement, assisté du chapitre, des communautés et de confréries. Son Em. prononça un discours analogue à la circonstance, et bénit les cinq croix et le cimetière, suivant le rit du pontifical.

PARIS. Un journal cite et blâme beaucoup une circulaire adressée aux préfets par le ministre de l'intérieur et des cultes, et qui a rapport aux supplémens des conseils-généraux en faveur du clergé. Le journaliste prétend que c'est là continuer l'œuvre de la restauration; point du tout, c'est continuer l'œuvre de l'empire.

C'est sous Buonaparte que les supplémens en faveur du clergé furent établis pour la première fois, et le gouvernement les encouragea par des circulaires. Assurément, ce gouvernement n'étoit pas mené par le parti-prêtre, il ne vouloit pas rétablir le pouvoir sacerdotal. Dans un moment où on nous fait admirer la politique de Buonaparte, et où on lui prodigue tant d'éloges et de regrets, nous pouvons bien à notre tour demander pour le clergé l'état de choses qu'il avoit fixé lui-même. Quoi qu'il en soit, voici la circulaire de M. d'Argout :

Paris, le 12 juillet 1833.

« Monsieur le préfet, j'ai cru devoir rappeler par ma circulaire du 27 janvier dernier, ce qui avoit été réglé, concernant les dépenses dites diocésaines, par l'arrêté du gouvernement du 18 germinal an XI, la loi des finances de l'an XIII et le décret du 30 décembre 1809. Ces dépenses, alors à la charge des départemens, se composoient de supplémens de traitement pour MM. les évêques, les vicaires-généraux et les chanoines; de traitement pour les supérieurs et les professeurs des séminaires; de l'entretien des bas-chœurs et des maîtrises dans les cathédrales; des frais de grosses réparations ou constructions concernant les édifices diocésains, etc. etc.

» De nouvelles dispositions législatives ayant reporté, depuis 1817, ces dépenses sur les fonds centralisés au Trésor, et augmenté les traitemens des évêques, mirent un terme aux supplémens obligatoires. Toutefois, dans un grand nombre de départemens, les conseils-généraux crurent devoir maintenir ou renouveler leurs votes pour les supplémens de traitement, et suppléer même, par des allocations pour le matériel, à l'insuffisance de celles que le ministre pouvoit accorder sur les fonds de son budget. Mais, à partir de 1830, ces diverses allocations avoient presque entièrement cessé.

» J'ai jugé nécessaire, ainsi que l'avoit fait en 1832 M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, d'appeler, au commencement de cette année, l'attention de MM. les préfets sur les maîtrises des cathédrales, et de les engager à solliciter des conseils les allocations indispensables pour le maintien de ces établissemens importans pour le service du culte et pour les progrès de l'art, et en faveur desquels il n'étoit plus possible de continuer les subventions précédemment imputées sur les fonds du Trésor public; mais l'arrivée tardive de ma circulaire n'a pas permis dans beaucoup de localités de remplir la lacune que les rapports de MM. les préfets présentoient relativement à cet objet.

» L'expérience fera encore mieux comprendre aujourd'hui les conséquences de la désorganisation des maîtrises, et l'impossibilité de compter sur les ressources presque nulles des fabriques des cathédrales pour assurer ce service.

» Quelques-uns se sont abstenus de voter dans leur dernière session, par le motif que cette nature de dépense n'est point au nombre des charges départementales. Ce vote ne sauroit être considéré, en effet, que comme essentiellement facultatif, et son objet est d'une utilité, d'un avantage assez général, soit pour déterminer

quelques légers sacrifices de la part des départemens, soit pour engager le gouvernement à les approuver.

» Il est donc vivement à désirer que la sollicitude des conseils-généraux s'arrête sur une question dont la solution profitera, je le répète, aussi bien aux progrès de l'art musical qu'à la solennité du culte.

« La réduction uniforme du traitement des évêques au taux de 1814, a engagé » quelques conseils-généraux à rétablir en 1832 et 1833 les indemnités supplé» mentaires qui existoient à cette époque. Dans quelques autres localités, on a eu » égard à la situation des supérieurs et professeurs des séminaires ; ces votes ont dû » être accueillis par le gouvernement. »

» Les extraits des délibérations de ces conseils sur les objets qui intéressent l'administration des cultes, ne m'ont pas été envoyés aussi exactement que je l'eusse désiré ; je vous prie, Monsieur le préfet, de veiller avec soin à ce que ces documens me soient transmis dès que la session du conseil-général sera terminée. »

Il paroît que cette circulaire a été assez mal accueillie, en général, par les conseils de département ; et cela devoit être, après tout ce qu'on a fait pour égarer l'opinion à l'égard du clergé, après tout ce qu'on a dit de l'ambition et des envahissemens du parti-prêtre. Le pouvoir, qui a favorisé d'abord ces plaintes et ces déclamations, en reconnoît apparemment aujourd'hui l'absurdité, puisqu'il sollicite des votes en faveur du clergé. Mais que peut-on espérer de la composition actuelle des conseils-généraux ? Très-peu se sont occupés du clergé ; presque tous ont rejeté les propositions du gouvernement. Cependant le conseil-général de la Dordogne a demandé que l'on terminât les bâtimens du séminaire diocésain à Périgueux, et le gouvernement vient d'affecter 20,000 fr. pour les travaux.

— M. l'abbé Dufêtre, grand-vicaire de Tours, vient de donner à Poitiers les exercices de la retraite ecclésiastique. Ces exercices ont commencé le jeudi 1er août, et se sont terminés le jeudi 8. Plus de 200 prêtres s'y étoient rendus de tous les points de ce vaste diocèse, d'autant plus empressés d'en profiter que depuis trois ans ils n'avoient pu avoir cet avantage. La clôture de la retraite a eu lieu dans la chapelle du séminaire. M. l'évêque de Poitiers officioit solennellement, assisté des principaux curés du diocèse. Les plus simples fonctions de l'autel étoient remplies par des prêtres. M. l'abbé Dufêtre a prêché sur la grandeur et les bienfaits du sacerdoce. Dans la première partie de son discours, il a fait voir l'idée sublime que la religion nous donne de ses ministres, et les vertus qu'elle leur impose ; dans la seconde, il a vengé les prêtres d'injustes mépris et d'imputations odieuses. Il a montré qu'ils doivent être précieux à la société par les vertus qu'ils y conservent et les lumières qu'ils y répandent. Dans ce discours, comme dans tous ceux qu'il a prêchés pendant la retraite, M. l'abbé Dufêtre s'est fait re-

marquer par la noblesse et la vivacité de son éloquence, comme il s'est distingué par sa méthode et son exactitude dans ses entretiens familiers.

— Parmi tant de scènes affligeantes qui contristent les amis de la religion, il est aussi quelques spectacles qui réjouissent les pieux fidèles, et qui prouvent que la foi est encore pleine de vie dans bien des cœurs. Tel est celui qu'a offert la visite pastorale que M. l'évêque de Rodez a faite, cette année, dans la partie de son diocèse comprise dans l'arrondissement de Milhau, et dans quelques paroisses de ceux de Rodez et d'Espalion. Le prélat arriva à Milhau le 24 avril. La population de cette ville s'étoit réunie toute entière sur la belle place du Mandaroux pour le recevoir. Après que Monseigneur se fut revêtu de ses habits pontificaux, la procession, embellie par un clergé nombreux et par la confrérie des Pénitens, se rendit à l'Eglise principale. Après avoir fait sa prière à l'autel, le prélat monta en chaire et il adressa aux fidèles une allocution pleine de force et d'onction, sur ces paroles du divin pasteur de nos ames : *Veni ut vitam habeant, et abundantiùs habeant.* Plusieurs protestans s'étoient mêlés aux catholiques; ils écoutoient la parole sainte avec une religieuse attention, et, par leur maintien recueilli, l'on pouvoit juger qu'ils éprouvoient intérieurement des regrets sur leur séparation de l'Eglise-Mère, qui se montre si visiblement la véritable épouse de Jésus-Christ. Monseigneur passa deux jours dans cette ville, pendant lesquels il confirma 1,325 personnes, et visita les communautés religieuses et les écoles qui ne lui offrirent que des consolations, et qu'il encouragea par ses exhortations et ses sages avis. Il partit ensuite pour continuer sa visite et donner la confirmation dans tous les chefs-lieux de cantons et dans les principales paroisses, visitant toutes les églises qu'il rencontroit sur sa route. Partout il a éprouvé les consolations les plus douces pour le cœur d'un évêque. Les marques de respect dont il a été environné, le vif enthousiasme que sa présence a excité dans tous les lieux qu'il a visité, sont une preuve touchante que la religion n'est pas éteinte dans le cœur des peuples. Le temps du jubilé avoit préparé les fidèles à recevoir avec plus de fruit la grâce de la visite pastorale. Presque partout le grand nombre de ceux qui croupissoient dans une coupable insouciance se sont montrés dociles à la grâce, et sont revenus aux pratiques de la religion. Dans plusieurs églises, le nombre des hommes ou des jeunes gens, qui se sont présentés pour la confirmation, a été plus grand que celui des peronnes de l'autre sexe. On a vu de vieux militaires couverts de blessures incliner avec respect leur front guerrier pour recevoir l'onction sainte et l'esprit de force pour remporter des victoires d'un autre genre, mais non moins difficiles et infiniment plus glorieuses, le triomphe sur les passions. Le prélat a donné la confirmation dans vingt-deux

églises et il en a visité cinquante; il a donné la confirmation à 10,374 personnes; il leur a toujours adressé de touchantes exhortations, et, par l'onction de ses paroles, il a puissamment secondé les effets de la grâce attachée à son ministère.

— Dans le premier récit qu'on a vu, n° 2138, du charivari donné à M. le curé de Saint-Servan, on ne marquoit pas bien précisément quelle étoit la cause de cette insulte. La *Gazette de Bretagne* présente à cet égard de nouveaux détails. Le maire de Saint-Servan avoit demandé qu'on élevât un catafalque pour le service du 27. Le curé fit observer que pour le service du 21 janvier l'usage avoit toujours été de ne mettre qu'une bière, qu'au surplus il consulteroit la fabrique qui étoit pauvre. La fabrique se refusa à faire la dépense. Le maire prétendit qu'il pourroit y avoir tapage, et qu'il ne répondoit de rien. Le samedi matin, on envoya de la mairie pour poser des inscriptions sur la bière; le curé, qui n'avoit pas été prévenu, et qui probablement avoit des raisons pour ne pas approuver de telles inscriptions dans son église, refusa encore. Voilà ses crimes. Pendant le service, la musique joua plusieurs fois la *Parisienne* et la *Marseillaise*. A l'absoute, on interrompit les prières d'usage pour chanter le *Domine, salvum*, qui ne se chante jamais, comme on sait, aux messes des morts. Le soir, des jeunes gens et des enfans donnèrent un charivari à leur pasteur. Le lendemain dimanche, tout le monde savoit qu'il devoit y avoir un charivari. Des personnes bien intentionnées se rendirent pour l'empêcher devant le presbytère. Le maire y vint avec des gendarmes, et invita le public à se retirer. On obéit, parce qu'on crut que l'autorité étant là, il n'y avoit plus rien à craindre. Mais peu après, le maire s'en alla et le charivari vint. Les cris: *A bas la calotte! à bas les prêtres!* durèrent une partie de la nuit. On jeta des pierres dans la cour du presbytère. Le 29, il devoit y avoir un troisième charivari. Le peuple se décida à s'y opposer et à ne plus compter sur l'autorité. Le maire qui vint sur les lieux essuya quelques reproches. La tranquillité ne fut pas troublée. Le curé invita tout le monde à se retirer; mais il resta quelques personnes décidées à empêcher le charivari. Le lendemain le maire défendit les rassemblemens; il y eut des patrouilles toute la nuit, et un détachement de troupes fut envoyé de Saint-Malo.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. L'église dite *française* de Boulogne, après avoir donné le dimanche 4 août le spectacle d'une fête sacrilége, comme nous l'avons raconté n° 1138, s'est donné ces jours-ci le passe-temps d'un essai d'émeute. On devoit appeler la cause de l'abbé Heurtault, à la fois prêtre de la façon de Châtel et garde national, et ses partisans s'étoient donné rendez-vous au conseil de discipline. Un avocat, qui dans le procès Carette avoit subi l'humiliation d'être renvoyé de l'audience, le sieur Sciard s'étoit con-

stitué défenseur de Heurtault. Impatient de plaider, il préludoit par des gestes et des propos très-peu respectueux. Il demande quand viendra son affaire. *A son tour*, répond le présisident, qui est frère de l'avocat. Le conseil, voyant l'agitation des esprits, ajourne la cause à 3 mois, attendu que la question est pendante au conseil d'Etat. L'avocat s'oublie, veut plaider, insulte son frère, qui est obligé de le faire mettre dehors. Là commence une scène de désordres. L'avocat pérore sur la place de l'Eglise; la défense n'est pas libre, les citoyens sont opprimés. Les partisans de l'église française s'agitent et se rallient autour de l'orateur. Le caporal de garde veut dissiper l'attroupement, il est repoussé et frappé. La foule indignée se saisit de l'assaillant, et disperse les adeptes. Le désordre auroit été plus grand, si de sages notables n'avoient interposé leur influence pour calmer la foule et l'empêcher de se faire justice elle-même. On regrette que dans ces circonstances le sous-préfet de Saint-Denis ait permis à l'église française d'avoir une cloche; cette cloche ne pourroit-elle pas servir quelque jour à sonner l'émeute et à troubler une population qui ne demande qu'à être tranquille?

— Il est bien difficile à présent de s'entendre avec cette partie de la révolution de juillet qui est parvenue à avoir ses aises. Elle a entièrement changé de manière de voir sur tous les points. Ce qu'elle trouvoit bon autrefois, elle le trouve aujourd'hui mauvais, et ce qui lui déplaisoit le plus lui paroît maintenant excellent. L'émeute et l'insurrection, qui étoient pour elle *le plus saint des devoirs*, sont devenues à ses yeux, depuis trois ans, des crimes gros comme des montagnes. La moindre idée de changement la révolte. Elle veut que les révolutions soient et demeurent closes à perpétuité, parce que la meilleure des révolutions, dit-elle, ne produit que des misères et des souffrances. Enfin, elle convient que la France n'en peut plus, et que le seul parti que nous ayons à prendre est d'être bien sages désormais et de ne plus penser à rien. Quant à la liberté de la presse, que n'a-t-elle pas dit et fait pour elle! Combien ne l'a-t-elle pas recommandée à vos soins et à votre protection! C'étoit votre *liberté vitale*, votre feu sacré, votre seul moyen de conservation. Aujourd'hui ce n'est plus cela; on s'aperçoit de tous ses défauts, et Dieu sait combien elle en a! C'est à tel point que, si l'on n'y prend garde, nous dit-on, elle sera cause de quelque malheur. Nous sommes obligés de convenir qu'il y a beaucoup de vrai dans toutes les choses qu'on allègue contre les révolutions et même contre la liberté de la presse. Mais ces excellentes choses viennent trois ans trop tard, quand tous les mauvais coups sont faits, quand l'insurrection et l'anarchie ont tout bouleversé dans l'Eglise et dans l'Etat. C'est lorsque le mal est au comble, et forme un *statu quo* intolérable, qu'on s'aperçoit qu'il faut s'arrêter, et qu'on s'avise pour la première fois, que les révolutions ne sont bonnes à rien. Tout cela est vrai, mais étoit encore plus vrai il y a trois ans.

— Une occasion de prêter serment selon la formule établie par les lois de la Belgique, s'est présentée vendredi dernier au tribunal de commerce de Paris; et c'étoit à M. Jacques Laffitte que ce serment se trouvoit demandé. Mais la formule en est bien embarrassante, parce qu'elle se ressent de la foi et de la religion

du pays pour lequel on l'a instituée. On est obligé de dire que l'on se reconnoît soumis *à l'aide de Dieu et de ses saints.* Naturellement il s'est élevé de grandes difficultés là-dessus au tribunal de commerce de Paris, et on ne savoit comment s'y prendre pour imposer une condition si dure à M. Laffitte. Son avocat paroissoit attacher beaucoup d'importance à ce qu'il en fût dispensé. Il insistoit fortement pour que le serment pût être prêté *sans aucune mention de Dieu ni de ses saints.* Son client, néanmoins, a fini par s'y résoudre ; mais non sans corriger du mieux qu'il a pu le petit ridicule qu'il craignoit d'encourir. Car il a dit en souriant d'un air malin : *Au surplus, je ne demande pas mieux que Dieu et ses saints me soient en aide.* Voyez-vous l'effort de cette raison supérieure qui se rend enfin jusqu'à *ne pas demander mieux* que d'accepter le secours du Ciel si le cas arrive.

— La Suisse est travaillée par des divisions intestines qui la menacent plus que jamais de troubles. On sait que, depuis trois ans, presque tous les cantons ont éprouvé des révolutions partielles où les anciens gouvernemens ont éprouvé de grandes modifications. L'élément populaire l'a partout plus ou moins emporté sur l'élément aristocratique. A Berne, les grandes familles ont perdu une bonne partie de leur influence; des cantons mêmes se sont séparés en deux. Ainsi, dans le canton de Bâle, les campagnes se sont lassées de la primauté de la ville, et ont obtenu de former un Etat indépendant dont le siége est à Liestall. Le canton de Schwytz s'est aussi partagé en deux, Schwytz intérieur et Schwytz extérieur, et la diète de Zurich a confirmé ces scissions : on ne peut se dissimuler que ces exemples sont fâcheux. Si on autorise ces insurrections dans de petits cantons, comme Bâle et Schwytz, ne se formeront-elles pas plus naturellement encore dans les grands cantons de Berne et de Zurich? Bientôt toute la Suisse sera morcelée, et les haines, les partis et les guerres éclateront de toutes parts. Le nouveau pacte fédéral est loin d'avoir concilié tous les esprits; il n'a ramené à la diète de Zurich aucun des cantons dissidens qui s'en étoient séparés depuis deux ans : il n'a détaché de la Conférence de Sarnen aucun de ceux qui continuent à y protester contre les décisions de Zurich. Enfin, il a succombé à Lucerne, dans le dernier vote des populations. Mais un événement récent peut beaucoup changer l'état des choses. Des troupes de Schwytz intérieur se sont portées dans Schwytz extérieur, ont occupé un district, et ont arrêté quelques personnes. La diète de Zurich a regardé cette invasion comme un attentat contre ses décisions, et a ordonné la levée des contingens pour marcher contre Schwytz. D'un autre côté, les habitans de Bâle avoient attaqué le canton de la campagne ; ils ont été repoussés. Ces deux agressions, que les libéraux attribuent à la Conférence de Sarnen, vont peut-être être le signal d'une lutte. De tous côtés, des troupes se forment et marchent au secours des portions attaquées. Il est douteux que la Conférence de Sarnen puisse résister à l'orage qui s'amoncèle contre elle.

— Louis-Philippe et sa famille sont arrivés de Compiègne à Neuilly. Le duc d'Orléans est resté au camp.

— Une commission est nommée pour examiner la position et les titres des in-

dividus condamnés sous la restauration, et pour proposer, en faveur de ceux dont la situation l'exigera, des allocations sur les budgets de 1833 et de 1834, et sur les fonds votés par la loi transitoire de l'ancienne liste civile. Cette commission est composée de MM. le maréchal Gérard, président; le duc de Choiseul, F. Delessert, Bignon, Madié de Montjau, Saint-Aignan, Sapey, Teste, Viennet, députés; Didier, secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

— M. Jobart, Firmin Lestapis et Casimir de Lépée ont été élus députés à Gray, Orthez et Lunéville, en remplacement de MM. Accarier, démissionnaire, de Saint-Cricq et de Lobau, élevés à la pairie.

— M. Parquin a été réélu, à une grande majorité, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris. Ses concurrens étoient MM. Hennequin et Philippe Dupin, jeune. MM. Hennequin, Gaudry, Gairal et Mauguin font partie des nouveaux membres du conseil de discipline.

— M. Flourens a été élu secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, en remplacement de M. Dulong.

— On a placé au Musée monétaire une colonne en bronze, d'environ cinq pieds de hauteur, qui est la copie exacte de celle de la place Vendôme. On peut y suivre parfaitement les tableaux des batailles que représente celle-ci.

— M. Ménard de Rochecave, gérant du journal légitimiste *l'Avant-Garde*, a été extrait, le 12, de la prison de Sainte-Pélagie, pour être conduit de brigade en brigade jusqu'à Nantes, où un procès politique lui est intenté.

— La cour d'assises de Versailles, devant laquelle la cour de cassation avoit renvoyé le procès du *National* pour infidélité dans le compte-rendu des débats de l'affaire du coup de pistolet, a reproduit la sentence de la cour d'assises de Paris, qui a condamné le gérant à un mois de prison, 5,000 fr. d'amende, et à l'interdiction pendant deux ans du droit de rendre compte des séances des tribunaux. Le *National* s'est pourvu de nouveau en cassation. La condamnation du gérant du *Charivari*, pour la même cause, a été également confirmée.

— L'affaire de la Banque de France contre M. J. Laffitte et ses associés se plaide en ce moment à la cour royale, sur l'appel de M. le comte Perregaux. Le jugement sera rendu lundi prochain.

— Le sieur Benazet, fermier des jeux, ayant été nommé par le gouvernement lieutenant-colonel d'une légion de la garde nationale de la banlieue, les huit chefs de bataillon de cette légion ont aussitôt donné leur démission.

— Les duels ne se ralentissent pas : deux des témoins du combat qui eut lieu le 11 entre MM. Gallois, ancien colonel, et Roqueplan, directeur du *Figaro*, avoient eu une altercation à l'occasion de cette affaire. M. Guinard, qui s'est fait connoître par ses principes républicains, à l'instar de M. Gallois, s'étoit permis d'arracher le ruban rouge donné à M. Léon Pillet, gérant du journal ministériel la *France Nouvelle*. MM. Guinard et Pillet se sont battus le lendemain lundi, à deux reprises, et l'écrivain ministériel a reçu chaque fois une blessure. On craignoit que M. Ledru, avocat libéral, qui a figuré dans ces combats, n'eût à son tour un nouvel engagement.

— Le conseil d'Etat a approuvé, le 8, le cahier des charges pour la construction et l'établissement de l'entrepôt de Paris, place des Marais, et l'acte d'adjudication de cet établissement passé à MM. Thomas et compagnie. Il a approuvé aussi l'acte d'adjudication passé à MM. Seguin et compagnie, pour la construction d'un pont suspendu sur la Seine, du quai de la Grève à la pointe de l'Archevêché, au quai de la Cité; et l'ouverture d'une nouvelle rue formant le prolongement de la Vieille-rue du Temple, et aboutissant au nouveau pont.

— Il vient d'arriver d'Afrique au Jardin des Plantes un bubal, animal qui a la tête d'une vache et le corps d'une giraffe. Jamais on n'en avoit vu en France. Ce bubal étoit accompagné d'une belle gazelle qui vient de mourir.

— Il y a eu le 13 une nouvelle coalition d'ouvriers ébénistes dans le faubourg Saint-Antoine. Il s'agissoit encore d'un réglement de salaire entre les maîtres et les ouvriers.

— Pendant que M. Bowring venoit de la part du gouvernement anglais étudier en France le système d'administration, M. Martineau-Deschenez, conseiller d'Etat, étoit envoyé en Angleterre dans un semblable but. Ce dernier est de retour : il a rapporté des renseignemens sur les différens services, et a trouvé principalement dans ce pays des instructions importantes sur l'organisation des travaux de la guerre.

— Le ministre de la guerre a donné l'ordre de désarmer entièrement les places des frontières du Nord.

— Un incendie très-violent a éclaté le 1er août à Montagney (Doubs). Malgré les secours de dix à douze communes, trente-huit maisons, servant d'habitation à 166 individus, ont été réduites en cendres. Une femme septuagénaire a perdu la vie dans les flammes; une quantité considérable de bestiaux ont péri. M. le curé de Montagney et deux autres ecclésiastiques, dont on ne cite pas les noms, ont particulièrement encouragé les travailleurs par leur exemple. Le premier a mis sa cave à leur disposition. Des secours en comestibles ont été donnés aux incendiés par les villages voisins. La ville de Gray a envoyé 306 miches de pain.

— La police a fait à Toulon des perquisitions dans les bureaux et l'imprimerie de l'*Aviso de la Méditerranée*, pour saisir l'original de l'adresse des patriotes Toulonnais aux Parisiens au sujet des bastilles. Mais ces recherches sont demeurées infructueuses.

— Les républicains de Marseille avoient annoncé qu'ils célébreroient la commémoration du 10 août par des désordres et par une nouvelle plantation d'arbres de la liberté. Le télégraphe a fait connoître que les journées des 10 et 11 août se sont passées sans troubles.

— La chambre de commerce de Marseille, sur la proposition de M. Raynard, député de cette ville, a commencé une enquête tendant à établir les avantages de la possession d'Alger, et à démontrer que, pour la France, cette colonie équivaut à la possession de l'Inde pour l'Angleterre.

— La session du conseil-général de Saône-et-Loire s'est terminée par un proposition d'adresse contre les forts autour de Paris, faite par M. Mauguin, pour laquelle ont voté MM. Thiard, Gaillemot et Terrasson.

— M. Bruneau, chef de bataillon de la garde nationale de Niort, a été ci par l'autorité locale devant le conseil de préfecture, pour avoir fait défiler le gardes nationaux devant la statue de Napoléon, et suspendu de ses fonctions po deux mois. Le rapprochement est remarquable avec l'élan que le gouvernement donné cette fois en faveur de Buonaparte : Louis-Philippe, au défilé de la co lonne, fit entendre le premier le cri de : *Vive l'empereur!*

— On répare à Hyères (Var) l'ancienne église des Cordeliers, beau monu-ment d'architecture qui date du XIIe siècle. Cette église sera incessamment rendu au culte.

— Un cultivateur de la commune d'Harne (Pas-de-Calais), nommé Hache-ville, vient d'être arrêté pour avoir arboré le 28 juillet un drapeau blanc devan sa maison et donné à son chien le nom de *Louis-Philippe.*

— M. Mahon, lieutenant au 23e de ligne, a été traduit devant le conseil de guerre de Rennes, comme ayant, en plein café, prêté serment à la république, et juré sur un poignard d'exterminer tous les rois. Ces faits ayant été reconnus in-exacts, il a été acquitté, et a été renvoyé à son poste. Le régiment a reçu l'ordre de changer de garnison.

— Un duel, dont le résultat n'a pas été meurtrier, a eu lieu à Bourges, entre M. Michel, avocat, et M. Paquier, rédacteur du *Journal du Cher.* A Moulins, M. Achille Roche s'est battu avec un officier de la garde nationale.

— Le conseil-général de la Gironde a voté l'établissement d'un pont à Cubzac. Quoique ce projet fût l'objet de vives réclamations, la décision a été prise à l'unanimité.

— On manque depuis quelques jours des nouvelles de Lisbonne. Les habitans des Algarves émigrent dans l'Alentejo pour se soustraire aux excès des constitu-tionnels. Les partisans de don Miguel organisent, de leur côté, des guerillas qui rendront difficiles les progrès de l'entreprise de don Pédro. Les communications avec l'Espagne se trouvent interrompues, par suite de ces mouvemens.

— La tranquillité a été troublée à Spire dans la nuit du 6 au 7 août. Des ca-valiers ayant occasionné du désordre dans un cabaret, les agens de police sur-vinrent ; mais ils furent reçus à coups de sabres et de bouteilles, et plusieurs ont été blessés. D'un autre côté, une rixe s'engageoit entre des douaniers et des con-trebandiers. Les premiers, secondés par un fort peloton de militaires, poursui-virent les contrebandiers jusqu'à Hasenpfle, où il y eut des perquisitions en faisant usage du sabre et de la baïonnette.

— Le tribunal suprême d'appel de la Hesse électorale a confirmé le jugement par lequel le directeur de la police, Giessler, a été condamné à l'emprisonne-ment dans une forteresse, pour sa conduite trop sévère lors des événemens du 7 juillet 1831.

— La population de Londres qui, en 1750, étoit de 676,250 individus, et en 1801 de 900,000, s'élève actuellement à un million et demi d'habitans.

Nouvelle lettre sur l'établissement de Solesme.

Outre la lettre de M. Guéranger, que nous avons insérée la semaine dernière, nous avons reçu sur le même sujet une lettre de M. l'abbé Bouvier, grand-vicaire du Mans. Peut-être l'insertion de cette dernière étoit-elle moins nécessaire après la première; mais nous sommes bien aise de donner à M. l'abbé Bouvier une preuve de notre déférence à ses désirs. Voici sa lettre :

Le Mans, le 3 août 1833.

« Monsieur le rédacteur, l'article qui est à la tête de votre numéro du 30 juillet 1833, touchant la communauté naissante de Solesme, nous a fait de la peine. Je me crois obligé de rectifier plusieurs assertions propres à jeter de la défaveur sur un établissement qui peut être utile sous plus d'un rapport, et par là même doit être encouragé par nous plutôt que blâmé.

« 1° Si plusieurs des associés ont été favorables aux doctrines de l'*Avenir*, ils y ont renoncé assez explicitement pour que M. l'évêque du Mans, qui avoit eu d'abord des inquiétudes à cet égard, et avoit hésité pour cette raison à accorder son approbation, ait été pleinement satisfait : ils ont protesté de la manière la plus formelle qu'ils n'embrasseroient aucun système, et ne feroient jamais école à part. M. Guéranger m'a plusieurs fois exprimé le regret d'avoir écrit certains articles du *Mémorial*, tels qu'ils étoient : ses idées là-dessus se sont bien modifiées.

» 2° Ces Messieurs ne cherchent pas à s'isoler des anciens Bénédictins; ils auroient été enchantés, au contraire, d'en trouver qui eussent bien voulu se mettre à leur tête, et n'eussent pas été empêchés par l'âge ou les infirmités de reprendre la règle et de la faire exécuter : ils n'ont pu en trouver, et n'ont pas voulu pour cela renoncer à leur projet.

» 3° Ils savent bien qu'ils ne sont point actuellement de vrais Bénédictins, mais seulement des prêtres vivant en commun, sous une règle calquée sur celle de saint Benoît, et approuvée par l'ordinaire, auquel ils restent soumis en tout. Seulement, ils ont l'intention de mener la vie de Bénédictins réguliers, et l'espoir d'être approuvés canoniquement plus tard, si leur entreprise prospère.

» 4° Ils ne songent pas à publier des livres, beaucoup moins encore à faire un journal : c'est une plaisanterie ou une invention qui ne peut venir que d'un esprit malveillant. Ils veulent avant tout être d'excellens prêtres, vivre en bons religieux, employer à l'étude le temps que l'office du chœur et les autres exercices pieux leur laisseront, et abandonner à la Providence le succès qui en peut résulter.

» Une maison de cette nature peut être très-précieuse pour des ecclésiastiques qui aiment la vie commune, ont de l'attrait pour l'étude, et une répugnance ex-

trême pour les fonctions du saint ministère : aussi désirons-nous tous la prospérité de celle qui vient de s'etablir à Solesme.

» J'attends de votre bonne foi et de votre amour du bien que vous insérerez ces observations dans un de vos premiers numéros. Agréez, etc.

Bouvier, vicaire-général. »

Il nous semble que cette lettre pourroit servir à prouver que nous n'avons pas été d'une excessive sévérité dans notre premier article sur Solesme. On remarquera que M. l'abbé Bouvier reconnoît très-bien que les membres de la réunion de Solesme ne sont point de vrais Bénédictins; c'est aussi notre avis. Il regarde comme une plaisanterie de supposer qu'ils aient voulu faire un journal; cette plaisanterie, ce n'est pas nous qui l'avons imaginée : ce sont les amis de ces Messieurs qui ont dit cela dans un journal que nous pourrions citer. Nous devions les croire bien informés, et il n'y avoit certainement pas de malveillance dans leur fait. Il est vrai que ces écrivains ont plutôt nui à l'entreprise par des éloges exagérés, qu'ils ne lui ont été utiles. Tout le monde s'est accordé à trouver la lettre de M. de Ch. assez ridicule, et on convient aussi, à ce qu'il paroît, que le titre de prieur, donné à M. Guéranger, est au moins prématuré. Nous n'avons donc point eu tort de blâmer toutes ces choses.

M. l'abbé Bouvier nous apprend que M. l'évêque du Mans avoit eu d'abord des *inquiétudes* sur les sentimens des associés de Solesme, relativement aux opinions de *l'Avenir*. Il n'est donc pas étonnant que nous ayons eu quelques soupçons à cet égard. Ces Messieurs ont fait à Mgr. leur évêque des déclarations satisfaisantes; mais comme nous n'avions eu aucune connoissance de ces déclarations, qui étoient restées secrètes, nos préventions défavorables n'avoient pu être dissipées. La dernière lettre de M. Guéranger est le premier indice que nous ayons eu de sa manière actuelle de voir sur les opinions auxquelles il avoit pu être attaché. L'empressement que nous avons mis à insérer sa lettre est une preuve de notre bonne foi, et nous voyons de plus avec plaisir, par la lettre de M. Bouvier, que ce jeune ecclésiastique a plusieurs fois exprimé, au respectable grand-vicaire, *le regret d'avoir écrit certains articles du* Mémorial.

Ces explications prouveront peut-être que nous n'avons pas agi avec légèreté, encore moins avec passion, dans notre article sur Solesme. Nous sommes prêt à applaudir à toute œuvre qui aura pour but la gloire de Dieu, et nous ne serions pas des derniers à louer celle-ci, si elle avoit tout le succès qu'on s'en promet.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du* 14 *août* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 déc., ouvert à 77 fr. 00 c., et fermé à 77 fr. 05 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 104 fr. 95 c., et fermé à 105 fr. 00 c.
Actions de la Banque. . . . . 0000 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e.



Sur le Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture, ou Répertoire des Connoissances usuelles. (Troisième et quatrième livraisons).

Nous avons émis notre jugement sur les deux premières livraisons de ce Recueil, et nous avons signalé, n° 2082, plusieurs articles tantôt inexacts, tantôt ridicules, tantôt dénués d'intérêt et d'esprit. Nous avions dit notre avis en conscience, et sans y mettre de passion. Nous n'en reçûmes pas moins, dès le lendemain de la publication de notre article, une réclamation de M. Duckett, éditeur du *Dictionnaire*, qui se plaignoit que nous l'eussions *insulté et attaqué dans son honneur et dans sa probité*. Or, quand nous publiâmes notre article, nous ignorions entièrement que M. Duckett fût l'éditeur du *Dictionnaire*. Nous n'avions donc garde d'avoir parlé de lui, ni directement, ni indirectement, et le mot *éditeur* ne se trouve même pas dans notre article. Nous avons donc cru pouvoir nous dispenser d'insérer sa réclamation. D'ailleurs, que pouvoient faire à M. Duckett les attaques d'un journal qui, comme il le dit élégamment, est *à peu près en dehors de la vie sociale actuelle*, ce qui veut dire apparemment que nous sommes comme de l'autre monde? Effectivement, nous tenons un peu à nos vieilles idées, et nous ne nous piquons pas de suivre le siècle dans sa marche progressive et dans les brillans résultats des magnifiques promesses qu'il nous fait chaque jour. M. Duckett nous reproche encore d'avoir dit que les hommes connus, dont il annonçoit la coopération, ne figureroient que dans son prospectus, et pour la montre. Il répond qu'il a déjà inséré plusieurs articles de M. Gaultier de Claubry, et qu'il en insérera un grand nombre de M. Laurentie, qui viendront chacun à leur rang. Enfin M. Duckett suppose que nous avons fait notre article dans l'intérêt de ses rivaux, et il se trompe assurément; car nous ne connoissons pas plus ses rivaux que nous ne le connoissions lui-même. Nous continuerons donc à examiner son *Dictionnaire* avec la même impartialité.

Il y a encore, dans les deux livraisons qui vont nous occuper, quelques articles écrits d'un style qui seroit déplacé partout, mais qui l'est bien plus dans un *Répertoire de connoissances*

usuelles. Il faudroit laisser aux romans ce ton précieux, ce pathos sentimental, ces détails niais ou frivoles que quelques collaborateurs paroissent affectionner extrêmement. Il y a des articles inutiles, ou du moins beaucoup trop longs, par exemple, l'article *Anciens et Modernes*, par M. Tissot, qui a 32 colonnes. L'auteur y compare les littératures ancienne et moderne; mais ses opinions politiques ont influé plus d'une fois sur ses jugemens littéraires. Il y exalte le talent et exagère les succès de Béranger. Quant à Bossuet, voici ce qu'il en dit : *Pourquoi faut-il qu'un talent si prodigieux ait été quelquefois profané par la défense aveugle des plus funestes erreurs, et que la morale ait le droit de demander à l'orateur sacré un compte sévère de ses magnifiques mensonges en faveur des rois et des grands de la terre, qu'il se plaît souvent à frapper avec les foudres évangéliques?* Il est curieux de voir M. Tissot vengeant les droits de la *morale* contre Bossuet, et ce grand homme accusé par le rédacteur de la *Minerve* d'être le *défenseur aveugle des plus funestes erreurs*. C'est un échantillon de présomption philosophique qui a quelque chose de divertissant. Un autre article du même M. Tissot, sur Andromaque, n'a pas moins de dix-huit colonnes, et est consacré à peindre le caractère de cette princesse, tel que les poètes l'ont imaginé; n'est-ce pas un peu long pour une fiction?

Un article sur madame la duchesse d'Angoulême, par M. J. Janin, est une longue accusation contre la restauration. Pour juger de l'impartialité de l'écrivain, il suffiroit de ce seul passage : *Jamais on n'avoit accusé l'empereur d'avoir un autre trésor que celui de son peuple, il y puisoit modestement et avec ordre. Il eût pu le faire plus largement, qu'on n'en eût point pris d'ombrage, parce qu'on savoit qu'il faisoit bourse commune avec la nation. Dès les premiers temps, les Bourbons furent accusés de thésauriser à part, d'amasser à l'étranger*. Les deux parties de ce parallèle sont également fausses. Tout le monde sait, au contraire, que Buonaparte avoit son trésor particulier, comme les Bourbons, et on s'est bien aperçu qu'il ne faisoit pas bourse commune avec la nation. C'est une moquerie que de nous parler de la *modestie* avec laquelle il puisoit dans le Trésor, lui qui fut excessif à la fois dans ses exactions et dans ses prodigalités, qui nous accabla de guerres ruineuses, et qui leva d'énormes contributions dans les pays

étrangers. Quant à l'accusation de thésauriser, portée contre les Bourbons, elle est démentie par les dépenses de leur cour, et par les dons généreux qu'ils répandoient dans toutes les classes.

M. Janin ne rend pas non plus justice à madame la duchesse d'Angoulême ; tout en louant sa vertu, il prétend que cette princesse fut *la plus impopulaire et la plus redoutée de la famille royale. On supposoit que sa douleur se nourriroit plus qu'un autre de haine, et enfanteroit quelque vengeance.* Comment un écrivain qui se respecte peut-il répéter, comme des autorités imposantes, des bruits semés par les ennemis des Bourbons, par les comédiens de quinze ans, par ceux qui ont préparé si long-temps d'avance, à force de calomnies, la chute du trône? M. Janin continue son acte d'accusation contre la duchesse : *Le progrès effrayant des prétentions ecclésiastiques lui fut surtout attribué.* Il y a là deux faussetés pour une : d'abord, le *progrès des prétentions ecclésiastiques*, et ensuite l'*attribution* de ce *progrès* à la princesse. Le *progrès des prétentions ecclésiastiques* est un fantôme qu'on a habilement inventé et grossi pour égarer et effrayer le peuple ; c'est un des griefs qui ont été le plus souvent mis en avant par les ennemis de la religion. Mais si cette accusation a fait des dupes, l'*attribution* du progrès du pouvoir ecclésiastique à madame d'Angoulême est une imposture qui n'a aucune espèce de fondement. La princesse se tint toujours, sous ce rapport comme sous tout autre, en dehors du gouvernement, et c'est la première fois que j'entends lui prêter une influence que ses goûts et sa position lui interdisoient également.

On seroit en vérité tenté de croire que M. Janin n'a adressé ce reproche à la princesse que pour amener une accusation contre le clergé. Il ajoute immédiatement : *De tous ceux qui contribuèrent par leur imprudence à amener le renversement de la branche aînée des Bourbons, le clergé est le plus coupable ; il heurtoit de front une nation qui s'étoit désaccoutumée d'eux, et, au lieu de renouveler la foi par la persuasion, il tira l'épée spirituelle contre une nation qui ne demandoit pas mieux que de se battre même contre Dieu.* L'impiété de ce dernier trait est en même temps une insulte à la nation, qui assurément n'a pas, dans sa généralité, l'orgueilleuse manie de lutter contre Dieu ; mais c'est la coutume chez les gens de parti d'attribuer à la France, à la nation

leurs préjugés, leurs passions et leurs haines. Les préventions de M. Janin contre le clergé n'étonnent plus dans celui qui calomnie toute la nation. Quand le clergé a-t il *tiré l'épée spirituelle* contre la nation? N'a-t-il pas, au contraire, travaillé à *renouveler la foi par la persuasion*, et n'est-ce pas à cela que tendoient ces missions qu'on lui a si injustement reprochées? Ainsi, on l'accuse ici de n'avoir pas fait précisément ce que d'autres lui ont reproché d'avoir fait. Quelle plus notoire injustice! Quelle plus criante partialité!

Ce même article de la duchesse d'Angoulême finit par un trait qui peut faire juger de la moralité de l'écrivain. Il recherche pourquoi la princesse n'a point été aimée des Français; car il le croit ainsi : *Il eût fallu que madame d'Angoulême, facile, étourdie, aimant le plaisir, courant le spectacle, les bals, attestât par mille actions légères; par une conduite inconsidérée, qu'il ne lui restoit plus rien au cœur de triste et d'amer : une foiblesse, et peut-être elle étoit adorée des Français.* Quel beau jeu la princesse eût donné aux ennemis de sa famille, si elle eût tenu une telle conduite? Quel dommage qu'elle n'ait pas suivi les conseils un peu tardifs, mais si sages et si judicieux, de M. Janin!

L'article d'*Anne* d'Autriche, par M. Dufey, de l'Yonne, peint cette princesse comme fort déréglée dans ses mœurs. L'auteur a ramassé toutes les calomnies qu'il a trouvées dans les caquets de la Fronde. L'histoire rejette ces sources ignobles, et laisse aux romanciers cette triste pâture.

L'article *Apostat*, par M. du Rozoir, est une sorte de pasquinade. L'auteur parle des apostasies de ce ton léger qui traite avec indifférence ou avec mépris tout ce qui tient à la religion. Il se moque des conversions. et ne veut pas que la religion s'en félicite, par cette raison bien décisive que ce qui est *conversion* pour les uns est *apostasie* aux yeux des autres. Il se moque de la conversion de Henri IV, et doute même assez de la sincérité de celle de Turenne. Il fait cette singulière question : *Qu'on me dise quel bien a fait au catholicisme l'abjuration de Henri IV à Saint-Denis.* Nous répondrons nettement que l'abjuration de Henri IV a sauvé la religion en France. Un roi protestant eût infailliblement favorisé le protestantisme; les grands, les ambitieux eussent adopté le nouveau culte, et leur exemple eût entraîné leurs familles et leur postérité. L'influence de la cour étoit grande alors. Henri IV protestant eût

fait élever ses enfans dans le protestantisme. Depuis deux cents ans la famille royale seroit donc protestante : il est aisé de sentir quelles eussent été les conséquences naturelles de cet état de choses. Tant de personnes qui sont nées et qui ont été élevées dans le catholicisme, et qui ont soutenu la religion par leur zèle ou l'ont honorée par leurs vertus, auroient été élevées dans le protestantisme, et auroient contribué à le répandre. La France seroit devenue ce qu'est aujourd'hui l'Angleterre, et la masse de la nation se seroit trouvée insensiblement avoir changé de religion. Il est possible que bien des gens regardent cela comme une chose indifférente : pour nous autres catholiques, un tel changement seroit le dernier des malheurs.

Nous avons passé en revue les deux livraisons qui forment le second volume du *Dictionnaire*, et nous avons remarqué ce qui nous a paru ridicule ou blâmable. Cependant, nous devons dire que les articles nous ont paru généralement moins mauvais que ceux du premier volume. Il y a quelques articles fort longs, entre autres celui sur l'*Amérique*, où l'auteur trace les révolutions de l'Amérique méridionale depuis 1810. Il fait l'histoire de tous les Etats qui se sont formés des débris de la monarchie espagnole en Amérique, Colombie, Buenos-Ayres, ou république Argentine; Montevideo, ou la Banda orientale; Paraguai, Chili, Pérou, Haut-Pérou, ou Bolivia; Mexique, ou Nouvelle-Espagne; et Guatimala, ou Amérique centrale. Les esquisses des révolutions de ces nouvelles républiques sont un peu rapides et empreintes de l'esprit libéral; néanmoins, elles peuvent donner une idée des orages et des guerres auxquels ces pays ont été en proie, et dont la source est loin d'être tarie. Les affaires de la religion sont présentées dans ces récits d'une manière bien incomplète et bien fausse. Ainsi, on loue le général Freyre, directeur de la république du Chili, d'avoir en 1824 confisqué les biens ecclésiastiques, ouvert les couvens et banni le prélat Muzzi, délégué par le saint Siége pour administrer les affaires ecclésiastiques. Le narrateur trouve cela très-légitime. Il ne parle point de l'expulsion de l'évêque du Chili, banni en 1826, et qui passa par la France en 1827. La religion, dans presque toute l'Amérique méridionale, est dans un état déplorable.

L'article *Angleterre* est aussi fort long dans le *Dictionnaire*. L'auteur passe en revue le gouvernement, la législation, l'histoire, et toutes les branches des sciences et de la littérature,

Cependant, nous devons dire que l'article *Théologie* ne donne pas la moindre idée des grandes controverses qui eurent lieu en Angleterre, soit entre les catholiques et les protestans, soit entre les amis ou les ennemis de la révélation. Les noms des écrivains les plus célèbres en ce genre sont omis, entre autres celui de Leland. Il est difficile de rien voir de plus maigre, de plus superficiel et de plus inexact.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. M. l'archevêque s'est transporté, lundi 12 août, dans la rue Saint-Maur-Saint-Germain, n° 8, chez les dames de l'*Instrution charitable du saint Enfant Jésus*, dites *de Saint-Maur*. Le prélat a bénit la nouvelle chapelle de cette communauté, où il a célébré le saint sacrifice, et confirmé ensuite quarante enfans. Cette cérémonie a été d'autant plus touchante, que la noble et élégante simplicité de cet oratoire, construit depuis quatre ou cinq ans, inspiroit le recueillement. Cette congrégation, trop peu connue, parce qu'elle se plaît à vivre dans l'obscurité, selon l'esprit de son fondateur, a été fondée en 1666, par le père Barré, religieux minime profès du couvent de Chaillot. Les sept premières maisons ou écoles charitables de cet institut furent établies aux environs et dans le diocèse de Rouen. En 1677, la première école charitable fut fondée à Paris, dans la paroisse de Saint-Jean en Grève; ensuite dans celles de Saint-Sulpice, de Saint-Eustache, de Saint-Roch, de Saint-Louis-en-l'Ile, de Saint-Laurent, etc. En 1681, ces écoles étoient tellement en réputation que mademoiselle de Guise fonda la subsistance de vingt-deux maîtresses pour Guise, Notre-Dame de Liesse, Aubenton, Irson, Rumigny, etc. En 1685, Louis IV les envoya dans la Guienne, dans le haut et le bas Languedoc, dans le Poitou, dans l'Anjou, etc., pour y instruire les nouvelles catholiques. Enfin, madame de Maintenon, ayant dessein de former à la piété chrétienne deux cent cinquante demoiselles dans la maison royale de Saint-Cyr, demanda à cet effet douze maîtresses de cet institut. Depuis ce temps-là, la ferveur de cette congrégation s'est conservée dans la pureté de son esprit primitif : aussi les évêques s'empressent d'établir dans leurs diocèses des maisons de cet institut. Il y avoit cent établissemens à l'époque de 1789, et six cents sujets en exercice avant la dispersion de 1791.

— Depuis quelques jours l'ancien bazar de la rue Saint-Honoré, qui servoit pour la réunion de la soi-disant *Eglise française*, est fermé. Châtel a fait insérer dans les journaux une note, portant que cette mesure a été prise par suite des intrigues d'une *camarilla ecclésiastique*. Il a voulu faire prendre le change sur les véritables motifs de la clôture. Il n'y a point de *camarilla ecclésiastique*, et il y en auroit qu'elle n'auroit pas sous le régime ac-

tuel assez de crédit pour faire fermer le bazar. La clôture de ce local provient uniquement des discussions du *primat* avec l'administrateur temporel. Nous avons déjà parlé des débats élevés entre eux sur des matières d'intérêt. Il est probable que ces débats aboutiront à un procès dont les détails pourront être piquans. Quelques personnes avoient cru d'abord que c'étoit l'autorité qui avoit fait fermer le bazar, et cette clôture auroit été assurément aussi juste et aussi légale que celle des réunions saint-simoniennes. Pourquoi a-t-on fermé celle-ci? parce que ce n'étoit point un culte. Hé bien! l'*église française* n'est pas plus un culte que les saint-simoniens et que les théophilantropes. La voilà qui professe actuellement la pure religion naturelle. Il a déjà paru dans le journal de Châtel des articles en faveur de la religion naturelle et une Profession de foi toute dans ce sens. Dans le n° 29 du même journal, publié à la fin du mois dernier, on trouve des *développemens de la Profession de foi,* par l'abbé Virgile Calland. Ces développemens sont assez étendus, et ce n'est certainement pas sans intention que Châtel les a admis dans son journal. L'abbé V. Calland y combat toute révélation, celle des catholiques comme celle des protestans. Il nie tout, religion, mystères, dogmes, miracles.. Il accumule les impiétés et les moqueries, et il finit ainsi : *O religion naturelle, salut! Sois donc désormais notre seule religion, puisque toi seule es divine, catholique et chrétienne!* Conçoit-on qu'un homme qui se dit *abbé* se fasse l'avocat d'une religion qui assurément n'admet pas d'*abbés?* Dans le système d'une religion naturelle, qu'est-ce qu'un *abbé*, un *prêtre*, un *évêque* et un *primat?* Tout cela forme autant de contresens. Quoi! vous annoncez la religion naturelle comme la seule vraie, et vous dites la messe! Mais c'est donc une tromperie odieuse; vous mentez donc au public. La religion naturelle et la messe, c'est un amalgame révoltant pour tout honnête homme, c'est joindre l'hypocrisie et l'imposture à l'impiété. Les saint-simoniens étoient moins coupables; ils nioient tout, ils ne profanoient pas, ils ne faisoient pas de monstrueux alliage de cérémonies dérisoires et de blasphêmes. Ils ne faisoient pas faire des premières communions à des enfans, ils ne les confirmoient pas, pour venir ensuite leur dire que la communion et la confirmation étoient des absurdités. On n'a pas cru pouvoir tolérer les réunions des uns, parce qu'elles étoient immorales; n'est-il pas plus immoral encore de faire de la religion une comédie, de vanter la religion naturelle et de chanter la messe; d'invoquer la religion naturelle et de s'appeler *M. l'abbé, M. l'évêque, M. le primat?* La raison, le bon sens, la conscience, l'honneur s'indignent d'une si basse fourberie.

— La majorité du conseil-général de l'Oise vient, dit-on, de demander pour la troisième fois la suppression du siége épiscopal de Beauvais. Déjà une discussion engagée dans le *Journal de l'Oise*

avoit pu faire comprendre au conseil-général l'importance que les hommes impartiaux de toutes les opinions attachoient à la conservation de ce siége, et les alarmes que ses premières demandes avoient excitées parmi les fidèles. Le défenseur officieux du conseil-général s'étoit retiré du combat. Au dernier passage de Louis-Philippe à Beauvais, on lui avoit présenté une pétition revêtue de quatre cents signatures, parmi lesquelles on voyoit les noms de presque tous les magistrats, d'un grand nombre de fonctionnaires publics, d'électeurs et de notables de tous les partis. Dans cette pétition, on insistoit sur les avantages de la conservation de l'évêché dans un département riche et peuplé. Cette requête avoit été accueillie, et M. Thiers avoit dit qu'elle étoit conforme au vœu du gouvernement; mais le grand faiseur du conseil-général, dit la *Gazette de Picardie*, s'est cru *nargué* par les pétitionnaires, et, communiquant son humeur à dix de ses collègues, il les a décidés à ne pas craindre de *narguer* à leur tour le vœu unanime des populations. Voilà les gens qui sont chargés des intérêts, des besoins et des souhaits des habitans du département. Quatre membres du conseil ont seuls compris leur mandat. D'après cela, il n'est pas étonnant que le conseil ait rejeté les allocations demandées pour M. l'évêque, pour le séminaire et pour la maîtrise de la cathédrale. Il a même insisté de nouveau pour que la préfecture fût rétablie dans les bâtimens de l'évêché, sauf à pourvoir d'une autre manière au logement de l'évêque, déplacement qui entraîneroit nécessairement de nouveaux embarras et de nouvelles dépenses.

— M. l'évêque de Rodez a procuré à son clergé les avantages d'une retraite pastorale qui s'est ouverte le 24 juillet, et s'est terminée le jeudi matin 1er août. Elle a été donnée par M. l'abbé Boyer, dont le zèle et les talens sont déjà connus dans la plupart des diocèses de France. Les exercices avoient lieu dans la chapelle du séminaire, et, quoique l'exiguité du local n'eût permis d'y appeler que le tiers des ecclésiastiques du diocèse, il y a eu cependant plus de 400 prêtres. M. l'évêque a présidé à tous les exercices auxquels assistoit aussi M. l'évêque d'Hermopolis. Cette retraite, sous certains rapports, a eu le caractère d'un synode. Le prélat avoit résolu d'y publier de nouveaux statuts, et, pour les rendre plus analogues et plus appropriés aux circonstances des temps, des lieux et des personnes, il a voulu s'entourer des lumières de tout son clergé. A cette fin, il avoit invité MM. les ecclésiastiques de se concerter entre eux dans les conférences théologiques qui se tiennent régulièrement, et de lui faire part de leurs observations sur les modifications qu'ils jugeroient utiles de voir faire à la partie variable de la discipline et aux usages du diocèse. De plus, comme plusieurs districts n'avoient point envoyé leurs observations, le prélat a voulu recourir encore aux lumières de tous, et faire droit à toutes les justes demandes qui lui seroient faites. En

conséquence, chaque jour de la retraite, il a fait la lecture de plusieurs articles des statuts, et il a désigné M. l'abbé Guy, chanoine, grand-pénitencier, et M. l'abbé Sadous, curé de Saint-Amans, pour recueillir les observations que chaque ecclésiastique leur présenteroit par écrit. Le lendemain, les deux rapporteurs les soumettoient au prélat, qui les adoptoit ou les rejetoit, suivant qu'elles étoient jugées utiles ou inopportunes. MM. les ecclésiastiques ont été très-flattés de cette nouvelle marque de confiance et de bonté de leur digne évêque; et ces nouveaux statuts seront d'autant plus fidèlement observés, qu'ils ont l'assentiment et en quelque sorte la sanction de ceux auxquels ils doivent servir de règle. Le prélat les a solennellement publiés le jeudi matin, 1er août. On a fait ensuite le renouvellement des promesses cléricales, chanté le *Te Deum*, et donné la bénédiction du très-saint Sacrement.

— Deux décorations de la Légion-d'Honneur ont été coup sur coup accordées au clergé du diocèse d'Angers; c'est plus en deux mois que ce diocèse n'en avoit reçu en 30 ans. Malheureusement le discernement n'a pas paru présider à cette distribution, et l'opinion publique est bien loin de sanctionner les choix qui ont été faits. Plusieurs curés travaillent depuis nombre d'années avec autant de zèle que de succès aux fonctions du ministère; ils instruisent les ignorans, ils soutiennent les foibles, ils consolent les affligés, ils soulagent les malheureux. Toutes les opinions leur accordent leur estime, et les familles les environnent de leur confiance et de leur respect. Hé bien! ce n'est point sur de tels prêtres que sont tombées les faveurs ministérielles. On a pensé sans doute que leurs vertus pastorales n'avoient besoin d'aucun autre encouragement que du témoignage d'une conscience irréprochable, ni d'autre récompense que celle qui leur est réservée dans un monde meilleur. Les deux croix sont tombées, l'une sur un prêtre interdit pour des causes étrangères à la politique, l'autre sur un desservant encore en exercice, il est vrai, mais dont les titres à cette faveur sont un problême pour tout le monde. Le premier est M. Mauger, ancien curé d'Avrillé, dont nous avons déjà parlé n° 2124. On dit que sa nomination a fait une sorte de scandale, et on croyoit que les plaisanteries auxquelles ce choix donnoit lieu le feroient révoquer. Point du tout, M. Mauger a été reçu suivant toutes les formes usitées en pareil cas. Il est vrai qu'on a remarqué que ce n'est point le préfet qui a fait la cérémonie, comme cela se pratique ordinairement. Ce fonctionnaire auroit-il reculé devant une telle commission? Auroit-il eu honte de donner l'accolade à un prêtre frappé de la censure de son évêque, et encore plus de celle du public? C'est sur quoi il ne s'explique pas, tant y a-t-il qu'il s'est déchargé de la corvée sur un légionnaire moins scrupuleux. L'autre prêtre décoré est ce même M. Aubry, curé de Boeé, dont il a été question dans ce journal, nos 1896 et 1914. Celui-ci n'est point interdit,

mais c'est l'homme le plus insignifiant et le plus nul qu'il y ait dans tout le clergé d'Anjou. Qui lui a donc valu cette faveur? Seroit-ce ses dénonciations contre ses confrères? Un tel motif ne seroit pas plus honorable pour le gouvernement que pour lui. Auroit-on cherché dans son influence un appui pour le nouvel ordre des choses? Ce seroit bien le calcul le plus malheureux. Ces deux choix ont, il faut l'avouer, l'air d'être un mauvais tour qu'on a voulu jouer au ministère; ils offrent une pâture aux quolibets et un sujet de risée à des gens habiles à profiter de toutes les fautes du pouvoir.

— Le baptême du jeune prince belge a eu lieu à Bruxelles le 8 août, avec beaucoup de pompe. Le sénat, la chambre des représentans, les corps et les députations s'étoient rendus le matin à l'église de Sainte-Gudule. Léopold est arrivé à midi et demi, avec la reine des Français, les ducs d'Orléans et de Nemours et les princesses leurs sœurs. Le clergé a reçu le cortége royal, et l'a introduit dans le chœur de l'église. M. l'archevêque de Malines, assisté de ses deux grands-vicaires et du clergé de Bruxelles, a baptisé l'enfant. La reine des Français étoit marraine, le duc d'Orléans représentoit son père. M. l'archevêque a entonné le *Te Deum* après la cérémonie.

— On sait que le feu duc d'Anhalt-Coethen, Ferdinand, qui s'étoit fait catholique à Paris en 1825, ainsi que nous l'avons raconté, avoit commencé la contruction d'une église catholique à Coethen, sa résidence. Les travaux ont continué après la mort de ce prince, arrivée le 23 août 1830 (voyez N° 1684), et l'église a été consacrée le 2 juin dernier, par M. l'évêque d'Anthedon *in partibus*, qui est grand-vicaire d'Osnabruck. Le grand-duc actuel, qui est frère de Ferdinand, y assistoit avec la duchesse et avec la duchesse Julie, veuve de Ferdinand. Celle-ci est catholique comme son époux. Les autorités du lieu étoient présentes, et même les ministres protestans. Le lendemain, les restes mortels du duc Ferdinand furent transportés de la chapelle du cimetière catholique, où ils avoient été déposés après sa mort, dans le caveau de la nouvelle église.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Nous voici à la fin d'une année scolaire, dont les études se sont encore plus ou moins ressenties des heureux effets de la révolution de juillet, et de l'esprit général d'émancipation de la jeunesse. Quoique les journaux ne nous aient pas tout appris, nous en savons malheureusement assez pour pouvoir affirmer que le gouvernement intérieur des maisons d'éducation est devenu très-difficile, et que l'anarchie du dehors tend de plus en plus à s'y introduire. Et, comme si l'on craignoit que le mal ne vînt à diminuer l'année prochaine, un journal, qui se pique de faire école en morale comme en politique, se plaît à citer d'avance

l'exemple d'un enfant de bonne maison qui n'attend que l'âge de treize ans accomplis pour mettre à la porte son gouverneur et son précepteur. Cet exemple arrivera précisément à la rentrée des classes, pour servir de modèle à la jeunesse, et pour achever de la mettre à son aise vis-à-vis de ceux qu'on appeloit autrefois ses maîtres. Rien, assurément, n'est plus propre à donner l'idée de l'état de décomposition où l'ordre social est tombé, et des malheurs dont nous serions menacés, si jamais ceux qui se font les chefs d'une anarchie aussi dissolvante venoient à jouir de quelque influence sur la direction de nos affaires. Faites seulement qu'ils deviennent recteurs des études; et l'on ose vous garantir que la société n'a pas devant elle quatre années de vie. Que seroit-ce, bon Dieu, si, à la direction de l'enseignement moral, ils joignoient celle de l'enseignement politique!

— Savez-vous ce qui tourmente le plus, dans ce moment, les hommes qui ont à cœur de favoriser les progrès du siècle et de mettre la révolution de juillet en état de développer toutes ses perfections? C'est que le gouvernement ait laissé dans la loi sur l'instruction primaire des germes de religion qui peuvent arrêter l'essor des esprits, et retarder la corruption du peuple des campagnes. Aux yeux de nos régénérateurs, le temps paroissoit venu d'en finir une bonne fois avec le catéchisme, et de brûler tous les livres de piété pour ne plus offrir à la raison publique que des alimens dignes d'elle, tels que le *Constitutionnel*, le *Corsaire* et le *Journal du Commerce*. Quant à l'Ecriture sainte, ils ne conçoivent pas qu'il puisse en être encore question dans l'état d'une civilisation aussi avancée que la nôtre; de sorte qu'ils trouvent M. Guizot et le gouvernement religieux jusqu'à l'absurde, pour oser se permettre de laisser subsister en France ce que vous y voyez de religion. C'est un fanatisme qui révolte.

— Notre propagande révolutionnaire abuse du malheur et du courage des Polonais pour en faire ses chevaliers errans, ses mercenaires, ses hommes d'exécution. Partout où il y a des aventures périlleuses à courir, des coups à donner et à recevoir, ce sont eux qu'elle charge de ses commissions. On ne sait ce que ces malheureux peuvent se promettre du métier qu'elle leur fait faire. Mais ils ne s'en lassent point, et il n'est pas une tentative de révolution où ils ne se trouvent pour y mettre la main. Faut-il être dans les Etats de la confédération germanique pour favoriser une commotion, pour se joindre à un soulèvement insurrectionnel? ils y sont. Faut-il être en Portugal pour faire triompher le droit d'aînesse de don Pédro et la légitimité de sa fille? ils y sont. Faut-il être en Suisse pour aider à bouleverser cette république par une guerre civile? ils y sont. Faudra-t-il être bientôt en Piémont, en Italie, en Espagne, pour exécuter les ordres de la propagande? ils y seront. En vérité, nos révolutionnaires ont bien tort de regretter que les Polonais ne soient pas restés chez eux avec leur nationalité. Ils auroient perdu là des auxiliaires qui leur sont d'une grande ressource pour l'avancement de leurs régénérations politiques. Assurément ils doivent trouver commode d'avoir ainsi à leur disposition des espèces de gladiateurs toujours prêts à se dévouer pour le besoin des révolutions.

— Les duels politiques se multiplient, comme pour signaler un des plus effrayans indices de l'état violent de la société. Quand on songe, en effet, que tous ces duels prennent leur source dans l'exaltation des passions politiques, on est tenté de craindre que ce qui produit des crises d'irritation pareilles ne soit suffisant pour en produire de plus grandes et de plus générales à la première occasion. Ce qu'il ne faut point cesser de remarquer, c'est qu'on nous donne toujours la révolution de juillet comme étant de mœurs douces et d'un naturel incapable d'alarmer personne. Il n'y a pas de choses agréables qu'on ne nous ait dites de sa part depuis trois ans, pour nous engager à la prendre de confiance, et à nous reposer sur son caractére benin. Pour nous, plus nous avons observé sa conduite, dès le commencement, plus nous nous sommes convaincus que la seule chose qui lui manque, pour surpasser sa mère en brutalités et en excès de tout genre, c'est d'être livrée à ses inclinations naturelles et à l'impétuosité de son action.

— M. Chardel, conseiller à la cour de cassation, a été élu député à Mâcon, en remplacement de M. de Rambuteau nommé préfet de la Seine.

— D'après une ordonnance du 14, l'intérim du ministère de la guerre, confié jusqu'à ce jour au général H. Sébastiani, sera continué, jusqu'au retour du maréchal Soult, par le vice-amiral de Rigny, ministre de la marine.

— M. Bazire, procureur du Roi à Coulommiers, est nommé juge suppléant près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Arbaud, démissionnaire.

— Une ordonnance du 9 ouvre un crédit supplémentaire de cinq millions pour le service des primes à l'exportation des marchandises.

— Le général Bonet, pair de France, président de la commission spéciale que le gouvernement envoie à Alger, est parti pour Toulon, où il s'embarquera le 22.

— La Providence vient d'amener la punition d'un crime déjà ancien. La cour d'assises s'est occupée, les 12, 13, 14 et 15, de l'assassinat commis il y a douze ans sur la veuve Houet, propriétaire. Par suite de la saisie d'une lettre, on a exhumé, il y a quelques mois, d'une cave de la rue de Vaugirard les restes de cette dame dont on n'avoit pu jusqu'alors découvrir les traces. Des poursuites ont été recommencées contre les sieurs Bastien et Robert, contre lesquels les soupçons s'étoient toujours portés, et qui en 1822 et en 1823 avoient déjà été mis en accusation. Le squelette de la veuve Houet avec la corde retrouvée à son cou ont été exposés au tribunal parmi les pièces de conviction. A la suite de longs débats les accusés ont été déclarés coupables, savoir : Robert, d'avoir par dons et promesses provoqué le crime, et Bastien de l'avoir exécuté. Le jury, ayant toutefois admis des circonstances atténuantes, ils ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Robert, qui est âgé de 64 ans, étoit le gendre de la veuve Houet, et avoit été mu par l'appât de sa succession. Bastien, qui a actuellement 51 ans, avoit eu depuis cette époque avec ce dernier, pour obtenir de l'argent, de fréquentes disputes qui avoient redoublé l'attention de la police.

— Les travaux des pensionnaires de l'Ecole de France à Rome seront exposés à l'Ecole royale des Beaux-Arts, depuis le 18 août jusqu'au 25 inclusivement.

— M. Aroux, député, qui a été destitué de son emploi de procureur du Roi à Rouen, à la suite de l'anniversaire de juillet, a eu avec le garde-des-sceaux, en présence de MM. Barbet, maire de Rouen, et Bérenger, député, une conférence où il a demandé des explications positives sur la mesure dont on l'a frappé. M. Barthe a motivé notamment la destitution sur le peu d'harmonie qui régnoit entre lui et le procureur-général, M. Moyne, et sur les relations qu'il conservoit avec le *Journal de Rouen*.

— La police a saisi chez madame Legras, rue Montmartre, 3,000 exemplaires d'un écrit imprimé à Genève, sous le titre d'*Echo français*. Cette brochure n'a point de rapport avec le journal de ce nom.

— On a créé des gardes champêtres ou gardiens pour les Champs-Elysées. Ils sont armés d'une canne, et revêtus d'une banderolle galonnée, sur laquelle est écrite leur qualité.

— M. Chevalier, chimiste, avoit reconnu, il y a quelques mois, que, sur 3,023 échantillons de sel de cuisine, 309 étoient donnés mélangés de plâtre, ou de sels de varec, contenant de l'iode. La publicité donnée à ce genre de fraude l'avoit fait ralentir; mais le *Moniteur* prévient qu'elle est de nouveau mise en pratique; que le sel exposé en vente est fréquemment altéré, et il donne les moyens d'y reconnoître la présence de substances étrangères.

— La différence du niveau entre les basses eaux actuelles de la Seine et les plus hautes de l'hiver dernier est d'environ douze pieds.

— Le 9 août, jour actuel de sa séance publique annuelle, l'Académie française a procédé à la réception de M. Tissot. C'est M. Jouy qui lui a répondu, en sa qualité de directeur. M. Arnault, secrétaire perpétuel, a lu un rapport sur le concours au prix d'éloquence, dont le sujet est le *Courage civil*. Il est renvoyé pour la seconde fois, faute de mémoires satisfaisans. Le prix de poésie, dont le sujet étoit *la Mort de Bailly*, a été décerné à M. Emile de Bonnechose. On s'est occupé ensuite des prix Monthyon. Celui pour l'ouvrage le plus utile aux mœurs a été donné à madame Necker de Saussure, auteur d'un livre sur l'*Education progressive*. MM. de Beaumont et de Tocqueville, auteurs d'un traité sur le *Système pénitentiaire*, ont eu le second.

— Le marquis de Loulé, beau-frère de don Pédro, est arrivé le 15 de Brest à Paris. La duchesse de Bragance, épouse de ce dernier, et l'infante dona Maria, ont annoncé leur prochain départ pour le Portugal.

— M. Anthony Thouret a été transféré dans les prisons de Douai pour y subir le temps de sa détention.

— Toujours des duels politiques. Deux rédacteurs de journaux, l'un du *Précurseur*, l'autre du *Courrier de Lyon*, se sont battus la semaine dernière dans cette ville. Le combat n'a pas eu de résultat fâcheux.

— Le chef de chouans Mandart a été arrêté par la gendarmerie de Bignau (Morbihan), et conduit dans la prison de Vannes.

— Tout étoit préparé à Perpignan pour donner un charivari à M. Viennet; mais il n'y a eu qu'un commencement d'exécution. L'autorité, qui ne pouvoit douter que ce député seroit hué, avoit fait mettre les troupes sur pied.

— Une partie de la forêt de Campagne (Gard) a été dernièrement la proie d'une incendie. 203 hectares de bois appartenant à des particuliers, et 45 hectares appartenant à l'Etat ont été réduits en cendres. La troupe de ligne a travaillé à arrêter les progrès du désastre.

— Trente-huit personnes ont été submergées le 8 dans le fond de la fosse dite Léonard, auprès de Charleroi, appartenant à M. Cossée. Cet événement est attribué à une voie d'eau provenant d'un des anciens ouvrages et qui a fait irruption d'une manière si prompte, qu'en moins de deux minutes elle s'est élevée à plus de 70 pieds. Le lendemain on n'avoit pas encore retrouvé les ouvriers noyés.

— Il vient d'arriver à Cherbourg le bateau à vapeur le *Sphynx*, escortant l'allège le *Luxor*, qui porte l'obélisque de ce nom. Lorsque Louis-Philippe aura visité ces bâtimens dans son prochain voyage, ils partiront pour le Hâvre d'où le *Luxor* remontera la Seine jusqu'à Paris.

— Les duels politiques passent la mer. Il y a eu dernièrement à Alger une rencontre entre l'intendant civil, M. Genty de Bussy, et l'inspecteur-général des finances, M. de Maisonneuve. L'affaire a été arrangée sur le terrein. M. Genty s'est retiré à la campagne, et a laissé l'administration à M. Boudurant, intendant en chef de l'armée.

— Pour donner une idée du mouvement extraordinaire qui règne sur le chemin de fer entre Liverpool et Manchester, un journal anglais dit qu'en un seul jour de la semaine dernière il a été transporté, par les chariots à vapeur, 2,000 passagers, environ 12,000 quintaux de marchandises, et 565 porcs.

— Le gouvernement anglais s'est hâté de reconnoître le gouvernement de don Pedro, établi sous le nom de sa fille Dona Maria. Il vient d'envoyer des lettres de créance à lord W. Russel, pour déployer à Lisbonne le caractère de ministre d'Angleterre.

— Les journaux anglais donnent des nouvelles de Lisbonne à la date du 31 juillet. Le gouvernement de don Pedro cherchoit à s'organiser. Son arrivée a été signalée par des arrestations. On s'est empressé de rendre un décret d'expulsion contre les jésuites. Le nonce du Pape et le patriarche de Lisbonne ont reçu l'ordre de quitter la capitale. Madame Juramenha, connue par ses relations avec lord Beresford et avec les partisans de don Miguel en Angleterre, a été condamnée à se retirer dans un couvent. On prétend que le général Molellos, qui se trouvoit dans l'Alentejo, a passé avec 3,000 hommes du côté des constitutionnels. Le duc de Cadaval occupoit toujours ses positions de Torres-Vedras avec un corps d'armée. Les partisans de don Pedro ne disent rien de satisfaisant sur Porto. Celui-ci a envoyé vers cette ville le duc de Tercère

(Villaflor), afin de tâcher de la débarrasser, ou de soumettre les troupes demeurées fidèles à son frère. On a publié les rapports du maréchal Bourmont et du général Clouet, en date du 26, sur leur attaque de Porto. Ces deux généraux ont dirigé l'action avec intrépidité. D'ailleurs, beaucoup des officiers et soldats qu'ils commandoient s'en louent, et le maréchal a eu le duc de Lafoens blessé auprès de lui.

— On ne connoît pas encore tous les excès dont les royalistes ont été victimes à Lisbonne à l'arrivée des soldats de don Pedro. Les maisons des personnes les plus dévouées à don Miguel ont été pillées et saccagées; les meubles jetés dans la rue ont été livrés aux flammes. Un certain nombre d'habitans notables ont demandé, comme une grâce, à être enfermés dans la prison de Lemoeiro, afin d'échapper aux violences du duc de Bragance. Don Pedro prend le titre de régent du Portugal.

— Les ambassadeurs ont eu tous des conférences avec le président de la diète helvétique. Le grand conseil de Lucerne exige à l'unanimité la dissolution de l'assemblée de Sarnen par toutes les voies praticables; la reconstitution des cantons de Bâle et de Schwytz d'après les principes de légalité politique, et une indemnité en réparation des derniers événemens. Malgré l'irritation qui existe dans la population de Bâle, le grand conseil de cette ville a adopté, à la majorité de 59 voix contre 9, la proposition du petit conseil, d'entrer en négociation avec les commissaires fédéraux au sujet de l'occupation de Bâle par les troupes fédérales.

— Le roi Charles X occupe un domaine auprès de Prague, qui appartient au grand-duc de Toscane, et qui seroit échu en partage au duc de Reichstadt s'il eût vécu. Ce domaine contient un vaste château, dont l'architecture est ancienne. On croit que Charles X reviendra, avec sa famille, occuper le Hradchin en automne.

— On juge en ce moment à Landau plusieurs écrivains ou agens révolutionnaires; entre autres les docteurs Wirth et Siebenpfeiffer. Malgré l'opposition du procureur-général, le président a autorisé la lecture, réclamée par l'avocat, de la correspondance de Siebenpfeiffer avec MM. Lafayette et Mauguin. Le procureur-général dans son réquisitoire s'est élevé contre la révolution française de juillet, dont l'influence a été fatale à l'Europe et particulièrement aux province rhénanes. Il a représenté la fête de Hambach comme une arme des agitateurs pour renverser l'état des choses existant en Allemagne et y substituer la république. Wirth et Siebenpfeiffer ont prononcé, pour leur défense, des discours purement politiques.

— Le gouvernement milanais a publié la notification qui a paru à Vienne contre l'association révolutionnaire dite de la *Jeune Italie*. Les dispositions pénales, établies dans le temps contre les *carbonari*, seront applicables aux individus qui s'affilieroient à cette secte, et ils seront traités comme coupables de haute-trahison. Ceux qui négligeroient de dénoncer les membres ou les actes de ladite société seront punis.

Nouvelles Considérations sur la succession d'Espagne et sur la convocation des Cortès, par M. Clausel de Coussergues (1).

Cet écrit est la suite de celui dont nous avons parlé, n° 2121. L'auteur parle des manœuvres des libéraux pour troubler l'Espagne, et des efforts que fit à ce sujet Lafayette après la révolution de juillet, comme on l'apprend de l'écrit publié l'année dernière par son aide-de-camp, M. Sarrans. Il revient sur la tenue des Cortès, sur leurs droits, sur leurs usages. Il ne dissimule pas que depuis 40 ans la philosophie avoit pénétré en Espagne par les relations avec la France. Les universités n'avoient pas été à l'abri de la contagion. On vit bien par les Cortès de Cadix les ravages qu'avoient faits les idées nouvelles. En 1820, les révolutionnaires reprirent le dessus; et, sur-le-champ, la persécution commença contre le clergé et contre les corps religieux. L'Espagne comptoit alors bien des sociétés secrètes; et le comte de Torreno, l'un des auteurs de la constitution de Cadix, et chargé en 1822 des affaires des Cortès à Paris, y fit imprimer une Apologie de ces sociétés. A la suite de son livre étoit une sorte de commentaire en forme de lettres, écrites par un autre Espagnol, ami de l'auteur, où il étoit dit que la maçonnerie en Espagne avoit donné un démenti à Voltaire, qui avoit prétendu que c'étoit une société qui n'avoit jamais rien fait et qui ne feroit jamais rien; c'étoit la maçonnerie qui avoit disposé les officiers de l'armée d'Andalousie à secouer le joug du despotisme. Après le succès de la conspiration militaire, se forma la société des *communeros*. M. de Martignac, dans des pages très-effrayantes, rapporte l'engagement qu'on prenoit dans cette société de mettre à mort le *communero* traître; on se déclaroit soi-même traître, si on venoit à manquer au serment. Ces sociétaires, qui, sous différens noms, alloient au même but, se vantoient en 1822 d'être 500,000; M. de Martignac les réduit à 170,000.

Ces détails, et plusieurs autres qui se trouvent dans l'écrit de M. Clausel, peuvent jeter un grand jour sur les derniers événemens qui se sont passés en Espagne, et qui menacent l'existence de cette monarchie.

(1) In-8°. Prix, 2 fr., et 2 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Pihan-de-la-Forest, rue des Noyers, n. 35; et au bureau de ce Journal.

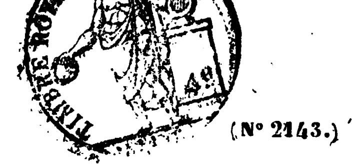
Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

COURS DES EFFETS PUBLICS.—*Bourse du* 16 *août* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 déc., ouvert à 77 fr. 05 c. et fermé à 76 fr. 95 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 105 fr. 00 c. et fermé à 104 fr. 95 c.
Actions de la Banque. . . . . 0000 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e.


MARDI 20 AOUT 1833.



(N° 2143.)

Sur l'Éducation de M. le duc de Bordeaux.

La presse recommence à s'occuper de ce qui s'est fait à Prague, il y a deux mois, relativement à l'éducation de M. le duc de Bordeaux. Un jeune homme, M. Thomas, qui vient de publier une brochure intitulée *la France et l'Europe en* 1833, blâme très-fortement le renvoi de M. Barande et son remplacement. Il en accuse M. de Damas et M. de Blacas, et leur dit leur fait avec toute l'autorité que lui donnent apparemment son âge, son expérience et sa réputation : *Comme particuliers, nous honorons leurs caractères ; comme hommes politiques, nous les repoussons de toutes nos forces, parce qu'ils ont vieilli dans des idées.... nous ne voulons point accuser leurs intentions, mais leurs idées ne peuvent sympathiser avec les nôtres.* C'est dire fort clairement que MM. de Damas et de Blacas ont perdu la confiance de M. Thomas et de ses amis. Il veut bien croire *leur dévotion sincère;* mais ces *idées*-là ont *vieilli* et ne conviennent plus à la *jeune France:* en conséquence, il donne aux deux nobles personnages que nous venons de nommer leur congé en bonne forme, et leur signifie qu'ils aient à se retirer. Ainsi, pour lui plaire, il faudra que Charles X fasse maison nette. Un écrivain judicieux, spirituel et piquant a très-bien caractérisé, dans un écrit récent, le motif secret de ces prétentions hautaines :

« Voulez-vous, jeune France royaliste, qu'on vous dise la vérité? C'est votre libéralisme substitué à l'autre, c'est votre esprit d'irréligion personnelle, ce sont vos espérances de domination exclusive, qui repoussent aujourd'hui les jésuites. Vous craignez qu'ils ne façonnent le duc de Bordeaux à une autre image que la vôtre, et qu'ils ne lui recommandent pas suffisamment les hautes capacités de la jeune France royaliste. Vous avez raison : ils ne régleront pas, comme vous, ses pratiques de piété sur le nombre des *messes* de Buonaparte. Dans le système de vos anciens adversaires, l'irréligion vous paroît bonne à prendre, voilà tout. Et c'est dans ce sens que vous entendez qu'on vous prépare un règne qui puisse s'adapter à vos convenances propres, à une certaine réformation que vous avez rêvée ; car vous êtes aussi des régénérateurs dans votre genre. Vous avez même la naïveté grande de nous en avertir, et de nous signifier congé, à nous, têtes grises et caduques que votre avenir, dites-vous, ne regarde point.... »

« Quant à vos timides concessions et à vos courtoisies envers les hommes de révolution, n'imaginez pas qu'ils fassent dépendre leurs suffrages, à l'égard de Henri V, du nom des maîtres qui dirigeront son éducation. Vous le feriez élever par l'abbé Châtel ou par le père suprême Enfantin, qu'il ne leur conviendroit pas davantage pour cela. S'il doit rentrer dans le palais de ses ancêtres, ce ne seront pas les héros de juillet qui lui en ouvriront la porte : il y a même beaucoup à présumer que ce ne sera pas non plus cette jeune France soi-disant royaliste, qui, avec ses quatre idées de politique ténébreuse et décousue, ne paroît pas y entendre grand'chose. Tout viendra par la religion et de la providence, ou rien ne viendra; et pour préparer des voix de cette espèce, il doit y avoir de meilleures têtes à choisir que celles des jeunes doctrinaires de la nouvelle restauration. » (1)

A l'appui du système de M. Thomas, quelques journaux déplorent aussi le renvoi de M. Barande. Ils ne peuvent souffrir qu'on ait congédié un élève de l'Ecole Polytechnique, de cette Ecole qui a toujours montré un si bon esprit et un si vif attachement à la légitimité. *Pendant sept ans*, dit l'un d'eux, *M. Barande a eu une influence entière sur l'instruction du prince, pendant sept ans il a seul dirigé ses études*. Or, cela n'est point exact : M. Barande n'étoit que sous-précepteur, et même que second sous-précepteur. C'étoit le précepteur qui dirigeoit les études, et le sous-précepteur suivoit nécessairement la direction qui lui étoit donnée. Tel a été l'état des choses depuis la fin de 1826, époque de la nomination de M. Barande, jusqu'en 1830. Pendant ces quatre années, M. Barande étoit en sous-ordre, et il ne jugeoit pas apparemment que cette situation *compromît son indépendance*. Depuis 1830, il étoit seul chargé de l'instruction, mais toujours avec quelque dépendance de M. le baron de Damas. Les deux sous-gouverneurs s'étant successivement retirés, un autre a été nommé. En quoi cette nomination affectoit-elle l'*indépendance* de M. Barande? Est-il vrai qu'il n'ait pas voulu souffrir que le sous-gouverneur assistât à ses leçons? Etoit-ce à Charles X à plier sous les exigences du sous-précepteur, ou à celui-ci à se soumettre aux ordres du prince? Les amis de M. Barande nous citent une allocution qu'il adressa au jeune prince en lui faisant ses adieux : *Souvenez-vous*, lui dit-il, *qu'il ne faut ja-*

(1) *Les Méditations de Charles X, suivies du Rappel de deux Jésuites*, par M. Bellemare. In-8°. Prix : 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. franc de port. Chez Ad Le Clere et Cie., au bureau de ce Journal.

mais juger les absens. Ceux qui nous font admirer ce conseil ne pourroient-ils le mettre en pratique à l'égard de Charles X? Le condamneront-ils sans l'entendre? Est-il décidé qu'il ait eu tort, parce qu'il est roi, parce qu'il est religieux, parce qu'il est en exil? Au surplus, on nous annonce que tout cela va finir, que Madame va se rendre à Prague, et qu'elle rétablira toutes choses dans le premier état. On lui fait prendre le ton haut, sans songer à ce qu'elle doit à l'âge, au rang, aux vertus, à toutes les convenances. Faut-il redire ici ce qui est notoire : Que c'est toujours Charles X, comme chef de la famille, qui a réglé ce qui concernoit l'éducation du duc de Bordeaux. Si tel étoit l'usage, même lorsque la duchesse de Berry habitoit auprès de ses enfans, à combien plus forte raison lorsqu'elle est absente, absente depuis deux ans, et qu'elle a pu ignorer les détails intérieurs qui ont amené l'éloignement de M. Barande? S'en rapportera-t-elle plus, à cet égard, à des étrangers, qui décident de loin, qu'à ses parens, qui sont toujours restés avec ses enfans? Nous croyons que la princesse saura repousser des conseils indiscrets. Nous pourrions même faire valoir d'autres raisons pour montrer que son intervention n'est pas présumable. On a parlé de ses droits; mais ne s'est-il rien passé qui ait pu y porter atteinte? Ne peut-on pas lui appliquer l'art. 395 du Code civil, qui spécifie le cas où la mère tutrice perdra la tutelle? Si la mère n'est plus tutrice, à qui la tutelle convient-elle mieux qu'à celui que la nature et la loi y appellent également, qu'à un prince que son âge, son expérience et sa piété préservent de démarches légères, brusques ou passionnées? Souhaitons que le duc de Bordeaux conserve long-temps un conseil et un appui si nécessaires à sa jeunesse.

Non-seulement on a appelé la duchesse de Berry à Prague pour renverser les arrangemens pris, on a fait intervenir jusqu'à l'empereur de Russie. On a supposé une lettre autographe adressée à Charles X par l'empereur Nicolas pour lui dire que *les souverains pourroient se croire autorisés à lui adresser des observations amicales, mais franches, sur des faits graves qui concernent le duc de Bordeaux*. On a ajouté que *l'authenticité de cette lettre, dont plusieurs copies circulent dans le corps diplomatique, ne peut être révoquée en doute*. Eh bien! nous dirons hardiment que cette lettre est une fable, qu'il n'en a point circulé de copies dans le corps diplo-

matique, et que l'empereur de Russie ne s'est point mêlé de ce qui s'est fait à Prague. Ce souverain a sans doute trop de sagesse et de tact pour intervenir dans une pareille affaire ; et ce qu'il n'auroit point fait envers Charles X sur le trône, il le fera encore moins envers un prince exilé. Si des royalistes peuvent oublier ce qu'ils doivent au rang, à l'âge, à une grande infortune, *les souverains* ne se *croiront* certainement pas *autorisés* à manquer ainsi à toutes les convenances.

Et ce qui passe tout le reste, c'est la manière dont les donneurs de conseils veulent qu'on procède dans cette rencontre. Il faut casser tout ce qui a été fait à Prague, et rétablir l'état des choses tel qu'il étoit il y a six mois. Ainsi, on ne recule point devant l'idée d'humilier un prince vénérable, de le forcer à accueillir un instituteur congédié il y a trois mois. C'est comme si on lui disoit : Vous ne vouliez pas d'un tel guide pour votre petit-fils, vous le prendrez malgré vous, vous souscrirez à ses exigences, il dirigera seul l'éducation, vous ne vous en mêlerez point, nous ne le souffrirons pas. De bonne foi, peut-on pousser plus loin l'arrogance et l'oubli de tout respect. Et ce sont des royalistes qui tiennent ce langage! Et après cela ils parlent de leur dévoûment! C'est une véritable risée. Ils excitent un enfant à résister aux arrangemens pris par sa famille ; ils lui font dire que quand il sera majeur il *renverra son nouveau précepteur et son gouverneur.* Ils applaudissent à cette énergie. C'est là, selon eux, une *preuve de cœur et de jugement.* En vérité, on pourroit leur appliquer ce vers des *Plaideurs :*

« L'esprit de contumace est dans cette famille. »

Nous voyons avec plaisir que dans les provinces plusieurs organes de la presse ont jugé comme nous les plaintes amères de quelques royalistes de la capitale. Nous avons déjà cité de très-bonnes réflexions tirées de la *Gazette du Périgord.* La *Gazette de Bretagne* a parlé dans le même sens. La *Gazette du Lyonnais* et le *Journal du Bourbonnais* se sont expliqués sur le même sujet avec sagesse et mesure. Nous ne pouvons mieux terminer cet article qu'en insérant leurs réflexions :

« Charles X, dit la *Gazette du Lyonnais*, a jugé à propos d'éloigner un professeur laïc attaché à monseigneur le duc de Bordeaux, et de le remplacer par un ecclésiastique, conformément à l'usage constamment suivi dans l'éducation des

Fils de France. Quoi de plus naturel que ce changement, et auroit-on jamais cru qu'il dût devenir, entre les royalistes, un nouveau sujet de discorde? C'est pourtant ce qui est arrivé. L'esprit de côterie s'est emparé de cette mesure; il l'a exploitée, commentée, interprétée; et, grâce aux *traducteurs,* le texte de la nouvelle la plus simple est devenu la matière de violentes déclamations. C'étoit, disoit-on, une intrigue de cour; bien plus, une intrigue d'église, une tentative de l'ambition sacerdotale contre le pouvoir temporel, un empiétement de Rome sur les libertés gallicanes : c'étoit surtout un outrage aux sympathies des jeunes hommes de la jeune France, une conjuration contre les lumières du siècle, en un mot, un crime de *lèse-progrès.* Et comme aux grands crimes il faut d'importans criminels, c'est à M. le cardinal de Latil que celui-ci fut attribué. Il devoit l'avoir conçu et exécuté, d'accord avec le saint Siége, et si mystérieusement que, lorsqu'enfin on révéla *ce secret plein d'horreur,* on en fut frappé, à Prague même, comme d'un coup de foudre..... Et cependant, pourquoi tant de bruit? Parce qu'un roi, un père, croit avoir aperçu des abus dans l'éducation du précieux orphelin confié à ses soins, et qu'il a voulu les faire cesser. Car, en définitive, c'est à quoi se réduit toute cette affaire. Aussi, quand les passions seront calmées et laisseront à la raison la liberté de faire entendre sa voix, les royalistes seront honteux du scandale qu'ils viennent de donner; ils seront affligés surtout de la douleur qu'ils ont causée au monarque vénérable dont ils auront si inconsidérément méconnu les nobles intentions, si mal jugé la conduite toute paternelle. Ils sentiront que le blâme qu'ils déversent sur lui retombe surtout sur eux, et que, par intérêt, si ce n'est par dévoûment, ils devroient encore approuver et soutenir tout ce que, dans sa sagesse, il juge devoir faire pour le bonheur et l'avenir de la France. »

« Dans tout autre temps, dit le *Journal du Bourbonnais*, personne ne se fût avisé de trouver extraordinaire que l'éducation du petit-fils du roi très-chrétien fût remise à un ecclésiastique, après avoir été d'abord confiée à un instituteur laïque. Ce retour aux règles ordinaires, aux usages consacrés par les siècles et justifiés par l'expérience, auroit paru si naturel, que, si l'on s'étoit étonné de quelque chose, c'est que cela n'eût pas été fait plus tôt. Mais, aujourd'hui, il n'en est plus de même. Ce n'est pas d'après les principes que l'on juge, ce ne sont pas les usages que l'on considère, et moins encore l'expérience que l'on écoute : tout est affaire de passions, de coteries, d'intérêts. Ainsi, dans la nouvelle direction donnée à l'éducation de notre jeune Henri, c'est moins à cette direction en elle-même que l'on a eu égard, qu'à l'homme qui la dirigeoit et à celui qui la dirigera; et, selon que l'on aimoit l'un ou que l'on haïssoit l'autre, on s'est mis à censurer la mesure, abstraction faite des motifs qu'on a eus de la prendre et des effets qu'elle pourra avoir. La pré-

vention a même été si aveugle, qu'on est allé jusqu'à dénier au roi Charles X, à l'aïeul du jeune orphelin, *le droit* de changer son instituteur. On a crié au scandale, à l'injustice, et presque à *l'inconstitutionnalité*. On a opposé à l'autorité doublement sacrée d'un roi et d'un père la volonté de la jeune France, mais qui nous paroîtroit, ici, empiéter quelque peu sur cette liberté qui lui est si chère, en refusant à un chef de famille le choix des précepteurs de ses enfans. Or, parce qu'on est roi, ce n'est pourtant pas une raison pour être mis hors le droit commun. Quant à nous, qui ne prenons parti, ni pour l'ancien, ni pour le nouveau précepteur, nous ne voyons que le principe, et nous respectons une décision que nous devons croire, d'ailleurs, aussi conforme à la prudence qu'aux droits paternels; car personne, assurément, n'étoit, plus que Charles X, à portée d'en connoître la nécessité, ni plus intéressé à en calculer les résultats. Nous accueillons donc le nouveau choix qu'il a cru devoir faire avec une respectueuse confiance, et nous désirons que cette expression de nos sentimens console son cœur de la peine que d'inconvenantes censures ont dû lui causer.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le gouvernement a réclamé des prières pour les victimes qui ont péri dans les grandes journées, et des services ont été célébrés presque partout. Là les autorités y ont assisté, ailleurs elles s'en sont abstenues, quelquefois elles se sont partagées. A Paris, aucune autorité n'y a paru. Il y avoit, dit-on, des places réservées pour les décorés de juillet, pour les parens des victimes et pour les officiers de la garde nationale. Mais ni la cour, ni les ministres, ni le conseil-d'état, ni les cours et tribunaux, ni même les maires ne se sont montrés au service. Or, comment se fait-il que l'on demande des prières, et que l'on ne daigne pas y paroître? comment impose-t-on au clergé des lois dont on se dispense soi-même? N'est-ce pas une comédie que des cérémonies prescrites par un pouvoir qui craint de s'y montrer? N'est-il pas visible qu'il se sent toujours de son origine? Né au milieu d'un délire d'impiété, il ne peut s'empêcher d'en porter le signe. Il a laissé abattre les croix, et il les a même abattues en quelques endroits; il a enlevé Sainte-Geneviève au culte divin; il a souffert le pillage de Saint-Germain-l'Auxerrois, de l'archevêché, de quelques séminaires: après cela, il semble qu'il auroit mauvaise grâce à venir se prosterner devant les autels. Aussi il se tient à l'écart, il se renferme dans une profonde indifférence, et laisse à des fonctionnaires subalternes ou éloignés à donner quelques marques rares et froides de religion. Ce n'est pas ainsi qu'on fonde quelque chose de durable; et Buonaparte, dont on veut réhabiliter la mémoire, ne rougissoit pas de se montrer dans des cérémonies solennelles.

— L'intolérance, la fausseté et la moquerie se trouvent réunies dans une délibération prise, le 12 de ce mois, par le conseil muni-

cipal de Beauvais. Cette délibération supprime les écoles des Frères, pour des motifs où perce la haine de cette religieuse et salutaire institution. Ce qu'on ajoute, qu'on ne veut *repousser aucun mode d'instruction,* est une dérision sanglante au moment où on ferme les écoles des Frères. Il faut livrer à la publicité cette délibération, monument honteux d'un esprit de parti aveugle, despotique et brutal :

« Le conseil municipal de la ville de Beauvais,

» Vu la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, et l'ordonnance du Roi, du 16 juillet suivant, rendue pour l'exécution de ladite loi;

» Délibérant, en conformité des articles 1er et 29 de l'ordonnance, sur le nombre d'écoles primaires que la ville de Beauvais doit entretenir en raison de sa population;

» Considérant, en ce qui concerne l'école primaire gratuite, actuellement dirigée par les Frères de la doctrine chrétienne, que les statuts de la congrégation à laquelle ces Frères appartiennent paroissent inconciliables avec les dispositions de la nouvelle loi, 1° parce que ces statuts ne leur permettent pas de se présenter à l'autorité civile pour y justifier de leur capacité, et y obtenir le brevet prescrit par les art. 4 et 16 de la loi; 2° parce que ces mêmes statuts s'opposent à ce qu'ils admettent dans leurs écoles des enfans non indigens, et dont les parens seroient tenus de payer une rétribution mensuelle, d'après l'art. 14; 3° en ce que les Frères sont tenus à une obéissance passive aux ordres et à la volonté absolue de leurs supérieurs, dont les prescriptions pourroient se trouver souvent en opposition avec celles de l'autorité civile, qui n'auroit alors d'autres moyens de répression que la révocation prévue par l'art. 23 de la loi;

» Considérant que ce moyen seroit d'autant plus insuffisant, qu'il dépend uniquement du supérieur-général d'envoyer les Frères dans les localités qu'il lui convient de designer, et de les en retirer quand il lui plaît, faculté essentiellement contraire à l'esprit et au texte de l'art. 22 de la loi, qui veut que les instituteurs communaux soient nommés par le comité d'arrondissement, sur la présentation du conseil municipal, que ce même comité les installe et reçoive leur serment; et qu'enfin ils soient institués par le ministre de l'instruction publique;

» Considérant que la force des liens qui tiennent les Frères de la doctrine chrétienne dans la dépendance de leurs supérieurs, rendra toujours insuffisante la surveillance du comité communal, de celui d'arrondissement, et même de l'administration municipale, qui n'auront jamais un pouvoir assez efficace pour leur imprimer une direction conforme au vœu de la loi, et les maintenir dans la ligne de subordination qui devroit leur être commune avec tous les instituteurs communaux;

» Considérant, en outre, que dans le cas même où les Frères des écoles chrétiennes présenteroient toutes les garanties dont l'omission vient d'être remarquée, ils ne devroient pas moins être éloignés des fonctions d'instituteurs primaires, en ce que les pratiques religieuses qu'ils multiplient à l'infini, le cé-

libat, qu'ils sont forcés de garder à l'instar des prêtres, et même le costume ridicule qui leur est imposé par leurs statuts, sont autant de motifs qui ne permettent pas d'espérer qu'ils puissent inculquer aux enfans qui seroient confiés à leurs soins des principes et des mœurs en harmonie avec ceux du siècle et de la société actuelle, en dehors de laquelle ils se trouvent nécessairement placés;

» Le conseil, sans vouloir repousser aucun mode d'instruction,

» Arrête, à la majorité de treize voix contre huit:

» Les Frères des écoles chrétiennes sont supprimés du nombre des instituteurs primaires communaux de la ville de Beauvais. »

— Le ton de quelques journaux est sans contredit ce qu'il y a de plus propre à dégoûter des excès de la presse. L'*Indépendant des Deux-Sèvres*, dans un article du 13 juin, s'exprimoit ainsi sur M. l'évêque de Luçon : *Le fameux Soyer, ce comédien à grand costume, qui exerce une certaine influence sur des populations ignorantes et fanatisées; ce commandant supérieur des bandits qui ont fait couler si souvent le sang de nos soldats*... Concevez-vous que des gens qui se respectent un peu puissent descendre à ce style grossier? Un *habitant de la Vendée* a été révolté et de ces accusations et de ce langage, et a adressé à l'*Indépendant* une réponse énergique, où il fait très-bien ressortir tout ce qu'il y a d'odieux dans cet acharnement contre un prélat environné de tant d'estime et de respect. Cette réponse a été imprimée, et nous en citerons quelques fragmens :

« Quelle maladresse, Monsieur! quel champ vous donnez à la récrimination en parlant de *comédiens* et de *sang!* Un honnête homme ne s'avilit jamais jusqu'à mentir et calomnier; et vous avez menti, et vous avez calomnié. Vous avez menti en disant que *cet évêque s'est toujours obstiné à ne pas reconnoître le gouvernement*. Vous avez menti en disant que, dans aucune église de son diocèse, on ne chante le *Domine, salvum* : on le chante dans toutes, et par ses ordres formels; et ce qu'il y a de plus honteux, c'est qu'en mentant vous aviez la conscience de votre mensonge. Vous avez calomnié, et calomnié de la manière la plus atroce, en appelant M. l'évêque de Luçon *le commandant supérieur des bandits qui ont fait couler le sang de nos soldats*. Je m'abstiens de toute réflexion sur ceux que vous appelez *bandits*, et sur *ce sang qui a coulé!*..... Mais comment osiez-vous mettre à leur tête celui que vous saviez bien n'avoir eu aucune part avec eux; celui dont la prudence a désespéré ses persécuteurs, et dont ses ennemis mêmes n'ont pu s'empêcher d'admirer la sagesse dans les circonstances si critiques où l'avoient mis de tristes événemens?.... »

« La vie politique de notre évêque, son administration, sa vie privée elle-même (et la vie privée ne peut-être attaquée que par des scélérats!), rien n'a été sacré! Tout ce que la calomnie a de plus noirs poisons, tout ce que le mensonge a de plus absurde, tout ce que la jalousie haineuse a de plus violent, a été ramassé contre lui! D'autres, armés d'une loi de persécution, ont cherché à l'humilier par les me-

sures d'une police ignoble! D'autres, portant jusque dans l'administration des intérêts de la société les passions haineuses qui leur rongent le cœur, ont osé, sans en fournir seulement de prétexte, solliciter son exil! Hé bien! qu'on nous dise donc enfin les motifs secrets de cet acharnement! On lui suppose des opinions contraires à celles des révolutionnaires. Hypocrites! depuis quand des opinions sont-elles des crimes à vos yeux? ou, depuis quand est-il permis de les combattre par le mensonge et la calomnie? Et cette liberté que vous avez trouvée, dites-vous, sous les pavés de juillet, ne seroit-elle plus que la proscription de toute opinion contraire à la vôtre? Mais il y a autre chose! on avoit toujours vu *ce fameux Soyer* déployer le plus grand et le plus noble caractère; son nom étoit écrit dans les fastes de la fidélité et de l'honneur. Sa présence offusquoit des hommes qui sentent trop leur bassesse pour ne pas s'irriter de tout ce qui est noble et grand. Ils espéroient que, dans une position difficile, sa prudence se trouveroit en défaut, qu'il offriroit lui-même sa tête à la proscription; et leur haine trompée dans son attente a dû s'exhaler par tous les moyens possibles.

» Il y a encore une autre cause, et il ne sert de rien de la masquer : il est des hommes, apôtres hypocrites de tolérance et de liberté religieuse, qui déguisent mal sous ces noms menteurs leur haine profonde de toute religion. La vue d'un prêtre *leur fait mal au cœur*. Ils ont juré aussi, eux, la chute du catholicisme. Et quand ils ont vu dans ces contrées vraiment fidèles, dont ils font l'éloge, du reste, en les appelant *fanatiques et superstitieuses*, quand ils ont vu leurs tentatives de séduction infructueuses; quand ils ont vu un prélat digne par ses vertus, sa doctrine et sa prudente fermeté, de succéder aux Hilaire et aux Richelieu, s'opposer comme un mur d'airain à leurs sinistres projets, préserver son peuple de la contagion de leur impiété, l'affermir dans la foi et s'attirer tous les cœurs, leur rage trompée s'est portée contre lui, et ils ont juré de lui faire expier le crime de son zèle.... »

« Pour vous, M. le rédacteur, deux choses ont paru exciter votre colère : la conduite du gouvernement dans *les ordres donnés aux chefs militaires*, et *l'affluence des populations ignorantes et fanatisées.* Sur le premier chef, consolez-vous, Monsieur, le mal n'a pas été aussi grand que vous l'avez cru; les soldats n'accompagnoient pas Monseigneur de *cantonnement en cantonnement*, Sa Grandeur n'en avoit nul besoin pour sa sûreté; seulement ils lui rendoient, pendant son séjour dans chaque bourg, les honneurs dus à un évêque, en vertu des décrets de l'empire. Le gouvernement impérial est peut-être plus en faveur auprès de vous que celui de Louis-Philippe, Monsieur; il est à espérer alors, qu'en considération de l'un, vous voudrez bien pardonner le crime de l'autre. Quant au second grief, oh! Monsieur, le mal a été à son comble! J'en ai été témoin; je puis vous en rendre un compte fidèle : c'étoit un vrai scandale! Une grande affluence! c'est trop peu dire, Monsieur. J'ai vu plusieurs fois, et j'ai su que partout il en étoit de même; j'ai vu les populations entières se porter sur le passage de Monseigneur pendant ses voyages, et l'entourer et le presser dans les lieux de séjour. Je n'ai rien remarqué qui indiquât l'*ignorance* de ces peuples; mais je dois

à la vérité de dire qu'ils paroissoient vraiment *fanatisés.* L'ivresse du bonheur et de la joie étoit empreinte sur toutes les figures : sur toutes, sans exception ; car, dans chaque bourg, il y avoit toujours trois ou quatre individus qui avoient soin de se cacher. Tous écoutoient avec avidité les paroles de piété, de charité et de paix qui tomboient de la bouche du prélat ; car, Monsieur, son langage n'est pas celui des pamphlets révolutionnaires : tous sollicitoient sa bénédiction, et la lui rendoient en acclamations et en *vivat.* L'exaltation a même été au point que, dans toutes les paroisses qu'il a visitées, il n'est peut-être pas un petit enfant que sa mère n'ait présenté à la bénédiction de son évêque. »

Cette lettre, bien frappée, a été envoyée aux feuilles libérales de Niort, de Nantes, d'Angers et même de Paris. Nous ne croyons pas qu'aucune en ait rien cité. Dire quelque chose en faveur d'un bon évêque, fi donc ! il y auroit de quoi les perdre dans l'opinion de leurs lecteurs.

— Le tracé de la route de Périgueux à Ribérac, dit la *Gazette du Périgord,* embrassoit une partie de l'église de Saint-Apre, vieil édifice du XIIIe siècle, qui n'a conservé de ses voûtes en ogive et de sa belle rotonde que quelques pans de mur et son clocher. Lorsque les ouvriers furent arrivés au pied de ces ruines, l'adjoint les engagea à suspendre, et l'on résolut de mettre à exécution un plan projeté depuis long-temps; c'étoit d'élever une chapelle auprès de l'église, dont les nouveaux travaux commandoient le sacrifice. Cette chapelle seroit destinée à recevoir la cloche, à laquelle les habitans tiennent beaucoup. Trois jours après, tout fut conclu ; il n'y eut qu'une voix dans la paroisse de Tocane et de Saint-Apre. Les travaux ne tarderont pas à commencer. La *Gazette du Périgord* applaudit à cette détermination et aux motifs qui ont dirigé les notables des deux communes.

— La nouvelle église paroissiale de Saint-Maurice de Gouvon, en Piémont, a été consacrée avec beaucoup de pompe, le 23 juin, par M. Lobetti, évêque d'Asti. L'érection de cette église est due à la piété du marquis Alfieri de Sostegno, le même qui a été long-temps ambassadeur de Sardaigne en France. L'architecture de l'édifice fait le plus grand honneur au talent de l'ingénieur Mélano. Un grand concours d'habitans des environs prouvoit l'intérêt qu'a excité dans le pays cette pieuse cérémonie.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS Vous qui avez, depuis trois ans, essuyé tant de tracasseries, de vexations et d'arbitraire, de la part des hommes du nouveau régime, vous les trouviez sans doute assez patriotes comme cela ? Hé bien ! vous vous trompiez. Ils vous gouvernoient selon l'esprit de la restauration ; ils vous menoient à la restauration ; enfin, vous étiez avec eux en pleine restauration. Les journaux qui savent

le mieux leur révolution de juillet assurent que nous avons toujours marché vers la contre-révolution, et qu'on ne peut maintenant rétrograder plus loin. Ainsi, vous pouvez arrêter vos comptes. Ce que vous tenez est le maximum de modération et de bonheur qui peut vous être accordé. La révolution de juillet s'étonne de la douceur avec laquelle on vous traite. Elle en jette les hauts cris, en déclarant qu'on l'a trompée et trahie indignement; et que ce qui vous est arrivé jusqu'à présent n'est que de la restauration pure, en comparaison de ce qu'elle vous réserve, quand elle sera rentrée dans ses droits et priviléges. Vous voyez bien ces préfets et ces sous-préfets qu'on vous envoie avec de bonnes verges pour vous administrer de l'arbitraire et de la révolution autant qu'il leur plaît? Hé bien! les journaux de juillet trouvent que ce sont des modérés et des bras mous qui ne sont bons qu'à vous gâter, et vous faire perdre le fruit des glorieuses journées. Enfin, il nous est démontré de toutes les manières, par le langage de nos hommes progressifs, que nous sommes arrivés au faite du bonheur, et que nous ne pouvons plus que descendre.

— Un journal de Bretagne est d'avis que le nom de la ville de *Bourbon-Vendée* soit changé au plus vite, à cause du mauvais souvenir qui se rattache aux deux premières syllabes. Pourquoi donc? M. Guizot et M. Dupin ont décidé que ce n'est point un mauvais cas que celui-là; l'un en disant que M. le duc d'Orléans a été nommé Roi des Français *parce qu'il étoit Bourbon;* et l'autre, *quoiqu'il fût Bourbon.* Hé bien! qu'on raisonne de la même manière à l'égard de la ville de Bourbon-Vendée. Si ce n'est pas le *parce que* de M. Guizot qui décide à lui laisser son nom, que ce soit le *quoique* de M. Dupin. En vérité, ces messieurs les casuistes de province sont bien plus pointilleux que nous. La capitale est remplie de noms qui retracent l'odieux souvenir dont il s'agit; et l'on ne sache pas que cela empêche personne de bien dormir. Sans aller plus loin que le *Palais-Bourbon,* voyez un peu si ces messieurs n'y font pas d'aussi bonnes lois que du temps du *Palais-Egalité.* Non vraiment, on ne s'aperçoit point de la différence à leur esprit de sagesse. Ils sont partout et toujours les mêmes; et, à la manière dont ils traitent les Bourbons dans le palais qui a conservé leur nom, il est aisé de voir qu'ils n'ont d'égard à rien, et que le local n'a point d'influence sur eux.

— Les colléges électoraux d'Yvetot et de Douai sont convoqués pour le 7 septembre, à l'effet de procéder au remplacement de MM. de Villequier, décédé, et Martin, nommé avocat-général à la cour de cassation.

— M. Mottet, procureur du Roi à Marseille, est nommé procureur-général près la cour royale de Bastia, en remplacement de M. Enjalric, admis à la retraite.

— MM. Ampère et Rossi sont nommés professeurs de littérature française et d'économie politique au collége de France, en remplacement de MM. Andrieux et Say, décédés.

— MM. Jean et Girard de Vasson, procureurs du Roi à Apt et à la Châtre permutent de siége, d'après une ordonnance du 15 août.

— Le ministre de l'intérieur a écrit circulairement aux préfets pour leur interdire toute apostille sur les demandes adressées aux ministres.

— Le nouveau service des postes est organisé avec l'Angleterre depuis le 18 août. Les lettres à destination de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande sont transportées tous les jours par un service spécial en estafettes de Paris à Calais, pour arriver à Londres en trente-six heures. Les lettres de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande pour la France seront expédiées tous les jours (le dimanche excepté) de Londres pour Paris, où elles arriveront de même en trente-six heures, tous les jours, excepté le mardi.

— La cour de cassation vient de décider que les sergens de ville, quoique non assermentés, sont des agens de l'autorité, lorsque, par les ordres de l'autorité municipale, ils exercent la surveillance et remplissent les fonctions que cette autorité leur a confiées. Elle a, en conséquence, rejeté le pourvoi contre un arrêt qui avoit condamné à un mois de prison le distributeur d'un écrit, contenant des expressions outrageantes et des termes de mépris pour les sergens de ville.

— M. le colonel vicomte de Bongars, ancien écuyer, commandant des écuries de Charles X, vient de mourir à l'âge de 71 ans : il avoit fait les campagnes de Buonaparte. La croix d'honneur lui fut donnée sur le champ de bataille à Friedland, et le grade de colonel à Moscou. Au retour des Bourbons, M. de Bongars fut rappelé aux fonctions d'écuyer, qu'il avoit remplies dans sa jeunesse, auprès de Louis XVI.

— Le général H. Sébastiani, qui a cessé d'être ministre de la guerre par intérim, s'est rendu aux eaux de Bourbonne-les-Bains.

— M. le vicomte Sosthènes de la Rochefoucault vient de faire un voyage à Prague.

— Le nombre des jeunes gens qui se sont présentés aux examens pour l'admission à l'Ecole Polytechnique s'est élevé cette année à 316. Il étoit moindre les années précédentes.

— Le docteur ou littérateur Lelewel, ancien membre du gouvernement révolutionnaire polonais, est définitivement expulsé de France. Il a passé ces jours derniers à Rouen, pour se rendre en Belgique, si l'on veut l'y recevoir, ou en Angleterre.

— Les prêtres sont quelquefois bons à quelque chose. Un jeune homme de Montagrier, département de la Dordogne, étoit descendu sur les bords de la Drône pour tendre des filets. Il tomba dans la rivière à un endroit large et profond. Il étoit seul et ne savoit pas nager. Aux cris qu'il poussoit, deux prêtres accoururent, et l'un d'eux, M. Peyrot, se jeta à la nage et parvint à le sauver. Il faut croire que ce jeune homme ne contribuera pas quelque jour à donner la chasse à des curés et à piller des presbytères.

— La tranquillité a été troublée ces jours derniers à Houdan (Seine-et-Oise). Un épicier ayant donné à un ouvrier de la moutarde pour des confitures, d'autres

disent du vinaigre pour de l'anisette, un certain nombre d'ouvriers sont venus assaillir à coups de pierres la boutique du marchand. L'autorité locale a fait cesser le désordre; mais, le lendemain, des groupes hostiles se sont encore portés devant la porte de l'épicier. L'intervention de la garde nationale a été nécessaire; elle étoit encore sous les armes le troisième jour.

— Le conseil municipal de Montpellier, dont la majorité est loin d'être favorable à la révolution de juillet, a retiré la pension faite après cette révolution aux veuves de trois conspirateurs exécutés en 1815.

— On a arrêté à Montpellier un étudiant en médecine, nommé Baraduc, qui a prononcé des discours contre le gouvernement à un banquet patriotique.

— Le conseil-général de la Loire-Inférieure a voté 1,000 fr. pour la création à Nantes de salles d'asile pour l'enfance, à l'instar de celles déjà établies à Paris, à Lyon, à Rouen, etc.

— Le tribunal correctionnel de Domfront a condamné à deux mois de prison et 25 fr. d'amende les meuniers Gaubert et Bonhomme, convaincus d'avoir mêlé du sable dans le son et la farine destinés aux bestiaux.

— Le conseil municipal de Bourbon-Vendée a demandé que l'on rendît à cette ville le nom de Napoléonville. Le conseil-général appuie ce vœu.

— Une souscription est ouverte à Dijon, sous la présidence du maire, pour élever à Nolay un monument à la mémoire de Carnot.

— L'affaire du charivari et autres désordres, dont le nouveau préfet, M. Mourgues, a été l'objet à Limoges, vient d'être jugée par le tribunal correctionnel de cette ville. Deux seulement des agitateurs ont été condamnés; et encore ils en seront quittes, l'un pour trois jours, l'autre pour vingt-quatre heures de prison.

— Une rixe a eu lieu, dans la soirée du dimanche 11, dans la commune de Bouscat, entre des habitans de cette commune et des jeunes gens d'un des faubourgs de Bordeaux. L'autorité du maire a été méconnue, et plusieurs gardes nationaux ont été blessés.

— L'*Auxiliaire breton* annonce comme certaine l'arrestation de Poulain, chouan des environs de Châteaubriand.

— On vient de supprimer l'hôpital militaire de Douai.

— Le tribunal correctionnel de Niort a acquitté les individus qui, dans les fêtes de juillet, avoient donné un charivari au préfet et au maire, et insulté les députés ministériels appelés au banquet.

— M. le duc de Doudeauville a été réélu cette année président du conseil-général de la Marne.

— La grippe, qui régnoit il y a quelque mois à Paris, a saisi environ le quart de la population à Toulouse.

— On construit à Cherbourg deux bâtimens à vapeur de la force de cinquante chevaux pour le service journalier de la poste entre Calais et Douvres.

— M. Lamort, imprimeur à Metz, vient d'être condamné à 1,000 francs d'amende, pour n'avoir pas fait la déclaration, avant l'impression, d'une adresse que des habitans de Metz ont envoyée aux journaux patriotes de Paris au sujet des Bastilles projetées.

— Un service régulier de bateaux à vapeur, partant tous les quinze jours, va être établi entre Marseille et Nauplie, capitale de la Grèce. Le premier paquebot a dû partir de cette dernière ville le 15 août.

— M. Grandjean, chef de bataillon de la garde nationale de Flavigny (Meurthe) a été suspendu pour deux mois par le préfet, à raison d'un discours patriote qu'il a prononcé lors de son installation.

— Le chouan Fromardière a été condamné, par la cour d'assises de Rennes, à la déportation et à 3,000 fr. de dommages-intérêts.

— M. Taillefer, ancien sous-préfet de Bergerac, est venu exprès de 80 lieues à Périgueux, pour provoquer en duel, le jour de sa sortie de prison, M. Josselin, rédacteur en chef de la *Gazette de Périgord*, où avoit paru dans le temps des articles contre ce fonctionnaire. L'ex-sous-préfet et le journaliste se sont battus à l'épée, et, celui-ci ayant été blessé au bras, les témoins ont fait cesser le combat.

— Le 15 août, jour de la naissance et de la fête de Buonaparte, les gardes nationaux de service au poste de la place, à Lille, ont inauguré son buste au milieu d'un trophée de drapeaux tricolores, aux cris de *Vive l'empereur!*

— M. Jules de Lasteyrie, petit-fils de M. Lafayette, qui sert comme volontaire dans l'expédition de don Pedro, a eu la vue brûlée par un boulet qui lui est passé devant les yeux.

— Pour renforcer ses troupes, don Pedro a ordonné à Lisbonne une levée de huit mille hommes. On ne sait si elle s'opérera facilement, car l'organisation d'une garde nationale trouve une répugnance et une résistance extrême. Les habitans de la ville émigrent plutôt que de s'y soumettre, et l'ex-empereur a pris le parti de défendre la délivrance des passeports à toutes personnes de 18 à 50 ans. Les arrestations, les visites domiciliaires, les vexations de toute espèce ne se ralentissent pas. Les libérateurs, car c'est ainsi qu'ils se qualifioient, au lieu d'affranchir le peuple d'une prétendue tyrannie, leur imposent un joug insupportable. Le nonce du pape s'est embarqué le 29 juillet. Le régent Pedro a nommé Candido Xavier ministre des affaires étrangères, et Fraire ministre de la marine; celui-ci a déjà le département de la guerre, depuis l'absence du marquis de Loulé. Le général Molellos ne s'est pas rendu comme on l'a dit; il est toujours à Santarem avec près de deux mille hommes. Le duc de Cadaval se maintient dans sa position: le siége de Porto n'est point levé. Don Miguel a adressé aux Portugais une proclamation pour les engager à rester fidèles à la légitimité, qui est aussi le parti de la religion. Cet acte est daté de Villa-Condé, le 30 juillet.

— En réponse à une interpellation de M. Bulwer, Lord Palmerston a déclaré qu'il ne pouvoit préciser l'époque à laquelle les troupes françaises et autrichiennes évacueroient les Etats-Romains. Quant à un reproche qui lui avoit été

adressé d'avoir envoyé un ministre accrédité auprès de la cour de Rome, il a répondu qu'il n'y a pas de loi qui s'y oppose.

— M. Crawford, candidat whig ou ministériel, a été élu député à Londres, à la majorité de 4,041 voix, contre 2,004 obtenues par M. Kremble, candidat tory.

— Un violent incendie a détruit le 10 l'hôtel de la douane de Dublin, toutes les marchandises qu'il renfermoit et plusieurs bâtimens. La perte est immense; les marchands de Dublin y sont pour 300,000 liv. sterl. (7 millions et demi de francs.)

— Le 12, les troupes fédérales ont occupé la ville de Bâle qu'on veut punir de son aggression contre les campagnes. La portion des campagnes qui étoit restée fidèle à la ville a été désarmée et occupée par les troupes du canton Campagne. On leur fait demander maintenant d'être réunies à la Campagne, et le landrast du canton de la Campagne a pris un arrêté pour accueillir leur vœu volontaire ou forcé. En attendant, tous les fonctionnaires bâlois seront écartés de l'administration des biens d'églises, des écoles et des tribunaux des cinq districts de la Campagne bâloise. Le même arrêté, qui est rendu à Liestall le 7 août, porte l'oubli du passé et la défense de faire aucune enquête pour opinions politiques. Recommander l'oubli du passé quand on exerce une telle vengeance pour le passé, a fort l'air d'une moquerie. Après l'occupation de Schwitz par les troupes fédérales, la conférence de Sarnen s'est rendue à Beckenried, canton d'Unterwald, et y a rédigé le 7 août une protestation. Elle déclare que c'est à son insu que les cantons de Bâle et de Schwitz ont fait leur entreprise; mais d'ailleurs ces cantons n'ont agi que dans l'exercice de leur droit de souveraineté. Le canton de Bâle a *voulu* repousser des attaques réitérées contre ses campagnes fidèles. La conférence proteste contre la division des deux cantons et pour la conservation des droits des Etats. Elle invoque le pacte du 7 août 1815, et finit par dire que la violence peut étouffer un moment le droit, mais qu'il y a une force inhérente au droit qui le fait triompher tôt ou tard.

— La diète fédérale a refusé les offres de service des Polonais réfugiés en Suisse, elle les a remerciés de cette offre.

— A la première nouvelle des événemens du nord de la Suisse, le gouvernement badois a fait établir un cordon d'observation sur les frontières des cantons de Bâle, d'Argovie et de Schaffouse.

— La haute diète germanique, dans sa séance du 20 juin, a pris la résolution de nommer une autorité centrale dont la mission sera de rechercher les circonstances, l'étendue et les ramifications du complot dirigé contre l'existence de la confédération et l'ordre public en Allemagne, et notamment du mouvement qui a éclaté le 3 avril à Francfort. L'Autriche, la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg et le duché de Hesse ont été désignés pour nommer chacun un membre de cette commission, qui a été intallée le 8 août.

— On ne connoît pas encore l'issue du procès des écrivains révolutionnaires

que juge la cour d'assises de Landau. Après la lecture des journaux et brochures déférés, le président a demandé des explications aux accusés. Le docteur Wirth a déclaré que ses principes sont ceux qu'il a exposés à l'assemblée d'Hambach; que son but est d'éclairer les peuples, et de leur prouver que les trônes sont fondés sur l'usurpation. Il pense qu'ils ne sont pas encore assez éclairés pour détruire cette usurpation; mais, lorsque le moment sera venu, il les provoquera de toutes ses forces au renversement des rois. Le docteur Siebenpfeiffer a dit que ses principes sont les mêmes quant au fond. Seulement il entend parvenir à une réforme politique par l'intervention du peuple et de la loi, par le système représentatif, enfin comme en Angleterre. Le pasteur protestant Hochdœrfer a déclaré partager en tous points les sentimens de Wirth, et être prêt à monter sur l'échafaud pour leur défense; il a prétendu établir, par l'Ecriture sainte, que la souveraineté est basée sur l'usurpation.

— Le conseil de guerre de Gênes a encore jugé le 7 quelques individus compromis dans la dernière conspiration. Le fourrier Sacco et le caporal Aymini ont seuls été condamnés à mort. Les autres, en faveur desquels ont été admises des circonstances atténuantes, ont été condamnés, savoir : le lieutenant d'artillerie Tappaz à vingt ans de détention, et le nommé Caffarena, commis marchand, à deux ans de la même peine; le médecin Castagnino a été acquitté. Du reste la sentence de mort n'a pas été exécutée à l'égard des deux premiers; le Roi s'est réservé d'étendre sur eux sa clémence.

Le 2e numéro du *Mentor, journal du jeune âge*, a paru. Il est composé d'un assez grand nombre d'articles. Des vers, des anecdotes, des notions géographiques, des détails de voyages, d'ingénieuses fictions forment une variété de sujets qui doit intéresser la jeunesse. L'éditeur paroît surtout veiller au choix des articles. Ils n'ont rien de trop grave; mais aussi ils n'ont rien qui ne puisse tourner au profit de la morale et de la religion. Les préceptes de la sagesse y sont présentés sous des emblêmes ou des allégories, et par-là s'insinuent plus aisément dans de jeunes cœurs. M. l'abbé Bousquet, qui paroît aimer particulièrement le jeune âge, sait prendre le ton qui convient à ses lecteurs. Il propose pour sujet du concours du numéro prochain, le Tableau de la piété filiale.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du* 19 *août* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 déc., ouvert à 76 fr. 00 c., et fermé à 75 fr. 80 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 105 fr. 00 c., et fermé à 104 fr. 90 c.
Actions de la Banque. . . . . 1725 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMPe.

Sur le Livre des Pèlerins polonais.

(Suite du N° 2140.)

Comme la plupart de nos lecteurs ne connoissent pas plus que nous sans doute le nom et les ouvrages d'Adam Mickiewicz, nous ne pouvons mieux faire, pour leur en donner une idée, que de citer ce que le traducteur dit de ce poète dans son *avant-propos.* Il fait un grand éloge de ses sonnets, de ses ballades et de ses autres poésies. Il exalte surtout le drame de la *Fête des morts :*

« Nous ne connoissons rien dans la littérature moderne de supérieur à cette œuvre, où un génie à la fois si catholique et si national a parcouru tout le domaine de la poésie, depuis l'amère et vindicative énergie de la satire jusqu'à une piété tellement ardente et tellement exaltée qu'on la diroit empruntée aux légendes de la primitive Eglise ou aux concerts des esprits célestes. Mais en même temps toujours guidé par sa douleur et son patriotisme, il n'a pas craint d'aborder les plus vastes problêmes de l'avenir religieux et social de l'humanité, et leur solution ne lui a pas échappé. Il a sondé les plus douloureuses plaies de la société moderne, et nous croyons qu'il en a deviné le remède. Il est entré encore plus avant dans le sein d'une religion positive et universelle, et il ne se contriste plus comme ceux qui n'ont pas d'espérance. »

Ne seroit-il pas permis de soupçonner beaucoup d'exagération dans cet éloge? Conçoit-on bien comment la *satire amère* peut s'allier, dans un livre, avec une *piété ardente?* Croira-t-on, sur la foi de M. de Montalembert, que la piété de Mickiewicz soit *tellement exaltée qu'on la diroit empruntée aux légendes* chrétiennes *ou aux concerts des anges?* Comment ne pas se défier du jugement d'un homme qui donne dans de pareilles hyperboles? Le traducteur n'admire pas moins le *Livre des Pèlerins polonais : Jamais*, dit-il, *on n'a dévoilé d'une manière plus hardie et plus sûre les destinées qui attendent toute l'organisation politique et sociale de nos jours, en dehors de toute question de nationalité ou de parti. Son imagination poétique s'est retrouvée au sein du symbolisme, aussi national qu'évangélique, dont il s'est servi pour mettre son œuvre à la portée des esprits les plus*

simples. La suite va montrer si l'ouvrage répond à ces éloges ampoulés.

Le *Livre des Pélerins polonais* est en deux parties : l'une comprend les *actes de la nation polonaise depuis le commencement du monde jusqu'à son martyre*; l'autre renferme des *instructions et paraboles à l'usage des pélerins*. D'après le titre de la première partie, on s'attend à trouver dans le livre les *actes de la nation polonaise depuis le commencement du monde*, ce qui seroit assez curieux; car on ne savoit pas que la nation polonaise remontât si haut. Mais il n'y a rien d'elle dans l'ouvrage pour les premiers temps. L'auteur remonte bien au commencement de toutes choses; mais il ne parle point de la Pologne, attendu qu'il n'avoit rien à en dire. Voici son début : *Au commencement étoit la foi en un seul Dieu, et la liberté étoit dans le monde*. Mickiewicz parle donc des idolâtres, des empereurs romains et de leur fol orgueil, de la venue et de la mort du fils de Dieu, des croisades; dans tout cela, pas un mot de la Pologne et de ses *actes*. L'auteur en veut beaucoup aux rois : *Les rois corrompirent tout; car les rois étoient devenus mauvais, et Satan étoit entré en eux... Les rois ayant renié le Christ, firent des dieux nouveaux, des idoles, et les exposèrent à la vue des nations, et ordonnèrent de les adorer et de combattre pour elles*. Chaque nation eut donc son idole : celle des Français fut l'*honneur*, des Espagnols la *prépondérance politique*, des Anglais la *souveraineté des mers*, des Allemands le *bien-être*, des Italiens l'*équilibre politique*. Il semble que, dans cette distribution d'idoles, notre nation n'ait pas le plus mauvais lot, puisque nous avons l'*honneur* pour idole. Mais ensuite l'auteur nous fait jouer un rôle moins honorable en nous donnant *pour père le continent, et pour mère la Bourse*. Nous ne voyons pas bien le sel de cette plaisanterie.

Jusqu'ici il n'étoit toujours point question de la Pologne et de ses *actes depuis le commencement du monde*; mais l'auteur arrive à la *trinité diabolique* de Frédéric II, de Catherine et de Marie-Thérèse : *les noms de ces trois rois sont trois blasphèmes, leurs vies trois forfaits, et leurs mémoires trois malédictions*. Marie-Thérèse, entr'autres, étoit une *orgueilleuse* et une *impie*. Ces trois rois érigèrent une nouvelle idole, l'*intérêt, et les peuples se corrompoient de plus en plus, et il ne se trouva plus parmi eux qu'un seul homme citoyen*

et soldat : cet homme, c'est Lafayette; et il est le dernier des anciens hommes de l'Europe dans lequel vit encore l'esprit de sacrifice, débris de l'esprit chrétien. M. de Lafayette ne se doutoit peut-être pas qu'il étoit le *dernier des hommes de l'Europe,* et qu'il possédoit les *débris de l'esprit chrétien.*

Enfin nous arrivons à la Pologne, dont le nom n'avoit pas encore été prononcé. *La nation polonaise seule n'adoroit pas la nouvelle idole, elle adoroit Dieu : elle est donc restée fidèle au Dieu de ses ancêtres depuis le commencement jusqu'à la fin.* On raconte brièvement l'insurrection de 1791. La France refusa lâchement de secourir la Pologne, et elle en a été punie par la destruction des croix. *Les rois ont comblé alors la mesure de leurs iniquités; car la nation polonaise n'est pas morte : son corps est dans le tombeau, son ame est descendue de la terre aux limbes.... Dans trois jours elle retournera à son corps, et la nation polonaise ressucitera, et elle affranchira de l'esclavage tous les peuples de l'Europe.*

La deuxième partie se compose de paraboles, d'apologues, d'exhortations et de prophéties adressées aux pélerins polonais. L'auteur leur dit qu'ils ont *reçu la vocation de réhabiliter le pouvoir et la science dans leur pays et toute la chrétienté,* qu'ils sont chargés d'*enseigner aux étrangers la vraie civilisation chrétienne.* Il engage les pélerins à résister fortement à l'oppression; il loue en toute rencontre l'insurrection : il n'y a de noms glorieux dans le monde que les noms des insurgés :

« Qui sait comment s'appellent le roi de Naples et le roi de Sardaigne, quoiqu'ils soient vêtus de pourpre? Qui connoît les noms des fils de rois des autres pays, et les noms des maréchaux, malgré leurs bâtons, et des généraux, malgré leurs cordons? Personne n'en sait rien. Et les autres, on ne les connoît que parce qu'ils sont remarquables par leur grande iniquité ou par leur grande stupidité, comme on connoît dans une petite ville les noms des brigands du voisinage, et les noms de l'escamoteur et du fou qui flane dans les rues pour amuser le peuple. Or, telle est la gloire du czar Nicolas, et du petit czar don Miguel, et du petit czar de Modène, et de plusieurs rois et ministres que vous connoissez. »

Il y a un passage où il nous a été impossible de saisir la pensée de l'auteur; nous le citerons en entier :

« Vous êtes parmi les étrangers infidèles comme étoient les apôtres parmi les idolâtres. Ne vous emportez pas beaucoup contre

les idolâtres : combattez-les par la parole, et d'autres les vaincront par le glaive; et ceux qui les vaincront, ce sont des Juifs, des hommes de la loi ancienne, qui adorent la souveraineté du peuple, et l'égalité, et la liberté. Ils ont la haine des idolâtres; mais ils n'ont pas l'amour du prochain, et ils sont envoyés de Dieu pour l'extermination des idolâtres chananéens; et ils briseront leurs idoles, et jugeront les idolâtres d'après la loi de Moïse, et de Josué, et de Robespierre, et de Saint-Just, en exterminant tout, depuis le vieillard jusqu'à l'enfant à la mamelle. Car leur Dieu, dont le nom est la souveraineté du peuple, est juste, mais plein de colère et destructeur comme le feu. Et de même que le Christ et sa loi apparut au milieu des juifs et dans leur capitale, ainsi dans les capitales des libéraux de l'Europe apparoîtra votre loi sociale, nouvelle loi de sacrifice et d'amour. »

Ne parlons pas, si l'on veut, de cette dernière comparaison, si orgueilleuse ; mais que signifie ce jugement des idolâtres *d'après la loi de Moïse, et de Josué, et de Robespierre, et de Saint-Just?* Quel odieux et impie rapprochement! Ni l'auteur ni le traducteur ne se sont donné la peine de l'atténuer par quelque explication. Mettent-ils Moïse et Josué sur la même ligne que Robespierre et Saint-Just?

Mickiewicz n'est pas fort tendre dans ses prédictions pour les pays où l'on n'aura pas reçu convenablement les pèlerins :

« Lorsque vous quitterez une ville et un pays impie, esclave et ministériel, secouez la poussière de vos pieds, et, je vous le dis en vérité, les jours de la convention furent moins durs pour Toulon, et Nantes, et Lyon, que ne le seront pour cette ville les jours de la confédération européenne..... Les puissances ont rejeté votre pierre de l'édifice européen, et voilà que cette pierre deviendra la pierre angulaire et la clé de l'édifice futur, et celui sur qui elle tombera sera écrasé, et celui qui se heurtera contre elle tombera et ne se relèvera plus. Et du grand édifice politique de l'Europe actuel, il ne restera pas pierre sur pierre; car la capitale de la liberté sera transférée ailleurs. »

Il faut voir dans l'ouvrage même comment seront traités ceux de notre nation qui n'auront pas accueilli ces bons pèlerins polonais ; ils seront broyés simplement entre le marteau et l'enclume; car M. Mickiewicz est trop bon chrétien pour être vindicatif. Les poètes, à ce qu'on dit, ont toujours eu la liberté de tout oser, et il faut passer quelque chose à la vanité nationale. Mais elle est poussée loin ici ; et cette prétention de l'auteur, que la Pologne est destinée à régénérer le monde, à rétablir la

religion dans sa splendeur; cette comparaison, qu'il établit à plusieurs reprises, entre le Sauveur du monde et la Pologne; ces éloges outrés de sa nation, peuvent flatter l'orgueil de ses compatriotes, mais paroîtront assez ridicules partout ailleurs. Un tel ouvrage ne méritoit certainement pas d'être traduit en français; il ne le méritoit ni sous le rapport littéraire, ni sous le rapport politique. Sous le rapport littéraire, le traducteur admire l'usage que Mickiewicz a fait de la langue *populaire et biblique, stabilisée,* dit-il, en Allemagne et en Angleterre, et qu'il gémit de voir inconnue chez nous. Nous avouons que l'absence de cette langue ne nous paroîtroit pas un grand malheur. L'imitation du style prophétique exige beaucoup de tact et de goût. Les prophètes étoient inspirés, les imitateurs ne le sont pas, et, quand on veut faire l'inspiré, il est aisé de tomber dans l'obscurité et dans le pathos. Il n'est d'ailleurs pas exact de dire que cette espèce de langue nous manque tout-à-fait : nous avons dans plusieurs ouvrages des exemples de ce style, entr'autres dans les *Ruines* de Volney.

Il est surtout un autre rapport sous lequel le *Livre des Pèlerins polonais* ne méritoit pas d'être traduit : n'avions-nous pas assez, depuis quarante ans, de déclamations contre les rois, assez d'éloges de l'insurrection, et ne pouvions-nous nous passer, en ce genre, de nouvelles excitations et de nouvelles prophéties? Mais il falloit apparemment saisir cette occasion de protester contre l'Encyclique, et c'est ce qu'a fait éminemment le traducteur, et par la traduction, et par l'*avant-propos* dont il l'a accompagnée. On ne pouvoit mieux montrer ce que c'est que cette *soumission chrétienne* si solennellement promise.

A la fin est une *Hymne à la Pologne* par M. F. de Lamennais; elle est datée de Rome, en avril 1832. Cette hymne est en prose, et a huit strophes avec un refrain : *Dors, ô ma Pologne, dors en paix dans ce qu'ils appellent ta tombe : moi je sais que c'est ton berceau.* L'auteur compare la Pologne *à l'ange que Dieu envoie armé de son glaive pour punir ceux qui se rient de la justice,* et il ajoute que *le cœur des tyrans s'est troublé.* Il peint d'un côté *les oppresseurs* et *leur joie féroce,* de l'autre il peint le courage et le dévoûment des Polonais : il admire ces *sacrés martyrs.* La Pologne a été *délaissée, trahie*; mais, à la fin, la sainte Vierge arrive, lève un voile, et montre la *liberté,* de sorte qu'il ne faut désespérer de

rien, et que la tombe de la Pologne deviendra infailliblement son berceau. Voilà déjà deux prophètes qui le prédisent, et, en tenant les Polonais en haleine par de nouveaux encouragemens, on parviendra peut-être à allumer une nouvelle guerre et à faire couler de nouveau le sang. Dans les *litanies des Pélerins*, il y a cette dévote prière : *Accordez-nous la guerre générale pour la liberté des peuples, nous vous en conjurons, Seigneur*. N'est-ce pas bien connoître l'esprit de l'Eglise que d'adapter la forme de ses prières à la demande d'une *guerre générale?* Quoi de plus touchant et de plus chrétien que cette instante supplication : *Nous vous en conjurons, Seigneur, accordez-nous une guerre générale?*

En vérité, ces gens-là sont fous, et, ce que nous avons de mieux à faire, c'est de prier Dieu de leur rendre le sens commun.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. M. l'archevêque a nommé à la cure de Saint-Nicolas du Chardonnet M. l'abbé Heuqueville, l'aîné, qui étoit en dernier lieu à Sceaux, et avant la révolution curé de Clichy. On sait tout ce qu'il a eu à souffrir dans ce lieu. Il fut obligé de quitter sa paroisse, et ses ennemis s'opposèrent constamment à son retour. L'esprit de vertige du moment peut seul expliquer ces préventions contre un ecclésiastique estimable, d'une conduite irréprochable, de mœurs douces, et en qui le zèle n'a rien d'offensant ni d'amer. Aussi M. l'archevêque a saisi l'occasion de dédommager M. Heuqueville de ses tribulations passées. Le nouveau curé sera installé le jeudi 22. Un journal a cru que c'étoit son frère, M. le curé des Batignolles, qui étoit nommé à Saint-Nicolas; c'est une erreur.

— Dans un très-bon article sur l'occupation militaire de l'Ouest, considérée dans ses rapports avec les mœurs, la *Gazette de Bretagne* raconte tout ce qu'on a fait pour changer l'esprit des habitans des campagnes et y répandre l'immoralité et l'irréligion; nous citerons un fragment de cet article :

« Vous connoissez ces madones antiques qui, du milieu d'un chêne touffu, veillent mystérieusement à la conservation de l'innocence et à la sûreté des voyageurs. C'est contre elles que leur rage s'est exercée d'abord. Ils les ont renversées de leur modeste asile, et les ont jetées toutes mutilées dans la fange du chemin; puis ils ont dit au peuple en parodiant les juifs : *Vois, si tes saintes Vierges peuvent te protéger, puisqu'elles ne peuvent se protéger elles-mêmes.* Ils ont fait à l'égard de certains Christs plus que les bourreaux du calvaire, car ils ont rompu à coups de crosses leurs bras et leurs jambes, puis ils ont laissé leur Rédempteur, comme sa Mère, gisant sur la voie publique, exposés l'un et l'autre aux railleries des autres troupes de soldats, en sorte que les fidèles, comme

au temps de la primitive église, sont allés le long des chemins ramassant ces précieuses reliques, pour en accabler le premier accusateur public qui oseroit nier le sacrilége ou prendre en main sa défense. Par suite de la présence de ces hôtes, on a dû supprimer les exercices extérieurs les plus touchans du culte de nos pères, parce qu'ils étoient une occasion d'insultes et d'outrages pour ceux qui les pratiquoient. La religion de la majorité des Français a été renfermée chez nous dans son temple par une poignée d'impies : heureuse encore, lorsqu'ils ne viennent pas l'y poursuivre. Ce n'est pas tout : la paix des cimetières de nos campagnes a été troublée par les jeux bruyans, les juremens et les cris quotidiens d'une troupe effrénée. »

— Le conseil général de la Mayenne s'est occupé du clergé; on va voir avec quelle bienveillance : il a rappelé le vœu émis dans ses sessions précédentes de solliciter l'intervention du gouvernement dans la nomination des desservans, *pour détruire l'esprit d'hostilité qu'entretient le clergé en général.* Il est assez plaisant de voir les gens les plus *hostiles au clergé* se plaindre de l'*hostilité du clergé*. Ne pourroit-on pas leur demander qui a commencé les *hostilités?* Ensuite la mesure proposée est-elle bien nécessaire? Les desservans sont-ils plus *hostiles* que les curés? A-t-on remarqué qu'ils donnent plus d'inquiétude au gouvernement, qu'ils sont plus alarmans pour l'ordre public que les curés? Par suite de la même bienveillance pour le clergé, le conseil général de la Mayenne demande que l'on revise l'ordonnance sur l'administration des fabriques et que l'on confie la recette de leurs revenus aux receveurs municipaux; c'est une idée qui n'étoit point venue à Buonaparte, lequel étoit pourtant grand partisan de la centralisation. Bientôt, si cela continue, on demandera que les biens des fabriques soient régis par les maires et que leurs revenus soient versés dans la caisse municipale. Le même conseil général n'a rien voté ni pour la cathédrale, ni pour la maîtrise, ni pour M. l'évêque, MM. les vicaires-généraux et chanoines; il n'avoit, est-il dit, aucun fonds pour cela; mais il s'en est trouvé pour bien d'autres objets, pour des chemins vicinaux et pour deux écluses à construire sur la Mayenne. Il ne s'en est pas trouvé non plus pour les Sœurs de la congrégation d'Evron. On convient qu'elles rendent beaucoup de services au département où elles ont leur chef-lieu et où elles possèdent beaucoup d'établissemens; mais on suppose qu'elles peuvent se passer de secours, et en tout cas on n'a pas voulu sans doute contribuer au maintien d'une congrégation de religieuses. Le conseil paroît souhaiter la création d'autres écoles; c'est de là, dit-il, que viendra la connoissance pratique de la vraie liberté; c'est de là que *ce pays, peu éclairé encore, doit attendre la cessation des maux que le vieux système social lui a laissés à un plus haut degré qu'ailleurs.* Il n'est pas difficile de voir ce que le conseil général entend par *pays peu éclairé;* on ne

l'accusera pas du moins d'avoir favorisé la superstition; tous ses votes tendent à affoiblir l'influence du clergé.

— Le conseil municipal d'Orléans vient de montrer plus de sagesse que celui de Beauvais. Il y a à Orléans quinze Frères des écoles chrétiennes qui dirigent six écoles et qui instruisent près de quinze cents enfans. Une somme de 9,000 fr. est allouée à cet effet par la ville. Dans la séance du 13 août, un membre du conseil a demandé qu'une des six écoles des Frères fût changée en école mutuelle, qui deviendroit l'école mutuelle supérieure que la loi oblige les villes à entretenir à leurs frais. Mais la majorité du conseil a rejeté cette proposition, en déclarant que pour créer l'école nouvelle il ne falloit pas supprimer les anciennes. Cette décision prouve que le conseil municipal d'Orléans a égard aux vœux d'une population religieuse qui apprécie les services des Frères. Priver violemment cette population des bienfaits d'une instruction chrétienne pour lui imposer un autre enseignement, ce seroit une espèce d'oppression de la part de ceux qui doivent être les protecteurs et les amis des classes pauvres. D'ailleurs, les Frères établis à Orléans ont fait faire tant de progrès à leurs élèves, que, sous ce rapport encore, ils passent leurs rivaux.

— Nous empruntons au *Courrier du Bas-Rhin*, qui s'imprime à Strasbourg, des détails curieux sur l'orage qui a éclaté dans cette ville le 15 août, après midi :

« Le violent orage qui a éclaté hier dans l'après-midi sur notre ville, et les trois coups de foudre qui sont tombés sur notre belle et gothique cathédrale, faisoient aujourd'hui le sujet de tous les entretiens. Une foule de curieux est montée dès le matin sur l'antique édifice, qui, frappé tant de fois, résiste toujous avec cette solidité d'un monument élevé pour les siècles. Nous venons de constater nous-mêmes les dégâts que la foudre a causés; ils sont considérables, comme on pouvoit le conjecturer par ce qu'on avoit vu en jetant les yeux sur la flèche de la cathédrale au moment du coup, et par la puissance de l'élément dévastateur. La première fois, la foudre est entrée par la cheminée dans la sacristie sans y causer de dommage. Mais le coup principal a laissé des traces profondes. Sur la plate-forme, il y a eu une table de pierre déplacée, plusieurs dalles soulevées et brisées, et une partie d'ornement de la galerie enlevée. Plus haut, aux huit tourelles, une de ces élégantes colonnettes a été déplacée, et les pierres voisines remuées et menaçant de tomber. Enfin, une cloche a été légèrement endommagée. Le cadran extérieur de l'horloge a été enlevé; mais l'horloge elle-même n'a point souffert. Le fluide électrique a parcouru la grande toiture de la nef, est entré sur la seconde galerie derrière le télégraphe, a dégradé une grosse pierre, et est allé se perdre dans la cour du séminaire. La foudre a aussi noirci, sans l'effacer, l'inscription mémorable qui indique que, il y a un siècle passé, la cathédrale soutint une bien autre épreuve, le tremblement de terre de 1728. Tous ces accidens

nous rappellent que ce monument fut bâti dans ces siècles où la foi transportoit les montagnes, et avec cet art qui défie la foudre et les tremblemens de terre. »

— Les écoles dominicales à Gand continuent à prospérer. Le 23 juillet, la distribution des prix aux jeunes filles de la grande école dominicale, dite *Van't meters huys*, a eu lieu dans l'église Saint-Jacques. M. l'évêque a prononcé un discours sur l'excellence de la doctrine chrétienne et sur la nécessité de l'éducation chrétienne. Le prélat a exprimé sa satisfaction et sa reconnoissance aux curés et aux ecclésiastiques et laïques qui veulent bien se dévouer à l'éducation gratuite des pauvres. La distribution consistoit en habillemens et autres objets. Le 28, il y a eu dans l'église des Dominicains une distribution de livres; M. le chanoine B. de Smet, supérieur du séminaire Sainte-Barbe, a fait l'exhortation. Cette école pour les jeunes filles existe depuis long-temps, et s'est heureusement maintenue contre l'arbitraire sous le roi Guillaume; elle compte actuellement 1,700 élèves. L'autre école générale, pour les garçons, en compte 1,100. Outre ces classes qui, d'après leurs statuts, doivent recevoir les enfans de toutes les paroisses, la ville de Gand en a plusieurs autres qui sont suivies et qui rendent beaucoup de services. L'école dominicale de Saint-Sauveur, fondée depuis quelques années, compte au delà de 400 élèves. Celle de Saint-Pierre est double dans deux locaux séparés; elle a dans l'un 400 garçons et dans l'autre 360 filles. Cette paroisse possède en outre une école dominicale au faubourg de Courtrai, 130 élèves la fréquentent. La paroisse de Saint-Etienne aux Augustins compte de même près de 500 élèves dans son école particulière. Enfin une dernière école dominicale s'est établie en 1832 au faubourg d'Anvers; elle a déjà 280 élèves.

— Il paroît qu'on renonce en Hollande à exécuter, au moins en ce moment, le concordat conclu en 1827, entre Léon XII et le roi Guillaume. Il n'est plus question d'ériger les siéges d'Amsterdam et de Bois-le-Duc, comme la bulle du pape l'avoit indiqué. A la place, il y auroit un vicaire apostolique avec un titre d'évêché *in part.*, et cet évêque auroit sans doute toute la Hollande sous sa juridiction. Depuis long-temps M. l'abbé de Wikerslooth, de la famille des barons de ce nom, avoit été désigné par le saint Siége pour gouverner la mission de Hollande. Mais cette nomination avoit souffert des difficultés à La Haye. Guillaume refusoit de l'approuver; il vient enfin de l'autoriser par un arrêté du 10 juillet. Ce choix est très-agréable aux catholiques. M. l'abbé de Wikerslooth est encore plus distingué par sa piété et son zèle que par son savoir et sa fortune. Il a été long-temps professeur du séminaire de Warmond, près Leyde, et en même temps président du petit séminaire. On pense que son sacre aura lieu prochainement; mais où, c'est ce que l'on ignore. Le plus court

seroit d'aller à Malines ou à Gand, mais la politique y mettra peut-être obstacle. On pense que l'élu sera peut-être obligé d'aller à Cologne ou à Londres, où il s'adresseroit à l'évêque catholique. Il n'y a point d'évêque en Hollande. Le sacrement de confirmation n'avoit pas été administré à Bois-le-Duc depuis 1809. L'administrateur du diocèse a conféré ce sacrement le 6 et le 7 août à plus de 3,000 personnes.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Un journal répond en quelques lignes à notre article sur l'éducation de M. le duc de Bordeaux, ou plutôt il laisse de côté la plupart de nos observations, et n'insiste que sur un ou deux points. Il prétend que la tutelle et la garde du jeune prince appartiennent toujours à madame la duchesse de Berry, et lui-même convient que la princesse a écrit à madame la Dauphine pour lui confier ses enfans. Elle ne se regardoit donc pas comme tutrice; car il est assez remarquable que, lorsqu'elle a écrit dans ce sens à madame la Dauphine, elle étoit sur le point de quitter Blaye et de recouvrer la liberté. Si elle croyoit être toujours tutrice, ce n'étoit pas le cas d'abdiquer ses droits au moment où elle alloit pouvoir revenir à Prague. Le journal nous reproche de faire *gouverner par la loi civile la loi politique*, et il nous renvoie à un discours de l'abbé Maury à l'Assemblée constituante. Qu'est-ce que cela fait à la question? Est-ce qu'un discours de l'abbé Maury *fait la loi politique?* On prétend que le Code civil ne peut être appliqué ici, et qu'un second mariage ne sauroit préjudicier aux droits d'une mère. Hé bien! la nature est ici d'accord avec le Code; elle dit qu'une mère qui se remarie ne peut plus avoir les mêmes droits. S'il y a une loi politique contraire, où est-elle écrite? On nous fait souvenir qu'il y a un roi entre Charles X et Henri V, et qu'*à défaut de la mère et des assemblées, ce seroit ce roi qui auroit les droits de tutelle.* Et pourquoi Charles X en seroit-il dépouillé? Qui a prononcé contre lui cette exclusion? D'après la loi civile, comme d'après la *loi politique*, l'ascendant ne doit-il pas être tuteur avant le collatéral? Mais il paroît que Charles X est décidément tombé dans la disgrâce de quelques royalistes, qui le mettent totalement à l'écart, quand ils ne parlent pas de lui fort cavalièrement.

— On remarque dans la plupart des journaux royalistes beaucoup de dispositions à se rapprocher des journaux révolutionnaires sur une infinité de points. « Voici, disent-ils, un article fort remarquable; voici des réflexions qui nous paroissent très-sages; voici une franche déclaration de principes qui nous plaît infiniment; voici quelque chose qui est on ne peut mieux dit et mieux pensé. » Telle est la courtoisie avec laquelle les premiers s'expriment à l'égard des autres. Oui, mais ces autres ne leur rendent rien que des boutades, des injures et des menaces. Jamais vous n'entendez le *Constitutionnel*, ni le *Courrier français*, ni le *National*, dire du journal d'un adversaire qui les flatte et les caresse le plus : « Voilà qui est bien pensé; voilà qui est bien dit; voilà une chose qui nous plaît; voilà un point sur lequel nous sommes d'accord. » Il y a dans tout

cela quelqu'un qui fait un métier de dupe; et il est aisé de voir qu'il n'y a point de transactions à espérer avec les [illegible] révolutionnaires. Nous serions presque tentés de dire que ce sont elles qui ont raison de faire les fières. Quand on est ainsi gâté à la journée par les complimens de ses ennemis, on seroit, ma foi, bien bon de se mettre en frais de politesse avec eux.

— A la manière dont certains journaux s'expriment sur la politique extérieure de la France, on seroit tenté de croire qu'ils sont maîtres du Rhin, de la Belgique, et des Etats de la confédération germanique, et qu'ils peuvent en disposer comme de leur propre chose. Prenez mon système, disent-ils, et je vous donne telles provinces. Suivez mes conseils, et je vous rends toute la rive gauche du Rhin. Faites comme je vous dis, et la Belgique est à vous. J'étends vos frontières de soixante lieues de ce côté-ci; je les étends de quarante lieues de ce côté-là. Enfin, il ne tient qu'à vous de vous établir où vous voudrez. Il ne faut pour cela qu'adopter mon système et suivre mes conseils. Voilà ce qui se dit et s'écrit chaque jour à Paris dans les journaux, en présence de deux millions d'hommes armés qui ne demanderoient peut-être pas mieux que d'avoir un prétexte pour se ruer contre la France!

— Louis-Philippe et sa famille ont quitté Neuilly, le 19 août, pour aller habiter Saint-Cloud jusqu'à la fin de l'été.

— La distribution des prix, pour le concours général de l'Université, a eu lieu lundi 19, sous la présidence du ministre de l'instruction publique. M. Daveluy, professeur de rhétorique au collége Charlemagne, a prononcé d'abord le discours latin, dont le sujet étoit le développement du génie et de la civilisation des Français, avec quelques allusions politiques. Le discours de M. Guizot a roulé sur l'état de l'enseignement, sur l'alliance de la philosophie avec les lettres et les sciences. Le ministre a adressé des félicitations et surtout des conseils à la jeunesse; il l'a engagée à ne pas se laisser aller aux idées des novateurs littéraires. M. l'inspecteur-général Naudet a lu ensuite les prix et les accessit. Le collége Stanislas, dirigé comme l'on sait par des ecclésiastiques, a eu les deux prix d'honneur. Celui de philosophie (dissertation française) a été remporté par l'élève Dulamon, et celui de rhétorique (discours latin) par l'élève Huet. L'un de ces deux jeunes gens est le fils d'un ancien magistrat du Midi, destitué pour ses opinions royalistes. Le collége Stanislas a encore eu le second prix de dissertation latine, et le second de discours français. Il y a eu 18 prix pour le collége Charlemagne, 15 pour celui de Henri IV, 12 pour celui de Louis-le-Grand, 8 pour le collége Rollin, 7 pour chacun des colléges Saint-Louis et Bourbon, 6 pour celui de Stanislas, et 1 pour celui de Versailles.

— La distribution des prix du collége Stanislas a eu lieu le mardi 20. Elle a été plus solennelle cette année que les précédentes par la présence de M. l'archevêque, qui a bien voulu prendre part aux succès de cette estimable école. Deux prix d'honneur en une seule année pour une maison qui a moins d'élèves, puisqu'elle ne reçoit pas d'externes, c'est un triomphe flatteur pour les maîtres

et encourageant pour les élèves. M. Gibon, professeur de philosophie, a prononcé le discours qui avoit tout-à-fait un caractère religieux ; il a montré l'influence de la religion sur l'éducation et par-là sur la société. Les élèves Dulamon et Huet, qui, la veille, avoient eu les deux prix d'honneur à l'Université, ont obtenu, dans les classes de philosophie et de rhétorique, tous les prix de chaque faculté. On a remarqué aussi le jeune Macé, qui avoit obtenu à l'Université le premier prix du discours français. Outre les six prix, le collége Stanislas a eu douze *accessit* au grand concours.

— La distribution des prix s'est faite le même jour dans les autres colléges royaux. La reine et sa famille se sont rendus au collége de Henri IV, où le duc d'Aumale fait ses études. Ce jeune prince a eu trois prix et un accessit de la classe de sixième. M. Lebeau, conseiller à la cour de cassation, membre du conseil académique, présidoit la cérémonie.

— A la suite d'un concours, M. Gerdy a été nommé professeur de chirurgie à l'Ecole de médecine.

— La police a fait, pour la troisième fois depuis quelques mois, une visite domiciliaire chez M. Magnant, éditeur du *Légitimiste*, sous prétexte de saisir un ouvrage intitulé *Biographie impartiale de Louis-Philippe.*

— Le jeune Pernollet, élève de l'Ecole Polytechnique, arrêté le 28 juillet pour n'avoir pas ôté son chapeau au passage de Louis-Philippe, a été traduit, après trois semaines de détention, devant le conseil de discipline de l'Ecole qui a prononcé son renvoi.

— Il y a dans le département de la Seine 143 notaires, 210 avoués, 120 agens de change, 60 courtiers de commerce, 80 commissaires priseurs, 180 huissiers, 700 avocats, 1,800 médecins, 200 sages-femmes, 300 pharmaciens.

— Le nommé Bastien, l'un des deux condamnés pour l'assassinat de la veuve Houet, commis il y a douze ans, a tenté de se donner la mort avec des ciseaux. Ses blessures ne sont point graves.

— Le conseil municipal vient de voter des fonds pour qu'il soit donné une nouvelle extension à l'établissement des jeunes détenus (transféré à la prison des Madelonnettes), dont les résultats lui paroissent satisfaisans.

— D'après des récensemens faits en 1832 pour l'exécution des lois relatives à la garde nationale, la population du département de la Seine étoit de 935,108, et celle de la France de 32,560,934.

— Au collége électoral de Nîmes, convoqué pour nommer un député en remplacement de M. Teulon, les électeurs légitimistes, au nombre de 119, se sont abstenus de voter, et ont déposé sur les bureaux des deux sections une protestation revêtue de leurs signatures contre les opérations du collége. Cette protestation est fondée sur ce que, d'après l'ancienne constitution de la monarchie de quatorze siècles, tous les Français doivent être admis au vote, et que, selon l'esprit de la constitution de 1830, le serment électoral n'est pas exigible. Au scrutin de ballotage, M. Teulon, récemment nommé conseiller à la cour royale

de Poitiers, a été réélu. Il ne l'a emporté que de 13 voix sur M. Briollet, son concurrent.

— M. Lacruz, consul de Portugal à Lisbonne, dont on avoit annoncé la soumission au gouvernement constitutionnel de don Pedro, a démenti cette assertion dans les journaux, en déclarant qu'il resteroit fidèle au roi don Miguel.

— A Moirans, arrondissement de Saint-Claude, les époux David, simples artisans, sans fortune, accueillirent, logèrent et soignèrent pendant dix ans un pauvre vieillard affligé d'un vaste ulcère à la jambe qui rendoit une très-mauvaise odeur. Ces braves gens ne se lassèrent et ne se dégoûtèrent point d'une si pénible infirmité et de tous les soins qu'elle demandoit. Le vieillard est mort récemment chez eux. Le maire et le curé de Moirans ont fait connoître ce trait de vertu à l'Académie, espérant avoir un des prix de la fondation Monthyon. Jusqu'ici ils n'ont rien reçu; mais celui qui ne laisse pas un verre d'eau sans récompense, leur tiendra certainement compte de leur héroïque charité.

— Le comité polonais de Metz a fait ouvrir une souscription en faveur de ses compatriotes, en annonçant que les deux tiers seront donnés aux 500 Polonais réfugiés en Suisse, et le reste aux Polonais restés en France.

— On a été scandalisé ces jours derniers, à Caen, de l'apposition d'affiches annonçant qu'avec l'autorisation du gouvernement, un jeu public, semblable à celui de la roulette du Palais-Royal, alloit être ouvert dans cette ville.

— Les auteurs du charivari donné à M. le député Jaubert, lors de son passage à Dun-le-Roi, ont été cités le 12 devant le tribunal correctionnel de St-Amand. M. Michel, avocat de Bourges, a soutenu en leur faveur l'incompétence du tribunal. Ce moyen a été accueilli, et l'affaire sera portée devant la cour royale, qui décidera si c'est à une cour d'assises ou en police correctionnelle qu'elle doit être jugée.

— Un orage épouvantable a éclaté le 15 sur Strasbourg. La foudre est tombée trois fois sur la cathédrale. Une assez grande quantité de pierres en ont été détachées.

— Une accusation d'homicide, par le fait d'un duel où les règles de loyauté n'auroient pas été observées, a occupé la cour d'assises de la Marne, les 10, 11 et 12 août. M. Guillemin a plaidé pour la veuve du sieur Lemerle, victime de ce combat. L'ex-capitaine Mosny et le sieur Derousselle, son témoin, ont été déclarés non coupables par le jury, malgré les charges qui paroissoient s'élever contre eux. La cour les a condamnés toutefois chacun à 1,000 fr. de dommages et intérêts envers la veuve Lemerle.

— Tandis que le conseil-général de la Gironde émet de nouveau un vote pour l'établissement d'un pont à Cabzac, les conseils-généraux de trois départemens voisins (Dordogne, Lot et Corrèze) se prononcent vivement contre cet établissement, qui a déjà donné lieu à une controverse à la chambre des députés.

— Le gérant du journal légitimiste de Caen, l'*Ami de la Vérité*, a été condamné par défaut, le 17, à trois mois de prison et 500 fr. d'amende, pour reproduction d'un article du *Renovateur*, de Nantes.

— La diète helvétique dans sa 23e séance, après avoir entendu le rapport de la commission qui avoit été chargée d'examiner la question concernant Sarnen et Schwytz, a arrêté que l'association de divers états, connue sous le nom de conférence de Sarnen, sera dissoute; que tout Etat qui prendroit part ultérieurement à une association semblable violeroit ses devoirs envers la confédértion, et seroit responsable; que les Etats non représentés à la diète seront sommés d'y envoyer des représentans; qu'enfin une proclamation porteroit ces résolutions à la connoissance de toute la confédération. Le 13, la diète a nommé une commission de sept membres pour examiner l'état d'agitation du canton de Bâle et proposer, s'il y a lieu, la nomination d'un commandant en chef et d'un conseil de guerre. Le canton de Bâle-Campagne avoit envoyé à Zurich une députation de dix membres pour demander la séparation, la non-occupation du canton par les troupes fédérales et une indemnité pour le préjudice causé par les Bâlois. Ces demandes ont été rejetées le 12 par la diète. Les gens de Bâle-Campagne insistent encore à ce sujet.

— On vient de recevoir la nouvelle que la diète a pris un arrêté qui ordonne que le bataillon soldé de la ville de Bâle sera désarmé et licencié sur-le-champ, et qu'il sera nommé une commission ou conseil de guerre pour juger les événemens du 3 août.

— M. Georges-William-Fred-Williers vient d'être nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du gouvernement anglais près le roi d'Espagne.

— Le *Globe* anglais fait remarquer que le traité entre la Russie et la Turquie n'a été communiqué, ni à l'Angleterre, ni à la France, et peut-être même pas à l'Autriche.

— L'opposition belge a obtenu un petit avantage dans la chambre des représentans, par suite de la discussion sur la loi d'extradition. M. Gendebien a proposé la mise en accusation de M. Lebeau, ministre de la justice, comme coupable d'arrestation arbitraire sur la personne du sieur Laverge, Français, poursuivi comme banqueroutier, et réfugié en Belgique. Deux sections sur six ont autorisé la lecture de cette proposition, qui sera développée le 23.

— Le procès de Wirth et consorts, qui se juge à Landau, a suscité de l'agitation dans cette ville. Des désordres ont éclaté le 13 au soir. Il paroît que ce sont les militaires du régiment de Wrède qui ont été les provocateurs. Ils ont cherché des querelles d'opinion à des bourgeois réunis dans des tavernes. Une rixe s'en est suivie, et il y a eu bientôt une collision sanglante entre une portion des habitans et de la troupe. Le commissaire de police Petersen, qui a voulu rétablir l'ordre, a reçu plusieurs blessures. Le lendemain, les accusés et les avocats ont entretenu la cour de ces événemens, et ont manifesté la crainte que l'on se portât à la prison pour y faire un massacre. Pendant la séance, une nouvelle rixe a été engagée audehors par quelques militaires, et le rédacteur de la *Feuille du jour* est venu montrer au président la blessure d'un coup de sabre qu'il venoit de recevoir. Le président vouloit que les débats du procès s'achevassent sans désemparer, comme le demandoient les accusés; mais le chef du jury s'absenta, sous prétexte d'indisposition. L'audience a été levée.

— On apprend que ce grand procès s'est terminé par l'acquittement de tous les accusés. La tranquillité n'a plus été troublée dans la ville, par suite des mesures prises par l'autorité.

— Une bande redoutable de pirates, qui infestoit le golfe de Salonique, a été capturée par une corvette anglaise au retour d'une expédition qu'ils venoient de faire dans la presqu'île de Cassandre et au mont Athos, pour mettre à contributions les bergeries et les couvens. Pressés par la corvette qui leur donnoit la chasse, ils cherchèrent un refuge à Tassès; mais ils avoient été devancés par un détachement de troupes envoyées de la Cavalla, et ils ne purent éviter de tomber entre les mains des Turcs qu'en se rendant aux Anglais. Six bateaux montés par 170 hommes, sous les ordres de cinq chefs, ont été faits prisonniers, et l'on a saisi à bord de ces embarcations une quantité considérable de marchandises, des armes et une somme de 500,000 piastres.

De l'Education des Princes.

Les journaux s'occupent singulièrement, depuis un mois, de l'éducation de M. le duc de Bordeaux. Ils demandent qu'elle soit *forte et digne du siècle*; ce qui forme un peu de contradiction dans les termes, car l'éducation du siècle n'est pas forte. Mais c'est de l'instruction qu'ils veulent parler, et, la preuve qu'ils n'entendent pas autre chose que cela, c'est qu'il leur paroît absolument indispensable que le précepteur du jeune prince soit un élève de l'Ecole polytechnique, sans quoi sa carrière est manquée, et il est impossible de songer à en faire jamais un roi. Aussi le regardent-ils comme *perdu*, si ses leçons d'algèbre ne lui sont pas continuées par le maître avec lequel il les a commencées. On voudroit faire de lui un architecte, un ingénieur des ponts-et-chaussées ou un astronome, qu'on n'attacheroit pas plus d'importance à ce qu'il soit fort sur le dessin linéaire et la trigonométrie.

Cependant, ce n'est point là l'essentiel pour M. le duc de Bordeaux. A son âge, Louis XIV n'étoit pas fort habile, et cela ne l'a pas empêché de faire assez bien son *métier* de roi. Quand il eut besoin d'ingénieurs et d'architectes, il en trouva pour exécuter les travaux civils et militaires qu'il eut à ordonner. Quand il ne tiendra plus qu'à cela, M. le duc de Bordeaux en trouvera aussi qui feront très-bien sa besogne. L'essentiel pour lui est d'apprendre ce qui perd et sauve les Etats, et d'étudier tout ce qui peut ramener les sociétés à la raison, à la sagesse et au repos, lorsqu'elles sont sorties des voies de la religion et de la morale. Le reste viendra tout seul, sans qu'il ait besoin d'être le premier industriel ou le premier algébriste de son pays.

D'autres se sont déjà conformés aux idées de la jeune France, au sujet des éducations fortes. On a vu de nos jours des princes aller à l'école commune, et probablement on a cru faire des merveilles en entrant ainsi dans le système des éducations libérales, qui font le bonheur du siècle de progrès et de lumières.

Cependant, on entend dire que ces essais d'instruction forte et solide n'ont point produit de phénomènes. Comme ce ne sont point les méthodes d'enseignement et les bons professeurs qui ont manqué dans les colléges pour les princes dont il s'agit, à quoi tient-il donc qu'on ne tombe pas en admiration devant les résultats du système qui leur a été appliqué? Ils ont été élevés comme vous voulez que le duc de Bordeaux soit élevé; ils ont eu des maîtres tout aussi habiles, tout aussi instruits que son ancien précepteur. Hé bien! malgré cela, vous voyez! Vous dites vous-mêmes que vous n'êtes pas encore contens, et chaque jour on vous entend dénigrer ceux qui ont eu l'avantage de recevoir l'*éducation forte* que vous cherchez pour Henri V. Réellement, on ne saura bientôt plus comment s'y prendre pour vous satisfaire.

Ce n'est pas à dire toutefois que, sous le rapport de la capacité, nous prétendions ravaler les nouveaux instituteurs de M. le duc de Bordeaux, ni les mettre au-dessous de l'ancien élève de l'Ecole polytechnique, qui a cessé de diriger son instruction. L'Ecole polytechnique est fort distinguée sans doute par le nombre et la qualité des jeunes savans qu'elle produit; mais voici un autre savant qui va nous dire s'il n'y a de supériorité que là, et s'il faut absolument désespérer des sujets qui ne puisent pas à cette source : c'est le célèbre astronome Lalande, dont le jugement sur les jésuites ne sera pas récusé, sans doute, à cause de son fanatisme religieux. Laissons-le dire ce qu'il pense de leur capacité, indépendamment des autres points qu'il admire en eux : « L'espèce humaine, dit-il, a perdu pour toujours cette réunion précieuse et étonnante de 20 mille sujets occupés sans relâche, et sans intérêt, de l'instruction, de la prédication, des missions, des conciliations, des secours aux mourans, c'est-à-dire des fonctions les plus chères et les plus utiles à l'humanité.... Parmi les calomnies absurdes que la rage des protestans et des jansénistes exhala contre eux, je remarquai La Chalotais, qui porta l'ignorance et l'aveuglement jusqu'à dire que les jésuites n'avoient pas produit de mathématiciens. Je faisois alors la table de mon astronomie; j'y mis un article sur les jésuites astronomes : le nombre m'étonna. J'eus occasion de voir La Chalotais à Saintes en 1773. Je lui reprochai son injustice, et il en convint. »

Hé bien, s'il en convint, c'est la différence qu'il y a entre les ennemis des jésuites de cette époque et ceux de la nôtre. Nous avons, en effet, une multitude de La Chalotais pour commettre l'injustice; mais aucun pour en convenir.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS.—*Bourse du* 21 *août* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 déc., ouvert à 76 fr. 90 c. et fermé à 76 fr. 90 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 104 fr. 95 c. et fermé à 105 fr. 00 c.
Actions de la Banque. . . . . 1720 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^E^.

Sur le Journal de la Meurthe.

Le déplacement d'un jeune prêtre du diocèse de Nancy, qui a été transféré d'une succursale à une autre, a servi de prétexte à de longues plaintes du *Journal de la Meurthe* contre l'administration du diocèse. Il n'a pas fallu moins de trois articles pour déplorer cet abus de pouvoir, cet acte tyrannique ; et en y mêlant adroitement les *parades* et les *mélodrames*, les *missionnaires* et les *interdits*, le *carquois*, les *flèches* et les *coups de fourche*, *Escobar* et *saint Jérôme*, on est parvenu à égayer un peu l'aridité du sujet. Il est à croire qu'on vouloit remuer les passions, et qu'on a saisi pour cela la première occasion qui s'est présentée. Le fait qui a donné lieu à tout ce bruit est fort simple : M. l'Huillier, desservant de Bicqueley, arrondissement de Toul, a été envoyé à Uruffe, même arrondissement. On ne voit peut-être pas là ni une vengeance bien noire, ni une tyrannie bien brutale. Mais laissez faire la presse, elle saura tirer parti d'un fonds si mince. Il parut donc dans le *Journal de la Meurthe* du 13 juillet un article sous ce titre : *Encore l'évêché et ses actes*, où on présentoit le déplacement du curé de Bicqueley comme une punition et comme un exil prononcés par M. l'évêque, à cause des opinions politiques de M. l'Huillier. M. l'abbé Lamotte, grand-vicaire de Nancy, adressa une réclamation au journaliste sur cet article. « Il est faux, disoit-il, que M. l'évêque ait pris part au déplacement du curé, il l'ignoroit encore au moment même ; il est faux qu'on ait voulu punir M. l'Huillier de ses sentimens politiques ; il est faux qu'Uruffe soit pour lui un exil, et qu'il ait été chassé brutalement de Bicqueley. »

Cette réclamation fut insérée dans le journal du 17 juillet ; mais il paroît que, quelque mesurée qu'elle fût, elle avoit blessé le journaliste ; car il répondit le 19 par un article violent et déclamatoire, où l'on ressassoit les éternelles plaintes sur les *missionnaires*, sur les *interdits*, sur l'administration *bigotte*, sur le mandement de M. de Janson, etc. Le ton de cet article étoit triplement déplacé. Qu'au bout de trois ans on vienne réchauffer d'évidentes calomnies, c'est ce qui a droit d'étonner, surtout dans un journal qui est sous l'influence du gouvernement. Du reste, le journaliste persiste dans ses allégations sur

M. l'Huillier, sur Bicqueley et sur Uruffe. Il prétend que ce dernier lieu est un *pays perdu*, et qu'on l'appelle *la Sibérie de l'arrondissement*, dénomination ridicule pour une commune qui n'a rien de plus glacial et de plus sauvage que le reste du canton. Il soutient que M. l'Huillier, *sans fortune et charitable*, sera très-mal à Uruffe; que, s'il a désiré son changement, il n'a point demandé Uruffe; et puis, apostrophant poliment les grands-vicaires du nom de *prêtres de l'école d'Escobar*, il les somme de rapporter la nomination de M. l'Huillier à Uruffe, en ajoutant que, s'ils s'y refusent, ils prouveront leur *mauvaise foi* et leur *hypocrisie*. Mais, en vérité, c'est se moquer du monde. Quoi! il faudra que, sur le défi d'un journaliste, l'administration épiscopale change ses dispositions, déplace, replace. On seroit donc livré à la merci du premier déclamateur qui accuseroit les supérieurs ecclésiastiques.

Cependant le *Journal de la Meurthe* ne s'en tint pas là, et, le 25 juillet, il donna un troisième article sur le curé de Bicqueley. Il triomphoit de ce qu'on n'avoit pas répondu à son deuxième article, comme si les grands-vicaires n'avoient pas autre chose à faire qu'à se colleter avec lui! Il attaque personnellement M. l'abbé Lamotte, qu'il appelle un *aventurier violent et tracassier*. Il cite une lettre de ce grand-vicaire sur M. l'Huillier, et la commente avec autant de malice que de perfidie. Cette lettre, fort sage et fort modérée, montre plutôt l'envie d'obliger le jeune curé que l'intention de le contrarier. Cependant le journaliste en fait grand bruit, et annonce qu'elle est déposée à son bureau pour qu'on en prenne connoissance. S'il n'a pas de meilleure preuve à alléguer contre M. le grand-vicaire, nous lui conseillons de ne pas trop triompher. M. l'abbé Lamotte auroit pu, sans doute, répondre à ces attaques réitérées et à ces interpellations hautaines. Il dressa, dit-on, un projet de réplique; mais ensuite il craignit de perpétuer la guerre avec un adversaire de mauvaise foi, qui met la colère et les injures à la place d'une discussion raisonnée. Il ne publia point sa lettre; c'est pour suppléer à ce qu'il n'a pas fait que nous donnons cet aperçu rapide de la controverse. Elle ne fera point honneur à la modération d'un écrivain qui, à propos d'une mesure toute naturelle et ordinaire, s'en va réchauffer les souvenirs du passé, et exciter des passions déjà assez ardentes. N'est-il pas odieux et lâche d'attaquer un prélat absent,

auquel on n'a pas plus le droit de reprocher d'avoir *fui* lorsque toutes les autorités lui conseilloient de s'éloigner pour éviter un grand malheur, qu'on ne peut lui reprocher d'avoir tenté de rentrer dans son diocèse à l'époque du choléra? Le journaliste se plaint de quelques mesures sévères prises par M. de Janson contre certains ecclésiastiques. Mais dans tous les corps il y a une discipline, elle est nécessaire pour maintenir l'ordre. La société religieuse, la hiérarchie ecclésiastique seront-elles seules destituées de moyens d'action contre les délinquans? Dans ce système, tout gouvernement seroit impossible. Dans la situation actuelle du diocèse de Nancy, les affaires se décident en commun entre tous les membres du conseil. Ainsi, les anathèmes du *Journal de la Meurthe* ne doivent pas plus peser sur les uns que sur les autres.

Ce journal, qui veut paroître bien informé, dit que M. l'Huillier avoit demandé une cure de l'arrondissement de Toul, et que sa demande avoit été appuyée par une notabilité du pays : eh bien! puisqu'on nous met sur ce terrain, voici en peu de mots ce qui s'est passé. M. l'Huillier étoit donc décidé à quitter Bicqueley, puisque le président du tribunal de Toul crut devoir solliciter son changement, et nomma en particulier la cure de Mont-le-Vignoble : cette demande n'indiquoit pas un projet d'avancement; car, pour qui connoît le pays, il n'y a pas de comparaison entre Mont-le-Vignoble et Bicqueley ou Uruffe. Dans l'impossibilité de satisfaire à cette demande, on assigna à M. l'Huillier Manoncourt, près Nancy. On ne vouloit donc pas l'envoyer en *Sibérie*. Il allégua des prétextes pour ne pas aller à Manoncourt. Alors on mit sous ses yeux la liste des cures vacantes; il choisit lui-même Uruffe, et il a déclaré depuis que cette paroisse lui étoit plus agréable que Bicqueley : il y étoit plus près de sa ville natale. Ainsi, si c'est là un exil, il n'est pas bien dur, et si c'est là une *Sibérie*, il y en a de plus tristes, de plus désertes et de plus affreuses. Dans sa nouvelle paroisse, ce prêtre *charitable et sans fortune* trouvera une rente annuelle de 6 à 800 francs, outre sa pension ecclésiastique, et il pourra satisfaire son penchant à assister les malheureux. Ne voilà-t-il pas une déplorable victime des caprices et des rigueurs de l'autorité? et a-t-on bonne grâce à voir du despotisme et une punition dans un acte né des circonstances et de la volonté même de celui que l'on plaint d'une manière si touchante?

Si nous descendons dans ces détails, c'est le *Journal de la Meurthe* qui nous y force par ses reproches minutieux. Nous ne réfuterons plus qu'une allégation qu'il s'est permise en parlant de Montrot. Non, ce n'est point par haine du libéralisme de M. l'Huillier qu'il a été question de tranférer le titre de cette succursale à une autre paroisse. Des raisons plus graves sollicitoient ce changement : non-seulement on n'avoit pris à Montrot aucune mesure pour avoir un presbytère, mais le maire avoit même écrit que l'intention des habitans n'étoit point d'en avoir. Il étoit donc tout naturel de tenter la translation de ce titre en faveur d'une paroisse qui avoit fait de grands sacrifices pour son église, pour son presbytère et pour l'entretien de son curé, qui ne reçoit rien du gouvernement.

Nous avons répondu aux principales allégations du *Journal de la Meurthe;* actuellement nous ne pouvons que déplorer cet esprit de taquinerie et de détraction qui s'acharne sur un évêque, qui réveille les souvenirs de la haine et les accusations de la calomnie, qui semble vouloir égarer encore une multitude ignorante et crédule. Tous les bons esprits, il faut le dire, gémissent de cette licence de la presse. Le *Journal des Débats* s'en plaignoit dernièrement dans un article que nous avons cité. Un autre journal ne s'explique pas moins éloquemment sur ce même sujet; le passage est d'autant plus curieux que ce journal est favorable à la révolution de juillet, et est écrit sous l'influence du gouvernement. Voici son article :

« Si, dans les temps ordinaires et paisibles, lorsque les lois, le gouvernement, la religion sont respectés, honorés, il existe cependant des causes de perturbation, de dissensions, de haines, de vengeance, que doit-on attendre lorsque la tourmente révolutionnaire bouleverse les Etats, froisse les intérêts, déplace les conditions et détruit les anciennes bases sur lesquelles reposoit la société ? Nous en avons été les tristes témoins, et, gémissant des malheurs enfantés par tant de péripéties, nous espérions du moins que la raison et la sagesse mettroient enfin un terme aux désordres et aux déchiremens, que tout le monde se rallieroit de bonne foi à ce qui peut assurer non-seulement la paix, mais la prospérité de la patrie. Vain espoir ! illusion trompeuse ! Les erreurs, les calamités passées ont été une leçon inutile, et, comme autrefois, l'esprit de parti ravive les mêmes passions, les mêmes égaremens, et ne reculeroit pas devant les mêmes crimes. Chaque révolution suscite de nouvelles prétentions, de nouvelles ambitions, et, comme

il est impossible de les satisfaire toutes, celles qui ont été déçues se changent en hostilités contre le gouvernement. Malheur donc aux hommes qu'il a investis de sa confiance! On fouille dans leur vie passée, on en exhume tout ce qui peut les déprimer et ternir l'éclat des emplois et des dignités dont ils sont revêtus.

« On sait pourtant que tous les hommes sont sujets à l'erreur, qu'il n'y en a point de parfaits, d'infaillibles; que le gouvernement, comme la société, n'est qu'une agrégation d'individus peccables; mais, sans faire un retour sur soi-même, on exige de tous les fonctionnaires qu'ils soient exempts des imperfections, des foiblesses qui tiennent à la nature humaine. On ne leur fait grâce d'aucune faute, d'aucune erreur; bien plus, on les exagère, on les retrace sous les plus noires et les plus sinistres couleurs. Le débordement, la méchanceté, on pourroit dire la perversité de la presse sacrifie, immole aux opinions les plus extravagantes tout ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré parmi les hommes. Qu'importe que vous ayez du talent, de la probité, de la vertu? Vous avez participé aux foiblesses de la condition humaine : eh bien! tout votre mérite actuel ne vous sauvera pas des traits de la satire et de l'envie. Vous serez traduit à la barre de la république, et vous y serez jugé avec autant d'injustice que de malveillance. Nul homme ou public ou privé ne peut être assuré de vivre à l'abri de cette critique acerbe, hargneuse, qui, semblable au tact des harpies, corrompt tout ce qu'elle touche. »

Voilà d'excellentes réflexions, et ce journal parle d'or. Il est difficile de mieux peindre la licence de la presse, ses abus et ses scandales. Honneur au journaliste consciencieux, qui voit si bien les excès et les dangers de la presse, et qui les signale avec courage! On peut bien croire qu'il n'aura pris aucune part aux iniquités de ses confrères, et qu'on ne l'a point vu *raviver les passions*, *fouiller dans la vie passée, sacrifier tout ce qu'il y a de respectable*. Nommez donc, nous dira-t-on, l'estimable journal qui tient cet édifiant langage? C'est le *Journal de la Meurthe*, du 27 juillet; oui, le *Journal de la Meurthe*, qui, le 19 juillet, avoit fait un article violent contre M. l'évêque de Nancy, qui avoit *fouillé dans sa vie passée*, et l'avoit *jugé avec autant d'injustice que de malveillance*. Ce journal ne veut pas que l'on touche à la réputation des fonctionnaires publics: il représente qu'ils ne sont pas parfaits, qu'il faut avoir de l'indulgence pour eux; il déplore qu'ils soient livrés aux *traits de la satire et de l'envie*, et qu'ils ne puissent *vivre à l'abri de cette critique acerbe, hargneuse, qui, semblable au tact des harpies, corrompt tout ce qu'elle touche*. Mais

quand il ne s'agira que de prêtres, de grands-vicaires ou d'évêques, on n'est pas obligé envers eux à tant de retenue et de circonspection; alors, *exhumez hardiment tout ce qui peut les déprimer et ternir l'éclat des emplois et des dignités dont ils sont revêtus.* Ce qui seroit *satire et envie* pour d'autres, est légitime pour eux, et l'on peut sans scrupule user à leur égard de *cette critique acerbe, hargneuse, qui, semblable au tact des harpies, corrompt tout ce qu'elle touche.* C'est dans cet esprit que furent conçus les articles du *Journal de la Meurthe*, du 19 et du 25 juillet, dirigés principalement, le premier, contre M. l'évêque de Nancy; le second, contre son grand-vicaire. On joint le persiflage à l'injure, le sarcasme à la calomnie; on appelle sur un évêque le ridicule et la haine; Qu'*importe qu'il ait du talent et de la vertu!* il faut *sacrifier, immoler tout ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré sur la terre.* Ainsi, on a deux consciences, l'une pleine de ménagemens et d'égards pour les fonctionnaires publics, l'autre pleine de rancune et de fiel contre des hommes en dignité dans le clergé. On débite de belles maximes en faveur des premiers, on outrage à plaisir les seconds. A deux jours de distance, le même journal diffame et calomnie un prélat, puis se plaint de la diffamation et de la calomnie. N'y a-t-il pas là une équité, une impartialité et une délicatesse qui font un honneur infini à l'homme et à l'écrivain?

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Une retraite ecclésiastique vient d'avoir lieu au séminaire de Versailles; le quart des curés du diocèse y ont assisté; bon nombre de chanoines et autres prêtres de la ville en ont suivi les principaux exercices. Pareille retraite réunira le mois prochain un autre quart des curés et vicaires, et l'année prochaine, l'autre moitié en deux fois jouira du même bienfait. M. l'évêque a présidé cette édifiante réunion, qui, sous tous les rapports, a répondu aux espérances qu'il en avoit conçues. Outre le sujet d'oraison, le vertueux prélat a chaque jour payé son tribut en faisant une conférence sur des sujets choisis. M. l'évêque de Versailles possède dans un degré remarquable le genre propre de l'allocution épiscopale, qui, en évitant la pompe du style oratoire, ne tombe pas dans les négligences du discours familier. Un goût très-pur et un sentiment délicat des convenances relèvent la simplicité de son langage jusque dans les détails les plus communs. Chez lui, les épanchemens d'un cœur paternel et les effusions de la charité apo-

stolique n'ôtent rien à l'autorité du pontife, ni à sa dignité. Le disciple, d'ailleurs, rappelle souvent le maître : Paul parle encore par la bouche de Timothée. Rien de plus sage, de plus instructif, de plus exact, de plus attachant que les pieux entretiens du digne successeur du savant et vénérable M. Borderies. Les conférences dont nous parlons ont roulé sur toutes les parties de la journée du prêtre, l'oraison, le saint sacrifice, et sur les devoirs les plus essentiels du pasteur et les plus intéressans objets de sa sollicitude. M. Frere a rempli l'important ministère de prédicateur de cette retraite ; il a prêché deux fois par jour. Le zèle bouillant de cet orateur, que sa renommée précède, est secondé par une voix éclatante, par des accens pleins d'ame et de variété, par une action infatigable, toujours véhémente et souvent impétueuse. Comme professeur et comme prédicateur, les divines Ecritures sont l'objet particulier des travaux de ce fervent ecclésiastique, et sa science spéciale. Il ne pouvoit ni plus à propos ni plus avantageusement en faire usage que dans une assemblée toute composée de ministres de la religion; et c'est aussi par-là qu'il a fait sur son grave auditoire l'impression la plus vive. M. Frere quelquefois ne dédaigne pas d'emprunter à la physiologie des théories et des expressions dont s'étonne l'oreille peu familiarisée avec le langage technique, lors même que la plus scrupuleuse orthodoxie n'en peut concevoir aucune alarme. Rassurés par un maître habile, par un profond théologien, les plus jeunes d'entre les ecclésiastiques qui l'écoutoient ont redoublé d'attention pour ne laisser rien échapper de ce moyen subsidiaire, piquant par sa singularité, et l'un des meilleurs à employer contre les incrédules, ainsi que l'affirmoit, d'après son expérience, le zélé prédicateur. Les vieillards, moins disposés par leur nature à admettre des mots nouveaux et des idées nouvelles, surtout dans l'enseignement de la doctrine sacrée, ou, pour parler plus juste, dans le mode de cet enseignement, ont paru en cet endroit résister à l'entraînement d'un débit plein d'enthousiasme et de feu. Il y a eu, quoi qu'il en soit, unanimité d'opinion sur l'esprit, le talent, l'érudition, et encore plus sur la belle ame et l'éminente piété du prédicateur de la retraite pastorale. M. l'évêque de Nancy, revêtu de la soutane noire, et qu'on ne distinguoit presque qu'à sa croix, a été l'un des plus touchans sujets d'édification, pendant cette retraite, par sa régulière assistance à tous les exercices, et par la naturelle simplicité de son maintien. Dans les momens de récréation, lorsqu'il se mêloit parmi ce clergé si respectueusement affectionné à son propre évêque, il sembloit se trouver lui-même au milieu du sien. Chacun se sentoit ému, ravi par les manières bienveillantes et l'aimable enjouement de ce noble prélat, qu'une si longue et si dure séparation de son diocèse rend doublement digne de considération et de respect. Combien on aimoit à voir les attentives déférences de l'évêque diocésain pour

un collègue distingué partageant gràcieusement avec lui de communs hommages! Quiconque a le bonheur d'être témoin de ces rapprochemens, de ces réunions entre les membres du sacerdoce, et qui considère en particulier le clergé d'un diocèse entourant son premier pasteur, l'écoutant avec docilité, ne pouvant se lasser de l'entendre, ne sauroit s'empêcher de reconnoître le puissant effet de ces assemblées. La retraite s'est terminée le 23, à la cathédrale, par la messe d'actions de grâces, que M. l'évêque a célébrée, et à laquelle a eu lieu la communion générale des retraitans. Le discours conforme à la circonstance a été suivi du *Te Deum* avec salut du saint sacrement.

— Il y a trois ans on faisoit des émeutes pour chasser les curés, actuellement on en fait pour les garder contre vent et marée. Qu'un curé soit déplacé par son évêque, il n'en faut pas davantage pour que la paroisse d'où il devoit sortir se prenne pour lui d'un vif attachement. On devine tout de suite que c'est une victime et que ses supérieurs veulent le punir de son attachement à la révolution. Quant à son successeur, ce sera infailliblement un légitimiste et un protégé de la légitimité, et il ne faut pas le recevoir. Tels sont exactement les bruits et les cancans avec lesquels on a cherché à échauffer les esprits à Cellé, arrondissement de Vendôme. Le sous-préfet et la gendarmerie ont été obligés d'intervenir pour appuyer l'installation du nouveau curé. On ne vouloit pas aller à sa messe. L'ancien curé a, dit-on, essayé de calmer l'agitation des esprits; mais au milieu de l'office on a crié : *à bas les chouans !* Il a fallu que le sous-préfet de Vendôme revînt et fît de nouveaux efforts pour apaiser l'orage. Voilà les fruits de l'exemple que la capitale a donné aux villes, et que les villes ont donné ensuite aux campagnes. Voilà les résultats de la fermentation qu'on a excitée dans les têtes et qu'on y entretient encore par les journaux, par les pamphlets, par les carricatures et par tous les bruits de la malveillance. Il faut un rien pour exciter des mécontentemens et des troubles dont on est tout étonné et tout honteux lorsque le calme est revenu.

— A Angoulême, la cérémonie du 27 a été, comme partout, triste et froide; les autorités s'y sont rendues au son et au chant de la *Marseillaise*. Le 29, toutes les gardes nationales rurales avoient été invitées à venir à la ville; elles ont été passées en revue par le préfet, et puis se sont réunies à la garde nationale de la ville et au 32ᵉ. Toute cette masse a traversé toute la ville, en criant : *à bas les carlistes ! à bas les prêtres ! plus de cardinaux ! plus de prêtres !* Ces derniers cris surtout se sont fait entendre en passant devant l'évêché. Là, on a dansé la carmagnole en chantant : *Ça ira*. Rien n'a été tenté pour réprimer ces démonstrations.

— Les conseils généraux de département ont partout terminé leur session. Le conseil général de l'Aveyron est du petit nombre de ceux qui ont compris à la fois et les intérêts du pays et les vœux de la population. Il a demandé que l'évêché de Rodez fût maintenu, a voté 8,000 fr. pour les réparations à faire aux églises et presbytères et a accordé 2,000 fr. pour la maîtrise de la cathédrale. Le conseil général du Bas-Rhin a maintenu les subventions en faveur du chapitre de la cathédrale et du séminaire. Il paroît que ces conseils n'ont pas autant de peur du clergé que le conseil de la Nièvre, qui, en votant 3,000 fr. pour l'instruction religieuse, a prudemment spécifié que ce seroit à condition que cette somme *ne pourroit profiter en tout ou en partie au personnel du clergé*. On croit que cette précaution infiniment sage est due à l'influence de M. Dupin, l'un des hommes les plus prononcés contre les trop nombreux envahissemens du parti-prêtre. On avoit demandé au conseil général du Doubs 5,000 fr. pour rétablir la maîtrise de la cathédrale; le conseil n'a voté que 1,500 fr., mais à des conditions qui changeroient tout-à-fait l'établissement. Il voudroit que ce fût une espèce de conservatoire de musique vocale et instrumentale, qu'on y reçût des externes, etc. Il est probable qu'on ne vouloit rien donner.

— A une des dernières réunions du conseil municipal de Marseille, le 9 août, un membre, M. Fortoul cadet, présenta successivement plusieurs propositions; dont deux entre autres regardoient les églises. La première porte que le maire devroit assister aux séances des conseils de fabrique, soit par lui-même, soit par son délégué. Quel étoit le but de M. Fortoul? nous l'ignorons. En quoi la présence du maire est-elle nécessaire dans un conseil de fabrique? Aussi dans bien des villes les maires n'y assistent pas. Le conseil de Marseille, *attendu que la loi doit toujours être exécutée, et que M. le maire est suffisamment averti par cette loi, même de l'époque des séances pour exercer son droit*, déclare n'y avoir lieu à suivre. La loi n'oblige pas le maire à assister aux séances des conseils de fabrique. Le décret du 30 décembre 1809 porte seulement que le maire est membre de droit, mais il ne l'astreint pas à paroître à toutes les séances. M. Fortoul est plus sévère, et va au delà de la loi. Sa deuxième proposition étoit qu'à la diligence de l'autorité chaque église fût tenue de donner un inventaire de tous ses effets mobiliers, ledit inventaire dressé contradictoirement avec un délégué de la mairie et à double original. M. Fortoul va encore ici au delà de la loi; car le décret de Buonaparte porte à la vérité qu'il sera fait un inventaire du mobilier, mais il ne dit point que l'autorité pourra le réclamer. Il dit même que le double inventaire du mobilier sera remis au curé ou desservant. De quel droit viendroit-on aujourd'hui exiger ce que le décret n'ordonne point? Quel seroit le but de cette exaction? Comment des gens

qui veulent toujours que le clergé reste au dehors de la politique sont-ils si empressés de s'immiscer dans l'administration intérieure de l'église? Ont-ils peur qu'on ne détourne le mobilier de l'église, et veulent-ils prendre leurs précautions pour le cas où il leur plairoit de confisquer tout le mobilier? Quoi qu'il en soit, le conseil municipal de Marseille a renvoyé la proposition au maire; elle eût mérité d'être mise au rebut.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. La *Gazette de Picardie* s'exprimoit ainsi, le 20 août, sur les changemens survenus, il y a trois mois, dans l'éducation de M. le duc de Bordeaux :

« Les journaux se livrent à beaucoup de réflexions sur le système d'éducation du duc de Bordeaux; nous ne pouvons dissimuler notre douloureux étonnement du ton qu'ont pris dans cette conjoncture quelques-uns des écrivains que nous sommes habitués à regarder comme les organes de nos opinions, et dont nous honorons et admirons souvent le talent et le courage dans la défense de notre cause. Nous dirons avec franchise que, si l'on nous eût demandé notre avis sur le choix d'un ecclésiastique appartenant à une société célèbre et persécutée pour donner des leçons au jeune prince, nous ne l'eussions pas conseillé, quoique nous soyons fort éloignés de partager les préventions injustes qu'ont semées contre des hommes respectables les ennemis acharnés du catholicisme, disons plus, de toute religion. Mais de ce que, par une déférence peut-être nécessaire pour ces préventions, nous n'eussions pas conseillé le choix nouveau qui a été fait pour l'éducation du duc de Bordeaux, s'ensuit-il que nous pourrons rester muets devant l'inconvenante amertume avec laquelle il est désapprouvé par quelques-uns de nos amis politiques, et semblerons-nous, par notre silence, approuver tacitement les reproches exagérés auxquels est aujourd'hui en butte une suprême volonté? Non, sans doute; voués au culte de la royauté légitime, nous ne cesserons de lui témoigner notre vénération, de la défendre contre toutes les attaques de quelle que part qu'elles lui viennent; et Charles X, représentant à nos yeux comme dans nos cœurs cette auguste et sainte royauté, n'obtiendra pas moins de soumission de notre part, durant ses malheurs et son exil, que pendant son règne et ses prospérités; pas moins de respect dans le palais de Prague que dans son château des Tuileries. Que Charles X place auprès de son petit-fils un prêtre ou un militaire, comme père de famille il est dans son droit, et ce n'est pas surtout aux hommes défenseurs de toutes les libertés, y compris celle d'enseignement, qu'il convient de prétendre l'entraver dans l'exercice de ce droit; nos préférences ou nos antipathies ne doivent en tout cas s'exprimer qu'avec réserve et convenance sur une question dont ce prince doit être, comme homme et comme chef de dynastie, tout aussi bon juge que nous. Si nous croyons devoir lui donner des avis, lui exprimer des vœux, sachons du moins le faire d'une manière qui soit en harmonie avec le haut rang qu'il n'est pas en la puissance des hommes, si injustes et si pervers qu'ils soient, de lui ôter jamais. Souvenons-nous que son zèle, que son amour pour la

France devroient suffire pour calmer nos défiances ; honorons son âge, et n'aggravons pas ses chagrins par des oppositions déplacées et des dissidences funestes : soyons *jeune France*, je le veux, mais sans nous constituer en mentors de ceux dont nous devons respecter l'autorité. »

— La *jeune France* royaliste nous paroît être dans une veine d'erreur et d'étourderie dont rien n'approche. Voilà encore qu'elle s'engage dans une démarche pleine d'irréflexion, et peut être de danger : elle a imaginé d'organiser, pour l'époque de la majorité de M. le duc de Bordeaux, une espèce de pélerinage volontaire, qui doit se rendre à Prague par petites parcelles inconnues les unes des autres. Il ne faut pas demander s'il s'y glissera des *pélerins* qui ne seront pas de la confrérie que l'on croit convoquer. Nous ne parlons point ici de la police, qui ne peut jamais avoir de mauvaises pensées, et qui se contentera d'envoyer une centaine de ses royalistes pour présenter leurs hommages à Henri V, en tout bien et tout honneur. Mais est-on bien sûr qu'à la faveur de cette joyeuse confusion il ne se présentera pas quelque enfant perdu des révolutions, qui aura fait un mauvais rêve à l'égard du fils, comme celui qui fut fait en France, il y a 13 ans, à l'égard du père ? Quelle responsabilité pour les vrais députés de Prague, qu'une inspiration noble et sincère auroit attirés dans cette démarche ! Dieu veuille qu'ils soient assez peu nombreux pour qu'on puisse les compter et les bien distinguer individuellement ! car il ne faut pas beaucoup de faux *pélerins* dans une circonstance pareille pour causer à tous les autres des regrets et un désespoir éternels. Espérons que cette convocation étourdie de la jeunesse royaliste ne produira pas à Prague une cohue à ne se point reconnoître, et que ceux qui veillent à la garde du précieux dépôt auront soin de le préserver de la confusion.

— On vient encore de voir se vérifier d'une manière éclatante ce mot si profond d'Horace : *Raro antecedentem scelestum deseruit pede pœna claudo.* Un crime, commis il y a douze ans, vient enfin d'être découvert, et les coupables n'ont pu échapper à l'œil de la justice, ou plutôt à celui de la Providence qui les suivoit et qui a dévoilé leurs trames. M. Bayeux, avocat-général, dans son réquisitoire contre Robert et Bastien dans l'affaire de la veuve Houet, a remarqué éloquemment cette marche de la Providence : « En vain, a-t-il dit, on chercheroit dans les Annales du crime un procès qui présentât une scélératesse plus inouie, une audace plus inconcevable, la confiance plus lâchement violée, les liens du sang plus cruellement rompus. Ce procès offre l'assemblage hideux de tous les crimes réunis dans un même crime. Une mère de famille respectable, une femme bonne et bienfaisante, a été enlevée à quelques pas de son domicile, dans une rue fréquentée, à sept heures du matin, à la porte de ses enfans ; elle a été étranglée par son gendre ou d'après ses ordres. Les auteurs du crime se sont long-temps flattés d'en ensevelir le souvenir dans l'ombre. Sagesse de la Providence, admirons et respectons tes décrets ! Tu n'as pas voulu, en livrant de suite les auteurs du crime à la vengeance des lois, abréger leur supplice. Pendant long-temps, tu as abandonné l'auteur du crime à l'instrument de ce même crime ; tu en as fait l'instrument de ta vengeance. Ils avoient commis le crime pour jouir

quelques jours plus tôt des biens de la victime. Ils ont été privés de la jouissance de ces biens. Pendant douze ans, pour que les remords du meurtrier ne vinssent pas à se taire, la voix du complice est venue redire à son oreille : *Robert, qu'as-tu fait de ta mère?* Le supplice a commencé en même temps que le crime; et, pour que la leçon fût à jamais mémorable, c'est celui qui avoit donné les moyens de cacher ce crime qui a donné les moyens de le découvrir. La justice a marché lentement, mais sa marche n'en a été que plus assurée. En vain les coupables ont espéré se soustraire à la vengeance des lois, ils ont été aveuglés par leur propre scélératesse, ils ont eux-mêmes fourni les indices qui les ont signalés. »

— Un journal, qu'on n'accusera pas de penchant pour l'aristocratie, raconte d'une manière fort remarquable les troubles du canton de Bâle. Les torts, dit-il, ont été mutuels dans cette affaire. Sous l'ancienne constitution, le gouvernement bâlois s'étoit montré plus libéral qu'elle. Quant à la nouvelle constitution, rédigée d'un commun accord entre la ville et la campagne, elle étoit fondée sur les principes de l'acte d'égalité de 1798; elle abolissoit la durée à vie des fonctions de membre des grand et petit conseil; elle accordoit à la campagne 79 représentans et 75 à la ville, et si on objecte que la ville, ne formant que le tiers de la population du canton, avoit ainsi à elle seule près de la moitié de la représentation, les Bâlois répondront que, payant à eux seuls les 5/6 des contributions, il est tout simple qu'ils aient plus de droits, puisqu'ils supportent plus de charges. Liestall demandoit, avec assez peu de justice, les 5/7 de la représentation pour la campagne, c'est-à-dire pour la partie la moins riche et la moins éclairée. Un gouvernement provisoire se forma à Liestall, et, après bien des troubles et du sang répandu, un canton déjà peu étendu fut partagé en deux; innovation funeste que Schwytz reproduisoit de son côté. Bientôt, lors de la discussion du pacte fédéral, un schisme éclata dans la diète. La conférence de Sarnen se composoit des députés de Neufchâtel, de la ville de Bâle et des cantons d'Underwald, Uri et Schwytz. Au sujet des derniers événemens de Bâle, il faut remarquer que toutes les communes du canton n'avoient pas embrassé la cause de Liestall. Deux vallées, entre autres, étoient demeurées fidèles; elles ne communiquoient ensemble que par un village; et les insurgés, sentant toute l'importance de cette position, n'avoient cessé de harceler et même d'attaquer ce village à force ouverte. Enfin, après une dernière agression plus violente que les autres, les habitans du village demandèrent du secours à Bâle. Ainsi, l'agression n'auroit pas été de leur côté, des coups de fusil auroient été tirés sur eux dans les rues de Prattelen, avant qu'ils se fussent décidés à riposter; et quant à l'incendie des neuf maisons, ce fut le résultat fortuit de l'exaspération des soldats, et non d'un plan prémédité. Cette version est un peu différente de celle de Liestall : nous la trouvons dans le *Constitutionnel* même du 20 août.

— Tous les journaux sont effrayés de la multiplicité des duels, c'est une *récrudescence* pire encore que celle du choléra. Un de nos journaux, qui nous vante avec le plus de confiance les progrès de la civilisation, déplore lui-même cette

manie meurtrière, et il lui est échappé de convenir que *notre civilisation n'étoit pas aussi avancée que notre amour-propre se complaît à le dire.* Hélas! que de preuves de cette vérité dont l'aveu est ainsi arraché au *Constitutionnel!*

— La distribution des prix du collége Stanislas étoit présidée par MM. de Cardaillac et Maugé, inspecteurs de l'Académie. Mr l'archevêque de Paris, en entrant, a été salué par les acclamations des élèves. M. Gibon, professeur de la philosophie, qui a fait le discours, a rappelé en peu de mots les malheurs du prélat, et le courage avec lequel il les a supportés. Cet endroit a été fort applaudi par tout l'auditoire. M. de Cardaillac, qui a aussi prononcé un discours, s'est félicité de la présence inattendue de M. l'archevêque, et a rendu hommage à ses vertus, et à son noble caractère dans ses disgrâces. Tous les assistans ont applaudi à cet éloge si juste et si vrai, mais plus remarquable encore dans la bouche d'un fonctionnaire public, parlant au nom de l'Université. M. de Cardaillac a fait aussi l'éloge du vénérable ecclésiastique qui dirige cette maison, et de son estimable coopérateur. Il prié M. l'archevêque de distribuer les principaux prix.

— M. Guillon, évêque de Maroc, professeur d'éloquence sacrée en Sorbonne, a présidé la distribution des prix au collége Bourbon. Il a adressé une allocution aux élèves.

— M. Simonin, conseiller à la cour royale de Rouen, est nommé président de chambre à ladite cour en remplacement de M. Eude, qui devient premier président. M. Simonin a pour successeur M. Barré, juge d'instrction à Rouen. M. Sulpicy est nommé procureur du Roi à Coulommiers.

— L'ordre des avocats à la cour de cassation a élu MM. Royer, Gueny et Piet pour candidats, parmi lesquels le garde-des-sceaux devra choisir le président, en remplacement de M. Scribe. MM. Chauveau-Lagarde, Garnier, Jacquemin et Bohain ont été nommés membres du conseil de discipline.

— C'est au 1er avril prochain que sera interdite la circulation des pièces de 6 et de 3 livres, et des autres anciennes monnaies. La spéculation s'occupe en ce moment de ramasser ces pièces, qui contiennent, dit-on, une légère quantité d'or. Un changeur de Paris fait annoncer dans les départemens de la Bretagne et de la Basse-Normandie, où il reste beaucoup d'anciens écus, qu'il donnera une prime de 3 centimes par écu de 6 livres; mais il n'en reçoit que 200 à la fois.

— MM. A. Thomas et de Philibeaucourt ont présenté le 22, à M. le vicomte de Châteaubriand, la médaille qui lui a été votée par la jeunesse royaliste au mois de janvier dernier, et sur laquelle ont été gravés ces mots : MADAME, *votre fils est mon Roi.*

— Les journaux du mouvement sont remplis de réclamations contre les destitutions et les translations de préfets et de sous-préfets qui viennent d'avoir lieu.

— Don Pedro a laissé à Paris des dettes criardes. Son boulanger et son marchand de bois l'avoient assigné dernièrement en paiement de leurs fournitures, pour lesquelles on ne leur a donné que de belles promesses ou des billets que

l'on n'acquitte pas. M. de Vatimesnil, qui s'est présenté pour l'ex-empereur obtenu que les poursuites ne fussent dirigés que contre le comte d'Oliveira, i tendant du prince, qui a fait les commandes.

— Le docteur Magendie a été envoyé à Toulon pour juger de l'état sanitai de la *Melpomène*, et des mesures qu'il y auroit encore à prendre pour assai entièrement cette frégate.

— Depuis l'arrêt de la cour d'assises qui ordonne sa dissolution, la Société d *Droits de l'Homme* a pris le titre de *Société des Progrès*. Elle compte certain nombre d'affiliés à Lyon.

— Sur 640 électeurs inscrits pour le collége électoral de l'arrondissement Nîmes, 325 ne se sont point présentés ou n'ont point pris part au vote; 315 se lement ont voté, et ce n'est qu'à une majorité de 13 voix que M. Teulon a é réélu, de sorte qu'il n'a réuni que le quart des suffrages : voilà comme se font a tuellement les élections. La protestation de 119 électeurs royalistes contre l'ex gence du serment qui les empêche d'exercer un droit acquis à tout contribuabl n'a pas été accueilli dans l'une des deux sections; mais l'autre en a ordonné l'i sertion au procès-verbal.

— D'apres le *Constitutionnel*, M. Teulon, quoiqu'ayant reçu dernièreme une faveur du gouvernement, n'a eu la majorité que parce qu'il a fait une prote tation solennelle contre les forts projetés autour de Paris, et qu'il a pris l'eng gement de s'y opposer tant à la tribune que par la voie de la publicité.

— Trente-cinq réfugiés polonais viennent d'être dirigés sur Coutances; sei d'entre eux seront répartis dans les bourgs des environs.

— Les duels politiques continuent dans les départemens. On en cite de no veaux à Toulon et à Limoges.

— C'est au Hâvre que s'embarquera la fille de don Pédro; le capitaine Napi la viendra chercher, dans ce port, sur le vaisseau portugais *le Jean VI*.

— Le maréchal Bourmont a levé le siége de Porto le 10 août, et s'est diri sur Vallonga, pour réunir ses forces à celles du duc de Cadaval. Les assiégea ont emporté leurs bagages, leur artillerie et leurs munitions. Ils n'ont laissé d garnison qu'à Villa-Nova et dans les forts qui commandent l'entrée du Dour Le 27 juillet, une guérilla, composée d'habitans des campagnes, s'est empar de Tavira et y a proclamé don Miguel. Un détachement de trois cent cinquan Français n'a pu débusquer ces partisans qu'après une perte de cent hommes. I semblables combats sont engagés sur quelques points entre les usurpateurs et l habitans. Des guérillas royalistes ont pris et repris aux Pedristes les forts et ville de Castro-Marin.

— Parmi les officiers français qui accompagnent M. de Bourmont en Po tugal, on cite deux fils de ce maréchal, M. le baron Clouet, M. le comte de l Rochejaquelein et M. Louis de Puiseux. Ce dernier a été nommé major et M. Lou de Bourmont colonel dans l'armée du duc de Cadaval.

— La veuve du général français Duvergier, qui a été tué à Oporto, se trou

en ce moment à Londres dans une grande détresse. Le gouvernement portugais ne lui donne aucun secours.

— On n'a jamais vu, dit-on, un aussi grand nombre d'Anglais entreprendre le voyage du Continent que pendant cette année. On porte à plus de 50,000 le nombre de ceux qui sont venus en France ou qui sont partis pour Rotterdam, afin de se rendre en Allemagne ou d'aller jusqu'en Hongrie.

— Le jury de Landau au bout d'une demi-heure de délibération a déclaré, le 16, non coupables les accusés politiques traduits devant la cour d'assises de cette ville. Après le prononcé de l'acquittement, le procureur général a demandé que l'on retînt en prison les docteurs Wirth, Siebenpfeiffer, le pasteur Hochdœrfer et les sieurs Roth et Becker, afin qu'ils fussent renvoyés pour d'autres faits devant les tribunaux correctionnels de Deux-Ponts, Kayserslautern et Frankenthal. La cour a déféré à ces conclusions, et l'on n'a mis en liberté que les sieurs Effler et Scharpff.

— Le docteur Schutz a été acquitté à Munich par la cour suprême d'appel; mais, au moment d'être mis en liberté, la haute police a déclaré qu'elle trouvoit sa détention encore nécessaire.

— L'association qui avoit été formée à Neustadt, par les dames et les demoiselles de la ville et des environs, pour le soutien des patriotes allemands, donne lieu à des poursuites judiciaires. Depuis que la société a été dissoute, les directrices, au nombre d'environ 30, ont été citées devant un juge d'instruction. La police a fait une descente chez madame Helferich pour se saisir des objets confectionnés et mis en vente par la société; mais l'on n'y a plus rien trouvé. Le tribunal de l'arrondissement de Frankenthal va être appelé à décider si les art. 292, 293 et 294 du Code pénal sont applicables à l'association dont il s'agit.

—Le prince souverain de Hohenzollern-Sigmaringen, de concert avec son fils, vient de donner une constitution à ses sujets. Cette principauté a 38,000 habitans, presque tous catholiques.

— On élève à Munich un monument à la mémoire des 30,000 Bavarois qui ont succombé dans la campagne de Russie. Le métal, dont il est construit, provient des canons pris à la bataille de Navarin, dont le roi de Bavière a fait l'acquisition à Trieste. Ce monument dépasse déjà la hauteur des maisons, quoiqu'il n'ait encore atteint que les deux tiers de son élévation.

— Il paroît certain aujourd'hui que la Porte-Ottomane a conclu avec l'empereur de Russie un traité d'alliance offensive et défensive que l'on ne veut point publier. La Russie s'est, dit-on, engagée à secourir la Turquie en toute occasion, et auroit même renoncé à l'indemnité de 10 millions de roubles pour ses frais de la dernière expédition. La Porte, de son côté, auroit promis de regarder comme ennemie toute puissance avec laquelle la Russie pourroit se trouver en guerre. Ce traité est fort avantageux à l'empire ottoman, et le met à l'abri de tous les projets ambitieux du pacha d'Egypte. La plus grande tranquillité règne à Constantinople; le gouvernement y a mis en circulation beaucoup de numéraire.

— L'émigration pour les Etats-Unis est encore plus nombreuse cette année que les précédentes. En quelques jours, il est arrivé dernièrement à Québec plus de 2,500 émigrans, la plupart venant d'Irlande. L'état sanitaire est actuellement satisfaisant à Québec et à Montréal.

Il vient de paroître à Chambéry une *Vie du père Favre*, jésuite, par M. Dépommier, chanoine et professeur en théologie (1). Le père Favre, ou Lefèvre, fut un des premiers compagnons de saint Ignace. Il naquit en Savoie en 1506, et y commença ses études. Il vint les achever au collége Sainte-Barbe, à Paris, et il y eut pour compagnon d'études François Xavier, jeune gentilhomme navarrois. Ignace de Loyola étant venu au même collége les attira l'un et l'autre à Dieu, et ils furent les premiers membres de la Société naissante, qui prit, comme on sait, son origine en 1534, dans l'église de Montmartre. Favre se rendit de là à Venise, puis à Rome, où il commença à prêcher. Il fut envoyé plusieurs fois en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, donnant des missions, combattant la réforme, travaillant au salut des étudians. Ses succès à Mayence, à Spire, à Ratisbonne, à Cologne, etc., étoient soutenus par les exemples d'une vie pauvre et mortifiée, par son humilité, par sa charité. Il mourut à Rome le 15 août 1546, au moment de se rendre au concile de Trente. Le respect pour ses vertus s'accrut encore après sa mort, et on raconte des exemples de guérisons obtenues par son intercession. Une chapelle a été bâtie depuis sur l'emplacement de la maison où il étoit né.

La *Vie du père Favre*, par M. Dépommier est intéressante et par les faits qu'elle renferme, et par les recherches de l'auteur, et par l'esprit de piété qui l'a dirigée. Elle offre des détails sur les premiers temps de la Compagnie de Jésus, et sur les affaires de la religion à cette époque. L'auteur a dédié son travail à M. Rey, évêque d'Annecy.

A la fin est une *Notice historique sur saint Bernard de Menthon*, fondateur de deux monastères et de deux hospices sur les sommets des Alpes, mort l'an 1008. L'auteur a recueilli des renseignemens curieux sur cette fondation, qui n'a pu être inspirée que par une charité généreuse, et qui depuis tant de siècles a rendu de touchans services à l'humanité.

(1) In-8°. A Chambéry, chez Puthod, imprimeur-libraire.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du* 23 *août* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 déc., ouvert à 76 fr. 70 c., et fermé à 76 fr. 80 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 104 fr. 90 c., et fermé à 104 fr. 95 c.
Actions de la Banque. . . . . 1715 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e.

Sur les Jésuites.

Prendre la défense des jésuites au moment où ils succombent sous les coups qu'on leur a portés paroîtra peut-être à quelques-uns un anachronisme ou une bévue ; mais nous examinons la question en elle-même et indépendamment des variations de la politique. Nous ne sommes pas de ceux qui accourent au secours du vainqueur et qui tournent le dos au vaincu. Qu'on nous permette donc, au moment où les jésuites sont congédiés de Prague, de discuter les reproches et les accusations qu'on a mis en avant contre eux pour provoquer cette mesure. Notre zèle en leur faveur ne pourra du moins être taxé ni d'ambition ni de lâcheté.

On se rappelle les curieux aveux du *National* sur les jésuites dans un article du 18 octobre de l'année dernière. Il convint franchement que le jésuitisme étoit un fantôme sous lequel on poursuivoit la royauté. « On savoit bien, dit-il, que la société n'offroit pas de grands dangers ; mais on vouloit inspirer à la France la haine et la peur des jésuites (1) ; et de là ces clameurs, ces plaintes, ces moqueries, ces injures, qui retentirent pendant quinze ans dans les journaux, dans les pamplets du parti qui vouloit la révolution. Aujourd'hui, nous entendons encore des cris et des plaintes contre les jésuites ; ces cris et ces plaintes partent, non plus des comédiens de quinze ans et de ceux qui nous ont si naïvement dit leur secret, mais de royalistes mêmes, et de ceux qui protestent le plus de leur dévouement à la légitimité. Ces royalistes ne répètent pas, il faut l'avouer, toutes les déclamations des autres adversaires des jésuites : ils ne sont, disent-ils, ni assez niais ni perfides pour prétendre que les jésuites soient dangereux pour les trônes et pour la liberté. Ils font même au besoin l'éloge de leur piété, de leur zèle pour la foi, de leur dévouement à l'éducation chrétienne de la jeunesse. Mais ils demandent si *des hommes voués aux austérités de la vie religieuse, étrangers, quoi qu'on ait pu dire, aux affaires politiques et aux intérêts d'un monde hors duquel ils vivent, ne connoissant point la France, où depuis plus de soixante ans*

(1) Voyez les passages en entier N° 2014, tome LXXIII.

ils n'ont fait que passer, sont les plus aptes à l'éducation du jeune prince. Nous répondrons nettement que si les jésuites ne sont pas *les plus aptes* à l'éducation du jeune prince, il y sont certainement aussi *aptes* que bien d'autres. Ils sont religieux, mais ils ne sont point cloîtrés; ils ont, par leur ministère même, bien des rapports avec le monde, ils le connoissent mieux que ceux qui sont emportés par le tourbillon, ils le jugent avec plus de calme et de sang-froid que des gens agités de passions plus ou moins ardentes, et préoccupés de systèmes plus ou moins hasardés. Il n'est pas vrai qu'ils n'aient *fait que passer en France depuis plus de soixante ans :* les jésuites dont il s'agit sont nés en France, ont été élevés en France, ont habité constamment la France, sauf peut-être quelques absences courtes et momentanées. Ils peuvent donc comprendre aussi bien que d'autres notre situation et les besoins de notre pays. On nous dit que les jésuites doivent être écartés, parce qu'ils ont *des opinions particulières,* parce qu'ils sont les *affiliés d'un parti politique.* Et où sont les hommes qui n'ont pas leurs opinions, et qui ne tiennent pas à un parti politique? Il n'y en a point, surtout dans la classe des écrivains et de ceux qui ont joué un rôle dans l'histoire de nos dernières années. Des jésuites seroient plus propres que d'autres à diriger avec impartialité un jeune prince, précisément parce qu'ils ne se sont point lancés dans les disputes, les discussions, les intrigues et les systèmes des divers partis. Dieu nous garde de voir l'éducation du duc de Bordeaux confiée à des hommes habitués à disserter ou à rêver sur la politique, et qui ne verroient de salut que dans les idées, les plans et les théories qu'ils auroient conçus!

Remarquons que ce qu'on dit pour écarter les jésuites de l'éducation du jeune prince, on auroit pu le dire, à peu près, des instituteurs les plus distingués et les plus célèbres. Par exemple, quand Bossuet fut nommé précepteur du fils de Louis XIV, il n'avoit certainement pas la réputation à laquelle il parvint depuis. Il n'étoit guère connu que par ses sermons, et même M. de Bausset a remarqué qu'il avoit eu moins de succès en ce genre que Bourdaloue, et que les mémoires contemporains parlent très-peu de lui sous ce rapport. Comment, auroit-on pu dire alors, comment confier l'éducation de l'héritier présomptif à un ecclésiastique étranger au monde, qui ne connoît point la cour, qui ne s'est occupé que de ser-

mons, qui, par état, n'a pu étudier les grands intérêts de la monarchie ? Il se trouva cependant que ce choix n'étoit pas malheureux. De même quand Fénélon fut nommé précepteur du duc de Bourgogne, n'auroit-on pas pu s'étonner de voir un supérieur d'une communauté de filles appelé à une si importante fonction ? Je pense que les frondeurs de ce temps-là auront trouvé que c'étoit un choix bien maladroit, et qu'un directeur de nonnes n'étoit guère *apte* à élever le petit-fils d'un roi. La suite a montré ce qu'il falloit penser de ces pressentimens d'une critique maligne ou d'une médiocrité jalouse.

Les objections de quelques royalistes contre le choix fait à Prague il y a trois mois nous étonnent d'autant plus que ceux qui blâment cette mesure conviennent du talent des jésuites pour élever la jeunesse. Pourquoi ce talent les abandonneroit-il quand il s'agit de l'éducation d'un prince ? Comment ces hommes, qui se sont distingués par leur zèle, leur habileté et leurs succès dans la carrière de l'enseignemant pour toutes les classes, échoueroient-ils précisément auprès du jeune duc ? On fait valoir les préventions qui existent contre eux ; mais si ces préventions existent, pourquoi ne pas chercher à les dissiper ? Sied-il bien à des écrivains qui se mettent à la tête de l'opinion de céder à des préventions injustes ? N'auroient-ils pas fait preuve de loyauté, d'habileté et de courage en travaillant, au contraire, à détromper la multitude ? L'écrivain spirituel que nous avons déjà cité les interpelle vivement à ce sujet :

« Comment ceux qu'un intérêt tout personnel fait descendre jusqu'à cette nouvelle comédie ne sentent-ils pas qu'une si indigne foiblesse de caractère les place fort au-dessous des conspirateurs qui ont joué le même rôle pendant quinze ans, mais qui l'ont joué du moins sans inconséquence et sans niaiserie ? Puisqu'ils savent à quoi s'en tenir sur cette manie du jésuitisme qui a frappé tant de cerveaux, et qu'ils n'en sont point personnellement atteints, que ne le déclarent-ils hautement ?... Au lieu d'entretenir le peuple dans le mensonge, que ne lui apprennent-ils la vérité, puisqu'ils la savent ?... S'ils n'osent pas avouer leurs propres convictions, et s'ils ont peur de laisser échapper au dehors l'estime qu'ils ont pour les jésuites, il se présente un moyen bien simple de concilier leur devoir de probité avec les embarras où les met leur timide prudence : ils n'ont qu'à s'en tenir à la rétractation des libéraux au sujet des jésuites. Cela ne peut engager leur responsabilité, ni les compromettre en rien. Ce sont les conjurés de quinze ans qui ont

tout pris sur leur compte, et ceux-là, il faut en convenir, ne se sont point amusés à faire de la prudhommie. Ils ont dû dire les choses comme elles étoient, en déclarant qu'ils n'ont jamais eu aucun reproche sérieux à faire aux jésuites, et que, s'ils les ont pris à partie, c'étoit uniquement pour tromper les simples et se moquer des sots. » (1)

Soyons bien convaincus d'une chose, c'est que, quel qu'eût été le choix de Charles X lorsqu'il fut question de remplacer M. Barande, les frondeurs eussent trouvé matière à se plaindre. Dans les usages constans de la monarchie, le précepteur devoit être un ecclésiastique : eh bien! que cet ecclésiastique fût jésuite ou non, on n'auroit pas manqué de l'appeler jésuite. Quand M. Tharin fut nommé, dans le temps, précepteur du jeune prince, il avoit beau être évêque, on ne l'appela pas moins jésuite, et les journaux de cette époque lui en donnoient constamment le titre, malgré toutes nos réclamations. Il y a des gens aux yeux desquels tout homme qui dit la messe est un jésuite. Dans les derniers temps, quand on vouloit expulser un curé de sa paroisse, on disoit que c'étoit un jésuite. C'est le dernier argument employé par les ennemis des prêtres, par les dénonciateurs, par les provocateurs d'émeutes. Il est triste de le dire, mais il est des royalistes tout aussi prévenus et tout aussi disposés à jeter le nom de jésuite à la tête de tous ceux qu'ils n'aiment pas ; et nous n'en avons que trop d'exemples. Il y a au fond de tout cela une haine de la religion qui est d'un sinistre augure pour notre avenir. Que peut-on espérer d'une génération élevée dans de telles préventions? Que seroit une restauration opérée et dirigée par des hommes imbus de ces idées? Aussi les amis de la religion souscriront aux vœux que l'écrivain que nous citions tout à l'heure met dans la bouche de Charles X, et qui sont dignes en effet de la piété et de la sagesse de ce prince :

« Tout bien considéré donc, il est temps de mettre à profit les leçons de l'expérience, et de ne plus s'obstiner à regarder comme bon ce qu'elle a déclaré funeste. S'il étoit dans la destinée du dernier rejeton de ma race de ne pouvoir rentrer en France avec le Dieu de ses pères..., qu'il n'y rentre pas. S'il devoit ne point mettre ses droits sous la protection de celui qui donne et retire les trônes..., qu'il y renonce, S'il ne pouvoit régner qu'en s'appuyant

(1) *Les Méditations de Charles X*, par M. Bellemare. In-8°. Prix : 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. franc de port. Au bureau de ce Journal.

sur l'esprit de réforme et de nouveauté, qu'en rompant la chaîne des rois très-chrétiens..., qu'il ne règne pas. S'il prétendoit régner selon les conseils de cette jeunesse qui paroît l'attendre pour l'égarer hors des voies de la religion..., qu'il ne règne pas. S'il étoit assez malheureux pour vouloir être l'homme du parti philosophique, qui lui crie de se séparer *de la grande majorité des Français*, et de n'aller à la messe *que comme Buonaparte*..., qu'il ne règne pas. S'il osoit entreprendre de régner, au milieu de tant d'orages, sans recourir à la seule main qui soit désormais capable de les apaiser..., qu'il ne règne pas. S'il devoit régner sous l'influence de l'esprit de vertige et d'erreur, qui ne l'appelle que pour l'associer à lui, qu'il ne règne pas. Si le rétablissement de l'ordre moral et religieux; si le triomphe de la sagesse, de la justice et de la vérité ne doivent pas être l'objet de ses sollicitudes et le fruit de sa confiance dans la religion..., qu'il ne règne pas. Enfin, s'il devoit être assez aveugle pour ne pas voir que la légitimité du règne de Dieu l'emporte sur la sienne, et que le salut des sociétés veut qu'elle soit rétablie en France avant toute chose..., qu'il ne règne pas. Ce n'est plus aux vagues systèmes et aux creuses conceptions de la politique qu'il peut être donné de guérir les intelligences, et de réparer le ravage des révolutions. Le monde joue, dans ce moment, à tout ou rien : son salut viendra de Dieu, ou il ne viendra de nulle part. Séparez la destinée du duc de Bordeaux des desseins de la Providence, et de ce qu'elle peut vouloir de lui pour le triomphe de sa propre cause, ce n'est plus qu'un roseau qui sera brisé par la première tempête. »

Nous ne pouvons nous dispenser, en finissant, de rendre compte de ce qui a été fait tout récemment à Prague : il a été décidé que les jésuites se retireroient. M. le baron de Damas, gouverneur du prince depuis cinq ans, a donné sa démission. L'estime des gens de bien le suivra dans sa retraite. M. le marquis de Latour-Maubourg est nommé gouverneur, et M. l'évêque d'Hermopolis est nommé précepteur. Nous serions des premiers à applaudir à de pareils choix; mais nous avons lieu de craindre que l'état de la santé de ces deux honorables personnages ne leur permette pas d'accepter des fonctions dont ils sont si dignes d'ailleurs. L'âge et les blessures de M. de Latour-Maubourg lui ont occasionné des infirmités qui se concilieroient mal avec l'assiduité qu'exigeroit sa place. M. l'évêque d'Hermopolis n'a que soixante-huit ans; mais on sait qu'il a témoigné le desir de vivre dans une profonde retraite. Au surplus, on ne peut tarder d'apprendre sa détermination.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Que de gens pour qui le sacerdoce et l'obscurantisme sont à peu près synonymes, et qui se figurent les prêtres comme les propagateurs de l'ignorance et comme des ennemis acharnés de toute instruction et de toutes lumières! C'est là une espèce d'article de foi aux yeux des abonnés de quelques journaux que nous nommerions bien! Ainsi un jeune homme élevé par des prêtres ne peut être qu'un sot; il ne pourra réussir à rien, il ne pourra se distinguer dans aucune carrière. Nous ne répondrons point à ces allégations en citant, comme nous pourrions le faire, des écoles ecclésiastiques où les études sont très-fortes, et en nommant des sujets distingués sortis de ces écoles. Nous nous bornerons à un seul fait tout récent. Au concours général qui vient d'avoir lieu, les deux prix d'honneur, celui de philosophie et celui de rhétorique ont été remportés par des élèves d'une maison dirigée par des ecclésiastiques. Cette maison, il faut le remarquer, ne compte environ que deux cents élèves, on n'y admet point d'externes; ce qui établit une très-grande différence entre ce collége et ceux où l'on admet les élèves des différentes institutions. Néanmoins, malgré ce désavantage, le collége Stanislas, que les autres colléges regardoient peut-être comme un rival peu redoutable, ce collége, dirigé depuis long-temps par une société d'ecclésiastiques, a obtenu les deux prix les plus importans et les plus honorables. Les élèves Dulamon et Huet, formés par des prêtres, ont vaincu leurs concurrens; ils ont triomphé dans le concours de huit colléges réunis. Il y a dans ce fait quelque chose de mortifiant pour les prétentions et la vanité de ceux qui sont convenus de se moquer des éducations sacerdotales. Les rieurs ici ne sont pas pour eux.

— Le *Constitutionnel* s'étonne de la nomination de M. l'abbé Heuqueville à la cure de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Mais parce qu'un prêtre a subi une émeute, est-il absolument indigne d'occuper aucune place? Parce qu'à une époque de vertige, ses paroissiens, ou une portion d'entre eux, l'auront expulsé, est-il incapable de faire le bien dans une autre paroisse? Il est vrai que M. Heuqueville avoit assisté au service du 14 février, c'est-à-dire qu'il s'intéressoit à la mémoire d'un prince assassiné, et qu'il a osé prier pour lui. C'est donc là un délit et une tache qui le rendent inhabile à exercer son ministère, et il faut appeler sur lui l'animadversion du gouvernement et des haines peut-être plus redoutables encore. Mais la justice a prononcé; elle déclara, dans le temps, qu'il n'y avoit point lieu à suivre contre M. Heuqueville. A-t-on droit d'être plus sévère qu'elle? Le journaliste, à ce qu'il paroît, ne se souvient plus du temps où il prêchoit si éloquemment *l'union et l'oubli*. Il reproche à M. l'archevêque de n'avoir pas profité de cette

occasion pour montrer sa *gratitude* pour l'ordre de choses actuel. Sa *gratitude* est d'un bon sel, après les pillages et les avanies que le prélat a eus à subir, et après la position où il est encore en ce moment.

— Le *Journal de Paris* se plaignoit dernièrement avec amertume d'un desservant du diocèse de Chartres, M. Latour, curé des Autels Saint-Eloi, qui avoit cessé de faire la prière pour le roi malgré les ordres de son évêque, et qui le 27 juillet dernier refusa de célébrer le service funèbre; refus qui, dit-on, faillit amener des désordres que l'autorité locale prévint. Le gouvernement suspendit le traitement du desservant, et en référa à M. l'évêque de Chartres sur les mesures de discipline à prendre contre lui. Le prélat a révoqué M. Latour. Le *Journal de Paris*, en le louant de cette mesure, dit cependant que *les hommes les moins prévenus ont eu trop souvent l'occasion de gémir des tendances du clergé et des torts qu'il se fait à lui-même en s'immisçant dans nos débats politiques*. Or il nous semble que cette réflexion vient mal à propos dans la circonstance. Un acte particulier à un seul prêtre ne constitue pas les *tendances du clergé*, et il est peu équitable de juger toute une classe d'après un seul de ses membres. On ne veut pas que le clergé *s'immisce dans nos débats politiques*; mais alors ne seroit-il pas plus sage de ne lui rien demander qui ait trait à la politique? Si vous voulez que le clergé soit en dehors de toute politique, pourquoi l'y faire entrer ensuite, en requérant de lui des prières et des services pour des objets en rapport avec la politique? Nous croyons que ceux qui ont conseillé au gouvernement ces sortes de demandes ont mal compris ses intérêts, et ont donné occasion à des difficultés qu'un peu plus de prudence eût évitées.

— A Saint-Lubin-des-Joncherets, arrondissement de Dreux, se trouve, dans la cour d'une ferme, une chapelle Sainte-Barbe qui est visitée par la dévotion des gens du pays. Dans cette chapelle est un tronc que le fermier ouvre de temps en temps, en présence du curé. En mai 1827, on reconnut que le tronc étoit presque plein, et on résolut de l'ouvrir; mais le 3 juin on s'aperçut que le tronc avoit été forcé. Les soupçons ne se portèrent point sur les domestiques de la ferme, mais sur les époux Lesec. Toutefois une instruction fut suivie d'une ordonnance de non-lieu *quant à présent*. Le crime étoit donc resté impuni. La providence a permis pourtant que la vérité se dévoilât. Le 5 mai dernier, une femme du pays ayant, dans une querelle, appelé Lesec *voleur de chapelle*, celui-ci rendit plainte devant le juge-de-paix, qui instruisit de nouveau sur le vol commis six ans auparavant. Par suite des informations, Lesec, ancien charretier, sa femme et le berger Poltier ont été traduits en cour d'assises à Chartres. Deux témoins déposoient contre eux. Par arrêt du 20 août, la femme a été acquittée, et les deux hommes, déclarés coupables avec des circonstances

atténuantes, ont été condamnés à trois ans de prison et à dix ans de surveillance.

— La révolution opérée en Portugal s'est déjà annoncée par des actes dignes d'elle. Après l'occupation de Lisbonne par les troupes de don Pédro, la capitale fut en proie pendant quelques jours aux plus grands désordres. On rechercha tous ceux qui avoient été attachés à la cause de don Miguel; mais nous nous bornerons ici à ce qui est relatif à la religion et au clergé. On renouvela le décret d'expulsion contre les jésuites. Le nonce du saint Siége, M. le cardinal Giustiniani fut personnellement respecté pendant le tumulte des premiers jours; mais le 29 juillet, quatre jours après l'invasion, la dépêche suivante lui fut adressée :

« Très-éminent et très-révérend seigneur, S. M. I. le duc de Bragance, régent au nom de la reine, étant convaincu qu'il existe dans cette capitale la plus grande animosité contre V. Em.; et cet auguste seigneur ne voulant pas qu'un envoyé du souverain Pontife reçoive quelque insulte dans les Etats portugais, a ordonné qu'on préparât un bâtiment pour transporter V. Em. au port de Cadix, d'où elle pourra continuer son voyage : elle devra de toute manière partir dans trois jours. Ce dont, d'ordre dudit seigneur, j'ai l'honneur de faire part à V. Em. Que Dieu, etc.

» Secrétairerie des affaires étrangères, 29 juillet 1833.

» Signé Candido Jozé Xavier. »

Cette dépêche, que nos journaux n'ont point donnée, se trouve dans la *Chronique constitutionnelle de Lisbonne*. Elle suppose qu'il existoit dans la ville une *très-grande animosité* contre le nonce; mais c'est un prétexte. L'*animosité* n'existoit que dans les conseils de don Pédro. Quoi qu'il en soit, le nonce fit représenter qu'il avoit besoin de plus de trois jours pour faire ses préparatifs, et qu'il désiroit partir sur un bâtiment de commerce qui devoit mettre à la voile incessamment pour Gênes, au lieu d'aller à Cadix, comme on le lui avoit annoncé. C'est sur ces représentations qu'on lui adressa la seconde dépêche, en date du 31 juillet, et c'est cette dépêche que nos journaux ont insérée, mais en l'altérant. En voici le texte véritable :

» Département des affaires étrangères.

» Très-éminent et très-révérend seigneur, S. M. I. le duc de Braganee, régent au nom de la reine, ayant pris en considération ce que V. Em. a représenté à l'égard de son embarquement pour Gênes, m'a ordonné de lui annoncer qu'il n'y a pas d'inconvénient à ce que V. Em. s'embarque à bord du brigantin sarde l'*Aminta*, capitaine Emmanuel Basso, au lieu de profiter de l'offre que le même auguste seigneur lui avoit faite d'un bâtiment de guerre pour l'y transporter : S. M. I. permet égalament que V. Em. retarde son voyage jusqu'au lundi 5 août prochain, afin qu'elle puisse préparer plus commodément ses effets, les ordres convenables ayant déjà été communiqués à la douane et aux forts, pour qu'aucun obstacle ne soit mis au libre passage de ses effets et du navire. J'ai l'honneur, etc.

« Au palais, le 31 juillet 1833. Signé Candido Jozé Xavier. »

Cette version, qui est celle de la *Chronique constitutionnelle de Lisbonne*, est différente de celle de nos journaux français, qui supposent que le nonce a demandé, *à plusieurs reprises*, de se rendre à Gênes, tandis qu'il est évident, par la dépêche du 29, qu'on lui avoit signifié l'ordre de partir. Ce procédé envers un cardinal, envers le nonce du saint Siége, a produit un mauvais effet dans un pays catholique. Le nonce a dû partir le 4 août. Le patriarche de Lisbonne, qui est cardinal aussi, n'a pas été mieux traité, et a reçu ordre de partir. Les innovations et les vexations se succèdent contre le clergé. Un décret du 30 juillet change la législation sur les ecclésiastiques; un autre décret du 2 août prive de leurs droits et de leurs revenus les couvens qui ont fait des dons pour soutenir don Miguel. Ainsi, voilà les réactions et les confiscations qui commencent, le tout au nom de l'esprit d'ordre, de justice et de liberté.

— Le 5 août, don Pédro a rendu une suite de décrets qui livreroient l'Eglise de Portugal à la confusion, à l'anarchie et au schisme. Par le premier décret, sont condamnés comme traîtres et rebelles tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers qui ont abandonné leurs bénéfices pour suivre les bannières de don Miguel. Ils perdront tous leurs droits à leurs bénéfices, les couvens qui les recevront seront supprimés, leurs biens déclarés propriétés nationales, et les prélats qui les admettroient seront poursuivis comme leurs complices. Le second décret déclare vacans les siéges épiscopaux auxquels le pape a institué sur la présentation de don Miguel, ainsi que tous les bénéfices auxquels celui-ci a nommé; les individus ne pourront en prendre les titres sous peine de rébellion. Or, nous pouvons dire que c'est décréter le schisme que de déclarer vacans des siéges canoniquement institués; c'est livrer les diocèses à l'esprit de révolte et d'anarchie. Le troisième décret ordonne à tous les novices de sortir des couvens, et défend d'en recevoir : il sera établi, quand les circonstances le permettront, des séminaires pour l'éducation ecclésiastique. Un quatrième décret supprime tous les patronages ecclésiastiques, le gouvernement se réservant seul la présentation à tous les bénéfices. Le *Journal des Débats* convient que les nouveaux décrets sont plus propres à irriter les esprits qu'à rétablir la paix, et que la dureté et l'arbitraire de ces mesures répandent l'inquiétude à Lisbonne. Ce journal recommande à don Pédro la sagesse; mais est-ce que la sagesse et les révolutions vont ensemble?

— Le *Journal de la Guienne*, du 18, donne en entier une lettre adressée à Ferdinand VII par M. Joachim Abarca, évêque de Léon en Espagne. Cette lettre est une protestation contre les décrets du 4 avril dernier, qui prescrivoient le serment à l'Infante. Le prélat examine l'ancien droit public en Espagne sur la succession au trône. Il pense que le repos de l'Europe exige que l'on

maintienne la loi de Philippe V. L'Aragon en particulier a le droit d'être gouverné par un prince, parce que les cortès de 1789, quand même on les reconnoîtroit comme sanctionnées, n'avoient pas le droit de changer la succession aragonaise. L'évêque demande donc au roi la permission de ne pas faire le serment, et conjure ce prince de suspendre l'exécution du décret du 4 avril. Il reconnoît les droits de don Carlos. Cette lettre, qui est respectueuse, est datée du 1er juin dernier. Il paroît que cet évêque est en disgrâce. Il écrit d'*un lieu solitaire où s'étend sa juridiction*. Il dit qu'il est *comme mort dans la société par suite des persécutions qui l'oppriment et qui n'ont été méritées par aucune faute théologique ou politique*. Il ajoute que ses ennemis sont ceux du trône espagnol, et que ce sont presque tous des partisans de l'usurpateur. Nous ne savons quelle est la cause de sa disgrâce. M. Joachim Abarca est né en 1778, et est évêque depuis 1824. Il étoit auparavant chanoine de Tarragone.

— Nous avons parlé, nº 2111, de l'arivée de deux missionnaires français à Manille, et de l'accueil qu'ils y ont reçu. Nous recevons à ce sujet des détails plus circonstanciés, qui intéresseront peut-être le lecteur. La comparaison de l'esprit qui règne dans ces pays lointains, avec ce que nous voyons dans nos climats, a quelque chose de piquant. On sait que les missionnaires envoyés en Chine et autres pays de l'Orient au-delà du Gange, par le séminaire des Missions-Etrangères de Paris, passent ordinairement par Manille, où ils séjournent plus ou moins de temps, selon que les occasions pour Macao, où se trouve la maison de correspondance, le requièrent. Tous ces jeunes missionnaires s'expriment en termes d'admiration et de reconnoissance sur l'accueil honorable et empressé qu'ils ne cessent de recevoir, durant leur séjour dans cette île, de la part des autorités espagnoles ecclésiastiques et civiles. L'archevêque de Manille les loge ordinairement dans son propre palais, et les traite avec une bonté et une charité vraiment apostoliques. Lorsqu'ils sont trop nombreux, il les place dans quelqu'un des meilleurs couvens, et est attentif à ce qu'ils soient bien soignés. Si à leur départ ils ont besoin d'argent, il leur fournit ce qui leur est nécessaire pour continuer leur route. Nos missionnaires reçoivent aussi des autorités civiles, durant leur séjour dans l'île, toute sorte d'égards et d'attentions : le gouverneur des Philippines met ordinairement un carrosse à leur disposition. Voici l'extrait d'une lettre qui confirmera ce que nous avançons ; elle est de M. l'abbé Maubant, missionnaire apostolique, est adressée à M. l'archevêque de Manille, et datée de Macao, 28 septembre 1832 :

« Monseigneur, il nous est impossible de témoigner à V. E., dans toute leur étendue, les sentimens de notre vive reconnoissance, pour tous les bienfaits que

nous avons reçus d'elle, et des autres personnes en autorité, durant notre séjour à Manille. Quoique notre passage par cette île ait un peu retardé notre arrivée à Macao, cependant nous ne cesserons de bénir la divine Providence de nous avoir mis à portée de visiter, dans notre long et pénible voyage, un des pays du monde où notre sainte religion est professée avec le plus d'éclat et de majesté. La majestueuse solennité de ses cérémonies, dans cette île privilégiée, a fait sur nos esprits une impression qui ne s'effacera jamais : c'est à Manille que la religion catholique règne en reine. Puisse-t-elle, pour le bonheur de ses habitans, y exercer toujours son doux et bienfaisant empire! et puissent ces derniers continuer de l'honorer dans cette vie, pour recevoir d'elle des honneurs éternels dans l'autre! Nous avons été on ne peut mieux traités dans le navire sur lequel V. E. nous avoit obtenu passage. Capitaine, officiers, matelots, tous ont eu pour nous toutes sortes d'attentions, et nous n'avons reçu de leur part que des marques de respect et de déférence. Nous sommes arrivés à Macao, le 10 septembre, tous en bonne santé: j'espère partir bientôt pour la mission du Sutchuen, en Chine. Mon confrère et mon compagnon de voyage, M. Charrier, est destiné pour la mission du Tonquin; il se propose d'avoir l'honneur d'écrire à V. E. avant son départ.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» Signé Maubant, missionnaire apostolique. »

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Un avocat, ami du *château*, vient de publier un livre qui paroît réveiller d'une manière désagréable toutes les mystifications de la révolution de juillet. Les principaux acteurs de la comédie de quinze ans y jouent des rôles qui plaisoient alors beaucoup, mais qui ont cessé de plaire depuis que ces Messieurs ont partagé le gâteau entre eux, et abusé de la bonne foi de leurs camarades pour les attraper. On rapproche ce qu'ils ont dit et fait, pendant les glorieuses journées, de ce qu'ils font et disent maintenant. Le noble pair, M. Cousin entr'autres, alors simple professeur d'idéologie, est vivement recherché dans sa conduite, pour avoir osé dire en plein conciliabule, lorsque la victoire étoit encore indécise, que les insurgés des barricades étoient de *mauvais citoyens*. Cependant, il faut l'avouer, on devoit être bien embarrassé dans ce moment-là pour donner aux héros de juillet un nom qui leur convînt; car, si on les avoit appelés *bons citoyens*, on ne sait trop comment ils auroient pris la chose, et il n'y auroit peut-être pas fait bon pour l'auteur de l'épigramme.

— Parmi les pièces nouvelles que la haine de la religion a fait éclore sur nos théâtres et qui précipitent de plus en plus la décadence de l'art dramatique, il n'en est point, dit-on, de plus monstrueuse en fait de morale et de goût que celle qui a pour titre l'*Incendiaire ou la Cure et l'Archevêché*. C'est un appel aux pasisons et une suite de tableaux propres à égarer la multitude et à la pousser aux derniers excès. C'est sans doute par ce motif que le maire de Metz en a fait suspendre les représentations. Cet ordre a excité de vives réclamations de la part des

gens de parti, et a servi de prétexte à des troubles. Le maire ayant paru au théâtre a été sifflé. Les meneurs ne vouloient pas souffrir qu'on représentât aucune pièce tant qu'on ne joueroit pas l'*Incendiaire*. Alors l'autorité fit afficher *Relâche* pour le 21. Le soir des groupes se formèrent dans la rue où le maire demeure. Il fallut envoyer de la troupe qui fit les sommations et finit par disperser le rassemblement. La foule désappointée se dirigea vers la place Sainte-Glossinde, aux cris de : *à l'Evéché!* Elle resta une demi-heure sur cette place en poussant des cris injurieux, non-seulement contre M. l'évêque et les jésuites, mais encore contre les carlistes et même contre Louis-Philippe. On chanta le *Ça ira*; on dansa la Carmagnole. A l'approche de la troupe, le rassemblement se dissipa. La *Gazette de Metz* reproche à l'autorité d'avoir laissé pendant une demi-heure l'évêché sans défense contre les outrages d'une multitude aveugle.

— Un historiographe et un publiciste distingué vient de mourir à Paris; c'est M. Maximilien-Samson-Frédéric Schoell, conseiller intime du roi de Prusse. Il étoit né en Alsace vers 1766, et fut d'abord libraire à Berlin et successivement à Bâle et à Paris. En 1814, il entra dans la diplomatie et devint ensuite conseiller de la légation prussienne à Paris. Il se livra toute sa vie aux recherches historiques, et a publié différens recueils : une *Collection de pièces relatives à la confédération du Rhin*, in-8°; un *Recueil de pièces destinées à détromper les Français sur les derniers événemens*, 1814, 1816, 9 vol. in-8°; *Congrès de Vienne*, 2 vol.; *Histoire abrégée des traités de paix*, 15 vol. in-8° (c'est l'ouvrage de Kock augmenté et continué). On a de lui un *Précis de la Révolution*, 1810, in-18; un *Répertoire de littérature ancienne*, des *Histoires abrégées des littératures grecque et romaine*, une *Bibliothèque latine*. Un ouvrage assez curieux de M. Schoell est le *Précis des contestations qui ont eu lieu entre le S. Siége et Buonaparte*, 1819, 2 vol. in-8°. Nous avons rendu compte de ce *Précis*, tomes XIX et XXI du journal. M. Schoell y a recueilli beaucoup de pièces importantes et inconnues. En dernier lieu, il travailloit à une *Histoire des Etats européens, depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'en* 1789. Il a paru 38 volumes de cette collection qui doit en avoir 48. On assure que le manuscrit est terminé. L'auteur a succombé le 6 août à une troisième attaque d'apoplexie. Il étoit protestant, mais il reconnoît du moins les services rendus par l'église catholique, et ses jugemens pourront servir à réformer ceux de beaucoup d'écrivains protestans. Dans son *Précis des Contestations* romaines, il admire le caractère et la conduite de Pie VII. *En qui*, dit il, *la Providence a voulu montrer à un siècle immoral et lâche ce que peuvent la religion et le courage.*

— MM. Laffitte, Odilon-Barrot et Arago viennent de déclarer fausses des conversations qu'on leur prête, et un rôle qu'on leur fait jouer dans un nouveau pamphlet ministériel, intitulé : *Deux ans de règne*. M. Odilon-Barrot, en particulier, déclare qu'on y a odieusement tronqué et dénaturé les discours qu'il auroit tenus à Charles X, soit à Rambouillet, soit dans le cours du voyage à Cherbourg.

— MM. Huchet de Labédoyèree, colonel; Neigre de Boisboutron, et Lebour-

ron d'Arsonville, chefs d'escadron; de Saint-Gilles, capitaine de cuirassiers; Montmorency-Luxembourg et de Béthune-Sully, lieutenans dans la même arme, viennent d'être déclarés démissionnaires pour n'avoir pas prêté le serment, prescrit en 1830, au roi actuel.

— On avoit annoncé que M. de Barbançois avoit eu une audience de la reine Amélie, et qu'il lui avoit remis une lettre de Prague. Les journaux ministériels assurent que c'est un conte, et en effet la chose est peu vraisemblable.

— Le sieur Fontan, homme de lettres, connu par ses productions libérales et par sa condamnation à cinq ans de prison, pour outrages envers le roi Charles X, vient d'être condamné en police correctionnelle, à cinq jours de prison, pour refus de service dans la garde nationale.

— La cour de cassation a annulé, pour violation de la loi, l'arrêt de la cour d'assises des Deux-Sèvres, qui avoit condamné à mort le sieur Charruant, chef de bandes de chouans.

— La cour royale, sous la présidence de M. Brière de Valigny, a rendu le 24 son arrêt dans le procès entre la Banque de France et les membres de l'ancienne maison de banque J. Laffitte. Le jugement du tribunal de commerce a été infirmé; M. le comte Perregaux a été déchargé des condamnations prononcées contre lui; la banque a été déclarée non-recevable dans sa demande, et condamnée aux dépens. Quant à l'appel de M. J. Laffitte, il a été disjoint sur sa demande.

— La cour royale de Paris a prononcé son jugement dans l'affaire du testament Brezin, et de l'établissement d'un hospice pour 300 vieux ouvriers, auquel est affecté un fonds de plus de 5 millions. La cour a infirmé en son entier le jugement de première instance, ordonné l'établissement de l'hospice au Petit-l'Etang, commune de Garches, près Sèvres, et condamné l'administration des hospices de Paris en tous les dépens.

— M. Trobriant, qui a blessé mortellement, en duel, M. Pélicier, chef de bureau au ministère de l'intérieur, a été mis en prison.

— La police a cerné dans la soirée du 23 une maison de la place de l'Estrapade, où se trouvoient réunis, dit-on, les auteurs d'un vaste complot. Plusieurs individus ont été arrêtés, entr'autres celui qui présidoit l'assemblée, M. Raspail, connu par ses principes républicains. La *Tribune*, après le récit de cette mesure, nous apprend que c'est l'*Association parisienne* qui étoit réunie dans ce local; qu'elle venoit de nommer les membres de son comité, parmi lesquels figurent MM. les députés Arago, Voyer-d'Argenson, Audry de Puyraveau, Beauséjour, de Bricqueville, Cabet, de Cormenin, Dupont (de l'Eure), Gargnier-Pagès, Joly, Laboissière, Lafayette; que M. Beauséjour, député, qui étoit à la réunion, a fait tous ses efforts pour empêcher l'arrestation du président, M. Raspail; qu'enfin, il a été convenu que le comité de l'Association de la presse se réuniroit pour rédiger le procès-verbal de la séance, et prendre toutes les mesures que nécessite la poursuite de cette affaire.

— De nouveaux ordres, plus sévères qu'ils n'ont été donnés jusqu'à ce jour,

interdisent à tout bourgeois l'entrée des casernes de la capitale. Le gouverneme
aura bientôt peur de son ombre.

— Le gouvernement vient d'adopter le plan définitif du monument à élev
sur la place de la Bastille à la mémoire des patriotes morts en 1789 et en 183
Le projet dont on a exécuté le simulacre aux fêtes de juillet 1831 est écarté. C
se bornera à une colonne en bronze dans le genre de celle de la place Vendôm
et sur laquelle seront inscrits les noms des combattans. On veut que cette coloni
soit faite pour l'anniversaire de 1834.

— L'ambassadeur de la république du Pérou a été présenté le 22 aux Tuileri

— M. Olaneta, ministre plénipotentiaire de la république de Bolivia, a pr
senté le 23 ses lettres de créance.

— La *Gazette de Picardie* annonce que la compagnie de canonniers de Co
piègne a refusé le service auprès des ducs d'Orléans et de Nemours.

— La garde nationale de Bordeaux a été dissoute par ordonnance du 6 aoû
On a donné pour prétexte à cette mesure le dessein de n'établir que deux légio
au lieu de trois.

—La diligence de Château-Gouthier à Laval a, dit-on, été arrêtée par d
chouans, qui y ont saisi des fonds appartenant à l'Etat.

— Quelques désordres ont eu lieu à Marvejols (Lozère), dans la soirée
18 août, à l'occasion de l'arrestation de deux gardes nationaux, condamnés par
conseil de discipline pour refus de service. Un rassemblement considérable
forma devant la maison d'arrêt pour les délivrer. Des pierres furent lancées sur
gendarmerie et sur la portion de garde nationale qui intervinrent. L'officier de ge
darmerie, le substitut du procureur du Roi, le commissaire de police, et quelqu
gardes nationaux, ont reçu des coups de pierres. On a fait venir des renforts
Mende.

— Les journaux sont réduits à donner presque tous les jours le récit de suicid
ou de duels. On remarque surtout des suicides où se manifeste l'incrédulité la pl
révoltante. Ces jours derniers, un étudiant inscrit à l'université de Louvain,
appartenant à une famille riche, le nommé Louis Van Beveren, à peine âgé
21 ans, s'est tué à Zwevelghem d'un coup de pistolet dans le cœur. On l'a trou
assis sur un fauteuil, ayant auprès de lui le pistolet dont il s'étoit servi, et u
table où étoit un stylet, quelques lettres, une profession de foi déiste, et d
stances sur son dégoût du monde.

— La chambre des représentans de la Belgique a adopté, le 23, le projet
loi sur l'extradition des coupables, à charge de réciprocité. Cette extradition s'a
pliquera aux crimes de toute espèce, à l'exception des crimes et délits politiqu
et de la presse; mais elle sera soumise à une foule de formalités.

— L'acte d'accusation proposé par M. Gendebien, représentant belge, con
M. Lebeau, ministre de la justice, à l'occasion de l'extradition du sieur Laverg
français, prévenu de banqueroute, a été rejeté à la majorité de 53 voix contre 1
L'animosité qu'a mise cet orateur de l'opposition dans son discours a beaucoup n
à sa cause. M. Nothomb a combattu avec force ses observations.

— Sur la proposition de la commission pour les affaires de Bâle, la diète helvétique a arrêté un projet de résolution portant que le canton de Bâle formera, dans ses rapports avec la confédération, un corps politique unique; mais que l'administration sera divisée en deux parties distinctes, sous la réserve toutefois de la réunion. L'une des parties du canton se composera de la ville de Bâle et des communes situées sur la rive droite du Rhin, et se nommera Bâle-Ville; le reste du canton se nommera Bâle-Campagne. La constitution particulière de celle-ci est reconnue. Le canton de Bâle-Ville se donnera une constitution spéciale. L'un et l'autre seront représentés à la diète. Ce projet a de suite été adopté par neuf cantons purement et simplement, et par quatre autres, sous la réserve de le faire ratifier.

— Le grand conseil de Bâle s'est assemblé extraordinairement, dans le but de délibérer sur la sommation qui lui a été adressée par la diète. Après des débats longs et animés, la majorité a décidé que la ville de Bâle prendroit part aux travaux de la diète.

— La députation de Bâle s'est présentée le 20 à la diète de Zurich avec ses lettres de créance. On a pressé les trois députés à reconnoître définitivement la diète et ses résolutions, de reconnoître Liestall et de déclarer qu'ils ne venoient que comme députés de Bâle-Ville. Ils ont hésité et ont demandé à en conférer entre eux. Mais, pendant leur absence, la diète a pris un arrêté portant que, dans de pareilles circonstances, la députation de Bâle-Ville ne sauroit être admise à la prestation de serment; que le grand conseil de cette ville est sommé de prononcer, dans la forme d'un décret, sa séparation de la conférence de Sarnen, et de se soumettre aux résolutions récentes de la diète, et que ce n'est qu'ensuite que les députés seront reçus, et seulement comme représentans de la ville.

— Le choléra règne toujours un peu à Londres. Il a enlevé, à l'âge de 29 ans, la sœur du duc de Richmond, épouse de l'un des lords de l'amirauté.

— La levée du siége de Porto a eu lieu à ce qu'il paroît à la suite d'un conseil de guerre tenu le 2 août auprès de cette ville, à Matozingos, sous la présidence de don Miguel. Il a été arrêté que le maréchal Bourmont marcheroit avec ses troupes sur Lisbonne par Coimbre, et qu'il rallieroit en route la division du comte Saint-Almer. Don Miguel étoit le 10 à Carvalho, et se proposoit d'accompagner l'armée; M. de Bourmont se trouvoit le 12 à Santarem. Les journaux anglais élèvent à 30,000 hommes l'effectif alors sous ses ordres. Plusieurs officiers français sont venus lui offrir leurs services et ont reçu des commandemens. On se disposoit à une prompte attaque de Lisbonne de concert avec le duc de Cadaval.

— L'entrevue entre l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse a eu lieu le 14 à Theresienstads. Le roi de Prusse est revenu de suite à Tœplitz, où il a dû rester jusqu'au 26 août. L'empereur d'Autriche s'est rendu à Prague. Plusieurs ministres accompagnent les souverains.

— Le sultan vient de désigner deux de ses premiers généraux pour des mis-

sions à Paris et à Pétersbourg : Numik-Pacha pour la première, et Achmed-Pacha pour la seconde.

— Depuis le commencement d'avril dernier, la maladie, appelée *vomito negro*, fait de grands ravages à la Vera-Crux. Cette maladie, qui règne aussi à Tampico et à Campêche, atteint particulièrement les Français. Il est essentiel que les Européens, qui veulent aller dans ce pays, n'y arrivent que dans les mois d'octobre à février, parce que l'air y est plus tempéré et moins malsain, et que l'on peut s'y acclimater pour l'été.

Cours de Littérature profane et sacrée; par Collombet (1).

Cet ouvrage se partage en deux grandes sections : l'une sur la composition en général, l'autre sur la poésie. Dans la première, l'auteur traite de la pensée, du style, des images, des figures, des différentes espèces de compositions, et entre autres du style épistolaire. Dans la seconde section, il parcourt les différens genres de poésie, l'épigramme, l'apologue, l'éclogue, l'élégie, les genres lyrique et didactique, l'épopée, la tragédie, la comédie, etc. L'auteur nomme un grand nombre de ceux qui se sont distingués dans les divers genres, et cite des fragmens de leurs productions. Il annonce qu'il a travaillé pour les jeunes personnes, et qu'il a cherché à tenir le milieu entre des abrégés trop succints et des traités trop étendus. Ses principes en fait de religion et en fait de goût paroissent sains, et ses jugemens sont puisés aux bonnes sources. Nous reviendrons sur cet ouvrage, qui, par les sujets qu'il embrasse et par le but qu'on s'y propose, mérite une attention particulière.

(1) 4 vol. in-8°. Prix : 20 fr., et 26 fr. franc de port. A Lyon, chez Sauvignet; et à Paris, chez Bohaire, boulevart des Italiens, et au bureau de ce Journal.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS.—*Bourse du* 26 *août* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 déc., ouvert à 76 fr. 45 c. et fermé à 76 fr. 35 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 104 fr. 90 c. et fermé à 104 fr. 80 c.
Actions de la Banque. . . . . 1705 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e.

Voyages d'un Gentilhomme irlandais à la recherche d'une religion, par Thomas Moore; traduit de l'anglais par l'abbé D***. (1).

L'Angleterre vient de donner un nouvel exemple de l'hommage que les premiers génies de notre époque rendent à la vérité catholique. Il ne s'agit pas ici de ce *néo-christianisme* si à la mode, de cette forme nouvelle que doit subir l'Evangile. Au grand étonnement de ses compatriotes, Thomas Moore, l'ami et le biographe de lord Byron, se présente comme l'humble disciple en même temps que le défenseur de l'antique Eglise, seule vraie et seule raisonnable. Il accepte le symbole chrétien avec tous ses mystères, et le culte avec toutes ses pratiques; et, l'histoire à la main, il démontre aux protestans que telle a été la foi des apôtres et des saints des premiers siècles, et que la raison, lasse d'opposer la mobilité de l'erreur à ces inébranlables vérités, avoue elle-même qu'elle ne sauroit produire que l'incrédulité.

Un jeune catholique irlandais qui ne connoissoit guère la religion dans laquelle il étoit né que par les persécutions dont elle avoit été pour lui la cause, étoit cependant demeuré, par point d'honneur, extérieurement fidèle à la foi de ses pères. Arrive le bill d'émancipation des catholiques; dès lors pleine liberté. L'Eglise romaine a cessé d'être persécutée, et on peut sans rougir la quitter pour se ranger sous les drapeaux de sa tolérante rivale. C'est la résolution que prend notre jeune homme. Un peu plus sage néanmoins que les esprits forts de notre siècle, le choix d'une religion est pour lui une affaire de conscience et de bonne foi, et, puisqu'il s'est déterminé pour le protestantisme, il veut du moins s'arrêter à celui qui mérite le mieux de fixer sa croyance. Mais comment le discerner? Il parcourt des yeux le champ si varié de la réforme; le pays est vaste, et, libre comme le vent, il peut errer par mille voies aussi tortueuses que diverses. Ainsi, dans l'embarras des richesses, il se rappelle certain sermon de l'un de ses condisciples. « De même, disoit le prédicateur, qu'un ruisseau est

(1) Prix : 5 fr., et 6 fr. 50 c. franc de port. Chez Gaume frères, libraires, rue du Pot-de-Fer, n° 5; et au bureau de ce Journal.

d'autant plus clair qu'il est plus près de sa source; ainsi, c'est en se rapprochant des premiers âges du christianisme qu'on trouve la doctrine la plus pure. » Dès lors son parti est pris. M. Moore va interroger les premiers témoins de notre foi, et il compte les trouver sincères protestans. Il s'adresse d'abord aux Pères apostoliques, parmi lesquels il est fort étonné de trouver un pape, saint Clément, le troisième successeur de saint Pierre. Un schisme ayant éclaté dans l'Eglise de Corinthe, on en appela de suite à l'autorité du siége apostolique, et le saint pontife qui l'occupoit écrivit à cette Eglise désolée une lettre qui est demeurée comme l'un des monumens les plus précieux de la littérature ecclésiastique. Surpris de trouver le papisme dès son début, notre jeune étudiant a cependant trop de confiance dans la sincérité des réformateurs pour abandonner si facilement ses recherches. Il interroge successivement saint Ignace, saint Justin et saint Irenée, et il n'entend parler que de présence réelle, de sacrifice de la messe, de suprématie du pape, de tradition, de reliques, etc. etc. Fatigué de tant de mécomptes, il ferme ses in-folios, et, poussant un long soupir, il remet au lendemain la suite de ses recherches.

Le second siècle doit être ce jour l'objet de ses études. Il ouvre un volume de Tertullien, et le premier passage sur lequel il tombe est celui-ci. « Nous nous marquons au front du signe de la croix en sortant et en entrant dans nos maisons, lorsque nous prenons nos habits ou nos souliers, lorsque nous allons au bain ou que nous nous mettons à table, lorsque nous allumons nos lumières, que nous nous couchons ou que nous nous asseyons. » C'est assez prouver, ce semble, que la croix n'étoit point une idolâtrie aux yeux de Tertullien. Le second siècle est l'écho fidèle de la foi du premier. Le jeûne, la nécessité des bonnes œuvres, toutes les doctrines romaines, en un mot, y sont seules enseignées. Les témoignages de la tradition sont présentés ainsi successivement avec autant d'érudition que d'intérêt. Les mystères de la sainte Trinité et de l'Eucharistie sont surtout étudiés avec soin, et l'influence que la loi du secret a pu avoir sur l'expression de ces deux grands dogmes est parfaitement appréciée. Décidément rebuté par les Pères, notre jeune Irlandais, se sentant toujours un faible pour l'antiquité, s'adresse aux hérétiques des premiers siècles. Ici la scène change. Depuis les Capharnaïtes, qui demandoient à N. S.

comment il pouvoit leur donner la chair à manger, jusqu'aux Gnostiques et aux Manichéens, il se trouve que les doctrines de Wittemberg et de Genève ne sont que des erreurs renouvelées des Grecs. Arrivé à cette conclusion, il semble que notre jeune Irlandais ne doit plus conserver aucune envie de changer de religion. Il n'en est point ainsi cependant.

M. Moore étoit poussé vers le protestantisme par un motif secret qu'il nous révèle enfin. Une jeune personne dont la dot étoit l'investiture d'un riche bénéfice de l'église d'Irlande offroit à notre héros sa main et surtout sa fortune, pourvu qu'il consentît à abjurer la vérité, afin de se mettre en état de devenir ministre. Combattu entre sa conscience et cette séduction puissante, notre jeune Irlandais se décide à aller étudier la réforme dans son pays natal. Il part pour l'Allemagne. Là, il reçoit les leçons d'un professeur rationaliste. Nous n'analyserons pas cette seconde partie de l'ouvrage, parce qu'il nous paroîtroit difficile de n'être pas soupçonné d'exagération. Il y a quelque chose de si étrange dans les excès du protestantisme germanique, que l'ensemble seul du tableau peut inspirer cette conviction douloureuse que l'on refuseroit à l'esquisse imparfaite de quelques traits détachés. Nous dirons seulement que ce travail nouveau pour nous peut également servir à l'instruction et de ceux qui se sont arrêtés dans le protestantisme, et de ces catholiques de nom qui sont arrivés jusqu'aux limites de l'erreur. Après avoir parcouru ce désert du septicisme, notre catholique, jusqu'alors chancelant, ne balance plus à préférer la foi de ses pères aux riches et brillantes séductions de l'erreur. Il déclare établir son repos à l'ombre de la seule autorité tutélaire qui a conservé la vérité dans le monde, et il s'écrie : « Salut, Eglise une et véritable ! O vous qui êtes l'unique voie de la vie, et dont les tabernacles seuls ne connoissent pas la confusion des langues ! Que mon ame se repose à l'ombre de vos saints mystères ; loin de moi également et l'impiété qui insulte à leur obscurité, et la foi imprudente qui voudroit sonder leurs secrets. J'adresse à l'un et à l'autre le langage de saint Augustin : « Raisonnez, moi j'admire ; discutez, moi je croirai : je vois la sublimité, je ne pénètre pas la profondeur. »

Cet ouvrage, écrit avec autant d'esprit que d'érudition, a produit la plus vive sensation en Angleterre. Nous en recommandons la lecture à tous ceux qui veulent se convaincre que « hors de l'Eglise il n'y a point de salut, même pour la raison. »

Œuvres complètes de saint François de Sales; nouvelle édition; deuxième volume (1).

Cette édition est la première de celles dont il a été parlé, n° 2094. Il avoit paru alors un volume, le premier des lettres du saint, avec un supplément à part, contenant des lettres inédites. Le volume qui vient de paroître contient l'*Introduction à la Vie dévote*. L'éditeur dit dans son *Avertissement* que, lorsque sa première édition parut en 1821, on lui signala une telle quantité de fautes, qu'il ne put les faire disparoître toutes par des cartons. Il s'est procuré depuis diverses éditions des ouvrages du saint, et entr'autres un exemplaire de l'*Introduction*, imprimée à Lyon, chez Rigaud, en 1610, et par conséquent du vivant de saint François de Sales. Il sembloit que l'on pouvoit s'en rapporter à cette édition, qui est annoncée comme revue et corrigée; mais, en la collationnant, on s'est aperçu que quatre chapitres de la troisième partie avoient été omis. Il a donc fallu recourir à d'autres éditions, et on s'est arrêté à celle de Toulouse, en 1637, et à celle de Paris, chez Léonard, en 1663 et 1666. L'éditeur a rétabli le style et l'ortographe du saint évêque, et il a inséré un avis du même, qui se trouve à la tête de l'édition de Rigaud, et qui porte bien le cachet du style du pieux auteur.

Avec le volume de l'*Introduction* paroit un supplément contenant des fragmens inédits que l'éditeur est obligé de publier à part, pour ne pas perdre son droit de propriété. Ces fragmens, ou plutôt ce fragment, car les feuillets se suivent, fut envoyé en 1825 par M. de Thiolaz, évêque d'Annecy, à M. Gossin, magistrat, qui a cessé en 1830 d'être conseiller à la cour royale de Paris. Le commencement et la fin du cahier manquoient. M. de Thiolaz croyoit que ce manuscrit étoit une première ébauche du *Traité de l'Amour de Dieu*; mais il sembleroit plutôt que ce fragment devroit appartenir à l'*Introduction à la Vie dévote*. Le prélat engageoit M. Gossin à distribuer le manuscrit, par portions, entre des personnes pieuses ou des établissemens religieux, qui voudroient sans

(1) Prix de chaque volume : 2 fr. 50 c. A Paris, chez Blaise, rue Férou, et chez Le Clere et Ce, au bureau de ce Journal.

doute bien contribuer à l'achèvement de la nouvelle église d'Annecy. En effet, des feuillets furent donnés à quelques séminaires ou à de pieux fidèles. Tout le manuscrit est de l'écriture du saint, et on voit par les premières lignes qu'il a été composé postérieurement à la fondation de l'ordre de la Visitation. Le fragment traite des vertus chrétiennes, et de la manière dont la charité les dirige. Quand on ne seroit pas sûr que l'écrit est du saint, on le reconnoîtroit aisément à l'aimable naïveté de son style. Il a fallu suppléer par des points à quelques mots qu'on n'a pu lire, et qui avoient été altérés par le temps.

Il y a peut-être quelques endroits où il auroit été bon de mettre des notes, pour indiquer le sens de quelques vieux mots qui ne sont plus connus. Il y a même à la page 41 un endroit, qui probablement est mal imprimé. Le saint, parlant de la loi de l'Eglise qui oblige d'observer les jours de fête et d'entendre la messe, ajoute : *Le feu cependant se prend à la mayson, ne l'esteindrai-je donq pas?* Au lieu de *feu* et d'*esteindrai*, on a imprimé *faen* et *estendrai*, ce qui n'a pas de sens. Il est probable qu'on s'est trompé en lisant le manuscrit. L'éditeur avertit qu'il a conservé avec soin l'ortographe et la ponctuation; en cela, il a bien fait : mais quand le saint se trompe par hasard, comme il arrive à toutes les personnes qui écrivent vite, je ne crois pas qu'il fallût reproduire ses erreurs. Ainsi, il y a des fautes de ponctuation évidentes, et qu'on a eu tort de reproduire, parce qu'elles rendent le sens plus difficile à saisir. L'éditeur écrit *difficultes* au lieu de *difficultés*. Il est clair que le saint avoit oublié cette fois l'accent; car il le met au même mot en d'autres occasions. Se conformer dans ce cas au manuscrit, c'est pousser à l'excès l'exactitude.

Ces observations, que nous faisons, sont plutôt des avis que nous donnons à l'éditeur pour l'avenir, que des reproches pour le passé : son entreprise mérite à tous égards d'être encouragée.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La *Gazette d'Auvergne* a donné quelques extraits d'un ouvrage qui ne s'imprime pas à Paris, et qui n'est pas encore en vente. Cet ouvrage est de M. de Pradt, qui, sous la restauration, a publié tant de pamphlets, où Rome, le clergé et les jésuites étoient jugés avec peu d'équité. Aujourd'hui, il semble faire amende honorable de ces traits d'humeur, et il vient prendre le parti du clergé contre ceux qui le poursuivent et l'accusent. Il

montre que depuis 40 ans le clergé est en butte à une suite non interrompue d'injures et de violences. Les philosophes et leurs dérisions, la Constituante et son schisme, la Convention et ses décrets sanglans, Buonaparte et son régime de fer ont été pour le clergé des épreuves successives qu'il a supportées avec résignation et avec courage. Il se prononça pour la restauration, et cela étoit tout simple; on savoit qu'elle vouloit le bien de la religion. Aujourd'hui, que peut penser le clergé des dispositions d'un gouvernement qui lui a retiré tant d'avantages, qui tolère l'église française, et qui ne fait rien pour réprimer le débordement de la presse et du théâtre? Que peut-il penser d'un état de choses sous lequel se succèdent contre lui les propositions les plus hostiles, la réduction des siéges, le divorce, le mariage des prêtres? M. de Pradt auroit pu ajouter bien d'autres preuves de malveillance, Ste-Geneviève ravie au culte, St-Germain-l'Auxerrois dévasté et sa restitution obstinément refusée, les croix abattues en tant de lieux, des séminaires et des maisons de missionnaires pillés, des curés expulsés, d'autres insultés et menacés, et des outrages contre ce qu'il y a de plus respectable dans la religion. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons analyser en ce moment l'ouvrage de M. de Pradt, dont nous n'avons pas l'ensemble sous les yeux, et nous nous contenterons de montrer par quelques extraits l'esprit dans lequel il est conçu :

« Qu'est le prêtre catholique? d'où vient-il? où va-t-il? N'est-il qu'un simple auxiliaire de l'ordre civil, appuyant la société par l'enseignement de la morale, fortifiée par la sanction de la religion, ainsi que tant d'hommes aujourd'hui aiment à le représenter et veulent qu'il soit, en le réduisant à l'état d'un simple officier de morale au service de la société? Non, certes, ce n'est pas là tout le prêtre catholique : sans doute, il est en aide à la société par la morale, cette aide s'augmente de chaque degré de pureté de la morale qu'il enseigne, et de la sanction que lui donne son culte; mais ce n'est pas là le but direct de sa mission. Le prêtre catholique n'est pas plus fait en vue de la société, que les dogmes catholiques et les mystères du catholicisme; il est le ministre de ces mystères, le gardien de ces dogmes; sa mission vient du ciel, et s'y rapporte; elle a pour sujet la conscience du fidèle. Dans son ministère, rien n'est de lui, de sa création, de sa volonté, il reçoit tout du ciel : dépositaire fidèle, il doit lui rendre ce qu'il a reçu de lui. Un seul *iota* de sa loi ne peut pas périr; elle doit survivre au monde lui-même. Une chaîne ininterrompue depuis le trône de l'Eternel lui transmet ses pouvoirs; son ministère est réglé par des lois immuables, indéfectibles; il découle d'un centre d'autorité toujours visible; son enseignement est inébranlable dans sa perpétuité, immense dans sa diffusion; ses autels couvrent l'univers, et son encens remplit les cieux.... »

« Si, comme on le veut, le prêtre catholique étoit borné à l'enseignement, à la simple recommandation de la morale, en quoi son ministère différeroit-il de celui de tous les autres cultes, qui tous, quoiqu'à des degrés divers, sont insépa-

rables des prescriptions et de l'enseignement de la morale? Mais, rapprochés dans ce point unique, tous les cultes diffèrent et s'éloignent sur les autres. Demander au prêtre catholique de s'écarter de la partie dogmatique de son culte, c'est demander au magistrat de régler ses arrêts sur d'autres lois que celles admises par l'autorité au nom de laquelle il les rend; c'est demander au militaire de cesser de reconnoître *sa consigne*.... »

« A quel titre reprocher au prêtre catholique l'attachement à ses lois, lorsqu'elles ne renferment rien qui soit propre à blesser la société? Que deviendroit un culte obligé de se prêter à toutes les exigences du dehors? De nos jours, il est comme passé en usage d'accuser le clergé d'intolérance; mais où est l'intolérance à s'en tenir aux prescriptions de sa loi? Quel est l'intolérant, de celui qui se borne à l'observer, ou de celui qui veut forcer a s'en écarter? En y regardant de près, on trouve que les intolérans réels, effectifs, sont ceux qui accusent les autres d'intolérance. Quelquefois le clergé refuse son ministère; de là des cris, des reproches et même des sévices : on en a vu. Qu'est-ce à dire? Est-ce donc que chaque profession n'est pas juge des cas de son application? Le prêtre trouve une contradiction entre l'application de son ministère et la demande qui lui en est faite. Sa loi est positive, formelle : c'est une *consigne* dont il ne peut s'écarter sans crime.... »

« C'est surtout pour le refus de sépulture, en cas de morts arrivées en certaines rencontres, que les cris à l'intolérance s'élèvent avec le plus de force : on diroit que les prêtres sont des machines à prières, obligées de fonctionner sur tout sujet qu'on leur présente. Le prêtre intervient-il dans aucune des démonstrations civiles que peuvent faire éclater de pareilles circonstances? S'oppose-t-il aux manifestations de regrets, aux honneurs civils rendus par la société à celui de ses membres qu'elle perd? Le prêtre qui feroit rien de pareil seroit bien répréhensible; mais quand il refuse un ministère spirituel, qui a droit de l'accuser? Il y a plus, et les accusateurs si déclarés du clergé n'y ont pas réfléchi, la loi flétrit, punit certains actes : le suicide, le duel offensent la société. Dieu a dit à l'homme : *Tu ne tueras pas*. La loi poursuit celui qui tue, et vous demandez au prêtre de rendre les honneurs religieux à ce que les lois divines et humaines poursuivent!.... »

« Le clergé n'est pas ennemi de l'ordre actuel, il n'est qu'en crainte de l'esprit philosophique qui s'y montre, quelquefois même dans l'agitation. Le clergé n'est occupé en aucune manière de la reprise de sa fortune, ni de sa domination temporelle. Tout ce qui se publie à cet égard est mal observé, et constitue un véritable anachronisme, dans lequel le clergé ne tombe pas. Ces allégations sont un réchauffé des vieilles haines parlementaires contre le clergé et des rancunes des jansénistes, secte haineuse, bilieuse, espèce de puritains religieux et politiques, plus rapprochés de la république que de la monarchie, et s'étant démasqués tout-à-fait dans le cours de la révolution. D'après certains orateurs, on diroit que Grégoire VII et Sixte-Quint sont à nos portes : c'est une monomanie véritable. »

— L'église Auzou paroît être en perte, le *Bon Pasteur* est tombé et la chute de ce journal est d'un mauvais présage pour le pa-

tron. Un des ecclésiastiques attaché à cette église l'a quitté pour se joindre à Châtel, de sorte qu'Auzou ne paroît plus avoir avec lui que Laverdet et Plumet, dont l'éloquence ne donnera pas un grand relief à cette pauvre église. Il veut essayer apparemment de piquer l'attention du public par quelque nouveauté; il a fait annoncer pour le jeudi 29 une confirmation donnée par lui et par deux autres de ses prêtres. Mais de quel droit, lui simple prêtre, prétend-il conférer un sacrement qui, par l'usage constant de l'église, est réservé aux évêques? Le concile de Trente prononce un anathème contre celui qui dira que l'évêque n'est pas seul ministre ordinaire de la confirmation. Auzou va donc contre une décision formelle d'un concile général, il prétend que son autorité doit l'emporter sur celle d'une assemblée si imposante. Quelle folle témérité! Sa confirmation ne sera pas un sacrement, et il trompe le peuple en lui promettant ce qu'il ne peut lui donner.

— Nous continuons à parcourir les votes des conseils généraux de département relativement au clergé. Le conseil général de la Seine-Inférieure a maintenu les allocations en faveur du clergé. Le conseil général des Bouches-du-Rhône a voté une subvention en faveur de la maîtrise des enfans de chœur pour la cathédrale d'Aix; il a refusé d'en accorder pour Marseille. Le conseil général du Puy-de-Dôme a supprimé les 1,200 fr. de tournée alloués ordinairement à M. l'évêque de Clermont, le prétexte a été la vacance du siége. Le conseil de l'Yonne a refusé toute allocation en faveur du clergé, et a renouvelé son vote pour que l'on en revînt au concordat de 1801. Il juge apparemment beaucoup plus agréable et plus commode de n'avoir point d'évêque et d'être obligé de recourir à un évêque éloigné. Le conseil général d'Ille-et-Vilaine a voté 1,200 fr. pour le *culte diocésain;* qu'entend-on par-là? il a repoussé toute augmentation. Ce conseil avoit l'année dernière voté la construction d'une prison sur le terrain des religieuses de la Visitation, ce qui excita les réclamations de la *Gazette de Bretagne*. Mais, d'après l'avis des architectes, la prison auroit été mal placée en cet endroit, et les indemnités à donner aux religieuses auroient été énormes. On a donc choisi un autre emplacement. L'*Auxiliaire Breton* peut se rassurer, il n'y a point là de concession à l'*esprit-prêtre*. M. l'évêque de Metz avoit fait diverses demandes pour sa cathédrale et son séminaire, il paroît qu'aucune n'a été admise. Le conseil général de la Sarthe, comme celui de la Mayenne, a demandé de nouveau que la comptabilité des fabriques fût assujétie aux mêmes formes que la comptabilité des communes, et que le receveur municipal fût trésorier de la fabrique. Celui du Morbihan sollicite la révision du décret sur les fabriques, en ce qui touche le mode d'élection. Le conseil de la Somme n'a rien voulu allouer pour les Frères des écoles chrétiennes. Le conseil de l'Ardèche a refusé toute allocation pour le clergé, afin, dit-on, de

ttre un terme à l'esprit d'opposition des prêtres. Le conseil gé-
ral de l'Orne a décidé qu'il n'y avoit pas lieu de s'occuper de la
culaire ministérielle pour les maîtrises de cathédrales, et, dans
ferveur de son zèle contre le parti-prêtre, il a jugé que l'insi-
ation d'augmenter les traitemens de l'évêque, des grands-vicaires
des chanoines étoit contraire à la loi qui fixe les traitemens. Quel
mour de la légalité! Le conseil général de la Vendée n'a pas
ntré moins de bienveillance pour le clergé : il a refusé toute
location pour les dépenses diocésaines et les maîtrises, et a réitéré
instances pour la réduction du nombre des petits-séminaires.
ne veut pas qu'on fasse aucune concession au parti carliste et au
rti-prêtre, et s'exprime à ce sujet d'une manière qui honore sin-
lièrement sa sagesse et sa tolérance. Ainsi, presque partout les
us tristes préventions dominent dans ces conseils.

— Le 26 mai, jour de la Pentecôte, M. Baret, curé d'Agonac, diocèse de Périgueux, étant en chaire et faisant l'instruction accoutumée, fut vivement apostrophé du fond de l'église. Malgré ses invitations, tant à l'auteur du scandale qu'au r re qui étoit présent, les injures continuèrent jusqu'à exciter l'indignation générale. Le curé la calma cependant, et il apprit après l'office que le sieur Denoyer, capitaine de la garde nationale, paroissoit être l'auteur de ces interpellations. Une dénonciation fut portée au procureur du roi, et une instruction fut suivie contre M. Denoyer. Le 14 août l'affaire a été portée au tribunal de police correctionnel de Périgueux. Mais M. Bardy-Delisle, substitut du procureur du roi, fit naître des doutes sur les charges de l'accusation qui pourtant étoient les mêmes que celles de l'instruction. Le curé d'Agonac avoit en sa faveur des pièces dont il ne crut pas devoir faire usage, quoiqu'elles eussent été d'un grand poids dans son affaire. Bientôt le substitut abandonna l'accusation, et M. Denoyer fut acquitté. Cette décision fut accueillie par de nombreux applaudissemens, et en même temps on hua le curé. Nous devons dire qu'un officier du 57ᵉ blâma hautement ces insultes, au risque de s'exposer lui-même à des marques d'improbation au-dessus desquelles il savoit se placer.

— Les habitans d'Allauch, près Marseille, sont en général attachés à la religion; mais ayant négligé l'année dernière d'aller aux élections municipales, elles se sont trouvées abandonnées à un 5ᵉ des électeurs qui n'ont choisi que des partisans de la révolution. Les résultats n'ont pas tardé à s'en faire sentir. Le 4 août dernier, le conseil municipal s'est assemblé et s'est occupé de renvoyer les vicaires. Il y en a trois qui sont aimés et estimés, et leur zèle est d'autant plus précieux que le curé est âgé. Deux membres ne vouloient garder que le curé, d'autres consentoient à garder un ou deux vicaires; mais la majorité a été d'avis de demander le remplacement des vicaires actuels, et, en cas de refus,

de supprimer le traitement. Cette délibération a été adoptée le dimanche suivant, malgré les réclamations de deux membres qui ont refusé de souscrire à cet acte aussi contraire au sentiment de la population qu'à l'autorité ecclésiastique. Voilà ce que c'est, dit la *Gazette du Midi*, d'avoir abandonné la partie lors des élections, on se trouve à la merci de ses ennemis.

— Parmi les journaux de département qui se montrent hostiles à la religion et au clergé, il en est peu d'aussi taquins que l'*Eclaireur* de Toulon Chacun de ses numéros renferme quelques attaques contre les prêtres, et sa conclusion est toujours qu'il faut les punir et leur retirer leur traitement. Ainsi ces gens qui veulent pour eux-mêmes une liberté illimitée, appellent sur le clergé la servitude, l'oppression et la vengeance. Les grands argumens de l'*Eclaireur* est que le traitement est un acte de munificence du gouvernement, que c'est un salaire qui rend les prêtres dépendans du pouvoir, et qu'on peut leur retirer s'ils ne sont pas dociles. Une lettre insérée dans la *Gazette du Midi*, du 16, réfute ce système insultant et brutal. Les traitemens ecclésiastiques représentent les biens que possédoit le clergé; c'est une dette que l'Etat a contractée et qui n'est même pas proportionnée avec les biens envahis. C'est en vertu du traitement promis que le pape Pie VII, lors du concordat, maintint la vente des biens. L'*Eclaireur* ne peut ignorer cela; mais il veut avilir les prêtres, et faire regarder comme une aumône ou un salaire ce qui est un droit acquis. Un traitement ne doit pas rendre dépendant et servile celui qui en jouit. Les magistrats reçoivent un traitement, perdent-ils pour cela leur indépendance? Le clergé sait aussi conserver sa dignité en touchant un traitement qui est une juste indemnité de ses pertes.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Un journal qui n'a cessé de se faire des illusions charmantes, depuis trois ans, n'hésite point à déclarer aujourd'hui, pour la centième fois, que quand la presse de l'opposition *voudra en finir avec le juste-milieu*, il lui suffira de demander la réforme parlementaire et l'émancipation politique. Il nous semble cependant que, si la chose ne tenoit qu'à cela, elle devroit déjà être faite depuis long-temps; car, Dieu merci, ce ne sont pas les demandes de ce genre qui ont manqué. Mais il y a dans cette affaire une espèce de cercle vicieux dont on ne parle pas, et qui nous paroît former une assez grande difficulté, c'est que pour en finir avec le juste-milieu, comme on se prétend en état de le faire quand on voudra, ce seroit à lui-même qu'il faudroit s'adresser pour en obtenir la permission. En effet, cette formidable presse qui, à l'entendre, n'a qu'à souhaiter et vouloir, est obligée de convenir qu'elle ne peut rien, ni pour sa réforme parlementaire, ni pour son émancipation politique, en présence du monopole et de la législation existante, qui lui lient les mains. Or, comment changer tout cela? Si

c'est de gré qu'on veut y parvenir, il est peu naturel d'imaginer que le pouvoir se prête volontiers à fournir à ses adversaires de quoi *en finir avec lui*. Si c'est de force, nous voilà retombés dans les barricades et dans les questions à coups de pavés. Il y a donc nécessairement un peu de forfanterie à venir se promettre qu'on en finira lorsqu'on voudra. La vérité est qu'en fait de révolutions, il est beaucoup plus facile d'y entrer que d'en sortir. Lorsqu'elles vous ont une fois lié les mains derrière le dos, et que vous n'avez plus que la ressource de vous adresser à elles pour les prier de vous les délier, vous courez grand risque d'attendre.

— On a poursuivi avec rigueur M. Tallon-Larente, à Angoulême, pour avoir sifflé un misérable colporteur qui chantoit des chansons indécentes, et on a laissé celui-ci poursuivre sa triste mission. L'*Indépendant* signaloit dernièrement sa présence à Angers, où il chantoit des couplets contre une femme et un enfant malheureux et bannis. Le même chansonnier, du moins on le suppose, avoit passé à Vannes, et le peuple indigné l'avoit chassé, comme on l'avoit chassé l'année dernière à Poitiers. A Vannes il faisoit retentir la promenade du port d'insultes à la religion, aux prêtres et aux carlistes. On s'étonnoit que l'autorité souffrît ces outrages qui blessoient les sentimens et les opinions de la meilleure partie de la population. Mais l'indignation fut au comble, quand on entendit le chanteur provoquer nettement à des violences. On se jeta sur lui, et il fut heureux de pouvoir se sauver. S'il étoit envoyé par l'autorité, comme il s'en est vanté, ce seroit une bien coupable et bien honteuse politique.

— Un voyageur, qui arrive d'Italie, prétend qu'il suffit de passer la frontière pour juger quelle est dans les deux pays la différence des mœurs, des habitudes et des opinions. Entrez-vous de France en Italie? vous trouvez des figures calmes et paisibles, qui ne portent aucune trace des agitations de la politique, qui n'indiquent ni le désir ni la peur des émeutes. Vous devinez tout de suite que vous êtes dans un pays tranquille, où le gouvernement est affermi, où les lois sont stables, et où l'on ignore cette mobilité et cette chaleur d'opinions qui ailleurs engendrent tant de disputes et de haines. Revenez-vous d'Italie en France? alors, la scène change entièrement. Vous vous retrouvez au milieu de physionomies sombres et inquiètes, où se lisent l'exaltation et l'exagération des partis. Vous rencontrez des gens qui, le regard fier et hautain, semblent, même en gardant le silence, vous interroger sur vos opinions, et être prêts à disputer ou même à se battre avec vous. Vous comprenez aisément que vous êtes dans un pays déchiré par les partis, où toutes les opinions sont ardentes et extrêmes, où le pouvoir est foible, où les lois sont impuissantes, où les freins sont brisés, et où règnent les démons de la discorde, de la haine et de la vengeance; aussi, dans ce pays, rien de si commun que les émeutes, les suicides et les duels. Chaque jour les journaux viennent nous apprendre quelque fait de ce genre; c'est comme le thermomètre de notre tranquillité et de notre prospérité intérieure.

— Louis-Philippe est parti le lundi 26 pour Cherbourg. Il est accompagné du duc de Nemours, du prince de Joinville, de ses aides-de-camp et du ministre de

la marine. La reine, madame Adélaïde et les jeunes princes et princesses partiront pour Cherbourg le 30.

— D'après un ordre du 26 août, l'intérim du ministère de la guerre, confié en dernier lieu à M. de Rigny, a cessé : le maréchal Soult a repris son portefeuille.

—M. Thiers, ministre du commerce et des travaux publics, va faire un voyage en Angleterre. Son but est particulièrement d'étudier les chemins de fer.

— Le ministre de l'instruction publique vient de demander aux recteurs, par une nouvelle circulaire, des renseignemens plus étendus sur les instituteurs primaires et sur leurs besoins. Parmi ses nombreuses questions, M. Guizot désire savoir, pour chaque commune, si l'instituteur est bien avec le curé ou le pasteur protestant, et, dans la négative, de quel côté sont les torts; quelles sont les relations de société qu'il forme, ses habitudes; quel est son caractère, etc.

— M. Raspail, arrêté au moment où il présidoit l'*Association parisienne*, a porté plainte en arrestation arbitraire contre le commissaire de police, attendu que l'on ne peut violer un domicile et arrêter pendant la nuit pour un simple délit, et contre un sergent de ville qui l'a maltraité, dit-il, au moment de son arrestation, en présence de l'assemblée.

—Nous avons cité ceux des députés de l'opposition qui venoient d'être nommés membres du comité de l'*Association parisienne* pour la liberté de la presse patriote, lorsque M. Raspail a été arrêté. Les autres membres du comité sont ; MM. Cavaignac, Guinard, anciens officiers de l'artillerie parisienne; Marrast, rédacteur en chef de la *Tribune ;* Paulin et Carrel, gérant et rédacteur du *National;* Rudde, rédacteur du *Bon Sens ;* Audiat, N. Lebon, Berrier-Fontaine, médecins; Fenet, Rittiez, Ch. Teste, Conseil, Dupont, avocats; Ch. Thomas, Chevallon, Boissaye, négocians; Dolley, professeur; N. Lemercier, membre de l'Académie française; Etienne Arago, Desjardins, hommes de lettres ; Carré, André Marchais, propriétaires; Grouvel, ingénieur civil; Hubert, ancien notaire; Kersausie, capitaine en disponibilité.

— Une autre réunion politique, mais moins nombreuse, a été troublée le 24 par la police. Pendant qu'une douzaine d'individus, que l'on dit membres de la *Société des Droits de l'Homme*, étoient rassemblés chez M. Titot, rue des Grands-Augustins, n° 29, un certain nombre de sergens de ville envahirent le domicile, et conduisirent en prison les membres de la réunion.

— Le docteur Cany, de Toulouse, pour rendre plus prompte et plus facile aux enfans l'intelligence de la table de multiplication, a imaginé d'y adapter un chant simple et mélodieux. Après avoir appliqué sa méthode aux écoles de Toulouse et de Bordeaux, ce professeur est venu à Paris. Le conseil royal de l'Instruction publique vient d'approuver son procédé, et depuis quelques jours les écoles des douze arrondissemens de Paris chantent la table de Pythagore.

— Une rencontre a eu lieu le 27 entre M. Feuillide, rédacteur de *l'Europe littéraire*, et M. G. Planche, qui s'est cru offensé par un article de ce journal sur un ouvrage qu'il vient de faire. Ce duel n'a pas eu de résultat fâcheux.

— Quoique les anciens louis et les anciens écus cesseront d'avoir cours forcé au 1er avril prochain, les receveurs-généraux et particuliers, et les percepteurs, pourront, d'après la loi du 14 juin 1829, recevoir ces pièces au compte du gouvernement jusqu'au 1er juillet 1834. Après cette époque, ces pièces ne seront plus admises qu'aux hôtels des monnaies pour leur poids, et payées à raison de 198 fr. 53 cent. le kilogramme.

— Sur treize ouvriers fondeurs en cuivre traduits en police correctionnelle pour coalition, à la suite d'un rassemblement de six cents de ces ouvriers, cinq ont été condamnés à trois jours de prison.

— Le château de Bagatelle, ancienne maison de plaisance des enfans de France, qui n'a pu être vendu sur la mise à prix de 300,000 fr., le 3 juin dernier, est mis de nouveau en vente pour le 24 septembre prochain.

— Les officiers du génie, qui avoient été chargés des études et de la direction des travaux des fortifications de Paris, ont reçu l'ordre de se rendre à Grenoble.

— L'ex-sénateur polonais, comte Blizar, un des chefs de l'insurrection de Wolhynie, et qui, fait prisonnier par les Russes, étoit depuis dix-huit mois en prison, est parvenu à s'évader, et vient d'arriver à Paris.

— L'infante dona Maria et la duchesse de Bragance, sa belle-mère, sont parties le 27 de Paris pour le Hâvre, où elles s'embarqueront pour le Portugal.

— Le prince Soutzo, ministre de Grèce à Paris, a remis à Louis-Philippe une lettre du roi Othon, contenant des remercîmens de ce souverain pour les marques d'intérêt qu'il a reçus de la France.

— La *Gazette de Bretagne* raconte une anecdote assez piquante d'un maire du pays de Cornouaille, dans le diocèse de Quimper. Ce maire invité par son curé à s'entendre avec lui pour le service du 27 juillet, lui répondit : « Si les héros de juillet sont en enfer, il est inutile de prier pour eux; s'ils sont en paradis, plus inutile encore; et s'ils sont en purgatoire, il est assez convenable qu'ils y restent quelque temps pour expier la sottise qu'ils ont faite. Donc je ne vois pas la nécessité de la cérémonie religieuse. » On pense bien que la *Gazette* ne nomme pas le maire, il y auroit de quoi le faire destituer.

— M. le docteur Deneux est arrivé de Palerme à Marseille. Il est passé à Lyon ces jours derniers.

— M. Banssen, traduit devant la cour d'assises de Blois comme auteur d'un écrit légitimiste, publié en mars dernier, a été condamné à un mois de prison et 1,000 fr. d'amende.

— La cour royale de Bordeaux vient de rendre un arrêt remarquable. Elle a déclaré M. le duc de Grammont propriétaire de la citadelle de Blaye et de ses dépendances; elle a ordonné en conséquence que, dans le délai de trois ans, l'État seroit tenu de lui en faire la restitution, si mieux il n'aime s'engager à servir à M. de Grammont une rente annuelle de 206,000 fr.

— Un incendie a détruit dans la nuit du 21 août onze maisons, des récoltes et des bestiaux, à Wavrin, département du Nord.

— La pêche du maquereau a été si abondante cette année, que 23 bateaux du quartier maritime à Caen, jaugeant ensemble 1,280 tonneaux et montés par 440 hommes, ont pêché pendant la saison un million 378,000 poissons, qui ont donné pour produit brut la somme de 275,000 fr.

— Un incendie parcourt depuis un mois le vaste marais des Echets, situé auprès de Romanèche, arrondissement de Trévoux. Les moyens pris pour arrêter le feu n'ont pas eu de succès.

— On continue de signer, dans différentes villes, des protestations contre les forts projetés autour de Paris.

— M. Saint-Marc-Girardin, qui va parcourir l'Allemagne méridionale, s'est chargé d'observer pendant son voyage les écoles intermédiaires que l'on nomme les *Burger-Schule* et les *Real-Schul*. Ce sont des établissemens où les jeunes gens trouvent une éducation moins longue et moins scientifique que celle de nos colléges, mais plus complète que celle de nos écoles primaires.

— La cour d'assises de Poitiers vient d'acquitter dix paysans, détenus depuis quatorze mois, comme ayant pris part au combat de la Pénicière.

— L'*Agathe*, qui transporte à Alger la commission supérieure, amis à la voile le 24 août.

— Madame la duchesse de Berry est arrivée le 10 août de Palerme à Naples. Le prince héréditaire de Bavière est arrivé le même jour dans cette capitale.

— La chambre des communes d'Angleterre a adopté le 21, en troisième lecture, le bill ayant pour objet de rembourser au clergé protestant irlandais, sur les fonds de l'Etat, les arrérages de dîmes qui lui sont dûs, en se réservant toutefois les moyens de rentrer dans ces avances.

— Le colonel Evans, après quelques mots en faveur de l'expédition constitutionnelle en Portugal, a interpellé le 24 le ministère anglais à la chambre des communes sur les affaires d'Orient. Il a parlé du danger de laisser la Russie suivre ses plans d'envahissement, s'est plaint de nouveau de ce qu'on avoit laissé les troupes russes venir à Constantinople et a demandé s'il existoit réellement un traité secret d'alliance offensive et défensive entre la Russie et la Turquie. Lord Palmerston a répondu que la France et l'Angleterre s'étoient fiées aux assurances du gouvernement russe de retirer ses troupes aussitôt la paix avec l'Egypte. Quant au traité, le ministre a dit qu'il avoit été informé de son existence, mais qu'il ne le connoissoit pas.

— La convention signée à Londres le 14 juin, au sujet du service des postes entre la France et l'Angleterre, ayant été ratifiée par les deux cours, les actes de ratification viennent d'être échangés, à Londres, entre le prince de Talleyrand et le duc de Richmond, directeur général des postes en Angleterre.

— Le fils aîné de l'ex-empereur du Mexique, Iturbide, vient d'arriver à Londres, où il sera secrétaire de la légation mexicaine.

— Le grand et le petit conseil de la ville de Bâle ont adopté, le 22, un décret d'acceptation des résolutions de la diète au désir de la décision prise le 20 par

celle-ci. Les députés que la diète avoit refusé d'admettre assistoient à la séance. On croit que de nouveaux députés les remplaceront.

— Le conseil-d'état de la principauté de Neuchâtel, persistant dans ses résolutions antérieures, a arrêté que cette ville n'enverroit pas de députés à la diète helvétique tant que Bâle-Campagne y sera représenté. Il est probable que le corps législatif, qui est présidé par le gouverneur prussien, ratifiera cette résolution.

— Une assemblée populaire d'habitans des communes de Bâle-Campagne a eu lieu le 19 à Muttenz, dans le but de délibérer sur l'occupation de leur pays par les troupes fédérales : il s'y trouvoit environ 2,000 personnes. On est convenu sous serment que si les soldats restoient plus de trois jours on les expulseroit de vive force.

— Des habitans notables d'Anvers ont ouvert une souscription pour offrir au général Chassé, qui commandoit la citadelle, une médaille d'or, en reconnoissance de ce qu'il a épargné la ville lors du siége.

— Il y a eu quelques troubles à Deux-Ponts, le dimanche 18 août, au sujet de l'ovation que des bourgeois vouloient faire à M. Eiffler, l'un des accusés acquittés par la cour d'assises de Landau. Les militaires se sont opposés à ces démonstrations. Le lendemain, la présence des avocats Culmann frères, défenseurs de ces accusés, a été encore un sujet d'agitation.

— Le conseil de guerre de Turin a condamné à mort le sergent Pancaldi, qui avoit pris part à la dernière conjuration, et avoit cherché à séduire les militaires de son corps.

— Parmi les journaux et écrits dont la saisie est annoncée par la *Gazette officielle du cercle du Rhin*, on remarque le n° 151 du *Journal du Haut et du Bas-Rhin*, feuille ministérielle publiée à Strasbourg.

— On assure que l'empereur de Russie s'est mis en route pour se rendre en Bohême, où se trouvent l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse.

— La *Gazette d'Augsbourg* croit que le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche n'ont conféré à Thérésienstadt que sur les affaires d'Allemagne; mais qu'il y aura plus tard une entrevue de ces souverains avec l'empereur de Russie à Troppau, et que l'on s'y occupera des affaires étrangères.

— Le lieutenant-colonel bavarois de Schmalz a été nommé ministre de la guerre et inspecteur-général de l'armée en Grèce.

— Les troupes françaises qui occupent la régence d'Alger ont de fréquens engagemens avec les tribus qui viennent sans cesse les harceler. Une expédition, appuyée par deux bâtimens de guerre, s'est emparée à la fin de juillet, à la suite de quelques combats, des villes de Masagran, de Mostagenem, dont la possession paroissoit importante.

— Une compagnie anglaise, établie à Archangel, sous la raison Brandt, a obtenu de l'empereur de Russie la permission d'explorer et d'exploiter la côte septentrionale de l'Asie. En même temps, il se forme sur la rive méridionale de la

mer Noire, à Trébizonde, un autre établissement anglais, destiné à ouvrir de nouvelles relations commerciales avec l'Indostan par la Perse, et sous la protection des agens diplomatiques de la Grande-Bretagne.

— On prépare à Alexandrie une expédition pour la Mer-Rouge. Elle est destinée à aller réprimer les désordres commis par des Arabes qui, ayant profité de la guerre avec la Turquie, ont arrêté quelques navires du vice-roi, les ont conduits à Moka, et se sont livré à d'autres excès. On croit que le pacha d'Egypte saisira cette occasion pour mettre sous sa domination tout ou partie de l'Yémen.

—D'après un récensement général opéré dans la 18e année du règne et par les ordres du souverain actuel de Chine, l'empereur Kea-King, la population de ce pays et de ses dépendances actuellement considérables s'élève à 362 millions 447,183 habitans.

Il s'est formé à Saint-Louis, dans le Missouri, aux Etats-Unis, un nouveau journal sous le titre du *Missourite, journal ecclésiastique, philosophique et littéraire.* Il paroîtra le 1er de chaque mois, en un cahier in-8° de 30 pages. On y donnera les preuves de la religion et des nouvelles de ce qui la concerne dans les divers pays. On n'entrera point dans les discussions politiques; mais on fera connoître les nouvelles découvertes. Le Missouri possède deux universités établies et dirigées par des ecclésiastiques; on espère, par-là, pouvoir donner des morceaux sur les sciences et la littérature. Le *Missourite* sera imprimé à Saint-Louis, au bureau du *Shepherd of the Valley* (le *Berger de la Vallée*), autre journal catholique déjà connu aux Etats-Unis. Le prix pour les pays étrangers est de 7 fr. 10 c. On souscrit à Gand, chez Van-Ryckegem-Hovaere, imprimeur-libraire, Marché-du-Vendredi.

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire au 1er septembre prochain sont priés de le renouveler promptement, pour ne pas éprouver de retard. Ils voudront bien joindre à leur demande une de leurs adresses imprimées. *Prix actuel de l'abonnement :* Pour un an, 42 fr.; pour six mois, 21 fr.; pour trois mois, 11 fr. On ne reçoit que les lettres affranchies.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du 28 août* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 déc., ouvert à 76 fr. 50 c., et fermé à 76 fr. 30 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 104 fr. 85 c., et fermé à 104 fr. 70 c.
Actions de la Banque. 1705 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.

Nouvelles des Missions des Etats-Unis.

M. Rézé, missionnaire aux Etats-Unis, qui vient d'être nommé évêque du nouveau siége créé au Détroit, a administré le diocèse de Cincinnati depuis la mort de l'évêque, le père Fenwick. On trouve une lettre de lui dans le n° xxxii des *Annales de la propagation de la foi*. Cette lettre, qui est du 24 décembre dernier, fait connoître l'état actuel de la religion dans le diocèse. Dans une lettre du 20 mai précédent, il comptoit vingt et une églises et vingt-deux prêtres, dont six américains, six irlandais, cinq allemands, quatre français et un italien; mais dans la lettre du 24 décembre, il portoit le nombre des prêtres à trente, tous fort occupés. Il en faudroit bien plus pour soutenir ou réveiller la foi des catholiques dispersés sur un si vaste territoire. Cinq prêtres sont employés à Cincinnati, tant pour desservir les deux paroisses que pour diriger le collége et le séminaire. M. Rézé venoit d'établir deux écoles, une anglaise et une allemande, pour sauver la jeunesse catholique de la nécessité d'aller aux écoles protestantes. Ces écoles sont gratuites et dirigées par les séminaristes : on y admet les protestans. Le collége est destiné pour l'instruction supérieure; sur soixante élèves, on n'y compte presque pas de catholiques. Avec quelques fonds de plus, le séminaire s'achèveroit. L'*Orphano-Asilum* devient fort à la charge depuis le choléra, le nombre des orphelins s'étant accru par suite de ce fléau. Le nombre des émigrans de l'Allemagne, de l'Alsace et de la Lorraine augmente; mais la plupart arrivent à Cincinnati ayant épuisé leurs ressources. On place les petites filles dans la maison des orphelines dirigée par les sœurs de la charité; mais on ne sait où placer les garçons, qui perdroient leur religion chez les protestans. M. Rézé songeoit donc à établir un hospice pour ces enfans et pour les malades. Une autre église est indispensable à Cincinnati; celle qui a été bâtie il y a cinq ans est de moitié trop petite actuellement, quoiqu'on y ait les dimanches deux grand'messes et deux vêpres. Il est question de vendre des églises protestantes qui avoient été bâties par spéculation, et qui ne peuvent plus se soutenir; deux avoient été déjà offertes à M. Rézé; mais il faudroit des fonds pour les acheter.

A Sommerset, près Saint-Joseph, l'éducation des jeunes filles est assurée par l'établissement d'un couvent de dominicaines : on y élève aussi des protestantes. Saint-Joseph, couvent des dominicains, et la première mission du père Fenwick dans l'Ohio, est maintenant la mission la plus nombreuse du diocèse ; elle est presqu'à moitié composée de protestans convertis. A Stubenville sur l'Ohio, les protestans ont donné un terrain sur lequel le père Mac-Graddy vient de bâtir une église en briques. Plusieurs églises ont été bâties récemment autour de Canton ; mais celle de la paroisse française, qui est très-nombreuse, et qui s'augmente encore chaque jour par les émigrans des environs de Nancy, n'a pu être construite faute de moyens. Les conversions sont fréquentes à Canton et dans les environs; il n'y a guère de jour où M. Henny ne reçoive des protestans dans le sein de l'Église. A Tiffin, comté de Seneca, une église en briques vient d'être bâtie par le missionnaire, M. Quinn : elle a coûté de 7 à 8,000 fr., et n'est point payée. A Norwolk, comté de Huron, une église en bois vient d'être achevée pour une congrégation nombreuse composée de Lorrains allemands. Il faudroit multiplier les églises pour suffire aux besoins des catholiques qui viennent d'Europe, et qui se répandent de tous côtés dans d'immenses forêts. Les missions des sauvages absorbent une grande partie des ressources. Les Indiens qui habitent le diocèse, ou à portée, sont au nombre d'environ soixante mille, et il ne faudroit qu'un peu plus de moyens pour y établir des chrétientés florissantes. On a déjà obtenu des succès chez les Poutouatamies, sur les confins de l'Indiana : MM. Badin, de Selles et Bohem y exercent leur zèle. On y compte six cents catholiques, et l'on espère que ce nombre s'augmentera dans peu. Il y a eu aussi beaucoup de bien fait chez les Ottawas de l'Arbre-Croche, et les vices y ont disparu. Au Sault Sainte-Marie, près le lac supérieur, un établissement de missions doit être formé prochainement. Michilimakinak est toujours le centre des missions indiennes, et se trouve en bon état. La mission de l'Arbre-Croche fait des progrès ; mais elle exige de grandes dépenses. Celle de la Baie-Verte est maintenant entre les mains des Liguoriens : c'est de là que les missionnaires doivent se répandre parmi les tribus lointaines. Le père Mazzuchelli y a commencé et presque achevé une église qui coûte 8 à 9,000 fr. Ce missionnaire a entrepris un long voyage, et a pénétré jusque chez les Vinebagos, qui, après

plusieurs conseils, ont résolu de se laisser diriger par les *robes noires :* c'est le nom des missionnaires catholiques. Leur exemple sera sans doute suivi par d'autres tribus. Les Chippawas, tribu puissante, ont appelé aussi les missionnaires, et leur agent, qui est catholique, seconde leurs bonnes dispositions. M. Rézé se félicite de l'apparition du *Catholic Telegraph*, qui se publie à Cincinnati, et qui fait du bien.

Un journal italien, *la Voix de la Vérité*, de Modène, donne, dans son numéro du 11 juillet, deux lettres de M. Rosati, évêque de Saint-Louis, dans les Etats-Unis, à un de ses amis en Italie. La première lettre est de l'année dernière, et paroît avoir été apportée par deux jeunes Américains qui alloient à Rome pour entrer au collége de la Propagande. M. l'évêque y rendoit compte de l'état de son diocèse. Le nombre de ses prêtres étoit alors de trente-sept; il y avoit au séminaire une dixaine d'élèves en théologie, et trente jeunes gens en tout. Le collége des Barrens avoit cent élèves. L'église du lieu étoit déjà haute de dix-huit pieds, et devoit être couverte avant l'hiver. La cathédrale étoit élevée de cinq pieds, et on espéroit qu'elle seroit presque finie avant l'hiver : elle étoit toute en pierre. M. l'évêque avoit envoyé deux prêtres aux Arkansas, deux à la Nouvelle-Madrid, et comptoit en envoyer deux à 500 milles au nord de Saint-Louis, à la Rivière aux Fièvres et à la Prairie des Chiens, et un autre à la Mine-au-Breton. Il y avoit dans le diocèse huit églises, ou bien avancées, ou commencées, ou qu'on alloit commencer dans la campagne. De ces huit églises, trois étoient en pierre, deux en briques et trois en bois. Un grand nombre de bons Allemands catholiques étoient arrivés à Saint-Louis et en d'autres lieux du diocèse, et on en attendoit encore d'autres. On avoit fini la construction de l'hôpital Saint-Louis, ou au moins la partie qui étoit à faire en ce moment, et qui a 50 pieds de long, 40 de large, et trois étages; le bâtiment est tout en briques et a plusieurs dépendances. Sept sœurs de la charité d'Emmitsbourg y sont établies, et ont eu jusqu'à quarante malades à la fois. On avoit commencé une maison d'orphelins qui est placée aussi sous la direction des sœurs : il y a déjà treize garçons. M. Rosati avoit fait bâtir une église pour les noirs; elle est contiguë à la résidence de l'évêque, et peut contenir cinq cents personnes. Elle devoit être bénite le lundi de Pâque. Il y auroit le matin la messe et instruction pour les noirs, et après midi catéchisme et rosaire. On espé-

roit beaucoup de bien de cette mesure. Le collége des jésuites, à Saint-Louis, a environ cinquante écoliers; les bâtimens ont encore été augmentés cette année. Le prélat avoit aussi augmenté la maison épiscopale de manière à pouvoir loger tous les prêtres qui demeurent à Saint-Louis, et même ceux qui y viennent des différentes parties du diocèse. Là on forme une petite communauté, la prière en commun, lecture spirituelle à table, conférence spirituelle tous les mardis, où viennent même les prêtres qui ne sont qu'à 5 ou 6 milles de Saint-Louis; exercices spirituels tous les ans, défense de manger ou de passer la soirée dehors. Au mois de juillet prochain, on commencera à Saint-Louis un journal ecclésiastique. Les souscripteurs français recevront une édition moitié en anglais et moitié en français, et les Américains tout en anglais. Les religieuses du sacré-cœur, à Saint-Louis, ont peu de pensionnaires, mais beaucoup d'externes et quatorze orphelines.

La deuxième lettre de M. Rosati est datée de Saint-Louis, le 21 février dernier; elle est écrite à un de ses amis, à Florence. Le prélat le prioit de lui procurer un autel en marbre pour sa cathédrale, qui étoit déjà fort avancée, et qu'il espéroit couvrir cet été. Il avoit quarante prêtres dans son diocèse, vingt clercs dans le séminaire, huit couvens, deux colléges qui avoient reçu de la législature le privilége de créer des docteurs. La construction de l'église du séminaire avançoit beaucoup, ainsi que celle de l'église de Sainte-Geneviève. Le séminaire alloit bien; il y avoit environ cent jeunes gens dans le collége attenant. Des paroisses avoient été établies aux extrémités nord et sud du diocèse. La législature a accordé une loterie avec un profit net de 10,000 écus pour l'hôpital des sœurs de charité; avec ce secours on alloit augmenter l'hôpital construit deux ans auparavant : on se proposoit de bâtir deux ailes de 50 pieds chacune, de manière que l'hôpital auroit 150 pieds de long, 50 de large, quatre étages et un beau jardin. Il y a quinze orphelins dans l'asile qui leur est destiné. On s'occupoit de former deux autres maisons religieuses, l'une de sœurs de charité, à Videpoche, à 5 milles de Saint-Louis, où les sœurs de l'hôpital pourront aller respirer un meilleur air quand leur santé le demandera, et où elles feront en même temps l'école aux filles du village; l'autre maison devoit être à Kaskarkin, et seroit confiée aux religieuses de la Visitation de Georgestown. M. l'évêque songeoit aussi à commencer une mission chez les

sauvages ; mais il y rencontroit de grandes difficultés : le choléra avoit sévi à Saint-Louis, environ deux cents personnes en avoient été victimes. Le clergé s'étoit conduit admirablement et de manière à édifier les catholiques et les protestans. Jour et nuit les prêtres étoient sur pied : aussi, pas un des catholiques n'est mort sans demander et recevoir les sacremens. Plus de quarante protestans sont morts catholiques à Saint-Louis ; le temps de l'épidémie y a été un temps de mission. Quand les ecclésiastiques n'étoient pas auprès du malade, ils avoient à entendre les confessions de ceux qui se portoient bien. Les sœurs de charité ont donné un spectacle de générosité et d'héroïsme qui a excité l'admiration générale, ne se donnant aucun repos, ni jour ni nuit, et assistant tous ceux que l'on portoit à leur hôpital. Or, cet hôpital étoit à Saint-Louis le seul refuge de ceux qui, attaqués de la maladie, n'avoient pas de moyens de se faire soigner chez eux. Dans le même temps, les ministres protestans avoient abandonné la ville, et étoient allés au loin se mettre à l'abri du danger. Le clergé catholique s'est conduit de la même manière dans tous les États-Unis et au Canada. A Baltimore, suivant des renseignemens donnés par M. l'archevêque lui-même, il y a eu, pendant le choléra, trois cents conversions de protestans à la religion catholique, cent à Mont-Réal ; ailleurs, plus ou moins.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le jour de l'Assomption, le saint Père a assisté à la messe solennelle célébrée à Sainte-Marie-Majeure par M. le cardinal Odescalchi. Après la cérémonie, S. S. a donné la bénédiction apostolique du haut de la galerie.

Paris. Une mort subite vient d'enlever à un grand diocèse un digne et pieux évêque. M. Philippe-Marie-Thérèse-Guy Carron est mort inopinément, au Mans, le 27 août. Le prélat étoit né à Rennes, le 13 décembre 1788. Il étoit le neveu du vénérable abbé Carron, moins connu encore par ses ouvrages que par sa charité et par son zèle pour toutes sortes de bonnes œuvres. Trop jeune encore, il ne suivit point son oncle en Angleterre, et, après avoir terminé ses études, il entra au séminaire Saint-Sulpice. Ayant été ordonné prêtre, il retourna dans son diocèse, où, après avoir exercé les fonctions de vicaire, il devint curé de la paroisse Saint-Germain, à Rennes. M. Millaux, évêque de Nevers, l'emmena dans son diocèse comme grand-vicaire. M. de la Myre, évêque du Mans, ayant donné sa démission, suivie peu après de sa mort,

M. l'abbé Carron fut nommé à ce siége, et fut sacré le 8 novembre 1829. Tout entier aux devoirs de sa place, il gouvernoit son diocèse avec sagesse. Son âge pouvoit faire espérer un long épiscopat. Mais la santé du prélat s'altéroit insensiblement. Il étoit allé cette année prendre les eaux, et elles paroissoient lui avoir fait du bien. Depuis son retour, le prélat avoit fait quelques tournées dans le diocèse. Le 21, il bénit l'église de Ballon, et six jours après il n'étoit plus. La perte d'un si respectable prélat est une calamité pour son diocèse, et une fin si prompte ajoute encore à la désolation générale.

— On dit que le frère Anaclet, supérieur général de la congrégation des Frères des écoles chrétiennes, a reçu un bref du pape en date du 10 avril dernier. Le saint Père demande aux Frères leurs prières pour lui, et les exhorte à continuer leurs charitables soins pour les enfans, et à les former de plus en plus à la vertu. S'ils ont des peines à essuyer par suite de leur zèle, ils doivent les offrir à Dieu, qui les en récompensera abondamment. S. S. parle avec beaucoup d'estime et d'intérêt du respectable institut et de ses pieux membres. Elle a montré en particulier sa bienveillance pour leurs établissemens d'Italie, et c'est à ce sujet que le frère Anaclet lui avoit écrit pour la remercier. Le sage supérieur a fait part à ses Frères des encouragemens du chef de l'Église. Il y joint les avis les plus judicieux et les plus paternels sur leur vocation et sur la manière dont ils doivent y répondre. On n'apprendra pas sans intérêt que plus de 100,000 enfans reçoivent l'instruction dans les écoles des Frères. Ils en recevroient davantage si des administrations brutales ne leur suscitoient pas des entraves. Nous avons cité dernièrement la ridicule et honteuse délibération prise à Beauvais, le 12 août, contre les Frères. Nous voyons qu'elle a été universellement blâmée comme une injustice et une sottise. Plusieurs journaux de province ont pris la liberté de s'en moquer. L'*Orléanais* a fait un article exprès pour montrer l'absurdité du considérant de la délibération ; telle est la conclude cet article :

« Enfin, il a été irrévocablement jugé à Beauvais, par la sagesse municipale qui y gouverne aujourd'hui la cité : 1° que des gens qui font d'habiles élèves sans s'être munis d'un certificat de capacité, sont incapables d'enseigner ; 2° qu'une congrégation dont les membres obéissent à un supérieur, sont indignes d'enseigner ; 3° que, quand on n'est pas marié, on ne peut montrer aussi bien aux enfans des autres ce qu'ils ont besoin de savoir ; 4° qu'avec un manteau comme celui des Frères, et un chapeau pareil au leur, on est si ridicule à Beauvais aux yeux du conseil municipal, qu'on doit sur-le-champ être expulsé de la ville, surtout lorsqu'à tant de torts et d'inconvenance on joint la faute plus grave encore d'apprendre aux enfans à trop prier Dieu. Tous ces griefs ayant démontré aux conseillers municipaux de Beauvais que les Frères étoient et sont notoirement incapables d'in-

culquer à leurs élèves des principes et des mœurs en harmonie avec ceux du siècle, il a fallu les mettre hors de la ville. »

— Nous avons vu que M. l'évêque de Rodez venoit de donner de nouveaux statuts à son diocèse. Le prélat les a annoncés à son clergé par un mandement du 1er août. Il rappelle que plusieurs de ses prédécesseurs, MM. de Paulmy, de Lusignan, de Tourouvre, avoient successivement publié des statuts, et que son prédécesseur immédiat, M. de Lalande, les donna sous une forme nouvelle, et avec des développemens et des instructions plus étendues. En louant l'*onction de piété et le goût des divines Ecritures qui se fait sentir* dans ce travail, et en recommandant la lecture comme d'un bon traité de direction, M. l'évêque de Rodez a cru néanmoins devoir rédiger un recueil plus succinct, où ne seroient conservés que les points les plus importans :

« Tel est, dit-il, le principal motif qui nous a porté à publier une nouvelle édition des statuts diocésains, et c'est dans cet esprit qu'elle a été rédigée. Nous rapprocher le plus possible de la forme et de la teneur des statuts dressés par Mgr de Tourouvre, pour conserver à ces saintes règles leur caractère d'antiquité, et les entourer de ce respect qui s'attache aux anciennes traditions; réduire le nombre des réglemens par la raison que la discipline d'un diocèse dépend moins de leur multitude que de la fidélité et de l'exactitude à les bien garder; borner les instructions à ce qui est de défense, d'ordonnance et de permission, pour faciliter à tous les moyens de connoître promptement ce qu'ils ont à faire ou à éviter; rendre plus rares les cas auxquels sont appliquées des censures, pour ne pas embarrasser les consciences timorées, et les troubler par de douloureuses surprises; ne pas même réserver les peines canoniques qui seroient maintenues, pour vous donner une nouvelle preuve de notre estime et de notre confiance, et pour répondre au besoin de notre cœur de procéder bien plus par la persuasion que par la contrainte; introduire enfin un petit nombre de dispositions nouvelles, soit pour prévenir certains abus, soit pour établir sur certains points une discipline uniforme dans toutes les paroisses de notre diocèse : voilà la tâche que nous nous sommes imposée, et l'un des premiers soins qui nous ont occupé depuis le jour où nous avons pris le gouvernement de cette église.

» Vous auriez joui plutôt de ce travail, si nous n'avions craint d'en compromettre le succès par trop de précipitation, et si, avant d'y mettre la main, nous n'avions voulu recueillir toutes les lumières qui pouvoient l'éclairer. Et ici, N. T. C. F., nous nous sentons pressé de vous rendre compte de la marche que nous avons suivie, pour être fidèle à la douce habitude que nous avons prise, et dont nous nous sommes jusqu'à ce jour si bien trouvé, de vous mettre de moitié dans nos sollicitudes pastorales. Avant de toucher aux statuts de notre prédécesseur, nous en avons fait une étude sérieuse et approfondie; nous les avons comparés et confrontés avec les anciens, nous avons pris l'avis de notre conseil sur les amendemens qu'il conviendroit d'y apporter, nous avons consulté sur le même objet le vœu du clergé, soit dans le cours de nos visites, soit dans les entretiens particuliers

que nous avons eus avec un grand nombre d'entre vous. Pour mieux nous assurer de votre coopération et de votre adhésion à une œuvre qui vous intéresse spécialement, nous avons invité chaque district à s'en occuper dans les conférences, et à nous transmettre le résultat de ses délibérations; tous n'ont pas répondu à notre appel; quelques-uns se sont excusés par un sentiment de déférence envers notre autorité; plusieurs, par un empressement dont nous n'avons pas été moins flattés, nous ont fait parvenir des notes motivées que nous avons accueillies avec d'autant plus de satisfaction qu'elles s'accordoient parfaitement avec le plan et l'ordre d'idées que nous avions nous-même conçus. Ce n'est qu'après nous être entouré de tous ces secours que nous avons entrepris la rédaction du nouveau recueil. Il n'est point d'article qui n'ait été pesé, de disposition importante qui n'ait été soumise à un long et mûr examen. Enfin, pour imprimer à ces réglemens un plus grand caractère d'autorité et les revêtir d'une sanction plus efficace, nous avons voulu vous les faire accepter solennellement avant de les rendre obligatoires; c'est dans cette intention que nous en avons différé la publication à l'époque de la retraite pastorale, où au milieu d'une portion nombreuse de notre clergé, réuni comme en une sorte de synode, et représenté par des hommes que vous êtes accoutumés à vénérer et à chérir, nous les avons définitivement proclamés, après les avoir expliqués et discutés avec un véritable désir de faire droit à toutes les représentations justes et raisonnables. »

Le mandement porte que les nouveaux statuts et réglemens seront seuls observés du jour où on en aura connoissance. Il paroît qu'on les imprime en ce moment : nous en rendrons compte dès qu'ils nous seront parvenus.

— Le culte des saints protecteurs des différens pays est une partie de la piété des fidèles. M. l'évêque de Belley, qui avoit déjà rendu aux reliques de saint Anthelme et de saint-Arthaud les honneurs dont la révolution les avoit dépouillés, a transféré cette année les reliques de saint Rambert, martyr, mis à mort le 6 juin 680 par les ordres du sanguinaire Ebroin, maire du palais. Son corps avoit été recueilli dans un monastère voisin, et il s'y forma un bourg qui prit le nom de Saint-Rambert. Environ trois ans avant la révolution, les religieux de l'ancienne observance de Cluny ayant été sécularisés, le couvent de Saint-Rambert fut supprimé. Alors la relique, qui étoit à l'abbaye, fut transféré dans l'église paroissiale. Avant la fermeture des églises, pendant la révolution, trois chrétiens que la reconnoissance fait un devoir de nommer, André Tenaud, Philibert Thevenin et Pierre Lyaudet cachèrent la relique dans la sacristie. Quand la paix fut rendue à l'église, ils découvrirent ces restes précieux au curé de Saint-Rambert, et attestèrent que c'étoient les mêmes qu'ils avoient sauvés. Les reliques furent de nouveau exposées à la vénération des fidèles; et le 10 juin 1813, M. le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, les visita, les scella et les déposa dans une chapelle près du chœur. On en dressa procès verbal, et tous les ans les

reliques étoient portées en procession le 13 juin, jour de la fête de saint Rambert. Mais la chapelle étant humide, on en a disposé et restauré une autre plus convenable. Et le 9 avril de cette année, M. l'évêque de Belley s'étant rendu à Saint-Rambert avec deux vicaires généraux, MM. Ruivet et Depery, vérifia les reliques, les scella, et le dimanche suivant on fit la translation au milieu d'un grand concours dans la nouvelle chapelle. Nous tirons ces détails d'une *Légende de saint Rambert*, publiée par l'abbé Depery, grand-vicaire de Belley; elle est suivie d'un cantique en l'honneur de saint Domitian et de saint Rambert: le tout forme une demi-feuille d'impression in-8°; à Bourg, chez Bottin.

— Nous n'avons point indiqué généralement les votes des conseils d'arrondissement, il y en a cependant qui méritent d'être remarqués. Le conseil d'arrondissement de Poligny, dans le Jura, s'est plaint que les colléges communaux de département tomboient faute d'élèves, en présence des petits séminaires de Vaux et de Nozeroi. Cela prouve apparemment que les petits séminaires inspirent plus de confiance que les colléges et que l'éducation y est meilleure. Vous croyez que ce sont les chefs des colléges qui ont tort et qu'on va les exhorter à essayer de relever leurs établissemens par une meilleure discipline; pas du tout, le conseil de Poligny voit la source du mal dans les petits séminaires, il est effrayé de l'influence du clergé qui finira par avoir le monopole de l'instruction. Il demande que les écoles ecclésiastiques soient soumises à la rétribution universitaire. Ainsi, après leur avoir ôté leurs bourses, on les grèveroit encore d'un impôt. Et notez, qu'en provoquant cette mesure, le conseil de Poligny reconnoît qu'il seroit bien plus juste de supprimer ce droit pour tous. Mais, dans tous les cas, il sollicite l'exécution littérale de la loi sur le costume des élèves des écoles ecclésiastiques. D'abord il n'y a point de loi à cet égard, mais seulement des décrets ou ordonnances; en second lieu, n'est-il pas bien ridicule dans un temps de liberté d'invoquer des réglemens minutieux et vexatoires pour forcer des jeunes gens à porter tel ou tel costume?

— Les derniers décrets de don Pédro, sur les évêchés et les couvens, sont d'un homme insensé dans ses emportemens. Déclarer vacans des siéges canoniquement institués, c'est vouloir mettre le feu dans le royaume, c'est désorganiser toute l'Eglise, c'est heurter toute une population dont les dispositions religieuses sont connues. Un nouvel arrivant ne pouvoit débuter d'une manière plus maladroite et plus contraire à ses intérêts. Voici ce que la *Gazette de Madrid* dit de ces mesures:

« Ces décrets ont exaspéré d'une manière extraordinaire les habitans des provinces, parce qu'ils sont en contradiction manifeste avec les déclarations antérieurement faites par le duc de Bragance et par ses généraux, déclarations de

de paix, de concorde, d'union, d'oubli du passé, de respect à la propriété et aux opinions, etc. etc., et surtout de vénération pour la religion sacrée de nos pères. On a pu remarquer les destitutions de nombreux employés, et leur remplacement par d'autres, contrairement à *toutes les lois*. Mais ce qui a surtout excité la plus vive indignation, et ce que l'on devoit le moins redouter, ce sont les décrets sacriléges et impies relatifs aux ecclésiastiques, et que, sans respect pour les canons et les concordats, on chasse, sous de faux prétextes, de la capitale d'un Etat catholique le nonce de S S.; qu'on annulle la collation de bénéfices déjà conférés; qu'on destitue des archevêques et des évêques confirmés par le souverain pontife, en exposant à des schismes funestes les églises de Portugal; que l'on supprime des monastères; que l'on prépare la ruine de tous les établissemens monastiques; que l'on prohibe l'admission aux ordres sacrés; et enfin que l'on soumet despotiquement, au nom de la liberté, le régime intérieur de l'Eglise à l'autorité temporelle. Et tout cela se fait en vertu de simples décrets, arbitrairement, sans examen préalable, sans entendre les parties intéressées, enfin en renversant toutes les formes légales respectées de temps immémorial dans ce royaume. »

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Si Paris étoit une ville aussi policée qu'on le dit, il nous semble que les jeunes personnes, et à plus forte raison les jeunes garçons, pourroient s'y promener sans danger pour leurs mœurs et pour leur curiosité : c'est cependant ce qui n'est pas. Quand ce ne sont point des étalages tapissés d'obscénités qui les forcent de baisser les yeux ou de se salir l'imagination, ce sont des devises plus ou moins grossières, des images plus ou moins dégoûtantes qu'ils rencontrent à chaque pas des deux côtés des rues, et jusque sur les murs des églises La police, qui occupe tant de bras à gratter les dessins de poires que les enfans et les gens du peuple s'amusent à barbouiller, n'en a-t-elle donc aucun à son service pour faire effacer tant d'ignobles turpitudes qui blessent les yeux et dégradent la civilisation ? Nous ne savons; mais il est certain que la Grèce et Rome païennes auroient eu des édiles pour veiller sur ces choses-là, et que rien de pareil n'y auroit été souffert. Vous qui êtes si jaloux des libertés publiques, en voilà une dont vous ne parlez pas, et qui mérite d'être comptée cependant parmi celles que vous regrettez le plus; car c'est quelque chose que d'être privé de la liberté des rues de Paris, au point de n'oser y passer avec ses enfans sans danger pour leurs mœurs et pour leurs jeunes imaginations. Vous êtes tenus de porter fort exactement à votre percepteur des contributions de quoi faire effacer les plaisanteries politiques qui peuvent déplaire à la police et aux gens du roi; mais, dans tout cet argent que le fisc vous demande, remarquez bien qu'il n'y a point de quoi préserver vos familles des outrages à la décence et à la morale publiques.

— On voit bien que don Pédro est venu faire ses études de révolution en France. Aussitôt qu'il s'est vu en état de signer un acte d'autorité, c'est sur le clergé portugais qu'il est tombé. A commencer par le nonce du pape, il a cherché

querelle et confiscation à toute l'Eglise, pour tâcher de se bien établir dans l'esprit de la bande révolutionnaire dont il est le chef, et de lui donner bon espoir. Il s'étoit imaginé apparemment que cela se passeroit comme en France, et que son pays étoit aussi mûr que le nôtre pour l'irréligion. Il a eu beau manifester l'intention de battre monnaie tout de suite avec les biens de l'Eglise, ses finances n'en ont pas obtenu plus de crédit, et son malheureux emprunt est toujours resté en baisse. Chose singulière! c'est celui de don Miguel qui monte, quoique don Miguel ne promette le bien d'autrui à personne, et que ses soldats ne combattent point, comme ceux de son frère, pour la spoliation et la rapine. Nous verrons bientôt lequel des deux a le mieux compris l'esprit et les vœux de sa nation. Mais jusqu'à présent, les leçons que don Pédro est venu puiser à l'école révolutionnaire de France ne paroissent pas s'appliquer d'une manière avantageuse pour lui à la nation portugaise.

— Le *Propagateur du Pas-de-Calais*, feuille patriote d'Arras, étoit poursuivi pour deux articles contre le gouvernement. M. Degeorge, gérant, en prenant la parole pour sa défense, s'est plaint de l'abandon que Louis-Philippe a fait des hommes et du système du mouvement. Il a dit que les réfugiés, que l'on maltraite tant aujourd'hui, ont reçu jadis de ce prince, par l'intermédiaire de trois patriotes, 100,000 fr. pour aider à une conspiration tendant à détrôner le roi d'Espagne. M. Seneça, procureur du roi, a soutenu que cela ne se pouvoit. Alors M. Degeorge a déclaré que l'une de ces trois personnes étoit au tribunal, et, sur l'invitation de la nommer, il a montré M. Dupont, l'un de ses défenseurs, qui avoit été chargé de la mission avec MM. Loëve-Veimars, rédacteur du *Temps*, et Chevallon, ami de Manuel. Après avoir entendu MM. Dupont et Ledru, vocats, le jury a fait prononcer l'acquittement du prévenu. On se souvient d'avoir lu les noms de MM. Dupont et Chevallon parmi ceux du comité de l'*Association parisienne*, que présidoit dernièrement M. Raspail.

— Louis-Philippe, en se rendant le 26 à Cherbourg, est passé successivement à Saint-Germain, à Mantes, à Vernon. Il a couché à Bizy dans son domaine, et est allé le 27 à Evreux par Pacy. Le 28 il est parti pour Lizieux, où M. Guizot, député de l'arrondissement, a dû le recevoir. Dans chaque ville le prince passe en revue les gardes nationales.

— Une ordonnance du 20 août réorganise le service des consuls à l'étranger. Il y aura des consuls généraux, des consuls de 1re et de 2e classes et 15 élèves-consuls. Dans plusieurs consulats il y aura des chanceliers, des secrétaires-interprètes et des drogmans. Les consuls pourront nommer, dans les lieux où ils le jugeront nécessaire, des délégués qui auront le titre de vice-consuls, et pourront devenir agens consulaires. Il est interdit aux consuls de toutes les classes de faire aucune espèce de commerce. S'ils se marient sans autorisation, ils seront destitués Il sera nommé des élèves-drogmans parmi les élèves de l'école des langues orientales à Paris.

— A raison d'un article qui remonte au 21 mars, les gérans de la *Tribune* et

celui de l'*Echo français*, qui avoient reproduit cet article, étoient cités pour le 29 devant la cour d'assises. La cour n'ayant pas admis un certificat de médecin produit par M. Lyonne, qui est détenu à Sainte-Pélagie, a donné défaut contre lui et contre M. Guémy, gérant de l'*Echo*, qui s'est alors retiré. Elle a prononcé contre eux, sans intervention de jurés, une condamnation à un an de prison et 2,000 fr. d'amende.

— A la suite de plusieurs audiences, le tribunal de police correctionnelle a condamné à un an de prison et 50 fr. d'amende cinq individus, prévenus d'escroquerie au jeu à l'aide de cartes biseautées (falsifiées), et à la restitution des lettres de change qu'ils avoient fait souscrire.

— La famille ne s'étant pas portée partie civile, on a été obligé de mettre en liberté M. de Trobriant, ancien officier de la garde royale, qui a eu le malheur de tuer en duel M. Pelicier, chef de bureau au ministère de l'intérieur.

— Le comité de l'*Association parisienne pour la défense de la presse patriote* s'est constitué et a choisi pour son président M. Voyer-d'Argenson; pour vice-présidens, MM. Audry-de-Puyraveau et Cavaignac; et pour secrétaires: MM. Marchais, Fenet et Et. Arago. Le comité s'est ensuite occupé du projet de poursuites contre le préfet de police et contre le commissaire de police Lenoir, au sujet de l'intervention de celui-ci à la réunion nocturne du 23. Il a chargé de ces poursuites une commission, composée de MM. Voyer-d'Argenson, Dupont (de l'Eure), Beauséjour, Joly, députés; Dupont, Crémieux, avocats; Boussi, Fenet et Marchais.

— M. Levêque, directeur d'un établissement littéraire de jeunes gens, place de l'Estrapade, n° 11, a écrit à un journal pour faire observer que cet établissement n'a rien de commun, surtout en opinions, avec l'*Association parisienne*, qui s'est réunie dernièrement dans une maison du voisinage.

— Le sieur Enfantin, chef des saint-simoniens, et cinq apôtres, dont deux, les sieurs Lambert et Fournel, sont d'anciens ingénieurs, quittent leur retraite de Ménilmontant pour se rendre à Marseille, où ils s'embarqueront pour l'Egypte. On dit qu'ils ont le projet de proposer au pacha de prendre la direction du canal qui doit joindre la mer Rouge à la Méditerranée.

— Des agens de l'autorité s'étoient présentés dernièrement en la demeure des saint-simoniens à Ménilmontant, pour mettre à exécution des condamnations à l'emprisonnement prononcés contre eux pour refus de service dans la garde nationale. Le sieur Enfantin promit sur parole qu'il se rendroit le 28, avec ses disciples, à la préfecture de police pour se faire écrouer. On les a vainement attendus; et, lorsqu'on est retourné à Ménilmontant, il n'y avoit plus personne.

— Un vol de 20,000 capsules et de 5 ou 6,000 balles a eu lieu ces jours derniers à la caserne Popincourt, occupée par le 35e de ligne.

— M. Hippolyte Prevost, rédacteur sténographe au *Moniteur*, vient d'inventer un mode de sténographie musicale, au moyen duquel on peut écrire la musique assez vite pour suivre l'improvisation.

— Le conseil de guerre maritime, convoqué à Brest sous la présidence du contre-Amiral Desrotours, pour juger le capitaine de vaisseau Lemaître, commandant la frégate *la Résolue*, qui a fait naufrage dernièrement, a acquitté cet officier sur les conclusions du capitaine Leblanc, délégué pour remplir les fonctions du ministère public.

— Des mesures viennent d'être prises pour faire commencer les études des différens tracés de chemins de fer, pour lesquels les chambres ont voté 500,000 fr. L'étude de la ligne de Paris à Rouen est confiée à M. Desfontaines, celle de Rouen au Hâvre à M. Mallet, celle de Paris à Lyon à MM. Navier, Dausse et Arnollet; celle de Paris à Orléans et à Bordeaux à M. Polonceau. Déjà plusieurs de ces ingénieurs sont à l'œuvre.

— Une lutte violente a eu lieu à Lyon, le 23 août, entre les tonneliers et les crocheteurs des ports, à raison de la prétention réciproque d'opérer le déchargement des bateaux. Lorsque la force armée a mis fin au combat, plusieurs individus étoient blessés.

— Lord W. Russel a présenté le 15 à don Pédro, à Lisbonne, les lettres de créance qui l'accréditent comme ministre d'Angleterre auprès du gouvernement de dona Maria. Des nouvelles de Lisbonne du 17, par Londres, assurent que le maréchal Bourmont étoit encore à Coimbre, et que Villaflor l'attendoit avec ses troupes à Villafranca. Cependant, d'après la *Gazette de Madrid*, M. de Bourmont se trouvoit avec don Miguel, le 18, à Pombal, ville située à 18 lieues de Lisbonne, et l'avant-garde des troupes royalistes étoit à Alcobaza et Rio-Mayor, à 18 lieues de cette capitale. L'armée du maréchal s'élevoit à 18,000 hommes, sans compter le corps du duc de Cadaval.

— La conférence de Londres, relative aux affaires des Pays-Bas, s'est ajournée indéfiniment, à la suite d'une réunion du 24 août.

— Le gouvernement belge, à l'instar de celui de France, se propose de donner un éclat extraordinaire aux fêtes anniversaires de la révolution de Bruxelles. On a indiqué pour cette époque une exposition de tableaux, sculptures, etc.

— La diète helvétique, sur la proposition de la commission pour les affaires de Schwytz, a décidé que l'on diminueroit de moitié les troupes d'occupation de ce pays.

— La garnison de Bâle, dans sa sortie du 3 août contre les communes dissidentes, a perdu 141 hommes sur 480. La perte de la bourgeoisie a été de 88 hommes.

— Trente des souscripteurs de la protestation signée à Franckenstein, contre les actes de la diète de Francfort, ont été traduits le 20 août devant le tribunal correctionnel de Kaiserslautern. Ils ont été tous condamnés à quatre semaines d'emprisonnement. Parmi ces derniers se trouvent trois députés et plusieurs fonctionnaires.

— M. le comte de Munch-Bellinghausen, ministre d'Autriche à Francfort, et président de la diète germanique, a été appelé en Bohême, où se trouvent toujours plusieurs souverains et leurs ministres.

— On a découvert à Saint-Pélo une nouvelle conspiration dont le but étoit d'assassiner le grand-duc de Modène à son voyage à Massa. On a arrêté comme chefs de ce complot un Piémontais et un ancien juge.

— Le ministre des affaires étrangères au Brésil, a communiqué le 12 juin, à la chambre des représentans, un message pour protester, au nom du gouvernement actuel, contre le projet de rétablir don Pédro sur le trône, projet dont il a prouvé l'existence par une foule de faits. Pour prévenir le retour de ce prince, et éteindre son parti, il a annoncé que le ministère alloit proposer les mesures les plus énergiques.

— Le gouvernement brésilien a suspendu ses relations avec le chargé d'affaires de Dona Maria, et a donné des ordres pour rassembler immédiatement des forces militaires, et réorganiser la garde nationale.

Dans la séance de la chambre des communes d'Angleterre, du 9 juillet, un orateur, M. Fergusson, après avoir attaqué avec violence les actes du gouvernement russe en Pologne, proposa une adresse au roi pour le prier de refuser sa sanction à l'état actuel de Pologne, comme étant contraire aux stipulations du traité de Vienne. Lord Palmerston répondit foiblement, et la motion fut écartée par 177 voix contre 95. Le journal officiel de Saint-Pétersbourg contient une longue note sur les traités de 1815, et sur la constitution accordée à la Pologne. Cette note, fort étendue, se termine ainsi :

« Après avoir ainsi replacé dans son vrai jour la nature des engagemens que l'acte du congrès de Vienne impose à la Russie, à l'Autriche et à la Prusse; après avoir démontré que la constitution accordée au royaume de Pologne par l'empereur Alexandre étoit un acte de sa propre volonté, qu'elle ne se trouvoit placée sous aucune garantie étrangère, et qu'aucune puissance n'avoit eu ni le droit d'en exiger la concession, ni celui d'en réclamer le maintien, il ne nous sera pas difficile de prouver également que, par les événemens qui ont marqué l'insurrection polonaise, l'empereur Nicolas s'est retrouvé dans la situation toute facultative où étoit son auguste prédécesseur, avant d'accorder une charte au royaume de Pologne.

» Nous n'aurons à citer pour cela que les actes du gouvernement insurrectionnel lui-même. N'est-ce pas lui qui a déclaré la Pologne indépendante de la Russie, tandis que les traités de Vienne et la charte de l'empereur Alexandre avoient sanctionné le principe, que le duché de Varsovie seroit, *par sa constitution, irrévocablement lié à l'empire de Russie?* N'est-ce pas lui encore qui a publié l'acte de déchéance et prononcé la vacance du trône, tandis que les traités de Vienne et la charte de l'empereur Alexandre avoient établi que le royaume lié à la Russie, par *sa constitution, devoit être possédé* par S. M. l'empereur de toutes les Russies et ses successeurs, *à perpétuité?* N'est-ce pas lui, enfin, qui a proclamé la réunion à la Pologne des provinces occidentales de l'empire, et leur séparation d'avec la Russie, tandis que les traités de Vienne avoient *réservé* à

l'empereur seul le droit de régler, selon qu'il le jugeroit convenable, l'extension intérieure du royaume, sans que ce dernier cessât jamais d'être lié à l'empire ? Certes, il étoit impossible de violer plus ouvertement tous les principes de l'acte général du congrès de Vienne, impossible de mieux anéantir la charte de 1815, impossible d'attaquer d'une manière plus flagrante les droits et les possessions incontestables de la Russie et de ses souverains.

» Un appel aux armes s'ensuivit, et un appel aux armes ne connoît d'autre règle que le droit du plus fort, la loi des conquêtes.

» Le jour de la prise de Varsovie, cette loi inflexible avoit prononcé son arrêt, l'empereur avoit reconquis le royaume de Pologne. Et néanmoins, quel usage a-t-il fait de la conquête ? Il a rétabli entre les deux nations le lien que la révolte avoit rompu ; il a conservé au royaume de Pologne le nom et le rang que ce pays tenoit de la volonté de l'empereur Alexandre. Finalement, il a accordé à ses sujets polonais, rentrés dans l'obéissance, le bienfait d'une administration conforme à la lettre des traités du 21 avril (3 mai), et à l'acte général du congrès de Vienne. En effet, ces traités stipuloient que la partie du duché de Varsovie, qui devoit être réunie à l'empire de Russie, auroit une *administration distincte*. Une administration distincte y a été fondée par le statut organique du 14 (26 février) 1832. (Art. 1er et 26.)

» Les traités du 21 avril (3 mai), et l'acte général du congrès de Vienne, lui promettoient une représentation et des institutions nationales.

» Des assemblées de noblesse, des assemblées communales et des états provinciaux, avec voix consultative sur les affaires d'intérêt commun, y ont été établis ; et l'usage de la langue nationale, dans les actes publics de l'administration, maintenu par les art. 1er, 34, 47 et 53 du même statut organique. Ce statut a garanti en outre le droit de propriété, tant particulière que communale (art. 11) ; la dette publique du royaume de Pologne (art. 17), la liberté individuelle (article 8), l'administration distincte des finances polonaises (art. 16), les institutions municipales des villes et communes (art. 1er), l'admission à tous les emplois publics sans distinction de rang et de naissance : l'élection des juges et la formation des listes de candidats aux autres emplois publics par des assemblées de noblesse et des assemblées communales (art. 43), la dotation du clergé catholique et du rit grec-uni (art. 6).

» Telles sont les principales dispositions qui servent à caractériser le statut organique du 14 février 1832. Les intentions bienfaisantes qui l'ont dicté sont exprimées trop clairement pour qu'il soit permis de les méconnoître.

» Quelle que soit donc la différence qui existe entre ces institutions et celles qui résultoient de la charte de 1815, il est impossible néanmoins de ne pas convenir, 1° qu'elles assurent au royaume de Pologne les avantages d'une administration séparée et distincte ; 2° qu'elles renferment, selon le texte des traités de Vienne, tous les élémens d'une existence politique, fondée sur des institutions nationales.

» Les espérances que les traités de Vienne ont autorisé les habitans du royaume à concevoir n'alloient pas plus loin. En effet, ces traités ont-ils garanti aux

sujets du royaume l'existence permanente d'une armée polonaise? Ont-ils affranchi la presse de toute restriction? Ont-ils établi le droit et réglé la forme des débats parlementaires au sein des diètes? Des priviléges plus étendus que ceux dont le royaume de Pologne jouit en vertu du statut organique sont-ils le partage du grand duché de Posen et de la Galicie? Personne ne pourra l'affirmer. De quel droit, par conséquent, des puissances étrangères réclameroient-elles pour la Pologne ce qu'aucun traité ne lui a jamais assuré ni ni promis?

» En résumant, dans leur ensemble, les considérations qui précèdent, nous sommes autorisés à en conclure : que la constitution polonaise de l'année 1815 n'a été garantie par aucune puissance; qu'aucune, par conséquent, n'a contracté l'obligation, ni acquis le droit d'en exiger le maintien; que cette constitution, accordée à la Pologne par un effet de la libre volonté de l'empereur Alexandre, de glorieuse mémoire, a été mise au néant par les propres actes du gouvernement insurrectionnel, qui a proclamé la rupture du lien établi par les traités de Vienne entre le royaume et l'empire; qu'après la répression de la révolte, l'empereur Nicolas étoit le seul maître de juger si la charte de 1815 pouvoit être rétablie, ou bien si elle devoit être remplacée par un ordre de choses différent, mieux approprié aux vrais intérêts des Etats de S. M. I. et R., que par le statut organique, qui a été en conséquence introduit dans le royaume, aucune des clauses du traité de Vienne n'a été enfreinte, puisqu'en vertu de ces nouvelles institutions, le royaume de Pologne demeure *irrévocablement lié* à l'empire de Russie; qu'il a une *administration distincte*; que l'empereur continue à porter le titre de czar (roi) de Pologne, et que les Polonais ont obtenu *une représentation et des institutions nationales*, réglées d'après le *mode d'existence* politique que S. M. I., à la suite d'une pénible expérience du passé, *a jugé utile et convenable de leur accorder*; enfin que les obligations imposées à S. M. par le traité de Vienne, relativement aux institutions intérieures de la Pologne, ne diffèrent point de celles que les gouvernemens d'Autriche et de Prusse ont contractées par la même transaction, à l'égard de leurs sujets polonais;

» Que par conséquent l'empereur, à l'égal de ces deux gouvernemens, n'est pas tenu d'admettre l'intervention d'une puissance quelconque dans les questions de de régime intérieur qui concernent la Pologne. »

Le Gérant, Adrien Le Clere,

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du* 30 *août* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 déc., ouvert à 76 fr. 00 c. et fermé à 76 fr. 35 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 104 fr. 50 c. et fermé à 104 fr. 75 c.
Actions de la Banque. . . . . 0000 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^c.



Sur le cours de M. l'abbé Frere en Sorbonne.

(*Suite des effets du péché sur la société, origine de la variété du langage, des diversités de la race humaine; conséquences tirées du triste état où le péché a réduit l'humanité.*)

(Leçons des 23 et 29 mai.)

L'homme avoit été créé pour vivre en société; le dessein de Dieu sur le genre humain fut d'en former une seule famille, dont le principe d'union seroit l'unité de ce même Dieu, auteur de toutes choses, l'unité de doctrine, de sentiment et de fin. Le péché est venu renverser cet ordre ravissant; il a introduit dans l'humanité, jadis innocente et heureuse, l'amour-propre et les autres passions qui dévorent son existence dégradée. Ainsi, après avoir jeté la confusion dans le séjour premier de l'homme soumis et uni à son Dieu, l'orgueil étendit ses ravages à mesure que le genre humain s'écoula de sa source; tant qu'enfin, se trouvant fiers de leur nombre et pressés d'envahir le reste de la terre, les hommes s'accordèrent un jour aux champs de Babel pour élever un monument qui attestât leur vanité et leur gloire. Mais voyez le terme de cette entreprise insensée : poussés qu'ils sont par leur amour-propre, chacun veut édifier selon ses vues, et à mesure que le travail s'élève la confusion l'accompagne, si bien qu'il ne leur fut plus possible d'outre-passer la hauteur où Dieu s'étoit assis pour arrêter leur origine. *Deus autem descendit.* Voilà pourquoi, ajoute l'Ecriture, cette terre fut appelée Babel, *cité de confusion;* et depuis lors les enfans des hommes se sont dispersés sur la terre. Telle est l'origine des différens peuples. La lecture du quatrième livre de la Genèse vous aidera à résoudre toutes les questions sur le perfectionnement de la civilisation des peuples.

Mais ce qu'il nous importe de constater, c'est le fait de la dégradation des peuples, la variété de l'espèce humaine, l'état sauvage enfin, dernière misère où l'humanité pouvoit tomber. Hé bien, voici la source de ces calamités. En se dispersant, les hommes ne conservèrent pas l'unité de principe, c'est-à-dire la connoissance des rapports conservateurs de l'être. Orgueilleux et passionnés, ils oublièrent de plus en plus leur origine,

Dieu. De là, violation de tout vrai rapport entre eux, et, par conséquent, la loi du plus fort, l'empire d'un individu sur l'autre, d'un peuple, d'une société sur les peuples rivaux; de là la servitude, la vie sauvage et leurs déplorables résultats sur la race humaine.

Les savans aujourd'hui, et parmi les plus distingués le célèbre médecin Blumenbach, reconnoissent qu'il n'y a qu'une seule race d'hommes sortie de la même souche, qui se ressemble et n'admet que d'apparentes ou accidentelles variétés. La première et la plus parfaite est la race *caucasienne* descendant de Seth; elle a le teint blanc, la conformation du crâne et la structure du corps plus parfaite et plus appropriée à la nature de l'homme, et qui se rapproche le plus de la perfection originelle. La race nègre, descendant de Cham, est l'opposée de celle-ci : le teint noir, les cheveux crépus, un front rétréci la distinguent de la race caucasienne. Entre ces deux extrêmes sont les variétés de la génération de Japhet : 1° la mongole, qui a la peau jaune et la conformation du crâne tenant le milieu entre la caucasienne et la nègre; 2° la variété américaine, de couleur cuivrée, et dont le crâne est extrêmement abaissé et déprimé; les yeux enfoncés, les cheveux noirs, roides et rares; 3° enfin la variété malaie, de couleur basanée, dont le crâne est étroit et applati, les cheveux noirs, mous, touffus, la tête courte, la bouche grande et épaisse. Pour bien constater l'état organique de toutes ces variétés, nous avons dû considérer non-seulement ce qui leur est accidentel, comme la couleur de la peau, des cheveux, et celle de l'iris des yeux, mais il étoit du plus haut intérêt de pénétrer plus avant dans la nature des hommes; il nous falloit examiner la forme du crâne et l'organisation nerveuse du cerveau : il n'y a pas d'autre marche à suivre dans cette étude intéressante. Aussi, d'après elle, les physiologistes conviennent-ils d'un fait bien constaté, c'est que la nature humaine est semblable à celle des animaux, avec cette différence que l'homme possède en outre des organes particuliers à sa nature. Dégradé ou dégénéré, il perd les facultés organiques qui le distinguent des brutes; il se borne à exercer les organes qui lui sont communs avec elles. Voilà ce qui explique la défectuosité actuelle des races mongoles, américaines, nègres et malaies. Nécessairement elles doivent avoir très-affoiblies les parties cérébrales, qui sont les parties distinctives, les facultés propres à l'homme, tandis

qu'elles ont très-développées les organes communs aux animaux, comme les parties postérieures du cerveau, les parties latérales, et ensuite la face : l'expérience confirme cette théorie. Depuis surtout que les voyages ont facilité cette étude, on a pu faire l'inspection de beaucoup de crânes, et nous-même avons étudié la conformation du crâne, les figures, la structure de ces peuples dégénérés, et il nous a été facile d'arriver au même résultat qu'avoient obtenu les savans, c'est-à-dire à constater la différence extraordinaire de la constitution organique de ces peuples avec celle des Européens. C'est donc le plus ou le moins d'animalité ou d'intelligence qui constitue cette différence dans ces peuples dégénérés. Comment a pu se faire cette dégradation? Voici les causes assignées et reconnues par la physiologie. Première cause, la génération. La deuxième cause est l'influence du climat, qui favorise ou resserre le développement physique de l'homme; ainsi, la structure, la couleur, la peau, la taille, sont différentes chez les peuples du midi et du nord. La nutrition et le genre de vie sont encore des causes influentes sur la race humaine; et tous ces effets réunis aident à la dégradation que nous avons constatée.

Remarquons toutefois ici que cette dégénération d'une partie de l'humanité n'est arrivée à ce point que lorsque l'action intellectuelle a cessé, et que tant que cette action de l'intelligence leur manque, ces peuples restent dans le même état. Voyez ce qu'ils ont été pendant trois ou quatre mille ans! Et maintenant qu'on vienne dire qu'il est dans leur nature de se civiliser? Non : ces pauvres stationnaires n'ont eu de mouvement que lorsque l'action intelligente des peuples civilisés les a poussés dans la carrière : l'intelligence, la lumière, voilà le mobile; et j'ai eu raison de dire que c'étoit l'esprit qui faisoit les organes.

A ces effets de différences physiques entre les hommes joignez les oppositions morales que le péché a fait naître parmi eux. Voyez, ils n'ont pas la même croyance, les mêmes mœurs; c'est qu'en se séparant de Dieu, l'homme s'est soumis à l'orgueil, qui est un principe de dissolution. De là les superstitions les plus absurdes chez les anciens, et chez nous cette maxime insensée qu'il faut laisser à chacun sa religion : comme si la vérité n'étoit pas à tous, comme si Dieu pouvoit être honoré par un culte qui nous paroît horrible ou misérable. Il faut une religion, on ne maintient les honneurs que par elle. Voulez-

vous unir les peuples, les rendre parfaits, enseignez-leur la religion catholique, l'union des hommes; la vérité n'est pas ailleurs. De là encore les diverses formes de gouvernement. Quelques philosophes modernes, et surtout Vico qui a fait école, ont prétendu que les peuples avoient d'abord eu des gouvernemens théocratiques, et que leur premier âge a été justement appelé divin. Rien n'est moins raisonnable que cette assertion; car ce ne sont point les derviches ou les druides qui, par des fonctions matériellement sacerdotales, peuvent constituer la théocratie. C'est bien là un simulacre de sacerdoce; mais je ne vois point le but de rappeler les hommes à Dieu en les unissant à lui. Par conséquent, point de théocratie, point de sacerdoce véritable sans la connoissance du vrai Dieu; et pour qu'une nation existe véritablement sous le régime théocratique, il faut que Dieu l'ait prise sous son gouvernement exercé par les prêtres qu'il s'est choisi lui-même, et qu'il lui ait donné ses lois. Mais Dieu n'est point connu des sauvages; ils sont loin de connoître sa loi; leur vie est toute animale: ils ne sont donc point dans un âge divin. Au lieu qu'on ne peut ignorer qu'il existe un peuple choisi de Dieu et réellement soumis à un gouvernement théocratique, puisque Dieu le gouvernoit, le conduisoit par sa loi et la vérité. Là nous trouvons la sublime institution d'un sacerdoce vrai, unissant et formant de plus en plus les hommes à Dieu leur perfection, s'étendant depuis les premiers patriarches jusqu'à J.-C., le prêtre et la victime de la charité. Elles sont donc vaines, trompeuses, les religions séparées de ce sacerdoce; elles sont incapables de réunir l'homme à Dieu!... Ne soyons pas étonnés non plus des mille formes de gouvernement qui se sont succédé depuis l'origine des sociétés; hors de l'action divine, les hommes réunis se sont soumis à l'orgueil, à l'égoïsme des princes; et de là les guerres, les ravages et les autres fléaux produits par les conquérans: voilà les effets du péché sur les sociétés. Que seroit-ce encore si nous entrions dans le détail des autres misères qu'il a produites? La multitude d'états que les besoins de l'humanité ont fait naître, la judicature pour opposer une barrière à l'injustice et au droit du plus fort; la médecine pour essayer de rétablir l'équilibre renversé dans l'économie de notre corps; enfin les pénibles travaux qui courbent vers la terre rebelle les fronts destinés à représenter le maître des cieux.

Concluons de ces aperçus, malheureusement trop vrais,

1° que tout le genre humain étoit en état de péché, 2° qu'il ne pouvoit en sortir ni par le secours de la loi des juifs, ni par la philosophie des gentils, mais uniquement par J.-C., qui a tout rétabli par la grâce qu'il a placée dans l'Eglise catholique, où tous les hommes retrouvent le même langage, les mêmes droits, la même liberté dans la foi et la charité. C.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Un malheur n'arrive jamais sans l'autre. L'abbé Châtel, exilé du siége de sa primatie rue Saint-Honoré et relégué dans un faubourg, paroît même menacé de ne pas rester tranquille dans la rue Saint-Martin. Ses derniers discours semblent annoncer qu'il est dans une situation difficile et qu'il a des embarras qu'il n'a pas pris la peine d'expliquer. Il a sollicité de la manière la plus pressante l'assistance de son troupeau, et, il faut le dire, la composition de l'auditoire ne devoit pas lui faire espérer de ce côté de grandes ressources. Un des derniers dimanches il a lu en chaire une lettre que lui auroit écrite M. l'archevêque pour essayer de lui ouvrir les yeux sur l'abîme de ses erreurs. Il ne paroît pas que cette démarche du charitable pasteur ait touché, comme elle le devoit, un homme aguerri contre les plus terribles vérités. Châtel a commenté la lettre, mais il s'est abstenu de la rendre publique. Le dimanche suivant, il a lu en chaire la rétractation de M. Journiac, et il a cherché à la rendre ridicule. Il étoit aisé de voir que cette déclaration de son ancien associé lui causoit quelque dépit. Son accent avoit quelque chose de plus amer. Il s'est échauffé pour essayer peut-être d'échauffer son auditoire. Il a promis de ne jamais abandonner l'église française, et les assistans ont paru un instant entraînés par ce mouvement pathétique. Mais de là, à donner de l'argent, il y a loin. Il paroît que c'est là le côté foible de la nouvelle entreprise. Les fonds n'arrivent point; la recette est presque nulle; les bons *fidèles* ne veulent pas même s'asseoir, afin d'être dispensés de payer leurs chaises. Ils prennent au pied de la lettre la promesse faite dans l'origine, par l'abbé Châtel, que tout seroit gratuit chez lui, et lui reprochent, comme on le fait à d'autres, de ne pas tenir à son programme et de violer sa charte. Aussi il a fallu suspendre la publication du journal, et voilà plusieurs dimanches que les numéros ne paroissent plus. Nous avons vu qu'il en étoit de même chez Auzou. Partout donc l'église française est en perte. Si elle croule, ce sera bien par ses propres folies. On étoit révolté dernièrement de voir sur une affiche : *à telle heure messe par l'abbé Calland*, par l'abbé Calland qui nie tout, dogmes, mystères, miracles, et qui ne veut admettre que la religion naturelle! et cet homme prétend célébrer la messe! et il crie contre l'hypocrisie des prêtres! et ces gens-là sont des réformateurs!

— La révolution marche et s'étend partout, la corruption gagne, la religion perd chaque jour de son influence; et, au milieu de ce mouvement déplorable, des esprits confians croient voir des signes d'un progrès vers le bien. Que les partisans de l'incrédulité découvrissent dans tout ce qui se passe un progrès dans leur sens, on le concevroit; mais que des hommes religieux aperçoivent quelque trace de progrès au milieu de ces secousses qui agitent les états, de cette confusion d'idées qui augmente de jour en jour, de cette licence de la presse pour laquelle rien n'est sacré, de cette direction funeste donnée à l'éducation, de cet orgueil, de cet amour d'indépendance qui ne peut supporter aucun frein, c'est ce qui confond. Toutefois nous entendons parler assez souvent d'une restauration morale qui se prépare, d'un retour sensible à la religion, d'une amélioration manifeste dans les idées. On cite quelques faits isolés et on en tire des conclusions générales. On ne veut pas voir que la masse s'égare de plus en plus, grâce aux efforts continus d'une impiété audacieuse. Il y a sans doute de grands exemples de religion et de vertu; mais à côté, combien d'exemples contraires! Toutefois quelques journaux suivent ce système d'illusion qui leur fait entrevoir une tendance vers le bien; ils recueillent soigneusement tout ce qui peut accréditer leur idée favorite. Ils n'ont pas certainement l'intention de tromper leurs lecteurs, ils s'abusent eux-mêmes les premiers. Ainsi dernièrement un journal citoit comme une preuve de progrès un passage d'un nouveau livre de M. Alexandre Dumas : intitulé : *Gaule et France*. M. Dumas est fort révolutionnaire et peut-être fort peu chrétien. Voici ce qu'il dit dans son livre :

» Il est à remarquer que dans cette immense marche des peuples les catholiques sont partout en progrès. Les Irlandois catholiques sont en progrès sur les Anglois protestans, la Belgique catholique est en progrès sur la Hollande protestante, l'Italie catholique est en progrès sur l'Allemagne protestante, la Pologne catholique est en progrès sur la Russie catholique-schismatique, la Grèce catholique-schismatique est en progrès sur la Turquie mahométane, enfin la France catholique est en progrès sur le monde entier. »

Il nous est impossible de nous faire une idée de ce que tout cela signifie. Où est donc le progrès des Irlandois catholiques? Est-ce depuis l'émancipation? Mais ce bienfait, ils le doivent aux Anglais protestans, et par conséquent il ne leur donne aucun avantage sur eux. Quel est le progrès de la Belgique sur la Hollande? Seroit-ce d'avoir fait une révolution? Et pour savoir si c'est un progrès, il faut attendre comment elle tournera. En quoi encore est le progrès de l'Italie sur l'Allemagne? Est-ce parce que depuis quinze ans nous avons vu en Italie quatre essais de révolution qu'il a fallu comprimer par des mouvemens de troupes? Il

paroît en effet que c'est par-là que M. A. Dumas juge du progrès des peuples. Ainsi il met la Pologne et la Grèce en progrès vis-à-vis de la Russie et de la Turquie, et leur seul titre au progrès est apparemment de s'être insurgées contre les gouvernemens dont elles dépendoient. Enfin, comment la France est-elle en progrès sur le monde entier? Ce ne peut être que par sa révolution qui a bientôt été copiée en Belgique, en Pologne, en Suisse, en Italie. Ce ne peut être que par l'esprit révolutionnaire qui, grâce à nos journaux et à nos émissaires, travaille tous les pays voisins, échauffe les esprits, prêche l'indépendance et la révolte et prépare des agitations funestes au repos de l'Europe. C'est un triste progrès que celui-là. Il y auroit encore d'autres remarques à faire sur ce passage où M. A. Dumas a affecté d'associer le catholicisme à ses idées révolutionnaires. Ce n'est point la population vraiment catholique de l'Italie qui cherche à secouer le joug de l'Allemagne, comme ce n'est pas la population vraiment catholique de France qui aspire à exercer de l'influence sur le monde entier. Nous ne voyons donc pas que l'on puisse se prévaloir beaucoup d'un témoignage fort suspect et d'un système qui ne repose que sur des rapprochemens arbitraires et sur des conjectures de l'esprit de parti.

— On entreprit, il y a huit ans, d'augmenter et de restaurer l'église de Ballon, ville du diocèse et de l'arrondissement du Mans. Le roi et sa famille contribuèrent alors à la dépense. Les travaux viennent d'être terminés, et la nouvelle église a été consacrée le 21 août par M. l'évêque du Mans. Le prélat s'étoit rendu pour cela à Ballon avec ses vicaires-généraux et plusieurs chanoines. Un nombreux clergé s'y étoit rendu des environs, et les populations voisines ont pris part à la cérémonie. La nouvelle église est dédiée à Saint-Georges. M. le général Coutard, qui, comme nous l'annonçâmes N° 1153, avoit acheté des bâtimens près l'église, et en avoit fait don pour augmenter celle-ci, étoit présent. Le généreux guerrier a contribué pour les deux tiers aux constructions, et a en outre donné deux grands tableaux. C'est le lendemain de cette cérémonie que M. l'évêque du Mans se trouva indisposé. Il éprouva des spasmes suivis d'évanouissemens. Cependant, le dimanche le prélat se leva pour entendre la messe dans sa chapelle; mais le lundi son état s'aggrava, et le lendemain il expira, après un évanouissement et au moment où on alloit lui administrer l'extrême-onction.

— M. le cardinal Giustiniani, nonce à Lisbonne, expulsé brutalement par don Pédro, est arrivé à Gênes le 17. Les jésuites de Lisbonne étoient sur le même bâtiment.

— Il paroît à Gand, depuis quelques mois, un recueil périodique, sous le titre de *Mémorial du clergé*. Ce recueil se compose de pièces, d'extraits, de discussions et de nouvelles; le tout relatif à la religion et au clergé. On y rend compte des ouvrages nou-

veaux. Ainsi, dans la livraison d'août, qui est la 4e, on examine la brochure de M. Bautain *sur l'Enseignement de la Philosophie*, et on lui reproche aussi son mépris pour la scholastique et ses idées de réforme. On remarque que M. Bautain, ordonné prêtre le 20 décembre 1828, devenu peu après chanoine honoraire de Strasbourg, puis supérieur du petit séminaire de cette ville, ne prend cependant aucun de ces titres dans son écrit, mais seulement ceux de professeur de philosophie et de docteur en médecine. Le *Mémorial* cite le bref à M. l'archevêque de Toulouse, et fait là-dessus de très-bonnes réflexions. Elles étonneront peut-être ceux qui se sont persuadés qu'en Belgique presque tout le clergé penche pour les doctrines de l'*Avenir*. On avoit prétendu que ni l'encyclique ni le bref aux évêques de Pologne n'avoient ramené des esprits trop prévenus. Le *Mémorial* dissipera cette idée. L'éditeur se prononce très-fortement contre les nouvelles opinions. Nous savons que d'anciens élèves de l'Université de Louvain n'ont point cédé au torrent. Un savant ecclésiastique sorti de cette Université, et aujourd'hui président du séminaire de Gand, n'a pas craint de se montrer ouvertement contraire au système de l'*Avenir*, et a bravé la prévention dont il étoit entouré. Nous supposons qu'il coopère au *Mémorial* où il y a de bons articles de discussion et de doctrine. Nous nous félicitons de voir paroître un recueil de ce genre chez nos voisins. Il y règne une agréable variété de sujets : des nouvelles des missions et des autres églises, des mélanges, suivent les articles principaux. Il paroît une livraison vers le 15 de chaque mois ; elles formeront un volume par an.

— C'est à Dresde qu'on supposoit que le duc de Lucques avoit renoncé à la religion catholique. Le *Correspondant* de Nuremberg et la *Gazette universelle* d'Augsbourg rapportèrent que le prince avoit reçu la cène des mains du pasteur Schmalz, suivant le rit évangélique. On fut très-étonné à Dresde d'une nouvelle si fausse, et elle fut démentie aussitôt. Il paroît que ce qui avoit donné lieu à ce bruit, c'est que le duc avoit eu la curiosité d'assister à l'office protestant ; mais il n'a fait aucun acte de communion, et moins encore a-t-il eu l'idée de renoncer à la religion catholique. Il a eu soin lui-même de faire démentir officiellement le bruit qui avoit couru.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Il faut que l'*harmonie* soit une chose bien précieuse et bien indispensable, car on ne s'occupe plus qu'à la chercher et à la mettre partout. Le premier point auquel on s'attache dans l'examen d'une question ou d'une doctrine, c'est de savoir si elles sont en *harmonie* avec les besoins du siècle, avec les idées du siècle, avec la marche du siècle. Vous n'osez plus poser une règle de conduite, ni un principe d'éducation, de morale ou de religion, sans vous être bien assuré s'ils

sont en *harmonie* avec les lumières du siècle. Remarquez bien qu'on ne s'informe pas si le siècle lui-même est en *harmonie* avec quelque chose de bon. Ce n'est pas là ce qu'on examine; le point essentiel, c'est que tout se mette en *harmonie* avec lui, sans quoi rien ne peut être admis; car, en tout, il faut partir de l'idée que c'est lui qui est la loi, la règle et le type des *harmonies*. Cependant, il arrive souvent que, dans ces recherches d'*harmonie*, les questions roulent sur des points si étranges, qu'autant il vaudroit demander que la contagion soit mise en *harmonie* avec la peste.

— Il y avoit eu jusqu'à présent de braves gens, et même des journaux, qui, dans leur candeur, sembloient imaginer que Louis-Philippe n'avoit pris le trône qu'en dépôt, et seulement pour le garder à qui de droit. La manière dont il s'exprime dans son voyage, avec les autorités qui se présentent pour le haranguer, prouve en effet qu'il le garde, et que son intention est de le garder long-temps. Cependant, il se rencontre encore de bonnes ames qui affectent de ne point renoncer à leur crédulité là-dessus, et qui attendent toujours le 1er octobre pour voir ce qu'il arrivera. Si elles sont curieuses de le savoir d'avance, elles n'ont qu'à lire les réponses de Louis-Philippe aux discours des autorités normandes.

— Depuis que les affaires du Portugal ont un peu changé de face, et que don Miguel s'est retiré de Lisbonne, on cite déjà deux prétendans qui recherchent la main de sa nièce. L'un d'eux est le fils d'Eugène Beauharnais, frère de madame la duchesse de Bragance. La plupart de nos journaux donnent à entendre que c'est pour le contrecarrer dans sa prétention, que le télégraphe a transmis à Toulon l'ordre de le repousser s'il venoit à se présenter de ce côté-là pour débarquer sur le territoire français. Une de ces feuilles fait à ce sujet une remarque qui ne nous paroît pas bien forte de raisonnement. Elle trouve singulier qu'au moment où la statue de Buonaparte est rétablie dans ses honneurs sur la colonne de la place Vendôme, un membre de sa famille soit traité avec cette rigueur. C'est qu'apparemment on a calculé que la statue de Buonaparte n'épouseroit pas la fille de don Pédro, et qu'il n'y avoit aucun inconvénient à la laisser pour rivale à ceux qui peuvent avoir intérêt à supplanter le duc de Luchtenberg auprès de la petite reine Dona Maria.

— M. Laya, homme de lettres, est mort à Paris le 26 août. Jean Louis Laya, né à Paris vers 1760, d'une famille originaire d'Espagne, débuta en 1783 dans la carrière littéraire par des héroïdes et par une comédie intitulée le *Nouveau Narcisse*, qui n'a jamais été jouée, et qu'il publia en commun avec Legouvé. Au commencement de la révolution, il fit paroître une épître de *Voltaire aux Français sur leur constitution*, la *Régénération des Comédiens en France*, et deux drames, *les Dangers de l'opinion* et *Jean Calas*. Ces drames, conformes aux idées du temps, pèchent encore par le plan et par les caractères. L'*Ami des lois*, qui fut joué pour la première fois le 2 janvier 1793, n'est pas une bonne pièce; mais elle attaquoit les jacobins, alors fort redoutables, et on sut gré à l'auteur de son courage. La pièce eut beaucoup de succès, et attira plus tard à Laya une *mise hors la loi* qui dura un an. On le regarde comme l'auteur

Gazette de France et la *Gazette de Bretagne*, qui avoient rapporté comme ayant eu lieu d'après ses ordres le meurtre du chouan Beauregard. La cour d'assises d'Angers a condamné les gérans à un mois de prison et 1,500 francs d'amende. Ils étoient défendus par M. Janvier.

— La même cour a condamné les chouans Loehu et Chauveau, l'un aux travaux forcés à perpétuité, l'autre à 20 ans de la même peine; et un métayer, le sieur Pélé, qui avoit donné asile à des vendéens, à trois ans de prison.

— Dona Maria et sa belle-mère, la duchesse de Bragance, sont arrivées le 28 août au Hâvre, où elles s'embarqueront pour le Portugal.

— M. Attwood a adressé au ministère anglais, le 28 août, à la chambre des communes, une foule de questions sur les affaires d'Orient, et a demandé s'il étoit vrai qu'il a été conclu, entre les Etats-Unis d'Amérique et la Hollande, un traité fort désavantageux pour l'Angleterre. Lord Palmerston a répondu qu'*il* ne connoissoit pas ce traité. Quant aux premières questions, il a répété ce qu'il avoit déjà dit sur de semblables interpellations.

— Le 29 août, le parlement anglais a été prorogé au 31 octobre, par le roi en personne. A l'arrivée de ce prince, le lord-chancelier lui a, suivant l'usage, présenté à genoux le discours royal, et Guillaume IV en a donné lecture. Le roi d'Angleterre y déclare que les événemens qui viennent de se passer en Portugal l'ont déterminé à renouer ses relations diplomatiques avec ce royaume, et qu'il a accrédité un ministre à Lisbonne, près de la cour de Dona Maria. Il a promis de diriger son attention sur tout événement qui pourroit à l'avenir affecter l'état actuel ou l'indépendance de l'empire ottoman. Le reste du discours est relatif aux lois faites ou à faire. Guillaume s'est félicité de ce que l'on avançoit dans la voie des réformes.

— Les plénipotentiaires des cours d'Angleterre, de France et de Russie ont signé à Londres le 30 avril, sur la successibilité au trône de la Grèce, une convention interprétative de celle relative au trône de ce pays. Il résulte de cet acte que la couronne du roi Othon passera de mâle en mâle; que les deux frères puînés de ce prince pourront lui succéder, et que les femmes ne monteront sur le trône qu'à défaut d'héritier mâle dans ces trois branches de la maison de Bavière.

— Si la conférence de Londres s'est dissoute de nouveau, dit le *Globe* anglais, c'est que le roi de Hollande n'a pas voulu donner à ses agens diplomatiques le pouvoir de traiter relativement au Luxembourg, et qu'il étoit impossible sans cela de conclure définitivement le traité.

— Le 15 août, don Pédro a convoqué à Lisbonne les cortès constitutionnelles du Portugal; les élections commenceront le 1er octobre. Les deux principaux objets dont elles auront, dit-il, à s'occuper, seront la formation de la régence et le mariage de Dona Maria. En attendant, l'ex-empereur fait fortifier Lisbonne, barricader et couper les chemins qui y aboutissent. La tranquillité est loin d'être rétablie dans cette ville; chaque jour on a à déplorer des assassinats politiques. Ceux qui vouloient, disoient-ils, délivrer la population de la tyrannie de don Miguel si-

gnalent leur pouvoir par des arrestations arbitraires, des corvées et toutes sortes de vexations. Don Miguel a fixé sa résidence à Coïmbre; ses troupes occupent Santarem et Sartaxo, villes situées à douze lieues de la capitale.

— Le gouvernement suédois envoie à Lisbonne M. de Kantzow, pour y reprendre ses fonctions de chargé d'affaires et de consul-général, qu'il avoit quittées lorsque don Miguel a été proclamé roi. On sait que la femme de don Pédro est belle-sœur du prince royal de Suède, qui a épousé une princesse bavaroise.

— L'effectif des contingens fédéraux, en Suisse, est évalué à 72,000 hommes. En cas de guerre, on appelleroit les réserves cantonales, qui s'élèveroient à 120,000 hommes.

— Le roi Charles X et madame la duchesse d'Angoulême sont arrivés à Prague le 18 août, et ont dîné avec l'empereur d'Autriche et le prince royal de Prusse.

— Voici la liste des diplomates qui se sont rendus à Tœplitz : *Autrichiens*, le prince de Metternich, le prince Schomberg, envoyé à la cour de Bavière, le prince Colloredo-Vallsee, envoyé à la cour de Saxe; les princes Fr. Lobkowitz et Félix Schwarzemberg, nommés ambassadeurs à Saint-Pétersbourg et à Berlin; *Prussiens*, le ministre d'état Ancillon, M. Jourdan, envoyé à la cour de Saxe; le comte Donuhoff, attaché à la légation de Londres; *Russes*, M. de Tatischeff, ambassadeur a Vienne, M. de Schrœder, envoyé à la cour de Saxe; le prince B. Trubeskoi, adjudant général de l'empereur, et MM. de Krudiowsky et de Gervais, attachés au ministère des affaires étrangères à St-Pétersbourg; *Anglais*, lord Minto, envoyé à la cour de Prusse; *Français*, le maréchal Maison; M. Bresson, ministre à Berlin, et M. Rnoger, chargé d'affaires à Dresde. Le roi de Saxe et le prince co-régent, et le prince royal de Prusse, sont attendus dans la même ville.

— L'empereur de Russie a dû arriver le 26 août, avec le prince Albert de Prusse, à Swinemunde, et avoir une entrevue à Swedt avec le roi de Prusse, qui a quitté la Bohême.

— Le bateau à vapeur, *le François Ier*, qui a fait le voyage de Grèce et de Turquie, est arrivé le 9 août à Naples. Cet essai a parfaitement réussi, et les voyageurs sont, dit-on, satisfaits de l'ordre et de l'exactitude qui ont présidé à cette promenade. Madame la duchesse de Berry s'étoit embarquée à Palerme. Le prince héréditaire de Bavière et le prince de Butera venoient de Grèce.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, on est profondément affligé, quand on lit dans plusieurs journaux royalistes des articles sur des matières graves, rédigés avec un ton de légèreté et de suffisance réellement repréhensible. Un article inséré dans un journal très-estimable, sous le titre: *Education de M. le duc de Bordeaux*, présente ce caractère.

L'auteur débute en disant qu'il ne veut examiner les changemens arrivés à Prague que sous le point de vue politique; et la moitié de son discours insulte aux jésuites, quoiqu'il se reconnoisse trop jeune pour porter sur leur compte un jugement exact, et injurie les doctrinaires que par plaisanterie sans doute, mais

plaisanterie usée et de mauvais goût, il désigne aussi sous le nom de jésuites, comme si ce mot rappeloit tout ce qui est odieux et méprisable. L'autre parti est remplie de sophismes et de déclamations semblables à celles de l'assemblée constituante, lorsqu'elle voulut nommer le gouverneur du fils de l'infortuné Louis XVI. Je ne serois nullement étonné de voir certains royalistes de nos jours imiter la conduite des membres de cette assemblée, et désigner impérieusement le successeur du sage et vertueux baron de Damas.

Une phrase suffisoit pour traiter cette affaire politiquement, et cette phrase se trouve dans le paragraphe où l'auteur dit : *Quand pour nuire à la royauté on est parvenu à donner certains préjugés au peuple, sans doute il faut travailler à détruire les préjugés, à rappeler à la raison ce peuple... ; mais jusque-là les préjugés doivent être ménagés, et il ne seroit pas d'un parti habile de les heurter.* En ajoutant à ce paragraphe des expressions de respect et de dévoûment pour un monarque qui, dans des temps moins mauvais, eût été l'objet de l'amour et de la vénération de tous les Français, et quelques marques d'estime pour un corps dont l'existence fait rugir l'enfer, l'auteur eût satisfait à ce qu'on appelle les exigences de l'époque, et se fût montré l'ami des convenances et de la justice.

Mais conçoit-on un auteur qui se dit trop jeune pour avoir une connoissance exacte d'un événement arrivé il y a seulement soixante et dix ans, et qui, sans chercher à s'en instruire, prononce une sentence d'éternelle exclusion contre une société célèbre par ses vertus, son savoir et les services qu'elle a rendus dans toutes les parties du monde?

Si l'auteur est trop jeune et trop peu instruit pour connoître les causes de l'expulsion des jésuites, il est du moins assez âgé pour se souvenir avec quel empressement les hommes d'opinions diverses recherchoient leurs colléges pour l'éducation de leurs enfans. Ils avoient donc encore une place bien remarquable dans la société française; car c'étoit celle qu'occupoient aussi les personnes religieuses, impartiales, étrangères aux anciennes querelles parlementaires, et à tout esprit de secte. Il ne faut pas être bien clairvoyant pour apercevoir qu'ils n'avoient pour véritables détracteurs que les ennemis de la religion et de la monarchie.

J'ai connu des hommes au-dessus du vulgaire, qui convenoient n'avoir appris à connoître les jésuites que par la lecture des *Lettres provinciales*. Ne pourroit-on pas, sans témérité, placer dans cette catégorie l'auteur de l'article que je combats? Toutefois, j'ai trop bonne opinion d'un légitimiste, et de ceux dont il se dit l'organe, pour croire qu'ils veuillent persister dans leurs préventions, lorsqu'ils auront considéré que la justice commande l'examen avant le jugement.

Je n'ai jamais eu de relations avec aucun jésuite; mais élevé par leurs rivaux et lié intimement pendant une grande partie de ma vie avec des personnes qui leur étoient peu favorables, j'ai été à portée d'apprécier de bonne heure cette société, et je puis dire d'elle, que plus on la connoît, et plus elle paroît digne de respect et de confiance.

Plusieurs journaux de province ont montré dans cette circonstance une sagesse

et une mesure qui fait honneur à leurs rédacteurs. Loin du foyer des intrigues, à l'abri de l'influence des coteries, ils ont plus de liberté pour juger les événemens et les hommes. Puissent-ils, en s'efforçant de conserver l'union, continuer cependant à repousser le joug qu'en tout genre la capitale cherche à imposer aux provinces! On ne peut mieux terminer une discussion relative à des projets d'éducation pour l'auguste enfant que la Providence nous a donné, qu'en citant des paroles écrites, il y a plus d'un siècle, par un prélat qui aimoit les jésuites, qui étoit vénéré par eux, et qui se connoissoit aussi en éducation de prince : « La piété, disoit Fénelon, n'a rien de foible, ni de triste, ni de géné.... Un grand prince ne doit pas servir Dieu de la même façon qu'un solitaire ou un simple particulier. Saint Louis s'est sanctifié en grand roi : il étoit intrépide à la guerre, décisif dans les conseils, supérieur aux autres hommes par la noblesse de ses sentimens, sans hauteur, sans présomption, sans dureté. Il suivoit en tout les véritables intérêts de sa nation, dont il étoit autant le père que le roi.... Il étoit droit et ferme dans les négociations.... Jamais prince ne fut plus sage pour policer les peuples et les rendre tout ensemble bons et heureux.... » J'abrége la citation, et je demande à Messieurs de la jeune France, si depuis six siècles il y a eu progrès dans la manière de considérer les devoirs d'un souverain, et si, depuis un siècle, il y a progrès pour les exprimer dans un langage plus noble et plus précis ?

Il faut travailler, dit-on, avec raison, *à détruire les préjugés, et à rappeler à la raison le peuple, qui n'y est pas aussi étranger que paroissent le croire ceux qui abusent de lui.* Mais comment y parvenir, si, par crainte ou par d'autres considérations humaines, on garde le silence? Tout bon Français, quelle que bornée que soit son influence, quelles que peu étendues que soient ses relations, doit élever la voix pour la défense de la vérité, lorsque les circonstances se présentent. Ce seul motif m'engage à vous adresser cette lettre, dont vous ferez l'usage que vous croirez convenable.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentimens très-distingués, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, Le comte de FLOIRAC.

Paris, ce 29 août 1833.

Histoire de la Vie et des Ouvrages de Raphaël, par M. Quatremère de Quincy. (1)

Si le génie de Raphaël recommande son nom à tous les amis des arts, le genre de presque tous ses ouvrages est fait pour intéresser les amis de la religion. Ce grand peintre a beaucoup travaillé sur des sujets religieux. On a de lui tant de tableaux de la sainte Vierge, que M. de Quincy les a divisés en trois classes : la première, des tableaux où la sainte Vierge est représentée seule avec l'Enfant-Jésus et quelquefois avec le petit saint Jean; la deuxième, qu'on pourroit appeler

(1) Un vol. grand in-8°, sur papier grand-jésus superfin satiné, orné d'un portrait de Raphaël et d'un *fac simile* de son écriture. Prix : 10 fr., et 11 fr. 50 c. franc de port. A Paris, à la librairie d'Adrien Le Clere et Cᵉ, au bureau de ce Journal.

des saintes familles, où la sainte Vierge est représentée avec l'Enfant Jésus, saint Joseph, sainte Elisabeth, saint Jean, sainte Anne; et la troisième, où elle est représentée dans la Gloire. L'auteur suit les progrès du talent de Raphaël dans ses différentes productions; il apprécie successivement les peintures d'Isaïe et de la Messe de Bolsène, la Vierge de Foligno, l'Héliodore, l'Attila, et les autres ouvrages entrepris pour la décoration des salles du Vatican; le Portement de croix, la Visitation, Saint Jean dans le désert, etc. Il décrit aussi les célèbres cartons du Vatican. Il s'arrête surtout sur le tableau de la Transfiguration, qui fut le dernier des ouvrages de Raphaël, et qui posa le comble à sa gloire. Ce fut après avoir terminé cette grande composition qu'il fut atteint de la maladie qui l'enleva le le 7 avril 1520, à l'âge de trente-sept ans. M. de Quincy déplore en ami des arts une mort prématurée qui nous a privés de tant de chefs-d'œuvre.

Les recherches que l'auteur a faites sur Raphaël, les détails où il entre sur sa personne et ses ouvrages, les réflexions et les jugemens qu'il présente sur le génie du peintre, sont dignes d'un écrivain distingué par une sage critique autant que d'un amateur recommandable par la pureté de son goût. M. de Quincy avoit publié la première édition de son ouvrage en 1824. Cet ouvrage a eu les honneurs d'une traduction en italien, qui a paru à Milan en 1829, avec beaucoup de pièces, de lettres et de documens sur Raphaël et ses ouvrages. L'auteur a profité de cette traduction pour quelques rectifications. La plus importante est relative à la cause de la mort de Raphaël, qui paroît devoir être attribuée à un refroidissement. Ce grand peintre mourut d'ailleurs, comme le remarque M. de Quincy, dans les sentimens les plus chrétiens.

Le volume est accompagné d'une gravure de Raphaël d'après son portrait peint par lui-même, et qui est dans la galerie de Florence.

AVIS.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Chaque trimestre forme un volume, à la fin duquel on donne le titre et la table des matières. Cependant on peut s'abonner du 1er de chaque mois. On est libre de compléter, ou non, le volume qui est commencé lorsqu'on prend sa souscription.

PRIX DE LA SOUSCRIPTION.

POUR LA FRANCE ET LES PAYS ÉTRANGERS NON SOUMIS AU DOUBLE PORT :		POUR LES PAYS ÉTRANGERS ET LES COLONIES SOUMIS AU DOUBLE PORT :	
Pour 12 mois	42 fr.	Pour 12 mois	50 fr.
Pour 6 mois	21 fr.	Pour 6 mois	25 fr.
Pour 3 mois	11 fr.	Pour 3 mois	13 fr.

Franc de port par la poste.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du 2 septembre 1833.*

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 76 fr. 00 c., et fermé à 76 fr. 15 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 104 fr. 70 c., et fermé à 104 fr. 95 c.
Actions de la Banque . . . . 0000 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMPe.

De l'Esprit actuel du Clergé, par M. de Pradt, ancien archevêque de Malines. In-8°.

L'auteur s'est proposé de rechercher quel est l'esprit du clergé, et comment cet esprit s'est formé. Pour cela, il lui a fallu remonter à des temps antérieurs. Une pensée principale l'a guidé, c'est d'opérer un rapprochement nécessaire au repos de l'Etat :

« Ce rapprochement, dit-il dans sa préface, est bon pour tous, car tous, après quarante années de secousses, doivent sentir également le besoin du repos et de la stabilité. Mais pour parvenir à ce rapprochement si précieux, il faut, avant tout, une juste appréciation des dispositions des esprits : c'est ce que j'ai cherché à faire à l'égard du corps auquel j'ai l'honneur d'appartenir. En exposant sa situation et l'esprit qui en résulte, j'ai fait taire mes affections, pour n'écouter que la vérité. Si le clergé ne peut être à l'abri des critiques de ceux qui ne le connoissent pas, il est au-dessus des éloges que j'aurois pu lui donner. Sa régularité est fort grande, son zèle pour la religion fort sincère; après tout ce qui est arrivé, on ne peut trouver déplacées ses craintes pour le dépôt qui lui est confié. Son éloignement apparent pour l'ordre actuel ne vient pas de lui, mais de ce qu'il a éprouvé depuis près d'un siècle. »

M. de Pradt commence par tracer le tableau des attaques contre le clergé dans le dernier siècle. La vérité de ce tableau ne sauroit être contestée par tout homme qui auroit un peu étudié l'histoire de cette époque :

« Depuis Voltaire et son école destructrice, le clergé français n'a pas cessé d'être l'objet d'attaques envenimées et revêtues des formes que l'envie de nuire sait employer contre les objets de son aversion. Des faits trop graves sont les tristes garans de la vérité de cette assertion. Dogmes, discipline, fortune, mœurs publiques et privées, âges anciens et modernes, empire spirituel et temporel, tout a été remué, ébranlé, scruté par l'inimitié, interprété, exploité par la malveillance, apprécié par l'ignorance, ou par cette légèreté dédaigneuse qui rejette ou bien insulte ce qui la dépasse, ce qui la gêne, ou qui lui coûteroit la peine de réfléchir et d'apprendre; car, en matière de religion, on ne rompt guère le frein religieux que pour relâcher plus à l'aise ceux de la morale. Le clergé a été traduit sur la scène, exposé en place publique dans l'attitude la plus dégradante pour son caractère. Mentant à l'histoire, le poète Chénier n'a pas craint de placer au milieu des assassins de la Saint-Barthé-

lemy, les échauffant au crime au nom du ciel, le cardinal de Lorraine qu'il savoit représenter la France auprès de la cour de Rome depuis plusieurs années. Rien n'a été oublié pour enflammer les haines populaires contre le clergé; il a dû renoncer à la justice autant qu'à l'indulgence : dès-lors sa carrière est devenue fort laborieuse, et s'il avoit compté un long cours de prospérités et de jouissances, il faut reconnoître qu'on les lui a fait cruellement expier. Il se trouve même, dans cette poursuite acharnée contre le clergé, un caractère qui est resté étranger à toutes les persécutions dont la religion a été le principe; c'est qu'elle a été faite par un peuple qui restoit dans la religion qu'il outrageoit, et dont il immoloit les ministres. Cela se conçoit dans le conflit de religions opposées, envahissant ou se défendant; mais cela n'avoit pas encore eu d'exemples avec le maintien de la même religion. On a vu un peuple, sans changer de religion, se jeter sur les autels, dépouiller ses prêtres, les chasser, en élevant entre eux et la patrie des barrières de fer appuyées à des échafauds. Vingt-huit mille prêtres ont subi cet exil; il ne tiendroit qu'à moi d'ajouter à ce tableau : je m'arrête au point où les images deviendroient trop hideuses. Pendant un temps, on eût dit que les prêtres étoient une peuplade étrangère tombée sur le sol de la France pour la dévorer, et dont il falloit se défaire à tout prix. Les Français avoient l'air de méconnoître en eux leur propre sang, et parurent avoir oublié que tant d'êtres voués à une poursuite barbare étoient leurs frères, et leur tenoient par les liens d'une origine et d'une société commune. Qu'auroient fait de plus les Turcs contre les prêtres chrétiens, dans une ville prise d'assaut? Ces barbaries avoient été précédées par cinquante ans de déclamations contre le clergé; un demi-siècle avoit été employé à aiguiser les haines et le glaive contre lui. Toujours les sophistes ont ouvert la voie aux gladiateurs, et les ont précédés; toujours on découvre les racines de l'arbre que l'on a en vue d'abattre. C'est dans cette disposition des esprits que l'on arriva à 1789. Les philosophes ouvroient la marche; les bourreaux alloient les suivre. Le premier acte du drame fut la spoliation complète du clergé : il ne manqua pas de sophistes pour lui prouver que ses biens ne lui appartenoient pas. Le pouvoir, quel qu'il soit, ne manque jamais de ces hommes. A peu de temps de là, quelques-uns apprirent à leur tour sur l'échafaud la valeur et la portée des sophismes. »

L'auteur expose en peu de mots le schisme décrété par la Constituante, les horreurs de la Convention et le régime despotique de Buonaparte. Il loue le clergé de la conduite qu'il tint à ces diverses époques. Les fautes de la Constituante furent énormes, et furent le prélude des crimes de la Convention. Le clergé supporta ces épreuves avec courage.

« Le clergé respectoit trop ses sermens pour se constituer ennemi direct de Napoléon ; il connoissoit trop sa puissance pour la braver; d'ailleurs, il eût craint de compromettre les intérêts de la religion avec un homme qui, dans un jour de tempête, étoit capable de tout briser. Le clergé savoit que Napoléon étoit un produit de la philosophie, qu'il n'avoit pas la *foi*, et quel clergé au monde a jamais eu *foi* à celui qui n'a pas *foi* en lui ? C'est ce qui fit que le clergé s'attacha si fortement à la restauration ; il savoit qu'elle n'étoit pas le produit de la philosophie, et qu'au contraire elle avoit la *foi* ; aussi eut-il foi en elle. Comment en eût-il été autrement? Les intérêts étoient identiques ; les ennemis communs, les résultats, les souffrances semblables; les autels et le trône étoient tombés ensemble, ils devoient se relever ensemble, et rester unis contre l'ennemi de tous les deux : or, cet ennemi, quel étoit-il? la philosophie. Aussi c'est-il contre lui que se dirigea l'action principale du clergé.... »

« Avec 1830 a reparu la philosophie sur un char de triomphe, l'ordre actuel en émane. A l'apparition de son ennemi, le clergé a retrouvé toutes ses craintes, un grand nombre de *faits* sont venus les confirmer. »

Ces faits, que l'auteur récapitule, sont l'abolition du traitement des cardinaux, l'expulsion des pairs ecclésiastiques, l'interdiction de la chambre des pairs à tout titre ecclésiastique, l'interdiction de toute fonction civile aux ministres de la religion, la réduction du traitement des évêques, la réduction des siéges, la proposition du divorce et du mariage des prêtres, la tolérance de l'église française, le débordement de la presse et du théâtre contre le clergé. Ces griefs sont plus ou moins graves ; mais nous avons déjà remarqué qu'ils ne sont pas les seuls que le clergé auroit à citer. Est-ce à dessein et pour ne pas blesser les ennemis du clergé que M. de Pradt a gardé le silence sur des faits bien affligeans et sur des insultes directes à la religion et au clergé? Mais les croix abattues avec ou sans ordre, des églises, des évêchés, des séminaires envahis ou pillés, des prêtres insultés, beaucoup de curés expulsés de leurs paroisses, une foule de vexations et de violences que le pouvoir a ordonnées ou souffertes, tout cela n'a pu que blesser profondément le clergé et augmenter ses alarmes :

« Adressons-nous à la bonne foi, et demandons si, en pareille position, tout homme, tout corps ne se sentiroit porté à la défiance, en se sentant exposé au retour d'hostilités dont il auroit déjà fait l'épreuve. Or, telle est la position du clergé : depuis 1830 ont recommencé toutes les pratiques dont il a tant souffert. Un esprit

hostile, envenimé, s'est déclaré chez les uns, sans mesure, sans frein; un esprit philosophique, cet ennemi fondamental du clergé, éclate journellement chez les autres. Voyez la chambre élective, la majorité est loin d'être révolutionnaire anarchique, mais elle est révolutionnaire philosophique: n'est-ce pas elle qui a fait tous les actes mentionnés plus haut? n'est-ce pas elle qui a fait la loi du divorce? n'est-ce pas chez elle qu'a été, sous des paroles déguisées, demandé le mariage des prêtres....? Le clergé n'est-il pas autorisé à voir, dans cette série de faits, cet esprit philosophique qui le poursuit depuis un siècle, qui se manifeste tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, mais qui, par des voies différentes, tend au même but? En quoi le clergé a-t-il montré un esprit hostile à l'ordre actuel? à quel acte agressif s'est-il livré? Partout il est à sa place, remplissant ses devoirs. Entre préférer un ordre assuré et propice à un ordre incertain, menaçant, et à un esprit d'hostilité, il y a une fort grande différence. Le clergé a dû préférer la restauration anti-philosophique à la révolution philosophique de juillet. Quelle justice y a-t-il à exiger de l'amour pour ce qui blesse; et si la philosophie a voué haine au clergé, pourquoi le clergé ne voueroit-il pas défiance à la philosophie? Le droit n'est-il pas en sa faveur? Un corps d'hommes de religion a de la fixité dans ses affections, comme les corps l'ont en général dans leurs opinions. Le clergé a toujours aimé la maison de Bourbon, le sang de saint Louis; il en a été aimé. Les siècles avoient cimenté cette alliance. Les sermens parlent encore plus au cœur des hommes de religion qu'à celui des hommes du monde. Le clergé tenoit aux siens: si, à la suite d'un orage, il a fallu y renoncer, il ne faut pas blâmer le clergé de ses regrets. Croyons aux sermens de ceux qui n'obéissent qu'à la seconde sommation, plutôt qu'à ceux qui sont toujours prêts à s'offrir à la première, d'où qu'elle vienne. Depuis quarante années, tant de changemens, tant de naufrages d'autorités ont eu lieu, qu'il est bien permis de ne pas se précipiter sur les pas de toutes celles qui se présentent. Chose étrange, ces accusations d'hostilité du clergé contre le gouvernement partent en grande partie des mêmes mains qui l'attaquent avec le plus de persévérance. Le clergé voit des sectes politiques conjurer ouvertement la perte de ce gouvernement; il peut craindre des changemens tels que ceux dont il a été témoin et victime. Assez de gens y travaillent en sens divers. Les défiances sont entretenues par ces hommes et par leurs œuvres. Le clergé est trop éclairé pour ne pas sentir que le gouvernement, proprement dit, vaut mieux que ce que l'on lui fait faire à son égard; il sait que le gouvernement gémit d'une partie de ces actes, qu'il n'a pas fait la loi du divorce, le mariage des prêtres, les exclusions de l'ordre civil. Le clergé ne s'égare pas dans l'appréciation de la source de ses douleurs; il la voit dans la loi elle-même qui réduit le gouvernement à l'impuissance d'empêcher ce qu'il

désapprouve. Ainsi, quel moyen le gouvernement a-t-il de mettre un frein aux excès de la presse, du théâtre, aux propositions hostiles au clergé, qui se changent en lois? Mais de quelque part que vienne le mal, il existe, le clergé le ressent, et ne peut pas ne point le ressentir. Il est donc naturel de conclure que le clergé n'est pas *ennemi* de l'ordre actuel ni du gouvernement qui en est l'agent, mais seulement qu'il s'en tient éloigné, même en remplissant ses devoirs, par la perspective continuelle de la philosophie dont il ressent l'action dans les actes et l'esprit de l'ordre actuel. Dans tout ceci, la chambre élective a montré des vues bien courtes et un tact bien peu politique. Napoléon en savoit plus qu'elle. Que sont ses économies, ses réformes, ses exclusions afférentes au clergé, en comparaison des inconvéniens de s'aliéner un corps dont on ne peut se passer, et que ses fonctions attachent à l'homme depuis son berceau jusqu'à son tombeau? »

Cette apologie est d'autant moins suspecte que l'auteur, en d'autres temps, n'avoit pas épargné au clergé des reproches assez sévères. Ici son langage est grave et mesuré. Il combat des préventions trop communes, il repousse des accusations légèrement reproduites, il exhorte les esprits à la sagesse et à la modération. Il montre que si *on ne peut faire que ce qui a été fait n'ait pas été fait*, il est temps *du moins de mettre un terme à des déclamations et à des imputations, triste héritage de ces haines furieuses allumées contre le catholicisme par les philosophes du* 18e *siècle*. Il remarque qu'*attaquer la religion ce seroit rendre l'influence au clergé*. Enfin, cet écrit est également remarquable par le fond du sujet, par le ton de l'auteur, par les faits qu'il rappelle, par les réflexions et les conseils dont il les accompagne. Nous avons montré le but principal de sa brochure, nous en citerons une autre fois des considérations accessoires qui ne sont pas moins piquantes.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. M. Louis Amat de Saint-Philippe, archevêque de Nicée, qui étoit nonce à Naples, ayant été nommé nonce en Espagne, est parti le 20 août de Rome pour se rendre à Madrid.

Paris. Nous avons appris de M. Journiac un trait qui honore sa délicatesse et qui répond victorieusement aux calomnies de ses anciens associés. L'ecclésiastique, qui l'a accompagné à son retour dans son diocèse, avoit été chargé par M. l'archevêque de Paris de lui offrir un billet de 500 fr. pour pourvoir à ses premiers besoins. M. Journiac l'a refusé d'abord; et, sur les instances qu'on

lui a faites, il n'a consenti à l'accepter qu'à condition de distribuer la somme et d'en rendre compte. Il a remis le billet à un homme estimable et fort malheureux, en l'invitant à prendre là-dessus tout ce qui lui seroit nécessaire et à lui remettre le reste. M. Journiac a voulu que M. l'archevêque fût instruit de l'emploi qu'il avoit fait de la somme. Il n'avoit pas besoin d'argent dans le moment, et il comptoit sur la Providence; elle ne l'avoit pas retiré de l'abîme de ses égaremens pour l'abandonner ensuite. Les sentimens qu'il a montrés dans toute cette affaire sont propres à lui attirer l'intérêt des gens de bien. On dit que M. Journiac se propose de rédiger un précis historique de la secte de Châtel. Ce précis, composé par un homme qui a connu à fond tous les mystères de cette œuvre d'iniquité, pourroit être fort piquant.

— Après la mort de M. l'évêque du Mans, le chapitre a nommé des grands-vicaires, qui sont MM. Bouvier, Bourmault, Menochet et Besnier : les trois premiers étoient déjà grands-vicaires du prélat. Ces Messieurs ont publié le 30 août un mandement pour annoncer la mort du pieux évêque, et pour ordonner des prières tant pour lui que pour le choix de son successeur. Ils font un juste éloge du prélat qui vient de leur être si inopinément enlevé :

« Nous vous annonçons avec une profonde douleur, N. T. C. F., un événement terrible qui vient de nous frapper, et qui va causer dans tout le diocèse, nous n'en doutons pas, une désolation semblable à la nôtre. Nous avions un évêque jeune, fort, actif, vigilant, constamment occupé des devoirs de sa charge : tout annonçoit que nous le conserverions long-temps, et qu'il survivroit à la plupart d'entre nous. Les craintes que nous avions conçues depuis un an environ sembloient être, depuis son retour de Vichy, sans fondement : lui-même se croyoit guéri. Il n'y a que quelques jours encore il montroit sa gaîté ordinaire, et paroissoit se porter aussi bien qu'on pouvoit le désirer.

» Il se trouve atteint, après une longue et pénible cérémonie épiscopale, d'une indisposition commune qui est presque toujours sans résultat sérieux; on ne voyoit, jusqu'au mardi 27 du présent mois, aucune raison d'en concevoir de l'inquiétude. Tout à coup le mal se développe, prend un caractère alarmant, et quelques instans après il se termine, ce même jour vers cinq heures du soir, par une mort inattendue.

» Quelle perte, N. T. C. F., pour nous qu'il honoroit de sa confiance, pour le clergé objet de sa sollicitude, pour tant de ferventes communautés auxquelles il portoit un si vif intérêt, qu'il chérissoit, cultivoit et soignoit avec un zèle infatigable et un dévoûment sans bornes, comme la plus belle portion de son nombreux troupeau; pour tous les fidèles qu'il avoit à cœur de visiter, d'instruire, d'édifier et de sanctifier! Jamais on n'apprécie mieux les excellentes qualités du bon pasteur que lorsqu'il a été arrêté au milieu de sa carrière, et ravi subitement à la tendresse de ceux qui lui étoient confiés.

« C'est bien là le cas d'adorer avec respect la profondeur des desseins d'une Providence toujours juste et équitable, mais souvent impénétrable dans ses voies. Pourquoi n'a-t-elle fait que montrer en quelque sorte à ce grand diocèse un homme qui sembloit destiné à en faire le bonheur pendant une si longue suite d'années? Elle a permis qu'il nous laissât voir les nobles qualités de son ame, sa grandeur, sa générosité, son zèle, son courage, le discernement et la sagacité de son esprit, la prudence dans son administratioo, la fermeté dans ses résolutions, tout ce qu'il méditoit dans son cœur pour réformer les abus, maintenir les règles de la discipline ecclésiastique, orner les temples dédiés au Dieu vivant et donner de la pompe à son culte; puis elle nous l'a retiré brusquement, s'il nous est permis de parler de la sorte, en renversant de fond en comble nos espérances, sans nous avoir préparés à ce revers si accablant. »

Les obsèques de M. l'évêque ont été célébrées le jeudi 29 avec beaucoup de pompe. La veille, le corps du prélat, revêtu de ses habits pontificaux, avoit été exposé dans une salle de l'évêché. Un clergé nombreux accompagna le corps à la cathédrale. Les insignes de l'épiscopat étoient portés par les élèves du séminaire, et seize curés se relayoient pour porter le corps. Les membres du tribunal et plusieurs fonctionnaires suivoient le cortége, qui est arrivé à la cathédrale en traversant une partie de la ville. Partout la population se pressoit sur le passage et montroit son respect et sa douleur. A Saint-Julien, le maire et un adjoint, assisté de plusieurs fonctionnaires, attendoient le cortége en costume, et ont assisté au service funèbre. L'église étoit entièrement pleine. Après l'office, le convoi se dirigea vers le cimetière; le maire, l'adjoint, les juges et autres fonctionnaires le suivirent jusqu'à la fin.

— Le clergé du diocèse de La Rochelle a eu à la fin d'août une première retraite pastorale, composée d'environ cent prêtres. M. l'abbé Boyer a donné les instructions de la retraite. M. l'évêque a fait la clôture de la retraite le 27 août. Le prélat a officié pontificalement, a prononcé un discours et a présidé la rénovation des vœux du sacerdoce. M. Boyer a recommandé pendant la retraite l'œuvre de l'église de Lausanne et une collecte faite parmi les ecclésiastiques a produit 225 fr., sans compter l'offrande de M. l'évêque. C'est ainsi que dans un temps où les prêtres sont si loin d'être à l'aise, ils savent cependant s'intéresser à une bonne œuvre dans un pays étranger. Une seconde retraite doit s'ouvrir à Pons le 4 septembre; elle sera donnée par M. l'abbé Frere pour une autre portion du clergé du diocèse.

— Les journaux annoncent très-fréquemment des vols dans les églises. D'après une lettre du procureur du roi de Montbrison, il y a eu dans l'espace de deux ou trois mois dix-neuf vols

sacriléges dans cet arrondissement. A Gramond, on força les barreaux de la sacristie, et on enleva le tronc, des reliques et une croix; à Chatelus, on vola les vases sacrés; à Aveizieux et à St-Just-sur-Loire, on profana les hosties consacrées; enfin à Viricelles, à Chambeuf, à Trelins, à Marcoux, etc., on vola dans la sacristie. Il est assez probable que tout cela vient de la même bande. On se plaint de semblables crimes en Belgique. Dans la nuit du 17 au 18 août, des voleurs s'introduisirent dans l'église de Clermont, près Liége, forcèrent le tabernacle et enlevèrent une boîte d'argent, un petit ciboire, une boîte aux saintes huiles. Les saintes hosties furent laissées sur l'autel, un tronc fut forcé, et quelques autres objets furent volés dans l'église. Un ecclésiastique écrit à ce sujet que l'on ne devroit laisser dans les tabernacles aucun vase d'or ou d'argent afin d'éviter la profanation des hosties. Le rituel permet, dit-il, de conserver les hosties dans des vases d'étain, revêtus à l'intérieur de soie doublée de linge bénit. Il désire que l'on donne de la publicité à ces vols, afin que les ecclésiastiques se tiennent sur leurs gardes. Il paroît qu'en Belgique, comme en France, les autorités mettent beaucoup de négligence à réprimer et à poursuivre ces délits.

— M. l'abbé Bichon, supérieur du grand-séminaire de Mende, chanoine de la cathédrale et l'un des grands-vicaires du diocèse, est mort le 15 août, après une longue maladie. Ordonné prêtre peu de temps après la révolution, il la traversa avec courage. Il fut un des premiers directeurs du séminaire, et y professa long-temps la morale. Aux connoissances propres de son état il joignoit le talent de les inculquer aux autres. Sa douceur et sa modestie donnoient du relief à ses autres vertus. Sa fin a été calme comme sa vie. Cette perte a excité de vifs regrets que M. l'évêque a partagés. Le prélat a voulu honorer sa mémoire en officiant à ses obsèques.

— On a trouvé un nouveau moyen de vexer les Frères, c'est d'empêcher qu'ils ne reçoivent les enfans qui n'appartiennent pas à des parens tout-à-fait indigens. Rien n'est plus arbitraire ni plus illégal. Néanmoins le conseil municipal de Blois vient de décider, après une séance assez orageuse, que désormais les seuls enfans d'indigens seroient admis chez les Frères sur un certificat d'indigence délivré par le maire. On veut par-là forcer les parens d'envoyer leurs enfans à l'école mutuelle. A Aire, diocèse d'Arras, on s'y est pris autrement. Cinq Frères des écoles chrétiennes donnent dans cette ville l'enseignement gratuit à 400 enfans au moins de la ville et des environs, et cinq Sœurs de la Providence instruisent 300 filles. Il y a une école mutuelle fréquentée par une trentaine d'enfans. Les protecteurs de cette école ont imaginé un moyen de la repeupler. On a proposé dans la dernière session du conseil municipal d'établir une taxe mensuelle pour chaque en-

fant de parent non indigent qui fréquente soit les écoles des Frères, soit celles des Sœurs. Le 10 août, le conseil décida, à la majorité de 11 contre 5, que les parens dans ce cas paieroient 75 c. par mois pour chaque enfant. Comme cette décision excita quelque mécontentement, un membre, dans la séance du 12, proposa de revenir là-dessus, et le conseil se trouva partagé, 7 voix pour et 7 voix contre. Les partisans de la première délibération prétendent que, d'après ce résulta, elle doit être exécutée. Les amis des Frères sont alarmés de cette mesure, où ils croient voir un commencement d'hostilités contre ces sages instituteurs.

— En Belgique, comme chez nous, il y a un parti philosophique qui attaque sans relâche les catholiques, les prêtres, la religion, et qui ne néglige aucune occasion de les tourner en ridicule et de provoquer contre eux le mépris ou la haine. Le *Courrier belge* publia le mois dernier un petit écrit flamand, rédigé en apparence par un ecclésiastique, où l'on excitoit les catholiques, à l'occasion d'une procession, *à exterminer, à dévorer les libéraux et les jacobins comme des bêtes sauvages*. Cet écrit, disoit le *Courrier, devoit* avoir été distribué publiquement à Louvain, et il n'y avoit pas de doute que ce ne fût l'ouvrage des catholiques (1). Une lecture attentive de toute la circulaire, ajoutoit-il, le ton qui y règne, le style qu'on y emploie, l'occasion où on le publie, le souvenir des doctrines de M. de Robiano sur l'intolérance des catholiques, tout se réunit pour montrer qu'on ne peut accuser que les hommes d'un seul parti de la rédaction et de la publication de ce document. Le *Courrier de la Meuse* répond à cette imputation. Une lecture attentive de cette pièce, dit-il, y montre au contraire un mélange horrible et ridicule de religion et d'impiété, et nous en concluons que ce ne sauroit être l'ouvrage d'un prêtre catholique. Quel prêtre seroit capable de dire au peuple : *Que chacun de vous arme ses mains de fer, et tue tout ce qu'il rencontre, frère, ami, voisin.... Oui, nous devons exterminer ces faux docteurs, nous devons les dévorer comme des bêtes sauvages!* Quel effet pourroit-on se promettre d'une si épouvantable prédication? Un peuple religieux supporteroit-il des provocations directes au carnage? On veut faire une saint Barthélemi en Belgique, a dit à ce sujet un autre journal, qui a reproduit la pièce du *Courrier belge;* on veut détruire ensemble les libéraux et les orangistes. Ce journal ne le croit pas. Profiter d'une procession pour faire une saint Barthélemi, et annoncer ce beau projet à l'avance, tout cela est bien

(1) Le journal des *Petites-Affiches*, de Louvain, remarque que l'écrit n'a pas été distribué publiquement, mais qu'on l'a jeté le 13 août au soir sous les portes de beaucoup d'ecclésiastiques et de personnes notables de Louvain. Cette manière de répandre l'écrit n'annonce-t-elle pas des gens qui se cachent et qui ont des raisons de se cacher?

vraisemblable! On cite une lettre de M. de Robiano; mais comment le *souvenir* d'une lettre de M. de Robiano prouveroit-il que le clergé de Louvain prêche l'assassinat? D'ailleurs, quand par impossible cette lettre seroit l'ouvrage d'un prêtre, on peut attester qu'elle seroit désavouée par tous les catholiques, et qu'ils auroient horreur du conseil qu'on leur donne. De quel droit donc mettre sur le compte de tous les catholiques en masse cette atroce provocation? Ah! s'il étoit permis de faire des conjectures, seroit-il bien difficile de remonter à la source de la pièce en question? Le *Courrier belge* n'a-t-il pas lui-même, tout récemment, représenté les religieux comme des bêtes fauves, et n'a-t-il pas dit qu'il étoit à *regretter que Cuvier eût négligé de s'occuper de cette partie de l'histoire naturelle?* Une autre feuille libérale n'a-t-elle pas donné le conseil de *pendre les capucins de Bruges avec la corde de leur ceinture?* Cela ne se publie-t-il pas dans des écrits signés? Vers la mi-août, une feuille de Bruxelles publioit ce charmant couplet:

« Enfans de Dieu, gent charitable,
Doux sacristains, humbles dévots,
Nous vous crions: *Allez au diable!*
Vous nous beuglez: Soyez cagots.
Couvrons de mépris, d'infamie,
Les suppôts de la sacristie.
Chassons, conspuons,
Partout poursuivons
Cette horde ennemie. »

Or, cet aimable couplet est le premier d'une chanson sur l'air de *la Parisienne;* il est suivi de six autres couplets du même ton. Tous se terminent par ce refrain plein d'aménité: *Couvrons de mépris*.... Le *Courrier belge,* le *Lynx* et les autres feuilles libérales du pays n'ont point blâmé leur confrère. Ils se sont donné de garde de parler d'une pièce publiée néanmoins dans une feuille connue. Si un journal catholique écrivoit de ce style, s'il excitoit à couvrir les libéraux d'*infamie*, à les *conspuer*, à les *chasser,* quels cris, quel vacarme! Toute la presse libérale tonneroit contre ces violences grossières. Ainsi, les journaux de cette couleur n'ont pas manqué de s'emparer de l'écrit de Louvain et d'en tirer des conséquences. Il suffit qu'un d'entr'eux accuse le clergé, pour que les autres l'imitent. Ils exagèrent en ce genre les moindres peccadilles; mais ils dissimulent les torts de leur parti. C'est ainsi qu'ils donnent aux prêtres l'exemple de la tolérance et de l'impartialité.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Une chose fâcheuse pour les écrivains royalistes qui se convertissent à la révolution de juillet, c'est qu'elle refuse de croire à leur conversion, et de les ad-

mettre dans son sein. Elle a tort; cette conversion paroît franche et sincère, et, quand les écrivains dont il s'agit auront seulement retiré leurs enfans des colléges de jésuites où il les font élever, leurs nouveaux frères n'auront pas le mot à leur dire. Les principes seront d'accord avec les paroles, et nous sommes persuadés qu'ils ne tromperont personne par leurs professions de foi. La preuve qu'ils sont disposés à donner cette dernière satisfaction à qui de droit, c'est qu'ils nous appellent déjà le *journal des jésuites*, et qu'ils ne voudroient pas sans doute nous apostropher de ce terrible nom, s'ils n'étoient pas résolus à rompre entièrement, pour leurs enfans comme pour eux-mêmes, avec l'école des révérends Pères. Que Messieurs les hommes de juillet n'aient donc plus de ces méfiances-là envers leurs alliés. Du moment où ils nous dénoncent d'une manière aussi vive et aussi sérieuse comme étant le *journal des jésuites*, c'est qu'ils ne sont point jésuites. Si cela ne suffit pas pour les faire recevoir en grâce par la révolution de juillet, voici deux autres garanties de leurs bons principes : ils ont découvert que le père Deplace avoit prêché contre les gouvernemens représentatifs, et, là-dessus, ils se sont mis en fureur contre lui; par conséquent, il y a lieu de penser qu'ils seront fidèles aux gouvernemens représentatifs. Ensuite, *on leur a dit* que le même jésuite est ultramontain, et ceci achève de le perdre dans leur esprit; par conséquent, ils ne sont pas ultramontains. Sous tous ces rapports, il y a donc sûreté pour leurs frères de juillet à recevoir leur serment de fidélité. Quant à nous, il n'y a rien à faire; nous sommes ce que nous étions hier, et ce que nous serons demain. Il seroit bien malheureux pour nous qu'il y eût du mal à cela; car nous nous sentirions bien exposés à mourir dans le péché.

— D'après les observations d'un journal, la France est divisée en quatre grandes catégories, qui sont les royalistes de 1814, les royalistes de 1830, les républicains et le tiers-parti. Nous croyons devoir lui faire remarquer que, dans ce classement, il ne compte point la catégorie qui est reconnue pour former *la grande majorité des Français*. Il est vrai qu'elle se mêle peu aux mouvemens et aux intrigues politiques, et qu'elle se retire le plus qu'elle peut de la scène des révolutions, pour se cacher dans l'obscurité avec ses principes. Mais parce qu'elle garde le silence et se contente de gémir pendant les mauvais jours, il ne faut pas oublier que c'est elle qui forme la grande majorité de la nation, et que, quand il lui est permis de reparoître, cela fait nombre. Donnez lui des gouvernemens qui ne l'oppriment pas, qui ne fassent pas violence à sa foi religieuse et à ses principes d'ordre social, et vous verrez alors ce que deviendront vos autres catégories, en comparaison de celle-là. Remarquez bien cependant qu'elle n'est ni républicaine, ni du tiers-parti, ni d'aucun de ces autres partis constituans et régénérateurs qui visent à tout bouleverser, en religion comme en politique : elle est tout simplement *la grande majorité des Français*.

— Louis-Philippe, répondant à la harangue d'un principal de collége de la Normandie, s'est plaint des *rêves et des égaremens d'imagination* de la jeunesse, comme d'un obstacle qui rend l'instruction difficile et dangereuse pour le repos de la société. D'après cela, il faut espérer que son gouvernement et ses fonc-

tionnaires publics deviendront moins tracassiers envers les instituteurs religieux qui cherchent à corriger les *égaremens d'imagination* et les *rêves* de la jeunesse révolutionnaire, en la ramenant au seul genre d'enseignement qui puisse faire les bons citoyens, et régler l'esprit d'indépendance dont la société est si profondément travaillée; car, qui veut la fin veut les moyens, et ce n'est pas en tourmentant l'instruction chrétienne dans ceux qui la donnent, depuis l'école de la Sœur de Charité jusqu'à la chaire évangélique; ce n'est pas en mettant l'éducation religieuse en état de surveillance et de suspicion, ni en la laissant arbitrairement régir par de petites administrations ignorantes et brutales, qu'on viendra facilement à bout de guérir la jeunesse de ses *rêves* et de ses *égaremens d'imagination*. Dans ces choses-là, il ne suffit pas de remarquer le mal; il faut savoir y appliquer le remède, sans quoi on a plus de reproches à se faire que ceux qui laissent périr l'ordre social par ignorance.

— Louis-Philippe, après avoir quitté Falaise et être passé à Vire, est arrivé le 30 au soir à Grandville, accompagné du duc de Nemours, du prince de Joinville, et des maréchaux Soult et Gérard. En continuant sa route, il est passé le 31 à Coutances, où il est descendu à l'évêché. M. l'évêque et son clergé, ainsi que les autorités, lui ont présenté leurs salutations. Au bout de quelques heures, le prince est parti pour Saint-Lô, où il a couché. Le 1er septembre, il est arrivé à Cherbourg, après avoir traversé Carentan et Valognes. Dans chaque ville, il a passé en revue la garde nationale.

— M. Parquin, avocat à la cour royale et bâtonnier de l'ordre, avoit présenté, pour se faire exempter du jury, un certificat du docteur Pariset, qui lui prescrit un régime. La cour à trouvé ce certificat insuffisant pour la dispense, et a ordonné que M. Parquin seroit tenu de justifier de sa santé dans huit jours, par un certificat plus explicite.

— M. le lieutenant-colonel Kermorial, membre de la chambre des députés, est nommé commandant de la place de Lorient.

— M. Drolling, peintre d'histoire, a été élu membre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de M. Guérin. Ses concurrens étoient MM. Schnetz, Abel de Pujol et Picot.

— L'adjudication du second entrepôt réel de douane de Paris, qui sera établi à l'île des Cygnes, a eu lieu le 31 août à l'Hôtel-de-Ville. M. Alary, architecte, s'est rendu adjudicataire de cet établissement, moyennant la concession d'un péage pendant 81 ans.

— Le *Rénovateur* a été saisi comme la *Quotidienne*, pour avoir répété l'article de la *Tribune*, contenant des interpellations à Louis-Philippe, à l'occasion de son voyage en Basse-Normandie.

— M. de Medem, premier secrétaire de l'ambassadeur russe à Paris, est parti pour la Bohême, afin de voir son souverain.

— M. Marrast, rédacteur de la *Tribune*, s'est battu en duel la semaine dernière avec M. Symon jeune. Le combat n'a pas eu de résultat.

— La dame de Feuchères s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la cour royale de Paris, qui lui a refusé la délivrance du château d'Ecouen, où elle offroit d'établir un établissement dans le genre de celui prescrit par le duc de Bourbon, mais susceptible d'être autorisé par le gouvernement.

— L'*Ami de la Charte* annonçoit dernièrement que, lors de l'arrestation de madame la duchesse de Berry, M. Maurice Duval, préfet à Nantes, avoit gardé son chapeau sur la tête, et il louoit cette conduite en assimilant la princesse à un criminel. M. Maurice Duval vient de démentir ce fait, et de répudier ces éloges. Il déclare qu'en agissant ainsi il auroit cru manquer à ses fonctions, autant qu'aux égards que tout homme qui se respecte doit à une femme, surtout quand elle tombe dans le malheur.

— M. de Genoude, propriétaire de la *Gazette de France*, a été élu de nouveau conseiller municipal au Plessis, arrondissement de Provins. Le sous-préfet avoit recommandé qu'on n'admît aucun citoyen à voter, sans qu'il n'eût au préalable prêté serment au gouvernement. Cela n'a pas empêché l'élection, et M. de Genoude a fait contre l'obligation du serment une protestation dont l'assemblée a ordonné l'insertion au procès-verbal.

— Un jeune duc, qui avoit précédé de quelques jours l'arrivée de Dona Maria au Hâvre, descendu dans le même hôtel, et qui sembloit faire partie de sa suite, a fixé l'attention de l'autorité. Malgré le mystérieux incognito qu'il a gardé, on a appris que c'étoit le duc de Leuchtemberg. Aussitôt, le préfet lui a enjoint de s'éloigner.

— Le sieur Roux, dit Louis XVII, avoit été condamné par la cour d'assises de la Loire à cinq ans d'emprisonnement pour cris séditieux proférés à Toulon. L'arrêt ayant été cassé par la cour suprême et l'affaire renvoyée aux assises du Rhône, la cause a été appelée à Lyon le 27 août; mais les débats n'ayant pas offert de charges suffisantes, le sieur Roux a été acquitté.

— Des troubles ont éclaté la semaine dernière dans la commune de Bréhémont (Indre-et-Loire). Le conseil municipal ayant décidé que l'on affermeroit des pâtis communs que les habitans espéroient se voir partager, ceux-ci s'opposèrent à l'arpentage préalable. Le procureur du Roi et le juge d'instruction de Chinon se transportèrent le 28 août sur les lieux pour protéger les opérations. L'exaspération et le soulèvement ne firent qu'augmenter, et les deux magistrats furent contraints de se retirer. On fit venir un détachement de dragons et de la gendarmerie. Les habitans, excités par les femmes, assaillirent à coups de pierres les militaires, dont plusieurs furent blessés. Le désordre continuant, le sous-préfet de Chinon, et ensuite le préfet, se sont rendus à Bréhémont avec 125 hommes de troupes de ligne et un renfort de gendamerie. On a renoncé à employer le concours de la garde nationale.

— La tranquillité a été troublée à Veyre (Puy-de-Dôme), le 31 août, jour de la foire, à l'occasion de la perception des droits sur les boissons. On a envoyé un détachement de hussards pour assurer cette perception. Deux officiers

et plusieurs militaires de ce corps ont été blessés à coups de pierres. Deux négocians de Clermont, qui cherchoient à calmer l'irritation, ont été fort maltraités. Le *Patriote du Puy-de-Dôme* dit que l'autorité est restée dans l'inaction.

— M. Jouffroy, député, qui vote avec le gouvernement, a reçu deux jours de suite un charivari à Pontarlier.

—Lord Durham, nommé ambassadeur d'Angleterre en Russie, lord Yarborough et d'autres Anglais, se sont rendus à Cherbourg avec plusieurs navires, pour y saluer Louis-Philippe.

— Le 31 août et le 1er septembre, un coup de vent a occasionné des malheurs et des dégâts au Hâvre, à Dieppe, à Boulogne, à Calais et dans d'autres ports.

— A l'instigation du bey de Constantine, quelques tribus ont fait une tentative vers Bone; mais elles se sont retirées à l'approche des troupes françaises. Le général d'Uzer se loue particulièrement des cavaliers spahis.

— La chambre des représentans de la Belgique ayant entamé la discussion des chapitres de la dette publique, M. Dubus a demandé, à l'occasion des pensions ecclésiastiques, si la pension réclamée par M. de Pradt s'y trouvoit comprise. Le ministre des finances a répondu affirmativement, mais en déclarant que l'intention formelle du gouvernement étoit de ne pas la payer avant qu'il ait été statué sur les droits du réclamant. M. de Pradt s'appuie sur un traité, stipulant, moyennant une pension de 5,000 flor., la démission de son archevêché, et cette convention a été suivie d'un arrêté réglant la pension. M. Dumortier a prétendu que le ministère penchoit pour la réclamation de l'ancien archevêque, par soumission à la France. Les instances que le ministre de France, M. de la Tour-Maubourg, a faites pour soutenir les prétentions de M. de Pradt, lui ont paru prouver le *vasselage politique* où il croit que la Belgique est placée.

— On manque depuis quelques jours de nouvelles de Portugal. Les journaux anglais disent seulement que la cité de Londres n'est pas sans inquiétude, et que le gouvernement vient de demander officiellement des bâtimens de transport pour trois mois. On a affiché à Lloyd's l'ordre de préparer immédiatement deux transports pour embarquer des troupes dont la destination paroît être le Portugal. Les fonds pédristes ont encore baissé.

— Le grand conseil de la ville de Bâle a adopté le 29 août, à la majorité de 57 contre 7, une résolution par laquelle il se soumet à la résolution de la diète, du 26 du même mois, concernant la séparation totale de la ville et de la campagne.

— Le corps législatif de Neufchâtel a résolu de demander de nouveau au roi de Prusse la faculté de se séparer de la confédération germanique. Le vote a eu lieu à la majorité de 67 contre 15. Trois membres ont été désignés pour porter ce vœu au roi.

— MM. Schuler, député, Savoye, avocat, et Grosse, docteur en droit, ont été condamnés, à Deux-Ponts, à dix ans de bannissement, dix ans de surveillance de la haute police, à un cautionnement de 3,000 florins et aux frais.

— La seconde chambre des Etats du duché de Bade, après plusieurs jours de délibération sur les lois et ordonnances provisoires, a déclaré devoir être soumises à la sanction des chambres plusieurs ordonnances que le gouvernement avoit rendues de son autorité privée. Ces ordonnances sont relatives à la liberté de la presse, et aux décrets de la diète de Francfort.

— Le ministre russe, M. de Nesselrode, est en ce moment à Troppau, où l'on croit qu'il va y avoir un congrès.

— Il existe en ce moment en Amérique 56 journaux religieux. L'un d'eux a 28,000 abonnés, et un autre 10,000.

Sur la Maison des Madelonnettes.

M. Taillandier a fait dernièrement à la Société pour l'Instruction élementaire un rapport au nom d'une commission chargée de visiter la maison des jeunes détenus établis aux Madelonnettes, commission composée de MM. Jomard, Perrier et Taillandier. Le rapporteur s'est félicité que l'on eût pu fonder enfin une maison pénitentiaire, où l'on réunît tous les jeunes détenus qui se dépravoient dans les autres prisons. Déjà il est vrai, dit-il, quelques personnes religieuses et bienfaisantes avoient essayé d'établir, en 1817, une masion de refuge pour le même objet; *mais cette fondation précaire, à laquelle l'administration n'accordoit que des secours insuffisans, et qui étoit confiée à la direction des Frères des écoles chrétiennes, ne put jamais contenir qu'un nombre fort circonscrit de jeunes détenus, et ne produisit pas tout le bien qu'on devoit en attendre.* Nous dirons, nous, que cette maison, qui est celle de la rue St-Etienne-des-Grés, fit beaucoup de bien; que, si la *fondation* étoit *précaire*, c'étoit une raison de plus pour la consolider; que, si l'administration ne lui donnoit que des *secours insuffisans*, ce n'étoit pas une raison pour les lui retirer tout-à-fait; et que, si on n'y pouvoit recevoir que peu de détenus, ce n'étoit pas une raison pour l'empêcher d'en recevoir aucun. La cause de la destruction de la maison rue St-Etienne-des-Grés est assez notoire; un établissement fondé et dirigé par la religion déplaisoit: on vouloit un système pénitentiaire établi sur d'autres bases. La suite montrera ce qu'on peut en attendre.

C'est par les soins de M. Moreau-Christophe et de M. Charles Lucas qu'on a établi la nouvelle maison de refuge. Le 15 février 1831, date remarquable par les désastres de St-Germain-l'Auxerrois et de l'Archevêché, M. Baude, alors préfet de police, rendit un arrêté pour affecter les bâtimens de Ste-Pélagie aux jeunes condamnés et aux détenus politiques. Ce premier essai ne réussit pas; on reconnut bientôt l'inconvénient de mettre de très-jeunes gens en contact avec des hommes exaltés et turbulens. La maison des Madelonnettes étant devenue vacante par suite de l'agrandissement de St-Lazare, un arrêté de M. Vivien, préfet de police, la consacra au mois d'août 1831 aux jeunes détenus. Les enfans qui y furent installés, dit M. Taillandier, y apportèrent les habitudes vicieuses qu'ils avoient déjà contractées: on sépara les prévenus des jugés, on introduisit le travail dans la mai-

son, on renvoya les plus mauvais sujets; enfin, on fonda dans la chapelle une vaste école d'enseignement mutuel. Oh! dès ce moment tout est allé au mieux, l'enseignement mutuel étant universellement reconnu comme un spécifique admirable pour réprimer les passions et dompter tous les vices!

Au mois de février dernier, il y avoit dans la maison 324 détenus, dont 232 jugés, 20 retenus administrativement, et 72 prévenus. Ils sont répartis dans huit ateliers, où on leur apprend un état; la même chose se pratiquoit dans la maison de la rue St-Etienne des-Grés, qu'on a détruite. On a établi le silence aux Madelonnettes; il étoit aussi en usage dans l'ancienne maison de refuge. M. Taillandier avoue que la partie la plus difficile est la surveillance des détenus pendant la nuit. *C'est*, dit-il naïvement, *le côté foible de l'établissement*. Aussi les fondateurs de la maison de refuge de la rue St-Etienne-des-Grés avoient-ils appelé la religion à leur secours; ils avoient multiplié en ce genre les instructions et les moyens de prévenir les désordres; ils avoient cherché à la fois à parler à l'esprit et au cœur; ils avoient placé les enfans sous la surveillance des bons Frères des écoles chrétiennes.

Aux Madelonnettes on agit d'après d'autres idées. La discipline peut paroître fort belle au dehors: les escouades, les épreuves, les punitions, les récompenses, tout cela peut être bien imaginé, mais tout cela ne va pas au fond du cœur humain, tout cela ne suffit pas pour réprimer les passions et pour porter à la vertu. La religion n'est presque pour rien dans ce régime qu'on veut nous faire admirer, du moins M. Taillandier n'en cite que fort peu de chose. *Les exercices religieux*, dit-il, *consistent dans la prière du soir et du matin, et dans l'office divin qui est célébré les dimanches et fêtes par l'aumônier de la maison*. C'est très-bien de faire la prière le soir et le matin et d'assister à la messe; mais quoi! n'y a-t-il aucune instruction? n'y a-t-il point de catéchisme? n'apprend on point aux enfans à connoître et à aimer leur religion? La religion pourra-t-elle exercer quelque influence sur leur conduite, quand on se bornera à une prière sèche qu'on leur débite rapidement et que peut-être ils n'entendent pas? M. Taillandier fait l'éloge de M. Lendormy, directeur de la maison; de M. Pontignac de Villars, instituteur, et de M. Boulon, agent des travaux. Quels que soient leur talent et leur zèle, je leur dirai, au risque de les faire sourire de pitié, qu'ils ne feront jamais autant de bien que les bons Frères en avoient fait à l'autre maison du Refuge.

Le Gérant, **Adrien Le Clere**.

COURS DES EFFETS PUBLICS.—*Bourse du 4 septembre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 76 fr. 00 c. et fermé à 75 fr. 40 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 105 fr. 00 c. et fermé à 104 fr. 60 c.
Actions de la Banque. . . . . 0000 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMPe



Le Gouvernement en contradiction avec lui-même en ce qui concerne l'Eglise dite *française.*

Nous avons eu plus d'une fois à signaler les actes de foiblesse du gouvernement relativement à l'église française. Aujourd'hui, nous pouvons relever ses nombreuses contradictions, en rapprochant les divers extraits de pièces authentiques.

Le maire d'une commune où l'église française s'étoit établie avoit demandé à l'autorité si les processions extérieures du culte catholique devoient être autorisées depuis qu'il y étoit arrivé un prêtre envoyé par l'abbé Châtel. Le ministre de l'intérieur répondit, le 25 mars 1832 :

« Il ne peut s'élever le moindre doute sur cette question; le culte de cette secte peut être toléré là où il ne devient pas une cause de trouble et de scandale; mais il n'est nullement reconnu par la loi, et il n'existe aux yeux de l'autorité que pour être l'objet de toute sa surveillance. Les cérémonies extérieures du culte catholique doivent donc continuer de jouir à .... de la même liberté et de la même protection qui leur ont été assurées depuis la publication du concordat de 1801. C'est en faveur de ce culte, et de ce culte seul, que les articles organiques du concordat autorisent ces sortes de cérémonies. Si les prêtres de la secte Châtel s'arrogeoient le droit de faire aussi des processions extérieures, l'autorité municipale doit être invitée à s'y opposer formellement. De telles entreprises ne seroient pas seulement illégales, mais elles compromettroient encore le maintien de la tranquillité publique. »

Ainsi s'exprimoit M. de Montalivet le 25 mars de l'année dernière; il décidoit qu'on ne pouvoit empêcher les cérémonies extérieures du culte catholique, et un an après le préfet de police publioit son arrêté, que nous avons rapporté N° 2099, pour défendre toute espèce de cérémonie extérieure chez les catholiques, là où il existe quelque église française. Où sont donc la liberté et la protection promises par le concordat de 1801? Quoi! on frappe les catholiques parce qu'il s'établit des sectes ridicules! Ici le préfet de police est en contradiction frappante avec le ministre.

L'ordre public ayant été gravement compromis dans la même commune, le 15 avril 1832, par les sectaires de l'abbé

Châtel, le ministre des cultes donna l'ordre de faire dissoudre sur-le-champ les réunions non autorisées de ces sectaires dans ce lieu, en exécution de l'art. 291 et suivant du Code pénal. En conséquence, le préfet de police écrivit, le 24 avril, au maire pour l'inviter de se transporter au domicile de la personne qui, sans la permission de l'autorité municipale, accordoit depuis quelque temps l'usage de sa maison pour l'exercice du culte de l'abbé Châtel. Le maire devoit, 1° constater la contravention à l'art. 294 du Code pénal; 2° notifier une défense expresse de laisser se former dans cette habitation aucune réunion des partisans de l'abbé Châtel; 3° apposer, si on le croyoit nécessaire, les scellés sur les portes du local où les réunions se tenoient. Le colonel de la gendarmerie avoit ordre de prêter assistance au maire dans le cas où le concours de la force publique auroit été jugé nécessaire.

Mais cet acte de vigueur ne fut pas de longue durée. Les partisans de Châtel dans cette commune ayant demandé au préfet de police l'autorisation de continuer à faire célébrer l'office suivant le rit Châtel dans le local qui leur avoit servi jusque là, le préfet écrivit au maire le 5 mai 1832; il lui disoit :

« En attendant que j'aie appelé l'attention du ministre sur les questions que soulève cette demande, je pense qu'en raison des sentimens paisibles et purs qui paroissent animer les pétitionnaires, vous pourriez vous rendre à leurs désirs en autorisant leurs réunions dans une maison particulière, où le prêtre qui officiera devra s'abstenir de porter des insignes ecclésiastiques. Il seroit bon que les portes de la maison fussent fermées. »

Voilà donc une nouvelle contradiction. On avoit fermé la nouvelle église à cause du désordre excité par ses partisans, qui avoient poursuivi le vicaire de la paroisse, lui avoient jeté des pierres, et avoient méconnu l'autorité du maire, et dix jours après M. le préfet de police pense qu'on peut de nouveau autoriser leurs réunions. Il s'extasie sur *les sentimens paisibles et purs* des auteurs du désordre précédent. Il veut bien que le prêtre de Châtel officie, pourvu que ce soit sans les *insignes ecclésiastiques* : comme si on pouvoit officier sans des vêtemens sacerdotaux! Il permet l'exercice du culte, pourvu que ce soit *les portes fermées*. Ainsi, à dix jours de distance M. le préfet de police écrit deux lettres tout-à-fait contradictoires, et prend des mesures entièrement opposées.

La restriction qu'il avoit mise pour le port des *insignes ecclésiastiques* ne subsista point. Les partisans de l'église française représentèrent sans doute qu'il étoit illusoire de leur permettre de célébrer l'office si on défendoit au prêtre de porter des habits sacerdotaux. Aussi le préfet écrivit, le 4 juin suivant, que *le ministre ne voyoit aucun inconvénient à ce que les prêtres de la secte Châtel se revêtissent d'habits sacerdotaux dans leurs réunions intérieures*. Toutefois le ministre *n'avoit pas jugé convenable d'étendre cette tolérance jusqu'à permettre de porter les insignes de l'épiscopat, ce costume n'appartenant qu'aux ecclésiastiques ayant le caractère d'évêque, lequel ne peut être conféré, d'après les lois de l'Etat, qu'aux sujets nommés par le Roi.* Ici encore éclate une autre contradiction : on défend hors Paris ce qu'on souffre dans Paris même, puisque l'abbé Châtel y étale depuis deux ans, en toute occasion, les insignes de l'épiscopat.

Mais ce n'est pas encore la dernière circonstance où le gouvernement se sera montré peu d'accord avec lui-même sur la nouvelle secte. Aura-t-elle ou non des cloches? Les décisions varient encore à cet égard. L'abbé Heurtault ayant demandé à faire usage de la sonnerie qu'il avoit fait établir, le ministre de l'intérieur décida, le 4 septembre 1832, que *les lois et réglemens s'opposoient à ce que cette demande fût accueillie.* Le préfet de police en instruisit le maire. Oui ; mais le dimanche 4 août dernier, l'abbé Châtel, étant sur les lieux, annonça en chaire que le sous-préfet de Saint-Denis venoit d'accorder à l'église française la permission d'avoir une cloche. Le sous-préfet ignoroit-il *les lois et réglemens*, ou ne se faisoit-il aucune peine de braver les ordres du ministre?

On ne sait ce qui doit le plus étonner dans cet exposé fidèle, ou l'incohérence des instructions ministérielles, ou la foiblesse des autorités. Rien de fixe, rien de stable. On fait des concessions, et on les retire. On donne des éloges à des auteurs de désordre, on les appelle des gens *paisibles et purs*. Ce qu'il y a de plus clair en tout ceci, c'est que la force d'un gouvernement se perd lorsque ses agens n'ont aucune marche arrêtée, et flottent incertains entre des mesures contradictoires, accordant aujourd'hui ce qu'ils avoient refusé hier, et réciproquement. Telle est la suite nécessaire d'un faux système : il falloit dès l'origine interdire des réunions qui ne sont point

un culte, ou s'attendre à tomber presque malgré soi dans des contradictions choquantes et dans des inconséquences fâcheuses.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Nous avons parlé d'une lettre de M. l'archevêque à l'abbé Châtel; celui-ci l'avoit lue il y a quinze jours à son prône. Il vient de la faire publier dans la *Tribune* du 3 septembre. Ce journal y a joint un très-court préambule, où il dit que *le style de charité* de la lettre *est très-bien fardé*. Nous sommes persuadés, au contraire, que chacun reconnoîtra aisément tout ce qu'il y a de piété, de naturel, d'onction et de charité dans cette admonition si paternelle et si touchante :

Paris, le 14 août 1833.

« Monsieur, un sentiment de confiance plus vif qu'à l'ordinaire en la puissante intercession de la très-sainte Vierge, dont nous allons célébrer le triomphe, me presse aujourd'hui de vous écrire et de vous appeler au pied du trône de la Mère de miséricorde pour obtenir par elle la grâce de votre retour à l'unité catholique. Si la douce pensée de Marie n'est point entièrement effacée de votre souvenir, un regard, un soupir vers elle peuvent briser en un instant les liens funestes qui vous retiennent. Vous avez sans doute appris dès votre jeunesse, vous avez plus d'une fois prêché que ce n'est jamais en vain que l'on invoque celle que l'Eglise catholique, apostolique et romaine nomme avec tant de consolation le *Refuge des pécheurs*. Serviteur de cette reine auguste, fils de cette tendre mère, je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle joie je presserois contre mon cœur l'enfant prodigue qu'elle auroit ramené des routes lointaines qui conduisent à l'éternel abîme.

» Quelle que soit l'issue de cette démarche, monsieur, croyez du moins que vous ne serez jamais étranger à la sollicitude du pasteur, et que le bercail de Jésus-Christ est ouvert à toute heure pour recevoir la brebis égarée qui veut sincèrement y rentrer. † Hyacinthe, archevêque de Paris. »

Nous voudrions pouvoir annoncer que cette démarche du sage pasteur auprès d'une brebis égarée a produit l'effet qu'on pouvoit en attendre. Mais l'orgueil et peut-être d'autres causes ont formé des liens qu'il est bien difficile de rompre. Nous apprenons que la dernière séance de l'église française, dimanche dernier, a offert encore un redoublement d'impiétés et de blasphèmes. Au surplus, ce scandale va apparemment finir : une affiche publique annonce pour aujourd'hui, samedi 7, la vente par autorité de justice de tous les objets garnissant l'église de la rue Saint-Martin, savoir : 879 chaises, une chaire à prêcher, lampes et chandeliers d'église, deux autels, piano, Christ, tables, etc. Ce résultat étoit prévu depuis quelque temps : on savoit que Châtel étoit mal dans ses affaires. D'un autre côté, nous apprenons que le sieur Gilles,

clerc du diocèse de Bayeux et prêtre de la façon d'Auzou, a renoncé au schisme.

— Le diocèse du Mans vient de faire une perte aussi imprévue que douloureuse par la mort de son évêque, M. Philippe-Marie-Thérèse-Gui Carron (1). Depuis environ deux ans, la santé de ce prélat n'étoit pas bonne, et ses travaux continuels, auxquels il se livroit avec une assiduité et une ardeur vraiment apostoliques, l'ayant affoibli dans ces derniers temps, il s'étoit décidé à aller prendre les eaux de Vichy. Il en étoit revenu mieux portant dans les derniers jours de juillet, et il se croyoit en voie d'une prochaine et complète guérison. Il avoit repris ses occupations accoutumées, lorsqu'à son retour de la consécration de l'église de Ballon il fut atteint d'une maladie commune, la grippe, qui d'abord ne faisoit craindre aucun danger. Ce ne fut que le mardi 27 août, sur les deux heures de l'après-midi, que le mal fit des progrès effrayans, et à cinq heures le malade n'existoit plus. Ainsi, une mort inattendue est venue enlever à un important diocèse un évêque qui lui promettoit une longue et heureuse administration. Jeune encore, plein de vigueur et de courage, faisant de fréquentes courses dans les campagnes, dont il avoit entrepris de visiter jusqu'au moindre village, annonçant la parole de Dieu partout où il administroit le sacrement de confirmation, s'occupant beaucoup de la décoration des églises, et prescrivant à ses prêtres des règles marquées au coin du zèle et de la sagesse, M. Carron eût laissé le diocèse du Mans dans le meilleur état, si la divine Providence lui eût accordé seulement quelques années de plus. Elle n'a fait pour ainsi dire que le montrer à un troupeau qu'il gouverna moins de quatre ans. Il avoit été sacré à Paris le 8 novembre 1829, et avoit pris possession de son siége le 21 du même mois. Né à Rennes, de parens vertueux qui soignèrent son éducation, appartenant à une famille aussi distinguée par le rang qu'elle y occupe, que par la piété qui semble y être héréditaire; neveu du célèbre et saint abbé Carron, dont la France et l'Angleterre ont conservé un si honorable souvenir, et qui fut à Londres comme le Vincent de Paul de l'émigration, il avoit annoncé dès l'enfance une vocation décidée à l'état ecclésiastique, et qui ne se démentit jamais. Il passa quatre ans au séminaire Saint-Sulpice, à Paris, fut rappelé par son évêque, reçut les ordres sacrés, devint successivement vicaire, puis curé de la paroisse Saint-Germain, de Rennes. Il suivit à Nevers M. Millaux, avec le titre de son grand-vicaire, et fut nommé à l'évêché du Mans en 1829. Il joignoit à une rare sagacité une grande prudence, beaucoup de piété, une facilité de travail étonnante, et un rare talent pour l'administra-

(1) Nous avions donné une première notice fort courte sur ce prélat; celle-ci est plus complète, et nous vient d'ailleurs d'une source trop respectable pour ne pas trouver place ici.

tion. Il aimoit à s'occuper des embellissemens de sa cathédrale, et des communautés religieuses de son diocèse. La ville du Mans lui doit l'établissement des Dames carmélites et de celles du Bon-Pasteur. Au Mans, comme à Rennes et à Nevers, sa mémoire sera long-temps en bénédiction.

—La retraite ecclésiastique du diocèse de Toulouse a commencé le 20 août dans la chapelle du grand séminaire, et s'est terminée le 27 par la communion générale et le renouvellement des promesses cléricales. La principale partie des instructions avoit été confiée à M. Gloriot, distingué depuis long-temps par ses travaux dans ce genre de ministère; il étoit secondé par M. Caillat. M. l'archevêque suivoit tous les exercices, et prenoit la parole tous les soirs pour faire quelques réflexions sur l'instruction du jour ou pour donner des avis relatifs à l'exercice du ministère.

—La cour royale de Limoges, dit la *Gazette du Limousin*, a fait justice de la condamnation ridicule prononcée par le tribunal de Guéret, contre M. Tixier-Fayart, curé de Fleurat, près Guéret. Cet ecclésiastique, fatigué des difficultés que lui faisoit le maire au sujet d'oblations pour des messes, le prit par le bras et l'expulsa rudement de la sacristie. Un fâcheux hasard fit que la main du curé porta sur un cautère que le maire avoit au bras et détermina une émission sanguine. Le tribunal de Guéret avoit condamné le curé à 50 fr. d'amende; la cour royale de Limoges l'a acquitté, sur la plaidoierie de M. Bouic.

—La distribution des prix des écoles chrétiennes s'est faite, suivant l'usage, à la fin du mois dernier dans toutes les villes où les Frères ont des établissemens. A Marseille, la cérémonie étoit présidée par un adjoint, M. Dunoyer, à la place du maire. Des membres du comité d'instruction primaire et du conseil municipal étoient présens. La distribution a été précédée d'exercices sur la géographie, l'arithmétique et la géométrie. On a fait circuler des *specimen* d'écriture et de dessins à la plume. Chacun a pu se convaincre du talent des Frères pour l'instruction et de l'utilité de leur méthode. On a remarqué surtout quel peut être pour de jeunes enfans de la classe ouvrière l'avantage des genres de dessins qu'on leur fait exécuter, et qui, étant relatifs à leurs travaux futurs, les y préparent heureusement. Le jeudi 29, la distribution des prix des écoles chrétiennes a eu lieu à Orléans dans le local de la bourse; elle avoit attiré un nombreux concours. Les élèves interrogés sur l'arithmétique, la géométrie et le dessin linéaire ont parfaitement répondu. Un entretien sur l'analyse grammaticale et logique a paru fort clair et satisfaisant. Là, comme ailleurs, on a reconnu la bonne tenue et le progrès des élèves des Frères. Les écoles chrétiennes de Lille, qui sont soutenues par souscription, ont eu aussi leur distribution de prix;

1,600 élèves y étoient réunis, y compris ceux qui suivent les écoles du soir. M. Charvet-Barrois a ouvert la cérémonie par un discours. Le Frère-Directeur a exprimé aux bienfaiteurs des écoles la reconnoissance des enfans, des familles et des instituteurs; puis de jeunes élèves ont récité des morceaux de littérature et de morale, et on a mis sous les yeux du public des exemples de dessin linéaire. Les prix ont été partagés entre 351 élèves. A Rennes, la distribution des prix, qui s'est faite le 31 août, a prouvé d'une manière sensible les progrès des élèves, moyen sûr d'apprécier le zèle et la capacité des maîtres; on peut en appeler à cet égard au témoignage du recteur de l'académie, de l'adjoint de la mairie et des hommes de bonne foi qui étoient présens à la séance. A Cherbourg, la distribution des prix s'est faite le 29; quoique les écoles ne dépendent plus de l'autorité locale, le maire avoit été invité et a assisté à l'exercice, qui a fait honneur à l'instruction et à la bonne tenue des enfans. A Gray, la distribution des prix s'est faite le 26; les enfans ont étonné par leur instruction, par leur intelligence et par la précision de leurs réponses. Là, comme ailleurs, on a reconnu que les Frères n'étoient point ennemis d'un progrès raisonnable, qu'ils savoient élargir au besoin le cercle des études et qu'ils n'épargnoient pour cela ni peines ni sacrifices. Ce seul point de vue devroit réconcilier avec leur enseignement les véritables amis d'une instruction solide. Comment est-il possible que l'on se plaise à humilier, à tourmenter des instituteurs si dévoués? Cependant à Gray il est question aussi d'entraver leurs écoles et d'obliger les parens à envoyer leurs enfans à l'école mutuelle. N'aura-t-on pas honte à la fin de ces misérables et minutieuses tracasseries qui vont si mal avec un régime de liberté et qui fatiguent les familles? N'est-il pas manifeste que c'est l'intolérance et l'impiété qui suscitent ces petites vexations contre des écoles dont le seul tort est d'être dirigées dans un esprit de religion et de l'inculquer à la jeunesse? C'est apparemment ce qu'on a senti à Dôle. Là les Frères sont protégés. L'administration vient de leur rendre publiquement hommage. La distribution des prix a été très-brillante; elle avoit attiré une réunion plus nombreuse qu'à l'ordinaire. Le maire de la ville, M. Dusillet, a présidé lui-même la cérémonie. Dans son discours, il a loué le zèle des Frères, a proclamé leur utilité, et a fini par leur promettre l'assistance du conseil municipal, dont il étoit l'organe. A Beauvais, où on avoit pris récemment une décision si brutale, l'opinion publique s'est prononcée en sens inverse de l'administration : une souscription a été ouverte en faveur des écoles chrétiennes; elle a été remplie en peu de temps, et le zèle a même été tel qu'au lieu de quatre Frères que la ville entretenoit, on en aura cinq. La demande d'un cinquième Frère a déjà été faite. Voilà ce qu'auront gagné les ennemis de ces religieux instituteurs.

— Le préfet du Loiret a obtenu un nouveau crédit de 16,000 fr. pour achever la restauration de la cathédrale de Sainte-Croix, à Orléans. Une somme de plus de 63,000 fr. lui avoit été accordée antérieurement pour le même objet. Par-là on assurera la conservation d'un des beaux monumens de l'art gothique en France. Le préfet sollicite aussi des fonds pour restaurer l'église de l'ancienne abbaye Saint-Benoît, édifice remarquable par sa haute antiquité.

— Il a paru à Bayonne une *lettre d'un ecclésiastique du diocèse de Bayonne à son évêque*, in-8° de 16 pages. Elle est datée du 18 mars dernier, et signée de M. l'abbé Diharce de Bidassouet, auteur de l'*Histoire des premiers colons de toute l'Europe*. Ce nom et cet ouvrage ne nous étoient pas inconnus. Nous nous rappelons très-bien avoir lu, il y a quelques années, la curieuse *Histoire des Cantabres ou des premiers colons de toute l'Europe*, et nous avons rendu hommage dans ce journal aux recherches, à l'érudition et à la sagacité de l'auteur, qui voyoit dans les Basques les premiers peuples du monde, et dans la langue basque la langue primordiale que parla Adam; voyez le n° 1117, tom. XLIII. Hélas! pourquoi M. Diharce de Bidassouet ne s'est-il pas borné à des conjectures et à des rêveries sur les temps passés? Il eût fait rire sans doute, mais cela valoit mieux que d'affliger et de scandaliser ses frères. Sa lettre à M. l'évêque de Bayonne révèle un orgueil, une amertume et des préventions déplorables. Il paroît que le modeste auteur avoit offert ses conseils à M. l'évêque, et qu'il a été piqué de voir que le prélat ne les ait pas recherchés. Il interpelle son évêque de la manière la plus hautaine; il lui reproche avec amertume les actions les plus indifférentes, entre autres un voyage fait à Toulouse l'année dernière, comme s'il n'étoit pas naturel que M. d'Arbou allât dans sa patrie, soit pour ses affaires, soit pour voir sa famille et ses amis. M. Diharce de Bidassouet nous apprend qu'il a écrit en 1820 contre les missionnaires, et il paroît avoir conservé beaucoup de rancune contre les prêtres auxiliaires du diocèse. Il en veut aux jésuites; il se plaint des *coupables maximes du jésuitisme*, du fanatisme des jeunes prêtres, de quelques communautés religieuses qu'il trouve mauvais que l'on tolère. Il lui sied bien après cela de taxer les autres d'intolérance. Ce sont sans doute ces déclamations si déplacées dans la bouche d'un prêtre qui lui ont mérité de la part de l'autorité ecclésiastique une peine qui a extrêmement piqué son amour-propre. Sa lettre met le comble à tous ses torts. On auroit pu s'amuser de ses folles idées sur les Basques, mais on ne peut que gémir de le voir reproduire les injures et les calomnies des feuilles les plus hostiles à la religion.

— Le grand-duché de Luxembourg, qui dépend aujourd'hui de l'évêché de Namur, n'avoit pas été visité depuis long-temps par

des évêques. Le nouvel évêque de Namur, M. Barrett, a voulu en visiter au moins une partie dès le commencement de son épiscopat. Le prélat arriva le 8 août à Bastogne. Le clergé étoit allé à sa rencontre et l'accompagna processionnellement à l'église, où M. l'évêque donna la bénédiction. Le soir la ville fut illuminée. Le vendredi et le samedi, M. Barrett donna la confirmation à toutes les paroisses du canton. Il visita le petit séminaire, confirma les élèves et les encouragea dans leurs études. Son séjour à Bastogne fut une époque de fête, et toute la population témoigna sa joie de la présence du prélat. Du reste l'autorité civile n'a voulu prendre aucune part à ces marques de religion. A Wiltz, on n'a pas fait un moins brillant accueil au vénérable évêque, une garde d'honneur vint le prendre à Bastogne. A La Roche, ville du même duché, les démonstrations du respect des fidèles furent aussi très-marquées. Les rues étoient jonchées de fleurs, les maisons garnies de feuillages. M. l'évêque fut reçu au son des cloches et du canon ; il reçut les hommages du conseil municipal et des particuliers, bénit le peuple et confirma environ 3,000 personnes. Les autorités se sont montrées là d'accord avec la population.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. De toutes les idées de régénération politique qui ont été lancées en l'air depuis trois ans, il n'en est pas une seule qui n'ait crevé à l'instant comme les bulles de savon. Cependant, c'est un jeu dont on ne se lasse point, et auquel tout le monde revient chaque matin, comme Sysiphe à son rocher. Prenez mon vote universel et mes états-généraux, dit l'un ; prenez mon mode d'élection et mes franchises municipales, dit l'autre; prenez mon système de réforme parlementaire et d'émancipation politique, dit celui-ci; prenez mon programme et ma république, dit celui-là. Enfin, tout le monde a quelque chose de bon à vous offrir, et il semble que vous n'ayez que l'embarras du choix pour arriver à l'état de repos et de bonheur que vous cherchez. Mais, malgré le nombre et la science des médecins, la maladie ne s'en va point; le désordre des choses et des idées augmente plutôt qu'il ne diminue. Au milieu des prometteurs d'améliorations, on se débat dans le *gâchis* et la misère, sans pouvoir imaginer par où l'on en sortira. La vérité est que, depuis trois ans, il n'y a que les mauvais rêves qui se soient réalisés. D'un côté, on n'a pas avancé d'un seul pas dans le bien, et, de l'autre, on n'a pas reculé d'un seul pas dans le mal. Quelques journaux appellent cela des *réflexions moroses* de notre part; ils peuvent être persuadés que nous n'y tenons pas, et que, s'ils trouvent moyen de nous en guérir autrement que par de douces rêveries comme les leurs, ils nous feront un très-grand plaisir.

— Un rédacteur du *Constitutionnel*, M. Evariste Dumoulin, vient d'être frappé de mort dans les bureaux même du journal. Le 4 septembre au matin, il étoit réuni avec ses co-propriétaires, et causoit gaîment, lorsqu'il fut atteint d'une légère toux, à laquelle succéda une violente hémorrhagie. En moins d'une demi-

heure, disent ses amis, il passa de l'état de santé le plus florissant à la mort, malgré les prompts secours des médecins, ayant eu à peine le temps de comprendre son état et de presser la main de ceux qui l'entouroient. Il expira à une heure après midi : il étoit âgé de 48 ans. M. Dumoulin avoit été un des rédacteurs de la *Minerve française*. Il publia en 1815 une *Histoire du maréchal Ney*, 2 vol. in-8°. Jusqu'à la révolution de juillet, dit le *Constitutionnel*, il n'a cessé de concourir de sa plume au succès de cette noble cause, et il n'a pas failli aux jours de la lutte. Il étoit décoré de juillet, et comme signataire de la protestation, et comme combattant. On lui donna la décoration de la Légion d'Honneur pour le récompenser de ses travaux de journaliste : il étoit capitaine d'une compagnie de garde nationale de la banlieue.

— L'esprit d'indépendance pénètre dans toutes les classes. Plusieurs villes manufacturières voient en ce moment se former des associations d'ouvriers, qui s'obligent à obéir jusqu'à la mort à des chefs qu'ils ne connoissent pas. Ces associations forment un gouvernement dans le gouvernement; elles ont des voyageurs et des caisses de prévoyance dont il seroit facile de tirer des secours pour un coup de main. Le 19 août, un ouvrier affilié à cette société est mort à Saint-Etienne, dans la Loire; 3,000 adeptes l'ont accompagné au cimetière. Tout s'est passé tranquillement; mais l'autorité n'a pas été sans inquiétude. Ces associations tendent à s'emparer du commerce, en culbutant les premières maisons. Il y a quelques jours, un quart-d'heure a suffi pour arrêter les métiers d'un fabricant dans le même département. Des fonds sont faits pour secourir les ouvriers qui se trouvent ainsi privés de travail, et ceux-ci sont trop intimidés pour résister à l'association. Des charivaris sont réservés à ceux qui ne voudroient pas y entrer.

— Louis-Philippe a quitté Saint-Lô le 1er septembre, a traversé Valognes, où le clergé s'est présenté à lui sur le parvis de l'église, et est arrivé à trois heures à Cherbourg, où il est descendu à l'hôtel de la préfecture maritime. Les autorités civiles, militaires et maritimes, et plusieurs Anglais de distinction, ont été aussitôt admis auprès du prince. M. le colonel Briqueville, député, se trouvoit à la tête de la garde nationale de Cherbourg, dont il est le colonel. Il a adressé au prince un discours que l'on ne rapporte pas. Le maréchal Soult étoit en ce moment à côté de Louis-Philippe, ainsi que le ministre de la marine. La reine et ses enfans sont arrivés la nuit suivante. Le 2, Louis-Philippe, accompagné de sa famille, a passé en revue la garde nationale, a visité ensuite le port, est monté à bord des vaisseaux *le Friedland* et *le Jupiter*, et du bâtiment *le Luxor*, qui porte l'obélisque d'Egypte. Le 3, il y a eu des évolutions maritimes en leur présence.

— Le duc d'Orléans, après avoir passé quelques jours à Paris et à Saint-Cloud, est retourné au camp de Compiègne.

— A son passage à Evreux, Louis-Philippe a donné 1,200 francs au bureau de bienfaisance, et 800 francs à l'hospice. La reine Amélie a laissé 1,000 francs pour les mêmes établissemens.

— D'après une décision du 1er septembre, une partie du château de Versailles

sera ornée, par ordre chronologique, des portraits des maréchaux, connétables, amiraux, et des grands hommes de France; des tableaux des principales batailles et faits militaires dont s'honore la valeur française, depuis la bataille de Tolbiac jusqu'au siége d'Anvers.

— Une ordonnance du 1er septembre prescrit l'établissement d'un chantier de constructions dans la rade de Toulon, et en déclare les travaux urgens et d'utilité publique. L'administration de la marine acquerra en conséquence les terrains nécessaires, ou elle procédera à l'expropriation.

— M. Roger est nommé, pour cette année, président du conseil de discipline de l'ordre des avocats à la cour de cassation.

— M. Amette père est nommé caissier de l'administration centrale de l'Université.

— Lundi dernier, les charpentiers et terrassiers employés aux travaux de l'entrepôt que l'on construit place des Marais, ont quitté subitement leurs chantiers, et ont manifesté l'intention de ne plus travailler à moins d'une augmentation de salaire. Quelques arrestasions ont été faites, et la police a pris des mesures pour éviter des rassemblemens et du désordre.

— M. Dupont-Minoret, député de la Vienne, est mort le 3 septembre à Paris.

— Le ministre du commerce et des travaux publics vient d'adresser aux chambres du commerce, et aux chambres consultatives du royaume, une circulaire dans laquelle il leur adresse une série de questions propres à coordonner enfin un projet de loi de douanes que le gouvernement à l'intention de faire adopter définitivement dans la prochaine session.

— Le prince Oginski, un des chefs de la révolution polonaise en Lithuanie, et membre du gouvernement provisoire qui y fut établi, vient de se réfugier en France avec sa famille : il est en ce moment à Paris.

— Le ministre des finances vient de donner l'ordre à l'administration des domaines de se pourvoir devant la cour de cassation contre l'arrêt de la cour royale de Bordeaux, qui reconnoît M. le duc de Grammont comme propriétaire du château de Blaye et de ses dépendances.

— Il y a eu la semaine dernière à la Sorbonne, sous la présidence de M. Cousin, un concours pour six places d'agrégés de philosophie. Huit concurrens se sont présentés; mais un seul a été jugé digne d'obtenir une des six places : c'est M. Vacherot, élève de l'école normale. Le ministre vient de le nommer provisoirement professeur de philosophie au collége d'Angers.

— On sait que le gouvernement veut s'opposer à l'entreprise de télégraphes du commerce. MM. Ferrier et compagnie, qui ont établi une ligne télégraphique sur Rouen, ont obtenu des consultations favorables des principaux avocats du barreau de Paris. Parmi ces avocats figurent MM. Odilon Barrot, de Vatimesnil, Charles Comte, Paillet, Philippe Dupin jeune, Cremieux, Hennequin, Berryer et Pardessus.

— On vante dans les discours et dans les feuilles ministérielles l'accroissement

de la prospérité en France. Il résulte cependant du relevé des recettes faites à douane du Hâvre, que les huit premiers mois de cette année présentent enco une diminution de 1 million 642,036 francs sur la même période de l'anné dernière.

— M. Léonard Chodzko, littérateur polonais, vient de recevoir l'ordre quitter la France.

— M. Nicod, qui, malgré son emploi d'avocat-général à la cour de cassa tion, fait partie de l'opposition parlementaire, et a provoqué l'arrêt mémorabl qui a fait justice de l'état de siége, a reçu une brillante réception à Langon et Bazas, où il a été élu député.

— Les neuf Vendéens acquittés dernièrement à Poitiers se sont rendus ensem ble, le lendemain de leur acquittement, à l'église Notre-Dame, et de là à Saint Radegonde. On admiroit leur air calme et recueilli. En pareil cas, des libérau auroient célébré leur victoire par un banquet et par des toasts; mais des paysan vendéens vont remercier Dieu, et prier peut-être pour ceux qui vouloient attir sur leur tête une peine capitale.

— On se rappelle que le tribunal de Fontenay-le-Comte avoit déclaré null et vexatoires les saisies faites pour obtenir le paiement de l'énorme salaire attri bué aux garnisaires placés en Vendée, et qu'il avoit condamné le général Droue d'Erlon, commandant en chef, à la restitution des bestiaux et autres objets en levés, et à des dommages et intérêts envers les paysans victimes des rigueurs ar bitraires de l'état de siége. La cour royale de Poitiers, sur l'appel du généra d'Erlon, vient d'annuler ce jugement. Elle a pensé qu'il n'appartient pas au tribunaux d'apprécier autant les actes de l'autorité administrative et militaire et que d'aillleurs le général, en sa qualité de fonctionnaire, ne pouvoit être pour suivi qu'avec l'autorisation du conseil d'Etat.

— Le conseil-général de l'Hérault n'a pas craint de voter l'aliénation de la sta tue équestre de Louis XIV, destinée à orner la place principale de Montpellier. Dan une séance du conseil municipal, M. Chambon, gérant du journal royaliste le *Mélanges occitaniques*, a représenté que, par ce vote, le conseil-général mé connoissoit les droits acquis par la ville, et qu'avant de passer outre il auroit dû consulter le conseil municipal, seul organe légal des vœux des habitans, et premier juge de leurs intérets. M. Chambon a proposé en conséquence de mettre opposi tion à la vente de la statue, et dans le cas où, nonobstant cette opposition, la vente seroit effectuée, de former opposition sur le prix par voie de saisie-arrêt, à concurrence des 30,000 fr. fournis par la ville. Cette proposition a été adoptée à la majorité de 17 contre 9, et le maire a été chargé de mettre cette résolution à exécution.

— La tranquillité est rétablie à Bréhémont (Indre-et-Loire). Le préfet a dé fendu les revues et exercices de la garde nationale de cette commune, pour que ces réunions n'offrent pas de point de ralliement aux perturbateurs. De nouvelles arrestations qui ont eu lieu portent à douze le nombre des individus saisis par suite des désordres dont Bréhémont a été plusieurs jours le théâtre. On est à la re-

erche d'une jeune fille de 20 ans, qui s'est fait remarquer plus que les autres mes par ses violences et ses provocations.

— Un banquet a été offert à Grenoble à M. Garnier-Pagès. Les convives se sont parés aux cris de : *Vive le Député du peuple!*

— Le tribunal correctionnel de Saint-Amand s'étoit déclaré incompétent pour ger les auteurs du charivari donné à Saint-Amand et à Dun-le-Roi, à M. Jaurt, député ministériel. La cour royale de Bourges a retenu l'affaire. Elle a déré cinq des prévenus coupables d'injures envers un député, et les a condamnés, voir: MM. R., notaire, et C., électeur, à 300 fr. d'amende, et les trois autres 100 fr., 50 fr. et 25 fr. de la même peine.

— La cour royale d'Agen, par suite d'un renvoi de la cour de cassation, a jgé, contrairement à la décision de la cour royale de Bordeaux, qu'un commisire de police a la qualité de magistrat. Elle a en conséquence condamné à un mois prison M. de Lamarthonie, prévenu d'outrages envers M. Couréges, commisire de police à Bordeaux; mais celui-là s'est pourvu en cassation.

— Le nommé Beynet, ex-valet de bourreau à Périgueux, actuellement coméien, a été traduit au tribunal de police correctionnelle de cette ville, pour avoir orté sans autorisation la décoration de juillet. Il a dit à l'audience qu'il avoit cru evoir s'en parer, attendu que c'est la seule décoration pure, et que c'est l'ornement des républicains. Le tribunal l'a condamné à un an de prison, maximum de a peine.

— M. Dumon, député ministériel, a reçu un charivari à Villeneuve-sur-Lot. La endarmerie et quelques gardes nationaux sont intervenus, et les sommations ont té faites pour dissiper le rassemblement.

— On rapportoit dernièrement le suicide du jeune Van-Boveren de Courtrai, ous prétexte de dégoût de la société, et qui laissa auprès de lui des vers sur sa fale résolution. Un acte entièrement semblable vient de se passer à Marseille. M. Holingsworth, âgé de 22 ans, propriétaire d'un cabinet de lecture de cette ville, s'est tué d'un coup de pistolet le 27 août, sans y être porté par aucun chagrin, ni aucun dérangement de fortune. On a trouvé auprès de lui des vers où il balbutie sa lassitude de la vie, en se modelant sur les jeunes Escousse et Lebras. Il recommandé dans un autre papier que les patriotes ne suivent pas son convoi, le peur qu'il n'en naisse quelque trouble; « car, dit-il, l'émeute ne peut que nuire à la sainte cause de la république, à laquelle j'ai donné ma vie et mes moyens. »

— Dix des ouvriers arrêtés à Lyon à l'occasion de la dernière coalition ont été condamnés seulement à 25 fr. d'amende.

— Les sinistres occasionés tout le long de la Manche, par le coup de vent du 1er septembre, se sont étendus jusqu'en Hollande. Sur quatre bâtimens qui étoient le 31 août en vue d'Ostende, trois ont péri. Trois navires ont été jetés à la côte auprès de Calais. La population de Boulogne a été consternée des circonstances avec lesquelles le bâtiment anglais *l'Amphitrite*, appartenant à la *Société humaine*,

a échoué auprès du port. Il portoit 108 femmes et 12 enfans condamnés à la déportation; qui ont tous ont péri, ainsi que 13 hommes d'équipage : il n'y a que trois marins qui aient pu se sauver. Le patron Henin, de Boulogne, a fait d'incroyables efforts, et bravé les plus grands dangers pour porter secours à ces malheureux. Le duc d'Orléans a envoyé 500 francs pour les trois marins échappés du naufrage.

— Les malheurs ont été encore plus grands sur les côtes de l'Angleterre. Les registres du café Lloyd contiennent les noms de 59 bâtimens dont la majeure partie a été perdue. Dans la mer du Nord, plusieurs gros navires ont été aperçus dans un état complet de détresse. La cargaison du bâtiment *Anne et Amélie*, qui s'est entièrement perdu et qui appartenoit à la Compagnie des Indes, est estimée 150,000 liv. ster. (3 millions 750,000 fr.).

— Il est mort dernièrement dans le comté de Maury, en Angleterre, un pauvre âgé de 118 ans et 4 mois, qui jouissoit encore de toutes ses facultés. Il n'avoit jamais eu recours à des médicamens, et n'avoit jamais été malade. Il s'est abstenu toute sa vie de liqueurs.

— Le choléra a redoublé ses ravages à Anvers. Depuis quelques jours, il s'est déclaré dans cette ville un certain nombre de nouveaux cas.

— Les journaux anglais ne contiennent aucune nouvelle de Portugal; mais on en a quelques-unes par la *Gazette de Madrid* et la *Revue espagnole*. Don Miguel, qui a pris avec le maréchal Bourmont la direction des troupes royalistes, se trouvoit le 18 août avec la division du vicomte Molellos à Leiria, où il a été bien accueilli. M. de Bourmont a été nommé ministre de la guerre pendant l'indisposition du comte de San Lorenzo. M. le comte Auguste de Larochejaquelein, qui commande une division, est fait gouverneur de l'Alentéjo. MM. les lieutenans-colonels de Fried, Leduy et Tannegui-Duchâtel, le capitaine de Bernouilli et le lieutenant de Kersabiec ont reçu la décoration de la Tour et de l'Epée. M. le général Clouet est arrivé de Coïmbre avec sa division. A l'approche des troupes royales, les pédristes ont évacué Calégéna, après y avoir commis quelques excès. L'Alentéjo et les Algarves sont entièrement dévoués à la cause de don Miguel.

— La *Gazette de Madrid* assure que le roi d'Espagne jouit en ce moment d'une santé parfaite.

— Le projet de séparation de la ville et du canton de Bâle, soumis à la bourgeoisie par les deux conseils de cette ville, a été adopté par 888 voix contre 9.

— L'empereur de Russie a eu, le 26 août, une entrevue avec le roi de Prusse et le prince royal, à Schwedt, ville située à sept milles de Stettin. L'empereur est accompagné du prince Wolkonski et des généraux comte Orloff et de Benkendorff. Il est resté trois jours à Schwedt.

— La chambre des députés du Brésil a répondu avec empressement à l'appel du ministère pour repousser toute tentative des pédristes, A la suite d'une discussion animée, elle a adopté la résolution de soutenir le gouvernement dans toutes les mesures constitutionnelles qui seront destinées à prévenir l'*opprobre d'une*

restauration; et elle a voté de suite une loi qui défend à don Pédro de remettre le pied sur le territoire brésilien, sous peine d'être traité comme un ennemi et un agresseur. La chambre s'est ensuite occupée de l'organisation de la garde nationale : des ordres les plus précis ont été donnés pour avoir une liste de tous les étrangers, avec des renseignemens sur leur conduite.

Nous nous étonnions dernièrement de la légèreté déplacée, pour ne rien dire de plus, avec laquelle des partisans de la légitimité s'exprimoient sur une décision prise par le chef de la famille dont ils prétendent soutenir les droits; nous nous étonnions de leur obstination à blâmer hautement un choix qu'ils devoient respecter, et de l'espèce de contrainte qu'ils vouloient exercer sur un prince dont le rang et la position commandoient tant d'égards. Nous avons été compris par les personnes sages et impartiales, en qui les préventions et l'amour-propre n'avoient pas étouffé les sentimens généreux que réclame une grande infortune. Plusieurs journaux de province ont soutenu la même thèse que nous; nous en avons nommé quelques-uns, et depuis d'autres se sont prononcés dans le même sens. Des royalistes nous ont félicité de notre zèle à revendiquer pour d'illustres exilés des droits que le malheur rend encore plus sacrés. On a vu, par la lettre de M. le comte de Floirac, que cet honorable ami de la légitimité déploroit vivement les déclamations de la presse sur des points sur lesquels elle devoit se regarder comme incompétente. Il prend nettement la cause des jésuites, et les venge contre d'injustes accusations. De tels suffrages peuvent nous dédommager des reproches qui nous ont été adressés, et nous nous consolerons de l'improbation de ceux qui n'ont pas craint de blâmer amèrement Charles X et les hommes respectables qui l'entourent. On n'a point répondu aux raisons que nous avons présentées; seulement nous lisions dernièrement dans un de nos journaux :

« Un journal qui seul en France a pris la défense de la mesure de Prague que la reine Marie-Thérèse a fait révoquer, nous dit qu'il croit devoir défendre les vaincus. Il demande ce que sont les opinions particulières du père Deplace : nous allons le lui dire. Le père Deplace a prêché contre le gouvernement représentatif, et on le dit ultramontain. Ces opinions-là ne sont point françaises : elles peuvent être très-bien placées en Espagne ou en Italie, mais non pas auprès d'un prince destiné à régner sur la France. »

D'abord, nous ne sommes point les seuls qui ayons pris la défense de la mesure de Prague, et nous n'avons point à rougir apparemment d'avoir plaidé la cause d'hommes poursuivis par d'injustes préventions. On allègue les *opinions particulières* du père Deplace, qui a *prêché contre le gouvernement représentatif.* Où et quand a-t-il ainsi prêché? Il est permis de douter de cette assertion, qui pourroit bien n'être qu'un bruit répandu par les ennemis des jésuites pour l'écarter. *On le dit ultramontain*, et vous le jugez sur un ouï-dire! vous le condamnez sur une telle preuve! *On le dit;* mais est-ce là une raison suffisante pour expulser un homme estimable? Que diriez-vous si, dans une affaire

qui vous toucheroit, on vous jugeoit sur un *on dit?* Enfin, si le père Deplace est ultramontain, c'est un malheur qu'il partage avec des hommes d'un mérite assez distingué; et, pour n'en citer qu'un, Fénelon, dont le journaliste a invoqué plus d'une fois l'autorité, Fénelon, qui a été aussi précepteur d'un prince, et qui n'a pas trop mal réussi dans cette importante et noble tâche, Fénelon étoit ultramontain. Il a fait un traité en faveur de l'infaillibilité du pape; il croyoit apparemment cette opinion aussi *française* qu'une autre, et il faut avouer qu'elle ne l'a pas rendu moins apte à élever le duc de Bourgogne. Cependant, si le journaliste avoit vécu de ce temps-là, et que Louis XIV l'eût consulté sur le choix d'un précepteur, il est clair que, connoissant l'opinion de Fénelon, il n'eût pas conseillé au prince de le charger de l'éducation du duc de Bourgogne, et en cela il eût certainement fait preuve de beaucoup de sagesse, de tact et de prévoyance. Il eût écarté un homme aussi dangereux que Fénelon, et il eût épargné au jeune prince le malheur affreux d'être élevé par un ultramontain. Nous lui faisons notre compliment de sa haute prudence et de sa rare perspicacité. Il est tout simple que celui qui auroit écarté Fénelon se soit mis en quatre pour faire renvoyer le père Deplace.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, le *Mémorial du Clergé* qui paroît à Gand, et dont vous rapportez quelques paroles dans votre Numéro du 3 de ce mois, paroît me blâmer de n'avoir pas écrit en tête de mon discours *sur l'enseignement de la philosophie* les titres de chanoine honoraire et de supérieur du petit-séminaire de Strasbourg. Je ne croyois pas, monsieur, que l'omission de quelques titres pût devenir la matière d'un reproche. J'ai joint à mon nom le titre d'*abbé*, ce qui montroit suffisamment, il me semble, que j'ai l'honneur d'être ecclésiastique. Quant aux qualités de professeur de philosophie et de docteur en médecine, il paroissoit tout simple de les mettre en tête d'un ouvrage de philosophie, où il sera fortement question des sciences naturelles, et qui est principalement destiné à la jeunesse académique.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre prochain Numéro, et d'agréer l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur, L'abbé BAUTAIN.

Paris, ce 6 septembre 1833.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du* 6 *septembre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 75 fr. 80 c., et fermé à 76 fr. 00 c.
Cinq pour 100, jouiss du 22 mars, ouvert à 104 fr. 90 c., et fermé à 104 fr. 80 c.
Actions de la Banque . . . . 1725 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e.

Sur les Évêques catholiques dans les colonies anglaises.

Ce n'est pas seulement aux Etats-Unis que la population a fait de grands progrès, les possessions anglaises de l'Amérique septentrionale ont aussi vu beaucoup s'augmenter, depuis plusieurs années, le nombre de leurs habitans. Le bas Canada comptoit, en 1830, 494,598 habitans; le haut Canada s'est aussi fort accru. La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, et les îles à l'entrée du golfe Saint-Laurent, acquièrent chaque jour plus d'importance. La religion a eu quelque part à ces progrès : plusieurs nouveaux évêques ont été établis, le nombre des prêtres a été en croissant tant dans le Canada que dans les pays adjacens. Dans la Notice que nous donnâmes sur le Canada en 1822, N° 838, nous comptions dans le bas Canada environ 220 prêtres; il y en a aujourd'hui plus de 280. Ce diocèse a perdu en 1830 six prêtres, parmi lesquels étoit M. Lesaulnier, curé de Montréal. Outre le grand-séminaire de Québec, il y a dans la même ville un petit-séminaire et le collége Sainte-Anne; un petit-séminaire à Nicolet, un autre à Montréal, et des colléges à Saint-Hyacinthe et à Chambly.

L'évêque de Québec est aujourd'hui M. Joseph Signay, né le 8 novembre 1778, ancien curé de Québec, sacré le 20 mai 1827, sous le titre de Fussala en Numidie; ce prélat a continué à gouverner la paroisse de Québec jusqu'à l'année dernière, que M. Panet, son prédécesseur, abandonna, à cause de ses infirmités, l'administration du diocèse. M. l'évêque de Québec a, de plus, deux autres suffragans qui sont ses grands-vicaires; M. Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal, et M. Provencher, évêque de Juliopolis, dans le district du Nord-Ouest, par-delà les Grands Lacs (*voy.* une lettre intéressante de ce prélat N° 1735, tom. LXVI). M. Signay est le treizième évêque de Québec depuis que ce siége fut établi, sous Louis XIV, en 1674. Il y a eu six évêques sous la domination française jusqu'en 1760, et sept depuis la domination anglaise; mais ces derniers étoient également tous d'origine française (1).

(1) Les évêques successifs de Québec, depuis 1674 jusqu'à nos jours, ont été : François de Laval de Montigny, né en 1622, évêque de Pétrée en 1657, vicaire

Le haut Canada a fait long-temps partie du diocèse de Québec : ce pays ne s'est peuplé que récemment. Le gouvernement anglais y a attiré des habitans des îles Britanniques, qui ont défriché successivement les terres. Ce pays a une administration à part, un conseil législatif et une chambre où siégent les députés des comtés. Il comprend aujourd'hui vingt-cinq comtés. En 1819, M. Alexandre Mac-Donell, ecclésias-

apostolique au Canada, évêque de Québec le 1er octobre 1674, démissionnaire en 1685, mort à Québec le 6 mai (ou mars) 1708.

Jean-Baptiste Lacroix de Saint-Vallier, nommé en 1685, sacré à Paris le 25 janvier 1688 (l'*Almanach de Québec* dit 1687), pris par les Anglais lorsqu'il retournoit dans son diocèse, resta huit ans prisonnier en Angleterre, mort à l'hôpital général de Québec le 26 décembre 1727, à soixante-quinze ans.

Louis-François de Mornay, capucin, nommé coadjuteur de Québec en mars 1713, sacré évêque d'Euménie le 22 avril 1714, succéda à M. de Saint-Vallier, démiss. le 12 septembre 1733, mort à Paris le 28 novembre 1741, à soixante-dix-huit ans, sans être jamais allé dans son diocèse.

Pierre-Herman Dosquet, de Liége, prêtre des missions étrangères, sacré à Rome évêque de Samos et coadjuteur de Québec le 25 décembre 1725 (l'*Almanach de Québec* dit qu'il ne fut nommé coadj. que le 24 juillet 1730), évêque de Québec en 1734, démiss. à Paris le 25 juin 1739, mort.....

François-Louis Pourroy de Lauberivière, nommé en mars 1739, sacré à Paris le 16 août suivant par M. de Mornay, arrivé à Québec le 8 août 1740, tomba malade, et mourut le 20 du même mois, n'étant âgé que de vingt-neuf ans.

Henri-Marie de Breil de Pontbriand, nommé en 1740, sacré à Paris le 9 avril 1741, arrivé à Québec le 30 août suivant, mort à Montréal, pendant le siége, le 9 juin 1760, âgé de cinquante et un ans.

Il y eut après la conquête une assez longue vacance du siége.

Jean Olivier Briand, nommé évêque de Québec le 21 janvier 1766, sacré à Paris le 16 mars suivant, arrivé à Québec le 28 juin, démiss. le 29 novembre 1784, mort à Québec le 25 juin 1794, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Louis-Pierre Mareauchau Desgly, curé de Saint-Pierre, dans l'île d'Orléans, sacré le 12 juillet 1772 évêque de Dorylée et coadjuteur, évêque en titre le 29 novembre 1784, mort à Saint-Pierre le 4 juin 1788, âgé de soixante-dix-huit ans. Il résida toujours dans sa paroisse.

Jean-François Hubert, curé du Détroit, sacré coadj. et évêque d'Almyre le 29 novembre 1786, évêque en titre le 12 juin 1788, démiss. le 1er septembre 1797, mort à Québec le 17 octobre suivant, âgé de cinquante-huit ans.

Charles-François Bailly de Messain, curé de la Pointe-au-Tremble, sacré évêque de Capse et coadjuteur le 12 juillet 1789, mort à l'hôpital général de Québec le 20 mai 1794, âgé de cinquante-deux ans : ne fut point évêque de Québec.

Pierre Denaut, curé de Longueil, sacré à Montréal le 29 juin 1795 évêque

tique écossais, grand-vicaire de M. l'évêque de Québec pour le haut Canada, reçut un titre d'évêché *in partibus.* Il étoit suffragant et auxiliaire de M. l'évêque de Québec, sous le titre d'évêque de Rhésina; mais le 17 janvier 1826, le pape a érigé un évêque à Kingston, dans le haut Canada, et M. Mac-Donell a été pourvu de ce siége. Sa juridiction est indépendante de celle de l'évêque de Québec, et s'étend sur tout le haut Canada. M. Weld avoit été nommé son coadjuteur sous le titre d'évêque d'Amycles; mais ce prélat ayant été fait cardinal, le pape actuel a nommé, le 9 avril 1832, un autre coadjuteur, M. Jean Larkin, ecclésiastique anglais du séminaire de Montréal. Il devoit avoir le titre de Gerra; mais il a décliné cette dignité, et ses confrères ont aussi demandé de le conserver à Montréal; de sorte qu'il est probable qu'on nommera un autre coadjuteur. M. Mac-Donell est membre du conseil législatif de la province. Il n'avoit sous lui, en 1820, que cinq missionnaires; il en a aujourd'hui seize. Son grand-vicaire, M. W. P. Mac-Donald, est curé de Kingston. Les autres villes de la province, York et Niagara, ont aussi des missionnaires résidans. Il y a un vicaire à Kingston et un à York. Il y a neuf autres congrégations. Les missionnaires sont presque tous d'origine écossaise ou irlandaise; deux paroissent d'origine française, MM. Crevin et Fluet.

Un autre suffragant de l'évêque de Québec avoit été établi en 1820 pour les pays et îles à l'entrée du fleuve Saint-Laurent, et non compris dans la province du bas Canada. M. Bernard-Augustin M'Eachern fut sacré le 17 juin 1821, sous le titre d'évêque de Rose; il administroit comme grand-vicaire de Québec, le Nouveau-Brunswick et les îles du Prince-Edouard et du Cap-Breton. Le 11 août 1829, le saint Siége a érigé un

de Canath et coadjuteur, évêque de Québec le 4 septembre 1797, mort à Longueil le 17 janvier 1806, âgé de soixante deux ans.

Joseph-Octave Plessis, né le 3 mars 1763, ancien secrétaire de M. Briand et de ses successeurs, curé de Québec, sacré évêque de Canath et coadjuteur le 25 janvier 1801, évêque de Québec le 27 janvier 1806, mort à l'hôpital général le 4 décembre 1825, âgé de soixante-deux ans et neuf mois. (*Voy.* notre N° 1269.)

Bernard-Claude Panet, né le 9 janvier 1753, curé de la Rivière-Ouelle, coadjuteur en 1807, sous le titre d'évêque de Salda, sacré le 19 avril de cette année, resta à la Rivière-Ouelle jusqu'à la mort de M. Plessis, vint alors à Québec, et y mourut le 16 février dernier.

évêché à Charlotte-Town, dans l'île du Prince-Edouard, qui, sous les Français, s'appeloit l'Ile-Saint-Jean. En 1820, on ne comptoit que treize missionnaires pour les catholiques de ce pays; il y en a aujourd'hui vingt-deux. Comme la population se compose d'anciens Canadiens et de nouveaux habitans d'origine anglaise, les missionnaires appartiennent aussi à l'une et à l'autre nuances. Il y en a douze qui paroissent d'origine française ou canadienne. Sur le nombre total, il y en a trois dans l'île du Prince-Edouard, huit dans celle du Cap-Breton, un aux îles de la Madeleine, et dix dans le Nouveau-Brunswick, qui est limitrophe du Canada.

Outre ces six évêques, il y a encore un évêque à Halifax et un à Terre-Neuve. Celui qui est à Halifax a un titre d'évêché *in part.*, et administre comme vicaire apostolique. Il a sous sa juridiction toute la Nouvelle-Ecosse, qui portoit, sous les Français, le nom d'Acadie; mais qui fut cédée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht. M. Burke étoit en 1802 grand-vicaire de M. l'évêque de Québec pour Halifax; il avoit deux missionnaires sous lui. Depuis, il fut fait vicaire apostolique, avec un titre d'évêché *in part.* Le vicaire apostolique actuel est M. Guillaume Fraser, qui a le titre d'évêque de Tanes.

Il y a aussi un vicaire apostolique pour l'île de Terre-Neuve. Le premier paroît avoir été M. Charles O'Donnell, sacré à Québec sous le titre d'évêque de Thyatire *in part.*, et ensuite évêque de Derry, en Irlande. En 1818, M. Thomas Gillow fut fait évêque d'Hypsopolis *in part.*, et vicaire apostolique pour les îles anglaises, et sa juridiction s'étendoit d'abord sur l'île du Cap-Breton. L'évêque actuel est le docteur Fleming, franciscain, qui a le titre d'évêque de Carparie; il étoit l'année dernière en Irlande, où il cherchoit à trouver des prêtres pour sa mission, qui, outre l'île de Terre-Neuve, comprenoit le pays de Labrador et les Esquimaux.

Il y a donc en tout huit évêques dans les possessions anglaises du nord de l'Amérique. Ces possessions étoient toutes, dans l'origine, sous la juridiction spirituelle de l'évêque de Québec, et cette juridiction s'étendoit même dans ce qui fait aujourd'hui la partie occidentale des Etats-Unis, dans les territoires du Michigan, des Illinois, du Missouri, de l'Indiana, du Nord-Ouest et sur les rives du Mississipi. On trouve dans ces contrées des établissemens formés autrefois par des Canadiens. Un seul évêque étoit chargé de cet immense territoire.

Aujourd'hui, il y a huit évêques dans les possessions anglaises, et treize aux Etats-Unis.

On compte en tout dix évêques dans les colonies anglaises, savoir, outre les huit ci-dessus, M. Daniel Mac-Donell, évêque d'Olympus et vicaire apostolique résidant à l'île de la Trinité, et chargé de toutes les Antilles, et M. Guillaume Morris, évêque de Troye et visiteur apostolique de l'Ile-Maurice, ou ancienne Ile-de-France. M. Edouard Bède-Slater, évêque de Ruspa et vicaire apostolique de l'Ile-Maurice, est mort au mois de juillet. Ce prélat, qui étoit de l'ordre des bénédictins, avoit été sacré à Rome en 1818, et partit peu après pour l'Ile-de-France. Sa mission ne paroît pas avoir été heureuse, et c'est pour cela que le saint Siége avoit envoyé un visiteur. Les pouvoirs du vicaire apostolique s'étendoient, à ce qu'on croit, sur les possessions anglaises de cet hémisphère, le cap de Bonne-Espérance, Ceylan, et peut-être la Nouvelle-Hollande. Nous avons parlé N° 1925 de M. Daniel Mac-Donell, évêque d'Olympus, à l'occasion des troubles de la Grenade.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les Templiers sont tout-à-fait éclipsés; après avoir fait un peu de bruit il y a six mois, ils sont tombés dans le fleuve de l'oubli. Leur religion primitive, qui devoit remplacer le catholicisme mort, à ce qu'ils disoient; cette religion qui devoit régénérer le monde, a passé rapidement de son berceau dans la tombe. Ses réunions sont désertes; ni le zèle du grand-maître, ni ses pompeux costumes, ni son *Levitikon*, ni les discours de M. Barginet, n'ont pu sauver le nouveau culte du ridicule. Les Templiers eux-mêmes rioient des prétentions de leur chef, et plusieurs ne se prêtoient qu'avec répugnance à ses momeries. Ils se demandoient quelle étoit cette facétie de vouloir faire l'évêque et le pape, quand on ne croit à rien. Mais on conserve toujours quelque chose de son premier état, même quand on en a perdu l'esprit. M. Fabré-Palaprat a été ordonné prêtre avant la révolution; depuis il a abandonné son état et s'est fait médecin. Devenu grand-maître des Templiers, il lui a pris fantaisie d'être évêque, et il assure qu'il a reçu la consécration épiscopale du constitutionnel Mauviel. Ainsi le voilà parfaitement en règle; prêtre et évêque, il a le triste privilége de pouvoir accumuler les sacriléges et les profanations. Il a sacré lui-même plusieurs évêques; Châtel, avec lequel il s'est ensuite brouillé, Lhote qui l'a depuis quitté et qui est retourné en province; peut-être Roquefeuil, Reb qui se sont rétractés, etc., triste et pauvre église qui ne parvient pas même aujourd'hui à faire un peu de scandale!

— Au mois d'août dernier, M. l'évêque de Quimper a procuré à son clergé deux retraites pastorales. La première a eu lieu à Quimper, dans le grand séminaire. Animés par la présence et les exemples de leur vénérable prélat, près de deux cents prêtres en ont suivi les exercices avec un parfait recueillement. La seconde a été donnée à Lesneven, pour la partie nord du diocèse, qui formoit autrefois le diocèse de Saint-Pol-de-Léon. On avoit choisi pour cela la maison de retraite établie à Lesneven pour les fidèles qui, suivant un pieux usage suivi en Bretagne, viennent y passer quelques jours pour s'occuper uniquement de leur salut. La seconde retraite ecclésiastique n'a été ni moins nombreuse ni moins édifiante que la première. Cet empressement des prêtres du diocèse est d'autant plus remarquable, que l'an dernier, au mois d'octobre, il y avoit eu près de 200 prêtres à la retraite pastorale, ou à la retraite pour la rentrée du grand séminaire. Outre ces retraites, M. l'abbé H. Aubert a donné encore à la fin d'août celle de Treguier, et donne en ce moment celle de Saint-Brieuc.

— M. l'évêque de Belley, qui a déjà fait tant de choses importantes dans son diocèse, vient encore de commencer une œuvre qui est un nouveau bienfait pour son clergé. Le prélat a acheté au commencement de cette année le château du Pont-d'Ain pour servir de maison de retraite aux prêtres âgés et infirmes. Cette acquisition comprend un parc et quelques terres qui en dépendent. Un ecclésiastique y est installé pour disposer la maison, et un médecin et des religieuses sont désignés pour y donner des soins aux infirmités et à la vieillesse. On dit que beaucoup de prêtres étrangers ont demandé à y être admis, et qu'on pourra les recevoir moyennant une modique pension. Le château est situé au centre du département, à l'embranchement de plusieurs grandes routes. Il est bien distribué et offre des appartemens commodes par sa nouvelle destination. Le parc est grand et fermé de murailles. Les prêtres du diocèse trouveront à s'y reposer agréablement des fatigues du ministère et s'y prépareront dans la retraite au dernier passage. Le roi de Sardaigne, dont les ancêtres ont habité ce lieu, ayant appris que M. l'évêque de Belley se proposoit d'y établir un hospice pour ses prêtres, lui a fait écrire, le 28 juin dernier, qu'il étoit charmé que cette antique demeure de ses pères fût mise à l'abri de la destruction, et devînt un asile pour la vertu. C'est au sujet de cet établissement qu'un écrivain, qui ne s'est pas nommé, mais que nous croyons reconnoître, vient de publier une *lettre de l'Ermite du Jura sur le château du Pont-d'Ain*. Belley, in-8° de 30 pages (1). Dans cette *lettre*, qui est du 28 juillet dernier, l'auteur décrit à la fois, et la maison de Brou et celle du Pont-

(1) A Belley, chez Verpillon.

d'Ain ; l'une devenue le séminaire du diocèse, et l'autre un asile pour les vieux prêtres. Il remonte à l'origine du Pont-d'Ain, et nous apprend qu'il fut bâti vers la fin du 10e siècle par les sires de Coligny, d'où il passa aux princes de Savoie. Des princes de cette maison fondèrent l'église de Brou et leurs monumens s'y conservent. M. l'abbé D. passe de Brou à Pont-d'Ain et de Pont-d'Ain à Brou; il décrit ces beaux sites, il fait l'histoire de ces magnifiques demeures. Sa lettre, entremêlée de recherches d'antiquités et de citations de vers, est d'un homme de goût et qui aime à recueillir toutes les traditions locales.

— MM. les grands-vicaires de Viviers avoient, en l'absence de M. l'évêque, publié une circulaire relativement au service du 27 juillet. Cette circulaire portoit qu'un service seroit célébré pour ceux qui ont péri à cette époque *pour la bonne cause et pour les bons principes*. On voulut voir là une insulte à la révolution de juillet, et la circulaire fut dénoncée par les autorités du pays. Mais comme elle étoit accompagnée de la lettre close envoyée aux évêques, et qui expliquoit le but du service, l'une a été jugée interprétative, de l'autre et les plaintes n'ont pas eu de suite. Le service a été célébré dans la cathédrale de Viviers où on avoit dressé un catafalque. Avant la cérémonie, M. le maire y fit placer les insignes de la révolution. Le grand-vicaire, M. Delmas, insista pour qu'ils fussent ôtés. Le maire n'y voulut point consentir. Il y eut entre eux à ce sujet un long débat dans la sacristie. Le grand-vicaire représentoit que c'étoit à lui à donner des ordres dans l'église, et que si le maire pouvoit commander au dehors, il n'avoit rien à prescrire dans le lieu saint. M. Delmas ne voulut cependant pas se retirer et faire manquer le service, il officia ; mais il s'est plaint au gouvernement et a demandé une satisfaction. On dit que le ministre a blâmé le maire, et qu'il a écrit dans ce sens à celui-ci et à M. le grand-vicaire. Le maire mécontent veut donner sa démission.

— Nous avons annoncé, n° 2075 ; l'abjuration d'un protestant qui eut lieu le 6 février dernier à Toulouse. On avoit espéré que son père et sa mère, témoins de la cérémonie, en auroient été touchés. En effet la mère du jeune homme, madame Smith, vient aussi de faire son abjuration dans la chapelle des Frères des écoles chrétiennes, à Toulouse. M. l'archevêque de cette ville a reçu l'abjuration, a administré les sacremens à la nouvelle convertie et lui a adressé une pieuse allocution. Le père étoit présent; son instruction se poursuit, et on se flatte qu'il se joindra au reste de la famille.

— Nous parlâmes, N° 2118, d'un jeune instituteur à Moult, près Caen, qui avoit écrit à l'abbé Châtel pour adhérer à ses doctrines; mais comme Châtel n'a plus aujourd'hui de doctrines, qu'il

professe une impiété déclarée, et qu'il laisse prêcher la seule religion naturelle dans son église, le jeune homme, qui se nomme Valette, a eu honte sans doute de suivre un tel maître. Il vient d'adresser au *Journal de Normandie*, de Caen, la rétractation suivante : « Moi, Adolphe-Alexandre Valette, confus du scandale qu'a pu occasioner la déclaration que j'ai faite d'adopter la doctrine professée par M. Châtel, renonce à jamais à tous les principes de cette secte, que je désapprouve librement et spontanément. Moult, 28 août 1833. VALETTE. » Nous nous unissons au *Journal de Normandie* pour féliciter M. Valette de sa démarche ; il y a toujours du courage à reconnoître ses torts, et nous n'avons que trop d'exemples de gens qu'une première faute a perdus, parce que l'orgueil ne leur a pas permis de revenir sur leurs pas.

—Le diocèse de Rouen vient de perdre un ecclésiastique distingué, M. l'abbé Beaufils, chanoine honoraire de la métropole, un des vicaires-généraux et archidiacre de Dieppe. Il est mort à l'âge de 70 ans, après une carrière honorable. Après de brillantes études au séminaire Saint-Nicaise, M. Beaufils s'étoit voué de bonne heure à l'enseignement. Dès l'âge de vingt-trois ans, il étoit sous-principal du collége de Rouen. Il quitta cette place à l'époque du serment, et sortit de France. De retour dans sa patrie dans un temps plus calme, on lui confia la direction du collége d'Evreux, poste qu'il occupa long-temps avec succès. Son mérite le fit nommer proviseur du collége royal de Rouen où il ne montra pas moins de zèle et de talent. Mais sa santé le força bientôt de renoncer à des fonctions pénibles. M. le cardinal de Croy se hâta de lui donner des lettres de grand-vicaire et de le nommer archidiacre de Dieppe. M. Beaufils travailloit à justifier cette marque de confiance lorsque la mort l'a frappé. Ses anciens disciples, dont plusieurs étoient devenus ses amis, ont honoré sa mémoire des plus vifs regrets. Un d'eux a prononcé sur sa tombe, le 20 août dernier, un discours qui nous a été envoyé et d'où nous avons extrait les détails qu'on vient de lire. L'auteur de ce discours paroît avoir été étroitement lié avec M. Beaufils, et parle avec sensibilité de ses vertus, de son instruction, de sa bonté qui savoit tempérer les rigueurs de la discipline, de son esprit fin et délicat qui savoit prévenir avec adresse les fautes et de l'indulgence éclairée avec laquelle il ramenoit doucement des cœurs égarés dans les voies de la religion. Nous regrettons de n'en pouvoir citer que ce court extrait.

—Nous continuons à rendre compte des distributions de prix les plus remarquables parmi les écoles chrétiennes. Celle de Poitiers a été présidée par M. l'évêque en présence des curés de la ville, et de plusieurs ecclésiastiques et laïques. Le Frère-Directeur a prononcé un petit discours. Les élèves ont parfaitement répondu sur la géographie, l'arithmétique, la grammaire et l'histoire

sainte. Un d'eux s'étant particulièrement distingué, et ayant témoigné le désir de suivre des études ecclésiastiques, M. l'évêque lui a accordé une bourse au petit séminaire de Montmorillon. La *Gazette de l'Ouest* semble craindre que, malgré le succès des Frères, le conseil municipal ne songe à en priver la ville. A Périgueux, l'exercice qui a précédé la distribution des prix a prouvé avec quel soin les Frères instruisoient et formoient leurs élèves; le maire y assistoit et a distribué les prix. A Riom, la séance a été fort intéressante; 500 enfans des deux paroisses de la ville, qui forment six classes dirigées par autant de Frères, étoient réunis dans la salle supérieure de la Halle au blé. Le maire présidoit et étoit assisté des curés de la ville. Un concours nombreux d'habitans remplissoit la salle. On avoit exposé des exemples d'écriture et de dessin, et des cartes de géographie tracées par les enfans. Le maire a prononcé un discours où il a rendu hommage au zèle et au désintéressement des Frères, et où il a montré les avantages d'une éducation fondée sur la religion. Les exercices des enfans sur l'histoire sainte, sur l'arithmétique et sur la géographie ont fort étonné les assistans. A Nevers, les progrès des élèves ont été aussi été remarqués. Beaucoup de parens et de personnes notables ont été témoins du succès. On a regretté que l'autorité locale n'ait pas pris part à l'intérêt de cette réunion. A Toulouse, la distribution des prix des écoles chrétiennes s'est faite en présence du préfet, du maire, du recteur de l'Académie, de quelques professeurs du collége et de plusieurs ecclésiastiques. Les autorités ont reconnu les services que rendent les Frères. On pourroit proposer l'exemple des fonctionnaires publics de Toulouse à tant d'autres, qui ailleurs dédaignent d'honorer d'un seul de leurs regards des écoles utiles aux peuples et chères à tous les gens de bien.

— Les journaux de la Belgique publient un bref du pape au roi Léopold, en date du 3 décembre dernier. Ce bref est une lettre de politesse, telle que le saint Père en adresse aux princes qui lui envoient des ambassadeurs. S. S. dit dans ce bref qu'elle a reçu avec plaisir le vicomte Vilain XIV. Elle parle avec intérêt de la nation belge et de son attachement à la religion catholique; et elle finit en exprimant le vœu de voir Léopold uni à l'église romaine *par les liens d'une parfaite charité*.

— Le dimanche 18 août, a eu lieu la consécration de l'église paroissiale de Cognin, près Chambéry. M. l'archevêque de Chambéry a fait la cérémonie, assisté de ses grands-vicaires et de plusieurs chanoines et ecclésiastiques. On y remarquoit le chanoine Charvaz, précepteur des jeunes ducs de Savoie et de Gênes. Plusieurs personnes de Chambéry étoient venues se joindre à la population du lieu et des environs. L'église est de forme octogone et est couronnée par une voûte élégante. L'autel est en marbre et orné d'un tableau représentant saint Pierre, patron de l'église. M. l'ar-

chevêque a terminé la consécration par une messe pontificale à laquelle bon nombre de fidèles ont communié. M. le chanoine Chevray, promoteur, a prononcé un discours où il a loué la générosité de ceux qui ont concouru à la construction de l'église. M. Miffon, ancien curé de Coguin, s'étoit occupé pendant vingt ans à recueillir des fonds pour cette entreprise, et les habitans se sont imposé pour cela beaucoup de sacrifices.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Un journal du ministère annonce positivement que la presse révolutionnaire est usée, qu'elle n'a plus ni retentissement, ni influence nulle part, et qu'on peut désormais la considérer comme incapable de rien. Nous voudrions pouvoir partager ces flatteuses illusions; mais comment les adopter, quand nous voyons que le gouvernement poursuit très-fréquemment cette presse qu'on prétend être si peu redoutable? Puisque les ministres et les procureurs du Roi font tant de procès aux journalistes, c'est qu'apparemment ils les regardent comme dangereux; ils ne montreroient pas tant de sévérité contre des écrivains usés et sans influence. Il ne faut donc pas trop chanter victoire, ni se dissimuler les inconvéniens d'un système où il est libre aux hommes les plus exaltés de travailler à émouvoir les passions, à égarer les esprits, à semer la discorde. Il est difficile qu'ils ne fassent pas des dupes, surtout parmi les ignorans; il est difficile que des lecteurs, d'ailleurs bien intentionnés, résistent à l'action quotidienne de journaux rédigés sous l'influence de l'esprit de parti, et auxquels tous les moyens sont bons pour arriver à leurs fins. Aussi nous voyons que les têtes fermentent toujours, que les divisions et les agitations subsistent, et qu'il règne une inquiétude vague qui ne permet pas de jouir pleinement de l'espèce de trêve actuelle.

— On a reconnu que M. E. Dumoulin étoit mort de la rupture d'un anévrisme de l'aorte. Ses funérailles ont eu lieu vendredi à Saint-Roch. Beaucoup de journalistes y étoient réunis: MM. Cauchois-Lemaire, Tissot, Année, Gilbert de Voisins, Bizet, Delatouche, Darmaing, Bert, ancien collaborateurs du *Constitutionnel;* Saint-Albin, Chevassu, Ch. Bailleul, Garat fils, propriétaires du même journal; de Lapelouse, Chatelain, Moussette, du *Courrier français;* Mané, de la *Tribune;* Duvicquet et Becquey, des *Débats;* Bérenger, Harel, Dubourg, etc. Des employés du *Constitutionnel* ont porté le corps depuis l'entrée du cimetière du père Lachaise jusqu'à l'endroit de la sépulture. Trois discours ont été prononcés sur la tombe par MM. Année, Saint-Albin et Darmaing. Le premier a dit que Dumoulin, encore enfant, bégayoit déjà la déclaration des Droits de l'Homme dans les fêtes décadaires. Il l'a loué de son opposition persévérante, de son énergie dans les journées de juillet. Ce fut lui, dit-on, qui fit comprendre que l'Hôtel-de-Ville devoit être le centre de l'action populaire, et qui en fraya le chemin l'épée à la main. M. Saint-Albin a fait entendre que la vivacité des passions chez Dumoulin avoit pu contribuer à une mort si rapide, et que cette ame ardente avoit pu abréger sa vie.

— Louis-Philippe est resté à Cherbourg du 1er au 5 septembre. Le mauvais temps a empêché les évolutions maritimes qui devoient avoir lieu en sa présence. Il a visité les différens établissemens de cette ville, et a examiné les plans d'achèvement du port. Le 5, il est parti pour Bayeux, avec sa famille et sa suite. Il est passé à Valognes, à Carentan et à Isigny, et est arrivé le soir à la mairie de Bayeux. M. l'évêque et son clergé ont été admis auprès du prince dans la présentation des autorités. Le 6, Louis-Philippe est parti pour Caen, d'où il se rendra à Rouen et à Paris.

— Le *Moniteur* du 9 annonce que le gouvernement français, ayant rétabli ses relations avec le gouvernement de la reine dona Maria, a officiellement reconnu le chevalier Daupias comme chargé d'affaires du Portugal, et qu'il y a quelque temps que l'on a expédié à M. de Lurde des lettres de créance pour l'accréditer à Lisbonne en qualité de chargé d'affaires de France.

— M. Frédéric Duroyer, colonel de la garde nationale d'Amiens, est nommé maire de cette ville.

— M. le maréchal Maison, ambassadeur à Vienne, après avoir passé quelque temps en Bohême pendant le séjour des souverains allemands, vient d'arriver à Paris.

— Dans une déclaration insérée dans la *Gazette de France*, du 7 septembre, M. le duc de Fitz-James, ancien pair de France, après avoir protesté contre l'obligation vexatoire du serment politique et contre les mesures arbitraires dont le gouvernement s'est rendu successivement l'auteur, remercie de leurs bonnes intentions les électeurs de plusieurs arrondissemens qui se proposent de le nommer député. Il déclare qu'il avoit prêté serment après la révolution de juillet dans le but de coopérer à préserver la France de l'anarchie; mais que, comme l'on a violé les sermens que l'on a prêtés, on a brisé les siens; qu'il est libre aujourd'hui, et qu'il croiroit actuellement manquer à la France s'il contractoit de nouveaux engagemens envers un pouvoir oppresseur et parjure.

— A l'exemple de l'armée hanovrienne, le ministre de la guerre a ordonné des essais de fusils à percussion. Les premières expériences promettent de grands avantages de cette innovation. On essaie aussi actuellement en Prusse des fusils d'un nouveau modèle, et pour lesquels des cartouches seront faites exprès. Il paroît que ce procédé s'appliquera aussi à l'artillerie. On a le projet, dans le même pays, de se servir de boulets remplis de matières combustibles, dont l'effet incendiaire seroit plus terrible que celui des fusées à la Congrève.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi de Lemoine et Gillard, condamnés, le premier à la peine de mort, pour assassinat de la veuve Idate, femme de chambre de madame Dupuytren; et le second aux travaux forcés à perpétuité, pour tentative de vol, avec effraction, dans la même maison. Lemoine a demandé à être assisté dans ses derniers momens par un prêtre de l'église française de Châtel.

— M. le vicomte de Châteaubriand est parti le 5 pour la Suisse.

— Les travaux de charpente de l'église de la Madeleine sont suspendus depuis quelques jours. Les ouvriers faisant partie de l'association dite des *Compagnons du devoir* ou *Bons drilles*, sont parvenus à obtenir la désertion des ouvriers employés à ces constructions, en leur disant qu'il faut exiger une augmentation de salaire pour les travaux de charpente, et en recourant même aux menaces. La police cherche à réprimer ces désordres.

— L'association patriotique allemande de Paris a ouvert une souscription en faveur des réfugiés politiques de sa nation, à qui le gouvernement français refusera des secours.

— Lord Grandville, ambassadeur d'Angleterre, est de retour à Paris de son voyage à Londres.

— M. Thiers, ministre du commerce et des travaux publics, s'est embarqué le 5 pour l'Angleterre, après s'être arrêté aux mines d'Auzin et à Lille. Un charivari lui a été donné dans cette dernière ville, et l'exaltation étoit telle, que, malgré l'intervention de la force armée, l'on a été obligé de faire évader le ministre par une porte de derrière de l'hôtel de la préfecture où il se trouvoit alors.

— M. de Rochecave, gérant du *Revenant*, a été condamné par défaut par la cour d'assises de Nantes, le 3 septembre, à un mois de prison et 250 francs d'amende, pour un article incriminé d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

— MM. de Remusat et Dumon, députés ministériels, ont reçu un charivari à leur arrivée, l'un à Rieux (Haute-Garonne), l'autre à Villeneuve (Lot-et-Garonne).

— Le tribunal correctionnel de Saint-Etienne (Loire) a condamné à quatre mois de prison et 50 fr. d'amende le nommé Simon Klein, pour vente d'un tabac de sa composition, qui n'étoit autre chose que de la râpure de bois de noyer, mélangée avec un peu d'argile de sable et de fragmens de houille.

— Le père Enfantin et ses disciples sont passés ces jours derniers à Lyon. Ils se dirigent sur Marseille, où ils s'embarqueront pour l'Egypte. Ils espèrent découvrir dans ce pays la *femme libre*, que leurs compagnons n'ont pu trouver en Turquie, et qui doit devenir l'épouse d'Enfantin.

— Le journal ministériel d'Arras, qui avoit essayé de paroître tous les jours, comme la feuille patriote le *Propagateur*, a été obligé, probablement faute de subventions suffisantes, de revenir à son premier ordre de publicité, trois fois la semaine. Le *Propagateur* paroît tous les jours.

— Une des diligences de Villefranche à Lyon, contenant quinze à seize personnes, a versé le 3 à la descente de Limonest. Plusieurs des voyageurs ont été horriblement mutilés; deux ou trois ont eu des membres cassés. Une femme placée sur le devant de la voiture est tombée sous les pieds des chevaux, et a été ramenée à Lyon blessée mortellement.

— Pendant les troubles de Bréhémont (Indre-et-Loire), l'adjoint du maire s'est

constamment tenu à l'écart, et il a fallu le remplacer par un conseiller municipal. Le préfet vient de prononcer la suspension de ce fonctionnaire.

— L'infante Dona Maria s'est embarquée avec sa belle-mère, le 6, à bord du bâtiment à vapeur anglais *le Soho*, et est partie le lendemain pour Portsmouth. Elle va faire une apparition à Londres avant de se rendre en Portugal. Un incident a failli troubler son départ. Les spectateurs ayant remarqué que le pavillon tricolore n'étoit point, dans le pavoisement, à côté de ceux de Portugal et d'Angleterre, et qu'au contraire les couleurs françaises traînoient au bas du pont, crurent voir une marque de mépris et d'humiliation pour la France. Les cris : *Sautons à bord!* se firent entendre de tous côtés, et il a fallu l'intervention de la gendarmerie pour prévenir le résultat de l'exaspération, qui n'étoit fondée que sur un malentendu du capitaine anglais.

— Le nombre des navires échoués ou jetés à la côte, par suite de la tempête des 31 août et 1er septembre, est de 8 dans le quartier de Dunkerque, 6 dans celui de Calais, et 4 dans les quartiers de Boulogne et Saint-Valery. Ces pertes ne sont rien en comparaison de celles qui ont eu lieu sur les côtes d'Angleterre, tant dans la Manche et le canal d'Irlande, que dans la mer du Nord. Les sinistres inscrits le 3 au café de Lloyd consistent en 86 navires naufragés, dont 17 ont péri corps et biens avec leur équipage, et 6 ont perdu une partie de leur équipage. On ne comprend pas dans ce chiffre les navires échoués sur les côtes du nord de l'Angleterre, sur celles de l'Ecosse, de la Hollande, etc. On comptoit en outre, à Lloyd, 32 navires qui ont éprouvé de grosses avaries, telles que perte de mâts ou gouvernails, ou de fortes voies d'eau, et dont une partie, abandonnée par leurs équipages, errent encore au hasard.

— Une enquête a été ordonnée à Londres sur les causes du naufrage de l'*Amphitrite*. Il paroît que le commandant avoit mis trop de rigueur dans la consigne à observer pour la détention des nombreux déportés que renfermoit ce bâtiment.

— M. Thomson, vice-président du bureau du commerce, est envoyé par le gouvernement anglais à Paris, pour y négocier un traité de commerce avec la France.

— M. le comte de Clarac, président de l'Académie des sciences, s'est rendu à Londres pour examiner, avec M. Thiers, le système des chemins de fer suivi en Angleterre.

— La rotonde construite en fer à Brighton, en Angleterre, s'est écroulée, mais heureusement on n'a à regretter aucun accident. Cet édifice commencé il y a un an, sous la direction du botaniste, M. Philippe, dépassoit de 700 pieds en superficie le superbe dôme de St-Pierre. Le fer employé dans la construction pesoit 4 à 500 tonneaux. Déjà, par les soins de riches savans, la collection de plantes qui étoient rassemblées dans ce Musée d'horticulture commençoit à prendre un accroissement considérable.

— Les journaux anglais sont privés de nouvelles de Portugal et attribuent ce

retard aux mauvais temps. Don Pédro, doutant de ses forces, a appelé en toute hâte la garnison de Terceire et une partie de celle d'Oporto.

— Parmi les avancemens et les décorations accordés dernièrement, par don Miguel, à des officiers français, on remarque la promotion du major Brassager au grade de lieutenant-colonel, pour sa belle conduite à l'attaque de Porto, du 25 juillet. M. Brassager n'est autre que le chef de chouans Diot, que l'on cherche encore dans les départemens de l'ouest. Un bon nombre d'officiers vendéens sont en ce moment dans les rangs de l'armée de don Miguel.

— Le gouverneur de Madère a fait des préparatifs de défense en cas d'attaque de la part de don Pédro.

— Quelques troubles ont éclaté le 29 août à Vevey en Suisse. On a fait aussitôt occuper cette ville par des troupes. Lausanne s'est ressentie de ces agitations. Le dimanche 1er septembre, il y a eu des rassemblemens et des cris. La maison où se réunissent les méthodistes pour leur culte a été entourée, et l'on en a cassé les vitres. Le lendemain, les attroupemens ont recommencé, et c'est avec peine que la force armée a rétabli l'ordre.

— L'envoyé de Neufchâtel à la diète helvétique a annoncé que le roi de Prusse alloit entamer des négociations avec elle pour obtenir la séparation de Neufchâtel, sauf à accorder à la Suisse toutes les garanties nécessaires. Le président lui a répondu que jamais la confédération ne reconnoîtroit au roi de Prusse le droit de distraire Neufchâtel, et qu'il falloit que ce pays continuât à envoyer des députés à la diète.

— Les patriotes de Neufchâtel, au nombre de plusieurs mille, ont signé une adresse à la diète fédérale, pour se plaindre des vexations du gouvernement prussien, protester contre la séparation de la Suisse, proposée par le corps législatif de Neufchâtel, et solliciter l'intervention de la diète dans ces circonstances.

— Dans sa séance du 3 septembre, la diète fédérale de la Suisse a adopté une résolution, par laquelle le canton de Neufchâtel est sommé, sous peine d'occupation militaire, d'envoyer des députés à la diète et de se déclarer séparé de la conférence de Sarnen. Ce canton est le dernier à se soumettre des six qui s'étoient d'abord refusés à l'accomplissement de ces formalités.

— Un grand malheur est arrivé dans la nuit du 31 août au 1er septembre à la houllière de Sart-Berleur, dite du Corbeau, près de Liége. Au moment où l'on faisoit agir la sonde, l'eau s'est ouvert un passage et a inondé une partie des travaux. Quatorze ouvriers qui s'y trouvoient ont péri.

— La seconde chambre du grand-duché de Hesse a résolu le 27 août, à la majorité de 25 contre 15, que l'arrestation du docteur Weidig étoit une violation de la constitution, et qu'en conséquence le baron Thil, ministre de l'intérieur, seroit mis en accusation.

— Le procureur-général près la cour de Landau s'est pourvu en cassation contre l'arrêt qui a acquitté le docteur Wirth et ses co-accusés politiques.

— Par un décret du 13 août, l'empereur de Russie, pour remettre son armée

au complet, a ordonné la levée de quatre recrues par mille hommes dans son empire, à l'exception des provinces où les récoltes ont été mauvaises. Cette levée s'opérera dans les mois de novembre et décembre.

— Le prince d'Orange s'est rendu à Schwedt pour y avoir une entrevue avec l'empereur de Russie et le roi de Prusse.

— Le roi de Sardaigne a fait grâce au sergent Paucaldi, au fourrier Sacco et au caporal Aymini, condamnés à mort. Le premier subira seul, par commutation, une détention de dix ans.

— Les Samiens avoient demandé que leur île fût placée sous la protection du gouvernement grec. On leur a répondu non-seulement que cette protection leur étoit assurée, mais que, s'ils vouloient passer en Grèce, on leur concéderoit du terrain. Beaucoup d'habitans de Samos ont sur-le-champ émigré dans ce pays.

— D'après les derniers journaux de Calcutta, la famine exerce toujours de grands ravages dans les environs de Madras, et beaucoup de monde y périt.

Du règne des vrais principes, moyens de le préparer et d'écarter les obstacles qui s'y opposent; par M. Cardon de Montreuil (1).

M. Cardon de Montreuil, né à Lille en 1746 d'une famille honorable et mort le 30 avril 1832, étoit un homme de bien qui fut constamment occupé de bonnes œuvres. Il répandoit beaucoup de bons livres, il en composoit même auxquels il ne mettoit point son nom et qui prouvent son zèle et sa piété. Le plus estimé est celui qui a pour titre : *Lectures chrétiennes en forme d'instructions familières sur les Epîtres et Evangiles*, qui parut d'abord en 2 volumes, puis en 3. Cet ouvrage, extrait en partie de Cochin, a eu du succès. Les autres ouvrages de M. Cardon de Montreuil sont : *Pensées et Prières tirées de l'Ecriture*, in-12; *Manuel du militaire chrétien*, in-24; *Sentimens chrétiens*, in-24; *Hommages à la religion et aux mœurs par les poètes français*, in-12; *Principes de l'homme raisonnable sur les spectacles*, in-32, et d'autres opuscules pour la jeunesse. L'auteur mettoit peu du sien dans ces écrits, mais il recueilloit ce qu'il trouvoit de plus édifiant et de plus utile dans les livres déjà publiés.

Le *Règne des vrais principes* parut d'abord en 1817, et il s'en fit une seconde édition en 1822. Nous annonçâmes l'ouvrage tomes XI et XXXIII. La présente édition est la troisième. L'auteur y traite d'abord de l'éducation comme étant un des meilleurs moyens de revenir aux vrais principes. Il parle ensuite de la vraie religion, des moyens de la faire aimer, des motifs qui doivent nous affermir dans la foi, etc. Il expose les obstacles au *règne des vrais principes;* ces obstacles sont nombreux : l'esprit du siècle, les mauvais livres, l'irréligion, la profanation des saints jours, les spectacles, etc. L'auteur finit par diverses

(1) In-12. Prix : 1 fr. 75 c., et 2 fr. 75 c. franc de port. A Lille, chez Lefort, et à Paris, chez Ad. Le Clere et Ce, au bureau de ce Journal.

considérations toutes chrétiennes sur notre situation morale et sur les remèdes qui pourroient l'améliorer.

A la fin du volume est un choix de livres pour la jeunesse.

Nous sommes invité à insérer la lettre suivante, adressée par M. l'abbé Combalot aux anciens associés de l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*, et aux anciens abonnés de *l'Avenir*. On sentira aisément le motif qui nous porte à déférer à cette invitation. Nous ne partageons point les idées philosophiques de l'auteur; mais nous n'avons pas cru pouvoir lui refuser de faire connoître la démarche qu'il annonce à la fin de sa lettre, et nous nous empresserons de publier la déclaration qui, on nous l'assure, contient un désaveu très-formel des opinions condamnées par l'Encyclique :

« Monsieur, j'éprouve le besoin de vous annoncer moi-même la publication d'un livre intitulé : *Elémens de philosophie catholique.*

» Cet ouvrage se divise en cinq parties : la première résume l'histoire des systèmes philosophiques qui ont paru dans le monde de la pensée; la seconde cherche à déterminer le point de départ et le rendez-vous commun des mobiles spéculations de la raison privée; la troisième traite du fondement de la certitude, de la base, du *criterium* de la vérité; la quatrième expose l'ensemble des croyances permanentes et universelles de l'humanité sur Dieu et la création; enfin, la cinquième est une application de ma Méthode de philosophie au catholicisme, envisagé comme étant identique par son fondement à la base même de la raison, et comme étant le principe générateur de la science et de la liberté, des beaux arts et de la gloire, de la civilisation et de l'agriculture, du bien-être même matériel des peuples, et de tout progrès pour le genre humain.

» Je place en tête de ces Elémens de philosophie ma profession de foi sur l'Encyclique de S. S. Grégoire XVI; et, pour prévenir s'il est possible toute insinuation fâcheuse, je m'explique clairement sur les doctrines de cette célèbre Encyclique, et sur la ligne politique suivie par *l'Avenir*, et par les anciens membres du conseil de l'Agence générale dont je faisois partie. Agréez, etc. »

COMBALOT, vicaire-général de Rouen et de Pamiers.

Paris, 8 septembre 1833.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du 9 septembre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 75 fr. 65 c. et fermé à 75 fr. 45 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 101 fr. 90 c. et fermé à 101 fr. 70 c.
Actions de la Banque. . . . . 0000 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^E

De l'Homme et de l'Etat actuel de la Société, par M. le général Donnadieu. (1)

Le général Donnadieu est célèbre par sa conduite habile et courageuse à Grenoble en 1816; mais on ne se seroit peut-être pas attendu à le voir ambitionner une autre gloire que celle des armes. Elevé dans les camps, comme il le dit lui-même, on ne lui supposoit peut-être pas l'ambition ou les moyens de briller dans une autre carrière; le général prouve par cet ouvrage qu'il peut aussi manier la plume, et qu'il sait s'élever à de hautes considérations politiques. Il commence par une introduction qui, à elle seule, forme près de la moitié du volume. Là, l'auteur parcourt l'état actuel de la société; il examine les causes de la révolution, le mouvement des esprits et les dangers qui nous menacent. Il ne fait point grâce aux souverains, et juge leurs fautes avec sévérité; la restauration même, à laquelle M. Donnadieu s'est montré si dévoué, trouve en lui un censeur rigoureux. Il se plaint nettement de la foiblesse et de l'aveuglement des divers ministères qui se sont succédés, et raconte quelques-unes des injustices dont il a été l'objet. Il fait très-bien sentir, à notre avis, où doivent aboutir et cet accroissement continuel de population, et ce mouvement progressif des esprits, et cette fièvre de démocratie, et ce dégoût de l'autorité qui caractérisent notre époque. Il ne se fait même pas illusion sur le remède à nos maux et sur la possibilité d'une crise favorable. « Voilà trois fois, dit-il, que le pouvoir antique est renversé; la troisième reconstruction se fera-t-elle sur de meilleures bases? Les vertus, le savoir, seront-ils plus grands qu'ils n'ont été? Le pays, ses besoins, l'état des esprits seront-ils mieux compris? L'on ne doit pas se dissimuler qu'à chacun de ces retours les difficultés deviennent plus grandes.

L'auteur a quelquefois porté ses regards sur des objets relatifs à la religion. Il rend un bel hommage au christianisme et aux institutions de l'Eglise catholique dans le morceau suivant, qui est bien plus remarquable encore si l'auteur est protestant, comme on le dit :

« C'est lentement et dans un mouvement graduel que le sort des

(1) In-8°. Prix : 6 fr., et 7 fr. 25 c. franc de port. Chez Hivert, quai des Augustins, n. 55; et chez Ad. Le Clere et Ce, au bureau de ce Journal.

masses s'améliore; c'est par cet échange de bienveillance et de charité que le christianisme éclairé, bien plus que toutes les belles maximes de la philosophie, produit cet heureux résultat, et doit le produire sur la surface du globe, marche rapide qu'il a déjà parcourue sur tous les points où il a porté son flambeau. Que les peuples sachent ce qu'ils étoient avant que le divin maître, ce Dieu du pauvre, ne vînt changer leur sort; des esclaves, des troupeaux, appartenant à quelques-uns, disposant de leurs vies comme d'un vil bétail; travaillant et mourant selon leurs goûts et leurs caprices! Qu'ils jugent ce que cette religion sainte a fait pour eux et ce qu'elle peut faire encore, entièrement dirigée selon les volontés du Créateur! qu'elles sachent, les nations, où veulent les conduire ceux qui cherchent à les éloigner de ce grand principe, source de toute vie, de tout appui et de toute consolation! Ils veulent les ramener au point d'où elles ont été tirées, dans la barbarie, le chaos, les ténèbres et la destruction. Sans croyances et sans foi, plus d'époux, plus de père, plus d'enfant, plus d'asile et de patrie! Ils parlent d'égalité..... où est-elle plus manifestement reconnue et tracée que dans le livre des livres? Dans quelles lois humaines, dans quel code la trouve-t-on proclamée avec plus de sublimité cette égalité de tous les hommes, cette émancipation générale de l'humanité? Quel exemple l'envoyé du ciel n'en a-t-il pas donné? Allez voir ces missions du Paraguay : quelle république sur la terre fut jamais gouvernée par des lois, par des réglemens plus sages? Quelles belles institutions que celles fondées au milieu des déserts de l'Amérique, chez des peuples sauvages, par cette société de religieux, qui, par les travaux les plus admirables, ont civilisé, organisé ces peuplades, qui ne subsistoient qu'en s'égorgeant mutuellement, à la poursuite de la proie qui devoit leur servir de pâture!

« Où est la philosophie, la sagesse purement humaine qui feroit entreprendre de pareils travaux, à travers tant de périls et de souffrances? Des travaux tels que ceux que la religion a inspirés à ces dignes missionnaires sur toutes les parties du globe pour aller au secours des infortunés de tous les climats? Quelles vertus dans ce monde égales à celles de ces sœurs hospitalières, qui consacrent leurs vies entières au soin des êtres souffrans et veillent au chevet de la douleur, pour n'entendre que les angoisses de la mort, pour vivre dans ces enceintes souvent pestiférées, respirer les miasmes les plus infects; filles du ciel, au milieu de ces déchirans tableaux, élever les yeux en haut, bénir et secourir le malheureux qui souvent les accuse, comme le cœur reconnoissant ranimé à la vie par leurs généreux et bienfaisans soins! Voilà la religion! Quel culte, quelle croyance, dans quel temps, dans quels lieux a inspiré un pareil dévoûment, des vertus aussi sublimes?..... Ennemis des hommes, insensés qui, dans un moment de délire, rêvez l'indif-

férence et l'athéisme ; qui ne suivez que l'instinct de la volupté, ne sentez que la matière ; attendez, attendez que la misère et la douleur viennent frapper à votre porte ; alors Dieu apparoîtra à vos yeux éclairés : de toutes vos forces vous l'appellerez dans votre détresse et votre néant ! Combien d'hommes n'a-t-on pas vu qui, pendant leur vie, ayant fait métier et profession de ne croire à rien, furent trop heureux de se réfugier dans le sein de la croyance à l'heure où il faut aller quelque part, à cette heure où la matière redevenant poussière, l'ame demande son asile !.... C'est dans les vertus religieuses, c'est dans la morale évangélique, dans la pratique des devoirs si doux qu'elle impose aux hommes, dans ces sublimes maximes de secours mutuels que les peuples trouveront en s'éclairant cette masse de bonheur et de bien-être que vainement ils veulent chercher hors de là à la poursuite de lois et de constitutions politiques qui ne sont rien et ne peuvent rien sans cette base essentielle que le Créateur a posée de sa main puissante..... »

Le corps de l'ouvrage est divisé en plusieurs chapitres qui traitent de la nature de l'homme, des peuples de l'antiquité, de l'origine des sociétés modernes, de l'ignorance et de la corruption des gouvernemens, des progrès de la civilisation et des mœurs de la Germanie, du rétablissement de la monarchie, de l'esprit religieux et des prêtres, de l'influence des femmes sur les mœurs, et de la dégénération des esprits. Il y a souvent dans ces chapitres des vues très-morales et très-élevées ; mais il y a aussi parfois des traces d'exagération et de prévention. Dans le chapitre de l'esprit religieux, l'auteur blâme les cérémonies de la religion : « Aux peuples éclairés, dit-il, ce ne sont pas des cérémonies qu'il faut ; ce n'est pas à leurs yeux qu'il faut parler, mais à leur raison. » C'est là une idée très fausse : chez les peuples éclairés, comme chez les autres, l'homme a un corps et une ame ; il faut parler à son corps comme à son ame, il faut intéresser ses yeux et son esprit. Le système qu'énonce ici M. Donnadieu tient sans doute à ses préjugés comme protestant. Qui croiroit qu'il blâme la messe du saint Esprit célébrée, sous la restauration, à l'ouverture des chambres, et qu'il va jusqu'à y trouver du sacrilége et de l'impiété ? Il reproche aux évêques, sous la restauration, leur faste, et leur oppose l'exemple de Fénelon. Mais Fénelon habitoit aussi un palais, Fénelon portoit une croix d'or et les insignes de sa dignité, Fénelon s'asseyoit sur un trône dans l'église. Il n'y a rien là qui choque des chrétiens éclairés. Si chez tous les peuples la pompe des

cérémonies a été en usage, combien n'est-elle pas plus à sa place dans la religion véritable? Où le luxe est-il plus convenable que dans le temple de celui d'où toute richesse émane? Ailleurs M. Donnadieu reproche à la cour de Rome d'avoir donné le chapeau à des hommes décriés; mais, outre qu'il exagère ici, il devroit savoir que, d'après les usages établis, le blâme de ces choix retombe sur les princes qui présentoient de tels sujets.

Dans un dernier chapitre, intitulé *Conclusion*, l'auteur résume ce qu'il a dit, et y ajoute de nouvelles réflexions sur la situation présente et sur les derniers événemens. Sans adopter toutes ses opinions, nous trouvons dans son livre de justes motifs d'estimer son talent et d'honorer son caractère. Les erreurs où il est tombé tiennent peut-être à son éducation, ou au peu d'habitude de réfléchir sur tout ce qui touche à des matières dont les militaires ne s'occupent guère.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. La fête de saint Louis a été célébrée avec pompe le 25 août dans l'église de Saint-Louis des Français. Il y a eu chapelle cardinalice, et les cardinaux ont été reçus à l'entrée de l'église par le supérieur. M. Piatti, archevêque de Trébisonde et vice-gérant de Rome, a officié. Après midi, S. S. s'est rendue dans la même église; et, après avoir prié devant l'autel dédié au saint Roi, a admis les chapelains au baisement des pieds. S. S. fut reçue et accompagnée par M. de Tallenay, chargé d'affaires de France.

— Le lendemain 26, madame la duchesse de Berry fit visite à S. S. au Quirinal. Elle étoit accompagnée du comte Ludolf, ministre de Naples.

—La population de Rome à Pâque dernier étoit de 149,920; elle avoit augmenté sur l'année dernière de 1,462 ames. Sur ce nombre il y a 38 évêques, 1,374 prêtres, 1,903 religieux, 1,295 religieuses, 572 séminaristes ou élèves des colléges. Les protestans, Turcs et infidèles, non compris les juifs, montent à 223. Il y a eu, depuis Pâque de l'année dernière, 1,156 mariages, 4,465 baptêmes et 3,629 morts. La population en 1824 n'étoit que de 138,510 ames.

Paris. La fête de l'Exaltation de la sainte Croix sera célébrée à Montmartre, avec neuvaine, comme autrefois au Mont-Valérien. La fête est remise au dimanche 15. Samedi soir les premières vêpres. Le dimanche matin, messe et instruction par M. le curé; la grand'messe sera célébrée, ainsi que tout l'office, par M. l'abbé

Tresvaux, vicaire-général; le sermon par M. l'abbé Combalot, la station du soir par M. l'abbé Tresvaux. Tous les jours de la semaine, messes basses à huit et à neuf heures; et à dix heures, grand'messe et sermon. Plusieurs paroisses se rendront successivement au calvaire de Montmartre. Le lundi 16, l'office et les stations par M. le curé de Saint-Antoine; le mardi par M. le curé de Saint-Merry; le mercredi, par MM. les curés de Vaugirard et de Sainte-Valère; le jeudi, par M. le curé de Saint-Nicolas; le vendredi, par M. le curé de Chaillot; le samedi, par M. le curé de Charonne. Les sermons de chaque jour, par MM. Combalot, Lerat, Krief, Mayeux, Bousquet et M. le curé de la Chapelle. Le dimanche 22, jour de l'octave, les offices et les stations par M. l'abbé Despinassus, chanoine de Saint-Denis; le sermon par M. Grandmoulin.

— La vente du mobilier de l'*Eglise française*, qui avoit été annoncée par affiches pour samedi dernier, n'a point eu lieu. Il paroît qu'on a obtenu quelques délais des créanciers en leur promettant des fonds que l'on cherche partout. On retardera par-là de quelques jours une chute que doivent accélérer de plus en plus les nouveaux excès d'une secte impie. Un illustre étranger, qui est en ce moment à Paris, a eu la curiosité d'aller le dimanche 1er septembre à l'église de Châtel. Il a été épouvanté de ce qu'il a entendu. Le sieur Calland a parlé ce jour-là et a occupé la chaire pendant une heure. Il a passé en revue les dogmes de la religion, les mystères, l'église, les conciles, et a dit sur tout cela des choses effroyables. La crudité des expressions répondoit à l'audace des blasphêmes. L'étranger ne pouvoit assez s'étonner que dans un état policé on souffrît ce débordement d'impiétés monstrueuses, débitées en chaire par un homme qui sortoit de dire la messe, ou du moins d'en faire le semblant. Il est sûr que cette foiblesse est inconcevable. On ne toléreroit pas contre le chef du gouvernement le quart des outrages qu'il a été permis à un frénétique de lancer contre un nom révéré de tous les chrétiens, contre le Sauveur du monde. Dans cette même séance, Châtel a parlé à son tour; il avoit écouté sans sourciller les blasphêmes de son associé, et s'est mis à raconter des histoires assaisonnées d'invectives contre les prêtres catholiques. Il assure qu'à Meudon et à Montrouge on veut avoir l'église française. Le sieur Leloup a fait une tournée dans quelques départemens, et a trouvé partout les esprits disposés à secouer le joug romain; c'est Châtel qui le dit. Il annonce qu'un jeune instituteur, nommé Pateron, sème les principes de l'église française et viendra incessamment à Paris faire son noviciat. Puis sont arrivées des histoires telles que l'abbé Châtel en a toujours à commandement: celle, par exemple, d'une jeune fille qui avoit à se plaindre d'un prêtre, mais qui heureusement a trouvé dans le sage-primat un protec-

teur, un guide et un père. L'orateur, dont la pudeur est extrême, a abrégé cette histoire par respect, a-t-il dit, *pour la pieuse assemblée*. Il faut avouer que la modestie de l'un étoit tout-à-fait en harmonie avec la piété de l'autre. Plusieurs sans doute en ont ri tout bas, car il faut prendre garde à soi dans cet auditoire un peu brutal et échauffé par des prédications fougueuses. Le tout a fini par une décharge à boulets rouges sur le clergé romain et par d'énergiques protestations de ne jamais se laisser corrompre par l'or.

— Des dégâts assez considérables avoient été commis dans un jardin à Ecly, département des Ardennes. Des jeunes gens en furent soupçonnés, et traduits en police correctionnelle à Rhetel. Là, deux d'entr'eux, Lefebvre et Louis, furent acquittés, et deux autres, Leroy et Hardy, furent condamnés, le premier à un an, et le second à six mois de prison, et ensemble à 16 fr. d'amende. Mais à l'audience, qui avoit lieu le 30 juillet, il arriva une chose curieuse. Lefebvre, acquitté par méprise, déclare que c'est lui qui est coupable, qu'il a commis les dégats avec Leroy, et que Hardy est innocent. Il offre de subir la prison à la place de celui-ci. Par suite de ces aveux, le procureur du roi appela devant le tribunal de Charleville, et on produisit de nouveaux témoins, entre autres le curé d'Ecly. L'avocat des prévenus s'est opposé à l'audition de celui-ci, comme ayant reçu des confidences; et, quoiqu'il ne les eût pas reçues en confession, une révélation de sa part nuiroit à la confiance de ses paroissiens. Le substitut a prétendu que, puisqu'il ne s'agissoit pas de confession, le curé ne pouvoit se dispenser de dire ce qu'il savoit. Le tribunal a ordonné que le curé seroit entendu. Celui-ci avoit d'abord prêté son serment en ces termes : *Je jure de dire toute la vérité que ma conscience me permettra de dire*. Mais le ministère public ayant demandé qu'il prêtât serment selon la forme ordinaire, le curé y a consenti. Sur la question qu'on lui a faite, si Lefebvre et Leroy n'avoient pas été le prier d'être l'intermédiaire d'arrangemens entre eux et le propriétaire du jardin, il a répondu en ces termes :

« Je ne puis répondre à cette question, parce que ces personnes sont venues à moi comme pasteur, et que je dois garder comme un secret inviolable ce qu'elles m'ont confié; nos paroissiens ne nous considérant pas seulement comme dispensateurs des mystères de Dieu, ils voient en nous un ami; ils pensent qu'ayant étudié les matières qui touchent à la conscience, nous avons plus de lumières qu'eux, et ils viennent à nous pour avoir des conseils, soit sur les actes de leur vie spirituelle, soit sur ceux de leur vie temporelle. Souvent ils versent leurs chagrins dans notre cœur, et nous demandent des consolations : il seroit bien peu de chose, notre ministère, s'il se bornoit aux cérémonies du culte. Nous comprenons notre mission; nous savons qu'un pasteur doit être le confident de ses paroissiens, qu'il doit quelquefois réparer leurs erreurs, et ce seroit rompre pour

toujours cette douce et mutuelle confiance, que d'exiger la révélation des secrets que renferme le cœur d'un ami. Cependant, s'il s'agissoit d'un complot contre la sûreté de l'Etat, d'un fait qui intéresseroit les bonnes mœurs et l'ordre, je croirois devoir à la société, au bien public, de révéler tout ce que j'aurois appris en dehors du tribunal de la pénitence. Je déclare donc que comme homme je ne sais rien, et que comme prêtre je ne puis rien dire. »

Cette déclaration a été bien accueillie par l'auditoire et par les magistrats, et ceux-ci n'ont pas demandé autre chose. Hardy a été mis en liberté; et Lefebre, vu sa déclaration généreuse, n'a été condamné qu'à 20 fr. d'amende et aux frais.

— Il y a trois écoles chrétiennes à Besançon : celle de la paroisse Saint-Jean, celle de la rue du Château et celle de la Madeleine. Toutes trois ont eu leur distribution de prix. La première étoit présidée par M. le curé de Saint-Jean, la seconde par MM. les curés de Saint-Pierre et de Saint-Maurice, et la troisième par M. Poulet, adjoint du maire. On a été satisfait des enfans, de leur intelligence, de leur tenue et de leurs ouvrages. L'école Saint-Jean, qui est en concurrence avec une autre plus favorisée, et qui néanmoins compte jusqu'à 800 élèves, justifie spécialement la confiance des familles. Nous avions parlé de la proposition faite au conseil municipal d'Aire en Artois d'imposer une taxe aux parens non indigens qui enverroient leurs enfans aux écoles chrétiennes. Le maire a proposé de désigner le nombre d'enfans dont les parens seroient tenus d'acquitter la taxe mensuelle de 75 c. Après une courte discussion, le conseil, à la majorité de 10 contre 5, a décidé que la taxe n'étoit applicable à aucun des élèves des Frères. On se félicite de voir tomber une mesure qui eût été une source de tracasseries.

— Le 29 août, les dames de Saint-Charles, qui dirigent les écoles chrétiennes pour les filles à Marseille, ont distribué les prix aux élèves des paroisses de la Major, Saint-Martin, Saint-Cannat, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Victor, et Notre-Dame-du-Mont. La séance a eu lieu dans le local de l'Oratoire, sous la présidence de M. Dunoyer, adjoint de la mairie. On remarquoit dans la salle les curés des diverses paroisses, et plusieurs ecclésiastiques et notables. Les élèves étoient au nombre d'environ 1200. Un exercice a précédé la distribution des prix; il consistoit en deux conférences, l'une sur la religion et l'histoire de l'Eglise, l'autre sur l'arithmétique. Les jeunes filles ont fait sur le tableau toutes les opérations arithmétiques. Le président a exprimé dans des termes flatteurs sa satisfaction et l'intérêt qu'il prend à l'établissement et aux respectables sœurs.

—Les feuilles libérales de la Belgique ont fait grand bruit d'un arrêté royal qui envoie la fabrique de l'église de Garbeke en possession de quelques pièces de terre cédées au domaine. Il est dit,

dans cet arrêté, qu'on a pris l'avis de M. l'archevêque de Malines. A ce sujet le *Courrier belge* se plaint de l'ambition du clergé; il appelle le prélat *le conseiller-aviseur du ministère des cultes;* il voit l'état dans l'église, il est prodigieusement effrayé. Consulter un évêque, quelle honte! La liberté est en péril. Le journaliste oublie que Guillaume, dans son temps, annonça un jour en tête d'un de ses arrêtés qu'il avoit entendu l'avis de M. l'archevêque de Malines. Pourquoi ne cria-t-on pas alors contre lui? Pourquoi le *Courrier belge* lui-même approuva-t-il l'arrêté? Il trouvoit tout naturel que le roi Guillaume consultât une fois un évêque, et il est indigné aujourd'hui que Léopold en consulte un autre. Ah! cela s'explique très-bien. Sous Guillaume il étoit question de ravir aux catholiques la liberté d'enseignement, tout étoit juste pour arriver à ce but. Aujourd'hui il s'agit de rendre à une fabrique d'église trois morceaux de terre, vous sentez que c'est un précédent bien dangereux. Voilà la différence. Le *Courrier belge* n'est point en contradiction avec lui-même, comme on pourroit le croire; il est au contraire très-conséquent dans son système. Il trouvera tout bien, pourvu que les catholiques ne soient pas protégés; il trouvera tout mal, s'ils sont libres dans l'exercice de leur culte et dans la jouissance de leurs droits. Qui croiroit qu'à ce sujet il fait un appel à la presse française, et la supplie de l'aider à combattre la *funeste influence* des catholiques? Et le tout pour trois pièces de terre et pour un avis demandé à M. l'archevêque de Malines! C'est bien la peine d'affecter tant de terreur et de faire un appel aux journaux étrangers!

— Plusieurs journaux ont publié une lettre pastorale du cardinal patriarche de Lisbonne pour se soumettre au nouveau gouvernement. Il y est dit que la Providence s'est expliquée par les derniers événemens, et les fidèles sont exhortés à se soumettre. On leur recommande de ne point se livrer aux vengeances, et on leur remontre les tristes suites de l'anarchie. Enfin, on blâme les ecclésiastiques qui ont abandonné leurs paroisses au moment de l'invasion. Cette pastorale est datée du palais de la Junqueira, le 30 juillet, et signée *P., cardinal patriarche,* et ensuite *Miguel-Seraphin Ribero. P.* est l'initiale du nom de baptême du cardinal Patrice da Silva, qui est patriarche de Lisbonne. Ribero est sans doute le secrétaire, dont la signature, suivant l'usage, suit celle du patriarche. Cette signature ne prouve donc point la fausseté de la pièce. Le préambule porte encore le nom du patriarche: *Moi, Patrice, cardinal-patriarche de Lisbonne, au clergé et aux fidèles...* Nous ne savons sur quel fondement on a pu dire que ce préambule n'étoit pas conforme au protocole ordinaire. Enfin, on a dit que Ribero étoit un cardinal espagnol, et non portugais: or, il n'y a point de cardinal du nom de Ribera ou Ribero. Nous avouons que nous croyons la pièce authentique; mais il faut remarquer qu'elle

est antérieure aux décrets subversifs de la religion rendus par don Pedro. D'un autre côté, on assure que l'archevêque d'Evora et l'évêque de Guarda ont publié des mandemens en faveur de don Miguel. Tel est le fruit des décrets insensés de don Pedro : il semble qu'il ait pris à tâche de nuire à sa propre cause.

— Les catholiques continuent d'élever de nouvelles églises aux Etat-Unis. Le dimanche 5 mai dernier, M. Whitfield, archevêque de Baltimore, assisté de MM. Deluol et Eccleston, consacra l'église Saint-Pierre à Harper's Ferry, en Virginie. Après la cérémonie, le prélat administra la confirmation à 77 personnes, célébra la messe et prêcha. Le nouvel édifice est placé dans la plus belle situation, au confluent du Potomac et du Shanaudoah. Cette construction est due au zèle persévérant de M. Gildoa, pasteur du lieu. Le terrain sur lequel est bâtie l'église a été donné par une respectable famille. Les dons ont été nombreux de la part des employés aux travaux publics. L'église est dans le genre gothique et a 74 pieds sur 40. Elle a un clocher, et l'intérieur est bien décoré. Le 1er mai, M. l'archevêque de Baltimore posa dans cette ville la première pierre de l'église Saint-Jacques, au coin des rues du monument et Aisquith; on dit que c'est le prélat qui fait les frais de la construction. Le 10 juin suivant, M. Dubois, évêque de New-York, posa dans cette ville la première pierre de l'église Saint-Joseph, au coin de deux rues, dans un quartier qui compte déjà de beaux édifices du même genre. L'église aura 102 pieds de long sur 66 de large. Afin de placer l'église précisément au coin des deux rues, il a fallu acheter une maison en briques à trois étages, et l'architecte a trouvé le moyen de la transporter à 80 pieds plus loin et de la poser sur d'autres fondations préparées à cet effet. L'opération a parfaitement réussi. Dans la première pierre de la nouvelle église on a déposé des monnoies des Etats-Unis avec les noms du pape, de M. l'évêque de New-York, du pasteur de la congrégation, M. Cummiskey, des *trustees* ou marguilliers, du président des Etats-Unis, du maire de New-York, etc.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. l'évêque d'Hermopolis, depuis assez long-temps, manifestoit l'intention de venir demeurer à Versailles; il y avoit même fait demander un logement au séminaire, n'ayant plus d'autre désir que de mener une vie tranquille et retirée. Ce prélat vient en effet d'arriver dans cette ville; mais peut-être les circonstances où il se trouve maintenant donneront-elles une nouvelle direction à ses pensées. Sa réserve naturelle ne le porte pas à faire connoître prématurément ses desseins. Son caractère est toujours le même. Tous les sentimens honorables s'allient chez lui avec l'habitude de la réflexion et du silence. Une seule chose ne se montre que trop dans ce respectable prélat, c'est le poids des années et des infirmités.

Avant 1830, sa santé étoit déjà très-altérée, et depuis trois ans elle a reçu d[illegible] atteintes plus sérieuses.

— Lorsque Buonaparte s'empara du pouvoir souverain, il affecta de di[illegible] qu'*il n'avoit détrôné que l'anarchie*. C'étoit une manière de faire sa cour au[illegible] gouvernemens réguliers de l'Europe, ou d'adoucir du moins à leurs yeux, auta[illegible] que possible, ce que son usurpation pouvoit avoir de déplaisant pour eux ; car l[illegible] gouvernemens réguliers aiment naturellement les gens qui se chargent de détrôn[illegible] l'anarchie. Dans un moment où plusieurs grands souverains se réunissent pou[illegible] tenir conseil à Troppau, le mot de Buonaparte n'est donc pas une mauvaise rémi[illegible]niscence à employer vis-à-vis d'eux, et nous trouvons que les journaux du minis[illegible]tère font bien d'insister sur cette idée, à raison des mêmes circonstances ; et, pou[illegible] l'instruction du congrès de Troppau, il y a peut-être aussi quelque habileté à la faire savoir par le *Moniteur* jusqu'à quel point la royauté de juillet est déjà enracinée dans le sol français. Or, c'est un effet qui sera nécessairement produit dans l'espri[illegible] des souverains du Nord, par le ton d'assurance avec lequel le roi-citoyen a prononcé à Caen les deux phrases suivantes : « L'affection de ma nation est à la fois le premier besoin de mon cœur et ma plus douce récompense. Il m'est doux d'entendre de toutes parts, aussi bien dans vos discours que dans les acclamations dont j'ai été entouré, tant dans la ville de Caen que partout sur mon passage, *combien* ce sentiment est profond, et combien je puis m'y abandonner avec une pleine confiance. » Ainsi le congrès de Troppau est averti de deux choses : c'est que, d'une part, Louis-Philippe n'a consenti à être roi des Français *que pour détrôner l'anarchie*, comme Buonparte ; et que, de l'autre, il est entouré d'acclamations qui ne lui permettent pas de douter du profond sentiment d'affection dont il est l'objet pour sa nation. En ce qui touche ce dernier point, nous n'avons rien à dire, tant ce sentiment d'affection est notoire et prononcé ! Mais, pour ce qui est de l'anarchie, nous avouons que tout ce que nous voyons nous porte à croire qu'elle n'est pas moins solidement établie sur son trône que Louis-Philippe sur le sien.

— Plusieurs journaux ont parlé d'une *Histoire politique de l'Eglise*, par M. de Vidaillan. D'après ce qu'ils en disent, il paroit que cet ouvrage n'est ni impartial ni profond. Le *Constitutionnel* lui-même reproche à l'auteur de n'avoir point fait assez de recherches ; il signale des omissions et des erreurs. Il termine son article par les réflexions suivantes, qui de sa part sont assez remarquables : « Jusqu'à présent, l'histoire ecclésiastique n'a guère été qu'un champ de disputes pour les sectes religieuses et pour les partis, tous également passionnés, le parti de l'incrédulité autant que les autres. La philosophie sceptique du 18e siècle n'y a vu que la théocratie à ruiner, le fanatisme à vaincre, l'*infâme à écraser*; sa critique n'a été le plus souvent que de la satire. La philosophie toute militante du 18e siècle a terminé sa campagne ; il est temps pour la science de commencer ses froides et patientes explorations. Cette Eglise édifiée avec tant de peine, dont les vastes et solides constructions ont résisté à tant de forces destructives, vaut bien qu'on la considère d'un œil attentif et sérieux ; elle offre à l'examen autant d'intérêt au moins que les monumens de l'Egypte et de la Grèce. A voir ces insti-

tions qui ont discipliné l'Europe en l'absence de toute autorité sociale, comment défendre d'un sentiment d'admiration et de respect? A voir l'empire romain en ruine, le monde en proie à la barbarie, comment ne pas partager l'effroi de l'auteur du *Génie du Christianisme*, qui se demande ce que l'humanité seroit devenue sans l'Eglise? » Il est assez piquant de voir un journal, qui s'est déclaré si souvent l'admirateur de la philosophie de Voltaire, convenir que *sa critique n'a été le plus souvent que de la satire.*

— La France vient de mettre un terme à ses hésitations entre la branche aînée et la branche cadette de la maison de Bragance. C'étoit un gage que nous devions au congrès de Troppau, de notre amour et de notre respect pour la légitimité. Il y sera certainement très-sensible, et nous saura gré d'une déclaration si nette et si précise. Si, avec cela, nous avions pu nous résoudre à lui donner une semblable marque de respect pour la légitimité française, probablement nous n'en aurions pas été plus mal dans son esprit. Mais il n'y a rien à attendre de nous de ce côté; notre attachement pour la légitimité n'est que pour les affaires étrangères.

— L'Académie des sciences morales et politiques, après avoir consacré plusieurs séances à discuter les questions qu'elle vouloit mettre au concours, a fait choix d'autant de sujets qu'elle compte de sections. Elle a ajourné à 1835 sa séance publique, qui devoit avoir lieu au commencement de 1834. Voici les sujets de prix : *Philosophie.* Examen critique de l'ouvrage d'Aristote, intitulé *Métaphysique.* — *Législation.* Quelle est l'utilité de la contrainte par corps en matière civile et de commerce. — *Histoire générale.* Indiquer le mouvement intellectuel qui se manifesta pendant les 12e et 13e siècles, caractériser ce mouvement, en signaler les causes et en énoncer les résultats. — *Morale.* Rechercher quels sont les élémens dont se compose à Paris, ou dans toute autre grande ville, cette partie de la population qui forme une classe dangereuse par ses vices, son ignorance et sa misère: indiquer les moyens que l'administration, les hommes riches et les ouvriers intelligens peuvent employer pour améliorer cette classe. — *Economie politique.* Lorsqu'une nation se propose d'établir la liberté du commerce, et de modifier sa législation sur les douanes, quels sont les faits qu'elle doit prendre en considération pour concilier les intérêts des producteurs nationaux et ceux de la masse des consommateurs? Les trois premiers sujets sont proposés pour 1835, et le prix sera de 1,500 fr. pour chacun; les deux autres, indiqués pour 1836, seront l'objet d'un prix de 3,000 fr.

— Louis-Philippe est arrivé à Caen le 6. Le clergé lui a été présenté avec les autorités locales. Le 7, il a passé en revue les troupes et la garde nationale, et il a visité l'établissement des sourds-muets dirigé par M. l'abbé Jamef, et le collége royal, qui a pour proviseur M. l'abbé Daniel. Le 8, le prince s'est rendu à Pont-Audemer, en passant par Pont-l'Evêque et Honfleur. Il est arrivé le 9 à Rouen, qu'il a quitté le 11 pour revenir à Saint-Cloud.

— Parmi les personnes décorées par Louis-Philippe dans son voyage en Normandie, on cite M. l'abbé Beausire, curé de la paroisse Notre-Dame, de Caen, et M. l'abbé Daniel, proviseur du collége royal de cette ville.

— M. Martin (du Nord), nommé avocat-général à la cour de cassation, a été réélu député à Douai.

— M. Anisson-Duperron a été élu député à Yvetot. Ses concurrens étoient MM. Lemire et le général Valazé.

— Les ouvriers charpentiers n'ont pas encore repris leurs travaux dans aucun des chantiers de Paris. A la Madeleine, les maçons et les sculpteurs vont être obligés de faire eux-mêmes des échafaudages pour pouvoir continuer leurs travaux. Les ouvriers scieurs de pierre viennent aussi de déserter les chantiers de la capitale, en se plaignant de l'insuffisance de leur salaire.

— Des ouvriers raffineurs de sucre se sont portés le 9 dans plusieurs raffineries pour engager leurs confrères à suspendre les travaux afin d'obtenir une augmentation de salaire. Ces provocations, qui ont même été accompagnées de menaces, ont réussi pour plusieurs fabriques. La police a arrêté plusieurs des meneurs.

— Les courses pour les prix royaux de 5,000 et 6,000 fr. ont eu lieu dimanche dernier au Champ-de-Mars, malgré le mauvais temps et l'humidité du sol. Ces prix ont été remportés par des chevaux de deux amateurs, lord Seymour et M. Rieussec, fournisseur de fourrages. Il y avoit trois épreuves à faire pour un prix, et deux pour l'autre. Chaque épreuve consistoit à faire deux fois le tour du Champ-de-Mars, ou 4 kilomètres (une lieue). Un cheval de M. Rieussec, à chaque épreuve, a franchi cet espace en cinq minutes cinq à six secondes.

— Un sieur Fabien Lenormand s'étoit fait chef d'une entreprise ayant pour objet l'envoi au rabais de journaux dans les départemens au moyen de l'achat de ces feuilles aux cabinets de lecture, et il avoit établi une maison de prêt sur gages. A l'aide d'un crédit imaginaire et du bénéfice qu'il promettoit de ses entreprises, il étoit parvenu à se faire confier des sommes qu'il a escroquées. Il a été condamné, en conséquence, à un an de prison. Le principal plaignant étoit M. l'abbé Joly, demeurant à Neuilly-Saint-Front, près Château-Thierry, qui lui avoit souscrit pour 3,850 f. d'effets pour lesquels on lui a saisi ses meubles. M. Joly vouloit à toute force lire au tribunal un mémoire in-f°, en prose et en vers, orné de gravures. Cet écrit, déjà distribué, étoit relatif à l'interdiction prononcée contre lui par M. l'évêque de Soissons, et a, dit-on, pour titre : *l'Intégrité mise en lumières,* ou Lettre d'un ecclésiastique à M. Fesch, archevêque de Lyon, avec le portrait de Louis-Philippe.

— M. Chabannel, éditeur du *Moniteur parisien*, feuille périodique traitant de matières politiques, a été condamné par défaut à un mois de prison et 200 fr. d'amende, pour n'avoir pas versé de cautionnement, ni fait le dépôt de ce journal.

— On a saisi à la poste la sixième livraison de l'*Echo de la jeune France.*

— M. Boisson est nommé maire de Luçon, et M. Lescure, maire de Bergerac.

— La *Gazette de l'Ouest* nous apprend que M. Dupont-Minoret, député de Poitiers, qui vient de mourir à Paris, a été assisté dans sa maladie par M. l'abbé

Gallard, premier vicaire de Saint-Roch, et dans ses derniers momens par M. le curé de la paroisse. Sa belle-mère, madame Minoret, étoit morte quelques jours auparavant à Poitiers. La *Gazette* loue la charité de cette famille, et dit que ces deux pertes seront vivement senties des pauvres.

— La correspondance télégraphique à l'usage du commerce, établie à Rouen, est en pleine activité. L'arrivée de Louis-Philippe dans cette ville et l'élection de M. Anisson-Duperron ont été connues à Paris en un instant par cette voie. M. Ferrier, entrepreneur, s'est empressé de communiquer ces nouvelles aux journaux de toutes les couleurs.

— Huit individus, accusés de faits de chouanerie, ont été jugés les 21, 22 et 23 août à la cour d'assises d'Angers. Ils ont été condamnés, savoir : le sieur Loches, aux travaux forcés à perpétuité; les sieurs Chauveau, Esnault, Lassier, Lardaux et Guerrier à 20 ans de travaux forcés; et les réfractaires Bachelier et Clisson à 5 ans de détention.

— Le chef de chouans, Théodore Robert des Châtaigniers, a été arrêté le 7 septembre à Nantes, par le commissaire central de police Lenormand. Il se disposoit à passer à Jersey : on lui a saisi, dit-on, des papiers importans. Le sieur Robert, qui a été condamné dernièrement à mort par contumace, étoit autrefois percepteur à Boin.

— On affiché à Lyon, pour paiement des impôts, la vente des meubles de M. Pitrat, imprimeur-libraire, chef d'une famille de dix personnes. M. Pitrat a fait un refus motivé de payer l'impôt. Il se fonde : 1° sur ce que pendant sept mois qu'on l'a retenu en prison, en le privant de toute communication avec sa maison, il n'a pu surveiller son établissement et le mettre ainsi à même de satisfaire aux charges de l'Etat; 2° sur ce qu'étant électeur on lui refuse le droit de voter, parce qu'il ne veut pas prêter un serment qui répugne à sa conscience et qui n'est nullement prévu par la charte de 1830. On ne sait pas encore si les meubles de M. Pitrat auront trouvé des acheteurs.

— On a saisi à Toulouse, chez M. Sénac, libraire, un grand nombre d'exemplaires d'une brochure politique, intitulée : *Souvenirs des révolutions*, par M. de Dulçat, avocat de Perpignan.

— L'escadre de Cherbourg a dû partir le 8 pour Brest, où les bâtimens qui la composent recevront des ordres pour leurs destinations ultérieures.

— M. de Schonen, à son passage à Dijon, a reçu un charivari qui a été accompagné des cris : *A bas le Philippiste !* et de cris injurieux pour ce député.

— L'expédition de Bougie, qui se prépare à Toulon, partira vers le 15 de ce mois; tout le matériel est embarqué. Le personnel se compose de deux bataillons du 59e de ligne et de deux batteries d'artillerie.

— La brigade française, qui se trouvoit en Morée sous les ordres du général Guehenenc, revient en France. Avant son départ, M. Guehenenc a envoyé à Nauplie le général Corbet, pour annoncer officiellement au gouvernement l'évacuation de ce pays par les troupes françaises, et complimenter en son nom le roi Othon

et la régence. Ceux-ci lui ont fait témoigner, par M. Armansperg, leurs sentimens de gratitude.

— Le choléra diminue d'intensité à Londres. Dans la dernière semaine, les tableaux de mortalité n'ont présenté qu'un résultat de 61 décès, tandis que quinze jours auparavant le nombre des décès s'élevoit à 200. On attribue cette amélioration aux changemens que la dernière tempête a fait éprouver à la température.

— On a vendu à Londres, pour le prix de 25,000 fr., un cheval de course connu sous le nom de *Birmingham*.

— La diète helvétique a résolu, dans sa séance du 3 septembre, de faire occuper militairement le canton de Neufchâtel, s'il ne se soumet pas avant le 11 à ses exigences. Des troupes fédérales ont été envoyées de suite sur les frontières de ce canton, pour y entrer au premier signal. Le conseil législatif de Neufchâtel s'est assemblé le 6 pour délibérer sur le parti à prendre, et M. de Pfuel est parti en toute hâte à Berlin, afin d'y demander des instructions à son gouvernement.

— Les journaux allemands annoncent positivement que l'empereur d'Autriche, accompagné du prince de Metternich, va se rendre à Troppau, pour y avoir des conférences avec l'empereur de Russie et le roi de Prusse. On dit aussi que l'entrevue des trois souverains aura lieu à Friedland.

— La flotte turque du Bosphore se compose de 33 bâtimens, dont deux de 138 canons, un de 88, trois de 75, un de 74, cinq de 52, deux de 50, deux de 48, huit de 20, et neuf autres petits bâtimens. Il y a en outre, sur les chantiers, deux gros vaisseaux prêts à être lancés à la mer.

On a livré à l'impression les discours prononcés lors de la distribution des prix du collége Stanislas, le 20 août dernier. M. Gibon, professeur de philosophie, ouvrit la séance par un discours plein d'un caractère religieux, et qui par cela seul mériteroit que nous en offrissions dans ce journal une courte analyse. Dès son début, l'orateur amène fort naturellement l'éloge de M. l'archevêque de Paris, qui assistoit à la séance :

« Jeunes amis, ces récompenses qui vous sont proposées chaque année, l'éclat de ces solennités littéraires, l'affluence de tous ceux qui vous sont chers autour du théâtre de votre gloire, la présence de ce prélat vénérable, qui, comme pour rafraîchir son ame des vastes soins et des épreuves si saintement supportées de son pesant ministère, aime à venir, à l'exemple de son divin modèle, s'asseoir *au milieu des petits enfans* : tout vous dit quelles espérances fonde sur vos studieux efforts cette patrie à laquelle vous devez être si fiers d'appartenir ; tout conspire à vous apprendre quelle importance est attachée par elle aux brillantes et solides études. »

Le judicieux professeur veut montrer qu'il n'est pas d'éducation possible sans la religion. Il invoque à cet égard le témoignage de ceux-mêmes qui se sont affranchis pour leur propre compte du joug de la foi. Ils sentent la nécessité de ce

frein pour leurs enfans, nécessité qui augmente encore à l'âge où les jeunes gens entrent dans le monde :

« Et comprenez bien, jeunes amis, que, du nom de religion, je n'entends pas décorer cette religiosité vague, tout au plus propre à nourrir dans notre ame de vagues rêveries, et tout-à-fait impuissante à nous imposer la loi du devoir : religion sans culte, morale sans pratique; c'est une règle que les exceptions, s'il en est, ne me semblent pas pouvoir détruire. »

Si la religion est nécessaire dans l'éducation domestique, combien plus encore dans l'éducation publique! Là, les difficultés étant plus grandes, les dangers plus nombreux, on a aussi plus besoin d'un puissant appui. Est-ce l'étude seule qui pourra captiver l'esprit d'un jeune homme et le préserver des erreurs et des écarts? Mais elle n'a pas le même charme pour tous, et, pour ceux-mêmes qui sont le plus sensibles à ses attraits, elle laisse des momens d'ennui, elle ne remplit pas entièrement le cœur, elle n'offre qu'une barrière insuffisante au choc des passions. Ici l'orateur a peint l'agitation et l'inquiétude de ces jeunes gens qui ont demandé le bonheur à tout ce qui les entoure, et qui n'ont trouvé qu'illusion, que vanité, qu'erreur. Il ne dissimule pas à ses auditeurs qu'ils rencontreront dans le monde une violente opposition à la religion, et il s'efforce de les prémunir contre les dangers. Aucun temps, à son avis, ne sauroit être plus favorable que le nôtre à une profession de foi libre et franche. Ici l'estimable professeur émet quelques opinions que nous n'oserions adopter pleinement, puis il continue ainsi :

« Je ne veux point, au reste, décider ici la question de savoir si cette fièvre ardente, qui pousse aujourd'hui les peuples à saper avec tant d'acharnement les constitutions antiques, est véritablement un signe de perfectibilité et de progrès; mais lors même que des doutes graves pourroient être permis à cet égard, lors même que nos institutions présentes ne devroient être considérées que comme des tempéramens nécessaires à la conservation d'un corps malade, toujours est-il qu'il y auroit de la folie à fatiguer le présent des regrets d'un passé dont le retour est impossible, et qu'il ne sauroit être aujourd'hui de plus infaillible moyen de tout perdre que de vouloir tout sauver. Sachons mieux respecter, après tout, les décrets de la Providence, qui a aussi son action au gouvernement de ce monde. Mais laissant, encore une fois, aux habiles à décider ces hautes questions de l'harmonie des institutions avec les besoins présens des peuples, le seul point qu'il entre ici dans mon sujet de constater, c'est que s'il est vrai que nous marchions à une grande régénération sociale, au christianisme seul, perpétuelle condition de vie au milieu des perpétuelles métamorphoses de la société, appartiendra d'opérer cette régénération. A lui la gloire de la civilisation de notre vieille Europe! Qui se chargeroit de donner sur ce point un démenti à l'histoire? J'ajouterai contre ces faux docteurs, qui chaque jour saluent avec un respect hypocrite ses prétendues funérailles : A lui seul notre avenir, s'il est vrai qu'il en soit encore un pour nous! »

L'orateur finit par un juste hommage au vénérable chef de l'établissement,

M. l'abbé Augé, qui a consacré à la jeunesse presque toute sa longue carrière, et qui sait si bien lui faire aimer la religion par ses vertus, par sa sagesse et par sa douceur.

M. de Cardaillac, qui a pris la parole après M. Gibon, a insisté sur la nécessité du travail, et sur les motifs que l'on doit s'y proposer. Il a adressé aux jeunes gens de sages avis pour leur avenir, et a fini ainsi :

« Ces considérations, toutes d'avenir pour vous, soutiendront, j'espère, votre courage, entretiendront votre émulation, et vous engageront à applaudir, sans envie et sans réserve, aux triomphes de vos heureux concurrens, dont ils me reprochent d'avoir retardé de quelques instans la proclamation. Leur impatience est sans doute augmentée par la présence inopinée de notre illustre prélat, dont tout ce qui l'approche ou le connoît apprécie et chérit l'extrême bonté et les aimables qualités, et dont tout ce qui porte un cœur noble, généreux, et surtout chrétien, honore les vertus et admire le courage. Nous nous flattons que la bienveillance qu'il vous témoigne en ce jour, en venant applaudir à vos triomphes, ajoutera au souvenir que vous en conserverez sans doute un caractère plus solennel, et qui vous excitera, dans toutes les circonstances de votre vie, à imiter les vertus dont il nous donne à tous de si touchans exemples.

Vies des Saints pour tous les jours de l'année, avec une Pratique et une Prière et des Instructions pour les Dimanches et les Fêtes, accompagnées de 372 *gravures.*

Chaque semaine, à partir du 15 septembre, il paroîtra une livraison composée de quatre feuilles in-4°, ornée de seize gravures, exécutées d'après des tableaux connus. L'ouvrage complet formera vingt-six livraisons; la dernière sera composée de deux belles gravures destinées à servir de frontispice, du portrait du père Delpuits, auquel on doit le texte de l'ouvrage et des titres et préfaces.

Ces Vies des Saints, rédigées avec soin, exactitude et piété, sont une des bonnes lectures que l'on peut faire dans les familles. Les gravures attachent les enfans, et impriment les faits dans la mémoire.

La souscription n'est que de 1 fr. pour chaque livraison prise à Paris, chez Blaise, rue Férou, n. 24, et au bureau de ce Journal; et de 1 fr. 25 c. franc de port dans les départemens.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du* 11 *septembre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 75 fr. 10 c., et fermé à 75 fr. 20 c.
Cinq pour 100, jouiss du 22 mars, ouvert à 101 fr. 50 c., et fermé à 101 fr. 55 c.
Actions de la Banque . . . . 1720 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^E.

Sur le Bref à M. l'Archevêque de Toulouse, et sur la soumission à l'Encyclique.

Le bref du 8 mai, adressé à M. l'archevêque de Toulouse, auroit dû dissiper tous les doutes qu'on avoit voulu élever sur l'Encyclique du 15 août de l'année dernière. L'intention du saint Père est manifeste par le texte même du bref. Plusieurs journaux en ont fait la remarque comme nous. L'*Album catholique* de Toulouse a présenté des réflexions absolument dans le même sens que les nôtres. Le *Mémorial du Clergé* de Gand, recueil estimable, en a jugé de même. Il faut se fermer volontairement les yeux pour ne pas voir ce qui résulte du bref. Le pape y dit formellement qu'il s'agissoit, dans la lettre des évêques français, de ce qui a fait ensuite l'objet de l'Encyclique. S. S. rappelle qu'elle a envoyé l'Encyclique aux auteurs des doctrines déférées, et qu'ils ont annoncé publiquement qu'ils se désistoient de leur entreprise pour ne pas résister à sa volonté. Comment, après cela, se méprendre sur les personnes et les doctrines que le saint Père avoit en vue? N'est-il pas évident que les paroles du bref ne peuvent s'appliquer qu'aux écrivains que tout le monde connoît et nomme? On avoit voulu douter que l'Encyclique fût une décision dogmatique, le bref renverse encore ce subterfuge. Grégoire XVI déclare qu'il s'est proposé d'*enseigner tous les enfans de l'Eglise sur ce qu'il faut penser, d'après l'Ecriture et la tradition, du triste sujet dont il s'agit dans la lettre des évêques*. Le saint Père ajoute qu'il a dû apporter tous ses soins dans une affaire *où le salut de l'Eglise peut être compromis*, et que, dans son Encyclique, il a *exposé, suivant son devoir, la saine doctrine, la seule qu'il soit permis de suivre*. Toutes ces expressions n'annoncent-elles pas une décision doctrinale bien caractérisée? Ces derniers mots surtout, *la seule doctrine qu'il soit permis de suivre*, n'indiquent-ils pas de la manière la plus formelle quel est le caractère que le souverain pontife a entendu donner à l'Encyclique, et quelles obligations en résultent pour ceux qui ont soutenu les doctrines qu'elle signale? On nous avoit vanté leur déclaration du 10 septembre de l'année dernière; c'étoit, a-t-on dit, *la plus glorieuse des soumis-*

sions. On admiroit leur docilité, que l'on comparoit à celle de *petits enfans*. Il paroît que S. S. n'en a pas jugé de même, puisqu'elle attendoit d'eux des témoignages plus expressifs, *luculentioribus etiam testimoniis*. En effet, est-ce une soumission bien complète que de ne point avouer ses torts, et de déclarer seulement qu'on ne veut pas se mettre en opposition avec le chef de l'Eglise? *La plus glorieuse des soumissions* seroit de reconnoître que l'on s'est trompé, de rétracter ce qu'on avoit écrit. Il n'y a rien de semblable dans la déclaration du 10 septembre; au contraire, on a soin de dire qu'*on sort de la lice où on a loyalement combattu*. Ainsi, on ne change point de sentimens, mais on s'abstient de les publier. Or, quand on a soutenu des doctrines dangereuses, suffit-il, pour mériter des éloges, de ne pas résister publiquement à l'autorité qui a condamné ces doctrines? Une soumission franche n'auroit-elle pas dû suggérer quelque chose de plus? Le respect dont on avoit fait profession pour le saint Siége ne demandoit-il pas une déclaration et un désaveu plus explicites? Après tant de magnifiques protestations, n'avoit-on pas droit d'attendre des témoignages plus éclatans? Il est clair que le souverain pontife y comptoit.

Enfin, le saint Père parle dans son bref de la douleur que lui causent des bruits qui circulent. Quels sont ces bruits? c'est ce que le bref ne spécifie pas. Mais qui n'a ouï-parler des défaites et des subterfuges auxquels on a eu recours? « N'est-ce pas en effet, dit l'*Album catholique* de Toulouse, un juste sujet de douleur pour le père commun des fidèles et pour ses enfans soumis, de voir les doctrines condamnées se reproduire sous tant de formes différentes dans des ouvrages scientifiques, dans des livres de religion, dans des écrits périodiques, dans des correspondances secrètes dont néanmoins le secret échappe toujours par quelque endroit? » L'un a averti prudemment ses amis qu'il n'y avoit rien à faire sous le pape *actuel*, et qu'il falloit se réserver pour d'autres temps. Un autre a tantôt insinué et tantôt avancé nettement que l'Encyclique étoit une concession faite à une influence étrangère. Celui-ci, répondant à un ami qui lui objectoit l'Encyclique, a écrit qu'elle étoit adressée aux évêques, et qu'il falloit la laisser lire aux évêques. Celui-là prétend aujourd'hui que le bref n'en dit pas plus que l'Encyclique, et que c'est une fiche de consolation que le pape a voulu donner aux évêques français qui lui avoient envoyé leur censure. Un

autre assure qu'il est soumis ; mais il ne souffre pas qu'on touche à son idole : près d'un an après l'Encyclique, il veut bien nous apprendre que l'apparition de l'*Avenir* lui avoit causé *une joie vive et pure,* que *la nécessité qui a déterminé la cessation de ce journal a dû être regardée comme un malheur,* et que *ses efforts n'ont pas été sans d'immenses résultats.* Mais pourquoi invoquer des ouï-dire et des témoignages isolés, tandis que nous avons un ouvrage public, un ouvrage *ex-professo* en faveur d'une doctrine réprouvée énergiquement par l'Encyclique ? Le pape s'y étoit plaint, dans les termes les plus expressifs, des écrits qui ébranlent la fidélité aux princes et qui excitent à la révolte. Or, neuf mois après l'Encyclique, nous avons vu paroître le *Livre des Pèlerins polonais,* qui est un éloge continuel de la révolte et une philippique contre les souverains. Dans ce livre, les Polonais sont des *martyrs*, leur insurrection est la *cause de l'humanité toute entière*, et les princes, voire même *tous* ceux de l'Italie, sont des *oppresseurs*, des *parjures*, des *indignes*, etc. Or, ce livre porte le nom d'un des rédacteurs de l'*Avenir,* et un autre rédacteur de l'*Avenir* y a ajouté une hymne à cette chère Pologne, qui est encore un éloge de la révolte. Tout cela est accompagné de provocations fort significatives. Est-ce là cette *soumission chrétienne* qu'on avoit si solennellement promise ? A-t-on sitôt oublié ce *silence respectueux* dans lequel on paroissoit s'être renfermé, à l'exemple des jansénistes ?

Au moment où nous écrivons, il paroît un autre ouvrage d'un adepte enthousiaste. Il a pour titre : *De l'Enseignement philosophique de M. Bautain dans ses rapports avec la certitude*, in-8°. L'auteur, qui ne s'est pas nommé, sembleroit d'abord un admirateur de M. Bautain ; mais ensuite il le combat avec beaucoup de force. Nous rendrons compte plus tard de cet écrit. Aujourd'hui, nous ne voulons que faire remarquer l'esprit qui anime l'auteur. Son culte pour le chef de l'école va jusqu'à l'idolâtrie. Il parle fort légèrement du livre si judicieux et si solide du père Rozaven, et s'oublie jusqu'à qualifier d'*infâme* une note de ce livre, relativement aux explications données sur un passage du plaidoyer de M. Janvier. Il paroît adopter les doctrines de l'*Avenir*, et fait entendre que si Grégoire XVI les a condamnées, c'est qu'il a été *obsédé de sollicitations et d'importunités*. Comme autrefois les jansénistes, il attribue la décision du pape aux jésuites, qu'il appelle

des *calomniateurs*. Les rédacteurs de l'*Avenir* ont été *sacrifiés, sans avoir été entendus, à leurs artificieux ennemis.... Rome sacrifie quelquefois à ses intérêts temporels*. Enfin, on insinue que, dans cette occasion, elle a cédé à une puissante *influence*. Les évêques surtout sont très-maltraités dans le livre de l'anonyme, et il mêle des protestations dérisoires de respect à des reproches et des plaintes pleines de hauteur et d'amertume. Voyez les pages 590 et suivantes de cet écrit. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que l'auteur, après toutes les plaintes que l'on vient de lire, nous cite son parti comme *attendant le jugement du saint Siége dans un humble silence et avec une soumission filiale*. Ce *silence* et cette *soumission* ressemblent beaucoup au *silence respectueux* des anciens jansénistes, et à leurs déclarations réitérées, que l'histoire nous montre toujours pleines d'artifice et de réticences.

C'est ainsi qu'on obéit au saint Siége; et ce qu'il y a de déplorable, c'est que la majorité des adhérens suit l'exemple des chefs. Nous avons cité quelques déclarations franches, quelques rétractations précises, des témoignages de regrets, et il en est probablement d'autres qui ont été déposés entre les mains des supérieurs, et qui ne sont point venus à notre connoissance; mais la majorité n'a pas changé; elle entretient des relations avec les chefs, elle obéit à leurs insinuations; elle s'en tient, comme eux, à des protestations vagues; elle élude l'Encyclique par des subtilités, elle l'atténue sous les plus frivoles prétextes, elle attend aussi des temps plus favorables. Cependant on s'organise et on se fortifie en secret, on entretient des correspondances au loin, on a des affidés dans divers diocèses, on fait voyager des amis dévoués pour soutenir leur courage. Rien ne ressemble plus à une secte que l'esprit qui règne parmi les adhérens et les disciples de cette nouvelle école, et que les moyens qu'on y emploie pour se maintenir et s'étendre. On a compris que le moyen le plus efficace étoit d'avoir pour soi une communauté; car, quand l'erreur s'est une fois nichée là, en vain tenterez-vous de l'extirper. Port-Royal en est un illustre témoignage. On a donc formé dans une grande province une espèce de congrégation sous un nom respectable. Cette congrégation a déjà plusieurs établissemens, un noviciat, un petit-séminaire, une maison de missionnaires. Au noviciat, il y a sept à huit prêtres et de quinze à vingt ordinans. On s'y flatte d'avoir des études très-fortes, on y apprend beaucoup de lan-

gues. Pour la théologie, on réduit tout le dogme à une espèce de traité de l'Eglise qui n'est, dit-on, qu'une analyse du premier volume d'un ouvrage célèbre. Pour la morale, on fait lire rapidement Liguori, en prévenant qu'il est un peu trop rigoriste en bien des endroits. Au petit-séminaire, il y a environ vingt prêtres. Pour l'instruction, on a deux bases principales, la doctrine du sens commun et la souveraineté du peuple. Aussi, les élèves qui sortent de là sont presque tous républicains. M. de M. a visité dernièrement cette maison avec deux Polonais; on leur a fait le plus touchant accueil, et il y a eu d'admirables témoignages de sympathie pour notre chère sœur la Pologne. La maison de missionnaires a sept prêtres et deux Frères. Plusieurs curés sont affiliés à la congrégation, qui peut avoir en tout soixante membres. Ils ne se gênent pas entr'eux sur les évêques, sur la cour de Rome et sur l'Encyclique. Une impulsion commune leur arrive du fond de quelque retraite mystérieuse; c'est là le centre d'unité, le foyer où l'on vient se réchauffer; c'est là que l'on indique les œuvres à entreprendre, les livres à faire. On y prépare, dit-on, un travail sur l'Encyclique où on expliquera très-bien le sens auquel il faut l'entendre, et l'autorité qu'on peut lui accorder.

Toutefois, nous apprenons que depuis peu de temps un mouvement très-sensible s'est fait dans ce parti, et que le *Livre des Pélerins polonais* y a été généralement blâmé. On y a senti combien cette levée de boucliers pouvoit être nuisible à la cause, et il est très-vrai que le clergé et les fidèles en ont été également scandalisés. Le masque est jeté, a dit un ecclésiastique en dignité; jusqu'ici nous les regardions bien comme des libéraux, mais il y a là tout un germe de révolution, de folie et d'impiété. Un vénérable évêque s'est plaint hautement, et a exigé des explications et des désaveux qui n'ont pas encore été rendus publics. A la retraite ecclésiastique qui a eu lieu récemment dans un grand diocèse, plus de cent prêtres s'étoient réunis pour demander des explications sur les sentimens des partisans des nouvelles doctrines. Le prélat a déclaré, dans une allocution, que ceux-ci avoient fait leur rétractation, et qu'il l'avoit envoyée à Rome. Il a nommé spécialement le chef, et a blâmé fortement un écrit récent de lui. Un vénérable curé qui a refusé l'épiscopat a demandé que le chef des missionnaires, connu pour l'ardeur de ses opinions, se rétractât publiquement; ce qui a eu lieu.

Nous ne connoissons point les nouvelles déclarations : espérons qu'elles seront rendues publiques. Nous osons croire qu'elles doivent l'être pour dissiper tous les nuages et pour rassurer à la fois et le chef de l'Eglise et les évêques sur le progrès des opinions condamnées.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Il y a dans le peuple des êtres brutaux qui seroient disposés à recommencer contre les prêtres les hauts faits des temps où on les poursuivoit comme des bêtes fauves. Le mercredi 4, au soir, un ecclésiastique fort recommandable fut attaqué dans la rue du Four par un jeune homme qui lui déchargea sur la tête trois coups de parapluie. Le dernier coup pouvoit faire d'autant plus de mal que, le chapeau ayant été renversé, le parapluie portoit immédiatement sur la tête.—Que vous ai-je fait? Pourquoi me frappez-vous? disoit le pieux ecclésiastique. — Le farouche assaillant ne répondoit point. Peut-être eût-il continué, si les passans ne lui en eussent imposé. On témoigna, dans le quartier, beaucoup d'intérêt au prêtre maltraité ; mais il a fallu le saigner. Il avoit une forte contusion à la tête. Toutefois il ne vouloit point ébruiter l'affaire, et c'est à sa prière que nous n'en avions point parlé dans nos derniers Numéros; mais quelques journaux ayant raconté le fait, nous n'avons plus de raison de garder le silence.

— Nous avons fait connoître l'ordonnance de M. l'évêque de Saint-Diez, du 25 mars dernier, sur la discipline ecclésiastique ; le prélat vient d'en publier une nouvelle pour être le complément de la précédente. Celle-ci est du 25 août; elle commence ainsi :

« En publiant, Nos très-chers Frères et bien-aimés Coopérateurs, notre ordonnance du 25 mars dernier, nous avons voulu vous donner une preuve de notre paternelle sollicitude. Notre but a été d'applanir les difficultés, et d'assurer le succès du ministère ecclésiastique. C'est un témoignage que nous aimons à nous rendre devant Dieu, qui sait à cet égard les dispositions de notre cœur ; et nous pouvons ajouter, pour notre plus ample consolation, au milieu des pénibles soins qui remplissent tous les momens de notre épiscopat, que nos intentions et nos vues ont été généralement appréciées par nos chers collaborateurs. Ils nous ont, pour la plupart, rendu la justice que nous avions droit d'attendre de tous. Ils ont entendu la voix du premier pasteur, et se sont conformés avec un religieux empressement à des règles dans lesquelles ils ont reconnu celles de l'Eglise. Nous avons rempli notre tâche, le clergé sans doute remplira la sienne. »

Le prélat insiste sur l'inconvenance des enchères dans les églises; il explique quelques autres articles de son ordonnance. On lui a représenté que dans certaines paroisses il seroit impossible, vu la pauvreté des fabriques, d'exécuter ce que prescrit son ordonnance, relativement aux vases sacrés. Il déclare s'en rapporter à cet égard,

avec confiance, à ses coopérateurs. Il annonce la tenue des conférences ecclésiastiques. Quelques pasteurs craignoient qu'elles ne pussent avoir lieu sans rencontrer de fâcheuses oppositions. M. l'évêque en écrivit au préfet, qui répondit que l'*autorité ne s'opposeroit point à la tenue des conférences, dès qu'elles ont uniquement pour but de mettre les prêtres en état de bien remplir leur mission,* et qu'*il est persuadé que les réunions de ce genre ne seront l'objet d'aucune fâcheuse interprétation, ni la cause d'aucun désordre.* Le préfet écrivit donc au sous-préfet de Saint-Diez de réprimer toute tentative contre les conférences, et de veiller à ce qu'il n'y fût apporté aucun obstacle. Les conférences commenceront à dater de la troisième semaine après Pâque jusqu'à la Toussaint. L'examen pour les jeunes prêtres, prescrit par l'art. 8 de la première ordonnance, aura lieu après l'octave de la Fête-Dieu dans les chefs-lieux d'arrondissement. Le sujet en sera indiqué dans l'*Ordo*, ainsi que le sujet des conférences. Le prélat prescrit quelques nouvelles dispositions sur les fabriques, et termine ainsi :

« Tout ce que nous avons fait, Nos très-chers Frères, nous l'avons fait uniquement dans l'intérêt du bien général. Tout a été mûri par la réflexion, soumis à l'examen le plus attentif. En ne négligeant aucun des secours que pouvoient offrir les lumières et l'expérience, nous avons cherché à rendre moins imparfaite l'œuvre de notre sollicitude. On ne pourra pas nous reprocher d'avoir manqué de prudence en voyant les sages précautions par lesquelles nous avons prévenu les embarras et les difficultés. Il n'y auroit pas plus de justice à nous accuser de n'être pas à la hauteur des circonstances, d'avoir voulu imposer un joug intolérable, enchaîner la pensée. De pareilles imputations tomberoient d'elles-mêmes. Il suffit de nous lire pour voir dans quel esprit nous avons écrit. C'est là, Nos très-chers Coopérateurs, que nous vous avons ouvert entièrement notre cœur, manifesté toute notre pensée, de manière à pouvoir être parfaitement compris de tous. Toujours jaloux de nous conformer à l'esprit de l'Eglise, nous nous sommes soigneusement abstenu de toute innovation. Nous connoissons trop bien le danger des nouveautés pour ne pas les repousser partout où elles chercheroient à s'introduire. Notre vigilance pastorale ne sera jamais en défaut à cet égard. Les temps n'ont pas été oubliés, et nous avons usé de toute la condescendance qu'ils nous ont paru exiger : mais il est des limites que le devoir ne permet pas de franchir. Vous saurez à cet égard apprécier notre conduite, et vous nous en aimerez davantage, ce sera la douce récompense de nos efforts pour maintenir l'honneur du sacerdoce. Lors même que nos tendres soins, ce qui ne peut être, diminueroient votre affection pour nous, la nôtre redoubleroit encore pour vous, nos bien-aimés: *Licet plus vos diligens minus diligar.* Pensez-vous que nous ayons besoin de justifier devant vous aucun de nos actes ? Nous pouvons le dire ici avec autant de confiance que le grand apôtre, et vous répondre comme lui, du ton le plus assuré, parce qu'il est dicté par le témoignage de notre confiance: c'est devant Dieu, c'est en Jésus-Christ que nous vous parlons. Nous n'avons en tout qu'un seul but,

votre avantage, votre repos, votre bonheur. *Olim putatis quod excusemus nos apud vos? Coram Deo in Christo loquimur. Omnia autem, charissimi, propter ædificationem vestram....* »

« Nous avons toujours compté sur votre concours, Nos très-chers Coopérateurs, et, malgré certaines dispositions qui, de la part de plusieurs, nous ont douloureusement surpris, nous ne cesserons d'y compter avec la certitude de trouver en vous tout ce que nous avons droit d'attendre d'un clergé si éminemment rempli de l'esprit sacerdotal. Vous vous montrerez constamment empressés à marcher dans les voies que nous vous avons tracées. Vous apprendrez par votre docilité, aux peuples confiés à vos soins, le respect dû au premier pasteur. Vos discours et vos exemples seront toujours là pour les convaincre de la nécessité d'observer les règles de l'Eglise. Vous vous encouragerez, vous vous soutiendrez mutuellement. Chacun de vous sera pour ses confrères un moniteur éclairé et charitable, et tous deviendront, nous avons tout lieu de l'espérer, ce que vous êtes déjà pour la plupart, des modèles de régularité. Par les dispositions toutes filiales avec lesquelles vous accueillerez tout ce qui émane de l'autorité d'un père, vous comblerez les vœux de votre évêque, qui ne se lassera pas de remercier le Seigneur de lui avoir donné une famille si digne de son amour. C'est dans la sincérité de notre cœur que nous vous appliquons ces paroles de saint Paul : *Certus sum autem, fratres mei, et ego ipse de vobis quoniam et ipsi pleni estis dilectione, repleti omni scientia, ita ut possitis alterutrum monere.* Et c'est en appelant sur vous les bénédictions les plus plus abondantes que nous finissons par ces autres paroles du même apôtre : *Deus autem meus impleat omne desiderium vestrum, secundùm divitias suas in gloria in Christo Jesu.* »

Il est aisé de voir par ce qui précède, et nous savons d'ailleurs qu'il s'étoit élevé des réclamations contre quelques dispositions de l'ordonnance du 25 mars. Nous ne doutons point que la seconde ordonnance n'applanisse les difficultés, et que le clergé du diocèse ne soit touché des sages avis et du ton paternel du prélat.

— De pieuses demoiselles travailloient depuis quatorze ans, à Niort, à élever des orphelines et des filles pauvres, à leur apprendre un état, à les former à la vertu. Mais pour perpétuer leur œuvre, mesdemoiselles Meschain ont désiré s'établir en congrégation. L'autorité ecclésiastique a acquiescé à leur demande. M. l'évêque de Poitiers s'est rendu à Niort le 30 août dernier, et il a érigé la nouvelle communauté sous le nom de *Filles du Cœur de Marie*. Il a reçu les vœux de quatre novices, et il a donné l'habit à deux postulantes. M. l'abbé Serre, fondateur de cette œuvre, en a développé les avantages pour la classe pauvre. Outre les trois vœux ordinaires de religion, ces dames en font un autre de se consacrer à l'éducation des orphelines et des filles pauvres. Elles les gardent dans la maison jusqu'à dix-huit ans, et on les y reçoit même par la suite en cas d'infirmités. L'établissement compte en ce moment dix-neuf orphelines et plus de quarante filles indigentes.

— Un sieur Hurtez, qui prend le titre de préparateur physicien et qui tient une petite échoppe à Chartres, paroît être de plus un faiseur de tours. Un homme si habile se pique d'être au-dessus des préjugés, cela est tout simple. On le surprit un jour dans la cathédrale de Chartres collant sur un des piliers un placard grossièrement impie. Une autre fois, il en répéta un passage à un des suisses de cette église. Le 28 août dernier, il se promenoit dans la même église le chapeau sur la tête. On l'engage à se découvrir, il répond par des injures; on veut le faire sortir, il frappe le bédeau. Une lutte s'engage entre eux. Hurtez est obligé de sortir de l'église; il a rendu plainte contre le sacristain, le bédeau et un chantre. Il a fait insérer dans le *Glaneur,* de Chartres, une lettre où il prétendoit que le chantre avoit voulu lui frapper la tête près d'un bénitier; *sans doute*, dit-il, *qu'il vouloit du sang pour eau bénite*. L'affaire a été portée en police correctionnelle à Chartres, le 5 septembre. Hurtez a fait entendre huit témoins à charge, et les prévenus en ont fait entendre quatre. M. Doublet, avocat de ceux-ci et qu'on n'accusera pas d'être du parti-prêtre, s'est beaucoup moqué de Hurtez, et de ses prétentions et de son intolérance. Il a discuté les dépositions des témoins, et a prouvé que les torts étoient du côté du faiseur de tours. C'est contre lui qu'on auroit dû rendre plainte; et c'est à lui qu'on auroit pu demander des indemnités. Toutefois il réclamoit 2,000 fr. dont, a dit plaisamment M. Doublet, il avoit besoin pour monter un petit commerce d'encre et de papier. Cette plaidoierie a un peu diverti l'auditoire. Le substitut, M. Salles, a conclu au rejet de la plainte, et le tribunal a adopté ses conclusions. L'apprenti philosophe s'est retiré désappointé.

— On a proposé à Reims une souscription pour un monument à élever en l'honneur de M. l'abbé Chanzy, chanoine honoraire de la métropole, mort le 3 mai dernier. M. Chanzy étoit né le 18 juillet 1754 à Terron, près Vouziers, et fut élevé au collége de Reims. Il se voua au service des autels et à l'enseignement de la jeunesse, et ne se fit connoître dans cette double carrière que par ses vertus et ses services. La bonté de son cœur le faisoit aimer de tout le monde. Il supporta avec courage l'exil dans les jours fâcheux. De retour dans sa patrie, il reprit les fonctions de l'enseignement. En 1809, il fut nommé à une chaire du lycée de Reims. Son zèle trouvoit encore le temps et les moyens d'instruire des jeunes gens en qui il trouvoit des dispositions pour le sacerdoce. Combien le diocèse n'a-t-il pas compté de jeunes lévites formés par ses soins! c'est à ce titre qu'il fut nommé chanoine honoraire à l'époque du rétablissement du siége de Reims. On sait à Reims quelle étoit sa charité pour les malheureux et son empressement à visiter et à consoler les malades. Une vie si pleine de bonnes œuvres devoit être couronnée par une fin digne d'elle. Aussi de

justes regrets l'ont suivi dans la tombe. On souscrit pour le monument chez M. l'abbé Maquart, grand-vicaire de Reims, et chez deux notaires de la même ville.

— Le diocèse de Rodez vient de perdre un ecclésiastique de mérite dans la personne de M. l'abbé Cassagnes, chanoine de la cathédrale et grand-vicaire du diocèse. Il a été emporté en peu de jours au milieu des travaux que lui avoit imposés la confiance de son respectable évêque. Un jugement droit et un esprit orné des connoissances propres d'un ecclésiastique se joignoient chez lui à une touchante modestie. C'étoit lui qui préparoit les sujets des conférences ecclésiastiques et qui en résumoit les délibérations. Le diocèse lui doit trois volumes de ces conférences; c'est le résultat des soins qu'il donnoit à cette œuvre. Il laisse une succession de charges qu'il faudra diviser entre plusieurs.

— Nous avons dit dans notre dernier Numéro, à propos de la pastorale du patriarche de Lisbonne, qu'il n'y a point de cardinal du nom de Ribera ou Ribero. La vérité est que M. le cardinal Inguanzo, archevêque de Tolède, joint à ce nom, sous lequel il est le plus connu, celui de Ribera ou Ribero; car nous trouvons tantôt l'un, tantôt l'autre. Ce dernier nom paroît être celui de sa mère, qu'il prend suivant l'usage d'Espagne. Du reste, il est bien clair que le Ribero qui a contresigné la lettre pastorale du patriarche n'a rien de commun avec M. le cardinal Inguanzo y Ribero, archevêque de Tolède.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le gouvernement de juillet auroit tort de se plaindre de la hardiesse de la presse; elle est certainement plus timide avec lui qu'elle ne l'étoit avec Charles X. La preuve qu'elle le ménage beaucoup, c'est que, pour reproduire la question du refus de l'impôt, elle se contente de rappeler sans aucune réflexion ce qui a été dit à ce sujet en 1829 par les journaux qui préparoient le régime actuel. Ainsi, ce sont ses propres amis qui ont prononcé dans ce temps-là sur la matière, et posé les principes. En supposant que ces décisions soient embarrassantes aujourd'hui pour le gouvernement, on ne sauroit qu'y faire; cela lui vient de la part de ses serviteurs les mieux intentionnés, et qui ont cru lui faire grand plaisir il y a quatre ans, en prêchant le refus de l'impôt. Comment les renier, après avoir profité du bien qu'ils lui ont fait? Il n'en est pas moins singulier que les bénéfices d'alors soient devenus une charge depuis, et que, pour ébranler fortement l'ordre de choses actuel, il suffise de remuer les principes qui ont servi à le fonder.

— Voilà que le patriarche des saint-simoniens renonce à être prophète dans son pays. Après y avoir bien réfléchi pendant trois ans, il trouve plus facile de rompre l'isthme de Suez, et de joindre la mer Rouge à la Méditerranée. C'est maintenant cette entreprise qui occupe sa pensée, et il annonce qu'il va partir pour mettre

la main à l'œuvre. Quoiqu'elle ne soit pas d'une exécution aisée, nous croyons qu'il a raison de moins désespérer de cette nouvelle tentative que de la première. Si le patriarche de l'*Eglise française* avoit un peu de bon sens, il lui demanderoit la permission de l'accompagner, et de lui aider à couper l'isthme de Suez. Ce seroit à coup sûr un travail mieux choisi et un métier plus honnête que celui qu'il fait à Paris. Quand il iroit gratter de ses deux mains les montagnes de sable qui séparent la Méditerranée de la mer Rouge, ce ne seroit pas trop pour la pénitence qu'il mérite. Il reste seulement à savoir si le chef des saint-simoniens, qui n'est que fou, voudroit d'un aide tel que l'abbé Châtel, qui est pire que cela, incomparablement.

— Il est bien heureux pour le Portugal d'être délivré de la tyrannie de don Miguel. Ce pays entre dans une ère de prospérité, sous des lois douces et bienfaisantes. Un décret du 9 août enjoint aux *alcades criminels* de procéder immédiatement et en toute diligence aux poursuites contre les *principaux* habitans qui ont quitté la capitale à l'entrée de l'armée *libératrice*, en *commençant par les plus notables ;* il est tout simple qu'on poursuive les principaux, et qu'on commence par les plus notables; il y a plus à prendre chez eux, et l'armée *libératrice* a surtout besoin d'argent. Ce décret n'a pas paru encore assez précis; et, d'après les représentations des alcades criminels, un nouveau décret du 12 août porte 1° que les dispositions prescrites pour le séquestre des biens des rebelles seront étendus non-seulement à ceux qui ont quitté Lisbonne le 24 juillet, mais encore à ceux qui antérieurement s'étoient joints au parti de don Miguel; 2° que les individus exceptés dans le décret d'amnistie du 17 juillet 1832 aient tous leurs biens séquestrés ; 3° que ce séquestre ne sera mis que sur les biens propres et personnels; que si les dépositaires des biens séquestrés se refusent à en être responsables, le dépôt sera fait d'office par les magistrats. Il est aisé de voir que la première partie de ce décret ouvre une large porte aux recherches et aux rigueurs. C'est ainsi que s'annonce le régime des *libérateurs.*

— Louis-Philippe et sa famille sont arrivés le 12 à Saint-Cloud de leur voyage en Normandie.

— Une ordonnance du 24 août règle le service de la télégraphie du gouvernement, fixe le personnel et les traitemens. Les directeurs, traducteurs et secrétaires prêteront serment de garder le secret des dépêches et de ne donner connoissance de documens télégraphiques à qui que ce soit sans un ordre de l'administrateur en chef.

— Pendant l'absence de M. Thiers, le portefeuille du ministère du commerce et des travaux publics est confié à M. le comte d'Argout, ministre de l'intérieur et des cultes.

— M. le maréchal Soult, ministre de la guerre, et M. le vice-amiral de Rigny, ministre de la marine, qui ont accompagné Louis-Philippe dans son voyage, sont arrivés à Paris le 12.

— Il y a eu le 12 une conférence au ministère des affaires étrangères entre M. le duc de Broglie et les ambassadeurs de Russie, de Prusse et de Naples.

— Le monument de la Bastille doit consister maintenant en une colonne qui portera le nom de colonne de la liberté. Elle sera en bronze et aura un escalier intérieur en fonte de fer. On placera au sommet un génie ailé, tenant d'une main un tronçon de chaîne brisée et de l'autre un flambeau. Ce sera le génie de la liberté, qui dominera la place de la Bastille. La colonne portera les noms de ceux des combattans de juillet qui ont été tués. Le travail est confié à M. Alavoine, auteur de la flèche en fonte à jour de la cathédrale de Rouen.

— Après de longues discussions sur le lieu où doit être placée l'aiguille de Luxor, il paroît enfin décidé que cet obélisque sera élevé sur la place de la Concorde, au lieu où devoit être la statue de Louis XVI. La base sera, dit-on, construite en granit de Corse. On déblaye sur le port voisin l'emplacement où sera amené le bateau qui porte ce monument d'antiquité.

— La décoration intérieure de la Madeleine vient d'être confiée au peintre M. P. Delaroche. Cette décoration se compose principalement de huit grands tableaux de quarante pieds chaque.

— La cour royale vient d'autoriser, sur les poursuites des héritiers Magon de la Ballue, la vente de l'usufruit des forêts appartenant à Charles X, et d'un produit annuel de 350,000 fr. Ce droit d'usufruit, avec l'arrérage de deux années est mis en adjudication pour le 2 octobre prochain.

— Cinq ouvriers imprimeurs sur indienne ont été traduits le 11 au tribunal correctionnel, comme ayant fait partie d'une coalition dont le but étoit la fermeture d'une fabrique. L'un d'eux a été condamné à trois mois de prison et les autres à six jours de la même peine.

— Une centaine d'ouvriers charpentiers se sont rassemblés lundi dernier sur le boulevart du Temple et se sont livrés à des discussions animées sur l'augmentation de salaire à laquelle ils prétendent. Un commissaire de police les a invités en vain à se séparer. On a alors dissipé le rassemblement au moyen d'un détachement de garde municipale, et plusieurs arrestations ont été faites.

— Les ouvriers corroyeurs viennent de suivre l'exemple des ouvriers charpentiers et autres; ils ont suspendu leurs travaux. Le faubourg Saint-Marcel se trouve par-là dans une sorte d'agitation.

— M. le baron de Caitus, maire du 6e arrondissement, ancien administrateur des messageries royales, ancien juge au tribunal de commerce, vient de mourir dans un âge avancé.

— Le préfet de la Seine vient d'autoriser M. Teulières à ouvrir à l'Hôtel-de-Ville un cours gratuit des *productions naturelles dans leurs applications les plus utiles et les plus ordinaires*. Ce cours, qui aura lieu le dimanche, est principalement destiné aux dames et aux jeunes personnes qui se consacrent à l'enseignement.

— M. le baron de Lapeyrouse, professeur d'histoire naturelle à la faculté des sciences de Toulouse, ex-directeur du jardin des plantes de cette ville, est décédé le 4, à l'âge de 58 ans.

— M. Villiers, qui vient d'être nommé ambassadeur d'Angleterre à Madrid, est passé à Paris le 12.

— La régie a fait mettre en vente, le 6, les meubles de M. Pitrat, imprimeur-libraire à Lyon, qui refuse de payer l'impôt à cause des mesures arbitraires prises à son égard, et du serment qu'on veut exiger de lui, contre sa conscience, pour qu'il use de ses droits de contribuable. Au moment de la vente il n'y a pas eu d'enchères, et il ne s'est présenté d'autres acquéreurs que deux ou trois individus inconnus, qui, ayant appris la cause de la vente, sont venus à l'instant même offrir à M. Pitrat de lui remettre leur marché à prix coûtant.

— Le conseil municipal de la Croix-Rousse a pris à l'unanimité un arrêté, portant qu'il s'oppose au projet du gouvernement de réunir cette ville à Lyon, comme étant en opposition avec les intérêts de la population, et attentatoire aux libertés et aux franchises municipales, quelles que soient d'ailleurs les promesses et les conditions dont il puisse être accompagné. Il a mis à la disposition du maire de la Croix-Rousse une somme de 6,000 fr. pour les frais de poursuites, oppositions, etc., nécessaires.

— Le bâtiment le *Luxor*, qui porte l'obélisque, est attendu à Rouen le 16 de ce mois. Pendant son séjour dans cette ville, le ministre de la marine s'est occupé avec le commandant du port du choix de l'emplacement où il stationnera tandis que l'on abattra la mâture, pour qu'il puisse passer sous les pont de la Seine.

— M. Salesse, chef de bataillon de la garde nationale de Loudun (Vienne), a été supendu pour deux mois, pour avoir refusé d'envoyer à la sous-préfecture un détachement de 25 hommes destinés à servir d'escorte aux autorités les 27 et 28 juillet.

— M. Leroux, chirurgien à Locminé, vient d'être arrêté par suite d'une perquisition à son domicile. Il est prévenu d'entretenir des correspondances légitimistes hostiles au gouvernement.

— On va, dit-on, bâtir à deux lieues de Brienne un village en l'honneur de Buonaparte; on lui donnera le nom de *Napoléonville*. Ce projet est suivi par M. de Moncey, possesseur de terres sur ce point.

— M. Laurençot, ancien conventionnel, vient de mourir à Mâcon.

— Le gouvernement a fait reconduire en Angleterre, sur le bateau à vapeur le *Sphynx*, lord Durham, qui est venu à Cherbourg voir Louis-Philippe.

— Par suite de la dernière convention conclue entre les administrations des postes de France et d'Angleterre, l'affranchissement pour les colonies anglaises de l'Asie et de l'Amérique, qui auparavant devoit être fait nécessairement à Londres, peut avoir lieu maintenant dans les bureaux de poste de France.

— Les journaux anglais attribuent la baisse des fonds à la réunion des puissances du Nord, qui vont former une triple alliance dans le but de contrecarrer celle établie entre la France et l'Angleterre.

— Le gouvernement anglais a fait rendre à dona Maria les honneurs dus à une

tête couronnée. A son arrivée à Portsmouth, la petite princesse a reçu l'invitation d'aller à Windsor voir le roi d'Angleterre.

— Sur les 656 membres de la chambre des communes d'Angleterre il y en a 188 qui ont des emplois salariés par le gouvernement. Ils touchent ensemble 114,863 liv. ster. (2 millions 871,575 fr.). Un journal anglais remarque que cette masse de 188 députés dépendans, qui forment plus du quart de la chambre, suffit pour faire passer les projets des ministres.

— On a reçu à Londres des nouvelles de Lisbonne du 27 août et de Porto du 29. Le maréchal Bourmont avoit été rejoint par des officiers étrangers et étoit sur le point de commencer ses opérations. Villaflor l'attend à six lieues de Lisbonne que don Pédro fortifie de son mieux. Saldanha a, dit-on, quitté Porto avec ce qui lui restoit de troupes pour manœuvrer sur les derrières de l'armée royaliste. M. le comte Auguste de Larochejaquelin s'avance sur la rive méridionale du Tage avec une forte division.

— Le corps législatif de Neufchâtel, pressé par les démonstrations militaires, s'est décidé à reconnoître l'autorité de la diète fédérale. Dans sa séance du 6 septembre, il a, sur la proposition du conseil d'état, révoqué sa première délibération et nommé une députation chargée de se rendre à Zurich le 11, afin d'assister aux séances de la diète et de déclarer que l'état de Neufchâtel n'est plus lié avec la conférence de Sarnen, puisqu'elle est dissoute. Cette résolution, au reste, n'a eu lieu que sous la réserve expresse des droits du roi de Prusse. C'est un parti provisoire que l'on a pris dans les circonstances imminentes; mais M. de Pfuel, qui s'est rendu à Berlin, doit traiter la question avec le gouvernement et l'on a remarqué le ton énergique avec lequel le ministre de Prusse a souscrit une protestation contre l'arrêté de la diète du 4, qui ordonnoit l'occupation du canton de Neufchâtel faute de soumission.

— Les Prussiens ont terminé leur ligne télégraphique depuis Berlin jusqu'à la France. Ils vont la continuer jusqu'à la frontière de la Lorraine, afin d'avoir promptement des nouvelles de France.

— Grâces aux soins de M. Ouvaroff, ministre de l'instruction publique en Russie, une chaire de langue mongole, la première qui existe en Europe, vient d'être créée à Kasan. On y a nommé professeurs deux jeunes gens, que ce ministre avoit envoyé étudier la langue mongole a Irkutsk, à Kiatka, et parmi les Bouriates, au-delà du Baikal. L'un d'eux a accompagné la mission russe à Pekin, et l'autre a fait un voyage à Ourga, capitale de la Mongolie chinoise.

— Des tempêtes ayant régné dans la Baltique pendant les derniers jours d'août, on avoit des inquiétudes sur la personne de l'empereur de Russie qui s'étoit embarqué le 28 pour Swinemunde, sur le pyroscaphe l'*Ischora*, lequel n'étoit pas encore arrivé le 4 septembre. On vient d'apprendre que l'empereur de Russie est revenu de Revel à Pétersbourg, et qu'il s'est mis en route par terre pour Schwedt, où il doit trouver le roi de Prusse. C'est prématurément que l'on avoit annoncé déjà leur entrevue.

Dans une des contrées les plus reculées du royaume est mort le mois d'août dernier un de ces hommes rares dont la vie, obscure et cachée aux yeux du monde, est noble et précieuse aux yeux du Seigneur.

Pierre Ricard, forgeron, édifioit depuis plus de 40 ans, par la pratique des plus hautes vertus, la paroisse de St-Germain-en-Médoc, diocèse de Bordeaux. Rien n'égaloit la ferveur de sa piété, le zèle et la douceur de sa charité. Le travail des mains, la prière, la fréquentation des sacremens, le soin des pauvres, partageoient toute sa vie. Célibataire, sa petite fortune étoit toute aux indigens; son cœur tout à son Dieu. Sa nourriture étoit grossière, sa boisson de l'eau avect très-peu de vin, sa couche le plancher de sa chambre. Mais il portoit lui-même aux pauvres malades de bons alimens préparés par ses soins, du vin excellent qu'il recueilloit chez lui, et il avoit cédé son lit à un pauvre mendiant couvert d'ulcères, qu'il pansoit lui-même. Il lui prodiguoit les plus tendres soins, et il le garda avec lui, sans vouloir jamais s'en séparer, pendant un grand nombre d'années. Son hôte se lassa plutôt de ses bienfaits que lui de ses soins charitables : il le quitta; mais bientôt il se repentit de son inconstance, et revint frapper à la porte de la cabane hospitalière qu'il avoit abandonnée. Elle lui fut ouverte avec joie. Pierre remercia Dieu du retour de son hôte, lui rendit son lit et ses soins, et bientôt il l'assista dans ses derniers momens, et eut le bonheur de le voir mourir de la mort des justes. Il fut l'ange de ce nouveau Lazare, comme il avoit été son bienfaiteur, et renouvela ainsi le touchant exemple que plus d'un illustre personnage avoit donné à l'Eglise. Il avoit puisé ces leçons sublimes dans la Vie des Saints, qui étoit son unique lecture, et qu'il savoit si bien imiter.

Pierre avoit vu naître, triompher et régner la révolution, qui n'épargna pas la contrée qu'il habitoit. Il avoit gémi sur les maux de son pays, sans accuser, sans blâmer personne. Il n'étoit ni médisant, ni frondeur. La charité qui régnoit dans son cœur se répandoit sur toutes ses actions, sur toutes ses paroles. Il déploroit les malheurs de la religion; mais il espéroit tout de la Providence et de la bonté d'un Dieu dont ses prières s'efforçoient de désarmer le courroux. Il cacha chez lui, pendant tout le temps de la persécution, le curé de sa paroisse au péril de sa vie. Il le conduisoit la nuit chez les malades. Le respectable prêtre célébroit la messe dans cette pauvre demeure, devenue un temple. Les autorités du temps firent souvent des perquisitions chez lui; mais Pierre prévoyoit tout, et savoit éluder toutes les recherches. Il conserva ainsi à sa paroisse son ancien curé, qui veilla sur elle pendant que toutes les autres étoient sans pasteurs et sans guides.

L'église de Saint-Germain étoit l'objet de ses soins et de ses pieuses largesses; il lui consacroit une portion de son revenu, secondoit le zèle de son bon pasteur, et veilloit à ce qu'elle fût tenue décemment et aussi ornée qu'elle pouvoit l'être avec une fabrique qui ne possède rien. Ainsi, Pierre partageoit le revenu de son petit patrimoine, et les ressources que lui fournissoit son travail, entre l'église et les pauvres. Au milieu de ses exercices de piété et de ses visites charitables, il ne

négligeoit ni sa forge ni son vignoble; il suffisoit à tout, et contentoit toutes ses pratiques. Cet homme vraiment sage savoit servir à la fois Dieu et les hommes : *Hæc facere, et ista non omittere.*

Pierre cachoit avec grand soin ses bonnes œuvres et ses aumônes. Sa ferveur pendant la messe, qu'il entendoit tous les jours, étoit telle, qu'on eût dit que le ciel s'ouvroit à ses yeux, et que le sacrement de nos autels n'avoit plus pour lui de voiles. Il disoit souvent qu'il ne tenoit en rien à la terre, qu'il lui tardoit de mourir pour voir son Dieu, l'unique objet de son amour. Lorsqu'il étoit malade, il se laissoit soigner avec docilité, et obéissoit au médecin : mais on voyoit qu'il étoit affligé de guérir, et qu'il auroit voulu toucher enfin au moment de sa délivrance. Ce moment est arrivé, trop lentement pour lui sans doute, mais trop tôt pour ses voisins, pour ses nombreux amis, pour toute la contrée où sa mort vient de répandre un deuil universel.

On meurt comme on a vécu. La vie de Pierre avoit été douce et heureuse; sa mort le fut aussi. Rien n'est plus heureux et plus doux qu'une vie passée dans la pratique de la vertu. « Une bonne conscience, dit le sage, est comme un festin continuel (1). » Après avoir demandé et reçu avec ferveur les derniers sacremens, et réglé lui-même les détails de sa modeste sépulture, sans douleur, sans convulsion, sans agonie, Pierre s'est endormi dans le Seigneur. Il est allé rejoindre dans la véritable patrie cet hôte auquel il avoit prodigué avec une si touchante charité ses soins, ses bienfaits et ses grands exemples. Pierre a éprouvé ainsi la vérité de cet oracle prononcé par un apôtre : « Celui qui convertira un pécheur, et le retirera de ses égaremens, sauvera son ame (2). » On assure qu'après sa mort la paix de la vertu reluisoit sur la figure de ce juste, et qu'un rayon de la gloire céleste sembloit embellir ses traits. Cet homme simple, obscur et inconnu sur la terre, est aujourd'hui dans le ciel possesseur d'un royaume, et d'un royaume qui ne lui sera point ôté. On peut lui appliquer ces mots de saint Bernard : *Vita ima, sedes prima* (3.)

Le comte de MARCELLUS.

(1) *Secura mens quasi juge convivium.*

(2) *Qui converti fecerit peccatorem ab errore vitæ suæ, salvabit animam ejus.* Jacob. v. 20.

(3) Saint Bernard. *De Consider.* Lib. II, cap. VII.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du* 13 *septembre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 75 fr. 45 c. et fermé à 75 fr. 75 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 101 fr. 90 c. et fermé à 102 fr. 10 c.
Actions de la Banque. . . . . 1720 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP[e]





Mémoires de M. le Cardinal B. Pacca, doyen du sacré collége; nouvelle édition (1).

M. l'abbé Jamet publia l'année dernière à Caen une traduction de ces *Mémoires*; nous en avons parlé dans trois Numéros du Journal, N°s 2004, 2042 et 2085. Toutefois nous n'avions encore analysé que le premier volume des *Mémoires*, lorsqu'il nous est arrivé une deuxième traduction imprimée à Lyon. L'auteur de cette traduction paroît être M. Queyras, et il en annonce une des mémoires du même cardinal sur sa nonciature à Cologne. Il est marqué sur le frontispice que le premier ouvrage est traduit sur la troisième édition italienne. Il est accompagné d'une notice sur M. le cardinal Pacca, de nouveaux documens fournis par l'auteur, et de notes critiques sur la traduction de M. l'abbé Jamet. Ces notes relèvent quelques inexactitudes de la première traduction, où en effet, comme nous l'avons remarqué, on trouve des traces de précipitation. La notice sur M. le cardinal Pacca est un peu courte; mais elle paroît fort exacte. Les nouveaux documens fournis par l'auteur sont principalement une lettre du général Radet à Pie VII, et une relation faite par lui de l'enlèvement du pontife. Ces deux pièces sont curieuses. Radet essaie de justifier sa mission, et parle néanmoins du saint Père dans les termes les plus respectueux. Ce fut après la restauration qu'il écrivit sa lettre et sa relation, et il pria M. de Pressigny, alors ambassadeur de France à Rome, de les présenter au saint Père. Mais M. le cardinal Pacca, alors secrétaire d'état par *interim*, ne crut pas devoir mettre sous les yeux du saint Père ces tristes monumens des violences passées. Toutefois, la lettre et la relation du général Radet appartiennent à l'histoire, et on saura gré à l'illustre auteur de les avoir insérées parmi ses documens. M. le cardinal y a joint quelques notes pour rectifier la relation; il finit d'ailleurs en déclarant que ni le saint Père ni lui n'eurent à se plaindre du général pendant le voyage depuis Rome jusqu'à Florence.

Comme nous nous sommes arrêté assez long-temps sur le

(1) Deux vol. in-8°. Prix: 10 fr., et 13 fr. franc de port. A Lyon, chez Rusand, et à Paris, chez Ad. Le Clere et Ce, au bureau de ce Journal.

premier volume des *Mémoires* en rendant compte de la traduction de M. l'abbé Jamet, nous ne parlerons point du premier volume de la nouvelle traduction, et nous nous bornerons à parcourir le deuxième volume, qui n'offre pas moins d'intérêt que le premier. Nous laisserons même de côté les deux premiers chapitres de ce volume, qui racontent l'arrivée de M. le cardinal Pacca à Fontainebleau en 1813, et son voyage à Paris. Ces deux chapitres, dans la traduction de M. Jamet, terminoient le premier volume.

La deuxième partie des *Mémoires du Cardinal* pourroit se sous-diviser en trois portions distinctes. Dans la première, l'auteur trace un tableau raccourci de ce qui se passa entre Pie VII et Buonaparte jusqu'en 1813. Dans la deuxième, S. Em. raconte les démarches qui amenèrent la révocation et l'annulation du concordat de 1813. Dans la troisième, elle fait l'histoire de son voyage pour retourner de Fontainebleau en Italie. Nous parcourrons successivement ces trois récits, dont les deux premiers surtout appartiennent à l'histoire ecclésiastique de ce siècle.

Les brouilleries entre le pape et Buonaparte avoient commencé peu de temps après le couronnement. En octobre 1805, Buonaparte fit occuper Ancône par des troupes françaises, et depuis ce fut une suite d'entreprises et de vexations contre lesquelles Pie VII réclama inutilement. Elles aboutirent à l'invasion de Rome et de tout l'Etat de l'Eglise, et à l'enlèvement du pape, qui fût amené en France, puis conduit à Savone, et séparé de ses cardinaux et de ses conseillers. Mais, dans son isolement, le pontife se refusoit à toutes les sollicitations. Ses brefs au cardinal Maury, à M. d'Astros et à l'archidiacre de Florence irritèrent au dernier point Buonaparte. Dans la nuit du 6 janvier 1811, on fit une visite domiciliaire chez le prélat Doria et chez tous les serviteurs du pape. On leur enleva tous leurs papiers et livres, et jusqu'aux plumes et écritoires. Le lendemain, pendant que le pape se promenoit dans le jardin de l'évêché, on fouilla dans ses appartemens, et on emporta également tous les livres et papiers. Le 14 du même mois, M. de C., préfet de Savone, notifia par écrit au pape, au nom de l'empereur, une *défense de communiquer avec aucune église de l'empire, ni avec aucun sujet de l'empereur, sous peine de désobéissance de sa part et de la leur.* Ce document a été trouvé dans les papiers du pape à son retour à Rome.

M. le cardinal Pacca parle succinctement des deux commissions d'évêques formées en 1809 et en 1811, sur les affaires de l'Eglise, et il discute quelques-unes de leurs réponses. Il rapporte, d'après une note du cardinal Consalvi, ce qui se passa dans une audience où les évêques de la commission vinrent rendre compte à Buonaparte de ce qu'ils avoient fait. Là, M. Emery osa faire entendre la vérité à un despote violent. Il plaida la cause de l'Eglise et du saint Siége, et parla même en faveur de la puissance temporelle des papes. Le récit du cardinal Consalvi est intéressant; cependant nous croyons pouvoir assurer qu'il ne renferme pas tout ce qu'il y eut de remarquable dans cette audience, où M. Emery montra ce courage mesuré, cette présence d'esprit et ce talent de discussion qui le firent écouter de l'homme le moins accoutumé à la contradiction. Ainsi, l'habile supérieur, en défendant les droits du pape, se servit des paroles mêmes du catéchisme que Buonaparte avoit fait rédiger : c'étoit le battre avec ses propres armes.

L'illustre auteur donne quelques détails sur les deux députations d'évêques envoyées à Savone. La première députation obtint du pape une note datée du 19 mai 1811, et qu'on fit depuis valoir au concile. « Ce fut, dit le cardinal, le premier pas rétrograde que fit Pie VII depuis son enlèvement. Immédiatement après, le pontife parut fort affligé. » La deuxième députation eut lieu quelques mois après : cinq cardinaux partirent en même temps pour Savone; c'étoient les cardinaux Joseph Doria, Dugnani, Roverella, Fabrice Ruffo et de Bayanne. M. le cardinal Pacca dit qu'ils avoient promis par écrit d'engager le pape à céder aux désirs de l'empereur. Un écrit trouvé dans les papiers du cardinal Roverella en fournit la preuve, au moins pour ce qui concerne ce cardinal. C'est lui que M. le cardinal Pacca désigne comme le principal instigateur de la résolution prise par le pape, et il le croit même rédacteur du bref du 20 septembre, bref qui n'eut d'ailleurs point de suites. Le cardinal Roverella mourut précisément un an après, à Bourbonne-les-Bains, le 5 septembre 1812.

Cette même année, au mois de juin, le pape fut amené à Fontainebleau, où on ne le laissa approcher que par les cardinaux et prélats que l'on croyoit propres à seconder les vues de son persécuteur. Le 19 janvier de l'année suivante, Buonaparte arriva tout à coup à Fontainebleau, et entra chez le pape, qu'il combla de marques d'amitié. Les conférences entre

eux durèrent plusieurs jours. « M. de Châteaubriand a écrit, dit M. le cardinal Pacca, que Napoléon, dans un accès de colère, osa frapper le pape et le traîner par les cheveux ; je puis certifier, ajoute-t-il, que Pie VII, plusieurs fois interrogé sur cette particularité, répondit toujours que ce fait étoit faux ; il donna seulement à entendre que Napoléon lui avoit parlé avec hauteur et mépris, jusqu'à le traiter d'ignorant en matière ecclésiastique. Ce fut le 25 janvier au soir que le pape signa le concordat de 1813, en témoignant la plus grande répugnance. L'auteur des *Mémoires* fait connoître d'autres articles proposés par Buonaparte, et que Pie VII avoit rejetés. Il nous apprend que le jour même de la conclusion du concordat, Buonaparte adressa au pape une lettre que le cardinal regarde avec raison comme une nouvelle insulte et comme un sanglant persifflage. Cette lettre étoit ainsi conçue :

« Très-saint Père, m'étant aperçu que V. S., en signant les articles du concordat qui mettent un terme aux divisions dont l'Eglise est affligée, éprouvoit quelque crainte qu'on ne pût en induire une renonciation implicite à ses prétentions sur les Etats romains, je me fais un plaisir de lui assurer que, n'ayant jamais cru devoir lui demander une renonciation à sa souveraineté temporelle sur les Etats romains, elle ne doit avoir aucune crainte que l'on puisse jamais penser que par la signature desdits articles elle ait renoncé directement ou indirectement à ses droits et à ses prétentions. J'ai traité avec le pape en sa qualité de chef de l'Eglise et en matière spirituelle. Je prie Dieu, très-saint Père, qu'il vous conserve longues années pour le gouvernement de notre sainte mère l'Eglise. Votre dévoué fils, NAPOLÉON. Fontainebleau 25 janvier 1813. »

Les *Mémoires* racontent avec assez d'étendue les suites du concordat ; cette partie de l'histoire ecclésiastique de notre temps n'étoit connue jusqu'ici que d'une manière fort incomplète, ce qui nous engage à nous arrêter un peu sur cet endroit des *Mémoires* :

« A peine l'empereur fut parti que le saint Père tomba dans une profonde mélancolie ; et lorsqu'à la suite de ses entretiens avec les cardinaux *noirs*, et particulièrement avec le cardinal di Pietro, il eût envisagé les conséquences funestes que pourroient avoir ses concessions, son ame fut brisée de repentir et de douleur ; il se crut même indigne de célébrer le saint sacrifice, et ce ne fut que quelque temps après qu'il put se décider, sur les instances d'un pieux et savant cardinal, à s'approcher de nouveau de l'autel. Il ne dissimula même pas aux autres cardinaux et aux évêques français

le motif de la privation qu'il s'étoit imposée. Ce fut alors que Napoléon, dans la crainte que le pape ne révoquât ses concessions, viola sa parole, publia les articles du concordat, et les fit communiquer solennellement au sénat.... »

« Les cardinaux di Pietro, Gabrielli et Litta, arrivés les premiers à Fontainebleau, dit ailleurs l'auteur des *Mémoires*, avoient fait sentir au pape la gravité de la faute dans laquelle on l'avoit entraîné par surprise; il en avoit conçu une juste horreur, et il ne pouvoit mesurer la hauteur de la gloire d'où on l'avoit précipité par de mauvais conseils, sans tomber dans la plus profonde mélancolie. Dans l'épanchement de son excessive douleur, il me dit qu'il ne pouvoit chasser de son esprit cette pensée cruelle, qu'il passoit les nuits sans dormir, que le jour il prenoit à peine la nourriture nécessaire pour ne pas défaillir, et qu'il étoit obsédé de la crainte de devenir fou, et de finir comme Clément XIV. Je fis tous mes efforts pour le consoler; je le conjurai de se calmer, d'envisager que de tous les maux qui pouvoient affliger l'Eglise, le plus funeste seroit celui de le perdre. J'ajoutai qu'aidé des conseils des cardinaux, il pourroit remédier au mal qui avoit été fait. A ces mots sa physionomie sembla s'animer, et, m'interrompant : *Vous croyez*, me dit-il, *qu'on pourroit y remédier! Oui, très-saint Père*, lui dis-je; *à presque tous les maux, lorsqu'on le veut bien, on trouve quelque remède.* »

Les cardinaux commencèrent donc à délibérer sur le traité du 24 janvier. Les uns opinoient pour qu'il fût maintenu, sauf à y faire quelques modifications. Les autres demandoient une révocation expresse. Le cardinal Pacca, qui étoit de ce dernier avis, expose les raisons que l'on donnoit de part et d'autre. Il proposa que le pape se rétractât dans une lettre adressée à l'empereur. Le pontife approuva ce moyen. Nous laissons encore parler ici le cardinal, pour montrer à quel espionnage le saint Père étoit en butte :

« Après la composition de la minute que l'on vouloit conserver comme document authentique, le pape écrivoit de sa main la copie destinée à l'empereur. Il étoit si foible, si abattu, qu'il pouvoit à peine tracer quelques lignes par jour. Il est bon de raconter comment il parvint à terminer ce travail, pour donner une idée de la rigoureuse surveillance à laquelle il étoit soumis. Pendant qu'il célébroit ou entendoit la messe, un agent du gouvernement français visitoit ses appartemens, ouvroit son bureau et les armoires avec d'autres clés, et inspectoit tous les papiers du saint Père. Le pape, qui s'en étoit aperçu lui-même, ne pouvoit donc laisser aucun écrit dans son appartement. Ainsi chaque matin, à son retour de la messe, les cardinaux di Pietro et Consalvi lui appor-

toient le papier sur lequel il avoit écrit la veille; Pie VII y ajoutoit encore quelques lignes. Vers les quatre heures après midi j'entrois dans son appartement, et la même opération se renouveloit. Je cachois ensuite la minute et la copie sous mes habits et je les portois dans la maison qu'habitoit le cardinal Pignatelli. Le lendemain une personne sûre les reportoit au château. Le saint Père fut souvent obligé de recommencer ce travail, soit à cause de quelque changement apporté à la minute, soit à cause de *quelque accident* provenant de son chef. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le 2 septembre, deux Anglaises, élevées dans la religion protestante, en ont abjuré les erreurs dans la chapelle des Dames de la Visitation, de la rue Neuve Saint-Etienne. Elles ont été baptisées par M. l'abbé Faudet, curé de Saint-Etienne-du-Mont, qui leur a adressé une courte allocution. Ces demoiselles sont Elisabeth-Eugénie et Marie-Anne-Séraphine Colley-Jenks, filles de Timothée Colley-Jenks, écuyer, du comté de Northampton. La première a vingt ans et l'autre dix-sept. Elles avoient été instruites et préparées par M. l'abbé Rouxel, aumônier du collége de Vendôme, et avoient fait l'une et l'autre une retraite chez les Dames de la Visitation. La cadette a fait sa première communion le même jour. Les parrain et marraine furent pour l'aînée M. Beauvais, ancien député, et madame la comtesse de Gauville; et, pour la seconde, M. l'abbé Rouxel et Madame de St-Bauzile. Le lendemain elles furent confirmées à Versailles par M. l'évêque, qui leur adressa des paroles de piété. Leur mère, née Elisabeth Orton, annonce l'intention de suivre cet exemple, et elle va envoyer deux autres filles plus jeunes à la Visitation de Paris pour y être instruites et préparées. Toute cette famille montre les plus heureuses dispositions.

— M. Dubourg, archevêque de Besançon, qui étoit allé prendre les bains de Luxeuil, est attendu prochainement à Besançon. Le prélat n'avoit pas encore reçu ses bulles, mais on espéroit qu'il pourroit arriver à Besançon pour l'ordination du 21 septembre et pour la retraite ecclésiastique. M. l'archevêque a jugé à propos de réduire à deux les écoles ecclésiastiques du diocèse, ce qui facilitera le choix des professeurs et accroîtra la force des études. Les deux établissemens seront placés dans des bâtimens dont la propriété appartient au séminaire : l'un à Vesoul, lorsque les réparations nécessaires auront été faites, et en attendant les élèves seront transférés à Luxeuil; l'autre, pour le Doubs, dans les bâtimens dits de *Consolation,* ancien monastère qui, sous le rapport du bon air, convient parfaitement pour une maison d'éducation. Ce couvent, vendu et dégradé par suite de la révolution de 1789,

vient d'être réparé et agrandi par les soins de M. Gogaillot; on pourra y admettre plus de deux cents élèves, et déjà au 15 novembre prochain on en placera cent cinquante. La belle église de ce couvent sera aussi rendue à sa destination ; elle a été décorée par les soins de M. Cuenot, supérieur du séminaire de Besançon. Les communes voisines ont par leurs dons favorisé ce nouvel établissement qui sera un grand avantage pour les montagnes du Doubs. Ornans perdra beaucoup en perdant le petit séminaire ; mais M. l'archevêque a été déterminé par des motifs très-graves. Les bâtimens d'Ornans appartiennent moitié à la ville, moitié au département, qui en consacre une partie à la gendarmerie. Il étoit impossible d'y maintenir l'un des deux petits séminaires conservés, et il eût fallu pour cela entreprendre des réparations dispendieuses. Il est question d'établir une école mixte qui pourroit être fixée à Ornans.

— M. Auvergne, archevêque d'Iconium et visiteur apostolique dans le Mont-Liban, est arrivé dernièrement en France. Il a passé par Nîmes, où il est né, pour y voir sa famille. Il a officié le 8 septembre à Saint-Baudile, et quelques jours après à la cathédrale. Il doit s'embarquer à Marseille pour le Levant. On dit que sa mission n'est pas seulement pour les Maronites, mais pour tous les catholiques de la Syrie et des pays adjacens. Les Maronites forment une population assez nombreuse, si, comme on nous l'assure, ils sont environ un million. Mais il y a aussi beaucoup de catholiques en Syrie. Ils ont des évêques de leur rit, et M. l'archevêque d'Iconium est chargé de visiter ces églises et d'y maintenir une bonne discipline.

— Le dimanche, 18 août, il y a eu à la maison centrale de détention, à Nîmes, une pieuse cérémonie à laquelle ont assisté tous les détenus. Soixante d'entre eux ont fait leur première communion et plus de quatre-vingts ont reçu la confirmation. M. le curé de Saint-Charles, qui depuis la dernière révolution est chargé de cette maison pour le spirituel, a célébré la messe et a adressé avant la communion une touchante exhortation aux communians. Peu après arriva M. l'évêque qui fut reçu avec les honneurs militaires. L'administration de la maison l'attendoit dans la deuxième cour, où l'on avoit réuni ceux des détenus que la police de la maison avoit condamnés à une prison plus étroite. A la demande du prélat, ils furent rendus à la vie commune et se rendirent avec lui à la chapelle. A l'entrée le clergé reçut M. l'évêque, qui donna sa bénédiction aux détenus et leur adressa une allocution toute paternelle. Il leur rappela que le bonheur ne se trouve nulle part ici-bas, et les engagea à recourir à Dieu et à mettre en lui toutes leurs espérances. C'étoit un touchant spectacle que celui de onze cents malheureux réunis à la voix de la religion et entendant de la bouche d'un vénérable vieillard des conseils pleins

de sagesse comme de bonté. Il faut rendre justice aux administrateurs qui, au milieu de tant de préventions, ont compris combien la voix d'un charitable pasteur pouvoit avoir d'influence sur des ames long-temps égarées, pour réveiller en elles des sentimens de foi et de vertu.

— Une affaire qui fera le pendant de celle des époux Ernest, des Batignolles, se réveille en ce moment à Rouen. La dame Leroy a porté plainte, le 30 août dernier, contre les auteurs ou complices du détournement de sa fille. Elle soupçonne que la jeune personne est au couvent de Saint-Aubin-sur-Elbeuf où elle auroit été admise sur la recommandation de M. Lefèvre, curé de Carville, et de M. le vicaire de Saint-Nicaise. Voilà donc deux prêtres dénoncés du même coup. C'est une bonne fortune. Aussi le *Journal de Rouen* a accueilli la plainte : il annonce que la mère a présenté une pétition à la Reine, à son passage à Rouen, et il espère que cette démarche aura plus de succès que les moyens judiciaires pour la mettre sur la trace de la retraite de sa fille. Il y a là de quoi faire beaucoup de bruit. Nous avons vu à Paris en pareil cas faire une visite domiciliaire à Conflans et dans de pieuses communautés, le tout sur la dénonciation la plus suspecte et la plus fausse. Bravera-t-on aussi toutes les convenances à Rouen ? Ne se lassera-t-on pas de poursuivre un ecclésiastique estimable et qui a triomphé d'autres dénonciations ?

— Le conseil municipal de Bourthes, arrondissement de Montreuil, diocèse d'Arras, avoit alloué une indemnité de logement pour 1831 et 1832 à M. l'abbé Hache, desservant de cette paroisse depuis trente ans. Cependant le maire de la commune refuse de lui délivrer les mandats de paiement de cette indemnité, et son influence a déterminé le conseil à lui refuser une semblable allocation pour 1833 et 1834. Ce dernier refus est injuste, et le curé ne devoit pas s'y attendre après de longs services, après une vie entière consacrée au bien de ses paroissiens. Mais le refus de délivrer des mandats de paiement pour le passé est inexplicable. Cette indemnité avoit été votée légalement, c'est une dette de la commune et on ne peut se dispenser de la payer sans un arbitraire manifeste. On dit que des réclamations très-fortes ont été adressées à cet égard au sous-préfet de Montreuil, M. Aubert, qui n'a pas même répondu. C'est un déni de justice que l'autorité supérieure ne souffriroit pas sans doute, si elle en étoit instruite. Nous croyons que M. le curé de Bourthes doit lui en porter ses plaintes.

— Le 1er septembre, on a bénit à Viviers un nouveau cimetière qui est situé hors la ville. A neuf heures du matin, le clergé et le peuple sont partis en procession de la cathédrale en chantant des psaumes. Les élèves des écoles, les congrégations et confréries for-

moient une partie du cortége. Arrivé au cimetière, M. l'abbé Delune, grand-vicaire et archidiacre, prononça un discours analogue à la cérémonie.

— Les dames de sainte Claire, à Marseille, ont quitté le 7 septembre, à quatre heures du matin, la maison qu'elles occupoient rue Tapis-Vert, à l'ancienne mission de France, et se sont rendues processionnellement, accompagnées du clergé des paroisses et d'un grand nombre de fidèles, au couvent qu'elles ont fait bâtir rue Ferrari, près la plaine Saint-Michel. A sept heures, M. l'évêque a bénit leur chapelle, et y a célébré la messe après une courte allocution. Les parens des religieuses ont été, suivant l'usage, admis toute la journée dans l'intérieur du couvent, la clôture n'ayant été établie que le soir.

— L'église de la Madeleine à Marseille, qui étoit autrefois la chapelle des Chartreux, contenoit avant la première révolution un assez grand nombre de tableaux du peintre marseillois, Serre, élève de Puget, et auquel on doit les tableaux de la peste qui se trouvent à l'Hôtel-de-Ville de Marseille. Après la dispersion des Chartreux, les tableaux furent enlevés ou détruits; un seul étoit resté, mais fort dégradé. Il vient d'être restauré par M. Aubert; il est grand, et représente l'exaltation de sainte Madeleine. Il a dû être placé le 8 septembre dans l'église de la Madeleine. Le recteur a donné dans cette circonstance une nouvelle preuve du zèle qui a déjà fait tant de bien à cette paroisse, une des plus pauvres de la ville.

— Une retraite ecclésiastique a eu lieu à Liége au commencement de septembre dans les bâtimens du séminaire; deux cents cinquante prêtres du diocèse y étoient réunis. M. l'évêque a suivi tous les exercices. Les instructions étoient données par M. l'abbé Boone, ecclésiastique distingué par ses talens et par son zèle.

— Don Pédro persiste à suivre le même système : un décret rendu par lui le 9 août ordonne de dissoudre tout couvent, monastère ou hospice qui compte moins de douze religieux; ceux-ci seront envoyés en d'autres maisons, et leurs biens sont déclarés biens nationaux. Les ordres monastiques seront placés sous l'autorité du clergé séculier. Les religieux ou prêtres séculiers qui refuseroient, sous quelque prétexte que ce soit, d'obéir à ce décret, seront poursuivis et punis comme rebelles à la reine; les maisons de ces communautés seront fermées, leurs biens confisqués, et leurs membres privés des secours du gouvernement. Le décret ajoute que toutes lois contraires sont abrogées. Ainsi, sous un gouvernement constitutionnel, voilà l'arbitraire, le crime de lèse-majesté, la confiscation et la violation de toutes les lois hautement proclamés. Le considérant du décret ajoute la dérision à l'imposture : « Attendu, y est-il dit, que l'institution des prélats majeurs des ordres militaires, monastiques et autres corporations vivant en communauté,

est opposée à l'esprit de l'Evangile et nuisible à la religion catholique, d'après laquelle les fidèles sont sujets spirituels de l'évêque diocésain; considérant, en outre, que cette institution a toujours été contraire à l'indépendance du gouvernement et à la consolidation des formes monarchiques, établies par la charte constitutionnelle de la nation portugaise, dont la stabilité a fait l'objet de toute ma sollicitude.... » Quelle moquerie! Don Pédro prétend connoître mieux que l'Église ce qui est dans l'esprit de l'Evangile et dans les intérêts de la religion! La cupidité qui se cache sous des formes hypocrites n'en est que plus odieuse. Le 27 août, don Pédro a fait signifier au patriarche que le vicaire-général de la cathédrale, Miguel Paes de Figueredo y Spuza, *ne lui convenoit plus*. On lui reproche de s'être opposé à l'ordre qui prescrivoit la translation des religieuses de la Conception dans le local jadis occupé par celles de Saint-Augustin, de n'avoir pas voulu approuver la nomination faite par don Pédro d'un curé à l'église Notre-Dame-des-Martyrs, etc. En conséquence, on signifie au patriarche qu'il ait à renvoyer sur-le-champ le vicaire-général, et à le remplacer par le chancelier Manuel Perez de Averdo Lorenzo. Ainsi, c'est don Pédro qui nomme directement aux places ecclésiastiques, et qui destitue selon son bon plaisir.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. La *Gazette du Piémont* a publié un fragment de correspondance d'un des chefs de la *jeune Italie;* c'est une instruction donnée à ses partisans. Cette instruction est effroyable; mais nous avouons qu'elle ne nous paroît que trop conforme à l'esprit d'une faction qui nous a bien montré, il y a quarante ans et depuis, à quels excès elle pouvoit descendre :

« Le but de l'association est la liberté, l'indépendance, l'humanité, l'égalité; la tendance est la république : le journal la *Jeune Italie* développe ce principe. Il en a déjà paru cinq livraisons; on s'y abonne à Lugano. C'est coopérer utilement à l'entreprise que de répandre un grand nombre d'exemplaires : on recommande particulièrement cet objet. La persuasion amènera les propriétaires à attirer vers eux les paysans. Il faut sonder surtout les curés de campagne, mais avec la plus grande prudence : il convient d'abord d'étudier le foible de l'*animal* (*la bestia*) pour l'attaquer et le vaincre de ce côté. Afin de parvenir au but, il sera nécessaire de ne s'être jamais montré hostile à la religion, et de dissimuler les défauts que l'on pourroit avoir. La bannière de l'indépendance italienne doit se montrer près de l'autel comme le cierge pascal; elle doit flotter aussi sur le clocher des paroisses, sans cela l'imbécile n'ajouteroit pas sa force brute à la nôtre. Quand le curé aura de bon gré opéré cette alliance et l'aura proclamée du haut de l'autel, la victoire est certaine. Il faut se rappeler les Espagnols dans la guerre de l'indépendance : marcher le Christ au bout du drapeau, et l'Evangile dans les mains

du prêtre. Empoisonnement des eaux, piéges de toute sorte, terrain qui couvre le gouffre où doit tomber l'ennemi, communes responsables pour n'avoir pas mis le feu et pour ne s'être pas retirées, toiles tendues pour barrer le passage à la cavalerie, ruptures de ponts, de routes, barricades, combats du haut des maisons, huile et eau bouillantes, tisons enflammés, cendre jetée des fenêtres, tous les moyens terribles que l'on puisse exhumer de l'enfer, tout est permis en un mot, pourvu que l'étranger notre ennemi soit vaincu, et avec lui quiconque lui prêtera secours, fût-ce un père, un frère, un fils, un ami : là où il s'agit de délivrer la patrie, la voix du sang doit se taire. Les femmes n'étant pas susceptibles de la force d'ame nécessaire, on leur cachera ces moyens; mais comme, si on réussit à les persuader, elles sont capables d'un courage au-dessus de celui des hommes, on songera à les instruire : ce seroit se donner une force bien grande que d'en avoir un nombre considérable. Mais cette férocité (*ferocia*), nécessaire et licite, juste et sacrée, ne doit toutefois altérer en rien le respect dû aux propriétés, bien entendu à celles de nos amis. Que sur cinquante sociétaires on ait soin d'en avoir toujours quatre bien riches; à ceux-ci on ne communiquera ni ce qui précède, ni rien qui puisse les effrayer. On se bornera à leur dire ce qui suffit pour les amener à jurer et à contribuer de leur argent en temps opportun. S'ils sont extrêmement riches, et qu'on ait la certitude qu'ils pourront contribuer largement, ils seront dispensé de marcher. En somme, il est nécessaire d'étudier Machiavel dans ses discours sur Tite-Live. »

— Chez une partie des écrivains qui professent aujourd'hui les doctrines républicaines, on remarque quelque chose d'honnête qui fait peine pour eux, à cause des terribles mécomptes auxquels cela les exposeroit s'ils avoient le malheur d'obtenir ce qu'ils souhaitent si fort. Ils ne savent donc pas que d'aussi bons patriotes qu'eux ont péri sur les échafauds dans la première révolution, pour avoir voulu être aussi un peu plus modérés que les autres, pour avoir cherché une république dont la devise ne fût pas nécessairement : *La fraternité ou la mort.* Qu'ils apprennent donc que les *frères* d'alors, qui s'avisoient de vouloir être les moins mauvais de la famille, passoient très-mal leur temps, et que c'étoit toujours aux plus féroces qu'il appartenoit de fixer les principes d'humanité. Il ne faut pas s'abuser sur ces choses-là; tel écrivain qui règle aujourd'hui la marche et l'opinion de son parti, en rêvant une république anodine, seroit le premier sacrifié comme traître, s'il prétendoit garder plus tard les illusions dans lesquelles il s'endort aujourd'hui si agréablement. Quand on en vient à l'application des belles théories populaires, qu'on se flatte de faire passer, on est tout étonné de voir qu'on est entraîné malgré soi par le torrent, et que les tables de la loi qu'on avoit préparées pour la multitude sont la première chose qu'elle brise.

— Plusieurs journaux publient une lettre de M. Audry de Puyraveau, député, pour réfuter des assertions de la nouvelle brochure, *deux ans de règne*, et revendiquer des actes importans de la révolution de juillet, où il fut membre du gouvernement provisoire. M. Audry dit que c'est lui seul qui a repoussé MM. de Sémonville, de Vitrolles et d'Argout, envoyés en négociateurs

par Charles X; que c'est lui qui s'est opposé au retrait des ordonnances que M. de Sussy, aujourd'hui colonel de la 11e légion de la garde nationale, vouloit faire accepter au gouvernement provisoire. Sachant ensuite que M. Arthur de La Bourdonnaye avoit une conférence avec M. Casimir Perrier, il courut l'interrompre, et s'opposa à son résultat. C'est encore lui qui a distribué 4,500 baïonnettes, qui a fondu les dalles de sa maison pour faire des balles, et livré tout le matériel de son roulage pour construire des barricades. M. Audry de Puyraveau se félicite toujours de tout cela.

— Le père de Geramb vient d'arriver à Malte, où il fait quarantaine. Il rapporte du mont Sinaï et de Jérusalem beaucoup d'objets pieux, entre autres le modèle du saint Sépulcre, fait d'une pierre qu'il a prise lui-même dans le Jardin des Olives, et qui donne une idée parfaite de ce monument.

— Le duc d'Orléans est revenu de Compiègne à Saint-Cloud.

— Pendant son séjour à Rouen, Louis-Philippe a donné 4,000 fr. pour les pauvres et 1,200 fr. à la Miséricorde. Marie-Amélie a donné 2,000 fr. aux hospices et 1,000 aux pauvres. Madame Adélaïde a ajouté quelques offrandes.

— On a arrêté le 12 un individu se disant le duc de Normandie ou Louis XVII. Il a été interrogé par un juge d'instruction, et conduit en prison.

— La police a défendu au propriétaire de la maison rue Saint-Merry, n° 41, de recevoir les membres de la loge maçonique des *Amis de la liberté*.

— Le jeune Parfait, décoré de juillet, a été traduit le 13 devant la cour d'assises, comme auteur d'un poème intitulé : *L'Aurore d'un beau jour, épisode des 5 et 6 juin*, qui contenoit des passages injurieux pour Louis-Philippe et son gouvernement. Dans sa défense, il s'est plusieurs fois fait rappeler à l'ordre par le président. Sur la déclaration du jury, la cour l'a condamné à deux ans de prison et 500 fr. d'amende. MM. David, imprimeur; Bousquet, Chaumerot et Dentu, mis en cause, ont été acquittés.

— On démolit actuellement le simulacre de l'obélisque de Luxor, établi sur l'esplanade des Invalides. Le vent et la pluie avoient enlevé une partie des toiles.

— Le général H. Sébastiani, qui s'étoit rendu aux eaux de Bourbonne, est de retour à Paris.

— M. Gleizal, ancien membre de la Convention, vient de mourir à l'âge de 72 ans. Il avoit été secrétaire-rédacteur du Conseil des Cinq-Cents, du Corps-Législatif et de la première Chambre des Députés.

— La *Gazette de France* du 15 a été saisie pour la publication d'une lettre de ce journal à Louis-Philippe, pour l'engager de céder le trône au duc de Bordeaux, à l'époque de sa majorité comme roi, qui aura lieu le 29 de ce mois. La saisie n'a été opérée qu'après le départ de la poste.

— La *Tribune* a été saisie le 14 pour la 85e fois.

— Le maréchal Gérard est parti le 14 pour les camps de l'armée du Nord.

— M. Lemenuet, premier président de la cour royale de Caen, s'étant permis des injures contre Charles X, dans son discours à Louis-Philippe, M. Dupont-

Legrais, président de chambre à la même cour, a fait insérer dans *l'Ami de la Vérité*, feuille légitimiste de Caen, tant pour lui que pour plusieurs membres de la cour, un désaveu de ce discours qui, dit-il, n'avoit point été communiqué à la compagnie.

— Le *Patriote de l'Allier* a été saisi pour un article relatif au voyage de Cherbourg.

— L'allége *le Luxor*, qui porte l'obélisque égyptien, est arrivée heureusement le 14 à Rouen, dans la remorque de *la Hèva*.

— Outre l'obélisque que porte le *Luxor*, il y a à bord un superbe sarcophage trouvé dans les ruines de Luxor et deux vautours femelles vendus par les naturels du pays. Parmi les hommes de l'équipage se trouve un jeune Arabe qui a voulu quitter la Haute-Egypte pour venir en France.

— M. Martin, après sa réélection à Lille, a reçu un charivari qui a motivé une ordonnance du maire contre les rassemblemens.

— Un nouveau trait de férocité des réfugiés étrangers vient de se passer à Rodez. A la suite d'une querelle de jeu l'officier polonais Guella fut provoqué en duel par Leuscowski, un de ses camarades; le rendez-vous fut donné pour le lendemain dans un bois voisin. Mais, lorsque le combat alloit commencer, une douzaine de réfugiés polonais tombèrent sur l'officier Guella : l'un le prit à la gorge, l'autre lui banda les yeux, un troisième le baillonna, et, tous armés de bâtons, le frappèrent de la manière la plus violente. Les témoins, loin de le défendre, se joignirent même aux assaillans. Guella, laissé pour mort, parvint à se traîner jusqu'à la ville où on le conduisit à l'hospice. Le maire a reçu sa plainte, et l'on est à la recherche des meurtriers.

— On bâtit en ce moment un temple protestant à Roubaix, près Lille. La première pierre en a été posée le 30 août dernier. La *Gazette de Flandre* annonce que les habitans de Roubaix voient cette construction avec peine, la religion catholique y ayant été de tout temps seule professée. On remarque que le terrain a été vendu par un étranger et acheté par un étranger, que le contrat a été passé chez un étranger, que les fonds sont fournis par un étranger, et que le temple est destiné surtout à des étrangers. C'est une pomme de discorde qu'on a jetée dans un pays qui étoit *unius labii.*

— Le *Constitutionnel* avoit rapporté qu'un courrier du cabinet russe, chargé de dépêches pour Paris, avoit été trouvé à la frontière, par les douaniers, porteur d'un ballot de cachemires. L'ambassade impériale de Russie déclare que ce fait est de toute fausseté.

— Le marquis de Loulé, beau-frère de don Pédro, est parti de Paris pour Boulogne, où il s'embarquera pour le Portugal.

— Les dégâts que l'administration belge de la guerre a constatés, par suite du siége de la citadelle d'Anvers, s'élèvent à 567,959 fr., dont 341,545 fr. pour la coupe des bois, et 226,414 fr. pour dégâts occasionnés par le feu de la citadelle ou de l'armée assiégeante.

— Des négociations vont s'ouvrir entre la Belgique et la France pour apporter au tarif des douanes des deux pays les modifications qui peuvent être commandées pour leurs intérêts réciproques.

— Des journaux anglais et hollandais assurent que la réponse du roi de Hollande à la dernière communication de la conférence est péremptoire sur la question du Luxembourg. Guillaume refuse de traiter sans le concours de la diète germanique, et demande un long délai pour terminer cette affaire.

— On attend impatiemment le dénoûment de la lutte engagée en Portugal. Don Miguel étoit le 28 août à Torres-Vedras avec son quartier-général. L'armée royaliste s'est avancée ensuite jusqu'aux murs de Lisbonne, où Villaflor a cru prudent de se retirer avec son avant-garde. Le 5 septembre, il y a eu une attaque générale sur la capitale; elle n'a pas été favorable à don Miguel. Le 6 et le 7, les troupes sont restées de part et d'autre dans leurs positions : il a dû y avoir ensuite un combat décisif. Don Pédro, au lieu de se rallier la population, n'a signalé son occupation de Lisbonne que par la conduite la plus tyrannique. Chaque jour il rend des décrets de proscription, il fait séquestrer des biens, opérer des saisies, multiplier les arrestations. Il a ordonné que tout partisan de son frère, ecclésiastique ou séculier, qui seroit pris les armes à la main, soit fusillé sur-le-champ. Les tribunaux ont été suspendus; les habitans sont obligés de prendre les armes, de donner leur argent, et de travailler aux fortifications. La capitale continue à être épouvantée par les excès des gens sans aveu du pays ou des recrues étrangères de don Pédro. Quelques jours avant l'arrivée du maréchal Bourmont sous ses murs, des prisonniers, parmi lesquels se trouvoit un religieux capucin, ont été arrachés des mains de la garde, et égorgés dans la rue. Peu après, quatre suspects renvoyés absous, et qui s'en retournoient, ont été saisis, et deux d'entre eux assassinés aux cris de : *Vive la liberté !*

— Les trois députés envoyés à la diète helvétique, par le canton de Neufchâtel, ont été admis à l'assemblée. La diète a ordonné sur-le-champ le licenciement des troupes qui marchoient sur ce canton. La déclaration qu'avoit faite M. d'Alfers, ministre de Prusse, lors de la menace d'occupation du canton, a été l'objet d'une vive protestation de la diète.

— Le *Véridique*, de Fribourg, qui paroissoit depuis la fin de 1830, vient de cesser. Ce journal combattoit les révolutionnaires; il payoit un droit très-fort; il a subi cinq procès de la part de l'autorité. Un de ses collaborateurs, qui étoit resté constamment étranger à toutes les questions qui concernent la politique intérieure de la Suisse, a été obligé de quitter le canton de Fribourg. Un ecclésiastique est en prison pour avoir fait insérer un article. L'éditeur du journal a subi quelques jours de détention, et est assujéti à une procédure criminelle. En conséquence, l'administration du *Véridique* a publié, le 20 août, une circulaire pour annoncer qu'elle cesse le journal, le passé prouvant qu'il n'y a rien à espérer pour l'avenir. C'est ainsi que la liberté de la presse est favorisée par des révolutions qui ont été faites par elle ou pour elle.

— Une amnistie générale, pour les délits politiques, vient d'être accordée par le prince de Lucques. Ce prince espère ainsi ramener les hommes qui se sont lais-

se séduire; mais, contre son attente, s'ils ne se corrigeoient pas, il déclare que l'on procédera contre eux avec toute la rigueur des lois.

— Le conseil de guerre de Gènes vient de juger encore quelques individus qui ont pris part à la dernière conspiration, ou ne l'ont pas révélée. Le fourrier Turffs et le cannonier Piarenza ont été condamnés à mort; H. Noli, commis-marchand, à la détention perpétuelle; Orsini, médecin, à 20 ans de prison. J. Noli, commis-marchand, à 3 ans; et Gaggini, horloger, à un an de la même peine.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche ont quitté Prague, le 3 septembre, pour se rendre au congrès qui aura lieu, non pas à Friedland, mais à Munchen-Graetz, près de Jung-Bunzlau. L'empereur de Russie, après s'être arrêté à Schwedt, s'est dirigé, ainsi que le roi de Prusse son beau-père, sur cette ville, où se trouveront le prince de Metternich et plusieurs autres premiers ministres.

— D'après les dernières nouvelles du Levant, l'escadre française a dû quitter Ténédos pour se rendre à Smyrne. Le commandant de ces forces navales, M. le contre-amiral Hugon, a été appelé en toute hâte à Constantinople par l'ambassadeur de France.

— Une nouvelle révolte a éclaté en Albanie, à Scûtari. La Porte a envoyé des troupes vers la Bosnie, où l'agitation règne aussi.

Quelques journaux ont cité avec complaisance le testament d'Etienne Gérard, Français, né dans les environs de Bordeaux le 24 mai 1750, et mort à Philadelphie le 26 décembre 1831. Il avoit amassé dans le commerce une immense fortune. Il légua 150,000 fr. à l'hospice de Pensylvanie, 100,000 à l'institution des sourds-muets, autant à la grande loge maçonique de Pensylvanie, 130,000 fr. pour une école d'enfans à Passayunk et 50,000 fr. à chacun des quatre œuvres suivantes: les enfans trouvés, les écoles lancastriennes de Philadelphie, des ménages pauvres et honnêtes, et la société de secours pour les maîtres d'équipages, leurs veuves et leurs enfans. Il fait des legs assez considérables à ses neveux et nièces, à ses domestiques, aux capitaines de navire à son service. Il possédoit à Warhite, en Louisiane, 208,000 acres de terre avec des habitations et des nègres. Il lègue ces propriétés, estimées 30,000,000 fr., aux villes de la Nouvelle-Orléans et de Philadelphie; il donne en outre, à celle-ci, ses biens situés en Pensylvanie et au Kentuckey. Il consacre le reste de sa fortune, environ 10,000,000 fr., à l'érection d'un collége à Philadelphie même, et détaille minutieusement l'emplacement et la forme des bâtimens, ses distributions, le mode d'enseignement, etc. Les élèves devront être orphelins, âgés de six à dix ans, nés de préférence à Philadelphie, en Pensylvanie, à New-York où il aborda en arrivant en Amérique, enfin à la Nouvelle-Orléans, où il servit tour à tour comme officier, comme maître et comme armateur. Là se trouve une clause qui plaît singulièrement à nos philosophes impartiaux. Gérard défend qu'aucun ecclésiastique, missionnaire ou ministre, *de quelque secte qu'il soit*, fasse aucun acte dans le collége, et

puisse même y entrer pour le visiter. C'est là sans doute un grand exemple de sagesse et de tolérance. Ne pas vouloir que l'on donne aux enfans aucun principe de religion et qu'ils pratiquent aucun culte! Gérard s'est proposé sans doute de faire un essai à leurs dépens; *faciamus experimentum in animâ vili.* C'est une idée bien philantropique, et qui fera faire de grands progrès à la perfectibilité humaine. Voilà une succession d'enfans affranchis de longue main de tout préjugé, et livrés sans aucun frein à toutes leurs passions! Quel heureux avenir pour eux! Quelle garantie pour la société! On remarque d'ailleurs qu'Etienne Girard, né en France, ne donne rien à la France. Il laisse environ 60,000,000 fr. à l'Amérique et rien à la Guienne, sa patrie; rien à Bordeaux, où il y a aussi des orphelins. Nous ne le regrettons plus, s'il y avoit mis son absurde et impie condition. Mais cet oubli n'annonce guère un bon cœur; c'est la remarque de M. Moret, avocat, auquel nous empruntons cet extrait. Un homme qui, dispensateur de tant de richesses, ne donne pas un souvenir à son pays, et qui proscrit la religion dans son collége, étoit assurément un philanthrope bien mal inspiré.

On trouve chez M. Lefort, à Lille, la collection de plusieurs ouvrages de feu l'abbé Carron, tous du format in-18. (1)

1° *Les Pensées chrétiennes*, 12 vol., un par mois.
2° *Les Pensées ecclésiastiques*, aussi en 12 vol., un pour chaque mois.
3° *Les Ecoliers vertueux*, 2 volumes.
4° *Les Héroïnes chrétiennes*, 2 vol.
5° *L'Ecclésiastique accompli*, avec une Notice sur la vie de l'auteur, 1 vol.
6° *L'Art de rendre heureux tout ce qui nous entoure*, 1 vol.
7° *L'Heureux Matin de la vie*, 1 vol.
8° *Le beau Soir de la vie*, 1 vol.
9° *La Route du bonheur*, 1 vol.
10° Recueil de Cantiques anciens et nouveaux, 1 vol.

Ces ouvrages, déjà annoncés dans ce Journal, se recommandent par le nom de leur auteur et par la juste réputation de piété et de charité qu'il avoit acquise.

(1) Le prix de chaque volume est de 1 fr. 10 c., et de 1 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere et Ce, au bureau de ce Journal.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du* 16 *septembre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 75 fr. 70 c., et fermé à 75 fr. 60 c.
Cinq pour 100, jouiss du 22 mars, ouvert à 102 fr. 45 c., et fermé à 102 fr. 10 c.
Actions de la Banque . . . . 1720 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e.

Notice sur M. l'abbé Arvisenet.

En annonçant, N° 1763, la mort de M. l'abbé Arvisenet, nous avions promis de revenir sur cette perte, et de faire connoître plus en détail la vie et les écrits de ce pieux ecclésiastiques. Nous avons fait à cet égard quelques recherches, et, après avoir terminé notre travail, nous l'avons communiqué à d'anciens amis de M. l'abbé Arvisenet, qui n'ont rien trouvé à y ajouter. Ils ont paru sensibles à cet hommage que nous rendions à un prêtre vertueux dont la mémoire doit être chère au clergé de France, et à qui ses ouvrages avoient fait une juste réputation.

M. Claude Arvisenet ou d'Arvisenet, car nous avons vu son nom écrit des deux manières (1), étoit né à Langres le 8 septembre 1755, d'une famille honorable; il commença ses études à Molsheim en Alsace, et les acheva à la communauté de Laon, sous MM. de Saint-Sulpice, à Paris. Il y fut maître de conférence, et lorsqu'il eut été élevé à la prêtrise, M. de la Luzerne, évêque de Langres, le nomma chanoine de sa cathédrale et archidiacre, ce qui étoit une dignité du chapitre. Son zèle, sa piété et l'exemple de son évêque ne lui permirent pas d'hésiter sur le serment. Il se retira en Suisse, et passa quelque temps dans le canton de Lucerne. C'est là qu'il commença à utiliser ses loisirs en composant des ouvrages de piété. Le premier de ses écrits est le *Memoriale vitæ sacerdotalis* (2), qui parut d'abord, à ce que nous croyons, à Constance en 1794. Le livre étoit revêtu d'une approbation en date du 18 décembre 1793, et signée de l'abbé Sturm, conseiller épiscopal, chanoine de la collégiale de Saint-Etienne, et censeur des livres. L'auteur n'y avoit pas mis son nom, et ne s'annonçoit que comme un prêtre exilé du diocèse de Langres. Il s'en fit peu après une édition à Londres, et depuis

(1) M. l'abbé Arvisenet signoit toujours ainsi; mais son frère signoit d'Arvisenet.

(2) Barbier attribue à M. Arvisenet un *Manuale vitæ sacerdotalis, à Sacerdote Gallicano*, Constance, 1795, in-12. Il est probable que c'est une erreur de sa part, et que le *Manuale* n'est autre que le *Memoriale* que Barbier indique sous le titre de *Memoriale vitæ sacerdotum*. Il ne parle point des autres ouvrages de M. Arvisenet.

l'ouvrage a été souvent réimprimé en France. C'est aussi dans son exil, à ce qu'il paroit, que M. l'abbé Arvisenet composa le *Sapientia christiana* et le *Manuductio juvenum ad sapientiam*; ces deux ouvrages sont dans le même genre que le *Memoriale*, et sont écrits avec simplicité et onction. Depuis l'auteur les traduisit lui-même en français.

De retour en France, M. de la Tour-du-Pin, évêque de Troyes, l'attira dans son diocèse, et le nomma chanoine de sa cathédrale et membre de son conseil. M. Arvisenet continua de s'y occuper de la composition d'ouvrages utiles, en même temps qu'il se livroit à l'exercice du ministère et à la pratique des bonnes œuvres. Sa piété, son zèle, sa sagesse, lui avoient concilié la confiance du clergé et des fidèles. C'étoit lui que l'on consultoit le plus volontiers sur des points délicats de conscience et de direction des ames. M. de Boulogne, successeur de M. de Latour-du-Pin à Troyes, lui donna aussi des pouvoirs de grand-vicaire. Lorsque le prélat eut été enfermé à Vincennes en 1811, ses grands-vicaires en titre ayant été rappelés à Paris, le chapitre s'assembla, suivant l'ordre du ministre. On crut parer à tout inconvénient en nommant pour grands-vicaires des chanoines qui avoient déjà reçu de l'évêque des pouvoirs de grands-vicaires. Ce choix tranquillisa un peu les consciences : les deux grands-vicaires, MM. Tresfort et Arvisenet, paroissoient gouverner au nom du chapitre et n'avoient réellement que les pouvoirs de l'évêque. Cette situation équivoque ne pouvoit durer long-temps : les esprits étoient inquiets dans le clergé; on envoya consulter le pape et les cardinaux à Fontainebleau, et la réponse fut que les droits de M. de Boulogne étoient entiers, et que le chapitre n'avoit aucune juridiction. La situation des choses s'aggrava encore par la nomination que fit Buonaparte d'un autre évêque pour Troyes en remplacement de M. de Boulogne, qu'il considéroit comme démissionnaire.

C'est alors que M. Arvisenet fit avec beaucoup de courage une démarche qui pouvoit le compromettre sous un despote violent. Le 24 juillet 1813, il cessa de paroître au chapitre et d'agir comme grand-vicaire, et le 6 août il publia une rétractation très-précise, où il déclaroit qu'il reconnoissoit M. de Boulogne pour son évêque. Cette déclaration d'un ecclésiastique si respecté fit un grand effet dans le diocèse. Buonaparte en fut très-mécontent; et lorsqu'il vint à Troyes, en février

1814, il apostropha durement l'abbé Arvisenet, ainsi que l'abbé de Latour, qu'il savoit tenir pour l'évêque. Mais la restauration, qui suivit de près, vint faire cesser toutes ces vexations. On peut voir ce qui en est dit dans la notice historique sur M. de Boulogne, à la tête de l'édition de ses œuvres. M. Arvisenet crut devoir réclamer en 1814 contre ce qui le concernoit dans une brochure de l'abbé Huillier, partisan de l'administration capitulaire; sa déclaration, qui n'a que trois pages, se trouve à la fin de l'*Examen de la lettre des vicaires généraux du chapitre* (par l'abbé Guéron, curé de Saint-Jean, à Troyes), 1814, in-8°. Cette pièce fait honneur à la sagesse comme à la fermeté de principes de l'abbé Arvisenet.

La paix, étant rendue au diocèse, lui permit de se rendre de plus en plus utile. Sa conduite passée avoit augmenté le respect qu'on lui portoit. Il étoit le conseil de tous les jeunes prêtres, et les aidoit même, au besoin, dans l'exercice de leurs fonctions. C'est ainsi qu'en 1819 il seconda le curé de Champignolle dans une mission donnée dans cette paroisse. Il publia successivement un assez grand nombre d'écrits de piété, dont nous ne ferons qu'indiquer les titres. L'auteur joignit à son *Manuductio juvenum ad sapientiam* un petit traité sous le titre de *Quod vult Deus, seu libellus de conformitate voluntati divinæ,* 72 pages. Il traduisit son *Manuductio* en français, sous le titre de *Guide de la jeunesse dans les voies du salut,* in-32. Il existe deux traductions du *Sapientia christiana,* l'une par M. Arvisenet lui-même, et imprimée sous ses yeux en 1803; l'autre par l'abbé Ogier, missionnaire du diocèse de Vienne, mort en février 1821. Celle-ci a pour titre: *Moyens de salut pour les chrétiens,* 1817, in-12: c'est une traduction libre et abrégée; elle donna lieu à une réclamation dont nous avons parlé dans ce Journal, N° 353, tome XIV; mais les deux estimables auteurs s'entendirent aisément, et M. Ogier donna, de l'aveu de M. Arvisenet, une nouvelle édition de son travail, sous le titre de *la Sagesse chrétienne, traduction libre et abrégée du Sapientia,* in-12. Le *Memoriale vitæ sacerdotalis* a été traduit également par l'abbé Ogier, sous le titre de *Moyens de perfection pour une vierge chrétienne:* c'est encore une traduction libre, et depuis elle a paru sous le titre de *Mémorial des vierges chrétiennes,* in-18. Le *Mémorial des disciples de Jésus-Christ,* 1820, in-12, est un recueil de réflexions et de prières puisées dans

divers autres ouvrages. Les autres écrits de M. Arvisenet sont : *Maximes et devoirs des pères et mères*, Troyes, 1823, in-24 ; la *Vertu angélique*, in-32 ; le *Froment des élus*, in-18 ; le *Bon Ange de l'enfance*, in-32 ; le *Tableau du Christianisme, contenant le Précis de la vie de Jésus-Christ et des mœurs de ses vrais disciples*; Troyes, 1824, in-32.

M. Arvisenet étoit supérieur de plusieurs communautés religieuses à Troyes, et dirigeoit un grand nombre de personnes. Sa douceur, sa modestie, sa charité, tout en lui inspiroit la confiance et le respect. La plupart de ses bonnes œuvres n'ont été connues que de Dieu seul : Mais, de quelque côté qu'on le considère, dit un de ses amis, tout en lui étoit vertu, zèle ardent pour le salut des ames, tendresse pour les pauvres, amour sans bornes pour le bien. Ses infirmités l'obligèrent, dans ses dernières années, de renoncer au ministère de la confession ; mais il continuoit de paroître au chœur et d'y édifier les assistans par sa piété. Dans l'été de 1830, il se retira chez un frère ; homme excellent et juge de paix à Gray, où une attaque d'apoplexie, qui probablement n'étoit pas la première, enleva le vertueux abbé dans la nuit du 16 au 17 février 1831. Il étoit dans sa soixante-seizième année. Sa mort fut regardée comme celle d'un saint.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le bref du Pape au supérieur-général des Frères, dont nous avons parlé dernièrement, est aussi honorable qu'encourageant pour ces pieux instituteurs de la jeunesse ; nous pouvons en offrir aujourd'hui la traduction :

« GRÉGOIRE PP. XVI.

» Cher fils et religieux, salut et bénédiction apostolique.

» Nous avons reçu votre lettre du 27 février, par laquelle, cher fils, vous nous avez parfaitement prouvé votre soumission pour nous, et vous nous avez en même temps attesté que tous les Frères de la pieuse association dont vous êtes le chef, animés du même respect pour le saint Siége, travaillent de toutes leurs forces à inculquer les mêmes sentimens à leurs élèves ; enfin, qu'eux et vous vous conservez de la reconnoissance de notre bienveillance pour votre institut, et que vous offrez pour nous à Dieu des prières assidues : il n'est pas besoin de vous dire combien ce témoignage nous a été agréable. Quant aux vœux que vous formez pour la prolongation des jours de notre pélerinage, nous ne désirons que le Dieu de bonté les exauce que dans le cas où ce que nous tâchons de faire pour son ser-

vice dans les fonctions du suprême apostolat, tournera véritablement, comme vous le croyez, au plus grand bien de la catholicité. Et comme nous ne pouvons l'attendre de nous-mêmes, qui sommes trop au dessous d'une si grande tâche, mais de celui-là seul qui est l'auteur de tout bien, nous réclamons de votre piété que vous ne cessiez point d'implorer pour notre foiblesse son puissant secours. Ensuite, pour remplir notre devoir et animer de plus en plus votre zèle dans la voie où vous marchez si bien, nous vous exhortons instamment dans le Seigneur, vous et tous vos Frères, à continuer avec plus d'ardeur vos soins paternels aux enfans qui fréquentent vos écoles, et à former ces jeunes cœurs à la pratique de toutes les vertus. Au milieu des travaux et des peines que vous ressentirez nécessairement en vous acquittant de votre devoir, pensez souvent à Dieu, pour l'amour duquel vous avez pris cette tâche, et il vous fortifiera par sa grâce, et vous accordera enfin une abondante récompense dans le ciel. En attendant, nous supplions par nos plus humbles prières, autant qu'il est en nous, le même Père des miséricordes, de vous conduire de sa droite, vous tous et vos disciples, et de vous défendre de son saint bras; et pour présage d'un si grand bien, et en témoignage de notre bienveillance particulière et paternelle, nous vous donnons de cœur à vous, notre très-cher fils, et à toute votre société, la bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près St-Pierre, le 10 avril 1833, troisième année de notre pontificat. Gregorius PP. XVI. »

En communiquant ce bref à ses confrères par sa circulaire du 6 juillet, le supérieur-général y joint des avis qui montrent autant de sagesse que de piété. Nous en citerons quelque chose :

« Ce témoignage authentique de la bienveillance du souverain pontife, Nos très-chers Frères, doit nous inspirer une haute idée du saint état que nous avons eu le bonheur d'embrasser, et du grand bien que nous pouvons y opérer avec le secours divin, soit pour notre propre sanctification, soit pour le maintien de la foi dans les familles chrétiennes, soit enfin pour le salut de l'intéressante et nombreuse jeunesse qui est confiée à nos soins. Aimons donc une profession si utile à la gloire de Dieu, attachons-nous de plus en plus à en remplir fidèlement tous les devoirs, persuadés que c'est le seul moyen de réussir selon les vues de la Providence. Plus de cent mille enfans reçoivent dans nos écoles une éducation pieuse, y trouvent des moyens de salut, et y contractent au moins jusqu'à un certain point l'habitude de la vie chrétienne. Ce bien, quelque grand qu'il soit, pourroit encore recevoir une nouvelle extension. Un bon nombre d'établissemens seroient érigés, d'autres seroient augmentés au grand désir des populations, si les ouvriers ne nous manquoient, si tous ceux que le Seigneur a appelés à la culture de sa vigne avoient le courage de porter le poids du jour et de la chaleur, s'ils avoient une foi assez vive pour leur faire surmonter les difficultés.... »

Le frère Anaclet recommande instamment à tous les Frères la fidélité à leur vocation, l'exactitude à observer la règle, une entière obéissance, une charité mutuelle, etc. Nous osons croire que le ton de cette circulaire, et plus encore le fond des avis qu'elle

renferme, seroient très-propres à dissiper les préventions que plusieurs personnes peuvent avoir contre les Frères, faute de les bien connoître. La circulaire annonce la mort de quatre Frères, décédés dans les premiers mois de cette année, entre autres du frère Aphraate, mort le 20 avril dans la maison chef-lieu, à Paris, et dont la fin fut très-édifiante. Il annonce qu'à la demande du ministre trois Frères étoient partis le 21 avril pour l'île Bourbon. A la suite de la circulaire est la liste des aspirans aux vœux en 1833. Ils sont partagés en quatorze provinces, qui sont Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Saint-Etienne, Clermont, Saint-Omer, Nantes, Avignon, Ajaccio, Chambéry, Rouen, Turin et Namur. Il y a 102 aspirans pour les vœux perpétuels, et 144 pour les vœux triennaux.

— On a remarqué comme une rareté que cette année le maire de Clermont et le général, M. Brun de Villeret, ont assisté à la distribution des prix du petit séminaire de Clermont. Cette marque d'intérêt forme un grand contraste avec la froideur qu'on témoigne ailleurs à ces sortes d'établissemens. On se rappelle que plusieurs ont été fermés dans ces dernières années, et le petit séminaire du diocèse de Nancy n'est point encore ouvert. On n'a même pas encore en ce moment l'espérance de voir mettre fin à un acte arbitraire qui prive un grand diocèse d'une ressource indispensable pour la perpétuité du sacerdoce. Dans l'état actuel de l'instruction publique, il est manifeste qu'on n'aura point de prêtres, si il n'y a point de petits séminaires. Aussi ces maisons ont-elles excité toute la sollicitude des évêques, qui ont apporté leurs soins, soit à former ces établissemens, soit à y encourager et y fortifier les études. Les exercices et les distributions de prix qui ont eu lieu dernièrement dans ces écoles ont montré que les soins des prélats et le zèle des maîtres n'avoient pas été stériles. Les études dans ces établissemens sont plus fortes en beaucoup d'endroits que dans les écoles universitaires. Nous n'avons point rendu compte des distributions de prix qui ont été faites suivant l'usage à la fin du cours annuel, des exercices qui les ont accompagnées et des discours qui ont pu être prononcés. Nous avons craint que ces récits ne parussent uniformes et monotones. Cependant plusieurs journaux ont parlé de ces sortes de séances qui méritoient d'être remarquées. A Brives, où est une des écoles ecclésiastiques du diocèse de Tulle, les exercices ont eu lieu sous la présidence de M. l'évêque, et on a vu d'heureux résultats du zèle du supérieur, M. l'abbé Brunie, pour entretenir l'émulation parmi les élèves. A Metz, où le petit séminaire avoit été fermé pendant deux ans, M. l'évêque a présidé la distribution des prix et a applaudi aux efforts du supérieur, M. l'abbé Laserre, pour l'instruction de la jeunesse qui lui est confiée. Au séminaire de Saint-Pé, diocèse de Bayonne, M. l'abbé Laurence, supérieur, a développé un plan

pour la réforme des études; le temps en montrera les résultats. Au petit séminaire de Plombières, près Dijon, M. l'abbé Foisset, supérieur, avoit commencé aussi à mettre à exécution un nouveau plan d'enseignement. Il avoit exposé ses vues dans plusieurs articles insérés dans les *Annales de la Philosophie chrétienne*, et dont nous nous étions proposé de rendre compte. Quoique nous n'eussions pas approuvé en entier son plan et ses vues, nous ne pouvons nous empêcher de regretter avec le clergé qu'on l'ait éconduit assez durement. Il faut, à ce qu'il paroît, que tout soit désorganisé à la fois dans ce diocèse.

— Les habitans de Saint-Benin-d'Azy, près Nevers, n'avoient qu'une église en ruines; ils ont entrepris d'en bâtir une. La commune qui est pauvre s'est imposé un sacrifice considérable. Elle a sollicité des secours du conseil général du département et du ministre. Mais ces secours seroient insuffisans, si la charité chrétienne ne venoit y joindre ses dons. On espère donc que les catholiques non-seulement du diocèse, mais des pays voisins et même de tout le royaume, s'associeront à un hommage rendu à Dieu. Pour exciter leur zèle, on se propose de faire dans la nouvelle église une fondation à perpétuité pour les bienfaiteurs. Une chapelle sera nommée chapelle des fondateurs; on y inscrira leurs noms et on y dira le premier lundi de chaque mois une messe pour eux. Un service solennel sera célébré chaque année à la même intention. La fabrique s'engage à veiller à l'accomplissement de cette fondation. Sa délibération est du 21 juillet dernier et signée de tous les membres, parmi lesquels sont M. le marquis de St-Phalle, M. Dasville, maire, et M. Culot, curé. M. l'évêque de Nevers a approuvé cette délibération et recommande aussi aux ames pieuses cette œuvre intéressante. Les dons avec les noms des fondateurs peuvent être adressés aux membres du conseil de fabrique, soit au secrétariat de l'évêché de Nevers, soit par l'entremise de MM. les curés. Nous croyons que plusieurs fondateurs pourroient ne pas se soucier de voir leurs noms gravés, et sans nul doute ils auroient part aux prières comme les autres.

— Dans notre Numéro du 5 septembre, en rapportant la nomination des vicaires-généraux capitulaires du Mans, nous avons dit que les trois premiers, MM. Bouvier, Bourmault et Menochet, étoient déjà grands-vicaires du prélat. On nous fait observer que cet énoncé n'est point exact, puisque M. l'abbé Besnier avoit été honoré du titre de grand-vicaire depuis le moment de sa promotion au titre de chanoine de la cathédrale. Il est inutile d'ajouter d'ailleurs que notre observation ne pouvoit avoir rien de désobligeant pour M. Besnier.

— A Limoges, la distribution des prix des écoles chrétiennes a été très-solennelle. Non-seulement M. l'évêque et le clergé de la

ville y ont pris part, mais les adjoints de la commune, plusieurs membres du conseil municipal, le procureur-général et un autre membre du parquet, y ont assisté : 850 écoliers se pressoient autour des Frères. Un examen de l'école avoit eu lieu quelques jours auparavant, en présence du conseil municipal et du comité d'instruction primaire. Les examinateurs n'ont pu se défendre de surprise en voyant les progrès des élèves, et le jury d'examen a décerné aux Frères la médaille d'argent, qui leur a été remise par le 1er adjoint, M. Reculés. Cette conduite des fonctionnaires de Limoges forme un grand contraste avec celles des fonctionnaires de Poitiers. Dans cette ville, les Frères ont 500 élèves, et l'enseignement mutuel à peine 100; et cependant le conseil municipal donne à cette dernière école tous les fonds dont il peut disposer, et aux Frères rien : c'est ce qu'il appelle de l'équité et de l'impartialité. A Périgueux, dans la séance du conseil municipal du 2 septembre, un membre chargé du rapport sur l'exécution de la loi sur l'instruction primaire, après avoir envisagé la question sous le rapport d'économie, termina son discours par une tirade qu'a citée un journal de Périgueux, et dont nous ne donnerons que la dernière phrase : « Déjà plusieurs conseils municipaux ont voté la suppression des écoles de Frères, et par motif d'économie, et par respect pour nos principes politiques qui repoussent ce genre d'instituteurs; car, au lieu de sujets, nous ne voulons plus en France que des citoyens libres, et le trône de juillet fondé sur les barricardes n'a pas besoin de l'autel pour soutien. » Ce conseiller municipal est un terrible logicien; il est évident en effet, que, quand on a des *principes politiques, on n'a plus besoin de l'autel,* et que l'on peut se passer de Frères, quand on a eu le bonheur d'avoir des barricades.

— Peu après la restauration, le duché du Luxembourg ayant été détaché de la France, le roi des Pays-Bas demanda et obtint du pape que ce duché, qui étoit dans la circonscription de l'évêché de Metz, fût placé sous la juridiction de l'évêque de Namur. Cet arrangement a toujours été observé depuis, et le clergé et les fidèles du Luxembourg n'ont point d'autre supérieur ecclésiastique que l'évêque de Namur. Toutefois, depuis que M. Barrett est devenu évêque de Namur, Guillaume a défendu aux curés du grand-duché de correspondre avec ce prélat, sous peine de perdre leur traitement. Ainsi ce prince défait ce qu'il avoit sollicité lui-même. Croit-il que les intérêts de sa politique doivent l'emporter sur les règles les plus essentielles de l'Eglise? Il faut un supérieur à un diocèse; quel sera celui du clergé du Luxembourg s'il ne peut recourir à son chef légitime? La mesure prise par le roi de Hollande est pour le Luxembourg une source d'anarchie ou de discorde.

— Un ancien collaborateur de l'abbé Feller, M. l'abbé Burton,

est mort au mois de juin dernier, à Marche, diocèse de Namur. Jean-Louis Burton avoit eu part au *Dictionnaire historique* de Feller. Il traversa heureusement les orages de la révolution, maintenant la concorde et s'appliquant à l'instruction de la jeunesse. C'est à lui que l'on doit la reconstruction de l'église de Marche dont il étoit curé depuis plus de trente ans. Il est mort à l'âge de 75 ans.

— Les journaux belges annoncent le départ de deux ecclésiastiques de ce pays pour la mission des Etats-Unis. M. Van de Poele et un vicaire d'Anvers sont partis tout récemment de cette ville pour le diocèse de Cincinnati. Ils emmènent avec eux dix ouvriers de divers métiers, maçons, charpentiers, etc., dans l'intention d'établir une école-modèle non loin des habitations des Indiens. Il y a déjà dans la partie de l'ouest des Etats-Unis plusieurs missionnaires belges. Le père Van Quickenborne visite depuis plusieurs années les catholiques du Missouri. Les *Annales de la propagation de la foi* ont parlé plusieurs fois de ses travaux et de son zèle. M. Van Bockel est arrivé l'année dernière au Kentuckey, dans les mêmes lieux, à peu près, où un autre Flamand, M. Nerinkx, avoit formé de pieux établissemens. M. Van Lommel est mort de consomption à Saint-Louis; la mort d'un si zélé et si fervent missionnaire est une grande perte pour une église naissante. Un jeune belge, M. Van Sweevelt, est au collége de Saint-Louis, et s'y rend fort utile. Des ecclésiastiques du même pays sont dispersés dans différens Etats.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le système suivi dans les écoles universitaires: ce système, qui depuis long-temps désole et effraie les amis de la religion, est remarqué aujourd'hui de ceux-mêmes qu'on auroit cru y être le moins sensibles. Louis-Philippe, dans sa réponse au principal du collége de Lizieux, a dit publiquement que l'*éducation de la jeunesse prend sur quelques points une tendance qui lui seroit aussi fatale qu'à la société*. Hélas! il y a long-temps que les bons esprits le voient! Mais, s'il en est ainsi, il faut donc prendre des mesures pour arrêter les progrès du mal. Il faudroit donc fortifier le lien de la religion, au lieu de l'affoiblir de plus en plus. Un journal qui n'est pas suspect, le *Temps*, qui s'intitule *Journal des progrès*, convient lui-même des vices de notre instruction publique. Il disoit le 5 septembre :

« On peut dire, sans être soupçonné de mauvais vouloir, que l'*éducation morale et religieuse est à peu près nulle aujourd'hui dans les colléges*. Les maîtres font avec les élèves les prières du matin et du soir, ils les conduisent aux offices; de temps en temps, au réfectoire ou ailleurs, on fait quelque lecture pieuse : *tout se borne là*. Ces pratiques, exécutées en commun comme *manœuvres officielles*, *ne sont d'ordinaire accompagnées d'aucun sentiment sérieux*. Les aumôniers en général ne sont pas *populaires* auprès des jeunes gens; et, quant aux maîtres, ils se rendent eux-mêmes la justice de reconnoître que,

s'ils ont qualité pour instruire, *ils n'ont aucun caractère pour moraliser.* En un mot, les colléges comme la société, les enfans comme les hommes, sont aujourd'hui frappés d'*une indifférence profonde pour tout ce qui tient aux idées religieuses, et ne sont maintenus, tant bien que mal, que par les maximes un peu banales d'une morale dépourvue de sanction.* »

Voilà qui est significatif de la part d'un journal comme le *Temps.* Faisons des vœux pour qu'il s'élève beaucoup de maisons d'éducation dirigées dans un autre esprit et où la religion obtienne toute l'influence qui lui est due. Il y en a plusieurs de cette espèce en province. De ce nombre est le pensionnat de Montdidier, diocèse d'Amiens. C'est un établissement où la piété et les études sont également florissantes. Nous pourrons en parler quelque jour avec plus de détail. En attendant, nous le recommandons comme digne de la confiance des familles.

— Il est dit que M. de Talleyrand ne cessera pas d'être l'homme par lequel la France respire. Certainement le voilà éteint et fini autant qu'on puisse l'être. Tous ses amis savent qu'il ne retournera ni en Angleterre ni ailleurs, et qu'il ne lui reste plus qu'à faire l'examen de sa longue vie politique. Cependant on n'attend pas qu'il soit descendu de son bateau à vapeur pour annoncer les grands changemens dont son arrivée à Paris sera immédiatement suivie. C'est lui qui va décider du sort des ministres et de la chambre des députés. Celle-ci sera ou ne sera pas dissoute, les autres seront ou ne seront pas renvoyés, selon que M. de Talleyrand avisera dans sa sagesse. On sait déjà, par exemple, disent les journaux, *qu'il est partisan de la dissolution* (de la chambre des députés apparemment), et que, par conséquent, elle est condamnée. Nous sommes dans une complète ignorance de ses desseins et il ne nous a fait confidence de rien. Mais nous ne craignons pas d'assurer qu'il n'aura aucune influence; ce qui étonne de la part des journaux qui lui attribuent tant de pouvoir, c'est que chaque jour ils ne cessent de répéter qu'il n'y a plus en France qu'une seule volonté contre laquelle toutes les autres viennent se briser. Si cela est, M. de Talleyrand, qui n'a jamais joué à se briser contre rien, n'est pas homme à perdre dans le rôle de *partisan* ce qu'il a gagné dans celui de courtisan.

— On dit qu'un aide-de-camp du ministre de la guerre est allé en Portugal signifier à M. de Bourmont, et aux officiers français sous ses ordres, d'avoir à quitter le service don Miguel, sous peine de se voir poursuivis selon les rigueurs du Code pénal, comme portant les armes contre un allié de la France. Nous ne croyons point à cet acte d'intervention; autrement il faudroit poursuivre aussi M. le général Solignac, qui n'a cependant point été recherché, que nous sachions, pour avoir servi la cause d'un des deux frères, comme M. de Bourmont sert la cause de l'autre. Nous n'avons pas appris non plus que le capitaine de la marine anglaise, qui est allé détruire la flotte de don Miguel, soit menacé d'être mis en jugement pour cet acte d'hostilité, quoiqu'il en vaille bien un autre. Dans cette affaire, au surplus, ce seroit décider la question par la question, que de commencer par accuser M. de Bourmont de porter les armes contre un allié de la France;

car, en vérité, on ne voit pas bien clairement encore lequel des deux frères, de don Miguel ou de don Pédro, finira par demeurer notre allié. Dans l'ordre naturel de la politique, ce sera le vainqueur, apparemment. Or, c'est là ce qui est en question.

— Une ordonnance de Louis-Philippe vient de confirmer l'arrêté du préfet de l'Eure, qui a suspendu de ses fonctions M. Anquetin, capitaine de la garde nationale d'Ecouis, pour avoir, malgré la défense du maire, assisté avec plusieurs hommes de sa compagnie, en uniforme et sabre nu, à la procession de la Fête-Dieu. Il faut croire que ce n'est pas l'assistance à la procession que l'on punit en cette occasion, mais la désobéissance au maire, qui mériteroit peut-être aussi à son tour une réprimande.

— Le concours d'aggrégation pour les classes supérieures des lettres a eu lieu depuis le 24 août jusqu'au 7 septembre. Sur 39 candidats inscrits, 14 se sont retirés après la première épreuve; et parmi les 25 autres, la commission, qui étoit présidée par M. Villemain, n'en a jugé que cinq dignes d'être nommés agrégés. Ce sont MM. Audinet, professeur provisoire au collége royal de Poitiers; Lemaire et Aubertin, élèves de l'école normale; Fleutelot; Demous, professeur provisoire de seconde au collége de Limoges. Le ministre a confirmé cet avis par un arrêté. Six autres candidats ont été mentionnés honorablement.

— Il paroît que l'on craignoit que l'admission du sieur Benazet, fermier des jeux, que le gouvernement s'est obstiné à nommer lieutenant-colonel d'une légion de garde nationale de la banlieue, fût mal accueillie; car le préfet de la Seine s'est rendu en personne, avec le sous-préfet de Saint-Denis, pour procéder à l'installation de cet officier, dont la nomination a provoqué des démissions et du mécontentement dans la légion.

— On annonce le prochain retour à Paris du prince de Talleyrand.

— Le ministre de la marine a mis au concours la fourniture de montres-marines à acheter pour les bâtimens de l'Etat. Elles seront examinées à l'Observatoire de Paris et éprouvées pendant un mois sur mer.

— M. Vallée, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, vient d'être chargé des études relatives à l'établissement d'un chemin de fer de Paris à Lille et à Calais. On s'occupe activement de l'examen des routes semblables à établir sur les autres principales villes.

— La direction générale des ponts-et-chaussées vient de charger une commission composée de MM. Kermaingant, ingénieur en chef, et Garella, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées; Clapeyron et Fénéon, ingénieurs ordinaires des mines, de faire des expériences sur les chemins de fer, sur les relations qui existent entre les pentes et les rayons de courbure de ces chemins, la construction, la vitesse et la puissance des machines locomotives; enfin, sur toutes les autres questions que présentent ces nouvelles voies de communication.

— La *Gazette de France* a été saisie de nouveau le 15. Cette fois, la mesure avoit rapport à un article relatif au refus de l'impôt présenté comme un droit. Cet article étoit extrait du *Constitutionnel* de 1829.

— Le prix du pain de quatre livres est réduit à 11 sous et demi pour la seconde quinzaine de septembre.

— Namick-Pacha, général turc, que le sultan a nommé ministre en France, vient d'arriver à Paris.

— On poursuit avec activité l'achèvement de l'arc de triomphe de la barrière de l'Etoile, dont la destination a plusieurs fois changé depuis 22 ans. Il paroît que l'on placera sur les quatre piédestaux des faces principales quatre groupes allégoriques, représentant l'Armement de la France au commencement de la guerre de la révolution; la Conquête; la Campagne de France et la résistance du pays aux efforts de l'Europe; la Paix. Quatre Renommées décoreront les tympans des deux grandes portes; les bas-reliefs représenteront des batailles de l'Empire, et bien entendu celle de Jemmapes.

— Les prix des courses de chevaux, qui ont eu lieu ces dimanches derniers au Champ-de-Mars, ont été remportés presque tous par lord Seymour et par M. Rieussec. Le premier a eu six prix, s'élevant ensemble à 17,700 francs. M. Rieussec en a réuni cinq, de la valeur de 17,200 francs. Ce sont leurs chevaux qui ont ordinairement le dessus chaque année.

— Les ouvriers charpentiers persistent à refuser de travailler, si l'on n'augmente pas leur paie. Pour déconcerter cette coalition, on a cherché, dans les ateliers de l'état, à se passer du concours de ces ouvriers. Aux travaux du quai des Saints-Pères, on les remplace par une compagnie du génie. A la Madeleine, l'entrepreneur est parvenu à les suppléer par des maçons. A l'entrepôt des Marais, la Compagnie fait exécuter les travaux de charpente par des menuisiers.

— M. Bosio, sculpteur, membre de l'Institut, vient d'être nommé membre de l'Académie royale de Berlin.

— L'empereur de Russie vient d'envoyer à l'Académie des sciences de Paris quatre caisses, contenant la collection des minéraux de la Russie. Il s'y trouve des échantillons d'un grand prix, entre autres un d'or natif pesant une livre. La section de minéralogie de l'Académie, et M. Arago, secrétaire perpétuel, ont été chargés de procéder à l'ouverture des caisses et de faire un rapport qui servira de base à la lettre de remercîment de l'Académie.

— Un observateur, qui a passé en revue 9,000 procès-verbaux relatifs aux suicides qui ont eu lieu depuis 1796 jusqu'en 1830, a cru pouvoir établir: 1° que le suicide philosophique ou prémédité a lieu pendant la nuit, et un peu avant l'aurore; 2° que le suicide accidentel a lieu pendant le jour, parce que c'est alors que se développent les causes occasionnelles, les querelles, les nouvelles fâcheuses, l'intempérance, les pertes au jeu, etc. En comparant, suivant les âges, le nombre des suicides qui se commettent par suspension ou par l'usage du pistolet, on auroit encore reconnu que ce dernier moyen seroit beaucoup plus usité de l'âge de 20 à 40 ans; mais qu'ensuite, et surtout dans la vieillesse, la suspension seroit le moyen de suicide le plus commun.

— Dans la matinée du 5 septembre, le buste de Louis-Philippe a été pendu à

une gouttière de l'hôtel de la sous-préfecture d'Etampes. On ignore l'auteur de cette mauvaise plaisanterie.

— La femme Gresillé, sage-femme de Gavray, arrondissement de Coutances, accusée par la rumeur publique d'avoir procuré de nombreux avortemens, dont l'un a occasionné la mort d'une jeune fille, a été condamnée à 10 ans de réclusion, maximum de la peine.

— La chambre des mises en accusation de la cour royale de Montpellier a rendu, le 9 septembre, un arrêt de non-lieu dans l'affaire des troubles de Cette. Les légitimistes, qu'on s'étoit empressés d'arrêter, et que l'on a retenus en prison depuis deux mois, vont en conséquence être mis en liberté.

— Le nouveau journal républicain de Marseille, le *Peuple souverain*, est poursuivi pour la seconde fois, sous la prévention d'outrages envers Louis-Philippe.

— Le nombre des condamnés aux travaux forcés s'élève à 7,500 : ils sont répartis dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon. Quoique la valeur des travaux auxquels on emploie les forçats soit évaluée à 2,082,266 fr., on estime que les bagnes coûtent 400,000 fr. de plus qu'ils ne rapportent.

— Un paquebot américain, *le Rhône*, qui est arrivé de New-Yorck au Hâvre le 12, a fait la traversée en dix-huit jours. Cette célérité est remarquable.

— La commission d'enquête, présidée par le général Bonet, est arrivée à Alger le 2 septembre. Les autorités lui ont été présentés le lendemain.

— Madame la duchesse de Berry est partie le 3 septembre de Rome pour se rendre à Florence. Avant son départ, elle a visité l'église royale de Sainte-Marie de Constantinople, appartenant à la nation sicilienne, et elle y a prié devant la chapelle de Sainte-Rosalie de Palerme.

— Le gouvernement neufchâtelois a défendu de célébrer le 12 septembre, anniversaire de l'incorporation de Neufchâtel à la Suisse. Les réunions publiques, les tiraillemens de feux, etc., ont été interdits dans l'intérêt de la conservation de la tranquillité publique. Il y a deux ans, cette époque avoit été signalée par un complot.

— Trois hommes du peuple ont été traduits devant la cour d'assises du Brabant comme auteurs de l'assassinat commis à Louvain avec les circonstances les plus atroces sur la personne du major Gaillard, lors de la révolution de la Belgique. Ils ont été acquittés faute de preuves suffisantes.

— L'envoyé extraordinaire de Hollande à Londres, le baron de Verstolk, s'est rendu à La Haye pour y demander de nouvelles instructions.

— Le bureau de santé de White-Hall a transmis au secrétaire de Lloyd une communication officielle, annonçant que le choléra ayant entièrement disparu de Londres, les *patentes nettes* seront délivrées à tous les navires qui partiront de ce port après le 19 septembre.

— Quelques journaux annonçoient ces jours derniers que le maréchal Bourmont étoit parvenu dans l'affaire du 5 septembre, après avoir simulé une attaque d'un côté de Lisbonne, à s'emparer, de l'autre côté, de quelques forts et faubourgs. Les feuilles ministérielles démentent ces faits, d'après une dépêche que le gouvernement a reçue de Madrid. Il faut donc attendre des éclaircissemens sur le résultat de cette journée et des suivantes.

— L'entrevue de l'empereur de Russie et du roi de Prusse à Schwedt est terminée. L'empereur Nicolas, fatigué du voyage de quatre cents lieues qu'il a fait par terre en cinq jours, n'a pu se mettre en route que le 9 pour Munchengratz, où il doit trouver l'empereur d'Autriche. Il a été accompagné jusqu'à Francfort-sur-l'Oder par le prince royal de Prusse.

— M. de Gérando, conseiller d'Etat, visite en ce moment en Allemagne les hospices, prisons, etc.

— Les chambres de députés des petits Etats allemands sont toujours fort agitées. La session actuelle de celle de Bade devient de plus en plus orageuse, et l'on craint que cette chambre ne finisse par se séparer à la suite d'une secousse violente. A la seconde chambre de Wurtemberg les députés Pfizer et Uhland ont vivement interpellé le ministère, le 11, sur la défense que le gouvernement a faite aux étudians de fréquenter l'Université de Zurich.

— Le duc de Modène s'est rendu à Turin pour faire une visite au roi de Sardaigne; il est retourné le 9 septembre à Modène.

— Le conseil de guerre d'Alexandrie a condamné, le 9, plusieus individus accusés d'avoir pris part à la conspiration qui a échoué il y a quelques mois, ou de non révélation de ce complot; savoir : le nommé Moja, propriétaire, à la détention perpétuelle, le joaillier Lupo à vingt ans de prison, l'avocat Stara à dix ans, et le nommé Collaco, propriétaire, à cinq ans de la même peine. L'avocat Girardenghi a été condamné à mort, mais l'exécution a été suspendue à cause d'importantes révélations qu'il a faites. Le marquis Cataneo et les sieurs Gentilini et Scotti ont été condamnés à mort par contumace.

— Les Turcs arment en ce moment une division navale pour faire une expédition contre l'île de Samos, dont la population veut méconnoître l'autorité de la Porte ottomane. Les habitans se fortifient et sont disposés à repousser vigoureusement l'aggression. Cette circonstance a déterminé les amiraux anglais et français à envoyer sur ce point une partie de leurs forces.

— Des collisions sanglantes ont eu lieu à Cayenne, les 3, 4 et 7 juillet, entre la jeunesse blanche et une partie de la population de couleur. Au départ de la dépêche, les deux partis s'observoient encore, et restoient armés. Les femmes elles-mêmes étoient disposées à en venir aux mains. Tel est du moins le récit qu'avoient donné quelques journaux; mais il paroît que les troubles se sont bornés à un duel par suite d'une rixe dans un bal, et que l'autorité a empêché de nouvelles querelles.

— La première chambre du grand-duché de Bade a accueilli favorablement

et recommandé au gouvernement une pétition relative à l'émancipation des Juifs.

— Les dernières nouvelles de la Havane annoncent qu'il y a eu dans le pays une recrudescence du choléra, qui a enlevé une grande partie de la population blanche.

— Un violent tremblement de terre a eu lieu le 25 avril à Huasco, ville maritime de la province de Coquimbo, au Chili. Une grande partie des maisons ont été renversées, les autres menacent ruine, l'église a été fortement endommagée. On dit même qu'une seconde secousse a achevé de la détruire. On ignore combien de personnes ont péri.

Sur l'Œuvre du Bon-Sauveur, *à Caen.*

Parmi les communications qui ont été faites au Congrès scientifique de Caen, du 20 au 25 juillet dernier, on a remarqué un rapport de M. l'abbé Jamet sur l'institut du Bon-Sauveur, qu'il a fondé dans cette ville pour des œuvres de charité. *L'Europe littéraire*, en en rendant compte, a admiré cet établissement de *prévoyance sociale*, et a trouvé moyen de ne pas parler de religion et de charité en faisant l'éloge d'une œuvre inspirée uniquement par la religion et la charité. Il eût été plus franc et plus loyal de dire nettement de quelle source provenoit le pieux dévoûment qui a enfanté et qui soutient le nouvel institut. Nous avons fait connoître autrefois dans ce journal, n° 1102, tom. XLIII, l'origine et les progrès de la maison du Bon-Sauveur. Le rapport de M. l'abbé Jamet nous mettra au courant de son état actuel, et de la manière dont cette maison est dirigée; nous en extrairons ce qu'il offre de plus important. Les religieuses du Bon-Sauveur soignent les personnes atteintes d'aliénation mentale, instruisent les sourds-muets, tiennent un pensionnat pour l'éducation des jeunes demoiselles, font l'école gratuitement pour les petites filles des pauvres, et leur apprennent à gagner leur vie, offrent un asile aux dames qui veulent vivre dans la retraite, forment des institutrices pour les écoles de la campagne, vont dans la ville visiter et assister les malades, et enfin ont chez elles un dispensaire pour recevoir les infirmes et les blessés. La maison se compose de 130 religieuses, y compris les novices; d'environ 300 aliénés, de 100 et quelques enfans qu'on y élève, et de 60 autres personnes, telles que les dames en chambre, les ecclésiastiques attachés à l'établissement, et une trentaine d'hommes de service pour garder les aliénés et pour le jardinage. Les aliénés sont bien logés; les femmes occupent une maison de près de 800 pieds de face, avec de longs corridors: les appartemens sont élevés, éclairés, ornés. De leurs chambres, les malades découvrent un bel horizon qui les récrée; les cours sont plantées de fleurs et offrent des berceaux et des avenues où les malades vont se promener en été, et un promenoir couvert pour l'hiver et pour les temps humides. La demeure des hommes n'est point encore achevée; mais des agrandissemens sont commencés, et des maisons isolées se préparent. Dans ces deux demeures, on trouve des salons où les malades se réunissent pour

causer, lire ou travailler. Ils mangent à des tables rondes dans de grands réfectoires; il y a une salle de billard pour les hommes, il y en aura bientôt une pour les femmes. On a des voitures pour les promener à la campagne, et quelquefois ils vont en partie de plaisir dans une ferme, à un quart de lieue. Des salles de bain sont sur le point d'être terminées, et offriront des douches et des bains de vapeur.

Mais les meilleurs moyens curatifs, c'est la charité la plus tendre et la plus assidue. Les malades qui ont été guéris en rendent témoignage, comme on le voit par leurs lettres, qui expriment toute leur reconnoissance. Presque tous ceux qui sont guéris n'ont pas seulement recouvré la santé, ils ont encore appris à supporter leurs peines ou à se préserver des causes de rechute. Les médecins prescrivent de laisser aux malades toute la liberté compatible avec leur santé ou avec celle des autres. Aussi jamais on n'emploie au Bon-Sauveur ni entraves ni chaines de fer; jamais de ces punitions et de ces réclusions désespérantes. Depuis seize mois on a rendu à la société plus de 60 malades, dont la guérison a été constatée; un douzième est encore en convalescence. Sur 387 aliénés qui ont été dans l'établissement depuis le 1er février 1832 jusqu'au 1er juillet 1833, on doit en retrancher 130, qui n'ont été reçus qu'après avoir subi ailleurs un traitement, qui ont été reconnus incurables, et qu'on n'a envoyés au Bon-Sauveur qu'afin de leur procurer une existence plus douce. Il faut aussi en retrancher 29 épileptiques et 52 idiots, qui n'offrent aucune chance de guérison. Il restoit 166 susceptibles de guérison; sur ce nombre 64 ont été guéris et 23 sont morts. On remarque qu'au Bon-Sauveur il y a beaucoup d'idiots et d'incurables avancés en âge, qui y demeurent depuis longues années. Tandis qu'à Charenton la mort a enlevé pendant trois ans 1 malade sur 4, à Caen, on n'en a perdu qu'un sur 16, en y comprenant 9 victimes du choléra. Quant aux sourds-muets, 62 sont instruits dans la maison, dont 34 filles et 28 garçons. Deux ecclésiastiques attachés à l'établissement concourent avec M. Jamet à diriger ces deux classes, et ils sont secondés par une dizaine de religieuses. M. Jamet s'est fait pour cela une méthode particulière qu'il explique dans son rapport, et que l'on connoissoit déjà par des mémoires qu'il a publiés. Nous nous dispenserons d'entrer dans ces détails, qui paroîtroient peut-être un peu arides à beaucoup de lecteurs. Il nous suffira d'avoir montré tout ce qu'a fait la charité pour créer le Bon Sauveur, et tout ce qu'elle fait pour le soutenir.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS.—*Bourse du* 18 *septembre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 75 fr. 80 c. et fermé à 75 fr. 75 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 102 fr. 20 c. et fermé à 102 fr. 15 c.
Actions de la Banque. . . . . 1715 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMPe

Sur le cours de M. l'abbé Frere en Sorbonne.

DE LA RÉGÉNÉRATION. — *Jésus-Christ, par son Esprit saint, a rétabli l'homme dans ses rapports avec Dieu, avec lui-même, et avec la société.*

(Résumé des Leçons des 2, 13 et 17 juin.)

Nous voici parvenus à la dernière partie de notre étude sur l'homme, dont nous aurons acquis la connoissance complète lorsqu'il nous paroîtra réintégré dans tous les droits que le péché avoit détruits : droits inappréciables, par leur retour si fortuné, qui relève de l'accablement où l'avoit jeté la considération du péché, le plus beau génie de l'Eglise, le grand Augustin : *ô felix culpa.* Et, en effet, le mystère de la régénération nous offre le magnifique spectacle d'une nouvelle création ; Dieu se lève de nouveau, et sur ses ruines, et du chaos du péché, il fait briller sa justice, sa miséricorde, son Verbe, *et Verbum caro factum est.* Oh! qu'elle est d'une vérité exacte et profonde cette parole du grand apôtre : *Creati in Christo ;* nous avons été de nouveau tirés du néant par le bienfait de la venue de Jésus-Christ. Ici, comprenons bien le dessein de Dieu. Ramener les hommes pécheurs à la justice primitive, tel est le but de la rédemption, dans laquelle il faut considérer séparément et la miséricorde qui réconcilie, et la prédestination qui seconde cette miséricorde ; la prédestination, c'est-à-dire ce regard éternel de Dieu sur les siècles et sur leurs générations, par lequel il prépare et dispose tout ce qui pourra retirer l'homme du péché, le ramener à sa perfection originelle, jusqu'à l'avènement de Jésus-Christ, sauveur du genre humain. Voilà le plan de toute la sainte Ecriture, dessein sublime à son principe comme à son exécution, et que vous trouverez indiqué par saint Paul dans son *Epître à Tite*, chap. III, vers. 3 et suiv.

Maintenant, comment procède la souveraine sagesse pour nous rendre, par Jésus-Christ, l'être intellectuel que nous avions perdu? Hélas! il ne peut plus, ce Dieu créateur, s'adresser à vous, d'après ce mode intérieur, caché et intime, de cœur à cœur, de substance à substance, comme autrefois il parloit à l'innocent Adam! Mais, se mettant à notre portée,

devenant sensible afin de frapper notre nature humaine, ainsi qu'il avoit parlé jadis sensiblement à Moïse et aux hébreux charnels, le Verbe se fait chair afin d'être entendu par elle; il habite parmi nous, *et habitavit in nobis*. Il s'adresse à nos intelligences par l'entremise des sens, excitant la vie intérieure et divine en nous par le moyen de la lettre qui conduit à l'esprit: *Verbum vocis*. Et ce Verbe, qui se manifeste ainsi par la médiation de la nature humaine dont il s'est revêtu, répare notre nature dégradée. Telle est l'action de la Divinité régénérant l'humanité déchue; action merveilleusement exprimée dans ces paroles de saint Paul: *Omnis plenitudo Divinitatis habitat in Christo Jesu corporaliter, etc.* Economie admirable établie entre Dieu et les hommes, avec lesquels il s'établit dans leur propre substance, comme un chef auquel tous les membres doivent communiquer pour en tirer la vie: aussi faut-il voir dans toutes les œuvres de Jésus-Christ la puissance de Dieu, et se fortifier dans la croyance en sa divinité.

Mais voyez encore! après avoir inspiré par son Esprit saint Moïse et la suite des autres prophètes jusqu'à la venue de son fils, Dieu réunira encore tous les hommes par ce même Esprit de vérité, afin que les membres d'un seul corps se lient par une seule ame. Toutes les nations sont appelées à ce bienfait, qui ne sauroit être mieux expliqué que par ces paroles de *Cornelius à Lapide*: « L'Esprit saint, descendant personnellement dans l'ame juste, conduit avec lui les autres personnes divines, le Père et le Fils, dont il ne peut être séparé; toute la Trinité vient donc personnellement et substantiellement dans l'ame justifiée et adoptée, et y habite comme dans son temple. » N'est-ce pas là rentrer parfaitement en union avec notre Dieu? Nous comprenons donc comment le Sauveur nous a fait recouvrer les biens originels, qui consistent dans ces rapports d'union avec le Créateur. Voyons aussi de quelle manière la puissante médiation de Jésus-Christ nous rétablit dans nos rapports avec nous-mêmes, en nous rendant la vie et l'empire de l'ame. Nous étions morts par le péché, *consepulti eramus*. Or, la vie nous est rendue par le Verbe, qui revêt notre nature morte pour lui communiquer sa vie divine et sa lumière impérissable. *Vita manifestata est et apparuit nobis*. Nous avons vu, nous avons entendu, nous avons touché cette raison éternelle qui étoit dans le Père. Et c'est ainsi que l'image

de Dieu a été renouvelée dans nos ames aussitôt que nos trois facultés ont pu s'appliquer encore à lui seul sans l'entremise des sens et par la seule communication des sacremens. Voulez-vous voir renaître ensuite la ressemblance? Toute occupée de Dieu et reconnoissant ces perfections, de bonté, de patience, de providence, de justice, de sainteté, l'ame régénérée tâche de se conformer à ce type; elle produit par l'imitation les traits divins, ainsi que le grand apôtre retraçoit Jésus-Christ en lui-même : *Imitatores meî estote, sicut et ego Christi.* O l'adorable ressemblance! Mais retrouvons aussi l'empire sur le corps. Oui, l'ame, ainsi unie à Dieu, redevient maîtresse, puissante sur les sens, parce qu'ayant reçu la vérité, la loi éternelle, et s'y étant fixée par les facultés de son ame, elle possède une force divine pour gouverner son organisation.

L'homme uni à Dieu, à l'Esprit saint : voilà le principe de cet effet merveilleux que tous les chrétiens sont appelés à obtenir, mais que les seuls véritables disciples de Jésus-Christ acquièrent par l'abnégation de la chair. Et ne croyez point ces efforts trop difficiles : croyez-moi, plus vous exercerez cet empire, plus vous avancerez; la force de l'ame, vous le verrez, augmentera à mesure que le corps s'accoutumera à céder.

Ce n'est pas tout encore : par son Esprit saint, Dieu rétablit les rapports sociaux au sein des familles et parmi les peuples; on peut voir ces effets divinement exprimés dans la prière que Jésus-Christ adressa à son Père peu d'heures avant sa mort : *Pater sancte, serva eos, ut unum sint, etc.* Ensuite l'esprit de vérité a rétabli l'homme dans ses rapports avec la nature; il est venu donner l'intelligence à ceux qui exercent dans la société les différens états : « Aussi, dit Bossuet, depuis lors, l'homme fouille partout hardiment, comme dans son bien, et il n'y a aucune partie de l'univers où il n'ait signalé son industrie. » Dans l'Écriture, on voit que Dieu donne à Beseléel et à Oliab la sagesse industrieuse qui les rendit de si habiles ouvriers, voulant par-là établir cette vérité, que l'invention vient de lui seul. Aussi, nul doute que le christianisme n'ait contribué au progrès des connoissances. Enfin, Jésus-Christ est venu rétablir notre destinée : le péché nous avoit rendus victimes de la mort, eh bien! celui qui a l'empire sur elle, le Dieu vivant viendra un jour dans sa gloire rendre à chacun selon ses œuvres; il y aura résurrection pour tous; les justes jouiront d'un bonheur égal au sien : *Similes ei erimus.*

Cet extrait termine le compte que nous voulions rendre des leçons de M. l'abbé Frere. Nous avons laissé parler l'auteur, et nous ne l'avons point interrompu dans ses explications et dans ses développemens. Mais aujourd'hui que son cours est terminé, nous pourrons nous permettre quelques observations. Nous en aurons une occasion toute naturelle en rendant compte de l'ouvrage qui vient de paroître sous le titre de *l'Homme connu par la révélation* (1), et qui est la collection des leçons de M. Frere.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Madame la duchesse de Berry a passé douze jours à Rome. Dès le 21 août, jour de son arrivée, elle fut complimentée par M. le cardinal secrétaire d'Etat. Les cardinaux, les ministres étrangers et la noblesse romaine allèrent successivement lui rendre visite. Le saint Père envoya presque chaque jour savoir de ses nouvelles par le maître de la chambre. On a dit que la princesse avoit vu le pape à Saint-Louis des Français, le 25 août, c'est une erreur. La princesse ne pouvoit convenablement paroître dans cette église avec le chargé d'affaires de France qui en faisoit les honneurs. Ce n'est que le lendemain qu'elle a vu le saint Père au palais Quirinal, comme il a déjà été dit. Madame a visité les principales églises, a entendu la messe chaque jour, s'est confessée ainsi que sa suite et s'est approchée de la sainte table. Elle n'a point hésité à recevoir M. Drack et ses filles, et leur a parlé avec beaucoup de bonté. Lorsqu'ils sont sortis, le pauvre homme, a-t-elle dit, a été plus malheureux que moi; il a eu à supporter la honte de la faute de son Frère, c'est un honnête homme. Avant le départ de la princesse, S. S. lui a envoyé un chapelet magnifique avec un camée représentant un calvaire, et où il y avoit une relique de la vraie croix. La duchesse n'a point oublié les pauvres. Elle est partie le 3 septembre, et a pris la route de Florence avec madame de Podenas et les comtes Lucchesi et de Ménars. M. et madame de Bauffremont sont partis le lendemain.

Paris. M. l'archevêque a adressé à son clergé, le 16 septembre, une lettre pastorale à l'occasion de la retraite ecclésiastique :

« Voici l'époque, N. T. C. F., que le vénérable cardinal, archevêque de Paris, dont le souvenir et les exemples sont toujours pleins de consolation et de force, avoit marquée pour la retraite ecclésiastique dans son diocèse. Chaque année il se préparoit à célébrer le jour de son installation sur le siége de Saint-Denis, en même temps que la fête du glorieux apôtre des Gaules par ces fervens exercices qui renouvellent l'esprit sacerdotal et qui réveillent le zèle des pasteurs. Vous

(1) Deux volumes in-8°. Prix : 10 fr., et 13 fr. franc de port A Paris, chez Ad. Le Clere et comp., quai des Augustins, n. 35, au bureau de ce Journal.

savez comme il se réjouissoit de se voir environné d'un clergé qu'il aimoit si tendrement et dont il étoit si justement aimé; comme sa voix défaillante alloit ranimer dans tous les cœurs l'amour de notre saint état et le désir de la perfection qu'il exige! Ses dernières paroles, que nous avons eu le bonheur de recueillir avec ses bénédictions dernières, étoient toutes empreintes de cette douceur angélique, et à la fois de ce céleste courage que les prêtres et les pontifes, selon le cœur de Dieu, savent puiser dans ces récollections annuelles où il leur est donné de contempler avec plus de loisir et d'attention l'incomparable, le divin modèle dont ils doivent exprimer les traits en leur personne.

» Heureux momens, N. T. C. F., que ceux où il nous étoit permis aussi, après les travaux de l'année, de nous *cacher dans le secret de la face du Seigneur* avec tant de coopérateurs fidèles dont l'affection, les entretiens et la piété rafraîchissoient notre ame et lui communiquoient une vie nouvelle! Hélas! comme ils s'écouloient vite ces momens délicieux, et combien nous éprouvons de vide et de malaise depuis qu'une sévère nécessité en a suspendu le retour! Nous croyons devoir nous imposer cette année encore une privation douloureuse. Cette peine ne peut être adoucie que par la pensée que vous la partagerez avec nous; par l'espérance qu'elle sera la dernière de ce genre; et par la certitude que le clergé, comme les deux années précédentes, saura suppléer par des retraites partielles aux consolations et aux avantages de notre retraite générale.

» Nous vous invitons donc, N. T. C. F., à vous unir à nous, à vous unir tous ensemble, pendant la semaine qui précédera la fête de nos saints Apôtres, dans un même esprit de recueillement de méditation et de prière, afin de nous consommer tous dans la connoissance de nos devoirs, de nous affermir par de généreuses résolutions de les accomplir, et d'obtenir les uns pour les autres la grâce de répondre à l'excellence de notre vocation. Nous nous reposons avec bien de la confiance sur la sollicitude de MM. les curés du soin d'offrir à la même époque ou à une autre, la plus rapprochée qu'il sera possible, aux ecclésiastiques de leur paroisse, les moyens de former, dans les presbytères, ces réunions spirituelles, si utiles pour chacun de ceux qui en font partie, si édifiantes pour les fidèles, et que Notre-Seigneur a dotées d'un si riche privilége, lorsqu'il a promis que son père exauceroit toutes les demandes qui lui seroient adressées en commun par deux de ses disciples; et, qu'en quelque lieu que se trouveroient deux ou trois personnes rassemblées en son nom, il s'y trouveroit lui-même au milieu d'elles: *Dico vobis, quia si duo ex vobis consenserint super terram, de omni re quamcumque petierint, fiet illis à patre meo, qui in cœlis est. Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum.*

» Nous recommandons à Messieurs les ecclésiastiques qui feront la retraite de prier pour le repos de l'ame de notre vénérable prédécesseur le cardinal de Périgord, à qui le diocèse doit le rétablissement des retraites ecclésiastiques. »

— Un plaisant prit la liberté la semaine dernière de se moquer dans le *Journal des Débats*, et de l'église française, et de son chef

et de la vente annoncée. Il poussa l'irrévérence jusqu'à donner au primat les épithètes de *renégat*, de *Calvin de boutiques*, de *Luther de carrefour*. Pour le coup la patience du réformateur fut à bout. Il écrivit à l'auteur de l'article qu'il lui répondroit en chaire le dimanche 15 à midi, et qu'il l'engageoit à venir à son discours. Effectivement dimanche dernier, après un discours du sieur Calland contre la présence réelle, l'abbé Châtel est monté en chaire et a lu l'article des *Débats*, rédigé, a-t-il dit, par un jésuite. Or l'auteur de l'article étoit M. J. Janin, qui ne passe pas pour jésuite, et qui, à vrai dire, n'en a guère l'apparence. Mais aux yeux de Châtel, tout ce qui n'est pas pour lui est jésuite. En ce cas les jésuites sont nombreux! L'orateur s'est vanté d'être allé au *Journal des Débats*, sans doute pour laver la tête à son adversaire qui heureusement pour lui ne s'y est pas trouvé. De là Châtel s'est mis à raconter une foule de gasconnades. Il a expliqué comme quoi M. l'archevêque avoit donné une grosse somme à M. Dufour pour faire fermer le bazar, et puis que le prélat lui avoit offert, à lui Châtel, une modique somme de 240,000 fr. et un évêché. Or, quelque inepte que puisse être l'auditoire du faubourg St-Martin, il est impossible qu'il ajoute foi à de pareilles sornettes. M. l'archevêque dans sa position donner de grosses sommes et puis offrir 240,000 fr. à Châtel! Ce prélat auroit donc des trésors à sa disposition! Ce n'est pas tout, il offre encore un évêché, comme s'il avoit la feuille des bénéfices. En vérité, quand on fait des histoires, on devroit les faire moins absurdes. Après toutes ces facéties, Châtel en est venu au point essentiel. Car enfin, quand on a des créanciers, il faut songer à les satisfaire. Ils ne se contenteront peut-être pas toujours de belles paroles et demanderont quelque chose de réel. Le primat a donc annoncé une souscription, il a cherché à émouvoir la sensibilité de ses ouailles, il a pris un accent tout-à-fait paternel; et puis il leur a dit que le loyer de son église étoit de 1,100 fr. par trimestre, et que ce modique paiement une fois effectué, il étoit tiré d'affaire. Qui pourroit se refuser à concourir à une œuvre si intéressante? et puis, pour toucher ses auditeurs, le primat leur a conté qu'il avoit été appelé auprès de Lemoine, l'assassin de la femme de chambre de madame Dupuytrein. Il a été bien aise que l'on sut que ce condamné étoit un partisan de l'église française, ce qui est un grand relief pour elle. De plus, Lemoine a refusé de voir les aumôniers catholiques des prisons, ce qui forme nécessairement un violent préjugé contre eux. Un scélérat craint de se trouver avec des hommes vertueux; il paroît qu'il n'a pas la même répugnance pour les prêtres de l'église française. Depuis, M. Janin a fait un second article de plaisanteries sur l'abbé Châtel. Il répond à sa lettre, et se moque et de ses changemens de domicile, et de sa messe en français, et de sa vente, et de sa mauvaise musique. Tout cela, en effet, est assez

ridicule aux yeux des gens de sens et de goût; mais tout cela est déplorable aux yeux des amis de la religion.

— Il y a en ce moment une pétition des habitans du quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois pour demander la restitution de cette église. Ils représentent que la réunion du clergé des deux paroisses dans la même église entraîne nécessairement du dérangement et de l'embarras pour les cérémonies, baptêmes, mariages et enterremens; que l'éloignement de Saint-Eustache prive les personnes d'une santé foible de l'assistance aux offices, et que la fermeture de Saint-Germain cause un préjudice notable au commerce du quartier. Ils demandent pourquoi les habitans du 4ᵉ arrondissement, qui supportent toutes les charges publiques comme les autres habitans de la capitale, seroient seuls entravés dans l'exercice de leur religion, et pourquoi il y auroit pour eux une exception aux lois qui garantissent à tous la liberté des cultes. Il est certain qu'il n'y a rien de raisonnable à opposer à cette réclamation. Peut-être le moment est-il plus favorable pour en espérer le succès. Le maire du 4ᵉ arrondissement vient de donner sa démission. Ce fut lui qui, il y a deux ans et demi, occupa l'église et en fit abattre la croix. Il avoit installé sa mairie dans l'église, et depuis il s'est constamment opposé à ce qu'on rendît cet édifice à sa destination naturelle. Parce qu'il n'use pas de la religion, suivant l'expression de M. Audry de Puyraveau, il ne vouloit pas dans sa tolérance que d'autres en usassent. Il déclaroit que, si on rendoit l'église, il ne répondoit plus de la tranquillité du quartier. Il est probable néanmoins qu'il n'y auroit eu d'émeute que celle qu'on auroit bien voulu provoquer. Qui pourroit penser que la population même libérale de Paris se soulèveroit parce que l'on rouvriroit une église? Qui pourroit croire que les autres quartiers verroient d'un œil jaloux une restitution si simple et si légitime? Il n'y a plus aujourd'hui aucun prétexte à la clôture prolongée de l'église, et le gouvernement a intérêt à faire cesser un état de choses qui rappelle de tristes souvenirs, et qui autorise à la taxer de foiblesse ou de mauvaise volonté.

— Les tribunaux ont retenti ces jours derniers d'une affaire qui peut être regardée comme un appendice de la révolution de juillet, et une nouvelle preuve de la bienveillance de certaines gens pour le clergé. A l'époque de cette révolution, M. de Cosnac, évêque de Meaux, avoit quitté cette ville, et se trouvoit à Paris pour se préparer à se rendre à Sens, où il avoit été transféré. Au milieu de l'agitation de la capitale, le prélat crut devoir prendre des précautions pour sa sûreté. Un M. Laballe, ancien fournisseur, lui offrit ses services, le conduisit dans sa maison à Passy, et l'y garda pendant huit jours. Le prélat lui confia une somme de 17,900 fr., et lui laissa l'usage de sa voiture et de ses chevaux. Plus tard, M. de Cosnac, qui s'étoit retiré à Paris, redemanda son argent, et ne put

obtenir qu'une somme de 14,000 fr. M. Laballe retint le restant pour l'employer, disoit-il, à une opération avantageuse. Il se servoit de la voiture et des chevaux, et ne les a rendus qu'au bout de deux mois, et en mauvais état. Enfin, après des demandes réitérées et restées sans effet, M. l'archevêque de Sens fut obligé d'en venir à une action en justice. Le tribunal de première instance condamna M. Laballe à restituer le dépôt de 3,900 fr.. Celui-ci en a appelé, et la cause a été portée le 17 de ce mois à la cour royale de Paris. Là, M. Laballe a présenté un mémoire de frais : 480 fr. pour avoir hébergé le prélat pendant huit jours; 400 fr. pour avoir nourri les chevaux, 1,500 fr. d'honoraires pour les bons services de M. Laballe, etc. etc.; le tout formant un peu plus des 3,900 fr. réclamés. Des calculs si modérés et si délicats n'ont pas fait fortune auprès de la cour; et, sur les conclusions de l'avocat-général, le jugement de première instance a été confirmé.

— Le clergé du diocèse de Châlons, moins heureux que celui de beaucoup d'autres diocèses de France, n'avoit pas jusqu'ici pu jouir des avantages d'une retraite ecclésiastique. M. l'évêque, qui dans sa pieuse sollicitude aspiroit depuis long-temps à procurer ce bienfait à son clergé, vient enfin de voir réaliser ses vœux. M. l'abbé Villecourt, grand-vicaire de Sens, a dirigé les exercices de la retraite. Cet ecclésiastique, aussi instruit que zélé, parloit deux fois par jour sur les devoirs des prêtres, et faisoit en outre une conférence sur les principales difficultés du ministère. Il étoit aisé de reconnoître qu'à l'habitude de la méditation et à la facilité de l'élocution il joint la connoissance de l'écriture et des monumens de la tradition, et qu'il étoit profondément pénétré des vérités qu'il annonçoit. Aussi toutes ses paroles étoient-elles accueillies avidement. La présence du prélat, sa simplicité évangélique, sa piété tendre ont encore contribué aux heureux effets de la retraite. Tous les matins, pendant l'oraison, il adressoit à ses prêtres les réflexions les plus propres à les fortifier dans leurs résolutions. Aussi la retraite a été fort édifiante, les plus âgés ont donné l'exemple aux autres. La retraite, qui avoit commencé le 2 septembre, a fini le 10 du même mois. Cent vingt prêtres environ sortirent processionnellement le matin du séminaire et se rendirent à la cathédrale par les belles allées du Jard. Le prélat célébra la messe en présence d'un peuple nombreux qu'avoit attiré la nouveauté du spectacle. Après l'Evangile, M. l'abbé Villecourt monta en chaire et prêcha sur la dignité et les avantages du sacerdoce. Il avoit pris pour texte ces paroles du livre de l'*Ecclésiastique : Honorifica sacerdotes,* paroles qu'il développa avec autant d'onction que de force. A l'offertoire eut lieu la renovation des promesses cléricales. Toute la cérémonie fut fort imposante, les spectateurs étoient émus; et M. l'évêque, sur le point de se séparer des membres de son clergé, ne put dans son attendrisse-

ment leur dire autre chose, si ce n'est que son cœur étoit plein de joie.

— Le 15 septembre, il y a eu dans la chapelle de l'archevêché, à Lyon, la cérémonie de la première communion de six jeunes musiciens de 12 à 15 ans, appartenant au 21e régiment, et preque tous enfans de troupe. Ils ont été instruits et préparés par le soins d'un jeune séminariste, qui y a consacré les loisirs de ses vacances. M. l'archevêque leur a donné la communion et les a confirmés. M. l'abbé Montagnier, chanoine et grand-vicaire honoraire, leur a adressé une pieuse exhortation.

— M. le préfet du Loiret, pendant la tournée qu'il vient de faire dans le département, pour présider les conseils de révision, est allé visiter l'antique église de Saint-Benoît-sur-Loire, dont il a beaucoup admiré la gothique architecture. En examinant le monument élevé dans cette église à Philippe Ier, il remarqua les mutilations faites récemment à la couronne de ce prince par M. le maire de Saint-Benoît, et dont *l'Orléanais* a rendu compte dans le temps. M. le préfet demanda à M. le maire, qui étoit présent, par qui avoit été fait cet acte de vandalisme; M. le maire, détournant la tête, se garda bien à ce qu'on assure de déclarer le coupable, et M. le préfet n'eut pas de réponse. M. Saulnier a appris aux autorités de Saint-Benoît qu'il avoit obtenu du conseil-général une somme de 6,000 fr. pour les réparations à faire à leur église; que le gouvernement en donneroit 3,000 autres, et qu'il falloit que la commune fournît les 3,000 qui étoient encore nécessaires : mais on dit que la commune ne le veut ni ne le peut.

—M. Antoine Larroque, chanoine de Toulouse et grand-vicaire du diocèse, est mort dernièrement à Labarthe, près Saint-Gaudens, chez son neveu, qui étoit curé de cette paroisse. Il étoit né au diocèse d'Albi en 1755, et étudia au séminaire de la mission, à Toulouse. Ses succès le firent nommer de bonne heure maître de conférence, et il obtint au concours, à vingt-deux ans, une chaire établie à Toulouse, pour professer les libertés de l'Eglise gallicane. Il fut nommé peu après à un canonicat de la collégiale de Saint-Salvy, à Albi, bénéfice qu'il put conserver avec sa chaire, suivant le privilége des professeurs de faculté. On dit que lors du serment il publia un écrit contre la constitution civile du clergé; mais on n'en indique point le titre. Les progrès de la révolution forcèrent M. l'abbé Larroque de sortir de France. Il se retira en Espagne, et se fixa à Tolède, où l'archevêque, le cardinal Lorenzana, lui donna des marques d'estime et de confiance. Plus tard, le marquis d'Espellata, vice-roi de Navarre, le chargea de l'éducation de ses enfans. La paix rendue à l'Eglise lui ayant permis de rentrer en France, il retourna dans son diocèse d'Albi, qui fut supprimé en 1801, et réuni à Montpellier. L'évêque le nomma curé de Sainte-Cécile d'Alby, qui étoit l'ancienne cathédrale. Lors de la formation

des facultés de théologie, en 1808, M. Larroque fut pourvu de la chaire de morale dans la faculté de Toulouse; et il fut appelé à remplacer les sulpiciens, lorsque ceux-ci tombèrent dans la disgrâce de Buonaparte et furent privés de la direction de leurs séminaires. En 1816, il devint grand-vicaire en titre de Toulouse, et eut beaucoup de part à l'administration du diocèse, tant pendant la vacance du siége que sous M. de Clermont-Tonnerre. Mais en 1829, l'âge et les infirmités l'engagèrent à demander sa retraite, et il obtint un canonicat à Toulouse. Il donna également en 1830 la démission de sa chaire; il étoit alors doyen de la faculté de théologie. Son savoir étoit relevé par les attraits d'un caractère heureux et aimable. Attaché par conviction aux anciennes doctrines, il n'étoit pas l'ami des nouveaux systèmes; et à la fin de sa carrière, son cœur étoit profondément affligé de voir se répandre de hardis enseignemens qu'il regardoit comme une source de dangereuses erreurs. Etant parti pour les eaux au mois de juillet dernier, il fut obligé de s'arrêter chez M. le curé de Labarthe, et c'est là qu'il est mort, le 26 août dernier. Tous les prêtres se firent un devoir de se rendre à ses obsèques. Il a paru sur M. Larroque une notice fort intéressante dans l'*Album catholique* de Toulouse; nous regrettons de n'en avoir pu donner que ce court extrait.

— Les Journaux de Belgique ont publié un bref du pape au roi Léopold: nous avons donné une idée succincte de ce bref qui, avons-nous dit, est une lettre de politesse telle que le saint Père en adresse aux souverains. Nous ne l'avons point insérée, parce que nous le regardons plutôt comme une pièce diplomatique, que comme une pièce relative à la religion. Cependant nous avons fait remarquer le vœu que forme le saint Père pour le salut de Léopold. Nous ne savons pourquoi un journal a voulu voir là que nous étions en contradiction avec nous-mêmes. Nous n'avons point approuvé la révolution de la Belgique, mais nous ne souhaitons point une révolution nouvelle dans ce pays. Nous avons toujours blâmé la conduite de Guillaume, et nous ne croyons pas que ce prince pût jamais se maintenir en Belgique, où il rapporteroit encore plus de prévention et de haine contre les catholiques. Nous ne sommes nullement surpris que le souverain pontife ait reconnu le nouveau roi. S. S. en a agi dans cette occasion comme elle avoit fait à l'égard du Portugal. Elle a suivi la ligne tracée par la constitution qu'elle a publiée le 5 août 1831, et que nous avons citée dans ce journal, n° 1853. Elle ne veut point intervenir dans la discussion des droits et des prétentions des princes, mais elle ne veut point abandonner les intérêts de la religion et elle pourvoit aux besoins des églises. Elle entretient des relations avec Léopold et fait des vœux pour sa prospérité. Nous n'avons eu garde de blâmer cette sage condescendance et d'improuver le bref, à Dieu ne plaise. On nous cite un passage du *Courrier de la Meuse*, mais ce

n'est point à nous que ce journal répondoit. Nous ne sommes point ses *adversaires*, et quand il publioit son article, il ne connoissoit point encore les nôtres. Il nous a paru qu'il répondoit à des journaux orangistes. Ce débat ne nous regarde donc point, et on auroit pu se dispenser de nous y mêler.

— M. C. L. baron de Wykerslooth, qui vient d'être fait évêque pour la Hollande, comme nous l'avons dit N° 2144, aura le titre d'évêque de Curium *in partibus*. Il a dû être sacré le dimanche 15, dans la cathédrale de Munster, par M. de Droste de Vischering, évêque de cette ville, assisté de M. Clément de Droste de Vischering, évêque de Calamata, son frère et son suffragant, et de M. Charles-Adalbert de Beyer, évêque de Samarie, suffragant de Cologne.

— La *Chronique constitutionnelle* de Lisbonne, du 31 août, contient un décret qui supprime le tribunal du légat avec toutes ses attributions. Le *considérant* est digne de ce système de dérision et d'hypocrisie qui paroît familier don Pédro. Il est ainsi conçu : « Comme il est incompatible avec les principes de la Charte constitutionnelle et avec l'organisation judiciaire, et comme c'est une anomalie matérielle et offensante pour la dignité nationale, *pour les droits de l'épiscopat et pour les libertés de l'Eglise lusitanienne, dont nous désirons la conservation pleine et entière*, qu'il continue d'exister dans ce royaume un tribunal présidé par un étranger, et composé de juges nommés par lui sans l'approbation de l'autorité royale, d'où résulte la monstruosité inouie de voir des ecclésiastiques réguliers exerçant les fonctions judiciaires contrairement aux dispositions formelles des lois du royaume et des *canons de l'Eglise*.... » N'est-ce pas une risée de parler des *droits de l'épiscopat* quand on y porte de si rudes atteintes, et que l'on déclare vacans des siéges canoniquement institués? N'est-ce pas une moquerie de mettre en avant les *libertés de l'Eglise* quand on l'asservit et on l'opprime, quand on prétend nommer seul à toutes les places et dignités ecclésiastiques? Dire que l'on *souhaite la conservation pleine et entière de ces libertés* au moment où on les foule indignement aux pieds, c'est insulter à la nation aussi bien qu'à l'Eglise. La *Sentinelle* de Bayonne annonce que l'évêque suffragant de Braga étoit arrivé à la Corogne le 8 août, sur un bateau à vapeur, avec plusieurs nobles portugais. Le siége archi-épiscopal de Braga est vacant; l'évêque suffragant est M. Jean-Joseph Vaz-Pereira, né en 1770, et évêque *in part.* de Carrhas depuis 1821.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Un mot injurieux et fort déplacé contre Charles X avoit échappé à M. le premier président de la cour royale de Caen, dans le discours par lui adressé à Louis-Philippe au nom de sa compagnie. On dit que, sur les représentations qui

lui ont été faites à ce sujet, il a voulu corriger ce mot dans la copie officielle qu'il avoit délivrée de sa harangue. Mais, quand sa réclamation est arrivée, on lui a répondu qu'il n'étoit plus temps, et que le courrier porteur de l'injure étoit déjà parti pour les bureaux du *Moniteur*. Ceci est un bon avertissement pour MM. les fonctionnaires publics qui, par trop de précipitation et pour faire mieux leur cour, peuvent être exposés à quelques repentirs comme celui-là. S'ils veulent que les choses désobligeantes qu'ils ont à dire ne soient pas expédiées par la poste avec autant de promptitude, qu'ils ne les adressent point à la branche aînée. Par exemple, M. le premier président de la cour royale de Caen peut être assuré d'une chose, c'est que, si son injure fût tombée sur la branche cadette, on lui auroit laissé le temps de courir après son manuscrit, et de le corriger à tête reposée; mais il s'agissoit d'une insulte contre Charles X, et la poste n'alloit pas assez vite.

— Nous croyons que le gouvernement a grand tort de traiter en ennemis les écrivains qui disent hautement dans leurs journaux : *Il faut que la royauté écrase la république, ou que la république écrase la royauté.* Quand ce langage seroit calculé pour faire adorer l'ordre de choses actuel, il ne pourroit pas être mieux choisi. Du moment où la république se montre au bout d'une menace quelconque, cela suffit pour que très-peu de gens soient disposés à souhaiter que cette menace se réalise. La France est payée pour se rappeler l'époque où la république a déjà écrasé une fois la royauté. Cette dernière a eu trop de compagnons d'infortune pour qu'il soit facile de les y reprendre. La république avoit aussi promis dans ce temps-là de n'écraser que la royauté, de ne mettre que les aristocrates à la lanterne, et malheureusement on la laissa faire. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que, dans ce genre de révolutions, ce qui commence par les rois finit par tout le monde; comme dans les guerres d'irréligion, ce qui commence par les jésuites finit par tout le clergé. C'est cette expérience acquise qui est aujourd'hui la meilleure sûreté du gouvernement actuel; et aussi disons-nous que, loin d'exercer des poursuites et des rigueurs contre ceux qui le menacent de le faire écraser par la république, il devroit plutôt les considérer comme des amis, et les recommander à l'indulgence de son ministère public.

— Des journaux ont publié il y a quelques jours seulement une déclaration de M. le comte de La Ferronnays, qui est d'une date déjà ancienne, car elle est datée de Naples le 16 août 1832. Dans cette déclaration, M. de La Ferronnays s'explique nettement sur des questions graves, sur lesquelles les royalistes n'ont pas toujours été d'accord. Il est fermement attaché au principe de la légitimité; il ne croit point que l'on puisse coopérer à l'état de choses actuel, et encore moins qu'on puisse se rallier à ce gouvernement par un mensonge, et avec l'intention d'être parjure. Des expériences plus ou moins longues et malheureuses pourront seules éclairer les Français sur leurs véritables intérêts; vouloir hâter ce moment par des émeutes ou des conspirations, ce seroit attirer de plus grands malheurs sur le pays. M. de La Ferronnays déteste la guerre civile, et, en admirant le dévoûment de madame la duchesse de Berry, il blâme les conseils insensés ou coupables qui l'ont

traînée dans une fatale entreprise. Le succès même de cette entreprise, dit-il, eût attiré sur la France que de nouveaux malheurs. Henri V, placé dans la nécessité d'être ingrat envers le parti qui lui auroit rendu la couronne ou de se soumettre aux exigences et aux prétentions de ce parti, verroit bientôt les mêmes causes provoquer les mêmes orages, et son trône s'abîmer cette fois pour toujours dans un épouvantable bouleversement. L'auteur proteste donc contre cette téméraire et malencontreuse expédition, et ne s'est point cru obligé de répondre à l'appel imprudent et irréfléchi de ceux qui, même entre eux, ne peuvent ni s'entendre ni s'accorder. Il ne poussera jamais à l'anarchie, dans la vaine et coupable espérance d'arriver au bien par l'excès du mal. Il ne croit pas nécessaire ou permis de provoquer des désordres sous prétexte de rétablir l'ordre. Il ne veut aucune alliance trompeuse et de mauvaise foi, et repousse toute espèce d'accord et de complicité avec le parti républicain. Il attendra donc que les passions se calment, et, sans se mettre en peine du blâme que lui attireroit son inaction actuelle, il ne sera point effrayé de se trouver seul en opposition avec les exagérés de tous les partis. Cette déclaration, que nous n'avons qu'un peu abrégée, mais où nous avons presque toujours conservé les propres expressions de l'auteur, fait honneur à la fermeté de caractère comme aux lumières et à la perspicacité de M. de La Ferronnays. Espérons qu'il ne sera point seul à protester contre des *exagérations* qui nuisent plus à la cause que les déclamations ou les violences du parti contraire.

— M. le lieutenant-général baron Soult est nommé commandant de la 10[e] division militaire.

— Plusieurs commandans militaires de départemens sont changés de résidence. D'après ce travail, les maréchaux-de-camp dont les noms suivent passent, savoir: MM. Ruelle, à la Meurthe; Mylius, au Vaucluse; Planzeaux, au Bas-Rhin; de Venevelles, aux Vosges; Tardieu de Saint-Aubanet, à l'Ille-et-Vilaine; Petiet, au Loiret; Ocher de Beaupré, au Loir-et-Cher; Roche, au Tarn-et-Garonne.

— M. Michel, ancien négociant, est nommé adjoint au maire du 4[e] arrondissement, en remplacement de M. Viguier, démissionnaire. M. Cadet de Gassicourt, piqué de ce qu'on ne l'avoit pas consulté dans ce choix, a donné sa démission de maire. Les patriotes et leurs journaux en sont fort affligés.

— Le ministre de la guerre se rendra vers la fin du mois à Compiègne, pour assister aux manœuvres des camps.

— A la suite d'une longue et vive délibération, le conseil d'Etat a approuvé, le 19 septembre, le projet de transaction consenti entre le conseil municipal de la ville de Paris et les entrepreneurs de marchés à fourrages, désertés depuis la révolution de juillet par suite d'insubordination aux ordonnances de police rendues pour ces marchés. La compagnie a cédé la propriété de ces marchés contre une indemnité de 2,400,000 fr.

— Le *Courrier*, d'après une note communiquée, déclare inexact tout ce que l'on a publié dernièrement sur le voyage du duc de Leuchtemberg, fils aîné d'Eugène Beauharnais, sur son projet de mariage avec Dona Maria, et sur les paroles qu'au-

roit répondu la femme de don Pédro à Louis-Philippe, qui vouloit marier le duc de Nemours à la jeune princesse. Le prince Auguste de Leuchtenberg n'est point venu à Paris; il est arrivé d'Italie au Hâvre par Turin, Genève et Tours sans rencontrer d'obstacles. Il désiroit revoir sa sœur, la duchesse de Bragance, et, peu après l'arrivée de cette princesse, il est parti du Hâvre pour Munich, d'où il s'est rendu à Eichstadt, sa résidence.

— Pour pouvoir se passer complètement des ouvriers charpentiers, et les soumettre en prolongeant leur inaction, l'autorité, outre le recours aux ouvriers du génie, fait venir de Brest à Paris les charpentiers de marine qui, précisément, manquoient d'ouvrage par suite de la stagnation où se trouve ce port, si animé sous la restauration.

— La *Tribune* dit que la police tient une note exacte des royalistes qui se rendent à Prague, à l'occasion de la majorité de M. le duc de Bordeaux.

— Le conseil municipal de Metz a voté 12,000 fr. pour l'acquisition de la collection de médailles lorraines, ouvrages et objets d'arts les plus intéressans pour le pays Messin, qui dépendent du cabinet de feu M. Marchant, ancien maire de Metz. La collection générale qu'il laisse est une des plus complètes et des plus précieuses qu'aient pu réunir de simples particuliers.

— Les sieurs Beer, teneur de livres; Joly, commis-confiseur, et Husson aîné, libraire, ont comparu le 7 devant le tribunal correctionnel de Metz, comme ayant pris part aux troubles qui eurent lieu dans cette ville à l'occasion de l'arrêté de M. Bompard, alors maire, qui interdisoit la représentation de l'*Incendiaire*, et comme ayant outragé ce fonctionnaire. Beer a été condamné à trois mois, et Joly à quinze jours de prison, et chacun à 100 fr. d'amende. Le sieur Husson a été acquitté.

— Il y a eu cette année à Valenciennes une exposition de tableaux, de produits de l'industrie et d'instrumens aratoires.

— Le maréchal Gérard est arrivé le 16 à Saint-Omer. Il a visité le camp dans tous ses détails. Les ducs d'Orléans et de Nemours y sont arrivés le lendemain.

— Une sédition vient d'éclater à Oran. Le général Desmichels ayant voulu punir un sous-officier du régiment des chasseurs d'Afrique, tout le régiment sortit aussitôt en masse pour s'y opposer par la force. Le rappel a été battu, les canonniers ont été mis sous les armes; mais ces dispositions n'en ont pas imposé au régiment mutin, et le général a cru prudent de renoncer à la punition, et a annoncé par un ordre du jour qu'il feroit examiner plus mûrement la conduite du sous-officier.

— Le prince de Talleyrand a dû partir hier vendredi de Londres pour Paris.

— Les journaux anglais du 18 ne contenoient point encore de nouvelles du Portugal. On attendoit d'un moment à l'autre de Lisbonne le bâtiment *l'Echo*, qui doit en apporter. Dona Maria s'est embarquée avec sa suite pour cette capitale, à bord du *Soho*.

— On avoit annoncé que M. Brassager, officier français au service de don Mi-

guel, est le même que le chef de chouans Diot. La *Gazette du Midi*, dont les rédacteurs connoissent particulièrement M. Brassager, dément cette assertion.

— On s'épuise toujours en conjectures sur les objets dont s'occupent les trois souverains de l'orient dans leurs conférences. La *Gazette d'Augsbourg* croit qu'il s'agira plutôt à Munchen-Gratz de l'exécution des mesures adoptées précédemment, que de délibérations. Le véritable congrès, dit cette feuille, a été tenu il y a quelques semaines chez le prince de Metternich, à Konigswarth. Là, le prince s'étoit entouré des ministres les plus habiles. Le président de la diète germanique, le ministre russe, M. de Tatischeff, et M. Brockhaus, confident du ministre prussien, M. Ancillon, s'y trouvoient. Le prince de Metternich s'est ensuite rendu à Tœplitz auprès du roi de Prusse.

— M. le baron de Neumann, ambassadeur d'Autriche à la conférence de Londres, qui a été rappelé dernièrement à Prague, vient d'être chargé d'une mission extraordinaire en Italie.

— Le navire français *l'Auguste*, en revenant de Pétersbourg au Hâvre, a été obligé de relâcher à Elseneur, par suite des avaries éprouvées dans les derniers jours d'août. Le capitaine, en se rendant avec quatre hommes de la rade au bâtiment, a failli périr, par suite du refus inhumain que lui ont fait successivement deux navires hollandais de lui porter secours. Enfin, un troisième bâtiment hollandais, dont il parvint d'approcher, les recueillit à son bord, et refusa ensuite le moindre dédommagement.

Sur Merlin de Thionville.

Antoine Merlin, dit de Thionville, du nom de la ville où il étoit né, est mort à Paris, le samedi 14 septembre, après une longue maladie. En annonçant sa mort, un journal a dit que c'étoit *un des hommes qui avoient le plus contribué à la gloire de la patrie;* il a loué son *humanité*, sa *valeur*, son *patriotisme*. On va juger si les faits justifieroient toujours cet éloge. Merlin étoit huissier au commencement de la révolution. Son zèle pour cette cause le fit devenir officier municipal, député de la Moselle à la première Législature, puis à la Convention. Son caractère fougueux parut bientôt à l'assemblée. De concert avec Chabot et Bazire, il dénonçoit sans cesse la cour et les ministres. Il étoit un des membres les plus ardens du club des jacobins. Il proposa la mise en accusation des princes, frères de Louis XVI, et vota pour faire séquestrer les biens des émigrés. Le 28 mars 1792, il fit décréter d'accusation M. de Castellane, évêque de Mende, qui fut depuis massacré à Versailles. Le 23 avril, il fit la motion d'exporter en Amérique tous les prêtres insermentés. Depuis, il sollicita de nouvelles mesures contre eux. Le 9 mai, il prêcha l'insurrection avec tant de violence, que l'assemblée lui ôta la parole par décret. Le 10 août, il se fit remarquer à la tête des ennemis de la cour. Depuis, il proposoit sans relâche des accusations et des arrestations. Le 24 août, il demanda que la maison de M. de Lafayette fût rasée. Le surlendemain, il offrit d'aller servir dans le corps des tyrannicides. Il poursuivit Louis XVI de ses discours, et se reprocha de ne l'avoir pas poignardé le 10 août.

Il s'opposa à ce que l'on accordât des conseils à ce prince. Absent lors du procès, il écrivit de Mayence, le 6 janvier, qu'il votoit la mort du tyran. Il montra beaucoup de bravoure, mais aussi beaucoup d'exaltation à Mayence et dans la Vendée. Le 8 janvier 1794, il demanda que toutes les places prises aux ennemis fussent démentelées, et qu'on transportât en France les richesses, les bestiaux et les denrées des pays conquis. Les peuples s'en plaindront, dit-il, hé bien! qu'ils abattent leurs rois. Si c'est là une des *gloires* de notre pays, ce n'est pas celle de l'*humanité*.

Cependant, sous Robespierre, cet homme si violent commença à avoir peur lui-même, il se sépara des jacobins après la chute du tyran, et se déclara leur ennemi. Peu à peu son crédit diminua; il eut peu d'influence aux Cinq-Cents. Il disoit alors qu'il connoissoit trop les révolutions pour en courir encore les terribles chances. Depuis, il ne se montra plus sur la scène. Il acheta le Calvaire du Mont-Valérien, qu'il revendit ensuite. En 1806, craignant qu'on ne lui appliquât la loi sur les régicides, il adressa le 17 janvier aux ministres un mémoire où il disoit que depuis dix-huit ans il vivoit retiré à la campagne, étranger au gouvernement et à tous les partis, qu'il avoit été en 1814 un des premiers à adhérer au gouvernement provisoire, qu'il n'avoit reçu ni emploi ni décoration de Buonaparte, et qu'il n'avoit pas voté l'article additionnel. Il rappeloit que lors du procès de Louis XVI il étoit absent, et que son vote n'avoit pas compté. *J'avois vingt-sept ans alors*, disoit-il, *j'en ai plus de cinquante aujourd'hui, et mes opinions sont bien changées; je m'en rapporte à la clémence de S. M. et à sa justice*. On eut égard à cette humble requête, et on laissa Merlin tranquille. Il avoit éprouvé, il y a quelques mois, une attaque de paralysie. Ses obsèques ont eu lieu le lundi 16. On remarquoit dans le convoi MM. A. Carrel, Réal, le duc de Choiseul, Jourdan, et grand nombre de décorés de juillet. Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe, entre autres par M. Golbéry, conseiller à Colmar, et gendre du défunt, qui a parlé aussi de la *gloire*, du *patriotisme* et de l'*énergie* de Merlin, et même de son *humanité* et de sa *conscience*. L'affection filiale excusera-t-elle ces fastueuses contre-vérités? M. Golbéry a ajouté que la place de son beau-père étoit marquée dans l'histoire, et nous sommes de cet avis. Merlin reconnoissoit lui-même qu'il avoit besoin de *clémence*, et que *ses opinions étoient bien changées*. Il paroît que ses amis sont plus opiniâtres et plus orgueilleux que lui.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du* 20 *septembre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 75 fr. 75 c., et fermé à 75 fr. 60 c.
Cinq pour 100, jouiss du 22 mars, ouvert à 102 fr. 30 c., et fermé à 102 fr. 25 c.
Actions de la Banque . . . . 1712 fr. 50 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e.



De la Profession de Foi de M. l'abbé Combalot sur l'Encyclique.

Nous avions annoncé, d'après le désir de M. l'abbé Combalot, qu'il publieroit, à la tête de ses *Elémens de philosophie catholique*, sa profession de foi sur l'Encyclique. Ces *Elémens* ont paru depuis; ils sont accompagnés d'une préface qui peut être considérée comme formant deux parties. Dans la première, l'auteur s'explique sur l'Encyclique; dans la seconde, il expose ses vues sur la philosophie et sur le ministère sacerdotal. Nous nous bornons aujourd'hui à ce qui regarde l'Encyclique: nous donnons d'abord le texte de M. l'abbé Combalot; il ne nous reprochera pas d'avoir retranché rien d'essentiel de sa déclaration :

» En publiant ces élémens de philosophie, je dois à ma conscience et à la volonté connue du souverain Pontife de placer en tête de ce livre ma profession de foi *explicite* et *précise*, sur la doctrine contenue dans l'Encyclique adressée par Grégoire XVI aux évêques du monde catholique, en date du 15 août 1832.

» Pleinement soumis à l'infaillible autorité du pontife romain, j'adhère avec la plus filiale obéissance à tout ce que renferme l'Encyclique; je condamne tout ce qu'elle condamne, j'approuve tout ce qu'elle approuve, selon le sens propre et naturel des mots et selon la pensée du vicaire de J. C.

» Et pour prévenir, s'il est possible, toutes les insinuations de la mauvaise foi, je déclare en particulier qu'il me paroît: 1° que l'Encyclique venge d'une manière éclatante la suprême autorité des successeurs de Pierre des atteintes que lui avoient portées des opinions flétries pour le saint siége, et qu'elle les improuve de nouveau, au moins *indirectement*, par ces paroles mémorables :

» *Meminerint omnes, judicium de sanâ doctrinâ, quâ populi imbuendi sunt, atque Ecclesiæ universæ regimen et administrationem penes romanum pontificem esse, cui plena pascendi, etc.*

» 2° Que, loin d'improuver la doctrine qui place le principe logique de la vraie philosophie dans la parole sociale (*verbum*), et non dans les aperçus nécessairement faillibles de la raison individuelle, indépendante ou cartésienne, l'Encyclique semble consacrer de ses augustes suffrages la doctrine philosophique qui repose sur la parole révélée primitivement; doctrine qui est celle des de Bonald, des de Maistre, des La Mennais, et qui sert de base à la méthode philosophique que contient cet écrit :

» *Meminerint Deum esse sapientiæ ducem, emendatoremque sa-*

pientium, ac fieri non posse, ut sine Deo Deum discamus, qui per verbum docet homines scire Deum (1).

» 3° Que la ligne politique suivie par le journal appelé l'*Avenir*, de même que l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*, sont improuvées par l'Encyclique.

» Enfin j'approuve *avec* et *comme* l'Encyclique : le fait des révolutions actuelles, les principes de propagandes et d'associations républicaines, la liberté illimitée de la presse et la liberté illimitée de conscience (2).

» Je déclare en outre que, si malgré mes intentions il se trouvoit dans ces élémens de philosophie quelques propositions contraires à la doctrine professée par l'Encyclique, je la condamne et je la flétris moi-même d'avance *formellement*, voulant m'en référer jusqu'à mon dernier soupir au jugement suprême de celui à qui il a été donné de paître et de gouverner les pasteurs et les troupeaux et de nourrir les petits et leurs mères.....»

« L'Encyclique de Grégoire XVI est, selon nous, l'événement le plus heureux des temps modernes; et il faudroit plaindre celui qui n'auroit pas assez de foi pour ne point y apercevoir cette main divine, qui soutient le vaisseau de l'Église au milieu des tempêtes que l'erreur soulève contre elle dans sa marche vers l'éternité. Oui, et nous le disons avec une humble reconnoissance, le vicaire de Jésus-Christ, dans ce monument impérissable de sa haute sagesse, avertit des écrivains attachés au saint Siége par le fond de leurs entrailles qu'ils ne doivent, qu'ils ne peuvent, quelle que soit la pureté de leurs motifs, former une association de pensées

(1) Au moment où l'Encyclique parut, quelques journaux traduisirent le mot *verbum* par *verbe* et non par *parole*, supposant un *V* majuscule à la place d'un petit *v*. Mais le bon sens dit à tous que l'Encyclique désigne ici le *verbe humain* ou la *parole* révélée primitivement, et non le verbe incarné ou le Verbe infini; car il est incontestable que Dieu étoit connu avant l'incarnation du verbe, et il n'est pas moins certain que le verbe infini s'est révélé primitivement aux hommes par la *parole*. Nous avons sous les yeux un exemplaire de l'édition originale de l'Encyclique, *ex typographiâ reverendæ Cameræ*, et le mot *verbum* s'y trouve par un tout petit *v*, et non par un *V* majuscule.

(2) Si l'Encyclique improuvoit d'une autre manière la liberté de la presse et la liberté de conscience, je les improuverois comme elle. Mais il me paroît que sous ce double rapport elle flétrit uniquement *la liberté de conscience dogmatique et intérieure*, fondée sur la négation de toute vérité et qui découle de la source infecte de l'indifférentisme; et la liberté *illimitée* de la presse qui est le droit radical d'outrager Dieu et la vérité que s'arrogent les impies, selon laquelle on ne reconnoît sur la terre aucun juge infaillible des doctrines, et qui repousse la censure religieuse et catholique au même titre que la censure arbitraire des gouvernemens et des rois.

et d'opinions avec des hommes impatiens de tout frein, et qui, sous le spécieux prétexte de la liberté, ne rêvent pour les peuples qu'une irremédiable servitude.

» L'Encyclique leur apprend que, si la charité doit s'étendre à tous les hommes, quelles que soient leurs opinions, pour les envelopper tous dans un amour grand comme l'humanité, il n'y a point d'alliance possible de doctrines avec ceux dont les théories insensées ne réaliseront jamais que le doute et l'anarchie dans le monde des intelligences, et, dans le monde politique, qu'une pesante tyrannie, qu'une effroyable et sanglante servitude. Elle leur fait connoître que les conseils de la sagesse humaine ne sont pas toujours les conseils de la sagesse divine; et que l'application immédiate de ces conseils aux affaires de ce monde porteroit le trouble et la confusion dans les institutions que le temps n'a point usées, et qui, debout au milieu des peuples, protégent la civilisation contre le fléau d'une propagande d'anarchie mille fois plus à craindre pour l'Europe et pour la chrétienté que ne le seroit une autre inondation de Barbares.

» Mais l'Encyclique, en couvrant de sa puissante égide les institutions politiques de l'Europe, ne livre point les multitudes à la merci du despotisme ni aux caprices de l'arbitraire. Elle déclare solennellement qu'il y a sur la terre un juge suprême des doctrines, dont il faut nourrir l'intelligence des peuples; et elle flétrit de nouveau certaines opinions de révolte, dont les conséquences seroient le protestantisme en religion, comme elles seroient la tyrannie et la servitude en politique.

» Et qu'on ne s'imagine pas que l'Encyclique soit hostile au progrès de la science : nous croyons fermement qu'elle a fait pour le triomphe de la véritable philosophie plus que ne pensent ou ne désirent peut-être ceux qui ne veulent pas comprendre que, si la vérité est immuable parce qu'elle est éternelle, elle suppose, elle provoque, par cela seul qu'elle est infinie dans sa source, un développement progressif et sans terme dans les intelligences créées à son image, et placées ici-bas pour l'aimer.

» L'Encyclique porte un coup mortel à la philosophie sceptique des derniers siècles; elle frappe au cœur l'analyse individuelle, qui s'efforce de déduire logiquement l'absolu du relatif, le nécessaire du contingent, l'infini du fini, l'être enfin du néant. Elle tue le cartésianisme, père du doute moderne, et elle déclare solennellement qu'il n'est pas possible de connoître Dieu sans Dieu, qui *seul* communique à la raison de l'homme la notion de son être infini et celle de ses attributs; non par les modifications solitaires et insaisissables du *moi individuel*, mais par la *parole sociale*, par le *verbe humain*, l'imitation permanente, ici-bas, du Verbe infini. *Ac fieri non posse, ut sine Deo Deum discamus, qui per verbum docet homines scire Deum.*

» Ainsi, loin de porter le découragement dans l'ame des écrivains qui, depuis plus de dix ans, travaillent en France à l'organisation catholique de la science, et qui y travaillent par une philosophie anti-sceptique, le pontife suprême, à l'exemple de ses immortels prédécesseurs Léon XII et Pie VIII, semble les protéger par l'Encyclique même contre les insinuations de quelques écrivains prévenus ou blessés, qui s'efforcent chaque jour de persuader à leurs lecteurs que l'Encyclique enveloppe dans une même réprobation les opinions politiques de l'*Avenir* et les doctrines d'une philosophie à qui Rome est bien loin d'avoir refusé ses suffrages et ses encouragemens.

» Aussi, éclairé par les enseignemens du vicaire de Jésus-Christ, l'un des plus illustres écrivains des temps modernes comprendra, nous en sommes convaincu, qu'il doit sa plume puissante, non aux intérêts divers des passions politiques, mais à la cause de l'Eglise, qui est celle de l'humanité. Dégoûté, par les hautes leçons du chef suprême de l'épiscopat, d'une action politique, qui n'est point dans la vocation de son génie, il emploira désormais toutes les forces de son intelligence à préparer, dans le silence de la retraite, une philosophie vraiment sociale, une théorie catholique de l'esprit humain. Il renouera la chaîne de ses destinées intellectuelles, interrompue un moment par des espérances que son cœur croyoit réalisables, mais auxquelles manqueront longtemps encore et peut-être toujours ici-bas et les hommes, et les événemens. Redevenu, par les écrits qui compléteront sa carrière sacerdotale et littéraire, le défenseur de l'Eglise catholique, dont il avoit cru servir la cause, par des désirs trompés, il lui sera donné, nous en avons la ferme espérance, avant de rendre à Dieu une ame enrichie des dons les plus excellens, d'avoir puissamment contribué à faire cesser, au XIXe siècle, le divorce fatal de la science et de la foi. »

Nous voulions ajouter ici nos observations; mais elles se sont insensiblement étendues, et nous sommes forcé de les renvoyer à un Numéro suivant.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Nous avons quelquefois entretenu nos lecteurs des difficultés qu'éprouve la nomination aux places ecclésiastiques, des enquêtes que l'on fait auprès des diverses autorités, des lenteurs que l'on met à approuver le choix des évêques et des inconvéniens qui en résultent pour le bien des paroisses. Mais, comme tout tend à se perfectionner dans ce siècle de progrès, on a imaginé depuis quelque temps un nouveau procédé qui peut être regardé comme un dernier raffinement de la science inquisitoriale. Quand tous les renseignemens sont pris sur le sujet nommé et qu'il n'y a plus

d'objections à résoudre, tout n'est pas fini encore. On écrit à l'ecclésiastique pour lui demander sa profession de foi politique. Nous avions déjà entendu parler d'une semblable lettre écrite à un curé nommé par son évêque, et qui par parenthèse avoit déclaré nettement n'avoir rien à répondre à une telle demande. Mais nous croyions que c'étoit un fait isolé. Nous voyons aujourd'hui que c'est tout-à-fait un système, une marche qui tend à dégénérer en habitude. Etes-vous sincèrement attaché à l'ordre de choses actuel? renoncez-vous à la légitimité? telles sont les questions que l'on n'a pas craint de faire à des ecclésiastiques paisibles et soumis. C'est à ce prix qu'on a osé mettre l'agrément du gouvernement. Nous ne connoissons point toutes les réponses qui ont pu être faites, mais nous savons qu'il y en a eu beaucoup d'honorables. La plupart ont répondu qu'ils se soumettoient à ce qu'avoit permis la Providence, et qu'ils ne troubleroient point l'ordre de choses actuel. Etoit-il besoin de leur écrire pour cela? Le clergé n'a-t-il pas assez montré depuis trois ans quelle ligne il est décidé à suivre? Il a souffert; il a été insulté, menacé; il a même été en butte à des violences et à des mauvais traitemens. Qu'y a-t-il opposé, que la patience? Ses ennemis devroient enfin le connoître et le juger, et l'autorité ne devroit pas avoir besoin de descendre à des enquêtes et à des exigences qui la compromettent sans aucun fruit.

— On ne conçoit pas l'obstination de quelques autorités locales à se mettre en opposition avec l'esprit et le vœu bien prononcé des populations, et on ne se seroit pas attendu à voir recommencer dans un temps plus calme les insultes et les violences que nous avions eues à déplorer immédiatement après la révolution. Il y a environ trois semaines qu'il plut au conseil municipal de Tarare de décider qu'une ancienne croix élevée sur un terrain qui étoit autrefois un cimetière seroit abattue. A cette nouvelle, la population s'est émue et a réclamé la conservation de la croix. Le clergé et les fidèles ont également fait des représentations, et M. l'archevêque, administrateur de Lyon, les a appuyées de tout son pouvoir. Les deux curés de Tarare et leurs fabriciens en corps ont fait au maire les remontrances les plus pressantes; on ne leur a répondu que par des injures et des éclats de colère. C'est une dérision de prétendre, comme le fait l'affiche du maire, qu'il s'agissoit d'un simple déplacement, lorsque l'on offroit pour y placer la croix un petit chemin rempli d'ordures. Du reste le déplacement étoit sans ombre de motif, puisque la croix étoit à une assez grande distance de la route de Paris. Nous ne parlons pas d'un autre prétexte du maire, qui avoit demandé le renversement de la croix pour faire une place d'armes, comme s'il n'existoit pas à Tarare des places plus spacieuses et plus commodes que celle-ci, qui est à la porte de l'église de la Madeleine. Quoi qu'il en soit, au moment où on

se flattoit que le projet de destruction étoit ajourné, lorsqu'on disoit même que le gouvernement avoit donné ordre de suspendre l'exécution de l'arrêté municipal, le vendredi 13 septembre, veille de la fête de l'exaltation de la Croix, jour choisi apparemment pour rendre l'insulte plus poignante, le maire à la tête de la gendarmerie des environs, et d'environ quatre-vingt et quelques gardes nationaux qu'il avoit convoqués, est venu à bout de cette noble entreprise. Dans l'agitation où étoit une partie du peuple on pouvoit craindre quelque trouble; les ecclésiastiques ont recommandé instamment la modération. On a, dit-on, été obligé de faire venir un ouvrier de Villefranche pour abattre la croix. Ce qui ajoute à l'odieux de cet acte d'impiété, c'est que tout cela s'est fait au nom de l'autorité. Le maire invoquoit l'ordre du préfet et du gouvernement; il étoit assisté de gendarmes convoqués de différens côtés et de gardes nationaux rassemblés péniblement sur une population nombreuse. Pouvoit-on donner à la destruction une plus grande apparence de légalité? Néanmoins voilà le maire désavoué aujourd'hui par l'autorité supérieure. Il y a lieu de croire qu'elle a compris l'effet moral que devoit produire sur les peuples cette insulte gratuite. Ce n'est pas seulement la population de Tarare qui est blessée, toutes les populations chrétiennes sont frappées par ce seul coup qui, loin d'avoir été provoqué par une émeute, a failli au contraire en occasioner une, et qui, méditée de longue main par l'autorité locale, a tous les caractères d'une hostilité et d'un outrage calculés.

— La *Gazette de Picardie* raconte un fait qui remonte à l'anniversaire des journées de juillet. A cette époque, le maire d'Ajou, près Bernay, diocèse d'Evreux, alla chez le curé lui demander un service *en l'honneur des mânes des héros de juillet :* c'est ainsi que parloient les païens. Or, M. le curé, qui est celui de Ferrière-sur-Rille, est chargé de plusieurs paroisses, et chante successivement la messe à Ajou, à Ferrière et à Mancelle. Il répondit au maire qu'il ne pouvoit chanter la messe ce jour-là, qu'il s'étoit engagé avec le maire de Mancelle, et que c'étoit le tour de cette commune d'avoir la messe. Le maire fut fort mécontent, et, ne pouvant avoir le curé, il se rend à l'église, et fait sonner avec beaucoup de tapage. Il y eut beaucoup de bruit et de désordre dans l'église et dans le clocher. Peu après, M. le curé arrive du village où il avoit chanté la messe; il apprend ce qui s'est passé, se rend à l'église, la ferme et en emporte la clé. Le maire, qui vouloit faire sonner encore, vient chercher la clé de l'église; le curé la refuse. Le maire insiste, met son écharpe, fait une sommation en règle. Le curé répond qu'il donneroit les clés s'il y avoit quelque désastre qui nécessitât de sonner; mais qu'il ne les donnera point pour aller recommencer la scène qui avoit déjà eu lieu. Le maire va chercher du renfort, et revient avec une escorte de gardes nationaux.

Il somme de nouveau le curé, et, sur son refus, ordonne à la troupe d'agir. On prétend même qu'il commanda le feu. La troupe, plus modérée apparemment, ne tira point, mais prit de force la clé dans la poche du curé. Le maire, triomphant, se rend à l'église et l'occupe militairement. Un détachement monte la garde au portail, un autre agite la cloche, un troisième dresse la table dans l'église. Tous, dit la relation, préparent une orgie. Voilà sans doute ce que le curé, qui connoissoit son monde, vouloit éviter.

— Nous avons annoncé la bénédiction du nouveau cimetière de Viviers; elle s'est faite avec beaucoup de pompe et avec un grand concours. Arrivé au cimetière, l'archidiacre officiant, M. l'abbé Delmas (on avoit défiguré son nom dans notre premier article) a prononcé un discours où il a rappelé la condition commune des hommes, qui paient tous successivement le tribut à la mort. Mais l'objet particulier de son discours étoit de montrer quel respect nous devons aux dépouilles mortelles de nos parens et de ceux qui nous ont précédés dans la carrière. Après avoir rapporté quels étoient à cet égard les usages de l'antiquité, M. l'archidiacre a fait sentir tout ce que la religion doit nous inspirer d'intérêt et de respect pour les morts :

« Combien une foi vive ajoute encore à l'énergie de ce sentiment en réveillant dans nos cœurs, en des circonstances solennelles, la voix du sang, les épanchemens de la tendresse, le cri de l'humanité ! C'est cette foi qui inspira au père des croyans la généreuse résolution d'acheter une vaste terre, au milieu de laquelle il fit élever un modeste mausolée destiné à recevoir les restes de Sara. C'est cette foi qui porta tout un peuple de guerriers à élever un monument sépulcral pour déposer avec honneur les dépouilles mortelles de l'invincible Josué. C'est cette foi qui inspira au vénérable Jacob la recommandation si simple et si patriarchale qu'il fit à son fils Joseph, de transporter son corps dans la terre d'Israël, afin qu'il y fût enseveli à côté de ceux qui, comme lui, espéroient avec confiance la résurrection glorieuse. Et Joseph, animé des mêmes sentimens de foi, conjura ses frères de ne pas l'ensevelir dans l'Egypte, mais d'en user envers lui comme il en usoit envers son père : *Fide Joseph mandavit de ossibus suis...* C'est cette même foi, simple et chrétienne, qui inspira de tout temps à nos ancêtres, dans le catholicisme, le désir d'être réunis dans les mêmes tombeaux, afin de ne former qu'une seule et même cendre après leur mort, comme pendant la vie ils n'avoient formé qu'une seule et même famille. Voilà l'origine de la sépulture commune des fidèles loin des personnes mortes hors de la communion de l'Eglise, et par conséquent étrangères à son culte et à ses espérances. Il est, en effet, dans l'ordre que les membres d'une famille qui ont vécu dans la même maison, la même église, la même foi, désirent d'aller dormir ensemble dans un même lieu bénit par le ministre de la religion, afin de n'être séparés ni à la vie ni à la mort. Il est bien religieux, le désir d'être réunis dans la même terre, afin d'être réveillés en même temps à la voix de l'ange envoyé par le Fils de Dieu, à la fin des temps, pour appeler les

morts de tous les âges et de tous les lieux au jugement redoutable : *Surgite, mortui.* Il est bien religieux et bien louable d'élever des monumens dont la voix muette, mais énergique, assure aux morts les prières des vivans, et donne à ceux-ci l'avertissement salutaire de leur prochaine destruction : *Pulvis es et in pulverem reverteris.* Ah! M. F., assistez avec des sentimens de componction et de piété tendre à la bénédiction de notre dernière et commune demeure! car, retenez-le bien, dans moins d'un siècle ce petit espace de terrain contiendra plus d'habitans que vous n'en compteriez aujourd'hui dans toute cette ville. Venez donc ici de temps en temps, venez soulever tristement la pierre qui couvrira votre père, votre mère, et, après avoir prié pour eux, prenez conseil de leur cendre pour diriger vos pas, vos actions, vos pensées et vos désirs. C'est là un moyen efficace de salut et de bonheur éternel : *Memorare novissima tua et in æternum non peccabis. Amen.* »

Les prières finies, ont s'est rendu dans le même ordre, et avec le même recueillement, à la cathédrale, où la grand'messe a été célébrée.

— Depuis l'étrange décision du conseil municipal de Périgueux, relativement aux Frères de l'école chrétienne, des plaintes et des regrets s'élèvent de toutes parts dans cette ville. Tous les citoyens, quelles que soient la classe et l'opinion à laquelle ils appartiennent, sont d'accord pour blâmer avec amertume une mesure aussi injuste qu'inopportune. On se demande, en effet, quels ont pu être les motifs du conseil municipal, défenseur-né des intérêts de ses concitoyens, et particulièrement de ceux des pauvres, pour supprimer une école où les enfans de ces derniers reçoivent une éducation gratuite et franchement libérale, dans la rigoureuse acception de ce mot dont on a si étrangement abusé. La méthode des Frères seroit-elle reconnue moins bonne qu'on ne l'avoit cru jusqu'à présent? Les progrès de leurs élèves laissoient-ils cette année quelque chose à désirer? Non sans doute; les éloges prodigués à cette école par le premier magistrat de la ville qui a assisté aux derniers exercices et à la distribution des prix, prouvent que l'instruction, loin d'avoir dégénéré, a fait les progrès qu'on devoit attendre de la bonté de la méthode et du zèle des instituteurs. Il se présenta même, dans cette séance du 2 septembre où fut votée la suppression de l'école, une circonstance qui rend cette décision encore plus extraordinaire. M. le maire donna lecture d'une lettre du recteur de l'académie, qui annonce qu'un rapport extrêmement flatteur a été fait par les inspecteurs généraux de l'Université en mission à Périgueux sur l'Ecole chrétienne de cette ville ; que le seul inconvénient, signalé par les inspecteurs, est la réunion d'un trop grand nombre d'enfans dans des salles qui sont à peine assez spacieuses pour les contenir, d'où pourroit résulter quelque danger pour leur santé. Pour remédier à cet inconvénient, le ministre annonce qu'il a alloué à la ville de Périgueux une somme

de 400 francs destinée à l'entretien d'un quatrième Frère qui donnera des leçons dans un nouveau local. Et c'est après de pareils témoignages de satisfaction de l'administration locale et de l'autorité supérieure, qu'on vient proposer la suppression d'un établissement dont les succès sont incontestables, auquel tous, même ses ennemis, sont obligés de rendre justice !... Mais ne désespérons de rien. D'ici à l'époque fatale, l'opinion publique aura fait entendre sa voix puissante. Les regrets des pauvres, de l'ouvrier dont les enfans reçoivent, dans cette école, l'éducation qui forme des hommes probes et de bons citoyens, auront rectifié les idées et éclairé l'autorité. Elle reviendra, cette autorité qui ne veut être que paternelle, sur une mesure déplorable que rien ne sauroit justifier (*Gazette du Périgord*).

— La ville de Comines, sur la Lys, en Flandre, doit aux soins de son curé, M. Tillieu, une église nouvellement construite, qui a été consacrée le 2 juillet dernier, par M. Boussen, évêque de Ptolémaïde et coadjuteur de Gand pour la Flandre occidentale.

— Nous parlions dernièrement du clergé du Canada. Nous aurions pu ajouter qu'à l'époque de la première révolution plusieurs jeunes ecclésiastiques français se retirèrent dans ce pays. Nous nommerons entre autres MM. Raimbault, Fournier, Courtin, celui-ci étoit né à Vendôme. Il arriva au Canada en 1793, et y a toujours depuis exercé son ministère. Depuis 1795, il étoit curé de Gentilly, district de trois Rivières, et il est mort dans cette place le 16 août 1832. M. Claude-Gabriel Courtin étoit membre d'une commission établie par le gouvernement anglais pour l'administration du petit séminaire de Nicolet. Cette commission, sur la demande de M. Plessis, alors évêque de Québec, qui lui a laissé une portion de biens, obtint en 1822 des lettres-patentes en vertu desquelles elle peut acquérir des fonds jusqu'à la valeur de 2,500 louis de rentes. Quoiqu'on admette dans l'établissement tous les étudians, à quelque communion qu'ils appartiennent, le principal but de cette institution est de favoriser les vocations ecclésiastiques. Ainsi un gouvernement protestant encourage un petit séminaire, et dans des Etats catholiques on a retiré toutes les faveurs aux établissemens de même nature, et quelques diocèses même en sont totalement privés. La commission se compose de cinq membres : M. l'évêque du diocèse, son coadjuteur, le grand-vicaire du district, M. Raimbault, curé de Nicolet et supérieur du séminaire et le plus ancien curé du district. C'est en cette dernière qualité que M. Courtin en étoit devenu membre depuis une quinzaine d'années. En 1827, on commença un nouveau bâtiment pour le petit séminaire. La première pierre en fut posée avec grand appareil par le comte Dalhousie, gouverneur du Canada. Le bâtiment a 280 pieds de front et deux ailes de 164 pieds de longueur, outre 2 pavillons et des bâtimens accessoires. La chapelle a été bénite au mois d'août

1831. Le tout a été construit par les dons des évêques et du clergé. Il y a en ce moment plus de 70 pensionnaires, et on pourra en recevoir 200. Le lieu où l'établissement est placé offre un des plus beaux sites du pays. Le directeur et l'économe sont deux prêtres. Les professeurs, au nombre de huit, sont de jeunes ecclésiastiques qui font en même temps leur théologie. Ce sont les seuls qui résident dans la maison.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Nous avons signalé dès le principe les inconvéniens qui pouvoient se mêler à la démarche un peu tumultueuse de ce qu'on appelle les députations de Prague. Des écrivains, jeunes et à courte expérience, se sont vivement récriés contre les *réflexions moroses* que la considération de ces inconvéniens nous a suggérés. Cependant nous savons très-positivement que beaucoup d'hommes sages, dont le zèle se laisse régler par la raison, partagent là-dessus nos appréhensions, et se sont retirés d'une cohue où il peut se glisser toute autre chose que de l'enthousiasme et des empressemens. S'ils ont des démarches à faire, ils attendront des occasions mieux choisies, où ils n'auront à répondre que d'eux-mêmes, et où l'ivraie sera plus facile à distinguer du bon grain. Une circonstance qu'on a remarquée à Paris, c'est l'extrême aisance de la police à délivrer pêle-mêle, sans aucune observation, tous les passeports qu'on lui a demandés pour Prague. On diroit que cela lui convient beaucoup, et facilite merveilleusement ses propres opérations à l'égard du contingent de *royalistes* qu'elle peut avoir à fournir aux députations. Du reste, ce qui ne s'est point fait à Paris se fera probablement à Prague, et il faut espérer qu'on y regardera d'assez près pour ne pas admettre tout ce qui se présentera. Le mieux qu'on ait à faire, c'est de ne recevoir les députations que par extrait, c'est-à-dire par des députés qu'elles auront elles-mêmes choisis au scrutin, comme les plus notables et les plus généralement connus; et nous avons des raisons particulières de croire que c'est aussi le parti qu'on prendra.

— « Le plus formidable ennemi des rois, c'est le peuple. La royauté périra d'épuisement ou de mort violente. » Voilà ce qu'un journal signifie en propres termes à tous les gouvernemens monarchiques. D'après cela, quand ce ne seroit qu'en vertu de la loi du talion, les rois sont autorisés à être *les plus formidables ennemis des peuples;* car, enfin, on ne peut pas exiger d'eux plus qu'on ne leur accorde; et, puisqu'on va jusqu'à les menacer de mort violente, par la seule raison qu'ils sont rois et qu'on est peuple, il est assez naturel qu'ils n'aient pas beaucoup d'affection pour les gens qui font profession de les haïr. Si c'est ainsi qu'on s'y prend pour leur gagner le cœur et rendre leurs gouvernemens paternels, il nous semble qu'on doit avoir bien de la peine à y réussir, et bien mauvaise grâce à se plaindre quand cela n'arrivera pas.

— Les journaux royalistes sont divisés en ce moment sur la question de savoir si les royalistes doivent aller aux élections et faire le serment prescrit par la nouvelle Charte. De part et d'autre on donne des raisons plus ou moins plausibles;

nous ne voulons pas en ce moment entrer dans cette discussion. Nous remarquons seulement que, dans cette circonstance, chaque opinion prétend avoir la majorité. La *Gazette de France* assure qu'il n'y a contre son sentiment que le *Rénovateur* et deux autres feuilles royalistes de province; elle se plaint qu'on divise les royalistes, et qu'une minorité va se mettre en opposition avec la majorité. D'un autre côté, la *Gazette du Midi* déclare que tous les journaux royalistes de province sont unanimes sur la nécessité de se faire inscrire sur les listes électorales. Elle cite des passages de la *Gazette du Bas-Languedoc*, de Nîmes; du *Réparateur*, de Lyon; des *Mélanges occitaniques*, de Montpellier; de l'*Orléanais*, de la *Gazette du Languedoc*, de Toulouse; de la *Gazette de Normandie*, de Rouen; de l'*Ami de la Vérité*, de Caen; de la *Gazette de l'Ouest*, de Poitiers; du *Journal de la Guienne*. Le *Mémorial Agénois* et la *Gazette du Périgord* ont répété l'article de la *Guienne*. La *Gazette du Berry* et l'*Indépendant d'Anjou* ont reproduit les articles de la *Gazette du Midi*. La *Gazette de Flandre* et la *Gazette d'Auvergne* ont émis une opinion entièrement conforme à celle-ci. Il y a donc, dit la *Gazette du Midi*, accord parfait parmi les royalistes.

— Louis-Philippe et sa famille sont partis le 21 pour Fontainebleau, d'où il ils reviendront à Saint-Cloud le 26.

— M. Cleret, président du tribunal de Bar-le-Duc, est nommé conseiller à la cour royale de Nancy. M. Paillart, avocat-général à la cour de Colmar, passe à celle de Rouen, et est remplacé par M. Chassan, procureur du Roi à Toulon. M. Bonniot de Salignac est nommé avocat-général à la cour de Metz. MM. Dubernard et Borelly, procureurs du Roi à Castel-Sarrazin et à Pamiers, deviennent présidens au même siége. Ce dernier est remplacé par M. Cazac.

— M. Baudet-Dulary, député de l'arrondissement d'Etampes, vient d'envoyer sa démission.

— Une ordonnance du 18 septembre établit le tarif des frais et dépens pour tous les actes qui seront faits en exécution de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

— Le général Ferrier, commandant le département de Loir-et-Cher, est mis à la retraite.

— M. Thiers, ministre du commerce et des travaux publics, est de retour à Paris depuis le 20.

— Le peintre, M. Gros, vient de vendre son tableau de la bataille d'Aboukir pour le Musée que l'on établit à Versailles.

— Quelques journaux donnoient à penser que des mesures nouvelles et imprévues alloient être adoptées quant à la force de notre armée. Les feuilles ministérielles répondent à ces insinuations qu'il n'existe aucun motif extérieur ni intérieur de changer les résolutions adoptées sur l'effectif de l'armée en vertu du budget des lois en vigueur.

— M. Levington, ministre des Etats-Unis en France, vient d'arriver à Paris.

— M. de Roncherolles, âgé de vingt ans, ancien page de Charles X et fils d'un député de la chambre de 1816, a été traduit le 21 devant la cour d'assises

sous la prévention d'avoir proféré des cris séditieux et d'avoir frappé des gardes municipaux qui vouloient l'arrêter. Les charges ont disparu aux débats, et le prévenu a été acquitté, ainsi que cinq autres jeunes gens avec lesquels il avoit été arrêté et qui ont fait défaut.

— Le sergent Pellé, sur qui s'étoient portés les soupçons du vol de 6,000 balles et de 15,000 capsules, commis à la caserne de Popincourt, a été reconnu innocent et acquitté par le conseil de guerre.

— Beaucoup d'ouvriers charpentiers, persistant dans leur refus de travailler à Paris, au taux actuel de salaire, ont quitté cette ville pour se rendre en province: ils s'imaginent qu'il n'y manqueront pas d'occupation.

— M. le comte Ch. Vilain XIV, envoyé extraordinaire du roi des Belges près des cours d'Italie, est arrivé à Paris.

— Un des Egyptiens envoyés en France par Mohammed-Aly a été reçu dernièrement docteur en médecine à l'école de Paris. C'est le premier Musulman qui ait été gradué dans une Faculté européenne, au moins depuis la renaissance des lettres en Europe. Cet Egyptien, Aly-Heibach, qui ne savoit rien, a appris en sept ans assez de français, de grec, de latin et de mathématiques pour se livrer ensuite à toutes les branches de la médecine. Il va se rendre au Caire.

— Le *Rénovateur* a encore été saisi le 19 et le 21 à la poste et dans ses bureaux.

— Une femme juive, âgée de 106 ans, et demeurant au Marais, a été trouvée morte dans son lit la semaine dernière. La veille, elle étoit sortie, et jouissoit de toute sa raison.

— Depuis quelques jours il est arrivé un grand nombre d'officiers supérieurs étrangers, notamment de Russie. Parmi les personnages les plus marquans on cite le général russe Galitzin, les généraux anglais Brodrick, Morison et Courson.

— Une société d'Anglais fait construire en ce moment, rue d'Aguesseau, un temple destiné au culte protestant. Cette chapelle, dont le portail est presque achevé, sera du style ogivique.

— Un incendie, qui pouvoit avoir des suites funestes, a éclaté dans la nuit de samedi à dimanche dernier à La Villette. Les préfets de la Seine et de police s'y sont transportés. On s'est rendu maître du feu à quatre heures du matin.

— La tranquillité a été troublée ces jours derniers à Saint-Germain-en-Laye par suite de querelles entre les militaires de la garnison et des jeunes gens. On est parvenu à en arrêter les suites. Le maire a publié une proclamation contre les attroupemens.

— Le vice-amiral Nielly, l'un des marins bretons qui se sont le plus distingués pendant les guerres de la révolution, est mort le 13 septembre à Brest, âgé de 82 ans.

— D'après les réclamations qui ont été adressées au gouvernement, l'hôpital militaire de Douai sera conservé.

— Le chef de chouans Robert des Châteigniers a été transféré de Nantes à

Bourbon-Vendée, sous l'escorte de la gendarmerie et d'un fort détachement de troupes de ligne.

— On a exécuté le 18 à Parthenay (Deux-Sèvres) Jacques Bory, dit le *Capitaine noir,* l'un des chefs de chouans, condamné à mort. Son recours en grâce avoit été rejeté par Louis-Philippe.

— Le marin de Boulogne, Hénin, qui est allé à la nage par une mer affreuse offrir des secours à l'équipage de *l'Amphitrite*, vient de recevoir la croix de la Légion-d'Honneur. On a donné une médaille d'or au pilote Huret, déjà décoré pour de semblables actes, qui a cherché à la tête d'une embarcation à secourir les naufragés. Les neuf canotiers qui l'ont accompagné ont eu chacun une médaille d'argent.

— M. Chad, officier de la marine anglaise, est venu à Boulogne pour faire une enquête sur le naufrage de l'*Amphitrite*. Sa mission est de constater si le capitaine de ce bâtiment n'a pas, pour sauver la responsabilité pécuniaire de ses armateurs contre les chances d'évasion des condamnés, compromis sciemment la vie de ses passagers, et de rechercher si le navire n'étoit pas, au moment même de l'embarquement, hors d'état de faire par des temps ordinaires le voyage de Botany-Bay. Dans ce dernier cas, on pourroit s'en prendre plus directement encore aux propriétaires survivans du navire, et exiger d'eux, au nom des victimes, de justes indemnités.

— Un clerc d'avoué de Bordeaux, M. Valette, a été à La Rochelle l'objet d'une fâcheuse méprise de la police. Trompés par une légère ressemblance de nom, des agens de police l'ont arrêté en le prenant pour un nommé Valet, de Carcassonne, accusé de faux : il y avoit cependant une différence notable dans les signalemens. Le malheureux jeune homme, enfermé avec des malfaiteurs, est parvenu heureusement à écrire à son avoué, qui est venu le faire délivrer.

— L'autorité municipale de Bayeux ayant ordonné de pavoiser les clochers pour le passage de Louis-Philippe, le sacristain de l'église de Saint-Exupère monta au haut de la tour pour y attacher le drapeau tricolore, tomba au bas et périt. A cette nouvelle, sa femme accourut, et, voyant son mari qui ne respiroit plus, tomba à la renverse et mourut presque aussitôt. On dit que leur fille est dans un état désespéré.

— Dans la soirée du 16, il y a eu à Auxerre une rixe entre une vingtaine de militaires de la garnison et à peu près autant d'individus de la classe ouvrière. Quatre vignerons ont été blessés à coups de sabre; deux militaires ont reçu de légères blessures.

— Le jugement de quatre marins, accusés d'insubordination à l'arrivée d'un bâtiment au Port-au-Prince, a été suivi d'un peu d'agitation à Nantes. Pendant les débats, qui ont été un peu bruyans, un témoin avoit été arrêté pour menace envers le lieutenant du navire. Après le jugement, le capitaine, M. Baudrier, a été poursuivi et menacé. Il n'a échappé à l'irritation des marins qu'en se réfugiant dans un corps-de-garde. Toute la gendarmerie étoit sur pied; on craignoit une émeute.

— On croyoit qu'il ne se trouvoit en France d'ours que dans le voisinage des Pyrénées et des Hautes-Alpes. On vient de tuer une ourse dans le bois de Voreppe (Loire). Par suite des ravages qu'elle avoit faits, vingt chasseurs s'étoient mis à la poursuite de cet animal qui venoit peut-être des Cévennes. Ils sont parvenus à délivrer le pays d'un si dangereux ennemi.

— Un concours de charrues a eu lieu le 15 à Angerville, près Evreux, sous la direction de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres du département de l'Eure. Le premier prix a été donné au jeune Grangé, dont l'invention nouvelle a déjà été couronnée. M. Pluchet, maire de Trappes, ayant renoncé au second prix, on l'a donné à M. Sandbreuil, du Plessis-Grohan. La première mention honorable a été accordée à la charrue de la ferme-modèle de Grignon.

— La frégate *l'Héroïne*, commandée par M. Baudin, a mis a la voile, le 18, à Cherbourg, pour la station du Tage.

— Plusieurs comtés du nord de l'Angleterre, principalement le Northumberland, continuent à être désolés par des incendiaires.

— La *Gazette officielle de Madrid* contient, d'après sa correspondance d'Elvas, quelques détails sur l'attaque de Lisbonne, par l'avant-garde de l'armée de don Miguel. Cette attaque a eu lieu le 5. Le feu des assaillans a duré toute la journée; les pédristes se sont défendus dans leurs retranchemens, qui ont beaucoup souffert. Le 6, il n'y a pas eu de combat; les assaillans ont construit de nouvelles batteries, et se sont mis en mesure de recommencer vigoureusement l'attaque. Le lendemain, Belem, faubourg de Lisbonne, a été occupé par les troupes de don Miguel, et ce prince a logé au palais d'Ajuda : un *Te Deum* a été chanté le 7 dans l'église patriarchale. Les aquéducs des eaux vives ont été enlevés aux pédristes.

— Le *Sun*, journal de Londres, dit qu'il a reçu des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 12 septembre. Il en résulteroit qu'aucun événement important ne se seroit passé devant la capitale depuis l'affaire du 5. Don Pédro faisoit redoubler par les habitans les travaux de défense; le manque d'eau faisoit souffrir la population. Deux mille constitutionnels se sont embarqués, le 5, à Oporto pour Lisbonne. Le *Morning-Post*, journal anglais qui passe pour assez impartial, donne des détails qui se rapportent au récit de la *Gazette de Madrid*. Le général Clouet a promis de respecter les Anglais et leurs propriétés. Lord Russell, consul-général à Lisbonne, a signifié aux sujets anglais qu'ils ne devoient point prendre les armes pour don Pédro, l'intention du gouvernement britannique étant de persister dans sa neutralité.

— L'*Indicateur* de Bordeaux publie une lettre d'un aide-de-camp du général Romarino, qui, malgré sa partialité pour la cause constitutionnelle, avoue l'impopularité complète de don Pédro, et nous apprend que la population n'a aucunement célébré, le 15 août, la fête de Dona Maria. Don Pédro est au reste bien secondé dans ses actes arbitraires. Il a été obligé, sur les représentations du consul de France, d'ordonner la mise en liberté du marquis et de la marquise de

Bellune, que le corrégidor de Belem avoit compris, sans ordre, dans l'arrestation d'une fournée de suspects.

— Le choléra a pénétré du Portugal en Espagne. A Huelva, sur 150 malades, 100 ont succombé en deux jours de temps. A Ayamonte, l'épidémie est moins désastreuse : sur 130 malades, on ne comptoit que 25 morts. Les voyageurs qui viennent de l'Andalousie à Madrid sont obligés de faire une quarantaine de neuf jours à Angelès, village voisin.

— Le *Correspondant de Nuremberg* annonce que la députation de Neufchâtel est arrivée à Berlin, et qu'elle a reçu du gouvernement prussien une réponse négative à sa demande en séparation de la confédération helvétique.

— M. de Nesselrode, chancelier et ministre des affaires étrangères en Russie, est arrivé le 7 à Munchen-Gratz. Il a précédé ainsi l'empereur de quelques jours, probablement pour régler des travaux préparatoires.

— L'ambassadeur anglais, lord Minto, s'est rendu à Tœplitz. On présume qu'il s'est rapproché du lieu de réunion des souverains pour être plus à même d'informer son gouvernement de ce qui se passera.

— Il y a eu quelques désordres à la Chaux-de-Fond, en Suisse, dans les soirées des 8 et 11 de ce mois. Le premier jour ils étoient occasionnés par des cris politiques contradictoires, et le second jour par le déploiement d'un drapeau en signe de ralliement. Ces désordres n'ont pas eu de suite.

— Les ratifications du traité entre la Porte et la Russie ont été définitivement échangées le 21 août dernier.

— Un vaisseau de guerre russe, de 74 canons, ayant 750 hommes d'équipage, a fait naufrage sur les côtes de Finlande, lors des tempêtes qui ont régné de toutes parts dans les premiers jours du mois. Quinze hommes seulement sont parvenus à se sauver.

— Un incendie, qui a éclaté dans un faubourg de Constantinople, le 19 août à minuit, a dévoré 500 maisons et boutiques. Il paroît qu'il y a une bande d'incendiaires dans le pays.

— L'impératrice de Chine est morte le 16 juin. C'est à la mère de l'empereur qu'est dévolu le droit de désigner l'impératrice parmi les femmes de son fils : elle a trois ans pour faire ce choix.

Lettre et Observations sur la proximité de la fin du monde (1).

L'auteur de cet écrit est un pieux ecclésiastique mort il y a quelques années. M. Hyacinthe-Marie Remuzat, né à Paris en 1730, fut élevé au séminaire des prêtres du Sacré-Cœur, à Marseille, et devint chanoine de la cathédrale de cette ville. M. de Belloy le nomma grand-vicaire. L'abbé Remuzat étoit un prêtre doué des vertus de son état. Il avoit composé une *Histoire de la Vie de Notre-Seigneur*, dans le goût de celle du père de Ligny; on la conserve en manuscrit dans

(1) In-12. Prix : 40 c. A Marseille, chez Achard.

sa famille, en 3 vol. in-4°. Il fit imprimer à Marseille, en 1786, sa *Lettre sur la proximité de la fin du monde ;* et peu après, étant passé en Italie lors de la révolution, sa lettre y fut traduite et imprimée. L'auteur composa encore en 1794 de nouvelles observations sur ce sujet ; elles n'ont point été insérées dans l'édition de la Lettre donnée à Marseille en 1819. L'abbé Remuzat rentra en France en 1797, et y remplit dans la retraite ses fonctions de grand-vicaire. Lors du concordat de 1801, M. de Cicé, archevêque d'Aix, prit ses conseils pour l'organisation du clergé dans l'ancien diocèse de Marseille. Ensuite le pieux prêtre vécut dans la retraite jusqu'au 5 juillet 1816, qu'il mourut dans sa quatre-vingt-sixième année.

Nous tirons cette petite notice d'une autre plus étendue qui se trouve à la tête d'une nouvelle édition de la *Lettre sur la proximité de la fin du monde.* Dans cette lettre, M. Remuzat développe les raisons qui lui paroissent appuyer sa conjecture. Dans son système, la chute de l'antechrist auroit lieu en 1860, et ensuite viendroit le jugement dernier. L'auteur s'appuie beaucoup sur la dissertation de Rondet touchant le rappel des juifs, et il fait un grand éloge de ce commentateur, qui n'étoit pas cependant exempt de préventions sur plusieurs points, et qui étoit connu pour un zélé janséniste. L'abbé Remuzat, qui ne l'étoit pas, auroit dû se défier de l'avis d'un homme aussi suspect. La lettre est datée de Marseille, le 25 janvier 1786. Les observations ajoutées par l'abbé Remuzat en 1794 insistent beaucoup sur l'état où la France étoit alors, et l'auteur croit y voir un acheminement à la réalisation de son système. Il répond ensuite à trois objections principales contre son système. Ces réponses ne nous ont pas paru concluantes ; mais l'auteur étoit certainement de bonne foi, il avoit des intentions très-pures, et, à la fin de sa lettre, il avoue qu'il a pu se tromper. Ce sont des motifs pour ne pas juger avec trop de sévérité un écrit inspiré par un zèle sincère.

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire au 1er octobre prochain sont priés de le renouveler promptement, pour ne pas éprouver de retard. Ils voudront bien joindre à leur demande une de leurs adresses imprimées. *Prix actuel de l'abonnement :* Pour un an, 42 fr. ; pour six mois, 21 fr. ; pour trois mois, 11 fr. On ne reçoit que les lettres affranchies.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS.—*Bourse du* 23 *septembre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 75 fr. 50 c. et fermé à 75 fr. 50 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 102 fr. 30 c. et fermé à 102 fr. 15 c.
Actions de la Banque. . . . . 1720 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMPe

Sur les derniers Événemens de Prague.

On avoit appelé à Prague deux jésuites pour diriger l'éducation de M. le duc de Bordeaux. Depuis, on les a écartés. Peut-être eût-il été plus sage de ne faire ni l'un ni l'autre. Je n'ai garde de juger des actes d'intérieur dont les motifs ne me sont pas connus, et qui émanent de personnes augustes à qui j'ai voué autant de vénération que d'affection et de respect, et dont les vues sont aussi droites que les intentions sont pures. Ont-elles voulu réparer l'erreur la plus grave qui ait été commise sous la restauration, et se sont-elles rappelé que leur expulsion de la France avoit suivi de bien près l'expulsion de cette société célèbre, spécialement consacrée *à celui par qui règnent les rois* (1).

La révocation des deux jésuites a été accueillie partout avec une unanimité touchante de reconnoissance et de satisfaction, dit le *Journal des Débats*, qui *centralise* à Paris l'enthousiasme de tout le royaume comme tant d'autres choses.

Quoi qu'il en soit, les faits sont accomplis, et l'on n'a plus à s'en occuper que pour rendre justice à ceux que l'ignorance, les préventions et la haine ne cessent de poursuivre, et pour demander quelques explications sur la direction que l'on veut donner à l'éducation du jeune prince.

Je commence par déclarer que je n'ai point *hérité* de préventions favorables aux jésuites; bien au contraire; mais j'ai voulu de bonne heure connoître à fond l'histoire de cette société célèbre. Je l'ai étudiée dans les critiques dont elle a été l'objet bien plus que dans ses apologies; et je me suis convaincu qu'elle avoit été aussi utile à l'Etat qu'à la religion, et que son *institut*, chef-d'œuvre du génie religieux, étoit le plus puissant auxiliaire de toute sage politique.

Nulle association humaine n'a entrepris de plus grands travaux ni fait de plus vastes conquêtes sur l'erreur et la barbarie; aucune n'a mieux connu les hommes et n'a eu au même degré le talent de les former par ses usages, et de les employer. Si cette société n'a pas produit, comme on l'a dit, des hommes de

(1) *Per me reges regnant et legum conditores justa decernunt*, dit la Sagesse.

génie, elle n'en a pas eu besoin, parce que le génie étoit dans le corps dont les membres recevoient leur direction. On lui a reproché l'ambition de gouverner : constituée pour gouverner les intelligences, elle a obéi à sa destination. Un particulier peut se tromper sur sa vocation, un corps ne se trompe jamais : il ne faut pas oublier que celui-ci a paru dans le monde à l'époque de l'invasion de la réforme, dont on commence à juger les fruits, et qu'il n'a cessé de la combattre.

Il n'en falloit pas tant pour soulever la haine protestante, les ambitions jalouses, les rivalités académiques, philosophiques, *auliques* même : aussi les jésuites ont été depuis leur fondation *signe de contradiction*, comme celui dont ils portent le nom, et ils seront *signe de contradiction* jusqu'à la fin. Mais s'ils ont été attaqués par de beaux esprits, ils ont été défendus par les plus beaux génies, même par des philosophes d'une religion différente, et ils peuvent s'honorer également de leurs amis et de leurs ennemis.

Un journal dit que leur rôle est fini. Je crois qu'ils ont encore des ignorans à catéchiser, et des sauvages à convertir ailleurs qu'en Amérique ou aux grandes Indes.

Un journal leur reproche d'être des hommes de parti : ce qu'on dira infailliblement de tous ceux qui les remplaceront dans l'éducation du jeune prince. Je demanderai à ce journaliste s'il connoît un Français, je dirois presque un Européen, qui ne soit pas aujourd'hui un homme de parti, soit du parti qui veut rétrograder jusqu'à la république, soit du parti qui veut avancer jusqu'à la monarchie, soit enfin de celui qui n'ose ni avancer ni reculer et se tient au milieu entre la monarchie et la démocratie, dans la position ambigue qu'il s'est faite, et dont il ne sait comment sortir. Un ancien législateur flétrissoit tout citoyen qui, dans les troubles civils, ne prenoit aucun parti. L'homme qui ne seroit d'aucun parti ne seroit rien, et seroit, je crois, peu propre à apprendre au royal enfant à être quelque chose.

Buonaparte méprisoit ceux qui n'étoient d'aucun parti, plus qu'il ne craignoit ceux qui étoient d'un parti même opposé au sien. Je connois un homme émigré, royaliste, assurément homme de parti et opposé à la domination de Buonaparte, et qui cependant fut appelé par cette famille à être gouverneur du fils de Louis, roi de Hollande, neveu chéri de Napoléon.

D'autres ont craint pour l'auguste élève les *austérités* de ses instituteurs jésuites. C'est bien peu connoître ces hommes, qui ne sont pas des moines dans l'acception défavorable que la philosophie a donnée à ce mot, mais plutôt des religieux, hommes du monde, comme l'ont remarqué MM. le cardinal de Beausset et Châteaubriand. et dont toutes les règles et toutes les austérités peuvent se résumer dans ces deux mots : *commandement et obéissance.* Et n'est-ce pas dans ces deux mots que se résument toutes les lois et toutes les prescriptions de toute société ?

On a prétendu qu'ils ne connoissoient pas la France, les intrigues qui l'agitent, les partis qui la divisent, les hommes qui y jouent ou veulent y jouer un rôle. C'est la première fois qu'on accuse des jésuites d'être étrangers à la politique ; et jusqu'ici on ne leur avoit reproché que de trop s'en mêler.

Mais enfin que veut-on faire du royal enfant ? Un savant, un académicien, un industriel, un artiste ? Ce sont des connoissances de particulier qui n'a pas de devoirs publics à remplir ; car, si on les cultive avec passion, on ne fait pas autre chose, et si l'on n'en fait pas une étude sérieuse, presque exclusive, on perd son temps. Ce qu'un roi doit étudier, doit connoître, est son royaume, les hommes qu'il emploie et ceux qu'il peut employer. Dans cette connoissance, il doit être supérieur à tous ; dans toute autre, il est nécessairement inférieur à ceux qui en font une étude spéciale. Qu'il connoisse à fond les pays et les peuples qu'il doit gouverner, qu'il soit chrétien, juste et courageux, juste en tout et envers tous, et il saura ce qu'un roi doit savoir, et il sera ce qu'un roi doit être. *Justice et jugement*, les livres saints n'en demandent pas davantage pour les rois et les enfans des rois : *Deus judicium tuum regi da, et justitiam tuam filio regis.*

Or, c'est dans la religion que se trouve la règle souveraine de la justice ; et, bien mieux que la philosophie, elle apprendra aux rois l'art de régner, et leur en inspirera le courage.

Oui, le courage : non le courage physique, que la nature donne plutôt que l'éducation, et dont les rois aujourd'hui ont moins besoin que d'autres ; mais le courage de l'ame, la fermeté de caractère, qui vient d'un profond sentiment de l'ordre, et qui est le fruit de la religion, de cette religion des rois, qui consiste en actions plutôt qu'en pratiques, et plutôt en protec-

tion de la religion qu'en faveurs pour ses ministres. Ce courage moral fait de la guerre quand elle est nécessaire, quelquefois à l'étranger, et toujours aux méchans, non un goût de jeunesse, trop tôt remplacé par d'autres goûts moins innocens, ou une passion d'ambition et de conquêtes, mais un devoir, la conviction de ce qu'on doit à Dieu et à ses peuples, et qui ne cède ni aux revers, ni aux fatigues. Pour le subalterne, il suffit du courage de l'obéissance et de la discipline; pour les rois, il faut le courage que donne la foi aux principes conservateurs de la société, et c'est ce qui leur a manqué.

Et certes l'on ne peut s'empêcher de remarquer que depuis que la religion et ses ministres ont été bannis, en quelque sorte, de la société politique, et que l'éducation des rois a été confiée à des philosophes et à de beaux esprits, il y a eu plus de foiblesse dans leurs conseils, plus d'indécision ou de tâtonnement dans leur politique, moins de franchise et de loyauté dans leur diplomatie, et, malgré l'énorme accroissement de leurs forces militaires, un amour de la paix qui ressemble un peu trop à la crainte de la guerre.

La philosophie a voulu en tout se substituer à la religion; mais elle n'a que des maximes, et la religion a des injonctions. La religion voit le côté moral de la société, la philosophie n'y voit que la malice, et en occupant exclusivement ses adeptes d'objets matériels, elle corrompt leur cœur et retrécit leur esprit, elle endort les rois dans le goût des arts et la mollesse; elle craint surtout qu'ils ne mettent en pratique la sévérité des préceptes de la religion, qu'elle traite à dessein de bigoterie et de fanatisme, et ne leur en permet que ce qu'il en faut pour ne pas laisser abattre les croix, démolir les églises, fermer les séminaires et maltraiter les prêtres.

« Les libertés de l'Eglise gallicane et la monarchie représentative, » voilà, dit un journal, ce qui doit être enseigné à un prince français. Je crois que des hommes d'esprit, jésuites ou non, n'auroient guère parlé à l'auguste enfant des *libertés de l'Eglise gallicane*, et l'état de la France ne lui auroit que trop parlé de la monarchie représentative. Mais il semble qu'il y a quelque autre chose à lui enseigner que des vieilleries théologiques ou des nouveautés politiques; et, sans doute, mes illustres amis appelés à son éducation, M. le marquis de Latour-Maubourg et M. l'évêque d'Hermopolis, auront d'autres leçons à lui donner.

De Bonald.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le *Constitutionnel* dénonce une quarantaine légitimiste en l'honneur de Saint-Michel; cette quarantaine a dû commencer le 21 août et finira le 29 septembre. On invoque successivement plusieurs saints, et à chacun on répète : *Priez pour lui*, sans dire pour qui. Mais l'intention est assez claire. Le *Constitutionnel* fait un crime de cette quarantaine à M. l'archevêque, et dit qu'elle est *approuvée et recommandée* par ce prélat. Or en cela le *Constitutionnel* en a imposé à ses lecteurs. Cette quarantaine ne porte aucune approbation ni de M. l'archevêque, ni au nom de M. l'archevêque. Le journaliste ajoute : *Inutile de dire que ces pieuses litanies sortent de l'imprimerie de l'archevêché*. C'est encore une fausseté. Ces litanies ne portent point le nom de l'imprimerie de l'archevêché. Remarquez que le *Constitutionnel* a eu sous les yeux un exemplaire de la quarantaine, puisqu'il en donne le texte. Il devroit donc savoir qu'elle n'étoit ni approuvée par M. l'archevêque, ni imprimée chez l'imprimeur du prélat. Et cependant il dénonce et accuse et le prélat et l'imprimeur. Grand exemple de bonne foi ! Dans ce même article qui n'a que quelques lignes, le journaliste a voulu citer saint Paul, et le cite de travers. Il n'y a point dans saint Paul ces mots : *subdite potestatibus*, qui n'ont pas de sens. Quand on cite, il faut citer exactement, et, s'il est possible, ne pas faire de solécismes; ce qui, aux yeux de certaines gens, est encore plus honteux que des calomnies.

— Le zèle pour soutenir les missions étrangères n'a point été refroidi par la difficulté des circonstances. Les dons continuent pour cette œuvre si intéressante aux yeux de la foi. Plusieurs diocèses se distinguent par leur empressement à concourir à la prospérité de ces missions lointaines. Les sommes qu'ils envoient sont d'autant plus remarquables, qu'elles sont le résultat d'une foule de petits dons. Là, toutes les conditions apportent leur contingent. Le pauvre contribue comme le riche, l'artisan prélève une sorte de dîme sur la somme nécessaire au soutien de sa famille. La veuve, l'ouvrière veulent prendre part à la bonne œuvre. On joint même quelquefois des contributions en nature aux offrandes en argent. Ainsi dernièrement un seul diocèse, celui de Bayeux, a envoyé des ornemens d'église en assez grande quantité. L'idée de faire passer des ornemens aux missionnaires des pays infidèles fut suggérée par une personne que le soin des bonnes œuvres avoit appelée à Caen en février dernier. On imprimoit alors de nouveaux prospectus de l'association, on imagina d'y joindre une invitation directe relativement aux ornemens. D'abord elle parut avoir produit peu d'effet, on n'avoit reçu que quelques vieux ornemens. Mais bientôt le zèle se ranima : il arriva de tous côtés des ornemens, du linge d'église. Des communautés se distinguèrent dans cet élan de pieuse

générosité. Les unes envoyoient des chasubles, les autres du linge d'autel; quelquefois on ne recevoit que des étoffes qu'il falloit mettre en œuvre. Des dames de la ville se chargèrent de ce soin. On les vit travailler pendant quelques mois avec une ardeur qui ne s'est point ralentie; une noble rivalité existoit entre elles. Quelques-unes ont fourni des ornemens entièrement neufs, d'autres se chargeoient de réparer ceux qui ne l'étoient pas. Il a fallu souvent changer les galons, les dentelles et les franges. De nouvelles souscriptions ont été ouvertes pour payer ce surcroît de dépense, et déjà plus de 600 fr. ont été recueillis pour cet objet. Ces dons extraordinaires, il faut bien le remarquer, n'ont pas du tout diminué les collectes accoutumées; au contraire, la publication des nouveaux prospectus a donné une nouvelle impulsion à l'œuvre. L'ensemble des dons en nature est très-considérable. Il y a cent treize chasubles avec les étoles et autres accessoires complets, et de plus des étoles détachées, des corporaux et des purificatoires en grand nombre, des aubes, des nappes d'autel, des amicts, etc. Le tout a été estimé plus de 3,500 fr. Les autres villes du diocèse de Bayeux ont concouru avec Caen à cet envoi qui va être réparti entre les différentes missions.

— On assure que la délibération municipale d'après laquelle a eu lieu l'expédition militaire du maire de Tarare remonte au 10 février 1832. Elle étoit à peu près oubliée, quand on a imaginé de la faire revivre pour le plaisir apparemment de molester une population religieuse. Il paroît qu'on attachoit une grande importance à la destruction de la croix. Le maire y présidoit à cheval et en écharpe. Toutes les brigades de gendarmerie voisines avoient été appelées. Sur six cents gardes nationaux à peine s'en est-il trouvé cent. Un ouvrier, qui avoit consenti à prêter son ministère sur un faux exposé, ayant su de quoi il s'agissoit, s'est retiré, et il a fallu en chercher un autre. L'agitation étoit extrême dans la ville, les fidèles se pressoient autour de la croix, les femmes surtout se distinguoient par leur douleur. Plusieurs personnes ont été blessées par les pieds des chevaux. On dit que des pierres ont été lancées et que le maire en a été atteint. Quel est le plus coupable? Quel est le premier auteur du désordre? La *Glaneuse*, de Lyon, se moque du *fanatisme* des habitans de Tarare: qui étoient les plus fanatiques, eux ou l'autorité imprudente qui les blessoit dans leurs plus chères affections et s'obstinoit à renverser un monument révéré? N'est-ce pas le devoir des magistrats d'éviter tout ce qui peut être une occasion de troubles? Et ici c'étoit l'autorité même qui de gaieté de cœur sembloit appeler le tumulte. La *Glaneuse* a menti, quand elle dit que *les prêtres et les nonnes en ont été pour leurs frais d'émeute*. Il n'y avoit point de nonnes, et les prêtres, au lieu de pousser à l'émeute, ont prêché le calme et la modération. Mais ce qui passe toute mesure, c'est qu'après de froides et sottes plaisanteries sur la

bigoterie, la *théocartie*, le *fanatisme* et la *superstition*, le même journal finit par cette horrible bravade : *Aucun tonnerre n'a éclaté sur l'impiété de Tarare*. C'est absolument le blasphême des juifs qui insultoient le Sauveur sur sa croix. Hélas! les profanations de la révolution n'ont pas été toutes accompagnées de châtimens subits et manifestes, mais, comme le dit saint Augustin, *Dieu est patient, parce qu'il est éternel.*

— Il y a eu dernièrement à Portieux, près Charmes, diocèse de Saint-Diez, une retraite des Sœurs de la Providence qui ont là leur maison chef-lieu. Ces Sœurs étoient réunies au nombre de 400. La retraite s'est ouverte le 27 août et a été close le 3 septembre. Les exercices ont même été suivis par quelques personnes du dehors qui avoient été admises à profiter des avantages de la retraite. Deux missionnaires, appelés par M. l'abbé Feys, supérieur de la congrégation, y ont donné des discours fort solides, et qui ont produit d'excellens fruits. Le dernier jour de la retraite a ajouté à l'intérêt de cette réunion ; 27 novices ont fait profession. Plus de trente ecclésiastiques des environs étoient présens à la cérémonie qui a été terminée par un *Te Deum*. On sait que les Dames de la Providence de Portieux se consacrent à l'éducation des jeunes filles ; elles sont répandues dans beaucoup de communes, et elles donnent aussi leurs soins aux malades indigens. Nous avons parlé plusieurs fois de cet institut qui a pris des accroissemens dans ces derniers temps et qui rend de grands services dans les provinces de l'est de la France.

— Le dimanche 15 septembre, on a érigé le chemin de la Croix dans l'église de Saint-Jean d'Elbeuf, diocèse de Rouen. M. l'abbé Romelot, curé doyen de la paroisse, a fait la cérémonie. Après avoir, il y a vingt-huit ans, planté un calvaire en cette même paroisse, le pieux pasteur, bientôt octogénaire, a voulu encore laisser aux fidèles un gage de sa sollicitude pour eux. Le discours fut prononcé par M. l'abbé Forbra, curé de Caudebec-lès-Elbeuf. Le *Te Deum* couronna la cérémonie, qui fut remarquable par le concours et la piété des habitans. Il seroit à désirer de voir répandre dans les paroisses une dévotion aussi propre à porter les ames à la pratique des vertus chrétiennes.

— Le clergé du diocèse d'Amiens vient de perdre un de ses membres les plus distingués. M. Louis-Charles Gorin s'est éteint presque sans douleur le 15 septembre dernier, à l'âge de 89 ans et cinq mois. Distingué par ses talens, sa piété, sa douceur et l'amabilité de son caractère, il a fourni une de ces carrières modestes et utiles qui ne jettent pas un grand éclat au loin, mais qui parviennent à réunir les suffrages de tous les hommes de bien d'un vaste diocèse. Fort jeune encore, M. Gorin fut appelé par M. de La Mothe, évêque d'Amiens, à professer la rhétorique au collége de cette ville. Il y forma de nombreux élèves qui ont toujours conservé le souvenir

de ses vertus et une vive reconnoissance des soins qu'ils en avoient reçus. Ceux qui eurent le bonheur de lui confier la direction de leur conscience se firent remarquer par la sagesse de leur conduite et la fermeté de leurs principes. M. Gorin commença dès-lors à parcourir avec un très-grand succès la carrière de la prédication qu'il n'a interrompue que pendant les troubles de la révolution et qu'il n'a abandonnée que lorsque ses années eurent totalement affoibli sa mémoire. Après avoir professé d'une manière distinguée la rhétorique dans un établissement qui comptoit plusieurs professeurs d'un grand talent, et entre autres le célèbre Delille, il fut appelé par l'administration du collége au poste de principal. La révolution vint l'arracher à ces utiles travaux. Il refusa le serment à la constitution civile et partit pour l'exil. Lorsque le renversement de la tyrannie républicaine eut permis de rouvrir les églises, M. Gorin exerça les modestes fonctions de vicaire de la cathédrale. Un peu plus tard il fut nommé chanoine par M. de Villaret, qui avoit su apprécier son mérite et particulièrement son talent pour la chaire. Enfin M. de Fontanes, qui à cette époque recherchoit tout ce que la terreur avoit épargné de maîtres plus habiles, nomma M. Gorin proviseur du collége royal. Dans ces diverses fonctions il montra toujours un esprit sage, une grande bonté, une piété vraie, simple, aimable, une application à ses devoirs et à l'étude qui absorba presque tous ses instans. Il travailloit dix ou douze heures par jour. Depuis quelques années l'affoiblissement de ses facultés intellectuelles et principalement de sa mémoire faisoit qu'on ne retrouvoit plus en lui qu'une ombre de ce qu'il avoit été. Mais il suffisoit de voir cette figure calme et vénérable pour juger que jamais aucune passion mauvaise n'avoit eu d'empire sur son ame, et qu'il étoit un de ces hommes privilégiés *à qui le Seigneur réserve une grande miséricorde, parce qu'ils marchent devant lui dans la vérité, dans la justice et avec un cœur droit* (1).

—L'ancienne église St-Nicolas à Bordeaux a vu le 11 de ce mois la distribution des prix des écoles chrétiennes de cette ville. Près de quinze cents personnes remplissoient le local. A deux heures, le maire, accompagné de deux adjoints, est venu prendre place au milieu de plusieurs membres du conseil municipal, de personnes notables, des curés et autres ecclésiastiques. Un dialogue sur la religion entre quatre ou cinq jeunes élèves a fort intéressé l'auditoire. Un d'eux a adressé au maire un compliment, où il l'a remercié de sa protection pour les écoles chrétiennes. Le maire lui-même a pris la parole et a fait l'éloge des Frères et de leurs élèves. Ce discours a été fort applaudi. La distribution des prix a été précédée d'exercices qui là, comme ailleurs, ont prouvé le talent des Frères pour inculquer aux enfans les connoissances qui

(1) 3 *Reg.* 3.

leur seront les plus utiles par la suite pour les différentes carrières où ils se destinent. Ce qui a surtout fait plaisir, c'est que l'on a vu que le maire étoit bien pénétré des services des Frères, et avoit fort à cœur de conserver à la ville des maîtres si zélés, si laborieux et si modestes.

— L'ordre de Prémontré étoit autrefois fort répandu en Belgique; il possédoit de belles et riches abbayes. Les richesses ont disparu; mais le zèle pour les observances religieuses subsiste encore dans plusieurs membres de l'ordre qui ont survécu aux orages de la révolution. En ce moment, plusieurs d'entr'eux viennent de racheter l'abbaye d'Everbode, dans la Campine du Brabant, abbaye fondée en 1135. On assure que des prêtres demandent à y être admis. Il est question aussi de rétablir l'abbaye de Grimbergen, à deux lieues de Bruxelles; cette abbaye étoit également de l'ordre de Prémontré.

— Le 27 juillet, a eu lieu à Moscou la bénédiction de la première pierre de l'église catholique pour les Français. Cette église se relève de ses ruines par le zèle de ses paroissiens et de son curé. L'empereur de Russie, à la recommandation du gouverneur militaire, le prince Galitzin, a bien voulu prêter 50,000 roubles. La dépense est évaluée à 100,000 roubles. Le prince Galitzin, M. Nébolsin, gouverneur civil, et les autres autorités supérieures, assistoient à la cérémonie.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Il nous a toujours paru difficile de faire corriger la révolution de juillet par les auteurs et les bénéficiaires de cette même révolution, et de s'adresser à ceux qui ont créé l'ordre de choses actuel à leur profit pour leur en demander un autre. Les journaux de l'opposition révolutionnaire ne se flattent pas plus que nous là-dessus, et regardent comme invincibles les impossibilités que nous avons fait remarquer. Voici en substance leur manière de raisonner : quand on représente à la France qu'elle n'a rien à espérer des chambres et du gouvernement, elle s'en tient à vouloir que le prince change ses ministres. Mais il ne veut ni ne peut changer ses ministres. Alors, que la chambre élective y contraigne donc la couronne par une adresse. Mais la chambre élective se trouve bien de ce qui est, et elle ne consentira jamais à voter une telle adresse. Dans ce cas, il faut que les électeurs nous donnent d'autres députés. Oui; mais les électeurs sont un arbre qui ne peut pas vous donner d'autres fruits que ceux de son espèce. Hé bien! qu'on s'adresse donc à d'autres électeurs. Oui; mais il faut le consentement de la couronne et de la chambre des députés, et l'on vous a déjà dit qu'ils se trouvent bien comme ils sont. Tel est le cercle où les journaux révolutionnaires conviennent que nous sommes renfermés; et, pour dire la vérité, il nous paroît bien difficile de leur indiquer un moyen d'en sortir. Les héritiers de la révolution de juillet

ont travaillé comme pour eux, et ils ont si bien arrangé leurs affaires, que, selon toute apparence, les affaires des autres resteront long-temps accrochées.

— On a vu ces jours derniers, à la cour d'assises de Paris, un exemple de la confusion d'idées et de principes qui s'est introduite dans les esprits. Un héros de juillet avoit commis un faux en écritures au profit de son père; et comme celui-ci en étoit réputé l'auteur, c'étoit lui aussi qui se trouvoit traduit devant la justice, à raison de cette prévention. Une pièce des plus étranges a été produite pour sa justification; c'étoit une lettre pleine de gentillesse et de badinage de la part de son fils, qui, dans sa sage prévoyance, avoit cru devoir à tout événement l'armer de ce moyen de défense en lui écrivant : « Je viens de m'engager dans l'armée de don Pédro. Si par hasard on vous inquiète pour un certain faux billet de 400 fr., soyez bien tranquille; c'est moi qui en suis l'auteur : voilà pourquoi j'ai eu soin de me mettre à l'abri des poursuites en m'engageant. Je me moque de tout, *et je vole à la gloire....* » Ainsi, dans les idées de ce jeune héros, rien n'empêche qu'on ne vole à la gloire après avoir volé de l'argent, et mérité la marque par des faux. Le service de don Pédro efface tout cela, et il suffit de se réfugier dans une révolution pour être sauvé. Cette logique en trompe bien d'autres de nos jours; on l'a vue si souvent réussir, que l'exemple est devenu contagieux, et qu'on finit par s'imaginer très-sérieusement que *la gloire* révolutionnaire dispense de toutes les obligations de la morale, et remet tous les péchés.

— Quand l'entreprise dirigée en Portugal par M. de Bourmont devroit finir par échouer, la preuve n'en resteroit pas moins acquise que c'est lui qui défend la cause nationale du pays. En effet, les soldats dont il a pris le commandement sont des nationaux portugais; maîtres de choisir entre les deux princes qui se disputent le gouvernement, il ne tiendroit qu'à eux d'abandonner le parti de don Miguel pour celui de don Pédro : ils sont sûrs que leur défection seroit vue d'un très-bon œil par ce dernier, et que tous les bras leur sont ouverts dans son camp. Il est présumable d'ailleurs qu'ils ont à se défendre contre l'or et la puissante influence de plusieurs gouvernemens étrangers; cependant ils résistent, et c'est du côté de M. de Bourmont qu'ils restent. Que conclure de là, sinon que c'est à l'opinion publique et au sentiment national qu'ils obéissent? Ceci paroît d'autant plus évident, qu'on ne trouve à leur opposer que des aventuriers ramassés dans tous les autres pays. Cependant, c'est à cette dernière cause que s'intéressent tous les révolutionnaires de France et d'Angleterre, ceux qui se font les chevaliers des peuples, et qui ne jurent que par le *vœu national*. Hé bien! puisque vous aimez tant les *vœux nationaux*, en voilà un qui est aussi éclatant que le soleil, et qui ne doit vous laisser aucun doute. Hommes conséquens, prenez donc parti pour lui. Mais, non; il n'en sera rien, parce que vous ne reconnoissez pour frères que les peuples d'insurrection et d'anarchie, et que vous voulez avant tout qu'un *vœu national* soit révolutionnaire.

— Une condamnation énorme a été prononcée, le 23, contre la *Tribune républicaine*. Ce journal étoit poursuivi pour des articles des 5 et 6 juillet : l'un, contre l'inviolabilité de Louis-Philippe; l'autre, intitulé: *De la Propagande monarchique*.

M. Lionne, amené de prison où il subit la condamnation de la chambre des députés, a été défendu par M. Sarrut, l'un des rédacteurs du journal. M. Sarrut a cherché à établir que Louis-Philippe, dans la première comme dans la seconde révolution, avoit méconnu lui-même l'inviolabilité; que l'inviolabilité étoit aujourd'hui une fiction usée; que, si on la reconnoissoit, Charles X et le Dauphin ayant abdiqué, Henri V devoit être déclaré roi. Il a parlé sans ménagement des d'Orléans, et a soutenu le système républicain. Quant à M. Lionne, M. Sarrut a fait remarquer que sa responsabilité est bornée, attendu que la police s'oppose à ce qu'on communique avec lui pour la rédaction des articles. Le jury a résolu affirmativement les questions d'offenses envers Louis-Philippe, et d'attaque envers son inviolabilité. Lorsqu'il s'est agi de l'application de la peine, le président, M. Silvestre fils, a soutenu, quoique l'avocat-général, M. Partarieu-Lafosse, n'y eût pas conclu, que le prévenu avoit encouru la peine de la récidive. M. Sarrut a répondu que la sentence de la chambre des députés n'étant pas une condamnation ordinaire, et n'ayant été prononcée que pour outrages envers cette chambre, elle ne devoit pas compter dans la nouvelle affaire. La cour, suivant l'avis du président à cet égard, a condamné M. Lionne au maximum de l'emprisonnement, et au double du maximum de l'amende; savoir, cinq ans d'emprisonnement, et 20,000 fr. d'amende. Ainsi, avec l'autre condamnation, ce sera huit ans de prison et 33,000 fr. d'amende, dixième compris. Qu'auroit-on dit, sous la restauration, si un tel exemple de sévérité avoit été donné?

— Les juges d'instruction, à Marseille, à Rouen et à Baugé (Maine-et-Loire), viennent d'être changés. On a nommé à ces emplois MM. Roustan, Beaumont et d'Itabenrath.

— M. Jaubert est nommé maire de la ville de Montauban.

— On a fait le 24, à l'Hôtel-de-Ville, un nouvel essai de mise en adjudication sur le premier prix de 300,000 fr. du domaine de Bagatelle, appartenant à M. le duc de Bordeaux. Personne n'a voulu enchérir; en conséquence, la vente est encore ajournée.

— Le duc de Choiseul, commandant du Louvre, vient, par une nouvelle consigne, d'interdire l'entrée de la cour de ce palais aux marchands de journaux et de brochures.

— Les scieurs de long, qui s'étoient retirés avec les charpentiers, viennent de reprendre leurs travaux à l'église de la Madeleine.

— Le choléra reparoît à Paris depuis le 15 de ce mois. On a observé dans les hôpitaux, et notamment à l'Hôtel-Dieu, des cas graves de cette maladie. Samedi 21, on comptoit 18 cholériques à l'Hôtel-Dieu.

— Depuis quelque temps, il paroît un journal patriote rédigé par M. Cabet, et qui a pour titre: *Le Populaire*.

— La *Tribune* a déjà été poursuivie 81 fois depuis son apparition; mais elle n'a été condamnée que 7 fois seulement, d'après ce qu'a dit M. Sarrut dans sa défense.

— Le loueur de chaises de l'abbé Châtel vient d'être écroué à Sainte-Pélagie; nouvelle preuve du prodigieux succès de l'église française.

— Les ducs d'Orléans et de Nemours se sont rendus le 21 à Boulogne. On leur a présenté les marins Hénin, Huret, Testard et autres, qui se sont signalés par leur dévouement pour les naufragés de l'*Amphytrite*.

— Malgré les secours de l'art et les soins de sa mère, mademoiselle de Polignac a succombé à une longue maladie. On n'a pas permis à son père de la voir.

— On a arrêté à Strasbourg M. Myonnet, au moment où il se disposoit à passer la frontière pour aller à Prague. Des pièces, que l'on dit importantes, ont été saisies sur lui, et ont motivé d'autres arrestations, entre autres celles de MM. de Pinault, de Macquillé et Burolleau, avocat, qui prenoient la même direction.

— Le chef de chouans Bory, que l'on vient d'exécuter à Parthenay, est mort en chrétien. Il a été accompagné d'un prêtre depuis Niort, et il a reçu avant sa mort les consolations de la religion.

— Les ouvriers porcelainiers de Limoges n'ont pas encore repris leurs travaux. Trois fabriques seulement sont en activité: les ouvriers de Saint Léonard et de Brigueil ont continué leur service.

— Les habitans de deux communes voisines du département des Pyrénées-Orientales, Ille et Boule, excités par une jalousie inconcevable, en sont venus aux mains le 16 de ce mois. Des coups de pierres et de bâton ils sont passés aux coups de fusil. Dans chaque commune, et surtout à Boule, il y a un certain nombre de blessés.

— Un incendie qui a éclaté dans la soirée du dimanche 15, à Mézières, a porté l'alarme dans cette ville. Tandis qu'une vingtaine de pompiers et des militaires abattoient une toiture voisine, un mur s'est écroulé, et ils sont tombés sous les décombres. Deux de ces individus ont été tués, et dix autres grièvement blessés.

— Des groupes de patriotes, qui parcouroient dernièrement la ville de Cette en chantant leurs airs, ont été assaillis à coups de pierres dans la partie haute de la ville, par des habitans de l'opinion opposée : plusieurs des premiers ont été blessés.

— Dix des habitans de Pontarlier qui ont donné un charivari à M. Jouffroy, député ministériel, ont été condamnés seulement à un franc d'amende.

— Dans la nuit du 16 au 17, une diligence renfermant quinze personnes a versé à la petite descente de Raz, près de Voiron (Isère). Une jeune fille de quinze ans a été écrasée sous l'impériale, deux personnes ont eu des membres cassés, et dix autres sont couvertes de meurtrissures.

— Des vols ont été commis presque en même temps chez trois ecclésiastiques du département de l'Isère: MM. les curés de Pommiers et de Jarrie, et M. l'abbé Bouvier, ancien curé de Fontaine, vieillard de quatre-vingt-cinq ans, retiré à Grenoble. Quatre malfaiteurs se sont introduits pendant la nuit dans le domicile de ce dernier, par la fenêtre de la chambre de sa domestique. Ils ont parcouru

appartement sans faire de mal à personne, et se sont retirés au bout d'une demi-heure, après avoir pris 250 fr., deux montres et deux couverts en argent.

— Les coalitions d'ouvriers parcourent toutes les villes. A Saint-Etienne (Loire), ce sont les ouvriers cordonniers qui se sont rassemblés dans le but d'obtenir une augmentation de paie. Cette coalition n'a toutefois pas été suivie de désordres.

— Le collége communal de Maubeuge vient d'être supprimé, par suite de refus du conseil municipal de continuer l'allocation des fonds destinés à payer le principal et les régens.

— On a saisi l'*Écho du Peuple*, de Poitiers, à raison de l'insertion d'un discours prononcé par M. Caillé, rédacteur, à un banquet patriotique offert à M. Auguis, député de l'opposition.

— M. Chads, officier anglais, envoyé à Boulogne pour constater les circonstances du naufrage de *l'Amphitrite*, a remis de la part du roi d'Angleterre 100 liv. sterl. (2,500 fr.) aux marins français qui ont cherché avec tant de courage à porter secours aux naufragés.

— M. G., maire de Courtenay, près de Cremieux (Isère), et l'un des plus riches propriétaires de ce département, père de deux enfans, et mari de la fille d'un ancien premier président de la cour royale de Lyon, vient de se donner la mort à l'aide d'un pistolet à deux coups, doublement chargé. On remarque que c'est le sixième suicide qui a lieu depuis six mois à Cremieux ou dans le voisinage.

— M. Joly, député de l'opposition, a reçu une espèce d'ovation à son arrivée à Limoux (Aude).

— Un prédicateur saint-simonien s'est installé dernièrement dans le bourg d'Aubrière (Puy-de-Dôme); mais celui-ci n'a pas dissimulé ses opinions politiques. Il a déclaré ouvertement que les saint-simoniens et les républicains ne font qu'un. Comme ses doctrines ne se bornoient pas aux prédications anti-sociales ou immorales de la religion d'Enfantin, mais à des conseils peu favorables au gouvernement actuel, l'autorité a pris le parti de sévir contre cet homme. Un mandat d'amener a été décerné contre lui.

— Jusqu'à présent, Marseille n'armoit point pour la pêche de la baleine. Un négociant de cette ville vient d'équiper un bâtiment pour cette destination.

— Au 1er janvier dernier, la population d'Alger étoit d'environ 24,000 individus, savoir: 5,300 Européens, dont 3,300 Français, 2,000 Espagnols, Italiens, Maltais, etc.; et 18,700 indigènes, dont 9,000 Maures, 8,000 Juifs, 1,700 nègres Biskeris, Arabes et Mozabis. Les mouvemens du port et les recettes des douanes ont successivement augmenté. Alger reçoit plus qu'il ne rend. Les importations en 1832 s'y sont élevées à 6,127,870 fr., dont 3,891,189 fr. de la France; tandis que ses exportations n'ont été que de la valeur de 772,679 francs, dont 631,746 fr. pour la France.

— Sur la demande du prince de Talleyrand, le ministre de la marine a chargé

les autorités maritimes des côtes de la Manche d'accueillir et de protéger, autant qu'il dépendra d'elles, les bâtimens-yachts des deux clubs royaux d'Angleterre et d'Irlande, qui se présenteroient dans ces ports.

— Il est entré à Liverpool, dans la seule journée du mercredi 11 septembre, 101 navires, et 226 pendant les cinq jours suivans. Ce mouvement donne une idée de l'importance des affaires dont ce port est devenu le théâtre.

— Il y a eu dernièrement auprès de Londres des courses en bateau : des femmes seulement sont entrées en lice. Une de ces femmes a déployé sur la Tamise une force extraordinaire; elle est arrivée au but beaucoup avant les autres.

— Les bâtimens l'*Echo* et le *Pantaloon*, arrivés dernièrement en Angleterre et qui avoient quitté Lisbonne le 12, n'ont rien appris de positif sur le siége ou du moins rien de satisfaisant pour la cause constitutionnelle. Les dépêches de lord Russell ont été remises au gouvernement anglais et il n'en a rien transpiré. Les bruits les plus sinistres se sont répandus sur la situation de don Pédro. Aucun fait militaire important n'avoit eu lieu les jours précédens; mais on pensoit que l'ex-empereur ne pourroit tenir long-temps, et l'on croit qu'il a réclamé, comme indispensable, l'assistance de l'Angleterre et de la France. On est porté à croire que M. de Bourmont veut forcer les constitutionnels à se rendre et à négocier, en épargnant à la capitale le désastre d'un siége.

— Depuis quelques années, les dames d'Anvers ont institué des bazars publics où l'on expose leurs propres ouvrages au profit des pauvres : elles organisent en ce moment une loterie pour l'établissement de salles d'asile.

— Les bataillons des divers cantons suisses, qui avoient été levés pour marcher sur celui de Neufchâtel, ont été licenciés par un ordre du jour du 11 septembre.

— L'empereur de Russie est arrivé le 10 septembre à Munchen-Gratz.

— On annonce que le général Cubière, commandant l'expédition française d'Ancône, vient de se rendre à Padoue.

— Par suite d'excès commis par des étudians contre la police de la ville, le gouvernement de Wurtemberg a envoyé une garnison permanente à Tubingue.

— D'après *le Peuple souverain*, journal de Marseille, une visite domiciliaire faite à Livourne, chez Jérôme Buonaparte, a fait découvrir une cachette de mille fusils. M. J. Buonaparte a reçu aussitôt l'ordre de partir de la Toscane, et s'est rendu à Stuttgard.

— En 1832, il n'y a eu dans tout le Danemarck que 322 demandes en séparation de mariage; encore les magistrats sont parvenus à opérer 129 réconciliations.

— Le bruit s'est répandu qu'il y a eu une révolution complète à Constantinople, à la fin d'août. Il paroît au moins que le feu a été mis dans la ville par des malveillans politiques, et qu'il y a eu un incendie très-considérable. On sait que ces désastres ne sont pas rares à Constantinople, et qu'ils sont les indices de quelque mécontentement populaire, et quelquefois les signes précurseurs de quelque révolution.

AU RÉDACTEUR.

Sommesuippe, arrond. de Ste-Ménehould, départ. de la Marne, 1er septembre 1833.

Monsieur le rédacteur, j'ai l'honneur de vous prier d'insérer dans votre religieux journal la relation d'une nouvelle guérison miraculeuse opérée dans ma paroisse. Un enfant âgé de quinze ans, qui depuis près de quatre ans ne pouvoit ni s'agenouiller, ni s'asseoir, ni se plier, a été délivré de toutes ces infirmités le 24 juillet par les prières du prince de Hohenlohe. Un de ses pieds, dont la pointe étoit portée en dedans et le talon tout-à-fait en dehors, a repris son état naturel; il peut, depuis le moment de sa guérison, marcher sans bâton et avec facilité, et se livrer sans gêne à tous les travaux de la campagne. Voilà sans doute un miracle éclatant, et que personne ne peut révoquer en doute. Je n'entre dans aucun détail circonstancié ; vous le trouverez dans le rapport de M. Hubert, chirurgien, revêtu de l'approbation de notre évêque. Vos lecteurs ne manqueront pas d'en être edifiés ; et, si le *Constitutionnel* veut encore copier votre article, nous en serons satisfaits : il donnera à ses lecteurs, qui ne sont pas tous sceptiques, la connoissance d'un fait qui leur sera peut-être utile.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le rédacteur, votre très-humble serviteur,

RICHER, curé.

Hubert, chirurgien à Sommesuippe, canton et arrondissement de Sainte-Ménehould, à M. Richer, curé desservant dudit Sommesuippe.

Monsieur, vous me demandez des renseignemens sur l'état pathologique et le tempéramment de Nicolas-Eugène-Nicaise, fils de Remy, propriétaire dans cette commune, et sur la maladie dont il vient d'être guéri. J'ai l'honneur de vous certifier que ce jeune garçon, aujourd'hui âgé de quinze ans, étoit, comme deux de ses frères, dès sa plus tendre enfance, cacochime et malsain. A peine a-t-il pu commencer à marcher à trois ans et demi; des engorgemens lymphatiques et scrofuleux l'ont rendu presque constamment valétudinaire : il n'a joui jusqu'à dix à onze ans que d'une très-foible santé, étant d'une complexion pesante et gênée. A cet âge, les glandes parotides et inguinales s'engorgèrent de nouveau ; insensiblement les mouvemens de la colonne vertébrale, du pied droit et de tous les doigts de ce pied, sont devenus difficiles, on pourroit même dire que les articulations étoient ankilosées : le pied s'est porté en dedans, et le talon tout-à-fait en dehors. Les phalanges des doigts, et surtout de l'orteil, se sont contournées en dessous, et l'enfant ne s'appuyoit que sur elles : les genoux, les reins, immobiles par l'induration causée par la suppuration des glandes et par les cicatrices des plaies, ne se prêtoient à aucun mouvement, et ne permettoient à Nicaise ni de se mettre à genoux, ni de s'asseoir. S'il vouloit saisir quelque objet à terre ou se coucher, il lui falloit se laisser tomber sans moyen de ralentir sa chute, et ce n'etoit qu'avec peine et difficulté qu'il parvenoit à se relever. Tel étoit son état depuis près de quatre ans ; tel il étoit encore le 23 juillet 1833.

Ses parens, honorables par leur vertu et leur moralité, ont consulté différens médecins ; mais, privés de fortune et chargés d'une nombreuse famille, ils n'ont pu

suivre qu'imparfaitement les prescriptions. Il est à remarquer que la mère de enfant, ses oncles, son aïeul et son bisaïeul maternels, ont participé plus ou mo et participent au tempérament lourd, à l'inertie, à l'apathie lymphatique de individu.

Le 24 juillet à midi, Nicaise, le plus vertueux et le plus tranquille des enfa de son âge, débarrassé des indurations et des engorgemens qui le tourmentoien sans emploi de moyens physiques, et sans le secours de l'art, s'est trouvé parfait ment guéri.... Les mouvemens de la colonne vertébrale, du genou, du pied ma lade, et des phalanges des doigts de ce pied, sont devenus libres et aisés : il pe se coucher, se mettre à genoux, s'asseoir et marcher sans bâton; le pied et l doigts sont revenus à leur état normal et de santé.

Que conclure de cette guérison spontanée et inattendue, et que, sans crain d'offenser de nouveau le rédacteur du *Constitutionnel*, je déclare véritable? J laisse aux personnes judicieuses et impartiales à prononcer.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur

Sommesuippe, le 2 août 1833 HUBERT.

† A. M. D. G.

En certifiant pour la seconde fois que le témoignage de M. Hubert, chirurgien à Sommesuippe, est digne de toute croyance; que son habileté dans son art, et sa probité bien connue, donnent à son rapport tous les caractères de véracité que l'on peut exiger d'un témoin qui a tout vu, et qui atteste un fait si éclatant, dont les plus ignorans ont pu eux-mêmes s'instruire de leurs propres yeux, il est de notre devoir de rendre à Dieu de solennelles actions de grâces pour ce nouveau miracle dont il vient de favoriser une paroisse chrétienne, où la foi vit généralement dans tous les cœurs, et qui, nous l'espérons, saura mettre à profit cette marque signalée de prédilection qu'elle reçoit du Seigneur, pour s'avancer de plus en plus dans les voies de la vérité et de la justice. Châlons, le 22 août 1833.

† M. J. F. V., évêque de Châlons.

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire au 1er octobre prochain sont priés de le renouveler promptement, pour ne pas éprouver de retard. Ils voudront bien joindre à leur demande une de leurs adresses imprimées. *Prix actuel de l'abonnement :* Pour un an, 42 fr.; pour six mois, 21 fr.; pour trois mois, 11 fr. On ne reçoit que les lettres affranchies.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du* 25 *septembre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 75 fr. 55 c., et fermé à 75 fr. 40 c.
Cinq pour 100, jouiss du 22 mars, ouvert à 102 fr. 30 c., et fermé à 102 fr. 25 c.
Actions de la Banque . . . . 1710 fr. 50 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMPe.

Sur la Restitution de l'Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois.

La pétition pour la restitution de Saint-Germain-l'Auxerrois est signée de plus de trois cents personnes de toute profession. Parmi eux est un pasteur de l'église protestante de l'Oratoire. Cette démarche lui fait honneur. Ce pasteur est sans doute partisan de la véritable liberté des cultes, et il a senti combien il étoit indécent que les catholiques n'eussent pas d'église dans un arrondissement où les protestans ont un temple. Est-il juste que la majorité soit privée des avantages dont jouit la minorité? Parmi les signataires de la pétition, on compte des hommes en place, des gens de lettres, des académiciens, les rédacteurs du *Journal des Débats*, *etc.* A la pétition est jointe une lettre datée du 24 août dernier. Le tout paroît avoir été rédigé par M. Auguste Viguier, qui étoit dernièrement adjoint au maire du 4e arrondissement, et qui, ayant donné sa démission par suite de sa brouillerie avec M. Cadet-Gassicourt, a été nommé référendaire à la cour des comptes. Un journal nous fait connoître un passage de la lettre de M. Viguier :

« S'il est, dit-il, quelque chose d'humiliant et de honteux pour notre sainte révolution de juillet et pour le gouvernement qu'elle a fait naître, c'est de voir la trace du marteau de Collot-d'Herbois sur un temple quelconque, qu'il soit église ou synagogue; et voilà bientôt trois ans que cette trace de barbarie demeure imprimée à la face du soleil sur une église de Paris qu'on ne veut pas abattre, qu'on n'a pu remplacer, et qu'on n'ose rouvrir. »

Le journal qui cite ce fragment se moque du zèle de M. Viguier. Il suppose que ce magistrat est fort indifférent sur la religion. Mais quand cela seroit, quand M. Viguier ne pratiqueroit pas assez la religion, n'a-t-il pas une famille, des amis, des voisins dont il connoit les sentimens et les vœux? Ne lui est-il pas permis de plaider leur cause? N'est-il pas tout naturel qu'il appuie leurs réclamations? N'a-t-il pas toute raison quand il dit qu'il est humiliant et honteux pour le gouvernement de n'oser rouvrir une église et de reculer devant une émeute, même lorsqu'il n'y a pas d'apparence d'émeute? Qui comprend mieux les intérêts du pouvoir que celui qui veut qu'on répare les injustices de la révolution, ou le journaliste qui demande qu'on les maintienne dans toute leur rigueur?

Ecoutons le plaidoyer du *Constitutionnel* pour juger de sa tolérance :

» Qui presse M. Viguier de voir rendre au culte une église qui a été fermée au scandale, et que le scandale se hâteroit sans doute d'envahir si les portes en étoient ouvertes aujourd'hui ? Pourquoi a-t-il écrit cette lettre si pleine de déclamations haineuses et de provocations téméraires? M. Viguier n'auroit-il pas cédé à un genre de fanatisme qui, pour n'avoir pas eu en vue Dieu et les Saints, n'en est pas plus sage ni plus charitable ? Que vient faire ici le nom de Collot-d'Herbois, et qui veut-on désigner par cette atroce expression? A quel propos nous rappeller les journées de 93? Pourquoi ces sinistres évocations, ces lugubres tableaux, *ces cris de mort, ces malheureux traînés au bord de la rivière, ce pillage et cette dévastation de l'archevêché, la Seine charriant au travers de Paris l'œuvre du brigandage triomphant, etc. ?* »

Il paroît que ces souvenirs blessent le journaliste ; il appelle cela des *déclamations*, il se plaint qu'on nous rappelle 93 et *Collot-d'Herbois*. Eh ! quel temps ressemble plus à 93 et à Collot-d'Herbois que celui où on dévaste une église et où on y interdit l'exercice du culte? C'est tout-à-fait ainsi qu'en usa Collot-d'Herbois à Lyon. Pourquoi s'offenser de la comparaison quand on imite ses procédés violens et arbitraires? Quelle *provocation* y a-t-il à rappeler des dévastations que tous les honnêtes gens doivent déplorer? Les provocateurs d'émeutes peuvent être un peu honteux de ces sinistres tableaux ; mais tous les amis de l'ordre et des lois doivent aspirer à ce qu'on fasse disparoître toutes les traces des fureurs populaires. Le *Constitutionnel* demande froidement *qui presse M. Viguier de voir rendre une église au culte?* Comment *qui presse!* mais tout, les droits des paroissiens, l'injustice d'une si longue privation, l'honneur du gouvernement. Faut-il que toute une paroisse soit punie pour un service auquel peu de paroissiens ont pris part? Le *Constitutionnel* feint de craindre du *scandale;* mais y a-t-il du *scandale* dans les autres églises? Le clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois est-il plus suspect que celui des autres paroisses, et ne sait-on pas qu'il a été tout-à-fait étranger à ce qui a déplu davantage dans la cérémonie du 14 février? Mais la partie la plus curieuse du *factum* du *Constitutionnel* est sans doute celle-ci :

« Notez qu'il ne s'agit dans l'affaire de Saint-Germain-l'Auxerrois ni de brigandage ni de dévastation ; l'église est debout et rien n'y manque, sinon une croix ornée de trois fleurs de lis; rien n'y

est changé, sinon que les portes n'en sont plus ouvertes. A quoi bon tant de clameurs, si ce n'est qu'on est charmé de crier? »

On reste confondu du ton d'assurance avec lequel le journaliste avance ici les choses les plus fausses. Nier la dévastation de Saint-Germain-l'Auxerrois, c'est nier le soleil en plein midi. Tout le monde se rappelle la lettre publiée alors par un garde national, M. Claveaux, et insérée dans le *Courrier français* et dans quelques autres journaux. M. Claveaux y rendoit compte du pillage de l'église : *Tout fut attaqué à la fois*, disoit-il; *on auroit dit un seul esprit présidant à cette scène*. Les autels, les boiseries, les grilles, tout fut abattu à coups redoublés. Les livres, les chandeliers, les ornemens, les statues, les tableaux étoient brisés et traînés par terre. On se revêtoit des ornemens sacerdotaux, et on dansoit sur des monceaux de débris. M. Claveaux assuroit que le tabernacle avoit été respecté, et on dit que le chœur est intact. Nous apprîmes, dans le temps, que des gardes nationaux portèrent au Louvre ou déposèrent à la mairie quelques vases sacrés (1); mais presque tout le mobilier disparut. *Il y avoit dans ces masses furieuses*, ajoute M. Claveaux, *le besoin de la vengeance; elles nommoient les prêtres dans leur colère. La destruction dureroit encore si la force n'étoit intervenue pour l'arrêter; il n'y avoit pas que des ouvriers en veste, j'ai vu des habits et des chapeaux fins*.

Admirez-vous, après cela, qu'on vienne nous dire froidement qu'*il ne s'agit pas de dévastation*, que *l'église est debout*, que *rien n'y est changé, sinon que les portes n'en sont plus ouvertes? Si l'église est debout*, ce n'est pas la faute de ceux qui ont sollicité sa destruction, qui ont dit et écrit que cette église gothique déparoit la façade du Louvre, qu'elle nuisoit au plan de la nouvelle rue. Nous nommerions bien le journal qui a développé ces idées. *Rien n'y manque* est d'une bonne force, après que tout a été pillé. *Rien n'y est changé, sinon que les portes n'en sont plus ouvertes*, est une bien misérable dérision. Dire à des paroissiens : « De quoi vous

(1) On a cité le capitaine Millet et sa compagnie de voltigeurs, qui déposèrent le 17 février, à la mairie, six calices avec leurs patènes, un ostensoir en vermeil, deux encensoirs en argent, les pans du dais, une boîte de saintes huiles, et des sacs contenant différentes sommes. Ils tirèrent un reçu de ce dépôt. Il est bon de rapporter de tels traits au milieu de l'esprit de vertige qui égaroit alors les têtes, et au milieu des dévastations et des profanations qu'on eut alors à déplorer.

plaignez-vous? *votre église est debout, rien n'y est changé,* sinon que vous ne pouvez pas y entrer! » Quelle cruelle moquerie! Leur reprocher ensuite de se plaindre, de crier pour le plaisir de crier, je ne crois pas que Collot-d'Herbois traitât autrement les habitans de Lyon dont il confisquoit les maisons. Tel est donc l'esprit qui anime les faiseurs et les prôneurs de révolutions : ils dévastent, ils confisquent, et ensuite ils persifflent noblement ceux qui se plaignent; ils prennent les émeutes sous leur protection, et accablent les victimes de ridicule et de mépris. Quelles belles ames!

Des journaux avoient annoncé que le préfet de la Seine avoit accueilli les réclamations des paroissiens de Saint-Germain-l'Auxerrois. On nous assure, au contraire, qu'ils ont peu d'espérances à avoir. Ils auront des actions de grâce à rendre au journaliste qui a daigné mettre à leur pétition l'apostille bienveillante dont nous venons de rendre compte.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le *Bulletin du Soir,* journal ministériel, contenoit jeudi la note suivante, relativement à la quarantaine, que nous avons déjà démentie :

« Plusieurs journaux ont publié comme sortant des presses de l'imprimeur de l'archevêché un petit écrit portant indication d'une quarantaine qui auroit été ordonnée par M. l'archevêque de Paris. Une publication aussi étrange étoit de nature à appeler l'attention de l'autorité. Il résulte des informations qu'elle a prises, que cette pièce, si elle existe réellement, n'est point sortie des presses de l'imprimeur de l'archevêché. De plus, M. Jalabert, vicaire-général, déclare en son nom, et au nom de M. l'archevêque, actuellement absent de Paris, et de tous les ecclésiastiques attachés à l'administration diocésaine, qu'ils sont entièrement étrangers à cette publication. D'après cela, on peut croire que la publication de cette prétendue quarantaine est une surprise faite à la bonne foi du journal qui, le premier, lui a donné de la publicité. »

Le même jour, jeudi, M. Le Clere, imprimeur de l'archevêché, avoit adressé au *Constitutionnel* et à différens journaux la réclamation qui suit :

A Monsieur le Rédacteur en chef du Constitutionnel.

26 septembre.

« Monsieur, c'est moi qui suis l'imprimeur de l'archevêché : ainsi, ce n'est qu'à moi que peut s'appliquer, avec toutes ses conséquences et ses dangers, l'espèce de réquisitoire que vous avez lancé contre mes presses au sujet d'un imprimé ayant pour titre : *Quarantaine de vœux et de prières à Saint-Michel.*

» Je déclare que je n'ai eu connoissance du titre et du contenu de cet imprimé que par l'article où vous me l'attribuez, en énonçant tout simplement *qu'il est inutile de dire que ces pieuses litanies sortent de l'imprimerie de l'archevêché*. Cette quarantaine, que je n'ai pu me procurer qu'hier au soir, ne porte pas de nom d'imprimeur, ni aucune approbation de l'autorité ecclésiastique : comment avez-vous pu affirmer qu'elle étoit sortie de mes presses, et *dûment approuvée par M. l'archevêque?*

» Je vous demande pardon, monsieur : quand on hasarde des dénonciations sur des faits faux, il n'est pas inutile de dire comment on sait les choses, et sur quoi on est fondé pour les affirmer : vous y étiez d'autant plus obligé que vous jugez l'affaire grave, et que vous vous étonnez *de ma grande confiance dans l'impunité*.

» Après m'avoir imputé un fait de presse clandestine, qui est de nature à m'atteindre dans ma réputation, vous n'attendrez pas sans doute que je vous requirre autrement que par une simple invitation de réparer le tort que vous avez pu me faire.

» Je demande l'insertion de cette lettre dans le plus prochain numéro.

» J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble serviteur,

» ADRIEN LE CLERE,

» Imprimeur de M. l'archevêque. »

Le *Constitutionnel* a inséré la lettre, et reconnoît qu'en effet le nom de l'imprimeur de l'archevêché ne se trouve pas sur la circulaire. Comment donc, dans son premier article, avoit-il pu accuser et dénoncer l'imprimeur? Battu sur ce point, le rédacteur a cherché à se dédommager d'un autre côté : il plaisante sur les lettres de M. le curé de Sommesuippe et de M. Hubert, insérées dans notre dernier Numéro, relativement à la guerison d'un jeune homme. Mais évidemment il veut donner le change. Quel rapport ces lettres et cette relation ont-elles avec la quarantaine? Aucun. La politique n'entre pour rien dans le récit de la guérison du jeune malade. Le *Constitutionnel* trouve ridicule qu'on attribue des miracles au prince de Hohenlohe : nous ne l'obligeons point à y croire ; mais nous aurions désiré, pour l'honneur de sa bonne foi, qu'il n'eût point mêlé deux choses tout-à-fait disparâtes. On ne lui a point fait *une mauvaise querelle* : il avoit tort sur l'affaire de la quarantaine, et ses railleries sur la guérison ne couvrent point ce tort-là.

— Nous ne nous serions pas attendus à figurer dans l'église Châtel. Dimanche dernier, après le discours du sieur Calland, qui, comme à l'ordinaire, a reproduit les paradoxes et les sophismes des ennemis les plus déclarés du christianisme, le primat est monté en chaire, tenant en main le numéro d'un journal. Ce journal, qui l'eût cru, étoit l'*Ami de la Religion* de samedi dernier, où il y avoit un article sur l'église française. L'orateur le lut, le commenta longuement et fit force plaisanteries sur le rédacteur.

Nous pourrions paroître suspect sur ce discours, si nous parlions de nous-même, mais on nous a assuré que le commentaire parut assez ennuyeux et les plaisanteries assez ridicules. Dans ce plaidoyer nous avons été gratifié de plusieurs épithètes plus ou moins fâcheuses pour nous; la plus terrible sans doute et la plus humiliante est celle de jésuite que le *Luther de carrefour*, comme dit M. Janin, nous a jetée à la tête en guise de dernier argument. Il est à croire que nous avons dû être atteré du coup et que nous ne nous en releverons pas plus que le même M. Janin, qui a subi aussi l'horrible qualification. Cependant un soin plus pressant occupoit encore l'orateur, et dans ce même discours il est revenu à quatre fois sur l'état de ses finances, et a sollicité ses adhérens de venir à son secours. On le tourmente impitoyablement pour son loyer. Les créanciers sont une espèce de gens si ridicules et si durs. Il a pu réunir 130 souscripteurs; il lui en faudroit 400 au moins. Il invite ses partisans à se réunir ce jour même en conseil pour nommer douze commissaires. Il les presse de souscrire par mois, par semaine, par an, comme ils voudront, pourvu qu'ils souscrivent; car les besoins sont urgens. Il faudroit s'adresser aux associations d'ouvriers, aux boulangers, etc.; car il est du plus grand intérêt sans doute pour eux que l'église française prospère. Enfin rien n'a été omis de ce qui pouvoit toucher les cœurs les plus insensibles. Dimanche prochain le primat fera connoître au plus juste l'état de ses finances. En attendant, pour consoler un peu ses amis, s'il en a, il a parlé d'une offre qu'on lui a faite d'une église à Montrouge et d'une lettre qu'il a reçue du pied des Pyrénées, où un adepte, le sieur Rousselin, se vante de faire des merveilles. Il éprouve cependant encore quelques contrariétés, peut-être aussi de la part de quelques créanciers intraitables; car ces gens là se ressemblent partout.

— M. l'évêque de Rodez a publié les statuts et réglemens de son diocèse, que nous avons annoncés : ils forment un petit vol. in-12, le prélat ayant voulu, comme nous l'avons vu, se borner à ce qui est essentiel. Ils portent sur un assez grand nombre de points, sur la vie et les devoirs des ecclésiastiques, sur les conférences, les fabriques et les chapelles, sur les écoles, sur les offices de l'Eglise, sur l'administration des sacremens, etc. M. l'évêque ordonne aux ecclésiastiques de porter l'habit de leur état. Son intention est que les vicaires habitent avec les curés, à moins qu'il n'y ait impossibilité à cause du local. Il déclare suspens, par le seul fait, tout ecclésiastique qui s'agrégeroit, de quelque manière que ce fût, à quelque société improuvée par le souverain Pontife, et généralement à toute société secrète; il défend même de s'affilier à toute association dont le but pourroit être louable, si elle n'a reçu son approbation. Le prélat fait défense à tous ecclésiastiques de soutenir, soit en public, soit en particulier, toute doctrine suspecte de nouveauté en ma-

tière de dogme, de morale et de discipline, et notamment sur la constitution de l'Eglise et l'obéissance due aux premiers pasteurs. Il leur défend également de publier aucun livre sur des matières relatives à la religion, sans y être autorisé par lui. Nous ne prétendons point donner une analyse de ces statuts, un tel travail ne seroit pas de nature à entrer dans le cadre d'un journal; car, quoique M. l'évêque de Rodez se soit attaché à être court, ses statuts embrassent nécessairement une foule d'objets. En tête se trouve le mandement dont nous avons déjà donné un extrait, n° 2148, et où le prélat s'adressoit à son clergé avec tant de sagesse et de bonté. Nous en citerons encore les dernières paroles, qui sont pleines de piété, comme de raison et de droiture :

« Mais en même temps que vous garderez la lettre des statuts, observez en l'esprit, N. T. C. F.; leur esprit est de vous isoler du siècle, de vous distinguer comme une tribu choisie, de vous séparer de tout usage profane comme des vases d'honneur et de bénédiction; leur esprit est d'agir sur l'intérieur, d'en régler l'état, d'en ordonner les dispositions par l'assujétissement à des formes et des pratiques extérieures; il ne suffit donc pas de les observer littéralement, et, pour ainsi parler, matériellement; il faut en extraire le suc, en goûter la *manne cachée*, en tirer la vie qui est au-dedans. Ce que nous vous livrons n'est qu'une ébauche; c'est vous qui devez lui donner sa perfection, la continuer et la finir dans ses détails, et y mettre enfin le dernier trait. Cette lettre est morte : si vous ne lui donnez une ame, vous serez morts comme elle avec toutes vos œuvres; vous devez donc la vivifier par l'esprit d'obéissance et de foi, vous y soumettre d'affection et de jugement comme à la règle que Dieu même vous a tracée; voir sous ces élémens infirmes et cette enveloppe imparfaite la volonté du Maître, et l'adorer avec la même conviction que si elle vous apparoissoit sous les signes les plus éclatans; vous devez l'animer par cet esprit d'amour et de charité qui relève et ennoblit nos moindres sacrifices; vous devez l'enrichir et la faire abonder en toutes sortes de trésors spirituels par cette pureté d'intention qui a la vertu de convertir nos foibles mérites en cet or pur que la divine miséricorde veut bien recevoir en échange des biens de l'éternité. »

Peu auparavant, M. l'évêque de Rodez avoit publié les cas réservés. Le mandement qui les précède est du 1er juillet dernier. Les cas réservés forment un petit nombre de pages; ils sont suivis de notes, d'explications et d'avis, qui montrent le désir du prélat de lever toutes les difficultés, et d'épargner aux confesseurs les doutes et les embarras où ils pourroient se trouver.

— Il se passoit depuis plusieurs mois quelque chose de singulier à la cathédrale d'Amiens. Il n'y avoit guère de dimanches que quelques dames n'eussent leurs robes, leurs schales ou leurs chapeaux tachés d'huile, d'encre ou d'eau-forte. On n'avoit pu découvrir l'auteur de ces sottes facéties; enfin les soupçons tombèrent sur le sieur Labbé-Maillard, épicier, à Amiens. Le jour

de l'Assomption on le vit tirer de sa poche une bouteille au moment où il montoit les degrés de l'église; peu après il sortit par une porte opposée, mais dans l'intervalle il avoit eu le temps de tacher les schales de deux dames. Il fut reconnu pour avoir le mercredi Saint précédent taché la robe d'une demoiselle. Poursuivi par la clameur publique, M. Labbé-Maillard a été cité le 20 septembre devant le juge de paix, M. Auxcouteaux. M. Couture a plaidé pour lui; et, après beaucoup de plaisanteries plus ou moins spirituelles, il a dit qu'il étoit invraisemblable qu'un père de famille, qui n'étoit pas fou, eût battu les rues pendant plusieurs mois pour le plaisir de gâter des robes et de jouer des tours aux dames; mais les dépositions des témoins étoient accablantes. Le commissaire de police, qui remplissoit les fonctions du ministère public, a résumé les charges, et le sieur Labbé-Maillard a été condamné à trois jours de prison, 10 fr. d'amende et aux dépens. On a considéré qu'il n'y avoit que deux faits bien constatés, celui du mercredi Saint et celui du jour de l'Assomption. Cette affaire avoit vivement occupé l'attention publique à Amiens. On dit que le sieur Labbé se propose d'appeler.

— Le *Vendéen* raconte que le préfet de la Vendée, M. Paulze-d'Yvoy, fut informé dernièrement par les gens de sa police que le curé de Saint-Hilaire, près Montaigu, venoit de recevoir une assez forte somme. Cela parut suspect; on voulut croire que c'étoit une conspiration, et le préfet lui-même n'hésita pas dans une circonstance si grave à se transporter sur les lieux. Il arriva chez le curé, et sans autre préambule lui demanda l'explication de l'envoi qui lui a été fait. Il ne dissimula pas qu'il croyoit l'argent destiné pour les chouans. Le curé tout étonné de la visite et de la question eut la bonté de tranquilliser le préfet. Il lui exposa simplement qu'il avoit quelques champs de terre, qu'il venoit de les vendre à M. de Gayon et que l'argent qu'il avoit reçu provenoit de cette vente. On prétend que M. Paulze-d'Yvoy ne se rendit pas encore à une explication si naturelle, et qu'il exigea la représentation de l'acte notarié, dont la vue put seule calmer ses vives alarmes.

— La petite communauté de religieux trappistes établie au couvent de la Sainte-Baume a été momentanément réunie à celle d'Aiguebelle, néanmoins un des religieux et un frère servant ont été laisssés au monastère pour donner l'hospitalité aux voyageurs et aux pélerins, et célébrer le service divin dans la grotte aux jours où la dévotion ou la curiosité amène d'ordinaire dans cette solitude les habitans des diverses communes du Var et des Bouches-du-Rhône.

— Le duché de Luxembourg n'est pas heureux. On se rappelle peut-être qu'en 1816 un abbé Munchen, principal du collége de

Luxembourg et professeur de philosophie, causa un grand scandale par une thèse remplie de maximes hardies ou erronées. M. l'évêque de Metz, de qui le Luxembourg dépendoit alors, s'éleva avec force contre cette thèse, et Munchen fut déplacé. Aujourd'hui, quelque chose de semblable vient encore d'arriver à Luxembourg. Un abbé Muller, professeur de langues anciennes, a prononcé le 22 août dernier, à l'Athénée Grand-Ducal, un discours assez ridicule sous le rapport du goût, mais fort répréhensible sous un autre rapport. Le néologisme du style, le ton pédantesque, l'ennui des discussions scientifiques étoient les moindres défauts de cette allocution. Le professeur a cru sans doute faire sa cour à Guillaume en disant beaucoup de mal du clergé belge et de ses *tracasseries monachales*. Le passage suivant offrira un échantillon du goût, de l'érudition et de la sagesse de l'orateur :

« L'Egérie des Numas modernes, c'est l'opinion populaire, s'il vous plaît, Messieurs du vieux temps. Et l'on viendroit nous parler de Moïse et de son décalogue! Voyez donc un peu le cas que le tyran hébreu a fait de notre souveraine du monde. Elle étoit au pied de la montagne, l'opinion populaire; elle grondoit comme la tempête; elle hurloit son pétitionnement par cent mille bouches; et, pour le dire en style de mon siècle, l'exaspération étoit à son comble. Les Aarons obséquieux caressoient la mignonne, lui donnoient des poignées de mains, lui faisoient des concessions, des veaux d'or. Hé bien! messieurs, comment Moïse a-t-il accueilli cette manifestation éclatante des vœux publics, ce beau fait accompli. — Si les patriotes qui vouloient inaugurer l'Apis de l'Egypte sous le pontificat d'Aaron, avoient eu leurs journaux comme les pontifes brabançons, quand ils intronisèrent l'idole parisienne, je m'imagine que nous lirions de belles tirades sur Moïse, le tirailleur. »

Nous demandons pardon au lecteur d'avoir mis sous ses yeux ce pathos obscur, impertinent et impie. Il donne une pauvre idée de l'enseignement de l'Athénée Grand-Ducal. Il faut plaindre à la fois et les maîtres qui peuvent donner de telles leçons, et les jeunes gens dont on fausse ainsi l'esprit. Si Guillaume protége un tel enseignement, cela fait honneur à son discernement et cela lui prépare une génération nourrie de sages principes.

— Quand le bill d'émancipation pour les catholiques passa en Angleterre, dit le *Catholic Magazine* d'Edimbourg, il étoit naturel de s'attendre que tous les griefs dont ils se plaignoient depuis si long-temps seroient écartés, et qu'on leur permettroit le libre exercice de leur religion sans ces punitions et ces amendes auxquelles ils sont exposés. Toutefois il n'en a pas été ainsi. Ils sont encore sujets à des restrictions humiliantes pour la célébration de leurs mariages, restrictions que la législature est sans doute appelée à faire disparoître. La pétition des catholiques de Formby et du voisinage, qui a été présentée en dernier lieu à la chambre

des communes par lord Molyneux, présente les griefs des catholiques à cet égard avec clarté et précision. Les pétitionnaires représentent qu'ils attachent la plus grande importance à la célébration religieuse du mariage qu'ils considèrent comme un sacrement pour lequel ils doivent recourir au ministère des prêtres de leur communion; qu'ils regardent comme un grief intolérable que les lois du pays déclarent de tels mariages nuls et sans effet, frappent d'illégitimité les enfans qui en naissent et leur refusent tout droit d'hériter, tandis que ces mariages sont valides et indissolubles aux yeux de Dieu et qu'ils sont reconnus partout comme tels; qu'un autre grand grief est que les prêtres, dont le devoir est d'administrer ce sacrement aux parties qui les appellent et qui sont convenablement disposées, soient pour cela exposés, en vertu des lois, à des peines sévères et à des amendes; qu'il est pénible pour leurs consciences d'être forcés par les lois, après avoir été légitimement mariés, à se rendre devant l'église établie avec laquelle ils ne peuvent communiquer en matière spirituelle; que plusieurs, spécialement dans les classes pauvres, par cette raison ou pour d'autres, refusent d'aller à l'église, après avoir été mariés par leurs propres prêtres; omission dont les conséquences fâcheuses pour eux, pour leurs enfans et pour leurs paroisses sont manifestes et n'ont pas besoin d'être exposées. Les pétitionnaires prient en conséquence la chambre de prendre leur demande en sérieuse considération et d'adoucir à cet égard la sévérité des lois. Lord Molyneux a obtenu la permission de présenter un bill pour rendre légaux les mariages célébrés par les prêtres catholiques.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le *Moniteur* fait remarquer avec l'expression d'un vif regret qu'il n'y avoit point de sténographe à la suite de Louis-Philippe, pour recueillir les discours qu'il a prononcés sur sa route en revenant de Fontainebleau. Voilà ce que c'est de ne semer autour de soi que des paroles. Ce sont de ces choses que le vent emporte, et il n'y a rien de plus périssable que cette sorte de biens. La branche aînée avoit d'autres habitudes avec lesquelles on risquoit moins : elle semoit de l'argent, et jamais on n'a ouï dire qu'il s'en soit rien perdu. Les sténographes n'avoient point affaire là. C'étoient les maires et les curés qui se chargeoient de *recueillir*, non les belles choses qu'elle disoit, mais les bonnes choses qu'elle faisoit.

— Si vous demandez aux héros de juillet quelle a été leur plus belle conquête et le premier bienfait de leur révolution, ils vous répondront que c'est la liberté de la presse. Or, voyez un peu ce qu'est devenue leur plus belle conquête, et ce qui arrive à leur premier bienfait. Cela ne sert plus qu'à multiplier les emprisonnemens et les amendes, et à faire voir presque tous les jours dans ce genre des condamnations énormes, dont les quinze années de la restauration n'ont pas offert un

seul exemple. Et remarquez bien que tous les autres bienfaits de la révolution ont à peu près tourné comme celui qu'on nous donne pour le premier. Si l'on vouloit être raisonnable, on se contenteroit d'avouer qu'on a fait une mauvaise expérience, et de s'en souvenir pour une autre fois. Mais ce n'est point ainsi que les choses sont envisagées : ceux qui nous ont fait faire ce malheureux marché le trouvent toujours admirable, et en sont aussi enchantés que le premier jour ; c'est à tel point, qu'on ne sait comment s'y prendre pour leur dire leurs vérités, et qu'il faut se cacher pour oser se plaindre de leur glorieuse révolution. A les entendre eux-mêmes, la restauration étoit infiniment plus douce et plus accommodante; c'étoit un âge d'or en comparaison du régime de fer qui lui a succédé. Hé bien! s'il vous arrive de dire un mot en faveur de cette restauration, ils deviennent furieux, et leur premier mouvement est de vous signaler à la prochaine émeute. C'est une folie qui se passera sans doute; mais il faudra pour les en guérir beaucoup de *bienfaits* comme ceux que la liberté de la presse leur envoie chaque jour.

— On a beau nous répéter continuellement que le calme et l'ordre se rétablissent partout; on ne sauroit ouvrir une lettre ni un journal sans y trouver des récits de troubles et d'agitations plus ou moins graves. On se bat pour le sel; on se bat pour le vin; on se bat pour la contrebande; on se bat pour la politique. Ce ne sont de toutes parts que rixes et tapages, que mêlées d'ouvriers et mouvemens anarchiques. La France dispose d'une armée de 400 mille hommes et de plusieurs millions de gardes nationaux pour le seul maintien de l'ordre intérieur ; et, avec cela, chaque courrier nous apporte des départemens vingt exemples de sédition et de collisions. Vous n'entendez parler que de lanciers, de brigades de gendarmerie et de détachemens de troupes de ligne appelés au secours dans divers points où la paix est troublée. Ceci n'est la faute de personne, et tient à l'état normal des gouvernemens révolutionnaires. Il seroit injuste de leur demander autre chose; c'est la nature de l'arbre qui veut qu'il produise cette qualité de fruits. Il en est des tempêtes de révolution comme de celles de la mer. Une fois que les vagues ont reçu l'impulsion et l'ébranlement, il faut attendre qu'elles s'affaissent et s'amortissent d'elles-mêmes. Seulement en politique cela dure, pour l'ordinaire, depuis trente ans jusqu'à cent. Encore faut-il que le monde se soit bien perfectionné depuis les révolutions romaines de l'abbé Vertot.

— La *Tribune catholique* donne une longue notice sur le général comte Daniel O'Connell, Irlandais, né au comté de Kerry en 1743, et mort le 9 août dernier à Meudon, près Blois, à l'âge par conséquent de 90 ans. Il étoit entré à 14 ans au service de France, et servit dans la guerre de sept ans, puis à Minorque et à Gibraltar. Il devint peu après colonel, et ensuite inspecteur-général d'infanterie. A l'époque de la révolution, il se rendit à Coblentz, et fit la campagne de 1792. En 1793, il passa en Angleterre, et fut fait colonel d'une brigade irlandaise, composée d'émigrés de France, et que le gouvernement anglais prenoit à sa solde. Il revint en France en 1803, pour y recouvrer une propriété de sa femme; mais Bonaparte le fit mettre en prison comme Anglais. M. O'Connell n'en sortit qu'à la res-

tauration. On lui rendit son titre et ses appointemens de général, qu'il perdit de nouveau en 1830. Il se retira chez son gendre à Meudon, près Blois. Toute sa vie, dit la notice, il s'étoit montré bon catholique, et il mourut au milieu des consolations d'une religion qu'il n'avoit pas abandonnée aux jours de sa jeunesse, et qui ne l'abandonna pas non plus au jour de sa mort.

— Louis-Philippe et sa famille sont revenus, le 25, de Fontainebleau à Saint-Cloud.

— D'après une ordonnance du 29 août, une somme annuelle de 250 fr. sera affectée aux enfans désignés des gardes nationaux morts dans les journées de juin pour la défense de Louis-Philippe. Ces pensions cesseront lorsque ces enfans auront atteint l'âge de 18 ans, ou lorsque, sur la demande de leurs parens ou tuteurs, il auront été admis dans les établissemens publics ou privés, pour recevoir jusqu'à l'âge de 18 ans, et aux frais de l'Etat, une éducation propre à leur assurer une existence à venir.

— Le nombre de régimens d'artillerie qui étoit de 11 va être porté à 14. D'après les journaux ministériels, l'effectif de cette arme ne sera point augmenté, attendu que les nouveaux régimens seront pris dans les anciens; il en résultera même, ajoutent-ils, une économie de plus de 300,000 fr.

— Lemoine, assassin de la veuve Idate, femme de chambre de madame Dupuytren, a été exécuté le 26. Il a refusé opiniâtrement de recevoir les secours de M. l'abbé Montès, aumônier de la Conciergerie, et a demandé à conférer avec l'abbé Châtel. Le préfet de police a autorisé ce dernier à se rendre auprès du condamné. Châtel s'est présenté à lui avec son habit complet de *primat des Gaules*, soutane pourpre, aube de mousseline et de dentelle, camail de soie violette avec bordure de fourrure, et croix pastorale. Lorsque Lemoine est monté sur l'échafaud, il a recommandé sa famille à Châtel, et lui a dit : *Adieu, Monsieur l'évêque, je lègue à M. Duret-d'Archiac, juge d'instruction, le remords d'avoir fait couler mon sang. Puisse ce sang agrandir le domaine de l'Eglise catholique française!* Au moment de recevoir le coup fatal, il s'est écrié : *Vive la république! Je meurs pour la république! Que mon sang cimente à jamais le bonheur de ma patrie!* Voilà un républicain qui fait singulièrement honneur à sa cause!

— M. Lionne, gérant de la *Tribune*, a encore paru le 26 devant la cour d'assises, ainsi que M. Paulin, gérant du *National*. Il s'agissoit de l'insertion des protestations adressées aux Parisiens contre les forts détachés, par les patriotes du département de Saône-et-Loire, et ceux de la ville de Tulle, et de l'adresse des patriotes d'Estagel à M. Arago, sur le même objet. Au tirage des jurés, le nom de ce député est sorti de l'urne; mais le ministère public s'est empressé de le récuser. La *Tribune* a été défendue par M. Boussi, l'un de ses rédacteurs, et le *National* par M. Benoît. Après une courte délibération, le jury a fait acquitter les prévenus.

— La caisse d'épargne et de prévoyance de Paris, qui a déjà établi des succursales à la mairie du 8e arrondissement, place Royale, et à celle du 11e, rue Garencière, en va établir une autre à la mairie du 6e arrondissement.

— Les ouvriers charpentiers travaillent actuellement au quai de la Mégisserie. On assure qu'ils ont repris leurs travaux dans plusieurs chantiers particuliers; mais qu'ils ne veulent plus rentrer dans les chantiers des édifices publics, où des mesures ont été prises pour les remplacer.

— On vient de placer dans la galerie de la salle des maréchaux, au château des Tuileries, les bustes des généraux français les plus célèbres.

— Le préfet maritime de Toulon a adressé à ses administrés une circulaire dans laquelle il leur dit qu'il a reçu du consul de France, à Gênes, des détails sur quelques mouvemens de madame la duchesse de Berry et de *son* bâtiment à vapeur, *le Carlo-Alberto*, qui, sans mériter une sérieuse attention, doivent mettre en garde contre toute démarche que pourroit encore tenter la princesse. Il recommande en conséquence de surveiller avec soin les communications à l'intérieur et à l'extérieur du littoral de la Méditerranée.

— Depuis ces instructions, *le Carlo-Alberto* est arrivé à Marseille. M. d'Argout, ministre de l'intérieur, chargé de la police générale, a aussitôt expédié l'ordre de soumettre ce bâtiment aux perquisitions les plus sévères, et l'embargo a dû y être mis.

— Le dimanche 22, pendant la célébration de la grand'messe à la paroisse de Notre-Dame de Douai, un grand bruit se fit entendre, et fut suivi d'un tourbillon de poussière épaisse. Des fidèles sortirent, croyant que le vieux temple s'écrouloit, mais il étoit resté intact : c'étoit un éboulement de travaux voisins de terrasse, occasionné par des fouilles que des enfans faisoient au bas pour arracher des ossemens qu'ils vendoient aux marchands de noir animal. Sur quinze de ces jeunes infortunés, ensevelis dans les décombres, onze ont péri.

— Les troupes de l'expédition de Bougie se sont embarquées à Toulon le 21 septembre : elles forment un effectif de 1,755 hommes, dont deux compagnies d'artillerie. L'ex-gouverneur de Bougie, le chef de tribu et des interprètes se sont embarqués à la suite de l'état-major du général Trézel.

— La ville de Bougie est située entre Alger et Constantine, à quelques lieues de l'embouchure de la Zowah, l'une des rivières les plus considérables de la régence, et sur les bords de laquelle est bâtie Constantine. Le port de Bougie est beaucoup plus spacieux que celui d'Alger, mais moins sûr. Comme point militaire, cette ville offre un position telle, que, suivant les Anglais, on pourroit en faire un second Gibraltar. Bougie a été pris par les Espagnols au commencement du 16e siècle.

— Le général Voirol a adressé aux troupes de la garnison d'Alger un ordre du jour, pour leur annoncer qu'elles vont être chargées de l'établissement d'une route importante à travers la plaine, et leur faire connoître que le duc d'Orléans se propose de visiter Alger au printemps prochain.

— D'après la *Gazette de Madrid*, la santé du roi d'Espagne seroit passable, et ce prince continueroit ses promenades. Il est sur le point de quitter avec sa famille la capitale, où l'apparition du cholera donne des inquiétudes. Cette affreuse maladie fait en ce moment de grands ravages à Séville.

— Il n'est point parvenu en Angleterre de nouvelles de Portugal depuis les dernières, en date du 12. Les journaux anglais sont contradictoires sur la nature des arrangemens qui paroissent proposés d'une part ou de l'autre. Les uns prétendent que M. de Bourmont, malgré l'avantage de sa position, auroit demandé seulement que don Miguel pût rester en Portugal avec son titre d'infant, et que les biens de ses partisans et du clergé fussent respectés, ce que son frère auroit refusé. D'autres assurent que c'est le ministre anglais, lord Russell, qui auroit fait des propositions au maréchal pour mettre un terme à la lutte, et souscrire une transaction entre les parties. Il paroît fort probable que lord Russell a demandé à son gouvernement des instructions pour négocier. Le *Sun* croit savoir que les cabinets de France et d'Angleterre ont proposé un arrangement entre les deux frères, et il pense que les dépêches officielles apportées par *l'Echo*, et dont le contenu est resté un profond mystère, renfermoient déjà les réponses respectives des deux princes.

— Ce n'est que le 24 que le prince de Talleyrand a quitté Londres pour se rendre à Paris. Avant son départ, il a eu une conférence avec lord Palmerston, au sujet des affaires du Portugal.

— Le littérateur et professeur Lelewel, ancien membre du gouvernement révolutionnaire polonais, est en ce moment à Bruxelles.

— Une exposition de tableaux, etc., a été ouverte à Bruxelles le 24 septembre, premier jour des fêtes nationales des combats de septembre.

— Une des digues près du Doel, au nord de la Belgique, a été rompue, et a causé une inondation. On croyoit d'abord que cette rupture avoit été faite par les Hollandais à main armée; mais l'on a su depuis qu'elle étoit le résultat de la malveillance de quelques individus.

— L'archiduchesse Marie-Louise a fait, dit-on, abandon à madame Lœtitia Buonaparte, mère de l'ex-empereur, de toute la succession du duc de Reichstadt.

— M. le baron de Kentsinger, maréchal de camp, ancien secrétaire militaire du roi Charles X, vient d'être nommé général-major dans l'armée autrichienne.

— La marine militaire du Danemarck se compose actuellement de 6 petits vaisseaux, 6 frégates de 36 à 46 canons, 6 corvettes, 6 bricks, 6 cutters ou schooners, et 70 chaloupes canonnières.

— On a vu arriver le 24 juillet, sur la rade de Larnaca (île de Chypre), une goëlette turque chargée de planches, et où il n'y avoit plus que deux matelots. Ils ont rapporté qu'au moment du départ la goëlette étoit montée de 11 marins, dont 8 Grecs, et qu'il s'y trouvoit 14 passagers, parmi lesquels 6 capucins. Pendant la traversée, les Grecs se sont révoltés, et ont massacré le capitaine et les passagers : les deux matelots turcs sont parvenus à se cacher. Alors les Grecs, ayant enlevé quelques milliers de piastres et divers objets, se sont sauvés dans la chaloupe, après avoir percé le navire pour le faire couler à fond; mais les deux Turcs échappés au massacre sont parvenus à boucher le trou et à gagner l'île de Chypre.

— Un tremblement de terre a été ressenti le 27 août, au matin, à Richmond, Washington, Baltimore et autres cantons adjacens de la Virginie et du Maryland. A Richmond, 42 nègres ont été ensevelis sous des mines de charbon de ce pays, ébranlées par l'ondulation.

Il a paru il y a quelque temps un recueil de poésies de M. Edouard Turquety; quelques journaux en ont cité des fragmens. Ils ont donné, entre autres, une pièce d'un genre assez singulier; elle a pour titre : *Hymne du siècle*. On croit d'abord que c'est une paraphrase du *Dies iræ*; à chaque strophe latine répond une strophe française. Mais on est bientôt étonné du ton de la première strophe :

« Le jour, voilà le jour. Que sa lumière est noble!
Quels torrens de parfums sur les flots et dans l'air!
L'horizon qui se pare étend, comme un éclair,
Son manteau radieux sur la nuit qui s'envole.
Eveillez-vous, fleurs de l'été,
Fleurs que le vent caresse à l'ombre de ces voûtes;
Et toi, la plus belle de toutes,
Eveille, éveille-toi, timide volupté! »

Assurément ces pensées n'ont aucun rapport avec celles de la première strophe du *Dies iræ*, et la suite de la pièce offre la même dissonnance, ou plutôt la même opposition. L'auteur chante partout la mollesse et les plaisirs. Il tient le langage d'un sceptique, d'un incrédule; il doute de l'éternité. Voici la dernière strophe :

« L'éternité, vain nom que ma langue repousse!
Ah! l'existence oisive et douce,
Femmes et fleurs, voilà mon seul bien, mon seul vœu.
Revenez, revenez; oui, le ciel se colore....
Qu'ai-je aperçu? D'où part cette sanglante aurore?
Est-ce le jour? Mais non. Si c'étoit l'autre, ô Dieu! »

Cette strophe est en regard avec la dernière du *Dies iræ : Pie Jesus Domine, dona eis requiem*. Une si étrange paraphrase blessa bien des personnes pieuses; elle leur parut une insulte ou une dérision. Des images de volupté à côté des tableaux de la mort et du jugement paroissoient un contresens. La pièce nous tomba sous les yeux à nous-même, et nous crûmes aussi y voir un outrage. Le dernier hémistiche : *Si c'étoit l'autre, ô Dieu!* ne nous parut corriger que bien foiblement l'impression générale résultant de tout les morceaux. Il faut même l'avouer, nous ne comprîmes pas du tout l'intention de cet hémistiche. M. Walsh, directeur de la *Gazette de Normandie*, qui avoit inséré la pièce, en prit la défense contre les critiques auxquelles elle donna lieu, et s'efforça de prouver qu'elle n'avoit rien d'hostile à la religion. M. Edouard Turquety l'en a remercié par la lettre suivante, qui a été insérée dans quelques journaux :

« Monsieur le vicomte, j'ai lu les deux articles trop flatteurs qui me concernent

dans l'excellente feuille que vous dirigez, et je me hâte de vous en adresser tous mes remercimens. J'y vois avec peine qu'une pièce du recueil (*Hymne du siècle*) n'a pas été comprise par quelques personnes. L'intention morale est cependant si claire, que j'en suis encore à me demander comment une méprise a pu avoir lieu. C'est l'éternel contraste entre les illusions de la terre et les réalités du ciel, contraste que j'ai cherché à rendre plus frappant par l'opposition du *Dies iræ* à l'hymne profane du monde. C'est le juste et l'impie face à face : d'un côté, la folle joie se termine par le désespoir ; de l'autre, l'hymne de sainte frayeur s'achève dans l'espérance. Au reste, il n'y avoit pas besoin d'explication après celle que vous avez donnée. J'ai cru seulement devoir ajouter ces quelques lignes à mes remercîmens, parce que s'il y a au monde une chose que je tienne à conserver pure de reproches, c'est ma conviction religieuse. Elle est, j'ose le dire, franche et loyale, et je serois au désespoir qu'on la soupçonnât un seul instant. Vous, du moins, Monsieur le vicomte, vous avez compris la pièce, et vous avez bien voulu la défendre. Je vous prie de croire à ma vive reconnoissance. Un pareil témoignage d'intérêt m'est bien doux de la part de l'auteur des *Lettres Vendéennes* et de tant d'autres ouvrages si remarquables. Et puis votre nom rappelle des souvenirs si beaux ! Je n'ai pas besoin de m'étendre davantage sur le prix que je mets à votre opinion. Où trouver un meilleur juge en matière de religion et de loyauté ?

» J'ai l'honneur d'être, avec une considération respectueuse, Monsieur le vicomte, votre très-humble et très-obéissant serviteur, Ed. TURQUETY. »

Nous nous sommes fait un devoir de publier cette explication, qui étoit assez nécessaire pour dissiper tous les nuages. Nous félicitons M. Turquety de son zèle à se défendre du reproche d'irréligion ; mais nous regrettons qu'il n'eût pas prévenu lui-même toute mauvaise interprétation en faisant connoître tout d'abord l'intention de la pièce, ou plutôt nous croyons qu'il eût mieux employé son talent par une paraphrase plus naturelle et dans le sens même du *Dies iræ*. C'est peut-être une espèce d'expiation qu'il devroit pour le jeu d'esprit auquel il s'est livré. Au surplus, il est juste de remarquer que l'auteur du recueil s'annonce comme franchement catholique, et, loin de dissimuler sa foi, il invoque souvent les pensées et les images de la religion, et fait, en commençant, une déclaration très-honorable. On lui a rendu un mauvais service en imprimant à part son *Hymne du siècle*, et en la détachant des autres pièces qui auroient appris à en mieux saisir l'intention.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du 27 septembre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 75 fr. 35 c. et fermé à 75 fr. 50 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 102 fr. 15 c. et fermé à 102 fr. 15 c.
Actions de la Banque. . . . . 0000 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e

De l'Esprit actuel du Clergé français, par M. de Pradt.

(Suite du N° 2150.)

L'auteur montre très-bien comment, dans la révolution, l'esprit d'erreur donna la main à la philosophie pour jeter le trouble dans l'Eglise, et comment leurs efforts réunis amenèrent, après l'anarchie, d'épouvantables forfaits. Il saisit habilement la liaison entre les projets des prétendus réformateurs et les crimes des démagogues, et il peint avec vérité les progrès du mal :

« L'apparition de l'église constitutionnelle amena un spectacle bizarre ; on vit une assemblée d'adeptes de la philosophie, étrangers pour la plupart, on peut le dire sans les offenser, aux connoissances comme aux observances religieuses, s'ériger en réformateurs religieux. Il falloit l'entraînement ordinaire aux révolutions pour avoir supporté les Mirabeau et beaucoup d'autres dissertant sur la discipline de l'Eglise, rappeler ses antiques vertus, se travestir ainsi en Pères de l'Eglise, et, pour tout combler, finir par tomber dans les filets du jansénisme, tendus par les Martineau, les Camus, les Grégoire ; car cette église constitutionnelle n'étoit que la résurrection du second jansénisme, celui de Saint-Médard, bien différent du jansénisme de Port-Royal. Si l'intérêt révolutionnaire, appuyant l'incrédulité philosophique, avoit créé l'église constitutionnelle ; les hommes qui, par des motifs divers, s'étoient enrôlés dans cette nouvelle milice, ne durent pas tarder à s'apercevoir qu'ils n'avoient fait que servir des desseins dans lesquels ils ne tenoient aucune place, et qu'ils étoient impuissans à défendre les portes du temple dont on avoit eu l'air de leur remettre les clefs.

» Bientôt après les rhéteurs de la Constituante, arrivèrent les gladiateurs : marchant à front levé dans une carrière d'attentats audacieux et sanguinaires, de la même main avec laquelle elle avoit renversé le trône, la Convention abattit les temples, et renouvela sur le sanctuaire et ses ministres ce qu'elle n'avoit pas balancé à faire sur le prince et sur la pourpre qui le couvrit d'un éclat impuissant à le défendre. On eût dit qu'elle avoit pris à tâche de démontrer que les trônes ne tombent pas seuls, et qu'il existe entre eux et les autels une alliance indissoluble, une condition inséparable. Par là furent vérifiés les oracles qui s'étoient fait entendre, soit de la chaire sacrée, soit des chaises curules, soit par la bouche d'hommes sages, et qui avoient marqué avec une trop exacte pré-

cision cette ruine commune, comme le résultat infaillible des doctrines subversives qui débordoient de toutes parts, sans répression, et quelquefois même avec l'applaudissement de ceux qui devoient être leurs victimes. L'élévation dans le pouvoir est un de ses dangers : il méprise ce qu'il voit à une grande distance au-dessous de lui; il se croit trop haut placé pour être atteint; l'habitude de l'obéissance lui fait croire à sa perpétuité, et l'attaque le trouvant sans prévoyance, le renverse sans défense. C'est ce qui est arrivé en France. Un roi de France, à la hauteur où les âges et les respects de l'univers avoient placé son trône, se croyoit trop grand pour pouvoir être atteint, et l'idée de sa grandeur a amené sa chute. Presque tous les trônes ont péri par sécurité.

» Le clergé des *Camus,* des *Martineau,* des *Grégoire,* ne tarda pas à éprouver le sort qu'il avoit attiré sur le clergé des *Larochefoucauld,* de *Juigné,* des *Montmorency,* des *Crussol.* Amis et ennemis, la Convention tua tout ce qui tomba sous sa main : c'est alors que, par l'enchaînement le plus déplorable, on put juger, on sentit les fruits de l'enseignement de la philosophie pendant cinquante ans. Voltaire avoit vomi le blasphème, *écrasons l'Infâme;* les *Hébert,* les *Chaumette* se firent ses exécuteurs testamentaires. Voltaire avoit épuisé son carquois contre la cour de Rome; l'église constitutionnelle lui avoit demandé une affiliation rejetée par elle; les philosophes révolutionnaires saisirent au corps le pontife lui-même, et s'installèrent au Vatican profané par leur présence. Toutes les digues furent renversées, et la loi elle-même s'associa à un essai d'impureté et d'absurdité. »

Après avoir expliqué pourquoi la philosophie et le clergé ne peuvent aller ensemble, l'auteur examine quelques opinions et préventions sur l'état du prêtre catholique, sur ses devoirs, sur ses rapports avec la société, sur ce qu'on peut exiger de lui. Ici encore nous trouvons des appréciations justes et un langage plein de sens et de droiture :

« Qu'est le prêtre catholique? d'où vient-il? où va-t-il? N'est-il qu'un simple auxiliaire de l'ordre civil, appuyant la société par l'enseignement de la morale fortifiée par la sanction de la religion, ainsi que tant d'hommes aujourd'hui aiment à le représenter et veulent qu'il soit, en le réduisant à l'état d'un simple officier de morale au service de la société? Non, certes, ce n'est pas là tout le prêtre catholique : sans doute il est en aide à la société par la morale, et cette aide s'augmente de chaque degré de pureté de la morale qu'il enseigne, et de la sanction que lui donne son culte; mais ce n'est pas là le but direct de sa mission : le prêtre catholique n'est pas plus fait en vue de la société, que les dogmes catholiques et les mystères du catholicisme; il est le ministre de ces mystères, le gardien de ces dogmes; sa mission vient du ciel, et s'y rapporte;

elle a pour sujet la conscience du fidèle. Dans son ministère, rien n'est de lui, de sa création, de sa volonté; il reçoit tout du ciel: dépositaire fidèle, il doit lui rendre ce qu'il a reçu de lui. Un seul *iota* de sa loi ne peut pas périr; elle doit survivre au monde lui-même. Une chaîne ininterrompue depuis le trône de l'Eternel, lui transmet ses pouvoirs; son ministère est réglé par des lois immuables, indéfectibles; il découle d'un centre d'autorité toujours visible; son enseignement est inébranlable dans sa perpétuité, immense dans sa diffusion; ses autels couvrent l'univers, et son encens remplit les cieux... Tel est l'état du prêtre catholique. Il y a donc dans son ministère une spécialité fondamentale qui l'attache invinciblement à un ordre religieux d'une nature particulière, et séparé des intérêts purement humains. Le ciel a donné le prêtre à l'homme pour le diriger dans les voies qui conduisent vers lui, comme il a donné aux sociétés les moyens civils faits pour diriger leur marche vers leur plus grande utilité. Chacun agit de son côté, par les moyens qui lui sont propres, et pour le faire avec fruit, il doit le faire avec indépendance. Si, comme on le veut, le prêtre catholique étoit borné à l'enseignement, à la simple recommandation de la morale, en quoi son ministère différeroit-il de celui de tous les autres cultes, qui tous, quoiqu'à des degrés divers, sont inséparables des prescriptions et de l'enseignement de la morale? Mais, rapprochés dans ce point unique, tous les cultes diffèrent et s'éloignent sur les autres. Demander au prêtre catholique de s'écarter de la partie dogmatique de son culte, c'est demander au magistrat de régler ses arrêts sur d'autres lois que celles admises par l'autorité au nom de laquelle il les rend; c'est demander au militaire de cesser de reconnoître *sa consigne*. Le contraire n'est bon qu'à tout brouiller, qu'à tout confondre. Pour que le monde marche en ordre, il faut que chaque chose reste à sa place et agisse d'après sa nature: celle du ministère catholique est clairement marquée.

» Avant tout, il se doit aux choses de son culte, à ses dogmes, à ses observances: c'est pour cela qu'il est institué; le prêtre ne peut s'en écarter sans prévariquer. En manquant au ciel, il manqueroit à la fois au fidèle par l'application du ministère que celui-ci ne recherche pas, et par la soustraction de celui qu'il cherche. Tel est le crime de ceux qui abusent de la crédulité des simples pour leur imposer un ministère faussé dans quelqu'une de ses parties. Un ministère religieux ne souffre ni mélange, ni partage; il est, ou il n'est pas; il ne peut transiger. Tout culte a sa théologie qui lui imprime un caractère distinct et spécial. On entend traiter avec légèreté les observances catholiques: cela se comprend de la part de ceux qu'elles gênent; le plaisir est leur affaire principale, et parfois leur affaire unique; mais ce n'est pas celle du prêtre catholique: la sienne, à lui, c'est de régler la

conscience de son fidèle d'après les lois de son culte. Dans quel état, dans quelle profession la libre transgression des observances est-elle admise? Qu'est un culte sans observances légales, obligatoires, faisant corps avec lui? On entend encore reprocher au clergé son attachement à son culte : glorieux reproche que le clergé adopte avec empressement, et qu'il s'attachera à mériter toujours! Eh quoi! des hommes sont liés à une profession sacrée, et ils n'y seroient pas attachés! Cela ne seroit pas admis, même pour les professions profanes. Pour toutes, cet attachement profond, ce dévoûment complet est un mérite, un titre d'honneur, la source des actions grandes et nobles; en tout état de choses, que ferez-vous avec des hommes tièdes pour l'objet de leur ministère? Si quelque profession peut inspirer aux hommes un attachement inébranlable, n'est-ce pas celle du prêtre catholique? Combien doit agir sur lui un ministère dont l'origine est si sublime, la destination si haute, l'enseignement si relevé, dont la puissance embrasse l'immensité et l'éternité, va jusqu'à incorporer l'homme à la divinité, et le fait invoquer depuis l'entrée de la vie jusqu'à sa sortie! Les détracteurs du clergé ont-ils calculé tout ce qui entre dans la formation du ministère catholique? Le prêtre tient avec un noble orgueil à un culte qui a été la lumière du monde, lorsque toutes les autres étoient éteintes, et qui, dans lui, a montré à l'univers le plus grand bienfaiteur qu'il ait encore eu. A Quel titre reprocher au prêtre catholique l'attachement à ses lois, lorsqu'elles ne renferment rien qui soit propre à blesser la société? Que deviendroit un culte obligé de se prêter à toutes les exigences du dehors?

» De nos jours, il est comme passé en usage d'accuser le clergé d'intolérance; mais où est l'intolérance, à s'en tenir aux prescriptions de sa loi? Quel est l'intolérant, de celui qui se borne à l'observer, ou de celui qui veut forcer à s'en écarter? En y regardant de près, on trouve que les intolérans réels, effectifs, sont ceux qui accusent les autres d'intolérance. Quelquefois le clergé refuse son ministère : de là des cris, des reproches, et même des sévices : on en a vus. Qu'est ce à dire? Est-ce donc que chaque profession n'est pas juge des cas de son application? Le prêtre trouve une contradiction entre l'application de son ministère et la demande qui lui en est faite. Sa loi est positive, formelle : c'est une *consigne* dont il ne peut s'écarter sans crime. A bon droit accuseroit-on le prêtre d'intolérance, s'il imposoit son ministère à qui ne le requiert pas. Mais quand il se borne à s'abstenir, à défaut de reconnoître les conditions requises pour l'accorder, il est pleinement dans le droit et dans la raison : prétendre le contraire, est le tyranniser, au nom de la liberté, comme il arrive trop souvent, car rien n'est plus tyrannique que certaine liberté. Certes, le prêtre doit user de son droit avec beaucoup de discrétion; mais dès que le droit est constaté, il n'est plus le maître; il a sa loi, il doit la suivre. C'est

surtout pour le refus de sépulture, en cas de morts arrivées en certaines rencontres, que les cris à l'intolérance s'élèvent avec le plus de force : on diroit que les prêtres sont des machines à prières, obligées de fonctionner sur tout sujet qu'on leur présente. Le prêtre intervient-il dans aucune des démonstrations civiles que peuvent faire éclater de pareilles circonstances? s'oppose-t-il aux manifestations de regrets, aux honneurs civils rendus par la société à celui de ses membres qu'elle perd? Le prêtre qui feroit rien de pareil, seroit bien répréhensible; mais quand il refuse un ministère purement spirituel, qui a droit de l'accuser? Il y a plus, et les accusateurs si déclarés du clergé n'y ont pas réfléchi; la loi flétrit, punit certains actes : le suicide, le duel offensent la société. Dieu a dit à l'homme : *Tu ne tueras pas*. La loi poursuit celui qui tue, et vous demandez au prêtre de rendre les honneurs religieux à ce que la loi divine et humaine poursuivent. L'enterrement religieux n'est pas seulement une invocation expiatoire, il est de plus un honneur rendu par la société religieuse à celui de ses membres dont elle se sépare. Ce sont les adieux de cette espèce de famille. Mais pour que ces honneurs lui soient attribués, il faut qu'il n'y ait pas perdu ses droits par des actes réprouvés par cette société. Si le militaire prive de ses honneurs le déserteur ou le lâche, pourquoi le prêtre seroit-il forcé d'accorder ceux de son culte à celui qui a enfreint ses lois et celles de la société? Dans ce cas, loin de troubler la société, le prêtre catholique devient son auxiliaire, il ajoute tout le poids du culte dont il est le ministre à celui des lois civiles. Que seroient les honneurs rendus par la société religieuse, s'ils s'appliquoient également aux bons et aux méchans? Que deviendroit l'honneur même du culte, dans cette attribution promiscue, et ne proclameroit-il pas ainsi son indifférence pour le bien et pour le mal? La haine, la cupidité ont multiplié les clameurs sur la richesse du clergé. »

Nous engageons ceux qui nous ont opposé si souvent l'autorité de M. de Pradt à méditer sa nouvelle brochure; ils y verront les fruits de la réflexion et de l'expérience sur un observateur attentif et non suspect. Ils ont loué plus d'une fois dans cet écrivain la rectitude et l'élévation des vues d'un esprit supérieur à tous les préjugés de corps, ils ne pourroient aujourd'hui récuser son témoignage. Si M. de Pradt a pu juger sévèrement le clergé à une époque où il le voyoit honoré, il n'a pu s'empêcher de reconnoitre combien la conduite du clergé est honorable au milieu des tribulations dont on l'a abreuvé dans ces derniers temps, et la justice qu'il lui rend est à la fois et d'un bon esprit et d'un cœur noble. Puisse la Providence le récompenser de cet acte d'équité et de courage!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. M. Casanelli d'Istria, grand-vicaire d'Ausch, qui a été nommé à l'évêché d'Ajaccio, avoit d'abord paru peu disposé à accepter, peut-être parce qu'étant du pays même, il voyoit mieux que personne les difficultés qu'il auroit à surmonter dans un diocèse où tout est à faire. Mais, étant arrivé à Paris, on l'a décidé à accepter, et ses informations doivent être achevées en ce moment. Il seroit bien à désirer que sa préconisation ne tardât pas beaucoup, il y a bientôt deux ans que le siége est vacant. De plus, il y a quatre siéges à pourvoir, Alby, Saint-Flour, Montauban et Tarbes : celui-ci est vacant depuis assez long-temps. Enfin, il y a deux autres siéges où on n'a pas encore nommé, Clermont et le Mans, quoique Clermont soit vacant depuis quatre mois.

— Des retraites ecclésiastiques ont eu lieu le mois dernier dans un grand nombre de diocèses. A Besançon, les exercices ont commencé le mardi 24 septembre ; les instructions étoient données par M. l'abbé Boyer : on y comptoit 160 prêtres. A cette retraite devoit en succéder une autre, composée d'un nombre à peu près semblable d'ecclésiastiques. A Nîmes, il y a eu aussi une retraite dans le séminaire ; elle étoit présidée par M. l'évêque. M. l'archevêque d'Iconium a suivi les exercices : 120 prêtres étoient réunis pour cette retraite, à laquelle a dû en succéder une autre pour le reste du clergé. A Bourges, une retraite pastorale s'est aussi ouverte le 24 septembre. Cette réunion a déplu à une feuille libérale du pays, le *Journal du Cher,* qui fait là-dessus de pauvres objections et de mauvaises plaisanteries. Les prêtres vont là pour *s'amender,* dit-il, ils en ont assez de besoin ; mais qui peut s'imaginer qu'ils aillent s'accuser publiquement de leurs fautes au milieu de la retraite? Ceci est ridicule, il n'est pas question de s'accuser publiquement, mais de se recueillir et d'examiner en quoi on a pu manquer à ses devoirs. Le journaliste prétend que ces retraites alarment les paisibles habitans des campagnes, ce qui est une invention toute gratuite de sa part. En quoi pourroient-ils être inquiets de ces réunions si naturelles, si légitimes? Est-il étonnant qu'un évêque veuille une fois par an s'entourer de son clergé, lui donner des avis et des instructions? Le même journal va jusqu'à demander pourquoi cette réunion concourt avec le 29 septembre et avec le congrès des souverains en Allemagne. Il a cru sans doute qu'il y avoit beaucoup de malice dans ce rapprochement, qui ne peut que faire pitié à tous les lecteurs doués de quelque sens.

— Nous avons annoncé en peu de mots la disgrâce de M. Foisset, supérieur du petit séminaire de Plombières, près Dijon. Cette disgrâce s'est étendue à tous les maîtres de cette maison. Il étoit aisé de la prévoir depuis quelque temps, d'après certaines mesures

prises envers le petit séminaire. On avoit avancé l'époque de la distribution des prix et on avoit défendu qu'il y fût prononcé aucun discours par les maîtres. Cette distribution, dont les journaux de Dijon ont rendu compte, n'offroit point le caractère de gaieté de ces sortes de séances. Le clergé et les parens y étoient seuls admis. Tous les visages étoient contraints, et il étoit aisé de voir qu'on s'attendoit à quelque coup d'état. Le grand-vicaire, qui présidoit en l'absence de M. l'évêque, parla seul; il s'éclipsa bien vite à la fin de la séance, pendant que la salle retentissoit des acclamations les plus honorables pour M. Foisset et pour les maîtres. Le discours du grand-vicaire parut le lendemain dans un journal qui dut se trouver tout surpris de recevoir les confidences d'un membre du clergé. Le *Spectateur*, de Dijon, en rendit un compte que nous nous abstenons de reproduire, et adressa des observations sévères au grand-vicaire et même à M. l'évêque. Au surplus les craintes du clergé n'étoient que trop légitimes. Une circulaire du 6 septembre lui annonça que le petit séminaire dépendroit désormais du grand, et qu'à dater de la rentrée prochaine la direction de la maison seroit confiée à la *haute surveillance* d'un grand-vicaire. Il étoit dit qu'on avoit fait choix de directeur et de professeurs *dignes de la confiance épiscopale par leur piété, leurs lumières et leur saine doctrine.* M. l'abbé Foisset et tous les maîtres reçurent en même temps leur congé. On offrit au premier une petite succursale qu'il a refusée. Il paroît qu'il a l'intention de se livrer à l'enseignement. Ce coup a été vivement senti dans le clergé. On le regarde comme le signal de la désorganisation et de la décadence d'un établissement précieux au diocèse. A la vue de telles mesures, les réflexions les plus douloureuses se pressent dans l'esprit; nous nous abstenons de les consigner ici, puisqu'il paroît qu'elles seroient inutiles et que c'est un parti pris de tout bouleverser.

— Une affaire qui remonte à plus d'un an se prolonge depuis ce temps, grâces aux incidens et aux chicanes, et a déjà été portée devant quatre tribunaux. Nous rendîmes compte l'année dernière, n° 1974, de troubles et de scandales arrivés à Brezolettes, diocèse de Séez : on avoit insulté et menacé le curé. Les nommés Godet, Vavasseur, Renard et Tavernier étoient prévenus d'outrages envers un ministre du culte dans l'exercice de ses fonctions et envers les objets destinés au culte. Ils furent traduits devant le tribunal correctionnel de Mortagne où ils proposèrent une fin de non-recevoir, fondée sur ce que le curé n'ayant pas porté plainte, le ministère public ne pouvoit poursuivre d'office. Le tribunal rejeta l'exception, et renvoya la cause à huitaine pour entendre les témoins sur le fond. Les prévenus interjetèrent appel devant le tribunal d'Alençon, qui jugea au contraire que l'action n'étoit pas recevable, parce qu'elle n'avoit pas été précédée de la plainte du curé outragé. Le ministère public se pourvut en cassation, et

en effet cette cour cassa le jugement d'Alençon, et renvoya l'affaire devant le tribunal correctionnel d'Evreux. Dans l'intervalle, les prévenus s'étoient désistés de leur appel du jugement de Mortagne. Mais, à Evreux, le ministère public n'a point voulu reconnoître ce désistement, et a proposé un troisième délit, celui d'outrages envers un curé à l'occasion de ses fonctions. Un jugement par défaut confirma simplement la décision du tribunal de Mortagne et renvoya devant le tribunal de Bernay pour procéder sur le fond. Opposition des prévenus qui réclamoient et contre l'introduction d'un nouveau délit, et contre le renvoi au tribunal de Bernay. Ils demandoient à être jugés à Mortagne, puisqu'ils s'étoient désistés de leur appel. Ce nouvel incident a été jugé à Evreux le 24 septembre. Voici le texte du jugement :

« Attendu que les prévenus n'ont été traduits devant le tribunal de Mortagne que pour procéder sur deux genres de préventions : outrage envers un ministre du culte dans l'exercice de ses fonctions, outrage à des objets de ce culte, attendu que les premiers juges se sont strictement renfermés dans le cercle de la prévention; qu'ils n'ont fait à la cause et sur la fin de non recevoir proposée qu'une juste application des règles sur la matière; que le désistement devoit donc être admis; attendu que si ce désistement est aujourd'hui rétracté en prévision d'un troisième genre de prévention qui n'existe pas, l'abandon fait par les prévenus de leur appel produit le même effet; qu'au surplus il n'étoit pas indispensable; rejette l'appel, confirme le jugement de Mortagne et ordonne l'exécution du jugement dont est appel. »

On remarquera sans doute la persévérance de M. le curé de Brezolettes à ne point intervenir dans une affaire où il avoit de si justes sujets de plaintes à faire contre ceux qui l'avoient insulté et menacé de la manière la plus grossière.

— M. l'abbé Vivier, qui depuis plusieurs années dirige avec succès le collége de Montdidier, quitte cet établissement pour aller prendre la direction de celui de Montolieu, près Carcassonne. La confiance de ses supérieurs l'appelle à ce nouveau poste, où il ne pourra manquer de déployer la même capacité. Il est remplacé à Montdidier par M. l'abbé Delarche, qui depuis long-temps le secondoit dans cette maison, et qui calmera les regrets que laisse le départ de l'estimable directeur.

— Le conseil municipal de Dôle, dont nous avons loué la conduite à l'égard des Frères des écoles chrétiennes, devoit porter la peine de son esprit de modération et de sagesse. Un journal du pays lui a fait son procès en règle. N'est-il pas honteux au 19e siècle de favoriser des *ignorantins* avec leur *obscurantisme* et leurs *pratiques superstitieuses ?* N'est-ce pas se déclarer ennemis des lumières que de protéger un système d'enseignement *qui exclut tout progrès* et condamne l'homme à une éternelle enfance? Vous voyez qu'il y a là de quoi faire rougir le conseil municipal de Dôle. Il

est vrai que ce conseil avoit cru agir dans cette occasion avec justice et impartialité. Il n'avoit ni supprimé une école d'enseignement mutuel, ni accordé aux Frères un privilége exclusif; au contraire, il a cherché à favoriser de tout son pouvoir l'instruction, il a créé une école pour les faubourgs éloignés de la ville, et a voté un établissement d'enseignement mutuel. Que devoit-il faire de plus? Sans doute, congédier les Frères. Alors on eût loué son zèle éclairé, son patriotisme et même sa tolérance. Il faut croire que le conseil municipal de Dôle ne sera pas fort ému des reproches et des conseils qu'on lui adresse. S'il a mérité le blâme de ceux qui s'intitulent les hommes du mouvement et du progrès, il a obtenu l'estime des amis de la religion et des mœurs et la reconnoissance des familles.

— Un décret du roi de Sardaigne, qui porte la date du 20 juillet, mais qui n'a été publié à Turin que le 14 septembre, abolit la congrégation dite des *Convittori*, établie près l'église de la *Superga*, et la remplace par une académie ecclésiastique, composée de deux professeurs et de douze élèves. M. le cardinal Morozzo, évêque de Novarre, sera chef et protecteur de l'établissement. Sur sa présentation, le roi nommera les professeurs. Les élèves seront présentés par les évêques chacun à leur tour. Ils devront avoir remporté le grand prix dans les facultés de droit ou de théologie, à moins qu'ils n'aient une dispense du roi. Les études dureront quatre années et porteront principalement sur le droit canonique, l'éloquence sacrée et la morale. Après ces hautes études, les élèves retourneront dans leurs diocèses et resteront à la disposition de leurs évêques. Cette institution paroît être à l'instar de l'ancienne Sorbonne de France.

— Le 11 juin dernier a eu lieu, au collége de Maynooth, en Irlande, le sacre de M. Crotty, président du collége, qui vient d'être fait évêque de Cloyne et Ross. Le docteur Murray, archevêque de Dublin, a fait la cérémonie, assisté des docteurs Murphy et Cantwell, évêques de Cork et de Meath. Les docteurs Kiernan et Abraham, évêques de Clogher et de Waterford; le docteur England, évêque de Charleston, et un grand nombre d'ecclésiastiques étoient présens. Le docteur Crotty étoit président du collége de Maynooth depuis onze ans.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Sur la fin du gouvernement de Charles X, le refus de l'impôt devint une question vive et brûlante, qui ne contribua pas peu à remuer les esprits et à préparer la catastrophe de juillet. Ce moyen fut généralement considéré comme révolutionnaire, et repoussé par tous les gens de bien. Nous sommes de ceux à qui cette arme a toujours paru déloyale, et nous ne pensons pas que ce qui étoit blâ-

mable alors puisse être devenu louable depuis. Sans doute il est permis de s'emparer des mauvais exemples et des mauvaises raisons de ses adversaires pour les confondre, mais pas pour les imiter. Il ne suffit pas de pouvoir leur dire qu'ils ont tenu tel langage et telle conduite à telle époque, pour avoir le droit d'en faire autant ; il faudroit commencer par établir qu'ils ont eu raison de tenir ce langage et cette conduite : car, s'ils ont eu tort, et si l'exemple qu'ils ont donné est révolutionnaire, il n'y a rien à tirer de là pour la cause des honnêtes gens, qui veulent avant tout de la droiture et de la loyauté dans ce qu'ils cherchent. Voilà pourquoi il nous semble que la question du refus de l'impôt ne sauroit être convenablement reproduite que par ceux qui en ont déjà fait une arme d'anarchie et de révolution. Et voilà pourquoi aussi nous aurions trouvé tout simple, de la part de ces derniers, qu'ils eussent repris dans une occasion récente leur ancienne thèse contre les jésuites. C'étoit pour eux un droit acquis, au moins sous le rapport de la date, et qu'ils auroient pu revendiquer sans étonner personne; mais nous dirons de cela comme des argumens empruntés à l'école révolutionnaire pour le refus de l'impôt : il ne suffit pas de rappeler que vos adversaires ont employé ces argumens à une autre époque, il faut prouver qu'ils avoient raison alors, pour que vous ayez raison aujourd'hui.

— Le *Constitutionnel* n'a point oublié qu'il a perdu un de ses ouvriers imprimeurs dans les glorieuses journées. Il se tient fier de cet exploit, et il en prend occasion de ravaler le courage des royalistes ; lesquels, dit-il, n'ont jamais osé se montrer face à face vis-à-vis du peuple. Voilà ce que c'est que les braves qui savent payer de leur personne comme le *Constitutionnel*. Ils abusent de la victoire pour traiter les vaincus avec une accablante hauteur. Ceux-ci n'ont qu'une chose à faire valoir pour leur défense, c'est qu'ils ne s'étoient par préparés au combat des glorieuses journées par une comédie de quinze ans, et par une conjuration ourdie avec autant de savoir que de patience. Ils n'avoient point de caisses de fusils dans tous les coins, ni des magasins d'armes comme il s'en est trouvé chez M. Audry-de-Puyraveau. Ils n'avoient point de banquiers et d'industriels qui se ruinassent en amateurs pour avoir le plaisir de mettre la branche cadette à la place de branche aînée. Enfin ils ont été pris au dépourvu, comme des gens qui se reposoient sur les sermens de fidélité des honorables députés de la société *Aide-toi*, et qui ne se méfioient de rien. Seulement ils se tiendront désormais en garde contre les comédiens, et il faut espérer qu'on ne les reprendra pas à être aussi sots.

— Les mesures qui ont été prises en Piémont contre les conspirateurs n'ont pas droit de nous étonner beaucoup, nous qui en avons vu prendre de plus sévères contre les insurgés de la Vendée. On a arrêté dix fois moins de monde pour la conspiration du Piémont que pour les troubles de l'Ouest; on n'a pas en Piémont fusillé en pleine paix, et sans jugement, des hommes qui n'étoient que suspects; on n'a point mis des garnisaires à discrétion chez de pauvres paysans. Il n'est donc pas plus juste qu'adroit d'accuser le gouvernement sarde de *barbarie*, comme l'a fait un journal; ce reproche retomberoit à plomb sur un autre gouvernement, ou du

moins sur ses agens. Quoi qu'il en soit, voici ce que la *Gazette* du Piémont, du 12 septembre, dit sur les dernières procédures :

« Les procédures entreprises contre les malveillans qui conjuroient le renversement du trône et le bouleversement de la patrie touchent à leur fin. Désirant en donner l'annonce à nos abonnés, nous saisirons cette occasion pour démentir les récits mensongers et les fausses notices de quelques journaux étrangers, concernant le nombre des individus mis en cause, le mode des jugemens et la nature des sentences. Depuis le 22 avril dernier, où pour la première fois, sous le règne de notre auguste souverain, force a été de procéder à des arrestations pour délits politiques, jusqu'à ce jour le nombre des accusés ne s'est pas élevé à plus de 67 : 32 ont été condamnés à mort, dont 12 ont été exécutés ; 9 ont eu leur peine commuée par S. M., eu égard à leurs importantes révélations, et 11 ont été condamnés par contumace : 2 coupables ont été condamnés à la prison perpétuelle ; les 28 autres à plus ou moins d'années de galère ou de prison, selon le degré respectif de leur culpabilité ; 5, déclarés non convaincus, ont été absous. Les procédures ont été instruites dans les divisions militaires où les délinquans avoient été découverts, selon toutes les formes régulières de jugement propres à assurer aux accusés la protection des lois. La publicité des audiences et la communication des actes de la procédure aux défenseurs ont ouvertement démontré que l'arrestation des accusés avoit eu lieu en suite d'indices positifs de culpabilité ; que l'on n'a écouté aucune révélation dépourvue de preuves irréfragables ; que la calomnie ni des soupçons sans fondement n'ont trouvé aucun accès, puisqu'on a repoussé les révélations de ceux des coupables qui ne pouvoient en soutenir la vérité dans leur confrontation avec les autres accusés. Les jugemens ont été prononcés par les tribunaux compétens, aux termes de l'édit royal du 22 août 1822, et la condamnation des coupables a eu lieu lorsque les moyens de défense, présentés avec l'indépendance la plus notoire, ont été reconnus inadmissibles contre la plénitude et l'évidence des preuves produites à leur charge. Les papiers trouvés chez quelques-uns des coupables, les aveux circonstanciés de quelques autres ont fourni au gouvernement, non-seulement une ample connoissance des trames criminelles des conjurés, de leurs menées et relations avec des révolutionnaires étrangers, et des fausses promesses d'aide et de secours dont ceux-ci les flattoient pour les séduire, mais encore des notions sur quelques autres personnes indiquées comme complices et adhérant à leurs coupables projets. L'autorité, en s'occupant de compléter l'ensemble des procédures, a l'œil continuellement ouvert sur la conduite de ces derniers, et poursuit ses recherches pour s'assurer du délit et en provoquer au besoin la punition, afin de délivrer le pays de ce qui reste de ces hommes ennemis de la religion, du trône et de la patrie, disposés à la rapine, aux incendies et à tous les désordres publics, pour parvenir au but de leurs criminels desseins. »

— C'est à dater du 19 septembre, dit la *Gazette médicale*, que le chiffre des cholériques entrant à l'Hôtel-Dieu s'est subitement accru d'une manière alarmante. Le 20 au soir on comptoit déjà 18 malades, sur lesquels 7 sont morts ; le 21 et le 22, il y a eu 15 nouveaux entrans, 7 nouveaux décès ; le 23 et le 24, 12 au-

tres malades, dont plusieurs dans un état désespéré. Les autres hôpitaux ont également reçu quelques cholériques, et des cas se sont developpés parmi les internes. Depuis quelques jours, le chiffre des décès, aux hôpitaux et à domicile, est stationnaire à 15, ce qui suppose une quarantaine de cas par jour.

— M. le comte de Rambuteau, préfet du département de la Seine, est nommé conseiller-d'état en service extraordinaire, avec autorisation de participer aux travaux du conseil.

— M. Legros, négociant, et lieutenant-colonel de la 4e légion de la garde nationale de Paris, est nommé maire du 4e arrondissement, en remplacement de M. Cadet-Gassicourt, apothicaire, qui a donné sa démission.

— M. Cotelle, notaire, est nommé maire du 6e arrondissement, en remplacement de M. Cailus, décédé.

— M. Galisset, avocat de Paris, ancien secrétaire du préfet de police, est nommé président du tribunal de Pithiviers. M. Ranque, procureur du Roi à Gien, devient président du tribunal. M. Dujarié, procureur du Roi à Vervins, passe à Clermont (Oise), et est remplacé par M. Baudelot, son substitut.

— M. de Rambuteau, préfet de la Seine, qui poursuit avec activité la réorganisation des services de son administration, a visité ces jours derniers le Mont-de-Piété, où il a feint de mettre lui-même sa montre en gage; et l'établissement central de la compagnie hollandaise pour la confection des bouillons vendus dans des boutiques de la capitale. Cet établissement est actuellement chargé de la fourniture de plusieurs bureaux de charité, à la place des Sœurs qui s'en acquittoient fort bien, mais dont on dédaigne aujourd'hui les services. Il est clair que ces pieuses filles devoient mettre autant de soin, de conscience, de zèle et d'économie dans la confection des bouillons que des spéculateurs guidés par des vues d'intérêt.

— Le prince de Talleyrand est arrivé à Paris le 29 septembre.

— On continue à transférer les détenus politiques au Mont-St-Michel. Vendredi matin, on est venu enlever de Ste-Pélagie quatre condamnés, deux pour l'affaire de la rue des Prouvaires, MM. d'Haxeloffer et Boistay, et deux pour l'insurrection des 5 et 6 juin. Ils n'ont été avertis de cette translation qu'une demi-heure avant leur départ, et ont été ainsi privés des adieux de leur famille.

— Des ouvriers charpentiers, faisant partie de ceux qui ne se sont pas coalisés, ont été autorisés à reprendre leurs travaux à l'édifice du quai d'Orsay. On est résolu à ne pas admettre ceux qui se sont mutinés.

— Un particulier s'est présenté au Palais-Royal, dans la soirée du 27 septembre, avec un bonnet auquel étoient attachées deux cocardes, blanc et vert. Il a été bientôt assailli par la foule, et, non content des cris de : *A bas le carliste!* on s'écrioit qu'il falloit le jeter à l'eau. La garde, accourue, l'a ramené au poste pour le soustraire à de mauvais traitemens. Cet incident a causé assez de troubles au Palais-Royal pour faire fermer les boutiques.

— La *Tribune* a encore ouvert une souscription pour faire face à la nouvelle amende de 22,000 fr. à laquelle elle vient d'être condamnée.

— Les journaux ministériels disent que c'est à tort que l'on a répandu des uits de nouvelles insurrections dans l'Ouest. Il n'y a, disent-ils que des faits olés de chouannerie : les bandes ne sont que de quatre à cinq hommes, et il n'y rien d'inquiétant pour la tranquillité générale. Au surplus, les autorités redoublent de soins pour réprimer les désordres.

— Le jugement par défaut du 24 août, qui a condamné à l'amende 33 officiers sous-officiers de la garde nationale de Carcassonne, vient d'être maintenu par a jugement contradictoire.

— Un article du *Courrier de Lyon*, sur le banquet donné à M. Garnier-agès, député, dans la ville de Saint-Etienne, a occasionné, à la suite de diverses xplications, un duel entre M. Jouve, gérant du journal, et M. Bigaud, président u banquet. Ce dernier a reçu une balle au bras, et a cru alors devoir déchirer a rétractation que le journaliste lui avoit offerte.

— Le procureur du Roi, à Arras, a formé opposition à l'ordonnance de non-ieu, rendue par la chambre du conseil du tribunal de cette ville, au sujet d'un rticle du *Propagateur*.

—Au moment de partir de Toulon, le général Trezel, qui commande l'expédition le Bougie, a adressé aux militaires un ordre du jour, pour leur recommander de protéger les habitans paisibles dans leurs personnes et leurs biens, de ne point entrer sans son ordre dans les mosquées et dans les maisons. Il les prévient que les mœurs du pays s'opposent à ce qu'on y prenne le logement militaire.

— Le nombre des déserteurs belges augmentant chaque jour, le préfet du Nord vient d'adresser aux maires du département une circulaire, par laquelle il les invite à éclairer ces militaires sur les suites de leur désertion.

— Le choléra a entièrement disparu à Londres.

— Le colonel Evans, membre du parlement anglais, est parti pour Lisbonne, où il se dispose à appuyer la cause constitutionnelle.

— Les agens de don Pedro à Londres se donnent toujours beaucoup de mouvement pour lui trouver du renfort. Ils sont parvenus à enrôler encore, pour son service, 400 jeunes gens qui vont être embarqués à Gravesend. Ils ont en outre passé un marché pour la fourniture de 15,000 fusils, 5,000 pistolets et 10,000 sabres, qui seront expédiés en même temps.

— On n'a point reçu de nouvelles de Lisbonne ces jours derniers. Les principaux journaux anglais ne parlent plus autant des bruits qu'ils avoient accueillis sur des propositions de don Miguel et de M. de Bourmont. Ce seroit au contraire lord Russell qui auroit fait tous ses efforts pour obtenir une transaction ou une suspension d'armes. Le navire l'*Oreste*, parti d'Oporto le 18 septembre, a rapporté que cette ville étoit fort incommodée par les guérillas royalistes.

— Le choléra continue ses ravages à Séville et à Triana, en Espagne. On a compté, le 11 septembre, 125 décès dans cette première ville; et, le 19, 84 dans la seconde.

— La défense que le gouvernement de Neufchâtel avoit faite de célébrer l'anni-

versaire du 12 septembre n'a pas été observée. Il y a eu ce jour des feux de joie, des coups de fusils et de pétard, et des cris de : *Vive la Suisse!* La police n'a pu réprimer ces manifestations.

— La *Gazette de France* annonce que madame la duchesse de Berry a dû arriver à Prague la veille du 29 septembre, avec M. de Châteaubriand, qui l'a rejointe.

— L'empereur de Russie est partie de Munchen-Graetz, et s'est rendu inopinément à Berlin, pour y voir le roi de Prusse, son beau-père. Ses conférences avec l'empereur d'Autriche ont duré sept jours.

— Il paroît, d'après les dernières nouvelles de Constantinople, que l'on a beaucoup exagéré les effets de l'incendie ou des incendies qui ont désolé cette capitale, et que la politique y est étrangère. Il n'a éclaté aucune révolution à Constantinople.

— Des rapports que le gouvernement vient de recevoir, jusqu'à la date du 7 août, font connoître que des hostilités se sont engagées entre l'établissement français du Sénégal et les Maures-Trarzas, par suite des envahissemens commis par ces derniers sur le territoire de Wallo, en violation des traités. La garnison française a fait éprouver aux Maures des pertes considérables; et le gouverneur, qui a commandé lui-même l'expédition, comptoit sur une prochaine évacuation du territoire envahi. Il s'étoit ménagé d'ailleurs le concours des chefs voisins, qui n'avoient pas moins d'intérêt que les Français à s'opposer aux envahissemens des Maures sur la rive gauche du Sénégal.

Le collège de Brigue en Valais, qui est dirigé par les jésuites, a eu, suivant l'usage à la fin de l'année scolastique, des thèses, des exercices publics et une distribution de prix. Les thèses pour la philosophie ont été soutenues par sept jeunes gens, dont deux jésuites; elles sont dédiées à M. Roten, évêque de Sion. On s'y élève contre le système qui ne reconnoît d'autre moyen de certitude que la raison générale, et on y montre que la raison individuelle est capable d'acquérir quelque certitude. Il y a eu aussi des thèses d'algèbre et de géométrie. Les exercices publics pour chaque classe rouloient sur le latin, le grec, le français, l'histoire, etc. On apprend aussi dans ce collége l'allemand, l'italien, le dessin, etc. La distribution des prix a eu lieu le 18 août. On y voit figurer des jeunes gens de pays assez éloignés, non-seulement des Valesans, des Savoisiens et des Français, mais des Allemands et des Hollandais. C'est un jeune Kriek, d'Amsterdam, qui a eu le premier prix de sagesse pour les grands, et un jeune de Ciamberlani, de Munster, qui a eu le même prix dans la seconde division. Le prix d'excellence en rhétorique a été obtenu par un jeune Perrin, de Lyon. Il y a des élèves de Paris, de Marseille, d'Alsace, de Piémont, du Milanais, etc. On conçoit aisément que de pays moins tranquilles on afflue dans une contrée dont la paix n'a point été troublée jusqu'ici, ni par le fléau des révolutions, ni même par les orages qui les précèdent et les annoncent.

Rien n'est si commmun, dans le langage des écrivains révolutionnaires, que de parler du parjure de Charles X. Ceux qui ont violé leur serment sont bien aises que l'on croie que Charles X avoit avant eux violé le sien; ce qui toutefois ne les excuseroit pas encore. La lettre suivante leur ôte cette ressource; elle a été adressée par M. Guernon-Ranville au rédacteur du *National*, et est datée du 13 septembre :

« Monsieur, vos doctrines ne sont pas les miennes; cependant je lis votre journal avec un vif intérêt, dû bien moins au talent élevé de la rédaction qu'au caractère de conviction et de loyauté dont votre polémique m'a paru constamment empreinte. Vous aurois-je mal jugé sous ce dernier rapport? Me serois-je trompé en vous supposant une probité politique et une bonne foi d'argumentation qu'on chercheroit vainement chez un grand nombre des publicistes de la presse périodique? Il me seroit pénible de le reconnoître, et je veux du moins, avant d'arrêter mon opinion à cet égard, vous offrir l'occasion d'expliquer ce qui me paroît la plus étrange des contradictions.

» Vous dites, dans votre numéro de lundi dernier 9 : « Une des dénominations « flétrissantes par lesquelles on qualifie le plus souvent la legitimité, c'est celle de » *royauté parjure*. Probablement l'indignation nationale a attaché un sens à ce » mot; elle a voulu rappeler sans doute la sainteté des sermens de Reims, sermens » garantis à la fois par l'honneur de Charles X comme gentilhomme, et par sa con- » viction religieuse comme chrétien; sermens publiés, célébrés s'il en fut jamais, » et qui pourtant *furent violés avec une préméditation si ancienne et si évi- » dente par les ordonnances de juillet.* »

» Que, pressés de *justifier* leur propre turpitude, *les comédiens de quinze ans*, les hommes qui renversèrent la royauté légitime, à laquelle ils avoient prodigué tant de sermens, aient imaginé de jeter à cette même royauté l'épithète de *parjure*, on le conçoit aisément; cette petite manœuvre étoit à la portée de l'intelligence des classes qu'ils vouloient tromper : mais vous et vos amis qui avez répudié cette odieuse confession de *la comédie de quinze ans;* vous qui, je le suppose du moins d'après vos assertions d'une hostilité toujours ouverte et non interrompue, n'avez violé aucun serment en travaillant à la destruction du trône et de la Charte de 1814, quel sentiment peut vous porter à flétrir de cette odieuse calomnie de *parjure* un prince que son malheur seul devroit protéger contre de tels outrages?

» Ce mot de *calomnie*, que j'ai regret d'appliquer à vos paroles, n'a rien d'exagéré, vous devez en convenir, vous qui avez hautement reconnu que *Charles X étoit convaincu de son droit, et qu'il n'eut point l'intention de violer la Charte* (*National* du 3 décembre 1832). Certes, une telle conviction, fût-elle le fruit de l'erreur, suffiroit pour écarter toute idée de *parjure;* mais qui oseroit aujourd'hui contester sérieusement qu'en effet Charles X étoit dans son droit en signant les ordonnances du 25 juillet? Les ennemis les plus ardens de la restauration ont eu la bonne foi de le proclamer; ces fatales ordonnances, que la *Tribune*

n'a jugé mauvaises que *parce qu'elles étoient le boulevart de la royauté* (*Tribune*, 6 mars 1833), n'excédoient pas les limites de la puissance constitutionnelle du roi : ELLES ÉTOIENT AUTORISÉES PAR LA CHARTE (*National*, 16 mai 1833). On a pu jusqu'à certain point les qualifier d'*illégales*, en ce qu'elles sortoient du cercle ordinaire de *la loi* proprement dite; mais ELLES NE FURENT POINT INCONSTITUTIONNELLES, car elles étoient fondées sur la disposition de l'art. 14, et l'*art.* 14, *expression du principe monarchique qui, dominant la Charte tout entière, étoit écrit dans la constitution.* (*National*, octobre 1832).

» Les véritables *violateurs de la foi jurée* se sont efforcés de dénaturer le sens de cet article; mais vous et vos amis l'interprétiez sainement, lorsque vous écriviez dans votre numéro du 20 avril 1832 : « La charte octroyée sans l'art. 14 eût » été une absurdité. Le fondateur de la Charte avoit dit et dû dire : *Je veux faire » une concession, mais non pas telle que cette concession puisse me détruire » moi et les miens; en conséquence, si l'expérience m'apprend que j'ai » trop accordé, je me réserve la faculté de réviser ma constitution, et c'est » là ce que j'exprime par l'art.* 14. Cela étoit parfaitement logique....

» Le parti de la révolution n'a jamais hésité à repousser le principe de la » Charte : il n'a jamais voulu de la liberté *octroyée*, parce qu'*il ne concevoit » pas une telle liberté sans un article* 14 *qui protégeât le pouvoir consti- » tuant contre sa propre concession.* »

» Or, Monsieur, je le demande à votre loyauté, si les ordonnances du 25 juillet étoient *autorisées par la Charte*; si, en d'autres termes, elles étoient *constitutionnelles* et parfaitement conformes au texte aussi bien qu'à l'esprit de l'art. 14, *sans lequel la Charte eût été une absurdité*, comment le roi, qui les a signées, auroit-il encouru par là le terrible reproche d'avoir violé la Charte ?.....

» Et si Charles X est demeuré jusqu'au bout fidèle aux sermens de Reims *comme chrétien*, fidèle à l'honneur *comme gentilhomme*; que doit-on penser des misérables qui n'ont pu expliquer leur révolte qu'en supposant calomnieusement *un premier parjure royal?....* Pairs de France, députés, électeurs, fonctionnaires publics, avocats, tous renouveloient presque chaque année le serment solennel de *fidélité au roi légitime* et d'*obéissance à la Charte octroyée*, et tous, en proférant ces sermens (ils s'en sont impudemment vantés), préparoient le renversement du roi et la destruction de la Charte.

» Soyez juste, Monsieur; osez dire, avec toute l'autorité de votre beau talent et de votre noble indépendance, à qui doit rester maintenant la honte du PARJURE..... »

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du* 29 *septembre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 75 fr. 45 c., et fermé à 75 fr. 20 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 102 fr. 30 c., et fermé à 102 fr. 40 c.
Actions de la Banque . . . . 1720 fr. 50 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e.

De la Profession de Foi de M. l'abbé Combalot sur l'Encyclique.

(Suite du N° 2158.)

Nous félicitons M. l'abbé Combalot d'avoir reconnu que la ligne politique de l'*Avenir* et l'*Agence pour la liberté religieuse* étoient improuvées par l'Encyclique. Mais il nous semble qu'il n'a pas vu tout ce qui est dans l'Encyclique, et qu'il y a vu quelquefois ce qui n'y est pas. Ainsi, il dit qu'*il improuve avec et comme l'Encyclique la liberté illimitée de la presse et la liberté illimitée de conscience.* Mais le saint Père ne condamne pas seulement la liberté *illimitée* de la presse, ni la liberté *illimitée* de conscience. L'Encyclique réprouve la *liberté de conscience* et *la liberté de la presse.* Le saint Père n'a pas cru vraisemblablement que, pour que ces deux libertés fussent dangereuses, il falloit qu'elles fussent portées aux derniers excès. Que signifie cette distinction, imaginée par M. Combalot, de *liberté de conscience dogmatique et intérieure?* Il n'y a rien dans l'Encyclique qui ressemble à cela. Ce n'est pas seulement d'une liberté de conscience *intérieure* que le pape se plaint, c'est d'une liberté qui se manifeste au dehors par des actes, par des écrits, par des discours. Le souverain pontife remarque que *les Etats les plus florissans ont péri par ce seul mal, par la liberté immodérée des opinions, par la licence des discours et par l'amour des nouveautés.* Or, cela sans doute est extérieur et a des effets très-apparens; et, ce qui achève de prouver que le pape avoit ici en vue les doctrines de l'*Avenir,* c'est ce qu'il ajoute, que *quelques-uns répètent avec impudence qu'il résulte de la liberté des opinions quelque avantage pour la religion.* C'étoit là en effet le prétexte qu'on faisoit valoir dans l'*Avenir.* La distinction de M. l'abbé Combalot est donc un peu subtile et forcée. De même, il suppose que le pape ne blâme que *la liberté illimitée de la presse, qui est le droit radical d'outrager Dieu et la vérité, que s'arrogent les impies.* L'Encyclique n'autorise point cette explication, car elle condamne la témérité de ceux qui prétendent que les maux produits par la presse *peuvent être compensés par quelque livre qui paroîtroit en faveur de la religion.*

Or, c'étoit encore là le système de l'*Avenir*. C'est donc de la liberté de la presse, telle que l'entendoit ce journal, que le chef de l'Eglise a voulu parler. Les explications de M. l'abbé Combalot ressemblent trop à des restrictions imaginées pour sauver le système de ses amis, ou du moins pour leur adoucir l'amertume d'une condamnation.

De plus, on est étonné que M. l'abbé Combalot ne parle nullement, dans sa profession de foi, de plusieurs points sur lesquels le souverain pontife avoit insisté dans son Encyclique. Ainsi, S. S. se plaignoit que l'on *enfreignît l'obéissance due aux évêques*, et qu'on *foulât aux pieds leurs droits*. Elle recommandoit que *les prêtres fussent soumis aux évêques*. Elle avertissoit que l'*Eglise universelle est ébranlée par quelque nouveauté que ce soit*. Elle appeloit coupables et insensés ceux *qui blâment la discipline de l'Eglise, ou qui la représentent comme défectueuse et imparfaite*. Elle se plaignoit qu'on eût mis en avant une *restauration* et une *régénération* de la religion, *comme si l'Eglise étoit obscurcie*, et qu'on imaginât une réforme faite sans le concours du suprême dispensateur des canons. Enfin, elle signaloit comme une chose dangereuse la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Or, ce sont là autant de prétentions et de rêves de l'*Avenir*. On y parloit sans cesse de *régénérer* le catholicisme, de le tirer de son état de langueur, de lui rendre son *mouvement d'ascension*. Cependant M. l'abbé Combalot a entièrement passé sous silence toute cette partie de l'Encyclique. Dans une profession de foi qui devoit être *explicite* et *précise*, il l'avoit annoncé, il n'a pas cru devoir dire un seul mot sur des questions sur lesquelles ses amis s'étoient si fort égarés. Il vouloit, disoit-il, *prévenir toutes les insinuations de la mauvaise foi* : comment, dans une déclaration assez longue, a-t-il donc omis des points assez importans, et sur lesquels il devoit sentir le besoin de s'expliquer, ne fût-ce qu'à cause de ses relations étroites avec les rédacteurs de l'*Avenir?*

Ce soin étoit plus naturel et plus nécessaire que celui de chercher dans l'Encyclique la justification du nouveau système de philosophie. Oh! là-dessus M. l'abbé Combalot ne tarit pas, il emploie les expressions les plus magnifiques. *L'Encyclique consacre de ses augustes suffrages la philosophie de M. de L. M.... Elle frappe au cœur l'analyse individuelle, elle tue le cartésianisme; loin de porter le découragement dans*

l'ame des défenseurs de la nouvelle philosophie, elle les protége, etc. Sur quoi reposent ces airs de triomphe? sur le sens du mot *verbum,* sur la question de savoir s'il s'agit ici de la parole humaine, ou de la parole de Dieu, du Verbe. M. l'abbé Combalot ne manque pas de remarquer que le mot *verbum* commence par un petit *v*, et non par un *V* majuscule. C'est là-dessus que roule sa démonstration. Sa *philosophie catholique* dépend d'un grand ou d'un petit *v*; elle triomphe si c'est un petit *v*, elle est à jamais renversée si c'est un grand *V*. Or, il y a une forte présomption contre lui, c'est que l'Encyclique, en ce même endroit, renvoie à Saint-Irénée, dont elle emprunte les paroles : *Sed quoniam impossibile erat sine Deo discere Deum, per Verbum suum docet hominem scire Deum.* Il est manifeste que c'est à ce passage que l'Encyclique fait allusion. Ainsi, le sens du mot *Verbum* est ici incontestable, *per Verbum suum.* Adieu donc la démonstration de M. Combalot, adieu les *augustes suffrages :* l'analyse individuelle n'est pas *frappée au cœur,* le cartésianisme n'est pas *tué,* mais la philosophie nouvelle est bien malade.

Il résulte de ces observations que M. l'abbé Combalot insiste sur ce qui n'est pas dans l'Encyclique, ou sur ce qui ne s'y trouve énoncé qu'indirectement, tandis qu'il néglige des choses importantes et que, dans sa position, peut-être, il ne devoit pas omettre. Auroit-il lu l'Encyclique avec un peu de précipitation, ou bien l'amitié lui auroit-elle mis un bandeau sur les yeux, et l'auroit-elle empêché de voir tout ce qui étoit défavorable à ses amis? En tout cas, nous regrettons vivement que cette déclaration, qui eût pu en moins de mots être si nette et si franche, laisse tant à désirer. Du reste, il est juste de remarquer que l'auteur déclare qu'il condamne et flétrit tout ce qui, dans son livre, seroit contraire à la doctrine de l'Encyclique. Il ajoute que si l'Encyclique improuvoit d'une autre manière qu'il l'entend la liberté de la presse et la liberté de conscience, il les improuveroit comme elle. Seulement l'auteur auroit pu renoncer à quelques formes de style qui rappellent un peu les prétentions et les exagérations de l'*Avenir*. Il auroit pu se dispenser aussi de se plaindre des *écrivains prévenus ou blessés qui s'efforcent chaque jour de persuader à leurs lecteurs que l'Encyclique enveloppe dans une même réprobation les opinions politiques de l'Avenir et les doctrines de la philosophie nouvelle.* Nous ne savons quels sont les écrivains

que M. l'abbé Combalot veut désigner ici, et nous croy qu'il seroit assez embarrassé de nommer ceux qu'il accuse travailler *chaque jour* à persuader que l'Encyclique condam également les opinions politiques et philosophiques de la no velle école; du moins nous n'avons vu cela nulle part.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. On faisoit depuis quelque temps à Rome des recherc pour découvrir les restes du célèbre peintre Raphaël. On sav qu'il avoit été enterré dans l'église de Sainte-Marie de la Roton qui est l'ancien Panthéon, où il avoit fait bâtir une chapelle. congrégation dite des *Virtuoses* du Panthéon ordonna des fouill de concert avec le chapitre de la collégiale de cette église. Le 14 se tembre, vers midi, ces fouilles ont eu un heureux succès. Derriè la table de l'autel de la sainte Vierge dite *del Sasso*, dans un ar qui est au-dessous de la statue, on a trouvé le squelette de Raphaël que l'on cherchoit sans relâche depuis huit jours. Quelques fragmens échappés aux ravages du temps indiquent que le cercueil étoit de sapin. Les os étoient assez bien conservés et tous dans leur position naturelle. On y reconnoît la taille du grand artiste qui étoit de 7 palmes et demie. Une députation du chapitre de l'église, la congrégation des Virtuoses qui est sous l'invocation de saint Joseph de Terre-Sainte, la commission des beaux-arts, les académies de Saint-Luc et d'Archéologie ont été témoins de cette heureuse découverte. On avertit sur-le-champ M. le cardinal Zurla, et les prélats Grimaldi, gouverneur de Rome, Patrizi, majordôme, et Ugolini, président des armes, qui accoururent. Chacun regardoit avec respect cette tête et cette main qui avoient produit tant de chefs-d'œuvre. Rome toute entière a pris part à cet événement. Du 19 au 24 septembre on a été admis avec des billets à voir les restes du grand peintre dont l'Italie s'honore.

— Le nouveau nonce à Naples, M. Gabriel Ferretti, archevêque de Séleucis, est arrivé dans cette capitale, et a eu le 10 septembre sa première audience du roi des Deux-Siciles.

Paris. Des journaux ont annoncé que M. l'évêque de Jérusalem avoit été reçu dernièrement au château, ce qui aura pu paroître extraordinaire à beaucoup de lecteurs; mais il y a en ce moment à Paris un prélat romain, M. Daulo Foscolo, qui a le titre de patriarche de Jérusalem. Ce prélat, qui est du pays de Venise, comme le pape, a été précepteur de l'infant aujourd'hui duc de Lucques, et a depuis occupé le siége de Corfou. Il revient d'Espagne, où il étoit allé, dit-on, pour ses affaires personnelles.

— M. Dubourg, archevêque de Besançon, est arrivé dans cette ville à la mi-septembre. Comme ce prélat n'avoit pas encore reçu

bulles, il a logé d'abord au séminaire. Le samedi 21, il a fait ordination dans la chapelle du séminaire. Une ordonnance 18 septembre autorise la publication des bulles du prélat pour sançon.

— Deux retraites ecclésiastiques ont eu lieu cette année dans le ocèse de La Rochelle. Nous avons déjà parlé, dans ce Journal, la première donnée dans le grand seminaire de La Rochelle par . l'abbé Boyer, dont le mérite et les succès, dans ce genre de inistère, sont connus depuis long-temps. La seconde retraite, mmencée le 4 de ce mois et terminée le 11, a été donnée par l'abbé Frere, dans le local du petit séminaire de Pons. L'impres-on produite par les discours qui en ont fait la matière a été profonde. a fin de toute retraite ecclésiastique est sans doute de renouveler ans le clergé l'esprit et la vertu du sacerdoce; telle est spéciale-ent la pensée de M. Frere et le but qu'il a plus particulièrement n vue. L'excellence et la grandeur du sacerdoce, le détachement, oraison, la mortification, l'obéissance et la soumission à l'évêque, a nécessité de la science et de l'étude, la pénitence, la prière, obligation d'enseigner, l'objet de cet enseignement, l'ordre et la méthode qu'il faut garder, l'obligation du bon exemple, la cha-ité enfin et l'union qui doivent lier entre eux tous les membres d'un même clergé, ce sont là autant de sujets que M. l'abbé Frère a traités avec cette conviction entraînante et cette hauteur de vues qui n'appartiennent qu'à un grand talent et à une piété profonde. Aussi a-t-il été suivi avec l'attention la plus soutenue et un intérêt toujours croissant, par le jeune clergé comme par les vieillards les plus vénérables de ce diocèse.

— En rendant compte, le mois d'août dernier, de la Retraite ecclésiastique de Versailles, nous n'omîmes point de dire qu'une Retraite semblable y étoit déjà annoncée pour le mois de septembre. Elle vient d'avoir lieu en effet, et n'a pas été moins nombreuse que la première. M. l'abbé Villecourt, vicaire-général de Sens, qui l'a donnée, a pleinement justifié la réputation qui lui est depuis long-temps acquise dans ce genre de ministère. Ses instructions, pleines de sagesse, de clarté, de précision, pieuses et touchantes, renferment toute la science ecclésiastique qu'il est possible de montrer dans ce genre de prédication, dont il est justement regardé comme un modèle. La santé de M. l'évêque ne lui a pas permis, dans cette occasion, de faire entendre autant qu'il l'auroit voulu la voix du pasteur; mais sa présence seule est toujours, pour son clergé, un sujet inépuisable d'édification.

— Le monastère que l'abbé de Rancé a illustré par sa pénitence et par la réforme qu'il y a établie, avoit été dévasté pendant la révolution, et l'église en avoit été détruite; les trappistes, revenus après la tempête habiter ce berceau de la réforme, aspi-

roient à en relever les ruines, et ont fait pour cela une quête qui n'a pas été sans fruit. La première pierre de l'église fut posée, il y a quatre ans, par M. l'évêque de Séez; depuis les travaux ont continué, et les religieux s'y employoient avec ardeur. Le 30 août dernier, l'église a été consacrée par le même prélat; la cérémonie a été longue et majestueuse; un nombreux clergé de tous les environs y assistoit; plusieurs milliers de fidèles y étoient réunis; les autorités mêmes du pays, entr'autres, M. le sous-préfet de Mortagne, avoient pris part à la joie commune. Tout le monde, dans la contrée, se félicite du rétablissement d'une maison qui l'a si long-temps édifiée et vivifiée. Le 31 août, M. l'évêque bénit une cloche pour l'église, et confirma plusieurs fidèles. Il y a eu à cette occasion beaucoup de communions; le souverain pontife avoit accordé des indulgences pour cette circonstance solennelle. On dit qu'il doit paroître une relation détaillée de cette édifiante cérémonie.

— Pendant que dans quelques lieux on fait encore la guerre aux croix, ailleurs on les relève et on les restaure. A Bancourt, près Bapaume, diocèse d'Arras, un ancien calvaire qui étoit tout récemment tombé de vétusté a été remplacé. La cérémonie a eu lieu le dimanche 22; elle avoit attiré un grand concours de tous les environs. Le maire, l'adjoint et deux notables portoient le Christ, et un chœur de jeunes filles dirigées par les sœurs qui tiennent l'école gratuite de Bapaume, chantoit des cantiques. Un maire porter la croix, c'est un exemple bon à citer. A Autretot, près Yvetot, une vieille croix alloit tomber, on en a placé avec pompe une nouvelle au milieu d'une grande affluence. D'un autre côté, nous apprenons qu'une croix vient encore d'être renversée à Albigny, diocèse de Lyon. Des malfaiteurs se sont rendus coupables de cette profanation; mais du moins ils se sont cachés dans l'ombre. C'est dans la nuit du 21 au 22 septembre qu'ils se sont livrés à cet acte d'impiété.

— Au Bourg du Péage, diocèse de Valence, le maire refuse aux Frères des écoles chrétiennes l'autorisation d'ouvrir une école privée. En vain réclament-ils le bénéfice de la nouvelle loi sur l'instruction primaire, en vain sont-ils munis des pièces exigées, savoir d'un brevet de capacité et d'un certificat de moralité. Le maire prétend que cet article de la loi ne regarde que les particuliers et non les congrégations. De quel droit distingue-t-il où la loi ne distingue pas? Le même a fait enlever une croix de mission malgré les réclamations des habitans; il a fait signifier aux indigens qu'ils ne recevroient point les secours du bureau de bienfaisance s'ils n'envoyoient leurs enfans à l'école mutuelle. Or une partie de ces secours provient d'un legs de M. Lambert, le précédent curé, qui a laissé un capital de 4 à 5 mille francs applicable aux Frères des écoles, si on parvenoit à les établir dans sa paroisse. Le maire ne

veut point exécuter cette clause du testament. Les paroissiens réclament; ils sont disposés à résister à l'arbitraire du maire, et ils invoquent la publicité de la presse. Ils ont écrit à ce sujet au rédacteur de la *Tribune Catholique*, qui espère que le ministre de l'instruction publique fera exécuter sa loi en dépit des chicanes de quelques fonctionnaires malveillans.

— M. l'abbé David, supérieur du séminaire de Grenoble, est mort dernièrement victime d'un déplorable événement. En revenant dans cette ville, avec deux autres ecclésiastiques, le cheval qui conduisoit la voiture s'emporta, à la descente de Voreppe, M. David voulut s'élancer hors de la voiture, mais, retenu par sa soutane, il fut traîné pendant quelques pas, sa tête rebondissant sur le pavé, lorsque sa soutane, en se déchirant, le laissa libre, il n'existoit plus. Une fin si funeste a consterné tout le diocèse. M. l'abbé David étoit depuis long-temps attaché au séminaire; et il y étoit professeur avant d'avoir été choisi pour supérieur.

— Une pieuse fille, mademoiselle Clotilde Lumière, de la congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers, supérieure de l'institution des sourds-muets de Bordeaux, vient d'être enlevée à cet établissement. Elle étoit née à Castillon et connut de bonne heure les illusions du monde. Elle entra dans la congrégation des Sœurs de la Charité et de l'instruction chrétienne de Nevers; elle fut enfermée à Bordeaux pendant la révolution, et son frère, avocat dans cette ville, fut une des victimes de la terreur. Madame Lumière attachée à l'institution des sourds-muets y porta cette activité, cet esprit d'ordre et cette charité auxquelles il est donné de faire de grandes choses. Elle étoit la mère des malheureux et la meilleure amie de toutes ses compagnes. Un nombreux cortége l'a suivie à sa dernière demeure.

— Le clergé belge vient de perdre un de ses membres les plus estimables dans la personne de M. Van Aerschot, mort à Malines dans la force de l'âge. Cet ecclésiastique étoit professeur d'hébreu au petit séminaire, et destiné peut-être à figurer avec éclat dans un établissement d'instruction supérieure, qui sera sans doute fondé tôt ou tard par le clergé pour toute la Belgique. Il avoit déjà été à la tête d'un établissement d'instruction formé par M. de Méan. Cette maison ayant été supprimée par l'ancien gouvernement, l'archevêque lui donna la survivance d'une cure importante du diocèse, celle de Sainte-Gudule, à Bruxelles. M. Van Aerschot y jouissoit de la confiance générale; mais, dès qu'on put rétablir les petits séminaires, il renonça aux avantages qu'il pouvoit espérer pour rentrer dans la carrière de l'enseignement. Il avoit étudié à Paris et en Italie les méthodes des institutions les plus renommées. Au savoir, il joignoit les qua-

lités les plus aimables et la vertu la plus solide. Il étoit membre du conseil de Malines pour l'association de la propagation de la foi. Il n'avoit que 40 ans.

— On continue en Angleterre à bâtir des chapelles catholiques. Le 22 mai on en a ouvert une à Penrith, dans le comté de Cumberland. C'est la sixième chapelle dans ce comté et même la septième; car le prêtre qui dessert Workington, visite aussi Maryport. Nous avons parlé de l'ouverture de la belle chapelle de Grantham, dans le district du Milieu; elle a été bâtie aux frais du missionnaire, M. Tempest. Le 27 du même mois, on posa à Preston la première pierre d'une nouvelle chapelle. Cette ville, dans le comté de Lancastre, en avoit déjà deux qui étoient tout-à-fait insuffisantes. On célébra la messe dans l'église de Fishergate, et on se rendit en procession par les principales rues de la ville sur l'emplacement de la nouvelle église où l'on fit les prières accoutumées. Les protestans en Angleterre contribuent souvent aux dépenses de la construction des églises catholiques. La duchesse de Kent, belle-sœur du roi, a souscrit pour 25 liv. sterling en faveur de la nouvelle cathédrale de Tuam, en Irlande.

— Le clergé, en Grèce, est mieux traité que dans quelques Etats catholiques; c'est à lui que l'on s'adresse pour régler les affaires de la religion. Cet été, un synode des évêques a été convoqué par le roi Othon, pour l'organisation du clergé. Ce synode a commencé ses travaux le 27 juillet, vieux style, qui répond au 15 juillet. Un projet de loi, composé de deux articles, a été présenté à son approbation par le gouvernement. Le premier article est ainsi conçu: « L'Eglise orientale, orthodoxe et apostolique de la Grèce, ne reconnoissant spirituellement aucun autre chef que notre Seigneur Jésus-Christ, chef de la foi chrétienne, ne relève et ne dépend d'aucune autre autorité, en conservant intacte l'unité dogmatique conformément aux principes professés originairement par toutes les églises orientales orthodoxes; quant à la partie administrative de l'Eglise, qui appartient à la couronne et qui n'est en rien contraire aux saints canons, elle reconnoît pour son chef le roi de la Grèce. » On pourroit s'étonner qu'un prince catholique proposât l'adoption d'un projet qui reconnoît une autre Eglise comme *orthodoxe* et *apostolique*, et qui rejette formellement la primauté du pape. Il semble que le ministère du roi Othon pouvoit se dispenser de s'expliquer ainsi d'une manière contraire aux dogmes catholiques. Quoi qu'il en soit, l'article a été adopté par le synode. L'article 2 portoit : qu'un synode permanent, composé uniquement d'archevêques, seroit établi par le roi et considéré comme la suprême autorité de l'Eglise, *à l'instar de l'Eglise russe*. Ces derniers mots ont excité une vive réclamation; on n'a point voulu avoir l'air de devoir quelque chose à la Russie, et, au lieu de ces mots, on a mis dans l'article que le synode permanent *dirigeroit*

les affaires ecclésiastiques d'après les canons. Le gouvernement a adopté cet amendement.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Voici une réflexion qui avoit échappé d'abord aux députés de Prague, et qu'on dit être venue depuis à un grand nombre d'entre eux, qui en profiteront pour ne pas donner à leur démarche tout l'éclat qu'elle auroit pu avoir. Quoique les deux chefs de l'ancienne dynastie, et avec eux madame la Dauphine, se soient volontairement retirés de la vie politique, il n'en est pas moins vrai que ce souvenir doit avoir quelque chose d'amer pour eux, et que c'est pour ainsi dire les faire assister à leurs propres funérailles que d'aller complimenter leur héritier au milieu d'eux, comme pour le mettre en possession de la grandeur qu'ils ont perdue. Tout cela, pour être vrai, n'en seroit pas moins dur à signifier en face à trois princes augustes, en qui le malheur n'a point effacé le sentiment des convenances et de leur dignité. On peut bien se résigner soi-même, comme ils l'ont fait, à mourir noblement à la vie royale; mais il n'est pas naturel qu'on se plaise à faire bon visage à ceux qui viennent en quelque sorte nous prendre au mot pour nous enterrer vivans, et faire de cela une joyeuse cérémonie. Il se pourroit bien que l'empereur d'Autriche, plus libre et plus convenablement placé que ses augustes hôtes pour exprimer sa manière de voir là-dessus, eût songé à faire retrancher de cette scène ce qui est de nature à la rendre pénible pour eux, et à former un contraste choquant avec leur situation. Nous ne serions donc pas surpris d'apprendre bientôt que les choses ne se seront point passées à Prague selon l'idée qu'on attache à des programmes de fêtes. Avant tout, les convenances de position auront été respectées, et l'image du malheur des temps se sera plus ou moins retrouvée aux bords de la Moldaw.

— M. Félix Mercier, de Rougemont, si connu par ses éternelles pétitions à la chambre, a recueilli le prix de la guerre qu'il a faite à la restauration. Il est aujourd'hui maire de sa commune, et même, par une faveur insigne, il a obtenu de porter l'habit brodé, comme les maires de villes, au lieu de la simple écharpe, comme les maires de campagne: il paroît ainsi dans les cérémonies. La *Gazette de Franche-Comté* lui a représenté qu'il s'exposoit aux peines portées par l'article 259 du Code pénal. M. Félix Mercier a adressé à la *Gazette* une lettre assaisonnée d'une ironie fine et légère, dont le magistrat paroît très-satisfait. Il y parle de Juvénal et de M. Jourdain en homme familier avec les écrivains classiques. On voit même par cette lettre que M. Félix Mercier a fait des couplets, qu'il a la modestie d'appeler pitoyables. On dit qu'il a chanté autrefois la restauration, Louis XVIII et Charles X. Il en fait sans doute amende honorable aujourd'hui; car il se moque un peu de Henri V et de *la caste qui se pare du manteau de Tartufe*. Il annonce d'ailleurs que le ministre de l'intérieur lui a permis de prendre un costume. La *Gazette* se permet de plaisanter M. le maire de Rougemont, et sur sa petite vanité municipale, et sur ses prétentions littéraires.

— Un journal révolutionnaire fait des réflexions fort justes au sujet des affaires

du Portugal, et il est cependant le premier à les négliger dans l'application; car il aime la petite reine Dona Maria comme si c'étoit son rédacteur-gérant qui dût l'épouser. Il dit, entre autres choses, que l'Angleterre n'a pas la bêtise de se battre pour des questions de principes; tandis que nous, révolutionnaires purs et désintéressés, nous avons cette bêtise-là. Eh! mon Dieu, oui; en tout et partout nous ne voyons que la gloire et les principes: nous laissons généreusement le solide à l'Angleterre, sans examiner les frais et dépens. C'est ainsi qu'en Belgique nous ne nous sommes réservé que l'honneur de prendre la citadelle d'Anvers en deux campagnes: elles nous ont coûté la modique somme de soixante et quelques millions; mais, c'est égal, nous avons réduit la citadelle d'Anvers en poussière, et, si cela ne fait pas plaisir aux contribuables, qu'ils y aillent eux-mêmes. Nous en disons autant du Portugal, des Polonais, des vainqueurs de la Bastille et autres, pour lesquels nous prodiguons les sacrifices et les pensions. Tout cela nous coûte, il est vrai, beaucoup d'argent; mais ce n'est rien quand il s'agit de sauver les principes.

— M. Curel, sous-préfet de Brest, est nommé préfet des Landes, en remplacement de M. Billon.

— M. Santerre est nommé sous-préfet de Neufchâtel, en remplacement de M. Cocagne, qui passe à Brest. MM. Silberman, Boisjolin, Ducos, Berger-Lointier, sont nommés sous-préfets à St-Omer, Nontron, Civray et St-Claude.

— M. Bernardy, procureur du Roi à Avignon, est nommé avocat-général à la cour royale de Nîmes. M. Enlart est nommé président du tribunal de Montreuil, en remplacement de son père. M. Lecuyer, juge d'instruction à Valenciennes, devient président au même siége. M. Limeric, avocat à Aix, est nommé procureur du Roi à Marseille. M. Dupont, substitut à Lille, est nommé procureur du Roi à Saint-Omer, en remplacement de M. Huré, qui passe à Avignon.

— M. Rivière de l'Arque, député de la Lozère, qui n'étoit que simple contrôleur des contributions directes dans ce département, vient d'être nommé conseiller référendaire à la cour des comptes.

— M. Paul Demidoff, seigneur russe résidant à Paris, a reçu la décoration de la Légion-d'Honneur, en récompense des services qu'il a rendus aux arts par sa fortune.

— Les directions d'artillerie d'Auxonne, de Neufbrisach et de Saint-Malô sont supprimées par une ordonnance du 23 septembre.

— Un journal prétend que le 29 septembre on a reçu 11,000 souscriptions au bureau de l'*Echo de la Jeune France* pour la *Biographie populaire du Jeune Henri*, avec son portrait en officier français, et qu'un semblable empressement a eu lieu pour la lithographie de ce prince.

— La chambre du conseil du tribunal de première instance a rendu une ordonnance de non-lieu, au sujet des poursuites dirigées contre la *Gazette de France*, pour provocations au refus de l'impôt. Les numéros saisis ont été restitués.

— Il se forme en ce moment une société littéraire pour la publication des documens originaux de l'histoire de France. Elle prendra le titre de *Société de*

l'Histoire de France. Le nombre des membres sera illimité; ils ne seront obligés qu'à une souscription de 30 fr. La collection que publiera cette Société fera suite aux travaux de saint Grégoire de Tours et de l'illustre congrégation de Saint-Maur.

— Le *Messager* dit que M. Guizot s'oppose à ce que l'on compte à M. Raspail, détenu à Sainte-Pélagie, les 10,000 fr. du prix Monthyon qu'il a remporté, de crainte qu'il n'emploie cet argent à servir son parti. Il croit même que l'Académie remettra le prix au concours.

— M. Bresson, âgé de 60 ans, a été arrêté le 1er octobre à la Bourse, au moment où il distribuoit des médailles portant l'effigie de M. le duc de Bordeaux, avec ces mots : *Dieu nous l'a donné ;* et au revers la date 29 *septembre* 1833. Il a déclaré que ces médailles lui avoient été remises par un passant, et qu'il les présentoit comme des objets de curiosité.

— Les ouvriers charpentiers ont repris partout leur ouvrage lundi dernier. Il y avoit quatre semaines que la *grève* duroit.

— On a mis en liberté, le même jour, vingt ouvriers charpentiers qui étoient détenus pour cause de coalition.

— M. le docteur Menière, qui avoit accompagné madame la duchesse de Berry à Palerme, vient d'arriver à Paris. A son retour, il a traversé l'Italie en même temps que la princesse, qui se rendoit à Prague.

— On remarque que le choléra sévit particulièrement sur les militaires et sur la classe du peuple. Les malheureux qui se nourrissent de mauvais fruits sont plus disposés à en être atteints.

— M. Navier est chargé de faire les études relatives à l'établissement d'un chemin de fer de Paris à Strasbourg.

— Le réfugié napolitain Vecchiarelli, ayant reçu l'ordre de partir de Paris, a pris le parti de se pourvoir devant les tribunaux contre les signataires de cet ordre, MM. d'Argout et Gisquet. M. Desmortiers, procûreur du Roi, lui a refusé l'autorisation de les assigner. Il s'est adressé alors à M. Portalis, premier président de la cour de cassation, qui a permis la citation pour samedi prochain. M. Comte, avocat et député, s'est chargé de plaider sa cause contre le ministre et le préfet de police.

— Parmi les animaux vivans placés depuis peu au Muséum d'histoire naturelle, se trouvent des chinchillas, des didelphes, un caméléon, apporté d'Alger, et qui change fort souvent de couleur; des protées anguillards, espèce de poissons ayant quatre pates et ne pouvant vivre que dans l'obscurité, que l'on a trouvés dans les souterrains de la Madeleine, près de Trieste.

— Plusieurs indices ont fait découvrir que ce sont les mêmes malfaiteurs qui ont commis successivement des vols chez MM. les curés de Pommier, de Jarrie et M. l'ancien curé de Fontaine (Isère). C'est dans la nuit du 12 au 13 que le crime a eu lieu chez M. le curé de Pommier qui étoit alors absent. Deux hommes voilés d'une gaze noire se sont introduits par une fenêtre dans la chambre de sa sœur, après avoir barricadé la porte d'entrée. Cette dame ayant appelé du secours fut saisie au

cou et obligée par les menaces de se taire. Pendant ce temps l'un des deux malfaiteurs passa dans un cabinet voisin où étoit la nièce du curé, âgée de 12 ans, lui fit promettre, sous peine d'assassinat, de ne rien dire, et alla piller dans une autre pièce. Pendant ce temps, la jeune enfant courut à la porte, parvint à l'ouvrir, et appela des voisins dont l'arrivée mit en fuite les brigands.

— Le tribunal correctionnel de Lyon a condamné à deux ans de prison et 200 f. de dommages et intérêts envers chacun des 24 plaignans, et 5,000 fr. de dommages envers une société de remorque, quatorze crocheteurs qui, le 28 août dernier, s'étoient opposés par des voies de fait et par coalition à ce que cette société remontât des bateaux d'après un nouveau procédé, et que leurs camarades fissent le travail.

— Il y a eu quelques désordres à Marseille dans les soirées des 23 et 24 septembre. Des légitimistes ont eu des démêlés avec des patriotes qu'ils ont rencontrés sur une place et dans un café. L'intervention de la police a fait cesser une rixe, et l'on a arrêté bien entendu les royalistes que l'on a pu saisir.

— Pour donner une idée de la désorganisation et du dégoût de la garde nationale de Marseille, *le Peuple souverain* compte qu'il y a depuis un an, dans les emplois d'officiers et de sous-officiers, quatre-vingt-trois démissions, sans compter les non-acceptations.

— Tandis que l'on achevoit les épreuves du pont suspendu qui vient d'être construit sur la Loire, à Cosne, une des deux chaînes s'est rompue, le plancher s'est entr'ouvert, et a précipité dans le fleuve, avec la charge d'essai, M. Duvergez, ingénieur, et cinq ouvriers. On est parvenu à retirer quatre de ces derniers, et l'ingénieur, qui ont été plus ou moins grièvement blessés.

— Pendant son séjour à Cherbourg, la reine Marie-Amélie, sur la demande de M. l'abbé Regnet, a fait remettre à cet ecclésiastique une somme de 300 francs, pour concourir à l'achèvement de l'église du Roule.

— Une ordonnance du 13 septembre accorde un entrepôt réel à la ville de Mulhausen (Haut-Rhin).

— Une rixe sanglante a eu lieu le 15 septembre entre des jeunes gens des communes de Flacey et de Sauvigny, arrondissement de Louhans. Un pâtre de Flacey est mort de blessures reçues en cette circonstance. La justice informe. Des mandats d'amener ont été décernés contre trois individus de Sauvigny.

— Sur l'appel du procureur du Roi, à Carcassonne, la condamnation à huit jours de prison portée contre deux des individus qui ont donné un charivari et dit des injures à M. Viennet, député, a été portée à quinze jours et à 100 fr. d'amende.

— Le nommé Deschamps, qui a subi à Lyon, le 28 septembre, la peine capitale, pour assassinat sur la personne de son maître, a paru écouter avec beaucoup de fruit les exhortations de M. l'abbé Perrin, qui l'a assisté dans ses derniers momens. Lorsqu'il a été monté sur l'échafaud, il s'est adressé au peuple, et l'a conjuré de prier pour le salut de son ame.

— C'est le 22 septembre que le sieur Enfantin, chef des saint-simoniens, s'est embarqué à Marseille pour Alexandrie, avec plusieurs de ses adeptes. Il a laissé en France les sieurs Hoart, Bruneau, anciens officiers; Rogé et Massol, qu'il a chargés d'une mission spéciale.

— Le maréchal Clausel est arrivé le 24 septembre à Marseille, d'où il se rendra à Toulon pour passer à Alger.

— Un détachement de la division d'Oran a eu à soutenir à Mostaganem une violente attaque des Arabes, du 3 au 7 août. Le colonel Fitz-James, arrivé au secours de la garnison, a déterminé la retraite de ces Barbares, qui ont éprouvé une perte considérable. Plusieurs tribus ont fait leur soumission à la suite de ces combats.

— La commission d'enquête envoyée à Alger visite le pays. Le 9 septembre, elle s'est rendue au camp de Douera, à six lieues d'Alger, et le lendemain à Bélida, neuf lieues plus loin. Elle a été escortée par des troupes, et encore, à son retour à travers la plaine, les Arabes ont assailli l'arrière-garde pendant l'espace de trois lieues.

— En exécution d'une dépêche télégraphique, on a arrêté le 26 septembre, à Marseille, *le Carlo-Alberto*, et l'on a conduit ce bâtiment à Toulon pour être mis sous embargo. M. Ferrari, subrécargue, a été retenu prisonnier, ainsi que tout l'équipage. Le consul de Sardaigne a protesté contre ces mesures; mais le préfet a repoussé sa réclamation.

— Le prince d'Aremberg est mort à Bruxelles, à l'âge de quatre-vingts ans. Un journal belge assure que M. d'Aremberg, qui a fait partie de l'assemblée nationale, étoit possesseur de toute la correspondance de Mirabeau avec la cour, et que cette correspondance sera incessamment publiée.

— Dans une réunion municipale qui a eu lieu le 28 septembre à Londres, on a élu l'écuyer Ch. Farebrother lord-maire pour l'année prochaine.

— Le choléra a éclaté à Falmouth en Angleterre. On refusera, en conséquence, des certificats d'état sanitaire aux bâtimens qui appareilleront de ce port.

— La diète fédérale de la Suisse a adressé, en date du 18 septembre, sur les derniers évènemens, une note circulaire aux agens diplomatiques accrédités auprès d'elle. C'est un récit de ce qui s'est passé, et un exposé de la conduite que la diète a dû tenir pour conserver son existence, et rétablir l'ordre et la tranquillité.

— Des journaux belges citent une circulaire de M. Brenne, ministre de la police en Prusse, en date du 6 mai. Elle porte que, d'après un avis du gouvernement français, plusieurs des Polonais du dépôt de Besançon ont conçu le projet de se rendre en Russie pour y assassiner l'empereur. Afin de parvenir dans ce pays sans que l'on soupçonne leurs intentions, ils se sont procurés des passeports sous de faux noms, et où ils ne sont pas désignés comme Polonais. M. Brenne auroit en conséquence recommandé aux autorités prussiennes la plus grande vigilance pour arrêter ces Polonais, dont les noms auroient été donnés par le ministère français.

— Beaucoup de réfugiés polonais se trouvent en ce moment à Vienne en Au-

triche. Ils s'y sont rendus afin de se procurer des passeports pour Trieste, d'où ils s'embarqueront pour l'Amérique septentrionale.

— La ville de Lucerne a conféré le droit de bourgeoisie à M. Bonneau, ancien inspecteur-général des prisons de Paris, qui habite cette ville depuis quelques années.

— M. de Rotschild est allé le mois dernier à Rome, pour y traiter, à ce que l'on croit, d'un nouvel emprunt.

— Des deux collections d'écrits anciens que publie M. Ange Mai, prélat romain, la première, in-4°, qui a pour titre : *Scriptorum veterum nova collectio, ex codicibus Vaticanis edita*, est arivée au tome VIII; la seconde, in-8°, intitulée : *Classici auctores, ex codicibus Vaticanis*, est au tome V: Toutes deux contiennent un grand nombre d'écrits grecs et latins qui n'avoient pas encore été imprimés, et des notices d'écrits orientaux. Le *Diario* de Rome dit qu'il lui seroit impossible d'en donner la liste, mais que le *Journal des Arcades*, de Rome, doit faire connoître les titres et l'objet de chacun des écrits renfermés dans tous les volumes des deux collections.

— La seconde chambre des Etats de Bade a résolu que le gouvernement seroit invité à présenter un projet de loi ayant pour objet de garantir le secret des lettres, et d'améliorer le service des postes.

— D'après la correspondance de la *Gazette d'Augsbourg*, le nombre des maisons consumées dans le dernier incendie de Constantinople se borneroit à 800, et les prétendus troubles n'ont été qu'une mutinerie de troupes qui se plaignoient de la réduction de leur solde. Le sultan a prévenu une révolte ouverte en rétablissant le taux de la paie. Suivant des lettres de Belgrade, il y auroit eu un autre incendie qui auroit détruit 2,000 maisons; c'est probablement celui dont un bâtiment anglais a porté la nouvelle à Ancône. Il est un point sur lequel toutes les nouvelles sont d'accord, c'est que le sultan court pour sa personne le plus grand danger; qu'il implore encore le secours de la Russie, mais que les ministres de France et d'Angleterre ont protesté. Ces nouvelles ont fait beaucoup de sensation à la Bourse de Vienne.

— Defterdar-bey, beau-fils de Mehemet-Ali, pacha d'Egypte, est mort au Caire en juillet dernier. Il laisse une fortune de cent millions de piastres, fruit de la prise des provinces de Cordovan et de Darfour. Il paroît que Mehemet emploiera ce riche héritage au rétablissement de ses finances.

— A la date du 7 août, les deux armées ennemies du Mexique se trouvoient auprès de la ville de Mexico. Il n'y avoit pas encore eu de bataille, et l'on espéroit que les partis se feroient des concessions mutuelles.

M. Cauchy, de l'Académie des sciences, ayant appris qu'on l'avoit, sans son autorisation, inscrit au nombre des collaborateurs du *Dictionnaire de la lecture et de la Conversation*, a écrit à l'éditeur pour se plaindre de l'erreur commise à son égard. Comme cette erreur a été accréditée par la publication de l'ouvrage, il désire que sa réclamation soit rendue publique par la voie des journaux,

et nous autorise à insérer la lettre suivante qu'il a adressée à l'éditeur du *Dictionnaire*.

Kuschtichrad, 11 septembre 1833.

« Monsieur, c'est par erreur sans doute que mon nom a été compris parmi ceux des auteurs du *Dictionnaire de la Conversation*. On ne m'a point proposé, et je n'ai jamais eu l'intention de coopérer à la rédaction de cet ouvrage. Je vous prie de vouloir bien faire rectifier cette erreur, et agréer l'expression de mes sentimens. »

A. L. Cauchy, membre de l'Institut et de la Société royale de Londres.

Quelques Compositions des Elèves du petit-séminaire de Brives, in-8°, 1833.

Le supérieur du petit séminaire de Brives, M. l'abbé Brunis, qui paroît avoir beaucoup de zèle pour le progrès des études dans son établissement, a cru trouver un nouveau moyen d'encouragement et d'émulation pour les élèves dans la publication de leurs compositions les plus remarquables. Il a réuni dans ce volume une quarantaine de compositions sur divers sujets, en prose, en vers, par des élèves de rhétorique et même des classes inférieures. Ces compositions sont quelquefois précédées d'une matière donnée par le professeur, quelquefois aussi celui-ci avoit seulement indiqué le sujet et avoit abandonné l'élève à lui-même. Il y a dans ces diverses productions du talent, de l'imagination et cette heureuse et brillante facilité que l'on aime à voir dans un jeune homme, parce qu'il est plus aisé d'en tirer parti, que de la sécheresse et de la froideur. Ce sont des récits, des discours, des fables, des plaidoyers, auxquels la jeunesse des auteurs ajoute encore un nouvel intérêt. La plupart de ces morceaux sont trop étendus pour trouver place ici. Nous nous contenterons de citer une partie d'une pièce de vers d'un jeune homme qui paroît avoir le goût de la poésie, M. Montlouis. Cette pièce, intitulée *les Merveilles de la Création*, est une paraphrase du psaume 103: *Benedic, anima mea, Domino*; elle n'est pas sans beauté, et l'auteur y a habilement fondu les images de l'Ecriture :

Mon ame, bénis le Seigneur!
Seigneur, mon Dieu, quelle magnificence
Brille dans l'univers, riche de ta splendeur!
La majesté des cieux annonce ta puissance,
Les œuvres de tes mains proclament ta grandeur.
Dieu créateur, ta gloire te couronne,
Ton éclat est toujours nouveau,
Et la lumière t'environne
Comme un large et brillant mateau.

Ta main étendit sur nos têtes
Comme un immense pavillon,
Ce firmament où les tempêtes
Promènent leur noir tourbillon.

Tu fais voler sur les nuages
Ton char tout rayonnant d'éclairs :
Tu guides les sombres orages
Dans l'espace agité des airs.
Tes anges sont les vents, tes ministres la foudre.
Tu dis aux aquilons : Exécutez mes lois!
Et soudain au son de ta voix
Ils partent : le monde est en poudre.

Sur sa propre stabilité
Ton bras sut affermir la terre;
Tu mesuras sa densité,
Et tu lui marquas sa carrière.
Aussi verra-t-elle couler
Des ans, des siècles innombrables,
Et rien ne fera chanceler
Ses fondemens inébranlables.

L'abîme la couvroit comme un noir vêtement :
Sur la cime des monts le limpide élément
Elevoit ses eaux bouillonnantes;
Mais, quand tu fis gronder le tonnerre bruyant
De tes paroles menaçantes,
Les vagues écumantes
S'enfuirent avec tremblement.

Aussitôt les hautes montagnes
Pyramidèrent sous tes pieds.
Et tu déroulas les campagnes
Comme un tableau majestueux.

Les flots devant toi s'écoulèrent,
Et dans cet immense bassin
Que leur avoit creusé ta main,
En mugissant se rassemblèrent.

Et tu leur dis : Votre fureur
Respectera cette barrière!
Tu dis, et jamais sur la terre
Ils n'apporteront la terreur.....

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Cours des effets publics.—*Bourse du* 2 *octobre* 1833.
Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 75 fr. 70 c. et fermé à 75 fr. 50 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 102 fr. 45 c. et fermé à 102 fr. 25 c.
Actions de la Banque. . . . . 1730 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMPe



Mémoires de M. le Cardinal B. Pacca, doyen du sacré collége; nouvelle édition (1).

(Suite du N° 2155.)

Les mémoires de M. le cardinal Pacca offrent le texte du bref adressé par Pie VII à Buonaparte, et qui ne nous étoit pas connu jusqu'ici. Dans ce bref, qui est du 24 mars 1813, le pape exprimoit son regret d'avoir signé les articles du 25 janvier, et exposoit les raisons qui l'empêchoient d'exécuter ce traité. Le saint Père se montroit d'ailleurs disposé à conclure un arrangement définitif. Il remit le bref au colonel Lagorse, en le chargeant de le porter à l'empereur. Il communiqua par écrit cette lettre aux cardinaux, ainsi qu'une allocution qu'il auroit voulu leur adresser. On pense bien que Buonaparte fut très-mécontent du bref. Bientôt les évêques français qui se trouvoient à Fontainebleau furent rappelés, les étrangers ne furent plus admis à la messe du pape, et le saint Père ne vit plus que les cardinaux. Le cardinal di Pietro, que l'on croyoit le principal moteur de la résolution du saint Père, fut enlevé dans la nuit du 5 avril, et conduit à Auxonne, où il resta jusqu'à la chute de Buonaparte. On signifia à tous les cardinaux qu'ils eussent à s'abstenir d'entretenir le pape d'affaires; ils devoient n'écrire aucune lettre, soit en France, soit en Italie, et se tenir dans l'inaction la plus complète, sans quoi ils compromettroient leur liberté. Peu de jours après parurent deux décrets impériaux, l'un daté du 13 février, et l'autre du 25 mars. Le premier déclaroit le concordat de Fontainebleau loi de l'empire; le second le déclaroit obligatoire pour le clergé, et prescrivoit spécialement l'exécution de l'art. 4, sur l'institution canonique des évêques par les métropolitains. Le pape protesta contre ces deux décrets dans une allocution au sacré collége, en date du 9 mai, qui fut communiquée à tous les cardinaux, avec ordre d'en prendre copie. Dans cette allocution, le pape rappeloit la révocation des articles de Fontainebleau, et avertissoit les métropolitains de ne point exécuter l'art. 4, déclarant nul tout ce qu'ils feroient en ce sens. En

(1) Deux volumes in-8°. Prix : 10 fr., et 13 fr. franc de port. A Lyon, chez Rusand, et à Paris, chez Ad. Le Clere et Ce, au bureau de ce Journal.

même temps, Pie VII, de l'avis des cardinaux, dressa une bulle pour régler les dispositions du conclave, en cas où il auroit été enlevé à l'Eglise.

Au mois de juillet, le pape trouva moyen de faire passer une lettre à l'empereur d'Autriche pour protester contre l'occupation de ses Etats. Il se refusa à différentes négociations qui lui furent proposées. Le 22 janvier 1814, on le prévint de son départ pour le lendemain. Il demanda vainement d'être accompagné de quelques cardinaux. Il partit le 23 janvier, après avoir fait des recommandations verbales aux cardinaux, et leur avoir laissé des instructions écrites sur la conduite qu'ils avoient à tenir. Les *Mémoires* donnent le texte des uns et des autres.

Le 27 janvier, M. le cardinal Pacca partit lui-même de Fontainebleau. Tous ses collègues quittèrent successivement la même ville; mais on les conduisoit séparément. Ils suivirent la route qu'on avoit fait prendre au pape, par Orléans, Limoges, Cahors, Montauban, Toulouse, etc. Partout sur leur route ils reçurent des témoignages d'intérêt et de respect. Le 10 février, M. le cardinal Pacca arriva à Uzès, qui lui étoit assigné pour exil. Il y logea dans la famille d'Amoreux, dont il parle avec estime. Il n'eut qu'à se louer des égards que lui témoignèrent même les autorités. Ses jugemens sur les personnes et sur les choses montrent autant de bienveillance que de sagesse. Il fut consulté là par des anti-concordataires : il l'avoit déjà été à Fontainebleau par un laïc de Bordeaux, député par quelques personnes de cette ville. Sa réponse fut la même dans les deux cas. On devoit obéir au pape, et reconnoître les évêques et les pasteurs institués en vertu du concordat de 1801. Cette décision ramena à Uzès des fidèles qui s'étoient jusque là abstenus de se montrer à leur paroisse.

Ce ne fut que le 10 avril que l'on apprit à Uzès l'entrée des alliés à Paris. Le cardinal fut témoin des démonstrations de joie des habitans. Il quitta Uzès le 22 avril, touché de l'accueil qu'il y avoit reçu, et s'achemina vers l'Italie. En même temps, Buonaparte traversoit la Provence pour se rendre à l'Ile-d'Elbe : grand exemple de l'instabilité des choses humaines! L'illustre cardinal parle de ce persécuteur dans des termes pleins de modération. En passant au lac, il alla voir la princesse Borghèse, qui, malade en ce moment, et abandonnée de tout le monde, fut très-sensible à sa visite. En quittant le

sol français, l'auteur ne peut retenir l'expression de ses sentimens pour notre nation :

« Au moment où je passois le Var, je sentis se réveiller dans mon cœur des sentimens de la plus vive reconnoissance envers le peuple français, sentimens bien différens de ceux que j'avois éprouvés à mon entrée en France en 1809. Qu'on me permette ici de rendre à ce beau pays l'hommage qui lui est dû. J'ai trouvé en France plus d'éducation et d'intelligence que dans les divers pays où j'ai séjourné quelque temps. Le bas peuple n'a pas cette rusticité grossière et sauvage qui caractérise cette classe chez les autres nations. J'ai encore remarqué chez les Français un penchant naturel à la bienfaisance, et une généreuse compassion pour les victimes de l'oppression et du despotisme. Tandis que le gouvernement impérial traitoit avec barbarie les prisonniers et les exilés espagnols, les populations des provinces accueilloient ces malheureux avec bonté, leur prodiguoient les soins et les secours, et ne craignoient point de blâmer ouvertement la guerre injuste et perfide que leur gouvernement faisoit à l'Espagne. »

Partout ces *Mémoires* sont écrits dans cet esprit : nulle trace d'amertume et de rancune. Le judicieux auteur sait très-bien distinguer la nation de ceux qui persécutoient en son nom. Nous avons cité ailleurs les témoignages honorables qu'il rend à notre clergé. Il parle avec estime de nos évêques, et remarque que la persécution, en rapprochant les prélats d'Italie de ceux de France, dissipa des préventions réciproques, tant sur la doctrine que sur les personnes.

Le cardinal poursuivit sa route pour l'Italie, rejoignit le pape à Sinigaglia, et l'accompagna dans son entrée à Rome, le 24 mai. Là finissent les *Mémoires*. Cette deuxième partie surtout est pleine d'intérêt; elle raconte des événemens qui tiennent une grande place dans l'histoire ecclésiastique de notre siècle; elle fait connoître des particularités ignorées, elle montre la protection de Dieu sur son Eglise. Au milieu de la tourmente la plus violente, les ames animées de l'esprit de foi entrevoyoient des jours plus heureux. Dans une lettre que nous adressa en 1814 M. Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance, que nous insérâmes dans ce Journal, tome Ier, et que M. le cardinal Pacca a reproduite, le prélat rapporte que Pie VII lui dit un jour à Fontainebleau : *Il est possible que mes péchés me rendent indigne de revoir Rome; mais soyez sûr que mes successeurs recouvreront les Etats qui leur appartiennent.* L'auteur des *Mémoires* fait souvent des réflexions judicieuses et piquantes sur les événemens et sur la manière dont la pro-

vidence avoit amené les résultats les moins attendus. Nous citerons en ce genre ce qu'il dit du rétablissement des jésuites; c'est par-là que nous terminerons ces extraits :

« J'aimois surtout à entretenir le pape du rétablissement de la société de Jésus, pour laquelle il témoignoit de l'estime et de l'affection. On peut remarquer la conduite aussi extraordinaire qu'admirable de la providence sur cette société célèbre. Barnabé Chiaramonti, étant jeune Bénédictin, avoit eu des maîtres et des professeurs anti-jésuites, qui lui avoient enseigné les doctrines théologiques les plus opposées à celles de la compagnie de Jésus. Or, tout le monde sait les impressions profondes que laissent dans l'esprit les enseignemens de la jeunesse. Pour moi, on étoit parvenu à m'inspirer, dans mon adolescence, des sentimens d'aversion, de haine, et je dirai même une sorte de fanatisme contre cette illustre société. Il suffira de dire qu'on m'avoit mis entre les mains, pour en faire des extraits, les fameuses *Lettres provinciales*, en français d'abord, et ensuite en latin, avec des notes de Wendrock (Nicole), plus détestables encore que le texte; la *Morale pratique des Jésuites*, par Arnauld, et autres livres du même genre que je lisois et croyois de bonne foi. Qui auroit pu prévoir alors que le premier acte du bénédictin Chiaramonti, devenu pape, au sortir d'une affreuse tempête, en présence de tant de sectes acharnées contre la société de Jésus, seroit le rétablissement de cette compagnie dans l'univers catholique, et que je serois celui qui prépareroit les voies à son nouveau triomphe, et auquel le pape confieroit l'agréable et honorable exécution de ses ordres? Je puis dire que ce grand acte fut, pour le pape et pour son ministre, la source d'une immense satisfaction. Témoin, à Rome, des deux époques mémorables de la suppression et du rétablissement de la compagnie, j'ai pu juger des différentes impressions qu'elles produisirent. Le 17 août 1773, jour de la publication du bref *Dominus ac Redemptor,* on voyoit la surprise et la douleur peintes sur tous les visages. Le 7 août 1814, jour de la résurrection de la compagnie, Rome retentissoit de cris de joie, d'acclamations et d'applaudissemens. Le peuple romain accompagna Pie VII depuis le Quirinal jusqu'à l'église de Jésus, où l'on fit la lecture de la bulle, et le retour du pape à son palais fut une marche triomphale. J'ai cru devoir entrer dans ces détails pour saisir l'occasion de laisser dans mes écrits une rétractation solennelle des discours imprudens que j'ai pu tenir dans ma jeunesse contre une société qui a si bien mérité de l'Eglise de Jésus-Christ. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. M. l'évêque d'Hermopolis est parti le jeudi 3 pour Prague. Son noble caractère ne s'est pas démenti dans cette grave circonstance, et ses amis l'ont retrouvé tel qu'ils l'avoient connu dans

tous les temps. Autrefois les honneurs étoient venus le chercher dans sa retraite studieuse; aujourd'hui encore, c'est quand il n'aspiroit qu'à être oublié au fond de sa province qu'il est appelé à une importante mission. Son âge, sa santé, ses goûts, bien d'autres raisons peut-être, sembloient lui commander de décliner une grande tâche; mais la reconnoissance étoit un motif bien impérieux pour une ame si généreuse, et puis le malheur a des droits qu'elle ne pouvoit méconnoître.

— L'enlèvement de la croix de Tarare avoit été précédé d'un arrêté du maire, dont nous devons donner le texte pour mieux faire comprendre l'esprit d'après lequel a agi l'autorité :

« Nous maire de la ville de Tarare, vu la délibération du conseil municipal, en date du 10 février 1832, relative au déplacement de la croix existant aujourd'hui sur la place publique de la Madeleine; vu les démarches réitérées que nous avons faites sans succès auprès de M. le curé, dans le but d'obtenir qu'il opérât ce déplacement de concert avec nous; vu les observations qu'il nous a adressées sur le choix du nouvel emplacement désigné par nous, et la répugnance qu'il apporte, soit à agir, dans la circonstance, d'accord avec l'autorité administrative, soit à lui indiquer un lieu favorable à la réédification du monument dont il s'agit; voulant prouver la déférence que nous avons pour son caractère, et ne prendre aucune détermination sur le lieu où devra être rétablie ladite croix, jusqu'à ce qu'il ait lui-même opté pour l'un des emplacemens désignés par le conseil municipal; attendu que les délibérations de ce conseil, approuvées par l'autorité supérieure, doivent recevoir dès aujourd'hui leur pleine et entière exécution;

» Arrêtons : Art. 1er. La croix qui obstrue la place de la Madeleine en sera enlevée. Art. II. Elle sera provisoirement déposée dans l'église de la Madeleine. Art. III. Lorsqu'il conviendra à M. le curé de nous désigner l'un des deux emplacemens choisis par le conseil municipal pour sa réédification, nous nous empresserons de faire droit à sa demande. Art. IV. Copie du présent arrêté sera transmise à M. le curé de la Madeleine. Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 6 septembre 1833.

» Le maire, VARINAY. »

Or, à qui fera-t-on accroire qu'une croix *obstrue* une place? Une croix pourroit *obstruer* une rue étroite; mais une place! C'est évidemment un prétexte : on allègue une délibération du 10 février 1832; mais si, depuis ce temps, l'autorité avoit sursis à l'exécution de la délibération, elle pouvoit y surseoir encore. Où étoit l'urgence d'opérer ce *déplacement*, puisqu'on veut l'appeler ainsi? Ne devoit-on pas avoir égard aux *observations* du curé, et à la *répugnance* légitime qu'il montroit pour le *déplacement*, *répugnance* que partageoit notoirement une bonne partie de la population? N'est-ce pas une moquerie de parler de la *déférence* que l'on a pour ce pasteur, alors qu'on l'afflige par un endroit sensible, lui et son troupeau? Convenoit-il à un magistrat populaire de blesser ceux dont il est chargé de défendre les intérêts? Lui convenoit-il d'ex-

poser la ville à une émeute? Et les précautions mêmes qu'il a prises prouvent qu'il n'étoit pas sans quelque crainte à cet égard. On dit que le peuple est souverain, et puis dans la pratique on ne tient nul compte de ses vœux, alors qu'ils contrarient des préventions personnelles. Le fait est que la croix déplaisoit à une petite minorité; ce monument sur une place publique offusquoit des yeux jaloux; cet hommage solennel à la religion étoit une espèce de reproche subsistant et importun. Quoi! on ne pourra passer par cette place sans voir cette éternelle croix! Il faut la reléguer dans quelque lieu écarté : *Gravis est nobis*. Voilà sans doute le véritable motif de l'arrêté.

— Depuis long-temps une respectable famille de Bussy-lès-Daours, diocèse d'Amiens, avoit l'intention d'établir une croix dans ce lieu. Le 22 septembre fut le jour fixé pour la plantation de la croix. Un temps magnifique favorisa la procession. La croix posée sur un brancard richement orné et soutenu tour à tour par vingt-quatre personnes, parcourut toutes les rues du village au milieu d'un nombreux concours. Le maire en écharpe, le conseil municipal, le conseil de fabrique, accompagnoient le signe de la rédemption. Un nombreux détachement de la garde nationale maintenoit l'ordre que personne d'ailleurs ne paroissoit disposé à troubler. On chantoit des psaumes et des cantiques. C'est ainsi qu'on arriva au lieu où la croix devoit être plantée. Elle fut élevée en un instant, et M. Lartigue, vicaire de la cathédrale d'Amiens, prononça un discours analogue à la cérémonie, et montra dans la croix le prix de notre ame, la grièveté du péché et la miséricorde de Jésus-Christ. Ce discours fut entendu avec recueillement, et l'on rentra dans l'église en remerciant Dieu d'avoir été témoin d'une si édifiante cérémonie.

— Des ouvriers employés à la démolition de la chapelle de l'ancien couvent des Ursulines de Saint-Brieuc, qui sert aujourd'hui de caserne, ont trouvé le 24 septembre dernier un cercueil en plomb qui renfermoit un squelette dont les os étoient entiers. Une crosse en bois, un anneau à l'un des doigts, un calice sur la poitrine annonçoient un évêque. On distinguoit encore des cheveux et des restes d'ornement. Le cercueil a été reconnu pour être celui d'un évêque de Saint-Brieuc dans le 17e siècle, M. André le Porc de la Porte, nommé sous Louis XIII en 1618 et mort le 22 juin 1631. Ce prélat avoit fondé à Saint-Brieuc un couvent d'Ursulines et avoit demandé à y être inhumé. Quand le clergé fut informé de cette découverte, il s'occupa sur-le-champ de transférer les restes du prélat. Il se rendit le soir à la caserne pour enlever le corps; mais la porte du local où on l'avoit déposé étoit fermée, et le garde du génie refusoit obstinément de l'ouvrir. Il fallut recourir à l'autorité civile. M. Capelet, premier adjoint, se rendit sur les lieux et insista avec fermeté pour que l'on ouvrît. Il fit à cet égard une

sommation au nom de la loi, et fit prévenir le général qu'il seroit réduit à forcer la porte si l'on persistoit à lui refuser l'entrée. Ce débat dura deux heures. Enfin le clergé fut mis en possession du cercueil, et M. l'adjoint promit au génie qu'on examineroit ses droits. La translation s'est effectuée à huit heures du soir. Une foule de peuple suivoit le cercueil qui a été déposé provisoirement dans la chapelle de l'évêché.

— Dernièrement, un dimanche matin, le procureur du roi de Guingamp (Côtes-du-Nord), le juge d'instruction et le greffier, assistés de gendarmes, se rendirent à Rostrenen, et, après avoir cerné l'hospice, y entrèrent, et fouillèrent toute la maison. Rien n'échappa a leurs recherches, depuis la cave jusqu'au grenier. Tous les papiers de la supérieure furent examinés avec soin, même ses papiers de famille. Elle fut ensuite interrogée. On lui demanda des renseignemens sur ses liaisons politiques avec le comte d'Angora, le marquis de Savarin, et un nommé Matthieu, ancien condamné militaire. Elle répondit qu'elle avoit donné des soins à ce dernier quand il étoit à l'hospice, mais que depuis qu'il en étoit sorti elle n'en avoit plus oui parler. Quant aux deux premiers noms, elle ne les avoit jamais entendu prononcer, et elle avoit lieu de croire que c'étoient des noms supposés. On lui répondit gravement que cela étoit probable. Mais comment se fait-il que, sur une dénonciation ridicule, on vienne troubler une communauté édifiante? Quoi qu'il en soit, après de longues recherches, la justice se retira sans avoir rien trouvé qui pût servir de prétexte à la grande conspiration pour laquelle on l'avoit mise en émoi. C'est la *Gazette de Bretagne* qui nous fournit ce fait.

— Le conseil municipal de Lugon, diocèse de Bordeaux, au mépris de toutes les convenances et du respect dû à la cendre des morts, a pris une délibération pour convertir en place publique une grande partie du terrain clos du cimetière : cette place seroit destinée aux divertissemens et à la danse. Aussitôt que ce projet fut connu, la population en manifesta hautement son mécontentement, et cinquante-quatre des principaux habitans formèrent opposition dans des pétitions adressées au sous-préfet de Libourne et au préfet de la Gironde. Ils signaloient la délibération du conseil municipal comme une atteinte scandaleuse aux sentimens de toutes les familles, et comme entachée d'illégalité, le conseil municipal étant incomplet par la démission ou le décès de trois de ses membres, et illégal par sa composition même, puisque deux beaux-frères y siégeoient. On n'a point répondu à ces pétitions, et l'autorité municipale semble vouloir poursuivre son entreprise. En conséquence, huit habitans de Lugon ont fait insérer dans le *Journal de la Guienne* une opposition à la délibération du conseil. Ils allèguent trois motifs, l'illégalité de la délibération, le vœu des habitans profondément blessés dans leurs affections de religion et

de famille, et l'infraction de la loi sur les inhumations, qui exige cinq ans d'intervalle jusqu'au moment où le terrain pourra être employé à d'autres usages. Les habitans espèrent que le cri de la presse arrêtera un projet repoussé par toutes les convenances.

— Nous avons parlé des tracasseries auxquelles a été plus d'une fois en butte M. Baret, curé d'Agonac, diocèse de Périgueux. Le 20 septembre dernier, il a été assigné devant le tribunal de police de Brantôme, pour répondre sur le refus d'admettre un parrain et une marraine pour le baptême. Il a comparu devant le suppléant du juge de paix, l'adjoint faisant les fonctions du ministère public. M. le curé a dit qu'il auroit pu récuser la compétence des juges, puisqu'il s'agissoit de l'administration d'un sacrement; mais qu'il avoit voulu donner l'exemple de son respect pour la justice. Des témoins furent entendus, et malgré la déposition du maire d'Agonac qui se trouvoit encore dans cette affaire, le ministère public fut d'avis que les preuves étoient insuffisantes, et conclut au renvoi à quinzaine. Le curé demanda, au contraire, à être jugé de suite, et, après avoir exposé que dans l'ordre il ne devoit compte qu'à ses supérieurs ecclésiastiques de sa conduite dans l'administration des sacremens, il donna néanmoins des explications sur ce qui s'étoit passé. S'il avoit refusé d'admettre le sieur C., c'est que cet homme étoit divorcé, remarié du vivant de sa première femme. Il n'avoit allégué ce motif de refus que sur les interpellations à lui faites, non pas en public, mais dans son propre appartement. Le ministère public prit des conclusions favorables au curé, et le juge le renvoya de la plainte, et condamna le sieur C. aux dépens. On avoit espéré un peu de scandale de cette affaire, et la citation énonçoit les principes les plus téméraires et les assertions les plus burlesques.

— Une lettre nous confirme la triste nouvelle de la mort de M. l'abbé David, supérieur du grand séminaire de Grenoble. M. Antoine David n'avoit pas 34 ans, il avoit été d'abord curé de Crolles, puis directeur du grand séminaire, et il en étoit supérieur depuis trois ans. Son âge et sa bonne santé faisoient espérer qu'il rendroit de grands services au diocèse. Le 24 septembre, se rendant après la retraite diocésaine à Crémieu, où réside sa famille, le cheval qui le conduisoit prit le mors aux dents près de Voreppe. Il voulut sortir de la voiture, sa soutane s'embarrassa dans les roues, et il fut traîné quelques instans sur la route. Il n'a survécu que peu de temps à cet accident. M. l'évêque, parti de Grenoble à cette nouvelle, est arrivé trop tard pour voir un prêtre qu'il estimoit singulièrement. Le prélat a fait transporter le corps à la ville pour lui rendre les derniers devoirs.

— On a trouvé trop succincte la notice que nous avons donnée N° 2157, sur M. l'abbé Laroque, et on a jugé qu'un homme de ce mérite devoit obtenir un éloge plus circonstancié. L'*Album ca-*

tholique, de Toulouse, lui a consacré en entier un supplément de 16 pages in-8°. M. Antoine Laroque, dit-il, étoit un de ces hommes rares, qui cachent sous l'extérieur le plus modeste des trésors de science et de vertu. Il étoit né en 1755 à Pampelonne dans l'Albigeois. Il fit ses premières études au collége d'Albi et sa philosophie au collége de l'Esquile, à Toulouse, sous les doctrinaires. C'est là qu'il fut choisi pour maître de conférences de philosophie. Peu après, MM. de Saint-Lazare, chez lesquels il étoit en pension, le chargèrent d'enseigner la théologie dans leur séminaire de la mission. On remarqua dès-lors son aptitude pour l'enseignement et sa facilité d'élocution. On l'engagea à se présenter au concours pour une chaire de théologie, et il y brilla de manière à enlever tous les suffrages. Dans son exil en Espagne, il habita d'abord un couvent de religieux, et il sut se ployer à leurs usages. Le cardinal Lorenzana, alors archevêque de Tolède, faisoit subir un examen aux prêtres français avant de leur accorder des pouvoirs. M. Laroque répondit en latin et en espagnol avec une grande facilité. Aussi le cardinal le distingua bientôt, l'invita fréquemment à sa table, et le nomma son grand-vicaire pour les prêtres français retirés dans son diocèse. Le marquis d'Espelletta lui confia l'éducation de ses enfans. Cependant l'abbé Laroque s'empressa de revenir dans sa patrie dès que les portes lui en furent ouvertes. La paroisse de Sainte-Cécile d'Albi se rappelle quelle fut sa douceur, son habileté, sa prudence, après des orages qui avoient laissé bien des préventions dans les esprits. On cite de lui des traits touchans de charité. Mais son principal attrait étoit pour l'enseignement. Lors de l'organisation de l'Université en 1808, il fut nommé professeur de morale à Toulouse. En 1812, quand Buonaparte, dans un accès de colère, força de renvoyer MM. de Saint-Sulpice de leurs séminaires, M. Laroque remplaça comme supérieur le vénérable M. Boix. En 1813, il succéda à l'abbé Pijon, comme doyen de la faculté de théologie, et l'archevêque le fit entrer dans son conseil. A la mort de M. Primat, en 1816, le chapitre lui continua les pouvoirs de grand-vicaire et le chargea de rédiger le mandement d'usage. M. Laroque eut peu après l'idée de faire donner une retraite aux prêtres du diocèse. Un prédicateur avoit été retenu pour cela; mais on apprit au moment même de la retraite qu'il ne pouvoit venir, et on sollicita l'abbé Laroque de le remplacer. Il le fit avec aisance, modestie et succès; et après avoir donné une première retraite à Toulouse pour une partie du clergé, il alla en donner une seconde à Saint-Gaudens pour les prêtres de ces quartiers. M. de Bovet, qui occupa peu de temps le siége de Toulouse, le fit grand-vicaire en titre. M. de Clermont-Tonnerre lui témoigna la même confiance. Le prélat avoit résolu d'envoyer des prêtres de son diocèse comme missionnaires dans les paroisses privées de pasteurs; il les appela à Toulouse, et célébra une messe du

Saint-Esprit avant leur départ pour les missions. L'abbé Laroque prêcha dans cette circonstance et échauffa encore leur zèle. M. de Clermont-Tonnerre demanda pour lui le titre de chanoine de Saint-Denis, et se fit un plaisir de lui annoncer cette nouvelle et de lui remettre la croix de chanoine au milieu d'une réunion nombreuse. Cependant l'abbé Laroque renonça aux fonctions de grand-vicaire dont le chapitre à la mort du cardinal de Clermont-Tonnerre et M. l'archevêque actuel lui ont toujours conservé les pouvoirs. Dès l'hiver dernier, il sentit les premières atteintes du mal qui devoit le conduire au tombeau. On lui conseilla les eaux de Cauterets. Arrivé à Labarthe-Inard, près Saint-Gaudens, il s'arrêta chez son neveu, curé de la paroisse, jeune prêtre qu'il affectionnoit beaucoup. Il y a passé deux mois, dépérissant de jour en jour, mais conservant sa présence d'esprit, sa douceur et même sa gaieté. Depuis long-temps il s'occupoit de la mort; il s'y prépara plus immédiatement, reçut les sacremens avec des marques de foi et de piété et demanda lui-même les prières des agonisans auxquelles il répondoit avec calme. C'est ainsi qu'il termina sa carrière le lundi 26 août, dans sa 79e année. 45 prêtres étoient venus de tous les environs assister à ses funérailles. C'est dire assez combien le clergé avoit pour lui d'attachement et de respect. *L'Album catholique* finit encore par l'éloge des heureuses qualités de celui auquel il consacra un touchant hommage.

— Depuis plus de six mois il existe à Crémieu, diocèse de Grenoble, un établissement de Frères des écoles chrétiennes qui est dû à la générosité de M. de Quinsonnas, ancien pair de France. C'est lui qui fait toutes les dépenses de l'établissement, et il a cédé aux Frères un beau local dans l'ancien couvent des Capucins. Ils ont plus de 200 élèves. La méthode qu'ils suivent, la conduite édifiante qu'ils tiennent, leur zèle, leur charité, les progrès des enfans, ont été appréciés à Crémieu, et ce n'est qu'une voix parmi les habitans pour faire leur éloge. Cette estime générale vient de se manifester d'une manière éclatante à la mort d'un de ces respectables instituteurs. Le frère Tertullien est mort le 23 septembre après quelques jours de maladie. Cette perte a été vivement sentie. Les enfans et les parens se sont succédés sans intervalle pour prier auprès du corps, soit le jour, soit la nuit. On n'avoit jamais vu autant de monde à des obsèques. On eût dit l'enterrement d'un pasteur cher à toute la paroisse par de longs services. Les Frères vont rouvrir leurs classes, et, quoique le local soit grand, on sera obligé de refuser des élèves. L'école mutuelle, que l'autorité civile soutient, ne compte pas 30 élèves.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Si vous voulez trouver en France des défenseurs de votre liberté individuelle, faites-vous Italiens ou Polonais. Alors il n'y aura pas un journal révolu-

tionnaire qui ne vuos prenne sous sa protection, qui ne veille sur vous pour détourner l'arbitraire et les moindres petites vexations du pouvoir. S'il vous arrive d'être inquiété pour quoi que ce soit, ou dans le choix de votre résidence, ou par quelque autre réglement de police, adressez vos plaintes au *Constitutionnel*, à la *Tribune*, au *Courrier français;* dites leur que vous êtes un révolutionnaire italien ou polonais qu'on veut contraindre dans ses principes et forcer de respecter les lois. Alors soyez sûr que vos réclamations seront parfaitement accueillies et votre cause chaudement épousée. Mais n'allez pas vous aviser d'être Vendéen, Breton ou même Parisien, suspect de l'Ouest ou du Midi. Il n'y feroit pas bon pour vous; et les journaux, loin de vous aider dans votre défense, se joindroient aux garnisaires, aux gendarmes et aux sergens de ville pour vous poursuivre, et applaudir aux mesures acerbes dont vous seriez l'objet. Ce que nous disons ici de votre liberté individuelle, nous le disons également de votre liberté religieuse. Si vous voulez être protégé par les journaux, faites-vous juif, quaker ou musulman; c'est le seul moyen de vivre en paix et en sûreté avec la révolution de juillet. Elle aime prodigieusement les gens, pourvu qu'ils ne soient Français ni de religion, ni de principes politiques.

— L'honorable M. de Cormenin est sans contredit un homme de beaucoup d'esprit; mais il a le coup d'œil lent et tardif. Il ne voit les mauvais côtés des choses que quand elles sont faites, et qu'il n'est plus temps d'y remédier. A l'entendre gémir sur les résultats de la révolution de juillet, on n'imagineroit jamais qu'il fut un de ses plus ardens promoteurs, et que cette même charte-vérité, qui lui coûte aujourd'hui tant de regrets et de sarcasmes, a été faite, lui présent et acceptant, sans qu'il ait trouvé un seul mot d'objection à lui opposer. Il est bien temps de venir se désoler après coup là-dessus, quand on a tant contribué à démolir la maison où l'on étoit bien, et qu'on a laissé arriver le mal aussi loin qu'il a voulu, avant de commencer à y réfléchir. C'est bien dommage pourtant que M. de Cormenin ait attendu si tard pour ouvrir les yeux; car à présent il voit très-bien les choses comme elles sont, et il raisonne fort juste. Il trouve souverainement ridicule que ceux qu'il appelle *les* 219 *petits rois d'un jour* aient fait à la France un régime « où le culte bâtard de la quasi-légitimité soit inviolable, et la religion chrétienne, point! où il y ait liberté absolue d'examen pour les choses religieuses, et interdiction absolue d'examen pour les choses politiques; où il soit permis de discuter Dieu, et défendu de discuter Louis-Philippe.... » Ce sont là des réflexions piquantes et judicieuses, sans doute; mais elles ont le défaut d'arriver trop tard, et de n'être pas venues à l'esprit de M. de Cormenin, lorsqu'il étoit un des 219 *petits rois d'un jour* qui nous *bâcloient* une charte-vérité. Toute notre consolation maintenant est d'espérer qu'on se souviendra de cette dure leçon pour une autre fois, et de pouvoir dire dès à présent, en face du peuple souverain de juillet, que, s'il nous a fait trois glorieuses journées, il nous a fait aussi trois bien mauvaises années...., sans compter ce qui viendra.

— On a tous les jours des exemples de malheurs produits par l'usage imprudent des armes entre les mains des jeunes gens. Un jeune de Médine, âgé de

quinze ans, avoit engagé un de ses amis, Rasp, à venir passer les vacances chez son père, à Boisrobert, près Dieppe. Le 20 septembre dernier, ils allèrent ensemble à la chasse. Une dispute survint entre eux; Rasp dirigea son fusil sur de Médine, celui-ci imita ce mouvement; son coup de fusil partit, et Rasp tomba mort. Il étoit fils d'une mère dont il étoit le seul espoir. De Médine a été traduit en police correctionnelle à Dieppe, et a comparu le 27 septembre à côté de son père. Il n'avoit point de défenseur. Le ministère public, en reconnoissant que le meurtre avoit été commis par imprudence, a adressé au meurtrier une allocution sévère. On dit que celui-ci l'a écoutée en pleurant. Il a été condamné à 15 jours de prison et 50 fr. d'amende, et le père déclaré civilement responsable. Nous plaignons sincèrement le jeune homme qui débute dans la vie par un tel malheur. Il y a dans un souvenir si amer de quoi empoisonner toute une carrière.

— Une dépêche télégraphique a annoncé, le 3, la mort du roi d'Espagne. Aussitôt l'événement, la reine a pris possession de la régence au nom de sa fille. Elle a formé pour l'assister un conseil de régence, dont le cardinal-archevêque de Séville, le duc de l'Infantado et le général Castagnoz font partie. On attend les détails sur les derniers momens de Ferdinand.

— Le collége électoral de Poitiers est convoqué pour le 24 octobre, à l'effet de nommer un député, en remplacement de M. Dupont-Minoret, décédé.

— M. Grondard, négociant, chef de bataillon de la garde nationale, est nommé adjoint au maire du 6e arrondissement en remplacement de M. Bellanger, démissionnaire.

— L'affaire du réfugié italien, Vecchiarelli, va se compliquer. Une ordonnance royale, du 28 janvier dernier, lui avoit accordé des lettres de naturalité. Ces lettres sont restées à la chancellerie, et M. Vecchiarelli va faire sommation à M. Barthe de les représenter. Si ce ministre ne les remet pas dans les vingt-quatre heures, il portera plainte en suppression d'état, et demandera l'autorisation de poursuivre le garde-des-sceaux. Ce n'est pas le premier président de la cour de cassation qui l'a autorisé à assigner le ministre de l'intérieur et le préfet de police au sujet de son expulsion, mais M. Aug. Portalis, député de l'opposition, qui préside la chambre de vacation. Il paroît toutefois que des *ordres supérieurs* ont défendu à l'huissier d'obéir à l'ordonnance de ce magistrat.

— M. Levingston, nouveau ministre des Etats-Unis, a présenté le 1er octobre ses lettres de créance à Louis-Philippe.

— Le *Moniteur* publie des instructions adressées aux préfets sur la loi relative aux élections pour les conseils généraux et les conseils d'arrondissement. Le ministre demande aux préfets leur avis sur l'époque la plus opportune pour les élections électorales, en consultant les convenances et les considérations qui peuvent influer sur cette détermination, telles que la cessation des travaux de la campagne, la facilité des communications, etc.

— Le choléra ne fait pas de progrès à Paris. Le chiffre des décès qu'il occasionne ne va pas à 20 par jour.

— Des visites domiciliaires ont eu lieu le 2 octobre chez plusieurs légitimistes.

Les perquisitions minutieuses que la police a faites n'ont amené, dit-on, que la saisie de papiers insignifians.

— L'usufruit de Charles X sur les biens de Petigny, et autres immeubles dont la nue-propriété appartient à M. le duc de Bordeaux et à mademoiselle de Berry, a été mis aux enchères le 2 octobre, sur les poursuites de M. le comte de Pfaffenhoffen et des héritiers Magon-Laballue, en présence de l'avoué de l'administration du domaine. M. de Pfaffenhoffen a demandé et obtenu que le jugement fît réserve, pour l'adjudicataire, de poursuivre la nullité d'un bail passé par Charles X, un an après la révolution de juillet, au profit de M. Méraux, ancien notaire, pour le prix annuel de 350,000 fr., attendu que ce revenu est de 600,000 fr. Les enchères sur une première mise à prix de 350,000 fr. se sont élevées, après l'extinction d'un grand nombre de feux, à 2,230,000 fr.

— M. de Genoude, propriétaire de la *Gazette de France*, élu dernièrement membre du conseil municipal de la commune du Plessis-les-Tournelles (Seine-et-Marne), a été invité par le maire à prêter pour son installation le serment à Louis-Philippe. M. de Genoude a répondu par un refus motivé, dont il a requis l'insertion au procès-verbal.

— La cour royale de Dijon a confirmé l'ordonnance de la chambre du conseil du tribunal de cette ville, qui a ordonné la saisie du numéro du *Patriote* de la Côte-d'Or, recommandant l'*association contre l'impôt sur les boissons et le sel*. M. Husson, gérant de ce journal, est renvoyé devant la cour d'assises.

— Les patriotes de Marseille ont offert un banquet à MM. Garnier-Pagès et Laboissière, députés, qui font un voyage de ce côté.

— Une violente tempête a éclaté sur les côtes du Finistère, dans la nuit du 23 au 24 septembre, et occasionné plusieurs désastres.

— Le général Grundler est mort à Troyes le 29 septembre.

— Il existe une assez violente animosité entre les officiers polonais du dépôt de Bourges; plusieurs duels ont eu lieu entre eux la semaine dernière : on cite deux officiers qui ont tiré à sept pas, en marchant l'un sur l'autre. L'un d'eux a été tué.

— Le *Carlo-Alberto* a été mis en liberté d'après une dépêche télégraphique transmise à Toulon; mais on lui a signifié de ne plus reparoître sur les côtes de France.

— Dans la soirée du dimanche 22 septembre, un charivari a été donné à M. Viennet à Béziers. Les apostrophes les plus injurieuses ont été adressées à ce député.

— Les royalistes de Beaucaire se proposoient de célébrer le 29 septembre par un bal champêtre, un feu d'artifice et d'autres réjouissances; mais un arrêté du préfet du Gard, appuyé par un détachement de troupes, s'y est opposé. A Nîmes, on a consigné ce jour les troupes de la garnison et même les artilleurs.

— La *Gazette de Madrid* donne des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 15 septembre. Les troupes conservoient leurs positions respectives. Il y a eu le 14 un engagement partiel, où la perte auroit été plus forte du côté de don Miguel, d'a-

près la relation rapportée par les journaux anglais, d'un navire qui a quitté Lisbonne le 18. Le bâtiment à vapeur, *le Lord des Iles*, qui amenoit d'Angleterre des armes et des officiers français à don Miguel, a été, dit-on, capturé par un bâtiment de l'escadre de Napier.

— Lord Grey a soumis à l'archevêque de Cantorbéry, ainsi qu'aux principaux évêques, son plan de réforme de l'Eglise anglicane.

— Le célèbre brame Rajah-Rammohun-Roy, qui, après avoir abandonné sa religion, étoit depuis quelques années à Londres, y est mort le 9 septembre. Ce brame a séjourné quelque temps à Paris. Il a publié quelques ouvrages qui prouvent qu'il étoit devenu tout-à-fait déiste.

— Le choléra continue ses ravages à Séville. D'après les dernières nouvelles, il y avoit eu 185 morts en trois jours. Cette maladie règne aussi à Badajoz, mais la mortalité y est moins considérable.

— La cour de Vienne avoit réclamé auprès de celle de Naples contre l'élévation des droits auxquels sont assujétis les navires autrichiens à leur entrée dans les ports des Deux-Siciles. Cette réclamation étant demeurée sans résultat, le gouvernement autrichien a frappé d'un droit équivalent la navigation napolitaine dans le port de Trieste. Le roi de Naples, loin de céder à cette mesure de coercition, a doublé la taxe précédemment imposée, de sorte que les navires autrichiens paient maintenant six ducats par tonneau.

— Il paroît maintenant que l'empereur Nicolas, au lieu de se rendre à Berlin, a continué sa route vers Saint-Pétersbourg. Il passera par Modlin où se trouve rassemblé un corps considérable de son armée. M. de Nesselrode, son ministre des affaires étrangères, est allé toutefois à Berlin.

— Le tribunal de Neustadt (Bavière-Rhénane) a acquitté les trente-huit dames et demoiselles poursuivies pour avoir fait une loterie au profit des patriotes allemands. Le ministère public avoit conclu contre elles à deux ans de prison et 100 fr. d'amende. Le juge de paix ayant adressé une exhortation aux prévenues, l'une d'elles a répondu que ce procès ne changeroit en rien leurs opinions, et qu'elles y persévéreroient.

— Suivant des lettres de Toulon, les habitans de l'île de Chypre, écrasés par l'accroissement des impôts du sultan, se sont révoltés et ont battu en plusieurs rencontres les troupes du gouverneur. Celui-ci a feint de traiter avec le rebelles et les a désarmés; mais ensuite les soldats turcs, certains d'avoir le dessus, ont massacré une partie des habitans. On en a empalé 19, au nombre desquels se trouvoient, dit-on, le consul d'Autriche et celui d'Angleterre. L'amiral autrichien s'est de suite transporté sur les lieux.

— Les banqueroutes continuent dans l'Inde. La maison Colvin, de Calcutta, a failli pour plus d'un million sterling (25 millions de francs).

— On a découvert à Bogota une conspiration qui tendoit à renverser le gouvernement; 65 conspirateurs sur 70 ont été arrêtés. Le colonel Montoya a été tué en poursuivant un des conspirateurs. La tranquillité est rétablie.

— Les gazettes américaines signalent la prospérité de la colonie anglaise dans le Haut-Canada. Bientôt, disent-elles, nous aurons de puissans rivaux sur nos frontières du nord. York compte déjà 7,000 habitans, et Kingston en a de 5 à 6,000. Des villages s'élèvent rapidement : Sainte-Catherine, Queenston et Niagara dans le district des Cataractes : Hamilton sur le lac Ontario ; Cobourg, Brockvile et les établissemens de la baie de Quinta. La banque d'York a des fonds considérables. Il y a 25 bateaux à vapeur en activité sur le lac Ontario, la baie de Quinta et le fleuve Saint-Laurent.

D'une petite usurpation de pouvoir de la Gazette de France.

Que la *Gazette de France* ait un peu abusé de la minorité de Henri V pour nous gouverner à sa manière par le vote universel et les états-généraux, ou pour décider souverainement en matière d'impôts et de sermens, cela se conçoit assez dans un temps d'anarchie comme celui où nous vivons depuis trois ans. Mais qu'aujourd'hui encore elle prétende garder la régence au point de vouloir nous traîner à la remorque dans le cercle de ses quatre idées fixes, voilà ce qui nous paroît véritablement arbitraire et despotique de sa part. C'est cependant ce qu'elle veut exiger de nous et d'un autre confrère, à qui elle enjoint également d'avoir à s'abstenir de *parler politique*, à moins que nous ne consentions tous deux à recevoir nos leçons toutes faites d'après sa dictée. Dans ce cas, elle est trop juste pour ne pas commencer par nous rendre le cautionnement que nous avons fourni pour acquérir le droit qu'elle prétend nous enlever; autrement, nous serions autorisés à lui répondre comme le juge des *Plaideurs*, de Racine :

Obtenez un arrêt comme il faut que je dorme.

Nous n'empêchons point la *Gazette de France* de faire de la politique sur les lois et ordonnances du roi Dagobert, ni de recourir aux anciens états-généraux de Blois, quand elle a besoin d'eux pour se débattre contre les auteurs de la Charte de 1830 ; mais, à notre tour, nous lui demandons la même grâce, quand il nous convient d'appeler *déloyales* les armes des comédiens de quinze ans, et de ne point entreprendre d'exercer à notre égard un droit de suzeraineté que nous ne lui reconnoissons pas.

Il nous est difficile d'entrer avec elle en explication là-dessus, parce nous ne comprenons pas grand'chose au reproche qu'elle nous fait *de n'avoir cessé de fournir au* Constitutionnel, *pendant la restauration, les armes avec lesquelles on a attaqué la religion et la monarchie.* Si cela veut dire que nous avons défendu la religion et la monarchie avec assez de zèle et de force pour éveiller les inquiétudes et les passions du *Constitutionnel,* et pour mériter qu'il nous honorât d'une haine toute particulière, l'observation de la *Gazette* aura un sens intelligible. C'est même le seul qu'on puisse raisonnablement y attacher ; car elle ne veut pas sans doute faire un reproche sérieux à nos principes de ce qu'ils ont toujours mal vécu avec ceux du *Constitutionnel.* Au reste, nous convenons que, sous ce rapport, elle a été plus habile ou plus heureuse que nous avec ce journal,

puisque ce n'est point chez elle qu'il a jugé convenable d'envoyer l'émeute après les glorieuses journées.

Afin de vider en une seule fois toutes les querelles qu'elle nous a faites depuis quelques jours, il nous reste un mot à dire sur la dernière. Elle nous objecte une signature de M. le duc de Blacas, apposée pendant les cent-jours à une ordonnance de Louis XVIII sur le refus de l'impôt; et elle conclut de là que, si le refus de l'impôt est un moyen révolutionnaire comme nous le prétendons, M. de Blacas est donc à nos yeux un homme révolutionnaire. Or, ce n'est pas là raisonner sensément; car il est évident que cet exemple isolé n'est pas aussi fort pour la thèse de la *Gazette*, que l'est pour la nôtre l'exemple de trois cent mille révolutionnaires qui, en 1829, essayèrent d'employer le moyen dont il s'agit. Après cela, remarquez bien que l'ordonnance de Louis XVIII n'amena pas le refus de l'impôt, et que par conséquent ce n'est pas là un bien puissant motif pour se fatiguer à courir de nouveau après une arme pareille.

Mais, quand nous aurions le malheur de ne pas nous rencontrer dans cette question avec un homme aussi digne que M. de Blacas de notre considération et de notre respect, est-ce que la *Gazette de France* ne nous tiendroit pas compte de nous rencontrer sur d'autres points, infiniment plus essentiels que celui-là, avec des opinions du poids de celles de M. de Bonald et de M. de Floirac? Pourquoi a-t-elle si grand soin de les passer sous silence? Si elle sait si bien découvrir que nous sommes révolutionnaires comme M. de Blacas, comment ne fait-elle pas remarquer aussi que nous sommes révolutionnaires comme M. de Bonald et M. de Floirac? L'un compenseroit l'autre, et nous croirions n'avoir plus à nous plaindre. Voudra-t-elle aussi interdire la politique à ces hommes honorables? N'a-t-elle pas lu ce qu'ils ont bien voulu nous adresser? Elle qui crie contre le monopole, affectera-t-elle le monopole de la politique? Condamnera-t-elle au silence le premier de ses publicistes, un homme dont elle a invoqué plus d'une fois l'autorité? Il n'est pas probable que cet excès de présomption fît fortune dans le public.

Au surplus, nous acceptons avec beaucoup de reconnoissance le petit compliment que la *Gazette* a la bonté de nous faire sur ce que nous nous entendons très-bien, selon elle, à traiter les matières ecclésiastiques; mais nous attendrons, pour le lui rendre, qu'elle ait mis un peu d'ordre à ses principes, et retranché quelque chose de ses arrogances. B.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du 4 octobre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 75 fr. 30 c., et fermé à 75 fr. 40 c.
Cinq pour 100, jouiss du 22 mars, ouvert à 102 fr. 10 c., et fermé à 102 fr. 45 c.
Actions de la Banque . . . . 17 0 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e.

De l'Etat du Protestantisme en Allemagne.

Tel est le titre d'un ouvrage publié en Angleterre, il y a quelques années, par un ecclésiastique anglican, M. Rose. L'auteur, chargé de prononcer des discours à l'université de Cambridge en 1825, avoit choisi pour sujet de ces discours l'état du protestantisme en Allemagne, et depuis il les a fait imprimer sous la forme d'une dissertation, et avec ce titre : *The State of Protestantism in Germany described*, in-8°. En 1829, il en a donné une deuxième édition, augmentée de quelques pièces et d'une réponse à ses critiques. Cet ouvrage a dû demander beaucoup de recherches, et paroît rédigé avec exactitude, candeur et bonne foi; il abonde en citations d'écrivains allemands, et renferme un grand nombre de notes et d'éclaircissemens. Nous nous proposons de donner une analyse de cet ouvrage, qui est appuyé sur des documens nombreux et authentiques.

La théologie des églises protestantes en Allemagne, dit M. Rose, présente un bien singulier spectacle dans la dernière moitié du siècle précédent et au commencement de celui-ci. Le plus grand nombre des théologiens de ces églises rejetoient toute croyance à l'origine divine du christianisme, et s'appliquoient avec ardeur à propager leurs opinions. Ils occupoient la plupart des chaires dans les universités d'Allemagne, et ils avoient presque exclusivement la direction des journaux littéraires et religieux, ce qui leur donnoit une grande influence dans cette contrée. Leurs efforts assidus, leurs écrits multipliés, et adressés à toutes les classes, ne leur procurèrent que trop de succès. Au bout de quelque temps, un esprit d'indifférence presque complète pour la religion se répandit, les églises furent moins fréquentées, le jour du Seigneur peu observé, l'Ecriture sainte fort négligée. Cependant ces théologiens publioient de laborieux ouvrages sur toutes les branches de la science théologique. Tout en rejetant l'origine divine du christianisme, ils retenoient encore le nom de chrétien, et le langage ainsi que la profession du christianisme. Leurs écrits se sont propagés bien au-delà des limites de l'Allemagne, et ont fait des ravages en Angleterre, et même aux Etats-Unis, parmi la jeunesse qui s'applique à l'étude de la théologie.

L'orgueil de l'esprit humain, continue M. Rose, sollicite sans cesse la raison à franchir ses limites, et quand elle cède à ces suggestions, les plus grands maux en résultent. Les égaremens des protestans d'Allemagne en sont la preuve : ils jugeoient de la vérité de la révélation suivant sa conformité aux idées qu'ils s'étoient faites, et qu'ils regardoient comme des principes immuables et universels. Ce fut là leur grande erreur et ce qui en conduisit un grand nombre à rejeter entièrement la révélation. Mais ce ne fut pas tout : il restoit à ceux qui repoussoient le christianisme comme révélation divine d'examiner son origine, son histoire et les raisons sur lesquelles il se fonde. Or, l'histoire de la religion renferme une réclamation formelle en faveur de la divinité de son origine, et ramène perpétuellement à la preuve des prophéties et des miracles. Il devint donc nécessaire pour ces théologiens de se débarrasser de tout respect pour cette histoire et de toute croyance pour les miracles. Les procédés et les méthodes par lesquels on a essayé d'arriver à ce but peuvent être comptés parmi les exemples les plus frappans des extravagances où un faux principe peut conduire l'esprit humain.

Ces égaremens des protestans d'Allemagne, c'est toujours M. Rose qui parle, démontrent la nécessité d'un système efficace de discipline ecclésiastique. Les églises protestantes d'Allemagne avoient bien ce système de nom ; mais elles l'avoient secoué, dans le fond, bien avant l'époque où ces écarts commencèrent. Sans cela, et s'il y avoit eu dans ces églises un pouvoir de censure et de répression, je ne puis croire qu'un si grand nombre de docteurs de ces églises fussent devenus incrédules. L'unité est essentielle à une église ; il faut qu'elle puisse dresser des confessions de foi, demander l'adhésion des pasteurs à ce qu'elle a réglé, et éloigner ceux qui refusent d'adhérer.

Après ces préliminaires, le ministre anglican montre que les églises protestantes d'Allemagne n'ont point réellement de système de discipline. Il commence par l'église luthérienne ; elle n'a point proprement de confessions de foi : ses livres symboliques sont trop nombreux et trop discordans pour qu'on puisse les regarder comme des formules d'un usage journalier et d'un effet durable. Aussi, on s'accoutuma à y souscrire avec cette clause commode, *autant qu'ils sont conformes à l'Écriture*, qui laissoit à chacun une parfaite liberté de croire et

d'enseigner tout ce que lui suggéreroit son imagination. Quant aux liturgies, il n'y en a jamais de reçues généralement, ni de prescrites par l'autorité : celles qui avoient été adoptées par les différens Etats tombèrent en désuétude, faute d'autorité et par suite de l'indifférence ou du changement d'opinion du clergé luthérien lui-même. Chez les réformés, on ne demande qu'une promesse d'enseigner conformément à l'Ecriture, ce qui est bien général et bien vague. Chez eux, s'il y a des formes de prières marquées, elles ne sont point obligatoires ; le ministre les change à son gré. Quant au gouvernement ecclésiastique, il ne peut y en avoir, puisque l'église réformée ne fait point corps. Mosheim lui-même peint la déplorable condition de l'église luthérienne sous ce rapport. L'état de l'église calviniste n'étoit pas plus brillant, et Weisman avoue que, depuis le commencement du XVIIIe siècle, il n'étoit plus d'usage de dire un seul mot sur la moindre controverse ou sur l'abus de la raison en matière de foi, et qu'un torrent, ou plutôt un déluge de faux rationalisme avoit tellement inondé toutes les universités réformées et les églises, qu'un ministre qui auroit osé dire un mot contre les systèmes du jour, quelque mal dirigés et quelque dangereux qu'ils fussent, auroit été couvert de ridicule. Les modernes, ajoute-t-il, ne peuvent nier que sur ces points ils sont bien loin de leurs ancêtres et de leurs vieilles doctrines, ils les méprisent même tout-à-fait. Mais pourquoi insister sur ce point, reprend M. Rose, puisque les églises protestantes d'Allemagne se vantent de la liberté de changer leurs opinions comme d'un précieux privilége? Un de leurs historiens les plus renommés, Schrockh, le reconnoit formellement, et ce système respire dans tous les écrits des rationalistes allemands. N'est-ce pas un attentat de la raison de vouloir soumettre entièrement la religion à ses décisions, et, avec un tel principe, toute nouvelle école de philosophie ne voudra-t-elle pas produire une révolution dans les opinions religieuses, et modeler sa croyance sur ses opinions particulières? Ainsi, il n'y auroit plus ici bas rien de fixe ni de stable dans la religion. Il est impossible d'admettre de telles idées quand on croit à la divinité de la religion et aux promesses du Sauveur d'être avec son Eglise jusqu'à la fin du monde. Ces réflexions sont de M. Rose, et nous ne faisons que les abréger.

Dans son troisième chapitre, l'auteur anglais considère l'état des églises d'Allemagne avant l'invasion du rationalisme. Il

cherche les causes qui ont favorisé cette invasion, et il assigne entr'autres la secte des piétistes, l'influence de Spener, fondateur de cette école, les écrits des sociniens et des remontrans, ceux des déistes anglais et des philosophes français, la philosophie de Wolf, les systèmes anti-chrétiens de Basedow et de Steinbart, et surtout l'audace de Semler, qui porta les choses bien plus loin qu'aucun des théologiens ses prédécesseurs, et qui traita l'Ecriture sainte avec une licence jusque-là inconnue. Seulement il nous semble que M. Rose auroit pu ne pas compter ces trois derniers écrivains parmi ceux qui ont préparé les voies au rationalisme, puisqu'ils en ont été les plus ardens propagateurs, et puisque, par l'époque où ils ont vécu et par leurs ouvrages, ils appartiennent à la dernière moitié du siècle précédent; car Basedow mourut en 1790, Semler en 1791, et Steinbart en 1809.

Semler est regardé comme le fondateur de la nouvelle école, non qu'on s'y astreigne à suivre exactement ses théories; mais il a appris aux théologiens allemands à rejeter l'autorité divine de l'Ecriture, et ils ont profité amplement de cet exemple : ils nient la révélation, rejettent l'un après l'autre les livres de l'Ecriture, comme faux, supposés ou interpolés, n'admettent point d'inspiration des écrivains sacrés, accusent nettement les apôtres d'avoir trompé les fidèles; seulement les plus modérés disent que c'étoit, de la part des apôtres, une pieuse fraude imaginée à bonne intention; mais il y en a qui ont été jusqu'à dire que Jésus-Christ étoit un politique ambitieux. On a vu les écrivains de ce parti, dans leurs commentaires sur l'Ecriture, en renverser toutes les pages les unes après les autres, nier les miracles et les prophéties, et énerver les passages les plus clairs et les plus précis par des interprétations forcées. Ils découvrent partout des mythes, des allégories, des emblêmes. Du reste, nul accord entr'eux; c'est un chaos de systèmes discordans, de théories confuses, d'imaginations déréglées : on diroit qu'ils rivalisent de hardiesse et d'extravagance. Les *opinions* de Jésus-Christ et des apôtres ne sont plus d'éternelles vérités, mais des idées adoptées au temps où ils vivoient.

Il seroit impossible de suivre tous les novateurs dans le cercle de leurs erreurs et de leurs impiétés. Contentons-nous d'en citer quelques exemples. Bahrdt prononce qu'une révélation immédiate ne peut venir de Dieu; Herder et Daub re-

jettent la nécessité d'une révélation ; Schleiermacher prétend qu'on ne peut prouver qu'un événement est surnaturel ; Wegscheider veut qu'on explique tout naturellement ; Hufuagel a écrit pour tourner en ridicule l'ancien Testament : Vater, de Wette, Gesenius, Wegscheider ne regardent point le Pentateuque comme l'ouvrage de Moïse. Je ne sais s'il est possible de voir rien de plus frivole que les raisonnemens de Rosenmuller pour adopter la théorie d'Astruc. Les écrivains de cette école traitent les prophéties avec une incroyable licence. Eichorn refuse aux prophètes toute inspiration divine ; il applique à l'histoire des hébreux les principes de Heyne et de son école sur la mythologie grecque. On n'a pas respecté davantage le nouveau Testament. Bretschneider expose toutes les raisons de douter de l'Evangile de saint Jean. Ammon suppose que cet Evangile fut composé par une personne et publié par un autre qui y ajouta. Eichorn attaque les épîtres à Timothée et à Tite et à Schleiermacher, la première à Timothée. Tollner n'admet point d'inspiration pour les livres historiques. Wegscheider nie que Dieu ait jamais paru ; il nie les visions d'anges et les récits sur les démons : les voix qu'on prétend être venues du ciel doivent être entendues du tonnerre. Ce théologien est un de ceux qui ont poussé le plus loin l'audace et la licence. Henke s'attache à prémunir les lecteurs contre trois espèces de superstitions, la christolatrie, la bibliolatrie et l'onomatolatrie, ou respect pour les formules dogmatiques. Reimarus accuse le Sauveur de révolte et d'ambition. Wegscheider regarde comme une idée fausse de prétendre voir dans l'Ecriture que le Messie doit venir juger le monde. On n'imagineroit pas les explications ridicules d'Eichorn, de Dinter, d'Ammon et de Paulus sur différens miracles de l'Ecriture. Tittman n'admet comme parties subtantielles du christianisme que les vérités de la religion naturelle. Henke soutient que toute religion révélée doit insensiblement finir par la religion naturelle. Selon Schmid, Jésus-Christ n'a songé qu'à établir la moralité de la raison. M. Rose cite un grand nombre d'exemples des jugemens hardis des rationalistes allemands sur les prophéties et les miracles. D'après eux, le mode de la création, l'histoire du paradis, les paroles de Dieu à Adam et Ève, sont des mythes ; la chute du premier homme, l'arbre de la science, le serpent, sont aussi des allégories. Mais il nous faut renoncer à énumérer toutes ces folies.

leur défendant absolument ; cette décision a consterné les familles. On s'est occupé sur-le-champ d'y porter remède. On a ouvert une souscription pour établir de nouvelles écoles et recueillir les 1600 élèves mis si brutalement à la porte. On espère que ces écoles pourront être prochainement ouvertes.

—M. Amat de Saint-Philippe et Sorso, archevêque de Nicée et nouveau nonce en Espagne, est arrivé à Madrid. Il a été présenté à l'audience du Roi le 15 septembre par M. le cardinal Tiberi, qui remplissoit encore les fonctions de nonce depuis sa promotion au cardinalat.

— A l'époque où le choléra fit invasion dans la maison de force de Vilvorde en Belgique, les détenus se réunirent en association pour faire prier pour leurs compagnons d'infortune qui succomberoient au fléau. Ils prirent pour patronne Notre-Dame de Pitié. Voici deux fois qu'ils célèbrent cette fête. Cette année ils se sont surpassés ; ils avoient élevé un autel décoré avec simplicité. Près de 150 se sont approchés de la sainte table avec un recueillement qui a touché les employés libres, témoins de la cérémonie. C'est en effet un spectacle frappant que de voir des hommes, dont toute la vie a été un tissu de crimes et de désordres, qui ont bravé les lois divines et humaines, venir s'humilier au pied des autels, accuser leurs iniquités dans le tribunal sacré, témoigner leur repentir, promettre de se corriger. La religion seule pouvoit opérer ce prodige; honneur au prêtre respectable qui a été l'instrument de la grâce? Les détenus lui témoignent un grand respect et il en impose aux plus impies. Quelques protestans transférés de la maison centrale de Gand ont été si charmés de sa bonté, qu'ils ont demandé à rentrer dans le sein de l'Eglise. Il s'en est trouvé deux assez instruits pour que l'aumônier ne différât pas long-temps de les admettre ; et le jour où l'Eglise célèbre la mémoire des douleurs de Marie, un d'eux a lu avant la messe la profession de foi de Pie IV, et après qu'ils eurent renouvelé les promesses de leur baptême, ils ont été admis à la sainte table.

— Deux soldats du 2e régiment étranger, au service du pape, ont été dernièrement condamnés à mort à Forli, pour désertion avec vol et avec des circonstances aggravantes. Ils étoient dans les prisons de la ville lorsque M. Tomba, évêque de Rodiopolis et visiteur du diocèse, alla, le 15 août dernier, y porter des consolations aux prisonniers. Le prélat s'adressa entre autres à l'un d'eux, Martin, protestant, âgé de 19 ans ; il lui témoigna combien il étoit touché de son sort, lui parla de religion et l'exhorta à rentrer en lui-même. Le prisonnier l'écouta en silence ; mais le lendemain il montra le plus vif désir de revoir le charitable pasteur. Celui-ci accourut à la voix d'une brebis égarée, lui procura un prêtre zélé pour l'instruire et vint de temps en temps l'encourager par sa présence et ses avis. Ces soins ne furent pas stériles, Martin

montra les meilleures dispositions et annonça le désir de rentrer dans le sein de l'Eglise, car il étoit né de parens catholiques et s'étoit laissé entraîner dans l'erreur. Son abjuration eut lieu le 28 août, jour de la fête de saint Augustin ; elle fut reçue par le pieux évêque que nous avons nommé. Martin se présenta au tribunal de la pénitence et donna des signes non équivoques de repentir. Le jour suivant il fut confirmé et admis à la sainte table. Sa piété, sa joie, ses larmes pendant la cérémonie formoient un spectacle touchant pour les assistans ; car plusieurs ecclésiastiques, officiers et autres personnes notables avoient voulu être témoins du retour de cet enfant prodigue. Les prisonniers eux-mêmes en étoient frappés, et demandoient à partager le même bonheur. Depuis ce temps Martin ne montra ni abattement ni désespoir. Au contraire, calme et résigné, il soupiroit après la mort. Le 10 septembre arriva de Rome la confirmation de sa sentence, et le 12 eut lieu l'exécution. Les deux condamnés, après avoir entendu dans la chapelle de la prison la messe célébrée par leur chapelain, M. Esslinger, et avoir reçu de ses mains la sainte communion, s'avancèrent d'un pas ferme à travers deux haies de leurs frères d'armes. Le régiment étoit en grande tenue dans la cour de la prison. Après avoir baisé avec ferveur l'image du Sauveur mourant que leur présentoit le chapelain, ils furent frappés au milieu des pieuses exhortations qu'il leur adressoit. Le chapelain adressa ensuite à ses compatriotes quelques paroles pour leur montrer par cet exemple la nécessité d'une bonne discipline par laquelle les régimens suisses se sont distingués dans tous les pays.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Voici deux choses qui se rencontrent souvent à côté l'une de l'autre, par inadvertance, dans un même numéro de journal. On dit aux gouvernemens étrangers qu'ils sont des *reconnoisseurs de rois*, et qu'ils sacrifient trop facilement chez les autres le principe monarchique dont ils vivent chez eux. En conséquence, on voudroit au moins que leur diplomatie restât neutre par rapport aux pays révolutionnaires, et qu'elle se contentât d'assister de loin aux démêlés de l'usurpation contre la légitimité. Puis on se met à expliquer ce qu'il arriveroit en pareil cas : on ne seroit pas obligé, comme ses adversaires, d'acheter la paix à tout prix ; on sauroit faire valoir son principe, et l'on commenceroit par donner à la France les provinces du Rhin. Or, tout cela peut être fort avantageux à faire, mais pas avantageux à dire. Il est tout naturel que *les reconnoisseurs de rois* se tiennent pour avertis, et ne se pressent pas de vous aider à sortir d'un système qui leur convient fort. Vous voulez qu'ils prennent intérêt au triomphe de votre cause, assez du moins pour ne pas vous contrarier ni vous gêner, et vous leur annoncez franchement que le premier usage que vous ferez de ce triomphe sera de vous agrandir, par la guerre, à leurs dépens ! Convenez que cela n'est pas aussi sédui-

sont pour eux que la paix à tout prix qui leur est offerte, et que vous fournissez vous-mêmes par là aux *reconnoisseurs de rois* l'excuse dont ils peuvent avoir besoin. Il y a sans doute de la franchise à jouer ainsi cartes sur table; mais, quand on a des arrières-pensées de ce genre, nous croyons qu'en bonne politique il est fort permis de les garder pour soi.

— Les journaux étrangers sont plus convenablement placés que nous pour juger notre situation politique avec sang-froid et sans passion. Aussi ne se laissent-ils pas prendre aux belles paroles dont on nous dore la république. Selon eux, la révolution de juillet n'est que préparatoire, et la France est menacée de voir bien pis encore que ce qu'elle a vu en 89 et en 93, si on nous laisse avancer de quelques pas de plus vers les abîmes. Nos lecteurs savent, du reste, que nous ne les avons jamais entretenus dans aucune illusion à ce sujet, et que nous ne cherchons à endormir personne dans des rêves charmans. Si donc il falloit prononcer entre les journaux français qui ne désespèrent pas de pouvoir tirer quelque parti d'une situation comme la nôtre, et les journaux étrangers qui n'y voient qu'une révolution préparatoire, nous ne pourrions-nous défendre d'incliner plutôt vers l'opinion de ces derniers que vers celle des autres.

— On n'a compté, ces jours derniers, qu'environ le tiers du nombre des cas de choléra, qui se déclaroient dans les derniers jours de septembre. Le 30, on avoit reçu 24 cholériques dans les hôpitaux; et, le 3 octobre, il n'en est entré que 8 ou 9. Il n'y a donc que peu d'apparence d'un retour de l'épidémie. Du 7 septembre au 2 octobre, il a été reçu, dans les hôpitaux de Paris, 110 hommes et 81 femmes atteints du choléra. Total, 191. Dans la même période, il y a eu 17 guérisons, dont 14 hommes et 3 femmes; et 75 décès, dont 39 hommes et 36 femmes. Il restoit au traitement, le 2 octobre, 57 hommes et 42 femmes, en tout 99 malades. Tel est le relevé fait aux hôpitaux. L'administration ne communique pas le nombre des cas et des décès à domicile, qui ne doit pas être plus considérable que celui-là.

— La mort du roi d'Espagne a eu lieu le 29 septembre. Depuis plusieurs jours ce prince gardoit le lit, et son état de débilité continuoit. Le 29, au matin, les médecins s'aperçurent que sa main droite étoit paralysée, et qu'il y avoit une obstruction dans les poumons. Ils appliquèrent de suite des vésicatoires sur sa poitrine, et deux autres aux extrémités inférieures, outre ceux qui avoient été mis déjà sur ces parties et sur la nuque. Le roi a ensuite mangé comme de coutume, et les médecins l'ont laissé en la compagnie de la reine; mais, à trois heures moins un quart de l'après midi, une attaque d'apoplexie foudroyante l'a frappé, et en cinq minutes il a rendu le dernier soupir. La nouvelle en a été publiée de suite dans la *Gazette de Madrid*, avec trois décrets de la reine Christine. Cette princesse a déclaré prendre les rênes du gouvernement au nom de sa fille Isabelle II; et elle a confirmé dans leurs emplois les ministres MM. Zea-Bermudez, de la Cruz, le comte d'Ofalia, Gonzales et Martinez, ainsi que toutes les autorités du royaume. La tranquillité de la capitale n'a pas été troublée. Il paroit que la reine a pris seule la régence. La nouvelle de la nomination d'un conseil de

régence, dont l'infant François-de-Paule feroit partie, ne s'est pas confirmée. Le gouvernement français, aussitôt après la dépêche télégraphique, a envoyé un courier à M. de Rayneval, ambassadeur, pour déclarer qu'il est disposé à reconnoître la souveraineté de la jeune reine sous la régence de sa mère.

— Dona Maria, accompagnée de sa belle-mère, est arrivée le 22 septembre à Lisbonne. Elle s'est rendue avec ses parens, pour assister à un *Te Deum*, à l'église patriarchale, où elle a été reçue par le cardinal-patriarche. Le 23, la reine constitutionnelle a passé en revue les troupes de défense de la capitale. Un événement, dont les conséquences pourront devenir favorables à sa cause, a eu lieu, à ce que l'on assure, le lendemain 24 : le maréchal Bourmont, et les généraux Clouet et Laroche-Jaquelein, auroient donné leur démission, ainsi que beaucoup d'autres officiers français. On porte leur nombre à 160. Il paroîtroit que le combat du 14 avoit été désastreux pour les troupes de don Miguel, et qu'il y avoit de la désertion dans les troupes, ou peut-être que M. de Bourmont et ses compatriotes, ayant appris la mort du roi d'Espagne, ont offert à don Carlos, qui étoit auprès de Lisbonne, de l'aider à prendre possession du trône d'Espagne. On annonce déjà leur départ pour ce pays. C'est au général anglais Macdonald que le commandement de l'armée de don Miguel a été remis.

— M. Mignet, conseiller d'Etat, directeur des archives au ministère des affaires étrangères, est parti pour Madrid, porteur des instructions du gouvernement à M. de Rayneval, ambassadeur de France.

— A l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, Louis-Philippe a reçu, dimanche dernier, des visites à Saint-Cloud. Ce prince est entré ce jour dans sa soixante-unième année.

— Le duc d'Orléans est revenu du camp de Compiègne à Paris.

— M. Lacoudrais, directeur de la comptabilité des fonds des Invalides au ministère de la marine, maître des requêtes en service extraordinaire, est autorisé à participer aux délibérations du conseil d'Etat.

— Un article critique sur le procès intenté au *National* et au *Charivari*, à l'occasion du compte rendu des débats de l'affaire du coup de pistolet, a motivé des poursuites contre la *Tribune*, et contre l'*Echo français*, qui avoit reproduit cet article. MM. Lionne et Goumy, gérans de ces deux feuilles, ont comparu, le 4, à ce sujet, devant la cour d'assises. M. Boussi a défendu la *Tribune*, et M. Bethmont l'*Echo*. M. Lionne a seul été déclaré coupable par le jury. Il a été condamné à trois mois de prison et 1,000 fr. d'amende, sauf l'application de l'article 365 du Code d'instruction criminelle, c'est-à-dire que, si l'arrêt du 23 septembre, qui a condamné ce gérant à cinq ans de prison, est maintenu par la cour de cassation, il n'aura pas à subir ces trois autres mois de détention.

— Il résulte d'une note que M. Quenault, chef de la division des affaires civiles au ministère de la justice, a fait insérer dans les journaux ministériels qu'il a bien été rendu, le 28 janvier dernier, une ordonnance de naturalisation en faveur du réfugié napolitain Vecchiarelli; mais que les lettres-patentes, qui devoient

en être la suite, n'ont été ni dressées ni délivrées, attendu que l'ordonnance a été rapportée faute de paiement des droits du sceau. Cette ordonnance de révocation a été signifiée au sieur Vecchiarelli. De plus, une ordonnance du 18 septembre dernier, insérée au *Bulletin des Lois*, a rapporté l'autorisation qu'on lui avoit accordée, en 1831, de résider en France.

— Le procès intenté à MM. d'Argout et Gisquet, par le réfugié Vecchiarelli, a été appelé le 5 devant le tribunal de première instance. M. Auguste Portalis, qui présidoit, a demandé à se récuser, à raison de l'opinion qu'il a déjà émise, sur la réclamation; mais le tribunal, après en avoir délibéré, l'a autorisé à siéger. Le ministre de l'intérieur et le préfet de police, n'ayant pas constitué d'avoué, ont fait défaut. M. Glandaz, substitut du procureur du roi, a soutenu l'incompétence. Il s'est étonné de la plainte de M. Vecchiarelli, d'après un engagement qu'il avoit souscrit, de se soumettre à toutes les mesures que l'autorité croiroit devoir prendre à son égard. M. Glandaz a lu aussi différentes pièces de la correspondance qui a eu lieu à l'égard du plaignant. MM. Pline-Faure et Charles-Comte ont plaidé pour la compétence; cette première question n'a pas été résolue: la cause a été remise à huitaine.

— M. d'Estigny, auteur de la *Némésis incorruptible*, satire hebdomaire, a comparu le 5 devant la cour d'assises, sous la prévention d'attaque à la dignité royale, d'offenses à la personne du Roi, d'outrages envers son fils, et de provocation au renversement du gouvernement. Ces délits résultoient des vers publiés le 26 mai dernier, sous le titre de l'*Abdication et le Duel*. M. Sarrut, rédacteur en chef de la *Tribune*, a défendu le jeune poète. Il a vainement essayé de démontrer que le duc d'Orléans, né en pays étranger, n'est point Français; le jury a résolu affirmativement les quatre chefs de prévention, mais en admettant des circonstances atténuantes. M. d'Estigny a été condamné à un an de prison, et 2000 fr. d'amende; M. Mie, imprimeur, et Ledoyen, libraire, mis en cause, ont été acquittés.

— A la même audience, le jury s'est occupé de la cause du sieur Peyt, étudiant en droit, arrêté le 28 juillet dernier pendant la revue de Louis-Philippe, comme ayant crié: *A bas le roi des bastilles!* Le prévenu a soutenu qu'il avoit seulement crié: *A bas les bastilles!* expression que la cour royale elle-même a reconnu n'être pas séditieuse. Le jeune Peut a été acquitté et mis en liberté.

— Avant ces affaires, on a jugé le nommé Luc-Maxence, marchand de fromage ambulant, accusé d'avoir le 13 juillet dernier crié: *A bas Louis-Philippe!* en ajoutant des mots injurieux pour ce prince. Luc-Maxence, déjà repris plusieurs fois pour le même delit, a été condamné à un mois de prison.

— M. de Gouve de Nuncques, député du Pas-de-Calais, et conseiller à la cour royale de Paris, est mort le 6 de ce mois.

— La cour de cassation, présidée par M. Bastard de l'Etang, a cassé, le 5, un arrêt de la cour d'assises d'Angers, qui avoit refusé d'appliquer à des Vendéens l'excuse résultant de l'art. 100 du Code pénal, en faveur de ceux qui, ayant fait

partie de bandes séditieuses, s'en sont retirées, et n'ont opposé aucune résistance lors de leur arrestation.

— On annonce que le monument de la Madeleine sera entouré d'une grille en fer, comme la Bourse.

— M. le prince de Talleyrand est parti pour son château de Valençay.

— L'*Echo de la jeune France* a été saisi de nouveau le 4 octobre.

— Le lieutenant-général Soulès, pair de France, est mort, le 3 octobre, à l'âge de 74 ans. Il étoit entré au service dès l'année 1776, et avoit été fait sénateur en 1809

— Il va être créé à Paris deux nouveaux marchés aux fleurs: l'un sur le boulevart de la Madeleine, l'autre à la Place-Royale.

— On prétend qu'il n'est jamais venu s'établir en France un aussi grand nombre de familles anglaises que depuis quelque temps.

— M. le comte de Mesnard est passé le 1er octobre à Lyon. Il avoit quitté madame la duchesse de Berry pour se rendre en Angleterre.

— Un bateau à vapeur, dont on suspectoit les intentions, a mouillé dans la nuit du 29 septembre aux îles d'Hyères. Comme il y a beaucoup de royalistes dans ces îles, l'autorité s'est alarmée de cette arrivée, et a envoyé aussitôt à Hyères un petit bâtiment de guerre. Il s'est trouvé que le bâtiment qui avoit relâché aux îles d'Hyères n'étoit autre chose que le brick de l'Etat, le *Crocodile*, qui étoit parti le même jour de Toulon pour porter à Alger des passagers.

— Une rixe violente a eu lieu à Lyon le 30 septembre, entre les compagnons cordonniers et les ouvriers corroyeurs, en grand nombre des deux côtés. Plusieurs individus ont été blessés. Un rendez-vous avoit été donné par les combattans. Un détachement d'infanterie et un de dragons envoyés sur les lieux ont eu beaucoup de peine à les séparer.

— L'Allier, dont les eaux avoient été cette année plus basses que jamais, vient d'avoir tout à coup une crue considérable. Son impétuosité et son débordement ont causé des malheurs à Brissac (Puy-de-Dôme) et sur d'autres points.

— Dans la soirée du 29 septembre on aperçut à Pontorson une grande clarté du côté du mont Saint-Michel. On s'imagina qu'une insurrection avoit éclaté dans la prison et que le feu y avoit été mis. On fit partir aussitôt vers le fort la garde nationale, la garnison et même l'artillerie. Mais, lorsque cette expédition arriva sur la plage, elle reconnut que le prétendu incendie n'étoit autre chose qu'une illumination à l'occasion de la Saint-Michel.

— Le maréchal Clausel s'est embarqué le 29 septembre, à Toulon, pour Alger.

— On a arrêté à Angers M. Testu-Marteau, ancien négociant, qui étoit, dit-on, dépositaire des listes de souscription en faveur des voyageurs de Prague, et auquel auroit été remis le procès-verbal d'une séance tenue par les légitimistes la veille du départ de leurs députés. M. Théodore de Quatre-Barbes a été arrêté le lendemain.

— Les camps de Lunéville, de Saint-Omer, de Wattignies, de Rocroy et de Compiègne seront dissous avant la fin du mois. Les troupes rentreront alors dans leurs garnisons.

— Plusieurs journaux assurent qu'un corps d'armée d'observation de 50 mille hommes va être formé sur les frontières des Pyrénées, depuis Perpignan jusqu'à Bayonne.

— La fureur des suicides fait de tristes ravages dans le Dauphiné. En l'espace d'un mois, il y en a eu trois dans les environs de Crémieu seulement. Deux des individus étoient célibataires, et le troisième étoit marié : tous étoient riches, tous avoient montré beaucoup de zèle pour la dernière révolution, et tous vivoient sans aucune pratique de religion.

— On a inauguré le dimanche 29 septembre, à La Ferté-Milon, la statue de Racine. Il y a eu une fête à cette occasion.

— Le roi et la reine des Belges sont attendus à Paris le 16 de ce mois.

— Le général Goblet, qui étoit un des deux représentans belges à la conférence de Londres, est de retour à Bruxelles. Avant son départ, il a, de concert avec M. Van de Weyer, ministre de Belgique à Londres, adressé à la conférence une note pour lui faire prendre acte que, si les négociations entamées pour la conclusion d'un traité avec la Hollande ont échoué, c'est par suite des obstacles apportés par cette dernière puissance.

— Don Pédro a nommé consul-général en Belgique M. Geraldes, son consul au Hâvre.

— La diète helvetique s'est occupée les 26 et 27 septembre de la question de savoir quel châtiment seroit infligé aux officiers d'état-major Fischer et Abyberg, qui commandoient l'attaque de Bâle-ville contre Bâle-campagne, et celle de Schwytz-intérieur contre Schwytz-extérieur. Les députés de Berne proposoient de renvoyer ces officiers supérieurs devant un conseil de guerre ; cet avis n'a été soutenu par aucun canton; Tessin a même proposé l'amnistie; Neufchâtel s'est prononcé pour l'incompétence. Après plusieurs votes inutiles et sans majorité, il a été résolu que MM. Fischer et Abyberg recevroient seulement leur démission du service fédéral.

— Le général Zucchi, qui avoit pris une part active à la révolution de 1831 dans l'Etat pontifical et dans le duché de Modène, ayant été convaincu de haute trahison, avoit été condamné à mort, et la sentence portoit en outre qu'il seroit dégradé et qu'il restitueroit les impôts qu'il avoit levés arbitrairement pendant la révolte. L'empereur d'Autriche a commué la peine en une détention à temps, dont le conseil aulique a été chargé de déterminer la durée. Elle sera de vingt ans dans la forteresse de Mungatz.

— L'empereur de Russie est arrivé le 22 septembre à Modlin, où le maréchal Paskewitch l'avoit précédé. Il a visité les fortifications considérables que l'on y construit, et a passé en revue le corps d'armée qui s'y trouve. La ville de Varsovie avoit demandé à envoyer une députation à l'empereur, pour le prier de se rendre

dans cette capitale; mais le prince a répondu qu'il étoit allé à Modlin pour voir son armée dont il est satisfait, mais que ne pouvant l'être de Varsovie, il ne s'y montreroit que lorsque les habitans auront mérité cette attention de sa part.

— Le gouvernement badois a décidé que de fortes garnisons stationneront dans les villes de Fribourg et de Constance.

— Le prince Odescalchi, premier gouverneur du roi de Hongrie, et beau-frère du prince de Metternich, est mort à Vienne, le 24 septembre, d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 62 ans.

— Il paroît maintenant décidé que le gouvernement grec ira s'établir à Athènes. L'époque de ce déplacement n'est toutefois pas encore fixée.

— Des nouvelles de Mexico, en date du 7 août, portent que le parti monarchique prend une grande consistance dans le pays, et que l'on a l'intention de proclamer empereur du Mexique le général Santa-Anna.

AU RÉDACTEUR.

Paris, 6 octobre 1833.

Monsieur, ma conscience m'impose le devoir de vous écrire au sujet des réflexions que vous avez faites sur la préface des *Elémens de philosophie catholique* que je viens de publier.

Vous ne paroissez pas satisfait de ma profession de foi sur l'Encyclique : c'est un malheur pour moi, qui aurois été jaloux de mériter vos suffrages. J'espère que, toutefois, le Pontife suprême, aux pieds duquel j'ai fait déposer mon livre, daignera accorder un regard de bienveillance à cette déclaration, que j'ai faite en présence de celui qui sonde les reins et les cœurs.

Je puis me rendre ce témoignage, Monsieur, que, si j'avois trouvé des termes plus clairs, plus précis et plus forts, je les aurois employés; et je suis convaincu qu'il n'est pas un seul de vos lecteurs qui, après avoir lu ma déclaration toute entière, avec les notes et les explications, ne convienne qu'il étoit impossible de s'exprimer avec moins d'ambiguité et plus de précision.

Ma position vis-à-vis de mes anciens amis me faisoit un devoir de m'expliquer clairement sur leurs opinions politiques et philosophiques; mais il ne m'appartenoit pas de commenter chaque phrase de l'Encyclique. J'avois à me prononcer sur la ligne politique suivie par *l'Avenir*; je l'ai fait. Je publiois un livre de philosophie; j'ai cru que ma méthode philosophique étoit placée sous la sauve-garde de l'Encyclique : je le crois encore. Et je crois avec elle, comme avec saint Irénée, que le Verbe divin, parlant à l'humanité, est le moyen indispensable, nécessaire et philosophique pour connoître Dieu; et je maintiens que saint Irénée, qui n'étoit pas à coup sûr partisan de l'analyse rationnelle et indépendante, en enseignant que le seul moyen de connoître Dieu est le Verbe divin, n'a jamais prétendu que le Verbe infini parlât aux hommes autrement que par le verbe humain ou par la parole. Du reste, Monsieur, c'étoit aussi le sentiment de saint Paul, qui distingue assez nettement les deux modes de révélation divine faite à l'homme déchu : « *Multifariam multisque modis olim loquens Deus patribus nostris in pro-*

phetis.... novissimè diebus istis, locutus est nobis in filio... » L'apôtre saint Pierre exprime, je crois, la même doctrine, quand il dit : « *Spiritu sancto inspirati locuti sunt sancti Dei homines.* » C'est au peuple juif que fut confiée la révélation primitive : *Credita sunt illis eloquia Dei...* (Epist. ad Roman.). Les prophètes, dont le Verbe divin s'est servi pour manifester la vérité aux hommes, étoient des hommes; le Verbe divin parloit en eux et par eux : *Olim in prophetis.* Quand Jésus-Christ est venu, il a parlé lui-même, et, depuis son Ascension, il parle par l'Eglise, qui est composée d'hommes, si je ne me trompe. Donc, toujours et partout, nous voyons le Verbe divin parlant à l'homme par la parole humaine; expression nécessaire de la nature de l'homme, et forme limitée de son entendement : *Olim in prophetis... Novissimè in filio... Credo ecclesiam.* Vous voyez donc, Monsieur, que la philosophie de la parole révélée n'est pas si malade que vous semblez le craindre, et qu'on peut la préférer au cartésianisme, sans choquer ni l'Encyclique, ni les saints docteurs, ni les saints apôtres, ni les saints livres.

Permettez-moi maintenant de repousser, avec toute l'énergie de mon ame, les insinuations de votre article sur mon silence, à l'égard des points de l'Encyclique, dont je n'ai pas parlé aussi explicitement que de ceux sur lesquels il étoit de mon devoir de m'appesantir. Si *l'Avenir*, dans lequel je n'ai jamais écrit un article, a blessé l'épiscopat français, il est coupable, et je ne dois ni ne veux canoniser cette faute; mais je vous demanderai, Monsieur, s'il n'est pas un terme aux reproches.

Je suis prêtre, Monsieur, et honoré, j'ose le dire, de quelque confiance dans l'Eglise de France. Croyez-moi : travaillons tous désormais à éteindre dans des flots de charité, de douceur et d'amour, ces restes de susceptibilité, ennemis éternels et implacables de la charité chrétienne et de la paix du cœur. Consolons, par la plus filiale obéissance, les pontifes vénérables qui gouvernent nos églises; environnons de respect et d'amour nos pères et nos guides dans les voies du salut : mais ne donnons plus aux ennemis de notre foi le triste spectacle de nos dissensions et de nos querelles. Pour moi, Monsieur, j'en ai pris devant Dieu l'engagement, et j'espère le tenir.

Agréez les sentimens respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, COMBALOT.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS.—*Bourse du 7 octobre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 74 fr. 90 c. et fermé à 74 fr. 25 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 101 fr. 90 c. et fermé à 101 fr. 25 c.
Actions de la Banque. . . . . 1730 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e.

La Vérité catholique démontrée, ou Lettres de M. l'Evêque de Bayonne, actuellement Archevêque de Toulouse, aux Protestans d'Orthez (1).

(Suite du N° 2127.)

La troisième lettre de M. l'archevêque de Toulouse est, comme nous l'avons vu, divisée en quatre parties, sur l'Eglise, sur l'Ecriture et la tradition, sur quelques points particuliers de controverse, et sur la règle de foi. Ce qui concerne l'Eglise a été traité dans le premier volume; le second est consacré aux trois autres parties de la lettre. L'illustre auteur examine la réponse du ministre protestant sur ces divers objets; il commence ainsi :

« J'ai dit, mes très-chers Frères, dans mes deux premières lettres, et je ne cesserai de dire que les simples fidèles, surtout les moins instruits, ne peuvent pas étudier assez les saintes Ecritures, les approfondir, en confronter les différens textes, pour décider par eux-mêmes les points les plus importans de la religion. C'est là une vérité palpable; il n'y a pas d'esprit raisonnable qui puisse la nier. J'en ai appelé à votre conscience; c'est à votre conscience que j'en appelle encore. Il faudroit une grande habileté et un grand art pour obscurcir une vérité aussi claire. L'auteur de la réponse à ma seconde lettre y en a mis beaucoup. Il a voulu d'abord intéresser à sa cause votre piété. Dans ce dessein, il travaille à vous rendre odieuse la doctrine de l'Eglise catholique sur la sainte Ecriture, et il impute à cette Eglise une doctrine et des intentions impies.

» Il tâche ensuite de vous éblouir par des phrases pompeuses sur l'éclat, la puissance, la plénitude de la parole de Dieu; et, dans tout ce qu'il dit là-dessus, il confond l'Ecriture ou parole de Dieu écrite, 1° avec la religion prise dans tout son ensemble; 2° avec l'interprétation que chaque particulier peut donner à cette Ecriture divine; 3° avec la parole de Dieu prêchée; 4° avec l'Ecriture obscurcie par les fausses interprétations des hérétiques. Toute cette confusion d'idées et toutes ces grandes phrases ne pouvoient encore assez déguiser le faux de son système. Il est si évident que l'Ecriture toute seule ne peut suffire aux plus ignorans pour régler leur foi, qu'il s'est vu obligé de reconnoître comme nécessaires

(1) Deux vol. in-8°. Prix : 9 fr., et 12 fr. franc de port. A Toulouse, chez Douladoure, et à Paris, chez Ad. Le Clere et Ce, au bureau de ce Journal.

pour qu'elle suffise, des conditions qui prouvent qu'elle ne suffit pas. »

Le ministre, dans sa réponse, avoit calomnié l'Eglise romaine et M. l'évêque de Bayonne. Il avoit cherché à éblouir ses lecteurs sur la clarté de la sainte Ecriture, et, ne pouvant rien dire de solide, il avoit tout confondu. Il en étoit venu à dire que l'Ecriture sainte n'a aucun besoin d'être interprétée, même par celui qui la lit. Pour le prouver, il alléguoit des passages dont il dénaturoit le sens. Le prélat lui reproche ces altérations, et signale les subtilités dont elles étoient appuyées. Il répond aussi aux difficultés du ministre contre la tradition.

Dans la troisième partie, il est question de l'invocation des saints, et particulièrement de la sainte Vierge, des reliques, du culte relatif, des sacremens, et surtout de l'Eucharistie et de la messe, des bonnes œuvres. Sur tous ces points, le prélat montre la foiblesse des raisonnemens du ministre. Il le met en contradiction avec lui-même. Le ministre finit par raisonner contre la présence réelle, comme les incrédules raisonnent contre tous les mystères. Ce qu'il est contraint d'accorder sur le sacrifice de la messe renverse la grande objection des controversistes protestans contre ce sacrifice. A force de torturer les textes de saint Jacques sur les bonnes œuvres, il en donne une explication blasphématoire, et, dans sa conclusion, il s'embarrasse tellement dans ses sophismes qu'enfin, par une juste conséquence de ce qu'il dit, les protestans se trouvent hors de la voie du salut.

Dans la quatrième partie, qui traite de la règle de foi, M. l'archevêque de Toulouse ne presse pas moins victorieusement le ministre. Il montre que la règle de foi des protestans ne répond à aucune difficulté, et en fait naître d'insolubles. Dans le système du ministre, la religion seroit livrée sans défense au caprice de tous les novateurs, l'autorité de l'Ecriture seroit ébranlée et anéantie, et un vrai fanatisme prendroit sa place. Le prélat remarque même qu'une conséquence très-juste de ce système, c'est que Luther et ses disciples sont des réprouvés :

« J'ignore, M. F., s'il vous est indifférent de ne voir dans Luther et dans ses disciples que des réprouvés; mais ce qu'il y a de certain, c'est que vous devez les regarder comme tels si le système de votre ministre est véritable : en voici la preuve, que j'ai déjà

touchée en passant. Dans ce système, il y a trois choses certaines: La première, c'est que l'Ecriture sainte *est une lumière qui n'a qu'à se montrer pour se faire reconnoître*. La seconde, c'est que tous ceux qui ne reconnoissent pas la sainte Ecriture à l'éclat de cette lumière sont des aveugles ; c'est encore le ministre qui le dit. La troisième chose certaine, toujours d'après le ministre lui-même, c'est que ces aveugles sont des réprouvés, de ces hommes dont il est dit dans l'Evangile : *Si notre Evangile est voilé, il ne l'est que pour ceux qui périssent.*

« Ces trois principes une fois posés, il est évident que Luther et les luthériens sont non-seulement des aveugles, mais des réprouvés. Comment ne le seroient-ils pas? Ils ont rejeté de la sainte Ecriture huit livres que vous reconnoissez pour divins. S'ils sont divins, ils brillent d'une lumière divine, et Luther et les luthériens, qui ne voient pas cette lumière, sont de ces aveugles et de ces réprouvés *pour qui l'Evangile du salut est voilé.* »

Le prélat avoit fait parler, dans sa deuxième lettre, un docteur protestant qui instruisoit son troupeau sur la véritable règle de foi. Le ministre a introduit à son tour, dans sa deuxième réponse, un protestant qui interpelle M. l'évêque, et il lui prête des réponses très-peu concluantes. Néanmoins, comme ce colloque est spécieux, et que le ministre y reproduit ses sophismes les plus subtiles, M. d'Astros en relève avec un peu d'étendue les erreurs et les infidélités. Lui-même suppose deux entretiens, l'un d'une servante protestante avec une dame catholique, l'autre d'une fille catholique avec un ministre protestant. Ces entretiens, qui sont courts, simples et clairs, prouvent combien le bon sens et la bonne foi ont d'avantages sur les arguties de l'esprit d'erreur. Ils sont comme le résumé de tout l'ouvrage.

Nous terminerons par le chapitre où le prélat discute la règle de foi protestante. Les ministres disent qu'il suffit d'ouvrir la Bible pour savoir ce qu'on doit croire; mais, répond M. l'archevêque,

« Il y a une première opération à faire avant de se procurer une Bible, c'est de savoir quelle Bible il faut se procurer. Est-ce la Bible catholique, qui renferme les Livres des Machabées, où il est question de la prière pour les morts, l'Ecclésiastique, qui autorise à chanter des hymnes à la louange des saints, et plusieurs autres livres qui ne conviennent pas à vos docteurs?

» Faut-il préférer la Bible calviniste? mais on n'y a pas mis six livres qui se trouvent dans la Bible catholique. Or, qui assure le simple fidèle que ce retranchement ne lui enlève pas plusieurs

vérités révélées, nécessaires pour bien entendre les autres parties de l'Ecriture qu'on lui laisse?

» Le danger est plus grand encore, si l'on choisit pour règle de foi la Bible luthérienne. Dans celle-ci, outre les livres qui ne sont pas dans la Bible calviniste, on en a retranché huit reconnus pour canoniques par vos docteurs, par conséquent quatorze de ceux que les catholiques reçoivent comme tels.

» Que sera-ce si l'on se donne une Bible de la façon des interprètes allemands, qui mettent en doute, comme on l'a vu, jusqu'aux saints Evangiles.

» Mais s'il y a du danger à prendre une Bible d'où l'on ait retranché des livres entiers, lesquels contenoient la vraie parole de Dieu, il y en a également à en choisir une où l'on auroit ajouté des passages qui ne seroient que la parole de l'homme : peut-être faudroit-il régler sa foi sur la Bible socinienne. Dans celle-là, on ne trouvera pas le célèbre passage de saint Jean, qui exprime si bien la Trinité des personnes. Peut-être que les textes qui nous font croire à la divinité de Jésus-Christ, y seront un peu différens, et comme c'est la Bible seule qui doit régler notre croyance, si la Bible socinienne est la vraie, et que la divinité de Jésus-Christ n'y soit pas consignée, nous sommes idolâtres en le reconnoissant comme Dieu.

» On pourroit demander encore de quelle traduction le fidèle devra se servir, et comment il s'assurera que la traduction est exacte. Il faut pourtant se décider entre toutes ces Bibles et leurs différentes traductions. Que l'on me dise de bonne foi si les hommes, de quelque classe que vous les preniez, sont capables de faire ce discernement. C'est pourtant là un préliminaire indispensable pour se procurer une bonne Bible, chose que le ministre trouve si simple et si facile. »

Il faut ensuite que l'ouvrier protestant examine, compare, discute les passages analogues de l'Ecriture ; mais, qui est capable de cette étude? Un artisan se perdra dans ce dédale :

« Toutes ces ressources de vos théologiens sont donc évidemment illusoires et dignes de pitié. Ils l'ont bien senti : aussi, écoutez où ils cherchent un dernier asile contre la vérité qui les poursuit, c'est toujours le ministre de Genève qui parle : « CHAÇUN PEUT ET DOIT ÉCOUTER LES INSTRUCTIONS PUBLIQUES DES PASTEURS. »

» Ainsi, vos docteurs, après tant de subtilités, de détours et de sophismes, voyant d'une manière trop manifeste qu'il n'y a pas moyen d'attribuer aux personnes simples la capacité d'expliquer par eux-mêmes les livres saints, se trouvent enfin forcés de se réfugier dans le principe catholique, l'enseignement des pasteurs. Et quels pasteurs? Des hommes sans autorité, sans caractère, qui se sont donné la mission à eux-mêmes, qui ont déserté l'ancienne

Eglise, qui ont osé dire que l'Eglise de Jésus Christ toute entière avoit abandonné la vraie foi, et qu'eux avoient été suscités extraordinairement (Par qui? Comment?) pour la redresser. C'est à vous, M. F., à juger devant Dieu s'ils méritent plus votre confiance que les évêques catholiques qui tiennent par une succession canonique non interrompue à l'Eglise antique, fondée par Jésus-Christ et par ses apôtres. »

Il est peu de livres de controverse qui réunissent au même degré que celui-ci le savoir, la logique, la modération et la clarté. Il en est peu d'aussi propres à affermir les catholiques et à détromper les protestans. Puisse-t-il être répandu surtout parmi ces derniers, et y produire tout l'effet que s'est proposé le vénérable et savant auteur!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le mardi 17 septembre, M. le cardinal Sala a fait, dans une réunion de la congrégation des rits, un rapport sur la cause de béatification du vénérable François Camacho, frère profès de l'ordre de Saint-Jean de Dieu, connu sous le nom de *Fate ben fratelli* (*Faites bien, frères*). Ce religieux né à Xérès, diocèse de Séville, et mort à Lima, dans le Pérou, fut un exemple des prodiges de la grâce, puisqu'après avoir marché plusieurs années dans les voies périlleuses du siècle, il changea entièrement, prit l'habit de l'ordre que nous venons de nommer et s'y distingua par une vie pénitente et par la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Il mourut en réputation de sainteté. La congrégation des rits a discuté pour la première fois le doute sur l'héroïsme des vertus de ce pieux personnage.

Paris. Nous avons vu que M. l'archevêque avoit adressé une invitation à son clergé de suppléer autant que possible à la retraite pastorale. Le prélat a lui-même donné l'exemple en passant quelques jours en retraite. Le clergé des paroisses a consacré la semaine dernière à des exercices, autant que le permettoient les soins du ministère et les localités. On se réunissoit, soit dans quelque pièce attenant à l'église, soit chez MM. les curés. A Saint-Roch, c'étoit M. le curé de Sainte-Valère qui s'étoit chargé des instructions; il prêchoit deux fois par jour. A St-Eustache où est réuni, comme on sait, le clergé de deux paroisses, M. l'abbé Combalot faisoit les instructions. Ailleurs on suppléoit aux exhortations verbales par de pieuses lectures appropriées au temps de la retraite.

— Un journal qui devroit être las des démentis que lui attirent ses dénonciations, annonçoit dernièrement que l'on avoit remarqué, le 29 septembre, à Saint-Sulpice, une centaine de jeunes gens dévoués au parti carliste, portant tous

une cravate verte et la plupart armés de bâtons; on dit, ajoute-t-il, qu'ils avoient l'*intention*, à l'issue de l'office divin, de crier *vive le Roi*. Mais tout s'est passé tranquillement; il n'y a point eu de cris et le rassemblement s'est dissipé de lui-même. Il faut avouer que voilà une conspiration bien bénigne. Aussi une feuille ministérielle, le *Journal de Paris*, a démenti le fait que la feuille accusatrice persiste à soutenir véritable; car peut-elle se tromper? Nous oserions lui demander comment elle a pu connoître l'*intention* des jeunes gens, lui en avoient-ils fait la confidence? La vérité est que le 29 septembre étoit un dimanche; que ce jour-là il devoit y avoir plus de monde à Saint-Sulpice que dans la semaine; qu'en effet beaucoup de personnes sont venues entendre la messe ou assister à l'office, que dans le nombre il y avoit beaucoup de jeunes gens : tout cela n'a rien d'extraordinaire. Mais le rassemblement, les bâtons et surtout l'*intention* de crier sont de bienveillantes fictions de quelque espion qui n'étoit pas allé là pour prier Dieu, et qui a voulu faire preuve de zèle. Cette petite imposture est digne de faire suite à celle de la quarantaine et n'aura probablement pas plus de succès.

— Dom Druon, ancien bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, et en dernier lieu bibliothécaire de la chambre des députés, est mort le jeudi 3 octobre au palais Bourbon, où il avoit son logement. Pierre-Paul Druon étoit né le 12 septembre 1745 à Busignies, dans le Cambrésis. Il étoit entré de bonne heure dans la congrégation de St-Maur, où il avoit un oncle, qui devint prieur de l'abbaye de St-Jean à Laon. Le neveu, ayant montré du goût pour l'étude, fut employé à Paris aux travaux littéraires que la congrégation suivoit encore à cette époque. Il travailla au 3e volume de l'*Art de vérifier les dates*, et coopéra au 14e du *Recueil des Historiens de France*. Il est marqué sur son billet d'enterrement qu'il étoit prieur de l'abbaye de St-Germain-des-Prés; c'est une erreur. Dom Druon demeuroit dans cette abbaye, mais il n'en étoit point prieur. Ce qui a pu le faire croire, c'est qu'il jouissoit d'un prieuré simple, situé près Mantes, qui lui avoit été conféré suivant un usage introduit depuis quelque temps dans la congrégation de St-Maur. La révolution le chassa de son monastère; cependant, en 1798, lorsqu'on forma une bibliothèque au palais Bourbon pour le Corps législatif, dom Druon fut nommé sous-bibliothécaire, et il devint bibliothécaire en chef à la mort de Camus, en 1804. Son savoir, sa modestie, son exactitude et son obligeance l'avoient rendu agréable dans cette place à ceux même qui aimoient le moins les prêtres. C'est lui qui mit dans la bibliothèque de la chambre l'ordre qui y règne, et il en avoit dressé le catalogue. Du reste, nous tenons d'une source digne de toute confiance que dom Druon vivoit en prêtre et en religieux. Dans les derniers temps, où un tremblement assez fort l'empêchoit de dire

la messe, il ne manquoit pas d'aller l'entendre à Ste-Valère, sa paroisse, et il y communioit fréquemment. Il étoit membre de la fabrique, et il en étoit devenu président. La douceur de son commerce alloit jusqu'à ne fronder aucune opinion. Il ne heurtoit personne, et rendoit service à tous dans l'occasion. Il a vu approcher la mort avec calme, a reçu les sacremens avec foi, et s'est uni jusqu'à la fin aux prières de l'Église. Il laisse des manuscrits qui pourroient être utiles, et une collection de gravures à laquelle il attachoit du prix.

— M. l'évêque de Bayeux a donné, sous la date du 22 septembre, un mandement pour le jubilé accordé par la bulle du 2 décembre dernier. Le jubilé ouvrira dans son diocèse le dimanche 13 octobre, et durera trois semaines. Il ne sera fait nulle part de processions au-dehors. Les églises de stations sont, pour tout le diocèse, la cathédrale, les chapelles des hôpitaux, les chapelles de la Délivrande et de Notre-Dame-de-Grâce; de plus, dans les villes et les campagnes, les paroisses, excepté à Caen, où il n'y a que quatre églises pour stations. M. l'évêque explique la doctrine de l'Eglise sur le jubilé, et exhorte ensuite les chrétiens à ne pas négliger les secours qui leur sont offerts :

« Prenez-y garde, N. T. C. F., l'abus des grâces ou le refus d'en profiter sont la cause la plus ordinaire de l'aveuglement d'esprit, de l'endurcissement du cœur, de la perte et de la réprobation des hommes. Et, s'il en est ainsi de l'abus des grâces les plus communes, que seroit-ce de celui que vous feriez de ces grâces de choix et de prédilection, de ces moyens extraordinaires de salut destinés à opérer dans l'ame une espèce de crise salutaire semblable à celles qui arrivent dans l'ordre de la nature et des infirmités corporelles? Car il est des jours d'une bénédiction particulière, et tels sont ceux d'un jubilé, où l'Eglise donne à ses ministres les pouvoirs les plus étendus, où les instructions sont plus fréquentes et le respect humain plus facile à vaincre, où tous les fidèles sont en prières pour les pécheurs, et le ciel prêt à leur pardonner....

» Mais pourquoi faut-il, N. T. C. F. (cette idée nous poursuit et nous afflige), pourquoi faut-il que la joie sainte excitée dans tous les cœurs vraiment chrétiens par l'approche d'un jubilé, soit dans le nôtre mêlée de craintes et de regrets, lorsque nous venons à penser au grand nombre de ceux de nos frères qui, peut-être, hélas! s'obstineront à refuser les grâces qui leur sont offertes? Pourquoi faut-il que des hommes nés dans le sein de l'Eglise catholique, élevés, instruits, formés par elle dès leurs plus tendres années dans la pratique des vertus, n'aient plus pour elle que de l'indifférence, méprisent ses dons, la calomnie peut-être, et abjurent ainsi leurs titres et leurs droits de chrétiens? C'est, N. T. C. F., ce que nous devons pleurer avec des larmes amères; c'est ce qui forme le plus désolant contraste avec la charité inépuisable de cette mère affligée.

» Et vous surtout, vieillards insensibles, qui vous endormez sur le bord de votre tombe au moment où la mort va vous y précipiter, y a-t-il un aveuglement plus déplorable que le vôtre? Ne vous réveillerez-vous donc pas à la voix du chef

de l'Eglise, qui vous offre les moyens les plus efficaces pour éviter le jugement sévère dont vous êtes menacés. ? »

— La retraite pastorale du diocèse de Moulins s'est terminée le lundi 30 septembre. Elle a été dirigée par M. l'abbé Dufêtre, grand-vicaire de Tours, qui en a donné plusieurs en divers diocèses. M. l'évêque a suivi tous les exercices de la retraite, donnant l'exemple de la piété comme de l'exactitude, et se montrant comme un père au milieu de ses enfans. Le dernier jour de la retraite, plus de cent prêtres se sont rendus processionnellement du grand séminaire à la cathédrale, où M. l'évêque a officié. M. l'abbé Dufêtre a prêché sur la grandeur du sacerdoce et sur les services que les prêtres rendent à la société. Après la messe, tous les prêtres ont renouvelé entre les mains du prélat leurs promesses cléricales. La cérémonie a fini par un *Te Deum*.

— Le 29 septembre, vers cinq heures du soir, quelques mauvais sujets se présentèrent à l'église de Saint-Clément, à Nantes, au moment où en sortoit un convoi pour se rendre au cimetière. Ils demandèrent impérieusement au curé, M. l'abbé Bouyer, de jeter de l'eau bénite sur le cercueil. Le pasteur leur représenta qu'il étoit trop tard ; mais que, s'ils vouloient suivre le corps au cimetière, ils pourroient satisfaire leur désir. Cette réponse toute simple les irrita, et un d'eux voulut frapper le curé. Une femme qui se trouvoit là prit le parti du curé, et quelques personnes attirées par le bruit vouloient faire justice de l'aggresseur ; mais le pieux ecclésiastique calma leur ressentiment. Deux des assaillans furent arrêtés par la force armée et conduits au corps de garde, et le corps fut suivi au cimetière par un assez grand nombre de fidèles afin de protéger le prêtre contre toute insulte. Le lendemain le commissaire de police vint trouver M. le curé, et lui demanda s'il tenoit à des poursuites judiciaires. Le charitable pasteur n'avoit garde de vouloir de la vengeance, et les deux hommes furent mis en liberté. La conduite du curé ne nous étonne point ; mais celle de la police est-elle bien prudente? Une insulte envers un prêtre doit-elle être tolérée, quand on est si sévère pour les moindres manquemens envers le moindre agent de l'autorité?

— Dans la nuit du 26 au 27 septembre des voleurs se sont introduits, à l'aide de fausses clés, dans la sacristie de Chevaigné, diocèse et arrondissement de Rennes. Ils ont ouvert deux portes fermant chacune avec deux serrures, et ont enlevé d'abord une somme de 300 fr. dans un coffre qu'ils ont forcé, puis 25 fr. trouvés dans une armoire. Ils n'ont point pris des vases sacrés qui y étoient également. Un reste de foi les aura probablement retenus. La *Gazette de Bretagne*, qui nous apprend ce fait, remarque que depuis quelques années un grand nombre d'églises des environs de Rennes ont été volées, et elle en conclut qu'il existe apparemment

à Rennes une bande de malfaiteurs organisée pour exploiter les églises. Ce sont là des brigands qui mériteroient bien d'exciter l'attention de la police et l'animadversion des journaux si empressés à poursuivre une autre classe de gens moins coupables et moins dangereux.

— Le *Patriote* de Besançon a annoncé la mort de M. Chefdehoux, prêtre, vicaire dans le diocèse de Rennes, qui avoit abjuré son état et embrassé le protestantisme. M. Chefdehoux est mort à Besançon à l'âge de 76 ans. Il étoit entré dans l'Université sous l'empire, et avoit professé dans plusieurs colléges. Eliminé sous la restauration, il se retira en Suisse, d'où il étoit revenu sans doute à Besançon. Le *Patriote* fait comme de raison l'éloge de ce *respectable vieillard;* car un prêtre qui se fait protestant est nécessairement un homme fort respectable. Le même journal crie contre le *jésuitisme* de la restauration, qui avoit tourmenté le professeur. Il paroît que cette notice avoit été envoyée à une autre feuille libérale qui en avoit refusé l'insertion. La *Gazette de Franche-Comté* a répondu au *Patriote*. Elle fait connoître le motif du changement de religion de M. Chefdehoux. Ce n'étoit point, comme on l'a dit dans le *Patriote, la suite d'une conviction basée sur l'étude de l'Evangile;* mais l'effet d'une passion qui ne s'accordoit point du tout avec l'état ecclésiastique, et pour laquelle le protestantisme lui laissoit toute liberté. Par un testament reçu la veille de sa mort, M. Chefdehoux a donné tout ce qu'il possédoit à une personne qui demeuroit avec lui, qu'il appeloit sa fille adoptive, et qu'il avoit mariée depuis peu à un jeune protestant. Il a déshérité ainsi un neveu et une nièce qui ne sont pas riches, mais qui avoient à ses yeux le tort d'être restés catholiques. Si un protestant, devenu catholique, déshéritoit ses parens protestans, on ne manqueroit pas de crier au fanatisme et à l'intolérance; mais déshériter des catholiques est presque une œuvre pie. On loue le testateur; c'est un homme vertueux, *honorable*, *respectable*. Nous devons être accoutumés à cette impartialité-là.

— La retraite ecclésiastique à Chambéry a eu lieu, comme les années précédentes, au séminaire. Les prédications ont été faites par M. le chanoine Chuit et les conférences par M. le chanoine Missilier, théologal et professeur au séminaire. La clôture de la retraite se fit le 16 septembre à la cathédrale, où les ecclésiastiques s'étoient rendus processionnellement.

— Un ancien déporté de l'île de Rhé vient de mourir dans un âge avancé. M. Sigismond Cressend, ex-recteur de la Saulce en Savoie, est mort à La Perrière en Tarentaise. Il étoit né à la côte d'Aime en 1754, et fut ordonné prêtre en 1779. Il étoit curé de Montvalezan lorsque la révolution l'atteignit. Déporté à l'île de Rhé, il y fut un sujet d'édification pour tous ses confrères, et

quitta un des derniers son exil. De retour dans sa patrie, il reprit avec le même zèle les fonctions du ministère. Il y a quatre ans il donna sa démission pour ne s'occuper que de son salut. Sa piété, sa vertu, son esprit de simplicité et de pauvreté le rendoient vénérable à tous. Il a institué pour héritier le séminaire diocésain; mais son amour pour les pauvres, la part qu'il prit à différentes bonnes œuvres, entre autres à la reconstruction de l'église de Moutiers, rendront son héritage bien peu considérable.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S'il faut dire la vérité, nous ne sommes pas trop satisfaits de la manière dont nos écrivains officiels s'y prennent pour nous rassurer contre la république. Ils s'attachent principalement à nous la montrer dénuée et les poches vides dans ses petites parties de plaisir; ils racontent avec le plus de gaîté possible comme quoi les membres de la *Société des Droits de l'Homme* ne peuvent parvenir qu'à grand'peine à se cotiser au nombre de quelques centaines, pour se donner des banquets dans les guinguettes, à raison de vingt sous par tête. Un autre sujet de plaisanterie pour les heureux écrivains de la *clef d'or*, c'est de savoir que les souscriptions qui s'ouvrent dans ces réunions, en faveur de leurs malheureux de Sainte-Pélagie ou du Mont-Saint-Michel, ne s'élèvent pas au-delà de 8 fr. 5 cent. Eh! Messieurs, ne vous moquez pas tant de ces gens-là! C'est précisément parce qu'ils n'ont point d'argent, que le vôtre court de si gros risques. Jules César disoit de Cassius qu'il se méfioit de ces *visages pâles et maigres*. Si vous êtes sages, méfiez-vous aussi de ceux qui ne peuvent mettre que quinze ou vingt sous à leurs banquets patriotiques, et qui ne trouvent que 8 fr. 5 c., comme vous l'observez, pour les souscriptions qu'ils ont le plus à cœur. Dans les révolutions, les chances sont pour ceux qui n'ont point d'argent, et ce n'est pas en faisant des plaisanteries là-dessus que vous les disposerez à vous laisser le vôtre. Ces *visages pâles et maigres* ne demandent pas mieux que d'engraisser, et c'est probablement à quoi ils songent, quand vous ne songez qu'à leur faire un ridicule de vous avoir donné la révolution de juillet pour rien, avec ses budgets de quinze cents millions.

— La plupart des journaux ont déjà tiré leurs conjectures sur les conséquences de la mort du roi d'Espagne. Il y en aura nécessairement beaucoup parmi eux qui se tromperont; car on remarque là-dessus une grande diversité d'opinions. Nous convenons que, si l'on nous demandoit la nôtre, on nous embarrasseroit assez. Seulement, nous dirions que la politique a maintenant des règles de morale qui se prêtent facilement à tout, et qu'on regarde fort peu aux vieux principes en présence des intérêts révolutionnaires qu'on peut faire dominer. Ainsi, ce n'est pas du droit qu'il faut aujourd'hui s'informer, c'est de la force. Sans cela, nous saurions tout aussi bien dire que d'autres de quel côté sont les droits et les principes. Don Carlos, par exemple, nous paroîtroit tout aussi légitime héritier de Ferdinand VII, que Charles X de son frère Louis XVIII, ou Henri V de son père, le duc de Berry. Mais ce n'est plus de cette manière qu'il faut envisager les

questions politiques. Les révolutions sont là qui épient de quel côté il y a le plus de chances de désordre, d'insurrection et de chartes constitutionnelles. Ce qu'il y a de plus légitime à leurs yeux, c'est ce qu'on peut prendre aux autres et garder pour soi. La preuve qu'il n'y a point de règle fixe pour déterminer les droits politiques, c'est que nous voyons dans ce moment deux nièces de roi, dont une est soutenue par son oncle dans une prétention qu'elle ne devroit pas avoir; tandis que l'autre est repoussée par des lois de proscription, dans une prétention que tout le monde s'accorde à désigner sous le nom de légitimité. Avant d'avoir une opinion sur l'affaire d'Espagne, il faut attendre que l'on puisse distinguer de quel côté se trouvera le plus fort; car c'est celui-là qui sera déclaré légitime.

— Une ordonnance du 6 octobre met en activité 35,000 hommes sur les 70,000 hommes formant la seconde partie de la classe de 1832, et où on ne devoit prendre que 10,000 hommes pour laisser le reste en réserve. Cette mesure est basée sur ce que la libération anticipée de la classe de 1825, et la délivrance des congés illimités a opéré dans les rangs de l'armée active un vide qui permet d'y admettre la totalité ou une partie du contingent de la classe de 1832. Il est remarquable toutefois que l'ordonnance paroisse à la suite des nouvelles reçues d'Espagne.

— Des ordres viennent d'être donnés pour suspendre les congés de sémestre et rappeler sous les drapeaux tous les militaires qui jouissent de cette faveur. Les événemens d'Espagne donnent lieu à un grand mouvement au ministère de la guerre.

— Le ministre des affaires étrangères a reçu de M. le comte de Colombi, chargé d'affaires d'Espagne, communication officielle de la mort du roi Ferdinand VII.

— La cour a pris le deuil pour six semaines, à l'occasion de la mort du roi d'Espagne.

— Le duc d'Orléans est retourné à Compiègne : cette fois, ses trois frères l'accompagnent.

— Des journaux annoncent que madame la duchesse de Berry est à Trieste; l'un d'eux ajoute qu'elle est indisposée. M. de Châteaubriand, qui avoit été envoyé par elle à Prague, est de retour à Paris.

— Dans la soirée du 6, anniversaire de la naissance de Louis-Philippe, des groupes d'individus ont parcouru les rues en chantant la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*, et en criant : *A bas Philippe! vive la République!* Il y avoit eu en plusieurs endroits, et notamment à la barrière des Amandiers, des banquets de membres de la société des *Droits de l'Homme*, où se sont fait entendre les toasts et les couplets les plus hostiles contre le chef du gouvernement. En face du président, le sieur V...., étoit une poire en papier placée sur une bouteille et entourée de couteaux et de fleurs rouges. Un commissaire de police, suivi d'un détachement de sergens de ville et de soldats de la ligne, a fait dissoudre l'assemblée au moment où l'on s'écrioit : *Mort au tyran!* Un officier de paix qui a rejoint une bande de ces clubistes sur le boulevart Bonne-Nouvelle a été fort maltraité. Un

poste de militaires l'a délivré à temps de leurs mains. On n'a pu saisir que trois des perturbateurs.

— Le nommé Humbert, saisi, en juillet dernier, au moment où il charbonnoit sur les murs des poires d'une grosseur monstrueuse avec des inscriptions injurieuses pour Louis-Philippe, vient d'être condamné à quinze jours de prison.

— Un réfugié octogénaire, Philippe Buonarroti, vient d'être arrêté. Ce patriote italien a, dit-on, été le coaccusé de Babœuf dans l'affaire de la conspiration contre le directoire, et condamné à Vendôme, en 1797, à la déportation.

— Le marquis de Chasseloup-Laubat, pair de France; lieutenant-général, est mort le 6 octobre.

— M. Dumeilet, député de l'Eure, maire d'Evreux et questeur de la chambre des députés, vient de succomber à une hydropisie de poitrine.

— Au renouvellement de son bureau, l'Académie française a nommé M. Lemercier directeur, et M. Tissot chancelier.

— La Bourse à éprouvé une forte baisse le 7 et le 8. On attribue cette baisse aux nouvelles qui ont circulé sur l'Espagne, et aux armemens auxquels on se dispose.

— La prochaine exposition des produits de l'industrie nationale aura lieu au mois d'avril prochain, dans une longue ligne de galeries qui seront élevées sur la place de la Concorde, à l'instar de celles qui avoient été construites en 1806 sur l'esplanade des Invalides, et en 1807 dans la cour du Louvre. Il paroît que l'on ne renouvellera actuellement ces expositions que tous les cinq ans.

— Un traité d'amitié, de commerce et de navigation entre la France et la Bolivie vient d'être signé à Paris par M. Buchet-Martigny, plénipotentiaire de France, et par M. Olanéta, ministre de la Bolivie, au nom du gouvernement de cette république.

— On va, dit-on, rétablir à leur ancienne place, au château de Versailles, ce qu'on a pu retrouver des meubles qui ornoient autrefois la chambre à coucher de Louis XIV.

— On a commencé à Rouen le dégréement du bâtiment *le Luxor*. Déjà les mâts de hune et de perroquet sont déplacés, et il ne reste debout que les bas-mâts.

— Dernièrement, un élégant se présenta dans quelques maisons religieuses à Nantes, en se disant ancien garde-du-corps, et en annonçant qu'il avoit des confidences à faire. Il prioit qu'on voulût bien recevoir une malle renfermant des papiers adressés à des chefs légitimistes. Ces petits artifices n'en ont imposé à personne; on s'est douté du piége, et on a éconduit l'émissaire.

— De fréquens accidens arrivent au chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. Trois personnes viennent encore d'être tuées sur différens points de la route. Le préfet du Rhône vient de prescrire quelques mesures de sûreté.

— Après avoir été fêtés à Marseille par les républicains et avoir assisté à un banquet où les toasts les plus libéraux ont été portés, MM. Garnier-Pagès et

Laboissière, députés, sont partis le 3 octobre pour Toulon. L'autorité, qui craignoit qu'on ne leur fît une dernière ovation, a fait stationner sur la place de forts piquets de gendarmes et d'infanterie.

— Chaque jour, on reçoit la nouvelle de quelque suicide plus ou moins affligeant. M. Labroue, ancien adjoint du maire de Bordeaux, et ancien conseiller de préfecture, s'est donné la mort dans cette ville le 3 de ce mois. Il a écrit deux lettres : l'une à sa femme, l'autre à son médecin, puis il s'est tiré un coup de pistolet qui lui a emporté une partie de la mâchoire inférieure. Voyant que cette blessure n'étoit pas mortelle, il a rechargé, dit-on, l'arme qu'il tenoit dans sa main, et s'est tiré un second coup dans la tempe.

— Un homme d'environ trente ans s'est jeté dernièrement à l'eau dans la ville de Bar-le-Duc. C'étoit la troisième fois qu'il tentoit sur le même pont, et sans y réussir, de mettre fin à ses jours.

— Le ministre de la guerre a écrit aux autorités de Bourges qu'il a définitivement arrêté le projet de commencer la construction de la caserne destinée à un régiment d'artillerie, et que les travaux s'ouvriront incessamment.

— On a tenté dernièrement de donner à Lyon un charivari à M. Prunelle, député et maire de cette ville, qui, malgré ce dernier emploi, ne fait que de rares apparitions à Lyon.

— M. de Caumont vient d'être autorisé à placer à ses frais, dans le département du Calvados, des bornes monumentales en pierre, avec des inscriptions en cuivre, sur chaque point remarquable par quelque fait historique. La première borne sera placée à Formigny, sur le bord de la grande route, où se donna en 1450 la bataille qui délivra la Normandie de la domination anglaise.

— Les excès dont les patriotes de Marseille se rendent coupables ont enfin éveillé l'attention de l'autorité. Le maire vient de défendre le port d'armes à feu, des cannes ferrées ou plombées, et des bâtons dits *assommoirs*. Les royalistes, si souvent victimes de la violence de leurs adversaires, ne peuvent qu'applaudir à cette mesure, pourvu qu'elle soit exécutée.

— Les journaux belges s'entretiennent beaucoup de députations orangistes envoyées de Belgique à Londres, à Francfort, à Tœplitz, à La Haye, pour solliciter la restauration de la maison de Nassau. Les journaux orangistes ont nié le fait, qui est aujourd'hui constant : on connoît les noms des députés. *L'Indépendant* nomme M. Meutdepenninghen, avocat à Gand; il est allé à Londres avec le major Deliagre, d'Anvers, et un autre. Ils ont vu les ministres étrangers, qui leur ont donné peu d'espoir. Tel est du moins le récit du journaliste, qui ajoute que les députés envoyés en Allemagne ne seront probablement pas plus heureux.

— Le duc de Cumberland, frère du roi d'Angleterre; la duchesse de Cumberland; le prince George, leur fils, accompagnés du marquis de Douro, fils de lord Wellington, sont arrivés à Lille le 3 octobre. Le lendemain, ils ont pris la route de Tournai, d'où ils se rendront en Prusse.

— Un des plus grands bibliophiles qui aient jamais existé, M. Richard Héber, vient de mourir à Londres. Il avoit voyagé plusieurs fois dans toute l'Europe pour

se procurer des livres rares et précieux, et il étoit parvenu à s'en former une collection qui rivalise presque avec la bibliothèque de lord Spencer.

— Le marquis Ant. Roveralo, dit Leroux, et résident à Gènes, a été condamné par contumace à la peine de mort par le conseil de guerre, comme coupable d'avoir fait partie d'une conspiration pour le renversement du gouvernement sarde et d'avoir fourni 220 pièces d'or pour cet objet.

— Les émigrations d'Allemands pour l'Amérique ne discontinuent pas. Il est passé ces jours derniers à Metz plus de 50 familles formant environ 250 individus qui prenoient la route de la mer.

— La nouvelle de la mort du roi d'Espagne a produit une grande sensation à Londres. On prétend que le cabinet anglais soutiendra, ainsi que celui des Tuileries, le gouvernement qui s'établit à Madrid, comme présentant des chances au libéralisme.

— L'infante Marie-Isabelle-Louise, qui est appelée par Ferdinand au trône d'Espagne sous le nom d'Isabelle II, est âgée de trois ans, étant née le 10 octobre 1830. La reine-mère, Marie-Christine, est âgée de 27 ans; sa sœur, l'infante Louise-Charlotte, est de deux ans plus âgée. Ferdinand étoit âgé de 49 ans; son frère, don Carlos, qui devoit lui succéder sous le nom de Charles V, a 45 ans. Le troisième frère, François de Paule, époux de la princesse napolitaine, Louise-Charlotte, n'a que 34 ans. Don Carlos a un fils âgé de 15 ans.

— On attend des nouvelles d'Espagne. Des bruits ont circulé à Paris sur des mouvememens carlistes qui auroient déjà eu lieu en Espagne. Don Carlos auroit été proclamé en plusieurs endroits, et notamment à Bilbao. Des troupes auroient été dirigées de Saint-Sébastien sur cette ville. Un Espagnol a fait imprimer à Bordeaux une proclamation en faveur de Charles V.

— A la première nouvelle de la mort de Ferdinand VII, le marquis de Punon-Rostro, exilé de Madrid pour un article qu'il avoit fait insérer dans la *Revue espagnole*, est parti de Pampelune. Il étoit l'un des conseillers intimes de la reine, pendant le temps où le gouvernement lui étoit confié.

— Les journaux allemands annoncent le départ pour La Haye du général Clamm, qui seroit chargé auprès du roi de Hollande d'une mission semblable à celle du général russe comte Orloff.

— M. de Lamartine, qui revient d'Orient, est maintenant à Vienne.

— La peste a éclaté dans plusieurs quartiers de Constantinople, et dans les villages que bordent le canal.

— Le gouvernement brésilien a rendu un décret qui prescrit de nouvelles mesures sanitaires pour préserver le pays de l'invasion du choléra.

— D'après des documens que l'on dit officiels, la population des colonies étoit en 1831, savoir : à la Martinique, de 100,716 individus, dont 23,417 libres; à la Guadeloupe et dépendances, de 119,667 personnes, dont 22,324 libres; à la Guyane française, de 23,047, dont 3,786 libres; à l'île Bourbon, de 100,558, dont 27,645 habitans libres et 6,628 Indiens libres. La population diminue chaque

année à la Guyane, attendu qu'il y a beaucoup moins de femmes que d'hommes. Les importations sont évaluées à 13,554,477 fr. dans la première de ces colonies, à 11,753,997 fr. dans la seconde, à 1,715,100 fr. dans la troisième et à 7,335,755 f. dans la quatrième ; et les exportations, à 12,421,466, 16,544,171, 1,633,294 et 9,910,980 fr.

— Le gouvernement de l'Uraguay a affermé la pêche des loups marins depuis le cap Sainte-Marie jusqu'à Maldonado. Il a signifié à toutes les nations qu'il repousseroit par la force les bâtimens qui viendroient pêcher dans ces parages.

Sur Ferdinand VII, roi d'Espagne.

Ferdinand VII, roi d'Espagne, est mort le 27 septembre, d'une attaque d'apoplexie. Ce prince étoit fils de Charles IV et de Marie-Louise, princesse de Parme. Il vint au monde à Saint-Ildefonse, le 13 octobre 1784. Son éducation fut confiée à l'abbé Escoiquitz et au duc de San-Carlos. Il épousa en 1802 Marie-Antoinette, fille de Ferdinand IV, roi de Naples, et par conséquent sa cousine; mais cette princesse mourut le 21 mai 1806. Buonaparte, alors au faîte de sa puissance, voulut donner au prince des Asturies une femme de son choix; le prince s'y refusa constamment. Il étoit fort mal avec Godoy, titré prince de la Paix, et favori tout-puissant. Ce fut sans doute par l'influence de celui-ci que le prince fut arrêté le 29 octobre 1807, et emprisonné à l'Escurial: un décret le déclara traître. Cependant, il se réconcilia dans la suite avec son père. Bientôt un mouvement éclata à Aranjuez; le peuple éclata contre le favori, et le 18 mars 1808 Charles IV abdiqua en faveur de son fils. Le nouveau roi fit arrêter le prince de la Paix, et confisqua ses biens.

Mais Buonaparte avoit les yeux ouverts sur l'Espagne, qu'il avoit déjà couverte de troupes sous divers prétextes. Il eut l'air de se porter pour arbitre entre le père et le fils, et les attira tous deux à Bayonne, où il leur fit signer leur abdication. Ce guet-apens est une des choses qui ont le plus contribué à le déshonorer aux yeux de l'Europe. Ferdinand fut relégué à Valençay en Berry, et l'Espagne donnée à Joseph Buonaparte. On sait quelle guerre terrible s'ensuivit. Les Espagnols, indignés de tant de perfidie, coururent aux armes. Buonaparte lutta longtemps contre eux, jusqu'à ce que les désastres de la campagne de Russie et les revers éprouvés en Allemagne le décidèrent à négocier avec Ferdinand. Le 3 mars 1814, ce prince quitta Valençay pour retourner dans ses Etats. Le 22, il rentra en Espagne au bruit d'acclamations unanimes. Il y avoit à Madrid une régence et des cortès, Ferdinand les fit dissoudre et reprit tout l'exercice de son pouvoir. Il rétablit l'inquisition, et ordonna aux religieux de rentrer dans leurs couvens. Il prit des mesures sévères contre les partisans de Joseph, qu'on appela *afrancesados* ou francisés.

En 1816, il épousa sa nièce, Isabelle-Marie-Françoise, princesse de Portugal, qu'il perdit en 1818. Plusieurs colonies espagnoles de l'Amérique méridionale s'étoient révoltées pendant la dernière révolution; Ferdinand songea à les réduire. Il y envoya en 1814 le général Morillo avec une armée. De nouvelles

forces partirent encore pour l'Amérique en 1816, et une autre expédition se préparoit encore à Cadix en 1819, quand une révolution éclata. Des généraux proclamèrent la constitution décrétée par les cortès à Cadix, en 1812. Ferdinand ne crut pas pouvoir résister à cet entraînement. Les cortès furent convoquées, et l'esprit de cet assemblée fut aussi peu favorable à la religion qu'à la monarchie. Elle s'empara de tous les pouvoirs, renvoya les jésuites, rompit avec Rome, supprima les ordres religieux, et renversa toute l'ancienne constitution du pays. La France s'alarma de cet état de choses; une armée fut envoyée en Espagne pour rétablir l'autorité de Ferdinand. Le duc d'Angoulême, qui commandoit les troupes, parvint en effet à remettre ce prince sur le trône.

Depuis ce temps, l'Espagne a été tranquille, mais elle n'a pas recouvré ses colonies. En 1824, Ferdinand se remaria; il épousa une fille du prince Maximilien de Saxe, qu'il perdit encore en 1829. Enfin, en novembre de cette même année, il contracta un quatrième mariage avec Marie-Christine, fille de François Ier, roi de Naples. Il en a une fille, Marie-Isabelle-Louise, née le 10 octobre 1830. On sait que le 29 mars 1830, Ferdinand rétablit la pragmatique-sanction ayant force de loi, décrétée par Charles IV en 1789, et portant que les successeurs à la couronne seront pris à perpétuité par ordre de primogéniture dans la ligne directe, et que les princesses monteront sur le trône à défaut d'héritier mâle. Ce décret fut publié avec solennité en Espagne; mais les ambassadeurs de France, de Naples et de Lucques réclamèrent et protestèrent contre ce décret, comme portant atteinte au pacte de famille et aux droits des deux branches de Naples et de Lucques. Depuis, Ferdinand a encore confirmé cet acte, et a fait prêter serment à sa fille.

Depuis environ un mois, la santé de Ferdinand s'étoit fort affaiblie, on se rappelle même que le bruit de sa mort courut l'hiver dernier. Le prince avoit été en effet assez mal; sa santé ne s'est jamais bien rétablie, et, en dépit de la *Gazette de Madrid*, qui annonçoit toujours que le roi se portoit bien, on savoit que le prince n'étoit guère en état de s'occuper d'affaires. C'est alors que la reine a pris une grande influence, et qu'on a fait changer l'ordre de la succession. Chacun voit assez quelles peuvent être les conséquences de cette mesure imprudente, qui est peut-être le signal des troubles et du déchirement de l'Espagne.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

Cours des effets publics. — *Bourse du 9 octobre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 72 fr. 80 c., et fermé à 73 fr. 30 c.
Cinq pour 100, jouiss du 22 mars, ouvert à 101 fr. 00 c., et fermé à 101 fr. 35 c.
Actions de la Banque . . . . 1725 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e^.

Sur le Diocèse de Boston, aux Etats-Unis.

Ayant eu occasion de voir, il y a trois ans, un missionnaire du diocèse de Boston, nous recueillîmes de sa bouche quelques renseignemens sur l'état de la religion catholique dans ce diocèse. Nous les consignâmes dans ce Journal, tom. LXV, N° 168[illegible]. Mais, depuis, il a paru dans les *Annales de la propagation de la foi* une notice beaucoup plus ample, plus complète et plus authentique. M. l'évêque de Boston a adressé lui-même au rédacteur des *Annales*, en 1831, un exposé de la situation de son diocèse. Depuis, il lui a encore écrit sur ce sujet ; nous extrairons de ses lettres ce qu'elles offrent de plus important. Ce tableau des progrès de la religion, dans un pays où elle étoit à peu près inconnue il y a quarante ans, est tout-à-fait consolant pour les fidèles.

Le diocèse de Boston comprend les six Etats de la Nouvelle-Angleterre, Massachusetts, Maine, Rhode-Island, Connecticut, New-Hampshire et Vermont, dont la population totale se monte aujourd'hui à 2,154,609 habitans. Sur ce nombre, il y a à peu près 25,000 catholiques. Le reste est partagé en différentes sectes, calvinistes, méthodistes, unitaires, anabaptistes, etc. Les calvinistes, dits *puritains*, sont les plus nombreux ; ce sont eux qui, dans l'origine, ont formé ces établissemens. Avant 1780, il y avoit à peine un catholique dans tout ce pays ; des lois pénales très-rigoureuses avoient été portées contre les catholiques, et les puritains cherchoient de plus en plus à les rendre sévères. Le plus ancien souvenir de catholiques se réunissant pour exercer leur culte à Boston ne remonte pas au-delà du 24 novembre 1788. A cette époque, l'abbé de La Poterie, chapelain dans la marine française, rassembla quelques Français et Irlandais, et leur dit la messe. Il ne resta que peu de temps à Boston, et fut remplacé par l'abbé Rousselet, dont on ne sait rien ; celui-ci le fut par l'abbé Thayer, protestant converti, dont nous avons parlé plusieurs fois. En 1792, la révolution conduisit à Boston l'abbé Matignon, professeur de Sorbonne, et, peu après, M. de Cheverus, aujourd'hui archevêque de Bordeaux. C'est par leurs soins et leur zèle que la population catholique s'est accrue et que la cathédrale a été bâtie.

Lorsque M. Fenwick arriva à Boston, en décembre 1825, pour prendre possession de son siége, il ne trouva que trois prêtres, un à Boston, un dans l'Etat de Maine et un dans le New-Hampshire. Il y avoit neuf églises, mais dont la plupart pouvoient à peine mériter ce nom. Ces Eglises étoient à Boston, à Salem, auprès de Boston, à Whitefield, à New-Castle, à Claremont, à New-Bedford, et deux petites églises dans les établissemens indiens. De ces églises, quatre étoient en briques et cinq en bois. M. l'évêque réunit quelques jeunes gens, forma une école, reçut quelques prêtres étrangers. Il parcourut son diocèse, bâtit une église à Charlestown, près Boston, et acheta à Hartford une église qui avoit appartenu aux anglicans. Il plaça deux prêtres dans cette ville, et chargea l'un d'eux de rédiger une feuille hebdomadaire pour faire connoître et défendre la religion. Le prélat bâtit des églises à Dover, à Portland, à Eastport, à Pawtucket, à Lowell, à Sandwick. Il en acheta une à Newport, dans le Rhode-Island, et s'occupoit d'en bâtir à Saco, à Providence, à Taunton, à Waltheim. En tout, il y avoit en 1831, dans le diocèse, dix-neuf églises et quinze prêtres, dont huit ordonnés par le prélat, deux qui l'avoient été précédemment, et cinq venus d'Irlande. Sur ces quinze prêtres, onze étoient Irlandais, les quatre autres Américains. Ils étoient tous prêtres séculiers, à l'exception d'un dominicain. M. Fenwick en avoit quatre avec lui à Boston, entr'autres M. O'Flaherty, son grand-vicaire, homme habile et savant, qui secondoit le prélat dans la rédaction d'un journal catholique et dans des prédications de controverse. Ces deux moyens avoient produit de grands fruits et dissipé bien des préjugés.

A Boston, il n'y avoit qu'une église : c'étoit trop peu pour la population catholique; mais on étoit arrêté par la dépense qu'exigeroit une nouvelle église. Un emplacement convenable coûteroit 14,000 dollars, et la construction beaucoup plus. On est obligé, le dimanche matin, d'ouvrir trois fois l'église pour le service divin, et chaque fois l'assistance est aussi nombreuse. M. l'évêque a fait pratiquer une espèce de chapelle souterraine pour les enfans : on y célèbre la messe, et on y fait des instructions pour eux. En semaine, cette chapelle est convertie en école pour les enfans qui veulent apprendre le latin. C'est le commencement du collége, où l'on espère trouver des ressources pour l'état ecclésiastique. Cette école est confiée aux

jeunes théologiens, qui sont en ce moment au nombre de quatre. Un local est acheté pour former un séminaire. Quant aux filles, on a deux établissemens pour elles, le couvent des Ursulines pour la classe élevée, et les Sœurs de la charité pour la classe ouvrière. Cette dernière école, récemment établie, est gratuite, et réunit de deux cent cinquante à 300 petites filles. Les ursulines ont actuellement un nouveau couvent bâti de leurs propres fonds à Charlestown, à deux milles et demi de Boston, avec vingt-quatre acres de terre. Les religieuses sont au nombre de dix, et élèvent environ soixante jeunes personnes, presque toutes protestantes : ce qui montre que les préjugés contre les catholiques s'affoiblissent beaucoup.

En 1827, M. l'évêque visita les deux tribus indiennes de Passamaquodi et de Penobscot, qui l'en sollicitoient ardemment. Le prélat y fut reçu avec de grands honneurs. Le dernier missionnaire qu'eussent eu les Passamaquodi étoit l'abbé Romagné, prêtre français, qui les avoit dirigés avec zèle et succès pendant plusieurs années, et avoit été obligé de les quitter à cause de ses infirmités. M. l'évêque passa quatre jours parmi eux, assisté d'un autre missionnaire. Il les instruisit, et confirma ceux qui se trouvèrent bien disposés. Il se félicitoit beaucoup des pieuses dispositions de ces bons Indiens. Ceux de Penobscot ne lui firent pas moins d'accueil, et il passa aussi plusieurs jours au milieu d'eux, les fortifiant dans leur attachement à la religion.

En 1832, M. l'évêque a visité une partie considérable de son diocèse. Il partit de Boston le 28 juin, et se rendit à Portland, capitale de l'Etat de Maine. On y a construit une église en briques, qui peut contenir mille personnes, et dont l'extérieur est achevé; à côté est un logement pour deux prêtres. Tout cela est l'œuvre du pasteur de la congrégation. Naguère il n'y avoit que des presbytériens dans cette ville. Les catholiques étoient épars çà et là, et presque tous pauvres, et il falloit aller à dix milles de Portland pour remplir ses devoirs de religion. Il a suffi d'un missionnaire zélé pour changer cet état de choses. La congrégation est très-florissante, et M. l'évêque y a attaché un jeune ecclésiastique qui remplacera le missionnaire pendant ses fréquentes absences pour visiter d'autres catholiques..

A Newcastle, dont l'ancien nom est Damariscotta, et où M. Fenwick se rendit ensuite, il y a une église construite par

M. de Cheverus, mais il n'y a point de prêtre. Aussi les catholiques ne sont qu'en petit nombre. Ils sont plus nombreux à Bristol, qui en est peu éloigné. Le missionnaire le plus rapproché réside à Whitefield, et visite Newcastle une fois ou deux tous les trois mois. Il vint pendant le séjour de M. l'évêque, qui confirma et prêcha. Beaucoup de catholiques étoient venus de tous les environs. Outre Bristol, il y a à peu de distance Waldborough, Warren, Thomastown, où résident quelques catholiques. Les protestans eux-mêmes désireroient qu'il y eût un prêtre résident, et ont offert de le défrayer pendant une année.

De là, M. Fenwick visita Belfast et Bangor. La première a 150 catholiques sur 3,000 habitans, et la seconde 200. Le prêtre le plus rapproché est le missionnaire établi à Indian-Old-Town, à cinquante milles. Il les visite une fois l'an. Bangor est une ville dont la population s'accroît rapidement; il seroit bien utile d'y placer un prêtre à résidence. Indian-Old-Town (*Vieille-Ville-Indienne*) est habitée par la tribu des Penobscots, qui est une branche des Abénakis. Il y a une jolie église avec un presbytère et une sacristie. Le séjour d'un prêtre a tout vivifié chez ces Indiens. M. l'évêque fut charmé de leur piété; il consacra l'église, prêcha et donna la confirmation.

La congrégation de Whitefield, où le prélat arriva le 13 juillet, compte plus de 1,200 ames : il y a vingt ans, il n'y avoit que quatre ou cinq catholiques. L'église ne suffit plus pour la congrégation, et il est question d'en bâtir une nouvelle dans un emplacement bien choisi. Pendant le séjour de M. l'évêque, il vint des fidèles de Gardiner, d'Augusta, de Damariscotta, de Bristol, de Warren et d'autres cantons. Le 26 juillet, M. Fenwick partit pour Hartford, capitale du Connecticut, qui a un prêtre résident. L'église, qui n'est ouverte que depuis deux ans, appartenoit, comme nous l'avons dit, aux épiscopaux, qui l'ont vendue en 1829. Elle a été complètement réparée, elle est bien décorée. Le nombre des catholiques n'est encore que de 150. Le prélat confirma trente-six personnes, presque toutes adultes, et dont vingt-deux étoient de nouveaux convertis. Depuis son retour, il a envoyé un missionnaire de plus dans cette partie, et lui a assigné pour stations Worcester, Springfield, New-London, New-Haven et Middletown. Le 25 août, il étoit à Salem, et y confirma vingt-sept personnes,

dont neuf nouveaux convertis. Cette ville, à quinze milles de Boston, a une jolie église construite par M. de Cheverus. Les catholiques y sont en petit nombre. Le prêtre qui les dirige visite aussi Waltham et New-Burgport.

De retour à Boston, M. l'évêque apprit que la nouvelle église de Burlington, dans l'Etat de Vermont, venoit d'être achevée, et il partit le 8 septembre pour en faire la consécration. Nous avons déjà rendu compte de cette cérémonie. Burlington est à l'extrémité du diocèse, sur le lac Champlain, à deux cents milles de Boston. L'église peut contenir 1,200 personnes, et il y a tout à côté cinq acres de terre donnés par un protestant. Comme la population se compose en grande partie de Canadiens, on projette de bâtir pour eux une autre église, et d'y affecter un ecclésiastique canadien qui prêchera en français. Burlington est une mission toute nouvelle; il n'y a que trois ou quatre ans qu'un prêtre y fut envoyé la première fois, et cependant c'est de toutes les missions celle qui offre le plus de facilités pour faire le bien. Il se forme avec rapidité dans ce quartier des établissemens catholiques qui, en peu d'années, acquerront une grande importance. Un missionnaire français, qui résidéroit à Burlington, visiteroit St-Albans, Vergennes, Swanton, Pittsport, où il y a plusieurs familles canadiennes. Depuis, M. Fenwick ayant appris le départ de deux prêtres français de la Société de Picpus, les a destinés, l'un pour Burlington, l'autre pour les Indiens-Passamaquodis, qui ont été long-temps privés de pasteurs.

Sur la fin de la même année, le vénérable évêque consacra une nouvelle église à Taunton, à 30 milles de Boston. Il visita les catholiques de Sandwich, Wareham et Newbedford, auprès desquels il plaça un jeune ecclésiastique récemment ordonné, et envoya celui qui jusqu'alors avoit desservi ce district de la ville de Providence, poste important à 40 milles de Boston. Le nombre des catholiques y croît de jour en jour. On y a acheté un beau terrain pour élever une église qu'on dèvoit construire l'été suivant.

A la fin de 1832, on comptoit dans le diocèse 20 stations régulières, ayant chacune une église et 16 prêtres, dont le ministère étoit très-pénible, à cause de la dispersion et de l'éloignement des catholiques qu'ils avoient à visiter. Les congrégations étoient souvent très-distantes les unes des autres, tantôt à 30 milles, tantôt à 100.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. On écrit de Novare que le cardinal Caccia-Piatti y est mort le 15 septembre après avoir reçu les sacremens et dans les sentimens d'une parfaite résignation. Jean Caccia-Piatti étoit né à Novarre le 8 mars 1753, d'une famille noble, et remplit diverses charges, entre autres celles de délégué apostolique de la province d'Urbin et d'auditeur général de la chambre. Pie VII lui donna le chapeau le 8 mars 1816, et Léon XII le nomma préfet de la signature de grâce. Le cardinal avoit le titre diaconal des SS. Côme et Damien.

Paris. On apprendra avec plaisir que MM. de Saint-Lazare viennent de faire partir quatre missionnaires, deux pour la Chine et deux pour le Levant. Tous ces missionnaires sont prêtres. Les deux premiers sont MM. Joseph-Martial Mouly et Xavier Danicourt, des diocèses de Cahors et d'Amiens. Ceux pour Constantinople sont MM. Jean-Baptiste Rodde et François-Achille Elluin, des diocèses de Saint-Flour et d'Amiens. La même congrégation vient de faire partir trois Frères formés exprès pour la direction des écoles, et qui vont en établir dans le Levant; ils se nomment François Bourriers, Aimé Cat et Théophane Dequevauvilliers.

— Dimanche dernier il y a eu du bruit chez Châtel. Il étoit en chaire, et, au moment où il se livroit à ses déclamations ordinaires contre le clergé catholique, un homme du peuple a percé la foule et s'est avancé vers la chaire en disant à haute voix à l'orateur : *Je vais vous répondre*. Il s'est fait un grand tumulte; on a crié : *à la porte, le jésuite!* et l'individu a été conduit dehors, sans qu'on lui ait fait de mal. Le primat, qui avoit été un peu troublé de l'apostrophe, a recommencé son discours, dans lequel il a divagué longuement sur des sujets fort différens. Il a raconté des anecdotes pour égayer son auditoire; et puis arrive toujours le refrain, qui est de demander de l'argent, de solliciter des dons et des souscriptions. La position de l'*église française* est toujours fort précaire. Samedi dernier le propriétaire du local a voulu encore faire vendre le mobilier; on ne l'a apaisé que par de nouvelles promesses. Châtel a averti que, si on ne vient pas à son secours, il sera obligé de se retirer et de faire l'office dans sa chambre comme autrefois, rue de la Sourdière. Il a proposé qu'on chargeât douze hommes et douze femmes d'aller quêter pour lui dans les différens quartiers; enfin il en est aux derniers expédiens. Dimanche prochain il doit prêcher sur ce qu'il appelle la réforme et commenter un livre sur le *Mois de Marie*, où il prétend avoir trouvé des choses indécentes ou impies. Il est probable que l'indécence et l'impiété ne seront que dans le commentaire. Auzou ne paroît pas être dans une situation plus prospère; dimanche dernier, à midi,

il n'y avoit que vingt personnes dans son église. Il a aussi annoncé qu'il alloit ouvrir des souscriptions; mais tout porte à croire que ce signal de détresse n'aura pas plus de succès pour lui que pour le primat.

— A peine revenu d'une absence pour les besoins du diocèse, M. l'évêque de Verdun a repris la visite pastorale qu'il avoit interrompue. Les cantons de Saint-Mihiel, de Commercy, de Void, de Ligny, de Bar, viennent de jouir du fruit de son zèle. Le 26 septembre, environ neuf cents personnes ont reçu à Commercy le sacrement de confirmation. Après avoir célébré la messe, le prélat a fait une instruction pleine d'onction sur la nature et les effets du sacrement. Son allocution aux parens et ses paroles d'encouragement à son clergé ont ému les auditeurs. Les autorités civiles, judiciaires et militaires étoient allés dès la veille saluer le prélat. Les habitans de toutes les classes ont voulu recevoir sa bénédiction. Sans les déclamations de quelques journaux qui ne cessent d'attaquer et de calomnier les prêtres, le peuple laissé à lui-même se montreroit partout religieux. Le chemin de la croix vient d'être érigé dans quatre paroisses du diocèse par M. l'abbé Mansuy, chanoine et supérieur du grand séminaire. Le 15 septembre ce bienfait a été procuré à la paroisse de Raulecourt par son curé, M. Richard. Après l'évangile, M. Didier, curé de Saint-Mihiel, a prêché sur les bienfaits de la croix. Un grand nombre de fidèles s'étoient disposés à gagner les indulgences par la communion. Une douzaine de curés des environs, suivis de leurs paroissiens, ont voulu participer à la même faveur. La cérémonie, malgré sa longueur, s'est passée avec recueillement, et le soir le même concours eut lieu.

— Presque tous les diocèses de France auront eu cette année leur retraite pastorale. Celle du diocèse de Carcassonne a commencé le 24 septembre et fini le 1er octobre; environ trois cents ecclésiastiques y assistoient. Les instructions ont été données par M. l'abbé Chossat, de la congrégation des prêtres de Saint-Vincent de Paul. M. Chossat se livre depuis plusieurs années à ce genre de ministère, et venoit de prêcher à Montpellier. M. l'évêque de Carcassonne et son chapitre ont suivi tous les exercices. La clôture de la retraite a eu lieu à la cathédrale où le prélat a célébré la messe, et où le clergé a renouvelé entre ses mains les promesses cléricales.

— M. l'évêque de Pamiers a visité dernièrement la paroisse d'Ercé, arrondissement de Saint-Girons. Il a été reçu avec de grands honneurs. Les autorités locales à la tête de la garde nationale s'étoient rendues aux limites de la paroisse pour recevoir le prélat. Après la messe, on s'est dirigé processionnellement vers la chapelle du Calvaire située sur un plateau. C'est là que M. l'évêque a administré la confirmation à plus de sept cents fi-

dèles; presque toute la garde nationale étoit du nombre. Le lendemain le prélat a été reconduit hors de la commune avec les mêmes témoignages de respect. Heureuse contrée où vivent encore dans toute leur force ces sentimens de foi, dont l'affoiblissement ne se fait que trop sentir en tant de lieux!

— M. Bonnamie, évêque de Babylone, dont nous avons annoncé la nomination, à son retour de Rome où il a été sacré, a voulu revoir son pays natal avant de se rendre dans sa mission. Il a passé quelques mois à Albas, diocèse de Cahors, et y a donné la confirmation, ainsi que dans les paroissses environnantes, entre autres à Belaye où il y a une belle église. Les paroisses voisines s'y rendoient en procession avec beaucoup d'ordre. Le prélat a aussi prêché, et ses pieuses exhortations ont été entendues avec respect. Il est parti le 1er octobre pour Marseille où il doit s'embarquer pour Constantinople; de là il se rendra à Bagdad.

— M. l'abbé Lambert, grand-vicaire de Poitiers, est mort dans cette ville le 3 octobre, à la suite d'une longue maladie; c'étoit un ancien missionnaire et un des premiers membres de la petite société d'ecclésiastiques qui a servi de noyau pour le rétablissement des jésuites. Son zèle et son talent pour la prédication avoient été fort utiles à la religion dans le diocèse de Poitiers. Il avoit aussi prêché avec succès dans plusieurs grandes villes. Plusieurs de ces discours ont été imprimés; nous avons rendu compte de quelques-uns. Nous espérons qu'on voudra bien nous envoyer de Poitiers ou du diocèse quelques renseignemens qui nous mettent en état de faire bien connoître la vie et les services d'un ecclésiastique si distingué.

— La *Gazette de Franche-Comté* raconte que dernièrement un professeur de l'Université fut envoyé pour inspecter les écoles de cette contrée. Ses instructions lui recommandoient de se tenir en garde contre les curés qu'on lui représentoit comme entièrement opposés aux vues de l'Université. On dit que le professeur parti avec ces préventions n'a pas tardé à reconnoître combien elles étoient mal fondées. S'il est quelques personnes du zèle desquelles il ait à se féliciter pour l'instruction de la jeunesse, il se plaît à reconnoître que ce sont précisément les curés; et chez les maires les plus chauds il est loin d'avoir trouvé la même sollicitude et le même désintéressement.

— Des journaux de Paris ont annoncé et des feuilles de province répètent en ce moment que M. Tharin, ancien évêque de Strasbourg, est à Manheim, et qu'il s'occupe d'un ouvrage sur les ordres religieux. Nous pouvons assurer que M. l'ancien évêque de Strasbourg n'est point à Manheim, et que depuis plus d'un an il n'a habité tour à tour que Florence et Turin. Il est en ce moment dans cette dernière ville.

— Un journal annonce que le clergé catholique du district de

Birseck, qui avoit jusqu'ici refusé de prêter serment au nouveau gouvernement de Bâle-Campagne, vient de le faire d'après une permission de l'évêque diocésain.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Avant que les députations de Prague fussent arrivées à leur destination, nous avions cru pouvoir faire remarquer ce que cette démarche nous paroissoit avoir de désagréable et d'inconvenant pour les augustes chefs de la famille de M. le duc de Bordeaux. Nous avions dit que le plaisir de rendre hommage au jeune prince ne devoit pas faire oublier ce qu'il y avoit là de triste et de navrant pour le cœur des autres, puisque c'étoit vouloir les forcer en quelque sorte d'assister à la cérémonie de leurs propres funérailles. Nos observations à ce sujet furent traitées de *réflexions moroses*, et la jeune France nous fit donner de sévères réprimandes par ses journaux. Cependant, nous n'avions fait que prévoir à peu près ce qui est arrivé. Les malheurs de l'exil ont fait ressortir les inconvenances que nous avions signalées. Les nobles proscrits ont involontairement détourné la tête de ce qui ne pouvoit être considéré, par rapport à eux, que comme des honneurs funèbres. Si nous voulions nous engager dans des démentis qui feroient peut-être de la peine à la jeune France, il y a bien d'autres choses que nous pourrions lui dire, et que nous croyons savoir mieux qu'elle, sans envoyer des députés sur les lieux! C'est ainsi, par exemple, que nous ne craindrions pas d'affirmer que certains mots cavaliers, attribués à M. le duc de Bordeaux par des écrivains qui espèrent le recommander ainsi auprès de la révolution de juillet, ne sont jamais sortis de sa bouche, et qu'ils s'accordent on ne peut plus mal avec le goût exquis, le jugement précoce et le naturel parfait qui le distinguent. En revanche, nous aimons à porter la joie dans les cœurs vraiment religieux et monarchiques, en annonçant, d'après des témoignages sur lesquels on peut compter, que M. le duc de Bordeaux est un modèle de douceur, d'obéissance et de piété, et que, si l'avenir répond aux espérances qu'il fait concevoir, la liste des rois très-chrétiens aura peu de plus beaux noms que le sien à montrer.

— Quel va être le sort de l'Espagne? Subira-t-elle une minorité de douze ou quinze ans? Dans un temps d'agitation générale, étoit-il sage de l'exposer aux troubles d'une longue régence? Ce ne sauroit être une question pour tous les hommes de bonne foi. La mesure prise par Ferdinand est fausse et impolitique; c'est une arme donnée à un parti. Arrachée à un prince infirme, elle porte tous les caractères d'une ambition imprévoyante et téméraire : aussi fut-elle blâmée d'abord par les journaux les plus accrédités. Le *Journal des Débats* en parla, il y a 3 ans, comme d'une mesure désastreuse et inique; il accusoit Ferdinand d'avoir renversé le droit public de l'Europe, d'avoir violé les anciens engagemens, d'avoir brisé les liens contractés avec la France. Il voyoit l'Espagne arrachée au pacte de famille et passant sous une autre dynastie; il s'élevoit avec énergie contre la pragmatique de Ferdinand, et, aujourd'hui, il la soutient : il veut que la France fasse la guerre pour maintenir la régence. Comment expliquer ce change-

ment d'opinion ? L'intérêt de la révolution le demande. Le même journal ne dissimule pas ce motif :

« La régence de la reine Marie-Christine, et la succession de sa fille à la couronne, c'est le triomphe des idées raisonnables en Espagne; c'est évidemment le mieux, si ce n'est encore tout le bien possible; c'est une première conquête des lumières sur l'ignorance et de la tolérance sur le fanatisme. Don Carlos, au contraire, sur le trône, c'est la victoire de toutes les mauvaises passions de l'Espagne et de l'Europe, c'est la domination des couvens, c'est le règne d'un parti que son exaltation rend dangereux même au repos des gouvernemens dont le principe est analogue au sien. Ce n'est pas même l'asolutisme paternel; c'est l'inquisition religieuse et politique couronnée sous son nom. »

Ce qui veut dire en bon français que la régence est un premier pas vers une révolution en Espagne, et qu'on parviendra plus aisément sous un enfant et sous une régente à affoiblir l'empire de la religion dans ce pays, et à y introduire avec les idées libérales une cause féconde d'agitations, de troubles et de discordes.

— Sans le vouloir, les ennemis de M. de Bourmont travaillent à lui créer un rôle important, qu'il n'est donné qu'aux hommes supérieurs de pouvoir remplir. Ils ont d'abord insinué que le Portugal n'a été sauvé que par les corruptions auxquelles on a été forcé de recourir pour lui faire un pont d'or, et acheter son épée au prix d'une grande fortune. Il est vrai que cette idée a eu beaucoup de peine à passer sur le compte d'un homme que l'immense trésor de la Casauba n'avoit point séduit, et qui ne s'est réservé de la riche conquête d'Alger que les cendres d'un de ses fils. Mais, quand on a les mains pures comme lui, il n'en est pas moins glorieux d'entendre dire que l'or seul de l'Angleterre a été capable de le vaincre. Une chose qui ne lui fait pas moins d'honneur, c'est le vif débat qu'on élève à son sujet dans les journaux ministériels et dans ceux de l'opposition révolutionnaire, sur la question de savoir s'il n'y auroit pas cause légitime de guerre de la part de la France contre l'Espagne de don Carlos, dans le cas où celui-ci appelleroit M. de Bourmont à sa défense. Pour des gens qui ont si souvent soutenu que tout le mérite de l'expédition d'Afrique appartient à la flotte, qui a transporté les troupes de débarquement dans le pays, il doit être un peu désagréable d'en venir à déclarer aujourd'hui que le plus grand obstacle que la révolution française ait à rencontrer en Espagne est l'épée de M. de Bourmont.

— Voici par ordre d'ancienneté l'âge de tous les souverains de l'Europe : Charles-Jean, roi de Suède, 69 ans; Guillaume IV, roi d'Angleterre, 69 ans; Grégoire XVI, pape, 68 ans; François Ier, empereur d'Autriche, 66 ans; Frédéric VI, roi de Dannemarck, 66 ans; Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, 63 ans; Guillaume, roi de Hollande, 61 ans; Louis-Philippe, roi des Français, 60 ans; Guillaume, roi de Wurtemberg, 52 ans; Mahmoud II, empereur de Turquie, 48 ans; Louis, roi de Bavière, 47 ans; Léopold, roi des Belges, 42 ans; Nicolas, empereur de Russie, 37 ans; Charles-Albert, roi de Sardaigne, 35 ans; Ferdinand II, roi des Deux-Siciles; 32 ans; don Miguel, roi de Portugal, 31 ans; Dona Maria, sa concurrente, 14 ans; Isabelle II, reine d'Espagne, 3 ans.

— On vient de publier, en date du 4 octobre, l'ordonnance qui porte qu'une exposition des produits de l'industrie française sera ouverte à Paris le 1er octobre prochain. Les objets seront admis sur l'avis d'un jury nommé, dans chaque département, par les préfets. Un jury central, nommé à Paris par le ministre du commerce et des travaux publics, jugera le mérite des objets exposés. Il sera décerné ensuite, à titre de récompenses, des médailles d'or, d'argent ou de bronze. Des expositions semblables auront lieu désormais tous les cinq ans.

— On annonce officiellement la formation d'un corps d'observation, dont le quartier-général sera à Bayonne. Le lieutenant-général Harispe, député, commandera une division, et le lieutenant-général Bony de Castellane une autre. Les maréchaux-de-camp Noguès, commandant le département des Basses-Pyrénées, et Laidet, commandant une brigade d'infanterie à Paris, auront sous leurs ordres chacun une brigade de la 1re division. Les brigades de la division Castellane seront commandées par les maréchaux-de-camp Anthoine de Saint-Joseph, attaché au département de la guerre, et de Mylius, commandant le département de Vaucluse. Des régimens viennent d'être dirigés à marches forcées sur Bayonne.

— Le général Bugeaud, député, connu par sa mission à Blaye, est nommé au commandement d'une brigade d'infanterie, à Paris, en remplacement du général Laidet.

— Le lieutenant-général Lallemand est nommé au commandement de la 17e division militaire (Corse), vacant par le décès du général Lafond-Blaniac.

— Le maréchal-de-camp Tardieu de Saint-Aubanet est nommé au commandement du département d'Ille-et-Vilaine, en remplacement du général Noël Girard, admis à la retraite.

— M. l'abbé Castelli, précédemment aumônier de régiment et curé du Bourg-la-Reine, près Paris, vient d'être nommé inspecteur des établissemens d'instruction publique à la Martinique, et de partir pour cette colonie. M. Castelli se propose d'y achever, dans ses momens de loisir, son poème italien sur le Jugement dernier, dont nous avons publié un fragment.

— Sont nommés maires : MM. Esquiron-Lavignac, à Aurillac; Goguel, à Montbéliard; Bonnet, à Valence; Charcelay-Laplace, à Châtillon (Indre).

— Le ministre de la guerre vient d'ordonner qu'un atelier de précision, un laboratoire de chimie, un cabinet de physique, un cabinet de minéralogie et un atelier d'armurerie seroient établis au dépôt central d'artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin.

— Le préfet de la Seine et ceux des départemens par où devront passer les chemins de fer de Paris au Hâvre, à Calais, à Strasbourg, à Lyon et à Orléans, ont pris des arrêtés pour enjoindre aux propriétaires et habitans dans les communes, de donner aux ingénieurs toutes les facilités convenables pour lever les plans, faire les sondages, nivellemens et autres opérations nécessitées par les études de chemins de fer. Les indemnités pour dommages seront fixées à l'amiable ou par le conseil de préfecture.

— M. Cabanon, député de la Seine-Inférieure, a donné sa démission.

— M. Draparnaud, homme de lettres, auteur dramatique, est mort le 4 de ce mois, à l'âge de 58 ans.

— On va replacer dans la salle de l'Institut la statue colossale de Bonaparte distribuant des couronnes pour les prix décennaux. Ce marbre, exécuté par feu Rolland, avoit été retiré à l'époque de la restauration.

— On vient de commencer les sculptures de la frise de l'église de la Madeleine. Il seroit bien plus important de finir l'intérieur de l'Eglise.

— On pose en ce moment au pont de la Concorde la cale qui doit recevoir le *Luxor*. Cette calle a environ 100 pieds de long sur 20 de largeur.

— M. Rodde, directeur du journal *le Bon-Sens*, est depuis quelque temps en guerre ouverte avec la police, au sujet du colportage de ce journal ou d'autres écrits que l'on saisit journellement à ses crieurs. M. Rodde vient d'adresser aux journaux libéraux une note dans laquelle il déclare qu'étant fort de la loi du 10 décembre 1830, et de plusieurs décisions judiciaires, il va s'installer dimanche prochain sur la place de la Bourse, pour distribuer lui-même la brochure intitulée : *Procès à la presse patriote*, et qu'il résistera par la force à toute tentative de saisie et d'arrestation. On ne sait ce qui résultera de cette singulière provocation. La cour royale juge en ce moment une affaire à peu près semblable, relative à un crieur, renvoyé de prévention par le tribunal de première instance. M. le procureur-général Persil y porte lui-même la parole, pour la défense des mesures prises par la police.

— Parmi les individus arrêtés à Lille pour avoir donné un charivari au ministre M. Thiers, un seul a été condamné à deux jours de prison et 25 francs d'amende.

— Des voleurs se sont introduits dernièrement pendant la nuit, en forçant la serrure de la porte, dans l'église Saint-Paul à Rouen. Ils ont enlevé six grands flambeaux et huit petits chandeliers en cuivre argenté, et une croix du maître-autel, le tout pouvant peser près de 100 livres.

— Martin, sa femme, et Rochette leur domestique, ces trois scélérats qui assassinoient depuis long-temps les voyageurs qui avoient le malheur de loger dans l'auberge qu'ils tenoient à Pérabelle (Ardèche), et qui avoient été condamnés à mort pour tant de crimes, ont été exécutés le 2 octobre devant la porte de leur habitation. Plus de 4,000 personnes du département de l'Ardèche et des départemens voisins assistoient à l'exécution de ces trois monstres.

— Le lieutenant-général Lafon-Blaniac, député de Lot-et-Garonne, commandant la division militaire de la Corse, est mort le 28 septembre à Vico, dans cette île.

— La *Sentinelle des Pyrénées*, journal libéral de Bayonne, dit qu'il passe dans cette ville un grand nombre d'officiers légitimistes, vendéens, officiers de l'ex-garde, etc. Il en évaluoit déjà le nombre à 1,200, le 5 octobre. M. de Conny est arrivé à Bayonne.

— Il y a eu le 4, à Bilbao, un mouvement insurrectionnel en faveur de don Carlos. Des volontaires royalistes d'Albia et d'autres villages voisins se sont ren-

dus dans cette ville, et ont donné l'impulsion. On vouloit arrêter MM. Ubagon et Zavala, députés, et l'on dit que M. Aruchaga, beau-frère du premier, a été assassiné. M. Mota, corrégidor, a été traîné en prison. Tels seroient du moins les résultats de l'effervescence, suivant un journal ministériel. Quoi qu'il en soit, toute la Biscaye se prononce pour don Carlos, et les paysans s'arment en guérillas.

— M. Villiers, nouvel ambassadeur d'Angleterre à Madrid, a présenté le 29 septembre ses lettres de créance à la reine-mère. M. Addington, qui remplissoit ce poste, retourne à Londres.

— On manque depuis quelques jours de nouvelles de Portugal. On attend l'arrivée en Angleterre de quelque bâtiment pour connoître la confirmation ou le résultat des derniers événemens.

— L'ex-général espagnol Mina, qui étoit retiré à Londres, a pris le parti de repasser en Espagne, aussitôt la nouvelle de la mort du Roi d'Espagne. Il doit passer par Paris.

— Les journaux anglais parlent d'une collision sanglante qui auroit eu lieu à Kilnar, au comté de Donégal. Un détachement de troupes de police ayant été envoyé dans cette paroisse pour assurer la perception des dîmes, a été assailli par un rassemblement de 300 individus qui ont fait feu sur les troupes. Celles-ci ayant riposté, il y a eu des tués et de blessés de part et d'autre.

— Le roi Charles X est parti de Prague pour Trieste le 27 septembre, avec madame la Dauphine, M. le duc de Bordeaux et mademoiselle de Berry, afin d'avoir une entrevue avec madame la duchesse de Berry. L'anniversaire du 29 septembre n'aura pas ainsi été fêté à Butischrad, et il paroit que fort peu des légitimistes qui se sont rendus à Prague sont parvenus à voir le jeune prince. M. le Dauphin doit être resté à Prague.

— On avoit répandu le bruit qu'un accident étoit arrivé à l'empereur d'Autriche. Ce prince a seulement été renversé de cheval en assistant aux manœuvres du camp de Tourun, et il en a été quitte pour de légères contusions au pied et au genou.

— L'empereur de Russie a persisté à ne pas traverser Varsovie à son retour de Munchen-Graetz. Il a voulu qu'on fît bien savoir aux habitans sa détermination à ce sujet. Il a passé en revue les troupes de la garnison de cette ville à la citadelle d'Alexandre, dont il a visité les travaux de fortification.

Revue d'une Controverse.

Faut-il aller aux élections? C'est la question qui s'est agitée récemment entre les royalistes. Il convient de protester et de s'abstenir; ont dit deux journaux royalistes de la capitale. Il convient de voter, suivant le *Rénovateur*, et en général suivant les gazettes de province. C'est ainsi que la *Gazette du Bas-Languedoc* commençoit un article où elle combattoit avec beaucoup de force le système qui veut qu'on s'abstienne. La *Gazette du Midi* cite avec éloge cet article, et a en-

primé le regret qu'un journal royaliste de la capitale fût venu jeter mal à propos l'incertitude dans les esprits. Elle ajoutoit :

« La presse provinciale, étonnée un moment par cette sortie d'un journal dont elle respecte le talent et le zèle, s'est bientôt ralliée contre un principe dont elle a compris les dangereuses conséquences. Nous avons déjà indiqué et cité en partie les excellens articles des *Gazettes de Normandie*, de *Flandre et d'Artois*, et *d'Auvergne*; ces deux derniers journaux continuent aujourd'hui la lutte avec ardeur. La *Gazette d'Auvergne*, dans son numéro du 17 septembre, examine successivement la question sous toutes ses faces, oppose à l'opinion actuelle de la feuille parisienne celle qu'elle énonça avec douleur en 1830 et 1831, et fait justice avec une logique impitoyable de cette étrange supposition, que les devoirs des royalistes aient pu être moins rigoureux après le 7 août 1830 qu'ils ne le seront après le 29 septembre 1833. La *Gazette de Flandre et d'Artois* revient également sur tous les points de la question avec le talent qui, dès son apparition, a placé ce journal au premier rang parmi les défenseurs de la monarchie et de la liberté. Mais voici venir un nouveau combattant, dont l'apparition étonnera sans doute : c'est la *Gazette du Bas-Languedoc*, l'organe avoué des royalistes de Nîmes, rédigée par les hommes les plus influens de cette opinion, par ceux-là mêmes peut-être qui ont amené la protestation solennelle de 119 électeurs contre le monopole et le serment. Nous croyons devoir faire connoître cet article, remarquable par une logique serrée et pressante, et par la netteté et la franchise de l'expression. Il atteste que les royalistes de Nîmes, en stigmatisant au nom de la France une loi tout exceptionnelle, et un serment incompatible avec le dogme dont on a fait la base de la charte de 1830, n'ont jamais prétendu se dépouiller de leurs droits de citoyens. Comme à Nîmes, comme à Marseille, comme à Lille, comme à Clermont, comme dans toutes nos provinces, on pense qu'un royaliste se doit à son pays; que quitter le champ de bataille, c'est assurer à ses rivaux non pas seulement une victoire passagère, mais une longue domination; c'est combler tous leurs vœux, c'est faire pour eux ce qu'ils n'auroient osé demander ouvertement. La question ainsi posée nous semble résolue par ce seul fait. »

Depuis, la *Gazette d'Auvergne* s'est expliquée à cet égard avec encore plus de force :

« Nous voyons avec douleur la *Gazette de France* préoccupée du besoin de faire prévaloir son opinion sur la question des élections, continuer à affirmer, avec une assurance que nous ne savons plus comment qualifier, que la presque unanimité des royalistes est décidée à s'abstenir de voter. Certes, une telle assertion de la part d'un journal qui tient sans doute à la considération et à l'influence qui s'attachent toujours à la loyauté et à la franchise, a droit de nous surprendre. Si la *Gazette*, en parlant des royalistes de France, fait abstraction de ceux de la Provence, du Languedoc, de l'Auvergne, de la Normandie et de la Flandre ; si elle ne compte pas parmi les royalistes tous ceux qui partagent les doctrines du *Rénovateur* et du *Journal des Villes et des Campagnes*, oh ! alors, elle a raison de se prévaloir de l'assentiment de la *presque unanimité*. Mais voilà, je

m'assure, de belles exceptions à cette presque unanimité, à moins qu'aux yeux de la *Gazette* les dissidens dont il s'agit n'aient cessé complètement d'être royalistes; c'est sur quoi nous prions la *Gazette* de vouloir bien s'expliquer une bonne fois sérieusement. Nous verrons alors comment de notre côté nous devons la traiter. Il est odieux, il est insupportable de se voir continuellement et déloyalement assimilés aux exploitans du monopole, parce qu'on veut aller combattre ce monopole sur son propre terrain. Il est indigne de la gravité d'un journal, qui porte le nom de la *Gazette*, de venir sans cesse nous jeter au nez cet incroyable sophisme, que la France ne croira à la bonne foi des légitimistes, dans leurs protestations contre le monopole, que lorsqu'elle les verra renoncer à l'attaquer à la tribune. C'est pour nous une chose inexplicable qu'un journal royaliste se faisant l'auxiliaire et l'écho des mensonges de nos ennemis communs, et contribuant à accréditer contre nous d'absurdes calomnies! »

Un autre journal, auquel la *Gazette de France* avoit intimé la défense de traiter la politique, le *Journal des Villes et des Campagnes* lui répond en ces termes:

« De quel droit, d'ailleurs, la *Gazette* voudroit-elle s'arroger le monopole de la politique, elle qui proteste sans cesse contre tous les genres de monopole? La *Gazette de France*, si forte, si puissante pour déplorer les maux de l'Etat, s'est montrée, il faut le dire, bien foible et bien dénuée, lorsqu'elle a entrepris de nous en indiquer le remède. Les hommes les plus sages, les plus éclairés, les plus dévoués à leur pays, n'ont pas vu sans une véritable peine cette feuille, éminemment royaliste, se jeter dans les rêves qui ont toujours flatté les ennemis de la monarchie, et qui n'ont jamais été réalisés que par l'oppression et l'humiliation de la France. On est tristement affecté en lisant dans cette feuille, qui se regarde comme le pivot de la légitimité, les éloges qu'elle prodigue sans mesure à ses plus implacables adversaires, qui se gardent bien de les payer du moindre retour. On se demande ce qui doit résulter de cette anarchie des esprits et de cette confusion de langage. Moins juste envers nous qu'envers les écrivains les plus révolutionnaires, la *Gazette* censure nos articles et ne les cite pas. Elle craint sans doute qu'en reproduisant notre texte elle n'offre à ses lecteurs une réfutation complète de ce qu'elle avance contre nous. Nous ne suivrons point les injonctions et les remontrances si déplacées de la *Gazette*; nous la laisserons se fatiguer dans ce cercle éternel de votes, de combinaisons parlementaires, et malgré ces exigences, nous continuerons à chercher dans d'autres doctrines les remèdes aux maux de l'Etat, persuadés que ces remèdes ne seront que des palliatifs vains et dangereux, tant que les leçons du malheur et de la véritable sagesse n'auront pas régénéré les esprits. »

Enfin, il n'y a pas jusqu'à un journal, qui paroissoit très-bien avec la *Gazette*, qui n'ait combattu son opinion sur le refus de serment:

« Il est permis, dit la *Tribune catholique*, de faire serment au souverain de fait; au souverain, soit conquérant, soit usurpateur, si le serment prêté n'est point un obstacle immédiat à la rentrée du prétendant légitime, s'il doit résulter du refus du serment des inconvéniens graves pour la chose publique. Or, dans l'espèce, quels incon-

véniens, quels scandales, quels malheurs ne peuvent pas suivre de l'absence des hommes les plus honnêtes, les plus religieux, les plus influens des assemblées électorales, et par suite des conseils communaux, des conseils de département, de la chambre des députés? Si les deniers de la commune, de la province, du pays sont mal administrés, s'ils sont prodigués; si le culte est privé de subventions qui lui sont indispensables, si l'exercice même en est troublé ou interrompu; si l'éducation du peuple, si l'instruction publique toute entière prend une fausse et perverse direction; si la misère et les souffrances des masses s'aggravent; si des lois despotiques passent sans contradiction, sans avertissement au pays; si le déficit s'accroît sans contrôle, si la banqueroute générale menace, ne pourra-t-on pas attribuer ces calamités, du moins en partie, à l'émigration des affaires publiques, aux stériles protestations auxquelles se sont condamnés bien des citoyens? J'ajoute que si jamais la législation n'abolit le serment liberticide qui pèse sur nous, le serment contradictoire aux institutions qui nous régissent, j'ajoute que la faute en sera peut-être à ceux qui ne sont pas venus joindre dans les momens propices leurs voix à celles des citoyens généreux qui se sont lancés à la conquête des réformes; j'ajoute, enfin, que le pays sait peu de gré de leurs honorables scrupules à ceux qui se retirent de ses affaires et cessent de lui prêter aide et lumières: il oublie ceux qui paroissent l'oublier. »

La *Tribune catholique* ne se borne pas à soutenir son sentiment au fond, elle blâme le ton de la *Gazette* dans cette controverse, et la hauteur avec laquelle elle s'est exprimée avec ses adversaires. Le rédacteur de la *Tribune* paroît même craindre pour lui quelque réprimande sévère de la part d'un confrère peu endurant. Nous en restons-là sur cette controverse, ne voulant rien dire de nous-même à cet égard, et craignant de nous exposer à une nouvelle mercuriale.

Les ecclésiastiques de province souhaitent souvent trouver à Paris des appartemens plus convenables pour eux que dans les hôtels garnis ou dans des maisons particulières. Le presbytère de Saint-Roch leur offre à cet égard un asile tout-à-fait dans les convenances de leur état. Les ecclésiastiques résidant à Paris peuvent aussi trouver à s'y loger. Cette maison, dans laquelle n'habitent que des prêtres, joint à l'avantage de la modicité du loyer la proximité d'une grande église. De plus, on s'y trouve au centre de Paris, dans le quartier des affaires, et néanmoins tout près d'une magnifique promenade.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du* 11 *octobre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 71 fr. 55 c. et fermé à 71 fr. 70 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 100 fr. 50 c. et fermé à 100 fr. 75 c.
Actions de la Banque. . . . . 1700 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e

MARDI 15 OCTOBRE 1833.



Révélation importante.

C'est sous ce titre qu'a paru un article de l'*Invariable* de Fribourg, 19e et 20e livraisons. Nous n'en retranchons qu'un préambule qui ne nous a pas paru nécessaire, trois notes et un *post-scriptum* uniquement relatif aux *Pélerins polonais*, que nous avons fait connoître. Nous reproduisons cet article, sauf à faire par la suite nos réflexions sur son contenu :

« Lorsque nous disions que les partisans des doctrines religieuses et politiques de l'*Avenir* avoient méconnu l'autorité de la voix du souverain pontife, qu'ils s'étudioient à s'y soustraire, et que leur soumission extérieure à l'Encyclique n'étoit point un renoncement intérieur aux erreurs que l'Encyclique condamne, nous avions des raisons graves de le croire, et de graves motifs pour le dire. Des entretiens confidentiels nous avoient été rapportés ; des projets d'ouvrages, des plans d'établissemens nous avoient été signalés ; bien plus, des *lettres originales* nous avoient été communiquées : témoignages irrécusables et par leur source et par leur nature, et qui ne pouvoient nous laisser aucun doute.

» Par exemple, nous savions que, dans ce parti, on disoit et l'on écrivoit « que l'Encyclique étoit un arsenal qui fournissoit des » armes à toutes les opinions, et blessoit tous les intérêts sans en » défendre aucun ; qu'elle avoit été écrite sous l'influence et à la » sollicitation des ambassadeurs étrangers, et qu'au reste elle n'ex» primoit tout au plus que le sentiment privé du souverain pontife. » Nous savions qu'en parlant des membres du sacré collége, on les divisoit en trois catégories : « la première, composée de ceux qui » ne sont ni à Dieu ni aux hommes ; la deuxième, de ceux qui ne » sont qu'aux hommes ; et la troisième, de ceux, *en bien plus petit* » *nombre*, qui sont à Dieu. » Nous savions qu'un cardinal, dont la mort récente a affligé l'Eglise, qu'il édifioit autant par sa tendre piété que par son attachement aux saines doctrines, étoit qualifié d'*abbé de cour* ENCROUTÉ (celui qui a employé cette expression doit la reconnoître) ; que le savant et vénérable archevêque de Toulouse étoit traité de *radoteur* (qu'on nous pardonne l'affligeante, mais nécessaire exactitude de nos citations) ; enfin, que tous les évêques sortis du séminaire de Saint-Sulpice étoient accusés d'*être plus attachés à leur crosse et à leur mitre qu'à l'Eglise*.

» Voilà ce que nous savions ; voilà quels étoient les tristes motifs de nos tristes prévisions. L'événement ne les a que trop justifiées.

» Ce n'est plus en effet seulement par des paroles ou par des confidences épistolaires que ce parti se manifeste, c'est par une vaste

entreprise commencée dans l'ombre et à l'abri de *ce silence* dans lequel on avoit promis de se renfermer : entreprise conçue et conduite de manière à introduire et à étendre dans toutes les classes et par tous les moyens possibles les principes religieux, philosophiques et politiques de l'*Avenir*. Au moment où nous la signalons pour la première fois, elle est déjà en pleine activité; déjà elle compte de nombreux agens qui travaillent sans relâche à s'accroître encore; déjà plusieurs diocèses ont subi son influence, et d'autres en sont menacés. Il est donc temps et plus que temps d'avertir les fidèles, et surtout les pasteurs, et de leur montrer l'abîme qu'on creuse sous leurs pas.

» Toutefois, en publiant les documens *authentiques* qui nous ont été communiqués, nous ne nommerons personne, et même nous ne désignerons les lieux que par des initiales; car ce sont les faits, rien que les faits qui nous préoccupent et que nous croyons devoir signaler. Quant aux hommes, qu'importe leurs noms? Heureux si, en les laissant ignorer à nos lecteurs, nous-mêmes nous pouvions les oublier!

» Pour entretenir et propager les principes que soutenoit l'*Avenir*, une congrégation a donc été formée sous le nom de *Société de saint P.* Elle se compose de prêtres et de frères, et est gouvernée par un Supérieur-général *inamovible*, assisté d'un vicaire-général. Les prêtres remplissent soit des fonctions curiales dans des paroisses privées de pasteur, soit les fonctions de supérieurs ou de directeurs dans diverses maisons de noviciat, de missionnaires, et même dans des séminaires. S'étendre et se multiplier étant un des points les plus essentiels, on se montre très-facile envers tous ceux qui se présentent pour faire partie de la congrégation. Tout ce qu'on exige des postulans, c'est qu'ils s'engagent à devenir prêtres. Cette promesse obtenue, on les admet. Au bout d'une année passée ordinairement dans la maison du noviciat, on fait pour deux ans les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. Les deux ans écoulés, on renouvelle les mêmes vœux à perpétuité. Mais, par une singularité nouvelle dans l'histoire des Ordres religieux, sur ces trois vœux, il y en a deux que le supérieur-général *inamovible* n'a point faits : d'où il résulte qu'en se soumettant *et à jamais* à son autorité, on se lie envers un homme qui n'est pas lié. Peut-être est-ce encore là du *progrès*.

» Au séminaire de Saint-M..., il y a vingt prêtres chargés de l'enseignement des sciences et des lettres, ou, pour mieux dire, qui, sous le prétexte d'enseigner les lettres et les sciences, inculquent à leurs disciples les doctrines philosophiques et religieuses de *Avenir*, et surtout le principe politique de la souveraineté du peuple. Quant aux études littéraires, les romans étant la partie saillante de la littérature libérale et l'expression la plus prononcée de la doctrine du progrès, non-seulement MM. les professeurs en

laissent lire à leurs élèves, mais ils ont soin de leur en procurer abondamment, afin de les tenir toujours au courant du mouvement du siècle et à la hauteur de la raison publique. Et c'est sans doute aussi dans le même but que, dans la maison du noviciat, plusieurs heures sont employées chaque jour à la lecture des livres des hérétiques et des philosophes impies, ainsi que des journaux révolutionnaires. Quant aux beaux-arts, on ne les cultive pas avec moins de liberté, et dans l'étude de la musique, par exemple, chacun peut chanter tous les airs et toutes les paroles qui lui conviennent. Enfin, excepté la danse et l'escrime qu'on n'y enseigne pas encore, rien ne manque aux lévites du progrès pour devenir des *Jeunes-France* accomplis.

» Ce libéral système d'éducation n'empêche pourtant pas qu'on ne se montre très-exigeant sur l'exactitude des élèves à remplir, du moins extérieurement, leurs devoirs de piété. On en fait communier un grand nombre tous les dimanches et fêtes, et, lorsque quelqu'un d'entre eux passe quelques semaines sans le faire, on le réprimande en pleine classe, et en présence de ses condisciples. Aussi, pour leur rendre plus facile l'observance de cette partie du réglement, a-t-on adopté les principes de direction les plus relâchés. La morale du B. Liguori, jugée par ces théologiens trop rigoriste sur plusieurs points, a été déjà considérablement adoucie par eux, et c'est avec ces retranchemens et corrections qu'ils l'enseignent et la pratiquent, non-seulement dans la maison de St-M..., mais encore dans tous les colléges où ils donnent des retraites. Ils appellent cela *liguoriser;* expression aussi fausse qu'irrévérentieuse envers le saint docteur, dont ils ont l'audace de compromettre le nom en altérant sa doctrine, que l'Eglise avoit pourtant proclamée *irrépréhensible*.

» A M........., maison du noviciat, il y a sept à huit prêtres, et communément de quinze à vingt ordinands; toutefois le nombre de ceux-ci varie souvent. Les exercices de piété y sont réglés ainsi : Le matin, une demi-heure d'oraison, la messe et un quart-d'heure d'examen particulier avant le dîner; le soir, le chapelet, une demi-heure de lecture, et, après le souper, la prière.

» Indépendamment des livres des hérétiques ou des incrédules, et des journaux impies, on y étudie l'arabe, l'hébreu, le syriaque, le chinois, le grec, le latin, et presque toutes les langues vivantes. Chaque semaine on fait une conférence sur l'histoire, et il n'est pas nécessaire de dire dans quel esprit et comment les rois et la royauté y sont traités. En théologie, l'enseignement du dogme se réduit à une espèce de traité de l'Eglise (qui n'est au fond que l'analyse d'un ouvrage du fondateur de *l'Avenir*), et l'enseignement de la morale, à l'étude de son système philosophique, auquel on joint une rapide lecture de Liguori, *revu et corrigé,* comme nous l'avons dit. Cette méthode, comme on voit, simplifie et abrége beaucoup cette partie des études; mais comment les élèves ne s'en contente-

roient-ils pas, lorsque leur maître, le supérieur-général, leur a souvent déclaré que lui-même, sur ce point, n'en savoit pas davantage sur ce point; ce qui est vrai.

» On n'aura pas de peine à croire qu'une éducation si commode et si expéditive attire de tous les points de la France, et même de l'Europe, de nombreux postulans congréganistes auprès du supérieur-général. Il fait à tous un gracieux accueil, et en envoie le plus qu'il peut à sa maison de M......... On cherche à les retenir par les premiers vœux, que trop souvent beaucoup ont consentis sans trop savoir à quoi ils s'engageoient; et quant à ceux qu'on ne peut déterminer à y aller ou à y rester, on les exhorte du moins, en partant, à semer les bons principes dans leur pays, et à y travailler à recruter des adeptes. C'est ainsi que dans plusieurs séminaires et colléges on a déjà gagné au parti un grand nombre de professeurs de théologie, de philosophie et d'histoire, et qu'on est parvenu à envoyer des agens dans toutes les parties de la France, et jusqu'en Belgique, en Savoie et en Allemagne, soit pour y rédiger des journaux, soit pour y répandre des livres.

» A ces moyens divers de propager les doctrines de l'*Avenir*, on en joint d'autres non moins efficaces. A L. C......., résidence actuelle du supérieur-général, on s'occupe très-activement, et non moins secrètement, de la composition de plusieurs ouvrages, et entre autres d'une espèce de dissertation sur l'Encyclique, *sur le sens qu'on doit y attacher et sur l'autorité qu'on doit lui* ACCORDER. En même temps les missionnaires, au moins aussi occupés à faire des prosélytes au parti qu'à appeler des pécheurs à la pénitence, se répandent chez les curés des campagnes, et là, réunissant le plus grand nombre possible de prêtres du voisinage, ils travaillent avec une ardeur infatigable, tantôt à enrôler les uns, tantôt à retenir les autres sous la bannière de *Dieu et la liberté*. C'est surtout dans ces réunions qu'on ne cesse de répéter que c'est à l'instigation et, pour ainsi dire, par ordre des puissances étrangères que Grégoire XVI a écrit son Encyclique, et que même il ne l'a publiée qu'après que ces puissances l'eurent examinée et approuvée; qu'au surplus elle n'est nullement applicable à la France dont le pape est trop éloigné pour connoître l'esprit et les besoins. Aussi, annonce-t-on déjà le projet, aussitôt la mort de ce pontife, d'en appeler à son successeur, de l'éclairer sur la véritable situation de l'Eglise et de la société, et surtout de lui signaler l'état infirme et misérable de l'épiscopat français. Car c'est toujours là qu'on en revient; c'est comme l'idée fixe de ces messieurs; et c'est toujours par les évêques qu'ils commencent et finissent leurs doléances et leurs déclamations.

» Ce n'est pas tout encore, car il ne s'agit pas seulement de se faire écouter, il faut aussi, s'il se peut, parler seul. En conséquence, on a établi à R..... une nouvelle maison dans le but assez

hautement avoué de faire tomber par la concurrence tous les autres établissemens, soit religieux, soit d'éducation; car, dit-on avec modestie, la *congrégation de Saint-P*. est désormais la seule qui puisse élever la jeunesse et la diriger dans la voie du progrès. En même temps une tentative semblable est faite à Paris. Un ecclésiastique s'occupe à y réunir tout ce que dans sa famille, heureusement fort nombreuse, il a pu trouver de nièces, de cousines, de parentes et d'alliées, dévouées à la bonne cause, afin d'élever et de diriger par leurs soins un pensionnat de demoiselles, et de faire ainsi participer ce beau sexe au mouvement du siècle et au développement de l'humanité. Et pour accroître autant que possible le nombre de ces filles privilégiées, on emploie mille moyens plus ingénieux les uns que les autres pour plaire aux parens, pour accaparer leur confiance et surtout pour les empêcher de placer leurs enfans dans les maisons du Sacré-Cœur, écoles entachées de royalisme, de servilisme, de jésuitisme, comme chacun sait.

» Enfin, pour compléter l'œuvre et lui donner toute la force d'action d'un véritable gouvernement, on y a joint une police spécialement chargée d'étudier l'esprit, le caractère et la conduite du clergé et de rendre compte à la congrégation, des dispositions soit hostiles, soit favorables, qu'on témoigne à son égard. Cette police est confiée à des Frères, déjà depuis long-temps chargés de l'éducation des pauvres, et qui, disséminés dans la province et placés en pension dans les presbytères, se trouvent dans la position la plus favorable pour s'acquitter de leur nouvel emploi. (Ce n'est pas des dignes *Frères des écoles chrétiennes* qu'il s'agit).

» En somme, la nouvelle congrégation compte donc déjà quatre maisons principales (à L-C... ..., S-M..., M... ... ... et R... ..), qui renferment environ soixante ecclésiastiques presque tous prêtres, dont sept missionnaires, sans compter les frères co-adjuteurs. Mais le nombre des affiliés, tant en France qu'à l'étranger, est beaucoup plus considérable; et bien que parmi ceux-ci il y en ait qui connoissent toute la pensée du supérieur général, l'étendue et les conséquences du plan qu'il a conçu, cependant tous n'en travaillent pas moins efficacement, chacun selon ses moyens et le degré de confiance dont il a été jugé digne, au succès général de l'œuvre. L'organisation en est même si habilement conçue et si adroitement combinée que, quoi qu'il arrive et qui que ce soit qui vienne à manquer, soit par la mort soit autrement, rien ne périclite, et la congrégation doit toujours subsister, s'accroître et se fortifier.

» Déjà l'on peut calculer ce qu'elle pourra faire par ce qu'elle a déjà fait, s'emparant à la fois du présent par la chaire, le confessionnal et la presse; et de l'avenir, par l'éducation du pauvre et du riche, du prêtre et du laïque; exploitant à son profit la science, la littérature et surtout les journaux (où les chefs de parti continuent

en secret à écrire, et exercent une immense influence); affiliée en religion et en politique à tous les partis, à toutes les sectes qui, de près ou de loin, ont avec elle quelque rapport d'opinion ou quelque affinité d'espérance ; déjà souveraine dominatrice des intelligences et des consciences dans deux vastes diocèses d'où elle travaille à enlacer les diocèses environnans, comptant dans presque tous ces établissemens d'éducation publique de France, de Belgique et d'Allemagne, des adeptes ardens à répandre ses doctrines ; mieux servie encore par cette partie de la *Jeune-France* à qui il reste quelque foi dans le cœur, mais qui a encore plus de vanité dans l'esprit et qui s'est laissée enivrer aux caressantes louanges de ces hommes ou allécher aux promesses de liberté de leur catholicisme émancipé; forte de tant de moyens d'influence et d'action, et de plus appuyée sur l'infatigable volonté d'un chef dont le caractère d'acier ne ploie un moment sous l'obstacle que pour le briser en se relevant; que ne doit-on pas attendre de cette congrégation? et comment douter encore qu'elle n'atteigne promptement son but, si, tandis qu'elle veille et qu'elle marche, les fidèles s'endorment et les pasteurs la regardent immobiles?

» Mais nous, qui le connoissons ce but, nous le divulguerons ici, quelque clameur qui puisse s'élever contre nous; nous le divulguerons, parce que le temps des ménagemens est passé et qu'il y a péril pour la société; nous le divulguerons, parce que c'est le seul moyen qui reste encore d'empêcher de l'atteindre.

» Ce but est de *démocratiser* l'Eglise, et par elle de *démonarchiser* l'Etat.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 30 septembre, au matin, le souverain pontife a tenu, au palais quirinal, un consistoire public pour donner le chapeau à M. le cardinal Giudice Caracciolo, archevêque de Naples, promu au cardinalat le 29 juillet dernier. Dans cette circonstance, un avocat consistorial parla pour la première fois devant sa Sainteté, sur la cause de béatification du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de Rossi, chanoine de Sainte-Marie *in Cosmedin*. Après le consistoire public, le saint Père tint un consistoire secret, où furent proposés pour les églises suivantes : à l'archevêché de Prague, M. André-Louis, comte Ankwicz, archevêque actuel de Léopol du rit latin; à l'archevêché d'Albi, M. François-Marie-Edouard de Gualy, évêque de Saint-Flour; à l'évêché de Bielle, en Piémont, M. Jean-Pierre Losanna, évêque d'Abidos *in part.;* à l'évêché de Nice, M. Dominique Galvano, archidiacre de Pignerol; à l'évêché d'Ajaccio, M. Toussaint-Raphael Casanelli, de ce diocèse, docteur en théologie et en droit, chanoine, official et grand-vicaire d'Auch, protonotaire apostolique, et prélat de la maison du saint Père; à l'évêché de Patti, M. Joseph Saitta, chanoine à

Montréal; à l'évêché de Saint-Flour, M. Jean-Pierre-Marie Cadalen, curé de la cathédrale d'Albi; à l'évêché de Montauban, M. Jean Chaudru de Trélissac, grand-vicaire de Bordeaux; à l'évêché de Tarbes, M. Pierre-Michel-Marie Double, archiprêtre de la cathédrale de Montauban; et à l'évêché de Janopolis *in partibus*, M. Ferdinand Corbi, chapelain du roi des Deux-Siciles.

PARIS. Depuis neuf mois les curés du diocèse de Verdun, chargés d'un double service pour les succursales vacantes, n'ont point reçu le léger supplément que la loi leur accorde; ils l'attendent depuis le mois de janvier. On dit que l'on s'occupe d'un travail pour faire parvenir ces 200 fr. par une voie plus facile; en tout cas, cette voie ne paroît pas fort expéditive. Voudroit-on dégoûter les curés? Pour plusieurs ce travail est très-fatigant, les paroisses vacantes étant souvent assez éloignées de la résidence du curé. On sait d'ailleurs que depuis trois ans surtout les paroisses vacantes ne pêchent pas par un excès de générosité pour les prêtres qui les visitent.

— Tandis que notre siècle prétend suppléer au caractère religieux et imposant des anciens cimetières, en multipliant dans les siens les bosquets et les fleurs, les inscriptions et les statues; les habitans des campagnes, qui ont conservé la simplicité de la foi, veulent que la croix s'élève au milieu des tombeaux de leurs pères où leur place à eux-mêmes se trouve marquée d'avance, afin qu'à l'ombre de ce royal étendard (*Vexilla regis*) ils puissent avec confiance attendre tous ensemble l'appel du souverain juge. On vient d'en avoir un nouvel exemple dans l'édifiante cérémonie de la plantation d'une croix indulgentiée sur le cimetière de Nédon, arrondissement de Saint-Pol. Le maire, l'adjoint et tous les membres du conseil municipal ont rivalisé de zèle et de piété avec tous les habitans circonvoisins.

— L'arbitraire de certains maires envahit l'Eglise et s'étend jusqu'au sanctuaire. Le 15 septembre dernier, c'étoit la fête d'un village des environs de Vervins, diocèse de Soissons. Les jeunes gens avoient prié le curé de permettre aux ménétriers, qu'ils avoient loués, de se placer dans le sanctuaire, durant la messe, et de jouer de leurs instrumens. M. le curé refusa, en disant que M. l'évêque défendoit expressément cette mesure, et que sa défense étoit même imprimée dans le bref du diocèse. Les jeunes gens se retirent, mais ils reviennent peu après ayant le maire à leur tête. Celui-ci ordonne au curé de laisser les ménétriers se placer près l'autel et jouer. Le curé allègue ses droits, l'inconvenance de la chose, l'ordre formel de l'autorité ecclésiastique. Le maire n'en tient compte, il dit tout haut que l'on jourra. Le curé, pour ne point donner de prétexte aux troubles, cède. On ignore si le maire

a été blâmé par l'autorité supérieure. Dans le même diocèse, à une procession pour une fête patronale de l'arrondissement de Saint-Quentin, le 6 octobre, la musique de la garde nationale, qui s'étoit mêlée parmi les fidèles, joua les refreins de la *Marseillaise* et de la *Parisienne*. Cette insulte à la religion, ce mépris affecté des convenances, décèlent une profonde indifférence ou une haine déclarée.

— La paroisse d'Auchonvillers, canton d'Albert, diocèse d'Amiens, a eu, le 22 septembre, une plantation de croix. Le maire et plusieurs notables du lieu s'étoient réunis pour faire l'acquisition d'une croix en fer, destinée à remplacer la croix de bois qui avoit été renversée par la tempête du 13 février dernier. La cérémonie s'est passée dans le plus grand ordre. La foule étoit immense, et le plus beau temps favorisoit la procession. M. le curé d'Albert, qui se trouvoit malade, fut remplacé par M. le curé de Mailly, qui bénit la croix et prononça un discours.

— Un prêtre, recommandable par d'excellentes qualités, a été enlevé dernièrement au diocèse d'Orléans. M. Jean-François Desain, ancien chapelain de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, est mort dans la nuit du 29 septembre, à la suite de plusieurs attaques. Il étoit né à Orléans le 2 janvier 1766, et avoit montré de bonne heure des inclinations pour la piété. Le plus heureux caractère lui gagnoit tous les cœurs. Ayant été ordonné prêtre, il fut d'abord vicaire à Orléans; mais bientôt le refus de serment le força de se retirer. Il entra comme précepteur dans une famille pieuse, jusqu'à ce que les progrès de la révolution le contraignirent à fuir. Il passa en Angleterre, où il resta dix ans, donnant des leçons comme plusieurs de ses collègues. Là, comme en France, il rencontra des amis qui lui conservèrent jusqu'à la fin un vif attachement. De retour en France, en 1802, on le plaça comme chapelain à l'Hôtel-Dieu. Ni un service pénible, ni un séjour désagréable, ni un traitement modique, ne le rebutèrent. Il resta jusqu'à la fin dans ce poste, bornant son ambition à consoler des malades et à ramener des mourans. Lui-même fut éprouvé par de grandes peines, qu'il supporta avec le courage et le calme que la religion peut seule donner : elles contribuèrent peut-être à abréger ses jours. Il éprouva, il y a quelques années, des attaques qui le forcèrent à cesser l'exercice du ministère. Peu à peu ses forces déclinèrent, et il étoit déjà perdu pour ses amis, lorsqu'une dernière attaque l'enleva à la fin du mois dernier. Prêtre profondément pieux, ame pure et tendre, la douceur de son commerce, la simplicité de ses manières, la solidité de sa vertu, laissent de profonds regrets dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

— Un médecin établi dernièrement à T., village de Bretagne, ne se contente pas d'exercer la médecine : il instruit, il dis-

secte, il catéchise. Il admire Jésus-Christ, mais il en veut beaucoup aux prêtres. Jésus-Christ, dit-il, étoit pauvre, et les prêtres regorgent de biens; Jésus-Christ alloit de préférence chez les pauvres, et les prêtres ne heurtent qu'à la porte du riche; Jésus-Christ venoit briser nos fers, et les prêtres s'efforcent de les river. Comment le peuple imbécille se laisse-t-il donc conduire par la lisière de la superstition? Tel est, dit la *Gazette de Bretagne*, le fond des discours du nouvel apôtre. Hélas! ce qui est arrivé à T. arrive dans cent autres villages, où des médecins et autres nouveau-venus de tous les états se font prédicans d'impiété et vont troubler de paisibles habitans dans leurs anciennes croyances et dans leurs pieuses pratiques.

— Deux nobles Vénitiens, tous deux prêtres, MM. de Cavanis, déjà connus dans la littérature par leurs travaux en faveur de la jeunesse, sont encore plus dignes d'estime par les établissemens de bienfaisance qu'ils ont formés à leurs dépens et qu'ils soutiennent à Venise. Ils consacrent également tout leur temps et toute leur fortune à des œuvres de charité. Ils procurent du pain et une éducation chrétienne à des milliers de pauvres enfans et de pauvres filles, ils publient des recueils qui peuvent être fort utiles aux instituteurs de la jeunesse et auxquels président en même temps et la morale la plus saine et le goût le plus sûr. La *Voix de la Vérité*, de Modène, les recommande aux pères de famille et aux maîtres. Le produit de la vente est destiné à soutenir les écoles de charité de Venise. Il y a principalement un recueil de morceaux choisis des pères de l'Eglise latine, *Selecta ex latinis Ecclesiæ patribus*, qui pourroit servir dans les séminaires et y donner une idée de l'éloquence des pères. Les éditeurs ont fait le même travail sur les écrivains latins, sur les poètes latins, sur les poètes italiens; on assure que le choix est fait avec beaucoup de sévérité et de sagesse.

— M. l'archevêque de Baltimore a convoqué le second concile provincial de sa métropole pour le dimanche 20 octobre. On sait que le premier concile de la province a été tenu en 1829 et les actes en ont été publiés. Les évêques avoient arrêté de se réunir tous les trois ans. Quelques obstacles ont empêché sans doute la convocation l'année dernière. Le concile sera probablement plus nombreux cette année; au premier il manquoit plusieurs évêques alors absens. Aujourd'hui les évêques sont tous aux Etats-Unis; car nous croyons que M. l'évêque de Charleston, qui étoit venu l'année dernière en Europe, est de retour au milieu de son troupeau. M. Purcell, nouvel évêque de Cincinnati, a dû être sacré à Baltimore le dimanche 13 octobre dernier. Peut-être M. Rézé, évêque du Détroit, sera-t-il sacré pendant la tenue du concile. Les autres évêques sont ceux de Bardstown, de Boston, de Philadelphie, de New-Yorck et de Mobile. Quant aux évêques

de la Nouvelle-Orléans et de Saint-Louis, qui ne sont point proprement de la province, mais qui relèvent immédiatement du saint Siége, ils devront néanmoins assister au concile ayant, pour se conformer au décret du concile de Trente, fait choix de la province de Baltimore pour y assister en concile.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Les envoyés de la jeune France n'étoient pas aussi nombreux qu'on vouloit bien le dire, ou ne sont pas arrivés tous à Prague. Ils voyageoient, disoit-on, par milliers, ils ne se sont trouvés qu'au nombre de 45 à Buschteirad. Ils ont été admis, le 27 septembre, auprès du jeune prince. Personne autre de la famille royale n'étoit présent. Charles X étoit au lit à cause d'un rhume, à ce qu'on dit; mais ce rhume n'étoit pas bien fort, puisque ce prince est parti le lendemain. M. le Dauphin étoit *sorti*. Madame la Dauphine et mademoiselle étoient parties le matin même pour Metz. Ainsi, il est assez clair que la famille royale se soucioit très-peu d'assister à la réception de la députation. Celle-ci n'a pas manqué de parler au jeune prince comme à un roi. On l'a salué des noms de *Sire* et *votre Majesté;* et on les a répétés plusieurs fois afin de bien constater l'intention. C'est le lendemain que Charles X est parti pour l'Autriche avec M. le duc de Bordeaux, comme nous l'avons vu. M. le Dauphin n'a pas voulu être du voyage, qui a pour objet de ménager une entrevue entre la mère et les enfans. Un journal royaliste annonçoit dernièrement que M. de la Ferronays étoit parvenu à faire disparoître les dissentimens qui existoient entre madame la duchesse de Berry et la famille royale. Il paroît que tous les nuages ne sont pas dissipés, puisque la princesse n'a pu obtenir encore d'aller à Prague. C'est pour l'en dédommager qu'on lui conduit ses enfans. Ils devoient passer huit jours avec elle et revenir ensuite à Prague avec leur famille. Un journal royaliste semble douter que *Madame* veuille consentir à cet arrangement, comme s'il étoit probable qu'une mère si tendre pût, après une si longue absence, refuser de voir ses enfans, même pour quelques jours.

— Un de nos journaux républicains cherche à détourner les usurpateurs de leur malheureux penchant pour les trônes des autres, en leur représensant combien le métier de roi est devenu mauvais depuis une quarantaine d'années. A l'appui de sa thèse, il leur cite comme exemples Louis XVI, son fils Louis XVII, Buonaparte, Charles X, et en général tous les Bourbons de la branche aînée. Il conclut de là que, dans ce temps-ci, on ne devroit pas être si pressé de courir après les couronnes, surtout quand on ne peut pas y arriver de droit; et qu'on feroit bien de les laisser aux *premiers occupans*. Commençons par remarquer que les premiers occupans ne demanderoient pas mieux probablement, et que ce ne sont pas eux qui vont chercher les usurpateurs. Ajoutons ensuite qu'il s'agit ici d'une affaire dans laquelle il est bien difficile de donner de bons conseils; car le journal en question ne voit que la république pour sortir des difficultés; et il est de fait que la république elle-même, pendant le peu de temps qu'elle a régné en France, si toutefois elle y a jamais régné, n'a pas été moins féconde que la royauté en

exemples de catastrophes qui ne devroient pas non plus la faire bien rechercher par ses poursuivans. C'est d'elle qu'il a été dit avec raison qu'elle ressembloit à Saturne; et en effet, il y a de quoi reculer devant elle, en lisant seulement la liste de ceux de ses enfans qu'elle a dévorés. Tout ce qu'il y avoit de plus notable parmi eux y a passé; elle a moissonné de son fer jusqu'aux juges qu'elle avoit choisis pour juger les autres; de sorte qu'il y a moins d'exemples d'encouragement de ce côté-là que du côté des trônes.

— On a formé à Paris une *Association philanthropique savoisienne.* Il y a eu une assemblée générale le 1er septembre 1833 au salon du passage du Saumon, et M. Quétand, avocat, y a fait un rapport au nom de la commission du réglement : ce réglement a été adopté. Il porte que l'Association est *essentiellement philanthropique.* Elle est formée de toutes les personnes des deux sexes nées en Savoie, ou issues de Savoisiens; elle secourt et protége ses membres, donne des consultations de médecine ou pour des affaires contentieuses, etc. On donne 10 sous par mois. Il y a une assemblée générale tous les six mois, et en outre des commissions. Nous souhaitons que l'assemblée ne soit que philanthropique; mais elle paroît avoir pris dès l'origine, une autre couleur, en choisissant pour son président le sieur Darbier, réfugié savoyard, le même qui a mis son nom au très-mauvais livre dont nous avons parlé n° 2126, et où la religion et le gouvernement sarde sont très-maltraités. Le vice-président est M. Quétand, avocat, et les secrétaires MM. Gerfaux et Tiollier.

— M. le lieutenant-colonel Chamboulleron est nommé chef d'état-major de la division commandée par le général Harispe, dont le quartier-général est à Bayonne. M. le lieutenant-colonel Mayr-Baldek est nommé chef-d'état-major de la division commandée par le général Castellane, dont le quartier-général va être établi à Perpignan.

— M. Gillon, ancien juge d'instruction à Bar-le-Duc, est nommé président du tribunal de cette ville.

— M. Dumon, conseiller d'Etat en service extraordinaire, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire, et est remplacé par M. de Sainte-Suzanne, ancien préfet.

— Après avoir consulté les préfets, le ministre de l'intérieur a décidé que les élections pour les conseils-généraux et d'arrondissement auront lieu du 10 au 25 novembre. La convocation sera publiée quinze jours d'avance dans les communes.

— Un courrier espagnol a apporté à M. le comte de Colombi les lettres qui l'accréditent en qualité de chargé d'affaires de la jeune reine d'Espagne, et celle par laquelle la reine-régente notifie au roi Louis-Philippe l'avènement de sa fille. Ces lettres ont été remises le 12 au ministre des affaires étrangères, et, le 13, le *Moniteur* a publié la lettre de notification, le testament de Ferdinand VII, et le manifeste donné par la reine Christine.

— Le sieur Delante, un des crieurs que la *Société des Droits de l'Homme* a lancés sur le pavé, étoit poursuivi par la police pour avoir distribué un écrit

qui n'avoit pas été visé préalablement par les commissaires de police, et un autre écrit non timbré. Le tribunal de première instance avoit décidé qu'il n'y avoit pas lieu à suivre. Le procureur du roi a appelé de cette décision. L'affaire a occupé le 10 et le 11 la cour royale, présidée par M. Miller. M. Persil, procureur-général, a voulu lui-même soutenir cet appel. Il a sollicité avec chaleur la condamnation du sieur Delante, et une décision dans le sens de la conduite que tient depuis quelque temps la police à l'égard du colportage d'écrits ou journaux. Des raisons politiques, a-t-il dit, doivent déterminer la cour à adopter cet avis. Ces conclusions n'ont pas réussi. La cour a confirmé la sentence des premiers juges, et elle a ordonné la mise en liberté immédiate de Delante. M. Persil s'est retiré au moment de la lecture de l'arrêt, et est allé peu après se pourvoir en cassation. Les journaux ministériels annoncent que la police suspendra ses poursuites contre les crieurs jusqu'à cette décision définitive.

— Cet arrêt de la cour royale étant une sorte de triomphe pour le journal républicain le *Bon-Sens*, et pour les crieurs et colporteurs d'écrits, Paris a été témoin dimanche dernier d'un spectacle d'un nouveau genre. La place de la Bourse et les rues de la capitale ont été remplies de crieurs du *Bon-Sens*, du *Populaire* de M. Cabet, et de divers pamphlets. On alloit jusqu'à crier : *Arrêt de la cour royale contre les prétentions de M. Gisquet, qui faisoit arbitrairement arrêter les colporteurs de journaux*. A deux heures, M. Roddé, directeur du *Bon-Sens*, s'est rendu sur la même place, suivant l'annonce qu'il en avoit faite, pour distribuer son journal. Il a reçu une espèce d'ovation aux cris de : *Vive la Charte !* Des patriotes étoient depuis le matin sur ce point. La police avoit évité de se montrer. Le soir cependant, les rassemblemens devenant plus nombreux, et comme l'on fermoit les cafés et autres boutiques, des détachemens de garde nationale et de gardes municipaux ont été envoyés sur ce point. Cette force armée est restée en observation jusqu'à neuf heures et demie ; mais alors, insultée par des sifflets et des injures, elle a fait un mouvement, et a dissipé la cohue de patriotes et de curieux.

— Le parti républicain ne craint pas de se montrer. Le comité-directeur de la *Société des Droits de l'Homme* avoit publié et distribué une proclamation où, après deux mots d'éloge de l'*énergique résolution prise par le citoyen Rodde*, *la permanence des sections* de cette nombreuse association étoit décrétée pour ce dimanche. Si le sang d'un citoyen couloit pour le soutien de son droit, dit cet acte, les *républicains* tireroient de sa mort une vengeance signalée, et la *Société des Droits de l'Homme* recevroit à cet égard l'exemple de son comité.

— La chambre des vacations du tribunal de première instance, a prononcé le 12, par l'organe de M. Auguste Portalis, son jugement sur l'action intentée au ministre de l'intérieur et au préfet de police par le réfugié napolitain Vecchiarelli, qui vient d'être expulsé. Conformément aux conclusions du ministère public, le tribunal s'est déclaré incompétent, attendu que l'ordonnance de naturalisation n'a pas été publiée, et que le réclamant a souscrit un engagement de se soumettre aux ordres de l'autorité. Ce dernier a interjeté appel.

— Une nouvelle affaire de coalition a occupé le 11 le tribunal correctionnel. Quatre ouvriers tailleurs sur cristaux ont été condamnés l'un à trois mois et les autres à un mois de prison, et tous à 200 fr. de dommages et intérêts.

— Le *Journal de Paris* désavoue la circulaire d'un préfet sur les élections des conseils-généraux, en ce sens que ce préfet avoit dit que le gouvernement ne chercheroit à exercer aucune influence sur ces élections. Ce journal ministériel déclare que le gouvernement a l'intention d'influencer les élections départementales.

— M. le baron de Prony, membre de l'académie des sciences, inspecteur général des ponts-et-chaussées et directeur de l'école des ponts-et-chaussées, vient d'être nommé commandant de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

— M. de Saint-Sauveur, consul de France à Salonique, a envoyé au gouvernement plusieurs marbres antiques, qu'il a découverts sur l'emplacement des anciennes villes de la Macédoine. Ces antiquités, qui viennent d'être placées au Musée, consistent en têtes de divinités et de rois, stèles funéraires ornées de bas-reliefs et d'inscriptions, un buste colossal présumé être de Nicosie, dernier roi de Macédoine, et une statue de Diane, dont la grandeur est au-dessus de nature.

— Un concours de grammaire a eu lieu dernièrement, sous la présidence de M. Burnouf, inspecteur-général des études. Après 24 séances, et l'examen de 47 candidats, on a nommé agrégé MM. Romtain, maître de pension à Paris, Pelterin, régent au collège d'Hagnenau, Gisclard, chargé de la classe de cinquième au collége d'Amiens, Bailly et Foncin, régens aux colléges d'Issoudun et de Mulhausen.

— Le ministre de l'intérieur s'est fait remettre un relevé de tous les Espagnols, qui résident actuellement à Paris.

— M. le commandant Naudet, officier d'ordonnance du ministre de la guerre, vient de partir pour Bayonne.

— M. de Sermet, sous-intendant militaire à Rouen, a reçu l'ordre de se rendre à Bayonne, pour prendre part à l'organisation de l'armée des Pyrénées.

— Avant son départ de Compiègne, le duc d'Orléans a visité l'Hôtel-Dieu de cette ville. Frappé de la bonne tenue de cet hôpital et des soins prodigués aux malades, le prince a témoigné à plusieurs reprises sa satisfaction aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul

— Un journal avertit les curés des environs de Thionville de se défier d'un militaire, qui étoit dernièrement à Saint-Germain-en-Laye, et dont le régiment vient d'être envoyé à Thionville. Avant de partir, il alloit chez les curés des environs, feignoit de grands chagrins, parloit de ses dettes, paroissoit méditer de sinistres desseins. Il ne demandoit pas d'argent, disoit-il, mais il laissoit entrevoir une funeste résolution. Il a trompé de cette manière des ecclésiastiques et des personnes pieuses, qui lui ont fait de beaux sermons contre le suicide; mais qui lui ont presque toutes donné quelque argent. Le colonel a été instruit de ce manège; on ne sait s'il a pris des mesures pour empêcher le fourbe de recommencer.

— Une ordonnance du 2 octobre fait remise des peines prononcées par les

conseils de discipline, contre les gardes nationaux du département du Calvados. Cette faveur n'a pas été accordée à Paris, malgré l'espoir qu'un grand nombre de citoyens s'étoit formé, à l'occasion du 1er mai, du 29 juillet, du 7 août.

— M. Ad. de Lamotte, ancien officier de vaisseau du Roi, ayant été nommé à Torigny (Seine-Inférieure) membre du jury de révision de la garde nationale, fut invité par le maire à prêter serment de fidélité au Roi *de notre choix*. M. de Lamotte a refusé, en déclarant que ce serment étoit contraire à sa conscience politique et religieuse.

— M. Vallat, ancien pharmacien à Metz, qui vient d'y mourir, laisse aux hospices de cette ville toute sa fortune, estimée, dit-on, 180,000 fr.

— Les nouvelles de Catalogne sont retardées par une forte crue d'eau occasionnée par des pluies abondantes et la fonte des neiges sur les Pyrénées. Les communications avec l'Espagne, du côté du Roussillon, sont en quelque sorte interrompues.

— On a reçu à Paris des nouvelles du passage de M. le conseiller d'état Mignet à Burgos. Cet envoyé diplomatique se rendoit en toute hâte à Madrid, et n'avoit jusque-là rencontré aucun obstacle sur sa route.

— La reine régente d'Espagne a publié le 4 un manifeste. Elle annonce qu'elle maintiendra la religion catholique et la monarchie dans toute leur pureté, et qu'elle fera respecter les lois en vigueur, sans admettre d'innovations dangereuses. Elle effectuera seulement les améliorations administratives qui paroîtront nécessaires, en s'appuyant pour cela sur la coopération de tous les Espagnols, sans distinction d'opinion. Le 30 septembre, on a ouvert, en présence des ministres et des principaux fonctionnaires, le testament de Ferdinand VII, daté d'Aranjuez le 12 juin 1830. Par cet acte, le roi a nommé régente du royaume, au nom de sa fille et sa tutrice, la reine son épouse, et a institué un conseil de gouvernement composé du cardinal Marco y Catalan, des marquis de Santa-Cruz et Las Amarillas, du général Castannos, du doyen du conseil de Castille, don Puig, et du ministre du conseil des Indes, don Caro. D'autres personnages sont indiqués, en cas de mort ou de refus de ces derniers. Le prince a en outre demandé que 20,000 messes fussent célébrées pour le repos de son ame et de celle de ses premières épouses; et il a ordonné que l'on distribuât aux pauvres de la capitale 200,000 réaux de veillon (25,000 fr.), et aux pauvres des cinq autres résidences royales, 20,000 réaux. Le corps du roi défunt a été transporté, avec la pompe d'usage, au monastère de Saint-Laurent de Lescurial.

— A la date du 6, la tranquillité continuoit à Madrid; l'état des provinces n'est pas aussi satisfaisant. Don Carlos a été proclamé le 4 à Bilbao; toutes les autorités ont été changées, et les portes de la ville ont été fermées. Le consul français a demandé que l'on respectât ses propriétés et celles de ses nationaux, ce qui lui a été promis. Le général Castagnos, qui a essayé de reprendre Bilbao, a été repoussé, et une partie de ses troupes s'est jointe aux insurgés. A Orduna, seconde ville de la Biscaye, à Talaveyra de la Reyna, le mouvement carliste a également triomphé, sous la direction de l'ancien officier Ybarrola et du directeur des postes

Gonzalès. On assure enfin que Vittoria s'est déclaré pour Charles V. Le commandant militaire auroit fait de vains efforts pour s'y opposer ; à la suite d'un combat dans les rues, la ville est tombée au pouvoir des carlistes, et les autorités se sont retirées. Des troupes sont dirigées sur la Biscaye, qui est presque entièrement soulevée. Il paroît que la Catalogne reste tranquille.

— M. Zea-Bermudez, frère du premier ministre espagnol, est chargé d'une mission en Italie.

— Un journal ministériel annonce sommairement que l'on a des nouvelles de Lisbonne, par Madrid, jusqu'au 1er octobre; et que l'armée de don Miguel se trouvoit réduite à quelques milliers de soldats. D'après des lettres de Porto, du 28 septembre, le général Stubbs a reçu des renforts, et cette ville jouit actuellement d'une grande tranquillité.

— La session des chambres belges a été close le 7 octobre par un arrêté de Léopold.

— Quelques désordres ont eu lieu à Anvers dans la soirée du 9 octobre, par suite du colportage de pétitions orangistes. Les noms des membres de la société de la *Loyauté* ont été affichés en signe de proscription. Des rassemblemens se sont formés sur la place de Meir, et l'on s'est porté au café de l'Empereur et à la maison de M. B. que l'on a dévastés. Les troupes ont été obligées de disperser les libéraux par la force. M. Legrelle, bourgmestre, a publié une proclamation pour défendre les attroupemens et les attentats à la propriété.

— Le général d'Uzer, commandant militaire à Bone, s'est mis le 12 septembre à la poursuite de la tribu des Merdès, dont le voisinage inquiétoit la ville. Après un combat assez opiniâtre, ces Arabes ont été mis en fuite, et d'autres ont fait leur soumission.

— L'expédition française est parvenue, non sans peine, à Bougie. La côte étoit garnie de Bédouins, et ce n'est que sous la protection des canons, et en perdant beaucoup de monde, que le débarquement a pu s'opérer. Le général Trezel a été blessé à la cuisse. Il paroît que le bey de Constantine avoit envoyé 8000 hommes au secours de Bougie. On a expédié à la hâte un bâtiment à Alger pour réclamer du renfort, afin de repousser les attaques des Arabes. Un bataillon va aussi partir de Toulon pour cette destination.

— Le jeune roi de Naples vient d'ordonner l'organisation dans la capitale d'une garde nationale à pied. Les jeunes gens sont invités à former un corps de cavalerie qui servira de garde d'honneur au prince.

— Le consul français à Carthagène en Colombie, M. Adolphe Barrot, frère de M. Odilon-Barrot, député, et de M. Ferdinand Barrot, substitut du procureur du roi à Paris, a été gravement insulté et jeté en prison le 27 juillet dernier. Il avoit voulu assister, avec les consuls anglais et américain, aux funérailles du colonel anglais Voodbine, qui venoit d'être, ainsi que sa famille, victime d'un assassinat. Un alcade l'ayant aperçu l'invita brutalement à se retirer, l'injuria et alla l'arrêter à son domicile aussitôt sa rentrée. M. Adolphe Barrot fut insulté et menacé de

mort par la populace jusqu'à la prison. Au départ de la dépêche, on pensoit que le tribunal suprême se hâteroit d'ordonner son élargissement, et de poursuivre les coupables.

— Le contre-amiral Mackau, qui part de Brest pour la station des Antilles, sur la frégate *l'Atalante*, a l'ordre de se rendre à Carthagène, de vérifier ce qui s'y est passé à l'égard du consul de France, et d'exiger les satisfactions que comporte un fait sur lequel le gouvernement n'a pas encore de rapport officiel.

Tableau de l'Histoire de l'Eglise depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Vidal. (1)

Ce tableau, distribué en plusieurs colonnes, offre dans celle du milieu la succession des papes depuis saint Pierre jusqu'à Grégoire XVI. Un chiffre placé avant leur nom indique l'année de leur élection. A droite et à gauche de cette colonne sont indiqués les pays et les peuples qui reçurent successivement la foi. D'un côté est un sommaire de l'histoire générale de l'Eglise, indiquant pour chaque siècle les principaux événemens. Les indications sont courtes, mais nombreuses, et cette colonne est la plus chargée du tableau. La colonne à côté est celle des conciles généraux et particuliers; je ne vois pas qu'on y ait fait mention du concile de Zamoski en Pologne, en 1720. On y marque un concile à Baltimore en 1791; ce n'étoit qu'un synode diocésain.

De l'autre côté de la colonne principale sont encore quelques colonnes, une pour les SS. Pères et les écrivains ecclésiastiques, et une pour les hérétiques et schismatiques. Dans cette dernière, on a compris les philosophes des derniers temps qui ont attaqué la religion. En dehors sont placés les principaux empereurs jusqu'à la prise de Constantinople; de cette manière, on fait concorder l'histoire ecclésiastique avec l'histoire civile. Enfin, sur les limites du tableau, à droite et à gauche, on voit en gravures les plus illustres des Pères et les Saints des dernier s siècles.

Au haut du tableau, Notre-Seigneur est représenté donnant la mission à ses apôtres.

Ce tableau est dû aux soins d'un ecclésiastique estimable et instruit; dressé avec soin, et rempli de détails, il donne une idée générale de l'histoire de l'Eglise, et sert à classer dans la tête les grandes époques et les faits principaux.

(1) Une feuille colombier coloriée. Prix : 3 fr. 50 c. A Paris, chez Le Clere et Ce, quai des Augustins, n. 35, au bureau de ce Journal.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du 14 octobre 1833.*

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 70 fr. 90 c., et fermé à 71 fr. 00 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 100 fr. 25 c., et fermé à 100 fr. 50 c.
Actions de la Banque . . . . 1700 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e.

Etat actuel de la Savoie, en réponse au livre de MM. d'Héran et Darbier; par A.-P.-D.; in-8°, 1833.

Un Savoisien révolté de l'ignorance et de la mauvaise foi qui règnent dans le livre de MM. d'Héran et Darbier, dont nous avons rendu compte n° 2126, a entrepris de rectifier et de réfuter leurs assertions. Cet écrivain paroît bien connoître son pays et en avoir étudié la statistique sous les différens rapports sous lesquels on peut l'envisager. Il suit pas à pas ses adversaires, et traite tour à tour des différens points qui avoient servi de texte à leurs déclamations. On se rappelle qu'un des chapitres de M. d'Héran avoit pour titre : *Du parti-prêtre et de son influence en Savoie*. Ce chapitre étoit farci de détails faux et ridicules. M. A.-P.-D. leur oppose un tableau plus fidèle, accompagné de réflexions très-justes :

« Nous avons des prêtres, sans doute par la raison toute simple que nous avons une religion, et qu'il n'y a pas de religion sans culte, ni de culte sans ministres. Nos prêtres ont de l'influence, par la raison toute simple encore qu'un prêtre qui seroit incapable d'exercer cette influence que les hommes accordent partout à la vertu seroit indigne du sacerdoce. Sous ce rapport, le clergé savoisien exerce en réalité une grande influence, parce qu'il jouit d'une grande considération qu'il doit à des mœurs pures, à des habitudes graves, et à une charité qui ne se refroidit jamais. La voix d'un curé se fait toujours entendre, parce que son oreille n'est jamais sourde aux plaintes d'un malheureux. Elle est souvent écoutée par celui que ses passions entraînoient dans le vice, parce que les conseils du pasteur et même ses réprimandes sont dictés par l'amour du prochain et par le désir ardent de son bonheur. Sans doute un gouvernement sage doit protéger des hommes qui consacrent leur vie entière au bien de leurs semblables, et dont les travaux assidus et souvent pénibles ont pour objet d'entretenir les bonnes mœurs, d'inspirer la probité et d'allumer dans le cœur le feu de la charité mutuelle.... Mais cette protection ne doit être ni aveugle ni exclusive, et le gouvernement sarde a toujours su l'accorder avec une juste mesure. »

Le sieur d'Héran croit faire une critique en disant que la Savoie possède un archevêché et trois évêchés; il trouve sans doute que c'est beaucoup trop pour le pays. Mais l'érection de ces évêchés n'est pas moderne. L'évêque actuel d'Annecy est

le cent huitième qui ait occupé ce siége, en comptant les évêques de Genève, qui, depuis trois siècles, étoient retirés à Annecy. L'évêque de Maurienne est le quatre-vingt-troisième, et celui de Moutier le soixante-dix-septième. On conçoit en effet que, dans un pays coupé par la chaine des Alpes, la difficulté des communications auroit rendu trop pénible la surveillance d'un pasteur sur un vaste territoire. Si on a érigé Chambéry en 1779, c'est parce que cette ville et le pays qui l'environne dépendoient de diocèses étrangers, Grenoble et Belley, et qu'il a paru convenable de créer pour cette portion de la Savoie un diocèse particulier. En 1815, la maison de Savoie voulut rétablir les choses sur l'ancien pied. Le plus grand nombre d'évêques contribue efficacement au maintien de la discipline, à la régularité des mœurs et à l'instruction des peuples. Nos évêques, dit M. A.-P.-D., sont d'ailleurs des hommes simples, étrangers au luxe. L'archevêque de Chambéry, M. Martinet, et les trois évêques, MM. Rochaix, Billiet et Rey, sont tous plébéiens.

« Le clergé, en Savoie, est chargé des registres de l'état civil, et cela pour plusieurs raisons; parce qu'un prêtre, toujours plus lettré, tient ses registres plus régulièrement qu'un municipal de campagne ne sauroit souvent le faire, qu'il évite des erreurs et des irrégularités qui donnent ensuite matière à des procès. Il n'est pas encore arrivé chez nous qu'un père fût assez philosophe pour refuser le baptême à son fils. Le mariage béni par l'Église est seul valide; il doit en être ainsi dans un pays entièrement catholique, et où la loi n'est pas et ne doit pas être athée, suivant l'expression d'Odilon-Barrot. L'édit du roi Victor-Emmanuel, qui ordonne que toute personne mariée civilement seroit obligée de confirmer son mariage devant l'Eglise, cet édit fut imposé par les lois mêmes du pays. Ce fut un hommage aux mœurs publiques; il est de la sagesse d'un gouvernement de rétablir des liens sociaux qu'on ne brise jamais sans danger... Il n'y a jamais eu de persécution, ainsi que le dit d'Héran, contre des prêtres établis en Savoie, quoique légalement mariés en France. Je lui porte le défi d'en citer un seul exemple. L'étranger, quel qu'il soit, Français ou autre, jouit en Savoie de tous les bienfaits de l'hospitalité avec une liberté personnelle qu'il ne sauroit rencontrer en aucun autre pays, pas même en France. S'il veut y fixer son domicile, il doit se conformer aux usages du pays.

» Il est faux que les curés refusent le baptême quand les parrains et marraines ne sont pas de leur goût. Ils doivent suivre à ce sujet les instructions de l'Eglise, et ils ne peuvent pas admettre des per-

sonnes qui ne seroient pas catholiques. Ces réglemens sont tout-à-fait indépendans de l'autorité temporelle, qui n'a pas à s'en mêler. Il n'y a pas de scandale pour les refus d'inhumation; et, en ce cas, le sénat de Savoie interviendroit pour rétablir l'ordre. Les lois flétrissent le suicide, et personne ne s'offense que dans une semblable circonstance, d'ailleurs très-rare en Savoie, l'enterrement se fasse de nuit et par les soins de l'autorité civile. Il est de tradition parmi les chrétiens catholiques de sanctifier la terre dans laquelle ils veulent être inhumés; il est donc tout naturel que cette terre sanctifiée n'appartiennent qu'aux catholiques; mais il est faux de dire qu'on traite sans respect la dépouille mortelle de l'étranger qui professe une religion différente. Seulement le cimetière n'est pas le même que celui des catholiques. Au reste, l'exception à ce sujet intéresse fort peu les Savoisiens, dont aucun n'a renoncé à la foi de ses pères. Quel intérêt d'Héran et ses pareils peuvent-ils prendre à de semblables questions? Ils ne sont pas chrétiens; le christianisme n'est, selon eux, qu'*une controverse insensée*, un *délire métaphysique*. D'où vient donc alors qu'ils veulent se mêler sans cesse des affaires des chrétiens?

« D'Héran dit qu'en 1814 tous les colléges ont été érigés en séminaires où l'on n'enseigne que le catéchisme et la théologie, et que les prêtres ont presque partout remplacés les séculiers dans l'instruction publique. Il n'y avoit plus qu'un seul collége royal en Savoie, le seul que le gouvernement français eût bien voulu nous accorder. On n'a donc pas tranformé des colléges en séminaires, mais on a érigé des colléges qui n'existoient pas. On n'a remplacé des séculiers par des prêtres, mais presque partout on a confié le soin de l'éducation à des prêtres séculiers. On enseigne partout le catéchisme, les lettres et la philosophie, et ceux-là seulement qui se destinent aux fonctions ecclésiastiques vont dans les séminaires étudier la théologie. Les langues latine, française, et même la langue grecque, n'y sont point enseignées d'une manière aussi incomplète qu'on le suppose. M. d'Héran accuse nos prêtres de refuser le bienfait de l'instruction à ceux qui n'ont pas de fortune. Et pourquoi donc alors les voit-on favoriser l'instruction des pauvres par des fondations pieuses en faveur des écoles gratuites? Combien parmi eux ont fait des dispositions testamentaires pour cet objet! L'archevêque de Chambéry, dit-il, auroit fait un projet d'édit par lequel le roi auroit défendu à quiconque ne posséderoit pas 1000 francs de rente, de faire apprendre à ses enfans autre chose que la lecture, l'écriture et l'arithmétique. L'archevêque seroit bien en contradiction avec lui-même, puisqu'il protége spécialement le pensionnat de Saint-Louis-du-Mont, où on admet pour un prix modique, et souvent gratuitement, les enfans peu riches, puisqu'il favorise partout les écoles des Frères, qui se multiplient beaucoup. »

Ici, M. A.-P.-D. venge les bons Frères des injures et des tristes plaisanteries de leurs détracteurs passionnés. Il répond aussi à MM. d'Héran et Darbier sur le nombre des fêtes et sur l'observation du dimanche. On célèbre en effet en Savoie quelques fêtes de plus qu'il n'en étoit resté après le concordat de 1801; mais on ne voit pas que le commerce et l'industrie en souffrent. Ces fêtes peuvent contrarier au plus quelques chefs d'ateliers qui spéculent sur le travail de leurs ouvriers à peu près comme sur celui de leurs chevaux. On devroit être assez fatigué de leurs criailleries intéressées, pour les avoir réduites à leur juste valeur. Les boutiques sont fermées pendant l'office divin; mais c'est ce qui se pratique en Suisse, en Angleterre, aux Etats-Unis, et même les lois y sont très-sévères là-dessus.

Outre les assertions relatives à la religion et au clergé, le Savoisien réfute encore MM. d'Héran et Darbier sur une foule d'autres points. Ces messieurs avoient dit qu'en Savoie on étoit écrasé d'impôts, tandis que ce qu'on paie en Savoie, comparé à ce qu'on paie en France, est dans la proportion de seize à quarante-deux. Ils disoient qu'en Savoie on emprisonnoit sans raison et sans prétexte. C'est une accusation maladroite : il ne faut pas avoir l'air de faire la critique de ce qui se passe chez nous. Ils blâmoient tout, le gouvernement, l'administration, la jurisprudence, etc. On leur montre que, sous tous ces rapports, les Savoisiens sont régis d'une manière bien plus douce et bien plus paternelle. Enfin, M. Picolet fait toucher au doigt l'ignorance, la partialité et la mauvaise foi des deux écrivains libéraux. Leur ouvrage a été évidemment écrit *ab irato*, et leurs mensonges ne peuvent faire que beaucoup de tort à leur cause.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. On a vu, par notre dernier Numéro, que le consistoire avoit eu lieu à Rome le 30 septembre, comme nous l'avions annoncé. Ce consistoire est une preuve de l'intérêt que le souverain pontife porte à la France. C'est pour elle, c'est dans l'intérêt de nos églises que le saint Père a hâté la tenue du consistoire, qui n'a pas lieu ordinairement pour un si petit nombre de siéges. Il est remarquable que, sur dix promotions, il y en a cinq pour la France.

— Quelques journaux hostiles au clergé ont annoncé que M. le préfet d'Eure-et-Loir avoit rayé de la liste des électeurs M. l'évêque de Chartres, qui y étoit porté pour des contributions qu'il ne payoit pas. La *Gazette de France* ayant répété cet article par mégarde,

M. l'évêque de Chartres lui a adressé la lettre suivante, qui explique parfaitement les faits, et que la *Gasette* s'est empressée d'insérer :

« Monsieur le rédacteur, j'ai lu avec étonnement dans votre numéro d'hier un article qui me concerne et qui renferme de graves inexactitudes. On m'y prête une conduite qui sentiroit l'intrigue, la fraude même, et qui seroit en tout sens fort indigne de mon caractère. On y suppose, ou du moins on y insinue que je me suis *attribué* des contributions qui m'étoient étrangères pour acquérir un titre à la fonction d'électeur. Je ne puis laisser subsister un pareil soupçon. Voici le fait : D'après une désignation équivoque introduite sans ma participation dans le rôle, et que je ne chercherai point à faire redresser, j'ai payé de mes deniers pendant plusieurs années les contributions d'un établissement dépendant de mon séminaire. En agissant ainsi, j'ai prétendu faire une bonne œuvre et nullement m'ouvrir l'entrée de notre collége électoral. Il y a trois ans environ on m'inscrivit d'office, et sans m'en prévenir, sur la liste des électeurs. Aucune loi ne m'obligeoit de réclamer, et j'y mis d'autant moins d'intérêt que je n'avois point dessein de me prévaloir de cette inscription dont je n'ai fait aucun usage. En dernier lieu, un particulier (le même, m'a-t-on assuré, qui m'avoit fait porter à mon insu et je ne sais à quelle intention sur la liste électorale) m'a sommé par exploit de me faire rayer. J'ai exposé à M. le préfet les faits ci-dessus et je lui ai déclaré que, n'ayant point demandé à être inscrit sur cette liste, j'étois loin de demander à y être maintenu. Ce magistrat m'a rayé, mais non *comme m'étant attribué* les contributions d'autrui, ainsi que le prouve le texte de son arrêté du 16 septembre dernier. Voilà ce qui s'est passé ; qu'y a-t-il là qui puisse mériter une espèce de dénonciation au public et surtout justifier les insinuations malignes par lesquelles on a cherché à rendre ma délicatesse suspecte ? En vérité, Monsieur, je ne puis le comprendre. Vous ne doutez pas du prix que j'attache à l'insertion de cette lettre dans l'un de vos prochains numéros.

† CLAUD. HIP., évêque de Chartres.

Chartres, 13 octobre 1833. »

— Le jeudi 10 a eu lieu à Besançon l'installation du nouvel archevêque, M. Dubourg. De grands préparatifs avoient été faits dans la métropole pour cette cérémonie qui avoit attiré un nombreux concours. Des places avoient été réservées dans la grande nef pour les autorités. M. le préfet et les états-majors de la place et de la garnison s'y étoient rendus, la cour royale n'a point paru. A quatre heures un premier coup de canon a annoncé la cérémonie et les coups se succédoient toutes les cinq minutes. Les ecclésiastiques de la seconde retraite et d'autres, en tout au nombre de plus de 200, sont allés prendre le prélat à l'archevêché et l'ont conduit processionnellement à l'église ; les tambours battant au champ. Arrivé dans l'église, après les prières d'usage, M. l'abbé Cart, un des grands-vicaires, a lu en chaire le mandement de M. l'archevêque pour son installation, mandement plein de sagesse et de douceur, où le

pasteur et le père se montrent de la manière la plus touchante. Ce mandement vient de nous parvenir, et nous en donnerons des extraits dans le prochain Numéro. Le prélat à peine remis d'une maladie et encore souffrant n'a pu adresser lui-même la parole à son troupeau, comme il l'eût désiré. La cérémonie a été terminée par la bénédiction du saint Sacrement et par le *Te Deum*, et le cortége a reconduit dans le même ordre M. l'archevêque à son palais.

— Dernièrement dans une commune peu éloignée de Paris, et que nous voulons bien ne faire connoître que par ses initiales, à M., canton de L., le maire, étant en conseil de fabrique avec le curé et les autres membres, s'emporta à propos de botte contre le curé, lui donna un violent coup dans la tête et le fit tomber. Le curé se releva et prit les fabriciens à témoin de cette brutalité. Notez que c'est un homme dans la force de l'âge, qui auroit pu lutter avec avantage contre l'aggresseur; mais il ne voulut pas se colleter avec un emporté. Il se retira; le maire le poursuivit et l'auroit encore maltraité, si dans sa précipitation et sa fureur il n'eût rencontré un obstacle qui le fit choir. Le curé rentré chez lui fut obligé de se faire mettre des sang-sues; il avoit la tête enflée. Il ne crut pas d'abord pouvoir tolérer un procédé si brutal, et rendit plainte. L'issue de cette affaire ne pouvoit être douteuse, il y avoit des témoins et le curé n'avoit à se reprocher aucune provocation. Les autorités civiles souhaitoient assoupir l'affaire dont elles prévoyoient que le résultat seroit peu honorable pour un maire. Le curé consentit à retirer sa plainte, tant les prêtres sont vindicatifs. Nous avouons que nous aurions désiré qu'on donnât une petite leçon au maire, pour lui d'abord auquel elle étoit fort nécessaire, et ensuite pour plusieurs de ses confrères qui en auroient aussi besoin. Trop de ces messieurs se persuadent qu'ils ont en quelque sorte droit de vie et de mort sur leur curé.

— Il y a dans beaucoup de campagnes des esprits brouillons qui, bien dressés et façonnés par la lecture des journaux de Paris et des départemens, cherchent et saisissent les occasions de vexer leur curé. C'est ce qui est arrivé dernièrement à Brochon, canton de Gevray, diocèse de Dijon. Une fille protestante étoit morte dans la maison d'un étranger, M. Carey, anglican. Lorsqu'il fut question de l'enterrement, le bedeau parla à M. le curé de l'endroit où l'on devoit creuser la fosse. La mettre à la suite de celle des catholiques, c'étoit faire crier ceux-ci. On l'ouvrit donc dans un endroit séparé; et M. Carey, qui étoit venu trouver M. le curé pour se concerter avec lui sur l'heure de l'inhumation et ne point gêner les offices, M. Carey, homme honnête et plein de procédés, approuva l'emplacement choisi pour la fosse. Mais un homme de loi du pays, lecteur fidèle de journaux anti-prêtres, blâma l'ar-

rangement pris. Plus difficile qu'un ministre anglican, il vit de l'intolérance dans la disposition la plus simple, et échauffa le maire qui exigea que la fosse fût faite à la suite de celles des catholiques. Le curé eut beau faire des représentations, le maire avoit peur des reproches des libéraux. La fosse fut faite comme il l'avoit prescrit. Il sembloit naturel que M. Carey qui est ministre fît l'inhumation; mais on fit venir de Dijon un ministre protestant qu'on a établi là il y a quelques années sans nécessité, car il y a très-peu de protestans à Dijon. Ce ministre prononça un discours sur la tombe en présence des catholiques que la curiosité y avoit attirés. Telle est l'affaire sur laquelle le *Journal de la Côte-d'Or* a brodé une diatribe contre le curé de Brochon. Ce journal, dont le rédacteur est, dit-on, un prêtre marié, a blâmé sévèrement le curé et a loué le ministre protestant; cela est dans l'ordre. Mais dans son histoire il a dénaturé les faits. M. le curé n'a pas refusé son ministère par la raison toute simple qu'on ne le lui a pas demandé et qu'on ne devoit pas le lui demander. La *Gazette de Bourgogne* a rendu un compte plus fidèle de ce qui s'est passé. Elle fait l'éloge du procédé de M. Carey; cet étranger aura pris sans doute dans cette circonstance une singulière idée de notre tolérance.

— Nous avons parlé plusieurs fois dans ce journal des Sœurs de Saint-André et des établissemens qu'elles formèrent il y a dix ou douze ans en divers diocèses. Nous donnâmes en 1820, n° 639, tome XXV, une petite notice sur cette congrégation. Elle nous dispense de reproduire en son entier un article intéressant d'ailleurs, qui a paru sur les Sœurs dans la *Gazette de l'Ouest*. Le rédacteur s'étonne avec raison que l'*Annuaire statistique de la Vienne* n'ait pas dit un mot d'une institution si précieuse pour les départemens. Les Filles de Saint-André, nommées d'abord Filles de la croix, ont commencé en 1806. Une pieuse fille, mademoiselle Béchier, réunit alors quelques jeunes personnes vertueuses à Monante, maison de campagne près Maillé, diocèse de Poitiers. M. Fournet, curé de Maillé, encouragea et dirigea le nouvel établissement, qui en 1820 fut transféré à Lappuy, à deux lieues de Maillé. Lappuy est un bourg où il y avoit autrefois une communauté dépendante de l'abbaye de Fontevrauld. La maison a été achetée et augmentée par les Filles de la Croix. L'enclos est vaste et le bâtiment principal est formé maintenant de deux corps de logis parallèles unis au nord par l'église. La congrégation a pris un grand accroissement depuis que des personnes pieuses de Paris lui procurèrent des établissemens dans les paroisses voisines de la capitale pour y tenir des écoles. Les Sœurs furent appelés à Issy, à Antony, à Ivry, à Meudon, à Bruyères, etc. Elles furent reconnues par le gouvernement en 1819 et en 1826. Elles honorent spécialement le cœur de Jésus et de Marie, et se dévouent à l'instruction de l'enfance et au soulagement des malades. Outre le diocèse de Poi-

tiers, elles sont répandues dans ceux de Paris, de Bayonne, d'Orléans, de Luçon, etc. Pie VIII leur a accordé des indulgences par un bref du 1[er] septembre 1829. Les Sœurs sont habillées de noir. A Lappuy, qui est le chef-lieu, elles ont une école pour les petites filles, et donnent en outre des leçons aux petits garçons. Elles visitent les indigens et leur distribuent des remèdes. Elles ont établi un petit hôpital pour les infirmes et les vieillards, elles prennent de petits enfans qu'elles gardent et soignent dans le temps des récoltes et des grands travaux de la campagne. Enfin elles ont dans une autre partie de la maison un pensionnat où elles reçoivent pour une pension modique les filles de femmes ou d'ouvriers aisés. Pour faire face à tant de dépenses, les Sœurs se condamnent à toutes les privations. La Providence bénit leur œuvre à mesure qu'elle s'étend. Elles sont aujourd'hui au nombre de quatre cents répandues dans quatre-vingts maisons. Elles ont tous les ans une retraite dans le temps des vacances. M. l'abbé Fournet, à l'âge de 80 ans, continue de diriger le nouvel institut qui est sous l'autorité de M. l'évêque de Poitiers.

— Nos voisins de la Belgique paroissent vouloir nous imiter en tout. Comme nous ils ont fait une révolution, comme nous ils ont expulsé leur roi, comme nous ils en ont pris un autre, comme nous il ont des journaux qui insultent à la religion et calomnient les prêtres, comme nous, enfin, ils ont leur Châtel. Un abbé Helsen vient d'ouvrir à Bruxelles, rue des Fabriques, une église soi-disant *catholique-apostolique*. C'est le titre que lui donne son fondateur qui étoit allé s'instruire à Paris à l'école d'un vénérable primat. On remarque que son église est dans l'ancienne loge des francs-maçons. Le *Libéral* l'a le premier annoncée, et ne veut pas toutefois qu'on le croie sectateur du nouvel apôtre. L'abbé Helsen est auteur d'une brochure sur les *Inconvéniens du célibat des prêtres*, brochure qui a causé beaucoup de scandale en Belgique. Nous avons peut-être tort de dire qu'il en est auteur, car nous avons en France un livre sous ce même titre, publié avant la révolution par l'abbé Gaudin, depuis marié et juge à La Rochelle. Il est possible que la brochure ne soit que la reproduction ou l'abrégé du livre de Gaudin. Le *Mémorial du Clergé*, de Gand, venge la discipline de l'église contre les attaques d'un prêtre qui a oublié à ce point les premières règles de son état. Voilà le réformateur qui va régénérer l'église en Belgique ; c'est le digne pendant du réformateur français.

— Le sacre de M. Corneille-L. de Wykerslooth de Schalkwyk, évêque de Curium *in part.*, a eu lieu à Munster le 15 septembre, comme nous l'avions annoncé. Le *Mémorial du Clergé*, de Gand, nous apprend que le nouveau prélat n'est point supérieur des missions de Hollande, cette charge reste confiée à M. Antonucci, envoyé du saint Siége. Mais les catholiques de Hollande

font du moins l'avantage d'avoir parmi eux un évêque qui pourra conférer les ordres et administrer la confirmation, puisqu'on n'espère plus l'entière exécution du concordat de Léon XII, qui annonçoit l'érection de deux siéges épiscopaux en Hollande. M. de Wykerslooth avoit érigé autrefois le séminaire de Hageveld de concert avec M. Van Bommel, aujourd'hui évêque de Liége, et M. Van Niel. Depuis, cet établissement appartient en propre à M. de Wykerslooth, et continue à fournir des ouvriers pour la mission de Hollande.

— Il y a eu le mois dernier une mission donnée à Plaisance, dans l'état de Parme. Deux jésuites, les pères Ubaldini et Sacchetti prêchoient dans la grande église de Saint-François. Quoiqu'elle puisse contenir environ six mille personnes, elle ne pouvoit suffire à la foule qui se pressoit pour entendre les instructions. L'affluence augmentoit même de jour en jour, quoique les missionnaires montassent cinq fois en chaire. Ils donnoient par jour trois instructions, dont la première à cinq heures et demie du matin, et deux méditations. Le dimanche 22, qui étoit le jour de clôture des exercices, le concours fut tel pour entendre les derniers avis du père Ubaldini, que le sanctuaire fut envahi et qu'on ne put faire toutes les cérémonies des vêpres solennelles. L'évêque de Plaisance, M. Loschi, qui avoit assisté aux exercices, célébra la messe dans l'église de Saint-François le dernier dimanche et donna la communion aux fidèles. La cérémonie fut très-touchante, et précédée et suivie de pieuses exhortations pour la circonstance. Environ deux mille personnes assistoient à la messe à Saint-François, et plus de quatre mille peut-être ont approché de la sainte table dans les autres églises. Il y avoit long-temps qu'on n'avoit vu un tel concours dans l'église et aux tribunaux sacrés.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Après avoir subi quelques mois d'emprisonnement à Sainte-Pélagie, M. le vicomte de La Rochefoucauld est allé faire un voyage dans le royaume de Naples, et, en revenant, il a visité les augustes exilés de Prague. Nous ignorons quelle a pu être son intention; mais l'effet de son récit est de jeter dans les esprits des préventions vagues contre le caractère et les sentimens de Charles X. Il représente M. le Dauphin et madame la Dauphine comme des personnes qui n'ont d'autre tort que de se renfermer dans une sorte d'obéissance passive à l'égard de leur auguste père. D'abord, ce n'est pas là un bien grave reproche, et nous sommes surpris que M. de La Rochefoucauld puisse paroître gémir de cet excès de piété filiale, d'une chose qui est aussi parfaitement dans l'ordre. Ce ton d'aigreur contre Charles X se manifeste encore davantage dans le passage suivant de la narration : « Je voulois sauver la France et le trône, dit l'auguste vieillard, et les François auroient été forcés de reconnoître plus tard que je n'avois jamais eu l'intention de

renverser la Charte que j'avois jurée. » Voici maintenant la réflexion que cette phrase si simple fournit à l'auteur du récit : *Charles X est de bonne foi avec lui-même. M. de Lafayette ne l'est-il pas aussi? Tous deux dans un genre bien opposé rêvent une utopie impossible.* Or, nous demandons quel rapprochement il est permis de faire entre les utopies de M. de Lafayette et le langage tout paternel du noble proscrit. Mais tout s'enchaîne dans le faux comme dans le vrai, et cela se lie probablement à d'autres préventions; car M. de La Rochefoucauld ne craint pas d'affirmer *qu'un divorce terrible s'étoit déclaré entre Charles X et la France*, et d'insinuer que c'étoit une antipathie à lui personnelle, qui ne s'étendoit point aux autres membres de sa famille. On n'est pas plus honnête, assurément... pour les autres membres. Quant à Henri V, l'auteur convient qu'on n'est pas mieux élevé, et alors on ne comprend rien à ce qu'il veut dire, en ajoutant qu'il faut plaindre son gouverneur *de s'être trouvé dans une semblable position, forcé de reconnoître que son dévoûment avoit été* PLUS FUNESTE QU'UTILE. Arrivé enfin aux deux jésuites, son jugement devient encore plus faux. Il respecte leur ordre, dit-il, par la raison que, quand il y a des associations qui cherchent à détruire, il est tout simple qu'il y en ait qui cherchent à conserver. Et pour remercier les jésuites de ce qu'ils cherchent à conserver, il ajoute tout de suite qu'on n'a jamais soulevé *autant et de si justes récriminations* que ce même ordre, dont la mission est de combattre *les associations qui cherchent à détruire.* Encore une fois, le voyage de M. de La Rochefoucauld n'est pas un modèle sous le rapport de la logique.

— Avant de rien savoir sur ce qui alloit se passer en Espagne, les patriotes de France se sont mis tout d'abord à jeter les hauts cris contre les *prêtres et les moines*. Ils ont annoncé comme une chose certaine que tous les couvens étoient en insurrection, et marchoient le crucifix à la main pour s'opposer aux innovations qui se préparoient. Voilà ce que c'est que de se bien connoître et de se rendre justice! On n'a pas besoin d'attendre les événemens pour deviner ce qui arrivera. Par la manière dont les révolutions sympathisent avec la religion dans tous les pays, ces Messieurs savent d'avance qui elles auront pour amis et pour ennemis. Voilà pourquoi ils ont si facilement prédit et annoncé à tout hasard, dans cette occasion, que leurs frères d'Espagne alloient avoir affaire *à cent mille moines*, et que ce ne seroit pas chose aisée de vaincre l'influence dont ils disposent auprès des populations. Si cela est, nous concevons très-bien en quoi les révolutionnaires ont à se plaindre de l'Eglise et du clergé; mais nous concevons encore mieux en quoi l'Eglise et le clergé ont à se plaindre des révolutionnaires. Si une chose doit étonner dans tout cela, c'est que les patriotes puissent avoir l'esprit monté comme ils l'ont contre ce qu'ils appellent les *moines d'Espagne*, après l'exemple tout récent des bons procédés de don Pédro envers les *moines du Portugal.* Cela est fort propre assurément à faire goûter une révolution semblable à ceux d'Espagne.

— « Il y a un parti en France, et je nomme à regret le parti royaliste, dont l'aveuglement rappelle celui de Pharaon, toujours plus endurci à mesure que des plaies plus funestes s'appesantissoient sur son peuple et sur lui. Ainsi ce parti a

vu deux fois renverser la monarchie avec des constitutions libérales, des élections libérales, des assemblées libérales, et il appelle de toutes ses forces des institutions plus libérales encore! Il a vu tomber le trône et opprimer la France avec une liberté de la presse limitée, une garde nationale limitée, un jury limité; hé bien! le voilà qui réclame de toutes ses forces une liberté de la presse illimitée, qui appelle la foule dans les élections, dans la garde nationale, dans le jury, qui rêve la démocratie comme le meilleur moyen de rétablir la monarchie, et qui enfin, pour guérir les plaies que le gouvernement de la multitude a faite à la France, lui présente le baume souverain du vote universel! (Henri de B.... *). »

— Par ordonnance du 10 octobre, M. le baron Mortier est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de la reine de Portugal; et M. de Lurde, secrétaire de la légation à Lisbonne.

— Une décision du 13 octobre porte que l'exposition des peintures, gravures, dessins et sculptures, aura lieu chaque année au Louvre, du 1[er] mars au 1[er] mai. Les ouvrages seront admis par un jury formé de membres de l'Académie des beaux-arts. On ne recevra pas les objets qui auront été déjà exposés, les plans en relief, les modèles d'écriture et traits à la plume, les copies et répétitions d'ouvrages, les fleurs ou fruits artificiels.

— Le *Bulletin des Lois* vient de publier une ordonnance du 18 juillet, qui a ouvert au ministre du commerce un crédit extraordinaire de 430,000 fr. pour les frais des fêtes anniversaires de juillet. Cette somme est indépendante de celle que la ville a votée sur son budget.

— Le ministre du commerce et des travaux publics vient d'adopter définitivement les plans et devis pour la construction d'une nouvelle prison rue de la Roquette, destinée à remplacer la prison de Bicêtre, qui ne sera plus à l'avenir qu'une prison d'aliénés.

— Le ministre du commerce et des travaux publics avoit chargé, il y a six mois, M. Guichard, peintre, d'aller copier à Rome, pour la collection du Louvre, le *Jugement dernier* de Michel-Ange; il vient de lui donner encore la mission de copier la *Descente de Croix* de Daniel de Volterre, qui orne dans cette capitale l'église de Saint-Jean de-Latran. Un autre artiste, M. Desprez, sculpteur, est chargé de reproduire, dans la même ville, le *Moïse* de Michel-Ange, chef-d'œuvre de sculpture.

— M. Gay, de Draguignan, vient de recevoir la croix de la Légion-d'Honneur, en récompense des travaux auxquels ce jeune naturaliste s'est livré pendant son voyage au Chili.

— Des ouvriers en tout genre sont en ce moment occupés au Louvre à terminer les musées égyptien, de la marine et des antiquités nationales, ainsi que la chambre à coucher de Henri IV.

— Les produits des impôts indirects, pendant le troisième trimestre de 1833,

* On reconnoîtra sans doute aisément ici le judicieux héritier d'un nom célèbre parmi les publicistes religieux.

ont été inférieurs de près de 3 millions à ceux du deuxième trimestre. La loterie a rapporté 463 mille francs de moins que pendant le même trimestre de 1832.

— On vise, dit-on, chaque jour une soixantaine de passeports d'arrivans à la chancellerie de l'ambassade d'Angleterre, à Paris, depuis cinq mois; ce qui annonceroit que 1,800 familles anglaises passent le détroit tous les mois pour venir en France.

— La cour d'assises a jugé, les 14 et 15 de ce mois, les frères Prosper et Adolphe Priou, âgés seulement de vingt-trois et vingt et un ans, commis de M. Alcobert, banquier espagnol, qui, pendant son absence, ont détourné de la caisse près de 600,000 fr. employés à la loterie, et se sont enfuis en Suisse. Ils ont été déclarés coupables par le jury, et condamnés à dix ans de réclusion. M. Chaix-d'Est-Ange s'étoit chargé de leur défense.

— Le procès relatif aux cartes de jeu bizeautées, et aux escroqueries commises envers des mineurs à qui l'on a fait souscrire des lettres de change par des manœuvres frauduleuses, a été porté à la cour royale sur l'appel respectif du ministère public, des parties civiles et des condamnés. La cour a élevé la peine d'emprisonnement à cinq ans contre le sieur Guibbert, et à deux ans contre les sieurs Houdaille et Héral.

— Le tribunal correctionnel a jugé, le 11, les ouvriers charpentiers accusés d'être les principaux moteurs de la dernière coalition. L'un d'eux a été condamné à un mois de prison, un autre à huit jours, et sept à trois jours de la même peine.

— Les rassemblemens qui ont eu lieu dimanche toute la journée sur la place de la Bourse et aux environs ont donné lieu, dans la soirée, à l'arrestation d'une trentaine de personnes. Cette arrestation n'a été motivée que sur la prévention du délit de tapage nocturne.

— La *Gazette de France* du 14 a été saisie.

— Par suite de la notification de la mort du roi d'Espagne et de l'avénement de sa fille, un courrier a été expédié le 13 à M. de Rayneval pour lui porter les lettres qui l'accréditent comme ambassadeur du roi des Français auprès de la régence d'Espagne.

— On a observé à Paris une aurore boréale dans la soirée du 12 de ce mois.

— M. Chasles, député, a donné sa démission des fonctions de maire de Chartres, par suite du refus par le ministre des finances d'approuver des modifications adoptées en conseil municipal au tarif de l'octroi de cette ville.

— *L'Orléanais* fait l'éloge de de M. Maximilien-Louis Grammain, maire de Saint-Brisson, près Gien, mort récemment. Il étoit à la tête de l'administration de sa commune depuis 33 ans, et fut réélu en 1831. Il n'étoit pas de ces hommes qui méprisent la religion pour être remarqués; il se fit gloire, au contraire, de l'honorer. A toutes les époques on le vit souvent concourir par sa présence au bon ordre et à la pompe des cérémonies de la religion. La commune est redevable à ses soins de la construction d'un beau presbytère, et la dernière année de sa vie fut

signalée par la réédification d'une partie notable de l'église. Ces travaux, achevés en peu d'années, font l'éloge du chrétien et de l'administrateur.

— La foire de saint Denis à Saint-Brix, près Cherbourg, a été troublée par un grand nombre d'accidens. Cette foire est renommée pour le commerce des chevaux, ânes et mulets, et il y en avoit cette année plus que les précédentes. Vers midi, une grande commotion se fit entendre; les animaux en furent tellement effrayés qu'ils brisèrent les liens qui les retenoient, et s'enfuirent de tous côtés, culbutant et foulant aux pieds les personnes qui se trouvoient à la foire. Le tumulte et le désordre étoient extrêmes. On porte à 400 le nombre de personnes meurtries ou blessées; 200 l'auroient été grièvement, et quelques-unes auroient succombé aux blessures. Beaucoup de chevaux et d'ânes ont été perdus. Une foule de filous, venus à la foire, ont exploité cet événement à leur profit.

— Le général Mocquery, commandant le département des Deux-Sèvres, a publié à Bressuire, le 4 octobre, un ordre du jour au sujet de la réapparition des bandes de chouans dans ce pays. Il recommande aux militaires de battre le pays en tous sens pour rencontrer ces individus, et de les poursuivre à outrance.

— M. Janobis, maire de Pernes, et beau-frère de M. Laboissière, a été destitué pour avoir reçu chez lui et fêté ce député, M. Garnier-Pagès, M. Maillefer, rédacteur du *Peuple souverain*, ainsi que plusieurs autres patriotes.

— Un tremblement de terre s'est fait ressentir le 9 octobre, à une heure un quart de l'après-midi, à Issoire (Puy-de-Dôme), et dans plusieurs villages de l'arrondissement. Des cheminées, des voûtes et des murs ont été endommagés. Dans quelques endroits, les paysans sont sortis effrayés de leurs habitations.

— Le nommé Favard, condamné à mort, qui a été exécuté le 10 à Périgueux, est mort dans des sentimens chrétiens. Il a écouté avec repentir les exhortations de M. l'abbé Audierne, aumônier des prisons. Deux fois, pendant le trajet de la prison à la guillotine, il s'est agenouillé pour prier; la foule s'est agenouillée également. Arrivé à l'échafaud, Favard, qui s'étoit déjà confessé à la prison, a voulu encore se confesser, et il resta une demi-heure aux pieds de l'ecclésiastique : il a subi ensuite le coup avec résignation.

— M. de Lamartine est arrivé le 11 à Strasbourg, de retour de son voyage dans le Levant.

— L'administration forestière de Briey (Moselle) ayant voulu s'opposer à ce que les habitans allassent librement, comme par le passé, faire la récolte des faînes des bois environnans, une émeute a failli éclater. Le mécontentement est au comble dans ce pays.

— Par suite de la formation des deux divisions d'armée aux deux extrémités des Pyrénées, les garnisons d'un certain nombre de villes sont en marche pour le Midi.

— MM. de Saint-Cyr et d'Auteuil, voulant célébrer la majorité de M. le duc de Bordeaux, avoient tiré quelques coups de feu, le 30 septembre, dans leur habitation à Exmes (Orne). Ces démonstrations mécontentèrent les patriotes, qui vinrent, aux cris de : *Vive la liberté!* jeter des pierres dans la maison. MM. de

Saint-Cyr et d'Anteuil cherchèrent à repousser les agresseurs; mais, comme ils étoient alors armés, on les arrêta. Ils seront traduits devant la cour d'assises de l'Orne, sous la prévention d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

— M. l'abbé Grandidier a légué à l'académie des sciences de Strasbourg sa collection de minéraux et de plantes. Ce legs a été autorisé par ordonnance du 8 août dernier.

— La *Gazette d'Augsbourg* publie le tableau des forces militaires de la confédération germanique. Les troupes fédérales forment onze corps, dont les six premiers appartiennent à l'Autriche et à la Prusse : elles présentent un effectif de 561,885 hommes, dont 51,690 de cavalerie, et 26,172 de cavalerie avec 726 pièces de canon. L'Autriche entre dans l'armée fédérale pour 109,643 hommes, et la Prusse pour 100,812 hommes. Depuis 1818, cette armée s'est accrue de plus de 50,000 hommes.

— Il n'y a encore que Bilbao où l'insurrection carliste soit bien organisée. Les mouvemens qui ont éclaté à Vittoria et à Talaveyra de la Reyna ne paroissent pas avoir pu se soutenir. Le bruit s'est répandu qu'il y a eu des symptômes d'insurrection dans la Navarre et même à Barcelone : on attend des nouvelles plus positives. Il paroît certain que don Carlos a quitté le 4 le quartier-général de don Miguel, et qu'il a franchi la frontière espagnole. MM. de Bourmont, de Larochejacquelein, et les officiers vendéens, sont en Espagne; ils font quarantaine dans une petite ville de l'Estramadure. Le ministère espagnol a donné, dit-on, l'ordre qu'ils fussent conduits et embarqués à Cadix ou à Malaga.

— Les journaux anglais ne contiennent pas de nouvelles du Portugal. Un consul de ce pays, M. Mendizabal, seroit seulement arrivé à Londres de Lisbonne, qu'il avoit quitté le 7 octobre. Il rapporte qu'à son départ l'armée constitutionnelle avoit reçu un accroissement notable, et qu'elle devoit reprendre l'offensive le 10.

— Le roi de Naples a nommé le prince de Salerne, son oncle, commandant en chef de la garde nationale à pied de Naples.

— Le maréchal Clauzel est arrivé le 2 octobre à Alger. Le même jour, les membres de la commission d'enquête sont rentrés dans cette ville, de retour de leur tournée dans le pays. On préparoit à la mairie d'Alger une exposition des produits agricoles et industriels de la régence.

— Le général Voirol a fait le 10 septembre une excursion sur Blida, afin de débarrasser la plaine de Mitidjah des attaques des Hadjoutes. Les Arabes et les marabouts se sont retirés dans les montagnes. Le détachement est entré à Coleah, et la ville de Blida a fait sa soumission.

— On lit dans le *Moniteur égyptien*, qui paroît depuis peu à Alexandrie, que des troubles ont éclaté à Bethléem, à l'occasion de la perception des impôts. Quelques couvens ont été pillés par des troupes indisciplinées. Le pacha d'Egypte, qui veut, dit cette feuille, qu'une égale protection soit accordée à tout le monde, et que les établissemens religieux surtout soient respectés, a sur-le-champ or-

donné au gouverneur de Saint-Jean-d'Acre de se rendre sur les lieux pour y faire une enquête. Les coupables seront sévèrement punis.

— L'incendie qui a consumé tout un quartier de Constantinople a duré vingt heures, et a détruit 12,000 maisons, plusieurs bazars et un certain nombre de mosquées. On porte à 70,000 le nombre de personnes que ce désastre a mis sans asile. On ignore combien d'individus ont péri. On attribue cet incendie au mécontentement des troupes. Il y en avoit eu un autre le 19 août, qui avoit détruit une partie de Galata.

— M. Masclet, consul de France à Nice, vient de mourir. Il avoit été longtemps consul à Liverpool et à Edimbourg.

— M. l'évêque d'Hermopolis a passé à Francfort le 8 octobre. Le prélat étoit accompagné de M. le baron Charlet, ancien secrétaire des commandemens de madame la Dauphine. Leur départ pour Prague n'a souffert aucune difficulté; tandis que, suivant un journal, M. le marquis d'Hautpoul, nommé sous-gouverneur de M. le duc de Bordeaux, a éprouvé des obstacles dont nous ne nous expliquons pas la cause.

— Des pluies d'orage considérables, qui sont tombées les 20, 21 et 22 septembre, ont occasionné de grandes innondations dans la Basse-Hongrie, où une quantité de ponts et de moulins ont été détruits. Ces pluies ont causé aussi des désastres dans la Carinthie et la Haute-Styrie.

— Le prince Félix de Schwartzemberg est envoyé en mission à La Haye. Cette mission a, dit-on, été résolue par les empereurs d'Autriche, de Russie et le roi de Prusse dans leur entrevue. M. de Schwartzemberg seroit chargé par les trois souverains d'engager le roi de Hollande à porter immédiatement à la diète de Francfort la question du Luxembourg, et à terminer le plus promptement possible les difficultés qui retardent encore la conclusion d'un traité avec le roi des Belges.

— Le gouvernement hollandais se disposoit dernièrement à renouveler la garnison de Maestricht. Cette mesure a donné lieu à des réclamations du gouvernement belge qui ont été suivies de négociations.

Un journal de Paris nous apprend que M. le baron de Morogues a présenté le 12 août dernier à l'académie royale des sciences un long et important ouvrage sur les causes de la richesse et de la misère des peuples. L'académie a nommé une commission pour analyser ce travail qui occupe 650 pages in-4° autographiées, et qui n'a pas encore été publié. « M. de Morogues, dit le journaliste, s'est proposé pour but d'appliquer au gouvernement de l'état les principes de l'économie politique et les calculs de la statistique ; il a pensé que des règles certaines pouvoient être déduites de la science et assurer la stabilité du gouvernement en même temps que le bonheur et la tranquillité du peuple... M. de Morogues a réuni un grand nombre de données statistiques, et de ses calculs il a déduit des solutions qui paroissent justes, *quoique souvent en contradiction avec les opinions jusqu'à ce jour admises par les économistes. Les chiffres*, par exemple, *qui font con-*

noître le nombre des criminels dans les diverses classes, en rapport avec les différens degrés d'instruction, semblent attester qu'au-dessus du premier degré l'instruction est nuisible à la morale. » Il est vrai que le journaliste attribue ce résultat au temps de crise où M. de Morogues a pris ses données, et à la nature de l'instruction supérieure au premier degré, dont l'effet, dit-il, est d'engager tous les hommes dans une même carrière trop étroite pour leur donner passage à tous sans collision.

Quoi qu'il en soit de cette explication, que nous ne voulons point juger avant de mieux connoître les calculs et les conclusions de M. de Morogues, voilà du moins une nouvelle preuve que l'instruction seule ne suffit point pour améliorer les mœurs. *L'instruction supérieure au premier degré nuisible à la morale! Nuisible!* Qu'on y fasse attention; non-seulement elle ne corrige donc pas toujours, mais elle corrompt parfois, mais elle détériore. Qu'on remarque aussi qu'il s'agit ici de l'instruction supérieure; c'est elle qui, d'après les calculs de M. de Morogues, a produit ce fâcheux et triste résultat. Ainsi rien ne sert, pour être honnête homme et pour avoir des mœurs pures, de connoître la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'anatomie, la physiologie, la médecine, la jurisprudence, ni même la philosophie. *L'instruction supérieure a été trouvée nuisible à la morale!*

Résultat terrible! mais leçon infiniment salutaire, leçon qui ne pouvoit venir plus à propos, puisque jamais à aucune époque la science, nous disons la science séparée de la religion, n'a été autant vantée, autant exaltée qu'elle l'est aujourd'hui. On n'entend parler que d'instruction et d'enseignement, de propagation de lumières et de civilisation. Quant à la religion, il n'en est pas question, ou on n'en parle que comme d'une chose accessoire.

Un jour viendra, nous l'espérons, où l'instruction et la science seront mieux appréciées, mieux jugées; où l'on saura, par des faits innombrables, que l'instruction sans la religion est comme un coursier sans frein. Ce n'est guère à la science que les passions obéissent. L'homme a beau savoir que telle chose peut nuire à son corps, à sa santé, que telle action lui fera du tort pour un temps auprès de ses concitoyens; une morale toute fondée, comme dans le catéchisme de Volney, sur un bien ou un mal temporel, est une morale peu sûre et généralement impuissante contre les passions vives, contre les grands mouvemens du cœur humain. (*Courrier de la Meuse*).

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS.—*Bourse du* 16 *octobre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 71 fr 25 c. et fermé à 72 fr 00 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 100 fr 80 c. et fermé à 100 fr. 95 c.
Actions de la Banque . . . . 1700 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e

Mandement de M. l'Archevêque de Besançon, à l'occasion de son installation.

Ce mandement, qui est daté du 6 octobre, est moins remarquable encore par le mérite d'une composition soignée que par l'effusion des sentimens les plus nobles et les plus touchans. Le prélat y parle dans les termes les plus affectueux de ses anciennes et de ses nouvelles brebis :

« Prévenu par un concert de salutations et de vœux, dont je ne peux m'expliquer le touchant accord que par cette antique foi qui, dès les âges les plus reculés, n'a cessé de distinguer le clergé et les populations de ce beau diocèse, je serois bien heureux, M. T. C. F., de pouvoir vous faire lire dans mon ame les sentimens qu'y fait naître un concours aussi flatteur. Mais voilà que depuis plusieurs mois, il plaît à Dieu de m'affliger d'un affoiblissement de voix qui en feroit échouer l'expression sur mes lèvres.

» Ma main essaiera-t-elle de suppléer au défaut de cet organe? Mais, débilitée par de longues souffrances, elle se refuse à suivre l'élan impétueux d'un cœur, la seule partie de mon être qui n'ait rien perdu de son ressort. Comment surtout vous peindroit-elle les émotions si vives, si diverses, dont je me sens en ce moment tellement agité que mon esprit s'efforce en vain de les démêler.

» A la vue de cette nouvelle famille qui se presse sur mes pas, je ne peux, je l'avoue, résister au mouvement qui reporte, comme malgré moi, mes regards attendris sur ces nombreux enfans, dont je fus jadis accueilli avec la même bienveillance, et que je laisse si loin derrière moi. Hélas! je ne les reverrai plus; ils n'entendront plus la voix de leur père; ils ne réjouiront plus son cœur par leurs empressemens et leur docilité; ah! souffrez, M. F., que je m'en dédommage par un souvenir dont l'amertume même fait le charme. Les oublier seroit impossible; *une mère oubliera plutôt le fils qu'elle porta dans son sein.* Ce seroit ingratitude, après tant de consolations qu'ils m'ont données; dureté de cœur, après tant de gages reçus de leur affection.

» O Eglises de la *Louisiane* et de *Montauban!* elle est dissoute cette sainte alliance, qui successivement identifia mon existence avec la vôtre! Mais les liens de la paternité ne se relâchent jamais; toujours il sera vrai que je fus votre époux, et que vos enfans sont encore les miens. Toujours donc votre prospérité et la leur seront l'objet de mes vœux les plus ardens, et pour mon cœur une source intarissable de joie.

» *Louisiane, Montauban,* noms chéris, je ne vous sépare pas

dans cette effusion, parce que vous ne fûtes jamais séparés dans ma tendresse. En passant de l'une à l'autre, je sentis que rien n'étoit changé dans mes affections premières; seulement la sphère en étoit agrandie; et je compris comment un père peut encore retrouver toute la vivacité de l'amour pour les derniers rejetons de sa vieillesse, sans détriment de celui qu'il porte à ses premiers nés. C'est, M. F., que le cœur de l'homme, créé à l'image de Dieu, participe en quelque sorte à son immensité, et acquiert une expansion proportionnée au nombre des objets sur lesquels il est appelé à exercer son activité : telle la flamme, qui en est le symbole, redouble d'ardeur en se propageant. »

M. l'archevêque de Besançon paraphrase ce que dit saint Paul des devoirs et des qualités d'un évêque, et s'applique ensuite à lui-même les paroles de l'apôtre :

« Cependant, M. T. C. F., croyez bien que je ne me dissimule pas, et que je sais apprécier, à leur haute valeur, les appuis de tout genre qu'il a plu à la divine bonté de ménager à ma foiblesse. Quelle source de conseils sages dans ce sénat vénérable, associé à mes travaux pour éclairer mes pas dès l'entrée de cette nouvelle carrière! Que de guides expérimentés pour conduire mes chères ouailles dans les voies du salut! Que de maîtres consommés dans l'étude de la loi sainte, pour l'interpréter à ma place! Que de bouches éloquentes, toujours prêtes à s'ouvrir pour suppléer à l'impuissance de la mienne! Non, je ne sais s'il est un autre diocèse dans la chrétienté, qui eût pu me présenter des ressources plus abondantes pour me soulager de la portion la plus pénible de la charge pastorale.

» Ici se présente cet ancien sanctuaire de la science et des vertus sacerdotales, élevé par la munificence, cimenté par la sagesse d'un de mes plus illustres prédécesseurs, que la vénération publique a nommé le *Borromée* de la Franche-Comté. Formés sur ce grand modèle, nourris de l'esprit de ses admirables réglemens, des prêtres vénérables s'y dévouent, dans une sainte obscurité, à une vie de travail et de prières, sans cesse occupés du soin d'y entretenir ce feu sacré des saines traditions qui, de là, comme d'un foyer commun, propage partout la lumière et un mouvement uniforme..... Honneur, reconnoissance éternelle, aux vétérans de ce précieux corps de réserve, qui, pendant les jours de destruction, recueillirent, à travers mille périls, les débris du sanctuaire, et qui, depuis l'aurore de la paix religieuse, ont travaillé avec tant de constance à en relever les ruines! Voyez ces nombreux asiles ouverts aux nourrissons du sacerdoce : voyez les rangs de l'armée lévitique, naguère si cruellement décimée, formés et serrés de nouveau, pleins de courage et de vigueur! Ce sont là les fruits de leur zèle et de leur sainte prévoyance. Plusieurs d'entre eux en ont

déjà reçu la récompense; et, pendant que nous soulageons nos regrets en répandant quelques fleurs sur leur tombe, ils veillent du haut du ciel à la conservation du dépôt sacré, l'objet de leur plus tendre sollicitude sur la terre. Puisse le petit nombre qui nous en reste, nous être conservé long-temps, pour se former à eux-mêmes de dignes successeurs de leurs vertus!

» Là, un essaim d'ouvriers apostoliques, dispersés par l'orage, essayoient de se réunir de nouveau; à l'ombre d'un gouvernement protecteur; mais leur asile étoit détruit, son sol même envahi : ils levèrent leurs regards vers celui qui les appeloit à continuer l'œuvre de son divin Fils, et il ne manqua pas à leur noble confiance. Le sol fut bientôt reconquis et agrandi, la ruche relevée sur un plan plus avantageux que l'ancien; et déjà, depuis plusieurs années, la maison de *Beaupré* est redevenue le centre de ces missions diocésaines, fameuses depuis des siècles, auxquelles tout le territoire de l'ancienne Franche-Comté est principalement redevable du maintien de la foi et de la piété dans ses villes et ses campagnes. Que je regrette de n'avoir que des larmes à donner à l'excellent vieillard qui, depuis la résurrection de ce saint asile, présida avec tant de sagesse et de succès aux travaux de ses respectables frères! Il avoit salué de loin l'approche du nouveau pasteur, qui se faisoit un grand bonheur de trouver en lui, à son arrivée, un conseil et un modèle; lorsque la mort, en trompant les espérances de l'un, est venue ouvrir à l'autre les portes de l'immortalité.

» Puis-je aussi me dispenser d'être l'interprète de la reconnoissance de ce diocèse envers cet autre vénérable prêtre, qui, après avoir si puissamment contribué, de son zèle et des inépuisables ressources de son génie, à le doter de ce précieux héritage, vient encore de l'enrichir du magnifique établissement de *Saint-Remi?* C'est là que les dignes fils de Marie, appelés par sa sollicitude, préparent, dans la retraite, des générations d'instituteurs vertueux pour les enfans des campagnes, pendant qu'ils forment à la piété, aux lettres, aux sciences, aux arts utiles, l'élite de la jeunesse des contrées environnantes! Que ne pouvons-nous immortaliser de pareils hommes pour la gloire de la religion!

» Mais combien d'autres ne peut-elle pas se promettre de voir s'élever à leur place, du sein de ce clergé modèle, *dont la foi est proclamée dans tout l'univers* catholique! En présence de cette milice sainte, que je suis appelé à l'honneur de commander, je sens, je l'avoue, M. T. C. F., mes forces se ranimer et mon courage renaître. Instruction, dévouement, discipline, que lui manque-t-il pour m'inspirer cette confiance? Mais ce qui me l'inspire plus particulièrement, c'est cet esprit de sagesse et de conciliation par lequel, écartant toute considération de personnes et d'opinions, il sait, dans les temps même les plus difficiles, *se faire tout à tous pour*

mériter la bienveillance de tous : C'est aussi, et je dois le dire bien haut, mes vénérables Frères, c'est, *par dessus tout,* cette soumission sans réserve que vous n'avez cessé de montrer aux oracles de la chaire apostolique et à la voix de vos premiers pasteurs.

» Ainsi, que des théories nouvelles en *philosophie* et en *politique,* environnées de tout le prestige du plus beau talent et du dévouement le plus courageux, aient pour un temps excité l'enthousiasme de quelques-uns d'entre vous ; il a suffi, pour leur rendre les unes suspectes et pour flétrir les autres à leurs yeux, d'un mot, d'un seul mot, parti de cette *autorité sacrée* que Jésus-Christ a chargée de *gouverner* et d'*enseigner*. Vous continuerez, mes Frères bien aimés, de marcher dans cette route, toujours serrés autour de vos chefs, toujours inséparablement attachés à cette chaîne hiérarchique, dont dix-huit siècles d'efforts les plus violens n'ont encore pu entamer la solidité ; et toujours vous marcherez sans crainte. La division seule pourroit nous affoiblir ; l'union nous rend invincibles. Or, vous l'avez bien compris, cette union repose toute entière sur la *subordination.* »

Le prélat s'adresse encore aux Frères des écoles chrétiennes et aux religieuses de divers instituts, et parle avec un tendre intérêt de leur zèle et de leurs services. Il amène de la manière la plus heureuse l'éloge de son vertueux prédécesseur, et la dévotion de cet illustre cardinal à la sainte Vierge lui fournit une transition pour exprimer ses propres sentimens à l'égard de la mère du Sauveur :

« C'est ainsi que meurent vos enfans, ô Marie! Qui donc n'ambitionnera le bonheur de vous donner le doux nom de mère? Et cependant quel est le chrétien qui n'en ait acquis le droit, puisqu'il n'en est aucun qui ne fût représenté par le disciple bien-aimé, lorsque votre Fils mourant le confia à votre tendresse? Quel est celui à qui mille faveurs reçues par votre canal n'attestent pas votre sollicitude? Nulle part elle ne se montra plus visible que dans ce beau diocèse, qui se glorifie de lui devoir la préservation de toutes les erreurs et le maintien du dépôt de la foi. Aussi nulle part vous ne trouvâtes de cœurs plus dévoués, plus de zèle pour les intérêts de votre gloire. Le passé, ô Vierge sainte, m'est un sûr garant de l'avenir ; et ce ne sera pas en vain que dans une occasion aussi solennelle, aussi importante pour moi, je vous aurai renouvelé la consécration de ma personne et du troupeau que votre Fils m'a confié. Vous l'accueillerez avec bonté, ô Mère de la grâce, et elle sera pour nous tous la source de nouvelles faveurs. Ah! daignez vous souvenir qu'il est au milieu de nous un nombre de brebis, que ce divin Fils revendique comme siennes, quoiqu'elles n'appartiennent pas à cette bergerie ; obtenez-leur le bonheur d'y ren-

trer, *pour qu'il n'y ait bientôt plus qu'un bercail et qu'un pasteur.* Abaissez vos regards sur un nombre plus grand encore d'enfans ingrats, qui ne le sont pour la plupart que par foiblesse et découragement. Rappelez-leur les jours de leur innocence, réveillez dans leurs cœurs la confiance qu'ils vous doivent, faites-y renaître la douce espérance qui nous sauve. Cette jeunesse avide de dangereuses nouveautés, égarée par l'ardeur de l'âge, qui s'épuise en vains désirs, et qui, lancée sans boussole au milieu des écueils, est à chaque moment exposée à y périr ; faites briller à ses yeux l'étoile lumineuse qui lui montre le port, où, après tant d'agitations, elle puisse enfin trouver le repos et le salut. Réchauffez, maintenez la piété dans les cœurs ; mais dirigez-la pour en empêcher les écarts, plus funestes quelquefois que la tiédeur même. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le souverain pontife, dont la sollicitude s'étend sur les pays les plus reculés, vient de confier à la congrégation de Picpus les missions de l'Océanie orientale, depuis les îles Sandwich jusqu'au tropique du Capricorne. M. Etienne Rouchouse a été nommé par le saint Siége évêque de Nilopolis et vicaire apostolique dans l'Océanie orientale, avec juridiction sur les deux préfets apostoliques. M. Liansu est établi préfet apostolique de la partie méridionale de l'Océanie orientale, depuis l'île de Pâque jusqu'à l'archipel Roggewein inclusivement, et depuis l'équateur jusqu'au tropique du Capricorne. M. Bachelot, préfet apostolique des îles Sandwich, aura une extension de pouvoirs jusqu'à l'équateur. On se dispose à faire partir sous peu le préfet apostolique de l'Océanie méridionale avec deux autres prêtres et un ou deux catéchistes. Un autre missionnaire partira pour les îles Sandwich avec un catéchiste, M. l'évêque de Nilopolis se rendra d'abord à Rome où il doit être sacré ; après son sacre, il partira pour sa mission avec un provicaire et un catéchiste. Ainsi, on enverra en peu de temps dans ces parages six prêtres et quatre ou cinq catéchistes.

— Le diocèse de Besançon vient d'avoir successivement deux retraites ecclésiastiques auxquelles ont assisté environ trois cent cinquante curés et vicaires. La première, commencée le 24 septembre, s'est terminée le 2 octobre par la renovation des promesses cléricales, entre les mains du nouvel archevêque. Le vénérable prélat qui, en ordonnant deux retraites si rapprochées l'une de l'autre, avoit espéré en profiter pour connoître, dès son entrée au milieu de nous, son nouveau clergé, n'a pu satisfaire ses désirs sur ce point ; la santé ne lui a permis d'assister qu'aux deux derniers exercices. Au moins il a eu la consolation de voir de près la piété, la ferveur et l'excellent esprit qui anime ses prêtres. M. l'abbé Boyer, de Saint-Sulpice, qui prêchoit seul cette pre-

mière retraite, a constamment commandé l'attention de son nombreux auditoire. Pendant huit jours, on a entendu le pieux et modeste orateur retracer les grandes vérités de la religion avec toute la vivacité d'un jeune homme, toute l'expérience de l'âge mûr, et même avec tous les ornemens du style qui annoncent un goût pur et orné. La seconde retraite, prêchée par M. Gloriot, dont le savoir et l'expérience sont connus dans tous les diocèses de France, et par les directeurs du séminaire, a commencé par la cérémonie publique de l'installation de M. Dubourg, dont nous avons déjà parlé. Favorisée par un temps superbe et attendue avec impatience par les fidèles de Besançon, elle s'est faite dans le plus bel ordre; et, malgré sa durée d'environ trois heures, le recueillement et l'attention des fidèles ne se sont pas démentis un seul instant. Un concours immense de peuple se pressoit sur les pas du prélat pour recevoir ses premières bénédictions. Un instant on avoit pu craindre que son état de souffrance ne lui permît pas de supporter les fatigues d'une si longue cérémonie, et cette crainte heureusement dissipée ajoutoit encore à la joie des pieux fidèles. Les autorités civiles et militaires, qui, depuis la présence de M. Dubourg dans nos murs, n'avoient cessé de lui donner des marques de vénération, ont voulu assister à son installation, et donner en même temps à tout le diocèse, au nombreux clergé qui étoit présent, une preuve publique de l'esprit qui les anime pour tout ce qui touche à la religion.

— La *Gazette de Picardie* fait l'éloge de M. Louis-Alexis Rochon, curé de Vaire-sous-Corbie, diocèse d'Amiens, mort à la fin du mois dernier. Il étoit né le 14 septembre 1753, à Remilly en Champagne, et exerça dabord le ministère en qualité d'aumônier de l'Hôtel-Dieu de Reims. En 1785, il fut nommé à la cure de Vaire. Le refus de serment le força de s'exiler de France. Il fut un des premiers à rentrer dans sa patrie, et revint même au milieu de son troupeau, où la persécution l'obligea quelque temps de se tenir caché. A l'époque du concordat, il obtint de ne pas quitter sa paroisse. A diverses reprises, ses supérieurs, qui apprécioient son mérite, lui proposèrent des postes plus importans, que sa modestie et son attachement pour sa paroisse lui firent refuser. Le 25 septembre, jour de ses obsèques, fut un jour de deuil à Vaire : les travaux furent suspendus; on rappeloit ses vertus et sa douceur. En effet, M. Rochon n'avoit rien à lui; tout ce qu'il possédoit, il s'en dépouilloit pour les pauvres : il laisse à sa paroisse des preuves de son affection et de sa sollicitude. Il lui lègue une maison avec un jardin, et une rente de 125 francs pour le logement et l'entretien d'une Sœur qui fasse l'école. De plus, il lègue 200 francs annuellement pour les pauvres, et donne ses ornemens sacerdotaux à son église.

— Le nommé Favard, assassin, condamné à mort par la cour

d'assises, a été exécuté à Périgueux le 9 octobre. Depuis son entrée dans la prison, il avoit reçu plusieurs fois la visite de M. l'abbé Audierne, chanoine et secrétaire de l'évêché; il lui avoit même écrit la veille pour réclamer ses soins, il cherchoit des consolations dans la prière. Le mercredi 9, M. l'abbé Audierne se rendit à la prison et célébra la messe dans la chapelle. Il annonça aux prisonniers que la dernière heure de Favard étoit arrivée, et que, pendant qu'il alloit le préparer à la mort, M. l'évêque viendroit près d'eux réciter les prières des agonisans. M. Audierne se rendit en effet auprès du condamné qui ignoroit encore son sort. Il le confessa et l'amena peu à peu à comprendre qu'il n'y avoit plus d'espérance. Nous ne peindrons pas les larmes et le désespoir du malheureux. Le pieux prêtre le calma par ce que la religion et la charité lui suggérèrent de réflexions, de sentimens et d'avis propres à le toucher. M. l'évêque de Périgueux vint joindre ses exhortations à celles de M. Audierne, et la douceur et la piété du prélat avoient produit les plus heureux effets, lorsque l'arrivée du bourreau bouleversa encore le pauvre Favard; il fallut de nouveaux efforts du confesseur pour dissiper ce dernier nuage. Avant de sortir, le condamné voulut faire ses adieux aux Sœurs de charité et les remercia de leurs soins; il remercia le porte-clés et le concierge et les embrassa. Il avoit demandé à faire la route à pied. Il cheminoit lentement, soutenu par M. l'abbé Audierne et faisant les prières du chemin de la croix interrompues par quatorze stations, toujours à genoux. « C'est alors, dit un journal, que nous avons senti ce que la religion peut offrir de puissance et de consolation. Ce misérable, si faible et si abattu par la frayeur qu'il pouvoit se traîner à peine, sèroit mort sans doute dans les horribles angoisses qui ont précédé son supplice, s'il n'avoit trouvé, dans les vœux qu'il adressoit au ciel, d'invisibles consolations et des forces surnaturelles. Ajoutons que, dans la foule immense qui se pressoit sur ses pas, nous n'avons pas remarqué un sourire d'incrédulité ou de dérision. Loin de là, à chaque station, on voyoit des femmes, des enfans, des hommes même, se mettre à genoux et joindre leurs prières à celles du malheureux et de son confesseur. Favard parvint enfin au pied de l'échafaud. Là, encore, il eut le courage ou plutôt la foiblesse de s'arrêter, il s'agenouilla et pria pendant tout un quart d'heure. Mais ses forces étoient évidemment épuisées comme celles de tous ceux qui assistoient depuis le commencement à ce long drame de terreur et d'angoisses. On parvint enfin à le faire lever. Il recommanda sa femme et ses enfans à M. l'abbé Audierne qui le bénit une dernière fois. « Hélas! dit-il, je n'ai plus qu'un pas à faire, mais c'est le plus pénible! Ah! faut-il mourir pour les misérables qui m'ont perdu!... » Enfin il gravit les degrés, et, quelques minutes après, le fatal couteau tomboit avec une effrayante rapidité. Tout étoit fini... » Le journal d'où nous tirons ces détails

n'est pas suspect, c'est la *Gazette des Tribunaux*, qui n'est pas accusée de favoriser extrêmement la religion et les prêtres. Elle ne finit point son récit sans donner de justes éloges au dévoûment, à la sensibilité et au courage de M. l'abbé Audierne. Nous en félicitons le rédacteur; mais il faut qu'il sache que ce qu'a fait M. l'abbé Audierne est une chose très-louable assurément, mais qui n'est point rare parmi les prêtres, que c'est là l'esprit de la religion et du sacerdoce, et que dans tous les siècles le clergé a offert de ces exemples éclatans d'une charité supérieure à toutes les répugnances de la nature, et qui se dévoue à consoler les plus malheureux et à ramener à Dieu les plus coupables.

—Parmi les anciennes abbayes qui couvroient notre sol, il en est beaucoup qui sont tombées sous le marteau de la révolution, il en est d'autres qui ont été converties en manufactures ou en maisons de plaisance; il en est quelques-unes qui ont reçu du moins une destination moins en opposition avec leur destination primitive. Telle est l'abbaye de Saint-Maixent, une des plus belles et des plus anciennes du Poitou, et qui a donné naissance à la ville de ce nom. L'église avoit été détruite par les protestans en 1562, mais les bénédictins la rebâtirent, et elle fut consacrée par l'évêque de Poitiers en 1691. Cette église est admirée des connoisseurs. Avant la première révolution, les religieux faisoient des classes qui étoient utiles à la jeunesse du pays. Depuis les bâtimens servirent à différens usages. En 1809, on y mit un dépôt de mendicité, qui fut ensuite supprimé. L'édifice tomboit en ruines, lorsque M. l'évêque de Poitiers l'acheta vers 1823 pour y établir un petit séminaire. On y fit des dépenses considérables pour le mettre en état, et l'établissement prospéra bientôt. On y comptoit plus de deux cents pensionnaires. Les ordonnances du 16 juin 1828 vinrent porter un premier coup à cette maison; il fallut la soumettre à l'Université, et M. l'abbé Charbonneau, de supérieur du petit séminaire, devint un chef d'institution. Cependant l'esprit de la maison resta le même. La ville de Saint-Maixent avoit fait avec M. Charbonneau un arrangement par lequel elle lui accordoit annuellement 5,000 fr. à condition de recevoir gratuitement, comme externes, tous les enfans de la ville. Le gouvernement avoit autorisé cet arrangement, tant sous la restauration on s'opposoit opiniâtrement au progrès des lumières. Après la révolution de juillet, la ville de Saint-Maixent voulut avoir un collége à elle et affranchi de tout préjugé superstitieux. On défendit à M. l'abbé Charbonneau de recevoir des externes. Il en résulta que plusieurs habitans mirent leurs enfans en pension chez M. Charbonneau plutôt que de les envoyer au nouveau collége. Alors on s'avisa d'un autre expédient, c'étoit de forcer M. Charbonneau d'envoyer ses élèves en classe au collége. On eût vu une maison, qui avoit dix ou douze professeurs, obligée de suivre les leçons du collége qui n'avoit que trois ou

quatre maîtres ; mais le gouvernement sentit le ridicule de cet arrangement, et le projet avorta. La *Gazette de l'Ouest*, d'où nous tirons ces détails, fait l'éloge de l'institution de M. Charbonneau et de la méthode d'enseignement que l'on y suit.

— L'*Eclaireur*, de Namur, publia le 2 octobre un article violent, dirigé principalement contre M. l'évêque de cette ville. Il reprochoit au prélat d'avoir refusé le gouverneur de la province, qui lui demandoit un service funèbre pour ceux qui étoient morts victimes de leur courage à opérer la révolution de la Belgique; et, là-dessus, il faisoit les réflexions les plus grossières. C'est à cet article qu'il faut attribuer un commencement d'effervescence qui eut lieu le même jour à Namur. Le soir, après que des amateurs eurent exécuté des chants funèbres et patriotiques près du cimetière où reposent les défenseurs de la liberté, un attroupement se dirigea vers l'évêché. On agita la sonnette avec force, et, un domestique ayant ouvert, plusieurs centaines de personnes se précipitèrent dans la cour. Quelques cris menaçans, quelques insultes furent entendus: on s'attendoit à un charivari; mais le secrétaire de l'évêché ayant adressé quelques mots au rassemblement, ceux qui le composoient se retirèrent assez tranquillement. Il fut reconnu que ni le gouverneur, ni la régence n'avoient fait de demande officielle à M. l'évêque, tandis que c'étoit à l'un ou à l'autre à prendre l'initiative. Le prélat, en partant pour Liége le 19 septembre, avoit recommandé à ses grands-vicaires d'accueillir des demandes de ce genre, si on leur en adressoit. Le 2 octobre au matin, l'archiprêtre Buydens demanda à l'évêché l'autorisation de célébrer le lendemain, à Saint-Jean, un service pour les victimes du 1er octobre, ce qui lui fut accordé, en lui recommandant de s'entendre avec l'autorité locale, s'il devoit y avoir quelque cérémonie extérieure. Il n'y avoit donc aucun prétexte à se plaindre de l'autorité ecclésiastique, et on ne peut que déplorer la légèreté avec laquelle l'*Eclaireur* avoit pris ses renseignemens, et l'influence fâcheuse qu'il a exercée dans cette circonstance sur une partie de la population. Ce journal reconnut le lendemain qu'il avoit été mal informé; mais le mal auroit été fait, si l'attroupement ne s'étoit pas dissipé d'une manière inespérée. Il résulte de ces détails que M. l'évêque de Namur n'avoit pas eu le plus léger tort en cette rencontre, et qu'il n'en a pas été moins l'objet d'insultes révoltantes. C'est une atteinte portée à son caractère et à la liberté des cultes en général, et il est triste que l'autorité n'ait pu le mettre à l'abri de ces scènes et de ces désordres.

— La vallée de la Sésia en Piémont offre un sol peu fertile, et les habitans vont souvent exercer leur industrie dans les pays voisins. En allant et en revenant ils traversent les Alpes, soit au printemps, soit en automne, et sont exposés à des coups de vent, à des avalanches et à tous les accidens des pays de montagnes. On

sentoit depuis long-temps la nécessité de leur procurer un asile dans la route qu'ils ont à parcourir. La religion et la charité se sont chargées de cette bonne œuvre. Un chanoine de l'église Saint-Gaudence à Novarre, M. Nicolas Gentile, prêtre également bienfaisant et instruit, a entrepris ce que personne n'avoit osé tenter. Né à Rocca, petit pays de la vallée de la Sésia, cet ecclésiastique, déjà connu par des écrits de statistique et d'histoire de sa patrie, ne s'est pas contenté d'une commisération stérile pour les fréquens accidens qui arrivoient à ses compatriotes en traversant les montagnes. Il n'a point eu de repos qu'il n'eût jeté sur le sommet du mont Valdobbia les fondemens d'un hospice, et il en est venu à bout à l'aide de quelques-uns de ses généreux compatriotes. Il a fourni l'hospice de lits, de meubles, de batterie de cuisine. Il y a joint une petite chapelle et un revenu annuel pour l'hospice. Le roi de Sardaigne a ajouté de nouveaux dons à ceux du généreux bienfaiteur. L'hospice a été doté d'une rente convenable. On y a mis des gardiens pleins de zèle et de charité. On l'a pourvu de chiens bien dressés, qui, comme on le sait, sont très-utiles dans ces montagnes pour aller à la recherche des voyageurs égarés sur les glaces et dans les neiges. Le 24 juillet dernier l'hospice a été définitivement ouvert. L'intendant de la province, le chevalier Serra, monta à l'hospice, avec les notables du pays, les administrateurs de l'hospice, les curés et les syndics des vallées voisines et environ 300 personnes. On chanta une messe solennelle, suivie du *Te Deum*. L'archiprêtre de Riva, M. Morini, prononça un discours analogue à la circonstance. On se propose d'élever un monument qui rappelle cette cérémonie. Plusieurs pièces de vers ont été publiées sur cette œuvre de charité. On y célèbre la joie et la reconnoissance des habitans pour un si grand bienfait. Le nom du prévoyant et généreux chanoine n'y est point oublié; mais déjà il a recueilli le prix de sa charité, et il jouit dans le ciel d'une récompense bien au-dessus des éloges des hommes.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. La démarche de quarante-cinq députés de Prague sert à expliquer des points qui étoient restés plus ou moins obscurs jusqu'à présent. Il est clair maintenant que la haute direction de la famille royale n'est jamais sortie des mains de Charles X. Sans doute ce prince étoit libre de persister dans son abdication; mais il étoit libre aussi de reprendre la position dont il avoit offert de se dessaisir à Rambouillet, aux conditions qu'il avoit établies. Ces conditions n'ayant point été acceptées, il est resté maître de rentrer ou de ne pas rentrer dans la situation dont il lui avoit plu de sortir momentanément. Il est évident que le premier de ces deux partis est celui qu'il a pris, et que ceux qui le savent ont tort de vouloir lui faire violence comme pour le déposer malgré lui. Il est de fait que, dans l'éloignement des lieux, on a pu se méprendre sur le véritable état de la question; mais, pour peu

qu'on eût cherché à l'éclaircir, il auroit été facile de savoir que personne, ni dans la maison de Charles X, ni à Holy-Rood, ni à Prague, ne s'est jamais imaginé qu'il eût cessé d'être le seul titulaire des droits royaux de sa branche. Aussi M. le duc de Bordeaux lui-même, élevé dans cette commune pensée, n'a pas été le dernier à être surpris qu'on pût songer à lui offrir la couronne de son auguste aïeul.

— Les patriotes de juillet désignent maintenant, sous le nom de *réfugiés constitutionnels*, les étrangers que les révolutions nous envoient. Ainsi le mot constitutionnel est devenu synonyme du mot révolutionnaire. Il y avoit long-temps que, pour notre part, nous n'y mettions point de différence; mais on ne vouloit pas nous croire. A présent que les gouvernemens en savent autant que nous là-dessus, quand on leur demandera des institutions *constitutionnelles*, ils sauront ce que cela veut dire. Quoi qu'il en soit, remarquons en passant que la langue révolutionnaire se perfectionne bien. Plusieurs journaux s'occupent d'y introduire une nouvelle perfection; ils trouvent que le mot *constitutionnel*, tout synonyme qu'il est du mot révolutionnaire, n'exprime point encore suffisamment les progrès du siècle. Ils veulent actuellement remplacer le système *constitutionnel*, autrement dit révolutionnaire, par un autre système qu'ils appellent *représentatif*, lequel doit avoir quelque chose de plus fort apparemment, puisque ce sont les journaux révolutionnaires qui le demandent. Et qu'on ne vienne pas nous objecter qu'il y a aussi des écrivains royalistes qui s'en mêlent, car quiconque ne trouve pas assez de libéralisme et d'esprit révolutionnaire dans notre régime *constitutionnel* tel qu'il est, nous paroît devoir être mis sur la même ligne que les autres.

— Un procès assez piquant vient d'être jugé par le tribunal de police correctionnelle de Cherbourg. Il s'agissoit de six beaux homards que les Dames de la marée avoient offerts au roi Louis-Philippe pendant son séjour dans ce port. Une seule avoit été admise à présenter ce cadeau au nom de quinze, qui s'étoient réunies pour cet hommage. Force fut donc aux autres de s'en rapporter à celle-là sur le montant de la gratification qu'elle avoit dû recevoir. Elle déclara 100 fr., dont elle fit le partage. Une de ces commères prétendit que c'étoit trop peu, et que certainement le dividende n'étoit pas moins d'une pièce d'or par tête. Cette accusation d'infidélité a produit le procès dont il s'agit, et la femme qui avoit imaginé de dire que la gratification s'étoit élevée à 300 fr. a été condamnée à six jours d'emprisonnement. Cela lui apprendra une autre fois à mieux choisir les personnes qu'elle accusera de se livrer à de folles prodigalités. La police correctionnelle de Cherbourg n'admet point ces sortes d'imputations, et elle fait bien.

— Les colléges électoraux d'Evreux, de Villeneuve-d'Agen et de Saint-Pol (Pas-de-Calais), sont convoqués pour le 7 novembre, à l'effet d'élire chacun un député, en remplacement de MM. Dumeilet, Lafon-Blaniac et de Gouve-de-Nuncques, décédés.

— Une ordonnance, du 12, porte qu'à partir de l'exercice 1834, les dépenses des exercices clos, à imputer sur l'exercice courant, seront classées dans les budgets et dans les comptes rendus, à un chapitre spécial pour chaque ministère, sous le titre de *Dépenses des exercices clos*. En conséquence, les projets de budgets ex-

primeront à ce nouveau chapitre la dépense probable que chaque ministre présumera devoir y être appliquée pour rappel sur les exercices clos.

— Le 1er régiment de gendarmerie provisoire, qui depuis deux ans étoit réparti dans les contrées de l'Ouest, vient de recevoir son ordre de licenciement : il n'en sera conservé qu'un escadron.

— M. Thiers va définitivement épouser mademoiselle Dosne, fille du receveur-général du Finistère. La dot sera de 100,000 fr. de rente, et l'on prétend que le jeune ministre a promis la pairie à son futur beau-père.

— M. Thompson, chargé par le gouvernement anglais de négocier avec le gouvernement français différens traités relatifs au commerce des deux pays, poursuit sa mission avec activité. Il a eu ces jours derniers de longues conférences avec les ministres du commerce et de la marine.

— Le grand escalier d'honneur du château des Tuileries est achevé. On y a placé des statues.

— Les recensemens de la garde nationale donnent pour la France 1,945,899 citoyens mobilisables.

— Le comte de Pfaffenhoffen, qui se prétend créancier de Charles X, et qui est parvenu à faire exproprier l'usufruit forestier de ce prince, est poursuivi à son tour devant le tribunal de commerce pour le paiement de 6 billets à ordre. La cause a été renvoyée au rôle des audiences solennelles.

— L'agent judiciaire du Trésor poursuit devant le tribunal de commerce dix-neuf fabricans ébénistes du faubourg Saint-Antoine auxquels la commission des 30 millions a fait des prêts d'argent. Il a obtenu l'autorisation de faire vendre aux enchères les objets donnés en nantissement.

— Depuis le commencement du mois, la *Gazette de France* a été saisie six fois, sans qu'on lui fasse connoître les motifs de ces poursuites. Ce journal s'élève contre un silence aussi arbitraire. Le *Constitutionnel* trouve ces plaintes très-fondées, et taxe le pouvoir de vexation et d'illégalité dans une semblable conduite.

— Des dispositions sont prises pour exécuter ponctuellement, à la bibliothèque royale, le nouveau réglement. Les lecteurs ou travailleurs seront complètement séparés des curieux, et arriveront par un escalier différent. On a organisé une salle de lecture où sont placés les livres que l'on demande le plus habituellement. Les romans, les ouvrages de littérature frivole, les pièces de théâtre détachées, et les brochures politiques et de circonstance, ne sont point placés dans cette salle, et on ne les communiquera qu'aux personnes qui les demanderoient pour un travail littéraire ou historique. Des mesures sont prises pour que les livres prêtés au dehors ne puissent s'égarer ; les emprunteurs en donneront un reçu, et s'engageront à les rapporter dans un délai fixé.

— En sortant de Sainte-Pélagie, le sieur Chevalier, l'un des principaux saint-simoniens, est allé à Limoges voir sa famille. Un journal de cette ville prétend qu'il va se rendre aux Etats-Unis, chargé par le gouvernement français d'étudier

dans ce pays les routes, les chemins de fer et les canaux. On lui auroit rendu son emploi d'ingénieur des mines.

— M. Thiers, accompagné de MM. David et Dittmer, va visiter le haras du Pin. Il reviendra par Honfleur, le Hâvre, Rouen et Elbeuf.

— MM. de Laserrie et de Caqueray ont été traduits le 10 devant le tribunal correctionnel de Blois, comme prévenus de bris de prison à l'occasion de leur tentative d'évasion du 27 septembre dernier. On les a condamnés, par défaut, à six mois de prison.

— Dans l'espace de cinq années, la population de Marseille s'est accrue de 29,000 habitans. Elle étoit de 116,000 en 1827; aujourd'hui, elle s'élève à plus de 145,000 ames.

— Une exposition de peinture, sculpture, gravure et architecture aura lieu à Lyon du 1er au 30 décembre prochain.

— L'administration du Jardin-des-Plantes de Paris vient de faire don à l'athénée de Bourbon-Vendée d'une collection géologique des environs de Paris.

— MM. Garnier-Pagès et Laboissière, après leur tournée en Provence, se sont rendus à Nimes. Ils ont été fêtés par les républicains de cette ville.

— Le *Moniteur* du 16 publie les rapports du général Trezel sur la prise de Bougie. L'expédition étoit partie de Toulon sur une flotille commandée par le capitaine de frégate Parseval; elle est arrivée le 28 septembre devant Bougie, et le débarquement a eu lieu le lendemain matin. Il a fallu que les troupes bravassent le feu de cinq forts et des Kabaïles qui défendoient la ville. Les ravins, les constructions et les accidens de terrain protégeoient la défense de ces derniers, et rendoient les opérations fort difficiles : 200 marins ont appuyé les troupes de terre. Le combat meurtrier du 29 se prolongea dans la nuit au clair de la lune. On se battit encore les jours suivans ; le général Trezel a reçu lui-même une balle à la jambe. Parmi les officiers qui se sont le plus distingués, on cite M. de La Moricière, capitaine de Zouaves. Le 3 octobre, Bougie étoit à peu près occupé; les troupes s'y fortifioient en attendant du renfort. Bougie est le meilleur mouillage de la côte d'Afrique.

— Les communications entre Bayonne et Madrid sont interrompues. L'insurrection carliste s'est étendue dans presque toute la Biscaye. A Bilbao et à Vittoria, le gouvernement s'exerce au nom de don Carlos. Ce prince a été proclamé le 10 à Irun. Le Guipuzcoa s'est rattaché au parti de la régente. Le général Castagnol, qui commande dans cette province, est parvenu à se rallier à Tolosa les christinos. Les habitans de Saint-Sébastien se sont chargés de garder la citadelle. Le mouvement de la Navarre n'est pas encore confirmé. Ladron, qui y commandoit une bande d'insurgés, a été saisi auprès de Logrono, à la suite d'un engagement, et fusillé peu après. Des troupes sont envoyées de Madrid, à marches forcées, vers ces provinces.

— On a reçu à Londres des nouvelles de Lisbonne, à la date du 6 octobre; elles élèvent l'effectif actuel de l'armée constitutionnelle à 25,000 hommes, tandis que celle de don Miguel se trouvoit réduite à 14,000. La garnison pédriste de

Peniche s'est portée le 4 sur Obidos, et s'en est emparée ; elle a jeté quelques avant-postes jusqu'à Torres-Vedras, sur les derrières de l'armée de don Miguel. Le commandement de cette armée est confié au général O'Donnell, Irlandais d'origine, et qui a commandé autrefois une brigade dans l'armée espagnole. On attribue le départ du maréchal Bourmont à des dissentimens avec don Miguel sur le plan des opérations militaires. M. Louis de Bourmont, l'un de ses fils; MM. de La Houssaie, de Labaye, Rochinel, Spring et autres officiers supérieurs, sont toutefois restés avec les troupes de siége.

— Le colonel Evans, membre du parlement anglais, est revenu de Lisbonne en Angleterre.

— En Angleterre, les cultes dissidens possèdent 8,250 chapelles, fréquentées par 4,550,000 personnes. La secte qui en compte le plus est celle des méthodistes-wesleyens, qui a près de 3,000 chapelles. Les catholiques en ont environ 400.

— Un projet de traité de douanes entre la Saxe, la Prusse, la Hesse, la Bavière et le Wurtemberg, vient d'être arrêté par les souverains de ces Etats. Il sera soumis dans ces différens pays à l'adoption des chambres législatives.

— L'historien protestant Planck vient de mourir à Gœttingen, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

— L'assemblée des Etats de Hanovre a été dissoute par une ordonnance du 6 octobre, d'après laquelle il sera fait de nouvelles élections.

— La deuxième chambre des Etats de Saxe a fait dernièrement la proposition d'abolir la loterie dans ce royaume; mais cette proposition a été rejetée, par la raison que la Saxe est environnée de pays où il existe des loteries, et que la suppression de la loterie saxonne n'auroit d'autre résultat que de faire placer l'argent qu'on y emploie dans des loteries étrangères.

— L'empereur de Russie est arrivé le 28 septembre au palais de Tsarkoë-Zelo, à Pétersbourg, de retour de son voyage en Allemagne. En traversant la Pologne, il a visité le champ de bataille d'Ostrolenka, où les Polonais furent défaits en 1831.

— Le général polonais Dembinski et plusieurs autres officiers polonais sont entrés au service du vice-roi d'Egypte. Celui-ci les a envoyés en Caramanie, où se trouve encore son fils Ibrahim.

— Mohammed, à la tête des insurgés, continue à bloquer Tripoli par terre; il paroît hors d'état de prendre cette ville d'assaut, quoique Ali n'ait que 400 soldats et un petit nombre d'habitans armés. Les peuplades arabes du voisinage restent neutres.

— Les duels deviennent fréquens aux Etats-Unis, et surtout à la Nouvelle-Orléans. Dans une seule journée, cette dernière ville a été témoin de trois rencontres qui ont eu des suites funestes.

— Au mois d'août dernier, l'état sanitaire de la Nouvelle-Orléans étoit très-mauvais. La fièvre jaune y fait de grands ravages, et présente un caractère plus pernicieux qu'on ne l'avoit observé jusqu'alors.

De l'Enseignement mutuel, deuxième épître.

On nous a envoyé cette épître, qui est, dit-on, à sa quatrième édition. L'auteur, M. Malinas, est zélé partisan de l'enseignement mutuel; en cela, il est parfaitement libre. De plus, il cherche à convertir ceux qui n'aiment pas cet enseignement; mais il ne s'y prend pas d'une manière bien adroite pour réussir. Il suppose dans sa préface qu'il a une conversation avec un détracteur de l'enseignement mutuel, et, pour triompher plus aisément de ses objections, il lui fait dire des inepties. Le détracteur de l'enseignement mutuel veut qu'on remonte au temps des grands fiefs; c'est une sottise qui n'a pu venir dans l'esprit d'aucun des ennemis des nouvelles méthodes. Après cette préface, qui est en prose, arrive la seconde épître, qui est en vers. Nous apprenons par une note que cette épître fut imprimée pour la première fois à Nantes, en 1823, à la suite d'une autre épître, *qui avoit pour objet d'exposer le tableau des siècles d'ignorance, l'état d'abrutissement, de servitude et de misère dans lequel on retenoit le peuple, et de combattre un préjugé funeste pour la société. Mais*, ajoute M. Malinas, *comme cette première épître nous a paru plus propre à être comprise par des enfans, nous avons cru devoir la séparer de la seconde.* M. Malinas auroit bien fait de la supprimer entièrement. A quoi bon déclamer contre les siècles d'ignorance, dont personne n'appelle le retour? Si on vouloit déclamer aussi, est-ce qu'on ne pourroit pas dire des choses effroyables, et malheureusement trop vraies, sur l'*état d'abrutissement* où l'impiété de la première révolution tendoit à précipiter le peuple, en lui retirant toute pratique de religion et tout exercice du culte? Quoi qu'il en soit, M. Malinas commence sa seconde épître par une tirade contre le clergé. Il faut citer cette tirade pour donner une idée du goût et de la sagacité de l'auteur :

« Tout en frappant le vice d'anathème,
N'offensons point par l'odieux blasphème
L'Être puissant qui juge les mortels.
De nos respects honorons ses autels,
Nourrissons-nous du pain de ses lévites,
Quand de sa foi, fidèles prosélytes,
Ils sont remplis de l'esprit du Seigneur.
Mais, quand livrés au parti de l'erreur,
Comme on en voit trop d'exemples célèbres,
Ils vont prêchant le démon des ténèbres,
Méconnoissant le Dieu de vérité,
Et du veau d'or faisant leur déité;
Nous, du vrai Dieu recherchant la parole,
Gardons-nous bien de consacrer l'idole
De ces mortels aveugles ou méchans;
Ne brûlons point un criminel encens.

Assurément, il étoit bien urgent d'aller dire à des enfans qu'il falloit se défier des prêtres, qu'on a vu *trop d'exemples célèbres de lévites livrés au parti de l'erreur*, et qu'il faut se garder de *consacrer l'idole de ces mortels aveugles ou méchans*. Si c'est là l'esprit des écoles que défend et favorise M. Malinas, nous concevons qu'elles aient des *détracteurs* très-légitimes. Il est vrai que M. Malinas a mis une petite note à sa tirade, et qu'il prévient que *ce n'est point au clergé de France que ces vers s'adressent*.

Plaisante excuse! Quoi! dans des vers français, et faits apparemment pour des Français, il ne parle point du clergé de France! Seroit-ce par hasard du clergé russe ou allemand? Mais si ces reproches ne s'adressent point au clergé de France, à quoi bon les consigner ici? En vérité, les malices de M. Malinas ne sont pas bien fines, et ses protestations n'en imposeront à personne. On voit son intention en dépit de sa note, qui n'effacera pas sur des enfans la mauvaise impression de ses vers.

Nous ne nous arrêterons pas au reste de son épître; elle trace un tableau séduisant de l'ordre, du succès, de la bonne tenue des écoles mutuelles. Nous souhaitons que le portrait soit ressemblant. L'auteur semble croire, ou du moins dire, que sans ces écoles nous retombons dans l'ignorance; tandis que nous avons d'autres écoles bien antérieures aux siennes, dont les succès sont bien constatés, qui inspirent généralement plus de confiance et présentent plus de garantie. M. Malinas n'a pas dit un mot de ces dernières écoles; il est probable qu'il met les Frères dans la même catégorie que ces *lévites* dont il parle plus haut avec tant de mépris. Le jugement d'un homme si habile et si impartial ne fera pas plus de tort aux uns qu'aux autres.

Pratique de direction à l'usage des séminaristes (1).

Ce petit écrit, précis et méthodique, est divisé en quatre parties: les avantages de la direction, les dispositions à y apporter, l'objet de la direction suivant les circonstances où l'on se trouve, la pratique après la direction. La troisième partie surtout est pleine de sages avis, suivant le caractère, la situation, les défauts et les besoins de chacun.

(1) Prix: 10 c. Chez Gaume, rue Pot-de-Fer; et chez Le Clere et Cᵉ, quai des Augustins, n. 35, au bureau de ce Journal.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Cours des effets publics. — *Bourse du* 18 *octobre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 71 fr. 95 c., et fermé à 72 fr. 35 c.
Cinq pour 100, jouiss du 22 mars, ouvert à 100 fr. 90 c., et fermé à 101 fr. 20 c.
Actions de la Banque . . . . 1700 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMPᶜ.

Allocution de S. S. aux Cardinaux dans le Consistoire du 30 *septembre dernier.*

Il nous est bien pénible sans doute de vous annoncer de ce lieu de tristes nouvelles; mais la douleur qui nous presse est telle que nous ne pouvons nous empêcher de vous la communiquer, à vous qui êtes appelés à partager notre charge, et c'est pour nous un besoin de vous ouvrir notre cœur pour obtenir quelque soulagement à nos peines. Ce dont nous avons à nous plaindre n'est point douteux, et des écrits publics l'ont fait assez connoître, non sans l'horreur et l'indignation de tous les gens de bien. Vous comprenez déjà, vénérables Frères, que nous vous parlons des mesures pleines d'impiété et d'audace, et tendant à tout bouleverser dans l'Eglise, qui ont été prises par le gouvernement établi à Lisbonne à la fin de juillet de cette année, et des maux extrêmes qui affligent la religion dans ce royaume, qui jusqu'ici étoit un exemple de dévouement à la foi catholique, à ce saint Siége et aux pontifes romains nos prédécesseurs, et qui se faisoit une gloire d'obéir à des princes décorés du titre de très-fidèles. Nous ne pouvons dissimuler que, dans le commencement, nous n'ajoutions point foi à ce que le bruit public rapportoit de ces entreprises. Mais l'arrivée inopinée en Italie de celui qui nous représentoit dans ce royaume et y exerçoit les fonctions de nonce apostolique, et des témoignages nombreux et certains, nous ont bientôt prouvé que ce qui nous avoit été annoncé n'étoit que trop réel. Il est en effet déplorable et incontestable que le gouvernement dont nous avons parlé forma sur-le-champ le dessein injuste d'expulser celui qui tenoit dans ce pays notre place et celle du saint Siége, et qu'il lui fut signifié de sortir dans le plus bref délai du territoire portugais. Cette injure éclatante au saint Siége et à nous a été le prélude d'autres atteintes portées à l'Eglise catholique, aux biens ecclésiastiques, aux droits inviolables du saint Siége; et, en songeant à tout ce qui a été fait de prime abord, et comme par un complot formé, nous sommes saisis d'horreur, et nous ne saurions retenir nos larmes.

Car, après avoir ouvert les prisons publiques et avoir mis en liberté ceux qui y étoient détenus, on y jeta à leur place quelques-uns de ceux dont il est écrit: *Ne touchez pas à mes oints.* Des laïques s'étant arrogé témérairement la puissance sur les choses saintes ont ordonné une réforme générale du clergé séculier et des religieux des deux sexes. Ainsi, on a aboli le privilége clérical, on a mis dehors des religieuses et des communautés de religieux. Les novices de tous les instituts ont eu ordre de sortir de leurs couvens, et il a été défendu d'en admettre d'autres. On a aboli tous

les droits de patronage ecclésiastique, et on a réservé au gouvernement seul le droit de présenter aux bénéfices et places ecclésiastiques. On a défendu par une loi d'élever à l'avenir personne aux ordres sacrés. On a jugé publiquement rebelles et traîtres et on a frappé des peines applicables aux crimes de ce genre, soit les ordinaires des lieux et les religieux des deux sexes qui n'ont pas obtempéré au réglement de la nouvelle réforme qui soumet les monastères à la juridiction de ces ordinaires, soit tous les ecclésiastiques de l'un et de l'autre clergé qui, par attachement pour le précédent gouvernement, ont quitté le siége de leurs bénéfices, ou leurs monastères, ou leurs hospices. On a même ajouté un décret pour supprimer tout monastère où ils auront été reçus, et pour poursuivre les prélats qui les auroient admis dans les églises, comme étant complices du même crime. Les biens de l'Eglise ont été adjugés à la nation en quelques circonstances.

Pourquoi en dire davantage? On a pris en outre la mesure la plus odieuse et ouvertement contraire à la foi catholique, en déclarant vacans tous les évêchés et archevêchés conférés par nous sur la nomination du gouvernement existant alors; et on a commandé, en général, que ceux qui avoient été ainsi promus à quelque bénéfice, ou investis de quelque emploi ecclésiastique, s'abstiennent entièrement des fonctions de leur titre, et soient privés de tout droit à cet égard : s'ils font autrement, ils seront considérés et traités comme rebelles. Et afin de ne rien omettre de ce qui pouvoit porter atteinte à l'autorité de l'Eglise et du saint Siége, le tribunal de la nonciature apostolique a été aboli, et les causes qui s'y jugeoient précédemment ont été attribuées à un tribunal laïque. Combien de telles mesures sont funestes à la religion catholique, puisque par là, vous le concevez aisément, les lois les plus saintes de l'Eglise sont méprisées, sa puissance divine est foulée aux pieds, les droits qui appartenoient à elle seule sont envahis, et l'ordre et la constitution que Dieu même a établie est renversée. Mais ce qui nous afflige et nous inquiète le plus, c'est que ces résolutions et ces démarches tendent évidemment à rompre tout lien d'union avec cette vénérable chaire du bienheureux Pierre, et qu'en brisant ainsi la communion avec elle, on fait à l'Eglise la blessure d'un schisme désastreux ; car comment subsisteroit l'unité du corps, si les membres ne sont point unis au chef et ne lui obéissent point? Et comment peut-on comprendre cette union et cette obéissance, lorsque, sans parler du reste, on rejette les évêques institués légitimement par celui qui a seul, de droit divin dans l'Eglise, la primauté de juridiction et la plénitude de puissance, et auquel, par conséquent, il appartient d'assigner des pasteurs aux églises veuves.

Et il ne faut point omettre que de si graves attentats nous sont d'autant plus amers que nous devions moins nous attendre qu'on

en agit ainsi envers nous, si on considère la ligne que nous avons suivie dans les troubles politiques du Portugal; car vous le savez, nous avions eu soin d'éviter tout ce qui pouvoit exciter la haine envers nous et envers le saint Siége ou offrir l'ombre du soupçon; car, d'un côté, notre apostolat universel et le soin de tout le troupeau chrétien qui nous est confié par le prince des pasteurs, nous forçoient entièrement d'user du droit sacré dont nous sommes investis, et qui est une de nos principales charges, et de pourvoir au bien spirituel de la religion; et comme ce droit et cette charge sont d'une nature et d'une origine divine, ils ne pouvoient être troublés ni par les circonstances, ni par les vicissitudes des affaires publiques. Malheur à nous si, cédant à des raisons de prudence du siècle, nous avions abandonné la cause de l'Eglise, de la religion, du salut des ames! D'un autre côté, dans la situation du Portugal, au milieu d'une lutte si vive sur la possession du pouvoir, nous avons cru ne devoir rien faire qui parût porter préjudice aux droits d'un des contendans. Ainsi, nous avons donné une constitution qui commence par ces mots: *Sollicitudo ecclesiarum,* et dans laquelle, après avoir rapporté l'autorité et les exemples des pontifes nos prédécesseurs, marchant sur les traces des plus anciens d'entre eux et de celui qui nous précéda plus récemment, nous déclarâmes en termes très-clairs, et qui excluoient toute autre interprétation, que notre intention étoit de ne rien ajouter comme de ne rien ôter aux droits de chacun, mais de ne nous occuper que de ce qui intéressoit la religion, ce que nous devions faire en tout temps pour remplir notre charge.

Ainsi, péniblement affectés des attentats que nous avons rapportés et nous voyant, nous et le Siége apostolique, traités d'une manière si injurieuse, nous avons sur-le-champ ordonné d'avertir par écrit, comme c'est l'usage, les ministres et ambassadeurs des puissances étrangères résidant auprès de nous, de l'expulsion de notre nonce de Lisbonne, afin qu'ils en instruisissent leurs souverains et qu'on connût la vérité sur ce qui avoit été rapporté inexactement par les journaux, et nous nous sommes réservé de vous en instruire aujourd'hui dans cette enceinte d'une manière solennelle.

Nous déclarons donc, vénérables frères, que nous réprouvons de toutes nos forces tous les décrets rendus par le susdit gouvernement de Lisbonne, au grand détriment de l'Eglise, des ministres sacrés, des droits ecclésiastiques et des prérogatives du saint Siége. Nous les déclarons invalides et nuls; et, gémissant de ces entreprises, nous annonçons que nous sommes prêts, comme c'est notre devoir, à nous opposer, avec l'aide de Dieu, comme *un mur pour la maison d'Israël* et à *combattre au jour du Seigneur,* tant que le bien de la religion et la gravité des circonstances l'exigeront. Au reste cette cause, qui est celle de Dieu même, nous l'avons mise

toute entière entre les mains de Dieu. Appuyés sur le secours de celui qui juge plus convenable de montrer sa sagesse et sa toute-puissance en tirant le bien du mal, que de ne permettre aucun mal, nous avons la ferme espérance qu'il ramènera à de meilleurs conseils l'esprit de ceux par qui l'Eglise opprimée gémit si fort aujourd'hui, afin de détourner la nécessité cruelle pour notre cœur paternel d'user des armes spirituelles données d'en haut au ministère apostolique. Que le Dieu des lumières et le Père des miséricordes daigne ratifier notre espérance. Et vous, vénérables frères, venez avec nous avec confiance au trône de grâce, afin que, comme nous l'avons demandé avec instance et comme nous ne cessons point d'en prier Dieu, *nous obtenions miséricorde et nous trouvions le secours de sa grâce dans nos besoins.*

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Quand le saint Père a prononcé l'allocution ci-dessus, on ne savoit pas encore à Rome ce qui s'étoit passé à Lisbonne le 30 août. Ce jour-là, quelques officiers se présentèrent au palais de la nonciature en annonçant qu'ils venoient y loger. M. l'auditeur, qui étoit resté après le départ du nonce, représenta que ce palais étoit une propriété du saint Siége, et qu'on n'avoit aucun droit de s'y établir. Pendant ce débat arrivèrent environ deux cents hommes de troupes constitutionnelles qui envahirent le palais, et s'y installèrent. Ces militaires étoient de toutes sortes de nations, et quelques-uns italiens et même sujets du pape. L'auditeur de la nonciature n'a pas voulu réclamer auprès du gouvernement de don Pédro; car, à quoi cela auroit-il servi, après les autres procédés dont on avoit à se plaindre? Il reste toujours dans le palais, qui offre constamment les armes du saint Père, comme pour mieux constater l'insulte et la violence.

— Nous avons la douleur d'avoir à annoncer une perte bien sensible pour le clergé de Paris, pour son vénérable chef, pour ses nombreux amis. M. l'abbé Desjardins, archidiacre et grand-vicaire, vient de succomber à de longues infirmités. Il est mort le lundi 21, à cinq heures un quart du matin. Déjà depuis plus d'un an on voyoit le corps s'affoiblir en lui graduellement, tandis que sa tête demeuroit asusi saine, son esprit aussi juste, sa conversation aussi attachante, son cœur aussi parfait. Une fluxion de poitrine, dont il fut atteint le 8 de ce mois, sembloit se terminer heureusement, lorsque le vendredi 18 une violente attaque vint lui ôter le peu de force qui lui restoit. Depuis ce moment il n'a eu que des lueurs de connoissance. Il n'avoit pas attendu cette extrémité pour demander et recevoir les sacremens, et sa foi et sa piété ont été dignes de toute sa vie. Il a trouvé dans tout ce qui l'entouroit les soins de l'amitié la plus tendre et de la charité

la plus attentive. M. l'archevêque ne l'a presque pas quitté, a veillé auprès de son lit et l'a fortifié par des paroles pieuses et consolantes contre les angoisses de la mort, au moment de ce dernier passage qui effraie les ames les plus pures. Nous paierons la dette de la religion et de l'amitié à l'homme vénérable, objet aujourd'hui de tant et de si justes regrets. Les obsèques auront lieu à Notre-Dame, le mercredi 23, à dix heures très-précises. Les amis qui n'auroient pas reçu de billet par défaut de temps ou de connoissance des adresses, sont priés de vouloir bien se regarder comme invités par la présente annonce.

— M. l'archevêque vient de publier une lettre pastorale à l'occasion de cette mort. Cette lettre pastorale, fort touchante, est ainsi conçue :

« *Le glaive de la douleur pénètre* de nouveau *notre ame*, Nos très-chers Frères; *un de ces traits qui épuisent comme goutte à goutte le sentiment et la vie*, selon l'expression de l'Écriture, vient de nous atteindre au cœur! Nous réclamons en ce moment le sensible intérêt dont vous nous avez déjà donné tant de témoignages. Bien que préparé au coup qui nous frappe, nous en ressentons toute la rigueur; anéanti sous la main de Dieu, adorant et bénissant sa volonté suprême, consentant au sacrifice qu'elle exige, nous n'en sommes pas moins accablé de tristesse, inondé d'amertume, foulé sous le pressoir!....

» Cet homme si excellent, doué des plus riches dons de la nature et de la grâce, si remarquable par tant d'heureuses qualités dont il possédoit le rare assemblage; *cet homme de Dieu*, dont les exemples et les vertus nous ont si souvent encouragé; ce coopérateur si habile dans la plus difficile de toutes les sciences, dans l'*art des arts*, que notre éminentissime prédécesseur avoit associé à sa sollicitude pastorale; ce docteur si éclairé, ce conseiller si sûr qu'il nous avoit donné, dont les lumières et l'expérience ont plus d'une fois affermi nos pas; ce compagnon chéri de notre pèlerinage, dont le commerce si doux et si aimable ont fait pendant long-temps le charme de notre vie; cet ami *fidèle en tout temps*, dans la bonne et la mauvaise fortune, qui avoit si généreusement partagé nos travaux et nos tribulations; ce présent que le ciel nous avoit fait pour être *une protection* contre tous les dangers, *un baume* pour toutes les plaies, *une compensation* dans tous les malheurs; *cette ressource inestimable, ce précieux trésor* nous est retiré!.... Le vénérable abbé Desjardins vient de terminer sa longue, sa laborieuse, nous oserons le dire avec tous ceux qui l'ont connu, son honorable, sa sainte carrière. Aujourd'hui, à la première veille du matin, il a rendu sa belle ame à son Créateur.

» Les paroisses, les monastères, le diocèse qu'il a gouvernés avec tant de sagesse et de zèle ; les ames qu'il a dirigées avec tant de piété et d'onction ; les familles qu'il a consolées, les pauvres qu'il a soulagés, les confrères qu'il a édifiés, les prêtres dont il a été le guide et le modèle, les évêques qui l'ont environné de leur estime et de leur affection, les hommes de toutes les classes, tous jusqu'aux

peuplades sauvages qu'il a évangelisées, s'uniront à nous pour payer à sa mémoire un juste tribut de reconnoissance, d'admiration et de larmes.

» Notre dessein n'est pas, N. T. C. F., d'entreprendre un éloge qui se trouvera dans toutes les bouches; le sujet ne nous manqueroit pas; mais nous avons besoin de croire (à cet égard nous ne faisons nul doute), nous avons besoin de croire que le clergé de Paris n'oubliera pas de prier au saint autel pour le repos de l'ame d'un prêtre si digne de son souvenir et de ses regrets. Il connoît les services qu'il a rendus; il l'a vu pendant un grand nombre d'années marcher à sa tête avec une autorité modeste, avec une noble cordialité; il sait surtout comment son désintéressement et son humilité le déterminèrent plus d'une fois à renoncer, malgré les plus puissantes instances, à de plus hautes dignités, à des fonctions plus éminentes, afin de ne conserver auprès de nous que le simple titre de prêtre du diocèse.

» Nos très-chères filles, les religieuses vivant en communauté : celles surtout dont il a reçu les plus tendres soins, ainsi que les fidèles, se joindront au clergé; ils nous aideront aussi à acquitter, en cette douloureuse circonstance, la dette de l'amitié, à remplir le devoir d'une piété dont notre cœur ressent bien toute l'impression, mais dont nous ne saurions exprimer le véritable caractère, qu'en rappelant ce que la sainte Ecriture rapporte de ces deux personnages de l'ancien Testament : *Leurs ames étoient tellement unies et pour ainsi dire collées l'une à l'autre, qu'elles sembloient n'en faire plus qu'une; ils s'aimoient l'un et l'autre comme on aime la vie.*

» Du sein de notre douleur s'élève une pensée consolante : la vue d'une vie si pleine de bonnes œuvres, et d'une mort vraiment chrétienne et sacerdotale, nous la fait saisir avec confiance; nos pleurs coulent plus douces lorsque nous appliquons à celui qui vient de nous dire adieu sur *cette terre de la mort*, et que nous espérons revoir *dans la région des vivans*, ces paroles venues du Ciel pour être écrites au livre des combats et des épreuves de l'Eglise : *Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur, ils trouvent dans ce sommeil le repos et la récompense de leurs travaux; car leurs œuvres les suivent.*

» Vous la recueillerez aussi vous-mêmes, cette pensée, N. T. C. F., vous écouterez *la voix* qui vous la suggère; vous méditerez ces paroles; vous les graverez dans vos cœurs comme la plus importante des leçons; et nous, ministres de Jésus-Christ, en nous rappelant ce bon prêtre que le *Seigneur s'est suscité* pour nous montrer un exemple de plus, nous ranimerons notre foi, nous nous exciterons au désir de lui ressembler, de marcher avec constance, sur ses traces, dans les voies de notre sublime vocation; nous vivrons de manière à mériter *de recevoir du prince des pasteurs la couronne immortelle promise à la vigilance et à la fidélité.* »

— M. l'évêque de Verdun expose, dans un mandement du 20 septembre, les raisons qui l'ont engagé à différer l'ouverture du jubilé pour son diocèse. Ce jubilé commencera le dimanche

3 novembre. Le prélat conjure ses diocésains de ne pas négliger ces jours de bénédictions :

« Nous n'ignorons pas, N. T. C. F., les obstacles que l'impiété et l'irréligion vont s'efforcer d'élever contre vous. Nous savons tout ce qu'une fausse philosophie vous dira, pour vous éloigner de la porte du salut qui va s'ouvrir devant vous; car, qui ne sait tout ce qu'elle met en œuvre pour se faire des adeptes? On l'entend, aujourd'hui plus que jamais, profitant des commotions que le monde politique a subies, se déchaîner contre Dieu et son Christ. Elle cherche à faire prévaloir ses pernicieux principes, et à saper les fondemens de toute croyance religieuse. Elle veut s'emparer de tous les esprits en les flattant; car elle n'ignore pas que la possession de l'esprit lui ménagera celle du cœur, déjà fortement ébranlé par les passions qui le travaillent. Fille du temps, elle ne craint pas d'engager l'homme à s'y fixer, à ne pas porter plus loin ses vues, et à y placer sa félicité; comme si l'homme pouvoit ignorer que le temps marche, et le pousse vers l'éternité.

» Pour vous, N. T. C. F., vous résisterez à toutes ces insinuations perfides, et demeurerez fidèles à l'antique croyance de nos pères. Enfans de l'Eglise, vous écouterez sa voix, et vous vous empresserez d'observer ses commandemens. Vous n'imiterez pas ces faux frères, qui déshonorent le caractère de chrétien en se livrant aux passions qu'alimentent et fomentent en eux les délirantes doctrines de cette philosophie.

» Notre ame se déchire à ce seul souvenir, et c'est avec la plus grande amertume que nous voyons quelques-uns de ceux que nous portons toujours dans notre cœur, et pour qui nous sommes disposé à devenir anathème, donner tête baissée dans toutes ces nouveautés, qui les perdent. Qu'ils n'oublient pas qu'ils passeront comme elles, et que Dieu est toujours le même; qu'ils sachent que cette Eglise, qu'ils méprisent et contre laquelle ils se déchaînent, comme son immortel Auteur, n'aura point de fin.....

» Cependant, nous devons aussi vous le dire, N. T. C. F., des larmes de joie et de consolation ont coulé de nos yeux. Déjà nous avons pu nous assurer par nous-même que les enfans des Saintin et des Vanne n'ont pas dégénéré. Les visites que nous avons faites nous ont confirmé dans la douce espérance qui nous animoit en nous rendant au milieu de vous. Nous les avons vus, en effet, ces enfans chéris, se presser avec un religieux empressement autour de nous, recueillir avec avidité et reconnoissance les quelques paroles que nous leur adressions. Nous les avons vus se prosterner aux pieds de leur premier pasteur, implorer sa bénédiction, qu'il leur donnoit d'un cœur de père, conjurant le Seigneur de donner l'accroissement et la fertilité à ces jeunes plantes, qu'il laissoit avec confiance et sécurité entre des mains pleines de vigilance, de sollicitude et de charité. Nous les avons vus réunis dans ces temples; que le denier de la veuve et les offrandes du riche viennent d'élever au Dieu des chrétiens, pour y chanter ses louanges, ses infinies miséricordes, et implorer son puissant secours. »

— Le dimanche 13 octobre, M. l'évêque de Versailles a béni une

chapelle en l'honneur de la sainte Vierge dans la paroisse de Cormeil en Vexin, canton de Marines. Cette chapelle est élevée à la place d'un ancien hospice de lépreux. Tous les prêtres des environs étoient venus à cette cérémonie, et les paroisses avoient suivi l'exemple de leurs pasteurs. La procession étoit accompagnée de plusieurs milliers de personnes. Malgré l'affluence, il n'y a eu ni trouble ni confusion, et lorsque le prélat a parlé à deux fois différentes, il a été écouté avec un respect profond. En se retirant, il a bien voulu laisser au curé des médailles du cœur de Jésus et de Marie, qui ont été distribuées, et que l'on se dispute comme des reliques.

— M. Louis-Amable-Victor Lambert, vicaire-général du diocèse de Poitiers, naquit à Cherbourg en 1766. Dès son enfance, il donna les marques de la plus tendre piété. Placé fort jeune au collége Saint-Louis, à Paris, il y fit ses études avec beaucoup de distinction. Ordonné prêtre, il fut choisi pour précepteur des enfans de la maison de Juigné, et il émigra avec cette famille, qui conserva toujours le souvenir de ses talens et de ses vertus, et qui lui voua le plus constant comme le plus sincère attachement. Il entra un des premiers chez les Pères de la foi, et prêcha plusieurs missions en Allemagne avec le plus grand succès; une des œuvres que son zèle embrassa avec plus d'empressement sur la terre étrangère, fut le soin des pauvres prisonniers et surtout des prisonniers français, à qui il prodiguoit les secours de la religion au milieu des horreurs de la peste. Rentré en France après nos secousses politiques, il annonça avec une sainte hardiesse la parole évangélique à Lyon, où il contribua puissamment à l'ouverture des églises et au rétablissement du culte divin : aussi sa mémoire est-elle encore en bénédiction parmi les habitans de cette grande cité. Il évangélisa tour à tour les principales villes de France, où son éloquence vive, entraînante, et la douce onction de sa parole opérèrent d'innombrables conversions. Poitiers se rappelle encore, avec admiration et avec reconnoissance, les fruits prodigieux de ses prédications en 1805, année du grand jubilé. Il obtint alors de la charité des fidèles des ressources si abondantes, qu'elles suffirent pour restaurer la vaste et magnifique maison de Montmorillon, occupée aujourd'hui par le petit séminaire diocésain. Lorsque le pape Pie VII rétablit la société de Jésus, la congrégation des Pères de la foi, se trouvant dissoute par la réunion de la plupart d'entre eux aux jésuites, il s'attacha au diocèse de Poitiers, à la sollicitation de M. l'abbé de Moussac, qui en étoit vicaire-général. Il fut nommé chanoine et bientôt placé à la tête de la mission fondée en 1815. M. l'évêque le nomma grand-vicaire en 1820. Tout le diocèse a été témoin de son zèle dans les différentes missions qu'il y a données. On accouroit en foule à ses prédications; en entendant cet homme de Dieu, on se sentoit un besoin pressant de devenir meil-

leur. Malgré ses longs travaux et ses infirmités, il ne cessoit d'annoncer la parole de Dieu. Cette année encore il avoit prêché le carême à Nantes; la veille de la maladie qui l'a conduit au tombeau, il venoit d'évangéliser les habitans de la paroisse de Migné. Aussi rempli d'instruction que de modestie, homme d'oraison, plein d'une foi vive, sa douceur et sa simplicité lui avoient concilié tous les cœurs. On se rappelle ce trait d'héroïsme qui dévoila toute la grandeur et toute la bonté de son ame, lorsqu'il se précipita, au péril de sa vie, entre les glaives menaçans de deux soldats furieux qui cherchoient à s'entregorger, et qu'il parvint, par sa parole douce et persuasive, à les réconcilier comme des frères. Sa charité étoit inépuisable; il fut un des protecteurs les plus zélés des séminaires; les pauvres ne réclamèrent jamais en vain son secours, il fut leur père pendant sa vie, et, après sa mort, il leur a laissé les marques les plus touchantes de sa générosité. Les établissemens diocésains, ainsi que les pauvres églises, ont été l'objet tout spécial de ses dernières dispositions. Sa patience et sa résignation ont été admirables pendant tout le cours de sa longue maladie, les jours de douleur ont été pleins pour le ciel comme ses autres jours, et sa mort a été, comme celle des saints, précieuse en la présence du Seigneur. (*Gazette de l'Ouest*).

— L'entrée des élèves au grand séminaire de Bruges a pu avoir lieu à la fin des vacances ordinaires, grâces à l'activité avec laquelle on a pressé les travaux. Les bâtimens sont vastes, et l'on peut dire que ce séminaire est le plus beau de la Belgique et peut-être de la France. La belle église bâtie vers la fin du dernier siècle a été consacrée le 7 octobre par M. l'évêque-administrateur en l'honneur de la présentation de la sainte Vierge. Ce séminaire est dans le local de l'ancienne abbaye des Dunes, ainsi nommée, parce qu'elle fut fondée sur les bords de la mer en 1107, mais transportée plus tard dans les terres et enfin transférée à Bruges en 1627. C'est alors que l'on commença les grands bâtimens qui existent encore aujourd'hui. On y conservoit le corps d'un des abbés, le B. Idesbalde, mort en 1167; mais cette relique fut donnée il y a deux ans à l'église de l'Hôpital par le dernier religieux survivant. On ne prévoyoit pas alors que l'église de l'abbaye dût être rouverte. Pour l'en dédommager, M. l'évêque ayant ouvert dans les formes le cercueil du bienheureux, en a détaché un bras dont il a fait don au séminaire, et qui a été déposé dans l'ancienne tombe de marbre sous l'autel d'une des nefs latérales de l'église.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. En reprochant aux légitimistes de ne point s'accorder sur les questions qui se sont élevées à l'occasion de la majorité de M. le duc de Bordeaux, les journaux révolutionnaires eux-mêmes sont loin de s'accorder dans leur manière d'envisager

la chose. Les uns n'en parlent que pour plaisanter sur les démarches auxquelles l'anniversaire du 29 septembre a donné lieu; les autres, au contraire, paroissent y attacher la plus grande importance, car voici ce qu'ils en disent en propres termes : « Le duc de Bordeaux est entré en majorité; on diroit qu'on s'est étudié à nous créer de nouvelles agitations. » Remarquez toutefois qu'il est très-difficile de rassurer ceux qui envisagent la majorité du duc de Bordeaux sous ce fâcheux point de vue, puisqu'il est vrai de dire que personne ne pouvoit empêcher qu'il n'entrât dans sa quatorzième année en sortant de la treizième, et que cela est tout naturellement arrivé sans qu'aucun conspirateur se soit étudié à nous créer de nouvelles agitations. A moins d'avoir l'esprit tout-à-fait porté aux idées noires, il est impossible de se faire un sujet de chagrin plus mal fondé que celui-là; car la famille royale de Prague a su mettre dans sa conduite une mesure de prudence et une réserve qui laissent assurément bien peu de prise à ses ennemis, pour l'accuser d'avoir voulu tirer de la majorité du duc de Bordeaux ce que cette circonstance pouvoit fournir de prétextes à des agitations nouvelles.

— Les banquets patriotiques ne sont plus ce qu'ils ont été sous la restauration. Dans ce temps-là, on dételoit les chevaux de M. de Lafayette pour traîner sa voiture à bras d'hommes; les populations accouroient en foule pour le voir dîner : il n'y avoit pas jusqu'aux forçats libérés qui rompoient leur ban pour lui servir de gardes d'honneur. Aujourd'hui, l'enthousiasme des patriotes se refroidit sensiblement; c'est en vain que MM. Garnier-Pagès et Laboissière parcourent le midi de la France depuis deux mois pour chercher à rallumer le feu sacré des banquets patriotiques, il ne se ranime point. Avant les glorieuses journées, les simples commis-voyageurs de la *Société Aide-toi* faisoient plus de bruit que cela. Il se pourroit, du reste, que les anciennes ovations de M. de Lafayette nuisissent plus ou moins maintenant à celles de ses continuateurs, et que sa meilleure des républiques décourageât un peu ceux qui n'ont pas encore renoncé entièrement à en chercher d'autres. Le citoyen des deux-mondes avoit profité du moment favorable pour exalter les imaginations; c'étoit celui où le peuple ne savoit pas ce que ces Messieurs lui vouloient. A présent qu'il le sait, il doit naturellement être moins tenté qu'auparavant de se prêter à leurs améliorations : aussi, quelles petites fêtes et quels petits banquets !

— Louis-Philippe et sa famille, qui étoient à Saint-Cloud, sont revenus le 19 habiter le château des Tuileries.

— Dimanche 20, Louis-Philippe a posé la première pierre de l'entrepôt à l'île des Cygnes. Il étoit accompagné du duc d'Orléans, du prince de Joinville, des maréchaux Soult et Gérard, et des ministres du commerce et de l'intérieur. On avoit élevé sur le quai une espèce d'arc de triomphe, où il a été reçu par les deux préfets et le conseil muncipal.

— Une ordonnance du 7 a prescrit la publication du traité signé à Londres le 14 juin dernier, au sujet du service des postes entre les deux pays. Les principales dispositions de ce traité consistent à rendre le service journalier, et à le faire exécuter par estafette, à permettre l'affranchissement en France des lettres expédiées

aux pays d'outre-mer par la voie d'Angleterre. Le service est suspendu le dimanche en Angleterre. Quand les lettres seront expédiées par estafette, le port sera de 30 centimes de plus.

— M. Dumoulin, avocat à Issengeaux, est nommé conseiller à la cour royale de Riom. M. Bujon, procureur du Roi au Puy (Haute-Loire), est nommé président du tribunal de cette ville, et est remplacé par M. Marilhat, procureur du Roi à Thiers, qui a pour successeur M. Lucas-Lagane, avocat. M. Petit, substitut à Gien, y devient procureur du Roi.

— M. Adolphe Blanqui, directeur de l'école spéciale du commerce, est nommé professeur d'économie industrielle au Conservatoire des arts et métiers, en remplacement de M. J.-B. Say, décédé.

— Un journal ministériel annonce que les chambres seront convoquées du 20 au 25 décembre.

— Le collége électoral d'Agen est convoqué pour le 12 novembre prochain, à l'effet de réélire ou de remplacer M. Dumon, député, qui vient d'être nommé conseiller d'Etat en service ordinaire.

— L'ouverture des cours de l'école normale a eu lieu le 16. Le ministre de l'instruction publique a présidé à cette ouverture. M. Guigniault, directeur de l'école, a lu un long rapport sur les travaux de cet établissement pendant l'année qui vient de s'écouler. M. Guizot a prononcé ensuite une allocution, dans laquelle il s'est plaint de ce que les études philosophiques foiblissent. Il a soutenu qu'elles ne sont pas moins importantes que les études classiques littéraires, et il a terminé en exprimant l'espoir que les premières refleuriront dans l'école par les efforts de M. Cousin, qui va y reprendre ses conférences.

— La cour de cassation, dans son audience du 18, sur les conclusions de M. l'avocat-général Parant, a rejeté le pourvoi du *National* contre l'arrêt de la cour d'assises de Versailles, qui, comme celle de Paris, a condamné M. Paulin, gérant, à un mois de prison et 5,000 fr. d'amende dans l'affaire du coup de pistolet. M. Cremieux soutenoit deux moyens de cassation, tirés de la double incompétence dans laquelle se trouvoient les juges qui ont rendu l'arrêt *ratione personarum*, puisque la cour n'étoit plus la même que celle qui avoit prononcé la première condamnation et *ratione materiæ*, à raison de savoir si l'article incriminé constituoit véritablement un compte rendu. La cour a considéré l'article comme un compte rendu, et a repoussé le premier moyen par la raison que le renvoi devant une autre cour résultoit nécessairement de la cassation du premier arrêt.

— La cour de cassation a rejeté le lendemain le pourvoi du *Charivari*, dont la cause présentoit en tout point les mêmes circonstances. M. Cremieux a vainement fait observer que les récits de ce journal, écrits dans un style burlesque et ironique, ne présentoient pas le caractère d'un compte rendu, la cour a jugé le contraire. Elle s'est ensuite occupée du pourvoi de la *Tribune*, dont le gérant a été condamné dernièrement à cinq ans de prison et 20,000 fr. d'amende, par application de la récidive. M. Cremieux a soutenu que la condamnation de la cham-

bre des députés ne devoit pas être considérée comme une condamnation correctionnelle dans le sens du Code, mais seulement comme une condamnation politique, dont les tribunaux ne devoient pas faire rappel. M. Parant, avocat-général, a combattu ces objections. La cour a pensé que le délit imputé à M. Lionne étoit un délit de droit commun; elle a rejeté le pourvoi. Ces arrêts ont été rendus sous la présidence de M. Bastard de l'Etang.

— Les colporteurs d'écrits publics crioient ces jours derniers dans les rues la *Déclaration des Droits de l'Homme*, de 1791, et des chansons républicaines de cette époque.

— La *Gazette médicale* annonce que le choléra paroît avoir cessé de nouveau dans la capitale : on ne remarque plus que peu de cas nouveaux.

— Le doyen des officiers-généraux de France vient de mourir à l'âge de 99 ans; c'est M. de Bernon, comte de Montélégier, maréchal-de-camp, commandant de l'ordre de Saint-Louis. Il avoit perdu, il y a quelques années, son fils, qui étoit commandant militaire en Corse.

— La cour des comptes vient de perdre un de ses plus anciens membres. M. Chardon, conseiller référendaire de seconde classe, est mort à Corcelles, près Conches (Saône-et-Loire), chez son frère, le curé de Montcerin. M. Chardon avoit été le condisciple de Buonaparte et de son frère Joseph, qui le fit placer en 1808 à la cour des comptes.

— L'armée du Nord ne sera point dissoute comme on l'a annoncé. Le quartier-général va être transféré à Valenciennes.

— Il étoit question de licencier le personnel de l'administration de l'armée du Nord. Un contre-ordre a été donné par le ministre de la guerre.

— M. Yvart, directeur de l'école d'Alfort, vient, par l'ordre du gouvernement, de choisir et d'acheter dans le comté de Leicester, en Angleterre, un troupeau de 122 moutons, de l'espèce qui produit les laines longues et brillantes qui servent aux beaux tissus nommés étoffes rales, et désignés sous le nom impropre de poil de chèvre. Ce troupeau vient d'être débarqué au Hâvre, et sera conduit à l'établissement d'Alfort, où l'on espère l'acclimater et le faire multiplier.

— A l'époque des événemens de juillet, les fleurs de lis et la couronne fleurdélisée, qui décoroient la chaire de la cathédrale d'Orléans, avoient été enlevées. On les a rétablies le 1er octobre, avec l'agrément des autorités. Il seroit bien à désirer que l'on en fît autant à l'église métropolitaine de Paris, dont les belles sculptures gothiques ont été détruites en plusieurs endroits, sous prétexte qu'elles présentoient l'apparence de fleurs de lis.

— Un conseiller municipal d'une commune voisine du Hâvre a adressé au maire une déclaration, portant qu'il se croit maintenant délié du serment prêté à Louis-Philippe, attendu que sa lieutenance-générale a cessé le 29 septembre dernier, jour de la majorité de Henri V, qu'il reconnoît comme seul roi légitime. Il a ajouté qu'il conservoit ses fonctions, mais seulement pour s'opposer autant que possible à la consolidation du gouvernement actuel.

— Plusieurs rivières ont débordé depuis quelque temps, surtout dans le Midi.

La Basse, qui baigne les murs de Perpignan, s'est élevée dans la soirée du 9 au 10 à une hauteur prodigieuse. L'hôpital civil, l'hôpital militaire, l'établissement des aliénés et tout un faubourg, ont souffert de cette inondation.

— Le vaisseau *le Suffren* est parti le 14, de Toulon, pour l'Afrique. Il porte à Bougie un bataillon du 59e de ligne, et du matériel.

— D'après les dernières nouvelles d'Afrique, l'expédition de Bougie s'est établie dans la ville, et a occupé les hauteurs : les troupes se défendent contre les attaques des Arabes. On va organiser sur ce point un détachement de cavalerie, afin d'être plus à même d'agir contre eux.

— L'ordre a été donné à huit receveurs-généraux des départemens du Midi de tenir à la disposition des intendans militaires tous les fonds qu'ils ont en main.

— Le ministre de la guerre a ordonné qu'on procédât au demi-armement de la place de Bayonne, et de celles de Saint-Jean-Pied-de-Port et Navarreaux.

— L'ambassadeur d'Espagne à Madrid, M. de Rayneval, a été admis le 10 auprès de la reine-régente d'Espagne, pour lui présenter le compliment de condoléance de Louis-Philippe, et ses félicitations pour l'avènement au trône de sa fille Isabelle II. Il a déclaré à la princesse, au nom de son souverain, qu'il lui offroit, à titre d'ami, allié, parent et bon voisin, ses services pour maintenir les droits de sa fille, ainsi que l'appui qu'elle pourroit réclamer de la France, dans quelque circonstance que ce fût. La reine-régente a témoigné sa gratitude au diplomate, et a accepté ses offres. M. de Rayneval a été présenté ensuite à la jeune reine par son auguste mère.

— L'insurrection carliste ne paroît pas faire des progrès en Espagne : elle se borne toujours à la Biscaye. Les mouvemens qui avoient éclaté à Irun et à Fontarabie n'ont pas eu de suite. L'ancien chef constitutionnel Jaureguy, dit *le Pastor*, qui étoit à Bayonne, est passé en Espagne avec d'autres réfugiés, sur l'invitation du général Castagnon, et a pris parti contre les insurgés. Au sud de Madrid, il y a eu quelques tentatives d'insurrection, qui ont été réprimées. Une garde nationale s'organise à Barcelone et à Taragone pour soutenir le nouvel ordre de choses. Le général Saarsfield, commandant l'armée d'observation sur les frontières du Portugal; les capitaines-généraux de Valence, de Grenade, de Cordoue, et le gouverneur militaire, ont envoyé leur soumission à la reine. L'archevêque de Valence a donné aussi son adhésion au nouveau système.

— Par un décret du 27 septembre, don Pedro a fait suspendre l'élection des cortès, qu'il avoit convoqués le 15 août. Cette mesure a été motivée, dit la *Chronique constitutionnelle* de Lisbonne, par la proximité des troupes ennemies.

— On a fait dernièrement à Londres l'essai d'un omnibus mû par la vapeur, et que l'auteur, M. Danse annonce présenter toute sécurité. Il parcourt avec son chargement de voyageurs un espace de cinq milles en 30 minutes.

— L'empereur d'Autriche a prolongé son séjour à Brunn ; il n'a quitté cette capitale de la Moravie que le 7, pour aller à Lintz, où le roi de Bavière doit venir le visiter.

— M. Saint-Marc-Girardin, professeur à la Faculté des lettres de Paris, visite en ce moment les établissemens d'instruction publique en Allemagne.

— Le nouveau roi de la Grèce a de la peine à se maintenir sur son trône, surtout depuis le départ de la garnison française. Pour lui prêter main-forte au besoin, et surveiller les mouvemens des Grecs dissidens, on a assigné des stations en Grèce à plusieurs des bâtimens de l'escadre du Levant. Le vaisseau *le Duquesne* s'est rendu à Napoli de Romanie, le vaisseau *le Superbe* à Ténédos, et *la Ville de Marseille*, autre vaisseau, aux îles d'Ourlac.

— D'après le *Journal de Smyrne*, le comité auquel le vice-roi d'Egypte a confié la direction du *Moniteur égyptien* se compose de MM. d'Anastasi, consul-général de Suède; Pastré, Rôquerb, négociant français; Lubbert, ancien directeur de l'Opéra de Paris, qui a été recommandé par M. Mimaut, consul-général de France; le rédacteur en chef est M. Camille Turle, aussi Français.

— Le *Moniteur égyptien* confirme le massacre dont l'on a parlé il y a quelque temps, et qui a été commis auprès de Chypre sur un bâtiment conduit par des Turcs. Les six religieux étoient le père Isidore Bagnuls, ex-procureur-général d'Espagne à Jérusalem, et cinq religieux espagnols de la Terre-Sainte. Deux jeunes gens des premières familles catholiques de Jérusalem, un Européen, deux Juifs, un santon, un marchand d'Alexandrie, le capitaine et deux matelots turcs, ont partagé leur sort. Le gouverneur de Chypre a envoyé à la poursuite des coupables, et lés a fait arrêter sur les côtes de la Caramanie.

— Le fils aîné de l'empereur de la Chine est mort, il y a quelques mois, par suite de l'usage immodéré de l'opium.

Un des grands objets de la sollicitude des parens est de trouver pour leurs enfans, quand ils sortent du collége, un établissement où ils puissent suivre les cours de sciences ou de droit, et trouver quelques agrémens qui leur ôtent le désir de se répandre trop dans le monde, où leur jeunesse et leur inexpérience les exposeroient à mille dangers. C'est donc dans l'intérêt des familles qu'un ecclésiastique estimable et distingué par ses succès dans la prédication, M. l'abbé Peyrol, vient de fonder un *Institut des Etudians*. Il s'est adjoint un autre ecclésiastique, et tous deux ensemble travailleront à procurer aux jeunes gens qui leur seront confiés les moyens de se préserver des séductions de la capitale. L'étude, des distractions agréables, une société douce, de sages conseils, tels sont les moyens les plus efficaces quand ils sont employés à propos. Mais il faut que la religion les fortifie de sa puissante influence. C'est à cela que tenderont M. l'abbé Peyrol et son associé. Il y aura dans la maison des répétitions de droit et des conférences. La pension est de 1,560 fr. pour l'année scolaire; pour 240 fr, en sus, l'établissement se charge du blanchissage, du raccommodage, de l'éclairage et du chauffage. Il faut s'adresser à M. l'abbé Peyrol, directeur de l'Institut, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 33.

On nous invite à insérer la lettre suivante, qui a été adressée à un de nos journaux :

A M. le Rédacteur en chef de la Gazette de France.

Paris, 5 octobre 1833.

« Monsieur, dans votre numéro de ce jour, vous parlez d'événemens, vrais ou supposés, qui se seroient passés à Prague, d'après lesquels les actes de Rambouillet auroient été déclarés nuls et de nul effet par Charles X, de commun accord avec madame la Dauphine, et probablement aussi, dans cette hypothèse, avec M. le Dauphin. Vous ajoutez que ces faits n'existent pas :

» 1° Parce que Charles X a renouvelé son abdication à Lulworth et à Edimbourg, et cela sans condition ;

» 2° Parce qu'il ne seroit pas posssible à ce prince, ni à son fils, de revenir sur des actes qui ont été apportés aux chambres, légalement convoquées par le lieutenant-général nommé par Charles X, et reconnu par les chambres, et que ce dépôt a tous les caractères d'un fait accompli et légal.

» Sur le premier point : je ne sache pas que Charles X ait renouvelé son abdication, ni M. le Dauphin non plus. Quelques paroles échangées dans l'intimité de la conversation seroient sans valeur, et, pour un tel acte, une déclaration solennelle est indispensable; or, cette déclaration n'est connue de personne, et, jusqu'à ce qu'elle soit publiée dans les formes voulues pour lui donner l'authenticité nécessaire, elle n'existe pas.

» Sur le second point : les chambres ont ordonné, en effet, le dépôt de l'acte du 2 août 1830 aux archives, mais en violant les conditions qu'il exprimoit, en substituant à l'abdication donnée par le roi et son successeur immédiat la flétrissure de la déchéance, et successivement du bannissement à perpétuité contre la personne et la postérité, non-seulement des deux abdicans, mais encore du jeune prince en faveur de qui l'abdication ouvroit le droit de succession à la couronne. Il y a nullité radicale de l'acte, précisément à cause de ce dépôt ordonné par les chambres, en même temps qu'elles dénioient le bénéfice de l'abdication aux deux princes qui l'avoient signée, et qu'elles ôtoient la couronne à celui au profit de qui l'acte avoit été formulé, pour la donner au lieutenant-général.

» Qu'importe, après ces faits décisifs, qu'au moment où ils avoient lieu la chambre des pairs, selon ce que vous dites, ne fût point encore mutilée, que la droite siégeât à la chambre des députés, que l'on pût voir dans la personne du lieutenant-général du royaume un simulacre de représentation du pouvoir royal, si on a violé les conditions de l'acte d'abdication du 2 août, qui, dans la volonté de ses signataires, réservoit la couronne à leur successeur immédiat ?

» Vous dites, Monsieur, que tous les royalistes tiennent l'acte du 2 août pour bon et valable, et qu'il n'en est pas un seul en France qui professe une opinion contraire. Cette assertion fort hasardée, comme vous voyez, ne me laissoit pas la liberté de garder le silence.

» Vous ajoutez que tous ceux qui, reconnoissant le principe de la légitimité,

s'opposeroient à ce que la majorité de Henri V soit reconnue, seroient hors du principe monarchique. Il ne s'agit point ici de la majorité de Henri V, pas plus qu'il n'en étoit question dans l'acte du 2 août, quoique vous prétendiez que cet acte demandoit que Henri V fût proclamé *en majorité*; telles sont vos expressions. Il ne pouvoit être question dans l'acte de 1830 de la majorité de Henri V, qui à cette époque étoit mineur, mais de sa royauté; et c'est uniquement de sa royauté qu'il s'agit encore aujourd'hui.

» Il faudroit donc que cette abdication du Roi et de M. le Dauphin fût renouvelée, pour que les légitimistes puissent saluer du nom de roi M. le duc de Bordeaux.

» Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ce qui convient le mieux aux intérêts de la France, de la royauté de Charles X, de Louis XIX ou de Henri V; il faudroit pour décider cette question de fait, indépendamment de la question de droit, objet spécial de cette lettre, la connoissance de faits qui sont enveloppés dans les secrets de la plus haute politique, et que ni vous ni moi, Monsieur, ne sommes en mesure de posséder. Attendons en conséquence les résultats des décisions qui auront été prises au sein d'une famille dévouée par devoir et par sentiment aux intérêts de la France. Quelles que soient ces résolutions, le devoir de tout légitimiste est de les respecter et d'y obéir. Tels sont les sentimens qui détermineront en toute circonstance la conduite des vrais royalistes, et qui, à ce titre, sont invariablement, j'en suis sûr, la règle de vos propres actions.

» Je me repose sur votre impartialité pour l'insertion de cette lettre dans votre plus prochain numéro. Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentimens les plus distingués,

SARRAN,

Ancien rédacteur en chef du *Drapeau Blanc*.

Nous ne voulons point entrer dans la discussion qui a eu lieu entre MM. Noël et de Wailly, sur le mérite respectif de leurs dictionnaires. Mais ayant annoncé l'année dernière les Dictionnaires *Français-Latin* et *Latin-Français* de M. de Wailly, nous reproduisons d'autant plus volontiers cette annonce, que nous voyons que ces livres ont recueilli d'honorables suffrages. Ils ont été approuvés par le conseil royal d'instruction publique et adoptés dans les écoles ecclésiastiques. Voyez ce que nous en avons dit l'année dernière, n° 2008.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du* 21 *octobre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 73 fr 80 c. et fermé à 74 fr. 00 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 101 fr 95 c. et fermé à 102 fr. 00 c.
Actions de la Banque . . . . 1720 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMPe

De l'Enseignement philosophique de M. l'abbé Bautain dans ses rapports avec la certitude; in-8°, Strasbourg, 1833.

Il étoit assez naturel de croire que, depuis l'Encyclique, l'enthousiasme pour le nouveau système philosophique se seroit un peu refroidi. Quoique l'Encyclique ne réprouve pas directement ce système, elle autorise cependant à s'en méfier beaucoup par le jugement qu'elle porte sur les autres doctrines de l'auteur. En voyant ses faux pas sur tant de questions diverses, il est permis de concevoir des préventions sur sa nouvelle philosophie. S'il a pu donner dans tant d'écarts en théologie et en politique, ne doit-on pas craindre que son imagination ne l'ait aussi égaré sur ce qu'il appelle la raison générale et le sens commun, et ses plus zélés disciples ne devroient-ils pas marcher avec inquiétude à la suite d'un guide si sujet à broncher? Cependant il semble que le contraire est arrivé, et que ceux même qui se soumettent sans doute à l'Encyclique s'attachent de plus en plus à la doctrine philosophique du maître. Battus sur les questions politiques, ils ne tiennent que plus fortement à une théorie que le saint Siége a jusqu'ici épargnée. Nous voyons dans ce moment paroître à la fois trois ouvrages en faveur de la nouvelle école philosophique. L'un est de M. l'abbé Combalot, et a pour titre : *Élémens de Philosophie catholique*. Nous avons déjà cité une partie de la préface, et nous rendrons compte plus tard du fond du livre. Un autre est de M. l'abbé Nicolas, du diocèse de Metz, et est intitulé : *De la Raison et de l'Autorité en matière de philosophie*. Nous en parlerons aussi en son lieu. Enfin, le troisième est l'ouvrage dont on a vu le titre en tête de cet article. Nous n'en connoissons point l'auteur, qui paroît s'être enveloppé d'un voile assez épais : nous n'avons pu découvrir son nom.

D'après son début, nous avions d'abord soupçonné qu'il étoit disciple de M. Bautain, dont, à la première page, il parle sur le ton de l'admiration ; mais nous avons été bientôt détrompé : tout le livre est dirigé contre M. Bautain, auquel on fait un crime de ce qu'il a dit de l'école ménaisienne dans sa brochure, *De l'Enseignement de la Philosophie en France au dix-neuvième siècle*. Il n'a pas fallu à l'anonyme moins de

six cent cinquante pages pour réfuter les dix ou douze pages qui, dans l'écrit de M. Bautain, combattoient l'école du sens commun. L'auteur commence par poser longuement des principes assez peu clairs sur la certitude objective et subjective, naturelle et nécessitante. Ses explications nous ont paru avoir le grand inconvénient de n'expliquer rien, et même, en un endroit, on pourroit lui reprocher de favoriser beaucoup le matérialisme. C'est mal se justifier que de dire qu'il renoncera à son opinion si le sentiment général lui en montre le danger. Un philosophe ne doit pas attendre ce moment-là pour sentir l'absurdité ou le danger de ses doctrines.

La réfutation de M. l'abbé Bautain par l'anonyme est longue, lourde et diffuse. On auroit pu l'abréger de moitié sans lui faire rien perdre de sa force. L'auteur ne sait guère que répéter ce que lui ont appris ses *maîtres*, car lui-même les appelle ainsi. Il a pour le chef de son école une admiration presque extatique, et fait un crime à M. Bautain d'avoir dit que M. D. L. M. n'avoit pas bien *compris* son système : *on ne dit point*, selon lui, *de telles choses à M. D. L. M.;* mais pourquoi ne diroit-on pas à M. D. L. M. ce que M. D. L. M. a dit si souvent à d'autres? Cette *injure*, ajoute l'anonyme, *n'est pas pardonnable dans la bouche de M. Bautain : un mot comme celui-là est indécent, c'est un stigmate indélébile qui flétrit à jamais celui qui se le permet*. Ainsi, le même écrivain qui traite ses adversaires avec beaucoup d'arrogance, auroit droit cependant, de leur part, aux plus grands égards. L'anonyme suit bien mal les conseils qu'il donne aux autres ; il joint à la discussion des détails tout-à-fait étrangers, il persifle son adversaire, il se laisse aller à des insinuations fâcheuses :

« Nous n'avons point remarqué, dit-il, qu'il eût aucune prise sur la jeunesse. On fait monter à une douzaine le nombre de ses chauds prosélytes dans la ville de Strasbourg, y compris les quatre israélites que M. Foisset a essayé de multiplier en présentant le même dans diverses positions. Nous nous trompons ; M. Bautain est suivi par un groupe de saintes femmes, qu'il a magnétisées par son élocution facile, par sa gesticulation séduisante et par son mysticisme philosophique. Quant à la sunamite en chef, à la mère, à la femme-messie de la nouvelle école, ce n'est point une conquête de M. Bautain. Au contraire, M. Bautain est sa conquête ; elle a eu la gloire de convertir un philosophe, auquel elle peut être doublement utile par ses relations, d'un côté avec le monde intelligible et surnaturel, « avec les agens mystérieux qui parlent à

» l'ame et inspirent la volonté, » de l'autre avec des hommes que le caprice de la fortune et un commerce clandestin ont mis à même de persécuter ceux qui marchent dans la même voie, et d'influencer le choix des évêques. »

L'anonyme ne prétend pas seulement réfuter M. Bautain, il en veut encore au père Rozaven, et le combat de ce ton de supériorité qui seroit à peine permis à l'écrivain du plus grand nom contre un écolier obscur. Il lui reproche de n'être pas à la hauteur de son siècle, et de ne pas bien comprendre la nouvelle philosophie. Il le plaisante avec un goût et une politesse charmante : *Le bon père! Le bon vieillard!* dit-il. Il veut bien descendre des hauteurs de son génie pour donner une leçon au savant jésuite; il a la bonté de se mettre à la portée de son adversaire, et il lui fait entendre à plusieurs reprises que cette portée est fort restreinte. Ces gentillesses, déplacées dans une discussion philosophique, sont bien plus ridicules encore quand elles s'adressent à un homme du mérite du père Rozaven. Mais comment s'en étonner quand nous voyons l'anonyme s'oublier jusqu'à qualifier d'*infâme* la note à la fin du livre du père Rozaven sur les explications de M. D. L. M., relativement au plaidoyer de M. Janvier? On fait très-bien de ne pas se nommer quand on écrit sur ce ton. Au surplus, l'anonyme paroît envelopper tous les jésuites dans sa disgrâce. Il les peint comme des *intrigans* et des *calomniateurs*, parce qu'ils ont eu le malheur de ne pas adopter la doctrine du maître dont il a fait son idole.

Ce n'est point assez, et on va juger de l'esprit qui anime l'auteur anonyme par sa longue et insolente déclamation contre les évêques :

« Certains évêques ne déprécient malheureusement l'infaillibilité du chef de l'Eglise que pour s'arroger à eux-mêmes une sorte d'infaillibilité. On veut être *pape dans son diocèse*. On exige une soumission *absolue*, une obéissance aveugle. Certes, l'obéissance est la première vertu du chrétien, puisque la foi n'est elle-même que l'obéissance de la raison. Mais nos évêques sont nos pères, et jamais un père n'agit arbitrairement. L'obéissance n'est point une chose *absolue*, elle est *relative* au *droit* de commander, et ce droit a sa *règle* dans la *loi divine* et dans la *loi ecclésiastique*. L'obéissance! qu'est-ce à dire? Cela veut-il dire qu'une décision épiscopale est une décision essentiellement juste et sans appel? qu'un diocèse est un petit état que l'on peut administrer à sa guise? qu'un prêtre est un homme en dehors de toutes les lois protectrices

de l'innocence? un esclave nécessairement dévoué à toutes les volontés de son maître? un instrument que l'on peut briser à son gré? une enclume sur laquelle chacun a le droit de frapper, depuis le petit pacha rural jusqu'au personnage éminent à qui Jésus-Christ a confié la houlette du pasteur, et non le sceptre du despote? Cela veut-il dire que, si un Talleyrand se glisse par faveur dans le corps épiscopal, que, s'il nous vient de nouveaux Cranmer sous un nouvel Henri VIII. Il nous faudra courber la tête sous leurs bénédictions sacriléges..... »

« Dieu sait si nous respectons, si nous vénérons nos premiers pasteurs! si nous sommes sincèrement affligé de l'attachement de plusieurs à des maximes qui les mettent en antagonisme avec le saint Siége! Si nous avons conçu de vraies alarmes sur la possibilité d'un schisme à une époque plus ou moins reculée! si nous gémissons de voir la désaffection pour leurs personnes sacrées faire de jour en jour plus de progrès dans les peuples et dans le clergé! Dieu sait enfin si nous formons des vœux ardens pour l'amélioration de cet état de choses! Nous exposons, sans fiel, sans aigreur, dans toute la simplicité de notre ame, et avec un vif désir d'être écouté de même, des faits notoires dans l'Eglise de France, des maux patens, à l'occasion desquels on entend de toutes parts des plaintes étouffées par le respect ou par la crainte. On nous envoie des évêques comme on nous députe des préfets. Dans le choix, on consulte moins les intérêts de la religion que ceux d'un gouvernement, on a moins égard au mérite de l'élu qu'à son dévouement politique. Tant mieux si la providence fait tomber l'élection sur les talens, les lumières et la vertu. Le nouvel évêque arrive dans son diocèse, sans connoissance des localités, sans sympathie pour nous, souvent avec des préventions, soit contre les habitans, soit en faveur des usages d'un autre pays. Son premier soin est de changer les coutumes établies, de supprimer les vieux livres dans lesquels prioient nos pères, d'altérer nos antiques cérémonies. C'est ainsi que, dans plusieurs diocèses, dont le nombre augmente tous les jours, le chant grégorien fait place à des airs d'opéra. Ainsi disparoît insensiblement de nos temples, au mépris des décrets pontificaux, cette belle liturgie romaine, si simple, si onctueuse, si remplie de pieux sentimens. Le prêtre se façonne peu à peu à souffrir ces excès de pouvoir, à tel point que, depuis quelques années, le clergé alsacien lui-même, malgré son attachement si connu pour la sainte Eglise romaine, a laissé porter les plus graves atteintes aux règles de la sacrée congrégation des rites sur l'office divin. Ainsi s'affoiblit dans les peuples le respect pour une religion dont le culte varie avec chaque nouvel évêque. Ainsi se relâchent ces liens d'amour qui doivent unir les enfans de l'Eglise à leurs Pères spirituels........ Nous aimerions à voir nos évêques, plus rapprochés de nous, vivre comme les anciens patriarches, au milieu d'une nombreuse famille.

les mœurs, aujourd'hui toutes républicaines, s'offensent des airs fastueux et des doctrines dégradantes des cours, et nous rougissons de voir les représentans de notre Dieu courtiser les princes de la terre et se montrer fiers de leurs mépris, comme nous nous indignons quand ils nous prêchent l'obéissance passive au bon plaisir des souverains temporels. Encore une fois, nous ne récriminons pas, nous ne dogmatisons pas, nous n'entreprenons point de réformer les choses, nous racontons ce qui se passe au vu et au su de chacun, nous divulguons ce que tout le monde se dit à l'oreille. Nous savons que le remède doit toujours venir d'en haut. Mais il faut que celui qui a seul le droit de l'appliquer soit averti par nos cris de détresse de l'état de souffrance qui en réclame l'application. »

C'est ainsi que l'anonyme profite des recommandations que le Pape fait dans l'Encyclique d'être soumis aux évêques, et de les respecter. La belle soumission que la sienne! Il ne *dogmatise pas*, dit-il. En effet, il ne fait que tourner en ridicule. *Dieu sait si nous vénérons nos évêques!* Que cette formule hypocrite est bien placée en tête d'un passage rempli de plaintes amères et de dérisions insultantes! L'*Avenir* n'eût pas mieux dit, et cet anonyme a bien l'air d'en avoir pris les leçons.

Enfin, un dernier exemple montrera quel est le respect du téméraire écrivain pour l'autorité des pères et des docteurs de l'Eglise. Dans un endroit où il veut réfuter le père Rozaven, il lui est échappé de dire :

« Il me renverra peut-être à saint Thomas ; mais saint Thomas n'est plus sur la terre pour me répondre, et mon respect pour ce grand théologien me fait une loi de penser que, s'il revenoit aujourd'hui parmi nous, il ne balanceroit pas à convenir que les premiers principes ont beau renfermer en eux la certitude qu'ils ne nous la livrent pas pour cela, et qu'ils ne nous sont connus comme certains en eux-mêmes que parce qu'ils paroissent tels à tous les hommes qui les comprennent, ou parce que tous les regardent comme évidens. »

Plaisant raisonnement! Parce que saint Thomas *n'est plus sur la terre*, son autorité est nulle pour l'anonyme ; et puis, ajoute-t-il avec un sérieux comique : *S'il revenoit parmi nous*, il seroit obligé de penser comme moi. Il est assez évident que ce n'est pas son respect pour saint Thomas qui lui *fait une loi* d'avoir cette opinion, c'est bien plutôt son attachement à ses propres idées. C'est un moyen nouveau et ingénieux de se débarrasser de l'autorité des Pères.

Nous voyons, par une note à la fin du livre, que l'imprimeur de Strasbourg a exigé de l'anonyme la suppression de deux passages : il auroit pu certainement pousser plus loin la sévérité.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 4 octobre, le saint Père a visité l'hospice de Saint-Michel, où l'on recueille les orphelins et les vieillards des deux sexes ; on les y occupe à des travaux en laine, à des ouvrages d'ébénisterie, de gravure, d'architecture, etc. S. S. a parcouru les salles et a vu avec intérêt les travaux des élèves et leurs progrès.

— Le samedi 5, S. S. est partie pour Castel-Gandolpho, où elle doit rester quelque temps en *Villegiature*. Elle a été reçue avec de grandes acclamations par la population. Le saint Père descendit à l'église où il fit sa prière, et d'où il se rendit à pied à sa résidence. Le dimanche 6, S. S. assista à la procession du rosaire qu'elle suivit en portant un cierge. Elle visita, ce jour et les suivans, les capucins d'Albano, la cathédrale et le séminaire de cette ville, les jésuites de Galloro, où les étudians en théologie du collége romain étoient en vacances.

PARIS. C'est dans la maison des Dames de Saint-Michel, rue Saint-Jacques, que M. l'abbé Desjardins est mort. Il a trouvé dans cette maison, dont il étoit supérieur, non-seulement un asile bien précieux pour lui après le désastre de l'archevêché, mais les soins de la charité la plus attentive. Ces soins lui étoient devenus encore bien plus nécessaires depuis l'accroissement de ses infirmités dans ces derniers temps. On peut dire qu'ils ont prolongé les jours du respectable vieillard, et qu'ils ont adouci et consolé ses souffrances. Le clergé de Paris et les amis de M. Desjardins n'oublieront jamais ce qu'ils doivent d'estime et de reconnoissance au généreux dévoûment d'une communauté de femmes qui, se mettant au-dessus des calculs de la prudence humaine, a accueilli dans les momens de danger et M. l'archevêque et son digne ami. M. Desjardins n'avoit point quitté la maison depuis plus de trois ans. La mort ne l'a point surpris ; il en parloit fréquemment, et il sembloit avoir le pressentiment de sa fin prochaine. Depuis long-temps sa foiblesse ne lui permettoit plus de dire la messe. Il l'entendoit, autant qu'il le pouvoit, et il communioit. M. l'archevêque l'administra le premier jour de sa maladie, et le prélat lui a encore dit la messe depuis. Au dedans et au dehors de la communauté, on faisoit des prières assidues pour le malade. Enfin, Dieu en disposa le lundi matin. Après la mort, le corps, revêtu des habits sacerdotaux, a été exposé sur son lit, et la communauté ainsi que les personnes du dehors, sont venues successivement y prier. Le lendemain, le corps a été enseveli et transporté dans la chapelle de la maison, où toute la ma-

tinée on a célébré des messes pour lui. Les Dames de Saint-Michel désiroient vivement qu'il pût être inhumé dans leur cimetière pariculier. Elles en ont fait la demande à l'autorité, qui y a consenti. Les obsèques ont été célébrées à Notre-Dame avec un grand concours. M. l'archevêque assistoit à la cérémonie et a fait l'absoute. M. l'abbé Boudot, archidiacre et grand-vicaire, a célébré la messe. M. l'abbé Tresvaux étoit diacre et M. l'abbé Surat sous-diacre. M. l'évêque de Meaux, M. l'évêque élu d'Ajaccio, M. le chargé d'affaires saint Siége, presque tous MM. les curés de Paris, un grand nombre d'ecclésiastiques occupoient les stalles du chœur. Un nombre très-grand aussi de laïques étoient, soit dans le chœur, soit dans la nef. Ce concours étoit un éclatant hommage au mérite et à la vertu d'un homme universellement révéré. Il y avoit long-temps qu'on n'avoit vu dans nos églises une si nombreuse réunion ; et ce n'étoient point des curieux, c'étoient des amis, des fidèles qui venoient offrir leurs prières pour celui dont la mémoire leur sera éternellement chère. Après la cérémonie, le corps a été reporté à Saint-Michel pour la sépulture.

— Nous avons inséré l'article de l'*Invariable*, de Fribourg, sur les manœuvres d'un parti qu'il désigne assez clairement. L'auteur de l'article dénonce surtout la *Société de S. P.*, qu'il nomme même en toutes lettres. Il est juste de dire que tous les membres de cette société ne partagent point l'esprit et les vues de quelques chefs. Nous savons que plusieurs, curés et autres, sont bien loin de donner dans les exagérations que l'*Invariable* signale. Quelques-uns ont quitté la société, d'autres n'attendent qu'un signe de l'autorité pour s'en retirer. Cela n'étonnera point de la part du clergé d'un diocèse où l'esprit de soumission et l'attachement aux règles ont jeté de profondes racines. Il nous semble aussi que l'*Invariable* a caractérisé un peu sévèrement les Frères de l'instruction chrétienne établis par M. D. L. M. en les peignant en général comme des espions auprès des curés. Nous croyons que beaucoup de ces Frères ne s'occupent que de leur œuvre. On assure aussi que le supérieur général, dont le choix et l'influence pouvoient avoir quelque inconvénient, avoit été écarté par l'autorité épiscopale. Quelques-uns craignoient à la vérité que les ordres du sage prélat ne fussent éludés, et que, comme on lui avoit caché long-temps le nom du supérieur général, on ne trouvât moyen de maintenir à son insu une influence du même sur la congrégation. Nous nous en reposons à cet égard sur la sollicitude et la vigilance du vénérable pasteur. Nous avons vu qu'il avoit fait passer à Rome la déclaration du chef du parti. On dit que la teneur de cette pièce n'avoit pas paru à tout le monde de nature à rassurer complètement sur les dispositions du signataire. Après l'Encyclique et le bref à M. l'archevêque de Toulouse, il ne devroit avoir besoin assurément ni d'explica-

tions, ni d'éclaircissemens. Au surplus, nous devons attendre le jugement que le souverain pontife aura porté de cette démarche. Il n'est pas probable que ce jugement tarde beaucoup à être connu. La réponse du saint Père ne peut manquer d'être rendue publique. La paix d'un grand diocèse le demande, et hors de ce diocèse même la publicité de cette réponse est vivement attendue. Parmi les déclarations ou rétractations qui ont eu lieu récemment, il y en a eu de plus ou moins explicites. On a parlé diversement de celle de M. C., chef des missionnaires. Au grand séminaire, celle de M. Monezy a été des plus satisfaisantes; il a témoigné le regret d'avoir été dans l'erreur et d'y avoir entraîné les élèves. M. Guitton, aussi directeur du grand séminaire, a fait également une déclaration. Nous ne doutons point qu'il n'y en ait d'autres qui ne sont pas venues à notre connoissance, nous serions heureux de pouvoir les annoncer.

—Une retraite ecclésiastique a eu lieu à Tours; elle a commencé le 3 octobre. M. l'archevêque en fit l'ouverture par un discours plein de noblesse et d'onction. M. l'évêque de Nancy a donné les principaux exercices. Le prélat avoit, en 1817, prêché une mission dans la même ville. On n'y avoit oublié ni sa piété, ni ses talens, ni son zèle, et M. de Janson a soutenu sa réputation sous tous les rapports. Ceux qui, d'après les déclamations des libéraux, se l'étoient figuré comme ardent dans son zèle jusqu'à la violence, ont reconnu, au contraire, que ses paroles et ses exhortations portoient l'empreinte de la modération et de la sagesse qui conviennent à un prédicateur de la parole divine, et qu'un évêque si vertueux et si éclairé ne pouvoit oublier. Des journaux même l'ont loué à cet égard, et ont paru abjurer leurs anciennes préventions. M. l'abbé Dufêtre, grand-vicaire de Tours, qui étoit chargé des conférences, s'en est acquitté aussi avec intérêt, et a adressé aux retraitans des conseils pleins d'à-propos et de mesure. La retraite s'est terminée le 10 par la communion générale et le renouvellement des promesses cléricales. La cérémonie s'est faite à la cathédrale, où une grande affluence s'étoit portée pour entendre M. l'évêque de Nancy. M. l'archevêque de Tours a clos la retraite par une allocution paternelle qui a vivement ému. Les ecclésiastiques se sont jetés à genoux, en lui exprimant leur attachement, leur respect et leur reconnoissance.

— Les Frères des écoles chrétiennes avoient été renvoyés de Saint-Diez en 1830 par le conseil municipal, sur leur refus de recevoir une rétribution des enfans de la classe aisée. On allégua que la ville n'avoit point de fonds; mais il fut bientôt prouvé que ce n'étoit là qu'un prétexte, puisqu'on alloua cent louis aux deux instituteurs appelés à la place des Frères. Ces deux instituteurs n'ont pas beaucoup obtenu de confiance, à ce qu'il paroît. Leurs écoles étoient à peu près désertes, et la majorité des habitans, qui

avoit vu partir les Frères avec chagrin, faisoit des vœux pour leur retour. M. l'évêque et le chapitre se sont concertés pour remédier à un mal qui chaque jour étoit plus vivement senti. Une maison a été louée, les premiers fonds ont été faits; sans qu'il ait été ouvert de souscriptions, beaucoup de laïcs se sont empressés de joindre leur offrande à celle du clergé. Les trois quarts et demi de la population sont ravis de l'arrivée des Frères, et on a eu quelque peine à empêcher à cette occasion des démonstrations de joie qui eussent peut-être blessé certaines susceptibilités. Tout afflue chez les Frères, et on espère que leur nombre, qui n'est encore que de trois, pourra être porté à cinq; ce qui permettra d'établir, ainsi qu'on en a le projet, une classe du soir un peu plus forte pour les adolescens. Ce qu'il y a d'assez remarquable, c'est qu'à la première nouvelle de l'arrivée des Frères, l'autorité a décidé que les écoles qui les avoient remplacés seroient désormais entièrement gratuites. Il ne paroît pas que cette générosité tardive ait beaucoup touché les parens, ils auront le bon esprit de préférer les Frères.

— Le dimanche 13 octobre, on a fait l'inauguration d'un beau calvaire à Feignies, canton de Bavai, diocèse de Cambrai. Avant la bénédiction du Christ, M. Longuet, curé de Feignies, adressa une allocution à ses paroissiens et aux habitans des paroisses voisines qui étoient accourus à la cérémonie. Le sermon et la benédiction terminés, la procession s'est dirigée vers le calvaire. Le maire et quelques-uns des conseillers municipaux portoient le Christ. Le recueillement a été remarquable pendant tout le trajet. Arrivé au calvaire, M. Moreau, curé d'Haulmont, a prononcé un discours.

— Il s'est formé à Rebaix, en Belgique, une société de *Frères des bonnes œuvres*, qui se dévouent à l'exercice de la charité envers les pauvres. Le promoteur de cette institution est un homme vertueux et zélé. Il a réuni autour de lui des célibataires animés du même esprit, qui se sont soumis à une règle sous l'autorité de M. l'évêque de Gand. Ils ont établi deux écoles primaires, l'une pour la classe aisée, l'autre gratuite pour les pauvres. Trois ecclésiastiques, qui leur sont associés, président à la tenue des écoles et dirigent l'instruction. Mais les Frères ont successivement bien étendu l'objet de leur institut; ils ont aujourd'hui une maison d'incurables où ils avoient en janvier dernier dix-neuf vieillards ou aveugles; une maison d'orphelins où ils en avoient réuni treize; une école de filerie où les enfans pauvres peuvent venir apprendre leur catéchisme en filant, une école gratuite où les Frères de l'école primaire instruisent pendant la récréation de midi tous les pauvres qui se présentent, une école dominicale où les dimanches et fêtes on reçoit jusqu'à quatre ou cinq cents enfans, qui en hiver y prennent un repas à midi; un atelier de cha-

rité où les mendians et les ouvriers sans travail reçoivent avec l'instruction du travail pour leur nourriture à midi, et même un salaire proportionné à leur travail. Enfin ils surveillent environ trois cents ménages de pauvres qui ont subi un examen pour obtenir les aumônes que font les curés pendant l'hiver. On procure à ces pauvres de l'instruction ou on les admet à l'atelier. On se demande comment on a pu suffire à tant d'œuvres différentes. Celui qui les a formées n'a pas une grande fortune, mais il a été secondé par des souscriptions volontaires, et beaucoup de personnes aisées se font un devoir et un honneur de coopérer à tant d'œuvres de charité. Qui peut assez admirer le dévouement des Frères, qui par pur zèle pour la gloire de Dieu et le service du prochain se consacrent à passer leur vie au milieu des pauvres, à instruire les ignorans, à occuper les oisifs, à adoucir les mœurs de gens souvent grossiers? Quel autre motif que la religion peut inspirer cette vocation et ce courage? Les économistes s'épuisent en projets pour extirper la mendicité, les ateliers des Frères de Rebaix ont résolu ce problême. Les Frères ont le projet de s'établir comme maîtres d'école dans les paroisses où ils seront demandés, et d'y introduire, s'il est possible, quelques-unes des œuvres qu'ils ont réalisées à Rebaix. Nous puisons ces détails dans la *Tribune catholique*, qui les avoit empruntés au *Journal des Flandres*.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Nous faisions remarquer dernièrement que, pour jouir en France de la liberté individuelle et de la protection des lois, il falloit être Italien ou Polonais. Cette observation vient d'acquérir un nouveau degré d'exactitude: un nombre assez considérable de jeunes Français avoit cru devoir entreprendre le voyage de Prague, et cette démarche de leur part n'annonçoit rien qui dût paroître offensif aux gardiens de la paix germanique; car ce n'étoit point là une de ces propagandes révolutionnaires qu'ils ont à repousser. Cependant, ils ont trouvé les routes semées partout d'obstacles et de difficultés, qui ont empêché la plupart d'entre eux d'arriver à leur destination; et le point curieux de l'affaire, c'est que tous les embarras leur sont venus par le fait et par l'influence des autorités françaises établies dans les pays étrangers pour la protection des intérêts et de la liberté individuelle de leurs compatriotes. Non-seulement nos écrivains libéraux n'ont rien trouvé là qui les ait choqués; mais ils n'en ont parlé que pour applaudir et sourire de moquerie. Or, voyez un peu la différence qu'il y a pour eux entre Français royalistes et révolutionnaires étrangers. Presque au même moment, des réfugiés italiens et polonais, qu'on venoit d'expulser de Bruxelles, se sont présentés à la frontière de France, et la police administrative a fait quelques difficultés pour les admettre. Alors les mêmes journaux, qui n'avoient su que plaisanter des avanies arrivées à leurs compatriotes sur la route de Prague, se sont récriés tout d'une voix en faveur de la liberté individuelle de leurs frères d'Italie et de Pologne. Par où l'on

voit combien nous avons eu raison de dire que, pour jouir de ses droits de citoyen en France, il faut se faire naturaliser Italien ou Polonais.

— Quand on entend parler en France de quelque changement politique qui survient, n'importe dans quel pays, il y a réellement de quoi trembler pour nos malheureux contribuables. Il faut qu'ils aient toujours la bourse à la main pour répondre de tout. S'il ne s'agissoit que de nos héros de juillet et de nos anciens vainqueurs de la Bastille, il n'y auroit pas le mot à dire sur des récompenses nationales comme celles-là; il est clair que les charges doivent revenir à ceux qui ont les bénéfices, et qu'un bonheur pareil au nôtre ne se peut trop payer. Mais le bonheur des autres! celui des Grecs, par exemple; celui des Polonais et des Belges, celui des sujets de la jeune reine d'Espagne et de la fille de don Pedro, voilà qui ne devroit point nous regarder : cependant, c'est sur nous que tout cela retombe. C'est à nous que les réfugiés de tous les pays viennent demander des pensions; c'est à nous que le roi Léopold s'adresse pour avoir des secours quand il a besoin de 50 mille hommes et de 65 millions pour prendre une citadelle. C'est également sur nous que le roi des Grecs jette les yeux dans ses détresses, lorsqu'il est forcé de recourir à ses amis pour leur emprunter de l'argent. Enfin, c'est encore à nous que la reine d'Espagne nous fait l'honneur de penser pour se faire ouvrir un crédit, et pourvoir aux dépenses de sa quasi-légitimité. Nous nous trouvons ainsi engagés par notre bon cœur et par nos sympathies révolutionnaires dans toutes les mauvaises affaires où il y a quelque chose à payer. Toutefois, si nous étions sages, cela nous rendroit maîtres d'enchaîner les révolutions et les tempêtes; car il est évident qu'on ne peut plus rien en Europe sans la permission de nos banquiers, et qu'avant de rien entreprendre en fait de changemens politiques, il faut maintenant commencer par savoir ce qu'ils peuvent prêter sur telle ou telle révolution.

— Une ordonnance du 6 de ce mois prescrit, en exécution du vœu des chambres, la formation d'un tableau de toutes les propriétés immobilières appartenant à l'Etat, et affectées à des services publics.

— M. Edm. Mourgues et Eug. Villermay sont nommés auditeurs au conseil d'Etat.

— M. Saint-Martin est nommé lieutenant-colonel de la 6ᵉ légion, en remplacement de M. Husson, devenu chef de la légion.

— Le duc d'Orléans est indisposé depuis quelques jours; il ne peut quitter ses appartemens.

— Le duc d'Orléans a mis à la disposition de la société du *Bulletin universel des sciences* une somme de 10,000 francs, pour concourir au soutien de cette entreprise.

— M. Fonrouge, éditeur de l'*Album anecdotique*, a été condamné par défaut, le 21, à quatre mois de prison et 600 fr. d'amende, pour un article du 29 décembre de l'année dernière, intitulé : *M. de Châteaubriand*; et dont les deux premiers paragraphes sont un commentaire des mots : *Madame, votre fils*

est mon Roi. Les juges ont trouvé dans cet article une attaque contre les droits de Louis-Philippe.

— Une note du consul d'Angleterre, à Brest, annonce que Londres et ses environs étant entièrement délivrés du choléra, il y sera accordé des patentes de santé nettes. Bien que cette maladie, dit la note, soit considérée actuellement comme naturalisée en Europe, de la même manière que la petite-vérole, et qu'on doive s'attendre à la voir reparoître de temps à autre, mélangée du choléra ordinaire d'automne, le gouvernement anglais, par réciprocité avec les autres pays où des précautions sévères sont encore en vigueur, a jugé à propos de maintenir l'*acte du parlement pour prévenir le choléra*, et de se mettre par là en mesure de mieux surveiller la salubrité publique, et de combattre promptement le fléau s'il recommence ses ravages.

— Le journal ministériel du soir dément la nouvelle répandue, par quelques journaux, que des bandes de chouans, organisées et armées, reparoissent dans le département de la Vendée.

— Après une lutte assez longue, la gendarmerie est parvenue le 17 de ce mois à arrêter, dans les environs de Saumur, le chef de chouans Courant. On a arrêté en même temps, dans le département des Deux-Sèvres, le nommé Boissinot, réfractaire de 1830.

— C'est M. Boucherot, membre du conseil municipal de la commune de Saint-Jonin, arrondissement du Hâvre, qui s'est déclaré délié du serment à Louis-Philippe, à l'occasion de la majorité du duc de Bordeaux. Le préfet de la Seine-Inférieure, par le motif que cette rétractation lui paroît plus grave qu'un refus de serment, a pris le 18 de ce mois un arrêté qui déclare M. Boucherot démissionnaire. Il a toutefois subordonné cette mesure à l'approbation du ministre de l'intérieur.

— M. Vergain, qui avoit été l'année dernière victime d'une émeute qui s'est manifestée à Luxeuil, à l'occasion de la cherté des grains, a obtenu contre cette ville, en vertu de la loi de l'an IV, une condamnation à 400 fr. d'indemnité.

— Les journaux de Marseille annoncent l'arrivée dans ce port du père Marie-Joseph de Geramb, religieux trappiste, qui venoit de Malte sur le brick anglais *le Rapide*. On dit qu'il se dispose à passer en Suisse, où ses confrères ont un établissement. Nous avons parlé de ses voyages à la Terre-Sainte et en Egypte; il a même poussé ses courses jusqu'au mont Sinaï.

— La garde nationale a recommencé, à Marseille, le service des piquets d'observation. Cette ville est toujours agitée par l'exaltation des partis. Les républicains parcourent les rues le soir en chantant des couplets anti-orléanistes.

— On a ressenti le 15 dans les environs d'Issoire deux nouvelles secousses de tremblement de terre. Ce phénomène s'est reproduit le 17 à Clermont. Ces secousses n'ont toutefois occasionné aucun désastre.

— Des voleurs se sont introduits dernièrement dans l'église d'Aubigny, pendant la nuit, en pratiquant une ouverture à la porte latérale, et en enlevant une barre de fer. Ils n'ont pu emporter que la croix, qui étoit de cuivre argenté. Une

bande de malfaiteurs s'attaque ainsi en ce moment aux églises de l'arrondissement de Lisieux.

— On va établir une ligne télégraphique de Bayonne à Perpignan, par Pau et Tarbes. Cette mesure auroit pour objet en ce moment de coordonner les mouvemens des deux divisions d'observation.

— Dans une lettre à *l'Orléanais*, MM. de Cacqueray et de Laserrie se plaignent vivement des vexations qu'ils éprouvent dans la prison de Blois. Le 25, ils ont même failli être victimes d'une tentative de meurtre. Vers minuit, un garde national en faction, croyant que l'on marchoit dans leur chambre, tira son coup de fusil dans la porte. Heureusement un clou a dérangé la balle, et elle s'est amortie contre un poteau qui soutient la porte.

— Les derniers rapports du général Trézel, commandant l'expédition de Bougie, vont jusqu'au 8 octobre. La place se trouvoit alors garantie contre les efforts des Kabaïles, qui n'ont cessé de harceler les troupes françaises depuis leur arrivée. On a construit plusieurs blockaus qui défendent la ville, et les Arabes ont été repoussés dans les montagnes. La perte des militaires a été peu considérable dans ces derniers jours. Des mesures ont été prises pour assurer dans le pays le respect dû aux personnes, aux propriétés, à la religion, aux mœurs et aux usages.

— L'insurrection en faveur de don Carlos est toujours renfermée dans la Biscaye et l'Alava. Il y a bien quelques symptômes de fermentation dans la Navarre, mais cela se borne à trois ou quatre communes de la vallée. Le colonel Erazo, instigateur de l'insurrection de Roncevaux, a été repoussé par les troupes de Pampelune. Un mouvement qui s'est manifesté à Vich n'a pas eu de suite. La Catalogne reste tranquille; le commerce de Barcelone a, dit-on, offert d'équiper et de solder six mille hommes pour le maintien de l'ordre. A la date du 14, la tranquillité continuoit à Madrid et dans la Castille. Un commandement contre les insurgés a été donné dans la Navarre au général Quesada. Le *Pastor* s'est mis à la poursuite de quelques bandes dans le Quipuscoa. M. de Bourmont et les officiers français qui l'accompagnent sont en quarantaine à Valence en Estramadure, et l'on croit qu'ils seront conduits hors du territoire espagnol. Le gouvernement de don Pédro vient de reconnoître celui de la reine d'Espagne.

— Une association politique de dames anglaises vient de se former à Londres pour la publication d'un journal intitulé *Tribune des Femmes.*

— Le roi de Prusse vient de nommer un ministre en Belgique; c'est M. d'Arnim, chambellan et conseiller de légation.

— Le roi de Prusse a reçu avec une extrême bienveillance la députation de Neufchâtel, mais il n'a pas accueilli la demande de séparation de la Suisse dont elle étoit porteur. Il a chargé les députés de témoigner aux Neufchâtelais tout l'intérêt qu'il leur porte, et de leur recommander du calme, de la modération et de la patience.

— La diète fédérale de la Suisse a ajourné sa session, et a publié, en se séparant, une proclamation pour remercier les citoyens confédérés d'avoir répondu à

son appel pour rétablir l'ordre dans les cantons agités. Elle se félicite beaucoup d'avoir dissous la ligue de Sarnem qui lui étoit opposée, et elle promet une belle prospérité, au moyen du maintien du système de liberté actuel.

— Dans la Bavière-Rhénane, le ministère public a interjeté appel du jugement du tribunal de Neustadt, qui a acquitté les trente-six dames et demoiselles poursuivies pour avoir fait des ouvrages de broderies et autres, destinés à une loterie au profit des patriotes allemands condamnés. L'affaire sera portée devant le tribunal de Frankenthal.

— Le roi de Bavière a fait mettre à l'ordre du jour, dans l'armée, que tous les officiers et cadets qui prendront part à des duels, soit comme combattans, soit comme témoins, encourront les peines prononcées par l'édit de 1779 contre les duels, savoir : l'expulsion de l'armée, la perte de leurs grades et de leurs titres, etc.

— L'empereur d'Autriche et le roi de Bavière auront une entrevue à Linlz. Le prince de Metternich, le ministre des affaires étrangères en Bavière ; et le maréchal prince de Wrède se sont rendus dans cette ville.

— Suivant la correspondance de la *Quotidienne*, madame la duchesse de Berry seroit arrivée le 13 octobre à Leoben ; elle y auroit rencontré ses enfans, Charles X et madame la Dauphine.

Réponse à la Gazette.

La *Gazette de France* a inséré, dans son numéro du samedi 19, un article sous ce titre : *L'Ami de la Religion confondu dans sa politique par M. de Bonald.* D'abord notre politique ne paroît pas sans doute déraisonnable à M. de Bonald, puisqu'il nous a fait l'honneur de nous adresser ses pensées. On a vu dans notre N° 2159 un article de l'illustre et religieux écrivain, article dirigé en grande partie contre la *Gazette*, et que nous aurions pu intituler *la Gazette confondue dans sa politique par M. de Bonald*, si ce ton avantageux étoit dans nos habitudes. La *Gazette* n'a tenu aucun compte de cet article de M. de Bonald ; elle n'en a rien cité, et n'y a fait aucune réponse. Elle ne se soucie point apparemment de savoir ce que pense M. de Bonald de notre situation présente, et elle est allée chercher ce qu'a pu dire M. de Bonald il y a quinze ou vingt ans, dans des circonstances tout-à-fait différentes. Elle cite donc un long passage de M. de Bonald, et elle indique ses *Discours*, tome VII, page 137. Nous ne savons quelle édition elle a suivie. Nous avons la collection des œuvres de M. de Bonald, et les indications de la *Gazette* ne s'y rapportent nullement. Il y a dans les œuvres de M. de Bonald 2 vol. in-8° de *Pensées et Discours*, chez Le Clere, 1817 ; dans le second volume, on trouve trois discours sur les élections, l'un prononcé le 24 février 1816, le second le 30 décembre de la même année, le troisième le 6 janvier 1817. Aucun n'est à la page 137. On croiroit, en lisant le passage rapporté par la *Gazette*, que c'est un seul passage qui se trouve de suite dans un même discours. La citation n'indique aucune lacune par des points, ainsi que c'est l'usage. Mais, en vérifiant les

citations, nous avons été fort surpris de voir que le passage inséré dans la *Gazette* se composoit d'au moins dix passages différens, séparés quelquefois par d'assez longs intervalles, et qui n'appartiennent même pas à un seul discours. Sept de ces passages se trouvent dans le discours du 30 décembre 1816, et trois dans celui du 6 janvier 1817. La *Gazette* n'en a point averti; elle a uni ce qui étoit divisé, a suppléé ou retranché des mots suivant les besoins de son système, a même altéré des phrases. Nous en citerons un exemple; elle fait dire à M. de Bonald :

« La question des élections que vous discutez occupe ou agite en ce moment l'Europe attentive au parti que vous allez prendre. Si vous n'appelez pas les moyens propriétaires, vous continuez, en en laissant subsister le principe, les doctrinaires et les gouvernemens révolutionnaires, vous comblez en les prolongeant les désordres et les malheurs de l'Europe. »

La *Gazette* a arrangé le passage suivant son système; M. de Bonald ne dit rien de semblable. Voici ses paroles, dans son *Opinion* du 30 décembre 1816, page 272 :

« La question des élections que vous discutez occupe ou agite en ce moment toute l'Europe attentive au parti que vous allez prendre; cette Europe propriétaire, cette Europe politique et religieuse, qui n'est pas tout-à-fait l'Europe des sociétés secrettes, des comptoirs, des universités ou des académies. Si, par des lois nées des habitudes révolutionnaires et dont l'exécution, soyez-en sûrs, sera malgré vous plus révolutionnaire encore, en même temps que vous appelez de droit à l'élection la nombreuse classe des petits ou des moyens propriétaires, vous excluez de fait les chefs de la propriété, et les plus intéressés à l'ordre et à la stabilité de la société; si, dans cette armée de propriétaires, destinée à la défendre de l'irruption des prolétaires, et dont les grands propriétaires sont les chefs naturels, vous placez l'autorité dans les mains des simples soldats, vous continuez, en en laissant subsister le principe, les docrines et les gouvernemens révolutionnaires; vous comblez, en les prolongeant, les désordres et les malheurs de l'Europe. »

On voit aisément les suppressions que la *Gazette* a faites, et dans quel but elle les a faites. Elle a changé tout le sens du passage, ou plutôt elle lui en a donné un tout contraire. Elle fait dire à M. de Bonald, que, *si on n'appelle pas aux élections les moyens propriétaires, on continue le gouvernement révolutionnaire.* M. de Bonald dit au contraire : *Si, par des lois nées des habitudes révolutionnaires, vous appelez à l'élection la nombreuse classe des petits ou des moyens propriétaires.... Si vous placez l'autorité dans les mains des simples soldats, vous continuez les doctrines et les gouvernemens révolutionnaires.* Que dirons-nous de cette incroyable licence? Qui a trompé la *Gazette* en altérant ainsi les textes qu'on lui fournit? Quel procédé! quelle bonne foi! Qui est le plus *confondu* ici dans sa politique? Est-ce l'*Ami de la Religion* ou la *Gazette?*

Une altération à peu près pareille a été faite dans le paragraphe qui suit celui que nous venons de citer, et, en le comparant avec le texte de M. de Bonald, on est tout étonné du soin avec lequel la *Gazette* élimine tout doucement tout ce

qui s'écarte de ces vues favorites. Il faut bien peu connoître M. de Bonald pour le soupçonner d'avoir voulu rendre les élections plus démocratiques encore. Dans les discours cités, il plaide au contraire pour la grande propriété. Il veut, à la vérité, la députation de la commune; mais il ne l'entend pas dans le sens de la *Gazette*. *Je ne parle pas*, dit-il, pag. 227, *de l'inconvénient de ces caravanes d'électeurs, on vous en a assez entretenus; elles peuvent, dans des conjectures difficiles, n'être pas sans danger.* Or, dans le système de la *Gazette*, on auroit bien des *caravannes d'électeurs*. M. de Bonald dit un peu plus loin, pag. 232 : *Vous ne m'accuserez pas de favoriser des systèmes populaires, aussi éloignés de mes goûts que de mes principes; vous verrez tout-à-l'heure à quoi je réduis la députation de la commune.* L'auteur développe ensuite sa théorie. Il veut que *l'on considère la commune comme un seul propriétaire;* mais il ne dit point que tous les habitans de la commune seroient appelés aux élections. Il dit, pag. 263 :

« Tous les peuples qui nous entourent, tourmentés de la même maladie et dégoûtés plutôt que mécontens de l'unité de pouvoir, cherchent dans sa division constitutionnelle le remède à des maux dont ils méconnoissent la source, et appellent le gouvernement représentatif comme le terme de toutes les inquiétudes et de toutes les dissensions. Des charlatans, qui poussent à la démocratie, le proclament comme un baume universel. »

Nous n'accusons pas les rédacteurs de la *Gazette* d'être des *charlatans admirables* et de *pousser à la démocratie;* mais nous croyons qu'ils se laissent entraîner à des illusions. Ils disent que cette opinion de M. de Bonald est *admirable*, et que nous ne sommes pas *heureux dans nos autorités*; il est vrai que nous n'avons pas l'art d'arranger des passages à notre manière, et de faire dire à un auteur ce qu'il n'a point dit. La Gazette réitéroit dans le même article l'avis qu'elle nous avoit déjà donné : *L'Ami de la Religion verra, comme nous le lui avons déjà dit, que, s'il connoît bien les matières ecclésiastiques, il est beaucoup moins fort sur le terrain de la politique.* On a voulu apparemment adoucir par un petit compliment l'amertume du reproche qu'on s'obstine à nous faire. Il est sûr que c'est une grande témérité à nous d'oser être en politique d'un autre avis que la *Gazette*. Toutefois nous avons la consolation de n'être pas les seuls, et nous poussons la présomption jusqu'à croire que, dans la petite discussion que la *Gazette* a soulevée, ce n'est pas nous qui sommes *confondu*.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du 23 octobre 1833.*

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 74 fr. 50 c., et fermé à 74 fr. 15 c.
Cinq pour 100, jouiss du 22 mars, ouvert à 101 fr. 90 c., et fermé à 101 fr. 85 c.
Actions de la Banque . . . . 1725 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP.

De l'État du Protestantisme en Allemagne.

(Suite du N° 2164.)

Après cela, il seroit superflu de chercher ce que les théologiens allemands ont dit de l'Eglise et des pratiques de religion. On peut croire qu'ils se sont encore moins gênés sur ces points, puisqu'un homme qui est cité en Allemagne comme un des défenseurs les plus zélés de la cause chrétienne, Planck, dit que le Sauveur n'a point prétendu établir une Eglise visible ou unie par un lien extérieur, mais seulement unir les fidèles par des liens moraux d'affection et d'espérance. Le baptême, ajoute-t-il, et l'eucharistie ne sont point des articles essentiels du culte extérieur, et ne sont point nécessaires pour former un lien extérieur. C'est aussi la doctrine de Wegscheider; il dit que la notion de la nécessité absolue du baptême est maintenant abandonnée; mais il est bon d'en conserver la cérémonie comme une espèce d'introduction dans la société chrétienne. Il veut bien retenir de la même manière la confirmation et la communion, quoique celle-ci, même comme rit symbolique, ne soit plus appropriée à notre temps. Les rationalistes ont même avancé que probablement il ne seroit bientôt plus question du baptême ou de la cène.

Quoique les rationalistes allemands parussent mettre un grand intérêt à la morale, et ne voulussent même faire du christianisme qu'un système de morale, ils s'expriment cependant d'une manière bien étrange sur des points de morale. Ici M. Rose cite un passage de M. de Stark dans son *Banquet de Théodule*, qu'on a traduit en français et publié sous le titre d'*Entretiens philosophiques sur les différentes communions chrétiennes :*

« Quand on nie la divinité de l'Ecriture, dit Stark, et la nécessité de la croyance en ses vérités, il est impossible que la morale qui en est déduite ne souffre pas également beaucoup. Quelle estime peut-on faire des maximes d'une religion dont le fondateur, d'après l'idée qu'on s'en fait maintenant parmi les protestans, ne fut qu'un théurge et un enthousiaste, s'attribuant un nom et des qualités qui ne lui appartenoient point, souffrant qu'on transformât ses actions en miracles et qu'on joignît par conséquent le mensonge au fanatisme? Quel cas faire des maximes d'une religion

prêchée par des hommes pleins de préjugés, qui même ne comprenoient pas bien leur propre maître, et dont les écrits connus sous leurs noms leur sont même faussement attribués? Lisez les 1[er] et 3[e] numéros de la deuxième partie du *Magasin* de feu M. Henke d'Helmstadt, et le 3[e] numéro de la première partie de son *Eusebia*, et vous y trouverez que la *monogamie et la défense des unions hors le mariage doivent être comptées parmi des restes du monachisme*, et que *cette doctrine repose sur une foi aveugle.* Peut-on fournir plus de facilités aux désordres de toute espèce? Aussi l'un de vos théologiens de journal, Scherer, n'a-t-il pas craint de déclarer, dans la préface de son *Investigateur biblique*, que *la religion n'a rien à faire du tout avec les devoirs*... Le superintendant Cannabich dit dans sa *critique de la doctrine chrétienne pratique*, page 185, qu'*une jouissance sensuelle et modérée hors du mariage n'est pas plus immorale que dans le mariage*, et qu'*il ne faut l'éviter que parce qu'elle choque les usages des personnes parmi lesquelles nous vivons, et que les excès qu'on y commet sont souvent punis par la perte de l'honneur et de la santé.* Cette morale paroît-elle assez indulgente? »

M. Rose a peine à croire à ces excès, qu'il rapporte d'après Stark; mais il reproche fortement aux rationalistes allemands de ne s'être pas bornés à soutenir entr'eux leurs doctrines antichrétiennes, et d'avoir voulu les répandre dans le peuple. Ils les énonçoient même en chaire. M. Pusey dit qu'il a entendu des sermons fondés sur les principes du rationalisme. On prêchoit ainsi surtout en Danemark; les instructions pour la jeunesse étoient dans ce sens, et une ordonnance du consistoire de Munster, en 1827, se plaint que les maîtres d'école parlent publiquement contre les doctrines positives du christianisme. Dans les gymnases, les professeurs initioient la jeunesse au déisme, et ces leçons étoient répétées par le pasteur quand, suivant la coutume de l'église luthérienne, on lui envoyoit les enfans pour les préparer à la confirmation. Les plus modérées des instructions imprimées pour la confirmation qu'ait vues M. Rose inculquent l'unitarianique. Gesenius, dans un ouvrage expressément rédigé pour la jeunesse, lui apprend à ne pas faire grand cas de l'histoire de la création. Ammon, dans un livre fait aussi pour la jeunesse, enseigne que l'ancien Testament n'a point pour nous de caractère divin, et que, dans le nouveau, presque tout doit être entendu figurativement, et ne s'applique point à nous. Dans ses livres pour les écoles, Dinter parle des notions imparfaites des premiers temps sur Dieu, sur les anges et sur les miracles, et indique

aux maîtres la manière d'instruire sur ce sujet : ils doivent avoir deux manières de catéchiser : l'une pour ceux qui ne sont pas assez éclairés, où ils suivront l'ancienne orthodoxie; l'autre, où ils expliqueroient les choses d'après le système plus probable des néologues. Cette méthode s'applique même aux prophéties sur le Messie. Il y a pour la jeunesse d'autres livres où l'on dissimule moins encore, et où l'on parle avec une horrible violence sur le plan et le but de Jésus-Christ et des apôtres. Becker, dans une *Histoire universelle pour la jeunesse*, imprimée à Berlin en 1806, s'explique sur le compte du Sauveur dans les termes les plus révoltans : *Jésus et Jean*, dit-il (lecteurs, contenez votre indignation), *Jésus et Jean étoient deux têtes exaltées qui avoient concerté ensemble leur entreprise; après y avoir long-temps réfléchi, ils convinrent que Jésus-Christ seroit le Messie et Jean le précurseur.* L'auteur explique de même les miracles. Jésus-Christ ne mourut point sur la croix; c'est une histoire arrangée après coup. Telles étoient les leçons que ce Becker adressoit à la jeunesse; cependant on doit dire que ce chapitre fut supprimé dans une édition postérieure.

Il faut remarquer que ces rationalistes allemands tenoient, de leur temps, le premier rang dans leurs églises et les universités, et qu'ils jouissoient d'une grande réputation dans le monde littéraire. Des hommes tels que Semler, Bahrdt, Cannabich, Henke, Bauer, Eckermann, Schmidt d'Iéna, Paulus, Eichorn, Ammon, de Wette, Wegscheider, Tieftrunk, et bien d'autres encore, étoient tous ou ministres de l'Evangile, ou professeurs en théologie, et se sont fait un nom par leurs talens et par leurs ouvrages. Ils donnoient le ton en Allemagne sur les matières de religion, et il n'eût pas fait bon de les combattre. L'influence de Kant accrut cette tendance au rationalisme. Staudlin, Tieftrunk, Schmidt, Ammon, appliquèrent le système critique aux dogmes du christianisme. Les rationalistes en devinrent plus hardis; ils se montrèrent plus à découvert, et, sans adopter les interprétations de Kant, ils se donnèrent plus de carrière dans leur manière d'entendre l'Ecriture.

Les effets de cette école en Allemagne n'ont été que trop sensibles. De là est venue une indifférence que les rationalistes eux-mêmes ont remarquée : les églises abandonnées, la lecture de la Bible négligée, l'étude de la théologie moins répandue,

le clergé perdant chaque jour de son crédit. De là cette singulière union entre les calvinistes et les luthériens, union où chacun conservoit ses principes, et où on étoit convenu seulement d'avoir les mêmes églises et les mêmes ministres, et de recevoir la cène des mêmes mains. De là, par contre-coup, une disposition au mysticisme. Beaucoup de gens, effrayés des progrès du naturalisme et de l'indifférence, se jetoient dans des rêveries, et mettoient l'imagination, la poésie et l'enthousiasme à la place des doctrines du christianisme. M. Rose attribue aussi aux excès du rationalisme la démarche de beaucoup de protestans qui ont embrassé la religion catholique. En 1813 et 1814, dit-il, plus de trois cents hommes d'un esprit éclairé se sont faits catholiques; ce sont les doctrines incertaines et flottantes des protestans qui ont dégoûté le comte de Stolberg.

Dans un dernier chapitre, M. Rose avance qu'il se manifeste depuis quelques années parmi les protestans d'Allemagne un retour à la révélation. Plusieurs écrivains ont publié de bons ouvrages de théologie, entr'autres Neander, Twesten, Steudel, Theremin, Strauss, Harms, Hahn, Olshausen, Heubner. Plusieurs journaux se sont élevés dans le même sens, comme l'*Evangelische Kirchen-Zeitung*, commencé à Berlin en 1787, et rédigé par le professeur Heugstenberg, avec Neander, Tholuck et Von Gerlach; et le *Zeitschriftffur Theologie*, de Tubingue, créé par les professeurs de théologie de cette université, sous la direction de Stendel. Les rationalistes eux-mêmes sont forcés d'être plus réservés et de parler avec plus de respect des dogmes et des pratiques de la religion; ils tiennent même quelquefois un langage assez chrétien; mais les mots n'ont pas chez eux la même acception. Ainsi, un d'eux, Rohr, superintendant d'une église luthérienne, prêche des sermons sur la Bible; mais il enveloppe adroitement le système rationaliste sous des expressions trompeuses. Enfin, plusieurs gouvernemens, dit M. Rose, paroissent vouloir rétablir l'enseignement du christianisme. Il cite une ordonnance du grand-duc de Bade du 1er juillet 1824, et fait surtout l'éloge du roi de Prusse. Ce prince a mis beaucoup de zèle à opérer la réunion des églises protestantes. Cette réunion a commencé dans ses Etats dès 1801; en 1810, il exhorta à une union générale, qui eut lieu en effet à Nassau et dans quelques autres pays. Il se tint à Breslau, en 1822, un synode du clergé protestant et des professeurs de ses Etats; l'union y fut résolue. Elle fut adoptée à

Bade en 1821, et à Schwerin l'année suivante. A Cobourg, le clergé fut invité à expliquer l'Ecriture, chacun suivant sa conviction. Dans la Bavière du Rhin, on convint, dans l'acte d'union, de s'en rapporter à l'Ecriture seule, en laissant de côté tous les symboles. En 1818, il se tint un synode à Hanau, et, la même année, l'union fut effectuée à Hanover. En Bavière, le prince la confirma en 1818. Saxe-Weymar et plusieurs des petits Etats, comme Hesse-Darmstadt, Anhalt-Bernbourg, Waldek et Pyrmont, suivirent cet exemple.

Tel est le précis de l'ouvrage de M. Rose. Il est suivi de différentes pièces, particulièrement de quelques extraits d'articles de M. Stapfer, inséré dans les *Archives du christianisme*. M. Stapfer, zélé protestant, déplore aussi les écarts des rationalistes allemands comme renversant tout le christianisme; il rappelle l'espèce de conjuration formée vers 1760, pour refondre et épurer, disoit-on, la religion; mais il croit que depuis quelques années les choses se sont améliorées, et qu'il y a aujourd'hui en Allemagne une tendance favorable à la révélation. Il est permis de penser qu'il faudra de grands efforts pour réparer le mal qui a été fait par soixante ans d'un enseignement hardi et pernicieux sur toutes les branches de la science sacrée.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Autrefois le concours des fidèles étoit continuel dans les cimetières et les cloîtres où la religion avoit déposé les corps des défunts. La piété n'y étoit point attristée par la vue de monumens profanes ou d'inscriptions païennes; elle n'y étoit point distraite par les joies bruyantes du siècle; elle invoquoit dans le silence le Dieu des vivans et des morts. C'est donc une heureuse idée que celle de faire revivre l'ancienne coutume d'une octave de services funèbres et de sermons pendant l'octave des morts. On a choisi pour cela la chapelle de l'infirmerie de Marie-Thérèse, près l'Observatoire. Ce local est éloigné des quartiers tumultueux de la capitale, et il est assez voisin du cimetière de Mont-Parnasse, le plus délaissé de tous, depuis que ses abords se trouvent obstrués de théâtres, de salles de danse et de cabarets. On doit penser que les personnes pieuses s'empresseront de se rendre à la chapelle indiquée, afin d'y répandre en secret devant Dieu leurs prières pour tant d'ames souffrantes et délaissées. L'octave des morts commencera le 2 novembre à l'infirmerie de Marie-Thérèse. Il y aura tous les jours, pendant cet octave, une messe pour les défunts de la capitale. Cette messe sera dite par un évêque ou par des ecclésias-

tiques en dignité. La messe sera suivie tous les jours d'un sermon analogue à la piété envers les morts. Le discours du samedi 2 sera fait par M. l'évêque de Nancy. Les prédicateurs des autres jours seront successivement : MM. Cabanès, aumônier du collége Henri IV; Thibault, chanoine de Notre-Dame; Landrieu, curé de Sainte-Valère ; Duguerry, chanoine honoraire d'Orléans; Vidal, du clergé de Saint-Germain des Prés ; Le Filleul des Guérots, chanoine honoraire de Soissons, et Olivier, curé de Saint-Roch. La messe commencera à dix heures et demie très-précises, et sera immédiatement suivie du sermon.

— L'*Eglise française* est toujours dans un état précaire. Le primat crie misère, presse, sollicite. Quelle honte de laisser périr cette église qui avoit eu de si brillans commencemens et qui donnoit de si belles espérances ! Les *fidèles* ne devroient-ils pas prévenir un tel malheur par les plus grands sacrifices ? On s'épuise à les échauffer, on leur répète toutes les vieilles déclamations dont l'enceinte de cette église a déjà retenti tant de fois, apostrophes contre les prêtres, éloges des francs-maçons, anecdotes facétieuses, détails pleins de jactance sur les progrès de la réforme. Partout on demande des prêtres au primat ; la Vendée, Nantes, Niort en appellent à grands cris. Le faubourg Saint-Antoine, Montrouge, Chaillot aspirent à faire partie de l'église française. C'est par ces contes qu'on amuse un auditoire peu difficile. Au surplus il faut convenir qu'il y a toujours beaucoup de curieux rue du Faubourg Saint-Martin; mais Auzou décline sensiblement, et, si cela continue, il sera aussi aux expédiens pour son loyer.

— Le jubilé s'ouvrira le dimanche 24 novembre pour le chapitre et la paroisse de Saint-Claude. M. l'évêque autorise les curés, dans les autres paroisses, à le publier et l'ouvrir plus tôt, s'ils le jugent plus convenable et plus utile au bien de leurs troupeaux. En tout cas, l'ouverture ne pourra avoir lieu qu'un dimanche, et le jubilé ne pourra durer que trois semaines. M. l'évêque cite l'exemple de ce qui se passa dans le jubilé général, il y a quelques années, pour engager les fidèles à l'imiter :

« Rappelez-vous, N. T. C. F., le premier jubilé que nous eûmes la consolation de publier dans notre diocèse, et dont nous avons fait les exercices avec vous. Quelle foi ! quelle piété ! quel recueillement dans toutes les paroisses, et en particulier dans la ville épiscopale ! Combien de pécheurs qui sortirent alors de la voie de leurs désordres, et revinrent à Dieu dans toute la sincérité de leur cœur ! Combien d'ames tièdes qui recouvrèrent leur ferveur première ! On remarquoit partout un entraînement général vers la religion et la vertu; les plus grands pécheurs eux-mêmes, les plus grands ennemis de la piété étoient ébranlés ; et, si plusieurs d'entre eux n'eurent pas la force de rompre leurs chaînes honteuses et si pesantes, ils envioient du moins en secret le bonheur de ceux dont ils admiroient le courage et les résolutions. Eh ! qui sait, N. T. C. F., si le nouveau jubilé qui va

s'ouvrir n'achèvera pas de les faire rentrer en eux-mêmes, et de les gagner entièrement à Jésus-Christ? »

— M. l'archevêque de Besançon, dans le mandement dont nous avons rendu compte, fait l'éloge d'un ecclésiastique du diocèse qui se distingue par son zèle actif et généreux. La *Gazette de Franche-Comté* nous fait connoître cet habile et pieux promoteur de tant de bonnes œuvres. « Un homme s'est rencontré dans ce diocèse, homme aux grandes et vastes conceptions, dont l'opiniâtreté à poursuivre l'exécution des plans les plus difficiles, les plus impossibles même en apparence, démontre l'ouvrier évangélique consommé, aussi bien que la tête la plus ferme et le conseil le plus solide; qui, avec des ressources bornées, a tenté et exécuté, dans l'intérêt de la gloire de Dieu et de la charité chrétienne la plus pure, des entreprises qui auroient effrayé le riche et l'opulent lui-même; chez qui tant de vues profondes, tant de conceptions élevées, tant d'énergie de volonté dans la poursuite et dans l'accomplissement du bien, sont cachées sous les apparences de la plus grande simplicité, sous le voile le plus épais de la modestie. Cet homme, c'est M. l'abbé Bardenet. On auroit peine à croire qu'un homme, un simple prêtre, ait pu faire de si grandes choses avec de si foibles moyens, si l'on ne savoit qu'il y a une charité chrétienne, qui est comme la foi, et à qui il est donné de pouvoir transporter les montagnes. L'ancienne mission de Beaupré n'existoit plus. M. Bardenet conçoit le projet de fonder à la place un nouvel établissement; et bientôt s'élèvent les nouveaux et superbes bâtimens d'Ecole, où, cette année même, l'on peut compter près de trois cents jeunes gens qui s'y forment pour le sanctuaire. La vaste abbaye d'Acey a été mise en vente, à un prix très-élevé. Qui en fera l'acquisition? Ce sera encore le prêtre pauvre, pauvre après avoir dépensé dans de pareilles œuvres un riche patrimoine; et de saintes filles y trouveront un asile contre les dangers du monde, et les vieux prêtres une retraite pour se reposer des fatigues d'un long et pénible ministère. Parlerons-nous encore de tant d'autres établissemens utiles dont les deux diocèses de l'ancienne province de Franche-Comté ont été dotés par M. l'abbé Bardenet, et, entre autres, de celui de Saint-Remy? Il appartenoit à M. Dubourg de tirer de l'oubli ce généreux ecclésiastique. »

— On nous transmet de nouveaux détails sur la cérémonie qui a eu lieu à Cormeille, près Pontoise. Un hôpital avoit été fondé au 14e siècle dans ce lieu pour les lépreux; il n'en reste plus de vestiges, mais cet endroit s'appelle encore la *maladrerie*. A côté de l'hospice il y avoit une chapelle qui étoit un pèlerinage fréquenté. La chapelle avoit aussi disparu : une croix érigée à la place, et au pied de laquelle les habitans se réunissoient plusieurs fois dans l'année, en consacroit le souvenir. Cet ancien monument vient de sortir de ses ruines par les soins du zélé pasteur de Cormeille

que tous les habitans se sont empressés de seconder. La chapelle est à quelques pas de la route de Pontoise à Gisors, et on lit au frontispice ces mots : *Marie, protectrice des voyageurs.* C'est cette chapelle que M. l'évêque de Versailles a bien voulu aller bénir en présence de près de trois mille personnes. Le prélat a été touché de leur foi et les en a félicités. Ne croiroit-on pas, a-t-il dit, que la religion est florissante comme à son berceau? Elle n'a point péri malgré les persécutions, et elle ne périra point, parce que Dieu la soutient. Toutes les paroles du prélat étoient pleines d'instruction comme de charité.

— Nous voyions dernièrement un de nos journaux se faire un épouvantail d'une retraite ecclésiastique dans un de nos diocèses. Les journaux de la Belgique savent aussi feindre des alarmes en semblables occasions. Une retraite au séminaire de Bastogne, dans le Luxembourg, leur a donné occasion d'afficher des terreurs ridicules. Parce que 220 prêtres du grand-duché ont suivi pendant une semaine de pieux exercices, où il avoient été convoqués par M. l'évêque de Namur, le *Journal du Luxembourg* s'est demandé avec inquiétude ce que c'étoit que ce *conciliabule*, et ce qu'on y avoit fait. Le *Courrier de la Meuse* regrette que l'auteur de l'article n'ait pas pris la peine d'aller lui-même à la retraite. Il avoit, dit-il, titre et caractère pour cela; et quelques jours employés à méditer sur ses engagemens et sur ses devoirs ne lui eussent pas été inutiles. Il paroît que le journaliste fait allusion à un professeur de Luxembourg, qui, pour faire sa cour au roi de Hollande, plaisante sur le clergé belge, et traite de *tracasserie monacale* le zèle de M. l'évêque de Namur pour le maintien de la discipline. Cela est véritablement bien édifiant pour un prêtre!

— M. Guillaume Morris, évêque de Troie et vicaire apostolique à l'île Maurice et dans ses dépendances, a donné un mandement pour le carême dernier. Ce mandement est en français, qui est la langue en usage dans cette colonie; car l'île Maurice est la même, comme on sait, que l'île de France, qui a passé sous la domination anglaise en 1810. La juridiction du prélat s'étend aussi sur la Nouvelle-Hollande. Son mandement est plein de sages avis sur la brièveté du temps, sur la nécessité de la conversion et de la pénitence. Le prélat explique ce que c'est que le carême et qui sont ceux qui en sont dispensés. Il accorde quelques adoucissemens, sans doute à cause de la chaleur du climat. Une ordonnance du même prélat prescrit des règles pour les catéchismes, les baptêmes et les enterremens. M. Morris a emmené pour secrétaire M. Ed.-A. Clifford, prêtre, frère de lord Clifford, membre de la chambre des pairs d'Angleterre.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Il est quelquefois arrivé en France, dans le moyen âge, que, quand on étoit ennuyé d'un vieux roi, et qu'on en vouloit un plus jeune, on s'arrangeoit

pour le déposer, ou pour le forcer d'abdiquer, sans plus de cérémonie. On se présentoit chez lui avec une paire de ciseaux pour lui couper les cheveux et le reléguer dans un monastère. Tout cela ne se passoit point d'ennemis à ennemis; c'étoient de bons royalistes, des amis de la maison qui se chargeoient de ces petites révolutions de palais. Si nous sommes destinés à revoir de nos jours quelque chose de pareil, tout semble annoncer que nos mœurs politiques et les progrès de la civilisation adouciront encore ce mode de procédure, et qu'au moins la paire de ciseaux en sera retranchée. C'est ce qu'il est permis de conclure des formes honnêtes qu'on emploie maintenant à presser les abdications de rois, et à les rendre exécutoires malgré eux. Vraiment, dans leur malheur, ils sont bien heureux d'avoir affaire à un siècle aussi poli que le nôtre, qui ne tient pas du tout à faire violence aux volontés des princes, pourvu que ceux-ci ne refusent rien à ses caprices et à ses impatiences!

— On ne peut, selon nous, sortir d'un régime politique que de deux manières : par les révolutions ou par les lois. La *Gazette de France* déclare qu'elle ne veut point du premier moyen. Les lois, il faut nécessairement les obtenir du pouvoir existant, dans les formes qui sont établies. Par conséquent, c'est à lui qu'il est indispensable de s'adresser pour lui demander des armes, et la permission de le renverser; et afin de le bien disposer à donner cette permission, on lui explique à la journée, pendant trois ans, de quelle manière on veut s'y prendre pour le déposséder et le remplacer par un autre. On lui rappelle comment il est arrivé là au moyen de 219 suffrages, et on l'engage à remettre son existence en délibération devant des suffrages contraires, en lui annonçant d'avance qu'il ne s'en trouvera pas bien, et que ceux-ci ne manqueront certainement pas de défaire ce que les autres ont fait. Nous sommes également persuadés que l'épreuve seroit fort chanceuse pour lui; mais c'est précisément par cette raison que nous le croyons peu disposé à entrer dans ces combinaisons, et à donner là-dessus les satisfactions qu'on lui demande. Il est donc impossible à notre politique de se plier en cela aux enthousiasmes d'une de nos feuilles. Les choses sont loin de nous paroître aussi simples qu'à elle; nous voyons beaucoup de difficultés, d'incohérences et d'illusions là où elle ne trouve rien que de très-naturel et de très-praticable. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de l'assurer que nous lui souhaitons bonne chance et plein succès, et que, quand le gouvernement de Louis-Philippe l'aura prise au mot sur son vote universel, nous ferons usage très-volontiers de la petite parcelle qui nous en reviendra, pour voter d'une manière dont elle sera contente. Mais nous la prévenons que, jusque-là, notre politique saura se défendre des utopies, des enchantemens et des cercles vicieux.

— Voici en quoi nos journaux révolutionnaires nous paroissent admirables en fait de désintéressement et de pardon des injures : tout écrasés qu'ils sont d'amendes énormes et de condamnations sans fin, ils trouvent encore du bénéfice au changement de régime que la révolution de juillet a opéré pour eux. L'état actuel, disent-ils, tout mauvais qu'il est, vaut cependant mieux que la restauration. La raison qu'ils en donnent, c'est que la restauration a eu la force de résister pen-

dant quinze ans aux coups qui lui étoient portés, sans que son principe vital, son droit de dynastie, pût être entamé; tandis qu'avec la dynastie actuelle on a mis cinq fois moins de temps à faire le même chemin. Ainsi la supériorité relative des régimes politiques se mesure maintenant sur la brièveté de leurs jours; plus ils passent vite, plus ils sont bons. Pourvu qu'ils ne laissent que de courts intervalles entre les révolutions, on peut tout leur pardonner. Arbitraire, condamnations, amendes, emprisonnemens, rigueurs de toute espèce, cela vaut mieux que les bienfaits et la douceur d'une restauration dont on est obligé d'attendre la fin pendant quinze ans. Toutefois, le mérite comparatif des deux régimes n'est pas encore bien établi, puisque cela dépend de l'exactitude avec laquelle les tables de mortalité ont été dressées. Seulement nous pouvons conjecturer que, si des sommes égales de souffrances et de maux sont de nature à produire des révolutions égales, les trois années que nous venons de passer doivent nous avoir fort approché de la mesure de griefs que les quinze années précédentes pouvoient avoir amassés contre la restauration.

— La société des *Droits de l'Homme et du Citoyen* vient de publier dans la *Tribune* une espèce de manifeste où on lit que le parti républicain est actuellement dans sa plus grande force d'expansion, qu'il faut qu'il s'y livre, etc. Suit une nouvelle sortie contre les riches, et un appel aux associations libérales et à tous les citoyens qui succombent sous le fardeau des charges, du travail ou de la misère, ou qui sont opprimés par l'ordre actuel des choses. On termine par faire connoître les noms des membres du comité central récemment élu. Ce sont: MM. Cavaignac, président; Audry de Puyraveau et Voyer-d'Argenson, députés; Guinard, Napi Lebon, Kersosie, Desjardins, Titot, Vignerte, Beaumont, et Berrier-Fontaine, secrétaire. Le comité a arrêté que le manifeste dont il s'agit seroit adressé, avec la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, non-seulement aux nombreux membres de la société et à ses correspondans à l'étranger, mais aux associations et journaux patriotes, à tous les citoyens dont les principes s'y rapportent; aux réfugiés et victimes du despotisme.

— MM. André et Dumoulin, conseillers à la cour royale de Colmar, sont nommés présidens de chambre à ladite cour.

— Les maréchaux-de-camp Brossard, d'Astorg, Canavas dit Saint-Amand, Corbet, Delapointe et Houssin de Saint-Laurent, sont nommés commandans des départemens de la Drôme, de l'Arriége, de Vaucluse, du Calvados, de la Loire et de la Corrèze.

— M. Miltgen, major de la garde municipale de Paris, est nommé lieutenant-colonel de l'infanterie de cette garde.

— M. de Lacombe, officier de l'Université, ancien principal du collége de Thionville, est nommé principal du collége de Bar-le Duc.

— Une ordonnance du 15 octobre porte que les sucres récoltés sur le territoire de Pondichéry, importés par les navires français en droiture, ou n'ayant fait escale que dans la colonie de l'île Bourbon, seront admis aux mêmes droits que

ceux de cette île, lorsque l'origine en sera constatée par des certificats de l'administration locale.

— En vertu d'une nouvelle circulaire ministérielle, l'effectif des régimens d'infanterie, qui avoit été réduit à 2,012 hommes, est porté à 2,400 hommes. Cet effectif sera atteint au moyen des engagemens volontaires, des devancemens d'appel, et de l'appel de 45,000 hommes de la classe de 1832. On a complété les compagnies d'infanterie à 4 sergens et 8 caporaux.

— La liste électorale et du jury du département de la Seine, arrêtée le 13 de ce mois, présente un total de 14,865 électeurs, et 1,994 jurés, en tout 16,839. C'est le second arrondissement qui en fournit le plus; le 12ᵉ en contient le moins.

— M. Charles Nodier a été élu, à l'unanimité moins 1, membre de l'Académie française, en remplacement de M. Laya, décédé. M. Salvandy, son concurrent, s'étoit retiré.

— On a adjugé le 19, à l'Hôtel-de-Ville, l'entreprise du forage d'un puits artésien sur la place de la Madeleine.

— Le brave matelot Hénin, de Boulogne, qui a sauvé trois Anglais au naufrage du navire *l'Amphitrite*, a été présenté le 22 à Louis-Philippe.

— Le général Guéheneuc, qui commandoit depuis 1830 l'expédition de Morée, vient d'arriver à Paris.

— M. Guiton, régent de la Banque de France, directeur de la caisse d'épargnes, et trésorier de la Société philanthropique, est mort le 23 de ce mois.

— La compagnie de voltigeurs du 4ᵉ bataillon de la 3ᵉ légion de la garde nationale de Paris vient d'être dissoute par le gouvernement, à l'occasion de dissentimens existant parmi ses membres, et de manœuvres déloyales pour la nomination des officiers.

— On a saisi au bout de quinze jours le numéro de *la Mode* du 12, qui rend compte de la réception des légitimistes à Prague.

— On vient de recevoir la nouvelle de la mort du jeune comte Louis de Larochejaquelein. Il a été tué le 5 septembre, devant Lisbonne, en chargeant à la tête de 60 cavaliers seulement contre une batterie pédriste. Cette perte a porté l'affliction dans son honorable famille.

— M. de Lamartine est passé le 18 octobre à Bourg, se rendant à Mâcon.

— MM. de Maquillé, de Quatrebarbes, et autres légitimistes, qui ont été arrêtés à Strasbourg en se rendant à Prague, sont ramenés à Angers pour y être jugés : ils ont couché le 18 à la prison d'Orléans.

— Quelques royalistes s'étoient réunis dans le café Bosne à Uzès, dans la soirée du 11, jour de la foire de Saint-Firmin. Il paroît qu'ils chantèrent quelques couplets, tels que *le Bordeaux*, et qu'ils y ajoutèrent des exclamations de *Vive Henri V!* Des jeunes gens patriotes vinrent alors les attaquer; et la gendarmerie, qui arriva bientôt avec un commissaire de police, fit évacuer le café. Le lendemain, il y eut un peu de fermentation dans la ville, et le maire fit fermer le café. Plusieurs légitimistes furent arrêtés comme suspects.

— Une compagnie formée à Paris fait travailler avec activité au desséchement et à l'assainissement de la Camargue ou Delta du Rhône, auprès de Marseille.

— Des vents violens ont occasionné de nouveaux sinistres sur la Manche, dans la soirée du 15 et pendant la nuit du 15 au 16. Des embarcations ont péri sur les côtes de France et d'Angleterre : trois bateaux de pêche et un cutter anglais ont fait naufrage auprès de Dunkerque.

— Le préfet de la Haute-Saône vient de prendre un arrêté qui défend aux paysans de couvrir leurs maisons en chaume. Ils devront n'employer que de l'ardoise, de la tuile, de la lave ou d'autres matériaux incombustibles.

— Les dames Cécile Fournel, Clorinde Rogé, et la demoiselle P. Roland, qui étoient les principales saint-simoniennes, se sont rendues à Marseille, où elles s'embarqueront pour le Levant.

— Le chemin de fer de Saint-Etienne est toujours la cause de graves accidens. Le 18, une rencontre a eu lieu entre de wagons chargés de charbon, qui descendoient, et d'autres qui remontoient. Heureusement les conducteurs n'ont pas été atteints; mais deux wagóns ont été pulvérisés.

— On a saisi à Saint-Etienne (Loire) un écrit de M. Cabet, député, rédacteur du *Populaire*, intitulé : 93 *n'est pas la république.*

— La foudre est tombée dernièrement à Cherbourg, sur le vaisseau amiral, dans le bassin neuf du grand port. Elle a suivi le grand mât dans toute sa longueur, et est sortie par un sabord. Deux compagnies des équipages de ligne faisoient alors le service sur le bâtiment. Il n'y a eu personne de blessé.

— Une ordonnance du 17 octobre porte qu'il sera formé en Afrique deux nouvelles compagnies de cannoniers gardes-côtes, ayant la même organisation que les quatre créées par l'ordonnance du 1er août 1831.

— Par deux décrets du 11, la reine régente d'Espagne a nommé l'ancien archevêque de Mexico, membre du conseil de régence, en l'absence du cardinal Marco y Catalan, et elle a appelé à ce conseil, en remplacament de M. Caro, que ses infirmités retiennent chez lui, M. Gareli, qui avoit été député et ministre de la justice sous le gouvernement constitutionnel, et que le roi défunt avoit désigné dans son testament parmi ses suppléans. Le marquis de Cerallo, qui, en 1820 et 1821, étoit conseiller d'état et chef politique de Madrid, a été nommé grand-écuyer.

— La brigade envoyée de Madrid contre les insurgés des provinces basques est commandée par le brigadier Wall. Une autre brigade a été détachée, pour la même destination, de l'armée des frontières du Portugal. On n'a point encore de nouvelles de la rencontre de ces troupes avec les partisans de don Carlos. L'insurrection paroît s'être étendue dans la Navarre. Jaureguy, dit le *Pastor*, a publié à Irun une proclamation menaçante contre les carlistes. Le général Castagnos a eu avec ces derniers un engagement qui leur auroit été défavorable auprès de Tolosa. On annonce aussi qu'ils ont été battus auprès de Vittoria.

— D'après des lettres de Madrid, en date du 16, don Carlos seroit encore en Portugal, près de la frontière du côté d'Alcantara. Il auroit écrit au capitaine

général de l'Estramadure et au conseil de Castille pour les engager à soutenir ses droits; mais le général Rodil auroit repoussé cette invitation, et le conseil auroit provoqué le sequestre sur les revenus de l'infant. Un décret du 17, inséré dans la *Gazette de Madrid*, ordonne que tous ses bien ssoient confisqués. Il a circulé à Bayonne une proclamation que l'on attribue à ce prince; elle est datée du 1er octobre à Abrantès, ville voisine d'Espagne, et est conçue en termes modérés.

— Le bâtiment français *la Cérès*, qui vient d'arriver du Tage, a apporté des nouvelles de Lisbonne. Les troupes constitutionnelles out attaqué le 10 octobre l'armée assiégeante; il y a eu un combat très-acharné, auquel la nuit seule a mis fin. La *Chronique constitutionnelle* de Lisbonne évalue la perte à 400 hommes dans l'armée de dona Maria, et à 1,000 parmi les troupes de don Miguel. Celles-ci ont opéré le lendemain, en assez bon ordre, leur retraite sur Santarem. Le général Saldanha, ajoute-t-on, s'est mis à leur poursuite. La ville avoit grand besoin de la levée du siége; car elle commençoit à manquer de vivres.

— Le gouvernement de dona Maria vient de contracter à Londres un nouvel emprunt de 50 millions de francs; le quart devra être versé immédiatement.

— M. l'abbé Vrindts, qui avoit ouvert un cours public de philosophie religieuse dans l'église des Bogards à Bruxelles, vient de le transférer dans la chapelle du Saint-Sacrement, dite de Salasar, parce qu'elle est attenante à l'hôtel de ce nom. Il y donne ses leçons tous les jours, à dix heures précises, excepté les samedis, dimanches et fêtes.

— Des négociations sont entamées entre les directeurs des postes d'Angleterre et de Belgique pour étendre le nombre des jours de correspondance de deux à quatre par semaine.

— Les états-généraux de Hollande ont été ouverts le 30 septembre par le roi. Guillaume a annoncé qu'il venoit de recevoir des puissances de nouveaux témoignages d'amitié, et a parlé avec un peu d'amertume des mesures coercitives exercées par la France et l'Angleterre contre la Hollande. Il a manifesté l'espoir de voir terminer les négociations d'une manière équitable. Quand même la politique européenne, a-t-il ajouté, tromperoit en partie l'attente d'un juste appui de ses droits incontestables, la vieille néerlande ne regretteroit pas pour cela sa persévérance durant ces trois dernières années.

— Le *Handelsblad*, de la Haye, annonce positivement que le roi Guillaume a fait à la diète germanique les demandes nécessaires pour la cession du Luxembourg.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche, le roi et la reine de Bavière sont arrivés le 11 à Lintz. Ces princes sont descendus à l'évêché.

— En commémoration de ce que la chute de cheval qu'a faite l'empereur d'Autriche n'a pas eu de suites funestes, les Etats de Moravie ont résolu d'établir dans le margraviat trois fondations, l'une de 20,000 florins, pour concourir à l'établissement d'un institut d'aveugles, et deux autres de 10,000 florins chacune, pour augmenter le nombre des places d'élèves à l'établissement des sourds-muets,

et pour l'agrandissement de la maison des orphelins. Les Etats ont en outre fait des distributions considérables de secours aux pauvres.

— Ce n'est pas à Paris seulement que la vente des publications non timbrées, sur la voie publique, rencontre des obstacles de la part de l'autorité; à Londres, dans l'espace de six mois, 214 individus ont été poursuivis pour ce fait, mais on n'en a condamné que sept à la prison.

— La passion des chemins de fer passe toute mesure en Angleterre : il est question d'en établir dans diverses directions.

— La direction générale de la police à Milan a, par arrêté du 20 septembre, prescrit à tous propriétaires, administrateurs, principaux-locataires, et à tous ceux qui, même gratuitement, donneront asile à qui que ce soit, même à des parens, de fournir à la police les noms des personnes qu'ils recevront, avec l'époque de leur arrivée et celle de leur départ.

— Le général polonais Romarino n'est pas resté à Lisbonne; il vient de se retirer en Suisse.

— Un incendie affreux a éclaté le 26 mars dernier à Manille. Il a consumé, en quatre heures de temps, un grand nombre d'habitations, ce qui a mis plusieurs milliers de pauvres indiens sans asile. Cinquante personnes ont péri dans cet incendie. Les magasins chinois n'ont pas souffert.

— Des lettres de Carthagène (Colombie), en date du 25 août dernier, annoncent que le consul de France, M. Barrot, qui avoit été insulté et arrêté, a été mis en liberté au bout de 15 jours de détention. A sa sortie de prison, il a demandé ses passeports au gouverneur; mais celui-ci les a refusés. M. Barrot n'a plus voulu rentrer dans la maison du consulat, ni reprendre ses fonctions : il est resté dans la ville en attendant que le gouvernement français intervînt.

— Le choléra a fait invasion au Mexique. Il exerce de grands ravages dans les troupes des deux armées adverses de cette république.

AU RÉDACTEUR.

Marcellus, le 16 octobre 1833.

La mort de M. l'abbé Lambert que vous annoncez, Monsieur, vient aggraver, et en quelque sorte combler les pertes que la chaire française a faites depuis trois ou quatre ans. M. Lambert étoit un doux et éloquent prédicateur. Hélas! Monsieur, il est des époques de tristesse et de deuil, ainsi que d'allégresse et de gloire; et, comme tous les biens viennent avec la sagesse, c'est-à-dire avec la foi, tous les maux suivent l'impiété, qui n'est que le contraire de la sagesse.

Il y a peu d'années encore, la chaire française présentoit avec orgueil, aux autres nations chrétiennes, un grand nombre d'orateurs du premier ordre, que distinguoient également leur piété, leur zèle, leur science, leur éloquence et leurs apostoliques vertus. Le bon goût, la pureté, la noblesse et l'élégance du style sembloient dans ces derniers temps s'être réfugiés dans la chaire comme dans un asile, et y fleurir encore sous l'égide de la religion; et cette religion qui, lorsque les Grecs avoient cessé d'être de beaux génies pour n'être plus que de

beaux esprits, avoit su reproduire dans les chefs-d'œuvre des Chrysostôme, des Grégoire et des Basile l'atticisme et l'éloquence des Démosthène, des Lysias et des Platon; qui, dans la décadence du Bas-Empire, avoit fait revivre le style des Cicéron et des Salluste dans les écrits des Lactance et des Sulpice-Sévère; qui, enfin, avoit rallumé du milieu des ténèbres de la barbarie le feu sacré des lettres, veilloit encore sur les bonnes doctrines de la littérature comme sur celles de la foi, et conservoit dans les discours des orateurs sacrés ce goût pur, ce langage harmonieux et correct, cette noblesse, cette élévation de style dont la plupart des écrivains profanes sembloient prendre à tâche de s'éloigner chaque jour.

L'éloquence chrétienne en France survivoit à la littérature. Nos grands orateurs rappeloient le grand siècle. On pouvoit opposer, comparer du moins, les Lafage, les Legris Duval, les Maccarthy aux Massillon, aux Fénelon, aux Bourdalone; les Boulogne et les Frayssinous aux Fléchier et aux Bossuet.

Ces beaux jours sont passés, Monsieur. De jeunes et admirables talens sont appelés sans doute à les faire revivre; l'Eglise de France applaudit à leurs nobles efforts, et leur confie avec joie ses espérances. Mais que de pertes ils ont à réparer! M. de Lafage, l'abbé Duval, M. de Boulogne, M. Borderies, le père Maccarthy : la mort, en peu d'années, a éteint ces lumières, a rendu muettes tant d'éloquentes voix. Il en est une que la France admiroit autrefois, soit dans ses temples, soit dans ses tribunes : elle est condamnée à ne plus l'entendre, et elle n'ose s'en plaindre quand elle voit quelles hautes destinées, quels utiles et imposans devoirs appellent loin d'elle l'illustre apologiste de la religion. D'autres grands orateurs, absorbés par les soins de l'épiscopat, n'ont plus de temps à donner aux exercices et aux études de la chaire, et sont obligés de consacrer toutes leurs forces à l'administration de leurs diocèses et à des travaux que le malheur des temps où nous vivons rend si accablans. Enfin, la mort et l'exil semblent travailler de concert à dépeupler les chaires françaises. Plusieurs de ces hommes apostoliques, qui jadis évangélisoient les peuples des provinces, ont été frappés au milieu de leurs travaux, et avant la vieillesse. L'abbé Maurel, dont l'éloquence étoit si chère à la ville et au diocèse de Bordeaux, est mort, assez jeune encore, il y a quelques années. De ses deux émules et amis, l'un, l'ancien supérieur des Missions de France, reste depuis trois ans dans le silence; l'autre, l'abbé Lambert, vient de mourir.

Vous paroissez, Monsieur, désirer des détails et des renseignemens sur la vie de ce vertueux ecclésiastique. Ce n'est pas sans doute de moi que vous devez en attendre : je puis cependant vous parler, avec connoissance de cause, de ses hautes et aimables vertus, de sa douce et attrayante éloquence. J'ai eu le bonheur de le connoître à Bordeaux, où il a prêché plusieurs stations avec un succès éclatant, et où son ministère a produit tant de fruits. C'est encore un des bienfaits que cette grande ville a dû à son illustre et saint archevêque, M. d'Aviau, qui appela M. l'abbé Lambert de Poitiers, leur patrie commune. Je me rappelle encore, avec attendrissement, les momens trop courts que je passois auprès de ce grand prélat avec M. Lambert. Leur doctrine m'instruisoit, leur piété m'édifioit, leur conver-

sation me charmoit. Le prélat ne cachoit point sa prédilection pour le tal[...] la persuasive éloquence de l'abbé Lambert. Il sembloit pressentir que ce tou[...] orateur étoit destiné à faire un jour son oraison funèbre. M. Lambert étoit l'[...] et le commensal de M. l'archevêque, qui de son côté se rendoit son auditeur le [...] assidu. Le caractère de son éloquence devoit plaire à un prélat dont on voyoit [...] yeux se remplir de larmes au seul nom de Fénelon.

Un jour (c'étoit, je crois, dans le carême de 1807) on parloit devant cet [...]mable et vénérable archevêque des prédicateurs qui se faisoient alors enten[...] dans les diverses églises de Bordeaux. Il y en avoit entre autres un très-célèb[...] (hélas! la mort vient aussi de le frapper), qui attiroit à ses sermons un auditoi[...] tous les jours plus nombreux, qui étoit par l'éclat et peut-être la singularité [...] son talent l'objet des entretiens de toute la ville, mais dont l'éloquence brillant[...] et fastueuse étoit loin de plaire autant au saint prélat, que la douce simplicité et le[...] grâces pathétiques de M. Lambert. « Monseigneur, lui dit un des admirateur[...] passionnés de cet orateur, on se presse en foule pour entrer dans les églises o[...] il doit prêcher. Croiriez-vous qu'on monte jusque sur les confessionnaux pour l'entendre? M. Lambert a-t-il de pareils succès? Ah! répondit en souriant le bon archevêque, je vois entre eux une grande différence: l'un fait monter sur les confessionnaux sans doute, mais l'autre y fait entrer. »

J'ai pensé, Monsieur, que vous seriez peut-être bien aise de faire connoître à vos lecteurs ce trait si honorable pour M. Lambert, et où respire l'ingénieuse gaîté d'un prélat dont la mémoire est en bénédiction dans l'Eglise, et dont on pourroit dire ce qu'a dit de Saint Martin son célèbre historien : *Unus, idemque semper, cœlestem quodammodo lætitiam vultu præferens, extra naturam hominis videbatur.* (*Sulp. Sever. de vitâ B. Martini*).

Veuillez, Monsieur, recevoir l'assurance de mes sentimens les plus distingués.

Le comte DE MARCELLUS.

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire au 1er novembre prochain sont priés de le renouveler promptement, pour ne pas éprouver de retard. Ils voudront bien joindre à leur demande une de leurs adresses imprimées. *Prix actuel de l'abonnement :* Pour un an, 42 fr.; pour six mois, 21 fr.; pour trois mois, 11 fr. On ne reçoit que les lettres affranchies.

Le Gérant, Adrien Le Clere,

COURS DES EFFETS PUBLICS.—*Bourse du* 25 *octobre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 74 fr 00 c. et fermé à 74 fr. 35 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 101 fr 80 c. et fermé à 102 fr. 00 c.
Actions de la Banque . . . . 1725 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMPe

Sur les Arrêtés des Conseils municipaux de Beauvais et de Rouen, relativement aux Frères des Ecoles chrétiennes.

Nous avons signalé des premiers l'arrêté du conseil municipal de Beauvais qui retira toute allocation aux Frères, et nous avons montré le ridicule de cette mesure. Mais, en fait de ridicule, comme en beaucoup d'autres choses, il n'y a que le premier pas qui coûte. Le 14 de ce mois, le conseil municipal de Beauvais, piqué du blâme général qu'avoit excité son premier arrêté, et mal conseillé par le dépit, a pris un second arrêté pour retirer les secours du bureau de bienfaisance à ceux qui enverroient leurs enfans à l'école des Frères. Ce que nous dirions de cet inconcevable arrêté feroit sans doute moins d'effet que ce que nous lisons à cet égard dans un journal très-accrédité et rédigé avec talent. Ses réflexions sont d'autant plus remarquables que ce journal est un des organes habituels du gouvernement, et suit, en politique et en religion, une ligne tout-à-fait différente de la nôtre. Voici comme le *Journal des Débats* du 23 octobre s'expliquoit sur les arrêtés de Beauvais :

» La ville de Beauvais possédoit deux écoles primaires communales, l'une d'enseignement mutuel, dirigée par des laïques; l'autre, dirigée par les Frères de la doctrine chrétienne, et d'après leur méthode. Au mois d'août dernier, le conseil municipal de Beauvais, appelé à délibérer sur l'établissement et l'entretien des écoles primaires communales, en exécution de la loi du 28 juin, prit un arrêté par lequel il décida que les Frères cesseroient leurs fonctions comme instituteurs communaux, pour être remplacés par des instituteurs laïques, et qu'en conséquence la subvention qu'ils recevoient de la ville et les bâtimens publics qu'ils occupoient leur seroient retirés à dater du 1er octobre de cette année. Au fond, le conseil municipal avoit-il raison? N'auroit-il pas dû, au contraire, favoriser entre l'école des Frères et l'école d'enseignement mutuel une concurrence qui ne pouvoit tourner qu'au profit de la meilleure instruction du peuple? Mais ce qui est bien plus fâcheux que le fond même de l'arrêté du conseil municipal, ce sont les motifs de cet arrêté. La méthode des Frères est-elle mauvaise? Apparemment non, car le conseil municipal décide que la seconde école laïque, destinée à remplacer celle des Frères, sera dirigée d'après leur méthode. Est-ce la moralité des Frères qui est suspecte? Le conseil

municipal ne le dit pas. Est-ce pour satisfaire aux vœux de la population que l'on ferme leur école? La suite des faits prouvera le contraire. Qu'y a-t-il donc? C'est que le conseil municipal, dans son zèle philosophique, juge *l'institution des Frères antipathique à nos mœurs, et qu'il est choqué de leur costume!*

» Les beaux motifs, en vérité! comme si le costume des Frères étoit plus ridicule que celui des professeurs dans nos colléges et des avocats au barreau, avec leurs rabats, leurs robes et leurs toques; que celui des notaires, avec leurs petits manteaux! comme si le costume des Frères les empêchoit de bien tenir leurs écoles et d'apprendre à lire et à écrire aux enfans! Quel dommage que ces pauvretés philosophiques, ou soi-disant telles, viennent soixante ans trop tard, quand elles ont perdu tout crédit dans les esprits un peu éclairés, et qu'à leur tour elles sont tombées sous la verge du ridicule!.... Disons cependant que l'arrêté du conseil municipal n'a été pris qu'à la majorité de treize voix contre huit.

» Quoi qu'il en soit, en substituant à l'école des Frères une seconde école laïque, le conseil municipal étoit dans son droit. Les Frères ne pouvoient légitimement exiger qu'une chose, c'étoit qu'on les laissât jouir jusqu'au 1er janvier 1834 des avantages que leur assuroit pour l'année le bubget de 1833. Dans sa précipitation, le conseil municipal avoit oublié qu'il ne lui étoit plus possible de rien changer au budget de 1833. Cependant les Frères ont obéi; à la place de l'école communale qu'on leur retiroit, ils ont ouvert une école privée; c'étoit leur droit. De nombreuses souscriptions sont venues à leur secours; une somme de 1,000 fr. leur a même été allouée par le ministère de l'instruction publique, pour frais de déménagement et de nouvel établissement. La ville de Beauvais n'avoit que deux écoles primaires; elle en aura trois. Tant mieux pour la ville, tant mieux pour l'instruction, que la concurrence tend toujours à améliorer; tant mieux pour ceux qui sauront mériter le plus la confiance des parens; tant mieux même si un peu d'esprit de parti envoie à l'une ou à l'autre de ces écoles des enfans qui, sans cela peut-être, seroient demeurés chez eux, et n'auroient pas appris à lire! Oui, mais ce n'est pas le compte de ceux dont la philosophie intolérante avoit bien espéré ne plus voir dans les rues de Beauvais *le costume ridicule des Frères ignorantins*. Savez-vous le nouvel arrêté que vient de prendre le conseil municipal, à la même majorité de treize contre huit? Cela seroit à peine croyable si tout le monde n'avoit pu lire, l'autre jour, cet arrêté d'un bout à l'autre dans un journal de l'opposition. Le conseil municipal enjoint au bureau de bienfaisance *de refuser tout secours aux parens pauvres qui enverroient leurs enfans à l'école des Frères!*

» Qu'aurions-nous dit, je le demande, sous la restauration, si quelque autorité se fût avisée de refuser les secours de bienfaisance, c'est-à-dire le pain, aux parens pauvres qui auroient préféré

envoyer leurs enfans aux écoles d'enseignement mutuel? Quelle unanimité, quelle vivacité de réclamations! Quoi donc! l'intolérance cesse-t-elle d'être intolérance quand elle change d'objet? De quoi se plaint le conseil municipal? Des manœuvres employées pour attirer les enfans à l'école des Frères? Ces manœuvres, quelles sont-elles? De bien coupables intrigues sans doute! *On prêche en faveur des Frères*. Prêchez; qui vous en empêche? Allez visiter le pauvre dans son humble réduit; faites passer dans son esprit l'opinion que vous avez des Frères; montrez-lui comme quoi le costume de ces derniers est une raison sans réplique pour ne pas leur confier les enfans. *On souscrit pour les Frères!* Quel mal cela vous fait-il? Libre à chacun de faire de son argent ce qu'il veut. *Mais, sur le produit de ces souscriptions, les Frères trouvent encore de quoi soulager la misère des parens pauvres qui leur envoient leurs enfans. Pour rétablir l'équilibre, nous refuserons, nous, à ces mêmes parens les secours publics*. Singulier moyen de rétablir l'équilibre! Faites des souscriptions de votre côté; avez-vous moins de zèle que les partisans des Frères? Attirez le pauvre aux écoles communales par des bienfaits pareils à ceux qu'il trouve dans l'école des Frères. Ce sera une lutte admirable de désintéressement, de charité, d'humanité. Le pauvre aura tout à y gagner. Mais ne le contraignez pas par la faim. Ne voyez-vous pas combien le parallèle vous est défavorable? Ils donnent, et vous, vous ôtez! Ce n'est pas là au moins un équilibre de charité!

» Chose étrange! et c'est là pourtant ce que quelques gens, en petit nombre il est vrai, appellent encore du *libéralisme*. Le vrai libéralisme, c'est de mettre à la portée du peuple tous les moyens d'instructions possibles, c'est de lui présenter l'instruction sous toutes les formes, afin qu'il n'y échappe pas; c'est d'ouvrir des écoles pour toutes les croyances, j'allois presque dire pour tous les préjugés. Avant tout, que le peuple sache lire, écrire, compter, il fera ensuite son chemin tout seul. Tel est l'esprit de cette loi vraiment libérale, qui a voulu que l'instruction primaire fût universelle. Or, comment sera-t-elle universelle si elle ne se plie à toutes les habitudes? Comment sera-t-elle universelle, si elle froisse les croyances de celui-ci, si elle éveille les répugnances de celui-là? Voilà pourquoi, à côté des écoles publiques, la loi a autorisé l'établissement des écoles privées, les surveillant toutes dans l'intérêt de la morale et du repos public, mais n'excluant aucune méthode, ne repoussant aucun effort. Ces souscriptions qui vous blessent remplissent précisément le vœu de la loi. La loi a compté sur le zèle individuel, sur les rivalités de méthode et de croyances; à elle seule, elle seroit impuissante. Les uns ont plus de confiance dans les Frères de la doctrine chrétienne: qu'il y ait des écoles de Frères. Les autres préfèrent l'enseignement public: qu'il y ait des écoles laïques, et dans le plus grand nombre possible. Elles sont

sûres de trouver auprès du gouvernement protection, appui, honneur! Surtout ne gênez pas la liberté des pères de famille. L'enseignement le meilleur finira par triompher, et, en attendant, le peuple profitera du concours de tous les efforts; tout le monde en France saura lire et écrire; le peuple sortira de l'ignorance qui le dégrade! C'est là, encore une fois, le vœu de la loi : universalité de l'instruction primaire. C'est aussi apparemment le vœu du libéralisme éclairé! Le reste n'est que de l'intolérance, de la tyrannie..... »

Des arrêtés fort extraordinaires ont aussi été pris à Rouen à l'égard des Frères. Le *Journal des Débats* paroît avoir été moins bien instruit à cet égard. La *Tribune catholique*, mieux informée, a donné des détails curieux sur la situation des Frères des écoles chrétiennes à Rouen, et sur les arrêtés du conseil municipal de cette ville. Nous extrairons de ses articles ce qu'ils présentent de plus intéressant.

Les Frères des écoles chrétiennes furent rappelés à Rouen en 1819; ils y ont été tranquilles jusqu'en 1830. En décembre de cette année, le conseil municipal leur retira la moitié de leur allocation. Dans sa séance du 30 août 1832, il porta cette allocation à 14,000 francs, dont il faut observer cependant que la caisse municipale retenoit 4,600 francs pour le loyer et l'entretien des écoles; mais le conseil mit une condition à sa faveur, c'est qu'on prendroit des mesures pour exclure des écoles les enfans aisés, ou pour les assujétir à une rétribution pécuniaire au profit de la ville. En vertu de cette délibération, l'administration a fait dresser l'état des élèves qu'elle jugeoit en état de payer la rétribution. Les Frères ont représenté que, d'après leur règle, l'instruction devoit être partout gratuite, et qu'en effet, sur trois cent soixante écoles qu'ils ont en France, il n'y en avoit aucune qui ne fût gratuite. La règle d'une congrégation, c'est sa charte, et une charte qui ne change pas. Les Frères ont conservé la leur depuis plus d'un siècle sans la modifier ni l'altérer, et ils veulent la transmettre de même à leurs successeurs. Les Frères ont donc présenté successivement deux mémoires où ils déduisent leurs raisons. Ils exposent que la même difficulté leur ayant été faite dans d'autres villes, ils avoient tenu à la lettre et à l'esprit de leur règle. Quand ils furent reçus à Rouen, en 1819, cette clause de leur règle étoit connue, et on y adhéra sans difficulté. L'attachement des Frères à ce point de leurs statuts est une garantie du zèle qu'ils apporteront à remplir leurs autres obligations. Ils offroient cepen-

dant, s'il le falloit absolument, de ne recevoir dans leurs écoles que les enfans que l'on jugeroit hors d'état de payer. Il y eut à ce sujet une correspondance entre le maire de Rouen et le directeur des Frères. Le maire, le préfet, le recteur de l'académie, toutes les autorités, les journaux même étoient favorables aux Frères. Tout le monde sentoit quel service ils rendent à la ville. Ils ont à Rouen sept écoles répandues dans les différens quartiers. Chaque école renferme deux ou trois classes; dix-huit Frères forment la communauté établie dans l'ancien prieuré de Saint-Lô. Avant 1830, le nombre des enfans qui fréquentoient les écoles chrétiennes étoit de douze cent cinquante; aujourd'hui, il est de plus de quatorze cents. La distribution générale des prix eut lieu le 2 septembre, en présence des adjoints, des curés et vicaires, d'autres ecclésiastiques, du recteur, de plusieurs membres du conseil municipal et d'un public très-nombreux : chacun parut rendre hommage au zèle et à l'intelligence des Frères.

Cependant, dans ce moment même, leur disgrâce étoit résolue. Le conseil municipal persistoit dans sa délibération de l'année précédente. Le 18 septembre, il supprima toute allocation aux Frères à dater du 1er octobre, quoique le budget de la ville dût s'étendre naturellement jusqu'à la fin de l'année. Le préfet déclara ne pouvoir approuver cette délibération, qui étoit en opposition avec la loi du 28 juin dernier, sur l'instruction primaire, loi qui porte que la rétribution exigée doit être au profit de l'instituteur, et non au profit de la ville. Mais le conseil municipal s'étant assemblé de nouveau, a maintenu sa délibération. C'est alors que des personnes généreuses se sont associées pour soutenir les écoles des Frères. Elles ont formé un comité composé de cinq membres. On a ouvert une souscription qui bientôt a été couverte de signatures. Les trois journaux de Rouen se sont offerts pour recevoir les souscriptions, et ont fait des articles en faveur des Frères. L'*Echo de Rouen*, feuille peu suspecte, a loué leur désintéressement, leur assiduité, leur dévouement, et a exprimé le vœu que le conseil municipal revînt sur ses arrêtés. Fermer des écoles plutôt que de souffrir qu'elles soient gratuites est une obstination bien peu libérale. Le conseil, étonné peut-être des réclamations unanimes contre son arrêté, a pourtant laissé aux Frères le local et le mobilier des écoles. La rentrée des classes a donc eu lieu comme à l'ordinaire. Bien plus, tous les journaux de

Rouen ont annoncé l'ouverture des classes du soir pour l'instruction gratuite des ouvriers. Ces classes se sont ouvertes le 15 octobre. Enfin, les Frères dirigent encore l'école normale, destinée à former des instituteurs laïques pour le département. Cet établissement existe depuis février 1829. Le cours d'études est de deux ans, et le ministre de l'instruction publique, dans une lettre au recteur de Rouen, du 3 décembre 1832, disoit que cette école *faisoit honneur à la direction des Frères*, et qu'elle étoit *au premier rang des établissemens de ce genre.* L'année dernière, cette école avoit trente-deux élèves; elle en aura trente-six cette année. Le département y entretient dix-huit demi-bourses, et l'université six. Elle peut fournir quinze à dix-huit instituteurs par an.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Un journal annonce que, dans sa séance judiciaire de samedi dernier, le conseil d'Etat a prononcé la restitution à la ville de Dinan, des bâtimens de l'ancien collége qu'une ordonnance de 1823 avoit affectés à la communauté des Ursulines. On voit avec peine que le conseil d'Etat s'associe à une injustice et à une affaire de parti. Cet ancien collége qu'on restitue à la ville étoit l'ancien couvent des Ursulines qu'on leur avoit rendu pour établir une maison d'éducation. Puisqu'il s'agit de restitution, celle qu'on fit en 1823 étoit aussi bien naturelle et aussi légitime que celle qu'on prétend faire aujourd'hui. Le collége de Dinan étoit tombé quand les Ursulines y furent appelées. De plus, ces religieuses avoient réparé et accru les bâtimens et leur pensionnat prospéroit. C'est un bien mauvais calcul que de détruire un établissement florissant pour en former un dont le succès est fort incertain, pour ne rien dire de plus. Il est vrai que d'un autre côté c'est une bonne fortune pour un certain parti de détruire une école de religion et de piété pour en établir une dans un autre esprit. Et voilà peut-être l'explication de toute cette affaire. Nous avons raconté, N° 2007, les détails de la querelle faite aux Ursulines. Elles ont contre elles l'autorité locale, et pour elles la population. M. l'évêque du diocèse a vainement appuyé leurs représentations.

— M. l'évêque de Moulins arriva le samedi 12 à Montluçon. Le clergé en corps alla le recevoir à l'entrée de la rue des Cordeliers. Le dimanche et le lundi le prélat donna la confirmation à un grand nombre de personnes de tout âge. Il a terminé la visite des trois cantons de Montmarault, Montluçon et Marcillat. Partout on a vu les habitans des campagnes montrer leur respect pour leur évêque. Les autorités locales se sont empressées de venir lui

rendre leurs hommages. Les confirmations ont été nombreuses et édifiantes.

— Nous nous étions trop hâté de reproduire la notice sur M. l'abbé Lambert, que nous avions trouvée dans la *Gazette de l'Ouest*. Nous avons reçu peu après une notice semblable pour le fond, mais plus complète. Nous suppléerons, d'après cette notice, ce qui avoit été omis dans la première. M. l'abbé Lambert devint en 1820 vicaire-général titulaire de M. de Bouillé. Ses nouvelles fonctions ne ralentirent point son zèle pour le ministère. Il se multiplioit en quelque sorte pour être tout à tous. La prière, l'étude, l'administration diocésaine et la prédication remplissoient tous ses momens. On le trouvoit toujours prêt à monter en chaire. On pourroit dire qu'il n'est pas de paroisse dans le diocèse de Poitiers qu'il n'ait évangélisée. En 1825, il prêcha à la cour et y fut goûté. De retour à Poitiers, son bonheur étoit d'instruire les pauvres et les ignorans, et d'expliquer l'Evangile dans les hôpitaux. Il ne manquoit jamais de concourir à la retraite annuelle qu'on donne aux indigens de la ville.

— L'*Eglise française* est partout une occasion de troubles et de discorde. En décembre 1832, les communes de Burg et de Lannecorbin, diocèse de Tarbes, furent troublées par l'établissement d'un prêtre affilié à Châtel. Le désordre devint tel, qu'il fallut y envoyer deux compagnies de la garnison de Tarbes. Le maire eut ordre de fermer l'église et d'empêcher ainsi tout exercice du nouveau culte. Il se présenta pour exécuter l'ordre un jour de fête et au moment où l'office commençoit. Les partisans de l'*Eglise française* méconnurent l'autorité du maire, et le prêtre, le sieur Rousselin, continua l'office. Il fut condamné pour ce fait à une légère amende, et quelque temps après, pour récidive, à six jours de prison. L'affaire a été portée par appel devant le tribunal de Tarbes, qui a confirmé la sentence du juge de paix de Tournay et condamné le sieur Rousselin aux dépens. Celui-ci arriva le 14 octobre à Tarbes pour y subir sa prison. Ses partisans lui faisoient cortége; parmi eux étoit le maire suspendu de ses fonctions et six conseillers municipaux. Ils se sont relevés, dit-on, pour lui tenir compagnie pendant son emprisonnement. Autant ce dévoûment seroit honorable, si c'étoit un hommage rendu à la vertu d'un prêtre pieux et modeste, autant faut-il déplorer l'engouement de pauvres paysans pour celui qui vient planter dans une paroisse l'étendard du schisme et qui égare ceux qu'il devroit calmer.

— Le conseil de salubrité de la ville de Péronne, par délibération du 9 avril et 18 mai dernier, a voté des médailles et des remercîmens à ceux qui, dans l'arrondissement, se sont distingués par leur dévoûment pendant le choléra. Le conseil les a partagés en deux classes : d'abord les médecins et chirurgiens, et ensuite les personnes étrangères à la médecine. Treize médecins

ou chirurgiens ont reçu des médailles, une en argent et les autres en bronze. Parmi les personnes étrangères à la médecine, une médaille en bronze a été décernée à M. l'abbé Barthès, qui n'a cessé d'assister les cholériques à Moislains pendant toute la durée de la maladie, faisant en même temps l'office d'infirmier et celui de prêtre. Nous avons dans le temps parlé du dévoûment et des services de ce courageux ecclésiastique. Une médaille a aussi été accordée à M. Leroux, curé de Dompierre, qui n'a pas montré un dévoûment moins généreux. Des médailles ont été également votées à madame Regnault, de Moislains, à François Véret, infirmier à Péronne, à Victor Brasseur, de Sainte-Radegonde, et à Antoine Séry, de Roisel. Le conseil a encore signalé à la reconnoissance publique plusieurs personnes : entr'autres MM. les vicaires de Péronne, les sœurs de l'hospice de cette ville, notamment les sœurs Elisabeth, Marie et Joséphine, et la sœur Louise, à Bray. Le préfet de la Somme a accordé les médailles sur les fonds votés par le conseil général. Il est assez curieux de voir l'autorité obligée, même depuis la révolution de juillet, de reconnoître et de proclamer les services d'un jésuite et de lui décerner une médaille. C'est une espèce d'expiation pour les grosses injures ou les sottes plaisanteries que tant de journaux se permettent envers des hommes aussi charitables que zélés.

— Nous apprenons, par une lettre du pays même, la mort de M. Léon de Neckère, évêque de la Nouvelle-Orléans, aux Etats-Unis. Ce prélat, d'une santé délicate, est mort victime de sa charité et de son zèle; il a succombé, le 4 septembre, à la fièvre jaune. C'est une désolation pour son diocèse. Il sera difficile de lui donner un successeur qui réunisse au même degré l'instruction, la piété, la douceur, le don de l'élocution en anglais et en français. M. de Neckère avoit autant de modestie que de zèle. Il étoit comme un père pour tout son clergé. Il étoit né à Wevelgem, dans le diocèse de Gand, et entra dans la congrégation de la mission. On l'envoya aux Etats-Unis. Il fut nommé, malgré sa jeunesse, à l'évêché de la Nouvelle-Orléans; on eut beaucoup de peine à le résoudre à accepter. Préconisé à Rome le 4 août 1829, il ne fut sacré que le 24 juin 1830, à la Nouvelle-Orléans, par M. Rosati, évêque de Saint-Louis. Depuis, sa santé a presque toujours été languissante. Nous avons vu que le pape lui avoit donné pour coadjuteur un prêtre français, M. Antoine Blanc, employé dans le diocèse, mais que celui-ci a refusé.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Si l'on veut savoir où nous en sommes de la question qui agite la France depuis trois ans, un journal va nous l'apprendre franchement en disant : « Ou il faut que le riche quitte la place, ce qui ne seroit qu'un déplacement de bien-être e

de propriété; ou il faut qu'il s'ingénie à trouver pour le pauvre quelque moyen de s'en créer une à côté de lui. » Dans cet arrangement, soit que *le riche quitte la place*, ou qu'il *s'ingénie* à en chercher une pour ceux qui n'en ont point, il est évident que c'est à lui qu'on entend laisser toute la peine, et que la meilleure des deux conditions est celle du pauvre; car on ne veut pas même que celui-ci se fatigue à chercher ce qui lui convient : c'est à l'autre à le lui trouver. Réellement la révolution de juillet est admirable pour ses prolétaires; on n'est pas plus gâté qu'eux : mais en revanche, elle ne gâte pas les autres, comme vous voyez. Il est vrai qu'à la manière dont on leur parle de *quitter la place*, il semble que cela ne soit rien. Ce n'est, leur dit-on, *qu'un déplacement de bien-être et de propriété*. Excusez du peu!.... Voilà cependant ce que ces Messieurs des barricades appellent une république anodine et bien élevée, qui entend s'établir par la douceur, et se distinguer de l'autre par son urbanité. Ah! vraiment, ceci commence à devenir bien engageant, et il y a de quoi se laisser tenter.

— On remarque, en général, que les écrivains royalistes n'ont point de fiel : très-souvent il leur arrive de dire des choses obligeantes à leurs adversaires, et de leur offrir en quelque sorte des poignées de main; mais ceux-ci ne leur rendent point la pareille. Ils gardent leur morgue de *vainqueurs* vis-à-vis de leurs *vaincus*, comme des gens qui se sentent en état de faire leurs affaires tout seuls. Aussi regardons-nous comme une grande ingénuité de la part des royalistes les rêves d'alliance et de sympathie où ils se complaisent, quand par hasard ils se rencontrent sur quelques points avec les patriotes de juillet. Ils se trompent grandement, s'ils s'imaginent que cela puisse jamais aller jusqu'à les faire recevoir en grâce auprès de leurs adversaires. Les enfans de la révolution ont beau se diviser et se haïr entre eux, il est un point sur lequel ils sont toujours du meilleur accord : c'est le lien d'antipathie qui les unit contre le parti monarchique. Les royalistes qui se fient à d'autres qu'à eux-mêmes pour sortir de révolution peuvent s'attendre à tous les mécomptes.

— Il y a dans les lois quelque chose qui ressemble à la définition qu'Esope a donnée de la *langue*, laquelle, selon lui, est tout ce que l'on connoît de meilleur et de plus mauvais. Dans ce moment, tout le monde invoque les lois en Espagne, les uns pour don Carlos, les autres pour la reine Isabelle. Les partisans de la reine font fusiller leurs adversaires *en vertu des lois fondamentales de la monarchie*. Les partisans de don Carlos poursuivent les leurs *en vertu de la loi salique*. En France, c'est la même chose; il y a également un grand conflit entre les lois fondamentales de la monarchie et les lois révolutionnaires de 1830. Ceux qui s'appuient sur les unes se disent dans leur droit, comme ceux qui s'appuient sur les autres. Mais, en dernière analyse, le bon droit et la raison restent du côté où l'on est le mieux soutenu par les gros bataillons.

— M. le comte de Menars, qui est en ce moment à Paris, vient d'adresser à deux journaux royalistes un récit succinct du voyage de madame la duchesse de Berry en Italie. Sa lettre, qui parle du séjour de la princesse à Palerme, à Naples, à Rome et à Florence, ne fait rien connoître de nouveau.

— Le *Courrier* s'est prononcé formellement ces jours derniers contre la *Société des Droits de l'Homme et du Citoyen*, et contre son manifeste. Le *National* a reculé devant l'insertion de ce manifeste. La *Tribune*, qui l'a publié d'abord sans commentaire, déclare elle-même aujourd'hui qu'elle ne partage pas toutes les opinions de cette association menaçante. Toutefois ce journal, le plus prononcé pour la république, prend la défense de la *Société des Droits de l'Homme* sur le chapitre de la propriété. A le croire, ce ne seroit pas *la loi agraire* qu'il prêche, mais, comme les deux autres journaux, *une répartition moins inégale de la propriété*; expression plus douce, mais dont les moyens d'exécution laisseroient beaucoup à l'arbitraire des prétendus amis du peuple. Quant au *Populaire*, de M. Cabet, et au *Bon-Sens*, de M. Rodde, ils poussent vivement au républicanisme de la terreur. Au total, le manifeste en question n'a pas fait fortune.

— Le roi et la reine des Belges sont arrivés à Paris le dimanche 27. Ils sont partis de leur chateau de Lacken le 26 au matin, et ont couché à Péronne. A la frontière, ils ont été reçus par les autorités françaises et par M. Lehon, ministre plénipotentiaire de Belgique. On leur a rendu dans chaque ville les honneurs dûs à des têtes couronnées. Dimanche, à une heure, Louis-Philippe et sa famille sont allés jusqu'au Bourget au-devant des voyageurs. Des troupes ont été échelonnées sur leur passage. Les maréchaux Soult et Gérard, et un nombreux état-major, accompagnoient le roi et la reine des Français. Léopold sera de retour à Bruxelles le 10 novembre, pour ouvrir le 12 la session des chambres.

— Au moment où Louis-Philippe s'arrêtoit au Bourget, le courrier Verner, ancien piqueur de Bonaparte, qui avoit été envoyé en avant pour annoncer l'arrivée du roi et de la reine des Belges, s'approcha de la voiture de la famille régnante. Mais lorsqu'il parloit à Louis-Philippe, son cheval le jeta sous les roues de la voiture, qui lui passa sur le corps. Le prince descendit aussitôt, et, voyant qu'il ne se trouvoit pas de médecins dans la foule, il tira lui même de sa poche une lancette, que depuis son voyage d'Amérique il a l'habitude de porter, et saigna sur-le-champ le sieur Verner, qui reprit bientôt connoissance. On a quelque espoir de sauver ce malheureux.

— Le duc d'Orléans est, dit-on, rétabli de l'indisposition qu'il avoit essuyée.

— M. Vergnes, intendant militaire de la 10e division, est nommé intendant du corps d'armée, dont le quartier-général sera placé à Perpignan.

— Un commissaire de police de Paris, M. Boulhon, vient d'être destitué pour avoir écrit à la *Tribune* une lettre, dans laquelle il sembloit désapprouver les mesures de MM. d'Argout et Gisquet contre les crieurs.

— Dans presque toutes les professions les ouvriers ont fait coalition. Ces jours derniers, c'étoit le tour des garçons boulangers. Ils se sont rassemblés à la barrière du Maine au nombre d'environ huit cents. La police avertie à temps a fait disperser les groupes Beaucoup de garçons boulangers n'en persistent pas moins à refuser de travailler jusqu'à ce qu'on ait consenti à une augmentation de salaire.

— On parle même de mouvemens parmi les garçons tailleurs. Ceux-ci ne se contenteroient pas, comme les autres ouvriers qui se sont soulevés, d'imposer une

augmentation de salaire aux maîtres; ils leur auroient proposé un réglement d'après lequel il faudroit leur laisser, au milieu de la journée, le temps nécessaire pour lire les journaux, et la faculté de fumer dans les ateliers.

— Des journaux avoient rapporté que M. Conte, directeur de l'administration des postes, avoit été chargé d'une mission diplomatique en Allemagne, et qu'à son retour il avoit eu une conférence avec Louis-Philippe. Ces faits sont démentis par le journal ministériel du soir, qui annonce que M. Conte a fait seulement un voyage sur les bords du Rhin, dans l'intérêt de son administration.

— Un ordre du jour, donné le 26 octobre par le maréchal Lobau, porte qu'il y aura le dimanche 3 novembre une revue de la garde nationale de Paris et de la banlieue, par Louis-Philippe, en présence de son gendre, le roi des Belges.

— Deux crieurs des journaux républicains, le *Populaire* et le *Bon-Sens*, ont comparu le 25 au tribunal correctionnel. Le premier étoit accusé d'avoir annoncé son journal avec une addition au véritable titre. Il crioit : *Voilà* le Populaire, *rédigé par M. Cabet, dans l'intérêt du peuple français.* M. le substitut Descloseaux a reconnu que cette variante ne constituoit pas un délit, et le prévenu a été acquitté. L'autre avoit colporté, avec le *Bon-Sens*, un imprimé non timbré, et non revêtu du visa du commissaire de police. M. Rodde, directeur du journal, lui avoit dit que la signification qu'il avoit faite par huissier dispensoit ses crieurs, aussi bienque lui, de cette formalité. Le tribunal n'a pas accueilli cette excuse; il a condamné le crieur à 5 fr. d'amende seulement.

— M. de Saulty, receveur-général à Versailles, vient de mourir.

— On a saisi le 20 le *Journal de Normandie*, feuille royaliste de Rouen. Ainsi que cela se fait à Paris, on n'a pas daigné faire connoître aux directeurs du journal le motif de la saisie.

— La *Gazette d'Auvergne* du 17 a été saisie pour un article sur le refus de l'impôt.

—On assure que M. l'abbé Bonneau, ancien curé de Saint-Paul en Gatine, diocèse de Poitiers, vient d'être transféré à la maison centrale de Fontevrault. Condamné à deux ans de prison à l'occasion des événemens de la Vendée, il avoit obtenu de subir sa prison à Angers; mais par suite de la saisie d'une lettre qu'il avoit écrite à M. de Barbançois, sous-gouverneur de M. le duc de Bordeaux, et son ancien compagnon de captivité, l'autorité l'envoya à Fontevrauld.

— Le tremblement de terre qui avoit été ressenti le 9 et le 15 de ce mois dans l'arrondissement d'Issoire (Puy-de Dôme) s'est renouvelé le 18, à 8 heures et demie du matin. Une double secousse a été fort sensible à Issoire-à-la-Velle près Champeix, à Vic-le-Comte, à Saint-Germain, à Cournon et surtout à Nonette, où des cultivateurs ont été renversés. Le tremblement s'est étendu jusqu'à Clermont ; la batterie de cuisine y a été mise en mouvement, et quelques personnes se sont senties soulevées de leurs siéges. Ainsi que la précédente fois, on a entendu un mugissement souterrain.

— Une rixe violente a eu lieu le dimanche 13 sur la place de Bosmont-Saint Pierremont (Aisne), entre les jeunes gens de Tavaux-Ponséricourt et Saint-Pier-

remont contre ceux de Bosmont. Plusieurs individus ont été grièvement blessés à coups de bâton. La générale a été battue, et la garde nationale de Bosmont est parvenue à rétablir l'ordre.

— M. de Lamartine est arrivé le 23 octobre à Mâcon.

— Le gouvernement anglais a envoyé au matelot de Boulogne, Henin, une médaille et une gratification en récompense des services qu'il a rendus aux naufragés de l'*Amphytrite*.

— Les coalitions d'ouvriers se multiplient dans les départemens. A Caen, les ouvriers menuisiers, et ensuite les ouvriers serruriers, ont quitté leurs travaux et se sont portés à des menaces contre ceux de leurs camarades qui ne voudroient pas suivre leur exemple.

— La dernière inondation a causé de grands ravages aux propriétés publiques et privées du département des Pyrénées-Orientales. A mesures que les eaux disparoissent, on ne voit que des ruines. Dans la banlieue de Perpignan la digue d'Orry a cessé d'exister; la rivière de la Tech a envahi le champ de Mars et paroît y avoir établi son cours; il n'en coule qu'une faible partie dans son lit ordinaire. Les routes et les communications ont été quelque temps interceptées, les semailles et la vendange sont impossibles en quelques endroits.

— Les électeurs légitimistes se sont présentés le 25 octobre au collége électoral de Poitiers. Il s'agissoit de nommer un député, en remplacement de M. Dupont-Minoret. M. Babinet, ancien président du tribunal des Sables, a lu en leur nom une déclaration portant qu'ils ne voteroient pas, attendu que la nomination isolée d'un député royaliste seroit de toute inutilité à la chambre. M. Drault, président du collége, a refusé d'insérer cette protestation dans le procès-verbal.

— M. Mignet, qui avoit été envoyé en mission à Madrid, est arrivé le 25 octobre à Bayonne.

— La reine régente d'Espagne a révoqué l'intendant-général de la police, M. Arjona, et l'a remplacé par le brigadier Latré, qui étoit chef politique en Galice sous le gouvernement des cortès et dont les principes libéraux sont bien connus. Le bruit s'est répandu que les ministres, MM. Zéa Bermudez et Crux, sont remplacés par le marquis de Las-Amarillas et M. San Martin; mais cette nouvelle mérite confirmation. M. de Cordova, ministre d'Espagne auprès de don Miguel, a été rappelé. C'est M. Pelegrin qui est chargé, en qualité de commissaire royal, de la confiscation des biens de don Carlos, prononcée par décret du 17.

— Le lieutenant-général Harispe a pris le commandement de la division d'observation des Basses-Pyrénées, et a établi son quartier-général à Bayonne. Il a publié en même temps un ordre du jour, dans lequel il a annoncé qu'il alloit faire garnir suffisamment de troupes toute la frontière, et a recommandé d'éviter tout engagement avec les Espagnols insurgés et d'empêcher que des armes, des munitions et des détachemens armés n'entrent en France. Il est expressément défendu à tout officier et soldat français de passer la frontière sous quelque prétexte que ce soit.

— Le général Saarsfield, commandant de l'armée espagnole sur la frontière de

Portugal, s'est porté sur Miranda avec huit mille hommes. Il a été nommé vice-roi de Navarre, et a reçu l'ordre d'occuper Vittoria où les insurgés se sont réfugiés et d'user de rigueur envers eux. Le brigadier Wall lui a été adjoint comme vice-roi de cette province. Le brigadier Lorenzo, qui a pris Santos-Ladron, a été fait maréchal de camp et gouverneur de Pampelune. On n'a pas reçu la nouvelle de nouveaux engagemens entre les deux partis. Les Biscayens occupent Aspeitia et Asçotia au nombre d'environ deux mille. Le colonel Eraso, ayant été battu, s'est retiré sur le territoire français, à Saint-Jean-Pied-de-Port. La reine régente a fait remercier la province de Guipuscoa de sa fidélité. La Catalogne continue à être tranquille. La Castille est insurgée en quelques endroits. L'ancien curé Merino se trouve parmi les partisans de cette province.

— La nouvelle de la levée du siége de Lisbonne s'est confirmée. La bataille du 10 octobre, engagée par don Pedro au moment où ses adversaires se disposoient à reprendre les hostilités, a été funeste à ceux-ci. Les troupes de don Miguel, après avoir essuyé le 11 un nouvel échec, se sont retirées à Santarem : elles ont abandonné une partie de leur artillerie et de leurs bagages. L'armée constitutionnelle a marché, ajoute-t-on, en avant, et a bivouaqué le 12 en présence de l'armée de don Miguel. Quelques détachemens constitutionnels, qui se trouvoient à Peniche et à Obidos, ont opéré leur jonction avec le corps de Saldanha. Don Miguel a quitté Lumiarès au moment de la retraite de ses troupes.

— Le bâtiment à vapeur, *le Guillaume IV*, est parti le 20 de Greenwich, en Angleterre, pour aller porter 400 nouvelles recrues à l'armée constitutionnelle du Portugal.

— Il y a eu à Londres des réunions pour le refus de l'impôt des portes et fenêtres. Le gouvernement s'étant décidé à employer des moyens de rigueur, a ordonné la saisie des meubles de ceux qui ne veulent pas acquitter cette taxe. La première saisie a eu lieu chez madame Sauvage ; mais la multitude a mis en pièces la voiture qui transportoit les meubles saisis. Le même jour, un grand nombre des membres des associations s'est rassemblé sous la présidence de M. Birch. On s'est élevé avec chaleur contre cet impôt, que les ministres ont voulu maintenir. Le président a engagé cependant la multitude à éviter la voie des émeutes pour obtenir cette réforme.

— Le capitaine Ross, qui vient d'arriver en Angleterre, de retour de son voyage dans les régions polaires, a été présenté au roi et au conseil de l'amirauté. Ce capitaine et ses compagnons ont eu beaucoup à souffrir pendant les trois hivers qu'ils ont passés dans les pays et sur les mers qu'ils ont visités. Guidé par les Eskimaux, M. Ross a pénétré à 200 milles dans l'intérieur de leur pays. Il croit y avoir découvert le pôle magnétique à environ 70 deg. 30 m. de lat. N., et 96 deg. de long. O. Il en a pris possession au nom du roi d'Angleterre, et y a planté le pavillon britannique. M. Ross a donné des détails nouveaux sur la position de plusieurs isthmes, lacs et rivières. Son équipage a rapporté vivant un ours énorme.

— On remarque que le roi des Belges est le seul souverain de l'Europe qui ait fait inscrire son nom sur les listes de souscription en faveur des réfugiés polonais.

— M. l'évêque d'Hermopolis et M. le marquis d'Hautpoul sont arrivés le 14 à Prague. La famille royale devoit être de retour dans cette ville avant la fin du mois.

— M. le marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur de France près le saint Siége, est arrivé à Rome le 8 octobre, de retour de Paris.

— L'obélisque en bronze, élevé à Munich sur la place Caroline en l'honneur des Bavarois morts dans la campagne de Russie, est maintenant terminé. L'une des inscriptions évalue à 30 mille le nombre de ces combattans. Cet obélisque, qui est fort élevé, a coûté 50,000 florins : il y a 450 quintaux de bronze provenant de canons.

— Le nombre des journaux publiés en Suède est de 80, dont 20 à Stockolm, 8 à Gothembourg et 3 à Upsal.

— Une grande disette règne en ce moment en Russie. Pour soulager la population, le gouvernement a suspendu la rentrée des impôts, ajourné la levée des recrues, et retiré les troupes dans plusieurs provinces. L'importation des grains est permise et encouragée.

— Les troupes hollandaises ont été massacrées au mois de février dernier dans l'intérieur de l'île de Sumatra, par les naturels : le nombre des victimes est de 2 à 300. La situation des Hollandais à Padang est fort déplorable. On a mis en état de défense Batavia, où une invasion étoit redoutée. Les affaires sont à peu près suspendues dans les ports de Sumatra et de Java.

— Le choléra a exercé de grands ravages à Mexico dans le mois d'août dernier. Les décès se sont élevés, dit-on, pendant quelques jours à plus de 1,200 personnes, et la totalité de ses victimes dans la capitale seroit de 16,000 individus. C'est surtout la basse classe du peuple qui a le plus souffert. A Queretaro et à Guanajuago, c'est-à-dire parmi les armées belligérantes, le fléau a fait aussi de grands désastres, et il a empêché toutes les opérations. Il a éclaté le 30 août à la Vera-Crux.

M. A.-L. Cauchy, membre de l'Académie des sciences, et ancien professeur de l'Ecole polytechnique, le même dont nous avons inséré dernièrement une lettre adressée à l'éditeur du *Dictionnaire de la lecture et de la conversation;* M. Cauchy, disons-nous, vient de publier une espèce de déclaration de ses principes. On sait que M. Cauchy a été appelé auprès de M. le duc de Bordeaux à l'époque de la disgrâce de M. Barande, et qu'il est chargé d'enseigner les mathématiques au jeune prince. Il a voulu, en entrant dans ses fonctions, faire connoître les dispositions qu'il y apportoit. Il déclare qu'il a renoncé à trois chaires qu'il occupoit en France, afin de rester fidèle à ses souverains. Il étoit chargé d'un cours de haute physique à l'université de Turin, lorsqu'il a été appelé à Prague. Il n'a point hésité à répondre à cette importante mission. Sa déclaration est digne d'un homme si instruit, si ferme et si religieux. Elle a pour titre : *Quelques mots adressés aux hommes de bon sens et de bonne foi ;* elle a été insérée dans les 19e et 20e livraisons de l'*Invariable*, de Fribourg. Nous re-

grettons que son étendue nous prive de l'insérer en entier, et nous en donnerons au moins une idée. L'auteur peint l'activité des esprits dans notre siècle et leurs efforts pour arriver à la vérité qu'ils cherchent, mais qu'ils ne cherchent pas toujours là seulement où elle peut se trouver.

« Je me suis enfoncé dans l'étude des sciences humaines, particulièrement de celles qu'on nomme les sciences exactes, et j'ai de plus en plus reconnu la vérité de ces paroles de Bacon, que *si un peu de philosophie nous rend incrédules, beaucoup de philosophie nous ramène à être chrétien.* J'ai vu que toutes les attaques dirigées contre la révélation ont abouti à en fournir de nouvelles preuves. Je connois l'histoire de ces fameux zodiaques, élevés, nous disoit on, dix à douze mille ans avant l'époque où Moïse nous représente le monde sortant des mains du Créateur, et qui, après les savantes recherches des Visconti, des Testa, des Paravey, des Biot, des Champollion, ont été réduits à ne pas compter plus de vingt siècles, tellement qu'on les croit maintenant construits sous les empereurs romains. Je sais ce qu'il faut penser d'autres assertions du même genre, qui devoient fournir des argumens irrésistibles contre les livres saints, et sont entièrement décrédités aujourd'hui dans l'esprit des vrais savans : par exemple, que l'homme descend du polype, qu'il a existé sur la terre de toute éternité, que le déluge est une fable, que la création de l'homme et des animaux est un effet du hasard, et que de nos jours encore on le voit sortir de terre dans les îles du grand Océan, que les Américains forment une espèce d'hommes fort distincte de la nôtre, etc.; et j'ai acquis la conviction que l'intérêt le plus pressant des sciences, de celles mêmes qui paroissent le plus étangères à la religion, est de se rattacher comme des rameaux à l'arbre divin, qui seul peut donner la vie et la fécondité. »

L'auteur expose la conduite qu'un prince doit tenir à l'égard de la religion. Il montre comment il conçoit la liberté et la tolérance :

« La religion catholique, qui a reçu de Dieu la mission d'enseigner aux hommes toutes les vérités morales, nous oblige à détester l'erreur morale et le vice, en même temps qu'elle nous ordonne d'aimer l'infortuné qui s'égare. Il y a plus, c'est précisément l'amour que nous portons à nos semblables qui nous interdit la pensée de favoriser jamais la propagation de l'erreur : cette règle est commune aux gouvernemens et aux individus. Assurément personne ne s'avisera jamais de soutenir que, dans les cours de science, on doive enseigner indifféremment aux élèves les vrais ou les fausses théories, l'oxigène ou le phlogistique, la pesanteur de l'air ou l'horreur de la nature pour le vide, les attractions molléculaires ou les atômes crochus d'Epicure. Hé bien! la proposition qu'on rougiroit de faire quand il s'agit des sciences abstraites, ou de la physique et de la chimie, attendu que, par des doctrines erronnées, on pourroit compromettre des intérêts matériels, cette proposition deviendra-t-elle licite lorsqu'il s'agira de la science à laquelle se rattachent nos intérêts les plus élevés, nos immortelles destinées, de la science qui a pour objet les rapports de l'homme avec ses semblables, de la créature avec son créateur ? »

Enfin il termine par un morceau qui peut être regardé comme le résumé de

son écrit, et qui montre comment il comprend ses devoirs et comment il saura les remplir :

« En composant cet ecrit, je n'ai pas eu la prétention de croire qu'il ne seroit l'objet d'aucune censure. Mais j'espère que mes paroles, dictées par l'amour de la vérité, plairont à tous ceux qui l'aiment et la recherchent. Depuis quarante ans nous nous sommes presque tous égarés dans de vaines théories. Peuples et rois doivent aujourd'hui se rencontrer sur le même terrain, ou plutôt se réunir sous la même bannière. C'est Dieu, c'est la vérité dont nous devons embrasser la cause, si nous voulons que l'Europe retrouve enfin le repos et la paix. Suivant l'heureuse expression d'un des plus grands écrivains de notre siècle, « Comme un » pilote égaré, les peuples ont perdu leur route ; ils ne la retrouveront qu'en regar» dant le ciel. » Oui, nous ne saurions plus en douter, la cause de Dieu, c'est celle de la société toute entière ; et le souffle de la vérité peut seul rappeler à la vie ces nations qu'agite un affreux délire, ces peuples qui descendent dans le tombeau ; la vérité seule peut mettre un terme à nos funestes dissensions ; elle seule peut apporter à nos maux des remèdes efficaces ; et le premier soin du prince qui viendra cicatriser les plaies de la France, devra être de fonder son pouvoir sur la justice et la vérité. Le premier devoir de ceux qui l'instruisent est donc de lui révéler tout le prix de cette vérité de laquelle il tirera quelque jour sa force et sa gloire, et l'on ne s'étonnera point qu'appelé à remplir une partie de cette honorable tâche, je croie ne pouvoir mieux servir les intérêts de ma patrie qu'en dévoilant à l'héritier de Louis XIV tout le secret de cette haute philosophie qui a fait briller le grand siècle d'un si vif éclat, qu'en lui apprenant comment l'intelligence humaine doit s'élever de la contemplation des beautés de la nature au Dieu dont l'amour veille sans cesse sur cet univers qu'il a créé ; remonter de l'étude de ces lois sublimes qui régissent le cours des astres jusqu'au législateur suprême qui a semé les étoiles dans les voûtes du firmament, et, pour tout dire en un mot, de la connoissance des vérités scientifiques au principe éternel de toute vérité. »

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire au 1er novembre prochain sont priés de le renouveler promptement, pour ne pas éprouver de retard. Ils voudront bien joindre à leur demande une de leurs adresses imprimées. *Prix actuel de l'abonnement :* Pour un an, 42 fr. ; pour six mois, 21 fr. ; pour trois mois, 11 fr. On ne reçoit que les lettres affranchies.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

COURS DES EFFETS PUBLICS. — *Bourse du* 28 *octobre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 74 fr. 80 c., et fermé à 75 fr. 10 c.
Cinq pour 100, jouiss du 22 mars, ouvert à 102 fr. 10 c., et fermé à 102 fr. 30 c.
Actions de la Banque . . . . 1730 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMPe.

Sur le Serment et sur l'assistance aux élections.

Nous revenons sur la question du serment; nous aurions pu garder le silence si la *Gazette* s'étoit bornée, comme elle l'avoit fait d'abord, à dire que le serment est inopportun. Mais elle va plus loin aujourd'hui : elle soutient que le serment est illicite; elle a dit que les royalistes qui le prêteroient seroient dans la *défection*, ce mot a été prononcé. Tout récemment elle a fait une longue citation d'un ouvrage théologique sur le serment. Puisqu'elle examine la question sous ce rapport, elle trouvera bon que nous la suivions sur ce terrain. Cette discussion rentre dans le cercle des matières ecclésiastiques, sur lesquelles elle a la bonté de croire que nous avons quelque connoissance. Ainsi, nous espérons qu'elle voudra bien ne pas nous trouver trop téméraire et trop indiscret dans les réflexions que nous allons lui soumettre.

C'est dans son numéro du 22 octobre que la *Gazette* a cité un long fragment d'un écrit dont elle ne donne point d'ailleurs le titre véritable, et dont elle ne nomme point l'auteur. Cet écrit étoit dirigé contre le serment de haine à la royauté, et le fragment cité a pour but de montrer qu'on ne peut faire ce serment. Mais qui ne voit que ce n'est pas de cela qu'il s'agit aujourd'hui? Le serment de haine à la royauté prescrit après le 18 fructidor étoit odieux; il n'avoit point été autorisé par le pape, il n'avoit point été prêté par des évêques. Nous ne sommes pas aujourd'hui dans les mêmes circonstances. Il s'agit de savoir si on peut se soumettre à un fait accompli; il s'agit de se décider d'après les mêmes principes qui dirigèrent les évêques de l'assemblée constituante en 1791. Ces prélats ne refusèrent point alors tout serment; ils proposèrent de prêter serment *à la nation, à la loi et au roi*, en exceptant ce qui touchoit au spirituel, c'est-à-dire la constitution civile du clergé. On peut consulter le *dire* de M. de Bonal, évêque de Clermont, dans la séance du 2 janvier 1791. Ce prélat y exprimoit, au nom de ses collègues, sa disposition à se soumettre à tout ce qui étoit réglé dans l'ordre politique. On ne demande pas autre chose aujourd'hui.

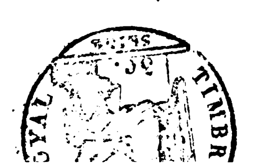
C'est d'après le même principe que Pie VIII a autorisé le

nouveau serment par un bref du 29 septembre 1830, qui a été rendu public. Des évêques consultés à cette époque par des magistrats et par des laïques de toutes les classes décidèrent qu'on pouvoit faire le serment. Plusieurs engagèrent même ceux qui les invitoient à le prêter. Des ecclésiastiques distingués dans le clergé donnèrent une décision semblable. Aussi, des hommes consciencieux dans les chambres, dans les cours et tribunaux, dans l'administration, firent le serment. Nous respectons des répugnances et des scrupules qui tiennent à la conscience et à l'honneur; nous estimons infiniment les hommes honorables qui, par des motifs de religion ou de délicatesse, ont quitté en 1830 les places qu'ils occupoient; mais nous croyons aussi qu'on ne peut faire un crime à ceux qui se sont soumis à la condition exigée par la loi du 31 août 1830. Des raisons très-graves ont pu les déterminer à se soumettre au gouvernement de fait.

Le clergé a donné l'exemple de cette soumission. Au moment de la révolution de juillet, six prélats venoient d'être institués par le pape; ils ne pouvoient prendre possession de leurs siéges sans prêter le serment; ils remplirent cette condition. Depuis, d'autres évêques ont été nommés par le nouveau gouvernement; ils ont prêté serment sans difficulté. En ce moment, cinq prélats viennent d'être institués à Rome; ils se disposent à se faire sacrer et à occuper leurs siéges après avoir rempli la même formalité. Et remarquez que le 29 septembre est passé, époque où l'on prétendoit que la majorité de M. le duc de Bordeaux changeoit l'état des choses. Qu'est-ce que cet événement fait à la question du serment? Ce qui étoit permis auparavant ne peut pas être illicite après. Si les évêques refusoient le serment, il n'y auroit donc plus d'évêques. S'il n'y a plus d'évêques, que deviendra la religion? Faut-il livrer les diocèses à l'anarchie? Ce ne peut être une question pour des catholiques.

La *Gazette* a dit aux royalistes : qu'iriez-vous faire aux élections? Vous y serez toujours en minorité. A quoi vous serviroit d'envoyer quelques bons députés dans la chambre? Ce seroient des voix perdues. A quoi serviroient quelques hommes sages et modérés dans les conseils-généraux et municipaux? Ils y seroient mal à l'aise, et n'y feroient aucun bien. Examinons la question dans l'intérêt de la religion et du clergé.

Dans l'état actuel des choses, la chambre des députés réunit presque tous les pouvoirs. Elle statue sur ce qui touche le plus



près à la religion; et nous l'avons vue, dans la dernière session, supprimer trente évêchés par un simple amendement au budget. Or, des catholiques à la chambre combattroient cette pente à innover et à détruire. Il y a des lois contraires à la religion qui n'ont passé qu'à une très-petite majorité. L'amendement de M. Eschassériaux, pour la réduction des siéges, on s'en souvient, ne fut adopté, le 29 mai dernier, qu'après deux épreuves douteuses. Quelques voix de plus d'un côté l'auroient fait rejeter. Il n'est donc pas indifférent d'avoir à la chambre des catholiques, ou du moins des hommes qui sentent le besoin de protéger la religion et d'empêcher des mesures désastreuses. Et que seroit une chambre avec l'omnipotence qu'elle s'attribue, si elle n'étoit composée que d'ennemis déclarés de la religion, et si, tous les royalistes s'absentant des colléges électoraux, on laissoit le champ libre aux choix les plus désastreux? Il y auroit de quoi trembler des mesures qu'elle pourroit prendre. Elle pourroit, par un amendement improvisé, proscrire tout culte, fermer les églises, imposer aux prêtres des conditions intolérables. Et qu'on ne dise pas que la chambre des pairs seroit là pour arrêter le mal : n'a-t-elle pas, en dernier lieu, été obligée, malgré elle, d'adopter la loi du budget avec l'amendement qu'on y avoit introduit?

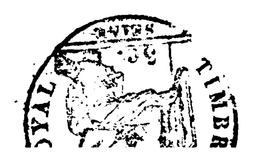
Et ce que nous disons de la chambre des députés, on peut le dire également des conseils-généraux et des conseils municipaux. Nous avons vu des conseils-généraux voter la suppression du siége épiscopal de leur département, contre le vœu bien prononcé de la population. Nous les avons vus non-seulement refuser des supplémens aux évêques, aux grands-vicaires, aux chanoines, mais encore retirer les allocations nécessaires à l'entretien des cathédrales et des séminaires. Nous apprenons tous les jours que des conseils municipaux ont pris des délibérations hostiles à la religion et au clergé, retranché aux curés un supplément de traitement, supprimé le traitement des vicaires, fermé les écoles des Frères. Ces délibérations sont presque toujours combattues par quelques membres, et ne passent quelquefois qu'à une majorité assez foible. Ainsi, à Beauvais, les derniers arrêtés du conseil municipal n'ont passé qu'à la majorité de treize voix contre huit. Qu'il y eût eu dans le conseil quelques hommes sages et bien intentionnés de plus, les arrêtés n'eussent pas été rendus, et une grande injustice eût été prévenue. Ce qui a eu lieu à Beauvais n'est que la répétition de ce

qui s'est fait dans beaucoup de communes. On avoit négligé de se présenter aux élections : soit par insouciance, soit par système, on avoit laissé le champ libre à des hommes de parti. On en recueille aujourd'hui les fruits, et peut-être en recueillera-t-on un jour de plus amers encore.

Nous avons eu dans l'histoire de notre première révolution un exemple effrayant des suites funestes de l'éloignement des hommes ennemis du trouble et des innovations pour prendre part aux élections. Après le 10 août 1792, la consternation étoit générale parmi les royalistes et parmi les personnes modérées de tous les partis : on n'osa, presque partout, se montrer aux élections, on eut la convention. Puisse ce terrible souvenir servir de leçon à une génération oublieuse ! Puissions-nous ne pas voir une seconde fois l'apathie des royalistes amener quelque convention nouvelle qui marqueroit son règne par des décrets atroces, par la destruction de la religion, par un bouleversement général ! Quels reproches n'auroient point à se faire alors ceux qui, avec de bonnes intentions sans doute, mais par suite d'un faux système, auroient détourné d'aller aux élections ? Nous parlons à des catholiques, à des hommes droits, à des amis de l'ordre. Quelle ne seroit pas leur douleur d'avoir contribué, en s'isolant entièrement de la politique, à faire tomber les choix des colléges électoraux sur les hommes les plus dangereux et les plus indignes ? Ne déploreroient-ils pas, mais trop tard, les illusions auxquelles ils auroient sacrifié l'avenir de la religion et de la société, et, par conséquent, le leur ?

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La paroisse des Missions-Etrangères, qui a été pendant plusieurs années gouvernée par M. l'abbé Desjardins, conserve précieusement le souvenir de ses vertus, de son zèle et de sa charité. Elle vient d'honorer sa mémoire par un service funèbre qui a été célébré le mercredi 30. Des prières ont été faites aussi dans tout le diocèse, sur l'invitation de M. l'archevêque, pour le repos de l'ame du vénérable prêtre. Nous avons remarqué quel concours s'étoit porté à Notre-Dame le jour de ses obsèques. Le vaste chœur de la métropole étoit rempli d'ecclésiastiques et de fidèles. A peu près tout le clergé de la capitale s'étoit fait un devoir d'apporter le tribut de ses prières pour un confrère si digne de ce pieux hommage. Quoique depuis quelque temps M. l'abbé Desjardins, en raison de ses infirmités, s'occupât moins de l'administration, on recherchoit toujours et le charme de ses entretiens et la sagesse de ses conseils. Il



a conservé jusqu'à la fin cette netteté dans les idées, cette grâce et cette finesse de reparties, cette gaîté même qui rendoient son commerce si précieux. Ceux qui avoient le bonheur de l'approcher de plus près, peuvent seuls juger tout ce qu'il y avoit de foi, de vertu et de piété dans cette belle ame. On lui a trouvé à sa mort 3 fr. 12 sous; c'étoit là tout le trésor d'un homme par les mains duquel avoient passé tant de sommes importantes versées dans le sein des pauvres, et consacrées à de bonnes œuvres. Ainsi il n'a pas laissé de quoi faire les frais de ses obsèques. M. l'archevêque a voulu se charger seul de la dépense. Le prélat a fait mettre le corps dans un cercueil de plomb, qui a été déposé dans le cimetière des dames de Saint-Michel, près de cette communauté qui lui étoit si chère et qui s'est montrée si digne de le posséder. Nous nous occupons de payer un foible tribut à la mémoire dont la mort excite de si justes et de si vifs regrets. Nous recueillons nos souvenirs et ceux de ses amis pour former, s'il se peut, une notice complète sur une vie si pleine et sur une vertu si aimable. La carrière de M. Desjardins avoit été fort agitée. Jeté par la première révolution dans les déserts du Canada, il avoit depuis éprouvé les rigueurs du despotisme impérial et avoit habité tour à tour Vincennes, Fenestrelle et Compiano. Nous le montrerons dans ces diverses situations toujours également calme, sage et résigné. Il étoit de ces ames que la prospérité ne sauroit enfler et que l'adversité ne sauroit abattre.

— L'ancienne cathédrale de Noyon vient d'éprouver le même malheur que tant d'autres. Dans la nuit du 24 au 25 octobre, des misérables se sont introduits dans cette église, qui paroissoit devoir être à l'abri de ce malheur. Après avoir escaladé les hautes grilles en fer du portail, brisé une des portes, et franchi également les hautes grilles qui entourent le sanctuaire, ils ont forcé le tabernacle, ont enlevé le Saint-Ciboire qui étoit rempli d'hosties consacrées, ont pris la custode et ont semé les hosties, dans leur fuite, jusqu'à une des portes latérales. Ils ont dépouillé les troncs. On dit que la police est à la recherche des coupables; mais qu'il est à craindre que ses recherches ne soient sans succès. Ce vol sacrilége a consterné les ames pieuses. Le clergé a arrêté de faire une cérémonie en expiation de cet attentat, et d'aller en procession le dimanche 27, avant la messe, à l'endroit profané y faire amende honorable. On estime le vol à 1,000 fr. Si les voleurs avoient pu s'introduire dans la sacristie, la perte eût été bien plus considérable.

— Le diocèse de Valence a pu aussi, cette année, jouir du bienfait d'une retraite ecclésiastique. M. l'évêque l'avoit annoncée par une circulaire, qui fixoit au séminaire de Romans le lieu de la réunion. On sait que le grand séminaire diocésain fut provisoirement placé dans cette ville, en attendant la construction d'un nouveau séminaire que le gouvernement et le département fai-

soient construire, à leurs frais, sur l'emplacement des anciens cordeliers de Valence. A la révolution de juillet, ce bâtiment, presque achevé, a été changé en caserne, malgré toutes les protestations de l'autorité ecclésiastique. Il n'y avoit donc pas de maison assez spacieuse à Valence pour y réunir le clergé. C'est le 8 octobre que la retraite s'ouvrit à Romans, où accoururent le plus grand nombre des prêtres de la contrée. Ils étoient plus de 120 à l'ouverture; les curés de la partie méridionale du diocèse s'étoient rendus à Viviers, où l'on donnoit aussi, à la même époque, une retraite ecclésiastique. M. l'abbé Bélier, supérieur des missionnaires de Valence, a dirigé les exercices, et parloit deux fois par jour sur les grandes vérités, sur les fonctions du ministère ecclésiastique, avec cette profondeur de pensée qui lui est propre, et surtout avec cette autorité que donne une haute vertu. Jusque là le pieux et zélé missionnaire n'avoit adressé la parole sainte qu'à de simples fidèles, et ses succès, en ce genre, en faisoient attendre de semblables, lorsqu'il s'adresseroit aux pasteurs; mais il a de beaucoup dépassé cet espoir. Dans les sujets les plus difficiles, il n'a jamais oublié cette réserve, qui montre toute la vérité sans toutefois s'écarter des égards réclamés par un auditoire composé de prêtres de J. C.; aussi le recueillement le plus profond a-t-il régné constamment pendant la retraite, dont Dieu seul connoît tous les fruits. Les conférences ont été données par M. l'abbé Michel, supérieur du grand séminaire, qui a exposé, pendant ces huit jours, le plan d'un réglement de vie pour un prêtre. Ce sujet a fourni de fréquentes occasions de traiter des points bien intéressans dans les circonstances. On a remarqué la conférence sur l'emploi du temps d'un prêtre, et celle sur le choix des études. On reconnoissoit à son langage un disciple de M. de Belley, alors que ce dernier dirigeoit le séminaire. M. Michel, par ses conférences, a montré aux anciens ecclésiastiques, qui ne le connoissoient que d'après sa réputation de science sacrée, que, malgré son âge peu avancé, il possédoit à un haut degré le grand savoir de la prudence, celui de former les esprits et les cœurs. La retraite s'est terminée par la communion générale, qui s'est faite dans l'église paroissiale de Saint-Bernard; le séminaire étant à un quart-d'heure de la ville, le cortège a parcouru une partie des rues où affluoit une population religieuse. Ce pays, en effet, est renommé par sa piété; l'on y conservoit encore le souvenir d'une cérémonie semblable, qui avoit eu lieu en 1817, présidée par M. Rey, aujourd'hui évêque d'Annecy. M. l'évêque de Valence, à qui son âge et ses infirmités n'avoient pas permis de venir à la retraite, arriva à Romans le mardi à neuf heures, et présida la cérémonie des promesses cléricales. C'étoit un doux spectacle pour ce vénérable vieillard que de se voir entouré de tant de prêtres, qui le chérissent tendrement

et qui sont empressés de marcher sur ses traces. Le prélat remonta au séminaire, après la cérémonie, avec tout le clergé, et termina ces saints exercices par des avis paternels.

— M. le cardinal de Rohan avoit formé le projet de créer, dans le diocèse de Besançon, un collége mixte qui pût remplacer les établissemens si malheureusement supprimés en 1828. M. l'archevêque actuel de Besançon a voulu mettre ce projet à exécution. A peine arrivé dans le diocèse, le prélat a nommé un conseil pour l'organisation des études. Ce conseil étoit composé des trois vicaires-généraux, et en outre de MM. Iteney, archiprêtre; de Margnerye, chanoine; Guenot, directeur du petit séminaire; Gaume, supérieur de la mission; Gierin et Girardet, supérieur des deux petits séminaires; et Courtois, ancien directeur du séminaire. Le 11 octobre, ce conseil a examiné la question de savoir si le collége seroit établi à Marney ou à Ornans. On s'est décidé à l'unanimité, sur la première de ces villes, tant à cause de sa position sur la limite de quatre départemens, que parce que le bâtiment, destiné au collége, appartient au séminaire même. C'est un ancien et vaste monastère occupé déjà par une école ecclésiastique. Ornans offroit à la vérité de céder à perpétuité un local; mais trop d'exemples prouvent que ces sortes d'offres ne sont pas à l'abri des vicissitudes si communes dans les temps de révolution.

— Tréguier, ville de Bretagne et autrefois le siége d'un évêché, possédoit une communauté de Filles de la Croix. Elles y avoient été établies en 1666 par M. Balthazar Grangier, saint prélat, dont la mémoire a long-temps été en bénédiction dans ce pays. Elles partagèrent en 1792 le sort de toutes les religieuses de France, et furent chassées de leur maison où pendant plus d'un siècle elles avoient fait de grands biens en élevant la jeunesse de leur sexe, en donnant des exercices spirituels en breton et en français aux femmes de tous les rangs, et en répandant d'abondantes aumônes. Cette maison fut vendue et divisée entre deux acquéreurs. Plus tard elles se réunirent, louèrent leur ancienne propriété et s'y livrèrent de nouveau à l'instruction des jeunes personnes. Diverses difficultés qu'elles éprouvèrent les obligèrent à quitter Tréguier en l'année 1820. Elles achetèrent alors un ancien couvent à Guingamp, ville du même diocèse, et cette nouvelle communauté ne tarda pas à devenir florissante par le grand nombre de sujets qu'on y recrutoit. La révolution de 1830 ayant déterminé les Filles de la Croix de Paris à s'éloigner de la capitale et à se réunir à leurs Sœurs de Bretagne, la maison de Guingamp devint bientôt insuffisante, et il fallut penser à former un nouvel établissement. C'est dans cette circonstance que les Filles de la Croix ont songé à racheter leur ancienne maison de Tréguier, et qu'elles ont traité avec les acquéreurs. Désirées par le peuple de cette ville, qui a con-

servé pour elle beaucoup d'estime, accueillies avec bienveillance par l'autorité civile, favorisées par le clergé, elles sont parties de Guingamp au nombre de seize pour rétablir la communauté. Le 15 de ce mois elles se sont réunies à l'ancienne cathédrale, qui est aujourd'hui l'église de la paroisse, d'où elles ont été conduites processionnellement à leur maison, où l'on a chanté une messe solennelle, et les exercices réguliers ont été repris. Pendant ce temps les Sœurs de Guingamp donnoient une retraite à laquelle ont assisté cent cinquante personnes séculières.

— On ne croiroit pas que des sœurs qui font l'école, c'est de la théocratie. A coup-sûr, les bonnes sœurs ne s'en doutent pas; mais la *Feuille de Cambrai*, journal libéral, a fait cette découverte. Elle dit que l'école des sœurs ne peut être considérée comme une école publique, et que *la liberté de conscience veut que la théocratie disparoisse tout-à-fait des écoles publiques*. Il eût été plus franc, dit à ce sujet la *Gazette de Flandre et d'Artois*, de dire nettement ce qu'on vouloit; il est assez clair que, par *théocratie*, on entend la religion. On est fâché apparemment que des bonnes sœurs parlent religion aux enfans, car on sait très-bien qu'elles ne leur parlent pas de *théocratie*. Ailleurs, on veut leur envier le bonheur d'assister les prisonniers; et un journal annonce que le conseil des prisons de Blois a demandé le renvoi des sœurs qui font le service des prisonniers. C'est assurément une idée bien philantropique; peut-être les sœurs de Blois font-elles aussi de la *théocratie* dans les prisons.

— Le Valais est bien en retard, quant à ce qu'on veut bien appeler les progrès de la civilisation. Imaginez qu'on a encore dans ce pays des égards pour les jésuites. Dernièrement, les jésuites français qui résidoient temporairement au collége de Brigue étant sur le point de quitter cette maison, le conseil d'état du canton a délibéré de leur accorder des places gratuites dans la diligence sur le territoire du canton. Le gouvernement les voyoit en Valais avec plaisir, et a voulu saisir la dernière occasion de leur donner un témoignage des sentimens qu'ils ont inspirés aux habitans du Valais. Telle est la substance de la lettre que le grand-bailli, M. de Courten, a adressée au directeur de la poste au moment du départ des jésuites. On dit que le magistrat a aussi adressé aux jésuites mêmes une lettre pleine d'expressions de regrets et d'estime. Il se félicite de leur séjour à Brigue, et se recommande à leurs prières. Le 19e siècle en sera humilié peut-être. N'est-il pas désolant de voir un grand-bailli écrire encore sur ce ton à des jésuites? Nos journaux travailleroient-ils donc inutilement à façonner l'esprit public en ce pays? Dernièrement encore, le *Constitutionnel* contenoit un article foudroyant contre l'évêque de Sion et contre son privilége d'avoir quatre voix à la diète. Il prétend que le prélat est disposé à y renoncer pour calmer les esprits, surtout dans le

Bas-Valais; mais il déclare qu'il ne faut point accepter cette concession, qu'on ne veut aucune transaction, que le peuple veut rentrer dans ses justes droits, qu'il faut tout ou rien. Il nous semble que le *Constitutionnel* n'a pas usé de prudence et d'adresse en cette rencontre, et qu'il auroit pu se dispenser de dire aux Valaisiens qu'on veut faire chez eux une révolution complète. Cela pourroit leur faire sentir de plus en plus la nécessité de s'en tenir à leur constitution actuelle et à leurs vieux usages. Heureux pays, s'il sait conserver ainsi sa religion et sa tranquillité au milieu des orages que l'impiété et l'esprit de discorde excitent sans cesse autour de lui !

— Nous trouvons dans un journal américain un extrait de l'oraison funèbre de M. Panet, évêque de Québec, dont nous avons annoncé la mort. Les obsèques de ce prélat ont été célébrées avec une grande pompe : un nombreux clergé précédoit le corbillard qui étoit suivi d'un long cortége d'habitans en deuil. Là, étoient le gouverneur-général, lord Aylmer, avec toute sa suite; le conseil législatif et la chambre d'assemblée en corps, les marguilliers de l'église et une foule de citoyens de toutes les classes et de toutes les communions. M. Signay, nouvel évêque de Québec, officioit. M. Holmes, préfet des études au séminaire de Québec, prononça l'oraison funèbre en chaire. Après avoir nommé quelques-uns des précédens évêques qui s'étoient les plus distingués par leur zèle et leur charité, il présenta le tableau de la vie du dernier évêque. M. Bernard-Claude Panet étoit né dans la Basse-Ville de Québec, le 9 janvier 1753. Son père étoit français et étoit venu au Canada avec l'évêque de Québec, M. de Lauberivière, qui mourut peu de jours après son arrivée dans la colonie, d'une fièvre qu'il avoit contractée à bord du vaisseau en assistant les passagers malades. Panet, le père, fut long-temps avocat et notaire, et fut ensuite nommé juge. Il eut douze enfans dont deux se firent prêtres, Bernard-Claude et un autre nommé Jacques, et qui devint curé de l'Islet; et deux filles qui entrèrent chez les Ursulines, où elles ont renouvelé leur cinquantaine de profession. Le jeune Bernard avoit été destiné au barreau, mais il sollicita et obtint de ses parens d'entrer au séminaire de Québec, où il reçut l'ordre de la prêtrise en 1778. Il professa quelque temps la philosophie dans le collége et y eut pour disciple M. Plessis, qui depuis fut son prédécesseur sur le siège de Québec. Ses supérieurs le chargèrent des paroisses de Batiscan, Champlain et Sainte-Geneviève; mais au bout de quelques mois ils le placèrent à la Rivière-Ouelle, où il a résidé près de quarante-cinq ans. M. Panet s'y concilia l'estime générale par sa charité. Il étoit l'ami et le conseil non-seulement de ses paroissiens, mais des habitans des environs. C'est par ses soins que fut fondé un couvent de Sœurs de la congrégation et une école qu'il a pu voir richement dotée. En 1806, il fut nommé coadjuteur

de Québec, sous le titre d'évêque de Saldé, et en 1825 mourut le pieux et sage évêque de Québec, M. Plessis. C'est avec peine que M. Panet quitta la Rivière-Ouelle pour se fixer à Québec, où sa piété, sa charité et sa douceur le firent aimer de toutes les classes. Il paya les dettes de l'église Saint-Roch, il fut le bienfaiteur des congrégations de la ville, il assista les catholiques irlandais pour la construction de leur église et donna beaucoup à d'autres églises ou missions. Il fournissoit des bourses au collége de Nicolet, et cet établissement n'oubliera jamais tout ce qu'il lui doit. Au mois d'octobre 1832, le dépérissement de ses forces lui fit sentir la nécessité de résigner ses fonctions. Il remit le gouvernement du diocèse à son coadjuteur, et se retira à l'Hôtel-Dieu de Québec pour ne s'y occuper que de l'éternité. Il se prépara à la mort et donna dans ses derniers momens de touchans exemples de résignation, de calme et de foi. Son corps a été enterré dans le sanctuaire de la cathédrale, à côté de celui de son prédécesseur.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. La *Gazette de France* nous accuse de ne point admettre la royauté de Henri V; il est vrai qu'avant d'admettre quelque chose nous commençons par attendre que ce quelque chose soit admissible, et que nous ne savons pas mettre l'avenir à la place du présent. Nous considérons M. le duc de Bordeaux comme l'héritier présomptif des droits de sa famille. Quand le droit des autres sera épuisé, il nous paroîtra juste et naturel de reconnoître le sien. Jusque-là, nous féliciterons ce jeune prince de ce que le Ciel lui conserve dans ses augustes parens une source de sagesse et de bons conseils qui préparent lentement sa maturité sans forcer la marche de son enfance et de sa raison, sans l'exposer à tomber sur les écueils où l'ambition et l'impatience de ses faux amis pourroient le précipiter. Enfin, pour montrer franchement les choses telles qu'elles nous apparoissent, nous aimons mieux le voir élevé dans la maison de son aïeul, Charles X, que dans celle d'un beau-père, quel qu'il soit. Nous osons ajouter, sans trop de présomption, que notre manière de voir là-dessus, M. le duc de Bordeaux, lui-même, la partage vivement, et que le jour encore tout récent où l'auguste chef de sa maison s'est vu forcé de lui révéler ce qui ne pouvoit plus rester secret pour lui, le jeune prince s'est écrié avec un profond attendrissement qu'il savoit où étoit sa place, et que son choix étoit fait. Ce qu'il a dit dans cette occasion étoit bien improvisé, assurément : car il ne s'attendoit à rien moins qu'à la communication qui lui étoit faite. Cependant il s'est exprimé avec la raison d'un homme de trente ans; il n'a pas négligé une seule des questions qui pouvoient servir à éclairer son esprit sur sa situation. Voilà tout ce que nous pouvons admettre pour le moment, de la royauté de Henri V. A mesure que le temps marchera et que les voies de la providence se laisseront découvrir, nous admettrons peut-être autre chose, sans aller jamais jusqu'à vouloir que des particuliers se permettent de faire

ou de défaire les rois au gré de leurs caprices, et que des royalistes achèvent à l'égard de Charles X ce qu'avoient commencé les pavés de juillet.

— On commence à trouver que le *juste-milieu* ne mérite point le nom qu'il porte. Pour le justifier il faudroit que, placé comme il est entre deux espèces d'oppositions différentes, il les vît du même œil et les traitât de la même manière sans écraser l'une pour des riens, et sans donner continuellement à l'autre des marques de simpathie en lui passant les plus gros péchés. Or, ce n'est point là ce qui arrive. Certainement il n'y a pas un royaliste en France qui osât chanter dans les rues pour la branche aînée des Bourbons, ce qui s'y chante pour la république. S'il y avoit à Paris une *société monarchique* organisée, qui publiât ses statuts comme la *Société des Droits de l'Homme* publie les siens; si elle annonçoit hautement que l'objet de ses travaux est de rétablir la royauté légitime, comme l'autre annonce que le but des siens est de rétablir la république sur le pied où Robespierre l'a laissée; à coup sûr la patience du juste-milieu n'y tiendroit pas, et il auroit bientôt fait voir aux pauvres *carlistes* ce qu'ils doivent attendre de sa stricte justice. Cependant ils ne sont pas aussi redoutables pour lui que la Société des Droits de l'Homme. Il sait qu'ils ne veulent la mort de personne, et qu'ils sont incapables de lui demander jamais la bourse ni la vie, quelque chose qu'il arrive; mais ce qui lui manque à leur égard, c'est la simpathie du cœur; rien ne peut lui faire oublier que les autres sont ses frères de révolution, et qu'ils ont marché ensemble à la conquête d'un budget de 1500 millions; cela forme un lien d'affection qui le dispose à tout leur pardonner; tandis que toutes ses rigueurs, ses aversions et ses antipathies sont réservées aux malheureux royalistes. Voilà pourquoi le juste-milieu ne pourra jamais prendre sur lui de répondre à l'idée que son nom semble donner de son caractère et de ses mœurs.

— M. Paulze d'Ivoy, préfet de la Vendée, vient d'adresser aux maires une circulaire confidentielle où il dit que le gouvernement a reçu l'avis que madame la duchesse de Berry va reparoître dans ce pays. A cette occasion, il recommande une surveillance sévère. Comme l'on s'imagine que la princesse se servira de faux passeports ou prendra divers déguisemens, tous les voyageurs, quels que soient leur âge, leur sexe, leur condition, deviendront suspect; si peu qu'il y ait doute, on arrêtera et l'on conduira les personnes devant M. Paulze d'Ivoy. Ce fonctionnaire inquiet nous apprend que le gouvernement cette fois feroit détenir la princesse dans la citadelle de Briançon.

— Dans un ouvrage sur la Vendée, le général Dermoncourt parle d'un certificat que madame la marquise de Coislin consentit à donner pour témoigner que les troupes s'étoient convenablement conduites, dans son château de Carheil, depuis l'inventaire qu'on y fit jusqu'à ce qu'il cessa d'être une caserne. Mais il s'est bien gardé de faire mention d'une lettre que cette dame écrivit en même temps au général d'Erlon, pour lui faire connoître la manière dont les militaires et les gardes nationaux agirent auparavant. Ils se sont rendus coupables, dans ce domaine, de violation de tombeaux, vols de différens effets, pillage des caves, etc. Sous prétexte de chercher des canons, on recommençoit sans cesse des fouille

dans les appartemens, et, après avoir enfermé les domestiques, on ouvroit les portes des chambres, des secrétaires, des armoires et des commodes. C'est ce que rappelle madame de Coislin dans une lettre à un journal.

— Le maréchal Soult et les autres ministres; les maréchaux Gérard et Maison; les préfets de la Seine et de police; le maire et le conseil municipal; des députations des cours et tribunaux, et les officiers de la garde nationale, sont allés présenter leurs hommages au roi et à la reine des Belges, le lendemain et le surlendemain de leur arrivée à Paris. C'est encore M. le duc de Choiseul, aide-de-camp de Louis-Philippe, qui a été chargé cette fois de les recevoir à la frontière et de les accompagner.

— M. Drault, premier avocat-général à la cour royale de Poitiers, a été élu député au second tour de scrutin. Son concurrent étoit M. Bonnet.

— M. Hamberger et Maraude, juges à Colmar, sont nommés conseillers à la cour royale de cette ville.

— M. Miguet, conseiller d'Etat, est revenu à Paris le 28 octobre de sa mission diplomatique à Madrid.

— Le conseil d'Etat vient de décider que le maire et les répartiteurs d'une commune ne peuvent, au nom de plusieurs contribuables, demander la réduction de leurs impôts.

— La garnison de Paris vient d'être en partie renouvelée.

— Les frères Desmaisons, l'un marchand d'estampes, l'autre artiste, ont été traduits le 29 devant la cour d'assises pour avoir mis en vente de lithographies obscènes et dont on n'avoit d'ailleurs pas fait le dépôt préalable. Ils ont prétendu être étrangers à l'édition de ces dessins, qui n'auroient été déposés chez eux que par un inconnu. Les jurés les ayant déclaré non coupables, la cour s'est bornée à ordonner la destruction des lithographies.

— Voici le relevé des procès intentés à la presse parisienne depuis la révolution de juillet. Il y a eu 411 poursuites et 143 condamnations, montant ensemble à 65 ans 2 mois, et à 301,555 francs d'amende. Il n'y en a certainement pas eu autant dans les quinze années de restauration, où cependant il n'y avoit pas l'intervention du jury.

— Un duel sans témoins a eu lieu le 22 à Pantin entre deux particuliers. L'un, ayant été blessé grièvement à la tête, fut abandonné par son adversaire. Ses cris ont enfin attiré sur les lieux des ouvriers qui l'ont recueilli; mais il a expiré peu après. Les combattans étoient des chefs de section de la *Société des Droits de l'Homme*. La justice poursuit le nommé Valtebault, auteur du meurtre.

— Les duels se multiplient d'une manière affligeante parmi les militaires de la garnison de Paris. En huit jours, on a compté dix blessés et quelques morts parmi les carabiniers et les lanciers de la place. Plusieurs de ces rixes ont été, dit-on, occasionnées par des discussions politiques.

— M. Victor Ducange, auteur dramatique et romancier, est mort le 25 octobre, à la suite d'une longue maladie.

— On vient d'admettre à l'Ecole polytechnique 144 candidats du concours.

— Le voyage que M. Thiers avoit promis de faire à Rouen, au Hâvre, etc., est indéfiniment ajourné.

— Le *National* continuant à rendre compte des débats de la cour d'assises et des tribunaux malgré l'arrêt confirmé par la cour de cassation, M. Persil vient, à raison de cette infraction, de faire assigner M. Paulin pour le 5 novembre.

— Le maréchal Maison partira le 4 novembre pour son ambassade de Pétersbourg.

— M. le marquis de Rastignac, pair de France, est mort le 21 octobre à la Bachellerie près Sarlat. (Dordogne.)

— Le collége communal d'Auch vient d'être élevé au rang de collége royal de troisième classe.

— Madame la baronne de Beurnonville, fille de M. Reizet, receveur-général de la Seine-Inférieure, vient de périr d'une manière affreuse. En jetant dans une cheminée des papiers qu'elle trioit, le feu prit à sa robe. Elle se précipita vers une fenêtre pour appeler du secours; mais le courant d'air ne fit que redoubler l'activité du feu, et son mari, qui accourut avec les domestiques, ne put l'éteindre. Madame de Beurnonville expira au bout de 24 heures de souffrances: elle n'étoit âgée que de 28 ans.

— Des voleurs se sont introduits le 22 octobre à minuit, avec effraction et escalade, chez M. Bizelet, percepteur des contributions indirectes à Darnetal (Seine-Inférieure). Ce fonctionnaire étoit alors plongé dans un profond sommeil; les malfaiteurs l'ont attaché par les poignets et les jambes, puis lui ont serré un mouchoir sur les yeux et sur la bouche; ensuite, ils ont emporté une caisse contenant 8,000 francs appartenant au Trésor. M. Bizelet a été retrouvé le lendemain ainsi attaché: pendant près de huit heures, il a été presque entièrement privé de respiration.

— Six jeunes gens, clercs de notaires, prévenus d'avoir, avec d'autres individus, donné les 29 et 30 juillet un charivari à M. Barbet, maire de Rouen et député, viennent d'être acquittés par le tribunal correctionnel de cette ville.

— Le ministre de la marine a promis d'envoyer à la *Société humaine* de Boulogne, et dans tous les ports maritimes de France, un bateau de sauvetage insubmersible.

— L'ex-Dey d'Alger, Hussein-pacha, est arrivé le 30 septembre à Malte, avec sa suite, sur un navire autrichien. Il en est reparti par Alexandrie, où il se propose de fixer sa résidence.

— Une émeute d'ouvriers a troublé la tranquillité, à Sens, le 25 octobre. C'étoit le jour de saint Crépin, fête des cordonniers. Ces derniers, ayant voulu se donner une fête, furent raillés par les ouvriers des autres professions; de là des rassemblemens et des rixes qui nécessitèrent l'intervention de l'autorité et de la garde nationale.

— M. Madier de Montjau a reçu un charivari à Largentière le 10 et le 11 octobre. La force armée a rétabli l'ordre.

— Le brick l'*Actéon*, qui étoit à Toulon, et la goëlette *la Béarnaise*, en station à Port-Vendres, ont reçu l'ordre d'aller croiser devant les ports d'Espagne. D'autres bâtimens vont recevoir cette destination.

— Suivant le *Constitutionnel*, les forces militaires de l'Espagne se bornent à 49,145 hommes de troupes, et à 27,000 hommes de milices provinciales. La cavalerie ne dépasse pas 6,000 chevaux. L'artillerie compte 5,300 hommes et 50 pièces de canon en état. Le nombre des sapeurs du génie est de 1,200.

— La nouvelle de la disgrâce de MM. Zéa-Bermudez et Cruz, ministres en Espagne, ne s'est pas confirmée; mais M. d'Ofalia, que le testament du roi Ferdinand a désigné pour secrétaire du conseil du gouvernement, est remplacé par don Fr. Xavier de Burgos, au ministère de l'intérieur. Celui-ci est chargé par le même décret de travailler avant tout à la division administrative du royaume. M. Burgos appartient au parti des affrancesados.

— On a reçu par une dépêche télégraphique de Bayonne, transmise le 29 octobre par le consul de Saint-Sébastien, la nouvelle que le général Saarsfield, après avoir battu les partisans dirigés par Merino et les autres bandes carlistes, est entré le 27 à Miranda, et qu'il marche sur Vittoria et Bilbao où il comptoit arriver le 28. Jaureguy, dit le Pastor, a eu le 22 un engagement assez vif avec les insurgés auprès de Tolosa et les a repoussés. Le général Llauder a armé à Barcelone dix-neuf bataillons de milice bourgeoise, et s'est mis à la poursuite de quelques bandes formées auprès de Mataro. Il ne s'est pas manifesté de nouveaux mouvemens dans les provinces.

— Le chevalier de Vial, ministre d'Espagne à Londres, a remis au roi d'Angleterre ses nouvelles lettres de créance au nom de la reine Isabelle II.

— Les désordres occasionnés à Londres par le refus de l'impôt des portes et fenêtres n'ont pas eu de suite. La force est restée à la loi. Les boutiquiers, qui étoient résolus à résister, ont payé. Les constables ne se sont trouvés dans le cas que d'opérer une seconde saisie de meubles, et celle-ci s'est effectuée tranquillement.

— M. Verstolk de Soelen, ministre des affaires étrangères en Hollande, a présenté, le 24 octobre, aux Etats-généraux, un rapport sur les négociations de Londres relatives à la Belgique. Il a annoncé que, par suite de ces négociations, le roi Guillaume venoit de demander à la confédération germanique l'autorisation de traiter de la cession du Luxembourg, et que la conférence de Londres avoit, jusqu'à la décision, ajourné ses séances. Le ministre a parlé en peu de mots des difficultés survenues au sujet de la libre communication avec Maestricht, et il a terminé en annonçant que la mission que venoit de remplir le prince de Schwartzenberg, de la part de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, avoit donné un nouveau gage de l'intérêt que portent ces puissances à la Hollande, et l'espoir que les négociations se termineront par un arrangement auquel il lui soit possible de souscrire.

— La commission des membres des deux chambres envoyée en Afrique étant

arrivée à Oran, le général Desmichels, pour le mettre à même d'explorer le pays et d'en parcourir une certaine étendue, a résolu de la conduire à Meserguin le 10 octobre, en suivant une chaîne de collines et en revenant par la plaine le long du lac de Sebgha. Au retour de cette ville, l'escorte fut attaquée auprès du lac par une bande de 3 à 4,000 Arabes. Quatre pièces de campagne et la cavalerie que l'on avoit emmenées ont servi avec succès à repousser cette attaque, et les Barbares se sont retirés après un combat de cinq heures. La perte des Français n'a été, dit-on, que de 4 tués et 32 blessés. Le général Desmichels a fait, le lendemain 11, une reconnoissance vers le même point, mais les Arabes n'ont pas paru.

— La garnison expéditionnaire de Bougie a eu le 12 octobre un engagement très-animé avec les Kabaïles. Les marins de la division navale, ayant à leur tête le commandant M. Parseval, sont venus seconder les troupes du général Trezel. Les Barbares ont été culbutés à travers des rochers, des ravins et des points très-inaccessibles. On s'est emparé du marabout de Gouraya, ce qui délivre l'expédition des attaques continuelles des Kabaïles.

— La *Gazette d'Augsbourg* confirme la nouvelle de l'arrivée de madame la duchesse de Berry à Leoben le 13 octobre, où l'attendoient ses deux enfans et le roi Charles X. Après l'entrevue, Charles X a repris la route de Prague. La duchesse a dû rester à Leoben jusqu'à ce que le lieu de sa résidence soit déterminé.

— L'assemblée des états de Cassel a résolu définitivement l'émancipation des juifs.

— M. Bois-le-Comte, que le gouvernement français avoit envoyé en mission auprès du vice-roi d'Egypte, est à Constantinople, d'où il reviendra en France.

— Les îles de Tinos en Grèce sont en pleine insurrection. On a fait beaucoup d'arrestations à Napoli : Colocotroni, Nikétas, Kalergis et autres chefs notables ont été incarcérés comme accusés de haute trahison.

Il a paru deux nouveaux volumes de l'édition des *Œuvres complètes de saint François de Sales*, de M. Blaise. Ces volumes sont le tome X, qui est le IIIe des Lettres, et le tome Ier qui offre la vie du Saint. Cette vie est nouvelle; l'auteur est M. Loyau-d'Amboise. Nous ne la connoissons encore qu'imparfaitement, mais elle paroît faite dans un bon esprit, et l'auteur s'est proposé surtout de faire connoître et aimer saint François de Sales par les gens du monde. Cette vie est dédiée à M. l'archevêque de Paris, ornée du portrait du Saint et du *fac simile* de son écriture. L'ouvrage est divisé en six livres. Le 1er raconte la jeunesse de saint François de Sales; le 2e, la mission du Chablais; le 3e, Depuis la mission de Chablais jusqu'à son sacre; le 4e, son épiscopat; le 5e, la fondation de l'ordre de la Visitation; et le 6e va jusqu'à la mort du Saint. A la fin du volume sont quelques pièces, entr'autres la bulle de canonisation du Saint.

Les volumes que nous annonçons forment les quatrième et cinquième livraisons des OEuvres du saint évêque. Il a déjà paru deux supplémens composés de pièces inédites. Un traité inédit paroîtra avec la prochaine livraison; c'est un manuscrit qui est tout entier de la main de saint François de Sales.

Le prix de chaque volume est de 2 fr. 50 c. pour les souscripteurs, y compris les supplémens, Pour les non-souscripteurs, la vie est de 6 fr. 50 c., et 8 f. franc de port par la poste.

Le même libraire continue la publication de la Vie des Saints pour tous les jours de l'année, avec 372 gravures. Il en paroît une livraison par semaine; chaque livraison est composée de 4 feuilles in-4° avec 16 gravures. Cinq livraisons ont déjà été publiées; il y en aura 26. Le prix de chacune est de 1 fr. quand on les prend à Paris, et de 1 fr. 25 c. pour les départemens.

M. l'abbé Gaudreau, ancien professeur, aujourd'hui curé de Vaugirard, près Paris, vient de publier un *Tableau de l'Histoire universelle de l'Eglise*. Ce tableau présente d'un coup-d'œil les événemens les plus mémorables de chaque siècle, les conciles généraux, les autres conciles plus importans, les accroissemens successifs de l'Eglise, la conversion des différens peuples, la succession des papes, les noms des principaux hérétiques, ceux des Pères et des écrivains ecclésiastiques les plus célèbres; enfin, les principaux événemens de l'histoire de l'église gallicane. Chaque sujet est rangé sous une des colonnes du tableau. On saisit tout de suite et l'ordre chronologique des faits, et leur coïncidence. On y passe en revue les noms les plus fameux dans l'histoire de l'Eglise. On y voit naître et mourir ces erreurs qui ont un instant troublé la paix de l'Eglise, et qui se sont successivement évanouies. On y voit la foi prêchée dans les différentes nations. Toutefois cette partie du tableau est moins détaillée que les autres, et l'estimable auteur auroit pu remplir les vides de cette colonne en nommant les parties de l'empire romain où la foi fut successivement portée. L'Italie, l'Espagne, l'Afrique, l'Egypte, l'Illyrie, etc., n'auroient-elles pas dû être indiquées spécialement? Il nous semble que le travail eût été plus frappant. Les autres colonnes sont beaucoup plus remplies; et celle de l'église gallicane en particulier est aussi pleine que le permettoit l'emplacement. Ce tableau, qui présente sous un même cadre les grands traits de l'histoire de l'Eglise, est sur une feuille d'un grand format.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

COURS DES EFFETS PUBLICS.—*Bourse du* 30 *octobre* 1833.

Trois pour 100, jouissance du 22 juin, ouvert à 75 fr 40 c. et fermé à 75 fr. 45 c.
Cinq pour 100, jouiss. du 22 mars, ouvert à 102 fr 35 c, et fermé à 102 fr. 35 c.
Actions de la Banque . . . . 1730 fr. 00 c.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET COMP^e

